This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

10
1909

40775

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. A. CAUCHIE ET P. LADEUZE
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

TOME X

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprim. Lithogr. CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.
1909

Digitized by Google

Digitized by Google

10
1909

9/0976

Revue d'Histoire ecclésiastique

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. A. CAUCHIE ET P. LADEUZE
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

TOME X

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprim. Lithogr. CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.
1909

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE (1).

Ce que nous venons de dire de l'apôtre vaut également et à plus forte raison pour les personnages secondaires, qui lui font cortège. C'est en vain qu'on chercherait à pénétrer le caractère du magicien et à s'en faire un portrait. Tout ce que l'on peut savoir à son endroit, c'est sa qualité de lieutenant de Satan, sa fanfaronnade loin de son redoutable adversaire et en même temps sa réserve et son attitude confondue en sa présence (2). Évidemment ce ne sont pas là les traits d'un portrait moral mais plutôt les éléments d'une thèse, dont Simon est un exemple démonstratif. Marcellus est trop passif, séduit par Simon, dès la première rencontre (3) et revenant à la foi avec la même promptitude (4). La chose apparaît d'autant plus évidente, que nous avons affaire ici à des personnes de second plan, sans attaches bien nettes avec les données de l'histoire, en sorte que l'auteur en est réduit à ses propres ressources. Nous ne saurions manquer de faire observer à ce sujet le grand nombre des personnages, qui figurent dans les Actes apocryphes. Schmidt en a relevé la liste pour Pierre et pour Paul (5) : là, on en compte 32, dont 11 femmes : ici 65, dont 16 femmes. Inutile de dire que la minime partie appartient à la tradition ; ceux du reste qui lui sont empruntés subissent encore le remaniement exigé pour les besoins de la cause (6).

Le caractère mécanique de la succession des événements emporte la même conséquence dans nos documents que dans les romans grecs. Tout s'arrange à la fin et un optimisme naïf assure à la vertu persécutée sa part de bonheur, comme le châtiment aux méchants. Le

(1) Voir la RHE, t. IX (1908), pp. 233-254 ; 465-490.

(2) Comparer 48, 31 à 57, 12; 59, 33 — 61, 26 à 62, 15 ; 80, 20 à 80, 32 ; 82, 11 à 82, 29. — Lire 71, 3, 9 et 75, 24.

(3) 57, 28.

(4) 7, 14. Mais surtout lire la scène de la statue brisée pour se convaincre de l'effacement du personnage : 59, 9 et sv.

(5) Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 156; *Acta Pauli*, p. 199.

(6) On peut voir par les seules analyses de Rohde, le grand nombre d'acteurs, mis en scène par les romans grecs. Ainsi on en releverait facilement une dizaine pour le Ier livre d'Héliodore et le personnel est renouvelé en partie à chaque nouvel épisode.

Digitized by Google

fait est ici particulièrement suggestif ; la question n'était pas facile à résoudre. La tradition imposait en effet sur la fin des héros apostoliques des données qu'il était difficile de négliger ou de contredire. Les auteurs s'en sont tirés à leur avantage : Pierre meurt sur la croix dans une paix admirable ; on se demande même s'il souffre, et s'il meurt ; il prononce un long discours, instruction édifiante, qui doit nous apprendre le mystère de la croix et nous montrer qu'en ce moment même l'apôtre offre aux chrétiens un spectacle salutaire ; il est crucifié, quand et comme il l'a demandé. Cet entretien se termine par une action de grâces et un dithyrambe eucharistique en l'honneur de Jésus. C'est à un triomphe, semble-t-il, que nous assistons. Quand tous les assistants se sont associés à sa prière par l'amen final, comme s'il avait choisi le moment, il rend son âme à Dieu. Pour que les Romains, témoins et compagnons de ses luttes et de son martyre, soient rendus participants de sa victoire, nous apprenons que Paul va revenir les confirmer dans la foi et qu'une apparition de l'apôtre à Néron met fin à toute persécution contre les chrétiens. La joie est complète et universelle : « et les frères demeuraient dans l'allégresse du Seigneur, glorifiant Dieu » (1). Mais par contre, Rufina, adultère et sacrilège, est frappée aux pieds des autels (2), tandis que Théon, hospitalier de Pierre, est appelé au bonheur de la foi (3) ; Marcellus repentant voit sa maison convertie en lieu de réunion des assemblées chrétiennes (4). Eubola punie de sa sotte confiance dans le mage retrouve ses bijoux volés, quand elle s'est retournée vers Pierre. Simon, en raison de son audace sacrilège, tombe du haut du ciel ; abandonné par tous les siens, il meurt misérablement loin de Rome ; enfin Agrippa encourt la colère de Néron, pour avoir fait mourir l'apôtre. Tant il est vrai de dire que tout trouve dès ce monde le prix qui lui est dû. Voyez de même la mort de Paul, sans doute moins dramatique, plus simple et plus tranquille même : Condamné à mort par Néron, il s'entretient jusqu'au dernier moment avec Longus et Cestus sur la doctrine du salut et leur donne rendez-vous à son tombeau, pour le complément de leur instruction religieuse. Quand il le veut, il termine l'entretien, se tourne vers l'Orient, étend les mains, prie..., venu au bout de sa prière, il baisse la tête, cessant de parler. Il donne pour ainsi dire le mot d'ordre. Le bourreau accomplit son devoir, mais, ajoute le

(1) P. 102, 6.
(2) 46, 14.
(3) 50, 1 et sv.
(4) 66, 4.

Digitized by Google

récit, c'est un jet de lait et non de sang, qui gicle jusque sur ses vêtements. Les assistants viennent rendre compte de leur mission à l'empereur et vers la neuvième heure, alors que celui-ci est entouré de philosophes, Paul paraît pour annoncer, comme il l'a promis, qu'il vit, mais aussi le châtiment réservé au persécuteur. Celui-ci troublé fait mettre en liberté tous les chrétiens emprisonnés. La joie est complète ici encore. Au tombeau de l'apôtre, Longus et Cestus trouvent Luc et Tite, les disciples de Paul, et celui-ci au milieu d'eux ; ils se convertissent et reçoivent le baptême. Inutile d'insister sur l'analogie du procédé : On retrouve des deux côtés la volonté manifeste d'écarter toute pensée de souffrance, de supplice même : l'apôtre, semble-t-il, meurt parce qu'il le veut et au moment qu'il a choisi. L'auteur de Jean n'a même retenu que ce motif si simple ; comme la tradition ici ne l'obligeait à aucun compromis, il nous a représenté Jean, faisant ses adieux aux frères ; prenant avec lui Verus et deux ouvriers, il leur fait creuser sa fosse, s'assurant lui-même si elle est assez profonde et quand le travail est fini et une longue prière eucharistique terminée, il se couche enfin au fond de la tombe, dit : la paix soit avec vous, mes frères, et rend son âme dans la joie. Le motif n'est pas extraordinaire, ni anormal ; c'est la mise en œuvre de la même idée que chez Pierre et Paul (1). Il ne sera pas sans intérêt de relever pour ces deux derniers la tendance bien nette de marquer la survivance de l'apôtre à la mort et la continuation même alors de sa mission apostolique.

Nous avons, semble-t-il, suffisamment retracé les grandes lignes de la forme littéraire adoptée par les Apocryphes, car leur analogie n'est pas contestable en ce point. Ils constituent un genre bien marqué, mais aussi ce genre offre de nombreuses affinités avec le roman grec, tel que nous l'avons exposé plus haut. Nous ne voudrions pas conclure avant d'avoir montré des points de contact plus directs, des relations plus intimes, des rencontres même dans les détails entre les deux sortes d'écrits. Leurs sujets sont en effet quelque peu éloignés, en sorte qu'un rapport semble douteux à première vue et d'autre part il paraît invraisemblable que des genres littéraires aussi rapprochés que nous voudrions le faire entendre, ne trahissent pas leur parenté par des emprunts et des thèmes communs.

Le roman apostolique touche au roman grec tout d'abord par un de ses caractères principaux : Je veux parler de la place considérable accordée aux femmes dans l'histoire des destinées apostoliques.

(1) A moins qu'il ne faille prendre pour fondement de ce récit, la tradition de la mort de Jean à un âge avancé.

Digitized by Google

Ordinairement, à côté d'un missionnaire apostolique, l'apocryphe place une figure féminine, qui se détache sur l'ensemble et retient immédiatement l'attention, au point que les deux noms sont en quelque sorte soudés ensemble : Paul et Thècle, Jean et Drusiana, André et Maximilla, Thomas et Mygdonia, Philippe et Marianne. Sans doute, elles ne tiennent pas la place des héroïnes des romans grecs ; il n'est pas question de leur prêter le même rôle, mais, ce qui est remarquable, c'est malgré la transposition nécessaire subie par le personnel féminin, la persévérance de certains traits, de certaines attitudes, de certaines aventures, qui à côté des différences soulignent mieux encore la relation qui existe entre des types représentatifs cependant d'idéals aussi opposés. On peut ramener à quelques traits très simples les portraits des héroïnes des romans grecs, étant donné le caractère abstrait qu'ils revêtent. Elles sont en général d'une beauté admirable ; c'est la source de mille aventures et on peut dire que le romancier a trouvé dans ce motif une mine féconde de développements, en nous racontant les compétitions et les rivalités, les persécutions et les jalousies dont elle est l'occasion, au point que ce qui paraissait un privilège devient un fardeau insupportable et maudit (1). Je n'ai pas besoin de dire aussi combien leur fidélité est remarquable, persévérant même au-delà de la mort supposée et résistant à toutes les épreuves (2).

Nous ne pouvons sur cette question insister outre mesure sur les Actes de Pierre, qui ne nous sont pas parvenus en entier. Il ne semble pas, toutefois, qu'une héroïne du genre de celles que nous citions plus haut, ait été mise en scène par l'auteur. On y rencontre seulement quelques incidents, je veux dire, Xantippe, *una autem forma formosissima, albini, clarissimi viri, conjux*, qui ne fait guère que passer dans la vie de l'apôtre (3). Le fragment copte nous a heureusement conservé le souvenir de la fille de Pierre, qui dès le jour de la naissance est annoncée, comme devant être un objet de scandale pour beaucoup et donne ainsi dès le commencement à ses parents les inquiétudes qu'inspirait à Théagenes la beauté de Chariklea chez Héliodore. Aussi à peine est-elle arrivée à l'âge de dix ans,

(1) *Héliodore*, II, 16 ; III, 17 ; V, 2 ; VI, 8 ; VIII, 8, 10. *Chariton*, III, 8, 10 ; VI, 6.

(2) Calirrhoé, qui croit son mari mort, considère cependant comme le plus grand malheur de tous ceux, et ils sont nombreux, qui lui sont survenus, d'être uni à un autre qu'à Chéreas : III, 8, p. 449. La plus grande partie des aventures est en effet constituée, comme nous venons de le dire, par les assauts que leur fidélité subit, assauts qui exigent une vertu surhumaine.

(3) Pp. 87 et sv.

Digitized by Google

qu'elle suscite autour d'elle des compétitions. Dans la folie de la passion, un riche bourgeois nommé Ptolémée, la fait enlever par ses gens (1). On sait ce qui arriva à la demande de Pierre, pour ouvrir les yeux à l'impie et sauver la malheureuse de la corruption (2). Mais ces derniers détails ne sont pas à retenir pour le moment, procédant de la manière propre au roman chrétien, manière que nous envisagerons tout à l'heure et qui n'est pas si loin de l'autre, qu'on le pense communément. L'histoire de la fille du jardinier, mourant à la prière de l'apôtre, devait être dans le même ton et offrir des développements analogues (3). Nous n'avons pour nous en convaincre qu'à examiner le cas de Drusiana, la disciple fidèle de Jean. Drusiana s'est convertie à la doctrine de l'apôtre et a converti son mari, Andronicos, dans des circonstances assez tragiques (4). Mais à peine est-on arrivé à Éphèse, qu'un envoyé de Satan, Callimachos, s'éprend d'amour pour elle. On a beau le dissuader de cette folie et de l'inutilité de ses efforts pour la séduire; ses avances sont repoussées, et, dit l'auteur, il passe sa vie dans la tristesse (5). Drusiana ébranlée, découragée gémit sur son infortune à elle : Plût à Dieu, dit-elle, qu'elle ne fût pas revenue dans sa patrie ; elle ne serait pas devenue un sujet de scandale pour cet homme impie. Elle demande à Dieu de mourir (6).

Mais le plus bel exemple est l'épisode touchant de Thècle, dans les Actes de Paul. Nous avons ici un roman dans un roman et à certains passages, on peut se demander s'il est chrétien ou grec. Les deux genres se touchent tellement, qu'ils sont près de se confondre; à certains passages, on se prend à chercher si Thècle est une amante ou une vierge chrétienne (7). Nous n'avons pas à relever seulement les

(1) L'épisode nous rappelle les attaques de brigands et de pirates bien connues dans les romans grecs.

(2) Schmidt, p. 8-9.

(3) Schmidt, p. 14; S. Augustin, *C. Adimantem manichaeum*, XVII, 5.— Dom De Bruyne en a retrouvé un résumé plus complet et plus développé, dans la *Revue benédictine*, t. XXV (1908), p. 149. *Nouveaux fragments des Actes de Pierre*, qui en fait mieux ressortir le caractère dramatique et romantique.

(4) P. 181, 24, Andronicos l'enferme dans un tombeau (cf. *Xénophon*, IV, à la fin. Antheia jetée dans un tombeau avec deux chiens méchants pour y trouver une mort misérable) : ou bien elle lui rendra ses devoirs d'épouse, ou elle périra. Elle préféra mourir, dit le texte, que de commettre pareille souillure. Son courage convertit le mari récalcitrant à l'ascèse.

(5) *Chariton*, III, 1 et sv.

(6) *Chariton*, III, 8, 10. La situation de l'héroïne du roman de Chariton offre certaines analogies avec celle de Drusiana : Rohde, p. 517. Comparez pour Xénophon ; Rohde, p. 397, n. 3.

(7) Rolfs, Hennecke, II, p. 359, donne une excellente bibliographie sur les Actes de Paul et de Thècle.

Digitized by Google

expressions employées pour décrire l'enthousiasme subit de Thècle pour la prédication de l'apôtre, le fait en lui-même signifie peu de chose (1), mais aussi les attitudes, les gestes, la tenue générale des deux acteurs vis à vis l'un de l'autre. Ils sont ceux des personnages des romans grecs (2). Il ne faut pas perdre de vue que notre héroïne a la qualité distinctive de ses semblables, une beauté remarquable (3). Mais ce qui est le plus caractéristique à notre avis, c'est bien la série de ses aventures ; on y retrouve le dualisme que nous relevions tout à l'heure. Thècle est fiancée à un des principaux de la ville (4), du nom de Thamyris. A peine Paul a t-il commencé à prêcher dans la maison d'Onésiphore la doctrine de la virginité et de la prière (5), qu'appuyée sur la fenêtre la plus proche, elle écoute les discours de l'apôtre, sans être aucunnement troublée par les objurgations de sa

(1) 242, 5-7. δεδεμένη τοῖς ὑπ αὐτοῦ λόγοις κρατεῖται ἐπιθυμίᾳ καινῇ καὶ πάθει δεινῷ... ἐάλωται ἡ παρθένος. 10. φοβούμενος τὴν ἔκπληξιν αὐτῆς. 11. ποῖόν σε πάθος κατέχει ἔκπληκτον. 248, 6, καὶ εὗρον αὐτὴν τρόπον τινὰ συνδεδεμένην τῇ στοργῇ. Ce dernier passage est caractéristique. L'auteur semble s'excuser de l'analogie involontaire, si toutefois la restriction du texte grec est de lui. Voyez les notes critiques de Lipsius. Voyez encore 244. 12 : Pour Thamyris, il s'agit d'amour.

(2) Dans le roman grec, l'explosion de l'amour en coup de foudre, vengeance du dieu Eros méprisé, est, dit Rohde, un emprunt aux récits érotiques de la période hellénique, *op. cit.*, pp. 397 ; 146. Comparer *Acta*, 240, 6 et sv. L'intensité de la passion est rendue par quelques traits assez simples : contemplation muette et silencieuse, oubli et refus de satisfaire aux nécessités les plus naturelles de la vie, le malheureux seul, loin de l'aimée, se roule de désespoir, pleure. Voir *Xénophon*, I, 2, 3, 4, 5. *Achilles Tatius*, I, 12 et sv. *Héliodore*, VIII, 7. *Chariton*, I, 1 ; II, 1, 4. Comparer, Thècle se tenait pendant trois jours et trois nuits, sans boire, ni manger, à écouter Paul, 240, 9 ; 241, 7, 11, 16 ; résistant impassible aux sollicitations de sa mère et de son fiancé, p. 241, 242. Chose plus significative, elle voudrait voir Paul; car, dit le texte, elle n'avait pas encore vu sa figure, mais l'avait seulement entendu parler, 241, 3-5 (Voyez cependant sur ce passage Rollfs, Hennecke, II, p. 584). Lire également son attitude à le prison : 247, 4 ; on emmène Paul, elle se roule à terre à l'endroit où il se tenait assis, 248, 9 ; emmenée elle-même au tribunal, elle reste à le regarder, 249, 5 ; cf. 249, 18 ; 250, 3. Leur rencontre, pp. 252, 2 et sv., est dans la manière des romans grecs. Leur départ pour Antioche à eux deux, 253, 11. Mais surtout le dernier incident ou l'adieu final : Revenue à Iconium, elle se rend à la maison d'Onesiphoros et se jette à terre à la place où Paul prêchait et se met à pleurer, pp. 268, 1 et sv. Voyez encore, pp. 267, 1 et sv.

(3) 253, 5 ; 257, 1 ; 260, 9 ; et très probablement 250, 7 ; le contexte et la comparaison avec les deux derniers passages nous fait préférer le texte de AB au texte adopté par Lipsius. On comprend très bien que le réalisme trop cru de la situation a dû choquer bon nombre de lecteurs et suggérer la correction.

(4) 243, 13.

(5) 240, 6. Voyez l'observation critique de Rollfs, Hennecke, II, p. 385.

Digitized by Google

mère, de son fiancé, les larmes de toute la famille épouvantée de sa folie (1). Thamyris s'abouche avec Demas et Hermogène, les deux ennemis hypocrites de Paul, qui lui conseillent d'accuser le prédicateur auprès du gouverneur, sous le chef de profession de la foi chrétienne (2). Paul est arrêté, interrogé, jeté en prison où la vierge va le retrouver, gagnant au prix de ses bijoux la complaisance du portier de la maison paternelle et du gardien de la prison (3). On comprend l'émotion suscitée par sa disparition; à la fin, on la retrouve aux pieds de Paul, « clouée là en quelque sorte par l'amour » (4). On soulève la foule contre le séducteur d'âmes et on somme le gouverneur de rendre justice : c'est un magicien, dit-on, fais-le mourir. Le magistrat se laisse lui-même charmer par ce prétendu magicien et pour faire diversion, il interroge Thècle, quand la mère de celle-ci lui demande de condamner au feu cette misérable révoltée contre les usages de la patrie, contre la foi jurée (5). Paul est flagellé et chassé hors de la ville; Thècle au contraire condamnée à être brûlée (6), on a vu à quel titre. Le procès commencé pour affaire de religion, se termine pour la vierge de tout autre manière : c'est pour l'injure commise contre la tradition de la cité et le refus du mariage, qu'elle doit subir ce supplice terrible. L'apôtre s'en tire à bon compte, et l'auteur trouve son profit à la combinaison. Les deux acteurs vont être séparés, motif bien connu des romans grecs, et la situation de sa compagne y gagnera un intérêt dramatique, qu'il s'empresse de relever (7). L'épreuve si terrible soit-elle, n'est pas inconnue dans les romans, pas plus que l'heureuse issue qu'elle ne peut manquer d'avoir (8). La mort frappe plutôt les odieux per-

(1) Voir la description de cette douleur, p. 242, ch. 10. Elle est dramatique, dans le genre des descriptions de romans.

(2) Voir 244, 2 et 246, 5 : par deux fois, le procédé est suggéré, comme moyen infaillible de perdre Paul. Pour Ramsay (*The Church in the Roman Empire*, II p., ch. XVI. *Acts of Paul and Thekla*, p. 375, Londres, 1895,) c'est un anachronisme, Paul a dû être condamné pour crime de magie. Sans doute, si l'histoire est vraie, le légendaire l'a accommodée à ses connaissances des relations de l'empire et de l'Église; mais il a pu faire de même, s'il l'a inventée en tout ou en partie.

(3) 247, 8.

(4) 248, 1, 8.

(5) 249, 5. Comparer les variantes.

(6) 249, 9.

(7) 249, 13 : Telle qu'une brebis dans le désert jette ses regards de tout côté pour retrouver son pasteur, ainsi Thècle cherchait Paul des yeux.

(8) Voir l'histoire dramatique d'Habrokomes, *Xénophon*, VI, 2, de Chariklea, *Héliodore*, VIII, 9 : Ici les flammes soulevées par le vent font comme un dôme au-dessus de la pauvre condamnée. Rohde, p. 393, n. 3, renvoie encore à Parthenius, 6, p. 9, 23, ed. Hercher. Leipzig, 1858.

Digitized by Google

sécuteurs. Paul pendant ce temps pleurait caché avec Onésiphore et les siens dans un tombeau — encore un motif bien romantique. Une circonstance heureuse amène un rapprochement entre les deux acteurs (1). Thècle est décidée à ne plus l'abandonner. Mais Paul craint que de nouvelles épreuves ne surviennent, et on tient à préciser de quel genre elles sont : Les temps sont mauvais et tu es si belle,... je crains que tu ne puisses supporter ces épreuves et que tu ne deviennes faible à la rencontre d'un homme (2). Et en effet, on arrive à Antioche. Alexandre, un des principaux de la ville (3), s'éprend d'elle et sollicite Paul de la lui abandonner. Chose assez surprenante, celui-ci s'empresse de se dégager de l'aventure et s'échappe (4). Thècle est obligée de défendre elle-même son honneur (5). Le pontife du culte impérial, c'est à ce titre, semble-t-il, qu'il donne des jeux, par dépit d'amour, aussi bien que par dignité (6), la fait condamner aux bêtes. Nous n'entreprendrons pas de reproduire par le détail cet épisode dramatique. Qu'il nous suffise de remarquer que de semblables aventures ne sont pas inconnues aux romans grecs (7), pas plus que l'intervention répétée de la foule et tout particulièrement des femmes en faveur de la martyre (8), l'introduction très-habile d'une femme de qualité, personnage historique destiné à donner quelque apparence de vérité aux aventures ; ce sont-là des traits du genre. Ce que nous voulons relever avant

(1) 251, 3.

(2) 253, 4-6. Ce sont là des plaintes ordinaires dans les romans grecs. Voir par exemple, le subterfuge employé par Theagènes et Chariklea, dans *Héliodore*, VI, 11. — Voir Rollfs, *loc. cit.*, p. 387.

(3) Συριάρχης. Voir sur ce point, Rollfs, *loc. cit.*, p. 385.

(4) C'est encore là un procédé cher aux héros des romans grecs, et en particulier à Héliodore; les deux amoureux se font passer à plusieurs reprises pour frère et sœur, afin d'échapper au danger et gagner du temps, voir par exemple, I, 21 ; V, 26 ; VIII.

(5) 254, 2 et sv.

(6) 254, 9.

(7) Voir la lutte de Theagenes, X, 28-30 ; 31 32. On pourrait y joindre des faits tels que X, 9, 16, où les héros sont voués aux dieux.

(8) 249, 12 ; 255, 10 ; 258, 8 ; 260, 8 ; 261, 5 ; 264, 10. — Nous rappellerons ce que nous avons dit de la sympathie dont les héros de romans sont l'objet. Mais à comparer surtout la scène de Chariklea sur le bûcher. La foule des femmes crie aussi : Elle est innocente, et proteste contre l'injustice. Nous voudrions attirer l'attention sur cette circonstance que la délivrance de cette dernière est attribuée à l'intervention des dieux, tout comme celle de Thècle, pp. 263, 5 et sv. — Voyez Rohde, p. 495, et n. 3 sur la part du peuple aux souffrances de Chéreas. Ficker, Hennecke, II, p. 476, fait remarquer également la sympathie de la foule pour les héros des romans apostoliques.

Digitized by Google

tout, c'est le motif de la condamnation : Elle parait dans l'amphithéâtre sous le chef de sacrilège (1), mais il faut avouer que le moyen employé par l'auteur, pour la rendre coupable de ce crime, est assez singulier et ne s'explique pas en dehors d'une tendance littéraire (2). C'est à celle-ci que Thècle doit de paraître tout à la fois comme martyre de la virginité et comme victime d'un dépit amoureux. Après avoir rendu à Tryphèna le bien pour le bien, en lui donnant la foi en échange de sa protection, la vierge s'empresse (3) de rejoindre Paul, avec une troupe de jeunes esclaves des deux sexes de la maison de sa protectrice ; elle est déguisée elle-même en homme ; aussi l'apôtre ne peut-il s'empêcher de pressentir quelque nouvelle aventure, dit naïvement le texte (4). La prenant par la main, il la conduit à la demeure de Hermias et écoute le récit de tout ce qui lui est arrivé, encore un motif cher aux romans grecs. Mais enfin Thècle a été baptisée, elle est maintenant confirmée dans la foi ; elle en deviendra l'apôtre. L'auteur termine brusquement le récit par le renvoi de Thècle à Iconium, et la scène de déchirement au moment des adieux finals (5). Il ne faut pas en effet oublier qu'il nous doit les Actes de Paul, et il faut avouer que celui-ci a tenu un rôle secondaire et assez effacé dans toute cette histoire, pour laisser sa compagne au premier plan. L'apocryphe a raconté cet épisode des pérégrinations de l'apôtre avec une complaisance spéciale ; il semble s'y être attardé quelque peu et de fait ces pages se détachent de tout l'ouvrage avec un relief saisissant. M. C. Schmidt l'a parfaitement remarqué (6). On comprend le succès que le morceau a eu dès l'anti-

(1) 255,8.

(2) La violence qu'a subie Thècle, selon Ramsay, *op. cit.*, n'était pas une honte, mais un honneur et la résistance qu'elle a opposée au pontife, était en raison de la qualité du personnage un sacrilège.

(3) Elle reste huit jours pour catéchiser Tryphène et sa maison, 265, 5.

(4) 266, 6.

(5) 268, 4 et sv. L'héroïne y résume ses aventures, en quelques mots. Voyez pareillement, *Héliodore*, X, 39 ; *Chariton*, VIII, 8.

(6) *Acta Pauli*, p. 145 : Und mit welcher Liebe der Verfasser seine Schpöfung gepflegt hat, lehrt die breite Ausführung dieser Episode im Leben des Apostels, die einen solchen Umfang nahm, dass er auf zwei Städte, nämlich Ikonium und Antiochen die Handlung ausdehnen musste. — Nous ne voulons pas entrer dans le débat posé sur l'historicité de Thècle. L'auteur d'un roman ne renonçait pas à prendre les acteurs du drame dans la réalité historique ; on pourrait citer ici Tryphène et Alexandre. Les éléments de la solution du problème sont à chercher en dehors des Actes. Tout ce que l'on peut tirer de ceux-ci est le départ précipité et sans préparation de Thècle pour Séleucie dès son retour à Iconium : l'apocryphe replacerait son type dans le milieu d'où il l'a pris sans nous avertir. Voir sur cette question, Rolfs, *loc. cit.*, p. 375 ; Schmidt, *Acta Pauli*, p. 147 ; Ramsay, *loc. cit.*

Digitized by Google

quité. Mais nous ne pouvons admettre cependant l'opinion du critique allemand, sur les raisons de cette complaisance de l'auteur pour les aventures de la vierge d'Iconium. Sans doute la qualité de vierge a influé beaucoup sur la popularité des Actes de Thècle, pas plus que celle de martyre et d'apôtre toutefois (1) ; mais l'apocryphe s'est attaché à cette figure, parce qu'elle touchait de plus près aux héroïnes des romans qu'il avait appris à étudier et que l'épisode réalisait le mieux le type qu'il s'efforçait de reproduire dans les Actes des Apôtres. Dans ces pages le littérateur et le chrétien se sont rencontrés pour se prêter un aide mutuel, loin de se contrarier. Tout notre exposé est là pour nous convaincre, semble-t-il, de la tentative et du succès relatif de la combinaison des deux éléments, qui reparaît malgré tout à travers les mailles du récit (2). L'opinion de M. Schmidt provient de la méconnaissance de la portée et de la valeur de l'élément encratique que l'on retrouve dans tous les Actes apocryphes des Apôtres. On nous permettra de nous arrêter quelque peu sur ce sujet, qui paraîtra à beaucoup peut-être créer une difficulté sérieuse à notre hypothèse, alors que, à notre avis, il en est une confirmation surprenante.

Le terme employé pour désigner cette attitude d'abstention vis à vis des biens de ce monde, n'est pas sans une certaine élasticité. Il y a des degrés dans l'ascétisme, comme il y a bien des raisons à l'ascétisme. « On peut comprendre de tout chrétien la parole de l'apôtre : Le monde est mort pour moi et je suis mort au monde » (3). M. Harnack, qui reprend ces paroles de Celse, a raison de parler du pessimisme des premiers chrétiens vis à vis du monde (4). Le fait

(1) Rollfs, *op. cit.*, p. 371.

(2) On connaît la théorie de Ramsay, adoptée par Dom Cabrol, *La légende de Ste Thècle*. Paris, 1895 ; Dom Leclercq, *Actes des martyrs*, I ; Fouard, *S. Paul*, I, p. 41 ; combattue par Harnack, *Chronologie*, I, p. 505 ; Rollfs, Schmidt, *loc. cit.* ; qui prétend retrouver dans les Actes de Paul et de Thècle un « Grundschrift » du Ier siècle. Ses raisons ne sont pas convaincantes, mais si elles l'étaient, on pourrait se demander si ce morceau était bien les Actes de Thècle, et si ce n'est pas plutôt une sorte d'essai romantique adapté par l'auteur à son sujet.

(3) Celse, cité par Origène, V, 64.

(4) *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums in der ersten drei Jahrunderten*, 2e édit., p. 85, n. 1. Leipzig, 1906, je reprends l'expression du professeur de Berlin, à titre de formule ; du reste, elle ne peut avoir que cette prétention et nous n'avons pas à rechercher si ce pessimisme ne cache pas le véritable optimisme. Voyez aussi pp. 178 et sv.; Batiffol, *Études d'histoire et de théologie positive*, I, p. 53. Paris, 1904 : L'encratisme est un esprit, non une secte. — Tixeront, *La théologie anténicéenne*, Ire édit., p. 208. Paris, 1905.

Digitized by Google

en lui-même ne peut nous étonner dans nos apocryphes, quoique cependant il ait fait déjà couler des flots d'encre et donné lieu à des discussions passionnées ; il tient en effet une place marquante dans la controverse sur le caractère gnostique ou catholique des Actes. Mais on s'est attaché en général au fait lui-même, sans prêter grande attention à la modalité sous laquelle il se présentait et aux circonstances dont il était revêtu. Ce point de vue a son importance pour déterminer la portée et l'origine de l'encratisme de nos Actes. Il est à remarquer tout d'abord que s'il tient une place importante dans le récit des doctrines apostoliques, il n'en est pas de même dans l'enseignement qu'on leur prête. Celui-ci sans doute est résumé souvent dans la prédication de l'ascétisme (1) ; mais quand l'auteur fait parler l'apôtre, il ne lui arrive jamais de mettre dans sa bouche directement les doctrines outrancières, dont il vient de donner des exemples vivants. Pour Pierre, en tout cas, la chose est suggestive : quand l'apôtre a fini de raconter l'histoire de sa fille et de Ptolemeus, il se contente de conclure : Sache, serviteur du Christ, que Dieu prend soin des siens, et prépare à chacun ses largesses, loin de nous oublier. Et maintenant, mes frères, pleurons, veillons et prions, et Dieu jettera ses regards sur nous et nous espérerons en Lui (2). Paul avant de partir, nous expose le programme de la vie chrétienne ; celui-ci est emprunté largement aux épîtres pauliniennes, et on ne peut dire que la continence y occupe une part plus grande que dans celles-ci (3). Et cependant un incident a surgi dans la réunion, qui donnait occasion de développer ce thème ; mail il n'en fait rien et se place à un point de vue d'ensemble de la vie chrétienne (2). M. Ficker lui-même le rapproche de la description ou plutôt du portrait du chrétien, qu'on lit dans les Actes de Jean (4). A cette page, nous pourrions comparer l'oraison funèbre de Drusiana, dont la mort, arrivée dans les circonstances que l'on sait, se prêtait admirablement à un éloge de l'encratisme, professé par elle si héroïquement (5) ; nous y rencontrons sans doute une allusion à sa beauté et au mépris qu'elle en a professé, mais ce sur quoi l'apôtre insiste le

(1) Pierre : 84, 11 ; 86, 1, 8 τοῦ λόγου τῆς ἁγνείας. Paul (Schmidt, *Acta Pauli*, p. 195), *Acta Pauli et Theclae*, 238, 11 ; 240, 9 ; 242, 4 ; 244, 3. Jean, 214, 14.

(2) C. Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 10.

(3) *Actus Vercellenses*, 46, 31 et sv. Voyez Ficker, Hennecke, II, p. 409.

(4) Ficker, *loc. cit.* — Jean : p. 166 ; on peut bien nous objecter, 166, 29 ; 167, 1-2, mais il n'implique aucun préjugé contre notre thèse, si l'on fait bien attention à la figure employée par l'auteur.

(5) P. 183, 11 et sv.

Digitized by Google

plus, c'est le thème ordinaire, si l'on peut employer le mot, de la prédication chrétienne : se détacher de ce qui passe pour s'attacher d'une façon résolue et définitive à ce qui demeure (1), c'est à dire qu'il ne dépasse aucunement l'ascétisme chrétien, dont nous parlions tout à l'heure. On pourrait sans doute nous objecter pour Paul le fameux discours des macarismes, dont M. Schmidt a relevé avec tant d'insistance la teneur ascétique (2), en l'opposant aux béatitudes du discours sur la montagne (Math. V, 3). L'opposition fût-elle aussi franche qu'on veut bien le dire, et n'y eût-il pas entre les deux morceaux plus d'un point commun, que nous nous étonnerions de la portée que l'on donne à cette prédication, préface de l'histoire de Thécle, dont elle peut difficilement être détachée. Et du reste, si on peut parler de doctrine outrancière, ce serait à propos du passage où l'apôtre conseille tout au moins la continence dans le mariage ; mais il s'est empressé pour l'introduire d'emprunter les paroles même d'une épitre paulinienne, soit pour couvrir sa responsabilité, soit pour nous donner la mesure de ses intentions (3).

Mais autrement intéressantes sont les pages où les Apocryphes nous exposent par la bouche de leurs héros les motifs d'une attitude aussi intransigeante vis-à-vis des biens de ce monde. Elle ne repose pas pour Pierre et pour Paul dans des tendances doctrinales, dans une condamnation irrévocable des biens de ce monde (4). Chez ce dernier, pareille doctrine est attribuée aux hérétiques Simon et Cleobius ; elle constitue même le noyau de leur système : ils nient tout à la fois que le monde est l'œuvre de Dieu, l'apparition de Jésus en ce monde dans la chair et la résurrection de la chair (5). Paul dans sa réponse leur oppose la naissance du Christ de la Vierge Marie et la réalité de son corps, gage de la résurrection corporelle (6). Il ne peut être plus explicite dans sa profession de foi. Et si Jean par ailleurs semble se distinguer de ses deux collègues par une tendance docétiste trop prononcée (7), il n'en est pas moins vrai que

(1) Voyez 184, 12 ; 184, 19.

(2) *Acta Pauli et Theclae*, 238, 12. Schmidt, *Acta Pauli*, 9 p. Voyez cependant le discours de Jean, retrouvé par Dom De Bruyne, *loc. cit.*, p. 156, qui a appartenu peut-être aux Actes de Jean.

(3) 238, 16. — Cor. 7, 29.

(4) Voyez les passages pour Pierre, où Dieu est proclamé créateur, 47, 12 ; tout-puissant, 47, 22 ; 54, 22 ; 58, 10, 11 ; 58, 13 ; 53, 28 — et surtout 67, 25 : *manducavit (Jesus) et bibit propter nos, ipse neque esuriens, neque sitiens.*

(5) Schmidt, *Acta Pauli*, pp. 73, (45, 14) ; pp. 76, (47, 5).

(6) Pp. 79 et sv. ; 148, 22 ; 49 ; 50.

(7) Schmidt, *Die alten Petrusakten*, pp. 94 et sv.

Digitized by Google

cette tendance n'a influé en aucune manière sur son encratisme : lui arrive-t-il de le justifier, il le fait par des motifs moins profonds et beaucoup plus banals. Dans le fameux discours au théâtre d'Éphèse, nous l'entendons prêcher le détachement des richesses, non seulement en raison de leur caractère périssable, et de la valeur autrement élevée des biens spirituels, mais aussi en raison des sollicitudes qu'elles procurent et des chagrins qu'elles préparent pour le jour des catastrophes possibles, de leur impuissance à nous préserver des maux même de cette vie : le riche malade envie le pauvre en bonne santé, c'est l'histoire en un mot du savetier et du financier. La beauté est chose passagère, regardez ce que le tombeau en fait. Les voluptés charnelles sont condamnées par la nature qui en punit l'abus, comme par la loi et les remords de la conscience ; voyons où nous allons. L'avare sans miséricorde n'obtiendra pas pour lui-même la miséricorde qu'il aura refusée aux autres, quand il en aura besoin. L'énumération se poursuit dans le même ton pour la colère, l'ivrognerie, le faste, la vanité et d'autres crimes (1). Nous retrouvons des pensées analogues dans l'oraison funèbre de Drusiana (2). Nous sommes en présence d'une prédication du christianisme populaire, dont parle M. Schmidt (3), tant pour la forme donnée aux motifs que pour la nature des motifs eux-mêmes. Mais aussi elle ne peut fonder une morale plus sévère, une pratique plus outrancière que celle que l'on rencontre dans ce christianisme populaire.

Or l'idéal de vie supposé par la pratique que les Actes nous révèlent, sans doute touche à celui-ci en quelques points, nous ne songeons pas à le méconnaître. On nous y parle de jeûnes (4), de renoncement aux richesses (5), de charité, dont la pratique se liait

(1) Pp. 168-169, n. 34-36.

(2) Pp. 184, 17 et sv.

(3) *Acta Pauli*, p. 195. — Le discours relevé par Dom De Bruyne tranche à ce point de vue sur tout le reste. Il ne se rapporte pas à quelque épisode connu de nos Actes, en tout cas pas à Andronicos et Drusiana ; voyez, *Acta*, II, p. 181, 24 et sv.

(4) Pierre, 45, 8 ; 49, 21 ; 63, 11 ; 64, 26. On pourrait même rapprocher ce dernier passage, où la prière et le jeûne sont unis pour intercéder auprès de Dieu de *Math.*, 17, 21. — Paul : Schmidt, p. 26 (5, 23), 60 (37, 22) ; 70 (41, 14) ; 82 (51, 7) ; 83 (52, 16), Jean, 192, 29. — Voyez aussi Paul : Thècle. 153, 1 ; Schmidt, 58 (35, 19).

(5) Pierre : 64, 1 ; 65, 26. Comparer Acte Copte, Schmidt, p. 10, avec 63, 19 : tu vero non est quod tangas ne coinquineris. Pierre ne doit pas se compromettre lui-même dans cette opération, pas plus qu'il proteste ne l'avoir fait dans la vente du champ de Ptolémée. Voyez cependant le commentaire de Ficker. Hennecke, II, p. 441. — Paul, Thècle, 239, 8 ; 251, 7. — Jean, 183, 22 et sv.

Digitized by Google

intimement à la pratique de l'ascèse (1), tels que la vie chrétienne en comportait au IIe siècle. Les apocryphes ne se sont pas arrêtés là ; ils ont voulu aller plus loin. On trouve chez eux des faits, qui dépassent singulièrement la portée des motifs qu'ils ont fait valoir pour la pratique de l'ascétisme et qui même sont en dehors de toute prise de l'homme, à tel point qu'on ne peut supposer que de tels exemples aient été jamais proposés de la manière dont ils sont présentés ici. Ils sont sans contact avec la réalité, tout aussi bien qu'avec la doctrine morale supposée par les auteurs. Il ne serait pas étonnant de regarder la description qui nous est faite de la charité de Marcellus, comme une pieuse exagération (2). Mais est-il possible de supposer pratique l'abandon de tous ses biens, comme le font Onésiphore et Hermokratès des Actes de Paul (3) ? Est-il surtout croyable que l'on ait pu accorder une valeur d'édification réelle à des jeûnes, tels que celui de Pierre dans son voyage à Rome, celui de Jean en pareille circonstance — le rapprochement même est curieux (4), aussi bien que celui de Paul dans le tombeau (5). Il faut en dire autant de l'attitude outrancière vis-à-vis du mariage, telle que celle qui nous est révélée par le fragment copte, par la prédication de Pierre à Rome, à laquelle on accorde un succès pas médiocre (6), par l'épisode de Drusiana (7), pour ne pas insister sur celui de Thècle, que nous avons analysé. On y voit l'expression d'un

(1) Harnack, *Die Mission*, I, p. 130. — Pierre : Schmidt, p. 10. *Actus Vercel.*, 55, 1 ; 64, 26 ; 65, 21 ; 66, 14 ; 69, 21 ; 74, 6 ; 79, 4, 10, 12, 24 ; 80, 12. — Paul : *Thècle*, 267, 7. Schmidt, 57 (33-25). — Jean : 169, 2 ; 205, 5 ; 211,13.

(2) Pierre : 55, 1 et sv. Ficker, Hennecke, II, p. 426.

(3) Thècle, 251, 8 ; Schmidt, 57 (33, 25). Voyez Harnack, *Die Mission*, I, p. 130, n. 2 : (Le Communisme), dit-il, n'a pas existé de fait dans les cercles du Christianisme hellénique.

(4) Pierre : 51, 4, 8, 10 ; 52, 30 : *Nulla die refrigerasti in tam magno mari.* — Comparez 69, 29 : *Petrus enim perseveravit nihil gustans, sed superponens.*

Jean : 154, 3, 6, 14. Il a emporté pour son voyage, dit le texte, quelques figues, et encore se contente-t-il d'en manger une le 7e jour.

(5) Thècle : 251, 3 et ss. Il n'y a pas en cette occurrence l'apôtre seul, mais Onésiphore, sa femme et ses enfants et on ne dit pas combien de temps ces rigueurs durèrent : ἡνίκα δὲ ἡμέραι πολλαὶ διῆλθον...

(6) Schmidt, *Die alten Petrusakten*, 7 et ss. — *Actus Vercel.* 86, 1, 8.

(7) 181, 25 : Drusiana préfère la mort plutôt que de rendre ses devoirs à son mari ; elle amène celui-ci à la considérer comme sa sœur : 182, 4 ; 187, 4 ; 191, 28, 30. Elle meurt sur sa demande et en présence de l'apôtre pour échapper aux assiduites de Callimachos : 182, 9 et sv., 24 ; 183, 4. Dans le tombeau, un jeune homme vient la défendre contre les violences de celui-ci : 189, 19, 21 ; 191, 31 ; 192, 10. Lire encore la scène ; 190, 27.

Digitized by Google

idéal rêvé pour les temps apostoliques, qui aux yeux des premiers chrétiens, durent apparaître comme auréolés du mimbe d'une perfection et d'une sainteté incomparables (1). Il en est bien ainsi, mais ce que l'on ne comprend pas cependant, ce sont précisément les traits choisis pour rendre cet idéal, comment on a cru le peindre avec quelques reliefs tracés d'une façon si saisissante et si puissante, alors que tout le reste demeure dans l'ombre. La chose tient au genre choisi par les apocryphes : marchant sur les traces des romanciers grecs, ils ont dû en adopter les procédés ; nous pouvons ici voir l'un de ces procédés en exercice. Les romanciers grecs, ayant renoncé à toute étude psychologique, en sont réduits à nous exprimer l'intensité des sentiments qui animent leurs héros, uniquement par le dehors, par les événements extérieurs qui pourront en faire deviner toute la puissance et l'intensité. Aussi pour nous donner leur fidélité et leur attachement l'un à l'autre, les feront-ils passer par les épreuves les plus sensationnelles et les plus terribles, poussées même jusqu'à l'invraisemblance (2) ; pour nous faire connaître l'intensité de leur amour, ils feront appel au renoncement complet de tout, à l'oubli, avons-nous dit, des élémentaires nécessités de la vie ; le chagrin de la perte de l'aimé se mesurera aux privations qu'il suscite (3). Les apocryphes à leur image, voulant peindre la charité, — l'analogie a dû se présenter à leur esprit tout naturellement, — la sainteté du monde apostolique, ont employé le même procédé extérieur : Ils n'ont pu nous décrire ces temps admirables, qu'en nous les présentant sous des dehors extraordinaires et anormaux. La prédication de l'ascétisme ainsi que la pratique se prêtaient admirablement et mieux que toute autre formalité de la vie chrétienne, à des développements de ce genre. Ils n'y ont pas manqué ; ils ont donné libre cours à leur imagination, au point d'aboutir même parfois à l'invraisemblable, ce qui serait peu, mais à l'absurde et au révoltant. Les apôtres ont poussé leur ascétisme jusqu'à s'abstenir

(1) Harnack, *Chronologie*, I, p. 559 ; Il ne prêche pas l'ascèse à proprement parler ; mais il la témoigne pour les temps apostoliques qui à son point de vue se tiennent à une hauteur, que le présent ne peut atteindre. C'est le sentiment populaire catholique.

(2) Lire à ce propos les résumés des principaux romans grecs donnés par Rohde, p. 361 et sv.

(3) Voyez ce que nous avons dit plus haut, à propos de la fidélité des deux amants. Lire en particulier, *Héliodore*, VIII, 7 : Ne te fais pas mourir à force de renoncer à manger depuis tant de jours ; VIII, 14 : *Chariton*, III, 1 : Dionysios amoureux de Calirrhoé maigrit à force de privations ; IV, 2 ; VI, 2 : Chéreas dans son chagrin refuse toute nourriture et veut mourir.

Digitized by Google

de vin dans la célébration du sacrifice ; en tout cas, on semble le supposer (1). Nous ne dirons rien de l'histoire polissonne de Maximilla, qui a tellement scandalisé les lecteurs chrétiens, qu'elle serait restée totalement inconnue pour nous, sans la citation ou plutôt la mention qu'en a faite Evodius, dans un mouvement d'indignation contre les Manichéens, prôneurs des Actes apocryphes (2). Supposant en dernière analyse les pensées exprimées par Paul sur le mariage et la virginité (3), ils n'ont pu nous rendre l'attachement complet des apôtres et des temps apostoliques aux choses de Dieu, que par un renoncement extérieur absolu aux choses de ce monde. C'est ce qu'expriment à la fois le fragment copte de Pierre, les macarismes de Paul, et les Actes de Jean en deux circonstances (4).

Nous nous sommes arrêté peut-être plus que nous aurions voulu sur l'encratisme des Actes ; mais il était nécessaire de le faire, en raison de l'importance que l'on a donnée à la question et en même temps parce qu'il nous fait toucher du doigt un procédé littéraire des apocryphes, que l'on n'a pas toujours compris, pour ne pas l'avoir vu tel qu'il est, procédé du reste que l'on peut retrouver en

(1) Pierre, 46, 13 : pane et aqua. Ailleurs, on a simplement mention du pain : 58, 4, 8 ; fragment copte, p. 10. — Paul : Thècle, 238, 10, l'Eucharistie est appelée simplement κλάσις ἄρτου, ce qui signifie peu de chose ; comparez cependant 253, 2, de même le repas du tombeau, dont le vin est rigoureusement exclu ; de même Schmidt, *Acta Pauli* : 58 (35, 19) ; 83 (52, 15). — Jean : 186, 6 ; 193, 2 ; 207, 7 ; 208, 10 ; ne signifient rien par eux-mêmes, ils ne renferment en effet que l'expression classique signalée pour Pierre. — Voyez Harnack, *Chronologie*, I, p. 559 ; *Text. und Unters*, VII, 2. — Schmidt, *Acta Pauli*, p. 196 ; Batiffol, *Études d'histoire et de théologie positive*, II, 3e édit., p. 164. Paris, 1906.

(2) Evodius, *De fide contra manichaeos*, c. 38, dans *Augustini opera*, t. VIII, in app. — Voyez Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 53. Lipsius, *Ap*, I, p. 590; Harnack, *Chronologie*, I, p. 544: Hennecke, I, p. 459, 463: II, p. 549. — Voyez également Schmidt, p. 15.

(3) *I ad. Cor.* 6, 5 ; 7, 26, 28 et sv.

(4) Schmidt, p. 8, 9. Voyez également p. 14 et 14, n. 2. — Jean : 154, 9 ; il n'a pas besoin de manger, dit il, parce qu'il est rassassié intérieurement par l'amour de Dieu : je suis en mon âme dans la joie, et je ne veux pas prendre de nourriture. — p. 212, 6, il raconte sa vocation à la virginité : Le Seigneur, par trois fois l'empêche de se marier, parce « qu'il le veut à lui », s'il n'était pas sien, il le lui permettrait ».

Notons pour finir l'observation de Zcharnak, *Der Dienst der Frau in d. ersten Jahrhund. d. christlichen Kirche*, p. 117, Göttingue, 1902, il trouve qu'une scene semblable à celle des Actus Vercellenses, 69, 20 et sv. — Pierre et Marcellus servent les vierges et veuves — est absolument inconnue dans la grande Église.

Digitized by Google

d'autres pages (1). Cependant, je ne veux pas passer sous silence un autre point de contact qui a sa valeur pour montrer les relations intimes entre nos écrits et les romans grecs. Les romanciers grecs sont sortis des écoles des sophistes ; ils ont laissé des traces de leur formation première dans leurs œuvres, des traces quelquefois très palpables, comme ce goût de la parade théâtrale, que l'on remarque en particulier chez Chariton (2), où le héros devient un simple rhéteur, pour sa plus grande glorification. Or les apocryphes nous paraissent avoir obéi au même sentiment et nous peignent l'apôtre parfois sous les traits de ces sophistes ambulants, qui allaient par les villes parler au forum, dans les théâtres, dans les maisons particulières, faisant de véritables tournées de conférences (3), recueillant les applaudissements et parfois un véritable triomphe. C'est bien l'attitude qu'on prête à Jean, convoquant les citoyens d'Ephèse au théâtre de la ville pour apprendre à connaître la puissance de Dieu (4). Et l'on a soin de nous dire que la foule s'écrase dès le matin sur les gradins pour assister au spectacle, comme « toute la population d'une ville jusqu'au petit peuple, et même les hauts dignitaires du royaume et parfois l'empereur lui-même se faisait un devoir d'assister » (5) aux improvisations d'un rhéteur célèbre tel qu'un Herodes Atticus, surnommé le « roi de la parole, la langue de la Grèce », ou d'un Polémo, sorte de prince vivant à Smyrne (6). Et en effet dans la conjoncture, le préfet lui-même ne peut résister à l'enthousiasme universel, malgré son dépit (7). La séance est donnée avec tout l'appareil du genre, si ce n'est que l'apôtre n'apporte point en faveur de sa démonstration

(1) Nous voulons parler de la tendance des Actes à illustrer un principe ou une théorie, par une scène qui en est le symbole : La scène de Rufina est, dit Ficker, Hennecke, II, p. 408, « die drastiche Illustration zu I Cor. 11, 27-29 » ; la scène des veuves chez Marcellus, p. 68 se tient de même par rapport au principe formulé à deux reprises de la transcendance divine, 67, 2 ; 69, 17, Ficker, p. 449 ; l'histoire d'Eubola vaut de même comme développement de l'exhortation exprimée à la fin, 65, 26 : Jejuneumus invicem, precantes dominum : voyez encore, 51, 1 (*Math.*, 3, 11) ; 61, 30 (*Math.*, 11, 25) ; Ficker, p. 437, 478.

(2) Lire les deux contiones au théâtre, III, 4 ; VIII, 8.

(3) Rohde, p. 307.

(4) Jean : 167, 24.

(5) Rohde, p. 314. Il rappelle en note 1, ce que nous dit S. Basile, *ep.*, 158, ed. Bened. Paris, 1730, t. III, p. 460. C., d'une conférence de Libanius à Antioche : Personne ni des dignitaires, ni des soldats, ni des ouvriers ne voulait demeurer étranger à la lutte ; les femmes elles-mêmes s'empressaient déjà de s'y rendre.

(6) Rohde, p. 315.

(7) 167, 28 et sv.

Digitized by Google

uniquement des paroles, mais aussi des prodiges. Le succès est tel que les citoyens de Milet s'empressent de réclamer le nouveau rhéteur (1). On pourrait rapprocher de cette scène le discours tenu par l'Apôtre devant le temple fameux d'Artémis, quelques jours après, au moment des fêtes solennelles (2). Paul arrive-t-il à Sidon, que les habitants curieux d'entendre ce nouveau prêcheur, s'empressent de le faire conduire au théâtre ; nous pouvons seulement dire que Paul a tenu un discours où il parlait de la πολιτεία du Christ (3). Mais l'exemple le plus suggestif est celui que nous rencontrons dans les Actes de Pierre. On sait qu'un des exercices des conférenciers-sophistes les plus goûtés est l'improvisation et tout particulièrement le concours d'improvisation institué par deux rivaux. Ce genre, dit Rohde, jeta son plus vif éclat au temps de la seconde sophistique (4). « L'orateur qui voulait se soumettre à cette épreuve, commençait la plupart du temps par un discours assez bref, sorte d'introduction — c'était quelquefois une simple présentation du conférencier faite par lui-même (5) — et il concluait en demandant un thème à développer. L'homme le plus en vue de l'assemblée s'exécutait ordinairement le premier ; d'autres suivaient ; dans le nombre on en choisissait un, soit au gré du sophiste, soit d'après la décision du public, sur lequel, après une courte méditation tout au plus, il avait à parler (6) ». Il est inutile d'ajouter que le métier comportait quelques petites ruses ; on y connaissait le rôle de la claque (7). En tout cas, c'était vraiment un événement public. Or dans les Actes de Pierre, c'est bien à un tel événement que nous assistons. Le forum est préparé pour l'occasion ; on parle de l'affaire à l'avance (8), on s'y rend en foule, et chacun paie sa place (9). Ses frères sont là, comme les disciples et les amis du conférencier, claque habituelle (10), mais il y a encore les sénateurs, les préfets, les

(1) 169, 24.

(2) 170, 1 et sv.

(3) Schmidt, *Acta Pauli*, 61 (38, 24, 39-4), le texte copte s'arrête aux premiers mots. Voyez aussi p. 98, le commentaire de l'auteur.

(4) Rohde, p. 309.

(5) Rohde, p. 309, n. 2.

(6) Rohde, p. 309-310. — Croiset, *Manuel*, p. 757.

(7) Rohde, p. 311.

(8) 69, 31 : *Ecce enim venerunt juvenes mei, nuntiantes vidisse se in foro anabatras configi et turbam dicentium : Hic crastina die luce orta certari habent duo Judaei de conlocutione Dei.*

(9) Apparemment les sophistes ne débitaient pas leurs conférences pour la gloire seule. Croiset, *Manuel*, p. 758. — 70, 28 : *Occupantes loca, singulis aureis.*

(10) 70, 27.

Digitized by Google

dignitaires de la ville (1). On a voulu voir dans cette assistance donnée aux deux adversaires, la conviction de l'auteur d'une Rome toute chrétienne. Ficker s'étonne de l'importance que Pierre prend tout à coup vis à vis de la ville toute entière ; on dirait, dit-il, un Pape du vi^e siècle (2). On en a tiré des conclusions sur l'époque et le lieu de composition de l'apocryphe. On n'a pas assez remarqué que l'auteur distingue nettement ces dignitaires de la troupe formée par les chrétiens ; il ne suppose aucunement qu'ils appartiennent à ceux-ci, pas plus que le préfet Agrippa, le futur persécuteur de l'Apôtre présent lui aussi. On n'a pas saisi en un mot le sens donné par l'apocryphe à cette assistance, qui comprend toute la ville ou presque. C'est, comme pour les exercices déclamatoires des sophistes, un intérêt de curiosité qui l'amène là ; elle assiste à un spectacle public. Et en effet celui-ci commence par la présentation personnelle des deux concurrents : Pierre le fait pour lui-même et pour son adversaire, tremblant à côté de lui. Il nous dit ce qu'il vient faire, son passé, son nom même (3) et il finit en jetant le défi ; mais la lutte en cette circonstance, donné la qualité des deux adversaires, n'est pas une lutte oratoire. Il y a bien un discours, qui est plutôt destiné à compléter l'information première en donnant la thèse qu'ils vont défendre (4). L'introduction finie, Simon demande au préfet Agrippa, l'homme le plus digne de l'assemblée, de proposer un thème aux thaumaturges en présence ; celui-ci s'exécute et la lutte commence (5). Elle continuera par des thémes suggérés par les assistants (6), interrompue par les applaudissements, les acclamations, aussi bien, dirai-je, que par les sifflets ou les interpellations de la multitude (7). On peut comprendre la complaisance de l'auteur à

(1) 70, 29.

(2) Ficker, Hennecke, II, p. 454 ; Harnack. *Chronologie*, I, p. 553 ; Schmidt, *op. cit.*, p. 99 ; Erbes, *art. cit.* dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXII, 1, p. 164. — Ficker, p. 438, note encore que le *Forum Julium* dans le récit nous est présenté comme un théâtre.

(3) 71, 19.

(4) 71, 24 et 71, 30 et sv. A remarquer que pour l'auteur, Simon n'est pas un orateur éloquent. Du reste, il lui attribue un défaut capital pour un homme du métier, il parle *voce gracili*, 48, 30. Comparer pour Pierre, *voce maxima*, 53, 19 ; 58, 12 : 75, 17. Cependant 83, 6, on a *magna voce* pour Simon ; le grec, 82, 11 ne le porte pas.

(5) 72, 29 : *Si praefectus permiserit... Praefectus autem patientiam ab his voluit praestore ne quid videretur impie gerere. Praefectus producit unum de suis alumnis.* — Voyez aussi, 76, 18.

(6) 72, 28 ; 74, 18.

(7) Rohde, p. 311. — 73, 35 ; 74, 14 ; 74, 26 : la multitude impose le thème ; 75, 29 ; 76, 21 ; 78, 5.

Digitized by Google

nous décrire cette scène du Forum julium. Il revivait peut-être à ce moment une de ces séances fameuses des sophistes, où il avait applaudi un maître ou un orateur préféré.

Nous pourrions continuer le rapprochement entre les romanciers grecs et nos apocryphes, et insister sur la tendance par exemple à mettre leurs héros en contact ou en rapport avec tel personnage historique, empereur, roi (1) ; c'est là un procédé à compter parmi ceux que nos auteurs emploient pour en imposer aux lecteurs sur la fantaisie de leurs œuvres. Nous avons vu que les romanciers grecs s'ingéniaient à produire l'impression historique par diverses ruses du métier. Les apocryphes apostoliques ne leur sont pas inférieurs. M. Schmidt a fait remarquer lui-même que l'assimilation proposée par M. v. Dobschütz des Actes apocryphes avec les « Reiseromane (2) » fournirait l'explication du titre employé par l'auteur des Actes de Paul : πράξεις Παύλου κατὰ τὸν ἀποστόλον (3). Les Actes de Jean sont écrits à la première personne et prétendent émaner d'un disciple et d'un compagnon de l'apôtre (4). Il est assez difficile de déterminer

(1) Cf. pour *Héliodore*, Rohde, p. 451 ; 454 ; pour *Chariton*, p. 494. Comparez l'entrevue de Jean et de Domitien, p. 155, avec l'entrevue d'Apollonius de Tyane et du même prince : *Philostratorum et Callistrati opera* recognovit Antonius Westermann, Paris 1850, *Vie d'Apollonius*, VII, 32, p. 162 ; VIII, 4, p. 169 ; l'attitude du préfet Élien à l'égard du philosophe, VII, 16-18, p. 145 ; 40, p. 166 avec celle d'Agrippa à l'égard de Pierre, dans la séance du Forum, p. 72, 21 ; 73, 20 ; 76, 18. Voyez Paul devant Néron, *Martyrium*, p. 110, 6 ; p. 116, 3. — Ficker, Hennecke, II, p. 411, note également la tendance des apocryphes à mettre leurs héros en rapport avec quelque personnage important. Il attire entre autres l'attention sur la scène de 48, 2, où les compagnons de Paul prennent une apparence d'historicité assez marquée. Comparer cette scène avec *Xénophon*, I, 10.

(2) *Theolog. Literaturzeitung*, 1903, 12, p. 353.

(3) Schmidt, *Acta Pauli*, p. 185. — Cf. pp. 117-118 : Le prêtre d'Asie pour donner autorité à son écrit, l'a fait circuler sous le nom de l'apôtre, dit Schmidt ; c'est surtout ce fait qui a suscité tant d'émotion à une époque où on faisait grand cas de l'apostolicité dans la lutte contre les Gnostiques.

(4) On a mêlé, il est vrai, cette question avec celle de l'historicité de ce fameux personnage, qui devait acquérir une si grande renommée dans les controverses antimanichéennes, Leucius ; mais il n'en est pas moins vrai que les Actes se donnent comme l'œuvre d'un témoin oculaire : p. 161, 4, 11 ; 180, 11 ; 180, 5 ἀνίσταμαι... « Hier vill Selbsterlebtes von Anfang bis zu Ende erzählt sein ». Nous croyons que Schmidt, *Die alten Petrusakten*, pp. 76-77, a raison pleinement quand il soutient que « le nom de Leucius était attaché dès l'origine aux Actes de Jean. Il est possible même que le nom se trouvât dans le titre : Actes de Jean par Leucius Charinus, ou, écrits par son disciple Leucius Charinus ou quelque autre texte semblable. On ne peut mieux rendre compte de l'attribution des Actes à Leucius. Voyez Zahn, *Acta Johannis*, LXVIII ; *Geschichte d. Neutestamentlichen Kanons*, II, 2, p. 860 ; Lipsius, *Ap.*, I, p. 113 ; Harnack, *Chronologie*, I, p, 542.

Digitized by Google

ce qu'il faut dire à ce sujet pour les Actes de Pierre : nous ne les possédons plus complètement. Lipsius a sans doute voulu y voir un récit à la première personne, comme pour ceux-là, mais la chose est loin d'être évidente, elle est contestable et contestée (1). Enfin pour ces derniers, il n'est pas sans intérêt de rapprocher la tentative de la magicienne égyptienne de rendre son fils à la vie, telle que nous la raconte Héliodore, de la tentative manquée de Simon de ressusciter Nicostrate : le procédé employé par les deux magiciens est tout à fait le même, et le résultat présente grande analogie (2) mais nous reconnaissons volontiers que le rapport peut provenir d'un thème connu et employé dans les écoles.

Il existe, nous croyons qu'après cet exposé, on le mettra difficilement en doute, des rapports intimes entre les romans grecs et les romans apostoliques. L'objection soulevée encore tout récemment par M. Schmidt ne repose que sur un préjugé. Il comprend, dit-il, l'assimilation des Actes aux « Reiseromane », si ceux-là conduisaient les apôtres prêcher dans les pays fabuleux, tels que le pays des ichthyophages ou des anthropophages (3). La raison tient à une connaissance imparfaite du roman grec ; nous avons vu que Xénophon faisait évoluer son action dans des contrées appartenant à la civilisation romaine ; il y a là une tendance à embourgeoiser le genre, remarque Rohde, qui ne craint pas d'apporter pour preuve de l'origine éphésienne de l'auteur sa connaissance relativement exacte et minutieuse de la contrée d'Ephèse (4). Les romans de voyage ont eu leur influence sur l'origine et le développement du roman grec, mais ils ne le commandent pas exclusivement. Plus spécieuse peut-être la relation qu'il prétend établir entre les Actes canoniques et les Actes apocryphes. Par deux fois, il revient sur cette idée que les Actes de Luc suffisent à expliquer la pensée qu'ont eue les auteurs de nos écrits de composer des fables de ce goût sur le compte des apôtres (5). On a voulu, croit-il, suppléer à l'ignorance où l'on était vis-à-vis des destinées apostoliques. L'Église au sortir de la crise

(1) Lipsius, *Ap.*, I, 113 ; II, p. 272 ; Zahn, *Geschichte*, II, 2, p. 860, n 4 ; Harnack, *Chronologie*, I, p 559, n. 2 estime que les passages invoqués, 49, 10 ; 69, 2, 6, 8, s'expliquent par une distraction du traducteur, qui aura transporté dans le récit la première personne, suggérée par le contexte, où elle s'explique parfaitement ; Schmidt, p. 77 ; Ficker, Hennecke, II, p. 450, voudrait en tirer un argument contre l'appartenance du chap. 21, au récit primitif

(2) *Héliodore*, VI, 14. — *Actus Vercellenses*, 75, 31 et ss.

(3) *Acta Pauli*, p. 185.

(4) Rohde, p. 398, p. 394.

(5) Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 154, *Acta Pauli*, p. 185.

Digitized by Google

d'enthousiasme des temps primitifs s'est prise à réfléchir sur ses origines et a voulu se recréer une histoire, qu'elle avait comptée d'abord pour peu de chose. Sans doute, nous reconnaissons volontiers l'existence de pareille tendance à la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle ; elle seule explique le succès, nous verrons lequel, obtenu par les légendes apostoliques et comment le passage de la légende à l'histoire s'est opéré insensiblement et comme inconsciemment dans la conscience catholique. Il ne faut pas plus s'étonner de la relation existant entre les Actes de Luc et les Actes de Paul ; c'est précisément à propos de ceux-ci que M. Schmidt insiste sur cette relation (1). Nous avons expliqué nous-même ailleurs qu'il n'y avait rien de surprenant à ce que les Apocryphes aient emprunté aux écrits canoniques et à la tradition, tout comme les romanciers grecs se référaient à l'érudition de leur temps pour les données historiques et géographiques sur les pays mystérieux de l'Inde et de l'Ethiopie. Mais nous ne pouvons oublier en même temps toute la distance qui sépare l'œuvre de Luc de l'œuvre de nos anonymes. M. Schmidt l'a reconnu lui-même et il proteste assez vivement contre M. Dobschütz qui paraît avoir oublié ce que le critique a écrit ailleurs à ce sujet, ainsi que les raisons données par lui de cette divergence entre les deux formes d'Actes apostoliques (1). M. Schmidt a le triomphe facile, me semble-t-il ; en appeler d'une part à la quantité relativement grande des matériaux historiques mis en œuvre par Luc, et d'autre part à l'absence de semblables matériaux pour ses successeurs, nous explique le caractère fantastique ou légendaire de l'œuvre de ceux-ci ; mais ne suffit pas à nous faire comprendre le mode que la légende revêt. Ce mode a sa raison, paraît-il, dans l'imitation consciente d'un genre littéraire, connu, en vogue au moment de leur apparition, le roman grec. De nouveaux convertis, gens d'école, ont fait ici ce que les Apologistes ont fait pour l'éloquence. Ils ont voulu mettre au service de leur foi nouvelle les ressources de leur art ou plutôt ils ont apporté les préférences, les goûts de l'école dans leur situation nouvelle. Ils ont essayé d'adapter un genre littéraire appris, à la propagation de leur foi ou du moins à l'édification des fidèles. Le prêtre d'Asie, auteur des Actes de Paul, proteste, dit Tertullien, n'avoir agi que par amour pour l'apôtre (3).

(1) Chose curieuse, FICKER, *Die Petrusakten*, p. 7 et A. HILGENFELD, *Die alten Actus Petri*, dans le *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theologie*, nouv. ser., t. XI (1903), p. 321, insistent précisément sur la même idée pour battre en brèche la théorie formulée par Schmidt de la composition des Actes de Pierre, Jérusalem, Rome.

(2) *Die alten Petrusakten*, p. 154 ; *Acta Pauli*, p. 185.

(3) TERTULLIEN, *De baptismo*, 17. Cf. SCHMIDT, *Acta Pauli*, p. 173.

Digitized by Google

Il fut certainement étonné lui-même du scandale, que suscitait une œuvre entreprise avec les meilleures intentions du monde et la plus parfaite bonne foi. Mais tous ne comprenaient pas ces bonnes intentions et n'étaient pas au courant des fictions et des procédés du métier et peut-être trouvait-on hardi de traiter pareil sujet dans un moule semblable (1). Cependant malgré lui il n'avait pas fait un œuvre complétement fantastique : le chrétien avait composé avec le littérateur ; il avait gardé dans son œuvre ce que l'Écriture et la Tradition pouvaient lui fournir de renseignements, suivant en cela du reste ses devanciers, et, se réservant comme eux de traiter librement ces matériaux d'emprunt. Ceci nous suffit pour penser que les apocryphes n'ont pas voulu faire une œuvre parallèle à celle de Luc, pas plus qu'ils n'ont voulu lui donner un complément. Leur intention résulte du genre qu'ils ont adopté ; il n'y a pas d'autre moyen pour nous de la préjuger. Ce serait à mon avis naïveté de croire qu'ils se sont pris eux-mêmes à leur fiction, comme aussi de prétendre qu'on ne l'ait aucunement comprise autour d'eux (2). L'histoire littéraire des Actes de Pierre nous servira à montrer quel a été le résultat et le succès de leur entreprise.

Nos auteurs n'ont pas été les seuls à employer le roman à la propagation d'une idée religieuse. On rencontre le roman édifiant ailleurs que chez eux. L'exemple le plus caractéristique est celui d'Héliodore. Rohde s'est attaché à en relever la tendance « erbauliche », indiquée par le nom même que le compositeur s'est donné : nous avons dans ses « Ethiopiques » un plaidoyer habile en faveur du Dieu-Soleil. Son œuvre a une portée théologique nettement accusée (3). « On aura sans doute, dit-il, remarqué comment la conception religieuse d'Héliodore n'est que la reproduction de la théologie néo-pythagoricienne, telle que nous la rencontrons dans les écrivains de cette école... » (4). Dans sa tentative de propagande religieuse, il reste un sophiste, aussi bien que Philostrate, « qui proclame lui-même qu'il a voulu dans son œuvre présenter la vie édifiante d'Apollonius de Thyane sous une forme rhétoricienne destinée à plaire à ses élégantes lectrices » (5). Et en effet, quelque

(1) Voyez cependant une autre façon d'interpréter le témoignage de Tertullien, chez Schmidt, *loc. cit.*

(2) Comparez Schmidt, *Petrusakten*, p. 155. — Voyez ce que dit Rhode sur la vogue du roman même dans les milieux chrétiens, p. 358 ; cf. pp. 414 ; 432 ; 474 ; 492.

(3) Rohde, pp. 434 et sv.

(4) Rohde, p. 438.

(5) Rohde, p. 445. — Voyez *Vie d'Apollonius*, I, 3. L'auteur tient lui-même à nous faire remarquer le culte de l'impératrice Julia, femme de Septime Sévère, pour la rhétorique

Digitized by Google

valeur que l'on attribue à la biographie du magicien, héros de son livre, il est certain cependant que la forme employée consciemment par l'auteur pour faire accepter son type de sage néo-pythagoricien est la forme romantique et son ouvrage rentre dans la classe des romans édifiants. Il est roman dès le commencement par les références scrupuleuses qu'il nous donne de ses sources et son soin à nous attester l'historicité de son œuvre (1) ; il l'est par les procédés de développement qu'il emploie : discours, monologues, discussions philosophiques, lettres (2). Les songes-présages s'y retrouvent (3). Apollonius eût-il voyagé dans ces fameux pays légendaires, — et il les a tous visités, les Indes, l'Ethiopie, les Colonnes d'Hercule, — c'est en tout cas à son biographe que l'on doit cet emploi complaisant de l'érudition grecque, qui multiplie les observations géographiques, historiques, les remarques sur la faune prodigieuse de ces contrées (4). Il est à remarquer que par deux fois ses histoires de merveilles et de prodiges se rencontrent avec des récits des Actes de Pierre : M. Ficker a déjà noté la dépendance qui existe entre l'histoire de la statue brisée par un possédé du démon dans l'atrium de Marcellus et l'aventure survenue à Apollonius au milieu d'une discussion sur les sacrifices à Athènes (5). La relation entre les deux récits n'est pas contestable ; le critique allemand pense que le phénomène s'explique au mieux par la dépendance d'une source commune : nous avons ici un échantillon de ces histoires superstitieuses, comme on en racontait en ce temps, sans savoir d'où elles venaient. On peut ajouter le récit de la résurrection — Philostrate refuse cependant de se prononcer sur la nature du prodige — opérée par le mage à Rome et celle de Nicostrate des Actes de Pierre (6). La concordance pour la qualité des deux ressuscités, la façon dont les thaumaturges opèrent, la forme que revêt la reconnaissance des parents

(1) I, 3.

(2) I, 11, 32 ; 34-35 ; II, 26, 35, 41. A lire particulièrement le discours prononcé par le magicien devant Domitien : VIII, 7-8, p. 171-185 : il a été écrit, nous dit-il, par Apollonius lui-même ; il serait curieux d'en comparer le style avec celui de tout l'ouvrage, pour en reconnaître l'auteur véritable.

(3) I, 4, 23.

(4) I, 23-24 ; il cite ses auteurs, 25 ; II, 2, 9, 10, 12, 13, 18-19 ; 20-21, III, 1-9, il en appelle ici encore au témoignage des voyageurs; 52-58. Nous arrêtons nos citations ici avec la fin du voyage aux Indes.

(5) *Actus Vercellenses*, p. 58, 25 et sv.; *Philostrate*, IV, 20, p. 79, Ficker, Hennecke, II, p. 434. Voyez également, p. 414.

(6) *Philostrate*, IV, 45, p. 93; *Actus Vercellenses*, p. 74. — Comparez aussi, VIII, 30, p. 193 avec Jean, 186, 10 ; VIII, 31, p. 394, son apparition après sa mort à un jeune homme incrédule et l'apparition de Paul, *Martyrium*, 116, 3.

Digitized by Google

et le désintéressement égal des deux héros mérite certainement attention (1). Il serait trop long de poursuivre par le détail la démonstration du caractère romantique de la biographie d'Apollonius; il n'est du reste pas contesté, quoique l'on soit moins d'accord pour faire la part de l'histoire et de la rhétorique dans l'œuvre de Philostrate (2).

Nos apocryphes appartiennent pour la plupart à cette époque d'éclat et de fécondité de la sophistique, qui va d'après Rhode, d'Hadrien à Alexandre Sévère (3). On s'accorde en effet à les placer entre les années 160 et 250 (4). D'autre part dans l'évolution de la littérature ecclésiastique, ils apparaissent à la suite des apologistes, au moment où, comme ces derniers le montrent, des membres de la classe cultivée, de l'aristocratie intellectuelle se risquent par dégoût et pour d'autres raisons à entrer dans la religion chrétienne. Le mouvement est plus marqué et plus avancé en Orient, et en effet il semble qu'au moins pour Paul et Jean la provenance orientale ne soit pas douteuse (5). On comprend que ces nouveaux convertis aient apporté et conservé dans leur conversion quelque reste de leurs anciennes habitudes et de leur formation : l'exemple des apologistes n'est pas fait pour nous rendre la chose surprenante. Ils ont mieux senti que d'autres le désir de glorifier les fondateurs de l'Église et ils n'ont pas cru pouvoir le faire mieux qu'en empruntant un genre littéraire en honneur et en vogue même dans les milieux chrétiens, qu'ils avaient appris et peut-être déjà pratiqué sur des sujets d'un autre genre. *(A suivre.)*

Bastogne. J. Flamion.

(1) On peut comparer ces histoires avec *Jambliques*. VI; *Héliodore*, VI, 14. Le récit de Philostrate forme en quelque sorte l'intermédiaire entre ceux-ci et celui des Actes de Pierre.

(2) Rohde, p. 439, n. 2, admet que la forme seule a subi l'influence de la sophistique. Les matériaux seraient du compagnon d'Apollonius. Nous n'oserions être aussi affirmatif.

(3) Rohde, p. 358-359.

(4) Batiffol, *Littérature grecque*, 1re édit., p. 41; Bardenhewer, *Geschichte d. altkirchlichen Litteratur*, I, p. 411.

(5) Harnack, *Die Mission*, II, p. 31.

Digitized by Google

LA SANCTIFICATION

d'après saint Cyrille d'Alexandrie.

Πιστεύοντες εἰς Πατέρα καὶ Υἱὸν καὶ ἅγιον Πνεῦμα,.. πάντα μὲν ῥύπον τὸν ἐξ ἁμαρτίας ἀπονιπτόμεθα, καταπλουτοῦμεν δε καὶ τὴν τοῦ ἁγίου Πνεύματος μέθεξιν, καὶ θείας φύσεως ἀποτελούμεθα κοινωνοὶ, καὶ τὴν τῆς υἱοθεσίας κερδαίνομεν χάριν. (PG, t. LXXII, 524 A. in Luc. III, 21.)

Pour consoler et fortifier ses disciples au milieu des tribulations qui ne leur manquaient pas, saint Paul aimait à élever leurs pensées au-dessus de ce monde terrestre et à leur parler de la *vie divine* qui était en eux et les faisait héritiers du ciel. Il les encourageait à résister aux tentations et à pratiquer la vertu, en leur répétant qu'ils étaient devenus par le baptême les temples du Saint-Esprit (*Rom.*, VIII, 10-39; *1 Cor.*, III, 16; VI, 19; 2 *Cor.*, I, 20-22; *Gal.*, II, 20; III, 27; IV, 4-9). Pendant les premières générations chrétiennes, cet insigne privilège fut le thème favori des entretiens et des méditations des fidèles (2 *Pet.*, I, 4; *1 Clem.*, 30; 35; *Barnab. Epist.*, VI, 11-19; *Ignat. ad Ephes.*, XV, 3; XIX, 3; *ad Rom.*, VII, 2; *Epist. ad Diogn.*, 7; *Herm. Past.*, simil. 9, c. 16).

Peu à peu en Occident l'âme latine, — sans perdre de vue sa grandeur surnaturelle, — semble avoir été attirée vers d'autres considérations moins mystiques. La lutte contre les exagérations du montanisme y fut peut-être pour quelque chose? Mais en Orient, au milieu des controverses les plus mouvementées, les grands Docteurs surent toujours rappeler avec complaisance la dignité de l'homme régénéré et sanctifié dans le Christ. Ce sont, à la suite de saint Irénée (*Haeres.*, V, 6,8 = PG, t. VII, 1136 sq; 1141 sq) et d'Origène (*Periarch.*, I, 3 = PG, t. XI, 145), saint

Digitized by Google

Athanase (*or. 1 c. Arian.*, 16; *orat. 3 c. Arian.*, 3; *Epist. 1 ad Serapion.*, 19, 22 = PG, t. XXVI, 45; 357; 573; 581-4), saint Cyrille de Jérusalem (*Catech.* 17 = PG, t. XXXIII, 985 sqq), saint Basile (*de Spiritu Sancto*, c. 9; 19; 26 = PG, t. XXXII, 108; 157; 180), saint Grégoire de Nysse (*or. cat.* c. 21 sqq = PG, t. XLV, 57 sqq), saint Grégoire de Nazianze (*Orat.* 34,12 = PG, t. XXXVI, 252), saint Épiphane (*Haeres.* 74,13 = PG, t. XLII, 497 sqq), saint Jean Chrysostome (*In 1 Cor. hom.* 18 = PG, t. LXI, 656), Didyme d'Alexandrie (*de Spiritu Sancto*, 3 sqq = PG, t. XXXIX, 1034 sqq); et mieux que tous les autres, saint Cyrille d'Alexandrie (1).

En ce point, comme en tout le reste, Cyrille voulait être, et il fut en effet *traditionnel*. Ce qu'avaient dit ses prédécesseurs sur la sanctification, il le répéta. Il faut ajouter pourtant qu'il le répéta à sa façon, en y mettant sa marque personnelle. Il rapprocha et souda en système des données restées avant lui trop éparses; il rattacha le tout, mieux qu'on ne l'avait fait encore, au dogme trinitaire et à la christologie. En même temps l'ardeur de sa piété lui inspirait, pour exprimer sa foi, des formules, dont rien dans les écrits antérieurs n'avait égalé l'audace ni la vérité.

A chaque instant, et dans toutes ses œuvres, Cyrille trouva l'occasion de parler de la sanctification. Dans ses ouvrages sur la Trinité (*Thesaurus* et *de Trinitate* : PG, t. LXXV, 569 D sq; 609 D; 749 D sq; 905 A; 1085 B; 1088 B sq; 1098 sq), il la fait intervenir pour prouver la divinité du Saint-Esprit : « Le Saint-Esprit est Dieu, puisqu'il nous sanctifie. » Dans les controverses christologiques, il y a recours pour faire admettre l'union hypostatique du Verbe avec son humanité : « Le Christ ne saurait être, comme il l'est en fait, la cause de notre sanctification, s'il est lui-même un homme sanctifié ; il faut qu'il soit Dieu par nature. » Puis les textes de saint Jean et de saint Paul, dont il fait le commentaire, l'invitent souvent à expliquer comment nous sommes

(1) Après avoir déclaré que Cyrille d'Alexandrie a mieux compris et expliqué que personne le mystère de l'Incarnation : « *Cyrillum Alexandrinum, cui divinitus hoc tributum videtur, ut et summam illam atque augustissimam cum hominis natura conjunctionem divini Verbi accuratius quam caeteri tum animo comprehenderet, tum oratione declararet* ». — Petau ajoute au sujet de la sanctification : « *Et in posterior ista infinitisque minore partibus copulatione Spiritus cum sanctorum animis explicanda, pari mentis ac styli facultate regnaret* », *Dogmata theolog. de Trinit.*, l. 8, c. 7, éd. Vivès, t. III. p. 493.

Digitized by Google

renouvelés et régénérés dans le Christ (PG, t. LXXIII, 153-157; 749-760; PG, t. LXXIV, 272-282; 558-552; 564 sq). Enfin dans ses Homélies, il rappelle aux fidèles la sublimité de leur vocation et il les exhorte à respecter leurs corps et leurs âmes qui sont les temples du Saint-Esprit (v. g. Hom. Pasc. 10 = PG, t. LXXVII, 617 B sq) (1). On voit comment chez saint Cyrille la doctrine de la sanctification se rattache aux autres dogmes. On constate en même temps que le fait de la sanctification est un article de foi fondamental, admis par tout le monde, et qui sert de base aux argumentations théologiques (2).

Nous allons d'abord, dans une première partie, exposer, le plus objectivement possible, ce que Cyrille entend par la sanctification et comment il en conçoit le processus. Puis, dans une seconde partie nous devrons examiner et nous tâcherons de résoudre les principaux problèmes soulevés par les théologiens scolastiques à propos de la théorie cyrillienne.

I.

Cyrille décrit la sanctification comme une purification (PG, t. LXXV, 1016 B) et une transformation de l'âme (PG, t. LXX, 965 B; PG, t. LXIX, 508 C); un passage de l'état de mort et de corruption à l'état de vie et d'incorruptibilité (PG, t. LXVIII, 1073 D; PG, t. LXXVI, 1164 A), du vice à la vertu, de la servitude à la liberté (PG, t. LXXII, 676 A). C'est la réconciliation de l'homme avec Dieu (PG, t. LXXIV, 544); c'est l'élévation à un ordre supérieur à notre nature (PG, t. LXIX, 48 B; PG, t. LXXVII, 897 B). Enfin, — et cette conception résume et contient toutes les autres, — la sanctification est une nouvelle naissance, une nouvelle création, une rénovation, une restauration de

(1) Il n'y a pas lieu de tenir compte de la chronologie de ces divers ouvrages; la théorie de la sanctification chez Cyrille d'Alexandrie n'a subi aucun développement, aucune fluctuation.

(2) **Bibliographie.** — Les auteurs suivants se sont occupés de *la doctrine de la sanctification chez saint Cyrille d'Alexandrie :* Kohlhofer, *S. Cyrillus Alexandrinus de Sanctificatione.* Würzbourg, 1866; Weigl, *Die Heilslehre des hl. C. v. A.* Mayence, 1905; Petau, *Dogmata theolog. de Trinit.* l. 8, c. 4 svv. *passim.* éd. Vivès, t. III, pp. 453 svv; Thomassin, *Dogm. theol. de Incarn.* l. 6, c. 2. svv, éd. Vivès, t. III, pp. 685 svv; Scheeben, *Dogmatik,* t. III, nos 683-684; 869-870; et *Mysterien des Christentums* § 28-30; Granderath, *Die Controverse über den Formalgrund der Gotteskindschaft,* dans *Zeitschrift für Katholische Theologie,* t. VIII (1884), p. 565 svv).

Digitized by Google

notre nature, le retour à l'état primitif où le premier homme avait été créé (PG, t. LXXII, 908D; PG, t. LXXIII, 205B; 725C; PG, t. LXXIV, 541Bsq; PG, t. LXXV, 880Bsq.) (1).

A l'origine, quand Dieu créa l'homme, il le fit à son image et à sa ressemblance, immortel et incorruptible, maître de sa volonté et capable de pratiquer la vertu (PG, t. LXXIII, 204Dsq; 752Csq; PG, t. LXXV, 908C).

Ces privilèges, Adam ne les devait pas à sa propre nature, qui était par elle-même, comme tout ce qui est créé, corruptible et périssable. Il les devait à l'Esprit divin qui lui avait été insufflé avec la vie (PG. t. LXXVI, 1085D) (2). S'il avait voulu, il pouvait s'assurer pour toujours et transmettre à ses descendants cet état bienheureux; il n'avait qu'à observer le commandement qui lui avait été imposé par le Créateur. Mais, par jalousie, le démon le tenta et le poussa à la désobéissance (PG, t. LXXIV, 784Asq). Aussitôt, l'Esprit divin s'éloigna de la créature coupable; et avec lui, disparurent tous les biens qu'il avait apportés; par le péché, la mort et la corruption régnèrent dans le monde.

Alors commença pour Adam une vie de malédiction et de tristesses, qui devait être le partage de tous les siens.

Dieu allait-il abandonner à l'esclavage de Satan, celui qu'il avait fait à sa propre ressemblance? Cela ne convenait pas; il devait à sa bonté et à sa puissance de le relever et de le rétablir dans son état primitif (PG, t. LXXVI, 925D — cf. Rivière, *Le Dogme de la Rédemption*, p. 188. Paris, 1905). Il n'y manqua pas; la faute était à peine commise, que déjà la promesse était faite de rendre un jour à l'homme toutes les prérogatives qu'il venait de perdre. Et comme c'était par le Saint-Esprit et avec le Saint-Esprit que tous les biens lui étaient venus au premier jour, ainsi, au moment fixé, c'est par l'Esprit et avec l'Esprit que tous ces trésors lui seront rendus. Le seul moyen pour l'homme de retrouver sa dignité primitive était de recevoir à nouveau le Saint-Esprit (PG, t. LXXIII, 752Csqq).

(1) En deux endroits, Cyrille dit : une élévation à un état meilleur et plus saint que l'état primitif (PG, t. LXVIII, 1076D; PG, t. LXXVII, 765C). — Cf. Harnack, *Dogmengeschichte*, t. II, p. 149; et Weigl, *o. c.* p. 284).

(2) Cyrille dit à plusieurs reprises que le πνοὴ ζωῆς dont parle *Genes.*, II, 27, est le Saint-Esprit, et non l'âme humaine ou la vie naturelle; v. g. PG, t. LXXIII, 204D; PG, t. 75, 584D).

Digitized by Google

Mais comment le Saint-Esprit allait-il être restitué à la nature humaine? — Le Verbe se fit homme, en tout semblabe à nous, sauf le péché. En faisant sienne l'humanité qu'il avait prise dans le sein de la Vierge Marie, il lui communiqua son Esprit; de la sorte, notre nature a commencé à être sanctifiée dans le Christ. Et à son tour, chacun d'entre nous, s'il s'unit au Christ, recevra le Saint-Esprit et sera sanctifié.

Voilà en quelques lignes, tout le processus de notre régénération : Le Christ reçoit le Saint-Esprit dans sa nature humaine et l'habitue ainsi à vivre dans notre humanité; puis il le communique à chacun d'entre nous (PG, t. LXXIII, 208 A).

Écoutons Cyrille nous développer ces deux belles idées.

1. *Le Christ a reçu le Saint-Esprit dans sa nature humaine* (cf. PG, t. LXXIII, 205 D sq; 753 A; PG, t. LXXIV, 548 D sq). Le Verbe incarné était saint par nature et par essence en tant que Dieu; mais en tant qu'homme, il s'est fait saint par participation εἰσκεκριμένως. PG, t. LXVIII, 708 B). Il a reçu le Saint-Esprit; non qu'il en eût besoin pour lui-même, puisqu'il est le dispensateur de l'Esprit; mais il voulait le donner à notre humanité et enraciner en elle la grâce qui l'avait abandonnée (PG, t. LXXIII, 205 D). Il était la vie par nature; et cependant, après être mort selon la chair à cause de nous, il a rendu la vie à son humanité, afin de nous communiquer à tous la vie et l'immortalité. De la même façon, il a reçu l'Esprit, à cause de nous, pour sanctifier toute notre nature (PG, t. LXXIII, 208 B; PG, t. LXXIV, 549 AB).

Comprenons bien ceci, et gardons-nous de penser que dans celui qui est Fils par nature, le Saint-Esprit ne soit que par participation; il est substantiellement en lui comme dans le Père, car il est l'Esprit du Fils aussi bien que l'Esprit du Père. Mais cet Esprit que le Christ possédait substantiellement en tant que Dieu, il l'a reçu comme homme par participation, parce qu'il s'est approprié, en même temps que sa chair, tout ce qui convient à notre humanité. Encore une fois, il est saint par nature, puisqu'il est Dieu; et s'il est, comme homme, sanctifié dans le Saint-Esprit, c'est lui-même qui opère la sanctification de sa chair par son propre Esprit. C'est son propre Esprit qu'il reçoit; il le reçoit comme homme, mais il se le donne comme Dieu (PG, t. LXXIV, 548 B).

Cependant, après ces affirmations, une grande obscurité sub-

Digitized by Google

siste : Comment celui qui est saint par nature, peut-il encore être sanctifié par participation (μεθεκτῶς)? — Cela est difficile à comprendre, répond Cyrille. Mais rappelons-nous l'union mystérieuse et intime du Verbe avec la chair; nous croyons qu'il est Dieu et homme en même temps; qu'il est éternel et né dans le temps; immortel et mortel à la fois. C'est pour la même raison que nous le disons à la fois saint par nature et saint par participation (PG, t. LXXIV, 548D). Rien de créé n'est saint par nature; il faut que Dieu le sanctifie. Pas plus que les autres créatures, la chair du Christ n'avait la sainteté comme propriété naturelle : elle a dû, elle aussi, être sanctifiée par celui qui est saint naturellement. Le Verbe qui habite en elle, lui a communiqué la vertu de sa propre nature; et de la sorte, elle est devenue sainte et sanctifiante (PG, t. LXXIV, 549C). Pour en témoigner, l'Esprit saint descendit sur le Christ, en forme de colombe, au moment de son baptême. Mais ce n'était là qu'un signe extérieur, pour manifester une sainteté déjà acquise. Dès l'instant de sa conception, la chair du Verbe était sanctifiée (PG, t. LXXIV, 549D).

2. Ce n'est pas pour lui, mais pour nous que le Christ reçoit le Saint-Esprit; *il le reçoit pour le communiquer à chacun d'entre nous*. Cyrille revient souvent sur cette pensée (PG, t. LXXIII, 755C; PG. t. LXXIV, 561B; 564B; etc.); c'est, envisagée d'un point de vue spécial, la théorie traditionnelle du *second Adam*. Dans la personne du premier Adam, le genre humain reçoit la vie; il passe du néant à l'existence; puis, après la violation du commandement divin, il est soumis à la mort et à la corruption. Dans la personne du second Adam, il trouve un nouveau commencement; il reprend une nouvelle vie et recouvre l'incorruptibilité (PG, t. LXXIII, 756B; cf. PG, t. LXIX, 29; PG, t. LXXII, 408D; PG, t. LXXIII, 205D; PG, t. LXXV, 853A sq).

Dans le Christ, second Adam, notre humanité tout entière a été sanctifiée, comme dans sa racine et son principe. Mais cette sanctification radicale ne suffit pas; il faut encore que le Saint-Esprit soit réellement communiqué à chacun d'entre nous et vienne par sa présence vivifier tout notre être (PG, t. LXXIII, 1045B; 1048A sq.).

Avant sa résurrection, le Christ ne pouvait pas encore communiquer cet Esprit aux hommes; c'est seulement à l'heure où il brisa les liens de la mort et reprit la vie, qu'il devint en toute

Digitized by Google

vérité le principe de notre nature régénérée. Et nous ne pouvons pas être vivifiés avant notre principe. La plante ne sort pas de terre et ne se développe pas avant que sa racine ne soit formée (PG, t. LXXIII, 756 C).

Et voilà pourquoi les Patriarches et les Prophètes de l'Ancienne Loi n'avaient pas en eux le Saint-Esprit, comme nous l'avons. Sans doute ils prophétisaient sous l'influence du Saint-Esprit; ils recevaient l'illumination du Saint-Esprit pour connaître les mystères cachés et les choses futures. Mais l'Esprit lui-même n'habitait pas en eux, comme il habite dans les chrétiens (PG, t. LXXIII, 757 A; cf. PG. t. LXIX, 233 B sq.).

Aussitôt après sa résurrection, le Christ commença de répandre son Esprit (PG, t. LXXIII, 756 C; PG, t. LXXI, 576 D; PG, t. LXXIV, 55 B; 541 D). De même que Dieu, au premier jour, avait insufflé l'Esprit de vie à la face du premier homme, ainsi Notre-Seigneur insuffla l'Esprit à ses Apôtres, en disant : « Recevez le Saint-Esprit » (PG, t. LXXIII, 756 C; PG, t. LXIX, 1100) (1).

Les Apôtres devaient être les fondateurs et les chefs de l'Église; il convenait que le Saint-Esprit leur fût donné en premier lieu (PG, t. LXXI, 576 D). Mais ils ne devaient pas être seuls à le recevoir; leur mission était de préparer les autres hommes à cette grâce. Ils prêchèrent la bonne nouvelle; leur parole prépara les cœurs à la foi, et par la foi, Juifs et Gentils parvinrent à la justice et à la sanctification (PG, t. LXX. 640 B; *in Is.* l. 3, t. 2). A travers les âges, jusqu'à la fin du monde, cette transformation surnaturelle se continuera, et toujours par l'opération du Saint-Esprit. — Comment cela? Les catéchumènes, en recevant le baptême, s'unissent spirituellement au Christ; mais cette union ne se fait que par le Saint-Esprit; car le Fils ne peut s'unir aux hommes que par son Esprit (PG, t. LXXIV, 55 A).

Le baptême nous met donc en possession de l'Esprit sanctificateur. Désormais, le Saint-Esprit habite réellement en nous, comme il habitait en Adam; et il y restera aussi longtemps que nous ne le chasserons pas par nos péchés (PG, t. LXXIV,

(1) Les Apôtres reçurent vraiment le Saint-Esprit à ce moment. Les langues de feu qui descendirent sur eux le jour de la Pentecôte ne furent qu'un signe extérieur de la sanctification déjà reçue; — comme pour la colombe au baptême de Notre-Seigneur — (PG, t. LXXIV, 717).

Digitized by Google

224 B sq). Nous sommes devenus, non seulement les temples de la grâce (PG, t. LXXV, 1089), mais les temples du Saint-Esprit, les temples de Dieu (PG, t. LXXIII, 757 B; PG, t. LXXV, 605 A; 801 D). Le Saint-Esprit s'est uni à nous, comme il était uni au premier homme. Sans doute ce n'est pas une union hypostatique et substantielle comme l'Incarnation ; — Nestorius voulait faire du Christ un homme sanctifié à la façon des autres justes; mais c'est en cela précisément qu'il était hérétique; — c'est une union très intime et très féconde; mais ce n'est qu'une union morale et relative (συνάφεια, ἕνωσις σχετική. — PG, t. LXXV, 1293 CD; PG, t. LXXVI, 108 D ; 304 ; 408 C ; PG, t. LXXVII, 112 ; PG, t. LXIX, 1056).

Le Saint-Esprit ne vient pas seul en nous; avec lui sont présents le Fils et le Père (PG, t. LXXIII, 157 C; PG, t. LXXIV, 289 D; 333 D; 872 AB; PG, t. LXXV, 801 D-804). « Notre rénovation est d'une certaine manière l'œuvre de la Trinité tout entière... Et si nous paraissons attribuer à chacune des personnes quelque chose de ce qui nous arrive ou de ce qui est fait par rapport à la créature, nous croyons néanmoins que tout se fait par le Père en passant par le Fils dans le Saint-Esprit » (PG, t. LXXIV, 333 D-336 A) (1).

Toute la divinité sanctifie; mais elle sanctifie par le Saint-Esprit, qui est son parfum et sa *qualité* ou sa vertu sanctifiante (PG, t. LXXIV, 292 D ; 452 D sq ; PG, t. LXXV, 596 CD-597 A). C'est le Saint-Esprit qui, en pénétrant nos âmes, les purifie : il est le *feu* qui consume toutes leurs souillures (PG, t. LXVIII, 821 B; 1009 A; PG, t. LXIX, 1100 A; PG, t. LXX, 41 B; 96 C; PG, t. LXXII, 333 D sq. ; 389 A; PG, t. LXXVI, 880 B). Il les affermit contre les assauts du démon et contre leurs propres passions : il est le *chrême* (χρῖσμα) qui fortifie (PG, t. LXXIV, 572 B sq; PG, t. LXIX, 1100 D sq). Il leur apprend à se dégager des illusions de ce monde et à ne jamais perdre de vue la patrie céleste (PG, t. LXXIV, 433 D). Il leur rend facile et aimable la pratique de la vertu; et il leur donne les moyens de faire des fruits abondants de salut : il est la *source d'eau vive* qui féconde pour la

(1) Ὅλης δὲ ὥσπερ τῆς ἁγίας καὶ ὁμοουσίου Τριάδος ἔργον ἐστὶν ἡ τῶν καθ' ἡμᾶς ἐπανόρθωσις... Κἂν γοῦν ἑκάστῳ προσώπῳ διανέμεσθαί τι δοκῇ τῶν εἰς ἡμᾶς γεγονότων, ἤτοι τῶν ἐνεργουμένων περὶ τὴν κτίσιν ἀλλ' οὐδὲν ἧττον πιστεύομεν ὅτι πάντα ἐστὶ παρὰ τοῦ Πατρὸς δι' Υἱοῦ ἐν Πνεύματι.

Digitized by Google

vie éternelle (PG, t. LXIX, 640 D; PG, t. LXXIII, 297 AB; PG, t. LXXIV, 537 B; 433 A sq; 572 B). Il rend enfin à ces âmes qu'il habite, leur beauté et leur vigueur primitives (PG, t. LXX, 892 AB; 936 B; 1124 A; PG, t. LXXI, 812; PG, t. LXXII, 445 C; PG, t. LXXIII, 153 B; 205) : il est le *sceau* qui s'imprime en elles pour leur restituer la ressemblance divine (PG, t. LXXV, 609; 612; 1013; PG, t. LXXVI, 1089). L'âme, ainsi réformée, porte en elle l'image de la Trinité tout entière; car le Saint-Esprit est l'image du Fils, et le Fils est lui-même l'image du Père (PG, t. LXX, 936; PG, t. LXXII, 673; PG, t. LXXIII, 205; 757).

Cette empreinte de la Divinité est si réelle et si profonde, que nous devenons, grâce à elle, participants de la nature divine : Θείας κοινωνοὶ φύσεως, selon l'expression de 2 Pet. I, 4 (PG, t. LXXIV, 452-453; PG, t. LXVIII, 785; PG, t. LXIX, 1056; PG, t. LXX, 1144 ; PG, t. LXXI, 932; PG, t. LXXV, 1089 sq; PG, t. LXXVI, 108; 248). Nous sommes véritablement déifiés. Sans doute nous ne devenons pas des dieux *par nature*, κατὰ φύσιν (PG, t. LXXV, 200; 201; PG, t. LXXIII, 464; PG, t. LXIX, 1205) ; nous ne sommes pas transformés en la nature divine (PG, t. LXXV, 200; 205), mais tout en gardant nos faiblesses et notre humanité (PG, t. LXXVI, 285), nous recevons vraiment quelque chose de divin qui nous élève au-dessus de notre propre nature (PG, t. LXXV, 905).

Cette déification des justes est un dogme si connu et si universellement admis que Cyrille d'Alexandrie, — comme du reste tous les Pères du IVe siècle, — part de là pour prouver la divinité du Saint-Esprit. Il disait d'une façon générale : « Le Saint-Esprit sanctifie, donc il est saint par nature, donc il est Dieu. » Il dit d'une façon plus spéciale : « Le Saint-Esprit déifie, donc il est Dieu » (PG, t. LXXIII, 244; PG, t. LXXIV, 260; PG, t. LXXV, 569; 585; 592; 609; 1097). Il faut de la lumière pour communiquer la lumière (PG, t. LXXV, 592 D); il faut du feu pour communiquer le feu (PG, t. LXXV, 1085 B); pour rendre participant de la divinité, il faut être Dieu.

Grâce à cette participation de la nature divine, nous devenons les fils adoptifs du Père céleste et les frères de Jésus-Christ (PG, t. LXXV, 525; PG, t. LXXIV, 753; PG, t. LXXIII, 153; 884; PG, t. LXIX, 721; PG, t. LXXVI, 125 A sq.).

Le Christ nous a appelés ses frères. Pourquoi? Avant son incar-

Digitized by Google

nation, rien ne lui permettait de nous appeler ainsi, car il n'avait avec nous aucune ressemblance. Lorsqu'il eut pris notre nature, il avait une raison de le faire, puisqu'il s'était rendu volontairement semblable à nous; mais ce titre, donné pour ce motif, ne nous confère pas un bien grand privilège : tous les hommes sans exception sont de la sorte les frères de Jésus-Christ. Ce qui nous honore et nous élève à une dignité surnaturelle, c'est d'être appelés frères de Jésus-Christ, parce que nous avons par participation la nature divine que lui possède en propre (PG, t. LXXVI, 125 A sqq.) (1).

Frères de Jésus-Christ, nous sommes en même temps fils du Père céleste (PG, t. LXXIII, 153 Bsqq). Mais entre notre filiation et celle du Christ, il y a d'infinies différences. Il est seul fils par nature, μόνος κατὰ φύσιν Υἱός, nous, nous sommes fils par participation et par imitation, μεθεκτῶς καὶ κατὰ μίμησιν (PG, t. LXVIII, 741; PG, t. LXXIII, 156; PG, t. LXXV, 749). Il est fils en vérité, κατὰ ἀλήθειαν, nous, fils par adoption, κατὰ θέσιν (PG, t. LXXIII, 165) (2). Lui, il est *le Fils* par excellence, ὁ Υἱὸς, il est seul Fils par nature; nous, nous avons été appelés par grâce à la filiation divine; c'est du dehors (θύραθεν) que cette dignité nous a été octroyée (3).

Telle est donc la haute dignité du chrétien : temple du Saint-Esprit, frère de Jésus-Christ, fils du Père céleste! Il est bien supérieur aux Israélites (PG, t. LXXIII, 156), qui n'étaient pas fils en réalité comme nous, mais seulement en figure; ils avaient l'esprit de servitude, et pas l'Esprit d'adoption (PG, t. LXVIII, 488; PG, t. LXIX, 233 AB; PG, t. LXX, 17 C; PG, t. LXXII, 617 Dsq). Il est supérieur aux Prophètes qui n'ont jamais été appelés les temples du Saint-Esprit (PG, t. LXXIII, 757 A). Il est supérieur à Jean-Baptiste, « le plus grand parmi les enfants des hommes ». Le plus petit dans le royaume des cieux, c'est-à-

(1) Toute cette page, dont nous ne pouvons donner ici qu'un pâle résumé, serait à lire et à méditer.

(2) Υἱοὶ κεκλήμεθα Θεοῦ κατὰ θέσιν καὶ κατὰ μίμησιν· κατὰ φύσιν καὶ κατὰ ἀλήθειαν αὐτός (PG, t. LXXII, 153).

(3) Ἐν υἱοῖς τετάγμεθα Θεοῦ, θύραθεν μὲν καὶ εἰσποιητὸν κομιζόμενοι τὸ ἀξίωμα, θετοὶ δὲ υἱοὶ, διαπεπλασμένοι πὸς ἀληθινόν (P. G., t. LXXV, 749). — Πολλοὶ μὲν γὰρ χριστοὶ κατὰ χάριν καὶ υἱοθεσίας ἀξίωμα ἔχοντες, ἀλλὰ μόνος εἷς ὁ φύσει Υἱὸς τοῦ Θεοῦ (PG, t. LXXII, 421 D; PG, t. LXXIII, 629 AB.)

Digitized by Google

dire l'enfant qui vient de recevoir le baptême, est plus grand que lui. Jean-Baptiste était grand par ses vertus, mais « il est parti avant que l'Esprit d'adoption eût été distribué. » Au contraire le nouveau baptisé, sans avoir fait aucun acte de vertu, possède cet Esprit d'adoption (PG, t. LXXII, 400A; PG, t. LXXIII, 757).

(A suivre.)

Jersey. JOSEPH MAHÉ, S. J.

Digitized by Google

LA QUESTION FRANCISCAINE.

LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

(Suite et fin) (1).

Un aperçu rapide des principaux résultats qui se dégagent de l'étude de la *Vita Sancti Francisci anonyma Bruxellensis* devrait suivre, en guise de conclusion, la publication du texte. Les circonstances spéciales de travail, dans lesquelles nous nous trouvons pour le moment, nous empêchent d'y songer. Au reste, nous aurions voulu insister surtout sur la tradition littéraire du *Speculum perfectionis* et de la *Legenda trium sociorum*, ainsi que sur les données concernant l'indulgence de la Portioncule. Or, nous traiterons longuement de celles-ci dans un travail, qui sera publié par l'Académie royale flamande de Belgique (2), et nous nous permettons de renvoyer pour la Légende des trois Compagnons au *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année* 1906-1907, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1908 (3). Quant au *Speculum perfectionis*, l'étude que le P. B. Kruitwagen, O. F. M., vient de consacrer à plusieurs manuscrits de Belgique et de Hollande (4), nous forcerait à un développement plus étendu, que ne le comporte la conclusion de cette publication. Espérons que les circonstances nous permettront bientôt d'y revenir dans un travail séparé. En attendant, nous donnerons dans un des numéros ultérieurs de la *Revue* une table des citations, indispensable à ceux qui voudraient utiliser la *Vita anonyma Bruxellensis*. Nous publierons plus tard les textes que nous avons eu, çà et là, l'occasion de signaler.

<52> (111rb). XXIII. De castitate

La chasteté de S. François mise à l'épreuve.

1 (111rb). Tempore (5) quo fredericus imperator erat in partibus apulie iuxta Irrolum : venit beatus franciscus ibi predicare : Qui

(1) Voir la RHE, t. VIII (1907), pp. 57-80; 286-304; 514-532; t. IX (1908), pp 38 47; 703-727.

(2) Voir *Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Akademie*, Mei, 1908

(3) P. 299-319 Louvain, 1908. Publié à part sous le titre : *Les problemes de la Legenda trium sociorum d'après M. A. Fierens*. Louvain, 1908.

(4) *Descriptio nonnullorum codicum mss. quibus insunt libelli Speculum perfectionis et Actus B. Francisci* (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum*, t. I, 1908). Quaracchi, 1908.

(5) Le récit, que nous avons ici sous les yeux, n'est que le résumé d'une version plus étendue, qui se rencontre aux fos 68 va-b du manuscrit de

Digitized by Google

tunc coram imperatore et toto populo totum pondus ser(11va)monis convertit : contra vicium luxurie : quo cernebat cunctos infici· et specialiter curiales : Qui postmodum fecerunt multa verba : coram im-

S. Antoine de Rome. Le P. L Lemmens, directeur émerite du collège franciscain de Quaracchi, s'est proposé jadis de la publier. La seule variante vraiment importante pour le fond, est la leçon du début : *Quodam tempore beatus Franciscus praedicabat in regno Apuliae prope Barulum*... Le nom de lieu, tel qu'il est dans l'An. Brux., paraît être erroné ; l'autre leçon se retrouve dans tous les textes que nous aurons à passer en revue. Il faut en excepter cependant les Actus, 27, vv. 9-14, où le fait se passe durant le séjour de S. François en Orient, sans que d'ailleurs le sultan ou une autorité quelconque y intervienne pour quoi que ce soit. Cette version est plus courte et plus indéterminée.

Dans les *Conformités* de Barthélémy de Pise les deux récits se retrouvent à quelques pages de distance, *liber* I, *fructus* X, *Franciscus praedicator :* celui du ms. de S. Antoine et de l'An. Brux. *in loco Barensi*, vient en premier lieu (*Analecta franciscana*, t. IV, pp. 477-8), celui des Actus suit (*ibidem*, p. 482), sans indication de lieu. Dans la *Francischina* (voir plus haut, t. VIII, p. 65), le récit de la tentation se retrouve au chap. 5 (au f° 168rb du ms. de Pérouse). Voici comment il débute : *Nella citta de Bara, dove in quello tempore se trovava lomperatore deli Christiani*...

Nous avons parlé plus haut (t. VIII, p. 65) du *Compendium Vitae S. Francisci* de M. Snyders. A la p. 23, nous y retrouvons notre récit, mais sans indication de source, particularité d'autant plus étonnante que le *Compendium* renvoie régulièrement à la traduction française de la *Chronique* de Marc de Lisbonne. Celle-ci (t. I, ch. 70, p. 65) donne le récit des Actus avec une addition : *la femme*, dit-elle, *se recogneut soy mesme et son péché, puis elle se fit baptiser ; par après, elle convertit plusieurs Mores... à Jésus Christ comme une autre Samaritaine*.

Le *Chronycke ende Geslachtboom*... du P. Van Estveldt (voir plus haut, t. VIII, p. 65), reproduit le récit jusqu'à deux fois. La première fois, nous sommes en face de la version étendue (livre I, chap. 102, p. 185) ; on y trouve indiquées comme sources les *Conformités*, VII, f° 53, col. 3, *initio*, et la *Legenda antiqua*. La première indication renvoie sans doute à une édition, que nous n'avons pas à notre diaposition ; la seconde indication me paraît être rebelle à toute interprétation. En cet endroit l'auteur précise encore le lieu des événements, d'une façon exacte d'ailleurs : le fait se passe, dit-il, à *Barium, stadt in Apuliën, daer S. Nicolaï bisschop van Miren lichaem rust, schoon in timmeragien ende edel in volck, als daer de koninghen van Napels pleghen gekhroont te worden*. La seconde fois nous sommes en présence de la version des Actus, accompagnée (livre I, chap. 81, p. 150) d'un triple renvoi, au *Speculum vitae*, chap. 74, à *Hugolin du Mont S. Marie*, chap. 33, et à *Marc de Lisbonne*, livre I, chap. 57. La première et la dernière citation doivent en réalité se confondre, puisque le passage visé du *Speculum Vitae* (P. Sabatier, *Description du Speculum Vitae (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), p. 330 = [32], n° 87) n'est en fait qu'une reproduction des Actus d'Hugolin.

Il est à remarquer que les premières biographies de S François ne savent

Digitized by Google

peratore : Quibus imperator dixit : Isti religiosi : aliud predicant verbo : et aliud faciunt facto : Set probemus ipsum : Et ita fecit eum ad cenam invitari : Qui cum invitus annuisset : data sunt ei fercula multa : et cibaria pluria calida et delicata : cum optimo vino et eciam salsamenta : Set ipse more solito modicum vel nichil (111vb) ex hiis contingebat : Et cena facta : voluit sanctus recedere : set non est permissus : cum esset hora tarda : Ideo paraverunt sibi cameram separatam cum optimo lecto : Et erat tunc frigus : quare magnus ignis et bonus fuit ibi compositus : Et sanctus a ministris imperatoris in dicta camera collocatur : qui foras ylico exeuntes : volente sancto claudere : adest formosa mulier intra fores camere : quam sanctus

rien de ces périlleuses tentations. Celles ci sont d'ailleurs l'apanage commun d'un grand nombre de saints médiévaux (voir plus haut, t. VIII, p. 75), qui tous ne trouvent rien de mieux que de se coucher aussitôt sur des braises ardentes. Il est à présumer du reste qu'ils n'ont jamais dû avoir recours à des expédients aussi tragiques, parce qu'il est fort peu probable qu'ils aient eu à subir des assauts aussi effrontés. Mais quelle peut être l'origine de ces récits?

Le biographe de S. Antoine l'ermite a décrit d'une façon saisissante les luttes que son héros avait à livrer au démon pour sauvegarder sa vertu :

Ille (diabolus). dit-il (*Vita*, chap. 4, dans MIGNE, PL. t. LXXIII, c. 129), *per noctes in pulchrae mulieris vertebatur ornatum, nulla omittens figmenta lasciviae ; hic (Antonius) ultrices gehennae flammas et dolorem vermium recordans ingestae sibi libidini opponebat.*

La distance entre l'image tentatrice d'une femme, suggérée par le démon, et les pires sollicitations réelles d'une courtisane ; entre le feu de l'enfer que le saint se représente et le feu réel dans lequel il se jette, était trop petite, pour qu'une imagination médiévale ne put aisément la franchir. Une fois que la transformation s'était opérée pour un saint déterminé, il devenait facile de l'appliquer à d'autres.

On peut se demander toutefois comment on en est arrivé à l'appliquer à S. François. Peut-être la *Legenda Major* de S. Bonaventure n'y est-elle pas étrangère. En parlant, au chapitre 5, en termes très élogieux de la reserve de S. François vis à vis des femmes, il lui attribue, une comparaison dans laquelle le feu joue son rôle : *Harum (mulierum) contagionem evadere conversantem cum eis, nisi probatissimum virum, tam facile dixit, quam juxta Scripturam in igne ambulare et non comburere plantas* (Prov., 6, 27).

Ce qui est à remarquer d'ailleurs dans notre récit, c'est le nom du lieu, *Irrolum* (AN. BRUX.), *Barulum* (dans le Piémont, ms. S. Antoine) ou *Bari* (pres de Naples), l'intervention de Frédéric II et l'époque: l'hiver (ms.S.Ant.). Or il est de fait que Frédéric II fut à Bari en décembre 1222, faisant une donation à l'abbé Nicolas du couvent de tous les Saints (BÖHMER, *Regesta Imperii*, n° 1418). Quant à S. François, nous ne sommes pas fixés sur l'endroit où il fut en ce moment (voir H. BOEHMER, *Analekten...*, p. 129; G. GOLUBOVICH, *Biblioteca...*, p. 99). A Barulum, pour autant que l'on sait, Frédéric ne s'est jamais trouvé du vivant de S. François en hiver. D'où vient cette variante? Pourrait-elle venir de *Barutum* (Beyruth) en rapport avec les Actus? Il serait difficile de se prononcer.

Digitized by Google

respiciens : sic ei alloquitur : Mulier quid queris hic (112ra) Que respondit et dixit : Peto quod mecum dormias ista nocte : Et sanctus recede a me fraudis dyabolice artis : quia non sum ille quem tu queris : Respondit ymmo tu es ille quem quero et volo : et velis nolis mecum habes accumbere : Cui sanctus : Ex quo ut asseris aliud fieri non potest : permitte michi quod tu cubes mecum in eodem lecto· et loco ubi ego intra cameram cubuero : Et ipsa firmiter promisit : Et tunc sanctus qui lectum splendidum abhorrebat cepit (112rb) spargere prunas per pavimentum· parans ipsas ad modum lecti : et pro servicali posuit magnum lignum adustum : et illico in virtute domini ipse prostravit se in medio : et mox suaviter obdormivit. Quod cernens misera femina : convertit se in luctum· et planctum magnum : Exclamans alte : dixit se peccasse nimium contra deum et sanctum : Illi autem qui ad rimas hostii observabant . ibi subito affuerunt : intrant et vident sanctum super ardentes prunas dormire : sine aliqua (112va) lesione : et statim nuntiaverunt imperatori qui antequam sanctus terminasset sompnum advenit ibi : Et videns ipsum· Nimis serte obstuquit : Ex quo factus est ei tunc devotus : Et dixit ei : surge frater quia ut video : deus tecum est : et verbum eius in ore tuo. et in corde tuo. semper permanet : Et ideo in te demonstravit hodie mirabilia valde magna quia ignis nunc· in aliquo non te lesit.

<53> (112va). XXIV. Dicta patris.

Pensées détachées de S. François.

1 (112va). *Une longue série de simples idées détachées* (1) : Dicebat beatus franciscus : Confunduntur fratres optimi : in malorum fratrum

(1) Ces *Dicta patris* de l'An. Brux. sont à rapprocher des *Verba*, édités par le P. Lemmens, *Scripta fratris Leonis*... pp. 100 et suiv., et d'une autre série de *Dicta*, contenue dans le ms. de S. Antoine de Rome, aux fos 77vb-79va. Le recueil publié par le P. Lemmens est composé d'extraits de légendes franciscaines ; celui du ms. de S. Antoine (*Incipiunt quaedam dicta beati patris nostri Francisci. Dixit Jesus discipulis suis : Ego sum vita, veritas et vita.... Beatus servus qui secreta domini conservat in corde suo*) est la reproduction des *Admonitiones*, l'un des plus beaux opuscules du séraphique patriarche. Le recueil de l'An. Brux. tient à la fois du caractère de l'un et de l'autre.

On trouve encore des *Verba beati patris nostri Francisci* aux fos 138-139 du ms. 3518 de la bibliothèque royale de Belgique (voir P. Van den Gheyn, *Catalogue*..., t. VI, *Histoire des ordres religieux et des églises particulières*, p. 205, n. 3936. Bruxelles, 1906.

Plusieurs autres recueils de *Dicta* sont perdus. Il en est cité :

a) dans l'ancien catalogue de la bibliothèque du Sacro convento d'Assise

Digitized by Google

(112vb) operibus : et ubi non peccaverunt ipsi pravorum exemplo : portant iudicium durum : propterea me transfodiunt : et deducunt illum per mea viscera tota die : . . . . . .

2 (112vb). Item beatus franciscus dicebat quod non debet quis de scientia gloriari : quia unus demon scivit plus de celestibus : et scit modo eciam de terrenis plus quam omnes homines (1) : ADM. 5 [5].

3 (112vb). Item quandocumque faceret aliquod bonum opus commendabat illud deo dicens : domine tibi commendo hoc bonum : ut illud reddas michi in die iudicii : Ego enim sum fur et la(113ra)tro : et si mecum retinerem furarer illud tibi : Sed placet tibi ut obliviscar illud : et tu teneas pro me : . . . . . .

4 (113ra). Item ortando fratres ad portandam crucem christi : in persecucionibus famis· et infirmitatibus et ceteris : dicebat : Magna verecundia... inde honorari : . . . . . ADM. 6 [6].

5 (113ra). Unde exponens illud : litera occidit : spiritus autem vivificat· et cetera· dicebat : illi sunt mortui a litera .. altissimo : cuius est omne bonum : . . . . . ADM. 7 [7].

6 (113rb). Item dixit : quia servus dei potest sic cognosci : ... aliis minorem : . . . . . ADM. 12 [12].

7 (113va). Item multo sunt qui dum peccant (2) ... nullus alius inimicus ledet eum : . . . . . ADM. 10 [10].

(éd. LETO ALESSANDRI, *Inventario...*, p. 82, n. CCIII : *Regula, testamentum cum dictis beati Francisci* ; et n. CCV, *Liber dictorum beati Francisci,.. cujus principium est : Quid faciet homo in omni tentatione ; finis vero : Oratio semper est praemittenda propter insidias)* ;

b) dans l'ancien catalogue de la bibliothèque du couvent de la Portioncule à Assise (éd. LETO ALESSANDRI, *ibidem*, p. 152, n. XXVI : *Regula fratrum minorum, de manu fratris Leonis, socii beati Francisci, et dicta sancti patris Francisci)* ;

c) dans l'ancien catalogue de la grande bibliothèque du château de Peniscola (éd. M. FAUCON, *La librairie des papes d'Avignon* (publication des Écoles françaises d'Athènes et de Rome), t. II, p. 82, n. 345 : *De verbis Francisci, cum morti, quam praedixerat, appropinquaret, sacrum commercium beati Francisci cum divina paupertate, liber adornationis* (sic) *sancti Francisci ad omnes fratres sui ordinis)* ;

d) dans le catalogue de la bibliotheque pontificale d'Avignon, dressé en 1373 (éd. P. FR. EHRLE, *Bibliotheca romanorum pontificum*, p. 463. Rome, 1893 : *Plures epistolae fr. Bonaventurae de evangelica paupertate, de indulgentia beatae Mariae de Portiuncula, de verbis sancti Francisci).*

Il serait téméraire de juger du contenu de ces recueils disparus.

(1) ADM. = ADMONITIONES BEATI PATRIS FRANCISCI, éd. P. L. LEMMENS, *Opuscula...*, pp. 3-19, et H. BOEHMER, *Analekten...*, pp. 40-49. Le chiffre entre crochets renvoie à l'édition BOEHMER, l'autre à l'edition LEMMENS.

(2) Le ms écrit *pecant*.

Digitized by Google

8 (113vb). Item nichil debet disciplere servo dei nisi peccatum : talis recte vivit sine proprio : et beatus qui non retinet sibi aliquid : reddens que sunt cesaris cesari et cetera : . . . Adm. 11 [11].

9 (113vb). Dicebat eciam : tantum habet quis de humilitate quantum libenter vel gaudenter sustinet injurias sibi dictas : vel factas . . . . . .

10 (113vb). Et ille est pauper spiritu : qui seipsum odit : et eos diligit qui eum percuciunt in maxillam. . . . . Adm. 14 [14].

11 (113vb). Et illi sunt mundo corde : qui terrena... non desistunt in animo : . . . . . Adm. 16 [16].

12 (114ra). Et beatus est ille servus... deo de se . Adm. 17 [17].

13 (114ra). Et beatus illi qui... si talis esset : . Adm. 18 [18].

14 (114ra). Et beatus ille servus (114rb) qui non : tenet... quia quantus est homo coram deo : tantum est et non plus (1) . . . . . Adm. 20 [19].

15 (114rb). Item beatus est ille religiosus qui non secundum voluntatem... pedibus aliorum : . . . . . Adm. 20 [19].

16 (114rb). Et veh illi... descendere . . . . . Adm. 20 [19].

17 (114rb). Item dicebat : beatus ille religiosus : qui non habet... ad risum : . . . . . Adm. 21 [20].

18 (114va). Et beatus ille servus qui non loquitur... hic recipit mercedem suam : . . . . . Adm. 22 [21].

19 (114rb). Item dicebat· beatus ille servus qui : disciplinam... ubi non commisit culpam : . . . . . Adm. 23 [22].

20 (115ra). Et beatus eciam : qui inventus... permanet : sub virga correccionis . . . . . Adm 24 [23].

21 (115ra). Et beatus ille qui tantum diligit fratrem suum... quam quando est sanus : . . . . . Adm. 25 [24].

22 (115ra). Et qui tantum timet... coram eo. . . Adm. 25 [25].

23 (115ra). Item (115rb) dicebat beatus franciscus beatus servus qui portat... hominibus huius mundi . . . . . Adm. 26 [26].

24 (115rb). Item dicebat beatus franciscus : ubi caritas est... nec superbia nec induracio : . . . . . Adm. 27 [27].

25 (115va). Ideo beatus qui (115vb) leticiam spiritualem : in corde retinet : quia tunc in vanum effundet serpens : ... ad vana gaudia : transmititur : . . . . . 2 Cel. 125 [3,65].

26 (115vb). Et dicebat quod servus dei de aliquo conturbatus : ... sui salvatoris leticiam reddat ei : . . . . 2 Cel. 125 [3,65].

27 (116ra). Prelatos et clericos : mandabat in summa haberi.

(1) Cette pensée est à rapprocher de Bon, 6, 1.

Digitized by Google

reverencia : ut non solum manus : sed eciam eorum pedes dignos osculo reputaret (1) . . . . . BESSE, 5.

28 (116ra). Dicebat enim in adiutorium clericorum missi sumus ad animarum salutem : ideo scitote... pace : quam discordia clericorum . . . . . BESSE, 5.

29 (116ra). Sicut enim pacem pronuntiatis ore : ita (116rb) corde retinete : ut nullus... adhuc discipuli christi : . . . BESSE, 3.

30 (116rb). Item sciendum quod quantum fratres declinent a paupertate : ... retrahit mundus similiter manum suam : iuxta censuram psalmorum qui paupertatem sonant : ut illud· paciencia pauperum non peribit in (116vb) finem (2)· et illud : videant pauperes et letentur (3) : Et hoc fervenciori affectu : et leciori iubilo decantabat : . . . . . 2 CEL. 70 [3,16].

31 (116vb). Dicebat eciam quod tria verba dicit psalmista : que nemo hic intelligit : Primum est· quod magna multitudo dulcedinis tue domine (4) et cetera : Secundum gustate et videte quoniam suavis es dominus (5) : Tercium pax multa diligentibus legem tuam (6) . .

32 (116vb). Item dicebat multi religionem intrant : sed que religioni convenerint (117ra) non faciunt : arma induere : non faciunt militem : Set cum eis scire a casu equi cavere : fortiter propugnare : ac vincere· et exemplo· et verbo alios animare : Potius est in seculari habitu existere : et ad religionem aspirare : quam eam intrare : et satis esse aliis dilectus et sibi : Debet eciam religiosus credere : se nescire· nec posse vivere nisi in religione : Nam religiosi vocati sunt a deo (117rb) ad vacandum oracioni humilitati : et fraterne caritati : et planctui : sed ve incedentibus alte . . . . . .

33 (117rb). Maius reputo prelato homini propter deum obedire : quam deo per se iubenti : quia talis tanto magis deo iubenti per se

(1) BESSE = LIBER DE LAUDIBUS BEATI FRANCISCI AUCTORE BERNARDO DE BESSA, éd. PATRES COLLEGII S. BONAVENTURE, *Analecta franciscana*, t. III. Ce texte est à rapprocher également de 3 Soc. 58 : *Sacerdotes... voluit singulariter a patribus honorari in tantum ut, ubicumque illos invenirent, oscularentur non solum manus eorum, sed etiam pedes equorum super quos equitarent, propter reverentiam potestatis ipsorum*. Ce rapprochement n'a pas été fait par le P. VAN ORTROY, dans son étude sur 3 Soc. (voir *La légende...*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XIX, p. 190); il n'en est pas moins caractéristique pour la priorité de BERNARD DE BESSE, à moins qu'on ne veuille soutenir qu'il a simplifié son modèle à cause de son évidente exagération.

(2) Ps. IX, 19.

(3) Ps. LXVIII, 33.

(4) Ps. XXX, 20.

(5) Ps. XXXIII, 9.

(6) Ps. CXVIII, 167.

Digitized by Google

obediret : Vellare oportet sepius : contra vicium impellens. Sicut obturare cicius dolium : in ea parte qua vinum effundit : laudare aliquem : de eo quod non habet : est ipsum deridere : et vituperare : sicut laudare nudum de pulcheris (127va) vestibus : Non compati tribulatis per deum est gaudere de eorum opprobriis : Quando rex decapitat suum filium : quia fecit contra preceptum suum gaudet populus multum· ex cuius gaudio rex tristatur : Penitenciam agere est animam salvare : ideo iohanes baptista penitenciam fecit : Quia sicut carnes saliuntur que non sunt putride : ut siccentur mali humores : et ne putrescant : et fiant sapidiores : ideo dicit christus quod bonum est sal (1) etcetera : . . . . . .

34 (117vb). *L'évêque de Terni reconnait le néant de S. François.* Cum multa talia in suis predicacionibus· fratribus et secularibus diceret : contigit semel : cum populo interamne predicaret... graciosior domino exstitisset (2) . . . . . SP^{s}, 45.

Var : p. 80, l. 3-7 = contigit semel cum populo interramne (*id.* SP^{l}, 2 Cel.; V. Iteramne ; SV, in Terampne ; I, Intiranne ; O, Iterante ; SP^{s}, in Reate) predicaret (*id.* SP^{l}) presente episcopo in platea quod diceret discretus homo episcopus in fervore spiritus coram omnibus assurgendo : ex quo deus plantavit (*id.* SP^{l}), vineam suam hoc est eclesiam suam ; l. 8, viris, *om.* ; excolerent = excolunt ; exemplo *add.* vite ; l. 9, in *om.* : isto = hoc ; l. 10, *add.* demonstrans beatum franciscum digito toto (sic) suo populo in platea (*id.* SP^{l}) ; l. 11, propter hoc... a peccatis = ideo tenemimi multum dominum deum laudare et diligere et a peccatis penitere et cavere (propter quod (*id.* O) reveramini domino et diligite et honorate ipsum dominum qui ipsum talem et tantum virum dedit nobis et cavere debetis plus solito a peccatis vestris, I) ; l. 14, hiis verbis... et ait = et finita predicacione ait sanctus franciscus episcopo inclinatus ; l, 18, nullus homo = aliquis homo adhuc non (*id.* SP^{l}) ; l. 19, quantum... creatori = quantum vos hodie quoniam alii dicunt michi tu es sanctus tu es sanctus tribuentes gloriam creature (*id.* SP^{l}) et non creatori ; p. 81, l. 4, aufferret = vellet a me auferre (*id.* SP^{l}) ; commendavit = mutuavit (*id.* SP^{l}).

35 (118rb). Et ait : sicut in pictura (118va) et creatura dei est (3) : ... gloria est reddenda (4) : . . . . . SP^{l}, 13.

Var : dei *add.* est ; honoratur = honorari debet ; sed ipse = et ipse servus ; vel pictura *om.*

(1) Marc., ix, 50 L'An. Brux., XXIV, 33, forme une suite de sentences courtes et substantielles dont nous n'avons pas réussi à déterminer l'origine ; elles n'ont probablement rien à voir avec S. François.

(2) A rapprocher de SP^{l}, 13 ; 2 Cel. 133 [3,73] ; 2 Cel. 141 [3,80] et les *Extractiones de legenda antiqua*, n. 41.

(3) Les mots *sicut in pictura* terminent le f° 118rb. Le copiste, en tournant la page, a été induit en erreur par la répétition du mot *pictura* qu'il avait devant lui, si bien qu'il a omis tout un passage ; le texte qui reste n'a plus guère de sens.

(4) Ces deux passages An. Brux., XXIV, 34 et XXIV, 35 sont parmi les plus importants de l'An. Brux. Par certains endroits, ils semblent nous mettre en présence d'un texte qui était à la fois plus étendu que celui du

Digitized by Google

36 (118va). *S. François mange dans le même plat avec un lépreux* : Semel sanctus credidit quemdam leprosum : non ita ipsum honorasse ut pre ceteris infirmis honorandum censebat : hinc est quod sibi eligit et fecit hanc penitenciam confirmari : ut simul in eadem mensa : et in eadem scutella comederent quod et fecit : (118vb) Cum tamen ille esset ita plagatus ulceribus : et maxime in articulis digitorum : ut vix manum ad parapsidem apponeret : quin sanguis effloueret in eandem : leprosos (1) namque fratres et christianos ipsos vocabat : et sepe fratres suos cum leprosis associabat ad eclesiam : et ad alia loca· et eis faciebat a fratribus sociari et ministrari. . (2).

<54> (118vb). XXV. MIRACULUM.

Un enfant est ressuscité par S. François.

1 (118vb). *S. François dine chez une famille, dont l'enfant a été ébouillanté, pendant que ses parents assistaient au sermon du saint; sous prétexte de faire chercher une pomme il fait ouvrir l'armoire où le cadavre a été caché : on y retrouve l'enfant vivant, tenant une pomme dans chaque main* : Cum circuendo civitates et castella (3) cum predicacione fama eius crebesceret... quomodo deus sibi revelavit cuncta que ibi acciderant illa die (4) : . . . . . .

SP^{s}, 45 et de SP^{1}, 13 (voir p. ex. les variantes du début. puis de la p. 80, l. 10-11), et qui aurait ainsi servi de modèle à trois rédactions différentes; en un autre endroit cependant (voir variantes, p. 80, l. 14 et suiv.), le texte de l'AN. BRUX. est sensiblement plus court que celui du SP^{s} et du SP^{1}. Quant à la variante *in Reate* pour *Interamne* que présentent les mss. 989 et 1743 de la Mazarine, elle est due, comme le suppose M. SABATIER (*Speculum perfectionis....*, p. 80, note 1) à une erreur des copistes. Il n'en est pas moins vrai qu'elle marque d'une façon éclatante la succession des textes.

(1) Le ms. écrit *leprosis*.

(2) Ce passage constitue un résumé fidèle de SP^{s}, 58.

REMARQUE GÉNÉRALE SUR LE CHAP. XXIV. Le titre de ce chapitre ne convient en fait qu'à la première partie (AN. BRUX. XXIV, 1-33); les passages suivants sont des anecdotes et non pas de simples sentences. Cette constatation confirme ce que nous avons dit à propos de AN. BRUX. III, 11, concernant le caractère des rubriques dans l'AN. BRUX. Quant au terme *Dicta*, il était assez aimé, dirait-on, des Franciscains : nous l'avons rencontré plus haut au sujet des écrits de S. Bernard; il se trouve dans la préface de la *Legenda antiqua* d'Avignon; enfin on connaît les *Dicta B. Aegidii* (éd. les PÈRES DE QUARACCHI. Quaracchi, 1905).

(3) Le ms. écrit deux fois ce mot; mais la seconde fois il a été biffé d'un trait rouge.

(4) Dans la marge inférieure du ms. on lit au f° 118^{v}, la réflexion : *non bonum miraculum*. Texte inédit, trop insignifiant pour mériter une publication. A rapprocher des CONFORMITÉS, I, 10 (*Analecta franciscana*, t. IV, p. 477) dont il est sans doute le modèle.

Digitized by Google

<55> (120ra). XXVI. De monte alverne.

Événements qui se sont passés à l'Alverne.

1 (120ra). *L'établissement des frères. La vision du frère Léon. Les stigmates :* Ubicumque beatus franciscus habebatur in tanta reverencia : quod beatum se putabat : ... et ego qui scripsi : ab ore fratris hugolini : viri fide digni et boni (1) . . . Actus, 9, 2-71.

XXVI, 1 : v. 4, Romandiolam = romaniolam ; montis feretri = montis feltri ; v. 6, Urlandus = calandus ; v. 44, recedente = non recedente ; v. 45, audiens... silvae = senciens ; v. 49, pecorello = peccorone (L, pecorine) ; v. 54, pecorelle = pecorella (*id.* ms. de Liège ; pecorine, L) ; v. 66, pecorelle = peccorone (L, pecorine) ; v. 69, distinctos = distantes (*id.* L) ; pastores = cuncti pastores (*id.* L) ; v. 70, impressa fuerunt = apparuerunt (*id.* L).

<56> (125ra). XXVII. Miracula sancti.

Quelques miracles opérés par S. François durant sa vie.

1 (125ra). *Quelques mots d'introduction :* Postquam igitur verus Christi amator... claritate signorum : . . . . Bon., 13,5 [195].

Var. : quoniam *add.* ut habetur Tobie XII.

2 (125va). *Les animaux guéris de la peste, grâce à l'eau dans laquelle S François s'était lavé les mains :* In provincia reatina : pestis invaluerat valde gravis : ... contigerant omnis prorsus plagua cessaret : . . . . . Bon., 13,6 [196].

3 (126ra). *La cessation de la grêle :* Item circa prefatum montem alverne : ... ipsa celi facies declararet (2) : . . Bon., 13,7 [197].

4 (126rb). *Quelques mots de conclusion :* Certis itaque constat indiciis : ... suo loco posterius annotandis : . Bon., 13,7 [199].

<57> (126rb). XXVIII. De transitu mortis ipsius :

Les derniers jours et la mort de S. François

1 (126va). *Les dernières courses apostoliques de S. François :* Christo igitur iam cruci confixus ... repugnaret : sed et percurrere conaretur : . . . . . Bon , 14,1 [205].

2 (127ra). *Le carême de S. François près du lac de Pérouse :* Ut autem viro dei cumulus accresceret meritorum : Bon., 14,2 [206].

3 (127ra). cum esset in territorio perusino : iuxta lacum... et ipsum locum homines maxime reverentur : . . . . Actus, 6, 3-12.

Var. : 8, 3, juxta lacum Perusinum = in territorio Perusino iuxta lacum (*id.* L) ; insulam ipsius laci = silvam illius loci (*erreur de copiste ; car plus bas, au v. 11,*

(1) Résumé plutôt bref. Parfois plusieurs versets ont été omis. Nous n'avons marqué que quelques rares variantes caractéristiques.

(2) Les mots *tempestas... devastabat* ont été ajoutés au bas de la page.

Digitized by Google

l'An. Brux. *dit :* ceperunt homines dictam insulam habitare); nullus habitabat = nullus hominum adhuc habitabat (*id.* L); 8 11, minorum *add.* qui dicitur in insula (*id.* L).

4 (127va). Et sic in multis factus est christo conformis. Actus, 6, 1.

5 (127va). *Ses souffrances augmentent :* Cum autem accresceret cumulus meritorum... absque ingenti passionis dolore (1) : . . . . . Bon. 14,2 [206].

6 (127vb). *Il renonce à avoir un compagnon spécialement attaché à sa personne :* Ad hoc tandem vocato vicario suo : cunctos socios suos resignavit... habitaret in eo virtus christi : . . . SP^{s}, 40.

Var : p. 73, l. 5, ut habeam socium specialem *om.* (*c'est évidemment une omission involontaire du copiste, car l'absence de ces mots enlève au passage toute sa signification)*; l. 7, qui... itineris = qui unum caniculum (unam caniculam, 2 Cel., SP^{l}) ducem habebat itineris (*id.* 2 Cel.); l. 10, Haec... sua = et hec tota gloria sua erit et sic fecit ut...

7 (127vb). *Il se dessaisit du gouvernement de l'Ordre :* Accidit semel quod dum in capitulo officio renunciaret : prefigens sibi alium : cui ipse et ceteri obedirent : fleverunt valde omnes : et pater surgens : dixit (128ra) elevatis oculis et manibus in celum : Domine... humilius quam aliquis aliorum obediens (2) . . . . . SP^{s}, 39.

Var. : p. 72, l. 5, ipsius habere = fratrum gerere ; l. 8, propter = ex ; vel *add.* ex ; seu = vel ex.

8 (128ra). *Il prévoit sa mort :* Ipse autem obitum suum : ante prescivit : Dieque (3) transitus yminente : dixit (4) fratribus sui corporis tabernaculum deponendum : in proximo quem admodum sibi dictum fuerat a christo : . . . . . .

9 (128ra). *S. François transporté à la Portiuncule :* Cum itaque per biennium ab impressione ... est feci : quod vestrum est : christum edoceat . . . . . Bon., 14,3 [208].

10 (128va). Et cum esset in extasi mortis positus : et in celum occulis erectis respiceret : dixit fratribus ibi stantibus : Timeo quod in ista religione : sciencia destruat devocionem : nobilitas humilitatem : et iuventus correccionem (5) : . . . . . .

11 (128va). *Ses frères entourent son lit de mort :* Hora denique... pro eo quod hoc signum semper amabat : . . Bon., 14,5 [211].

(1) Les mots *cum autem... meritorem* du début se trouvent déjà An. Brux., XXVIII, 2 : cette répétition nous montre le compilateur à l'œuvre.

(2) Voir aussi 2 Cel., 143 [3,81] et SP^{l}, 14. Peut-être le résumé a-t-il été fait directement sur 2 Cel., dont le texte, à quelques variantes près, est le même que celui du SP^{s}. Le SP^{l} laisse de côté le discours final de S. François, qui est reproduit par l'An. Brux.

(3) Le ms. écrit *diemque.*

(4) Le ms. écrit *dixitque.*

(5) On lit en marge : *Nota bene.*

Digitized by Google

12 (128vb). *La bénédiction du frère Bernard :* Et posuit dexteram suam super fratrem· bernardum primogenitum suum : quia frater helyas qui erat minister posuit se ad dexteram : et sicut iacob benedixit sibi (129ra)· silicet· fratri· bernardo dicens· esto dominus· fratrum tuorum et cetera : Qui benedixerit· tibi sit benedictus (1) : Et exemit eum ab obediencia ordinis : ut quocumque vellet iret : et reciperet quos vellet ad ordinem : Quem post mortem sancti : omnes fratres paterno venerabantur afectu : . . . . . (2).

13 (129ra). Et in morte : facta est facies eius splendida nimis : et leta supra humanum modum et cetera . . . . . .

14 (129ra). Et per sermonem et benediccionem ad instar cene christi· singulis panis bucellam divisit : ipsos invitando ad opera caritatis : . . . . . (3.

15 (129ra). *La mort de S. François :* Tandem cunctis... obdormivit in domino : . . . . . Bon. 14,6 [212].

16 (129rb). *Vision :* Cuius animam frater quidam vidit in modum stelle similis lune in quantitate· soli in splendore. . . . . .

17 (129rb). *Autre vision :* Minister fratrum terre laboris nomine augustinus... et statim in pacem obdormiens· patrem sequtus est : . . . . . Bon., 14,6 [213].

18 (129rb). *Troisième vision :* Item hora transitus sancti patris : frater quidam vite laudabilis... et deus erit omnia in omnibus sic futurus . . . . . 2 Cel., 219 [3,141].

19 (129va). *L'entrée de S. François au ciel :* Pervenit tandem pater beatus ad loca amenissima... cum suis delectabiliter epulari : . . . . . 2 Cel., 219 [3,141].

20 (129vb) Migravit autem de hac vita : anno vite sue : quadragesimo quinto : nam (4) XXV annos habebat quando mundum dimisit : et ad deum conversus fuit : . . . . . .

(1) Gen. xxvii, 29.

(2) A rapprocher des Actus, V, 8-17. Si nous donnons ce passage en entier, c'est que M. Sabatier s'est demandé s'il n'y a pas lieu de penser que dans le récit de la bénediction donnée par François mourant à Bernard et à Élie, certains détails se seront modelés peu à peu sur le récit de Gén., xlviii, 13 et suiv. L'An. Brux. donne un texte plus court, où la ressemblance avec le récit de Gén., xlviii, 13, matériellement absente, est exprimée formellement par les mots *et sicut Jacob*. On pourrait donc croire que nous sommes en présence d'un texte antérieur aux Actus ; mais les mots *quia frater Helyas... posuit se ad dextram*, qui n'ont aucune raison d'être dans l'An. Brux, où ils constituent plutôt une cause d'obscurité, prouvent que nous avons affaire à un résumé postérieur.

(3) Ce passage résume le récit qui se trouve dans SP^{e}, 89 et SP^{1}, 34. A remarquer, comme dans le passage précédent, que la ressemblance de ce repas avec la derniere cène est exprimée d'une façon formelle.

(4) Il y avait d'abord *iam*.

Digitized by Google

<58> (129vb). XXIX. SEQUITUR DE MIRACULIS EIUSDEM :

Miracles opérés par S. François après sa mort.

1 (129vb). *S. François apparaît à un frère qui souffrait d'une fracture des côtes et le guérit à la seule condition d'observer la règle :* Fuit quidam frater de anchona qui habebat fistulam gravissimam... quod et fecit : et curatus est (1) . . . . . MIR. 196.

<59> 2 (130ra). ALIUD MIRACULUM : *Un enfant meurt en tombant d'un arbre, il est rescuscité par suite d'une lotion, faite avec l'eau dans laquelle deux frères mineurs s'étaient lavé les pieds :* In yspania quidam nobilis dominus unius castri... et ibi neminem eorum repererunt sic subito sunt sublati . . . . . .

<60> 3 (130vb). ALIUD MIRACULUM : *Un jeune homme, destiné dès sa naissance à entrer dans l'ordre franciscain par suite d'un vœu de ses parents, tombe malade et meurt parce que le père oublie sa promesse. Le repentir du père fait revivre l'enfant :* Iuxta valrianum : cum nobilis quidam nomine de Amfesenta .. Et statim cum strumento publico : hoc miraculum fuit exaratum : sigillatum : et per guardianum valreacii : ad provinciale capitulum deportatum in provincia provincie : . . . . . .

<61> 4 (131rb). EXEMPLUM BONUM. *Un enfant, qui s'est noyé dans un étang, revit dès qu'on l'a placé sur l'autel de S. François. En guise d'actions de grâces, le père entre chez les frères mineurs, la mère se fait Clarisse et l'enfant hérite de tous leurs biens :* Quidam frater anglicus narravit : quod viderat... puero herede omnium constituto.

<62> 5 (132ra). ALIUD MIRACULUM. *Un enfant, mort durant l'absence de son père, revit à son retour, parce que par lui il avait été mis sous la protection de S. François :* Item apud alestum : Quidam agricola... quod beatus franciscus redderet michi sibi commissum . . . .

<63> 6 (132rb). MIRACULUM. *Un docteur en théologie, pressé d'accepter un évêché, se fait frère mineur, parce qu'il ne voit dans cette élévation qu'un piège du démon :* Parisius fuit quidam magister in theologia... factus est frater minor. . . . . .

<64> 7 (132va). ALIUD MIRACULUM. *Le Christ apparaît à un ancien docteur en théologie, qui s'est fait frère mineur, pour lui dire qu'il doit rester dans l'Ordre, malgré les prières de sa mère :* Quidam magnus magister fuit parisius .. remansit in ordine quamdiu vixit :

<65> 8 (133ra). VISIO. Papa nicholaus. tercius. dicebat : quod quidam conversus ordinis cisterciensis : iussu abbatis sui : venit ad serviendum sibi cum adhuc dictus nicholaus papa esset cardinalis : Qui conversus rogavit eum : ut pro premio servicii : impetraret sibi :

(1) Le nom de lieu est absent dans MIR. 196.

Digitized by Google

quod posset intrare ordinem minorum : et ipse interrogante quare : respondit : conversus : quia cum esset adhuc puer : vidit hanc visionem : Quod multe persone currebant ad quemdam campum et dicebant se currere ad videndum dominum iesum christum : cum quibus hic conversus currebat : Et tunc vidit christum indutum : habitu fratrum minorum : et dicentem : Qui vult salvari : vadat sicut ego vado : Et tunc hic nondum cognoscens ordinem fratrum (133rb) minorum quem nondum viderat : intravit ordinem cisterciensium : Set processu temporis : videns fratres minores : statim cognovit habitum in quo viderat christum : et factus est frater minor (1) : .

<66> 9 (133rb). NOTA HOC MIRACULUM. *Intimidé par trois visions successives, l'empereur des Grecs et des Tartares se fait frère mineur, après que le frère Ange, son confesseur, lui a annoncé sa mort prochaine :* Vir illustrissimus imperator grecorum et tartarorum iohanes nomine... in ordine est exemplariter conversatus (2). . .

<67> 10 (133vb). MIRACULUM. *Mort désespérée d'un clerc, qui avait oublié la promesse, faite à Dieu, d'entrer dans l'Ordre des frères mineurs :* Item quidam clericus pauper parisius promisit... et sic ylico expiravit (3) : . . . . . .

<68> (134rb). XXX. HEC UNDECIM MIRABILIA QUE SEQUUNTUR FUERUNT REVELATA PER BEATUM FRANCISCUM DUM ADHUC DICTUS PATER VIVERET SOCIIS SUIS· SCILICET· FRATRI LEONI EGIDIO / ET· BERNARDO· DE QUINTAVALLE / ET NONNULLIS ALIIS PROUT HABUERAT A CHRISTO DUM ESSET IN MONTE ALVERNE.

Prophétie de S. François concernant l'avenir de la chrétienté.

1 (134rb). *La grandeur du règne du quatrième successeur de Frédéric II :* Primum est : quod de semine frederici : et de domo

(1) Nous donnons ce texte en entier, à cause des rapports qu'il établit entre le Pape, les Cisterciens et les Frères-Mineurs.

(2) Ce récit se trouve dans le *Liber de laudibus* de BERNARD DE BESSE (*Analecta franciscana*, t. III, p. 680 681) et dans le *Chronicon XXIV Generalium* (*loc. cit*, p. 4). Voir à son sujet, *loc. cit.*, p. 4, note 7.

(3) Le ms. écrit *Perisius*.

REMARQUE GÉNÉRALE SUR LE CHAPITRE XXIX : On peut classer les miracles relatés en trois groupes. Le premier miracle, qui fait un groupe à lui seul, constitue une guérison miraculeuse; Thomas de Celano, MIR., XIII, le classe sous la rubrique prosaïque : *De ruptis et reparatis*. Dans les quatre suivants, des morts sont rappelés à la vie par les mérites de S. François; ils correspondent à la rubrique, MIR., II, *De mortuis suscitatis* de S. BONAVENTURE et MIR., VII, *De mortuis ressuscitatis per merita beati Francisci* de CELANO ; il est à remarquer que tous les cas, relatés par l'AN. BRUX., concernent des enfants, dont les parents n'avaient obtenu la naissance qu'à force de prières ou de promesses au séraphique Patriarche. Dans les miracles de la troisième série, il est question de guérisons merveilleuses.

Digitized by Google

regis aragonum / tempore huius tempestatis eclesie fiende : sub apercione ·sexti· signaculi : surgeret quidam rex qui esset quartus a rege frederico secundo eiusdem domus cui divino nutu erunt coheren(134va)tibus· X· domibus regum christianorum cum quibus surget contra regem francie / et ipsum in tantum humiliabit quod fere ipsum[a] ad nichilum rediget : Ita quod vix ulla spes erit ante de eo Revelavit eciam[b] dictus pater sanctissimus predictis sociis·silicet ·fratri leoni specialiter quod dictus princeps optineret[c] romanum imperium ut fere toti mundo quasi subito presideret : . . . .

2 (134va). *Un pape inique établi par ce prince donnera une interprétation funeste de la règle de S. François :* Secundum notabile est quod[d] dictus princeps cum predictis sibi coherentibus regibus statueret in pseudopapam[e] quemdam iniquum religiosum predicto principi convictum[f] amicicia vel parentela qui super (134vb) regulam dicti patris faciet novam exposicionem et dolosam ac lacrimosam : et contra christi et sancti patris intencionem statuet dispensacionem deo odibilem : Et ut sibi sequelam procreet in suo facinore : promovebit varios homines sceleratos : tam ad episcopatus[g] quam ad magisteria theologie : In tantum quod modo comtemptibili (1) totum mundum sic promoti scandalose replebunt : item idem religiosus sic exaltatus tunc acerrime persequetur omnes illos qui sue promocioni et exaltacioni dicti principis fuerunt contrarii : et maxime adversabitur fratribus minoribus : contempnentibus suam dolo(135ra)sam dispensacionem : et viventibus in sancto[h] et contrario ritu : . . . .

<69> 3 (135ra). *Il y aura un schisme général dans la chrétienté :* TERCIUM[i] NOTABILE : Tercium notabile est quod tunc fiet ante predictum cisma : discensio generalis in toto populo christiano : sicut predixit apostolus in epistola ad thessalonicenses : et tunc permittente deo maior pars christianitatis recedit[k] ab obediencia veri vicarii (2) christi et adherebit (3) alteri non canonice introducto : cuius dominium et regimen durabit modicum : propter electos· ne in errorem inducantur Erit tamen hec temptacio supra humanam extimacionem seductoria : ita ut pars veritati con(135[rb])traria fore ab omnibus sanior reputetur : Salvabuntur tamen ab hac tempestate terribili fugientes ad montes : iuxta christi concilium set soli christo inherentes : et regule evangelice et puritati vite iesu christi et humilitatem totis viribus sectabuntur : pompa mundi penitus conculcata :

(1) Le mot *comtemptibili* a été ajouté dans la marge.
(2) Le ms écrit *vicari*.
(3) Le mot *adherebit* a été ajouté dans la marge.

Digitized by Google

4 (135rb). *Les agissements horribles du prince et du pape en question :* Quartum notabile : est ritus orribilis predictorum·silicet· principis et pseudo promoti in ecclesia : et sic nephario exaltati : Nam eorum factum detestabile erit mundo notorium : ex experientiis que de celo tunc ab hominibus super (135va) eos publice videbuntur : de eorum cruciatu / et pena eterna loquitur iohanes late in apocalypsi :

5 (135va). *Après leur mort aura lieu une persécution générale du peuple chrétien :* Quintum notabile est quod propter mala^{l} predicti duo· et sibi adherentes cum dicto sic exaltato in pseudopropheta^{m} compingent / surget post eorum mortem : deo ordinante generalis persecucio populi christiani : et principum contra statum ecclesiasticum : in tantum quod nullo modo audeat apparere aliquis tonsuratus in mundo coram predictis : Seminabitur^{n} enim odium cordiale in mentibus secularium contra statum ecclesiasticum : in tantum quod pater non parcat filio ad mortem nec e converso^{o} : Que persecucio durabit tribus (135vb) annis cum dimidio : in tantum quod nec sacrificium nec hostia fiet patenter in christianitate· nec verbum dei predicabitur nisi in montibus et speluncis ubi sancti ecclesiastici abscondentur : fiet enim vastacio temporalium ecclesiasticorum tam valida ut nichil eorum relinquatur ymo nudi et pauperes percussi et mortui querantur et persequentur in tantum quod omnis^{p} qui eos interficient arbitrentur obsequium se prestare deo :

6 (135vb). *Un pape, sorti de l'ordre des frères mineurs, régénérera l'Église :* Sextum notabile est quod post^{q} dictam persecucionem et tempus deo agente : queret populus christianus ecclesiasticos : et eos in montibus reperiet· et in speluncis· et inde extra(136ra)et eos devote quasi sanctificatos et ad suas ecclesias reducet assignans illis vitam competentem : tamen simplicem et humilem : Nec amplius clericus possidebit dominia castrorum· civitatum· villarum nec similia nec sanguinem habebit nec queret secularem pompam : Tunc queretur vir gloriosus : assumendus in summum pontificem : de ordine fratrum minorum erit· qui omnium statuum ecclesiam^{r} reparabit^{s} mirandis virtutibis· statutis et miraculis decorabit : Hic enim statutum faciet ut semper greca eclesia deinceps habeat cardinales : que quidem ecclesia et populo deinceps coniuncta ma(136rb)tri sit que a tantis temporibus deviavit : . . . . . .

7 (136rb). *Un empereur très pieux apparaîtra en même temps :* Septimum notabile est / quod tunc simul cum dicto reparatore mirabili surget quidam devotissimus imperator : Et ambo· silicet· imperator et reparator : transibunt ad terram gloriosam et sanctam :

Digitized by Google

Et dicitur ille papa reparator· quia fere totum ad se convertet : tam in vita (1) quam in exemplis . . . . . .

8 (136rb). *Ce pape sera aussi le régénérateur de l'ordre des frères mineurs :* Octavum notabile erit in reparacione status sancti francisci mirifica : Nam ante hoc tempus fiet mortalitas valde grandis : et remanebit in statu beati francisci· iuvenum paucitas : qui divino afflatu : totis viribus sacram regulam observantes : videbuntur celestes homines et angeli (136[va]) paradisi : Destruet enim predictus gloriosus reparator· exposicionem dolosam et dyabolicam factam· et dispensacionem iniquam super dictam regulam : a predicto pseudopapa et eam nudam proponet observandam filius suis : O quam pauci erunt isti sic electi : Erunt tamen mirabiles : Quia talis status non est multorum / sed pocius paucorum electorum : . . . . .

9 (136[va]). *Le monde aura un aspect nouveau :* Nonum notabile est : quod videbitur totus mundus novus : Nam consurget insticia popularis contra principem tyrannidem : et regem (136vb) christianorum convinctas[t] per prudenciam populi : principibus a mundo totaliter exclusis : . . . . . .

10 (136vb). *Tous ces événements seront accomplis à la fin du siècle :* Decimum[u] notabile est quod hec omnia que in· decimo quartocentenario a christi nativitate consumabuntur : cuius centenarii annus septuagesimus· octavus· dabit revelacionem· et clarum principium in predictis : et nonagesimo secundo[v] : ostendet persecucionem validissimum in cicilia : et nonagesimo nono[w] dabit finem. Et quia[x] ut premissum est in toto isto tempore scandalizabuntur multi et decipi(137[ra])entur : felix erit qui solitudini inuitet· et tumultum mundanum fugiet : iuxta christi concilium· et oracionibus inherebit : dicente domino cavete ne graventur corda vestra in crapula et ebrietate et curis huius seculi ut digni habeamini fugere in die illa : Set hoc sanum consilium pauci accipient : sicut in tempore diluvii quoniam ipsis nubentibus et letantibus : ac hedificantibus : supervenit repente diluvium : Sic veniet super istos repente diluvium : (137[rb]) Sic[y] veniet super istos repente extranea calamitas videlicet corporalis et importabilis persecucio in qua fracti per invasionem corporalem exterius et interius per impacienciam frangentur eterno suplicio dampnaturi et morituri . . . . . .

11 (137rb). Undecimum notabile est quod per istas tribulaciones que dicte sunt : populus dei habet sic purgari : usque ad mortem predicti mistici antechristi (2) : . . . . . .

(1) Les mots *in vita* ont été ajoutés dans la marge.
(2) Le ms. écrit *anchristi*.

Digitized by Google

12 (137 rb). Et hec omnia· ut patriarchus iacob : beatus franciscus suis filius benedicendo et fratribus nunciavit (1) :

Variantes du texte du ms. de la bibl. Vittore Emmanuele avec AN. BRUX., *XXX, 1-12 :* a ipsum fere; b et; c obtineret *add.* et; d quod *om.*, e pseudoprophetam; f coniunctum; g ad episcopatum; h in vero; i sequitur tercium *(rubriqué)*; k recedet; l mala *add.* que; m pseudoprophetam; n generabitur; o e contrario; p omnes; q propter; r ecclesiasticum; s *add.* et; t communitas; u decimum *est rubriqué*; v nonagesimus secundus; w nongesimus nonus; x quoniam; y silicet.

(1) A rapprocher des mss 20 fonds Victor Emmanuel de la bibliothèque Vittore Emmanuele de Rome (dont je dois la connaissance au R. P. L. Lemmens, O. F. M.), 4010 latin du Vatican et In-f° chart. de la bibliothèque du grand Séminaire de Malines. J'ai pu collationner personnellement les deux premiers; quant au troisième, des circonstances spéciales m'ont empêché de l'examiner. Quelques renseignements utiles :

1. **Rome.** *Bibliothèque Vittore Emmanuele. Fonds Victor Emmanuel, ms.* 30

Manuscrit en parchemin. 120-153 mm. 54 f^os^. Les 7 premiers feuillets ont une numérotation ancienne, à l'encre; les autres ont été numérotés récemment au crayon. Voici les divisions principales :

f° 1r. *Incipit liber Cyrilli. et primo ponitur prologus Gilberti.*

f° 4v. *Incipit visio Cyrilli cum commento Joachim abbatis.*

f° 51r. *Explicit commentum Joachim abbatis super visionem Cyrilli presbyteri.*

C'est le *Liber prophetiarum* de Cyrille de Constantinople, abbé du Carmel (1190-1224), encadre des commentaires de Gilbert le Grand († 1230) et du fameux abbé Joachim de Flore. Nous n'avons pas à nous etendre pour le moment sur l'authenticité de ces écrits. On verra à ce sujet SCHNEIDER, *Joachim von Floris und die Apokalyptiker des Mittelalters*, pp. 26-34. Dillingen, 1872, et plus récemment A. HUCK, *Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis*, pp. 70 et suiv. Fribourg en Br., 1903. Qu'il nous suffise de dire que dans le manuscrit qui nous occupe, l'écriture de ces traités est bien soignée; les initiales rouges et les rubriques sont abondantes. Le dernier quart du f° 51r est resté blanc. Cette partie du ms. a été écrite au XIVe siecle.

f° 51v. *Haec undecim mirabilia quae sequuntur fuerunt revelata per beatum Franciscum... in monte Alvernae.*

Primum notabile est... et haec omnia ut patriarcha Jacob beatus Franciscus suis filiis benedicendo et fratribus nuntiavit.

Les mots *Haec undecim... dum essent in monte Alvernae*; — *Sequitur tertium notabile* et *Decimum (notabile)* sont rubriqués. Écriture petite, mais bien lisible, XVe siècle. Le texte est quasi littéralement identique à celui de l'AN. BRUX. Le parallèle détaillé entre S. François et Jacob, qui suit le *Notabile undecimum* dans l'AN. BRUX. fait défaut. Le traité se termine au f° 53v, qui n'a que trois lignes. Le reste de cette page est resté blanc.

f° 54r. *Littera narrativa nativitatis Antichristi. Universis et singulis dominis et comitibus...*

Lettre de Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Le f° 54v est devenu illisible; le dernier mot est : *Amen*. Cette dernière partie est du XVIe siècle.

2. **Rome.** *Bibliotheque du Vatican. Ms. latin* 4010.

Ms. en papier; le premier et le dernier feuillet de chaque cahier sont en

Digitized by Google

<70> (137rb). XXXI. NAM MULTIPLICITER ASSIMILATUR IACOB ET (137va) FIGURATUR ADAM ET DOMINO IESU CHRISTO

Parallèle entre Jacob, le Christ et S. François.

1 (137va). *Similitude d'origine.* Nam sicut adam feria sexta de terra virgine formatus est homo ad ymaginem et similitudinem dei : et fuit tota tempestas dyabolica illa : contra eum per invidiam· Sic in principio secundi status in· sexta· etate : de matre virgine formatus est alius homo non solum ad ymaginem et similitudinem dei· set eciam pura ymago et similitudo patris· silicet· iesus christus filius dei vivi· contra quem fecit illa dyabolica synagoga corporalium (137vb) iudeorum per invidiam· Sic modo asimili· in principio tercii status tempore· sexto in valle virginis· formandus erat alius homo· non solum ad ymaginem et similitudinem vite et doctrine passionis christi· silicet· sanctus franciscus in quo debebat renovari vita christi

parchemin; xve siècle. Sur un des feuillets de garde de devant de la reliure une main moderne a écrit :

Questo Msc. contiene tutti i scritti, lettere, protestationi, risposte che si fecero durante la controversia della proprieta delle cose consuntibili per l'uso fra Giovanni XXII Papa ed i fratri Minori tagliacavoli.

fo 1r. Table du contenu.

fo 1v. *Incipit tribulatio et temptatio quam praedixit beatus pater noster Franciscus in morte sua suo ordini appropinquare. Sed felices vocavit illos fratres qui perseverabunt in hiis quae promiserunt domino observare. Praedixit autem ipse beatus pater in infirmitate de qua mortuus est, scilicet anno domini M°CC°XXVI°. Et tribulatio et temptatio incoepit anno domini M°CCC°XXI°, fratre Michaele de Cesena existente generali, anno generalatus sui VI°.*

Parmi les pièces, contenues dans le volume, il n'y en a pas qui rappelle les *Mirabilia ;* l'*incipit* n'en est pas moins intéressant.

3. **Malines** *Bibliothèque du grand Séminaire. Chart.* in f°.

L'existence de ce manuscrit m'est connue par REUSENS, *Syntagma doctrinae theologicae Adriani Sexti.* Louvain, 1862. Il contient non seulement les œuvres d'Adrien, *sed et alia quaedam opera manuscripta partim ipsa Adriani, partim alia manu exarata.* Parmi ces derniers Reusens cite :

XLIX. Tribulatio quam praedixit Sanctus Franciscus anno 1226, *quae tribulatio coepit anno Domini* 1321, *fratre Michaele de Cesena existente magistro generali ordinis.*

Les *undecim mirabilia* dans leur ensemble ont trait au grand schisme; ils furent connus par Barthélemy de Pise, qui y fait allusion dans ses CONFORMITÉS, *liber II, fructus VI et conformitas, Franciscus radiator,* éd. 1713, f° 162va. Le texte nous a paru assez intéressant pour trouver place ici *in extenso.* Quelques passages du *Mirabilia* font allusion aux relations des Frères Mineurs avec Louis de Bavière. On verra à ce sujet le P. FR. EHRLE, dans l'*Archif für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters, passim.*

Digitized by Google

quasi oblivioni tradita· passio et crux· contra quam tota illa tempestas sinagoge carnalium christianorum per invidiam· ut undecim fratres contra ioseph erit fortissime contra eum.

2 (137vb). *Similitude de temps* : Et sicut a (1) iacob pa(138ra)triarcha exclusive completis quadraginta una generacionibus· in quadragesima secunda christus mundum intravit· Sic etiam a christo completis quadraginta una generacionibus· in quadragesima secunda hic vir seraphicus· religionem evangelicam incoavit· Et sic christus· decima tercia· die a nativitate sua· regibus orientis apparuit· Sic circa tricesimum tercium centenarium annorum principium· hic alter angelus ascendens ab ortu (138rb) solis habens signum dei vivi· tamquam servos dei· seu christi miliciam in frontibus signatus regibus et gentibus multis· ipsum devote recipientibus ut alter lucifer ante solem· pre coadventus iudicii magni regis radiosus apparuit.

3 (138rb). *Similitude d'entourage :* Unde sicut iacob duodecim principes habuit· in quibus fuit synagoga fundata· in primo (2) statu· david evulso de medio· manasse dato pro eo : et sicut christus alios duodecim principes habuit· in quibus fuit ecclesia fundata· in secundo sta(138va)tu iuda scariotis evulso· mathio dato pro eo· Sic sanctus franciscus plagis passionis christi· veraciter insignitus· duodecim principes evangelicos· in isto statu habebit· et iam in vita sua habuit (3) in quibus illa nova nupta agni· temporis sexti· que est electorum eclesia· uno evulso de medio· et alio dato pro eo· in quo fundabitur similitudo manasses et effraym· vel mathie et iosep suo tempore revelabuntur :

4 (138va). *Similitude de mission :* Concordat igitur sanctus franciscus cum (138vb) iacob patriarcha· et domino iesu christo : non quoad paritatem persone ut dixi· set racione concordie· Quia sicut iacob supplantavit fratrem suum· et luctatus est cum angelo Sic christus sathan in temptatione : et luctatus est cum eo in cruce : ita et sanctus franciscus fuit subplantator fratris sui seu corporis· crucifigendo ipsum cum viciis et concupiscenciis : diversis asperitatibus affligendo· et cum mundo et dyabolo· utrisque devictis in cru(139ra)ce humilitatis et paciencie· luctator effectus est : vel forte cum angelo abissi : in pedescale paupertatis evangelice· luctator efficiendus est· Ipsum angelum supplantando : sua religione in tres partes dividendo dicens· si percuserit esau seu angelus unam turmam salvabitur

(1) Il y avait d'abord *contra*, mais les premières lettres ont été biffées d'un trait rouge.

(2) Il y avait d'abord *in secundo* ; biffé d'un trait rouge.

(3) Les mots *et iam... habuit* sont ajoutés dans la marge.

Digitized by Google

altera : ad instar iacob / qui tres acies seu turmas roboratas virtute humilitatis et paciencie / contra fratrem suum ut sic vincerit eum dicendo· si percusserit esau un(139rb)am turmam salvabitur altera : Et sic christus tres acies responsionum ordinavit de sacra scriptura sumptas et roboratas· virtute humilitatis et patiencie· ut sic suum tentatorem vinceret : Sic beatus franciscus tres acies religionum ordinavit roboratus : virtute humilitatis et paciencie contra hostem suum drachonem antiquum : qui tres catervas demonum contra genus humanum semper roborat (1) :

<71> (139rb). XXXII. Investigacio sacrorum stigmatum beati francisci per revelacionem facta (2)

L'enquête sur les stigmates.

1 (139rb). Ego frater philipus minister tuscie... (3) feci sigillo mei officii sigillari : (4)

Var. *avec l'éd. des AA. SS. :* In nomine... nonas octobris *om.*; 248, voce humili respondit; 252, anno scilicet M° CC° LXXX° primo; 255, sub ista serie meis concurrendo votis; *emploie* sinus *pour gremium et écrit une fois* gremio vel sinu; *les autres variantes ou fautes sont sans importance; 255, la liste des témoins est omise.*

(1) An. Brux. XXX, s'inspire des idées apocalyptiques en vogue parmi les Franciscains dès la dernière moitié du XIIIe siècle, sous l'impulsion des écrits de l'abbé Joachim de Flore : *Concordia novi et veteris testamenti; Expositio in librum Apocalypsis; Psalterium decem chordarum.* Voici en quels termes fut présentée, à la commission d'Anagni (voir H. Denifle, *Das Evangelium aeternum und die Commission zu Anagni*, dans l'*Archif für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I (1886), pp. 102-105), la quintessence de ces doctrines :

Aliud tempus fuit, in quo vivebant homines secundum carnem, hoc est usque ad Christum ; aliud est in quo vivitur inter utrumque, hoc est inter carnem et spiritum, usque scilicet ad praesens tempus : aliud in quo vivitur secundum spiritum, videlicet usque ad finem mundi... Tres ordines electorum respondent tribus statibus mundi, quorum primus est conjugatorum, secundus clericorum, tertius monachorum.. In primo statu veneranda est imago Patris, in secundo Filii, in tertio Spiritus Sanctus.

C'est la même conception périodologique qui est à la base des comparaisons entre Jacob, le Christ et François, qui constituent ce chapitre.

(2) Le ms écrit *factam.*

(3) Ce long récit est marqué vers le milieu d'une croix dans la marge, au f° 141va.

(4) An. Brux., XXXII, 1, n'est autre que l'*Instrumentum de stigmatibus*, publié dans les AA. SS., t. II d'octobre, pp. 860-861, et dans les *Analecta franciscana*, t. III, p. 641-645. Le recueil 57 du Musée bollandien contient de ce texte, au f° 237, une copie notariée; il nous est conservé en outre dans les mss. Vat. lat. 4354, 7650 et 9380. Ala (Tyrol) P. 37, F., Saint Isidore de Rome 1/82 et 1/72, et Saint Antoine de Rome, f° 65va.

Digitized by Google

<73> (145ra). XXXIII. Quomodo fuerunt sacra stigmata cuidam fratri revelata :

La révélation des stigmates.

1 (145ra). Quidam frater deo devotus : et sanctus cum semel legeret legendam beati francisci : cogitavit in corde suo que potuerunt esse illa verba devota que seraph seu christus in specie seraphica : apparens beato francisco· dixit que· numquam dum vixit· alicui hominum voluit revelare (1)· forte modo revelaret si instanter rogaretur : Cognovit supradictus frater ille esse verba saluberrima ; quod cum reverencia cepit pro eorum revelacione orare : Cumque per octo annos orasset continue accidit quod in anno octavo (145rb) ivit cum suis fratribus ad ecclesiam ut post prandium redderet laudes deo : Peractis laudibus solus remansit in ecclesia orare : et plus solito exardescens desiderio sciendi illa verba tamquam ebrius spiritu : lacrimis superfusus : deum et beatum franciscum instancius solito exorabat· hunc autem orantem prolixius : quidam frater superveniens· vocavit eum dicens quod irent extra quia sibi in socium erat datus : Et ipse ut filius obediencie mox properavit cum fratre : Set quantam graciam promeruit hec obediencia videte : statim enim ut fuit extra portam (145va) cum socio obviat duobus fratribus venientibus de regione longinqua ut videbatur : quorum unus iuvenis: et alter senex et macilentus videbatur : qui erant pluviis madefacti· et ceno lutati (2) : compacione motus et caritate solita· rogat fratrem suum socium ut parum differat negocium pro quo vadunt· ut fratribus forensibus recreacione et servicio indigentibus prius serviat· lavando pedes : ut fuerat assuetus· et sic fecit : Cumque fratri seni lavaret prius pedes et luta cum violencia amoveret apparent stigmata crucifixi : et frater videns : (145vb) tenens et astringens pedes· fortiter exclamavit : vel tu es christus : vel beatus franciscus· ad cuius clamores octo fratres qui ibi stabant adveniunt : et vident omnes et tangunt stigmata preciosa : Quibus ex novitate mirantibus : dixit frater senex : Non dubitetis fratres mei karissimi : sed aliquantulum me audite : Ego sum franciscus· qui tres ordines secundum voluntatem dei altissimi : institui et cum cotidie per octo annos fuerim rogatus ab isto fratre qui pedes meos tenet· hodie fervencius sum rogatus : ut sibi revelare dignarer illa verba archana que christus in specie seraphim michi dixit : quod nulli hominum (146ra) dixi dum viverem de voluntate et mandato divino : Nunc vero ad ipsum missus sum satisfacere votis suis : Scias igitur frater karissime

(1) Le ms. écrit *revevelare.*
(2) Le ms. écrit *lutatos.*

Digitized by Google

quod cum essem in monte alverne ob amore passionis christi totus absortus et a filio dei sua sacra stigmata reciperem· dixit michi : Scias quid fecerim tibi· Ego dedi tibi stigmata mea insignia· ut vexillifer meus effectus : ideo sicut ego in die transitus mei· ad limbum accessi : et meritis ac virtute ipsorum stigmatum omnes animas quas inveni extraxi : Sic autem tu· ut sis michi conformis (146rb) in morte sicut es in vita : vadas ad purgatorium quolibet anno : in die natalicii tui et omnes animas trium tuorum ordinum· silicet· minorum et sororum sancte clare· et penitentium seu continencium et habitum tuum tenencium quas ibi invenies· in virtute et efficacia tuorum stigmatum eruas et ad gloriam paradisi perducas : Set hec verba nemini dixi dum viverem ne iactantis presumpcionis et vane glorie videretur quibus dictis statim disparuit : Frater iacobus blanchus lector romanus predicavit hec et dixit se audivisse ab uno de predictis octo fratribus (1) :

(146rb). Explicit vita beati francisci

XXXIV : ..... (2).

Le tableau des Stigmates et le Dominicain incrédule.

(146va). ***En haine de S. François, un frère Dominicain détériore dans son couvent un tableau qui représente les Stigmates ; jusqu'à trois fois, les parties grattées réapparaissent ; la troisième fois, il en jaillit un sang miraculeux, que seule la prière de toute la communauté parvient à arrêter ; quant au frère il devient très dévot envers S. François*** : Legitur quod in quodam conventu fratrum predicatorum· erat quidam frater... pro cunctis mortalibus hominibus factus est devotus amodo usque in finem (3) :

(1) Ce texte, qui était resté inédit jusqu'ici, se retrouve sous des rubriques differentes, dans un assez grand nombre de manuscrits. Citons le VAT. LAT. 4354. fos 95r et suiv.; le ms. 196 de la bibliothèque royale de Berlin, fos 59v 60r ; le ms. 12 de Liegnitz, fos 79vb et suiv.; le ms. 77 du Musee hongrois de Budapest, fos 44ra et suiv. et le ms. 1/72 de S. Isidore de Rome, auxquels on peut ajouter le *Speculum vitae*, fo 98r. Il est inutile d'insister sur le caractere absolument fantastique du recit. Nous le donnons cependant in-extenso, à cause du rôle que les soi-disant *secreta ordinis* ont joué dans l'histoire franciscaine.

(2) Il n'y a dans le ms. ni titre ni rubrique.

(3) Le même récit se rencontre dans le fragment du manuscrit intercalaire du codex 1/25 du couvent de S. Isidore de Rome, fo 14r, sous le titre : *Miraculum de stigmatibus beati francisci*. Une main postérieure au ms. a ajouté dans la marge : *Hoc exemplo aliter et alio modo ponitur libro conformitatum*. Il s'y trouve raconté, en effet, *liber* III, *fructus* III (éd. Milan 1513, fo 211va). Le fond a trop peu d'intérêt pour que nous nous attachions à signaler les divergences qui existent entre ces differentes versions.

Digitized by Google

Notes complémentaires.

—

Nous n'avons pas l'intention de faire ici le relevé de tout ce qui a paru concernant la question franciscaine depuis le moment où nous mettions sous presse notre étude sur le ms. de Bruxelles. Nous devons signaler cependant, en raison de leur importance, comme complément des notes

1, p. 63 du t. VIII : *Chronica fratris Jordani, edidit, notis et commentario illustravit* H. Boehmer (*Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. VI). Paris, 1908;

1, p 71 du t. VIII : G. Schnürer, *Neuere Quellenforschungen über den hl. Franz von Assisi*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. XXXVIII (1907), p. 9-43;

1, p. 79 du t. VIII, J. Jörgensen. *Der heilige Franz von Assisi* (traduit du danois par la Ctesse Holstein Ledreborg). Munich, 1908;

5, p. 292 du t. VIII : L. Katona, *Tres variae narrationes nativitatis S. Francisci Ass.* Budapest, 1904. Cette brochure comprend : a) le récit du Fr. Pelbartus de Temesvar, ord. min. († 1504) dans son Sermon LXX; b) le récit de la compilation *Den wijngaert van Sinte Franciscus*, fol. 49vb. Anvers, 1618; c) le récit d'un ms. hongrois du xvie siècle. A ce propos, le P. B. Kruitwagen, O. F. M., me communique l'extrait suivant du ms. 56 du Museum bollandianum, p. 151^r^ : « *Scriptores veteres affirmantes S. Franciscum in stabulo ortum fuisse :* 1° Hungarus Pesthiensis, in *Rigo salutis*, éd. *Hageman*, an. 1515, sermone 1° de S. Francisco, in ordine 92°; 2° Pelbart de Temesvar, *Pomericum*, éd. 1493, serm. 1° de S. Francisco; 3° Marcus Ulyssiponensis, *Chronica*, éd. *Diola*, 1582, parte 1^a^, cop. 1e, initio; 4° Ludovicus Ihyphernay, pariter Franciscanus, dictus philosophus, in suo opusculo quod inscripsit *Giardinello ornato di vari fiori*, Perusiae impresso anno 1573... » Ces données furent fournies aux Bollandistes par le P. Seraphicus Paqui, ord. min. conv., postulator in romana curia.

1, p. 295 du t. VIII : remarquer que ni Goetz ni Sabatier ne se basent sur le texte de Rinaldi.

Louvain. **A. Fierens.**

Digitized by Google

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN RUSSIE SOUS CATHERINE II

La création d'un évêché de Blanche-Russie et le maintien des Jésuites.

Le règne de Catherine II inaugure une période importante de l'histoire du catholicisme en Russie. Jusque là l'Église catholique n'avait été représentée dans ce pays que par de petits noyaux de fidèles groupés dans quelques unes des grandes villes de l'empire, Pétersbourg, Moscou, Astrakhan, autour de leurs églises et de leurs prêtres. Mais elle ne possédait ni diocèses ni paroisses régulièrement constitués ; et c'était la Propagande, par l'intermédiaire du Nonce de Varsovie, qui pourvoyait aux intérêts religieux de ces communautés latines.

L'organisation hiérarchique de l'Église catholique latine en Russie fut l'œuvre de Cathérine II. Ses successeurs y apportèrent dans la suite des modifications importantes ; mais sans toutefois s'écarter du plan esquissé par cette princesse, encore moins des principes qui présidèrent à la réalisation de ce plan.

L'idée directrice des souverains russes fut toujours d'avoir dans leur empire une Église catholique quasi-autonome et réduite au strict minimum de dépendance vis à vis de Rome. Ils n'osèrent pas aller jusqu'à lui imposer la suppression absolue de toute relation avec ce centre de l'unité catholique ; car ils se rendaient bien compte qu'une Église catholique privée de toute communication avec Rome, n'eût plus répondu à son titre et à sa destination : ils prirent du moins leurs mesures pour subordonner aussi complètement que possible cette Église au pouvoir civil et la garantir de toute influence étrangère trop prononcée, y compris celle du Pape.

Catherine II eut la bonne fortune de rencontrer dans la personne de Stanislas Siestrencéwicz de Bohusz l'homme indispensable à la réussite de ses projets. Ce personnage, qui occupa pendant de longues années la première dignité dans la hiérarchie catholique de Russie, fut en toute cette entreprise le collaborateur fidèle de sa souveraine, parfois même l'instigateur ou le conseiller des mesures prises par elle. Il partage donc avec cette princesse la responsabilité de l'œuvre accomplie de concert.

Digitized by Google

La première organisation d'une hiérarchie en Russie suivit presque immédiatement le premier partage de la Pologne. Les partages subséquents nécessitèrent un développement correspondant de cette hiérarchie. Il existe donc une relation très intime entre les origines de l'Église catholique de Russie et le partage de la Pologne. Et cette relation s'explique par ce fait que la très grande majorité des catholiques de l'empire russe appartenait autrefois, comme encore aujourd'hui, mais dans une mesure moindre, aux provinces enlevées par la Russie à la Pologne, vers la fin du XVIIIe siècle. Ces provinces, Lithuanie, Blanche-Russie, Volhynie, Podolie avaient dans le passé fait partie du Grand-Duché de Lithuanie ; puis, par la fusion des familles régnantes de Pologne et de Lithuanie, elles s'étaient vu incorporer au royaume de Pologne.

Avant leur annexion à la Russie, les provinces susdites formaient, au point de vue ecclésiastique, les sept diocèses latins suivants : Samogitie, Vilna, Kaméniéc, Luck, Kief, Smolensk, Livonie. Ces diocèses, unis à ceux de la Pologne proprement dite, constituaient la groupe ecclésiastique dénommé Église du royaume de Pologne. Le premier partage, en 1772, valut à la Russie des territoires considérables qui furent répartis entre deux gouvernements, ceux de Pskof et de Mohilef. Trois Églises organisées vivaient côte à côte sur ces territoires, l'Église latine, l'Église uniate et l'Église orthodoxe. Je n'ai pas à m'occuper ici de ces deux dernières.

Pour ce qui est de l'Eglise latine, il se trouva que les districts annexés lors de ce premier partage appartenaient à trois diocèses différents : ceux de Vilna, de Livonie et de Smolensk. Les villes où étaient fixés leurs siéges épiscopaux n'ayant pas été comprises dans l'annexion, il en résultait que les districts incorporés à la Russie relevaient, l'annexion accomplie, d'évêques fixés en territoire étranger. Parfaitement admissible au point de vue canonique, cette situation présentait au point de vue politique de graves difficultés, surtout avec un gouvernement aussi soupçonneux que l'était celui de la Russie. La question de la création d'un évêché catholique en Russie pour les provinces annexées devait donc nécessairement se poser ; d'autant plus que, dans les traités de partage et dans les proclamations qui suivirent l'annexion, le gouvernement russe s'était formellement engagé à laisser à tous ses nouveaux sujets une pleine liberté de conscience et de culte (1).

(1) *Recueil des lois russes*, nos 13807, 13808, 13850, 1772. Cf. *Die neuesten Zustände der katolischen Kirche beider Ritus in Polen und Russland seit Katharina II bis auf unsere Tage*. Dokumente, p. 197. Augsbourg, 1841.

Digitized by Google

Dès la fin de 1772, le projet de la création d'un évêché de Blanche-Russie se trouvait à l'étude. Un rapport, daté du 9 novembre 1772 et signé de Saldern (1), nous initie aux principes dont s'inspira le gouvernement de Pétersbourg en cette matière, en même temps qu'il nous fait connaître le but qu'il poursuivait. Plusieurs des points contenus dans ce premier projet ne furent pas réalisés dès le début ; mais ils devaient l'être dans la suite, comme nous aurons l'occasion de le constater.

Le titre même du rapport et son premier paragraphe prouvent que l'on avait d'abord songé à réunir sous une même juridiction les catholiques des deux rites, latins et uniates, et à confier cette juridiction à un prélat latin qui aurait le titre et le rang d'archevêque avec des évêques suffragants. Relevant du Pape au spirituel, ce dignitaire ecclésiastique devrait cependant être mis à l'abri de toute ingérence abusive de Rome dans son domaine ; et le serment de fidélité au Pape devrait être modifié dans ce sens. Quant à la question de savoir si le siège ainsi créé serait entouré des institutions accessoires prévues par le droit canon, en particulier d'un chapitre de chanoines, elle est laissée en suspens. Huit des canonicats du diocèse de Vilna se trouvaient compris dans les territoires annexés, avec un tiers des revenus du chapitre de ce diocèse. C'étaient là des éléments suffisants pour servir de noyau à la création d'un nouveau chapitre : et ce chapitre avait sa raison d'être ; car, outre que ses membres pourraient être consacrés à la direction d'un séminaire et d'une institution diocésaine, il pourrait de plus servir d'asile aux cadets de la noblesse catholique.

Il y avait lieu également, pour la question de l'étendue des pouvoirs de concéder au futur archevêque de choisir entre deux alternatives : restreindre sa juridiction aux catholiques des provinces nouvellement annexées, ou l'étendre sur tous les catholiques de l'Empire sans exception, et créer ainsi un véritable siège primatial. L'auteur du rapport incline vers cette seconde solution Il prévoit, en terminant, les difficultés que l'on pourrait rencontrer de la part de Rome dans la réalisation de ces projets, et il suggère, pour y obvier, le subterfuge suivant : faire agréer par Rome la nomination d'un évêque *in partibus*, lequel serait chargé de l'administration spirituelle des catholiques incorporés à l'empire, puis établir cet archevêque *in partibus*, sans plus trop s'inquiéter de Rome, sur le pied d'un véri-

(1) Archives d'État, Pétersbourg, cart. XII, n° 166, *Affaire de l'érection en Blanche-Russie d'un diocèse catholique, et nomination à ce poste de Sestrencewicz*. Cf. Appendice, n° I.

Digitized by Google

table ordinaire. Comme titulaire du futur siège on avait déjà prévu et pressenti M. l'abbé Siestrencévicz, « homme très raisonnable et très savant qui se chargera de la besogne », ajoutait de Saldern à la fin de son rapport.

Le projet de M. Saldern ne fut pas adopté tel quel et subit des retouches dont nous retrouvons l'origine dans un contre-projet sans date et sans signature, qui a pour titre : *Remarques sur le mémoire de M. de Saldern* (1). On y fait observer d'abord qu'il n'y a pas lieu de donner au futur titulaire le rang et le titre d'archevêque, attendu que l'on ne voit pas bien quels évêques il pourrait avoir sous ses ordres. L'évêque uniate de Polotsk, Smogorjevski, ayant lui-même le rang d'archevêque, ne pourrait dépendre de cet archevêque latin; quant à créer des évêques suffragants c'était chose superflue. D'ailleurs, ajoute l'auteur du contre-projet, depuis l'institution du Patriarcat en Russie, ni archevêques ni metropolitains n'ont plus aucune juridiction sur les évêques : à plus forte raison en est-il ainsi depuis la création du Synode, de qui relèvent également évêques et archevêques. L'auteur du contre-projet voulait-il insinuer par cette dernière remarque que l'évêque latin et l'archevêque uniate de Russie devraient, aussi bien que les évêques orthodoxes, être soumis à la juridiction synodale ? La supposition n'est pas invraisemblable.

A propos du paragraphe 3 du projet de Saldern qui prévoit l'intervention du Pape pour le spirituel, c'est-à-dire dans les questions de foi et de dogme, l'auteur du contre-projet insiste sur la nécessité de prévenir toute ingérence, non seulement de Rome, mais même des évêques latin et uniate, dans l'administration des biens et la gestion financière. Il renvoie pour ce point aux dispositions insérées dans le *Règlement* approuvé le 12 février 1769 pour l'église Sainte-Catherine de Pétersbourg et appliqué dans la suite aux autres églises catholiques de l'empire. Ce *Règlement* spécifiait que tous les conflits surgissant sur le terrain économique et financier entre le clergé ou les administrateurs et les paroissiens devraient être portés devant le *Collège de Justice* : avec cette réserve toutefois que celui-ci ne s'immiscerait en rien dans les questions de foi (2). En conséquence

(1) Archives, *ibidem*. Cf. Appendice, n° II.

(2) *Ordinatio Ecclesiae romanae petropolitanae*, cap. 8, n° 44 et 45, dans *Die neuesten Zustände*. Dokumente, pp. 212-224. Cf. *Recueil des lois*, n°s 13251 et 13252. 1769. Le Collège de Justice dont il est ici question était une création de Pierre le Grand, remaniée par Catherine II. Destiné d'abord à régler en dernier ressort les questions intéressant les seuls protestants, il eut aussi, à dater du Règlement de 1769, à intervenir dans les affaires administratives du culte catholique.

Digitized by Google

l'auteur du contre-projet proposait que les affaires d'ordre économique et financier, après avoir été d'abord soumises à l'évêque, fussent portées en appel devant le Collège de Justice. Dans les questions intéressant la foi et la conscience, on devrait en référer à Rome, par l'intermédiaire des nonces de Varsovie et de Vienne.

Pour ce qui concerne la création d'un chapitre auprès de la métropole latine, l'auteur du contre-projet y est nettement défavorable. A son avis, l'existence de ce petit concile permanent auprès de l'évêque ne ferait qu'inspirer à ce dernier plus d'audace et d'esprit d'indépendance vis à-vis du pouvoir ; un consistoire remplacerait avantageusement le chapitre. Et à ce propos l'auteur du contre-projet fait observer que les rapides progrès du catholicisme et de l'union dans la province de Blanche-Russie furent dus précisément à la forte et puissante organisation de l'administration diocésaine établie à Vilna. En créant auprès du nouveau siège un chapitre, on retomberait dans le même danger, car on donnerait par là à l'évêque catholique un point d'appui sérieux qui lui permettrait de continuer efficacement la propagande parmi les orthodoxes. Il est plus avantageux de placer les catholiques dans cet état d'infériorité et de subordination dans lequel se trouvait elle-même l'Église orthodoxe de ces régions, quand celles ci appartenaient encore à la Pologne. Et on peut espérer par ce moyen ramener à l'orthodoxie, les gens simples qui se sont laissés entraîner vers l'Union.

Restait l'argument mis en avant par Saldern, que le chapitre en question servirait utilement de refuge aux cadets de la noblesse catholique. L'auteur du contre-projet fait remarquer que ces jeunes gens pourront toujours trouver des situations avantageuses, en entrant au service de sa Majesté.

Pour terminer, le contre-projet réprouve l'idée d'ériger à Pétersbourg ou ailleurs un siège archiépiscopal dont la juridiction s'étendrait à tous les catholiques de l'Empire : il suffit d'ériger un simple évêché dans les provinces nouvellement acquises. Pour ce qui concerne la formation des clercs, le gouvernement n'a pas à s'en préoccuper. C'est l'affaire des catholiques de fonder et d'entretenir à leurs frais des séminaires ou d'autres institutions du même genre, comme le font d'ailleurs les protestants de Russie.

La plupart des modifications introduites par le contre-projet ci-dessus dans le projet présenté par M. de Saldern furent prises en considération. Nous en trouvons la preuve dans le rapport qui fut définitivement soumis à l'approbation impériale par le comte Tchernychef, gouverneur-général de la Blanche-Russie. Ce rapport

Digitized by Google

prévoit l'organisation dans les provinces annexées des Églises orthodoxe, uniate et latine (1).

Pour ce qui concerne les deux dernières, le projet comporte les dispositions suivantes. L'archevêché uniate de Polotsk était maintenu avec son ancien titulaire, Smogorjewski, dont la juridiction devrait désormais s'exercer sur tous les monastères et églises de rite uniate des deux gouvernements de Pskof et de Mohilef.

Pour les latins, il conviendrait de leur donner un évêque qui aurait sa résidence à Saint-Pétersbourg et étendrait sa juridiction tant sur les églises des deux gouvernements susdits que sur celles du reste de l'Empire. Les affaires concernant le clergé uniate et le clergé latin seraient résolues par leurs évêques respectifs. En cas d'appel, les décisions de ces derniers seraient portées devant le Collège de Justice qui serait juge en dernier ressort. Quant à la question des ressources, les revenus prévus pour l'évêque latin attendraient une valeur de 10.000 roubles.

Tous ces points furent acceptés par l'impératrice, sauf celui de la résidence à Pétersbourg du futur évêque latin (2). Sur ce dernier point, l'impératrice décida que l'évêque résiderait dans son éparchie, et posséderait à Pétersbourg un pied à terre, où il pourrait descendre lors de ses voyages dans la capitale.

Toutes choses ainsi réglées, l'oukase impérial qui promulgait les décisions prises fut publié le 14 décembre 1772 (3). En ce qui concerne l'Église latine, l'oukase annonce la création à bref délai d'un siège épiscopal dont le titulaire aurait juridiction sur tous les monastères et Églises romaines-catholiques des provinces nouvellement acquises, ainsi que sur les Églises latines existant dans d'autres villes de l'Empire. En vertu de cette juridiction, il lui appartiendrait de nommer aux différents postes des prêtres, religieux ou séculiers, et de régler, d'après les principes et les lois ecclésiastiques, les questions d'ordre spirituel. Sous le rapport économique et administratif, les paroisses devraient être régies par le *Réglement* du 12 février 1769, rédigé pour la paroisse de sainte Catherine à Pétersbourg (paragr. III). Quant à l'archevêché uniate de Plotsk, il continuerait à subsister comme par le passé et garderait son titulaire actuel. Les paroisses qui le constituaient auraient également à s'administrer conformément au susdit *Règlement* (paragr. IV). Chacun

(1) Archives, *ibidem*. Cf. Appendice, n° VI.

(2) Archives, *ibidem*. Cf. Appendice, n° III.

(3) *Recueil des lois*, n° 13922. Cf. *Die neuesten Zustände*. Dokumente, pp. 224-226.

Digitized by Google

des deux évêques aurait à côté de lui, pour l'aider dans l'administration spirituelle de son diocèse un consistoire composé de 2 ou 3 ecclésiastiques, au choix de l'évêque (paragr. V). L'évêque latin et son consistoire vivraient sur les revenus des canonicats du chapitre de Vilna incorporés avec les nouvelles provinces, joints aux différentes taxes spirituelles et aux revenus des promotions et ordinations (paragr. VI). La propagande catholique parmi les orthodoxes restait absolument interdite au clergé tant uniate que latin, dans les deux provinces de Plotsk et de Mohilef : le gouverneur-général était chargé de promulguer cette défense par un manifeste spécial qui mentionnerait les pénalités édictées par la loi contre les transgresseurs de cette défense (paragr. VII). Les appels contre les décisions de l'évêque en matière économique et administrative seraient portés devant le Collège de Justice de Livonie, de là, en cas de besoin, devant le Sénat (paragr. VIII). Pour les questions concernant le dogme et la discipline, les Églises latine et uniate pourraient s'en tenir à leurs règles propres, c'est-à-dire se conformer aux décisions de Rome. Toutefois aucun document émané du pape ou d'une congrégation romaine ou de tout autre juridiction catholique, soit bulle, soit décret, ne pourrait être publié en Russie avant d'avoir été transmis, par l'intermédiaire du gouverneur-général de la Blanche-Russie, à Sa Majesté Impériale, et avant que la promulgation n'en ait été autorisée par Elle (paragr. IX).

Avant de procéder à l'érection définitive du siège épiscopal annoncé dans le document qui vient d'être résumé, il restait à trouver un titulaire remplissant toutes les conditions désirables pour l'occuper. Le choix de l'impératrice se porta sur un ecclésiastique du diocèse de Vilna, le chanoine Stanislas Siestrencéwicz de Bohusz.

Ce personnage n'était pas tout à fait un inconnu pour Catherine II. Elle avait eu l'occasion de le rencontrer à Vilna et même de l'y entendre prêcher, au cours du service d'action de grâces célébré pour la préservation du roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, lors de l'attentat du 3 novembre 1770 : cet attentat, on le sait, avait été imputé au parti catholique polonais. L'impératrice dut dès ce moment apprécier à sa juste valeur l'homme d'Église qui n'avait pas hésité à se compromettre aux yeux des patriotes polonais, en flétrissant du haut de la chaire la tentative entreprise par ces derniers pour libérer leur patrie de l'influence russe représentée par son favori devenu roi de Pologne (1).

(1) Morochkine, *Les Jésuites en Russie depuis le règne de Catherine II jusqu'à notre époque* (en russe), t. I, pp. 48-51. Saint-Pétersbourg, 1868.

Digitized by Google

Siestrencéwicz était issu d'une famille de gentilshommes lithuaniens qui avait passé autrefois au protestantisme. Élevé dans la religion réformée, il fit ses premières études à l'école protestante de Sluck ; puis il fréquenta l'université de Francfort. Les fonctions de ministre réformé auxquelles on l'avait d'abord destiné ne lui souriant guère, il entra dans l'armée, d'où il sortit après 10 ans de service, avec le grade de capitaine, en 1761. Devenu ensuite précepteur dans la famille d'un prince Radzivill, il y eut des fréquentations qui l'amenèrent au catholicisme. Il songea dès lors à l'état ecclésiastique ; et moins de trois ans après son abjuration, à la suite de rapides études théologiques, il était ordonné prêtre. Il occupa successivement différents postes, puis fut nommé chanoine de Vilna, et en l'absence de son évêque exerça même les fonctions d'administrateur intérimaire du diocèse (1).

Tel était le personnage sur lequel se fixa le choix de Catherine II et de ses conseillers. Ses antécédents l'avaient peu préparé, semble-t-il, aux fonctions nouvelles auxquelles on le destinait. Son éducation protestante, ses dix années de carrière militaire et la faiblesse de ses études théologiques suffiraient, toute ambition mise à part, à expliquer le rôle parfois étrange que nous lui verrons jouer dans cette grave affaire de l'organisation de la hiérarchie latine en Russie.

Pour l'érection de l'évêché projeté et annoncé officiellement par lui, le gouvernement russe avait ou croyait avoir le choix entre deux procédés ; dont l'un consistait à s'entendre au préalable avec Rome, l'autre à tout régler directement, sans le concours de cette dernière. En ce dernier cas, écrivait M. Saldern dans le rapport cité précédemment, « il n'y a point d'autre chemin à choisir que d'engager un des premiers chanoines de Vilna d'aller à Rome pour se faire créer archevêque *in partibus*, et de le prendre après comme archevêque dans les états de la Russie. Si on choisit ce dernier moyen, aussi bien moi-même que M. le lieutenant-colonel Kachowsky nous avons parlé avec M. l'abbé Siestrencéwicz, homme très raisonnable et très savant qui se chargera de la besogne » (2). Siestrencéwicz avait donc été pressenti dès 1772 — le rapport de Saldern qui nous en fournit la preuve est de cette date — et il avait sans doute accepté en principe les propositions du gouvernement russe. Quant on en vint à régler définitivement les mesures à prendre pour l'érection du futur évêché, il fut consulté. Nous en avons pour preuve deux rapports de lui, qui, bien que non datés, doivent être, vu leur contenu, rapportés à la

(1) Tolstoy, *Le Catholicisme romain en Russie*, t. II, pp. 4-8. Paris, 1864.
(2) Cf. *Mémoire de Saldern*, dans Appendice, n° I.

Digitized by Google

période de temps qui s'écoula entre le décret du 14 décembre 1772 et celui du 22 novembre 1773 qui le nommait évêque de Blanche-Russie. Ces deux rapports sont intéressants à plus d'un titre. Il nous font connaître l'opinon de Siestrencéwicz sur les projets du gouvernement russe et nous expliquent en même temps quelques-uns des changements qui y furent introduits, lors de leur réalisation définitive.

Le premier de ces mémoires (1) expose d'abord les raisons que l'on pouvait opposer au projet déjà agréé par le gouvernement d'établir un évêché spécial et unique pour toute la Russie. Il fait remarquer que l'étendue du diocèse en question serait immense et qu'un seul évêque ne pourrait guère en assurer efficacement l'administration. De plus il faudrait, pour le constituer, procéder à un remaniement sérieux d'autres diocèses existants ; ce que Rome n'accepterait pas volontiers et sans les plus graves raisons.

En effet le diocèse projeté serait formé de provinces ayant relevé jusque-là de trois diocèses différents, ceux de Smolensk, de Vilna et de Livonie. On se proposait de plus d'y adjoindre les églises et communautés catholiques disséminées dans le reste de l'Empire, lesquelles relevaient de la Propagande par l'intermédiaire du nonce de Varsovie. Ces communautés, composées surtout d'étrangers, n'étaient pas assez stables pour être groupées en un diocèse à part. D'ailleurs leur composition même rendrait difficile à l'évêque local la tâche de leur procurer des prêtres connaissant les différentes langues exigées. La Propagande était plus à même de satisfaire à leurs besoins, en leur envoyant des prêtres du dehors appartenant à la même nationalité que leurs ouailles, ou du moins parlant leur langue. Enfin les transformations politiques et territoriales des États n'entraînaient pas nécessairement des modifications correspondantes dans l'organisation des diocèses. Siestrencéwicz citait à l'appui l'exemple de la Prusse qui avait laissé subsister dans les provinces polonaises annexées par elle les anciennes juridictions ecclésiastiques. Il osait en conséquence proposer la combinaison suivante qu'il pensait devoir être facilement acceptée par les intéressés et par Rome : rien ne serait modifié officiellement dans l'ancienne répartition des diocèses; mais les évêques de Vilna, de Livonie et de Smolensk ainsi que la Propagande désigneraient pour les provinces annexées relevant de chacun d'eux respectivement des vicaires, dont l'un, avec le titre d'évêque *in partibus*, remplirait les fonctions épiscopales dans les limites de ces différents vicariats.

Un autre point sur lequel s'étend Siestrencéwicz dans son mémoire,

(1) Archives d'État, Pétersbourg, cart. XII, no 166. Cf. Appendice, nº IV.

Digitized by Google

c'est l'aricle VIII de l'oukase du 14 décembre 1772 qui renvoie en appel les affaires ecclésiastiques devant le Collège de Justice, un tribunal purement séculier (1). Il fait observer que les lois ecclésiastiques interdisent à un ecclésiastique de comparaître devant un tribunal séculier, et surtout de soumettre à ce dernier une cause déjà jugée par l'autorité ecclésiastique. Il prie en conséquence Sa Majesté de ne pas permettre que l'Église catholique dans son Empire soit entièrement assimilée aux autres communautés religieuses qui n'admettent point de chef suprême visible, et d'autoriser les catholiques à porter à Rome, par l'intermédiaire du nonce, les appels contre les décisions de l'évêque ou du consistoire.

Siestrencéwicz relève également comme contraire aux lois et aux droits de la religion catholique l'article IX de la même ordonnance qui défend aux évêques de publier sans l'assentiment du pouvoir les bulles et autres actes émanés de leurs supérieurs hiérarchiques.

Bien que très humble de forme et de ton, le mémoire qui vient d'être résumé n'en témoigne pas moins que le futur évêque de Blanche-Russie avait conscience des devoirs que lui imposait son titre de prêtre catholique et qu'il prévoyait les difficultés et les conflits avec Rome dans lesquels il allait s'engager, en acceptant les offres du gouvernement russe.

Ce mémoire n'obtint d'ailleurs aucun résultat appréciable et rien ne fut modifié dans les dispositions prises sur les différents points touchés dans le document en question. Le sénateur Téplof fut même chargé de faire savoir à Siestrencéwicz « que les remontrances qu'il pourrait faire contre ce qui avait été arrêté et signé par Sa Majesté Impériale ne seraient d'aucun effet ».

Ceci d'ailleurs n'empêcha pas Siestrencéwicz de rédiger peu après un second mémoire qu'il fit remettre au même sénateur Téplof et où il « le prie de porter au pied du Trône les demandes qu'il ne trouve pas encore résolues ni dans le règlement de 1769 ni dans l'ordonnance de 1772 » (2). Ce second mémoire eut plus de succès que le premier ; et l'on tint compte, dans la rédaction définitive de l'oukase d'érection de l'évêché, de quelques-unes des observations qui s'y trouvaient formulées.

Siestrencéwicz y aborde en premier lieu la question de l'entente avec Rome. « Il reste, écrit-il, à obtenir la confirmation du pape. Elle est essentiellement nécessaire, et l'évêque de Malles est obligé d'avouer qu'au risque même de ce qu'il lui est le plus cher au

(1) Cf. *Die neuesten Zustände*. Dokumente, pp 229 231.
(2) Archives d'État, Pétersbourg, cart. XII, n° 166. Cf. Appendice, n° V.

Digitized by Google

monde, savoir de devenir sujet de Sa Majesté Impériale, il ne pourra commencer à exercer aucune juridiction avant cette confirmation, si ce n'est dans la Russie-Blanche qui fait partie du diocèse de Vilna, et dont depuis quelques années il est administrateur général, autorisé par le prince Massalsky, évêque de Vilna. » Nous verrons plus loin la combinaison qui fut imaginée à ce propos.

Puis Siestrencéwicz expose sa manière de voir en ce qui concerne l'érection du futur évêché. Il préconise le titre d'évêché de la Russie-Blanche, parce que, dit-il, cette province seule contient plus des 3/4 des églises qui doivent former le diocèse D'ailleurs Sigismond III, roi de Pologne, avait déjà voulu fonder un évêché sous ce titre, pour la province du même nom. Quant au siège, Mohileff, chef-lieu de l'un des deux gouvernements de la Blanche-Russie et placée au centre de la province, paraît tout indiquée. Elle a de plus l'avantage de posséder tout ce qui est requis pour l'installation d'un siège épiscopal. L'église des Jésuites pourrait être transformée en cathédrale et leur couvent devenir la résidence au moins intérimaire de l'évêque. Les chanoines formant son conseil pourraient également trouver dans cette ville de quoi s'installer à bon compte. En outre, l'évêque de Blanche Russie devrait avoir à Pétersbourg un pied à terre pour les quelques mois qu'il aurait à passer chaque année à Pétersbourg.

Après cela, l'auteur du mémoire revient à la délicate question, déjà tranchée d'ailleurs, du droit d'interjeter appel des sentences de l'évêque au Collège de Justice, au moins en matière économique. Il n'ose demander que cette décision soit rapportée, puisqu'on lui a signifié que toute insistance sur ce point serait superflue. Mais il voudrait que l'on précisât bien la nature des causes susceptibles d'être portées en appel devant ce tribunal, et que l'on établît une délimitation nette entre le tribunal purement ecclésiastique ou consistoire spirituel, qui aurait dans sa compétence exclusive les affaires spirituelles, dispenses, indulgences, etc., et le tribunal chargé de régler en première instance les conflits d'ordre économique. Ce dernier devrait être composé d'un juge séculier et d'un ecclésiastique, comme assistants de l'évêque ; et seules les sentences de ce tribunal iraient en appel devant le Collège de Justice. Quant aux questions relevant du consistoire spirituel, il devrait être loisible d'en interjeter appel devant le nonce du pape, et ce, afin que les évêques de la Russie-Blanche « n'aient pas lieu de douter qu'ils dépendent du chef de leur Église et qu'ils sont catholiques » (1).

De plus, Siestrencéwicz prie Sa Majesté de vouloir bien établir

(1) Archives d'État, Pétersbourg, cart. XII, n° 166. Cf. Appendice, n° V.

Digitized by Google

une commission spéciale pour les affaires catholiques, commission qui servirait en quelque sorte d'intermédiaire entre le trône et l'Église catholique de Russie. Il ne s'explique pas d'une manière très précise sur la nature, le but et la composition de cette commission. Mais assurément, dans sa pensée, l'existence d'une pareille commission aurait pour conséquence inévitable de supprimer plus ou moins l'intervention du Collège de Justice dans les affaires de l'Église catholique. Cette proposition de Siestrencéwicz n'eut pas pour l'instant de résultat pratique ; mais elle devait être reprise plus tard sous Paul Ier et réalisée par la création en 1798 d'un département spécial pour les affaires du catholicisme romain (1).

A propos de la question des revenus assignés à l'évêque de Russie-Blanche par l'article VI de l'oukase du 14 décembre 1772, Siestrencéwicz fait observer que la situation financière qui lui serait faite dans le poste qu'on lui propose se trouverait être de beaucoup inférieure à celle dont il jouit actuellement comme chanoine du diocèse de Vilna. Il calcule que les revenus des canonicats de Blanche-Russie que l'on assigne pour l'entretien de l'évêque ne couvrent pas les impôts et autres frais dont ils sont grevés. Mais il déclare, pour terminer, s'en remettre sur ce point à la générosité de « la Grande Souveraine qu'il adore et qu'il veut servir le reste de ses jours.., intérieurement persuadé qu'il ne doit plus songer à son sort, dès qu'il l'a une fois remis entre Ses Mains qui font des heureux » (2).

On peut constater, en comparant ce mémoire avec les dispositions contenues dans le décret du 22 novembre 1773 pour la nomination de Siestrencéwicz à l'évêché de Blanche-Russie (3), que l'on tint compte des observations de ce dernier concernant le titre et le siège du futur évêché. Quant à la transformation en église cathédrale de l'église des Jésuites de Mohilef, les Jésuites s'y opposèrent et eurent gain de cause, on le verra plus loin. Rien ne fut changé non plus dans les dispositions relatives au droit d'appel, en matière économique, devant le Collège de Justice.

Mais de toutes les questions soulevées, la plus délicate était assurément celle des pourparlers avec Rome, pour obtenir de cette dernière qu'elle acceptât l'organisation projetée de la hiérarchie catholique dans les provinces annexées. Des négociations furent elles entamées alors à ce sujet par l'intermédiaire de la cour de Pologne ? Peut-être ; en tous cas, si elles furent entamées, elles n'aboutirent

(1) *Recueil des lois*, 1798, n° 18345.
(2) *Mémoire*. Cf. Appendice, n° V.
(3) Il sera question plus loin de ce décret.

Digitized by Google

pas. Catherine II passa outre; et, sans s'inquiéter de ce que l'on en penserait à Rome, réalisa son projet de la création d'un évêché de Blanche-Russie. Rome dut subir le fait accompli et adopter une solution provisoire (1).

Mais avant de toucher à ce dernier point, il faut nous arrêter sur des incidents qui ont un rapport étroit avec la nomination de Siestrencéwicz à l'évêché de Blanche-Russie et qui de plus devaient dans la suite exercer une sérieuse influence sur la carrière ecclésiastique de ce personnage.

Je veux parler de l'affaire de la suppression des Jésuites et des circonstances qui amenèrent le maintien de l'ordre en Russie, en dépit des prescriptions de la bulle de Clément XIV du 16 août 1773. On a beaucoup discuté sur le point de savoir si les Jésuites, en se maintenant en Russie sur l'ordre de Catherine II, ne s'étaient pas mis en révolte contre l'autorité du Pape. Je n'ai pas la prétention de résoudre ici la question, mais simplement d'exposer par quelle suite de circonstances Siestrencéwicz fut amené à s'immiscer dans leur affaire.

Lorsque Catherine II eut annexé à la Russie par le premier partage une partie de la Russie-Blanche et un district de la Livonie, la Compagnie de Jésus, à qui la Russie était fermée depuis Pierre le Grand, se trouva avoir dans cet empire près de 200 membres répartis entre quatre collèges, deux résidences et plusieurs missions. Le plus important de ces collèges était celui de Polotsk (2). Le premier souci de Catherine II à l'endroit des Jésuites fut de recommander au gouverneur-général de la Blanche-Russie de faire le dénombrement exact des collèges, écoles, établissements qu'ils possédaient. Elle ajoutait : « Vous devez exercer sur eux une surveillance très active : car ce sont les plus habiles d'entre les ordres latins, et chez eux les subordonnés ne peuvent rien entreprendre sans le consentement des supérieurs ». Prudente et avisée, Catherine II faisait donc surveiller

(1) *Récit d'un Jésuite*, p. 28. Cf. Lettre du ci-devant secrétaire du métropolitain, dans *Monum. eccles. petrop.*, I, n° 3, p. 38, où on lit ce qui suit : « Le comte Czerniszew, gouverneur-géneral de la Russie-Blanche avait d'abord obtenu de l'imperatrice la permission à l'évêque [Siestrencewicz] d'entrer en correspondance avec le nonce de Varsovie pour l'arrangement canonique de son nouveau diocèse. La suite des lettres de ce dernier fait un grand tome *in quarto*. Je puis dire que c'est un archive d'eloges de l'évêque et des témoignages de la bienveillance de Sa Sainteté envers lui ». Ceci prouve que l'on negocia du moins, une fois le fait accompli. Cf. ZALENSKI, t. V, pp. 135-136.

(2) *Récit d'un Jésuite*, p. 2.

Digitized by Google

les Jésuites ; mais elle tenait à ne pas se priver de leurs services. Elle se rendait compte que leur savoir faire et leur influence sur la population des provinces annexées, pourraient servir ses desseins. Aussi, lorsqu'au cours d'un conseil secret qui s'était tenu peu avant l'annexion quelques membres avaient soulevé la question de l'expulsion des Jésuites, l'Impératrice avait-elle pris elle même leur défense. Et comme on lui objectait l'oukase de Pierre le Grand interdisant aux membres de cette compagnie l'entrée et le séjour en Russie, elle avait répondu : « Pierre a sans doute eu de son temps de justes raisons pour porter cette loi : j'en ai d'aussi justes maintenant pour l'abroger. Les Jésuites resteront. Si dans la suite ils commettent quelque faute, on pourra toujours les chasser, et pour cela on n'aura besoin ni de canons ni de grandes armées (1) ».

Les Jésuites de leur côté ne négligèrent rien pour s'attirer la faveur de leur nouvelle souveraine et gagner à leur cause les personnes influentes de son entourage. Une occasion très favorable de manifester leur bonne volonté et leur zèle, se présenta à eux, aussitôt l'annexion faite. Il avait été décidé que, dès le lendemain de la prise de possession de la province Blanche-Russie, 17 septembre (n. s.) on commencerait à exiger des nouveaux sujets de l'empire le serment de fidélité (2) ; ce que l'on tenta en effet. Mais il y eut des résistances de la part du peuple ; résistances encouragées par le clergé tant latin que grec-uni. Et l'on était déjà arrivé au mois de novembre, sans avoir réussi à mener partout à bon terme l'accomplissement de cette formalité. Les Jésuites, qui avaient gardé jusque-là une attitude de réserve, se décidèrent alors à donner le bon exemple. Le 24 novembre, fête de l'Impératrice, ils célébrèrent dans l'église de leur collège de Polotsk un service solennel, en présence du gouverneur, des fonctionnaires et de la noblesse assemblée. Des discours furent prononcés, dont un en allemand par le P. Katenbring, où Catherine était saluée comme la souveraine légitime du pays. Cette manifestation impressionna vivement le peuple et même le clergé et la noblesse. Les résistances sur la question du serment allèrent dès lors s'affaiblissant, si bien qu'au bout de peu de temps il fut partout accepté (3). Catherine II n'avait pu manquer d'être frappée de l'influence dont disposaient les Jésuites, en même temps que flattée de l'heureux usage qu'ils venaient d'en faire.

Une nouvelle occasion de renforcer cette bonne impression s'offrit

(1) *Récit d'un Jésuite*, p. 2.
(2) *Recueil des lois*, 1772, 16 août, n° 13850.
(3) Morochkine, *Les Jésuites en Russie*, t. I, p. 70.

Digitized by Google

bientôt aux Jésuites. Il avait été décidé qu'une députation des notables de la province se rendrait à Pétersbourg pour offrir à l'impératrice les hommages de la population et renouveler entre ses mains le serment de fidélité. L'archevêque uniate de Polotsk, Jean Smogorjewski y figurait en qualité de porte-parole du clergé grec-uni. Quant au clergé latin, comme il n'y avait pas d'évêque dans la province, on choisit pour le représenter le P. Stanislas Czerniewicz, recteur du collège Jésuite de Polotsk, lequel se fit accompagner de deux de ses confrères, les PP. Gabriel Lenkiewicz et Joseph Kantenbring (1) Et ce ne fut pas seulement, à en croire l'un des leurs (2), au nom des confrères des provinces annexées que les trois mandataires de la Compagnie jurèrent fidélité à l'impératrice, mais encore au nom de ceux qui étaient en dehors. Sans doute prévoyaient-ils les annexions qui allaient suivre et incorporer ainsi à l'empire de nouvelles provinces. En tout cas, si le fait est exact, c'était très avisé et très politique de leur part. Les trois pères profitèrent également de leur séjour dans la capitale pour nouer des relations avec le comte Tchernychef, gouverneur-général de la Blanche-Russie, et quelques autres personnages de marque. Le comte Tchernychef s'enquit tout particulièrement auprès d'eux de leur manière de vivre et de leurs constitutions. Il approuva extrêmement le soin qu'ils mettaient à élever la jeunesse et devint à partir de cette époque un de leurs amis et protecteurs (3). Ce voyage des députés de la Blanche-Russie s'était effectué vers la fin de 1772. En décembre Catherine donne déjà l'ordre de renvoyer l'évêque grec-uni et les Jésuites chez eux ; et de fait, au mois de février 1773, ces derniers étaient de retour à Polotsk (4). *(A suivre.)*

Saint-Pétersbourg. J. Bois.

(1) *Récit d'un Jésuite*, pp. 6-7.

(2) Lettre du P. Magnien à Romey : « ad hoc juramentum confirmandum, *nomine etiam exterorum*, accessitus est Petropolim P. Czerniewicz, Deo sic improvidente, ut ea occasione comes Gregorius Czerniezevius, primus imperii administer, penitus Jesuitas cognosceret ». Cf. Wolf, *Geschichte der Jesuiten*, t. IV, p. 69. Aujourd'hui encore les Polonais en veulent aux Jésuites qu'ils accussent de trahison envers leur nation.

(3) *Récit d'un Jésuite*, pp. 8-9.

(4) *Ibidem*.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

ANT. WEISS. *Historia ecclesiastica.* T. I. Gratz et Vienne, Styria, 1907. In-8, XII-798 p. K. 14.

En présence de tant de productions diverses et de remaniements radicaux, il semble téméraire de publier un manuel d'histoire ecclésiastique. Grâce à l'esprit critique et la vaste érudition de son auteur, le manuel de M. Weiss revêt le caractère scientifique, exigé par le progrès des études modernes. D'après J. Mœller, dans son *Traité des études historiques* (Louvain, 1887), « le manuel, qui rendra le plus de services est celui, qui réunira ces trois qualités : exact, complet, méthodique. » Si l'on fait abstraction de quelques détails, l'exactitude est la caractéristique de l'œuvre que nous présentons ici. A l'heure actuelle, le lecteur est devenu très exigeant sur ce point : il ne se contente plus d'affirmations ; il exige un sérieux contrôle ; il demande, outre l'indication précise des sources, des renseignements bibliographiques qui lui permettent d'en voir et d'en apprécier facilement la mise en œuvre. M. Weiss a récolté, sur les différents sujets, une riche moisson bibliographique, surtout d'ouvrages allemands ; la littérature étrangère, spécialement celle d'expression française, y est moins bien représentée. Pour citer au hasard quelques noms parmi les plus connus nous n'y voyons pas Tixeront, Cabrol pour le culte et la doctrine aux premiers siècles ; Batiffol, Vacandard pour la discipline pénitentielle, etc. La seconde qualité d'un manuel, c'est d'être complet ; il ne peut rien omettre des faits vraiment importants de l'histoire de l'Église L'histoire externe y revendique certes sa place : passer sous silence l'admirable propagation de l'Église, ses relations avec les sociétés civiles, ce serait négliger l'un des points les plus intéressants de son rôle social et de son œuvre civilisatrice ; mais il est actuellement admis qu'étudier l'Église, c'est étudier surtout son culte, le développement de sa doctrine, sa littérature, sa hiérarchie, sa vie intime. M. Weiss, après avoir consacré pour chaque période, un chapitre aux relations externes de l'Église, donne la part la plus large à son histoire interne. Quelques omissions pourtant nous paraissent regrettables : nous n'avons rien lu sur les Catacombes et en général sur les lieux du culte aux premiers siècles, sur l'origine du Symbole des Apôtres, sur la prétendue Donation de Constantin, etc. La méthode suivie par M. Weiss

Digitized by Google

est mixte. A l'exemple de Funk et de la plupart des manuels, l'auteur combine l'ordre chronologique et l'ordre logique; une table chronologique des principaux événements est le complément indispensable de ce procédé; nous eussions désiré la posséder à la fin de ce premier volume. Outre l'ordre réel, il ne faut pas négliger dans un manuel l'ordre apparent. Les titres et les sous-titres, l'heureuse combinaison des caractères d'imprimerie ne contribuent pas seulement à faire sa toilette typographique, mais ils facilitent le travail de l'élève et assurent l'intelligence des leçons. M. Weiss l'a compris; il a été bien inspiré en mettant en petits caractères les choses moins importantes; son ouvrage eût encore gagné, s'il avait appliqué ces principes aux détails; certaines pages sont encore d'une lecture un peu fatigante et partant, d'une intelligence assez difficile.

Quelle doit être l'étendue d'un manuel? Doit-il être simplement un dictionnaire, un répertoire pour un nom, une date, un évènement? ou bien faut-il lui donner plus de développement au point d'en faire un abrégé complet de la leçon? « Il ne doit évidemment pas, dit Mœller, se substituer au professeur. » M. Weis n'est-il pas un peu tombé dans ce défaut? Ce premier volume contient près de 800 pages, de caractères souvent très serrés et ne nous mène pas au delà de 1073. Il est juste pourtant de reconnaître qu'il ne s'y trouve ni redites, ni longueurs.

A l'exemple de Jungmann, Wouters, de Smedt et autres historiens, M. Weiss a écrit son manuel en latin. Nous ne contestons pas les avantages, que la chose présente : la lecture est plus facile pour les étrangers et beaucoup de sources de l'histoire de l'Église sont écrites en cette langue. L'auteur d'ailleurs n'a fait que se soumettre à des circonstances particulières : il a obéi aux prescriptions ministérielles et épiscopales, nécessitées par la multiplicité des langues en Autriche.

P. DEMEULDRE.

F. PRAT, S. J. *La théologie de saint Paul.* (Bibliothèque de théologie historique.) Paris, Beauchesne, 1908. In-8, 604 p. F. 6.

« Si admirablement féconde qu'ait été notre exégèse depuis le temps des Pères, ces riches matériaux, qui demandent d'ailleurs à être soigneusement triés et passés au crible, n'ont pas encore été mis en œuvre par les catholiques pour la reconstruction systématique de l'enseignement de l'Apôtre » (*Avant-propos*). Du côté des hétérodoxes, les travaux de ce genre ne se comptent plus; les catholiques, jusqu'ici, ne pouvaient leur opposer qu'un seul travail d'ensemble, et encore, malgré son grand mérite, ressemble-t-il moins à une théologie qu'à une table de matières (Simar, *Die Theologie des heiligen Paulus*. Fribourg, 1864). Les monographies elles-mêmes n'abondent pas. Sur une des

Digitized by Google

thèses fondamentales du paulinisme et du christianisme : le salut par l'Évangile, la justification par la foi sans les œuvres de la Loi, on ne pouvait guère citer avant l'ouvrage du P. Prat consacrant à ce thème primordial plus de cent-cinquante pages, que deux études écrites d'un point de vue catholique, celle de Wieser (*Pauli apostoli de justificatione doctrina*. Trente, 1874) et celle de Bartmann (*S. Paulus und S. Jacobus über die Rechtfertigung, Biblische Studien*, II, 1897). Et si la dernière mérite d'être lue, la première par contre paraît bien démodée. Le temps n'est plus, en effet, où l'on pouvait faire penser S. Paul selon les catégories scolastiques. Ces cadres ne sont pas faits pour les enseignements de l'Apôtre : « Ils sont à la fois trop larges et trop étroits. Plusieurs traités classiques seraient à peu près vides, d'autres déborderaient en thèses d'une importance vitale au siècle apostolique, mais dont l'intérêt est bien affaibli maintenant » (p. 4). Et si les matières à traiter s'y opposent, que dire de la méthode différente avec laquelle ces deux disciplines, la théologie biblique et la théologie scolastique, demandent à être conduites? On a assigné plusieurs causes à cet abandon presque général parmi nous des études de théologie biblique. On a allégué les préoccupations apologétiques qui retenaient ailleurs l'attention, comme si l'apologétique n'avait pas aussi à s'exercer sur ce nouveau domaine! On a dit que la culture en était difficile et délicate : ce n'est évidemment pas là une raison pour en laisser le monopole aux protestants et aux rationalistes. La véritable explication ne serait-elle pas dans le fait qu'on ne voyait pas bien la raison d'être de la théologie biblique? Pourquoi ces deux théologies, l'une biblique et l'autre scolastique? Cette dernière ne satisfait-elle pas à toutes les exigences, s'appuyant fermement sur les définitions conciliaires, et par de là, sur quelques textes bibliques épars et quelques données de la tradition? A quoi bon cette systématisation laborieuse des textes scripturaires, faite en dehors de toute scolastique? Que des théologiens libéraux tentent cet effort, eux qui peuvent admettre une représentation différente du dogme à l'âge apostolique et à l'époque actuelle, mais des catholiques?

Il y aurait au moins une utilité apologétique de tout premier ordre, à remettre au point les synthèses hâtives des hétérodoxes et à montrer combien on aurait tort de les opposer au nom de l'histoire aux harmonieuses constructions doctrinales que l'Église présente à notre foi. Mais même en dehors de toute préoccupation de défense religieuse, ces sortes d'études s'imposent aux catholiques, car il est évident, au moins, que toute la doctrine catholique n'apparaît pas dans les écrits inspirés avec son degré actuel de clarté et de certitude. Ce serait oublier, dit Prat (p. 2), la thèse élémentaire de la vie du dogme. Il y a donc lieu de s'appliquer à rendre aussi exactement, aussi minutieusement, aussi scrupuleusement que possible, la physionomie doctrinale d'un auteur, d'un milieu, d'une époque et cela sans avoir en vue d'autre but qu'un but strictement scientifique. Ainsi la théologie biblique a sa place

Digitized by Google

toute marquée entre l'exégèse et la scolastique : « elle s'arrête là où la scolastique commence et elle commence elle-même là où l'exégèse finit ».

C'est un travail de ce genre qu'entreprend le P. Prat touchant S. Paul. Son étude comprendra deux parties très logiquement distinctes d'ailleurs. « La première (la seule qui ait paru) remplacera les enseignements de l'Apôtre dans leur milieu naturel et, saisissant sur le vif le progrès de ses révélations, s'efforcera de mettre en relief l'évolution ascendante de sa pensée ». « Dans la seconde partie, on essayera de donner une vue d'ensemble de la théologie du grand Apôtre, d'en découvrir l'idée maîtresse, d'en marquer l'enchaînement et d'en suivre les ramifications » (p. 3).

L'auteur a-t-il parfaitement rempli le programme qu'il s'était tracé pour la première partie? Sans doute, il a admirablement décrit les circonstances concrètes qui amenèrent S. Paul à écrire ses différentes épîtres, et il a réussi à replacer les doctrines dans leur cadre réel, en dehors duquel elles apparaîtraient sous un faux jour. Ce n'est pas nous qui serions tenté de trouver excessive la part faite à l'histoire. Mais nous constatons moins clairement la réalisation du second point : « mettre en relief l'évolution ascendante de sa pensée ». On nous montre bien la pensée de Paul se portant, suivant les temps et les besoins, sur différents sujets de doctrine, tantôt l'eschatologie, tantôt la justification, tantôt la dignité du Christ, etc., mais ce n'est pas là à proprement parler faire ressortir l'évolution de cette pensée. Il aurait fallu nous montrer si la conception de l'Apôtre avait varié touchant un point donné, si elle était devenue plus explicite, si elle était restée identique durant tout le temps de son activité; il aurait fallu nous montrer si l'axe du système s'était déplacé, si certains points antérieurement dans l'ombre avaient été plus tard mis en pleine lumière, pour en reléguer d'autres peut-être au second plan, etc. Mais il est vrai, qu'entendue ainsi, l'étude du développement de la pensée de Paul relève plutôt de la seconde partie, de l'exposé synthétique.

Après avoir traité dans un premier chapitre préliminaire, les questions de méthode et de sources, et s'être efforcé dans un second de nous reconstituer la genèse de la pensée de Paul, le P. Prat aborde dans le Livre premier, l'étude de l'apostolat de S. Paul avant ses premières lettres. — principalement d'après les récits des Actes, — et de sa correspondance avec Thessalonique. Ce sont surtout les questions de parousie prochaine et d'eschatologie qui le retiennent ici. Le Livre deuxième nous initie à la vie intime de la Communauté de Corinthe; les questions vitales de la justfication et de la rédemption sont exposées dans le Livre troisième, à propos des épîtres aux Galates et aux Romains. Le Livre quatrième consacré aux épîtres de la captivité traite longuement de la prééminence du Christ et de son corps mystique. Les questions de hiérarchie sont traitées dans le Livre cinquième à propos des Pastorales; enfin le sacerdoce du Christ constitue le thème

Digitized by Google

principal du Livre sixième dont l'épître aux Hébreux fait l'objet. Une analyse détaillée, claire et bien conçue de toutes les épîtres, donnée en appendice, permet au lecteur de suivre facilement les développements doctrinaux renfermés dans le corps de l'ouvrage. Des notes détachées, nombreuses, étendues, pleines d'intérêt reprennent et complètent certains sujets qu'on n'avait pu épuiser au cours de l'exposé.

L'une ou l'autre pourtant, nous semble-t-il, n'ajoute à ce qui a été dit dans le texte aucun élément nouveau. L'auteur a surtout eu pour but d'y grouper les différentes données relatives à une question. En alignant les titres de ces notes, nous mettrons par le fait même en relief tout ce que le livre contient de plus caractéristique. Elles ont pour objet : Paul et la critique, — Paul et l'Ancien Testament, — L'Assemblée des Apôtres, — Le point précis du conflit d'Antioche, — Caractères des lettres de Paul, — L'eschatologie de Paul et l'exégèse, — L'édifice de la foi et ses ouvriers, — Les Charismes, — Sufficientia nostra ex Deo est, — La foi qui justifie, — Connaissance de Dieu et loi naturelle, — Expiation, propitiation, rédemption, — Le péché d'Adam et ses suites, — Ego autem carnalis sum, — Termes relatifs à la prédestination, — Deux écoles d'exégèse, — L'allégorie du potier, — La hiérarchie des anges, — Le plérôme de Paul et celui des gnostiques, — La formule In Christo Jesu, — Exégèse du texte christologique, — L'authenticité des Pastorales, — Les novateurs de Crète et d'Ephèse, — La hiérarchie chez Paul, — Origine de l'épître aux Hébreux.

L'auteur possède et domine son sujet. Il se meut au milieu de toutes ces questions difficiles avec aisance et élégance. Comme saint Paul devient lumineux, presque transparent sous sa plume, on peut le suivre maintenant à travers les raisonnements serrés des épîtres aux Galates et aux Romains, pénétrer les drames intimes que nous révèlent les épîtres aux Corinthiens, gravir les hauteurs mystiques où nous convient les lettres de la captivité L'exposé large, suivi, clair et attachant du P. Prat surpasse, pour nous donner une idée juste de la personnalité de S. Paul et de sa doctrine, le meilleur des commentaires Il nous fait entrer bien plus parfaitement en communion d'idées et de sentiments avec le grand Apôtre. Et cependant quelle minutieuse exactitude dans la traduction de la pensée de l'Apôtre? Avec quel art les moindres nuances sont mises en relief! C'est certainement un des grands mérites du P. Prat, de savoir faire dire aux textes tout ce qu'ils renferment. On est surpris d'abord de la richesse insoupçonnée de leur contenu ; un examen plus attentif ne tarde pas à montrer que l'auteur n'a pourtant pas dépassé son office de traducteur, mais qu'il a su mettre d'un coup toute la pleine expression de Paul sous l'œil de l'attention.

La bibliographie complète du sujet est réservée pour le second volume. On ne trouve ici que les indications bibliographiques relatives aux questions spéciales. On peut dire qu'elles sont suffisantes; sans

Digitized by Google

être complètes, ce à quoi l'auteur n'a pas visé, elles montrent cependant qu'on a lu, pesé, utilisé ce qui a paru de plus important sur chaque question traitée. En parlant des ouvrages des hétérodoxes, l'*Avant-Propos* nous disait : « Nous signalerons avec impartialité toutes celles de leurs idées qui nous semblent mériter de l'être; mais quelquefois nous attendrons qu'elles aient subi l'épreuve ou la sanction du temps ». Ici encore, généralement, l'auteur a été fidèle à son programme. On s'étonne pourtant de ne pas rencontrer dans la note relative au péché d'Adam et ses suites, à côté d'un exposé de la doctrine juive et de la doctrine catholique sur le péché originel, une analyse des systèmes protestants. Pourquoi aussi, à propos de la justification, ne rien dire des hypothèses si suggestives récemment émises sur le caractère fondamentalement messianique et eschatologique de la justification chez S. Paul? L'auteur pourra toujours nous répondre qu'il réserve ces questions pour la seconde partie : l'exposé systématique de la doctrine de Paul. Mais ceci nous amène précisément à l'une des critiques d'ordre général les plus graves que nous ayons à formuler contre ce beau livre. On ne reconnaît pas bien le principe directeur qui a présidé au choix des matériaux. Certaines discussions théologiques auraient pu sans inconvénient être réservées au second volume. Et pourquoi, si l'on trouve bon de nous donner ici une étude sur la foi, la justification, la rédemption dans S. Paul, ne dit-on rien de la notion paulinienne si importante, si complexe, si difficile de l'Esprit?

Faut-il en venir à des observations plus particulières?

En recherchant les sources de la pensée de Paul, Prat a tort, nous semble-t-il, de glisser si rapidement sur les influences judaïques auxquelles sa formation religieuse a été soumise (p. 29). Il est si important, pour comprendre la doctrine de la justification, que Paul développe toujours en opposition avec celle des judaïsants, de se représenter exactement les conceptions qui avaient cours à ce sujet dans les milieux d'où est sorti l'Apôtre. Une étude plus approfondie de ces doctrines juives aurait sans doute permis à l'auteur de conserver à la justification paulinienne (p. 230) le caractère forensique et déclaratif qu'elle avait dans la théologie juive, et cela, sans le moindre préjudice pour la réalité interne de la justice chrétienne.

Le P. Prat a raison de considérer les discours de Paul dans les Actes comme un écho fidèle et sincère de sa prédication. Il nous montre d'ailleurs très bien comment dans tous ces discours (discours d'Antioche, discours de Lystres, etc , p. 81 ss), on retrouve avec la doctrine des épitres, la touche particulière de Paul. A retenir aussi cette remarque si suggestive à propos des paroles du Christ sur le chemin de Damas : « Une des théories les plus hardies et les plus originales de l'Apôtre est bien l'incorporation au Christ, en vertu de laquelle le Christ est tout en tous et tous sont un en lui. Mais cette théorie n'est-elle pas contenue en germe dans cette question de Jésus : « Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Paul ne s'attaquait pas directement à la personne du Christ :

Digitized by Google

il fallait donc qu'il y eût entre Jésus et les siens une identité mystérieuse pour qu'en frappant les disciples on atteignit le Maitre » (p. 49).

Dans le chapitre consacré aux épitres aux Thessaloniciens, à côté d'excellentes remarques sur la part de vérité que gardent pour nous les réprésentations scéniques de la parousie du Christ et de l'Antechrist : « Dans quelle mesure ces allusions au passé se vérifieront-elles dans l'avenir ; et quelle peut être la part de l'image et du symbole? C'est le secret de Dieu » (p. 108) ; « Ces réminiscences sont moins des prophéties nouvelles que des allusions à des textes anciens ; il n'est pas nécessaire d'en attendre la vérification littérale ; ce sont des symboles réalisables selon une loi de proportion qui nous échappe » (p. 115), nous aurions voulu rencontrer une affirmation plus catégorique encore du fait que S. Paul attend la venue prochaine du Juge. Il suffit de grouper les nombreux textes des épitres relatifs au sujet pour voir combien cette conlusion s'impose, et l'on trouvera bien peu expressif alors ce jugement de l'auteur : « Pourtant il (Paul) ne semble pas envisager devant lui une longue série de siècles » (p. 109).

Le mystérieux « διὰ πνεύματος » auquel il est fait allusion 2 Thess. II, 2, serait une manifestation du genre des charismes « Dans leurs prières extatiques les glossolales devaient répéter souvent : Maranatha. Ναί ἔρχομαι τοχύ. *Etiam cito venio !* Encore peu experts dans le discernement des esprits, les auditeurs avaient pu les prendre non pour de pieux désirs, mais pour des prophéties véritables, destinées à se réaliser à brève échéance » (p. 113).

Et le κατέκων plus mystérieux encore de 2 Thess II, 6, 7, qui s'oppose à l'apparition de l'Antechrist, serait peut-être à identifier avec l'archange Michel, protecteur de la synagogue et de l'Église, qui avec ses milices barrera le passage aux puissances infernales jusqu'à la plénitude des temps (p. 117). Somme toute, cette conjecture en vaut une autre.

A propos des épitres aux Corinthiens nous relèverons aussi quelques traits plus caractéristiques ou quelques idées plus sujettes à caution. Mais qu'on veuille bien croire que ces remarques touchant des points particuliers discutés et discutables n'enlèvent rien à la valeur d'ensemble de l'exposé Qu'on lise par exemple le magnifique développement consacré à la question du mariage et du célibat, à celle des idolothytes, à la marche des idées dans la seconde aux Corinthiens...

Mais où est-il dit que les délégués de l'Église de Corinthe auprès de saint Paul, Stéphanas, Fortunat et Achaicus furent les porteurs de notre première lettre (p. 125) ?

Comment le dogme catholique du Purgatoire trouve-t-il dans le texte de 1 Cor. III, 15 : *ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* un très solide appui ? N'y est-il pas en effet question du « feu du jugement » avec lequel selon la doctrine catholique, finit le Purgatoire? Tout ce que l'on peut déduire de ce texte, c'est l'existence de fautes qui tout en n'excluant pas du royaume messianique requièrent pourtant un châtiment (p. 133).

Digitized by Google

Nous ne voyons pas non plus comment le *quis te discernit* ou le *quid habes quod non accepisti* de 1 Cor. IV, 7, puissent fournir un argument rigoureux et probant en faveur de la doctrine de la nécessité de la grâce (p. 136) Il n'est pas question de dons surnaturels dans ce contexte, mais des chimériques avantages dont certains Corinthiens font honneur à tel ou tel prédicateur. Qu'on tire de ce texte, au moyen d'un argument analogique « a fortiori » la gratuité du don de la foi, la chose se comprend, mais comment prouver par là la nécessité de la grâce actuelle pour tout acte surnaturel chez celui qui a la foi, ainsi qu'on l'entend en théologie ? L'auteur sera plus affirmatif (p. 204) touchant un texte analogue de la seconde aux Corinthiens, III, 4-6 *Sufficientia nostra ex Deo est* : « Les théologiens se servent de ce passage pour prouver la nécessité de la grâce et ils en ont le droit ; mais on peut se demander si leur preuve découle de l'analyse même du texte ou si elle est la conclusion d'un raisonnement plus ou moins complexe... Si avec tous les commentateurs, y compris saint Thomas, on entend *non quod sufficientes sumus* et *sufficientia nostra* de l'Apôtre et de ses compagnons, si en outre, avec un grand nombre d'excellents interprètes, on entend *cogitare aliquid* des pensées qui se rapportent au ministère apostolique, on n'arrivera à cette conclusion que par un double argument de parité ou par un double à fortiori, argument d'ailleurs légitime et fondé sur le sens littéral. »

Pour détourner les fidèles de porter leurs litiges devant des juges païens, Paul leur dit (1 Cor. VI, 3) qu'ils doivent bien pouvoir eux-mêmes trancher un différend de minime importance, eux qui sont appelés à juger un jour les anges eux-mêmes. Il ne s'agirait ici, d'après le P. Prat (p. 145) ni d'un jugement de comparaison, ni d'un jugement d'approbation, ni même d'un jugement sur les anges tombés, mais nous aurions une nouvelle affirmation de la doctrine de l'unité du corps mystique : les saints jugeront avec Jésus-Christ, comme ils ressusciteront avec lui, seront glorifiés avec lui, règneront avec lui. Les anges soumis à l'épreuve aussi bien que les hommes, seront comme les hommes aussi soumis au jugement. La doctrine du corps mystique est certes bien paulinienne, mais est-elle exprimée ici ? Et la doctrine de ce jugement portant sur tous les anges même fidèles, où la trouve-t-on ? Nous persistons à croire qu'il s'agit ici d'un jugement sur les anges déchus (cfr. Jud. 6 ; 2 Petr. II, 4 ; Henoch, 91,15 etc.). Quant à la doctrine de la supériorité relative des chrétiens sur les anges, elle a son parallèle, dans l'Apoc. de Baruch 51,12 : « La gloire des Justes dépassera alors celle des anges ».

Toujours à propos des anges, le P. Prat explique 1 Cor. II, 10 : *Ideo debet mulier potestatem habere supra caput propter angelos*, de la façon suivante : « à cause des anges, témoins de la subordination originaire des sexes au jour de la création et témoins invisibles mais sévères des déportements du chrétien dans les lieux consacrés à la prière et aux rites augustes » (p. 165). C'est possible. Mais n'aurait-il

Digitized by Google

pu mentionner au moins l'opinion de Tertullien, moins pieuse certes, mais peut-être aussi vraisemblable : *propter angelos, scilicet quos legimus a deo et coelo excidisse ob concupiscentiam feminarum* (De Virg. vel. 7). D'autant plus que cette doctrine est fréquente dans la littérature du judaïsme postérieur (Testament de Ruben, 5; Josèphe Ant. XVIII, 3, 4 ; cfr. Bousset, Judentum 2, p. 382).

La solution donnée à la question des agapes (1 Cor. XI, 17-22) ne nous satisfait pas entièrement. Sans aucun doute certains chrétiens de Corinthe, voulant peut-être par là reproduire plus fidèlement la cène du Seigneur, s'efforçaient d'entourer ou de faire précéder la célébration de l'Eucharistie d'un repas. Mais est-il bien sûr que Paul ne met pas en doute la légitimité de ce repas et qu'il se contente d'en signaler les abus ? Il nous semble plutôt que ce sont ces agapes elles-mêmes que l'Apôtre met en cause. Ce ne sont pas seulement les abus qu'il relève mais c'est l'institution elle-même qu'il regarde comme une innovation, nullement contenue dans le commandement du Seigneur. « En cela, je ne vous loue point, dit l'Apôtre, car je tiens du Seigneur ce que je vous ai transmis à mon tour ». Et que comporte cette tradition authentique du Seigneur ? Uniquement l'ordre de continuer la consécration du pain et du calice : de repas, il n'est pas fait mention dans le précepte du Christ.

Enfin, avant d'abandonner ces épîtres aux Corinthiens, remarquons que l'interprétation traditionnelle du don des langues, à laquelle l'auteur croit devoir s'arrêter (p. 184) peut difficilement s'établir d'une façon certaine par les seuls textes de S. Paul. Les diverses comparaisons apportées par l'Apôtre jettent peu de lumière sur la nature intime du charisme : elles servent pour la plupart à montrer son inutilité pour le bien de la communauté, sans l'intervention du charisme d'interprétation, et elles pourraient peut-être également bien être appelées à témoigner en faveur de toute autre explication. Le recours aux Actes des Apôtres ne tranche pas le problème. Il n'est pas certain en effet qu'il y soit question (Act. 2) d'un parler en langues étrangères.

Les doctrines de la justification et de la rédemption avec tout leur cortège de notions connexes nous apparaissent surtout dans les épîtres aux Galates et aux Romains. Il est préférable d'attendre pour en parler l'apparition de la seconde partie (1). Il nous suffira de remarquer ici que nous ne pouvons nous rallier à l'interprétation proposée du rôle pédagogique de la Loi (p. 250), des Éléments du monde (p. 252), de la Justice de Dieu (p. 263). Quand l'auteur aborde (p. 331-376) les questions de prescience, de prédestination, de réprobation, il semble s'être laissé inconsciemment influencer par des doctrines d'école. Saint Pau,

(1) Qu'il nous soit permis de renvoyer le lecteur entre temps à la dissertation que nous avons publiée sur ce sujet : É. Tobac, *Le problème de la justification dans saint Paul*. Louvain, 1908.

Digitized by Google

croyons-nous, n'était ni thomiste, ni moliniste ; mais s'il fallait absolu ment le ranger dans l'un ou l'autre de ces clans, nous en ferions plutôt un thomiste.

Disons un mot, pour finir cette revue déjà trop longue, des questions littéraires. L'auteur les traite sobrement et c'est bien son droit dans un travail consacré à la théologie de saint Paul. Il ne démontre donc pas l'authenticité des épîtres, sauf celle des Pastorales qu'il défend par quelques arguments brefs, mais clairs et solides. Il recherche aussi l'origine de l'épître aux Hébreux et son étude le ramène à la conclusion d'Origène : « L'hypothèse d'Origène est assez souple pour se plier à toutes exigences de la critique. Elle rend compte des rapports et des différences et satisfait aux données de la tradition. Nous pensons qu'il s'y faut tenir et la plupart des catholiques, avec des nuances infinies qu'il n'est ni possible, ni utile de discuter, pensent aujourd'hui de même. Directement ou indirectement, le fond est de Paul ; la forme est d'un inconnu dont Dieu seul sait le nom » (p. 506). Cette hypothèse est assez souple en effet, malgré cela, on ne s'y ralliera que si l'on se croit forcé de garder de quelque façon l'authenticité paulinienne de cette épître « Cette parole d'exhortation » qu'est la lettre aux Hébreux, aurait été envoyée avant 70 à des Judéo-chrétiens de Palestine (p. 507 s.). Pourtant, le péril contre lequel les lecteurs sont mis en garde n'est pas un danger de rechute dans le Judaïsme, mais un péril d'incrédulité positive, ou au moins d'indifférence religieuse (III, 12, 13 ; XII, 16). Dans ces conditions, ne faut-il pas plutôt chercher les destinataires parmi les ethnico-chrétiens?

Le P. Prat annonçait p. 9 qu'il avait de bonnes raisons pour rapprocher l'épître aux Galates de l'épître aux Romains. Ces raisons, il les expose brièvement p. 222 : ce sont les fréquentes rencontres de doctrine et d'expression. Elles ne nous ont pas convaincu, pas plus que les raisons par lesquelles on élimine prestement le « petit roman », les « ingénieuses fantaisies qui ne vaudraient pas qu'on les mentionne », et qui consistent à placer une visite et une lettre intermédiaires de Paul entre la première et la seconde aux Corinthiens.

L'auteur d'un compte-rendu est naturellement porté à relever dans l'ouvrage qu'il examine les points faibles, controversés, obscurs. Il a tort sans doute de ne pas insister d'avantage sur les exposés lumineux, sur les thèses solidement établies au prix de tant de recherches et de peines ! Aussi, nous nous en voudrions beaucoup, si les quelques critiques formulées plus haut devaient le moins du monde diminuer l'estime que mérite le beau livre du P. Prat.

É. Tobac.

Digitized by Google

E. Buonaiuti. *Lo Gnosticismo*. Rome, Fr. Ferrari, 1907. In-12, 288 p.

Voici, de la plume du savant directeur de « la Revista storico-critica delle scienze teologiche », une vue d'ensemble sur le Gnosticisme. Un coup d'œil sur la table des matières en révéle dès l'abord tout l'intérêt. Le plan en est magistral. Comme préliminaires, les premiers débuts dans le Nouveau Testament de la spéculation gnostique ; l'atmosphère religieuse et morale des milieux où doit apparaître la gnose ; l'étude des sources Ensuite, l'exposé des doctrines gnostiques : les gnostiques de la légende, les grands maîtres et les décadents. Enfin, deux chapitres synthétiques : le premier traitant des caractères généraux du gnosticisme et de ses origines, le second exposant les influences de la gnose sur l'Église et la société

C'est assez dire que M. Buonaiuti n'avait pas l'intention de se livrer à de minutieuses recherches littéraires, chronologiques et critiques; mais bien plutôt de mettre à profit les travaux poursuivis avec une tenace activité par les critiques allemands et de tirer les conclusions synthétiques de leurs patientes recherches (Préface, p. 8).

Découvrir en saint Paul (chapitre Ier) le père du Gnosticisme est une exagération manifeste. Il a systématisé la doctrine de Jésus (p. 23-29) et donné ainsi un point d'attache à toute la spéculation postérieure, même gnostique. C'est tout ce que l'on peut affirmer (p. 30). L'épître aux Colossiens et les Pastorales nous font connaître la tendance nouvelle, avec ses caractères (p. 31-34). La *IIa Petri* et l'Apocalypse font aux nouvelles doctrines des allusions sévères (p. 35). En somme, nos informations sur le Ier siècle sont rares... La spéculation naissante est à l'état amorphe; on distingue difficilement les courants dans ces luttes du Judaïsme et du Paulinisme : le Judaïsme deviendra plus tard l'Ébionisme ; l'anti-judaïsme paulinien conduira au Gnosticisme (p. 36-38). Dans les lettres de saint Ignace les traits sont plus précis. Le docétime apparaît. Nous le retrouverons plus tard chez Satornilius et Marcion.

Le Gnosticisme devait fleurir au temps des Antonins. Quelle était alors l'atmosphère morale et religieuse(ch. II)? La constitution unitaire de l'Empire romain devait entraîner une unification philosophique et religieuse (p. 42-44). C'était un principe à Rome de ne pas mettre d'entraves à la liberté religieuse des peuples soumis. Aussi vit-on les cultes étrangers envahir la cité des Césars. Les divinités égyptiennes, grecques, asiatiques, persanes, etc. y reçurent droit de cité. Rome devient selon un mot célèbre « omnium numinum cultrix ». Seuls le Judaïsme et le Christianisme n'entrèrent pas dans ce syncrétisme (p. 46-47),

Du choc de ces religions diverses devait naître le scepticisme philosophique. Sceptique fut en réalité la philosophie au début de l'Empire (pp. 47-48). Avec Sénêque, elle revêt un caractère plus religieux, imprégné de tendances morales très élevées. Après lui, l'attitude fon-

Digitized by Google

damentale des philosophes est identique : c'est une aspiration passionnée vers la possession de la vérité, considérée comme le bien le plus élevé de l'homme (p. 50). Pareille conception s'oppose trop à la religiosité superstitieuse du vulgaire pour devenir la religion du peuple. En considérant comme des émanations de l'unique divinité — âme du monde — la multiplicité des dieux, et en se prêtant avec condescendance à l'interprétation religieuse des phénomènes de la nature, le stoïcisme s'efforça d'harmoniser ses principes avec les cultes populaires. Le peuple retrouvait ainsi dans cette philosophie un écho des croyances primitives des latins qui considéraient les forces mystérieuses de la nature comme les apparences multiples d'un génie universel unique ; et il en résulta une recrudescence de mysticisme. A ce stoïcisme mitigé succéda le néo-platonisme. Il prétend tout soumettre au pouvoir de la raison ; les divinités populaires — multipliées au Panthéon romain — devienneut les êtres intermédiaires entre la divinité ineffable et la matière cosmique (p. 51-52). La théologie de Platon prend d'ailleurs un extraordinaire développement. Dieu est à ce point supérieur qu'il est impossible de s'en faire même une très pâle idée. Des divinités inférieures sont ses serviteurs. Celles-ci cependant n'entrent pas en contact avec le monde. Les démons servent d'intermédiaires et portent aux dieux les prières des hommes, les dotant en retour des bienfaits divins. Cette doctrine correspondait bien à la religiosité populaire toujours avide de s'assurer la faveur d'êtres mystérieux et puissants (p. 51-52). Le terrain est dès lors tout préparé pour une efflorescence de fanatisme et de superstition.

Les cultes orientaux — avec leurs pratiques obscènes, leurs séductions magiques, leur théodicée raffinée — furent les puissants facteurs de cette rapide décomposition morale où devait sombrer la religiosité romaine (p. 55-56). Le plus répandu au déclin du IIe siècle fut celui d'Isis (p. 56) Le culte de Mitra, — qui offre des points de contact frappants avec le Gnosticisme — prédominera entre le IIIe et le Ve siècle. Après un rapide succès du culte syrien d'El-Gabal, fleurira l'école néo-platonicienne, dont Plotin sera le plus illustre protagoniste Travailler à une radicale extirpation de la volonté et des instincts humains pour réaliser l'intégrale absorption de l'individu dans l'unité divine, telle sera l'idée caractéristique du néo-platonisme plotinien.

En somme, le fait saillant est celui du syncrétisme religieux, réalisé par Rome, en lutte contre le Christianisme. Le Gnosticisme se placera entre les deux. Sans lutter ouvertement contre l'un ou l'autre, il tente une synthèse christiano-païenne. Ainsi, il préparera le passage du vieux au nouveau monde : en jetant dans l'atmosphère intellectuelle, une foule d'idées théologiques et morales qui ouvriront les voies au Christianisme (pp. 63-64).

Eclairés sur les tendances religieuses des milieux où doit fleurir le Gnosticisme, faisons connaissance avec les sources où nous en retrouverons les doctrines (ch. III).

Digitized by Google

L'auteur dresse d'abord un rapide catalogue des œuvres gnostiques. Il est la preuve de l'énorme activité littéraire qu'ils ont déployée. Deux documents d'une valeur de tout premier ordre : la « Pistis-Sophia » et les « Libri-Jehu » — (pp. 75-83) — sont étudiés avec plus d'attention.

Les écrits des Pères qui ont combattu les doctrines gnostiques nous sont des sources précieuses. Mais leurs œuvres soulèvent de graves problèmes littéraires. L'auteur va nous mettre au courant de trois d'entre eux. Et d'abord quels sont les rapports littéraires qui unissent Épiphane, le pseudo-Tertullien « Adversus omnes haereses », et Philastrius de Brescia ? Tous trois ont utilisé le « Biblidarion » de saint Hippolyte (pp. 94-98), sans qu'il soit possible cependant de reconstituer cette œuvre perdue. Si l'on veut en outre rechercher les liens qui unissent Hippolyte à Irénée, il semble plus probable — en raison de l'absence de ressemblances caractéristiques — que saint Hippolyte se soit inspiré dans les cercles intellectuels d'Irénée, sans avoir eu entre les mains l' « Adversus Hereses » (pp. 98-99). Irénée à son tour (pp 87-93) utilisait déjà des sources écrites qu'il faut renoncer à vouloir reconstituer

Quelle est la valeur d'Irénée comme source du Gnosticisme ? Rares sont les confrontations possibles entre les documents gnostiques originaux et les passages parallèles d'Irénée. Mais là où elle peut se faire, elle est tout à la louange de l'évêque de Lyon. Les documents gnostiques, trouvés en 1896, à Achim, ont fourni une nouvelle preuve de la fidélité scrupuleuse d'Irénée dans l'usage de ses sources (pp. 100-107).

Peut-on donner la même confiance aux Philosophoumena de saint Hippolyte (pp. 108-116) ? On sait la curieuse hypothèse imaginée par Salmon (1) et reprise par Staehelin (2). Les nombreux documents utilisés par saint Hippolyte seraient tous l'œuvre d'un unique faussaire familiarisé avec les spéculations gnostiques et en fabriquant à plaisir des sectes diverses. Les ressemblances qui s'observent dans l'œuvre de saint Hippolyte entre leurs divers systèmes s'expliqueraient ainsi fort aisément. Mais De Faye (3) a parfaitement montré, à travers les similitudes très compréhensibles de ces systèmes, leurs notables divergences ; et prouvé en outre que ces descriptions correspondaient fort bien à une évolution tardive de la gnose M. Bonaiuti se servira donc de l'œuvre d'Hippolyte pour caractériser la Gnose des débuts du IIIe siècle. Le chapitre se clôture par quelques notions sur les « Abraxas », sorte de pierres en usage chez diverses sectes gnostiques, les Basilidiens en premier lieu (pp. 116-121).

(1) G. Salmon. *The Cross-References in the Philosophumena in « Hermathena »*, 1885, pp. 389 402.

(2) H. Staehelin. *Die Gnostichen Quellen des Hippolyts in seiner Hauptschrift gegen die Haeretiker*, 1890.

(3 E. De Faye. *Introduction à l'étude du gnosticisme au IIe et IIIe siècle* Paris, 1903.

Digitized by Google

Nous pouvons maintenant aborder l'exposé des idées gnostiques. Les débuts (pp. 123-134) sont faits de tendances vagues et obscures; — on se souvient en avoir entendu un écho déjà dans les livres du Nouveau Testament. — On y fait une rapide connaissance avec Simon le Magicien, Ménandre, Cérinthe, les Nicolaïtes.

Les grands maîtres de la Gnose méritent plus d'attention. La doctrine de Satornilius (pp. 136-138) est exposée d'après Irénée. — L'être suprême, — le Père, — dont l'essence impénétrable constitue un mystère inaccessible, crée une série d'anges. Ceux-ci fabriquent le monde où ils placent deux races d'hommes : l'une bonne, l'autre mauvaise. Ils avaient fait l'homme si imparfait qu'une puissance miséricordieuse lui communiqua une étincelle de vie. Le Sauveur — conçu à la façon des Docètes — vient aider les hommes bons à se délivrer des liens imposés par le Dieu des Juifs et à triompher des hommes mauvais.

Avec Basilide (pp. 138-147) nous sommes transportés — vers le milieu du IIe siècle — au centre de la Gnose intellectuelle : Alexandrie. Basilide est dualiste. — Du Père suprême procède par voie d'ineffable émanation, une série d'eôns : « Nun », « Logos », « Phronêsis », « Sophia » et « Dunamis ». Des deux derniers, émaneront 365 séries d'anges; ceux-ci se feront autant de ciels. Les anges, maîtres du 365e ciel, celui qui est dessus nos têtes firent la terre et s'en partagèrent l'empire. Leur chef est le Dieu des Juifs. Il voulut soumettre à son peuple tous les autres peuples; mais les anges — chefs de ces derniers — lui résistèrent. Alors le Père inaccessible envoya son premier né, Nun, pour délivrer du pouvoir des anges les hommes qui croiraient en Lui. — Irénée reproche aux disciples de Basilide leur conduite immorale.

Pour concilier ces doctrines avec la description des idées basilidiennes, transmise par saint Hippolyte — qui en fait une sorte de panthéisme intellectuel — il n'est pas nécessaire de supposer, avec Salmon, Hippolyte victime d'un faussaire ; il est plus raisonnable d'admettre que le polémiste chrétien nous donne un développement postérieur des doctrines du Maître. On termine (pp. 147-148) par deux mots d'Isidore, fils de Basilide.

A la même époque se distinguait un autre maître : Carpocrates (pp. 149-155). Il avait un fils — Epiphanes, — qui mourut à 17 ans, après avoir écrit un ouvrage « De Justitia », dont Clément nous a conservé deux fragments. D'après les doctrines de Carpocrates, le monde est l'œuvre d'anges très inférieurs. Jésus — vulgaire fils de Joseph — s'élève au-dessus des autres hommes par sa mémoire très nette des choses de sa préexistence. Il enseigne aux hommes à se protéger contre l'influence des esprits mauvais. Le salut est le fruit de la charité et de la foi et non des œuvres. Celles-ci sont indifférentes. Pour s'affranchir de la chair et ne pas astreindre l'esprit à être enfermé après la mort dans un nouveau corps, il faut avoir épuisé la coupe des voluptés

Digitized by Google

charnelles. Elles deviennent ainsi louables et vertueuses. Avec Irénée Bonaiuti espère que, tout en étant détestable, la vie morale de ces gnostiques n'en sera pas descendue au niveau de ces immondes théories.

L'esprit le plus éminent du Gnosticisme est Valentin. Divers passages authentiques de ses œuvres nous donnent une première vue générale de son système. L'exposé d'ensemble devra se faire d'après les Pères qui l'ont combattu. Valentin imagine l'existence d'un « pleroma » c'est ainsi que s'appelle l'ensemble des 30 éons qui composent ce monde supérieur. Le dernier de ces éons conçoit le désir insensé de connaître le Père inaccessible : le « Bytos ». Cet éon tombe ainsi en disgrâce et devient l' « Achamoth » qui produira le monde. Le Christ est l'envoyé du Père suprême « le Bythos ».

Valentin fit école : ses disciples se divisent en deux branches : l'école italienne dont les maîtres les plus célèbres sont Héracléon et Ptolémoeos, l'école orientale représentée par Téodotos et Bardesanes.

Héracléon (pp. 168-172) est l'exégète de l'école. Le fait à noter est qu'il utilise les évangiles selon une méthode allégorique. Origène combat ses doctrines sans blâmer la méthode.

Ptolemaeos (pp. 172-178) est le théologien de l'école. Son épitre à Flora constitue un document remarquable. Elle traite de la loi mosaïque. Cette loi procède à la fois de Dieu, de Moïse, des Anciens. Quel est l'auteur de cette loi ancienne? Ce n'est ni le Dieu parfait, ni le démon ; c'est un être intermédiaire, qui est aussi l'auteur du monde. Ptolémée en laisse là son élève lui promettant une instruction ultérieure.

Le portait qu'Irénée nous fait de Marcus (pp 179-181) — placé dans l'école italienne — est celui d'un prestidigitateur. Il emploie pour la célébration de l'eucharistie les procédés d'un médium. Il sait attirer les femmes fortunées et le voile des dévotions prophétiques cache une profonde lubricité. Sa doctrine est celle de Valentin, compliquée de formules symboliques qui ne sont pas sans analogies avec les nombres pythagoriciens.

Bardesanes (pp. 182-194) est l'un des principaux représentants de l'école valentinienne orientale. Son activité littéraire fut intense. L'auteur cite des fragments où Bardesanes étudie l'influence des astres sur les hommes et prouve la liberté humaine. Au point de vue moral il décrit la lutte entre le bien et le mal et l'immense tristesse de la vie.

Nul d'entre les gnostiques n'a égalé la vogue de Marcion (pp. 194-202). Son influence a été très puissante. Chassé de la communauté chrétienne de Sinope, il vient à Rome où ses écarts de doctrine l'astreignent à briser à nouveau avec l'Église, qui l'avait d'abord accueilli. Il se compose un évangile à son gré en mutilant saint Luc et il y joint dix lettres pauliniennes. Il défend le concept fondamental de la Gnose, l'opposition de la matière et de l'esprit. Mais, esprit

Digitized by Google

pratique, il laisse de côté les problèmes cosmologiques pour s'attacher à l'étude de la morale. Son but est d'épurer le Christianisme et de le délivrer de toute parenté avec le Mosaïsme ; ses tendances morales sont très sévères : il défend le mariage et voudrait anéantir la chair. Tout le système s'édifie sur l'Écriture. — Quelques notes sur Apelles (pp. 202-203), disciple de Marcion, terminent ce chapitre.

Cette belle efflorescence de doctrines devait sombrer par une rapide évolution, dans un fouillis ridicule de rites mystérieux et de pratiques obscènes. Deux documents sont ici d'un grand intérêt : La Pistis Sophia et les « Libri Jehu » (pp. 206-235). L'auteur en donne de longs passages et attire tout particulièrement l'attention sur les traités rituels des « Libri Jehu » au nom desquels on accuse souvent le Christianisme d'avoir emprunté à la Gnose ses rites sacramentels. En quelques pages enfin (pp.235-239) on donne une rapide notion de quelques autres sectes du Gnosticisme décadent : les Ophites, les Pérati, les Simoniani, etc.

Comment au terme de cette étude, caractériser ce grand mouvement gnostique (pp. 241-251)? Au point de vue social, il peut être regardé comme une réaction aristocratique contre la conversion au Christianisme des masses populaires. Au point de vue doctrinal, il affirme la transcendance absolue du divin ; il pose une série d'êtres intermédiaires entre Dieu et le monde ; il considère le monde matériel comme la résultante d'une faute originelle. Le salut pour l'homme consiste dans le dégagement progressif de l'élément matériel afin d'aboutir à la réintégration finale dans le pléroma

Quelle origine assigner à ces idées? Après avoir rappelé les tentatives malheureuses qui voulaient préciser les dérivations idéologiques de la Gnose, l'auteur remarque que leurs analogies avec les systèmes philosophiques antérieurs sont trop vagues pour que l'on puisse en conclure à une véritable dépendance. Exception doit être faite cependant pour le néo-platonisme dont l'influence directe est évidente.

On sait que Harnack a cherché à prouver que, les premiers, les Gnostiques auraient réalisé une systématisation philosophique du dogme chrétien. Les fondements même de l'orthodoxie : canon scripturaire néotestamentaire, hiérarchie, discipline sacramentelle seraient le résultat de la lutte soutenue contre la Gnose. Que penser de ces affirmations (p. 359)? M. Bonaïuti ne songe pas à nier que les luttes antignostiques aient favorisé le développement du Christianisme orthodoxe. Mais il s'attache surtout à montrer que l'évolution doctrinale s'est effectuée avant tout par le développement normal des principes internes du Christianisme. A ses débuts, en effet, la Gnose n'était qu'une tendance tolérée par l'Église, qui ne l'a condamnée que lorsqu'elle s'est révélée incompatible avec ses propres doctrines. — Les Apologètes, d'ailleurs, n'avaient pas attendu l'influence de l'intellectualisme gnostique pour appliquer à leur foi nouvelle, leurs anciennes doctrines philosophiques. — De plus, il est bien établi que doctrine, canon,

Digitized by Google

hiérarchie même, étaient déterminés avant la réaction anti-gnostique; si bien qu'il n'est pas possible de préciser les points que dans son Credo ou sa hiérarchie, l'Eglise aurait opposés à la Gnose. Il devait du reste en être ainsi; car la lutte contre le Gnosticisme a revêtu surtout un aspect philosophique et cosmologique.

Voilà à larges traits l'esquisse du livre de M. Bonaiuti. Quiconque voudra s'initier à l'étude du Gnosticisme fera bien d'y prendre un premier contact avec cette intéressante mais difficile matière. Nous avons, en parcourant cet ouvrage, éprouvé plus d'une fâcheuse impression : quoi d'étonnant en un sujet aussi vaste et, — malgré les multiples travaux modernes, — resté si obscur? L'exposé des systèmes aurait pu semble-t-il être plus clair. Dressé de façon hâtive, il reste parfois incomplet en des points importants. En veut-on des exemples? D'où vient à l'homme l'étincelle de vie dans le système de Satornilius (p. 137)? Quel est ce Dieu des Juifs dont il est fait mention? Pourquoi ne rien dire des tendances morales rigoristes de ce système? Chez Basilides (p. 140) on a omis de parler de la nature de l'homme et nous n'y apprenons guère en quoi consiste, pour lui, la rédemption. On ne nous dit qu'en note que les reproches d'immoralité soulevés par Irénée pourraient bien ne s'adresser qu'à des disciples postérieurs; ne parait-il pas permis, dès lors, de penser que la doctrine christologique rapportée par l'évêque de Lyon est, elle aussi, un stade ultérieur des idées basilidiennes? Pourquoi, dans l'exposé du système de Valentin (pp. 155-167), ne pas montrer brièvement son analogie avec le système des idées de Platon? Qu'est-ce pour lui que la Rédemption? et l'homme : quelle en est la nature? Quel est chez Marcus (pp. 179-181) le rôle du Christ et comment y comprendre la rédemption? Les idées de Teodotos (p. 182) ne méritaient-elles pas mieux que les quelques lignes qu'on lui a consacrées. N'a-t-on pas aussi omis de parler de Gnostiques assez célèbres comme Cerdon (cité p. 73) et Hermogènes? Ne faut-il pas enfin convenir que (les fameux documents « Pistis Sophia » et « Libri Jehu » exceptés) on n'a pas accordé aux Gnostiques décadents l'attention qu'ils exigent?

D'autre part, a-t-on fait remarquer avec assez de soin la distance qui sépare les diverses phases de l'évolution du Gnosticisme? Les grands maîtres alexandrins sont des philosophes qui font école; le Gnosticisme postérieur perd ce caractère philosophique pour se transformer en véritables églises préoccupées de sauver leurs fidèles par l'usage de rites magiques. C'est à peine s'ils conservent quelques concepts généraux de la Gnose, perdus en un fouillis d'éléments mythologiques, astrologiques et autres, d'origine très diverse. En a-t-on tenu compte suffisamment dans l'appréciation générale du Gnosticisme (1)?

(1) Bien des points seraient à discuter dans ces vues synthétiques, très intéressantes, du reste. Ce n'en est pas le moment. Les vues exposées sur le Gnosticisme et le Millénarisme sont fort suggestives mais un peu vagues.

Digitized by Google

A ce point de vue, a-t-on suffisamment caractérisé Marcion qui, à la différence des spéculatifs fondateurs d'école crée, lui, de véritables Églises ; avec une hiérarchie bien déterminée, avec une doctrine claire, simple, dépouillée des obscurités allégoriques des autres maîtres de la Gnose, et basée uniquement sur les documents ecclésiastiques. Enfin, n'y aurait-il pas avantage à ne pas séparer l'exposé des tendances qu'à travers les écrits du Nouveau-Testament l'on soupçonne déjà se faire jour dans les communautés chrétiennes, des doctrines rassemblées sous le titre de « Gnostiques de la légende » ? On aurait peut-être en outre obtenu plus de clarté si l'on avait pu s'inspirer d'un point de vue géographique pour grouper les doctrines des grands maîtres.

Des imperfections devaient nécessairement se glisser dans un exposé d'ensemble de si large envergure. Elles n'enlèvent rien au mérite de l'œuvre et n'empêchent pas le livre de M. Bonaïuti d'être un vade-mecum très utile à ceux qui veulent aborder le problème ardu de la Gnose.

A. Brohée.

A. Rocchi, Mon. Basil. *L'epitafio di S. Abercio vescovo di Gerapoli in Frigia.* (*Atti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, t. IX. Extrait.) Rome, Imprimerie du Vatican, 1907. In-4, 110 p. F. 4.

De toutes les controverses contemporaines, il n'y en a pas eu de plus vive, peut-être, que celle concernant l'inscription d'Abercius ; il n'y en a pas eu non plus qui se soit terminée par un accord plus unanime. Il y a trente ans, connue uniquement pas une *Vita* légendaire du Saint, l'inscription avait déjà fait l'objet de plusieurs dissertations, quand Ramsay retrouva en 1882 et 1883, d'abord l'épitaphe d'Alexandre, copiée sur celle d'Abercius, puis un fragment considérable de celle d'Abercius lui-même. La découverte en elle-même, d'une importance considérable pour l'histoire des origines chrétiennes et le symbolisme du culte eucharistique, attirait d'autant plus l'attention, qu'en 1892, à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII, le sultan Abdul-Amid fit cadeau au Souverain Pontife de la précieuse trouvaille, qui trouva place, bientôt après, au Musée du Latran. Cependant, on s'était trouvé d'accord jusque là sur le caractère chrétien de l'inscription ; mais, en 1894, Ficker, suivi bientôt de Harnack et Dieterich, prétendit que l'on s'était trompé pour l'interprétation du texte et qu'il fallait lui attribuer une signification païenne. Les ripostes ne se firent pas attendre : les Marucchi, les Duchesne, les de Waal, les Cumont démontrèrent successivement le peu fondé de ces assertions ; grâce à leurs études minutieuses, l'épitaphe d'Abercius resta acquise, dès 1898, à l'archéologie chrétienne.

Digitized by Google

En publiant une dissertation nouvelle à ce sujet, le P. Rocchi ne se propose pas de reprendre ces polémiques, qui appartiennent déjà à l'histoire ; il s'efforce, au contraire, de faire un pas en avant, en déterminant avec toute la précision possible l'auteur de l'inscription.

On a hésité entre deux personnages : un certain Avircius Marcellus, de la fin du IIe siècle, cité par Eusèbe, et Abercius, connu par la tradition comme évêque d'Hieropolis en Phrygie et par une *Vita* que le P. Delehaye, dans ses légendes hagiographiques, considère comme inventée de toutes pièces. Le P. Rocchi tient pour ce dernier et nous avouons volontiers que, pas plus que lui, nous ne voyons un motif concluant pour identifier l'Abercius de l'épitaphe avec le personnage d'Eusèbe. Pour établir son opinion, l'auteur, après avoir traité de l'authenticité et de l'âge du fragment du Latran, s'efforce de faire la reconstruction du monument funéraire dont il fit partie ; puis il donne de l'inscription, verset par verset, un savant commentaire, qu'il fait suivre de quelques considérations sur l'esthétique et l'authenticité de l'épitaphe ; enfin, il parle de S, Abercius, évêque d'Hiéropolis, comme auteur de l'inscription.

Si l'on fait abstraction de quelques développements oiseux et de certaines allures un peu trop démonstratives, on peut dire que l'étude de P. Rocchi est très bien conduite. L'aperçu bibliographique qui ouvre le volume est plein d'intérêt, et le commentaire de l'épitaphe donne une très heureuse idée de sa signification et de son importance historique.

A. Fierens.

J. Turmel. *Histoire du dogme de la Papauté des origines à la fin du quatrième siècle.* (Bibliothèque d'histoire religieuse, I.) Paris, Picard, 1908. In-12, 492 p. F. 4.

Dans cet ouvrage, M. Turmel s'attache à décrire l'évolution de la primauté romaine dans l'Église des quatre premiers siècles. Il se place à un point de vue strictement historique, laissant de côté le point de vue théologique; non pas qu'il ignore celui-ci, il ne se fait pas faute de rappeler les conclusions des théologiens en la matiére pour marquer son désaccord avec eux, désaccord qu'il accentue même parfois avec une certaine coquetterie. Sa méthode est analytique; il expose par le détail les uns après les autres les faits qu'il rencontre sur sa route et qui ont quelque importance pour son sujet, s'arrêtant pour faire la synthèse et marquer le chemin parcouru, lorsqu'il croit avoir touché à un moment décisif du développement organique de l'institution. Le procédé a ses mérites; il donne à l'exposé un caractère d'objectivité, que le souci relevé plus haut compromettra cependant aux yeux de beaucoup. Pour ne rien dire des redites et des longueurs qui sont la

Digitized by Google

conséquence du système, on ne peut passer sous silence que dans la manière de l'auteur le procédé est singulièrement alourdi par la reproduction littérale dans le texte de nombreux documents. Le lecteur sans doute par ce moyen suit pas à pas le travail du critique ; mais on eût atteint ce but pour les professionnels de l'histoire en même temps qu'allégé la lecture de l'ouvrage en rejetant ces morceaux soit en appendice soit dans les notes.

Le travail de M. Turmel est assez inégal. Pour apprécier ses qualités d'historien et se rendre compte de la valeur de son livre, on fera bien de courir immédiatement aux pages qui retracent les difficultés de Cyprien avec Rome et surtout les vicissitudes de la primauté romaine après Nicée et pendant la querelle arienne. L'auteur porte, semble-t-il, un intérêt spécial à cette période troublée. Ses conclusions sur ce point méritent d'être signalées, quoique je doive rappeler ici la réserve que j'ai faite plus haut. Mais les deux premiers chapitres sont loin d'être aussi intéressants. Ce qu'on nous dit de la question de la venue de S. Pierre à Rome est plutôt pour piquer notre curiosité. La hâte du critique est telle qu'il expédie en deux lignes les témoignages classiques de Clément et d'Ignace ; ils sont contestés, à quoi bon insister à leur endroit ? M. Turmel aurait pu déployer ici la perspicacité dont il fait preuve dans la discussion du texte, classique et discuté également, de S. Irénée, p. 39, n 1. Il nous apprend encore que la dernière formule de l'opposition protestante à la thèse de l'historicité de l'apostolat romain de Pierre a été trouvée par M. Erbes, ce qui est vrai ; mais il discute à peine la théorie nouvelle, après l'avoir exposée incomplètement et même dans les renseignements bibliographiques, il tronque les titres-programmes des publications du critique allemand : ou lui fait dire comme à tout le monde Pierre et Paul, alors que son originalité à lui est précisément d'imposer l'ordre contraire. M. Turmel aurait pu à ce sujet trouver d'utiles renseignements dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, V, 1904, p. 825. L'exposé de l'histoire de l'épiscopat monarchique à Rome au second siècle manque quelque peu de précision et de netteté, par le fait que les textes sont présentés en ordre dispersé, au lieu d'être groupés systématiquement. La question de la liste épiscopale romaine aurait besoin d'être approfondie.

Je n'entends pas par ces remarques diminuer la valeur historique de l'ouvrage de M. Turmel ; je ne veux pas finir cependant sans regretter les fautes typographiques qu'une correction incomplète a laissées dans le texte et sans signaler entre autres une lacune considérable à la page 232 dans le récit, quoique la pagination soit suivie.

J. Flamion.

Digitized by Google

L. Duchesne. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule.* T. I. *Provinces du Sud-Est.* 2me édition. Paris, A. Fontemoing, 1907. In-8, VIII-376 p. Fr. 15.

Ce célèbre ouvrage de Mgr Duchesne est trop connu des historiens pour nous y arrêter longtemps. Cependant, comme la *Revue d'histoire ecclésiastique* n'a pas eu l'occasion de signaler le premier tome (1), dont voici une seconde édition, nous dirons quelques mots de son contenu, uniquement pour rappel.

Dans un chapitre préliminaire, l'éminent auteur s'occupe de l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule. A l'aide des catalogues épiscopaux qui nous ont été conservés et d'autres témoignages historiques, épars dans les chroniques ou les vies de Saints et précieux pour compléter ou pour contrôler les données des listes, Mgr Duchesne démontre 1° que, dans le Sud-Est de la Gaule, et en général dans la Gaule, l'organisation épiscopale s'est produite d'abord dans les centres importants comme Lyon, Toulouse, Vienne, etc. ; 2° que, dans les pays situés à quelque distance de la Méditerranée et de la basse-vallée du Rhône, il ne s'est fondé aucune église épiscopale (Lyon excepté) avant le milieu du IIIe siècle environ ; 3° que, dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêque spécial avant le IVe siècle plus ou moins avancé. L'on sait que les *Fastes épiscopaux* ont porté le coup de grâce à la théorie autrefois si âprement défendue de l'apostolicité des Églises des Gaules : Mgr Duchesne a fait table rase de ces préoccupations de clocher et, grâce à lui surtout, les légendes ont fait place à l'histoire, souvent bien réduite, il est vrai, mais véridique des anciens diocèses. C'est ce qu'on constate en parcourant successivement les chapitres du tome Ier, où il parle des métropoles du Sud-Est et de la primatie d'Arles — chapitre des plus intéressants —, de l'histoire épiscopale à Vienne, des suffragants de Vienne, de la province de Tarantaise, de la province d'Arles (réduite), de la province d'Aix, de celles d'Embrun et de Narbonne. L'emploi que Mgr Duchesne fait des légendes comme écho de certaines traditions croyables est intéressant à signaler au point de vue de la méthode : à celle-ci, nous ne nous arrêterons point. La *Revue d'Histoire Ecclésiastique* en a jadis montré l'excellence et les procédés (2). Nous ne pouvons cependant résister au plaisir de signaler le magistral chapitre XII, traitant de la légende de sainte Marie-Madeleine en Provence et en Bourgogne.

Il nous reste à dire un mot de la seconde édition, qui est l'objet de ce compte rendu. Pendant les treize années qui nous séparent de la première édition, plusieurs ouvrages ont paru, se rapportant de près ou de loin au sujet : Mgr Duchesne en a tenu compte en raison directe

(1) Pour le tome II, voyez le compte rendu dans la RHE. t. I (1900), pp. 311-317.
(2) Tome I (1900), pp. 313-316.

Digitized by Google

de leur valeur. C'est ainsi que les travaux du chanoine Albanès (*Gallia christiana novissima*), les études de M. G. de Manteyer (1) sur la Provence, les articles et travaux de M. l'abbé Besson (2) le livre de M. R. Poupardin (3) et d'autres encore ont été exploités pour mettre à jour le tome premier. Mais quant aux non-valeurs, Mgr Duchesne les ignore catégoriquement ; si les travaux et les monographies font des apparitions plutôt sporadiques dans les notes, les études sérieuses ont été mises à contribution et c'est à grand'peine qu'on pourrait signaler l'un ou l'autre oubli. Le volume n'a guère augmenté, comparé à la première édition, que d'une vingtaine de pages.

C'est que les corrections ne portent, en somme, que sur des points de détail. L'auteur a remanié le chapitre consacré à l'Église de Vienne. A propos du martyrologe d'Adon, nous devons signaler que Mgr Duchesne a profité des recherches — encore à l'état de manuscrit alors — de Dom Quentin sur les martyrologes du moyen âge (4). Toutefois, à en juger d'après l'ouvrage de Dom Quentin, qui a paru depuis lors, celui-ci semble avoir modifié ou complété, si l'on veut, ses opinions, depuis la communication de ses notes manuscrites à l'auteur des *Fastes épiscopaux*. En effet Dom Quentin, dans son livre magistral *Les martyrologes historiques du moyen âge* (5), démontre clairement que le « petit romain » est un faux martyrologe, fabriqué par Adon, et qu'il remonte donc au IXe siècle. Si Mgr Duchesne a abandonné la théorie qu'il indiquait dans la première édition du tome I des *Fastes épiscopaux* (6) et dans ses *Origines chrétiennes* (7), et d'après laquelle il hésitait à placer le « petit romain » entre la fin du VIIIe et le début du IXe siècle, il n'indique en rien, dans cette seconde édition, qu'il tient ce martyrologe pour un faux d'Adon (8).

De plus, Dom Quentin distingue trois éditions du martyrologe d'Adon et d'après lui, le « petit romain » aurait été fabriqué par Adon entre la première édition et la seconde, légèrement augmentée. Mgr Duchesne parle de l'influence du « petit romain » sur la première rédaction, faite à Lyon. Enfin Dom Quentin, se guidant d'après ses recherches sur les manuscrits, soutient que la première et la seconde édition du martyrologe d'Adon ne contiennent pas encore la liste des évêques de Vienne. D'après lui, la troisième seule se distingue par une longue

(1) *La Provence du Ier au XIIe siècle.*

(2) *Recherches sur les évêchés de Genève, Lausanne, Sion.*

(3) *Le royaume de Provence sous les Carolingiens.*

(4) Voyez la note 1 de la page 160.

(5) Pages 464, 649-672.

(6) Tome I, p. 313.

(7) Page 445.

(8) A la page 152, il dit en effet : « Il fallait [à Adon] bien tenir compte du « petit martyrologe romain » qui sert de cadre à celui qu'il a compilé lui-même », et à la page 159-160 : « [Le martyrologe d'Adon] c'est un Florus amplifié et modifié dans sa distribution, *sous l'influence* de ce qu'on appelle le « petit martyrologe romain ».

Digitized by Google

liste de mentions viennoises. Le savant Bénédictin ne décide pas si ces additions et la troisième édition en général ont été publiées par Adon lui-même, parce que cette question « est trop intimement liée à d'autres, non résolues encore, que soulève la Chronique du même auteur » (1)

Au contraire Mgr Duchesne (2) ne distingue que la rédaction (1re) du martyrologe, faite à Lyon ; et la recension viennoise. qui, en l'occurrence, correspond à la troisième édition dont parle Dom Quentin. Pour lui, la seconde catégorie n'existe pas ou n'a pas besoin d'être distinguée. Le fait qu'il existe des manuscrits où les additions viennoises ne se rencontrent pas prouve seulement que ces manuscrits dérivent de la recension lyonnaise (1re série de Dom Quentin), nullement que celle-ci n'ait pas été retouchée plus tard par son auteur. Enfin, Mgr Duchesne a étudié la Chronique d'Adon (3) et il est fort intéressant de signaler que, ce faisant, il a corroboré sans le savoir, parait-il, les arguments de Dom Questin en faveur de l'inauthenticité du « petit romain » et de son attribution à Adon. Dans sa Chronique en effet, tout ce qu'Adon ajoute au catalogue de l'Église viennoise est ou *faux* ou connu d'ailleurs. Or, le même sans-gêne se rencontre chez Adon dans la composition de son martyrologe et la fabrication du « petit romain ».

Il nous semblait intéressant de signaler ces convergences et ces divergences d'opinion des deux savants auteurs ; relevons, pour terminer, les autres corrections ou additions apportées par Mgr Duchesne dans cette seconde édition. Au chapitre concernant la légende de sainte Marie-Madeleine, quelques paragraphes ont été ajoutés : le nexus et l'évolution de ces légendes provençales n'en devient que plus clair et plus précis. Fidèle à son principe, l'auteur, tout comme il ignore les études sans valeur, passe toute objection inspirée par esprit de clocher : lorsqu'elles sont sérieuses, comme celles de M. Harnack dans *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, il y répond.

Dans les annexes, où Mgr Duchesne donne quelques notes sur les documents les plus intéressants pour son étude, nous ne pouvons passer sous silence le paragraphe intitulé : *Le document de 346* (4). L'auteur y parle du protocole du faux concile de Cologne. Naturellement, il maintient ce qu'il a dit du concile même, c'est-à-dire qu'il n'est pas authentique et que le protocole est apocryphe (5). D'accord avec M. l'abbé G. Rasneur (6), Mgr Duchesne ajoute ceci de neuf : que les noms d'évêques et les indications des sièges, dans le faux concile,

(1) *Op. cit.*, pp. 672-675.
(2) *Ibid.*, pp. 152, 159-161.
(3) *Ibid.*, pp. 148-159.
(4) Pages 361-365.
(5) *Op. cit.*, p. 362, n. 1.
(6) *De l'authenticité du Concile de Cologne*, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. LXXII (1903), pp. 27-59.

Digitized by Google

méritent plus d'attention que les critiques ne leur en ont accordé jusqu'ici (1). L'auteur admet en effet que la liste des évêques, qui ont signé la lettre encyclique du concile de Sardique, publiée par saint Athanase, et le protocole de Cologne ont puisé à une source commune, qui serait la liste *originale* des adhésions au concile de Sardique, telle qu'elle fut présentée à saint Athanase. Mgr Duchesne fait donc usage de l'apocryphe, et le résultat est de faire passer de 17 à 26 (2) le nombre des évêchés, dont l'existence est attestée au IVe siècle.

Pour finir, nous ne pouvons qu'exprimer une fois de plus l'admiration que suscitent la sobriété élégante, la concision et la solidité scientifique de ce livre, qui a consacré la réputation de l'éminent directeur de l'École française de Rome. L. VAN DER ESSEN.

CHARLES JOSEPH HEFELE. *Histoire des Conciles d'après les documents originaux.* Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par Dom H. LECLERCQ, bénédictin de l'abbaye de Farnborough. T. II, 1re et 2e parties. Paris, Letouzey et Ané, 1908. In-8, 1-646 et 647-1400 p. Fr. 15.

L'examen de ce tome second, nous en sommes convaincus, ne modifiera pas l'accueil favorable fait à la nouvelle traduction de l'*Histoire des Conciles*. L'érudit traducteur ne manque pas à ses promesses. Les 795 pages du tome II d'Hefele, formant l'objet de ces deux volumes, sont devenues, 1196 pages dans la traduction ; ce qui, avec les neuf appendices, porte à 1372 les pages de ce tome, sans les Addenda-corrigenda et les tables. Certaines notes de dom Leclercq ont pris en effet une étonnante extension : ce qu'on est convenu d'appeler des « notes au bas des pages » s'est parfois transformé en de véritables dissertations. Tel son article sur les diaconesses (p. 446-452) ; sur la situation théologique au concile d'Orange de 529 (p. 1089-1092) ; sur les canons des conciles d'Irlande au Ve siècle (p. 888-893), etc. Les appendices, si l'on excepte le cinquième : *Note sur le Concile d'Hippone de 427* (p 1302-1308), dont l'auteur est M. Boudinhon, sont dus à la plume du traducteur. En voici les sujets intéressants : *la législation conciliaire relative aux chorévêques* (p. 1197-1237) ; *notes pour l'histoire du droit d'appel* (p. 1238-1259) ; *le canon 3e du Concile de 381. Ses origines, ses conséquences schismatiques* (p. 1260-1270) ; *la collec-*

(1) Cfr. L. DUCHESNE, *Le faux Concile de Cologne* (346), dans la RHE, t. III (1902), pp. 16-29.

(2) Comparez en effet la page 31 de la présente édition des *Fastes* avec la page 30 de la première édition.

Digitized by Google

tion canonique nestorienne (p. 1271-1301) ; *les fragments coptes du concile d'Éphèse et le « Synodicon cassinense »* (p. 1309-1320) ; *la législation conciliaire relative au célibat* (p. 1321-1348) ; *le concile romain de 498 et l'intervention du pape dans l'élection de son successeur* (p. 1349-1365) ; enfin, *la collection canonique du diacre Théodose* (p. 1366-1372). En parcourant ces études, nous nous sommes demandé, s'il ne serait pas préférable de les multiplier, en réunissant les notes, relatives à un même sujet, qui sont disséminées çà et là dans le cours de l'ouvrage.

Ce tome, commençant en 381, nous mène jusqu'en 543. Il nous fait connaître trois conciles œcuméniques ; celui de Constantinople (381) convoqué en vue de régulariser la situation religieuse de cette ville, d'abattre l'arianisme et le pneumatisme ; celui d'Éphèse (431), destiné à s'opposer au nestorianisme ; surtout le concile de Chalcédoine (451). Au point de vue historique, dit dom Leclercq, les conséquences de ce dernier concile furent incalculables ; au point de vue dogmatique, les résultats acquis à Chalcédoine balancent, s'ils ne surpassent pas en importance, les résultats acquis à Nicée en 325. Ajoutons qu'un bon nombre de canons intéressent au plus haut point l'histoire du droit canon. Aussi rien d'étonnant que ce tome contienne des aperçus sur de nombreuses questions importantes de la théologie, de l'histoire et du droit. Nous croyons inutile d'en faire ici l'énumération ; le lecteur pourra s'en faire une idée suffisante, quoique incomplète, en jetant un coup d'œil sur la table des matières.

Pour ceux, qui utiliseraient encore la traduction de Delarc, mentionnons que ce tome en diffère sensiblement. Hefele lui-même nous avertit que peu de paragraphes se présentent dans sa seconde édition sans revision, corrections ou améliorations ; il ajoute cependant, en janvier 1875, que sa situation actuelle et le lieu de sa résidence ont pu empêcher beaucoup de nouveautés d'arriver jusqu'à lui. Dom Leclercq, suivant un principe arrêté, s'est toujours montré très respectueux du texte, auquel il ne fait guère subir de modification ; pour combler les lacunes, il a préféré multiplier les notes complémentaires, à tel point, que, forcé par l'abondance des matières, il a remis au volume suivant le livre XIV : *Discussion sur les trois Chapitres.*

Dans ces notes, le savant traducteur ne suit pas une idée ou un plan déterminés. Elles contiennent tantôt une bibliographie aussi abondante que possible, tantôt des exposés plus ou moins longs, des conclusions de discussions, tantôt ce sont des documents rapportés in-extenso ou des notices biographiques. Nous reconnaissons sans peine que l'érudition très fournie sur certains points fait totalement défaut sur d'autres, même importants. L'éminent bénédictin s'est fort inspiré des circonstances. Nous ne croyons pourtant pas pouvoir lui en faire un reproche ; une réédition d'une histoire des Conciles ne saurait être un répertoire complet de toute l'histoire de l'Église ou un résumé de toutes les questions ; elle deviendrait une encyclopédie d'un volume

Digitized by Google

absolument démesuré et dont la rédaction serait d'ailleurs impossible. Loin de nous surtout la pensée de le blâmer de ne s'être pas restreint aux généralités et de nous avoir savamment exposé des détails : les ouvrages existants, surtout de littérature française, ne sont que trop enclins à se tenir à quelques vagues indications. Nous faisons ces remarques, uniquement pour mieux faire ressortir l'importance d'une table analytique développée et soigneusement rédigée. Or que de lacunes dans celle qui clôture le présent tome. Nul ne pourrait soupçonner, en la parcourant, que le volume nous offre des renseignements précis, parfois étendus sur l'histoire des fabriques d'églises, du Sacrement de Confirmation, sur de nombreuses formules de foi, sur des sectes plus ou moins importantes, sur certains personnages historiques notables. De plus cette table paraît avoir été faite d'une manière trop hâtive. Pour ne relever que les fautes de la page 1391, au mot Conversion, il faut 988 au lieu de 938 ; à Épaone, 1031 au lieu de 1021 ; à Esclavage, 1171 au lieu de 1071 ; nous avons vainement cherché à la page 1039 la moindre mention du concile d'Éphèse.

Cet ouvrage, étant surtout un ouvrage à consulter, nous regretterions de voir la table générale rédigée d'après ces tables spéciales, telles qu'elles sont actuellement. Cette remarque, ne touchant d'ailleurs pas le fond, nous est inspirée par le désir de voir utiliser le plus possible les précieux instruments de travail, contenus dans cette magistrale publication.

P. DEMEULDRE.

H. USENER. *Der heilige Tychon.* (Sonderbare Heilige. Texte und Untersuchungen. T. I.) Leipzig et Berlin, Teubner, 1907. In-8, VIII-162 p. M. 5.

En 1905, H. Usener faisait ainsi connaître le plan et le but d'une étude en préparation : « Deux fascicules montreront, au moyen de textes en partie inédits, que Priapos et Aphrodite, divinités grecques que l'on ne s'attendrait nullement à rencontrer dans le ciel des chrétiens, ont cependant été reprises par l'Église et transformées en saints. L'étude des fragments conservés de la vie de S. Tychon donnera lieu à des développements concernant la langue, le rythme et l'histoire littéraire. Les légendes de sainte Pélagie (publiées en 1879, dans un écrit dédié au Congrès des philologues et professeurs allemands réunis à Trêves) seront enrichies de textes nouveaux, et permettront un travail critique sur la vie de Marie l'Égyptienne, dont l'édition n'est pas satisfaisante ». M. A. Brinkmann publie le premier fascicule ; le deuxième ne paraîtra pas sous le nom de M. Usener, emporté par la mort après en avoir recueilli les matériaux.

Digitized by Google

Le tome I comprend à la fois des recherches et des textes. Disons immédiatement qu'on y trouve la vie de S. Tychon, un résumé de cette vie, emprunté aux *Analecta Bollandiana* (t. XXVI (1907), pp. 299 s.), et trois *mémoires* du saint, extraites de différents synaxaires. La *vie* elle-même est fragmentaire, à cause du mauvais état du ms. 1478 (s. XI) de la Bibliothèque Nationale, dont elle est tirée; un tiers du texte, et peut-être plus, a péri. On n'en connaît pas d'autre copie. L'abrégé, composé pour la lecture liturgique au jour de la fête (16 juin), peut servir à combler certaines lacunes; de plus, il nomme le biographe de S. Tychon, le patriarche d'Alexandrie Jean l'Aumônier, qui était également cypriote d'origine. Ainsi completée, la *vie* se divise, abstraction faite du prologue et de la conclusion, en cinq parties : la jeunesse du saint, ses travaux dans l'épiscopat, le miracle de la vigne, la fin de Tychon, et le récit de trois guérisons choisies parmi les prodiges qu'il opéra après sa mort.

Cette œuvre, qui prétend raconter le détail des actions de S. Tychon, se réduit à une composition de rhétorique, et ne renferme que peu de faits. L'unique renseignement historique, qui nous reste sur son héros, est qu'Épiphane, évêque de Salamine et métropolitain de Chypre, l'avait sacré évêque de la ville d'Amathus, dans la même île. Encore, cette donnée ne nous est fournie que par les synaxaires, et elle est en contradiction avec l'abrégé, qui fait vivre Tychon avant l'épiscopat de S. Épiphane. L'événement le plus marquant de la vie de l'évêque d'Amathus, le procès qui lui est intenté à cause de ses violences contre le culte et les adorateurs d'Aphrodite, ne peut être historique. Les listes épiscopales ignorent l'existence d'un Tychon sur le siège de cette ville, et Jean l'Aumônier, qui ne lui connaît pas de successeur, doit confesser qu'il écrit d'après une simple tradition orale.

Dans ces conjonctures, H. Usener croit retrouver les origines d'une telle tradition dans l'ancien culte païen de la ville d'Amathus. Tychon est le nom d'une divinité inférieure et populaire, figurée par un symbole infâme, dont le culte se rattache à celui de Dionysios et d'Aphrodite. Le miracle du sarment desséché, qui, à la prière du saint, renaît à la vie et porte désormais chaque année des raisins mûrs avant le temps, n'est qu'un remaniement d'une légende païenne analogue. Le raisonnement qui recherche en dehors du christianisme l'origine de narrations semblables, parce qu'on ne peut les rattacher à un texte scripturaire, ne nous paraît pas impeccable. On ne peut, sans doute, méconnaître l'influence du milieu païen sur les détails de certaines légendes hagiographiques, mais il ne faut pas davantage dénier à l'imagination populaire la puissance d'inventer sans copier. Le docte auteur a pu accumuler les rapprochements; nous croyons que son érudition n'arrive point à fournir une preuve solide et convaincante de la thèse annoncée.

Aussi bien, n'est-ce point là la partie vraiment intéressante de l'étude. On lira avec plaisir et profit l'essai consacré aux représentants de l'école

Digitized by Google

de rhétorique d'Alexandrie. Un critère d'ordre philologique, la conclusion rythmée des phrases, permet de reconnaître assez sûrement des maîtres ou des élèves de cette école dans Eulogius, le rhéteur Jean d'Antioche, Jean l'Aumônier, Théophylacte, Sophronius, le futur patriarche de Jérusalem et le rédacteur inconnu de la Vie de Marie l'Égyptienne, et d'écrire une page de l'histoire de son développement. Nous signalerons également, au point de vue de l'intérêt historique, le dernier chapitre des recherches; il tend à montrer qu'à l'époque où fut composée la *Vie* de S. Tychon, la ville d'Alexandrie était le centre d'une activité remarquable dans le domaine de l'hagiographie chrétienne. En effet, Jean et Sophronius, que Léonce de Néapolis nous y montre comme conseillers et auxiliaires du patriarche, sont deux amateurs de vies de saints et de légendes édifiantes. Le premier est Jean Eukratas, mieux connu sous le nom de Jean Moschos, et l'autre est le futur patriarche de Jérusalem. Les renseignements recueillis par H. Usener prouvent que Jean Moschos fut chargé de surveiller les études du jeune Sophronius aux écoles d'Alexandrie. Le mentor et son élève, devenu son frère par la profession monastique, entreprirent une série de pieux voyages, au cours desquels Jean recueillit les éléments de son ouvrage ascétique intitulé *Pratum spirituale* (*Leimonarion*). La nouvelle de la fuite et de la mort à Amathus de Jean l'Aumônier suivit les voyageurs à Rome, et Jean Moschus commença à écrire une vie de leur protecteur commun. Il mourut bientôt, laissant à Sophronius le soin d'ensevelir son corps sur la sainte montagne du Sinaï, et de publier ses œuvres. La plupart de ces renseignements sont tirés d'une introduction placée en tête d'un manuscrit du *Pratum Spirituale* par un moine du couvent de S. Théodore à Jérusalem, où Sophronius s'était retiré. Dans cette solitude laborieuse, le futur patriarche, cédant à l'attrait de son âme mystique, publia le premier ouvrage de Jean Moschus, sans le remanier, ainsi que le prouve l'absence de toute rhétorique dans la forme de cette œuvre; il ordonna et retoucha les matériaux de la vie de S. Jean l'Aumônier; enfin, il composa encore, vers 630, le panégyrique du martyr perse Anastase, attribué à tort à Georges de Pisidie (PG, t. 92, col. 1680 s.).

Entre ces trois hommes, il y avait, outre la communauté de foi catholique en opposition aux monophysites sévériens et gaïanistes, identité de tendances et de préoccupations. Les quatre années de leur séjour commun à Alexandrie peuvent marquer une date dans l'histoire de l'hagiographie grecque. L'aîné, Jean Moschos, y recueillit les histoires des ascètes; Sophronius accomplissait un vœu en écrivant la vie de SS. Cyrus et Jean; Jean l'Aumônier glorifiait le patron de sa ville natale S. Tychon; le compatriote et futur biographe du patriarche, Leontius, plus tard évêque de Neapolis en Chypre, composait également la vie de S. Siméon Salos et de S. Spiridon. Le moment était aux livres d'édification; on connaît l'*Historia Lausiaca* de Pallade et le *Pratum Spirituale* de Jean Moschus; beaucoup d'écrits du même

Digitized by Google

genre se cachent encore dans les manuscrits des bibliothèques. Ces auteurs semblent conduits par l'intention, clairement confessée par Sophronius et par Leontius de Neapolis, de montrer que leur temps est aussi fécond en hommes illustres et en prodiges que les époques précédentes.

L'importance de cette constatation n'échappera point à quiconque s'intéresse à l'histoire de l'hagiographie chrétienne. L'avoir faite et l'avoir bien prouvée constitue pour M. Usener un mérite plus grand que celui de s'être attaché, peu heureusement, à notre avis, à établir la thèse singulière qu'il affiche en tête, et qu'il reprend à la fin, de ce premier fascicule.

J. Lebon

H. von Schubert. *Der sogenannte Praedestinatus. Ein Beitrag zur Geschichte des Pelagianismus.* (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, hrsg. von O. von Gebhardt und A. Harnack, nouv. sér., t. IX, fasc. 4.) Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, iv-148 p. M. 4,80.

M. H. von Schubert vient d'aborder l'énigmatique *Praedestinatus*. Quel est le caractère de cet ouvrage? Est-il vraiment ce qu'il prétend être, c'est-à-dire la réfutation catholique d'un ouvrage prédestinatien qu'il reproduit (l. II)? Ou bien forme-t-il un tout homogène composé par quelque adversaire des doctrines augustiniennes, où sous couleur de catholicisme on caricature la doctrine de la prédestination, afin de pouvoir la réfuter dans un sens pélagien? Cette dernière solution est aujourd'hui unaniment admise et M. von Schubert n'a fait que la confirmer.

Mais alors à qui attribuer cette supercherie littéraire? Un grand nombre, parmi les critiques anciens et contemporains nomment Arnobe le Jeune. La conclusion du présent ouvrage est différente : Arnobe n'est pas l'auteur du *Praedestinatus;* celui-ci, sorti d'un milieu pélagien, aurait été composé par un groupe d'écrivains travaillant sous la direction et l'inspiration de Julien d'Eclane.

M. von Schubert base sa preuve sur l'examen de l'ouvrage lui-même, les critères externes faisant défaut. Voici la marche suivie. Après une rapide introduction sur les manuscrits et les éditions de l'ouvrage, l'auteur en entreprend l'analyse. Il commence par le second livre qui forme le point central du débat. Il ne peut être de saint Augustin, comme il le prétend, le style et les idées s'y opposent. Il n'est pas davantage d'un augustinien exagéré : il renferme des passages trop semblables aux insinuations calomnieuses propagées par les Pélagiens, du vivant de saint Augustin, pour ne pas provenir de la même source. En somme, le Livre II est un pamphlet pélagien qui dénote le milieu

Digitized by Google

de Julien d'Éclane. — Le troisième livre, qui forme soi-disant la réfutation du précédent, ne fait que confirmer cette impression. On y remarque cependant un changement dans la forme de la rédaction. Mais l'analyse des idées sur la prédestination et la prescience, la grâce et la liberté, la chute originelle, dénonce nettement un auteur non seulement semipélagien, mais pélagien. S'il anathématise Pélage et Céleste, c'est une pure feinte, courante dans ces milieux, qui ne l'empêche pas de garder la doctrine de ceux qu'il condamne. Et en effet il utilise sans crainte les ouvrages de Pélage — le commentaire sur l'Épître aux Romains est nommément cité — et ceux de Julien. — Dans une troisième partie de M. von Schubert étudie en détail le Livre I. Cette liste des hérésies est un plagiat du *De haeresibus* de saint Augustin, avec des additions et des changements qui soulignent son caractère polémique et concordent avec les tendances doctrinales des deux autres livres. Aussi la valeur historique de cette composition est presque nulle.

Se basant ensuite sur les données recueillies dans cette analyse, l'auteur essaie, dans une quatrième section, de déterminer les origines de ce curieux ouvrage. Il daterait du pontificat de Sixte III, aurait été composé à Rome entre 432 et 439 et formerait comme le dernier effort des partisans de Julien pour évincer la doctrine augustinienne de ses positions. Quant à l'auteur, malgré les rapports qu'on peut signaler entre le *Praedestinatus* et le Commentaire sur les Psaumes, il ne peut être Arnobe, car on trouve entre les deux ouvrages des différences de tendance qui supposent des auteurs distincts. Finalement M. von Schubert émet l'hypothèse d'une composition collective. — Une dernière partie poursuit rapidement l'histoire du Pélagianisme jusqu'au IXe siècle.

La méthode qui a présidé à la composition de ce travail est bonne. De ses conclusions plusieurs doivent être considérées comme définitivement acquises. Il semble bien que le *Praedestinatus* est un pamphlet composé de toutes pièces par des hérétiques. Les doctrines qu'il professe sont, comme l'avait déjà noté Noël Alexandre, non seulement semipélagiennes, mais pélagiennes, de la nuance de celles qui étaient courantes dans le milieu italien de Julien d'Éclane. Son contenu a des rapports certains avec le Commentaire sur les Psaumes d'Arnobe.

Faut-il continuer avec M. von Schubert et exclure Arnobe de la liste des auteurs possibles? De bons esprits s'y refusent parce qu'ils sont plus frappés des ressemblances entre les deux ouvrages que des différences. Parmi celles-ci l'auteur en relève une qui sert fréquemment de critère aux auteurs protestants pour juger les doctrines, l'opposition entre l'esprit monastique et l'esprit clérical; pour d'autres, elle n'est pas toujours aussi frappante. Et puis il resterait à expliquer les ressemblances très réelles entre Arnobe et le *Praedestinatus*, M. von Schubert ne l'a pas fait.

M. Jacquin, O. P.

Digitized by Google

H. Brewer, S. J. *Kommodian von Gaza, ein Arelatensischer Laiendichter aus der Mitte des fünften Jahrhunderts.* (Forschungen zur christlichen Literatur-und Dogmengeschichte, éd. A. Ehrhard et J. P. Kirsch, t. VI, fasc. 1-2.) Paderborn, F. Schöningh, 1906, In-8, ix-370 p. M. 9.

Commodien à Arles ! Commodien un laïque ! Commodien vivant au milieu du ve siècle ! Chacun des points renfermés dans le titre expressif que le P. Brewer a donné à son étude affiche la prétention de renouveler complètement la notice consacrée jusqu'à nos jours au poète chrétien dans les histoires littéraires. Aussi est-ce avec un sentiment de curiosité piquée que l'on ouvre cet in-8° de près de 400 pages, et nous ajouterons que l'intérêt ne fait que croître au fur et à mesure que la lecture s'avance.

Nous croyons être utile et agréable aux lecteurs de la Revue d'histoire ecclésiastique en les faisant en quelque sorte assister à la savante et méthodique élaboration des conclusions auxquelles le R. P. est arrivé.

Qui ne connaît point Commodien fera bien de lire l'introduction développée (p. 1-28) placée en tête de l'ouvrage. On y verra comment, longtemps oublié, le poète chrétien fut rendu à la vie littéraire par la découverte de ses *Institutiones* (par Sirmond) dans la première moitié du xviie siècle, et par l'*editio princeps* de Nicolas Rigault (Toul, 1649). La critique reprenait ainsi ses droits sur lui, et elle entreprit d'établir les différents points de sa biographie. On saisit sur le vif, au cours de ces pages d'introduction, la manière dont se forment les opinions traditionnelles en ce domaine de l'histoire de la littérature comme en beaucoup d'autres. Il n'entre point dans nos intentions de cataloguer les différentes conjectures émises par les chercheurs : l'introduction du R. P. est déjà une synthèse et ne pourrait être encore résumée. Une double erreur de lecture avait amené Rigault à faire de Commodien un contemporain du pape Sylvestre (314-335). Dodwell en réagissant arriva à l'opinion reçue généralement dans les histoires littéraires du xviiie s. : Commodien contemporain et compatriote de S. Cyprien.

En 1852 le futur cardinal Pitra découvrait le poème qu'il appella *Carmen Apologeticum :* l'opinion de Dodwell semblait par là confirmée, et la biographie de Commodien s'enrichissait de quelques détails nouveaux. Comme Pitra, Bunsen et Ebert datèrent l'écrit du iiie siècle. Le passage du « fleuve » par les Goths fut pris pour l'évènement semblable de 250. Au lieu de s'étonner d'entendre déjà au iiie siècle un auteur appeler septième persécution celle de Dèce, ce que S. Augustin était seul à faire, on conclut d'un témoignage si précoce que telle avait été la manière ordinaire, sinon générale, de compter les persécutions. On trouva, naturellement, la doctrine trinitaire de Commodien en harmonie parfaite avec celle de l'époque assignée à son activité.

L'opinion d'Ebert était proposée avec tant de conviction qu'elle rallia

Digitized by Google

bien des suffrages. Cependant, contrairement à Dodwell, cet auteur faisait de Commodien un personnage important d'une église de Palestine. Leimbach lui reconnut la qualité d'évêque.

La contradiction dut paraître d'autant plus frappante qu'elle attaqua sur toute la ligne l'opinion reçue. En 1871, F. X. Kraus affirma (*Theologisches Literaturblatt*) qu'une étude critique des *Instructiones* ne permet pas d'en replacer la composition avant le IVe siècle. De plus, Commodien n'aurait été ni palestinien, ni évêque. Le dernier jugement de A. Harnack fut, pour la question de temps : entre 260 et 350, vraisemblablement peu après la persécution de Dioclétien (*Chronologie*, 1904). — Pour faire de Commodien une écrivain du IIIe siècle, il faut admettre que Gennadius s'est trompé en lui laissant utiliser Lactance, et en lui marquant sa place entre Prudentius et Audentius d'une part, Fauste de Riez et Rufin de l'autre. Aussi a-t-on déclaré cette donnée de Gennadius insoutenable, et a-t-on cherché à l'expliquer. Toutefois, la réaction contre l'ancienne chronologie n'a point cessé : G. Krüger manifeste au moins des doutes sur son exactitude, et Ramundo se prononce pour le IVe siècle. Le mérite de I. M. Heer (*Röm. Quartalschrift, 1905*) a été de ramener la question de la patrie de Commodien à un double terme : ou l'Illyrie, dit-il, ou la vallée du Rhône ; et cette conclusion s'appuie sur la nature du culte païen que le poète suppose encore en vigueur autour de lui.

La question reste donc ouverte, ainsi que le R. P. Brewer le constate. Ainsi se légitime son étude, dont l'occasion a été la reconnaissance d'une affinité philologique des œuvres de Commodien bien plus sensible avec la littérature ecclésiastique du temps et du milieu dans lesquels écrivait Grégoire de Tours qu'avec les productions africaines de l'époque de Tertullien et de S. Cyprien.

Cet argument fournit la matière du cinquième et dernier chapitre, sur lequel nous reviendrons en son lieu. Les données historiques sont venues corroborer la force probante qu'il possédait déjà par lui-même.

Il s'agit tout d'abord de fixer les termes chronologiques de l'activité de Commodien. La section 805-822 du *Carmen Apologeticum* fournit une première date. Sous une forme prophétique l'auteur décrit la prise de Rome par les Goths avec les traits qui nous le montrent au courant des événements de 410. La protection accordée aux chrétiens par les Barbares vainqueurs en est le principal ; et Commodien a sur les malheurs de la Ville éternelle la même philosophie qu'Orosius et S. Augustin. L'appel divin d'Alaric, la captivité d'un grand nombre de sénateurs, l'humilation du premier corps de l'État : c'est la punition du paganisme encore en vigueur dans la cité. — L'instruction *De Infantibus* (Instr. II, 10) concerne la manière d'agir à l'égard de ceux qui, faits captifs dès leur enfance, sont ensuite rendus à la liberté, mais ne peuvent donner aucune preuve de leur baptême antérieur. La solution donnée suppose manifestement la connaissance des décisions communiquées par le pape S. Léon à Néon de Ravenne et à Rusticus de Narbonne en 458.

Digitized by Google

Une nouvelle date est fournie par *Carm. Apol.* 807-812 : Commodien, en effet, y fait allusion à la grande expédition militaire des Huns en 466. Ici le P. Brewer rencontre une difficulté, car on discute encore le rapport chronologique entre les deux ouvrages de Commodien. L'auteur découvre dans les descriptions eschatologiques des traces de composition plus récente. Ces parties ont été ajoutées après coup aux *Instructiones* et plus tard encore dans le *Carmen* c'est-à-dire, pour ce dernier cas, entre 464 et 467-469, date à laquelle on fixe la composition des 82 premiers chapitres de Gennadius. Dans l'espace de ces quatre années, la seule invasion à laquelle il puisse être fait allusion est celle des Huns, et si le poète les appelle Goths, c'est parce qu'il reconnaît en eux ce peuple de Gog dont l'arrivée marque la fin des temps. Commodien écrivait donc dans la seconde moitié du ve siècle. C'est un fait que le P. Brewer confirme en notant l'utilisation de canons des synodes d'Angers (453) et de Tours, les allusions aux interventions du pape Hilaire (461-468) dans les affaires ecclésiastiques de Gaule, au préfe Arvandus dont le gouvernement avait son siège à Arles dans lest années 460, et à plusieurs autres particularités de la vie ecclésiastique de cette époque.

On pourra hésiter sur la rigueur de certaines déductions, douter de l'évidence de certains rapprochements. Mais la preuve est ample, solide et décisive.

Bien des détails, dans ce qui précède, nous invitent déjà à donner comme patrie à Commodien la Gaule, la Gaule méridionale. Deux gallicismes évidents dans sa latinité, l'indication d'un usage propre à la liturgie gallicane renforcent l'argument. Bien qu'il soit difficile de préciser encore, l'auteur, constatant chez Commodien l'utilisation d'une collection canonique (lettres des Papes, actes des Conciles) que, seule parmi les églises des Gaules, Arles possédait au milieu du ve siècle, n'hésite pas à faire de cette ville le siège de son habitation. Cependant la connaissance spéciale que le poète témoigne du culte national syrien de Ate et Astarte, la fréquence des rapports que l'Orient entretenait alors avec la Gaule méridionale, la présence de Syriens particulièrement nombreux à Arles au dire des auteurs du temps, font soupçonner une origine orientale. Commodien semble y faire allusion en s'appelant l'homme de Gaza, *Gaseus*, terme dont l'orthographe (au lieu de *Gazeus*) ne suscite pas contre l'origine gazéenne de notre auteur la difficulté que A. Harnack y a rencontrée.

Continuant la série de ses constatations, le P. Brewer reconnait (après Bunsen et Kraus) que Commodien ne fut jamais évêque. Il se dénie la qualité de docteur et prend soin de faire remarquer que ses écrits visent à avertir et non à enseigner, ce que les Conciles de la fin du IVe et du commencement du ve siècle interdisaient sévèrement aux simples fidèles. Il a appartenu à cette classe de pénitents laïques qui menaient une vie retirée et entièrement consacrée aux œuvres de religion. Déjà vieillard quand il composa ses poèmes, Commodien

Digitized by Google

appartenait à une famille d'un certain rang. Il avait été converti au judaïsme par la lecture de la Loi. Devenu chrétien, il fut très probablement appliqué à Arles au travail qui s'opérait alors pour réunir la première collection occidentale des canons et décrets.

Ainsi se termine le ch. II. Le suivant étudie les idées religieuses de Commodien. Animé d'un zèle ardent pour l'observation des préceptes de l'Eglise, il étonne par les écarts indéniables de sa foi, surtout en matière trinitaire. Cette diversité d'attitude vis-à-vis de l'autorité religieuse n'est point chez lui, comme chez les Priscillianistes, une hypocrite perfidie. Il faut dire plutôt qu'il a repris sans défiance les conceptions inexactes du populaire de son temps, lesquelles pouvaient objectivement se trouver en contradiction avec la règle de la foi sans que subjectivement cette répugnance fût perçue. Toutefois, s'il avait reçu de l'Église l'instruction catéchétique qui préparait au baptême, Commodien eût été mis en garde contre ces erreurs. D'où l'on peut conjecturer que, converti et baptisé par des compatriotes sabelliens, il avait été admis dans l'église d'Arles sans être rebaptisé. Le fait n'était point impossible, grâce à cette négligence contre laquelle un canon du synode de Nîmes (393) prémunissait les évêques, et qui avait même permis à beaucoup de prêtres et diacres orientaux de s'immiscer, sans garantie de leur ordination valide, dans les fonctions liturgiques en Gaule.

Le nom de *Carmen apologeticum*, donné par Pitra au poème qu'il avait retrouvé, marque une méprise sur le but de l'ouvrage qui est, en réalité, un écrit catéchétique, destiné, comme l'auteur le répète fréquemment, à l'instruction des *rudes* c'est-à-dire de ceux qui se convertissaient. Les constitutions apostoliques avaient dressé un plan d'instruction pour ces nouveaux convertis, et il se fait que Commodien s'y conforme exactement. Les formules de la foi apparaissent chez lui en grande ressemblance avec le type du symbole oriental dans ses particularités. On peut en inférer qu'elles appartenaient au symbole de Commodien. Or, elles s'étaient conservées dans la confession de foi sabellienne, qui n'avait point comme d'autres subi l'influence du Concile de Nicée.

Commodien est strictement monarchien, mais non modaliste comme Sabellius. L'influence de ce dernier reste cependant indéniable. On retrouve chez notre auteur une sorte de néo-sabellianisme qui n'admet qu'une triple dénomination purement extrinsèque d'une seule et même personne divine

Nous passons rapidement sur les autres points doctrinaux examinés par le P. Brewer avec une égale sollicitude. Notons seulement que l'opinion concernant la double personnalité de l'Antechrist (Néron et un roi oriental) répond bien à l'état dans lequel on rencontre la légende en Gaule au tournant du IVe-Ve siècle.

Dans un quatrième chapitre sont disposés en une double série et par ordre alphabétique, les modèles et les imitateurs de Commodien. Ces

Digitized by Google

derniers sont deux évêques du ve-vi^e siècle ayant l'un et l'autre des rapports avec la ville d'Arles : Ennodius de Pavie et Césaire d'Arles. Le savant auteur renvoie aux endroits correspondants des premiers chapitres et ne s'étend plus guère que sur la dépendance de Commodien vis-à-vis de Lactance, déjà exposée par lui dans le *Zeitschrift für kat. Theologie* (1899) et à laquelle Harnack n'avait accordé qu'une vraisemblance.

Enfin le ch. V renferme l'argument qui, comme nous l'avons dit, fut le point de départ de toute l'étude. Les particularités lexicograhiques, grammaticales et syntaxiques de la langue de Commodien ne se rencontrent chez les écrivains qu'à partir du ive et du ve siècle. L'auteur a dressé une liste de trente-quatre termes et expressions dont la teneur ou le sens indique cette époque.

L'ouvrage se termine par deux tables : l'une, des passages des poèmes qui ont reçu une explication ; l'autre, des matières suivant l'ordre alphabétique.

Et maintenant, concluons ! La savante collection dont cet ouvrage fait partie ne peut que se glorifier de ce nouveau volume. Il a renouvelé les idées au sujet de Commodien. Il offre un modèle d'érudition vaste, de critique serrée. Sans doute, en plusieurs points de détail, on ne peut arriver qu'à des vraisemblances ou à des probabilités. C'est alors un mérite de l'avouer et de le reconnaître. Mais les conclusions générales du savant auteur sont trop solidement appuyées sur les faits constatés pour ne point demeurer stables. La plus importante est celle qui concerne l'époque à laquelle vivait Commodien. Elle intéresse non seulement l'histoire de la littérature, mais aussi celle des dogmes. Voilà des traces du monarchianisme que l'on perdait en Occident au ve siècle. Autant on aurait tort de vouloir en conclure contre la foi officielle de l'Église, autant certaine critique en fera utilement son profit pour être prudente dans les déterminations de dates basées sur les caractéristiques doctrinales. Le lecteur sera étonné et heureux de rencontrer dans l'ouvrage du R. P. Brewer une foule de petits *excursus* dans lesquels le savant auteur apparaît avec une documentation parfaite, un extrême souci de l'exactitude, une modération louable dans les conclusions. Ce sont les qualités qui marquent toute son étude.

J. Lebon.

Marguerite Bondois. *La Translation des saints Marcellin et Pierre. Étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834.* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 160.) Paris, H. Champion, 1907. In-8, xvi-116 p.

Cette monographie, qui valut à son auteur, Mlle M. Bondois, le titre d'élève diplômée de la section d'histoire et de philologie de l'École pra-

Digitized by Google

tique des Hautes Études, complète avantageusement et corrige en certains points les études de MM. Bacha et Kurze sur l'historien de Charlemagne. Elle est divisée en sept sections ou chapitres.

Dans le premier, l'auteur, après nous avoir fait connaître la tradition manuscrite de la *Translatio Sanctorum Marcellini et Petri* d'Einhard, étudie les textes contemporains et postérieurs, qui font allusion à cette fameuse translation. Elle fait cette constatation intéressante que ces textes se divisent en deux groupes, dont le premier *(Annales de Fulda, Vie de Louis le Pieux*, les *Miracles* de Rudolf, la *Translation de Sainte Pusinne* et *Annales Xantenses)* corrige la mention malveillante, faite à propos de cette translation, dans les *Annales regni Francorum* par l'abbé Hilduin de Saint-Médard de Soissons, qui prétendait contre Einhard posséder chez lui les reliques des saints Marcellin et Pierre. Les textes du second groupe, au contraire, réflétant les prétentions de Soissons, racontent que la translation des reliques fut faite, non à Sélingenstadt, possession d'Einhard, mais à Saint-Médard de Soissons. On sait que c'est une affirmation en tous points fausse.

La *Translatio* d'Einhard est le seul témoignage personnel qu'on ait sur cet événement de sa vie. En effet, la *Passio* en vers des saints Marcellin et Pierre, qu'on a longtemps attribuée à Einhard, n'est pas de lui. C'est ce que l'auteur tend à démontrer au chapitre II.

Nous sommes absolument d'accord avec Mlle Bondois pour récuser à Einhard la paternité de la *Passio SS. Marcellini et Petri*. Mais on nous permettra d'ajouter que ce n'est pas l'exposé des preuves de l'auteur qui nous a convaincu, et pour cause.

En effet, l'auteur veut prouver non seulement qu'Einhard n'est pas l'auteur de cette *Passio*, mais que celle-ci remonte au milieu du IXe siècle. Il suffira de répondre que le martyrologe de Bède (672-735) reproduit textuellement plusieurs membres de phrase de cette *Passio*, qui lui est par conséquent antérieure. Cette *Passio* doit dater du VIe siècle : elle présente la physionomie bien particulière des *Gesta Martyrum* d'alors. Comme le constate Mlle Bondois elle-même (p. 19), elle est en rapport indéniable avec plusieurs de ces *Gesta* ; de plus, les polémiques concernant la licéité de la fuite des martyrs y ont laissé leur écho. C'est à raison que M. Dufourcq l'a rapprochée des autres actes de cette époque (1).

D'ailleurs, l'argument tiré du silence d'Einhard à propos des saints associés, dans la *Passio*, aux saints Marcellin et Pierre est de fort peu de valeur en l'occurence. De plus, la juxtaposition du texte des martyrologes, qui séparent Marcellin et Pierre de Candidus, Artemius et Paulina engendre une argumentation fautive (p. 14, n. 1). En effet, le *Vetus Romanum Martyrologium* est un faux d'Adon et ne date

(1) A. Dufourcq, *Étude sur les Gesta Martyrum romains*, t. I, pp. 88, 163. Paris, 1901.

Digitized by Google

pas du VIIIe siècle (1); le martyrologe d'Auxerre, que l'auteur date du Ve siècle — nous ne savons vraiment pourquoi — remonte au IXe siècle. Quant à celui de Bède, — dont la relation avec la *Passio* a échappé à Mlle Bondois (2) — il ne signale pas Artémius, Candidus, Paulina à la date *VIII Idus Junii* pour un motif bien simple. Bède ne cite, dans son martyrologe, que les saints dont la *Passio* lui fournit une date anniversaire. Comme la *Passio* des saints Marcellin et Pierre ne fournit de date que pour ceux-ci et non pour leurs associés Artemius, Candida et Paulina, Bède ne reprend pas la mention de ces derniers dans son martyrologe (3). Ce qui n'empêche qu'il n'ignorait pas leur liens avec Marcellin et Pierre, puisqu'il emploie la *Passio*, où cette association se trouvait indiquée. Adon au contraire – dont Mlle Bondois néglige à grand tort le martyrologe, puisqu'il donne la clef de la difficulté présente — n'est pas si scrupuleux et éprouve le besoin de combler les espaces vides (4) : c'est ce qu'il fait en plaçant Artemius et ses compagnons *VIII Id. Jun.* (5). Une fois cette notice introduite dans la tradition martyrologique, elle est reprise par Usuard, par le martyrologe d'Auxerre et par celui de Fulda. La séparation des saints Marcellin et Pierre de leurs compagnons Artemius, Candidus, Paulina, dérive donc tout simplement, d'abord de la prudente réserve de Bède et directement de la fantaisie d'Adon. Et voilà comment s'expliquent les relations des notices martyrologiques, dont Mlle Bondois n'a pu entrevoir la genèse (6).

La *Passio SS. Marcellini et Petri* date donc peut-être du VIe siècle : elle est en tous les cas antérieure à Bède (672-735). On comprend donc en quel sens nous sommes d'accord avec Mlle Bondois pour récuser à Einhard la paternité de la *Passio* et pourquoi nous ne la suivons plus quand elle veut dater ce document du milieu du IXe siècle.

Au chapitre III, l'auteur établit la date initiale de la *Translation* (827), ce qui lui permet de déterminer l'époque des différents séjours d'Einhard à la cour. Ici Mlle Bondois corrige judicieusement en certains points la chronologie fournie par les précédents biographes. Elle établit aussi la date de composition de l'écrit. Einhard a dû composer les deux premiers livres pendant l'été de 828, et finir le second à la fin de cette même année. Le troisième et le quatrième ont dû être écrits vers 830-831 : la fin du quatrième livre ne peut dater toutefois que d'environ 834.

(1) Cfr Dom H. Quentin, *Les Martyrologes historiques du moyen âge*, pp. 409 et svv., 649 et svv. Paris. 1908.

(2) Cfr Dom H. Quentin, *op. cit.*, p. 82 [comparaison de textes].

(3) *Ibidem*, p. 113.

(4) *Ibidem*, p. 113.

(5) *Ibidem*, p. 429, et surtout p. 556. Le jour présentait un vide chez Florus de Lyon, que suit Adon.

(6) On peut croire en effet que, si Mlle Bondois avait pu avoir connaissance du magistral ouvrage de Dom Quentin, elle n'aurait pas hésité à supprimer le chapitre II de son livre.

Digitized by Google

Le chapitre IV nous dépeint le culte des reliques au IXe siècle, principalement en groupant les diverses données autour de la translation des saints Marcellin et Pierre. Sans apprendre beaucoup de neuf, ce chapitre fournit cependant un bon exposé de la question. L'auteur n'est pas des nôtres : il suffira de citer le passage suivant pour indiquer au lecteur quelles sont les opinions de Mlle Bondois : « Ce n'est pas la question de la réalité des miracles qui se pose ici : elle est logiquement résolue *à priori*. Si l'on admet la sincérité d'Einhard quand il rapporte des miracles dont il affirme avoir été témoin oculaire, il faut admettre qu'on l'a trompé. Les mérites des saints Marcellin et Pierre n'ont jamais pu redresser une colonne vertébrale tordue ni rendre la lumière aux aveugles » (p. 59, n. 2). On ne lui tiendra dès lors pas rigueur de son ignorance des choses religieuses et l'on ne sera pas étonné de la voir toujours parler d'*adoration* de saints, d'images et de reliques, de lui entendre dire que le saint devenait *un être divin* (p. 48), de rencontrer des « courtiers en reliques, fournisseurs attitrés des églises franques, qui avaient une maison très bien montée, un fonds de commerce aussi varié que précieux » (p. 34). On comprend que l'auteur ne saisit pas la logique de la doctrine d'Einhard qui distingue entre l'*oratio* et l'*adoratio* et qui prétend que l'*adoratio* de la croix et des saints est synonyme de *vénération* (1). Apprenons lui donc que les catholiques de nos jours sont parfaitement d'accord avec Einhard, et que pour eux aussi « les saints sont les véritables auteurs des miracles, puisque c'est leur présence qui les détermine, mais ils ne peuvent les opérer que grâce à la toute puissance de Dieu et à sa miséricorde infinie » (2) (p. 54).

Au chapitre V, l'auteur a esquissé une reconstitution fort intéressante des procédés de critique d'Einhard, qui, s'il se montre croyant convaincu et superstitieux comme ses contemporains, présente pourtant une légère ébauche de sens critique. Et nous soulignons ici la règle que pose Mlle Bondois : « Pour apprécier équitablement son esprit critique, il ne faut pas le juger par rapport à l'invraisemblance logique des miracles qu'il raconte, mais par rapport à sa propre notion du vraisemblable et à celle de ses contemporains » (p. 59). On ne saurait mieux dire.

Le chapitre VI fournit d'intéressants détails sur Einhard, abbé laïque, sur l'administration de ses diverses abbayes, sur la conception qu'il avait de ses droits et de ses devoirs d'abbé. L'auteur aurait pu rattacher à l'abbatiat d'Einhard à Gand la composition de la *Vita Bavonis* (3).

(1) D'ailleurs, le mot *adoratio* (= vénération) dans les textes liturgiques et hagiographiques n'est que la traduction trop littérale du grec προσκήνησις. Dans la *Vita Trudonis*, Trudon *adoravit* l'évêque Remacle, d'où l'on voit clairement le sens.

(2) Inutile de faire remarquer que nous distinguons parfaitement entre *miracle* et *merveilleux* ou *légende*.

(3) Cfr notre *Etude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, pp. 353-354. Louvain-Paris, 1907.

Digitized by Google

Enfin le chapitre VII donne des aperçus originaux sur la vie politique d'Einhard. Il nous montre qu'Einhard, au milieu de ces tristes luttes entre Louis le Pieux et ses fils, visa surtout à ne pas se compromettre. S'il n'eut pas l'énergie d'un homme supérieur, il eut l'habileté patiente d'un homme prudent. Il préféra sacrifier sa dignité à sa sécurité dans son propre intérêt, sans toutefois trahir celui qui avait été son maître et son ami, l'infortuné empereur Louis.

En somme, le travail de Mlle Bondois, abstraction faite des réserves exprimées plus haut, est une monographie intéressante qui nous fait connaître des côtés un peu oubliés de l'historien de Charlemagne et qui corrige judicieusement en certains points les travaux antérieurs. L'information de l'auteur est bien fournie et la question est traitée avec une méthode critique de bon aloi.

L. Van der Essen.

Dr P. Parthenius Minges. *Ist Duns Scot Indeterminist?* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, hrsg. von Dr Cl. Baeumker und Dr G. Freih. von Hertling, t. V. fasc. 4.) Munster, Aschendorff, 1905. In-8, xii-140 p. M. 4,75.

— Die Gnadenlehre des Duns Scotus auf ihren angeblichen Pelagianismus und Semipelagianismus geprüft. Münster, Aschendorff, 1906. In-8, vi-102 p. M. 2,50.

Le P. Parthenius Minges, actuellement Préfet des études au collège de Quaracchi, est en train d'opérer une révolution dans l'étude de la doctrine de Duns Scot. Dans une série remarquée d'articles et de volumes, il s'est attaqué aux questions les plus discutées, afin d'écarter les interprétations données jusqu'ici par la plupart des interprètes et d'éclairer, par un examen plus approfondi, les difficultés qu'elles soulèvent.

I. Presque tous les historiens qui ont traité de la philosophie de Scot ont qualifié ses théories sur la liberté d'indéterminisme. Opinion inacceptable, selon le P. Minges. Il en fait la preuve en établissant une série de propositions qui envisagent les différents aspects de la question. Néanmoins il se défend de vouloir donner, pour l'instant, un exposé positif des idées de Duns Scot sur ce sujet, la matière ne s'y prêtant pas. De fait, on n'est pas encore suffisamment fixé sur l'authenticité et la date des ouvrages du docteur franciscain, pour pouvoir les utiliser dans une construction historique. Mais si on ne peut dire ce qu'est exactement la doctrine scotiste, on peut, dès maintenant, au jugement du P. Minges, dire ce qu'elle n'est pas, car « en aucun des ouvrages attribués à Scot on ne trouve soutenu l'indéterminisme de la volonté. »

Digitized by Google

La thèse paraît prouvée dans l'ensemble et l'auteur peut conclure que désormais « beaucoup d'opinions courantes au sujet de la doctrine de Scot sur la volonté ne sont plus soutenables. » Il faut ajouter cependant, ce que fait très loyalement le P. Minges (p. 104), que certaines expressions de Duns Scot dépassent la pensée de leur auteur, emporté qu'il est par son esprit de combativité et d'opposition au thomisme.

Voici les principales conclusions de ce travail : 1. Dans l'ordre de la connaissance théorique, Scot enseigne que la volonté n'a pas d'influence directe sur le vrai et le faux, mais seulement une influence indirecte. — 2. Dans l'ordre pratique, il en est de même vis-à-vis de la moralité et de l'immoralité. — 3. D'après Scot lui-même, la volonté a un attrait nécessitant pour le bien, la béatitude, Dieu. — 4. Selon lui encore, la volonté, quoique non déterminée par les objets, les principes de connaissance, par l'habitude, l'inclination de l'appétit inférieur, est cependant influencée par eux. — 5. Duns Scot est indéterministe en ce sens qu'il affirme le primat de la volonté sur l'intelligence, l'indépendance de la liberté vis-à-vis de la raison, des « habitus », des inclinations naturelles, des passions, etc. — 6. Tous les passages où Scot semble affirmer un indéterminisme absolu peuvent et doivent s'interpréter en ce sens que la volonté est seule cause *efficiente* totale du vouloir, et non pas l'objet connu.

II. Le second travail a pour but d'écarter de Scot l'accusation de pélagianisme ou de semi-pélagianisme souvent portée contre lui. L'auteur ici encore procède par thèses. Les trois premières portent sur la terminologie scotiste, les quatre autres examinent la doctrine elle-même. — 1. Par les expressions *natura pura*, *naturalia pura* Scot, le plus souvent, n'entend exclure que la grâce sanctifiante et non pas toute grâce surnaturelle — 2. Le terme *influentia communis* désigne, chez Scot, non seulement le concours naturel de Dieu vis-à vis des créatures, mais même le concours surnaturel, par opposition aux interventions de Dieu dans le monde. — 3. Lorsque Scot dit que le pécheur, par ses forces naturelles, avec la *communis influentia* peut se disposer suffisamment à la justification, il ne veut point par là écarter tout concours surnaturel de Dieu, toute grâce actuelle, mais seulement des grâces actuelles extraordinaires. — 4. La doctrine de Scot sur la prédestination est nettement antipélagienne et antisemipélagienne. — 5. La grâce, selon Scot, est essentiellement surnaturelle, aussi il ne peut y avoir pour elle de *dispositio immediata* naturelle. — 6. Par opposition aux Pélagiens et aux Semipélagiens, Scot enseigne la nécessité de la grâce pour la béatitude éternelle, pour tout acte méritoire, pour la persévérance finale, pour éviter le péché. — 7. Scot affirme nettement l'impossibilité de mériter la grâce habituelle; il le fait d'une façon suffisante vis-à-vis de la grâce actuelle.

Après cette étude, on peut conclure avec l'auteur « qu'il n'est pas correct de dire que Scot se rapproche d'une façon inquiétante du pélagianisme, ou que son enseignement est semipélagien ou semipélagianisant ». Il professe même sur la prédestination et la persévérance

Digitized by Google

finale une doctrine nettement opposée au semipélagianisme et à peu près semblable à celle des thomistes. Pourtant, il n'en reste pas moins que son langage est très équivoque, qu'il l'est non seulement quand on le compare à celui de la théologie actuelle, ce que concède le P. Minges, mais même vis-à-vis de la terminologie de ses contemporains. Plusieurs difficultés de détail (pp. 55, 77, 85) subsistent après les explications proposées, et il est difficile de voir si vraiment Scot admet la parfaite gratuité de la première grâce actuelle.

Il convient de louer la dextérité et la science dont le P. Minges fait preuve en ces deux volumes, mais cependant on peut regretter l'absence d'une méthode historique plus précise, tenant compte du développement opéré avec le temps dans la pensée du théologien à étudier. Elle eût été d'autant plus nécessaire que l'auteur lui-même, dans le second volume ici analysé (p. 94), affirme qu'il y a eu des changements dans la doctrine de Scot. Le point de vue restreint où le P. Minges s'est placé, laisse à ses travaux un caractère provisoire et incomplet que sans doute il voudra faire disparaître quelque jour, par une exposition d'ensemble de la doctrine scotiste.

M. Jacquin, O. P.

Giulio Carotti. *Corso elementare di storia dell' arte.* T. II. *L'arte nel medio-evo.* Milan, Hoepli, 1908. In-12, viii-421 p. L. 6,50.

Le cours élémentaire d'histoire de l'art, publié par M. Carotti dans l'excellente collection des manuels Hoepli, vient de s'accroître d'un nouveau volume consacré à l'art du moyen âge. On y trouvera sommairement, mais très justement caractérisé l'art chrétien, c'est-à-dire celui qui fut inauguré dans les catacombes et les basiliques constantiniennes; l'art néo-oriental qui comprend l'art byzantin, l'art arabe, l'art indien à l'époque du bramanhisme et l'art arabo-indien; enfin, l'art occidental pendant les périodes carolingienne, romane et gothique. Toutefois, tout ce qui a trait à l'expansion de l'art tant roman que gothique en Italie depuis l'an mille, a été laissé de côté et formera un chapitre du volume suivant. M. Carotti est bien informé de tout ce qui a été publié relativement à son sujet. Il résume clairement ce qui est généralement admis. Il a surtout soin d'établir la filiation des arts entre eux et il distingue les éléments qu'ils se sont communiqué. Jusqu'ici, je ne sache pas que l'on ait tenté de rassembler dans un manuel élémentaire les notions çà et là éparses sur les arts indien et arabe. Les illustrations sont au nombre de trois cent soixante; bien choisies, elles sont le plus souvent empruntées à des recueils pour ainsi dire classiques. Tout au plus faut-il signaler quelques méprises dans la façon d'orthographier les noms des lieux situés hors d'Italie.

G. Mollat.

Digitized by Google

G. T. Rivoira. *Le origini della architettura lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'oltr'Alpe*. T. II, Rome, E. Loescher, 1907, gr. in-4, XII-610 p., 652 fig. et 7 pl. hors texte. L. 55.

Nous avons déjà eu l'occasion, lors de l'apparition du premier volume, de signaler le vaste travail entrepris par M. Rivoira sur les origines de l'architecture lombarde (voir RHE, 1904, pp. 834-838). Ce volume décrit avec une grande richesse d'information, les édifices d'Italie ou d'Orient dont l'architecture lombarde dérive, ou qui lui appartiennent. L'auteur essaie d'y établir, avec une méthode qui appelle des réserves, que dès le XIe siècle et même dès la première moitié du XIe siècle, l'architecture lombarde s'est constituée, indépendamment de l'Orient, en développant les éléments de l'architecture romano-ravennate, dérivée elle-même de la romaine.

Restait à exécuter la seconde partie du travail et à étudier l'influence exercée par l'école lombarde dans les pays situés au delà des Alpes. C'est l'objet d'un second volume, richement illustré, publié plusieurs années après le premier, qui paraissait en 1902. Rien d'étondant d'ailleurs à ce qu'il y ait eu plusieurs années d'intervalle entre la publication des deux parties de l'ouvrage. Un aussi long espace de temps pouvait à peine suffire à l'exécution complète du travail tel que son auteur l'avait conçu.

Il est hors de discussion que l'Italie, et le nord de l'Italie en particulier, a exercé une influence considérable sur l'art du moyen âge en Occident. Il est également reconnu qu'en architecture cette influence a été particulièrement sensible dans certaines régions : le midi de la France, les provinces rhénanes, la Normandie et, par l'intermédiaire de celle-ci, l'Angleterre. D'autres contrées : le Périgord, l'Auvergne, etc. qui ont adopté la coupole, se sont inspirés davantage, d'après la plupart, à des sources byzantines. — M. Rivoira lui-même ne conteste aucunement que l'architecture de Saint-Front de Périgueux se rattache par Saint-Marc de Venise au style byzantin (p. 209). — Le problème des origines devient plus délicat, quand on veut examiner jusqu'à quel degré précis les influences italiennes se sont exercées et jusqu'à quel point les pays du nord ont développé par eux-mêmes les germes d'un art qui leur venait du midi. En effet il faudrait pouvoir se baser ici sur une chronologie certaine. Or l'âge de beaucoup de monuments de l'époque préromane et romane semble enveloppé de ténèbres impénétrables. A plus forte raison l'âge d'une voûte, d'un chapiteau, sur lesquels il importerait d'être fixé. Ce qui plus est, certaines formes rudimentaires de sculpture, les premiers progrès dan la construction, peuvent se retrouver identiques dans des civilisations très diverse , sans qu'on puisse conclure à des influences réciproques ; par là même, le problème, déjà obscur par une chronologie incertaine, se complique davantage, par la nature des formes ou des procédés, sur lesquels il porte souvent.

Digitized by Google

Malgré ces difficultés, M. Rivoira n'a pas craint de l'envisager sous tous ses aspects, « Il désire fixer définitivement (voir introduction, p. IX) quelques grandes lignes de l'histoire de l'architecture, tout en laissant à d'autres le soin de rectifier les détails. » A cet effet, il étudie presque tous les édifices romans de quelque importance situés en Normandie, en Angleterre et en Allemagne. Il ne se contente même pas d'une enquête aussi vaste : beaucoup d'édifices romans de la Bourgogne ou d'autres parties de la France sont également l'objet de son étude. Comme dans le précédent volume il décrit ces monuments l'un après l'autre, d'après des notes que lui-même a prises sur place. Car, quoique M. Rivoira soit généralement très au courant des travaux parus avant lui, il se base avant tout sur ses propres observations. Il ne craint pas les longues digressions et, à propos d'un édifice situé en Normandie, en Angleterre ou en Allemagne, il étudiera des monuments d'Italie ou d'Orient, négligés dans son premier volume, ou poursuivra, à travers les pays et les âges, les origines de certains détails de construction. Ainsi, à propos de Saint-Bénigne à Dijon, il parlera longuement de l'église du Saint-Sépulcre et d'autres édifices de l'Orient, et il rassemblera de nombreux éléments pour prouver que l'origine des édifices à coupole est à chercher dans les anciennes constructions romaines. A propos des édifices de Normandie il trouvera l'occasion de parler de l'église abbatiale de Cluny, puis de traiter sommairement et à nouveau de la formation complète de l'architecture lombarde.

Cette dernière question incidente est capitale. Nous devons exposer brièvement la solution que M. Rivoira lui donne, si nous voulons faire comprendre l'ensemble de ses conclusions.

En 1032, à Saint-Flavien de Monteflascone, des architectes lombards construisent les plus anciennes voûtes à nervures qui soient connues. Il existe des voûtes à nervures plus parfaites dans le dôme d'Aversa, achevé en 1078. On les trouve dans l'ambulacre du chœur, daté de 1049 à 1056. L'intéressante église de Rivolta d'Adda, achevée semble-t-il dès 1095, reprend la voûte nervée, mais surhaussée et conique vers la clef. La surélévation des voûtes se retrouve antérieurement à Sainte-Babile de Milan ; elle dérive en dernière analyse des voûtes ravennates. L'église de Rivolta reprend aussi à Sainte-Babile ses solides contreforts, mais elle les relie aux murs gouttereaux de la nef, par des murs rampants qui émergent des toitures. Saint-Ambroise de Milan fournit une nouvelle étape dans le développement du style en adoptant les tribunes pour contrebuter les larges voûtes sur croisées d'ogives. Un document récemment mis au jour porte M. Rivoira à considérer le campanile des chanoines de cette basilique comme antérieur à 1128, et à dater le monument lui-même des années 1088 à 1128. Il devait même être achevé en 1098 (p. 188). Enfin le style lombard reçoit son entière perfection constructive à Saint-Michel de Pavie, qui fut construite peu après 1117 et qui conserve au-dessus de la croisée du transept, la plus ancienne coupole lombarde, rattachée aux piles par des trompes coniques (p. 199).

Digitized by Google

Ces idées sur l'antiquité de l'architecture lombarde montrent à elles seules ce que M. Rivoira doit penser de l'influence du style lombard sur toute l'architecture du moyen âge. Cette pensée se reflète déjà dans la terminologie qu'il adopte pour désigner les styles. L'expression style roman lui paraît condamnable. D'après lui elle s'applique tout aussi bien au style byzantin, puisque, comme il se plaît à le répéter, loin de tout devoir à l'Orient, comme certains l'affirment, on retrouve les éléments de ce style dans les thermes de Rome (p. x). Chez M. Rivoira l'expression style roman est remplacée par plusieurs autres : style lombard, lombard-normand, et lombard-rhénan. En effet, durant l'époque romane, les constructeurs du nord dépendent des architectes lombards et sont en retard sur eux. On peut le constater en mettant en regard certains édifices français et italiens de la fin du XIe siècle : Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Étienne de Nevers d'une part, l'église de Rivolta d'Adda et Saint-Ambroise de Milan de l'autre (p. 217). Quoi qu'il en soit, M. Rivoira change donc singulièrement la valeur des termes, et l'architecture lombarde obtient chez lui un domaine tout différent de celui qu'on lui assigne communément et qui lui revient

Les maîtres-d'œuvre lombards surent créer, après des expériences répétées, un système satisfaisant de basilique voûtée. En France les moines bénédictins avaient eux aussi cherché à résoudre le problème de l'église de plan basilical, couverte par des voûtes, mais l'Angleterre les devança, en appliquant à Durham le système lombard des voûtes nervées. — M Rivoira adopte donc ici la théorie défendue depuis quelques années par M. Bilson, d'après laquelle certaines voûtes nervées de la cathédrale de Durham sont antérieures à l'année 1104 et datent de 1093 à 1099 (pp. 436 et suiv.). — La France sut reprendre le système et, en y adaptant l'arc brisé, elle le porta à sa plus haute perfection et créa l'architecture gothique (p. 223). Entretemps les meilleurs constructeurs allemands faisaient converger leurs efforts sur l'ichnographie de leurs édifices et, sans se préoccuper outre mesure de la voûte, ils recherchaient avant tout un plan et une silhouette d'expression imposante (p. 551).

Tel est le thème principal que M. Rivoira présente comme conclusion de son ouvrage. Pour le fonds, comme on le voit, ce thème n'est pas nouveau. C'est la vieille thèse de de Dartein, largement développée et rendue plus acceptable. Il est vrai, après M. Rivoira, la question restera ouverte. — On voudrait notamment la voir reprise dans le détail pour les principaux édifices qui entrent en ligne de compte ; on voudrait être assuré que les anciennes voûtes d'ogives en Italie ne sont pas l'œuvre de remaniements. Mais il faut reconnaître que M. Rivoira envisage l'évolution de l'architecture du moyen âge avec une réelle ampleur. Beaucoup d'autres supposent bien souvent le problème à demi résolu dès le début de leur travail. Ils se contentent d'étudier les édifices de l'une ou l'autre région dont l'architecture

Digitized by Google

leur paraît la plus précoce. Ils appliquent aux études archéologiques un axiome de jurisprudence : *Is fecit cui prodest.* C'est dans l'Ile-de-France et dans la région normande que l'architecture gothique est rapidement arrivée à la plus haute perfection, c'est donc là qu'il faut chercher l'origine de la voûte d'ogives, l'élément principal des progrès constructifs du moyen âge. M Rivoira explique au contraire la rapide formation de l'architecture gothique, par l'adoption de l'arc brisé concurremment avec les voûtes à nervures. En envisageant la question de cette manière, il élargit le champ de ses investigations, qui se sont portées presque sur tout l'Occident. C'est le mérite de son travail, mais c'en est peut-être aussi le point faible. En effet il est bien difficile à un archéologue de connaître dans le détail l'architecture d'un pays étranger, aussi bien que celle de son propre pays. Il fera surtout progresser la science, en établissant sur des bases certaines ses études sur les édifices qu'il est à même de bien connaître. D'autre part on ne voit pas quels rapports ont avec l'architecture lombarde beaucoup de monuments étudiés ici.

M. Rivoira a consacré un gros volume à des édifices sur lesquels l'influence lombarde, aussi radicale qu'il l'entend, demeurera toujours contestée, alors qu'il a négligé une expansion du style lombard reconnue par tous dans la Provence, le Languedoc et jusqu'en Catalogne. Bien d'autres questions intéressantes, se rapportant aux influences du style lombard, sont traitées dans le second volume de l'ouvrage. Les solutions que leur donne M. Rivoira demandent sans doute souvent des réserves, mais elles donnent toujours à réfléchir.

On peut recueillir bien des observations intéressantes sur l'histoire générale de l'architecture, dans les descriptions d'innombrables monuments dont se compose l'ouvrage (1).

R. MAERE.

B. MESSING. *Papst Gregors VII. Verhältnis zu den Klöstern.* (Diss.) Greifswald, J. Abel, 1907. In-8, 96 p.

M. Bernard Messing a consacré sa dissertation doctorale aux rapports de Grégoire VII avec les monastères et a tenté de dégager les vues du pontife dans cette action.

(1) A la page 456 et suiv. M. Rivoira cite les fonts baptismaux de Lincoln et de Winchester. Comme d'autres sculptures ou monuments, il les range d'une manière trop précise, vu les renseignements incomplets qu'il possède, parmi les œuvres anglo-normandes. Or, on est d'accord pour les attribuer aux ateliers de Tournai. M. Fierens-Gevaert a recommandé spécialement le travail de M. Rivoira aux archéologues belges (*Archives belges*, 1908, t. X, pp. 56 et suiv.). Toutefois les deux œuvres que nous venons signaler sont les seules, originaires des Pays-Bas, dont il soit question dans l'ouvrage.

Digitized by Google

Le but d'Hildebrand, même avant son pontificat, était la réforme de l'Église; pour l'atteindre il chercha un secours efficace dans l'ordre monastique et canonial. Dès 1059, dans un discours prononcé au concile de Latran, il insiste sur le besoin de relever la discipline religieuse. Sous son influence, les divers Papes dont il fut le conseiller réalisèrent une partie du programme; il l'appliqua dans toute son ampleur, lorsque lui-même se fut assis sur le siège de saint Pierre. On en a la preuve dans les actes émanés de lui.

C'est par leur analyse que l'auteur reconstitue le rôle de Grégoire VII vis-à-vis des monastères. Il se ramène à une double action : défendre les biens claustraux contre les injustes aggressions du dehors, et en même temps promouvoir ou relever l'observance de la règle. — Outre les garanties générales dont le Saint-Siège couvrait tous les biens d'Église, certaines abbayes, au moyen âge, recevaient de lui une protection plus spéciale, et à divers degrés, selon qu'elles lui étaient totalement remises ou simplement recommandées. On relève l'exercice de ces divers droits dans les actes de Grégoire VII et ils ont fourni à M. Messing des divisions pour classer les matériaux recueillis. Ils nous montrent le Pape intervenant pour écarter les prétentions injustes des seigneurs laïques ou des évêques, pour trancher les difficultés et pacifier les querelles. — Mais plus encore que la prospérité matérielle, la régularité des abbayes importait au Pape. Aussi fut-il un ardent promoteur des réformes monastiques. De tout son pouvoir il écarta les obstacles à la liberté des élections : violence et simonie; il favorisa le choix de candidats vraiment dignes. Bien plus, il ne se borna pas à provoquer des réformes particulières, il essaya, et ce fut son œuvre capitale, de grouper les monastères désireux de vie régulière autour d'abbayes plus fortes telles que Cluny, Saint-Victor de Marseille, le Mont-Cassin, Hirschau. De ces dernières, quelques-unes étaient plus étroitement rattachées au Saint-Siège pour recevoir directement ses inspirations, ses vues, qu'elles transmettaient ensuite dans les divers pays où rayonnait leur influence.

Telle fut l'œuvre monastique de Grégoire VII. Elle ne représente qu'un aspect de la réforme générale dont il se fit le champion; elle en fut d'ailleurs le moyen le plus efficace. M. Messing l'a exposée par une judicieuse analyse des registres de ce Pape. Son travail est objectif, bien ordonné et clairement rédigé. Peut-être manque-t-il un peu de relief et de vues générales.

M. Jacquin, O. P.

Louis du Sommerard. *Deux Princesses d'Orient au XIIe siècle. Anne Comnène et Agnès de France.* Paris, Perrin, 1907. In-12, 350 p. F. 3,50.

M. Louis du Sommerard est un littérateur avant d'être un historien; et il semble bien n'avoir jeté son dévolu sur ses deux Princesses que

Digitized by Google

parce qu'il y avait là matière à littérature. Je n'ai pas à parler ici de l'écrivain qui possède, à n'en point douter, d'assez brillantes qualités. Dirai-je que le savant lui est inférieur? Quand on se livre à l'histoire avec un souci trop sensible d'art, peut-être y a-t-il danger pour elle d'en sortir à tout le moins diminuée? Je n'oserais pourtant pas affirmer que c'est ici précisément le cas. Si l'auteur s'est laissé séduire par tout ce qu'il y a de vivant, de brillant, de cérémonieux, de raffiné, de romanesque même et de changements brusques dans la cour byzantine, il a tout de même pris la peine d'y regarder d'un peu près et d'étudier son décor. Somme toute, sa plume, une plume élégamment taillée, s'exerce sur un fond solide. Et cela fait que l'histoire trouve suffisamment encore son compte dans la double biographie d'Anne et d'Agnès et dans le milieu même où elles évoluent. A vrai dire, c'est à ce milieu que l'auteur donne la principale part : les deux princesses n'y occupent qu'une place exigue. Pouvaient-elles, aussi bien, prétendre à plus?

Quand on saura qu'Anne, née en 1083 de l'empereur Alexis I Comnène (1081-1118) et d'Irène Doukas, reçoit avec ses frères et sœurs au Palais-Sacré une éducation distinguée, qu'elle a vite fait le tour des idées et des connaissances de son temps, et qu'il n'est question d'art, de grammaire, de langues, de philosophie, de mathématiques, voire de médecine dont elle ne puisse disserter avec compétence, que, mariée à Nicéphore Bryennios, elle met tout en œuvre, sans y réussir, pour qu'Alexis I en mourant fasse de lui l'héritier de l'empire, et que Jean II (1118-1143), en montant sur le trône, la chasse du Palais, que dans l'isolement de ses dernières années, elle écrit son Alexiade (Bonn, 1839-78. 2 vol.) et qu'elle meurt en 1148, non résignée encore de sa demi disgrâce et avec la conviction qu'elle a manqué sa vie, c'est, en gros, tout ce que l'histoire rapporte d'important sur cette femme, spectatrice avisée, quoique partiale, d'événements considérables auxquels elle fut peu mêlée.

Quant à Agnès, n'était la pitié profonde qu'on éprouve pour cette malheureuse victime des circonstances, elle ne mériterait guère plus d'attention En 1171 elle naît de Louis VII et d'Alix de Champagne. On l'eût sans doute fiancée au fils de Frédéric Barberousse, Henri VI, si le pape Alexandre III (1159-1181), pour établir un trait d'union entre Byzantins et croisés, ne l'avait destinée d'abord au porphyrogénète Alexis II. Elle n'a pas huit ans qu'on l'embarque déjà pour sa nouvelle patrie. De 1180 à 1183, la voilà sur le trône avec son insignifiant époux, à peine plus âgé qu'elle. Veuve à 12 ans, elle devient la femme du meurtrier même d'Alexis, Andronicus I (1183-1185), un monstre, dans la compagnie duquel elle perd jusqu'à l'honneur. Et, plus tard, en 1205, c'est des bas-fonds de Byzance que le général Théodore Branas retire cette fille de France, devenue courtisane, pour l'épouser à son tour. Un rayon de gloire éclaire pourtant les dernières années de son existence si agitée : on sait qu'elle fut l'auxiliaire très utile des Croisés dans l'établissement de l'Empire latin d'Orient.

Digitized by Google

Enfin elle meurt entre 1220 et 1224, probablement dans la principauté d'Andrinople octroyée par les vainqueurs, lors du partage des terres conquises, à Théodore Branas. Et c'est tout. Et ce serait peu de chose, en vérité, si cette vie, comme celle d'Anne Comnène, ne s'était passée dans un cadre immense et plein, dont l'auteur prend un plaisir d'artiste à décrire les nombreux et remuants personnages.

Le but avant tout littéraire de ce volume m'oblige à n'en faire aucune critique dans une Revue d'histoire. Mieux vaut féliciter M. Du Sommerard de l'exactitude assez habituelle des événements d'ailleurs connus qu'il ordonne en belle forme, et savoir tout bonnement s'en contenter.

Dom J. Simon, O. S. B.

Achille Luchaire. *Innocent III. Rome et Italie.* 2e éd. Paris, Hachette, 1905. In-16, 262 p.

Le même. *Innocent III. La Croisades des Albigeois.* Ibid. In-16, 262 p.

Le même. *Innocent III. La Papauté et l'Empire.* Ibid., 1900. In-16, 306 p.

Le même. *Innocent III. La question d'Orient.* Ibid., 1907. In-16, 303 p.

Le même. *Innocent III. Les Royautés vassales du Saint-Siège.* Ibid., 1908. In-16, 279 p.

Le même. *Innocent III. Le Concile de Latran et la Réforme de de l'Église.* Ibid., 1908. In-16, x-289 p. F. 3,50 le vol

Depuis l'époque bien éloignée déjà, où parut la dernière édition allemande du magistral ouvrage de Hurter, *Geschichte Papst Innocens III und seiner Zeitgenossen* (3e aufl., Hamburg-Gotha, 1841-43, 4 vol. gr. in 8), nul historien jusqu'ici n'avait repris l'œuvre de l'illustre converti. D'une érudition et d'une impartialité incontestables, elle ne répondait plus cependant aux exigences de la science moderne. Hurter, en effet, prenait avec les textes une liberté trop grande, et avait négligé de critiquer les sources dont il s'était servi.

On savait depuis quelques années que M. Luchaire se préparait à combler cette lacune, et qu'il n'avait pas reculé devant la laborieuse révision des Registres d'Innocent III (voyez Luchaire, *Troisièmes mélanges d'histoire du moyen âge. Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des Lettres*, t. XVIII. Paris, Alcan, 1904). D'autre part la grande compétence de l'historien des communes françaises

Digitized by Google

à l'époque des Capétiens directs, nous permettait d'espérer que M. Luchaire nous donnerait la biographie définitive d'un des plus grands Papes du moyen âge. Aussi combien grande, chez ceux qui avaient nourri cette espérance, dut être la désillusion, lorsque parut le premier volume de l'ouvrage. Il semblait bien que dans l'occurence, l'ordre chronologique s'imposât ; c'est l'ordre des matières que M. Luchaire a suivi. On aurait désiré que le biographe justifiât par des références ses jugements touchant une des personnalités les plus discutées de l'histoire, et l'on ne trouve aucune note bibliographique qui puisse guider le lecteur.

Nous regrettons d'autant plus vivement de devoir exprimer ces critiques que cette histoire d'Innocent III est une œuvre consciencieuse, solide, impartiale et bienfaisante. Il est immanquable que dans un récit qui retrace une action politique et religieuse qui s'est étendue, pendant dix-huit ans, à toute l'Europe du moyen âge et aux pays asiatiques de la Méditerrannée, on ne puisse relever des inexactitudes de détail et des appréciations trop absolues. Nous en avions noté plusieurs, — de minime importance, — aux cours de la lecture ; nous nous abstenons de les relever d'autant plus que d'autres l'ont fait avant nous, et que M. Luchaire les a en grande partie corrigées dans l'appendice à son dernier volume.

Négligeant les spécialistes et les savants, M. Luchaire ne s'adresse qu'au grand public qui s'intéresse à l'histoire, et nous ne pouvons que nous rejouir du succès que son œuvre rencontre dans ce milieu. Sans doute, l'auteur n'est point des nôtres et certaines appréciations s'en ressentent parfois. Mais il était impossible qu'un travailleur aussi consciencieux et d'une si grande autorité ne fît bonne justice de certaines légendes, familières dans le milieu auquel il s'adresse. S'il a délibérément supprimé tout appareil d'érudition, il n'en a pas moins fait œuvre d'érudit. Il est aisé de voir à qui est quelque peu familiarisé avec l'époque que l'auteur décrit, et avec la littérature qui la concerne, qu'il n'est presque pas une ligne de ces livres qui ne soit fondée sur un texte, et pas un chapitre où l'on n'ait mis à profit les résultats acquis par la science et la critique contemporaines ; nulle source quelque peu importante n'a échappé à la sagacité de l'auteur.

Il ne nous paraît point cependant que dans l'emploi des sources, le choix de M. Luchaire ait été toujours également heureux. Nous en trouvons l'exemple le plus frappant dans la description que fait l'auteur de la guerre des Albigeois (*Innocent III. La Croisade des Albigeois*, p. 115 ss.), où l'auteur suit fidèlement, au point d'en transcrire le texte la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*. Non point que nous voulions méconnaître la réelle valeur de cette source, ou nier qu'en maints endroits elle ne comble les lacunes des récits de Pierre de Vaux-Cernay et de Guillaume de Puylaurens, ni que nous soutenions que l'abbé de Vaux-Cernay aurait mérité la préférence, mais au moins dans certains cas restait-il le récit calme

Digitized by Google

et modéré de Guillaume de Puylaurens. Le récit de M. Luchaire, fait à la suite de Guillaume de Tudèle et de son continuateur, ne laisse pas dans l'esprit du lecteur non-initié, l'impression calme requise pour un jugement impartial.

Hâtons-nous de dire cependant que, dans l'œuvre de M. Luchaire, ce passage constitue le défaut le plus saillant, et qu'ailleurs il n'hésite pas à mettre en relief la sagesse, la tolérance et l'humanité du pontife dont il écrit la vie. Il a mis excellemment en lumière comment, pour juger équitablement Innocent III, il faut en bien des cas séparer sa cause des agissements de ses légats et comment aussi ce Pape, si ferme et si irréductible dans l'affirmation des principes, était conciliant et tolérant quant à leur application.

Il est impossible, eu égard aux limites imposées à un compte-rendu, de présenter une esquisse et un résumé fidèles des faits signalés par M. Luchaire, en ses dix volumes ; bien que l'auteur se défende d'avoir voulu écrire une biographie détaillée du grand Pape, il n'a rien omis de ce qui pouvait mettre en relief et nous faire saisir cette puissante personnalité. Ce que M. Luchaire a voulu, ce n'est point écrire un livre qui se consulte, et ne se lit pas : il tenait avant tout a être lu. Ce souhait, ce désir est aussi le nôtre, confiant que le lecteur puisera dans le consciencieux travail — le dernier, hélas ! — de M. Luchaire une intelligence claire et saine de ce que fut, au moyen-âge, l'action d'un grand Pape.

P. M. LEGRAND, O. C.

C H. C. PIRIE-GORDON, B. A. *Innocent the Great. An essay on his life and times.* Londres, Longmans, Green et Cie, 1907. In-8, XXIV-273 p. Sh. 9.

A qui voudrait se renseigner rapidement, sans être retardé par les détails, sur l'activité général d'Innocent III, le livre de M. Pirie-Gordon, — qu'il intitule « Essay », et que nous traduirions plutôt par *esquisse* — pourrait rendre quelque service. C'est à ce titre d'ailleurs que nous le signalons. Écrivant lui aussi, pour le grand public, M. Pirie-Gordon, n'a point comme M. Luchaire le bénéfice d'une étude approfondie du sujet. Il est aisé, pour s'en convaincre, de parcourir la bibliographie, manifestement insuffisante, et où d'ailleurs bien des citations sont incomplètes ou défectueuces.

L'auteur divise son travail en dix chapitres, traitant : *De l'époque où vécut Innocent III* (I) ; *De Lothaire, des comtes Segni* (II) *Innocent III et l'empire* (III) ; *Innocent III et la quatrième Croisade* (IV) ; *Innocent III et la Sicile* (V) ; *Innocent III et le Syncrétisme albigeois* (VI) ; *Innocent III et l'Angleterre* (VII) ; *Innocent III*

Digitized by Google

et la ville de Rome (VIII); *Activités diverses d'Innocent III* (IX); *Le caractère d'Innocent III* (X).

En toute cette vaste matière, si brièvement traitée, nous n'avons rien trouvé qui ne fût connu. Quatre cartes et huit tables généalogiques rendent aisée l'utilisation de ce livre, qui, à notre avis, n'est qu'une amorce d'une œuvre plus approfondie et plus considérable.

P. M. LEGRAND, O. C.

ELSE GÜTSCHOW. *Innocenz III und England.* (Historische Bibliothek. T. XVIII.) Munich, Oldenbourg, 1905. In-8, VIII-198 p. M. 4.50.

Lorsque, le 15 mai 1213, fut signée la convention de Douvres, Innocent III remportait une des plus grandes victoires politiques que le Saint-Siège ait pu enregistrer. Une grande royauté chrétienne était publiquement assujettie à l'autorité du Pontife. Jean sans Terre capitulait enfin, après bien des luttes. La convention stipulait le retrait de toutes les lois de spoliation et de prescription, la réintégration de l'archevêque de Cantorbéry et des évêques exilés, la restitution pleine et entière de tout ce que le roi avait pris à l'Église. Deux jours après, Jean résignait sa couronne entre les mains du légat, plaçait son État dans le domaine de Saint-Pierre et se déclarait vassal et tributaire du Saint-Siège pour ses royaumes d'Angleterre et d'Irlande au cens de mille livres sterling. Le Pape devenait le haut Seigneur, le vrai souverain de la terre britannique.

Mlle Else Gütschow, après tant d'autres, a voulu exposer les péripéties de cette lutte qui devait aboutir à la victoire d'Innocent III. Mais, alors que ceux qui la précédèrent étaient unanimes à dater les origines des contestations des environs de l'an 1205-1206, elle fut la première, à notre connaissance (1), à remonter plus haut et à assigner l'année 1154 comme date initiale. Les deux premiers chapitres de la dissertation nous décrivent cette lutte jusqu'au moment où le génie politique d'Innocent lui donne une impulsion et une direction nouvelles. Il s'agissait pour lui de réduire des princes presque aussi habiles que lui, habitués à recevoir tous les hommages et peu disposés à souffrir une diminution de leur dignité. Quels furent les moyens mis en œuvre par le successeur de Célestin III, quels furent les principaux obstacles qu'il rencontra, c'est ce que Mlle Gütschow expose avec une clarté, une abondance et une sureté d'information dignes de tous éloges.

(1) M. Luchaire, *Innocent III. Les Royautés vassales du Saint-Siège*, pp. 137 ss., qui ne paraît pas avoir connu le travail de Mlle Gütschow, marque à la même époque l'origine immédiate des difficultés qui furent résolues par la convention de Douvres. Il y a toutefois en faveur de Mlle Gütschow quatre ans de priorité.

Digitized by Google

Aucune source n'a été négligée ; tous les travaux sérieux traitant de de cette période de la vie d'Innocent III, ont été mis intelligemment à profit, et nul de ceux qui voudra reprendre la biographie du grand Pape ne pourra ignorer la modeste mais sérieuse contribution qu'y apporta E. Gütschow.

P. M. Legrand, O. C.

H. Boehmer. *Chronica fratris Jordani edidit, notis et commentariis illustravit.* (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge, t. VI.) Paris, Fischbacher, 1908. In 8, LXXXII-96 p. F. 7.

La chronique de Jourdain de Giano est une des sources les plus importantes pour les premiers temps de l'histoire franciscaine. Né dans les toutes dernières années du XIIe siècle, Jourdain fut reçu dans l'Ordre du vivant même du saint fondateur, qui l'envoya en Allemagne avec Césaire de Spire au lendemain du chapitre des nattes, en septembre 1220. C'est du reste dans ces contrées lointaines que va se dérouler sa vie tout entière. Ordonné prêtre à Spire en 1223, il fut d'abord gardien au couvent de Mayence ; mais ce poste fut sans doute jugé trop modeste pour son zèle et ses capacités, car, dès l'automne de l'année 1224, le chapitre de Würzbourg le chargea d'une mission nouvelle en Thuringe ; il y resta en qualité de custode pendant environ quinze ans, non sans être chargé par ses confrères de Saxe, durant cette période, de missions importantes en Italie auprès du général de l'Ordre et auprès du Pape lui-même. De 1240 à 1243, il fut probablement vicaire de la province franciscaine de Bohême et de Pologne d'abord, de celle de Saxe ensuite ; mais depuis lors on perd ses traces jusqu'en 1262, qui doit être, à peu de choses près, l'année de sa mort. Tout ce que nous savons d'ailleurs c'est qu'il assista, en avril, au chapitre d'Halberstadt, qu'il y fut prié par ses confrères de mettre par écrit ses souvenirs de l'histoire de l'Ordre et qu'il se rendit à ce désir. On lui adjoignit le frère Baudouin de Brunswick comme secrétaire : il dictait et celui-ci écrivait ; dès les premiers jours de mai, le travail fut achevé.

Les mémoires d'un homme aussi autorisé que Jourdain de Giano ne manquèrent pas d'être utilisés par les historiens de l'Ordre; toutefois, à l'heure qu'il est, c'est à peine si deux manuscrits sont connus. Le premier, qui ne fournit qu'un fragment de l'œuvre de Jourdain et non la chronique toute entière (il va jusqu'en 1238), fut découvert vers 1830 par Jean Voigt aux archives de Königsberg, pour disparaître ensuite et se retrouver seulement cinquante ans plus tard, à la bibliothèque royale de Berlin, où il repose encore aujourd'hui. Le texte en fut publié par Georges Voigt en 1871, dans le tome V des *Abhandlungen*

Digitized by Google

de l'Académie de Saxe, d'après une copie laissée par son père, et par les Pères du Collège saint Bonaventure à Quaracchi en 1885, dans le tome I de leurs *Analecta franciscana*, d'après l'original retrouvé.

On en était à ce point, quand, il y a quelques années, H. Boehmer eut la bonne fortune de mettre la main, dans la bibliothèque de Karlsruhe, sur un second manuscrit de notre Chronique, donnant lui aussi un texte fragmentaire, mais qui fournit, par le plus heureux des hasards, la suite et la conclusion du fragment déjà connu, en même temps que des additions postérieures. Il songea aussitôt à fournir une édition critique de la chronique entière ainsi restituée, mais les retards qu'eut à subir son travail (1) furent causes qu'il se vit devancer en partie par le P. L. Lemmens, O. F. M., qui publia le dernier fragment retrouvé dans l'*Annuaire* de 1906 de la province franciscaine de Saxe (voir RHE. t. IX, 1907, p. 174). Si le travail de H. Boehmer perd ainsi l'intérêt de l'inédit, il nous donne une reconstruction bien conduite et soigneusement annotée, une précieuse introduction, très neuve, sur les sources de l'histoire du texte ainsi que sur l'auteur et la valeur critique de la Chronique.

Plutôt que de fournir une histoire suivie de l'Ordre, qui relaterait tous les évènements importants depuis 1219 jusqu'à 1262, Jourdain de Giano se contente de relater les faits et aventures qui lui sont plus particulièrement restés présents à l'esprit. Son point de vue se resserre à mesure qu'il se rapproche du moment où il écrit ; d'abord, il s'occupe, avec plus ou moins de détails, de l'Ordre entier, puis il raconte de préférence les gestes des frères d'Allemagne, enfin il parle presque exclusivement de la province de Saxe. Aussi le P. Lemmens a-t-il pu dire que le fragment de Karlsruhe a été une désillusion pour ceux qui attendaient de la fin de la Chronique de Giano des renseignements nouveaux pour l'histoire générale de l'Ordre. En revanche, son témoignage est toujours sincère, sans partialité ni parti-pris, plein de spontanéité et de bonhomie.

Jourdain est une des figures les plus attachantes et les plus sympathiques des origines franciscaines. C'est un des mérites de H. Boehmer de l'avoir mis en lumière. Ajoutons que son livre est imprimé avec ce bon goût et cette correction typographique qui font le charme de la *Collection d'études et de documents*, inaugurée, il y a dix ans, par le *Speculum perfectionis* de P. Sabatier.

A. Fierens.

(1) M. Boehmer s'excuse à la dernière page de son livre de n'avoir pu utiliser certaines publications récentes, étant donné que son travail était imprimé en grande partie dès 1905.

Digitized by Google

A. FAYEN. *Lettres de Jean XXII (1316-1334). Textes et analyses.* (Analecta Vaticano-Belgica publiés par l'Institut historique belge de Rome. T. II.) Rome, Bretschneider, 1908. In-8, LXIX-753 p F. 10.

On sait que l'Institut historique de Rome a placé en tout premier lieu, parmi les travaux qu'il se propose d'entreprendre, l'édition en leur entier ou en analyses des bulles papales de la période d'Avignon. Aucune collection ne peut, en effet, fournir un plus imposant ensemble de documents et permettre à l'Institut d'affirmer sa vitalité par de nombreuses publications sur certains pontificats du XIVe siècle. Il est à prévoir que le dépouillement de ces trésors historiques occupera encore pendant de longues années les travailleurs attachés à notre jeune Institut national avant d'en terminer l'inventaire.

Pour dresser le catalogue des bulles papales à partir du règne de Clément V, l'historien dispose à Rome de deux sources d'information de valeur sans doute inégale mais fort précieuse : les registres d'Avignon et les registres du Vatican. La première série se compose des manuscrits originaux en papier; la seconde des copies en parchemin. Cette dernière présente le mérite de pouvoir être consultée avec plus de facilité que l'autre, bien qu'il faille se garder de mettre une confiance excessive dans l'exactitude du texte : la transcription n'est ni toujours correcte ni fidèle, les noms propres estropiés ne sont pas rares et les omissions de phrases sont également assez fréquentes. Quelquefois, pour la série d'Avignon, des bulles sont insérées dans les volumes des années antérieures ou bien postérieures. Cette particularité a déjà été signalée pour les registres de la chancellerie du XIIIe siècle. Un détail non moins intéressant pour la critique est l'omission dans les registres (aussi bien ceux d'Avignon que ceux du Vatican) de bulles pontificales dont l'authenticité ne semble nullement douteuse. Citons comme exemples — ils ne sont d'ailleurs pas rares — une bulle du 22 novembre 1320 adressée au comte de Hainaut (n° 887); deux privilèges du 30 mars 1319 pour l'abbaye de Malonne (nos 693-694) et une bulle du 23 mars 1317 pour le doyen de Termonde (n° 287); enfin, détail qui a sa valeur : des *cinq* bulles données à l'abbaye de St-Hubert en 1317 et plus tard, *quatre* n'ont jamais été enregistrées (nos 252-254, 1038). Ces faits méritent d'être signalés parce qu'ils vont à l'encontre de l'opinion de certains érudits considérables, entre autres celle du Père Denifle, qui veut qu'au XIVe siècle toutes les bulles étaient enregistrées à la chancellerie. M. Fayen a donc dû, pour être complet, chercher dans les dépôts d'archives belges les documents que ne lui fournissaient pas les archives vaticanes. Les archives générales du royaume de Bruxelles, les dépôts de Gand et de Mons lui ont donné un certain nombre de pièces peu ou pas connues. On saura également gré à l'éditeur d'avoir signalé en note celles des bulles qui, pour un motif ou l'autre, ont été cancellées dans les registres (voyez

Digitized by Google

nos 1082 et 1441). Il est élémentaire, en effet, que l'on sache quel degré de confiance il faut accorder aux bulles inventoriées; car, une bulle peut avoir été cancellée parce que la faveur pontificale a été retirée et que le document n'avait dès lors plus aucune valeur; c'eût été induire en erreur en n'indiquant pas dans le catalogue la cancellation des bulles

On s'imagine difficilement la masse considérable de documents à consulter que suppose la préparation des lettres de Jean XXII; M. Fayen assure que près de 120,000 actes ont passé entre ses mains; pour un pontificat de dix-huit années, le chiffre des bulles enregistrées s'élève à plus de 65,000 pièces. En choisissant ce pontificat pour objet de recherches, l'auteur a dû inévitablement tenir compte des travaux parallèles aux siens entrepris par l'École française de Rome et par les chapelains de Saint-Louis. Pour les lettres secrètes et curiales, c'est-à-dire pour les pièces d'un grand intérêt historique, il a trouvé son travail en partie exécuté dans les quatre fascicules publiés par M. Aug. Coulon (1); d'autre part, M. l'abbé G. Mollat insérait dans la vaste édition des lettres communes une foule d'actes concernant nos anciens diocèses (2).

Le premier volume des lettres de Jean XXII analyse 1630 bulles des neuf premières années de son pontificat (du 5 septembre 1316 au 13 août 1325). Les documents mis au jour par Coulon et Mollat sont également inventoriés : les lettres curiales et secrètes sont publiés *in extenso* suivant leur importance historique. Quant aux lettres communes on sait que sous les papes d'Avignon leur nombre s'accroît de plus en plus, sous l'influence des nécessités financières de la papauté et d'un système d'administration qui n'a pas été sans danger pour le Saint Siège même. Le volume de M. Fayen montre d'une manière frappante l'invasion vraiment excessive des Italiens et des Français du Midi dans nos chapitres cathédraux et nos collégiales. Les deux tiers du livre sont occupés par les concessions de bénéfices et de dignités accordés à des étrangers. Au début du pontificat surtout, les chapelains, les clercs, les « familiers » du pape et des cardinaux sont l'objet des faveurs de la curie. Il arrivait parfois que la nomination de tous ces étrangers n'alla pas sans quelques murmures et suscitait des troubles sérieux. C'est ainsi que Jean XXII dut intervenir à Liège auprès du magistrat de la ville pour mettre fin aux molestations dont les gens du prévôt chapitral, Bernard, cardinal-diacre de Sainte-Agathe, étaient l'objet (Bulle du 27 octobre 1324, n° 1445) (3).

(1) Aug. Coulon, *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII*. Paris, 1900-1906.

(2) G. Mollat, *Jean XXII* (1316-1334). Paris, 1904-1907.

(3) « *Apud nos familiariter murmurat quod officiales vestri personaliter ceperunt suos manu sacrilega clericos, dehonestaverunt sibi commissa sacraria, usurparunt spectans ad eum* [*Bernardum*], *prepositure jamdicte pretextu, spiritualis et temporalis jurisdictionis imperium et impediunt denique sibi obventuros et debitos ipsius prepositure fructus et redditus consuetos.* »

Digitized by Google

Bien que, dans leur ensemble, les lettres communes n'apportent pas des détails importants pour notre histoire religieuse, il n'est pourtant pas superflu d'en indiquer les plus marquants. D'abord, on trouvera peu de faits caractéristiques à glaner sur la situation morale de nos provinces. La bulle du 21 juillet 1325 (n° 1620) nous initie sur la déplorable situation financière où se débattait alors l'abbaye cistercienne de Val-Dieu près de Liège. Les guerres et les incendies ont obligé les moines à emprunter à des taux usuraires et ils ne savent pas faire face aux sollicitations des créanciers. Le pape charge le prévôt de Sainte-Gertrude de Louvain d'intervenir. De l'état général des abbayes nous apprenons fort peu de chose : en 1320 des difficultés existent entre l'abbaye de Saint-Trond et les tenanciers des *villa* de Halen, de Geest-Saint-Jean et de Wanghe au sujet du payement de cens (n° 805); en 1323 le droit de patronat de Mont-Sainte-Gertrude est contesté entre le chapitre de cet endroit et celui de Thorn (n° 1122). Le payement des décimes au roi de France donne lieu la même année à des réclamations de la part de l'abbaye de Vicogne, du chapitre de Maubeuge et des curés du doyenné de Valenciennes (n° 1157). Le 2 mai 1324 le pape lève pour 3 ans l'excommunication lancée contre le magistrat et les habitants de Saint-Trond (n° 1331). Une bulle du 6 septembre 1316 (n° 14) fait connaître le refus d'une partie du clergé flamand de payer au roi de France les décimes auxquels ce dernier a droit; le pape oblige les clercs à payer cette contribution. Par suite de l'insécurité régnant en Flandre en 1316, l'évêque de Tournai, Guy de Ventadour, se voit empêché de faire en personne la visite des églises et monastères du diocèse et reçoit de Rome la permission de déléguer à cet effet quelques ecclésiastiques de bon renom (n° 155). Le 9 octobre 1317, Jean XXII érige, avec l'approbation de l'abbaye impériale de Thorn, le chapitre de Mont-Sainte-Gertrude (n° 437). La comtesse d'Artois, Mathilde, obtintt le 6 janvier 1324, la faveur de pouvoir franchir la clôture des Clarisses de Saint-Omer, comme descendante du fondateur de ce couvent (n° 1270).

Un petit nombre de bulles a trait au transfert et à la nomination d'évêques par le pape. Citons, en 1322, l'élévation du prévôt Jean, de Cambrai, au siège épiscopal d'Utrecht (n° 1104); le transfert en, 1324, de Guy, de Tournai à Cambrai (n°s 1307 et 1313); il existe, au sujet de ce transfert, une bulle précieuse du 12 octobre 1324 (n° 1432) rappelant les prétentions du chapitre cathédral de Cambrai de percevoir les régales pendant la vacance du siège pontifical, pour le motif que le nouvel évêque n'a pas fait hommage ni prêté serment au roi des Romains (1). Ces prétentions sont repoussées. Il faut relever aussi les

(1) Bulle n° 1432 (p. 532) : « ... *nullam occasionem inde sumentes quod idem episcopus homagium non fecerit, nec juramentum fidelitatis ratione ecclesie Cameracensis prestiterit regi Romanorum cum tempore translationis predicte nullus rex Romanorum fuerit, nec adhuc sit, cui fidelitatem seu homagium facere teneretur seu etiam teneatur.* »

Digitized by Google

bulles relatives à une institution trop peu connue, celle des conservateurs apostoliques ; dans la plupart des cas, les évêques remplissent ce rôle pour les monastères. Le 26 avril 1319 Jean XXII donne comme conservateurs de l'ordre du Carmel les évêques de Liège, de Cambrai et de Metz (n° 717). Le 1er août 1319 les évêques de Soissons, de Châlons et de Thérouanne sont nommés conservateurs du chapitre cathédral de Tournai (n° 750), fait qui paraîtra, sans doute, bizarre si l'on se rappelle qu'au XIVe siècle les chapitres de la province ecclésiastique de Reims n'ont jamais fait bon ménage avec leurs évêques (voyez les textes curieux publiés par *Gousset. Actes de la province ecclésiastique de Reims*. T.III, (pp. 707 sv). Parfois, comme en 1321, nous voyons le contraire et ce sont des doyens comme ceux d'Amiens et de Tournai ainsi que l'archidiacre de Cambrai qui sont choisis comme conservateurs du chapitre d'Arras (n° 981), ou bien, détail curieux, c'est un abbé bénédictin, comme celui de Saint-Jacques de Liège 16 mai 1323, n° 1158) qui doit défendre les intérêts d'une abbaye d'un autre ordre, celle de Prémontré, située loin de la principauté de Liège, dans le diocèse de Laon.

L'organisation du notariat public au moyen âge est très peu connue et c'est une bonne fortune que les lettres de Jean XXII fournissent sur ce sujet quelques documents de valeur. On savait que la nomination des notaires apostoliques était faite par le pape, mais on ignorait qu'au XIVe siècle il eût si complètement fait abandon de ce droit entre les mains des évêques, qui eux-mêmes délèguent pour ce soin des dignitaires ecclésiastiques. Par bulle du 7 mai 1320 (n° 817) l'official de Cambrai peut *conférer* l'office de tabellion à 8 personnes, à *nommer* par le duc de Brabant; une permission identique est accordée le 26 mai 1321 au prévôt de Notre-Dame de Bruges pour deux clercs non mariés, à *nommer* par le comte de Flandre (n° 930) (1). Le 8 octobre 1316 (n° 128), Jean Granie devient notaire, grâce à la protection de Louis, comte de Nevers; enfin le 9 novembre de cette année (n° 169), Mathieu de Masenghe, reçoit l'office, par l'intermédiaire de Gérard de Tilheto, docteur es-lois. Parmi les pièces offrant encore quelque intérêt, citons une bulle du 26 octobre 1316, levant l'excommunication qui pesait sur le comte de Hainaut et son frère, Jean de Beaumont, coupables d'avoir méconnu la Constitution de Clément V défendant d'assister aux tournois (n° 153). Le 1er septembre 1322, Jean XXII donne ordre à l'évêque de Cambrai d'expulser les usuriers de la terre d'Avesnes (n° 1084). En 1323 (19 mars), les dominicaines du Brabant (*religiosae mulieres*), vivant sous la direction des Frères-Prêcheurs, donnèrent lieu à un curieux échange de vue entre le pape et le duc Jean II. Celui-ci ayant voulu les soumettre à l'autorité diocésaine, vit ses propositions rejetées par le Saint-Siège (n° 1149) (2). Un peu après

(1) Cette bulle est analysée deux fois; le n° 937 forme double avec le n° 930.

(2) Le motif du refus est rapporté comme suit : « *Sed ecce super gravaminibus que ex visitatione fratrum ipsorum sorores ipse inferri sibi in temporalibus asserunt, remedium adhibere curabimus oportunum.* »

Digitized by Google

(31 juillet 1323), Jean XXII dissuade le même duc de ne pas appuyer, comme certains l'y engagent, le mouvement hérétique troublant alors la Lombardie (n° 1224). Une bulle du 29 avril 1325 (n° 1531) enjoint à l'archevêque de Reims et aux évêques de Cambrai et d'Utrecht de s'enquérir sur la conduite de quelques chanoines de Liège à l'égard de leur évêque (n° 1531). La bulle du 1er juillet 1325 (n° 1608) a de l'importance pour le liturgiste : elle permet à l'évêque de Cambrai, auparavant évêque de Tournai, de pouvoir réciter l'office divin, comme il faisait anciennement; il se conformera aux coutumes de l'église de Cambrai, toutes les fois qu'il récitera les heures canoniques en compagnie des chanoines de sa cathédrale. Enfin, une pièce intéressante pour la diplomatique, est celle du 30 mai 1325 (n° 1596) dans laquelle Jean XXII ordonne à l'évêque de Cambrai de faire proclamer publiquement qu'une bulle, se disant émanée de lui, est une supercherie relative au chapitre de Sainte-Waudru de Mons.

Les premières années du pontificat de Jean XXII coïncidèrent avec la lutte engagée de 1316 et 1320 entre le roi de France et la Flandre au sujet de l'exécution de la paix de 1316. Les nombreuses lettres curiales publiées par M. Fayen et avant lui par M. Coulon montrent le rôle éminent joué par le pape dans ce douloureux conflit. A Jean XXII revient, sans conteste, le mérite d'avoir fait conclure en 1320 la paix entre Philippe V et Robert de Béthune. Le volume complète heureusement les documents rassemblés sur ce sujet par M. Th. de Limburg-Stirum et M. Fr. Funck-Brentano (1), ainsi que la précieuse étude de M. H. van der Linden sur les *Relations politiques de la Flandre avec la France au XIVe siècle* (2).

Tels sont les actes les plus remarquables contenus dans le tome premier des *Lettres de Jean XXII*. On a vu que leur importance n'est pas médiocre. M. A. Fayen a droit aux plus grands éloges pour la science et le soin méticuleux avec lesquels il a rempli son rôle d'éditeur (3). C'est un fort bon travail, longuement mûri, qui sera, comme il le mérite, bien accueilli partout.

H. Nelis.

(1) Th. de Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus Flandriae*, t. II, 1889.
Fr. Funck-Brentano, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVII, 1896, p. 373.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire* [*de Belgique*], 5e sér., t. III (1893), pp. 469-542.

(3) Il est pourtant dommage que l'auteur n'ait pas, à l'exemple de dom Berlière dans les *Suppliques de Clément VI*, placé une table des matières à un volume qui comprend 1630 analyses. La consultation de l'ouvrage est rendue plus longue et il est toujours fastidieux de devoir examiner un à un tous les numéros d'un grand inventaire.

Digitized by Google

H. Ch. Lea. *The Moriscos of Spain. Their conversion and expulsion.* Philadelphie, Lea frères et Cie, 1901. In-16, xii-463 p.

H. Ch. Lea. *A history of the Inquisition of Spain.* Tomes I, II, III et IV. New-York et Londres, Macmillan, 1906-1907. In-8, xiv-620, xii-608, xii-575, xi-619 p. Sh. 10,6 par volume.

Dr Ernest Schafer. *Beiträge zur Geschichte des spanischen Protestantismus und der Inquisition in 16. Jahrhundert, nach den originalakten in Madrid und Simancas bearbeitet.* Gütersloh, Bertelsman. 1902, 3 vol. in-8 de xvi-458, iv-26, i-813 p. M. 30 et 33,50.

L'Inquisition espagnole, voilà encore un sujet que M. Lea ne pouvait manquer d'aborder, vu ses préférences pour l'histoire des institutions disciplinaires de l'Église catholique et son désir manifeste d'intéresser le grand public.

L'étude au sujet des Mauresques, que nous indiquons en premier lieu, se trouve substantiellement dans le grand ouvrage d'ensemble sur l'Inquisition espagnole (Livre 8, chap. 2e); nous la résumons d'abord. L'histoire des *Moriscos of Spain* s'ouvre par un aperçu sur la condition des Maures, depuis les premiers regains catholiques. Depuis le xie siècle jusqu'à la prise de Grenade en 1492, les rois chrétiens de l'Espagne avaient pratiqué la tolérance civile à l'égard des Maures, qui passaient sous leur domination et s'appellaient depuis *Mudéjares*. Petit à petit cependant — sous l'influence de l'Église, dit M. Lea, — le peuple espagnol qui avait été le plus tolérant du monde, devint le plus fanatiquement intolérant. A partir de 1492 cette intolérance se manifeste de plus en plus : des efforts furent tentés, surtout dans le royaume de Grenade, pour faire entrer les Maures dans la société chrétienne, mais tandis que les uns, tel le premier archevêque de Grenade, Hernando de Talavera, voulaient tout attendre du temps et de la douceur, Ximénes et d'autres réclamaient l'abolition des capitulations accordées aux Maures de Grenade et aux autres Mudéjares du pays reconquis et exigeaient le baptême par la force. Le parti de la violence l'emporta, et posa, un siècle durant, ces désastreuses prémisses, dont Philippe III, poussé par son entourage, tira en 1609 la conclusion, en portant le décret d'expulsion contre les Morisques ou Mudéjares baptisés. Ce drame émouvant, cette lutte séculaire entre deux races, qui finit si tragiquement et au grand détriment de l'Espagne, est raconté dans l'étude de M. Lea sous les chapitres et rubriques suivants : 1) les Mudéjares, 2) Ximénes — son zèle immodéré, 3) la Germania — révolte des Confrères, des Communes contre les Nobles, 4) Conversion par édit sous Charles-le-Quint, 5) l'Inquisition, qui stimule les Moriscos dans leur aversion pour le Christianisme, 6) Conversion par persuasion, 7) Condition des Morisques dans l'Église et l'État, 8) Révoltes à Grenade, 9) Les dangers du dehors — connivence des Maures avec l'étranger, 10) l'expulsion, 11) résultats

Digitized by Google

désastreux. Suivent quelques documents (XIV) donnés en appendice, ainsi qu'une table alphabétique.

Le grand ouvrage de M. Lea — son histoire de l'Inquisition espagnole — ne s'est pas fait attendre après les études préparatoires (1) : le premier volume parut déjà en janvier 1906, le second en septembre de la même année, le troisième au commencement de l'année passée, le quatrième, qui nous arrive au moment de donner le bon à tirer, est également en librairie. Avouons que c'est aller vite en besogne, surtout si nous tenons compte de l'énorme quantité de documents concernant l'Inquisition non publiés et du petit nombre de monographies qui s'occupent du sujet. L'auteur espère cependant avoir réussi à faire revivre devant nos yeux une des organisations les plus remarquables, que l'humanité a connue ; il se flatte d'avoir retracé fidèlement, à l'aide des sources originales, le *caractère* et l'*activité* d'une institution qui n'a pas eu peu d'*influence* sur le sort de l'Espagne et indirectement sur tout le monde civilisé. Les mots que nous soulignons indiquent et l'objet et l'esprit de l'ouvrage. Dans les sept premiers livres, M. Lea expose la structure du fameux tribunal, son origine, sa situation dans l'Église et dans l'État, sa façon de procéder, l'étenduce t la qualité de sa juridiction. A partir du 8e livre il raconte, à grands traits, l'œuvre exécuté par le Saint-Office, ses gestes contre les Mauresques et les Protestants, et l'activité qu'elle déploya de par son droit de censure; mais dans tout le cours de son ouvrage, M. Lea cherche autre chose encore : parfois par une simple épithète, par une antithèse pathétique ou quelque exclamation compatissante, il trouve moyen de porter un jugement sur l'organisation et les actes de l'Inquisition et d'en montrer les conséquences, toutes néfastes à son avis. Il se défend de porter un verdict injuste! L'auteur estime au contraire qu'il est bien difficile de se faire une idée exacte des résultats de l'Inquisition, par la seule considération de l'activité qu'elle a déployée; son importance réelle est à chercher surtout dans cette influence, qu'elle exerça sur la foule par un travail continuel et caché, dans ce conservatisme à outrance, par lequel elle retint dans les bas-fonds et l'ornière du moyen âge ce pauvre peuple espagnol, incapable dès lors de jouir des libertés modernes (T. I, p. v). On ne regrettera pas que l'auteur, à défaut d'autres choses (2), nous indique dans sa courte pré-

(1) Avant *The Moriscos of Spain* avaient paru encore *Chapters from the religious history of Spain connected with the Inquisition* (Censorship of the Press, Mystics and Illuminati, Endemoniades, El Santo Niño de la Guardia, Brianda de Bardaxi) 1 vol. in-12.

(2) N'eût-il pas été utile de faire connaître dans la préface le *status praesens* de la question, la façon de procéder et surtout les matériaux qui ont servi à la construction de cette grande synthèse. On désire d'autant plus ces renseignements que l'auteur s'appuie surtout sur des sources inédites et que ses références, dans le cours de l'ouvrage, sont assez souvent défectueuses, au point de rendre le contrôle difficile, voir même impossible.

Digitized by Google

face la position qu'il prend vis-à-vis de l'Inquisition; tout dépend du point de vue auquel on se place. Or M. Lea juge d'après les principes de « l'inévitable révolution » et oublie ce que lui-même avança ailleurs (1), comment le mécanisme et la rigueur de l'Inquisition s'expliquent fort bien par les mœurs et les idées du temps.

Nous devons renoncer à donner une analyse quelque peu complète du grand ouvrage. Nous parcourrons lestement les huit livres des trois premiers volumes Le 1er livre contient l'histoire des origines de l'Inquisition espagnole, son établissement en Castille et Navarre, et son extension dans les provinces de Valence, d'Aragon, et de Catalogne et dans les Baléares. Au livre second est traitée la question importante des rapports entre l'État et l'Inquisition. Nous y lisons que ce qui a donné à l'Inquisition espagnole son efficacité toute spéciale et terrible, ce n'est pas seulement la perfection de son organisation, mais encore cette combinaison qui se fit en elle de la mystérieuse autorité de l'Église avec le pouvoir séculier. L'ancienne inquisition avait été une institution purement ecclésiastique; l'Inquisition espagnole réprésente le Pape et le roi, elle manie les deux glaives et cette combinaison de pouvoirs produit une tyrannie semblable à celle qu'exercera Henri VIII en Angleterre (cfr t. I, p. 289). Son autorité, les privilèges et l'exemption dont elle jouissait dans l'État ne pouvaient manquer de faire surgir des conflits avec les autres tribunaux et d'exciter l'hostilité populaire. Au sujet de l'étendue de sa juridiction, qui fait l'objet du IIIe livre, les conflits n'étaient pas moindres ni moins nombreux, les Papes mêmes eurent à reculer devant elle, surtout dans la question des appels.

Au IVe livre l'auteur donne un aperçu assez long et très bien fait sur l'organisation de l'Inquisition. Un chapitre d'abord est consacré à la *Suprema*, c'est-à-dire le conseil suprême présidé par l'inquisiteur général, dont les tribunaux locaux dépendaient. L'organisme des tribunaux inquisitoriaux, bien simple au commencement, reçut une réglementation définitive sous Thomas de Torquemada. Ce grand inquisiteur spécifia les fonctions des nombreux *officiales :* des inquisiteurs et assesseurs, de l'alguacil, du fiscal, des notaires et autres employés subalternes salariés, sur lesquels M. Lea donne de nombreux détails; il y eut aussi des aides non salariés, réquisitionnés à l'occasion ou qui s'offraient spontanément et jouissaient en conséquence de

(1) Voir son *Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, traduction de SALOMON REINACH, Paris, Fischbacher, 1900-1903. Dans la préface (t. I, p. XXIX) nous lisons : l' « Inquisition n'a pas été une organisation arbitrairement conçue ou imposée au monde chrétien par l'ambition et le fanatisme de l'Église. Elle a été le produit d'une évolution naturelle, on dirait presque nécessaire, des diverses forces en action au XIIIe siècle ». Si M. Lea croit devoir admettre cette thèse, pourquoi ces anathèmes, ces remarques rien moins que favorables à l'adresse de l'Église catholique et de ses chefs? Pourquoi appelle-t-il aveugle fanatisme et perversion de l'esprit religieux (cfr III, p. 146), ce qui, d'après son aveu, était reçu et exigé de tout le monde.

Digitized by Google

grands privilèges. Tous les fonctionnaires avaient à fournir la preuve de leur *limpieza*, c'est-à-dire de la pureté de sang ou de leur descendance d'anciens chrétiens, non condamnés pour hérésie : l'auteur a écrit un chapitre très intéressant sur ce sujet. Le livre V expose les ressources pécuniaires dont l'Inquisition disposa, grâce aux multiples confiscations et aux amendes imposées pour suspicion d'hérésie, grâce encore au système de rachat, admis pour les peines de la galère et de l'exil, pour la réclusion et le *San-benito* (habit de pénitence).

Les livres VI et VII sont consacrés à l'exposé de la procédure suivie par le Saint-Office. La clarté laisse bien à désirer dans cette partie de l'ouvrage de M. Lea, on s'y perd dans les questions accessoires, dans les nombreux cas *typiques* (typical case, specimen) apportés à titre d'exemple et l'on se demande, après avoir parcouru ces treize longs chapitres, si l'auteur est bien en droit de conclure que la procédure de l'Inquisition espagnole violait tout principe de justice, *one wich violated every principle of justice* (III, p. 91). Nous aimons à opposer à M. Lea, un auteur protestant comme lui, M. Schäfer dont il nous reste à parler; cet auteur en laissant parler les documents, en exposant avec plus de méthode la procédure suivie par le Saint-Office arrive à une tout autre conclusion. D'après M. Schäfer l'Inquisition espagnole dans certains détails de sa procédure a versé dans l'arbitraire en voulant par tous les moyens conserver la pureté de la Foi; elle a fait usage de moyens de coaction, a infligé des peines que les mœurs du temps expliquent, mais que la conscience moderne réprouve; cependant conclure de là que dans l'Inquisition espagnole tout a été injustice et mensonge c'est ne pas connaître les faits ou vouloir les ignorer (cfr t. I, p. 181-182).

Ce jugement de M. Schäfer donne une bonne idée de l'esprit dans lequel ses *Beiträge* ont été composées et auquel nous nous plaisons à rendre hommage; tout son travail d'ailleurs mérite des louanges, il est sans contredit le fruit de patientes recherches et de longues études sur les sources; il suffit pour s'en convaincre de parcourir rapidement les trois volumes. On sera tout d'abord agréablement surpris de trouver dans les tomes II et III, exclusivement consacrés aux pièces justificatives, une foule de documents inédits, inconnus pour la plupart aux historiographes, que M. Schäfer est allé trouver dans les archives si difficilement accessibles de l'Espagne. Ces documents, que l'auteur traduit pour la plupart ou résume en allemand, sont de si grande importance, qu'avant même d'examiner les conclusions qu'il en tire dans son 1er volume nous pouvons dire que l'histoire du Protestantisme et de l'Inquisition en Espagne a fait un grand pas. La lecture de cette savante étude, si richement et si minutieusement documentée, en convaincra tout le monde; nous essayerons d'en donner une brève analyse.

L'auteur n'a pas la prétention d'épuiser le sujet : il ne veut, dit-il dans sa préface, qu'apporter ses matériaux à la construction générale

Digitized by Google

et il a uniquement pour but de raconter l'extinction de la Réforme en Espagne, grâce au Saint-Office. Subsidiairement cependant et grâce aux mêmes documents, il pourra nous donner une idée de l'expansion que le Protestantisme avait prise dans la Péninsule et exposer plus en détail l'histoire des communautés de Séville et de Valladolid, où l'Inquisition a surtout eu à faire. L'auteur ne sort pas du XVIe siècle et avoue être peu documenté pour l'époque antérieure à 1550.

Une première partie est consacrée à l'histoire de l'Inquisition espagnole; mais M. Schäfer la fait précéder d'un long chapitre examinant la littérature du sujet : il arrive à la conclusion qu'en dehors de Hinschius, personne n'a été complètement impartial. Le second chapitre après une vue rétrospective sur l'ancienne Inquisition, retrace l'origine de l'Inquisition réformée, sous le règne des rois catholiques et son organisation. Il aborde ainsi une foule de questions de droit relatives à la composition du Saint-Office, à la nomination des dignitaires et la compétence réelle du tribunal.

Notons en passant que M. Schäfer opine, à l'encontre de ce qui était reçu jusqu'à présent, que les membres du Conseil, parmi lesquels siégeaient deux membres du Conseil de Castille et du Conseil d'État, avaient voix décisive dans les débats. La compétence réelle du Saint-Office aurait dû se borner aux délits d'hérésie et d'apostasie et à la *suspectio de haeresi*, mais l'intérêt des rois l'étendit à d'autres matières, par exemple, pour n'en citer qu'une, au commerce de chevaux avec l'étranger. A ce propos l'auteur s'occupe d'une question fort discutée : l'Inquisition espagnole a-t-elle été en droit et en fait une Cour de Justice de l'État ou de l'Église?

M. Schäfer se range à l'opinion d'Hinschius et ne voit dans l'Inquisition espagnole qu'une institution purement et exclusivement ecclésiastique. L'auteur n'apporte aucun nouvel argument à l'appui de sa thèse, aussi nous croyons que beaucoup continueront à considérer les inquisiteurs, en fait, comme des fonctionnaires de l'État, indépendants de ce qui représente surtout l'Église dans un pays, c'est-à-dire de la hiérarchie épiscopale. L'Église d'ailleurs était si peu maîtresse de l'Inquisition espagnole, qu'elle même eut à se défendre contre elle et tâcha, bien que sans succès, à lui enlever ses clercs, ses moines et ses évêques. Il est vrai que les inquisiteurs tenaient leur juridiction du pouvoir spirituel; mais on ne saurait nier que, si en principe l'inquisition était une institution ecclésiastique, en fait elle était sous la dépendance et à la disposition du pouvoir royal.

Au chapitre III, M. Schäfer expose l'activité déployée par le Saint-Office contre les Protestants; il établit préalablement l'autorité, que nous pouvons accorder aux actes du Saint-Office : beaucoup d'écrivains leur dénient tout crédit et les considèrent comme des mensonges destinés à couvrir la plus arbitraire des procédures ; mais l'auteur met les choses au point et nous prouve dans une digression intéressante que

Digitized by Google

les actes qu'il a consultés sont bel et bien des rapports fidèles, de ce qui se passait dans les procès. Sont traitées ensuite point par point et avec de nombreux détails les formes de procédure, suivies depuis la dénonciation jusqu'à l'exécution finale de la sentence portée. C'est ici surtout que M. Schäfer a eu recours aux sources; ceux qui s'intéressent à la question, consulteront avec fruit les extraits de procès donnés en appendice au 1er volume; ils y trouveront un exemple de chaque phase de la procédure.

Selon les actes d'accusation les griefs du Protestantisme se réduisaient en Espagne surtout à sept points : 1° Dédain du pouvoir du Pape, des Indulgences et du mérite des bonnes œuvres; 2° Les propos contre l'état ecclésiastique; 3° Le refus d'honorer la Vierge et les Saints; 4° La négation de la présence réelle ; 5° La négation des peines éternelles et du purgatoire; 6° La *suspectio de haeresi*, qui consistait le plus souvent dans la sympathie montrée pour les protestants étrangers; 7° Enfin les faveurs ou l'aide donné à des réformés.

Ce serait excéder les limites d'un compte-rendu que de suivre l'auteur dans tous les détails de la procédure; remarquons cependant encore ce qu'il dit à propos de la sentence finale et des peines infligées: plusieurs exagérations ont été ici également réduites à la juste mesure. D'abord le nombre des *relaxati*, est bien moindre qu'on ne l'a dit jusqu'à présent : sur les 2100 personnes poursuivies comme adhérents à la Réforme, 220 seulement ont été condamnées et exécutées. Les peines de la prison ont été également dépeintes sous des couleurs trop noires : il n'y eut jamais de condamnation à perpétuité comme l'a fait croire à plusieurs l'expression *carcer perpetuus* (*carcel perpetua*); on voulait simplement distinguer par là l'emprisonnement infligé en punition définitive de l'emprisonnement préventif (*carceles secretas*).

La 2e et la 3e partie de l'étude de M. Schäfer s'occupent directement du Protestantisme espagnol L'expansion de la Réforme dans la péninsule est une question d'autant plus discutée qu'elle était basée sur peu de données; l'auteur, en bon logicien et grâce aux documents qu'il publie, redresse avec beaucoup d'impartialité les opinions des historiens. Il pose d'abord en principe que sous le nom de « protestants espagnols » il ne faut comprendre que les seuls espagnols, qui par l'étude de l'Ecriture et des œuvres protestantes vinrent à se prononcer avec conviction contre l'Église de Rome et ses doctrines fondamentales. Or, à l'aide de ce principe, l' «Église réformée d'Espagne», dont l'importance avait été beaucoup exagérée dans les martyrologes protestants, se trouve singulièrement diminuée : les documents prouvent en effet qu'en dehors des communautés de Valladolid et de Séville, il n'y eut que quelques rares adeptes isolés de la Réforme. Bien plus la communauté de Valladolid, sur laquelle l'auteur possède une copieuse documentation, n'a guère compris qu'une cinquantaine d'adhérents, et c'est une erreur de croire qu'elle fût parfaitement organisée ; ses doctrines mêmes ne sont pas très bien définies : ainsi on ne sait trop si elle ad-

Digitized by Google

mettait ou niait la présence réelle de Notre Seigneur dans l'Eucharistie. A Séville la communauté réformée était plus importante; M. Schäfer y trouve en dehors des étrangers, 127 protestants espagnols. L'histoire détaillée de ces deux communautés est très bien exposée et très intéressante à lire : on y trouve un tableau vivant des procédés de l'Inquisition, que l'auteur nous avait exposés dans sa première partie plus ou moins *in abstracto*; on y voit encore comment le Protestantisme espagnol a été sans signification au point de vue intellectuel; la Réforme, d'ailleurs, en Espagne — c'est la conclusion de l'auteur — n'a eu aucune influence sur la nation, ni aucune conséquence durable.

Nous n'hésitons pas à affirmer que l'étude de M. Schäfer est la meilleure qu'il nous a été donné jusqu'à présent de lire sur l'Inquisition. L'auteur y fait preuve d'une solide érudition, d'un esprit de saine et impartiale critique, qui nous le fait préférer de loin à M. Lea. Sans doute l'historiographe américain a le mérite d'avoir rassemblé une énorme quantité de matériaux, manuscrits et imprimés rares, ses recherches dans les archives d'Espagne lui ont permis d'établir bien des faits inconnus jusqu'à présent, d'indiquer des points de vue nouveaux et de suggérer des hypothèses; il a cependant, à notre avis, le grand tort de trop parler par lui-même et de ne pas fournir à ses lecteurs la facilité de contrôle, ou plutôt le moyen d'acquérir à l'aide de son ouvrage, une connaissance scientifique et satisfaisante au sujet de l'Inquisition espagnole. Les auteurs que nous venons d'analyser pourraient donc bien faire entre eux un échange de titre : les *Beiträge* de M. Schäfer, ses contributions à l'histoire du Protestantisme et de l'Inquisition en Espagne resteront, à notre avis, histoire définitive; par contre la synthèse complète et générale que M. Lea a essayé, demande à être contrôlée et complètée par une étude plus critique des sources.

R. De Schepper.

P. S. Notre compte-rendu était déjà imprimé quand le 4e volume (XII-619 p.) du grand ouvrage de M. Lea nous est parvenu. Il contient la suite du livre VIII et expose en détail l'activité que l'Inquisition déploya contre le mysticisme, la *solicitatio ad turpia*, les propos contre la Foi, la sorcellerie et les sciences occultes, la franc-maçonnerie, le philosophisme de la fin du XVIIIe siècle, le blasphème et autres délits de diverse nature; tout un chapitre est consacré à l'intervention de l'Inquisition dans la politique. Cet exposé nous parait bien long dans un ouvrage d'ensemble : de nombreux excursus sont donnés sur les antécédents des doctrines ou tendances réprimées, ainsi que de multiples comparaisons avec d'autres pays. Mais M. Lea croit devoir mettre ses lecteurs au courant des choses et des doctrines de l'Église catholique; seulement à cet effet, il aurait bien fait de consulter les auteurs catholiques modernes, mieux à même de comprendre leurs corréligionnaires. Cette méthode lui aurait évité des mécomptes et ne lui aurait pas fait trouver un faux mysticisme, un germe de rébellion

Digitized by Google

contre l'Église, dans un bout de phrase, séparé du contexte, des œuvres de St-Jean de la Croix, de St-Pierre d'Alcantara et autres (p.3). Et puis, est-ce faire de l'histoire impartiale que de rechercher les côtés piquants et ce qui semble contradictoire, et surtout de présenter les événements de telle façon, que ce qui a été de fait l'exception semble avoir été la règle générale? C'est le cas au chapitre 6, où l'auteur pose en thèse que la *solicitatio ad turpia* a été une source perpétuelle de trouble dans l'Église. Il n'en pouvait être autrement, d'après lui, puisque, à moins de posséder une vertu toute spéciale, *a virtue of uncommon robustness*, le prêtre ne saurait résister aux tentations, occasionnées au confessionnal. Cet argument *a priori* fait bien mauvaise figure dans un livre d'histoire, et n'en déplaise à M. Lea, cette vertu est et a toujours été beaucoup plus commune qu'il ne croit. Le livre IX et final contient l'histoire contemporaine de l'Inquisition espagnole et les conclusions de l'auteur.

La lecture du dernier volume de l'*History of the Inquisition of Spain* n'a pas fait changer l'opinion que nous avons exprimée ci-dessus.

R. D. S.

M. RICHTER. *Desiderius Erasmus u. seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften.* Mit dem Fksm. e. Briefes v. Erasmus. (Quellen u. Darstellungen aus der Geschichte des Reformationsjahrhunderts, éd. G. Berbig. T. III.) Leipzig, M. Heinsius, 1907. In-8, VII-69 p. M. 2,50.

La collection *Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformationsjahrhunderts*, publiée par Georg Berbig, s'est accrue d'un intéressant petit volume. L'auteur, M. Richter, y traite une question fort débattue : la position d'Érasme vis-à-vis de Luther. Tous les historiens d'Érasme l'ont touchée. Quelques-uns, comme Kerner en 1859, Plitt en 1866, Stichart en 1870, Nisard en 1877, Leszius en 1895 lui ont consacré des études spéciales. M. Kalkoff, l'historien si compétent dans l'histoire de la Réforme, en parle incidemment dans toutes ses publications sur les origines du protestantisme. Il a de plus consacré son long article : *Die Vermittlungspolitik des Erasmus und sein Anteil an der Flugschriften der ersten Reformationszeit* dans l'*Archiv für Reformationsgeschichte* (T. I (1903), p. 1-82). Quant à l'étude de M. Richter, c'est la réédition d'une thèse doctorale qu'il avait publiée en 1900. L'auteur a le grand mérite sur ses devanciers de procéder par ordre chronologique et de marquer à chaque étape de la révolution religieuse les points de contact entre la doctrine et la conduite d'Érasme et de Luther. Il traite d'abord d'Érasme comme réformateur, puis étudie sa conduite jusqu'à l'époque de la dispute publique de Leipzig,

Digitized by Google

ensuite jusqu'au Reichstag de Worms, jusqu'à la mort de Léon X, depuis Adrien VI jusqu'à sa rupture avec Luther, enfin au temps de la lutte religieuse en Angleterre pour finir par quelques considérations sur son attitude après sa rupture avec Luther.

M. Richter est protestant et se révèle comme tel dès le premier paragraphe. Sans doute Érasme a été un réformateur. Les réformes réclamées par l'état lamentable de l'Église contemporaine ont été sa principale préoccupation. Les abus de la société chrétienne ont fourni à son esprit satyrique la plus ample matière à de trop acerbes railleries. Mais autre chose est réformer, autre chose détruire. L'Église n'a jamais prétendu que dans le judaïsme, c'est à dire d'après M. Richter (p. 2) dans les cérémonies et la vie monachale, consiste toute la vertu. Diminuer l'importance qu'au moyen âge on attribuait au côté extérieur de la religion, redresser les études sous la direction de l'autorité légitime de l'Église, tel était le programme d'Érasme. Et il va de soi qu'à l'époque actuelle un catholique n'écrirait plus avec la liberté qu'y mettait Érasme au XVIIe siècle. Nous ne sommes plus au temps de ce libertinage et de cette indépendance fâcheuse des premiers humanistes. Le concile de Trente, l'organisation plus centralisatrice de Rome, et la renaissance catholique du XVIIe siècle ont davantage raffermi l'autorité du Pape et des évêques, et les attaques incessantes des adversaires réclament plus de réserve même là où il y a des abus à réprimer. Pour juger impartialement la personalité d'Érasme, il faudrait, nous semble-t-il, déposer tout préjugé et se placer avec lui avant la révolution religieuse. Pour ne l'avoir pas fait, l'auteur s'est laissé aller à écrire, qu'Érasme enseignait que la véritable religion consistait, non pas dans la foi à l'Église et à ses dogmes, mais dans le plein abandon à Jésus-Christ, dans la force salvifique de la charité chrétienne, et dans la vertu sanctificatrice de la Sainte Écriture (p. 3). D'ailleurs l'auteur s'empresse de montrer les divergences d'opinion des deux réformateurs. S'ils se rencontraient sur le terrain pratique et dans la critique des abus, Érasme se séparait très nettement de Luther en deux points dogmatiques capitaux : la doctrine de Luther sur le libre-arbitre, corollaire elle même de sa doctrine sur la justification, et sa théorie sur l'origine historique de l'Église (p. 66). Il va sans dire que cette séparation ne s'est pas révélée dès le début. Luther a su très habilement cacher sa tactique De là ce va et vient et ces tergiversations réciproques tant chez Luther que chez Erasme. L'auteur nous les montre dans ce petit livre et à notre avis il a très bien réussi à tracer la ligne de démarcation. Mais la question n'est pas épuisée : M. Richter serait un excellent guide pour l'historien qui voudrait l'étudier plus amplement. Il est regrettable toutefois que l'auteur n'ait pas accompagné ses textes et extraits de références bibliographiques; une liste des ouvrages consultés est un faible correctif à ce défaut.

A. DUMORTIER.

Digitized by Google

P. Bartholomæus Verelst, O. F. M. *Zumarraga O. F. M. Eerste Bisschop, Aartsbisschop van Mexico : of eenige bladzijden uit de geschiedenis van Nieuw-Spanje.* Roulers, J. De Meester, 1907. In-8, 231 p.

Cet ouvrage, comme le titre l'indique, se rapporte aux premières années de la colonisation espagnole dans le Nouveau-Monde. Juan de Zumarraga naquit à Durango vers l'an 1468. Il avait rempli diverses fonctions dans l'Ordre des Frères-Mineurs ainsi que l'office d'inquisiteur dans la province de Navarre, quand Charles-Quint le nomma évêque de Mexico, en 1527. Le siège de Mexico n'était pas encore canoniquement érigé, et comme le roi était alors en brouille avec la Cour de Rome, le Pape ne donna la bulle d'érection que trois ans plus tard. Zumarraga ne fut même consacré évêque qu'en 1533, mais dès l'année 1528 il était dans la Nouvelle-Espagne, avec le titre d'« antistes apostolica et omnimoda auctoritate ». Chargé par Charles Quint de protéger les Indiens autant que d'opérer leur conversion à la religion catholique, Zumarraga s'aliéna bientôt l'esprit des gens sans aveu qui composaient l'*Audiença* de la Nouvelle Espagne. L'excomunication fulminée contre eux et l'interdit lancé sur la ville de Mexico, eussent été pour Zumarraga des armes insuffisantes pour défendre les droits et la vie des Indiens, si Cortès ne fût allé en Espagne défendre sa cause à lui, et celle de l'évêque nommé. Les membres de l'*Audiença* furent révoqués, et Zumarraga put si bien justifier sa conduite envers eux, qu'à cette occasion il reçut enfin la consécration épiscopale.

Il commença dès lors l'organisation de son diocèse. Un premier synode diocésain fut tenu à Mexico le 1er mars 1536. L'année suivante les évêques de la Nouvelle Espagne s'y réunirent en concile provincial. Les moyens d'assurer la conversion des Indiens et la nécessité de réprimer certains abus parmi le clergé, furent surtout l'objet de leurs délibérations. On décida entre autres l'érection dans chaque diocèse d'un couvent de femmes pour l'éducation des jeunes filles indiennes, et d'un collège pour garçons. Mais cette mesure, Zumarraga seul put l'exécuter en partie, par la création d'un grand collège à Tlatelolco, où bientôt une centaine de jeunes gens, la plupart fils de chef indiens, fréquentaient les cours que des Pères franciscains y donnaient en latin. Zumarraga fit même établir une imprimerie à Mexico, grâce à laquelle il put répandre parmi les Indiens des catéchismes et des tracts religieux, en langues espagnole et mexicaine. Ces traits montrent bien que l'évêque de Mexico était animé d'un zèle ardent et éclairé. En faveur de ceux des Indiens qui étaient soumis au travail forcé dans les *repartimientos*, il proposa au Conseil des Indes de rendre les *repartimientos* héréditaires : espérant ainsi amener les détenteurs de ces fiefs à traiter leurs esclaves avec plus d'humanité. Il se montra, en cela, plus prudent mais moins généreux que le brave Las Casas, qui ne voulait rien moins que faire abolir radicalement l'esclavage des Indiens. Plusieurs

Digitized by Google

historiens ont accusé les missionnaires, et Zumarraga en particulier, d'avoir systématiquement détruit tous les monuments de la civilisation aztèque au Mexique. C'est surtout la disparition des hiéroglyphes et des anciens manuscrits des nations mexicaines, qu'on impute au « fanatisme » et à « l'ignorance » des moines espagnols. Mais l'accusation, portée d'une manière aussi générale, est exagérée et n'est justifiée par le témignage d'aucun auteur contemporain. Il faut tenir compte des excès qui accompagnèrent la conquête du Mexique par les Espagnols, et de la négligence des Indiens eux-mêmes à conserver les monuments de leur histoire nationale. Que Zumarraga aît un jour fait réunir à Texcuco tous les hiéroglyphes et archives du royaume d'Anahuac en un tas énorme auquel il aurait ensuite fait mettre le feu, c'est là, dit le R. P. Verelst, une pure légende, qui ne paraît pas avant la fin du XVIIIe siècle, et qui repose en définitive sur les témoignages, peu convaincants, de quelques Indiens.

En 1546 le pape Paul III sépara la Nouvelle Espagne de l'archevêché de Séville, et nomma Zumarraga archevêque de Mexico, avec les évêques d'Oajaca, de Michòaca, de Tlascala, de Guatemala et de Chiapas, comme suffragants. On jugera du progrès que la religion catholique avait fait parmi les Indiens, par ce que Zumarraga luimêm rapporte : en 40 jours il conféra la confirmation à 400,000 Indiens !

Le premier évêque, puis archevêque, de Mexico, mourut le 3 juin 1548.

Il faut savoir gré au R. P Verelst de nous avoir mieux fait connaître cette remarquable figure. Son livre, quoique adressé au grand public, accuse chez l'auteur un souci constant de l'exactitude historique. Il prend soin d'indiquer ses sources et à l'occasion, discute leur valeur respective. C'est une biographie de bon aloi, une page estimable dans l'histoire, encore à peine ébauchée, des missions catholiques.

L. SMET.

G. CALENZIO. *La vita e gli scritti del Cardinale Cesare Baronio della Congregazione dell' Oratorio, bibliotecario di Santa Romana Chiesa.* Rome, Tipografia Vaticana, 1907, gr. in-8, LXXXIX-1027 p. L. 20.

Le titre de l'ouvrage ménage une surprise ; on s'attend à trouver le travail, divisé en deux grandes parties : la vie et les écrits de César Baronius. Il n'en est rien : le P. Calenzio a traité simultanément, l'une et l'autre, en XLIX chapitres, correspondant, à peu de chose près, année par année, à la vie publique du grand cardinal. Il en résulte, pour ceux qu'intéresse, p. ex., la question des Annales, l'obligation de

Digitized by Google

parcourir la plus grande partie de l'ouvrage : ce qui est un inconvénient. Dans ce compte-rendu, nous nous écarterons de la disposition de l'auteur et nous classerons, pour plus de clarté, sous deux rubriques : la biographie et l'activité littéraire de Baronius, les renseignements épars dans le travail. Nous nous arrêterons spécialement, comme présentant plus d'intérêt, pour les lecteurs de la *Revue*, aux œuvres de Baronius.

César Baronius naît, dans les Volsques, à Sora, le 30 octobre 1538. Le 29 octobre 1556, il entre à l'université de Naples, pour y faire des études de droit civil; des menaces de guerre entre l'Espagne et la France, le font quitter Naples pour Rome, à la fin d'octobre 1557. Il entre immédiatement en relations avec Philippe Néri, le futur fondateur de l'Oratoire. Sur ses conseils et malgré l'intransigeante opposition de sa famille, il prend la résolution d'entrer dans la carrière sacerdotale : il reçoit le sous-diaconat, le 21 décembre 1560 et le diaconat, le 15 avril 1561. La même année, il est reçu docteur *in utroque*. Ordonné prêtre en 1564, il est attaché à Saint-Jérôme des Florentins, où, en 1565, il commence ses premières conférences sur l'histoire ecclésiastique. On lui offre, à trois reprises différentes, des évêchés qu'il refuse. En 1586, il commence la publication des Annales : le premier tome paraît en 1588. Il est promu au cardinalat en 1596 : entretemps, il avait occupé, dans l'Oratoire nouvellement fondé, les charges les plus importantes; il avait joué un rôle prépondérant, dans la fondation de l'Oratoire de Naples et dans la rédaction définitive des Constitutions de la Congrégation. En 1597, il est nommé par Clément VIII bibliothécaire de la Sainte Église romaine : il meurt le 30 juin 1607. Telle est, dans ses grands traits, la chronologie de la vie de Baronius.

L'œuvre capitale de Baronius est connue sous le nom d'Annales. Le titre qu'il voulait, au début (1579), donner à son œuvre, était : *Historia Ecclesiastica controversa R. P. Cesaris Baronii Sorani Presbyteri Collegii S. Oratorij*. Ce devait être, dans sa pensée et en fait, une œuvre de polémique et de controverse. Mais en publiant le tome I (1588), il lui donne comme titre : *Annales Ecclesiastici auctore Cesare Baronio Sorano Congregationis Oratorii presbytero*. Les Annales embrassent une période, qui va de la naissance de Jésus-Christ à 1198. Grégoire XIII, dit le P. Calenzio, fut-il l'initiateur de Baronius, dans la rédaction de ses Annales? C'est une erreur de la croire. Le mérite de cette initiation, revient tout entier, à Philippe Néri qui a agi par préoccupation apologétique. La compilation, dite les Centuries de Magdebourg, venait de paraître (1559-1574) : c'était une œuvre de partialité sectaire, contre l'Église romaine : il fallait répondre par une réfutation. Philippe Néri, qui jetait les bases de son Oratoire, avait attribué à Baronius, l'un de ses premiers compagnons, les conférences hebdomadaires sur l'histoire ecclésiastique à Saint-Jérôme des Florentins (1565), puis à Saint-Jérôme de la Charité (1566) : il était donc

Digitized by Google

admirablement préparé à cette œuvre de défense religieuse, lorsqu'en 1579, sur les conseils de Philippe Néri, il se décida à publier les Annales. Le premier tome, cependant, ne parut qu'en 1588; le dernier tome (t. XII) parut en 1607, quelques mois après la mort de Baronius (1). Il avait comme correcteurs, les PP. de l'Oratoire de Naples, surtout le P. Talpa; dans la rédaction, il s'aidait beaucoup de la collaboration du cardinal Sirleto.

L'apparition du Ier tome fut un immense succès : en 1589, la maison Plantin commence une seconde édition; en 1593-1594, on est déjà à la quatrième édition pour le tome Ier et à la troisième pour le tome II. Les Annales ont eu 21 éditions; il y a lieu de mentionner les trois plus importantes : la première édition vénitienne de 1707-1713; la seconde édition vénitienne de 1737, imprimée à Augsbourg; l'édition parue à Lucques (1738-1759 36 vol. in-fol.), chez Léonard Venturini, est considérée comme *princeps*. Elle contient, outre les Annales, les critiques du conventuel Ant. Pagi, la continuation de Raynald, les notes de Dominique Gorgi et du P. Jean Dominique Mansi. Dans cette édition, le texte est réparti sur deux colonnes; les documents sont imprimés en cursive et les citations sont en marge. Les compléments, changements ou corrections apportées par Baronius à son œuvre, sont reportés à la fin de chaque tome; la critique et les notes sont au pied de chaque page (Introd. pp. XLVIII-LIII). En 1590, commencent les traductions : en italien, par Panigarola, évêque d'Asti; en allemand, par le baron Fuschar (Fuggero), à Ingolstadt; en polonais (1603). En même temps et en différentes langues, on publie des Abrégés dont le meilleur est celui d'Oderic Raynald, paru, en italien, à Rome, en 1638 (2 vol. in-fol.).

L'œuvre de Baronius devait, naturellement, provoquer des polémiques. Chose étonnante, elles commencent du côté des catholiques : le jésuite Nicolas Serarius, en 1589, Nicolas le Fèvre, littérateur français, en 1591 et le Jésuite espagnol Jean Soria (1591) font paraître quelques critiques de peu d'importance. La grande opposition aux Annales devait venir de l'Espagne, après la publication du tome XIe (1001-1099). Dans cette période, est compris le pontificat d'Urbain II (1088-1099) : on lui attribuait un diplôme conférant au comte Roger des pouvoirs de légat *a latere* en Sicile : on les désigne sous le nom de *Monarchia Sicula*. En vertu de ce privilège, les rois de Sicile avaient établi un

(1) Voici, d'après la date de publication, la série des XII tomes, qui constituent les Annales :

Ier	tome en	1588	VIIe	tome en	1596
IIe	» »	1590	VIIIe	» »	1599
IIIe	» »	1592	IXe	» »	1600
IVe	» »	1592	Xe	» »	1602
Ve	» »	1594	XIe	» »	1605
VIe	» »	1595	XIIe	» »	1607

Digitized by Google

tribunal qui traitait des causes ecclésiastiques, avec l'étendue des pouvoirs d'un légat *a latere*. Il en résultait, en fait, l'annihilation des droits de jurisdiction pontificale, sur les royaumes de Naples et Sicile réunis. En 1571, Pie V avait essayé, mais en vain, d'un concordat, pour remédier aux abus. C'est alors que Baronius examine, à la lumière des sources, le bien fondé des droits des rois de Sicile : il est amené à conclure, à la fausseté ou, du moins, à la corruption du diplôme d'Urbain II Le premier usage du faux remonterait à 1513 (pp. 651-659). La publication du traité soulève une protestation générale en Espagne, dont dépendaient les royaumes de Naples et Sicile. Les polémiques commencent : la plus ardente est menée par le cardinal Ascanio Colonna, du parti espagnol (1). La grande franchise de Baronius, son amour de la vérité historique et de la liberté ecclésiastique, lui valurent l'exclusion du Souverain Pontificat : aux conclaves du 31 mars 1605 (élection de Léon XI), au 16 mai 1605 (élection de Paul V), l'exclusion fut formulée par l'Espagne contre Baronius (chap. XXXVIII); en même temps, son *de Monarchia Sicula* était prohibé dans les pays de mouvance espagnole (p. 719.)

Du côté des protestants, la lutte est menée contre les Annales (1 vol. in-4, Londres, 1614) par le calviniste français, Isaac Casaubon, réfugié en Angleterre, après l'assassinat d'Henri IV. Le Jésuite Héribert Rosweyde prit la défense de Baronius (1 vol. in 8, Anvers, 1614) : c'est le départ de polémiques entre catholiques et protestants jusqu'au milieu du XVIIe siècle (Introd. pp. LIV LVI).

Les Annales furent continuées, par Henri de Sponde, jusqu'en 1572 (2 vol. in-fol. 1640-1641) et le dominicain polonais Bzovius jusque 1572 (9 vol in-fol. 1629-1672). Les oratoriens entreprirent de leur côté la continuation de Baronius : Raynald la conduisit jusque 1565 (9 vol. in-fol. Rome, 1646-1677), Laderchi jusque 1571 (3 vol. in-fol Rome, 1728-1738) et enfin le P. Theiner jusque 1585 (3 vol. in-fol. Rome, 1856). Le P. Calenzio devait continuer l'œuvre, jusqu'à la fin du pontificat de Clément VIII (— 1605) ; la suppression du couvent, puis de la Congrégation l'ont empêché de donner suite à son projet.

Comme travaux de moindre importance, dus à Baronius, nous citerons, la vie critique de saint Ambroise, rédigée (1582) à la demande du cardinal Felix Peretti, dit Montalto (Sixte V), qui éditait les œuvres de saint Ambroise ; de même, des notes sur le Martyrologe, écrites (1580) à la demande de Grégoire XIII. Membre de la Congrégation des Rites, il joue un rôle très marqué dans la commission chargée de la réforme du Bréviaire, du Pontifical et Cérémonial des Evêques (1602). Paul V le charge (1605) de la correction du Rituel romain. Pour ceux, que ces questions intéressent nous signalerons le chap. XXV, où le P. Calenzio marque la part prise par Baronius,

(1) Le P. Calenzio donne en note pp. 652-653 la littérature de ces polémiques; la plus grande partie est conservée a la Vallicellana, ancienne bibliothèque des Oratoriens, à Rome.

Digitized by Google

dans la réconciliation de Henri de Navarre avec la Papauté; le chap. XXXIV, où il expose le rôle du cardinal, dans la fameuse congrégation « *de Auxiliis* » : c'était un ardent adversaire de Molina; il s'était formé une conviction, au contact d'un docteur en théologie de l'Université de Louvain, François Lamata (p. 591 sv.).

Voilà ce que nous avons cru devoir signaler de l'œuvre du R. P. Calenzio sur la vie et les écrits de Baronius. Nous aimons à le dire, le R. P. a épuisé le sujet : tout ce qui se rattache à la vie du cardinal est noté dans les menus détails. Il était d'ailleurs parfaitement renseigné pour le faire : son introduction témoigne d'une connaissance approfondie de la littérature manuscrite et imprimée, des œuvres du cardinal et des travaux relatifs à son sujet. Le R. P. publie, en appendice, quelques extraits (26) de documents inédits; nous noterons le n° II : *De methodo historiae ecclesiasticae* (cod. Vatic. Palat. lat. n. 962) : il s'agit, d'une méthode d'exposition de l'histoire ecclésiastique, sans nom d'auteur; le n° VII : *Ordine prefissosi dal Baronio nello scrivere la storia ecclesiastica* (cod. Vallic. Q. 7 et 8). Beaucoup regretteront l'absence d'un catalogue des sources et des travaux utilisés par le R. P. : c'eût été un utile complément à son introduction.

Sur le plan du travail, nous voudrions faire quelques réserves. Le R. P. Calenzio s'est préoccupé, exclusivement, de ranger chaque détail de la vie de Baronius, à sa place chronologique. Sans doute, cette disposition permet de saisir la succession, dans l'activité de Baronius, mais elle empêche une vue d'ensemble sur son œuvre. On est obligé, nous l'avons déjà dit, pour les Annales, de rassembler les données, éparses dans les chapitres XIII à XLVIII, où il expose la vie de Baronius, de 1579 à 1607. Il eut été préférable, semble-t-il, d'opérer dans le travail, deux grandes divisions : la biographie détaillée, puis l'activité littéraire. Disons-le, l'étude que le R. P. fait des Annales, n'est pas complète; il y manque surtout, une étude de la méthode de Baronius et de la valeur historique de ses Annales. Le R. P. se contente de transcrire les appréciations du cardinal Capecelatro, dans sa *Vita di Santo Filippo*. Pourquoi ne pas publier, en appendice, l'introduction aux Annales, dans laquelle, Baronius donne au lecteur, sa méthode de recherche et de travail? Il est également regrettable, que le P. Calenzio n'ait pas fait un index des matières contenues dans son ouvrage : c'est toujours utile, pour manier un si volumineux travail.

Ces quelques réserves n'empêchent pas le travail du R. P., d'être un beau monument, élevé à la mémoire du grand historien du XVIe siècle. C'est en même temps, une histoire intéressante des origines de la Congrégation de l'Oratoire, à la fondation de laquelle Baronius a concouru activement. Publié à l'occasion du troisième centenaire de sa mort, il doit être, dans l'intention du P. Calenzio, le point de départ de la béatification du plus illustre fils de Saint-Philippe-Néri.

A. PASTURE.

Digitized by Google

A. Delplanque. *Fénelon et la doctrine de l'amour pur, d'après sa correspondance avec ses principaux amis.* Essai sur Fénelon dans l'intimité d'après ses lettres et celles de ses amis. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille. Fasc. 5.) Lille, Giard, 1907. In-8, xxv-477 p. Fr. 10.

Le même. *Fénelon et la doctrine de l'amour pur d'après sa correspondance avec ses principaux amis. Appendice. Contribution à une édition critique de la correspondance de Fénelon et lettres et documents inédits.* (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille. Fasc. 5.) Lille, Giard, 1907. In-8, 101 p. Fr. 3.

Cet ouvrage est, comme le dit l'auteur dans sa préface, une biographie psychologique de Fénelon et de ses principaux amis durant les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il devait être écrit : l'archevêque de Cambrai a eu sur tous ceux qui l'ont approché une telle puissance de séduction qu'il était intéressant de rechercher jusqu'à quel point il l'avait exercée, comment il avait su aimer ceux qui étaient entrés dans son intimité ; ainsi pouvait-on pénétrer davantage dans cette âme aux ressorts si compliqués. Il faut nous féliciter que cette étude ait été faite par un littérateur aussi distingué que celui qui se révèle dans ce livre. De la correspondance de Fénelon et de celle de ses amis, M. Delplanque a tiré tous les traits qui lui ont permis de fixer cette figure si ondoyante et si diverse, de tracer les portraits de ceux que l'archevêque de Cambrai a le plus aimés : du chevalier Destouches, du duc de Bourgogne, des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, du vidame d'Amiens, de l'abbé de Beaumont, de l'abbé de Langeron et de l'abbé de Chantérac. Il a formé une délicieuse galerie de tableaux que l'on parcourt d'un œil ravi.

Toutefois, quel que soit le mérite de cette œuvre, nous n'aurions pas à en parler dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, si, en étudiant les rapports de Fénelon avec ses amis, M. D. n'avait été naturellement amené à parler du quiétisme. Dans la première partie de son ouvrage il avait recherché comment l'archevêque de Cambrai s'était efforcé d'appliquer la doctrine de l'amour pur dans ses relations avec ses amis ; il a voulu montrer dans une seconde partie combien cette doctrine lui tenait à cœur. L'abbé de Chantérac avait été à Rome le représentant de Fénelon alors que la querelle du quiétisme était portée devant le Pape ; il ne fut en relations épistolaires avec lui que pendant cette affaire. Il entrait dans le plan de l'auteur de faire l'histoire des sentiments intimes de Fénelon et de son ami dans cette longue discussion avec Bossuet et avec son neveu l'abbé Bossuet ; voici les conclusions auxquelles il est arrivé.

La première tâche de M. D. était de nous faire connaître l'agent de Fénelon. De fructueuses recherches dans les archives particulières de

Digitized by Google

la famille de Chantérac, aux archives départementales de la Dordogne, à la Bibliothèque Nationale, à la bibliothèque de Cambrai lui ont fourni de très intéressants détails sur les origines et sur la vie de l'abbé de Chantérac. Né vers 1640 (la date établie par M. D. doit être retenue), Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac fut admis le 14 juillet 1662 au Séminaire de Saint-Sulpice ; il en sortit bien avant que Fénelon y entrât. Il fut directeur du Carmel de Saint-Joseph, de Bordeaux, vicaire-général de Sarlat, prévôt du Chapitre en attendant qu'il fut appelé par l'archevêque de Cambrai à remplir auprès de lui les fonctions de vicaire-général. Plus âgé que lui de dix ans il ne devait lui survivre que bien peu ; il se retira dans le Périgord après la mort de celui qu'il avait si tendrement aimé et il y mourut le 20 août 1716. M. D. nous montre comment ces deux hommes originaires d'un même pays, unis l'un à l'autre par des liens de parenté qui allaient encore se resserrer, ayant reçu la même formation d'esprit et d'âme, étaient faits pour s'estimer et s'aimer. L'un et l'autre avaient passé par le Séminaire de Saint-Sulpice ; à ce propos, M. D. nous dit quels rapports affectueux unirent Fénelon et la Compagnie de Saint-Sulpice ; en d'excellentes pages il marque quelle influence eut sur le développement de son génie l'éducation qu'il y reçut ; surtout il signale combien la doctrine de l'amour pur si chère au protecteur de madame Guyon, ressemble à certaines idées ou à certains sentiments de M. Olier, (p. 189) ; très volontiers nous admettrions avec lui que c'est à M. Olier que Fénelon et l'abbé de Chantérac auraient pris la première idée de l'amour étranger à tout intérêt.

M. D. étudie l'affaire du quiétisme à partir du temps où ont été signés les articles d'Issy (10 mars 1695) et il indique rapidement quelles étapes furent parcourues dès ce moment par Bossuet et par Fénelon jusqu'au jour où fut publié le livre des *Maximes des Saints*. On voit comment la rupture devint entière, elle devait être irréparable : « Fénelon et Bossuet professaient deux doctrines opposées sur l'amour de Dieu, et quand Bossuet voulut indirectement faire désavouer à Fénelon sa doctrine, ces deux hommes et ces deux doctrines entrèrent en lutte. » (p. 224). M. D. aurait voulu que Fénelon eût apporté dans les préliminaires de cette querelle plus de droiture et moins d'habileté ; il aurait pu ajouter que l'évêque de Meaux aurait dû mettre dans ce différend moins de raideur et plus de condescendance.

Nous suivons ensuite jour par jour les péripéties de ce drame qui dura plus de deux ans. Le livre est déféré au Pape ; Fénelon est exilé à Cambrai. L'abbé de Chantérac part pour Rome afin d'y défendre son ami ; il y devait rencontrer l'abbé Bossuet, le neveu de l'évêque de Meaux. Les deux partis qui s'étaient formés en France se retrouvèrent en présence au delà des monts ; mais tandis qu'à Versailles celui qui était dirigé par Bossuet était tout puissant auprès du roi, jouissait de l'influence et en abusait pour réduire l'adversaire, à Rome, celui de Fénelon avait toutes les sympathies du Pape, celles de beaucoup de

Digitized by Google

cardinaux et des Jésuites. Bossuet était toujours aux yeux de la cour romaine l'évêque de l'assemblée de 1682 ; Fénelon se présentait au contraire comme le défenseur de l'autorité du Pape. « Il est capital, écrivait-il à son agent, de faire entendre aux meilleures têtes combien cette affaire est importante à l'autorité du Saint-Siège. » (p. 257). Bossuet comptait surtout sur l'autorité du roi pour emporter une condamnation. « Ils se mènent ici beaucoup par réputation et par crainte, » lui avait écrit son neveu : aussi quand les arguments théologiques lui paraissaient insuffisants, s'appuyait-il, pour entraîner les convictions, sur la puissance de Louis XIV. Dans ce procès ce ne fut pas toujours la vérité qui triompha, parfois ce fut la faveur, la raison du plus fort.

L'abbé Bossuet servait les passions de son oncle au-delà des vœux de celui-ci ; diplomate entreprenant et dénué de scrupules, il menait avec violence et avec adresse la campagne qui devait aboutir à la condamnation de Fénelon. Il visitait les cardinaux, les consulteurs du Saint-Office ; auprès d'eux aussi bien qu'auprès du Pape, il faisait grand état de la puissance de son oncle sur l'opinion, de l'influence de Madame de Maintenon, de l'autorité du roi. Il surveillait très soigneusement la partie adverse et instruisait Bossuet de toutes les manœuvres qu'elle tentait. Il était moins empressé pour l'informer de ce qui le concernait personnellement ; et, s'il faut en croire l'abbé de Chantérac, il aurait été le héros d'une aventure où tout n'aurait pas été à son honneur. M. D. a recherché si dans cette circonstance l'agent de Fénelon s'était fait l'écho d'une médisance ou d'une calomnie, il a scrupuleusement examiné les documents, mais il n'a pu éclaircir ce mystère « Il est seulement permis de conclure, dit-il, que la conduite de l'abbé Bossuet ne semble pas toujours d'accord avec son caractère d'ecclésiastique, de prêtre et d'évêque futur. » Peut-être trouverait-on quelque lumière sur ce point dans les dépêches échangées entre le nonce de Paris et sa cour.

L'abbé de Chantérac défendit la cause de l'archevêque de Cambrai avec le plus grand dévouement. Il remporta quelques succès qui inspirèrent à l'abbé Bossuet de vives inquiétudes sur l'issue du procès. Malheureusement il était moins habile que son adversaire ; ce doux, ce modéré, ce pacifique manquait parfois d'initiative ; il était peu préparé à lutter avec un rival né pour l'intrigue. Le plus souvent optimiste il gardait en toute circonstance sa sérénité ; il avait confiance dans la justice de la cause qu'il défendait. Ses lettres étaient sages, mesurées ; et maintes fois il adressa à Fénelon des conseils qui témoignent de sa prudence et de sa vertu. Aussi quand la censure viendra, elle le trouvera préparé à la supporter chrétiennement et courageusement.

Tandis que le procès du quiétisme s'instruisait à la congrégation du Saint-Office, Fénelon et Bossuet publiaient de nombreux traités pour défendre leur doctrine ; les répliques succédaient aux répliques et

Digitized by Google

leurs auteurs ne dédaignaient pas d'avoir recours à de petits procédés pour se concilier l'opinion. Grâce à la correspondance des deux adversaires, M. D. a retracé très exactement les circonstances dans lesquelles ces écrits furent composés, surtout il a dit quel était l'état d'âme de leurs auteurs

Les deux parties avaient l'une envers l'autre des torts très graves ; M. D. ne les dissimule pas. Bossuet n'a pas toujours été grand dans cette querelle ; maintes fois on saisit sur le vif l'obstination qu'il met à vouloir avoir raison. « On voudrait chez lui, dit M. D., moins de confiance en son autorité pour juger une doctrine contraire à sa doctrine, un livre contraire à son livre sur un point essentiel... moins d'indifférence ou moins de joie quand le bras séculier intervient avec quelque brutalité dans une querelle d'idées et de doctrines religieuses. » (p. 250). On regrette de voir à quoi il s'abaisse pour rendre impossible toute sentence d'acquittement; il exploite contre son ancien ami la fameuse déclaration du père Lacombe et il ose comparer Fénelon et Madame Guyon à Héloise et Abélard. Le livre des *Maximes des Saints* condamné, il triompha sans réserve ; il eut le courage de se réjouir de l'humiliation qui fut imposée à l'archevêque de Cambrai quand celui-ci fut contraint par les évêques de sa province de demander la suppression des écrits qu'il avait composés pour défendre son sentiment. Dans toute cette affaire Bossuet a joué un rôle qui ne lui seyait pas.

Après avoir lu le livre de M. D. on éprouve plus de sympathies pour Fénelon. Sans doute l'archevêque de Cambrai n'a pas toujours été aussi désintéressé qu'il le disait, aussi indifférent qu'il le paraissait ; en maintes circonstances on regrette qu'il n'ait pas apporté dans la discussion plus de franchise, plus de sincérité. Certes, Fénelon accueillit très courageusement la sentence qui condamna son erreur ; mais sa soumission fut moins simple qu'elle ne le parut : il distingua entre un sens de son livre qui était condamnable et un autre qui était acceptable. Il écrivait à l'abbé de Chantérac : « Il y a un témoignage du Pape dont je ferais cas, qui serait celui où il justifierait positivement *sensus ab auctore intentus*, sans rien relâcher sur la condamnation du *sensus obvius*. » Il faut reconnaître en dépit de ces réelles imperfections que Fénelon a beaucoup souffert par l'injustice de la partie adverse et il a toujours souffert très dignement. M. D. le montre en beaucoup d'endroits. Il a lutté avec une fière intransigeance qui mérite d'être admirée C'est parce que M. D. aime Fénelon, c'est parce qu'il a été touché par cette belle figure qu'il se montre à son endroit un juge très juste, voire même un peu sévère ; de-ci de-là on souhaiterait que la rigueur des jugements portés fut atténuée.

M. D. a écrit un beau et un bon livre à la mémoire de Fénelon. Son intention n'était pas de refaire toute l'histoire du quiétisme ; il ne l'en a pas moins éclairée d'un jour tout nouveau en la reprenant à un point de vue purement psychologique ; il a mis en relief le caractère vrai des deux rivaux et de ceux qui les ont

Digitized by Google

servis. Cette histoire n'est pas toujours très belle, il importe seulement qu'elle soit vraie. « Il y a plus de profit, dirons nous avec le Père Griselle, à la voir telle qu'elle fut qu'à composer, à la manière du cardinal de Bausset, une sorte de plaidoyer en partie double, dans lequel tour à tour les deux adversaires apparaissent comme ayant le beau rôle » (1).

Nous l'avons dit, la correspondance de Fénelon et celle de Bossuet sont les principales sources auxquelles apuisé M. D. Il n'a pas ignoré les publications récentes qui sont venu accroître le nombre de lettres que nous possédions de Fénelon ; il a lui-même apporté une précieuse contribution à une édition critique de la correspondance de l'archevêque de Cambrai. Il a retrouvé à la bibliothèque de Saint-Sulpice une longue lettre de Fénelon à l'abbé de Chantérac, et plusieurs lettres de l'abbé de Chantérac à l'abbé de Maulevrier qui avaient trait au quiétisme. Aux archives des Affaires Étrangères, il a emprunté un certain nombre de lettres du cardinal de Bouillon intéressant l'histoire du quiétisme qui n'avaient été recueillies ni dans les œuvres complètes de Fénelon ni dans la publication de l'abbé Verlaque (2). Grâce à son long commerce avec les lettres de l'archevêque de Cambrai, il est parvenu à découvrir les destinataires et parfois la date de lettres que les éditeurs avaient ignorés. Tous ces résultats ont été consignés dans l'appendice que tous les amis de Fénelon liront avec profit.

Nous souhaitons très vivement que M D. n'abandonne pas les études sur Fénelon qu'il a si brillamment inaugurées ; il a surtout étudié sa correspondance ; pourquoi ne nous en donnerait-il pas une édition critique ? Il est plus que tout autre préparé à cette entreprise ; l'ouvrage qu'il vient d'écrire en est la preuve. Il aurait ainsi bien mérité des lettres et de l'histoire.

A. LEMAN.

Dom URSMER BERLIÈRE. *Nouveau Supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*. T. I. A.-L. (*Documents pour servir à l'Histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles.*) Paris, Picard, 1908. In-8 de XXXVII-410 p. F. 5 pour les souscripteurs à toute la collection ; 7,50 pour les non-souscripteurs.

Ce sont les notes de Henry Wilhelm, un magistrat très érudit, mort il y a quelques années, et qui possédait une des plus belles collections d'ouvrages et de documents relatifs à l'histoire des monastères béné-

(1) *Épisode de la campagne antiquiétiste* (1696-1699), dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VIII (1903), p. 238.

(2) *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique ; mélanges historiques, choix de documents, t. IV.

Digitized by Google

dictins, mais qui abusa de la modestie au point de ne jamais se résoudre à publier un seul des documents qu'il avait réunis avec tant de patience et de soin, ce sont les notes que Wilhelm avait insérées dans son exemplaire du *Supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* d'Ulysse Robert (Paris, Picard, 1881, in-8 de 98 p.), qui constituent le fonds premier du *Nouveau Supplément* publié par Dom Berlière avec la collaboration de Dom Dubourg et de M. l'abbé Ingold.

Les annotations de Wilhelm couvraient tous les espaces blancs de l'ouvrage de Robert où les marges sont plus larges que le texte lui-même, et la prodigieuse information de ce bénédictin laïque, comme il aimait à se qualifier, les rend particulièrement précieuses. Cependant, elles n'épuisent pas une question au sujet de laquelle on signale chaque jour de nouveaux documents; aussi Dom Berlière qui, de son côté, avait réuni un nombre très considérable de renseignements sur l'histoire bénédictine et qui avait, en outre, rédigé, à son usage personnel, un cahier de références pour les écrivains mauristes, a-t-il complété les notes de Wilhelm par les siennes, et les a-t-il fait suivre d'une liste de références, dont le moindre mérite est une précision dans l'indication des titres des ouvrages qui manque à l'*Histoire littéraire* de Dom Tassin.

Un autre ami de Wilhelm, dont l'existence monastique s'est écoulée dans la compagnie des bénédictins de Saint-Maur et qui en possède à fond l'histoire littéraire et la bibliographie, Dom Dubourg, a mis à la disposition de Dom Berlière toutes les notes qu'il avait rassemblées sur ce sujet et son active collaboration à été très utile à l'œuvre commune.

Le soin de mettre en relief la curieuse personnalité de Henry Wilhelm a été confié à son compatriote, M. l'abbé Ingold, directeur de la collection des *Documents pour servir à l'Histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles*, dans laquelle parait le *Nouveau Supplément*. En des pages émues, M. Ingold a retracé la vie de Wilhelm, montrant en lui le savant toujours à l'affut des nouvelles et de l'inédit, l'artiste épris de la souveraine beauté des lieux et des choses, le patriote attaché passionément à sa ville natale et qui cependant avait fait à la France le sacrifice de s'arracher à son Alsace tant aimée, le chrétien, enfin, dont les épreuves n'altérèrent pas la soumission résignée à la volonté de Dieu.

De cette quadruple collaboration d'érudits d'une compétence peu commune, est sorti un ouvrage dont le premier volume seul a paru jusqu'à présent mais qui a coûté une somme de travail considérable. Il ne prétend nullement à être complet; comme le fait remarquer Dom Berlière, « il reste encore dans les archives départementales et municipales, dans les bibliothèques publiques et privées trop de pièces non encore signalées; il y a encore trop de correspondances non inventoriées pour qu'on puisse songer maintenant à une refonte définitive de l'ouvrage de Dom Tassin »; mais tel qu'il se présente, le

Digitized by Google

Nouveau Supplément rendra les services les plus signalés : tous ceux qui s'intéressent aux travaux des Mauristes remercieront les auteurs d'avoir patiemment, durant de longues années, réuni les innombrables renseignements qu'il renferme.

C. Liégeois.

Theodor Granderath, S. J. *Geschichte des Vatikanischen Konzils von seiner ersten Ankündigung bis zu seiner Vertagung*, nach den authentischen Dokumenten dargestellt, herausgegeben von Konrad Kirch, S. J. T. III (fin). Vom Schlusse der dritten öffentlichen Sitzung bis zur Vertagung des Konzils. Die Aufnahme der Konzilsentscheidungen (Die päpstliche Unfehlbarkeit.) Fribourg-en-B., Herder, 1906, In-8, xxii-748 p. M. 12.

Les deux premiers volumes de cette œuvre magistrale sont connus de nos lecteurs. Ils ont été signalés et analysés dans le tome VII, n° 1, p. 127 svv., de la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Nous avons donné là une esquisse sommaire des sources mises à contribution, du point de vue adopté et de la méthode suivie par les deux auteurs. Aux recueils déjà nommés de documents officiels ajoutons trois *Diaria*, rédigés par « un membre éminent du Concile et de la Députation de la foi » et intitulés : *Brevissimum diarium Concilii Vaticani*, — *Breve diurnum Deputationis de rebus ad fidem pertinentibus*, — *Quae de definitione infallibilitatis R. Pontificis a Concilio Vaticano acta sunt*. Le dernier surtout contient beaucoup de renseignements intéressants et il a été souvent utilisé ici.

Ce troisième volume est consacré à la période la plus importante de l'assemblée vaticane, celle qui va de la 47e congrégation générale à la suspension du concile. Il embrasse donc l'histoire de la quatrième session publique, des quarante congrégations générales qui la préparèrent et des trois qui la suivirent. Il est fortement et logiquement charpenté en quatre « livres » distincts, qui retracent successivement l'*Origine du schéma de la première constitution dogmatique sur l'Eglise jusqu'aux débats conciliaires*, sa *Discussion générale*, sa *Discussion spéciale*, la continuation du *Concile après la 4e session publique, son interruption et l'accueil fait à ses décrets*. De ces quatre parties, la deuxième et la troisième sont dues presque exclusivement à la plume du P. Granderath ; pour les deux autres, la quatrième surtout, qu'il n'avait pu qu'ébaucher, plus considérable a été la part de collaboration de son continuateur et éditeur le R. P. Konrad Kirch.

* * *

C'est, on s'en souvient, sur la demande de la majorité que la doctrine de l'infaillibilité pontificale avait été ajoutée au programme primitif du

Digitized by Google

concile; de là le titre de *Caput addendum*, qui lui fut donné. A partir de mars, on agita l'idée de la porter à l'ordre du jour immédiatement après la première constitution dogmatique. De nombreuses pétitions dans ce sens furent adressées aux cardinaux-présidents, à la Congrégation des *Postulata*, au Pape lui-même; elles alléguaient notamment la nécessité de couper court aux agitations croissantes du dehors. La minorité y opposa plusieurs requêtes en sens opposé; elle réclamait du temps pour étudier cette matière capitale. Sollicités, tiraillés à la fois dans deux directions contraires, d'ailleurs profondément pénétrés de leur lourde responsabilité, les présidents hésitaient, tremblaient presque, et, en fin de compte, inclinaient à l'ajournement. Deux nouvelles démarches (19 avril et 23 avril), l'une orale, l'autre par écrit, furent alors faites auprès du Saint-Père, pour obtenir qu'on hâtât les choses; et le 27 avril, le cardinal Bilio annonça qu'on allait aborder l'examen du projet de la constitution *De Romano Pontifice*. Le récit de ces incidents, de ces tergiversations, est très vivant et très instructif; bien des détails en ont été fournis par le troisième *Diarium* mentionné ci-dessus. Il montre à l'évidence que ce n'est pas Rome qui a introduit et encore moins imposé la discussion immédiate de l'infaillibilité papale : le plus grand obstacle à vaincre fut l'attitude des cardinaux-présidents; sans les efforts persévérants, opiniâtres de la majorité, Manning et Sénestréy en tête, la question brûlante eût été remise, et Dieu seul sait ce qu'il en serait advenu.

Dans les mêmes mois de mars et d'avril, nous voyons se dérouler publiquement plusieurs polémiques, qui prouvent que l'activité et la ténacité n'étaient pas l'apanage d'un seul parti. Contre la définition projetée quatre plaidoyers sont à noter : dans ses *Observationes quaedam*, le cardinal Rauscher relève et souligne avec force une longue série de difficultés à résoudre préalablement; le prémontré Mayer traite *De summi Pontificis infallibilitate personali*, en vue d'établir que ce n'est pas le Pape, mais le siège ou l'Église de Rome, qui est infaillible; sous le titre de *Causa Honorii Papae*, Hefele soutient qu'Honorius a enseigné l'hérésie et que, de plus, il a été condamné comme hérétique par le VIe concile et par Léon II; enfin, la *Quaestio* du jésuite Quarella, distribuée par Ketteler, affirme que le pape ne possède la plénitude ni du gouvernement ni du pouvoir enseignant, mais seulement la part principale. Le fait de cette dernière publication semble indiquer que Ketteler, jadis défenseur de l'infaillibilité, était devenu au moins chancelant. Une remarque analogue s'impose relativement à Rauscher. Quoi qu'il en soit, les réponses à ces attaques furent nombreuses. Entre toutes, l'histoire distingue les *Animadversiones* du P. Wilmers, qui furent traduites en allemand jusqu'à trois fois et qui visaient simultanément les quatre brochures susdites. On en trouvera ici une belle analyse. La thèse de la nécessité de l'unanimité morale pour une définition conciliaire fut aussi défendue dans deux dissertations françaises anonymes. Il y eut des répliques de Steccanella, de Pennachi et de Zinelli; il y eut surtout, du

Digitized by Google

P. Sanguinetti et de Mgr Fessler, deux solides réfutations, provoquées par la direction du concile, et qui faisaient valoir, outre les principes théologiques et juridiques, le sentiment des saints Pères et des plus illustres théologiens, la pratique constante des assemblées ecclésiastiques, l'histoire de la condamnation des grandes hérésies. Enfin, un autre tract également anonyme (*Disquisitio moralis...*), fut adressé à tous les évêques, pour leur rappeler qu'ils commettraient une faute grave, s'ils se prononçaient en faveur de l'infaillibilité sans une pleine certitude, que celle-ci, du reste, ne pouvait être acquise que par un examen détaillé et personnel, et que, dans le cas, très improbable, où l'examen conduirait là, ils seraient encore tenus de s'abstenir à cause des conséquences possibles ou probables. Les exagérations et les inconvenances de cette « Etude » devaient être, plus tard, solennellement relevées et stigmatisées par Manning, Salas, Spalding et Rota ; en attendant, elles furent combattues dans un petit écrit du P. Potton, dans un autre, plus vif, du P. Ballerini, et aussi dans une réplique anonyme, intitulée : *Conscientia episcoporum in tuto posita.*

Mais revenons, avec les historiens du concile, au concile même. Dans quatre congrégations générales (47e-50e, du 29 avril au 13 mai), le schéma relatif à un catéchisme universel avait été examiné, et, le 13 mai, il était adopté à une très grande majorité. Il ne lui manquait plus que la ratification des évêques et du Pape réunis dans une session solennelle; mais cette ratification n'a pas eu lieu. Vers le même temps, le projet *de Romano Pontifice*, ramené à quatre chapitres (1° *institution* de la primauté, 2° sa *perpétuité*, 3° sa *nature*, 4° l'*infaillibilité* y comprise) sous le titre de *Constitutio dogmatica prima de Ecclesia Christi*, était discuté au sein de la *Députation de la foi*. A propos du *Caput addendum*, ou, plus exactement, de la détermination de l'objet de l'infaillibilité, d'assez profondes divergences de vues se manifestèrent. Le cardinal Bilio, auteur du texte primitif, proposait lui-même de restreindre la définition aux choses à tenir *fide divina*, d'introduire, par conséquent, ces deux mots dans la formule, ainsi modifiée et complétée : « Quid in rebus fidei et morum ab universa Ecclesia *fide divina* tenendum vel *tanquam eidem fidei contrarium* rejiciendum sit. » Après bien des pourparlers, on aboutit alors à la formule transactionnelle : « Quid.., *tanquam de fide* tenendum... », qu'on dut, ultérieurement, dans les débats conciliaires, abandonner pour revenir au sens du premier énoncé. Le rapport de la Députation sur le schéma remanié et sur les observations le concernant put être distribué le 9 mai; il était très substantiel, mais, suivant la méthode convenue, il se bornait, quant aux difficultés, à indiquer les principes de solution.

* * *

C'est dans la 50e congrégation générale, le 13 mai, que fut entamée la discussion publique sur l'ensemble du projet; elle devait se pro-

Digitized by Google

longer jusqu'à la 64e (3 juin). Les présidents avaient refusé de la scinder en deux et de mettre à part le 4e chapitre; mais, de fait, celui-ci fut l'objet presque exclusif d'un débat très mouvementé. On entendit d'abord le remarquable rapport de Mgr Pie, à propos duquel Döllinger a très gratuitement prêté à l'évêque de Poitiers ce singulier raisonnement : « Le Pape doit être infaillible, parce que Pierre a été crucifié la tête en bas. » Ensuite, vinrent les plaintes et les réponses touchant la *modification de l'ordre du jour du concile*. En appuyant les premières, le cardinal Schwarzenberg revendiqua pour les évêques comme successeurs des apôtres au sens plein du mot, un pouvoir s'étendant, par delà les limites de chaque diocèse, à l'Église entière. Mgr Rota, évêque de Guastalla, tout en se déclarant, lui aussi, mécontent du changement intervenu, fit une critique piquante des arguments apportés par la plupart de ses alliés, surtout de la prétendue nécessité de procéder, comme dans un traité de théologie, suivant l'ordre logique des matières. Quant à l'infaillibilité, peu d'orateurs la contestèrent; presque tous les opposants se contentèrent de déclarer que la question n'était pas mûre et d'accentuer les difficultés qui restaient à résoudre. Ainsi parlèrent Greith, Schwarzenberg, Rauscher, Hefele, celui-ci appuyant principalement sur l'histoire des 4e, 6e, 7e et 8e conciles et sur la question d'Honorius, d'autres soulignant les divergences d'interprétation du *Tu es Petrus* dans les Pères et aussi celles des preuves traditionnelles. A tous Garcia Gil, Moreno et Cullen donnèrent la réplique, et, détail curieux, Cullen put réfuter Hefele évêque par Hefele historien. Deux membres de l'opposition, Ketteler et Vérot, dépassèrent les bornes communes, en attaquant réellement l'infaillibilité pontificale. Ketteler, qui se vantait d'y avoir toujours cru et d'y croire encore, affirmait pourtant « ne pouvoir donner son assentiment à la définition telle qu'elle était formulée dans le schéma »; car, disait-il, « par cette doctrine, la divine constitution de l'Église me semble modifiée et anéantie ». Il résulte de ses déclarations qu'il n'admettait pas que le Pape seul fût infaillible. Vérot se signala encore autrement : lui et Maret provoquèrent à plusieurs reprises les murmures de l'auditoire et l'intervention présidentielle, soit par des expressions offensantes pour les adversaires, soit en persistant, malgré des admonitions réitérées, à s'adresser à une partie seulement de l'assemblée. Quant aux promoteurs de la définition, il s'étaient d'abord contentés de répondre aux objections; mais ils comprirent enfin qu'ils devaient changer de tactique, et nous voyons Leahy, Natoli, Spalding, Dinkel, Valerga, mettre en lumière les preuves classiques tirées des Evangiles, ainsi que les preuves traditionnelles, notamment celles que fournissent les conciles; bien plus, Petagna invoque justement la tradition spéciale de l'Église de France, et Sénestréy en appelle à l'autorité des plus grands théologiens et canonistes de l'Allemagne.

L'*opportunité* de la définition, dans ce cas comme dans d'autres,

Digitized by Google

résultait du fait même des attaques présentes contre la vérité ou des tergiversations tendant à l'obscurcir; c'est la pensée que développèrent Räss, Dechamps, Castaldi, Petagna, etc., en ajoutant que le nouveau dogme, loin d'être à charge aux fidèles, leur serait très utile et faciliterait grandement le gouvernement de l'Église. Ils ne croyaient pas qu'une rébellion ou apostasie générale fut à craindre n'importe où; et ils estimaient, en revanche, que l'abstention dans les circonstances actuelles troublerait les consciences et équivaudrait presque à une négation. A l'Allemagne, où l'on pouvait peut-être appréhender des défections individuelles, ils opposaient la plupart des autres pays, où la définition serait accueillie avec joie : c'était le cas pour l'Italie et l'Espagne, suivant les évêques de ces deux contrées; Räss attestait les mêmes dispositions pour son diocèse de Strasbourg : Schaepman, pour les catholiques de Hollande; Manning pour ceux d'Angleterre; Lachat et Greith, celui-ci pourtant membre de la minorité, pour ceux de Suisse; Salas, évêque de Concepcion, pour le Chili et toute l'Amérique espagnole; Donnet et Cousseau, pour la France; Cullen, Leahy, Mac Evilly et Gilooly, non seulement pour l'Irlande, mais pour les millions d'Irlandais répandus en Angleterre, en Écosse, en Australie et en Amérique. A tant de fils dévoués de l'Église, qui appelaient la définition de tous leurs vœux, fallait-il préférer ces catholiques allemands qui, par entêtement, donnaient à entendre qu'ils ne se soumettraient pas? Fallait-il surtout leur préférer ces détracteurs de parti pris, qui, dans les mêmes milieux ou ailleurs, ne se souciaient plus de pratiques religieuses ou repoussaient tout ordre surnaturel?

Des craintes analogues furent exprimées et réfutées concernant les protestants d'Angleterre, d'Amérique et de Hollande, les Hussites de Bohême, les Grecs schismatiques. On observa qu'aux yeux des protestants instruits l'infaillibilité papale passait déjà pour le couronnement logique, pour un élément naturel de la doctrine catholique. Manning le démontra en particulier relativement à tous les protestants d'Angleterre. Quant aux Grecs « orthodoxes », ils ne séparent pas, dans leur aversion, la primauté de l'infaillibilité; c'est l'une et l'autre qu'il faudrait taire, si l'on voulait tenir compte de leurs sentiments. Ceci fut mis en lumière par les détails précis de deux témoins compétents : Maddalena, archevêque de Corfou, et Hassoun, patriarche des Arméniens, mais mieux encore par l'attitude étrange, incohérente, de Joussef, patriarche grec-melchite d'Antioche, qui, personnellement convaincu de l'infaillibilité, voire, ajoutait-il, de l'opportunité de sa définition, demandait cependant, à cause des préventions des Grecs tant unis que schismatiques, la suppression du schéma, surtout du 2e chapitre. Contre l'opportunité certains faisaient encore valoir l'opinion publique et l'hostilité de quelques gouvernements. Il leur fut répondu que la vérité à prêcher au nom de Jésus-Christ ne peut dépendre de l'arbitraire ni des particuliers ni des gouvernants imbus des préjugés du rationalisme moderne. Aux appréhensions vraisemblablement trop

Digitized by Google

fondées qu'on pouvait concevoir pour la Suisse et au danger de voir créer, là et ailleurs, des Églises nationales Cullen opposa l'exemple rassurant de l'Irlande durant trois siècles de persécution; et, à cette occasion, il établit que les protestations émises par ses compatriotes en vue du *bill d'émancipation* impliquaient uniquement que l'infaillibilité papale n'était pas jusque-là une vérité à admettre sous peine d'hérésie.

Le débat se prolongeait au milieu de redites nombreuses; les orateurs de l'opposition reproduisaient souvent les mêmes objections, auxquelles on parait nécessairement, de l'autre côté, par des réponses identiques; ceux-là, abusant d'expressions équivoques et odieuses, plusieurs fois expliquées ou rectifiées, s'obstinaient à parler d'infaillibilité *séparée, absolue, personnelle*. Quatorze séances avaient été employées à la discussion générale; soixante-quatre discours, très longs pour la plupart, y avaient été prononcés par des évêques de divers pays : 10 Italiens, 5 Espagnols, 12 Français, 3 Suisses, 4 Allemands, 2 Autrichiens, 6 Hongrois, un Belge, un Hollandais, 2 Anglais, 5 Irlandais, 6 de l'Amérique du Nord, un de l'Amérique du Sud, un de l'Afrique, un de l'Inde anglaise, un de Grèce, un d'Asie-Mineure, un de Syrie et un de Palestine Il fallait avancer. Alors, sur une requête signée de plus de 150 Pères, les présidents mirent aux voix la clôture de la discussion générale, et la clôture fut prononcée à une très forte majorité. Une protestation de 81 membres contre ce résultat ne fut point admise; elle ne devait pas l'être, puisqu'on avait suivi très exactement le mode de procédure fixé par Pie IX.

* * *

La discussion des articles commença avec la 65e congrégation générale. Celle-ci fut consacrée à l'*introduction* du schéma, qui rappelait l'institution de l'Église et la garantie nécessaire de son unité et de son indéfectibilité par l'établissement de la primauté. La 66e suffit à examiner le premier et le second chapitres. A part des modifications de détail, ces trois parties furent maintenues telles qu'elles étaient dans le projet primitif. Les deux chapitres suivants ne pouvaient être expédiés aussi vite. Le troisième, qu'on se le rappelle, tendait à caractériser la nature et l'étendue de la suprématie pontificale. Il attribuait au pape un *plein pouvoir épiscopal, ordinaire et immédiat,* sur toute l'Église. L'examen de ces différents qualificatifs occupa, du 9 au 14 juin, cinq congrégations générales, dans lesquelles trente-trois orateurs prirent la parole. La *plénitude* de la puissance papale, personne ne pouvait ni ne voulait la nier simplement; mais il s'agissait de l'expliquer, de savoir si elle n'est pas limitée par la législation ecclésiastique, si elle exclut toute dépendance à l'égard du corps épiscopal et des conciles. Plusieurs, notamment Landriot, David, Vérot, Haynald, se prononcèrent pour cette limitation et cette dépendance; ils se refusaient d'autant plus à reconnaître le Pape comme juge suprême et sans appel, que sem-

Digitized by Google

blable conception devait logiquement s'étendre au domaine doctrinal et que l'admission du troisième chapitre entraînerait celle du quatrième. Ils s'appuyaient en particulier sur le texte classique du concile de Florence, contenant, pensaient-ils, des restrictions, et sur l'obligation, incombant aux Souverains Pontifes et reconnue par eux-mêmes, d'observer les lois de l'Église. Je ne parle pas de l'interprétation erronée que Landriot et d'autres donnaient de l'expression *plein pouvoir*, la faisant synonyme de pouvoir illimité; on eut tôt fait d'observer qu'ils combattaient une chimère et que nul ne songeait à défendre ce sens. Quant à la situation du Pape vis-à-vis des dispositions canoniques, il fut répondu qu'il était lié par elles dans la mesure et de la manière dont l'est tout législateur suprême, qui doit, au moins par décence, se conformer aux lois existantes aussi longtemps qu'il ne juge pas avoir des motifs sérieux de les modifier ou d'y déroger en sa faveur : ce devoir n'implique aucune espèce d'infériorité ou de sujétion. Dans le décret d'Union porté au concile de Florence, à la proclamation du plein pouvoir du Pontife romain est ajoutée la phrase que voici : « Quem admodum etiam in gestis oecumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur »; mais que cette proposition n'ait rien de restrictif, c'est ce qui résulte de ces mots mêmes, rapprochés du texte grec, ainsi que du contexte. L'attitude subséquente de l'un ou l'autre évêque grec est un fait qui ne saurait infirmer le droit clairement établi. Avec moins de raison encore voudrait-on voir une difficulté dans ces autres paroles venant à la suite du même décret : « Salvis omnibus juribus et privilegiis patriarcharum » : les privilèges attachés à la dignité patriarcale sont, de l'aveu de tout le monde, de droit humain; et comment ce qui est de droit purement ecclésiastique pourrait-il limiter essentiellement la puissance de la primauté, qui est de droit divin ?

Ceux à qui l'affirmation du *plein pouvoir* du Pape ne plaisait pas réclamèrent également contre les qualificatifs *épiscopal*, *ordinaire*, *immédiat*; non pas qu'ils n'admissent dans un certain sens, la plupart du moins et à s'en tenir à leurs protestations, la justesse de ces épithètes appliquées à la puissance pontificale; mais ils craignaient, en relevant outre mesure cette même puissance, de paraître déprécier la dignité propre des évêques comme pasteurs véritables et habituels. Ces considérations revinrent fréquemment, non sans des exagérations variées, dans les discours de Rauscher, Dupanloup, Vérot et Haynald. Desprez, Freppel, Dechamps n'eurent pas de peine à montrer que les termes en question étaient non seulement exacts en eux-mêmes, mais conformes à l'enseignement explicite des théologiens, des canonistes, de toute la tradition, et, de plus, nécessaires comme réponse à des erreurs récentes. Leurs conclusions furent appuyées par un représentant distingué des rites orientaux, Mgr Behnam Benni, archevêque syrien de Mossoul. Celui-ci apporta des témoignages remarquables de son Église en faveur de la primauté. Il alla plus loin, et, à l'encontre

Digitized by Google

des prévisions pessimistes de Joussef et de Vancsa, il salua dans le 3e chapitre un puissant moyen d'agir sur les Grecs schismatiques; car, disait-il, les conciles sont en grande vénération chez tous les chrétiens d'Orient; or, jamais on n'a vu, réunis en une même assemblée avec les Latins, autant d'évêques orientaux qu'ici; si donc le présent concile définit solennellement, avec anathème contre les négateurs, la primauté de juridiction du Pontife Romain, il est permis d'espérer que cette définition influera sur ceux des frères séparés qui sont encore capables d'un peu de réflexion sérieuse.

Dans la 71e congrégation générale, le 14 juin, la liste totale des orateurs inscrits était épuisée, et la discussion sur le 3e chapitre prit fin. Quand, plus tard, dans la 83e congrégation générale (7 juillet), après un rapport détaillé de Zinelli sur les soixante-douze amendements proposés, on en vint à un premier vote, tous les points essentiels du projet furent maintenus; mais le 72e amendement, qui se rattachait au troisième canon, résumé de tout ce chapitre, donna lieu à de vigoureuses réclamations, parce que la Députation de la foi avait ajouté au texte de l'amendement déposé une phrase explicative : on parla de violation du règlement, et le vote sur ce point dut être remis. C'est alors qu'un *Memorandum* anonyme, éclos dans le cercle des évêques français, sollicita les membres de la minorité à abandonner le concile. Toutefois, le troisième canon, occasion de tout ce mouvement, fut enfin adopté dans la 83e congrégation générale, celle qui vota aussi le 4e chapitre. Mais n'anticipons pas sur l'ordre des événements.

Redouté des uns, trop lent à venir au gré des autres, attendu par tous avec une certaine anxiété, le débat sur l'infaillibilité s'ouvrit au commencement de la 72e congrégation générale, pour se continuer sans interruption jusqu'à la 86e, la 83e exceptée. On ne peut nier que les esprits fussent à l'avance fort excités; et l'*Histoire* que nous avons sous les yeux a relevé avec une parfaite franchise, depuis les origines du concile, les indices et les aspects, même très humains et plutôt déplaisants, de cette situation. De là, dès le début de cette nouvelle phase, quelques incidents assez étrangers à la question en litige : telles des protestations bruyantes de Matthieu, de Dupanloup, de Landriot et de leurs alliés ordinaires, à propos d'un parallèle établi par Valerga entre le développement historique du monothélisme et celui du gallicanisme; telles encore des apologies répétées de l'Église de France, que personne n'avait attaquée et que les « infaillibilistes » se gardaient bien, et pour cause, de confondre avec l'école gallicane. Mais, en dehors de ces digressions, les discours prononcés et les considérations apportées de part et d'autre sont tels que leur ensemble mérite la plus sérieuse attention. On peut dire qu'ils constituent un chapitre exceptionnellement important de théologie historique. Ils ont été très soigneusement résumés par le P. Granderath, auquel nous empruntons une simple indication des noms les plus en vue et des arguments les plus saillants. Du côté de la minorité, on entendit surtout Rauscher,

Digitized by Google

Mac Hale, Errington, Cornolly, Landriot, Losanna, Ketteler, Vérot, Maret; au premier rang des orateurs de la majorité figurèrent notamment Martin, Cullen, Bonnechose, Ballerini, Valerga, Gasser. Ce dernier, comme rapporteur officiel de la Députation de la foi sur les nombreux amendements proposés, lut une des meilleures études théologiques qui aient été produites au cours du concile. Il suffira d'en parcourir l'analyse pour avoir une vue générale assez nette de tout ce qui s'est dit touchant le 4e chapitre.

Les diverses raisons mises en avant et reproduites à satiété par les opposants étaient de valeur fort inégale. L'affirmation du cardinal Rauscher, que la certitude morale suffirait comme base d'un acte de foi et que donc les fidèles pourraient croire de foi divine aux enseignements du Pape sans être convaincus de son infaillibilité, est manifestement opposée aux principes d'une saine théologie, et Cullen se chargea d'en faire toucher du doigt la fausseté. Il est malaisé d'attacher plus d'importance à l'allégation de Losanna, d'après laquelle la définition de l'infaillibilité répugnerait à « la dignité morale et à la condition présente de l'humanité ». Mais ceux qui arguaient, comme Rauscher encore, des fluctuations du pape Vigile concernant les Trois-Chapitres et des actes des conciles œcuméniques, ou, comme Ketteler, de l'autorité des grands théologiens, méritaient qu'on examinât leurs dires plus à fond, et l'on n'y manqua point Cullen élablit que Vigile n'avait pas varié dans l'admission ou l'expression d'une proposition doctrinale, mais seulement dans l'appréciation et la taxation de procédés personnels. Que Ketteler, dans son étude, d'ailleurs très remarquable et très éloquente, se soit mépris sur la pensée de Cajétan, de Bellarmin et de Passaglia, c'est ce qui ressort clairement d'un examen plus compréhensif de la doctrine de ces auteurs. Du reste, on vit bien ici que les partisans de la définition n'étaient plus hommes à se renfermer dans la défensive : on retrouve dans leurs discours et dans le rapport de Mgr Gasser un solide résumé des preuves scripturaires et traditionnelles du dogme à définir, suivi de la réfutation des difficultés empruntées à l'histoire du 8e, du 14e et du 16e conciles œcuméniques, et de l'éclaircissement des équivoques qui choquaient dans les expressions d'infaillibité *personnelle*, *séparée*, *absolue*. En somme, il était manifeste que, soit au point de vue doctrinal, soit au point de vue pratique de l'opportunité d'une décision dogmatique, les arguments de la majorité devaient prévaloir.

L'intervention du cardinal Guidi, archevêque de Bologne, mérite une mention spéciale. Elle fut étrange et causa en son temps un émoi considérable. Guidi avait commencé par déclarer qu'il « admettait de tout cœur » et qu'il avait toujours enseigné le contenu du 4e chapitre. Il prenait ainsi ouvertement position contre les opposants. Mais ensuite il exprima le vœu de voir transporter le qualificatif d'*infaillible* de la personne du Pontife à sa définition *ex cathedra*, parce que celle-ci seule, et non celle-là, selon lui, était à l'abri de l'erreur. De plus et

Digitized by Google

surtout, s'il proclamait le Pape infaillible indépendamment des évêques, en ce sens qu'il n'a, dans l'exercice de son suprême pouvoir, enseignant, nul besoin de leur assentiment ni de leur conseil, il ajoutait qu'il doit cependant les interroger et apprendre d'eux quelle est la croyance de l'Église. De la sorte, tout en repoussant la thèse fondamentale de l'école gallicane, qui place le pouvoir suprême dans le corps épiscopal, composé du Pape et des évêques, il arrivait à subordonner toute définition *ex cathedra* à une sorte de consentement, non pas subséquent, mais préalable de tous les évêques, et il devenait donc, comme on l'a remarqué, plus gallican que les gallicans eux-mêmes. On comprend comment sa théorie imprévue mit la minorité en joie, tandis qu'elle causait de l'autre côté une surprise désagréable, dont on lui prodigua, séance tenante, et peut-être trop libéralement, des témoignages non équivoques.

Dans les rangs de la majorité, si l'accord existait sur les deux questions fondamentales, il en alla différemment de la formule à adopter. Des dissentiments, nous l'avons vu, s'étaient produits dans les séances de la Députation de la foi ; ils éclatèrent à nouveau dans les congrégations générales, où Cullen même, Martin et d'autres, sans compter des membres de la minorité, proposèrent diverses modifications au texte primitif. Le point capital, pour les partisans de la définition, était de bien préciser l'objet de l'infaillibilité. La formule à laquelle on s'arrêta définitivement, après une série considérable d'amendements et de sous-amendements, énonce cet objet de deux façons; elle le désigne d'abord en général : « .. doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam »; puis elle affirme explicitement son identité avec l'objet de l'infaillibilité de l'Église : « ...ea infallibilitate pollere qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit ».

Cependant, de toutes parts, commençait à se manifester un vif désir d'en finir et de goûter un peu de repos ; car à la fatigue ordinaire s'ajoutait l'accablement de la chaleur estivale. Déjà cinq pétitions tendant à provoquer la clôture avaient été remises aux présidents du concile, qui n'avaient pas jugé opportun d'y donner suite. Dans les 78e, 79e, 80e, et 81e congrégations générales, on n'entendit pas moins d'une trentaine d'orateurs, ce qui portait à cinquante-sept le nombre de ceux qui avaient parlé sur le chapitre IV. Par contre, cédant surtout à la lassitude universelle, soixante et un autres, qui s'étaient fait inscrire, se désistèrent. Ainsi, la 82e congrégation générale, le 4 juillet, eut la joie de voir les débats prendre fin tout naturellement. La 84e, qui se réunit le 11 du même mois, entendit le beau rapport de Mgr Gasser, et elle adopta presque à l'unanimité, au sujet des amendements, toutes les conclusions du rapporteur. Le second vote, plus solennel, sur l'ensemble du chapitre, celui qui devait se faire non plus par catégories d'assis et de levés, mais par réponses individuelles et verbales, eut lieu deux jours plus tard, dans la 85e congrégation; 601 pères y

Digitized by Google

prirent part, et leurs suffrages se répartirent en 450 *placet*, 88 *non placet* et 62 *placet juxta modum*. Ce résultat était tel que la minorité n'eût pas osé l'espérer si favorable à son point de vue. Il lui inspira la confiance de tenter de nouveaux efforts, d'essayer de poser des conditions à son ralliement éventuel, de demander notamment qu'on supprimât, dans le 3e chapitre, l'affirmation de la *plénitude* de pouvoir et qu'il fût fait mention, pour les définitions *ex cathedra*, de l'assentiment du corps épiscopal. Une délégation de six évêques alla, de sa part, soumettre ces désirs au Souverain Pontife. La démarche n'ayant pas abouti, trois lettres furent adressées à Pie IX dans les deux jours qui restaient avant la session publique, fixée au 18. Deux émanaient de Mgr Dupanloup, et, écrites à quelques heures de distance, elles trahissaient, par leurs divergences, l'angoisse fiévreuse à laquelle leur auteur était en proie. Dans la troisième, les 55 signataires renouvelaient au Saint-Père l'expression de leur opposition à la définition de l'infaillibilité et annonçaient leur départ avant la session publique. L'idée, émise par quelques-uns, d'assister à cette session, d'y voter par *non placet* et de déclarer ensuite qu'ils ne se tenaient pas pour liés par un décret auquel aurait manqué l'unanimité morale, avait été écartée comme absolument inconciliable avec les principes catholiques. De ces abstentions il résulta que, dans la séance solennelle présidée par le Souverain Pontife en personne, la constitution fut adoptée presque à l'unanimité absolue : des 535 pères présents, deux seulement, à l'appel de leurs noms, répondirent par *non placet*. Ce chiffre, insignifiant en lui-même et comparativement au nombre total des votants, devait pourtant suffire à prouver, à l'encontre de tous les accusateurs actuels et futurs, que les membres du concile avaient joui jusqu'au bout de la plus complète liberté.

* * *

Il est évident qu'à partir du moment où nous sommes arrivés, le concile du Vatican perdait beaucoup de son importance. Mais, racontées comme elles le sont dans ce volume, les circonstances qui amenèrent sa suspension et la manière dont ses premières constitutions furent accueillies, ne laissent pas d'offrir un vif intérêt historique. A l'issue de la 86e congrégation générale, le 16 juillet, le Saint-Père avait accordé à tous les membres de l'assemblée l'autorisation de s'absenter jusqu'au 11 novembre. La plupart profitèrent avec empressement de ce congé, et il ne resta à Rome qu'un nombre relativement restreint de Pères. Aussi bien les cardinaux-présidents jugèrent-ils à propos de laisser de côté provisoirement les questions de foi, pour ne maintenir à l'ordre du jour que des matières disciplinaires. Trois congrégations générales eurent encore lieu, à savoir la 87e, avec 136 membres présents, la 88e, avec 127, et la 89e, avec 104. On y reprit l'examen et la discussion du schéma *De sede episcopali vacante*, remanié conformément aux vœux d'une congrégation antérieure. La

Digitized by Google

discussion générale et la discussion spéciale étaient terminées quand l'invasion de la Ville éternelle par les Piémontais contraignit Pie IX à publier, le 20 octobre, la bulle de suspension du concile. Les dernières étapes de cet envahissement, où une fourberie éhontée le disputa au mépris des principes les plus élémentaires du droit des gens, sont retracées en quelques pages d'une indignation contenue, que nous ne pouvons que mentionner ici. Signalons seulement, à ce propos, le projet, assez surprenant à première vue, mis en avant par Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, accueilli par Mgr Dechamps et appuyé ouvertement par Mgr Manning et par le cardinal Cullen, de choisir la ville de Malines pour y continuer le concile interrompu. Il existe une lettre de Spalding au cardinal Barnabò, où il fait valoir son plan et propose des moyens d'exécution; mais nous n'avons aucune indication sur la façon dont cette idée fut envisagée du côté de Rome.

L'histoire du concile ne serait pas complète sans un aperçu sur l'accueil fait à ses décrets. Au point de vue des seuls principes, la ligne de conduite qui s'imposait aux membres de la minorité après le vote solennel de la 4e session était claire : ils ne pouvaient que se soumettre. Mais il faudrait ne pas connaître la nature humaine pour s'étonner que ce devoir si simple n'ait pas été parfaitement compris par tous dès le premier moment. Aux difficultés nées de l'amour-propre et de l'évanouissement d'illusions longtemps caressées et longtemps permises, s'ajoutaient, pour les adhérents du parti vaincu, celles qui leur venaient du dehors, c'est-à-dire des ennemis déclarés du concile et de l'Église, pour qui tous les moyens étaient bons. « Il n'y a pas de sarcasmes, écrit Emile Ollivier, que les dissidents et leurs fauteurs de tous les pays ne lancent aux évêques de l'opposition qui, après avoir combattu la définition, s'y sont soumis. Ce sont des renégats, des lâches, des guignols. » Mais le cri de la conscience et l'esprit de foi devaient, chez les membres du haut clergé, l'emporter sur n'importe quelle considération humaine; et si le monde catholique avait été surpris et attristé de la violence de certaines oppositions durant le concile, il en fut dédommagé par le geste grandiose de tous s'inclinant enfin devant la voix du Saint Esprit clairement perçue. Ce fut un spectacle d'une singulière éloquence, et le lecteur saura gré au RR. PP. Granderath et Kirch d'en avoir soigneusement résumé les différentes scènes.

En Allemagne, un bel exemple fut donné par l'archevêque de Cologne et par l'évêque de Mayence. Déjà avant de quitter Rome, la veille de la 4e session, ils avaient tenu à déclarer par écrit qu'ils acquiesçaient d'avance à toute définition éventuelle. Huit jours plus tard, Mgr Melchers promulguait et exposait lui-même, dans la chaire de son église métropolitaine, le dogme de l'infaillibilité papale; et, à la date du 20 août, Mgr Ketteler faisait insérer le texte des décrets du Vatican dans l'organe officiel de son diocèse. Bien autrement impor-

Digitized by Google

tante et significative fut la réunion annuelle de l'épiscopat allemand à Fulda : elle eut lieu le 30 du même mois, et la lettre commune qui en émana, proclamant et expliquant le nouveau dogme, parut vers la mi-septembre, revêtue de quinze signatures. Cinq évêques, pour des motifs divers, n'avaient pas souscrit. Mais la réflexion et les circonstances devaient les décider tous à imiter leurs collègues : le 20 octobre, Mgr Förster, de Breslau, était amené à condamner et à frapper de peines ecclésiastiques Reinkens et quelques autres de ses diocésains, qui avaient rejeté publiquement l'infaillibilité pontificale; Mgr Deinlein, de Bamberg, rappelait, le 13 novembre, au « Comité de Bonn » l'obligation de se soumettre sans réserve aux décisions du concile; Mgr Beckmann, d'Osnabrück, publia officiellement la constitution *Pastor aeternus*, le 19 janvier 1871 ; un peu auparavant, Mgr Forwerk, vicaire apostolique de la Saxe, qui s'était d'abord cru lié par une sorte d'engagement conclu à Rome entre les membres de la minorité, avait manifesté son assentiment. Un seul, et des plus illustres, Mgr Hefele, de Rottenburg, l'historien des conciles, parut quelque temps s'entêter dans son silence, au point de préoccuper sérieusement les bons catholiques ; pendant plusieurs mois encore, il resta en correspondance très amicale avec Döllinger ; mais enfin, le 10 avril, en dépit des sollicitations de son dangereux ami et au moment même où celui-ci consommait sa défection, il publia les décrets du concile du Vatican, y joignant, pour son clergé, quelques explications sur son attitude antérieure et sur la portée de l'infaillibilité.

Ainsi, tout l'épiscopat allemand avait fait acte d'adhésion solennelle à l'unité catholique. La même unanimité se manifesta, bien que sans déclaration collective, parmi les évêques d'Autriche-Hongrie. Ici encore, le bon exemple descendit des sommets. Le cardinal Rauscher, qui, le 17 juillet, dans son audience de congé, avait spontanément assuré le Saint-Père de son entière docilité, communiquait, dès le 8 août, à ses diocésains le texte de la nouvelle définition. Ce louable empressement fut remarqué et fit impression. Nous savons, notamment par un rapport du nonce de Vienne, Falcinelli, qu'à la date du 1er décembre le concile avait été publié dans la plupart des diocèses autrichiens ; dans les neuf autres, il le fut en décembre ou en janvier. Si le cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, différa la chose jusqu'au 11 janvier, c'est uniquement, d'après ses propres notes, parce que, en raison des agitations antérieures, il attendait le moment favorable et que, du reste, il n'estimait ni indispensable ni urgente la promulgation des actes partiels d'un concile simplement suspendu, mais non encore terminé. Dans le royaume de Hongrie, la notification officielle se heurta à des difficultés spéciales. Une des plus curieuses, je ne dis pas des plus sérieuses, fut l'opposition d'un gouvernement qui ressuscita, pour la circonstance, le prétendu droit de *placet royal* et imposa au roi de Hongrie l'inconséquence et le ridicule de recourir à une arme qu'en Autriche, vers le même temps, il déclarait attentatoire à la dignité de la religion et con-

Digitized by Google

traire aux libertés modernes. Les évêques eurent la sagesse et le courage de protester contre cette prétention, par l'organe de l'archevêque Simor, primat de Hongrie, et six d'entre eux, parmi lesquels le primat lui-même, n'en tinrent nul compte. Huit autres, tout en s'abstenant provisoirement d'une promulgation formelle, ne laissèrent pas d'informer officiellement le Saint-Siège de leur adhésion. Deux seulement, Mgr Haynald et Mgr Strossmayer, mirent moins d'empressement et, ajoutons-le, moins de bonne grâce à se rallier à leurs collègues. Le premier, après s'être seul opposé au projet d'une profession de foi collective, garda jusqu'au début de juin 1871 un silence peu rassurant. Il reçut alors de Rome une invitation pressante à faire son devoir. Le 15 septembre, il y répondit par une longue lettre, où il atteste sa foi au dogme catholique et annonce que son clergé et ses fidèles en ont été ou en seront informés par lui. On n'en est que plus étonné de retrouver encore dans ce document les traces d'un mécontentement qui persiste et la réédition des deux fameux griefs sur le manque d'une liberté suffisante et de l'unanimité morale dans le concile. Ajoutons toutefois, à la décharge de l'archevêque de Kalocsa, que ses actes subséquents attestèrent la sincérité de sa soumission. Mgr Strossmayer partageait les préjugés et les rancunes de Mgr Haynald, et l'on a de lui une correspondance suivie avec les chefs du mouvement « vieux-catholique ». Il repoussait néanmoins, même aux plus mauvais moments, toute idée d'attenter à l'unité de l'Église, et, en juin 1871, il refusa formellement de consacrer un évêque à l'usage des novateurs et des prêtres excommuniés. En décembre, tout en laissant pressentir des velléités de virement, il se répandait encore contre Rome et le concile en récriminations aussi amères qu'injustifiées. Ce n'est qu'un an plus tard, le 26 décembre 1872, qu'il fit paraitre les décrets conciliaires dans le journal de son diocèse, dont il voulut présenter lui-même un exemplaire à Pie IX. Autant son acte d'adhésion avait été tardif, autant il était sérieux et complet; il fut réitéré plusieurs fois.

Parmi les évêques suisses, un seul, Mgr Greith, avait été, au temps du concile, du côté des inopportunistes. Cela ne l'empêcha pas de rédiger, au cours de l'été de 1871, cette belle lettre pastorale commune qui devait instruire tous les catholiques du pays du caractère obligatoire et de la portée du dogme de l'infaillibilité, et qui valut à ses auteurs les félicitations spéciales du Saint-Père.

Dans les rangs de l'épiscopat français, où l'opposition avait été si bruyante et parfois si peu mesurée, les actes d'acquiescement se produisirent, en revanche, rapides et avec une belle franchise. Des vingt-cinq membres qui formaient le contingent de ce pays dans le camp de la minorité, six seulement différèrent leur adhésion formelle et publique jusqu'au commencement de l'année 1871; encore cinq d'entre eux étaient-ils de ceux dont les villes épiscopales, en proie aux maux de la guerre, absorbaient toute l'attention. Les évêques d'Autun et de Constantine avaient fait, avant de quitter Rome, les professions de foi

Digitized by Google

les plus explicites; d'autres se déclarèrent dès le mois d'août : tels le cardinal Matthieu, Mgr Ginoulhiac, Bravard, etc.; Mgr Maret le fit dans le courant d'octobre, et aujourd'hui encore on a plaisir à relire les termes si amoureusement soumis de sa lettre à Pie IX, comme aussi ceux de la lettre du cardinal Matthieu. Un courant s'était ainsi dessiné, auquel le P. Gratry céda bientôt : d'abord réfugié à Bruxelles, l'illustre Oratorien avait, pendant quelques mois, paru rester sourd aux exhortations de ses meilleurs amis; mais, malade et alité à Montreux, en Suisse, il vit son devoir, et le 25 novembre 1871, il adressait à l'archevêque de Paris un billet dont la clarté ne laissait rien à désirer. En France donc, comme en Allemagne, comme en Autriche, comme en Hongrie, comme en Suisse, tout le haut clergé croyait et proclamait sa foi à l'infaillibilité. Si à ce qui précède on ajoute les adhésions publiques des cinq évêques italiens qui avaient appartenu à l'opposition, de Mgr Clifford, en Angleterre, de deux évêques irlandais, d'une demi-douzaine d'évêques américains, du patriarche du rite grec-mechite et du patriarche chaldéen, enfin de quelques évêques orientaux, on aura, pour ainsi dire, sous les yeux le merveilleux tableau de tous les évêques du monde entier unis, avec le Pontife Romain, dans la profession de la même foi. Une telle unanimité, quand on se rappelle la véhémence des controverses récentes, constitue un phénomène peu banal; il méritait de retenir un bon moment l'attention de l'historien.

En regard de cette cohésion de l'Église enseignante, que signifiaient les oppositions de quelques laïques ou de quelques prêtres isolés? Qu'importaient même les persécutions de quelques gouvernements, qui avaient ouvertement embrassé la cause des sectaires? C'est un fait digne d'être noté que partout, sauf en Allemagne, le mouvement hostile à la définition de l'infaillibilité s'éteignit avec cette définition. En France, on ne compte guère que deux défections remarquées : celle du P. Hyacinthe et celle de l'abbé Michaud, vicaire de La Madeleine, à Paris. Mais en Bavière les choses allèrent autrement, sans doute parce que, là, le gros des troupes antiinfaillibilistes appartenait au personnel enseignant et surtout parce qu'elles avaient à leur tête un homme dont la science historique et les mérites antérieurs envers l'Église étaient incontestables et universellement reconnus. Döllinger s'était engagé trop avant dans la mêlée, il y avait mis trop de passion pour qu'une rétractation ou un simple recul ne dût pas lui coûter énormément. De fait, dès le 21 juillet, à une aimable invitation de son archevêque, Mgr Scherr, à recommencer ensemble le bon combat pour l'Église, il ne répondit que ces mots, peu énigmatiques : « Pour l'ancienne Église, oui... On en a fait une nouvelle. » Il avait déjà alors, de concert avec Schulte, préparé une formule commune de rébellion à faire signer par tous les récalcitrants. Contraint, par les circonstances, à y renoncer, il se dédommagea en provoquant une « Protestation des professeurs laïques catholiques », qui parut avec quarante-

Digitized by Google

quatre signatures, parmi lesquelles celles de plusieurs incrédules notoires, signalés comme tels depuis longtemps par Döllinger lui-même. Il convoqua ensuite et présida à Nuremberg une assemblée de treize professeurs ecclésiastiques, où il fit acclamer une « Déclaration » d'insoumission à l'égard des propositions de la constitution *Pastor aeternus* concernant le pouvoir ordinaire et immédiat du Pape, ainsi que son infaillibilité. Mais ce nouvel acte, pour lequel on avait recueilli péniblement trente-deux adhésions, ne fut jamais officiellement publié, la belle lettre collective de Fulda en ayant démontré à l'avance l'inefficacité. Cependant Mgr Scherr ne perdait pas de vue ses agissements, non plus que ceux de son entourage; mais il procéda avec une sage longanimité. Il savait que le temps seul adoucit bien des blessures et calme bien des effervescences. Ce n'est que le 20 octobre qu'il pria, par écrit, la Faculté de théologie de se prononcer formellement sur le dernier concile œcuménique. A sa lettre, d'une haute inspiration, dans laquelle il en appelait, en termes émouvants, à son inéluctable devoir pastoral, aux immuables principes de la foi, à l'honneur même et au passé glorieux de la Faculté, huit professeurs répondirent par l'assurance d'une adhésion absolue; deux s'entêtèrent : Friedrich, qui développa son refus dans un long et fastidieux mémoire, et Döllinger, qui se renferma dans un hautain silence L'archevêque revint à la charge auprès du vieux savant, à la date du 4 janvier, par une lettre spéciale, aussi aimable et aussi paternelle que possible. En accusant réception, Döllinger demanda un nouveau délai, puis un autre encore, qui lui furent accordés. Dans cette correspondance, il se donnait comme hésitant et prétextait la nécessité d'étudier plus à fond les questions, tandis que, d'autre part, il ne dissimulait plus sa décision irrévocable et prêchait autour de lui la même attitude. Enfin, le 28 mars, il jeta le masque : il écrivit au chef du diocèse, pour lui proposer de réunir soit une commission de ses collègues du chapitre de Munich, soit une conférence d'évêques, devant laquelle il pourrait discuter la vérité des dogmes récents, ajoutant au surplus que « ni comme chrétien, ni comme théologien, ni comme historien, ni comme citoyen, il ne pouvait admettre cette doctrine ». On se demande si l'auteur d'une semblable proposition la prenait lui-même au sérieux. Elle eut comme suite nécessaire une double notification archiépiscopale : la première, du 8 avril, avertissait Döllinger de l'obligation de cesser ses cours, qui étaient du reste interdits aux étudiants en théologie; la seconde, du 17, le déclarait frappé *ipso facto* d'excommunication majeure. Ainsi tomba Döllinger, naguère un des champions les plus illustres du catholicisme. Il vécut encore près de vingt neuf ans, et si jamais il ne fit acte d'adhésion expresse à un groupe séparé, jamais non plus il ne trouva le chemin du repentir. Une nouvelle secte était d'ailleurs, dès le temps de sa chute, en train de se former, qui recrutait ses adeptes moins encore à Munich et dans l'Allemagne du sud que dans les provinces du nord. C'est ici, en effet, que s'était constitué, pour organiser

Digitized by Google

la résistance, le fameux « Comité de Bonn », qui essaya vainement d'entraîner dans son orbite l'un ou l'autre au moins des évêques de la minorité conciliaire. Son résultat le plus net fut de soutenir dans leur endurcissement quelques-uns de ses membres, parmi lesquels l'historien distingue, outre Friedrich, de Munich, Hilgers, Langen, Reusch et Knoodt, de Bonn, Balzer et Reinkens, de Breslau. On sait que Reinkens fut le premier soi-disant évêque des soi-disant vieux-catholiques.

Le P. Kirch a consacré un chapitre spécial aux publications sur le concile, qui le suivirent de près, expressions ou conséquences soit des adhésions soit des rébellions publiques. Il rappelle en premier lieu les écrits doctrinaux et apologétiques de nombreux évêques, tant de ceux qui avaient été « inopportunistes » que des autres. Nous avons déjà mentionné les deux lettres collectives de l'assemblée de Fulda et de l'épiscopat suisse. Plusieurs, même parmi les signataires de ces documents, ne s'en tinrent pas là ; on vit paraître quantité de lettres ou d'instructions épiscopales dont quelques-unes atteignaient les dimensions et l'importance de véritables traités sur la matière : telles celles de Ketteler, Martin, Sénestréy, Lachat, Dechamps, Spalding, etc. D'autres travaux, dus à la plume de théologiens ou de canonistes, vinrent au jour sous forme d'articles, dans des périodiques allemands, anglais, français, italiens, ou sous forme de volumes séparés. La fraction irréductible de l'opposition ne garda pas le silence; mais elle trouva à qui parler. A un pamphlet lancé par lord Acton, un des amis de Döllinger, et consistant surtout en extraits habilement choisis parmi les objections agitées au sein du concile, Mgr Ketteler fit une réponse qui, mettant en lumière la déloyauté du procédé, réduisait à néant les conclusions du polémiste. Plusieurs livres ou brochures de Schulte, qui prétendaient montrer dans la puissance papale définie au Vatican un danger pour les gouvernements et pour les peuples, furent solidement réfutés par Hergenröther, Scheeben, Vraetz, Fessler. Le manifeste lancé par Döllinger pour justifier sa révolte provoqua diverses répliques, et parmi les champions catholiques, nous rencontrons encore, avec Jörg et beaucoup d'autres, Scheeben et Hergenröther. Enfin, lorsque, quatre ans après la « Déclaration de Nuremberg », Gladstone, en Angleterre, s'avisa d'en reprendre et d'en plaider la thèse concernant les périls que le catholicisme ferait courir à la société civile, on vit entrer en lice contre lui non seulement l'archevêque Manning, mais, chose plus étonnante, lord Acton lui-même, qui s'était dès lors séparé des « vieux-catholiques » allemands, sans avoir pour cela abandonné encore ses préjugés à l'endroit du concile.

Du côté des gouvernements et quant à leur attitude envers l'Église, quelles furent les suites immédiates de la définition de l'infaillibilité ? Ni la France, ni l'Espagne, ni le Portugal, ni la Belgique, ni même l'Italie ne manifestèrent aucun ressentiment. En revanche, l'Autriche saisit avec un empressement significatif cette occasion de dénoncer le

Digitized by Google

concordat de 1855, dont elle violait déjà sans scrupule les articles les plus importants. Le prétexte invoqué fut, naturellement, pris des ambitions de Rome, attestées par la récente définition et contre lesquelles l'État ne pouvait songer à se garantir en recourant au *Placetum regium*, moyen qui répugne à la liberté individuelle, à la liberté de la presse et à la liberté du commerce épistolaire. Ce même moyen que l'Autriche déclarait inadmissible, la Hongrie, nous l'avons dit, voulut s'en servir pour empêcher la publication du concile; mais cette tentative rencontra dans l'épiscopat une opposition si énergique qu'on n'insista point et que plusieurs évêques purent faire impunément la publication.

En Bavière, la lutte contre l'Église était conduite par un ministre dont Döllinger était le conseiller très écouté. Dès le 9 août 1870, von Lutz avait adressé aux Facultés de théologie et de droit de Munich et de Wurzbourg une série de dix questions qui ne laissaient aucun doute sur sa pensée et qui supposaient dans leur auteur l'espoir d'être soutenu par une partie des évêques. Le manifeste épiscopal de Fulda vint à point nommé pour détruire cette illusion, et les questions furent retirées. Mais, en même temps, le ministre avait donné une circulaire rappelant l'obligation d'obtenir le *Placet royal* pour la publication et l'exécution des décrets du Vatican. La circulaire constatait que ces décrets avaient déjà paru dans tous les journaux catholiques; elle semblait donc, en interdisant maintenant leur impression dans les organes ou documents épiscopaux, n'avoir d'autre but que de créer un conflit. Mgr Sénestréy, dans une adresse au roi datée du 6 octobre, s'éleva avec vigueur contre la prétention ministérielle. Un autre évêque, Mgr Deinlein, dont l'exemple resta heureusement sans imitateur, eut la faiblesse de solliciter le *Placet;* il attendit six mois, pour recevoir enfin un refus motivé par cette double allégation, que les définitions vaticanes n'étaient pas d'une valeur théologique incontestable et que, de plus, elles introduisaient un changement notable dans les relations de l'Église et de l'État bavarois. Ce refus public, ainsi libellé, fut pour tout l'épiscopat du royaume l'occasion d'entrer en ligne. Il le fit, le 15 mai, par une lettre collective au souverain, où il montrait à la fois l'absurdité et l'illégalité du *Placetum regium*, surtout pour les décrets dogmatiques, et l'inanité des deux considérations invoquées dans la réponse à l'évêque de Bamberg. Tout cela n'empêcha pas von Lutz de maintenir sa thèse quant au *Placet*, de répéter, par écrit et devant la Chambre des députés, ses appréciations sur le concile, d'annoncer enfin que le gouvernement protégerait tous les citoyens, laïques ou ecclésiastiques, qui seraient molestés à l'occasion des décisions vaticanes, qu'il reconnaîtrait comme catholiques véritables les groupes de « vieux-catholiques », et qu'il proposerait un remaniement de la législation dans le sens d'une séparation des deux pouvoirs. Les faits avaient du reste précédé les paroles, et plusieurs prêtres déposés ou déplacés par leurs évêques étaient ouvertement soutenus dans leur rébellion par l'autorité civile.

Digitized by Google

Encouragés par l'exemple de la Bavière, les gouvernements de la Saxe, du duché de Bade et du Wurtemberg, adoptèrent une attitude à peu près semblable à la sienne. On sait assez que la Prusse eut aussi son « Kulturkampf » et jusqu'à quelles extrémités il fut poussé. Pendant les premiers mois, tant que l'issue de la guerre avec la France pouvait paraître encore plus ou moins indécise, aucun obstacle ne fut mis à la publication des décrets conciliaires. Les difficultés commencèrent un peu plus tard, lorsque les évêques durent priver de la mission canonique et même excommunier des prêtres qui affichaient l'insoumission : non seulement des professeurs de Facultés catholiques, mais des professeurs de religion dans les gymnases furent maintenus en charge malgré les évêques, en dépit de toutes les représentations individuelles et collectives faites aux ministres et au roi. Ce n'était là d'ailleurs qu'un faible prélude des immixtions gouvernementales sur le terrain ecclésiastique, et des amendes, confiscations, exils, emprisonnements, par lesquels on prétendit les sanctionner. Le chancelier Bismark et le ministre des cultes Falk parurent apporter à cette tâche de persécuteurs d'autant plus d'acharnement que le premier avait d'abord témoigné plus de juste désintéressement à l'égard des choses du concile. Ainsi, dans toute l'Allemagne la lutte était déchaînée entre les vrais catholiques et les puissants du monde. On connaît par ailleurs la suite de ces épreuves des Églises allemandes, et les historiens du concile ne pouvaient la faire entrer dans le cadre de leur œuvre.

En Suisse aussi, l'opposition de plusieurs conseils cantonaux prit une forme particulièrement passionnée. Mgr Lachat et Mgr Mermillod furent, ainsi que leur clergé resté fidèle, en butte à toutes sortes de vexations; et, quant à Mgr Mermillod, on finit par le saisir chez lui à l'improviste pour le conduire au delà de la frontière.

Au récit de ces troubles et de ces déchirements, qui, heureusement, n'atteignirent que quelques contrées et qui nous montrent dans le pouvoir séculier le véritable auteur ou le fauteur de la plupart des défections particulières, le P. Kirch oppose, pour finir, une esquisse de l'accueil que le clergé et les fidèles du monde catholique en général firent aux décrets du Vatican, accueil qui se traduisit, dans bien des diocèses, par des réceptions enthousiastes aux évêques qui avaient soutenu à Rome le bon combat, par des solennités spéciales, et aussi par un concert universel de protestations indignées contre l'envahissement des États Pontificaux. Dès lors on pouvait deviner ce que les faits ont confirmé depuis, à savoir qu'après avoir occasionné des agitations et des difficultés passagères, la définition de l'infaillibilité papale serait pour l'Église un élément inappréciable de force, d'unité et de féconde vitalité.

* * *

Le concile du Vatican, lorsqu'il s'ouvrit, le 8 décembre 1869, n'avait pas à son ordre du jour moins de trois grands projets ou *schemata*

Digitized by Google

dogmatiques et de quarante-huit projets disciplinaires. Sur ce nombre, il n'y en eut en tout que six qui purent venir en discussion, et seulement deux schemata dogmatiques furent transformés en définitions de foi. Les autres projets, discutés ou non discutés, sont restés en guise de simples pierres d'attente ou d'ébauches, pour être utilisés dans des travaux comme ceux que Pie X vient d'entreprendre par l'organe de la Commission de réforme du droit canon. Néanmoins, le concile du Vatican est incontestablement le plus grand événement religieux du XIXe siècle. Les deux savants Jésuites qui nous en ont retracé les péripéties agitées et laborieuses, dans un récit aussi complet, aussi fidèle que richement documenté, ont bien mérité non seulement de l'Église et des croyants, mais de la science théologique et de la science historique. Leur tâche, pour une bonne partie de ce troisième volume, devait consister et elle a consisté à reproduire la suite des discussions conciliaires et extra-conciliaires, à bien résumer les raisons produites et développées de part et d'autre. Que si à leur résumé ils ont mêlé parfois un mot d'appréciation, s'ils n'ont pas craint toujours, en rapportant des arguments ou des faits, de laisser entrevoir un sentiment de sympathie ou d'antipathie, ils n'ont du moins rien écrit, rien manifesté qu'en s'inspirant des principes fondamentaux du catholicisme. Et cette attitude est compréhensible, elle est scientifiquement correcte, elle est nécessaire même; car un concile œcuménique, organisme, acte essentiellement ecclésiastique, doit être réalisé et jugé d'après les règles et les vérités traditionnelles de l'Église. Du reste — est-il besoin de l'ajouter? — ce point de vue avoué ne fait tort nulle part au caractère de sincérité et d'objectivité qu'on est en droit d'attendre de toute œuvre historique. J'ai été réjoui de voir qu'une traduction française (1), en cours de publication, met cette excellente *Histoire du concile du Vatican* à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

J. Forget.

L. Joly. *Le Christianisme en Extrême-Orient.* T. I. *Missions catholiques de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Chine et de la Corée.* T. II. *Mission catholique du Japon.* Paris, Lethielleux, 1907, 2 vol. In 8, 404 et 308 p. F. 7.

La conversion des pays de l'Extrême-Orient mérite non seulement l'attention assidue de l'Eglise mais également celle du monde politique. C'est un fait indéniable : l'Extrême-Orient ne veut pas du christianisme, mais en outre il n'attend que le moment propice pour jeter tous les « diables d'Occident », missionnaires compris, à la mer. — Comment conjurer ce malheur ?

(1) Cfr notre compte rendu dans la RHE, t. IX (1908), pp. 607-609.

Digitized by Google

Après avoir établi par des faits et des chiffres les causes des insuccès, l'auteur propose le moyen qui vraisemblablement permettrait au catholicisme de prendre racine dans ce sol ingrat : la formation d'un clergé indigène.

L'auteur procède par ordre géographique : il parcourt l'Inde pour arriver à la Chine et finir par la Corée (1er volume), puis dans le second volume il examine le Japon. Dans une première partie, il nous retrace l'histoire de l'évangélisation des pays cités ; dans une seconde partie il envisage les missionnaires comme agents de la conquête européenne.

Le chanoine Joly a traité une des questions les plus actuelles et les plus épineuses. On peut louer la fine observation de l'auteur, son esprit critique, son impartialité et surtout la connaissance profonde de son sujet.

Une critique cependant reste à faire : l'auteur n'aurait-il pu nous communiquer l'histoire de ses recherches ; en d'autres mots : où a-t-il puisé ce qu'il avance, quelles sont les sources qu'il a consultées; les travaux employés, où les a-t-il trouvés ? Ce qui frappe le lecteur de prime abord en parcourant l'ouvrage, c'est l'absence quasi complète de références bibliographiques. Ce défaut est d'autant plus regrettable que le sujet traité est propre à attirer l'attention générale et à intéresser hautement le public. Même les rares citations ne satisfont guère : ce ne sont que quelques observations tirées de revues modernes ou l'indication d'un travail tout à fait général. Ainsi en parlant de l'action des Jésuites, l'auteur se contente de citer Crétineau-Joly. Voilà à quoi se réduisent les indications bibliographiques. C'est une grave lacune, qui sans enlever toute valeur à l'œuvre, la relègue au rang des travaux de vulgarisation, malgré tous les mérites de la mise en œuvre et la compétence de son auteur.

J. VERRETH.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1)

Allemagne. — La firme *Lumen* de Leipzig et Vienne annonce la publication, sous la direction de MM. ALTSCHÜLER et J. LANZ-LIEBENFELS, d'une collection monumentale *Orbis antiquitatum. Religions- und Kulturgeschichtliche Quellenschriften im Urtext, Umschrift und Uebersetzung.* Elle doit comprendre l'édition et la traduction des sources les plus importantes de l'histoire de la religion et de la civilisation, mettre ces textes à la portée de tout le monde, remédier ainsi à l'isolement et à la trop grande spécialisation des savants et enfin permettre, en rétablissant le contact avec l'antiquité, de remonter aux sources premières de toute vie intellectuelle et religieuse et de retrouver le seul idéal véritable de l'humanité. Sous ces déclarations un peu grandiloquentes, la portée de l'entreprise se définit mal. Pour le moment, on ne discerne qu'un point, c'est à savoir qu'on veut nous donner d'abord une collection « des sources de la religion et de la civilisation bibliques », ou plus précisément des anciennes versions de la Bible, des documents talmudiques et cabalistiques, des apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament. On annonce les volumes suivants se vendant à part au prix de M. 25 ou 30 chacun : *Die syrische Bibelversion (Pesita). Text in Urschrift ; — Die aramaïschen Bibelversionen (Targumim). Text in Urschrift, Umschrift und deutscher Uebersetzung ; — Die griechischen Bibelversionen (Septuaginta und Hexapla). Text in Urschrift und deutscher Uebersetzung ; — Die lateinischen Bibelversionen (Itala und Vulgata). Text in Urschrift und deutscher Uebersetzung ; — Die germanischen Bibelversionen (Ulfilas, Angelsachsen, Notker, Interlinearglossen, mittelhochdeutschen Bibelversionen). Text in Urschrift und deutscher Uebersetzung.* Bref, on nous préparerait d'abord l'équivalent des anciennes polyglottes complétées et mises à jour. Les manuscrits les plus importants doivent être reproduits phototypiquement dans un atlas.

On a commencé par nous donner la reproduction en grandeur naturelle du codex hebr. 95 de la bibliothèque de Munich, peut-être le plus ancien et, en tout cas, le seul ms. complet du Talmud de Babylone. Le fascicule premier comprenant les fol. 1ª à 18ª vient de paraître par les soins de M. M. ALTSCHÜLER (Pars III. Tomus I. *Cod. Hebr. Monac. 95. Die Pfersee-*

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, LOUVAIN) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* CHRONIQUE, *soit dans la* BIBLIOGRAPHIE *de la* REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Digitized by Google

Handschrift. Heft. 1. 1908. M. 25). — M. J. Lanz-Liebenfels a publié de son côté le tome I (*Genesis*) de *Die griechischen Bibelversionen (Septuaginta und Hexapla)* (1908. M. 15).

— L'étude des religions est à l'ordre du jour ! La librairie Dietrich de Leipzig lance à son tour l'annonce d'une autre collection *Religions-Urkunden der Völker* éditée sous la direction de M. J. Boehmer, avec la collaboration d'un grand nombre de professeurs d'universités allemandes. Elle ne s'adresse pas proprement aux savants de profession, mais au grand public et elle doit mettre à sa disposition des traductions libres en bon allemand des livres saints ou canoniques et des autres textes religieux des peuples du globe entier. On y ajoutera les sources descriptives écrites les plus anciennes et les plus sûres ou, pour les religions inférieures, des rapports contemporains nécessaires à la connaissance des religions. Il s'agit avant tout de publier les textes. Les notes seront rares, mais chaque volume aura une introduction substantielle et des registres soignés. Voici les cinq sections de la collection : 1) *Die vorderasiatisch-westeuropäische Völkergruppe* (y compris les Égyptiens); 2) *Die mongolische Völkergruppe ;* 3) *Die amerikanische Völkergruppe*; 4) *Die Naturvölker und kulturarmen Völker ;* 5) *Das Christentum*. Vient de paraître le premier volume de la quatrième section : *Die Religion der Batak. Ein Paradigma für animistische Religionen des Indischen Archipels*, par M. J. Warneck. Parmi les volumes annoncés, signalons celui de M. Seybold, *Der Koran*.

Chaque année paraîtront de 3 à 5 volumes. Le prix du volume de 10 feuilles d'impression sera de 4-5 mark. Il est fait une réduction de 20 °/₀ à ceux qui souscrivent au moins à dix volumes.

— L'éditeur R. Haupt, de Leipzig, fait paraître depuis octobre dernier, une petite revue, *Orientalischer Literaturbericht*, laquelle, malgré son but pratique, pourra rendre des services aux savants. Elle donnera principalement en effet la bibliographie des ouvrages imprimés en Orient, que l'éditeur a pu se procurer. A cause de leur lieu de publication, ces ouvrages échapperaient assez facilement à l'attention. La Revue paraîtra chaque année en 4-6 fascicules, au prix de M. 3. Occasionnellement, elle ajoutera un compte rendu au titre des livres, ou même donnera un article sur la littérature orientale.

– Le 10 octobre dernier, M Th. Zahn atteignait l'âge de soixante-dix ans. Voici quarante ans qu'il est entré dans l'enseignement supérieur comme *Privatdozent* à l'université de Goettingue, et trente ans qu'il est professeur ordinaire à Erlangen Il est bien inutile sans doute de rappeler ici l'énorme activité qu'il a déployée dans le domaine de l'histoire littéraire, de l'exégèse et de l'histoire du Canon du Nouveau Testament, comme dans celui de l'ancienne littérature chrétienne. Aussi ses amis, ses élèves et ses admirateurs ne pouvaient-ils pas laisser passer inaperçu l'anniversaire que nous signalons. La *Neue kirchliche Zeitschrift*, à laquelle M. Zahn a toujours donné, depuis son apparition il y a dix-neuf ans, le plus actif concours, lui a consacré son

Digitized by Google

numéro d'octobre, comme fascicule jubilaire. Il est fait tout entier d'articles écrits par les collaborateurs de ce périodique qui sont en même temps les collègues du savant professeur à la faculté de théologie d'Erlangen (MM. Th. Kolde, W. Caspari, P. Ewald, W Lotz et Ph. Bachmann) ; on en trouvera l'énumération dans notre bibliographie. Mais cette manifestation de sympathie ne pouvait pas être restreinte à la faculté où enseigne M. Zahn. Le vénérable jubilaire a aussi reçu en hommage un recueil de mémoires rédigés par des savants allemands et étrangers et qui porte le titre : *Theologische Studien Theodor Zahn zum 10. Oktober 1908 dargebracht* (Leipzig, Deichert, 1908. In-8, 432 p. M. 8). Voici l'indication de ceux qui rentrent dans notre programme : Bonwetsch, *Der Schriftbeweis* ; Grützmacher, *Die Haltbarkeit des Kanonbegriffs ;* Hauck, *Die angeblichen Mainzer Statuten von 1261 ;* Ihmels, *Dogmatik und Schriftwissenschaft ;* Nestle, *Kapernaum und Kaiphas* ; Ohl, *Evangelische Lehre von der Busse ;* W. Sanday, *The apostolic decree* (*Act. XV, 20-29*) ; Jordan, *Alter und Herkunft der lateinischen Uebersetzung des Hauptwerkes des Irenaeus ;* Seeberg, *Zum dogmatischen Verständnis der Trinitätslehre ;* Wohlenberg, *Ein alter lateinischer Kommentar über die 4. Evangelien ;* A. Hjelt, *Mikael Agricola* ; K. Mueller, *Zum neutestamentlichen Sühneglauben ;* Riggenbach, *Begriff der* διαθήκη *im Hebraeerbrief.* On peut se procurer chacun de ces mémoires à part à la librairie Deichert.

— En 1907, M. Paul Kleinert, professeur ordinaire d'exégèse de l'Ancien Testament et de théologie pratique à l'université de Berlin, célébrait lui aussi le soixante-dixième anniversaire de sa naissance. Il n'est pas trop tard pour indiquer ici le recueil de mémoires que dix-huit savants allemands lui ont offerts à cette occasion (*Philotesia. Paul Kleinert zum LXX. Geburtstag dargebracht.* Berlin, Trowtzsch et fils, 1907. In-8, III-415 p. M. 12). Le volume s'ouvre par une étude de M. Harnack sur le passage de l'*Adv. Haer.* de S. Irénée (IV, 27-32) où celui-ci rapporte les explications exégétiques d'un Presbytre d'Asie dont il avait souvent entendu les discours. Il s'y agit des objections tirées contre le Dieu de l'Ancien Testament, par Marcion et les gnostiques, du fait des châtiments infligés aux patriarches et aux rois, ou de l'autorisation donnée aux Hébreux d'enlever les vases des Égyptiens, ou encore de certaines actions peu édifiantes des Saints de l'Ancienne Loi. M. Harnack s'était déjà occupé de cette section dans sa *Chronologie* (T. I, 1897, p. 338 s.) ; elle peut nous fournir en effet une preuve nouvelle de la valeur des renseignements d'Irénée sur le séjour et la tradition de l'apôtre S. Jean en Asie. Le professeur de Berlin, après avoir donné une traduction allemande du passage, montre que les souvenirs y consignés sont indépendants des autres récits sur les Presbytres d'Asie ; mais il persiste, à tort croyons-nous, à interpréter les déclarations d'Irénée dans ce sens que le Presbytre en question aurait entendu seulement les disciples des Apôtres (*Der Presbyter-Prediger des Irenäus, IV, 27, 1-32, 1 ; Bruchstücke und Nachklänge der ältesten exegetisch-polemischen Homilien.* P. 1-37).

C'est encore d'Irénée qu'il s'agit dans l'étude de M. C. Schmidt (*Irenaeus*

Digitized by Google

und seine Quelle in Adv. Haer. I, 29. P. 315-336). En 1896, l'auteur acheta en Égypte un papyrus copte, qui appartient aujourd'hui au Musée de Berlin et qui renferme des fragments de quatre apocryphes du Nouveau Testament. Le morceau des Actes de Pierre édité par M. Schmidt en 1902 dans les *Texte und Untersuchungen* (nouv. sér., t. IX, fasc. 1) provient de ce papyrus. Le savant professeur nous donne maintenant en allemand de larges extraits d'un autre document gnostique de la même origine. Ce texte a servi de source à Irénée pour sa description des Gnostiques Barbéliotes. Ainsi se confirme de plus en plus l'exactitude matérielle des renseignements donnés par l'évêque de Lyon sur les hérétiques.

Nous nous contentons de donner les titres des autres articles : DIELS, *Ein orphischer Totenpass* (p. 39-49); HOLL, *Der Anteil der Styliten am Aufkommen der Bilderverehrung* (p. 51-66); GENNRICH, *H. von der Goltz und die Grenzen der kirchlichen Lehrfreiheit* (p. 67-83); KAUTZSCH, *Der alttestamentliche Ausdruck Nephesch mêt* (p. 85-101); BREEST, *Vom Irrtum zur Wahrheit, Beitrag zur Theorie der Seelsorge* (p. 103-119); SIMONS, *Die evangelische Buss- und Bettagsfeier in Deutschland bis zum dreissigjährigen Krieg* (p. 121-146); VON DER HEYDT, *Die organische Einfügung des Chorgesangs in dem evangelischen Gottesdienst* (p. 147-158); E. VON DER GOLTZ, *Ueber Lebensgesetze liturgischer Entwicklung* (p. 177-199); FRANCKH, *Die Geburtsgeschichte Jesu Christi im Lichte der altorientalischen Weltanschauung, eine kritische Skizze zur Religionsgeschichte* (p. 201-221); KESSLER, *Grundlinien für das Verständnis der Psalmenüberschriften* (p. 223-253); KAFTAN, *Die empirische Methode in der Ethik* (p. 255-268); D MÜLLER, *Luthers Schlussworte in Worms 1521* (p. 269-289); BAUDISSIN, *Der Karthagische Jolaos* (p. 291-314); LENZ, *Zur Entlassung de Wettes* (p. 337-388); SECKEL, *Zwei Reden aus Mittelatterlichen Rechtshandschriften* (p. 389-415).

— Nous venons de recevoir le deuxième fascicule du dictionnaire de M. E. PREUSCHEN (*Vollständiges Griechisch-Deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur.* Fasc. 2 : ἄργυρος bis εἰ. Giessen. A. Töpelmann, 1908. In-8, p. 161-320. M. 1,80) (Cf. RHE. 1908, t, IX, p. 401). Des critiques fort sévères ont été formulées lors de l'apparition du premier fascicule (cf. DEISSMANN, DLZ. 1908, t. XXIX, c. 1878-1881). « Le lexique de Grimm, disait Preuschen, ne correspond plus complètement, après le travail immense fourni pendant ces trente dernières années, à l'état actuel de nos connaissances philologiques »; et voici qu'on appelle son œuvre à lui un recul sous certains rapports sur le dictionnaire de Grimm ! Il a eu tort, disait-on, de laisser de côté les parallèles de la littérature classique et de ne pas utiliser les papyri. Son dessein de donner l'équivalent hébreu des mots revenant dans la version des LXX n'a été qu'imparfaitement réalisé, etc. Le second fascicule nous apporte une réponse au moins partielle à ces critiques. L'auteur rappelle d'abord qu'il a voulu faire avant tout un livre destiné aux étudiants et aux ecclésiastiques, un livre qui leur permettrait de lire le Nouveau Testament et rendrait possible une traduction exacte du texte original; il n'a aucune-

Digitized by Google

ment voulu accumuler les matériaux pour faire l'histoire de chaque mot. Néanmoins il espère que son ouvrage ne sera pas sans utilité pour les savants et les gens du métier. Pour la question des équivalents hébreux, il s'est placé au point de vue des correspondances véritables et non pas des simples rapprochements de concepts. Si l'on ne trouve aucun équivalent pour le mot grec ἀνομία, c'est que dans aucun des mots hébreux exprimant approximativement le même concept, le mot de νόμος n'intervient ; c'est pour la même raison qu'au mot ἀναβαίνω, on n'a noté que l'équivalent hébreu עָלָה. — M Preuschen ne répond pas au reproche de ne pas avoir utilisé la littérature profane. Il a cru sans doute l'avoir fait suffisamment dans son Introduction. Une simple indication des passages, y était-il dit, aurait été de peu d'utilité au lecteur ; une transcription *in extenso* des textes aurait considérablement augmenté les dimensions du volume, ou aurait nécessité, comme chez Grimm, l'emploi d'un caractère beaucoup plus petit, ce qui ne convient guère à un manuel. Ces raisons d'ordre pratique ont certainement leur valeur ; on peut cependant continuer à regretter la décision de l'auteur.

C'est ainsi que pour l'explication du mot βάθος dans *Rom.* VIII, 39, le recours à la littérature contemporaine aurait peut-être suggéré à l'auteur l'idée que les mots ὕψωμα et βάθος pourraient bien ne pas désigner simplement dans S. Paul le ciel et la terre, mais être des termes astrologiques représentant des puissances stellaires ; ὕψωμα et ταπείνωμα indiquent le plus petit et le plus grand éloignement d'une planète par rapport au pôle nord, et cet éloignement détermine son influence ; βάθος désigne l'espace céleste situé en dessous de l'horizon, d'où les étoiles semblent monter (voir les références dans Lietzmann, *An die Römer*, p. 46). — Il nous paraît bien peu probable que dans *Mat.* III, 11, le βαπτίζω ἐν πυρί désigne le martyre, quoi qu'il en soit d'ailleurs du fait que le martyre soit parfois appelé un baptême parce que, comme ce dernier, il communique l'Esprit; c'est bien plutôt le feu destructeur du jugement qui est juxtaposé ici au baptême régénérateur de l'Esprit. — Γλώσσαις λαλεῖν signifierait dans S. Paul : prononcer un discours extatique, formé de mots confus, inintelligibles ; γλώσσαις ἑτέραις λαλεῖν dans *Act.* II, 4 serait un parler en langues étrangères : l'auteur des Actes interprèterait ainsi un phénomène qu'il n'aurait d'ailleurs pas compris (?) — L'auteur aurait pu nous dire ce qu'il pense de la signification du mot γέεννα. Est-il certain que la forme véritable soit « vallée des fils de Hinnom » et non pas simplement גֵּי הִנֹּם ? Si le culte pratiqué en cet endroit a été d'abord celui de Tammuz ou un culte analogue, l'étymologie ordinaire : « vallée de lamentation » conviendrait ; il ne serait pas nécessaire de supposer une altération du nom primitif.

Parmi les vocables théologiques expliqués dans ce fascicule, citons βαπτίζω, βασιλεία, γλώσσα, διάκονος, δίκαιος, δίκαιοσύνη, δικαιόω, δόξα, δύναμις. Les éclaircissements sont sobres ; on ne se permet aucune incursion dans le domaine dogmatique ; plusieurs termes (p. ex. δικαιοσύνη) nous paraissent plus complètement traités dans Grimm.

La liste des abréviations est complétée : le signe * à la fin d'un article

Digitized by Google

indique que tous les passages où le mot revient, ont été indiqués ; le signe + nous renseigne que dans le champ littéraire exploré par le lexique, le mot examiné ne se rencontre qu'une fois. É. T.

— Certains ont exagéré la « révolution » que doivent produire dans les études sur la langue, le style et l'interprétation du Nouveau Testament, les découvertes récentes de nombreux documents écrits dans la langue grecque populaire du commencement de notre ère. Il est indubitable cependant qu'elles ont fait corriger plus d'une appréciation fausse et remiser certains arguments trop faciles, et aussi qu'elles ont projeté de la lumière sur bien des points particuliers. M. A Deissmann, professeur à l'université de Berlin, aura donc bien mérité des études bibliques, en mettant à la portée de tout le monde tous les éléments nécessaires à l'intelligence des résultats obtenus à ce point de vue par l'étude des inscriptions, des papyrus et des ostraka (textes écrits sur des tessons) appartenant à l'époque hellénique (*Licht vom Osten. Das Neue Testament und die neuentdeckten Texte der hellenisch-römischen Welt*. Tubingue, Mohr, 1908. In-8, x 364 p. avec 59 reprod. M. 15).

Vient d'abord, après un exposé du problème qui se pose, un inventaire des découvertes ; c'est un riche aperçu bibliographique sur les publications hélas ! si dispersées où les documents ont été édités et examinés. Dans les trois chapitres suivants, l'auteur fait voir le profit qu'on peut tirer des textes nouveaux pour l'étude de la langue (chap. II) et du caractère littéraire (chap. III) des écrits du Nouveau Testament, et pour l'intelligence historique du milieu religieux et des conditions dans lesquelles s'est répandu l'Évangile (chap. IV). Le dernier chapitre renferme des considérations sur le travail philologique et théologique qui reste à faire sur les nouveaux matériaux, surtout pour la confection d'un Dictionnaire du Nouveau Testament. Six appendices sont consacrés à des textes particuliers, et l'ouvrage se termine par de précieux registres des noms de lieux et de personnes, des mots et des choses, des savants cités, et de tous les endroits bibliques et non-bibliques expliqués. Ces registres rendent l'usage du volume très facile et en font un livre de consultation sur la matière.

L'exposé de M. Deissmann est d'une clarté remarquable et il charme le lecteur, malgré l'aridité du sujet. Faisant œuvre de vulgarisation scientifique, l'auteur a relégué en notes les détails techniques et s'est astreint à traduire les nombreux documents qu'il a reproduits d'abord en facsimile, puis en transcription grecque. Tout lecteur cultivé peut ainsi utiliser ce livre, où le critique de profession aura cependant aussi beaucoup à apprendre. Nous ne nous demanderons pas si çà et là M. Deissmann n'a pas exagéré l'assimilation des livres du Nouveau Testament avec les documents de la langue populaire parlée dans la vie réelle de cette époque et s'il n'a pas fait trop petite l'importance de la κοινὴ διάλεκτος dans sa forme littéraire. Nous voulons seulement relever ici quelques-uns des résultats qu'il a enregistrés, pour faire saisir tout l'intérêt de son ouvrage.

Sur les 5000 mots que contient le Nouveau Testament, on constate

Digitized by Google

aujourd'hui qu'il y en a tout au plus 50 (1 %) qui soient de formation nouvelle (p. 47) Bien des significations considérées jusqu'ici comme spécifiquement chrétiennes se rencontrent dans les nouveaux textes, et d'autre part ceux-ci nous révèlent parfois le sens à donner à certaines expressions obscures du texte biblique. C'est ainsi que nous pouvons maintenant comprendre la signification du sac dont il est question dans *Mat.* X, 8 (et les endroits parallèles) : Jésus défend à ses disciples de gagner de l'argent et de mendier, de porter un sac pour contenir les aumônes (p. 73) La liste des hébraïsmes est singulièrement à raccourcir : l'emploi anticlassique de certaines prépositions (p. ex. εἰς avec εἶναι), la formule εἰς τὸ ὄνομα, la répétition du même mot au sens distributif (δύο δύο), etc., etc., autant de faux aramaïsmes ! Pour le style, M. Deissmann fait voir (p. 86 s.) que la phrase paratactique avec les propositions simplement unies par la copule (καί ... καί) n'est pas sémitisante et que le style du IVe Évangile en particulier se rapproche de celui des inscriptions

Dans le second chapitre, l'auteur insiste sur la distinction entre lettres et épîtres qui n'ont que l'apparence de lettres ou de communications privées. pour montrer combien peu de documents du Nouveau Testament ont un caractère littéraire. Nous aurions plus d'une restriction à faire sur la manière dont cette distinction est appliquée. Rien de plus instructif que la lecture des 21 lettres proprement dites, sur papyrus ou sur ostraka, qui sont ici reproduites et dont plusieurs d'ailleurs sont chrétiennes. Voir, par exemple, dans la cinquième lettre (p. 109 s.), comment parfois, sans rien indiquer, on ajoutait de sa propre main quelques mots à la fin d'une lettre qu'on venait de dicter, ce qui est d'un grand intérêt pour l'explication de certaines finales de S. Paul

Le chapitre IV est plus neuf (dans les deux précédents, M. Deissmann reprenait la matière de ses deux livres : *Bibelstudien* (1895) et *Neue Bibelstudien* (1897)). Il est aussi plus important; car il touche au fond même des choses et des idées du N. T. L'exégète devra lire à propos de *Mc.* XV, 15, la p. 193; à propos de *Luc.* II, 1, la p. 194; à propos de *Mat.* X, 28, la p. 196; à propos de *Apoc.* XIII, 18, la p. 198 et s. Mais il faut ici recommander tout spécialement l'étude des pp. 231-243 sur les conceptions juridiques répandues dans le peuple hellénique au sujet de l'esclavage ; sur les usages et les formules de l'acte sacré de la libération, de ce rachat divin de l'esclave que la divinité achète à son maître pour un prix, en vue ou à condition de sa liberté, pour qu'il puisse faire ce qu'il veut, et qu'on ne peut pas rendre esclave une seconde fois. On y voit clairement comment S. Paul a adapté à un ancien usage appartenant à la vie réelle de ses lecteurs l'exposé d'une de ses plus profondes spéculations chrétiennes et l'on comprend quel effet saisissant devait faire sur ces fidèles un pareil exposé. M. Deissmann ne songe d'ailleurs pas à nier que la doctrine de S. Paul sur la rédemption dépende des paroles du Christ. — En général, l'auteur se montre prudent au sujet des influences à déduire des analogies qu'il constate. Il aurait toutefois dû user de plus de réserve encore à ce sujet dans le paragraphe : *Christus und die Caesaren, die Parallelität der technischen Sprache des Christus-*

Digitized by Google

und des Caesareskultes (p. 243-277). Combien il est intéressant cependant de lire sur les inscriptions les épithètes données aux empereurs : θεός, θεοῦ υἱος, κύριος, σωτήρ, θεὸς ἐκ θεοῦ, d'y voir leur visite appelée παρουσία etc., etc.!

Nous ne pouvons entrer dans plus de détails. Ceux qui précèdent, suffiront à faire apprécier l'importance du livre.

— Plusieurs savants nous ont donné récemment un exposé systématique des conceptions qui ont eu cours dans les cent dernières années sur la personne de Jésus; rappelons surtout les ouvrages de A. Schweitzer (*Von Reimarus zu Wrede*. Tubingue, 1906) et de H. Weinel (*Jesus im neunzehnten Jahrhundert*. Tubingue, 1904), auxquels on peut ajouter celui de M. H. Holtzmann (*Das messianische Bewusstsein Jesu. Ein Beitrag zur Leben-Jesu-Forschung* Tubingue, 1907). M. Gustave Pfanmüller a voulu s'adresser à un plus grand nombre de lecteurs et aussi poursuivre jusqu'à son origine, à travers tous les siècles, l'histoire des jugements dont Jésus a été l'objet (*Jesus im Urteil der Jahrhunderte*. Leipzig et Berlin, B. G. Teubner, 1908. In-8, VI-578 p. M. 5). Cette histoire, il l'expose d'une façon objective, en reproduisant les passages les plus caractéristiques de chacun des auteurs choisis pour représenter une époque. Son livre se divise en quatre parties : l'Église ancienne, le moyen âge, l'époque moderne jusqu'au XIXe siècle, le XIXe siècle et le commencement du XXe. Dans les trois premières, défilent dans l'ordre chronologique non seulement des théologiens, mais, pour l'antiquité chrétienne, des païens comme Celse, et aussi les gnostiques, et, pour les autres périodes, les philosophes, les mystiques, les chefs de mouvements religieux et sociaux. Chacune des quatre parties se termine par une section particulièrement riche donnant des extraits de la poésie de l'époque. Pour la période contemporaine, l'ordre logique a été introduit (*Die Leben Jesu-Forschung ; Jesus und die Philosophie ; Jesus und die Literatur ; Jesus und die soziale Bewegung ; Das kirchliche Christuslied*). Dans tout le cours de l'ouvrage, chaque subdivision s'ouvre par un bref aperçu historique. Il sert à relier entre elles les citations qui constituent le gros de l'ouvrage. Lues d'un trait, ces introductions donneraient un exposé systématique sommaire de l'histoire des conceptions de Jésus. Enfin, un appendice renferme un aperçu rapide sur les représentations du Christ dans l'art, surtout dans la peinture. Cet aperçu est illustré par quinze reproductions disséminées dans le livre.

Cette analyse montre le caractère très original de l'ouvrage de M. Pfanmuller et en fait saisir l'intérêt particulier. Le choix des auteurs est en général bien fait. Toutefois, pour le XIXe siècle, les représentants des conceptions ecclésiastiques, protestante ou catholique, ont été sacrifiés. A côté de Jean Weiss, par exemple, son père, Bernard Weiss, n'a pas trouvé place, et, si nous ne nous trompons, un seul catholique figure dans la liste, H. Schell. Cet exclusivisme trahit assez clairement le point de vue de l'auteur, c'est-à-dire, celui de la critique radicale. C'est à ce seul point de vue qu'ont été écrits les aperçus du commencement sur la vie, la doctrine et le caractère

Digitized by Google

de Jésus, sur la christologie de la première communauté, sur celle de S. Paul et celle de S. Jean. Puisqu'il s'agissait d'une histoire des conceptions, un exposé aussi unilatéral rend l'ouvrage fort incomplet dans sa première et sa dernière partie. Et la chose est regrettable ; car le livre eût pu servir de première introduction à l'étude d'une question plus que jamais à l'ordre du jour.

— Le quatrième fascicule de la troisième série des *Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München* renferme une réponse de M. F Wieland aux attaques portées contre sa dissertation *Mensa et Confessio. Der Altar der vorkonstantinischen Kirche.* Il a été rendu compte dans cette Revue de ce remarquable travail (RHE. 1907, t. VIII, p. 546-549). L'auteur y appuie la solution qu'il donne à une question archéologique, sur des considérations relevant de l'histoire des dogmes. C'est seulement vers le milieu, ou tout au plus dans la première partie du IIIe siècle, qu'on constate l'existence d'un autel dans la liturgie chrétienne ; à la fin du IIIe siècle, l'autel *fixe* apparaît en Orient, et au IVe siècle, le rite de la consécration est déjà présenté par Eusèbe comme un rite reçu. Telle est la thèse archéologique. Voici l'explication théologique : dans les deux premiers siècles, les chrétiens ne pouvaient pas avoir d'autel, ni appeler autel la table eucharistique, parce que, tout en considérant l'Eucharistie comme un sacrifice et comme le seul véritable sacrifice, ils avaient du sacrifice un concept inconciliable avec la notion alors reçue de l'autel. En Occident comme en Orient, on appelait autel un meuble liturgique sur lequel des dons offerts à la divinité étaient déposés et souvent immolés ou détruits. Or, pendant les deux premiers siècles, les écrivains ecclésiastiques rejettent positivement l'offrande de n'importe quel don concret à Dieu. D'après eux, dans le sacrifice eucharistique, nous glorifions Dieu par son Fils et nous nous le rendons propice par la prière consécratoire elle-même qui rend présent ce Fils sous l'image de sa mort, et par le repas sacré qui la suit ; mais nous n'offrons à Dieu aucun don, ni celui du pain et du vin, ni celui du corps et du sang du Christ, et dès lors il n'y a pas de place pour un autel.

Les vues ainsi énoncées ont provoqué, du point de vue dogmatique, plusieurs critiques, d'abord de la part de M. A. Struckmann dans la TRev. (1907, t. VI, c. 624-627), puis surtout de la part du P. É. Dorsch, S. J., dans la ZKT (1907, t XXXII, p. 307-352). Dans la brochure que nous signalons (*Die Schrift Mensa und Confessio und P. Emil Dorsch, S. J. in Innsbruck.* Munich, J. Leutner, 1908. In-8, 113 et 8* p.), M. Wieland réfute sur un ton indigné les objections de ce dernier contradicteur, et dans un appendice (p. 1*-8*), s'en prend à la réplique donnée par M. Struckmann (TRev. 1908, t. VII, c. 60-61) à une première réponse qu'il avait adressée à la TRev. (*ibid.*, c. 59-60). Cette controverse prouve une fois de plus combien on a de peine parfois, en certaines matières, à saisir exactement la portée d'une thèse et d'une argumentation historiques. Nous ne sommes pas disposés pour notre part à nous rallier purement et simplement à l'opinion de M. Wieland sur les conceptions eucharistiques des deux premiers siècles.

Digitized by Google

Mais nous ne saurions en aucun cas approuver ni les appréciations du P. Dorsch sur cette opinion, ni la méthode qu'il suit pour la réfuter. Son long article ressemble trop à une dénonciation et il renferme des insinuations et des épithètes à écarter d'un débat scientifique. Il lui arrive d'ailleurs de ne pas reproduire exactement la pensée de celui qu'il attaque et de lui attribuer des conclusions qui ne découlent de ses doctrines que si l'on y introduit des concepts qui ne sont pas les siens. Mais nous ne pouvons songer à entrer ici dans les détails, le procédé de M Wieland consistant à reproduire et à réfuter morceau par morceau l'exposé de son contradicteur. L'explication qu'il donne de *Act.* II, 42 et VI, 1 s. et de certains passages de S. Paul ou de la Didachè, ne nous semble pas satisfaisante. Touchant les déclarations des écrivains des deux premiers siècles, il y aurait peut-être lieu de distinguer. Ils ne présentent pas l'Eucharistie comme une offrande faite à Dieu ; supposons même qu'ils n'ont prêté de fait aucune attention à ce point de vue. Mais est-on autorisé à dire qu'ils l'ont *exclu* positivement ? Ce qu'ils excluent, c'est une oblation, un don au sens païen ou au sens juif du mot sacrifice. Mais dans cette prière consécratoire du corps immolé et du sang versé du Christ faite en mémoire de sa Passion, ne trouve-t-on pas tous les éléments nécessaires pour justifier les conceptions postérieures d'*oblatio* et de *mactatio*, de telle sorte que sur ce point encore comme sur celui du caractère propitiatoire de l'Eucharistie (p. 6) il y ait eu explicitation de concept, plutôt que substitution d'un concept à l'autre ?

Quoi qu'il en soit, l'honneur scientifique de M. Wieland sort sain et sauf de cette épreuve. Puisse-t-il encore enrichir la littérature catholique de plus d'un ouvrage historique de la valeur de *Mensa et Confessio !*

— Le n° 3 de cette même troisième série des *Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München* nous apporte une bonne contribution à l'histoire de la littérature latine et liturgique au moyen âge. Ce sont deux études, très intéressantes par la manière dont elles sont conduites, du savant et infatigable hymnologue qu'est le Dr G. M. Dreves : *Hymnologische Studien zu Venantius Fortunatus und Rabanus Maurus* (Munich, J. Lentner, 1908. In-8, 136 p. M. 3).

Parmi les hymnes qu'il a données, dans le cinquantième volume (1907) de ses *Analecta hymnica medii aevi*, sous les noms de Fortunat et de Raban Maur, il en est dont l'authenticité, moins assurée, demande des preuves qu'il n'a fait alors qu'indiquer, se réservant de les développer ailleurs plus longuement. Cette revendication nous vaut une double étude qui, bien que faite à un point de vue spécial, porte néanmoins sur l'ensemble de l'œuvre poétique de chacun des deux auteurs. Les témoignages fournis par l'histoire littéraire et par les manuscrits, sans être d'une valeur inattaquable, créent une présomption que la critique interne viendra confirmer. Ces hymnes portent, en effet, en elles-mêmes l'attestation de leur origine. Le Dr Dreves arrive à le constater par l'application de la méthode analytique et comparative. Il relève les particularités, les traits caractéristiques des pièces en question, et il les retrouve comme tels dans les œuvres incontestées des

Digitized by Google

auteurs présumés. La confrontation est faite minutieusement, sous les yeux du lecteur qui est mis en position de juger lui-même par de très nombreuses citations. Nous croyons, en conséquence, qu'il y a lieu de réformer, dans le sens de ces conclusions, le jugement un peu sommaire de l'éditeur de Fortunat dans les *Mon. Germ. hist.*, Freder. Leo *(Auctor antiq.*, IV), comme aussi celui de Ern. Dümmler pour Raban *(Poetar. lat.* M. A., II).

En somme, l'auteur restitue à Fortunat trois hymnes qui, jointes à quatre autres à peu près incontestées, sont les seules épaves connues de son riche hymnaire qui en contenait, au dire de Paul Diacre, pour chacune des fêtes de l'année. Par contre, il lui refuse l'hymne de la bénédiction des saintes Huiles : *O Redemptor sume carmen*, dont la facture rythmique est étrangère à sa poétique. Quant à *l'Ave maris stella*, on a cru à tort et répété (Luchi, Daniel, Fréd. Leo) que Thomasi le lui attribuait : Thomasi est parfaitement innocent de cette fausse attribution. — Raban Maur est plus favorisé : le Dr Dreves revendique pour lui vingt-deux hymnes ; cinq autres sont douteuses.

Notons que l'usage liturgique actuel doit à Fortunat le *Pange, lingua, gloriosi | proelium certaminis*, le *Vexilla Regis prodeunt*, et l'hymne des fêtes de la sainte Vierge *Quem terra, pontus, aethera*, partagée entre matines et laudes. La contribution de Raban est également de trois hymnes : *Veni Creator Spiritus ; Christe, sanctorum decus angelorum ; Sanctorum meritis inclita gaudia ;* il ne serait pas impossible que *Tibi, Christe, splendor patris* fût de lui. D. O. E. Grault.

— Sous le titre *Willibrordiana*, M. W. Levison a donné dans le *Neues Archiv* (1908, t. XXXIII, p. 1-14), deux études intéressantes, la première consacrée à identifier l'évêque Theutbert de Wijk-bij-Duurstede, dont le nom se trouve tracé sur le Tite-Live du Codex Vindobonensis Lat. 15. D'après le savant auteur, ce Theutbert doit être un de ces évêques qui, au témoignage de Bède, furent consacrés par saint Willibrord lors de sa mission en Frise, vers 731. L'importance de Dorestat au viiie siècle (Wijk-bij-Duurstede) explique aisément qu'un des collaborateurs de saint Willibrord y ait choisi son siège : toutefois l'on ne peut penser, à cette époque, à un diocèse au territoire bien délimité, et l'église appartenait sans doute à l'évêché d'Utrecht L'hypothèse de M. W. Levison est des plus alléchantes et mérite, vu la valeur des arguments, une sérieuse considération. — La seconde étude est destinée à établir quand et pourquoi Wynfreth fut appelé Boniface. D'après M. Levison, c'est le pape Grégoire qui donna à Wynfreth le nom de Boniface en 719, le 15 mai. C'est par analogie avec le cas de saint Willibrord que l'auteur a résolu cet intéressant point d'histoire. Comme l'évêque Willibrord reçut, lors de sa consécration à Rome, le 21 novembre 696, le nom de Clément, c'est-à-dire le nom d'un saint romain fêté deux jours plus tard, le 23 (le 22, c'était sainte Cécile, qui ne pouvait servir pour la circonstance), de même, Wynfreth reçut du pape la permission solennelle de prêcher chez les païens, sous le nom de Boniface, emprunté à celui d'un saint martyr de Tarse dont la fête se célébrait le 14 mai, c'est-

Digitized by Google

à-dire la veille du jour où Wynfreth fut chargé de sa mission par Rome. Cette ingénieuse solution nous semble avoir résolu définitivement une question qui fut longtemps controversée.

Dans une étude solidement documentée *Die Merowingerdiplome für Mortiérender* (NA, 1908, t. XXXIII, p. 745-762), M W. Levison examine l'authenticité des deux premiers diplômes mérovingiens, contenus dans un cartulaire de l'abbaye de Dervum (Mortiérender) écrit vers 1200. Il s'agit de deux diplômes concédant l'immunité à l'abbaye : le premier est daté de Childéric II (664/5), le second — confirmant le premier — est daté de Thierry III (682). A l'encontre de l'opinion courante, qui, malgré les soupçons engendrés par certaines particularités du texte, tenait ces deux documents pour authentiques, M. A. Malnory *(Quid Luxovienses monachi..*, p. 35, n. 3) avait en passant émis l'opinion que le premier diplôme, celui de Childéric, est un faux, en partie rédigé d'après l'acte de Thierry, authentique celui-ci ; M. Malnory n'avait toutefois étayé ses remarques d'aucune preuve. C'est M. Levison qui s'est chargé de les fournir. D'accord avec l'auteur cité, il établit que l'acte de Thierry, malgré quelques passages inaccoutumés, est authentique et que le diplôme de Childéric II est un faux, inspiré partiellement par le diplôme confirmatif de Thierry et datant de 980-1200. Chose singulière, le faussaire n'avait en vue aucune revendication juridique : il ne peut avoir voulu que restituer le diplôme de Childéric, mentionné dans celui de Thierry, et compléter ainsi la collection diplomatique du monastère jusqu'aux premières origines. Peut-être l'auteur de l'apocryphe est-il le copiste qui rédigea le cartulaire de Mortiérender, où les deux documents étudiés nous sont conservés. L. Van der Essen.

— La récente et importante collection des *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters* de feu le professeur L. Traube s'est enrichie d'un troisième volume (3e fasc) par le travail de M. A. Loew : *Die ältesten Kalendarien aus Monte-Cassino* (Munich, 1908, C. H. Beck, in-8 de 84 p.). L'auteur y étudie, compare entre eux et publie trois calendriers liturgiques de provenance bénéventine, notamment le *Cassinensis 641 (K)*, le *Parisianus lat. 7530 (P)* et le *Cavensis 23* (*C*). M. Loew est arrivé pour des raisons très sérieuses et rigoureusement déduites, à ces deux conclusions : d'abord que ces calendriers sont les plus anciens connus en écriture bénéventine ou lombarde (*C* et *P* datent tous deux de 778 à 797 ; K de 811-812) ; ensuite, que tous trois ont un lieu d'origine commun, l'abbaye bénédictine du Mont-Cassin. Ce qui le prouve, c'est qu'ils contiennent les mêmes *dedicationes ecclesiarum* et des notes nécrologiques sur une série d'abbés de cette maison religieuse. Les calendriers sont publiés en regard 'un de l'autre sur trois colonnes ; viennent ensuite des additions faites à *C* aux xe et xie siècles et des notes analistiques de *K*, environ de la même époque. L'auteur a dressé également un tableau des fêtes de N.-S., de la Vierge, des Saints (surtout de l'Italie) figurant dans les calendriers, et y a joint un précieux commentaire des fêtes liturgiques qu'on rencontre. Trois fac-similés des mss. du Mont-Cassin, de Cava et de Paris accompagnent cette remarquable monographie. H. N.

Digitized by Google

— A signaler l'article de M. O. Glauning, *Ueber mittelalterliche Handschriftenverzeichnisse*, dans le ZBW. 1908, p. 357-380. Les Académies de Berlin, Goettingue, Leipzig, Munich et Vienne préparent un *Corpus* des catalogues de mss. rédigés au moyen âge en Allemagne. L'auteur nous fait connaître l'état des travaux préparatoires et à cette occasion, il expose les caractères propres et l'utilité historique de ces catalogues du moyen âge.

— Les lecteurs de la RHE connaissent déjà les résultats des observations de R. P. H. Grisar sur la chapelle du *Sancta Sanctorum* et sur son trésor, grâce à l'analyse qu'a faite ici M. le chanoine Maere des articles publiés dans la CC. par le savant Jésuite (Cf. RHE. 1907), t. VIII, p. 456-458). L'auteur a réuni ces articles dans un volume italien et il vient d'en donner une édition allemande (*Die römische Kapelle Sancta Sanctorum und ihr Schatz. Meine Entdeckungen und Studien in der Papstkapelle der mittelalterlichen Päpste.* Mit einer Abhandl. von M. Dreger üb. die figurierten Seidenstoffe des Schatzes. Mit 77 Textabb. und 7 zum Teil farbigen Taf. Fribourg e. B. Herder, 1908. In-8, vi-156 p. M. 10). Comme dans l'éditien italienne, la matière est divisée en deux parties : la chapelle même, son histoire et sa description; les différents objets du Trésor. Mais il y a quelques compléments à signaler dans l'édition allemande. Ainsi l'auteur s'est arrêté à montrer l'importance des peintures d'origine palestinienne couvrant le fond d'une boîte à reliques du ixe-xe siècle. Il a aussi ajouté (p. 143 s.) quelques renseignements sur l'ouverture du Trésor sous Léon X et sur le récent dégagement de l'image achiropoète du Sauveur (Cf. RHE. *l. c.*, p. 661), puis (p. 146-156) une étude de M. M. Drever, conservateur du Musée autrichien d'art et d'industrie, comprenant des remarques générales sur l'art textile en Orient et un examen de chacune des étoffes retrouvées au *Sancta Sanctorum*, que M. Drever compare aux anciennes étoffes déjà connues. La plus importante de ces étoffes est une soierie sur laquelle est représentée l'Annonciation, « un des plus beaux, si pas le plus beau spécimen qui existe de tissu à images de caractère purement chrétien ». Elle est reproduite en couleur dans la planche VII. Avec celle-ci, deux autres planches coloriées reproduisant les émaux du reliquaire de la vraie croix (II) et ceux du reliquaire de sainte Praxède, ainsi que les deux portraits peints des saints Pierre et Paul d'un ancien dyptique en bois (V), enrichissent la nouvelle édition, qui renferme aussi 16 gravures de plus que la précédente. — Les quelques corrections faites par l'auteur à son premier exposé, ne sont pas importantes.

— La *Gesellschaft für christliche Kunst*, de Munich, qui publiait déjà une revue richement illustrée *(Die christliche Kunst)*, fait aussi paraître depuis octobre dernier, sous le titre *Der Pionier*, un périodique mensuel dont le but principal est de tenir le clergé au courant du mouvement scientifique dans tous les domaines de l'art chrétien. C'est M. S. Staudhamer qui en a pris la direction.

— Le 5 novembre dernier, M. A. Harnack a lu à la section d'histoire de

Digitized by Google

l'Académie des Sciences de Berlin une étude de M. C. Schmidt, *Eine Epistola Apostolorum in koptischer lateinischer Ueberlieferung*. Le texte copte de cet intéressant apocryphe a été découvert en 1895 ; depuis lors, on en a retrouvé des fragments dans un palimpseste latin (Cf. Bick, *Wiener Palimpseste*, 1re partie, 1908). M. Schmidt montre que le texte latin n'a qu'une valeur secondaire, et il établit que l'épître a été écrite en grec, au IIe siècle, en Asie Mineure. Pour les doctrines, elle offre des points de contact avec les lettres de S. Ignace.

Le 19 novembre, M Brunner a lu une étude sur l'âge du *Pactus pro tenore pacis Childeberti et Chlotarii* dont il place l'origine dans les années 511-557.

— L'Académie royale des Sciences de Prusse a confié à M. E. Gerland l'édition des *Notitiae episcopatuum Ecclesiae orientalis* recueillies par feu H. Gelzer et dont celui-ci considérait le texte comme prêt d'une manière générale pour l'impression. Le futur éditeur, dont le manuscrit doit être livré avant le 1er janvier 1913, fait appel aux savants qui ont exploré les bibliothèques russes et orientales et les prie de lui faire connaître les *Notitiae* encore inconnues ou les recensions de *Notitiae* déjà connues, qu'ils sauraient s'y trouver (Cf. ÉO. 1908, t. XI, p. 302-303).

La future publication comprendra deux parties : A. Descriptions civiles de l'Empire. B. Notices ecclésiastiques : 1° les notices embrassant les cinq patriarcats; 2° Église de Constantinople; 3° Église d'Alexandrie; 4° Église d'Antioche; 5° Église de Jérusalem; 6° Église de Chypre; 7° Église d'Achrida; 8° Église d'Ipek; 9° Église de Russie; 10° Église de Géorgie.

— Le troisième congrès international de philosophie s'est réuni à Heidelberg au commencement de septembre. Il n'y a lieu de signaler ici que quelques mémoires lus à la section d'histoire de la philosophie : celui de M. Delbos sur les notions de Dieu et de substance dans le système de Spinoza; celui de M. E. Schmidt sur Schopenhauer et la mystique; celui de M. H. Maier sur Strauss et l'influence qu'il a exercée; celui de M. X. Léon sur les relations de Fichte avec la franc-maçonnerie. Notons toutefois encore la communication de M. Boutroux, à la deuxième réunion plénière, sur l'évolution de la philosophie en France depuis quarante ans.

C'est à Bologne que le prochain Congrès se tiendra en 1911.

— A ceux qui désireraient connaître les conditions auxquelles peuvent s'obtenir les grades en théologie dans les facultés catholiques ou évangéliques d'Allemagne, nous signalons la brochure de M. O. Schröder, secrétaire de l'université de Rostock : *Die Erteilung der theologischen Grade an den Universitäten Deutschlands* (Halle, Waisenhaus, 1908. In-8, 72 p.). Ces conditions varient considérablement d'université à université.

— En août 1908, l'université d'Iéna a fêté le 350e anniversaire de sa fondation. Celle de Leipzig célébrera, en juillet prochain, son cinq centième anniversaire.

Digitized by Google

— *Nominations.* — M. J. Koerber, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique au lycée de Bamberg, a été, sur sa demande, déchargé de son enseignement à partir du 1er octobre dernier.

Dans sa séance du 29 octobre, l'Académie des Sciences de Berlin (section de philosophie et d'histoire) a nommé membres correspondants MM. Percy Gardner, professeur à Oxford, Barclay Vincent Head, de Londres, E. Pottier, conservateur-adjoint au Musée du Louvre et membre de l'Institut, et R. von Schneider, directeur de l'Institut autrichien d'archéologie à Vienne.

A la faculté de théologie catholique de Bonn, M. F. Tillmann a été admis à enseigner, comme *Privatdozent*, l'exégèse du Nouveau Testament.

M. W. Voege, directeur-assistant de la galerie des tableaux au Musée de Berlin, est nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'université de Fribourg. — A la faculté de théologie catholique de la même université, M. J. M. Heer, donnera, comme *Privatdozent*, l'exégèse des lettres apostoliques et l'histoire de la Bible latine. Mgr F. Heiner, professeur ordinaire de droit canon à la même faculté, a été appelé à Rome comme auditeur de la Rote.

A l'université de Munich, MM. M. Jansen, *Privatdozent* pour l'histoire, et J. Hell, *Privatdozent* pour la philologie sémitique, ont été promus à l'extraordinariat. — M. E. Lommatzsch, directeur général du *Thesaurus linguae latinae*, a été nommé professeur honoraire de la faculté de philosophie.

L'Académie royale des Sciences de Bavière a élu comme membre correspondant M. D. Schaefer, professeur d'histoire à l'université de Berlin.

M. A. Bludau, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Munster, a été nommé évêque d'Ermland.

M. W. Vogel, aide-bibliothécaire à la bibliothèque de l'université de Kiel, est nommé bibliothécaire.

— *Décès.* — On annonce la mort de M. K. Keller, archiviste de la ville de Cologne ; — de M. F.-X. Pleithner, professeur ordinaire de dogmatique et d'encyclopédie de la théologie au lycée royal de Freising; — de M. R. Ehlers, éditeur de la *Zeitschrift für praktische Theologie*, qui a écrit, entre autres ouvrages, *Bilder aus dem Leben des Ap. Paulus* (Francfort, 1886) ; — de l'historien K. Wolf, qui a publié plusieurs ouvrages, notamment *Tabellen zur allgemeinen Geschichte zum Gebrauch für höhere Lehranstalten* (Berlin, 1884).

Le chanoine A. Hanauer, bibliothécaire et archiviste de la ville de Hagenau, est décédé le 23 août. M. A. M. P. Ingold vient de publier son *Autobiographie* dans le tome XVII de la *Revue d'Alsace* (Colmar, Hüffer, 1908. In-8, 48 p.). M. Hanauer s'est beaucoup occupé d'histoire sociale et d'histoire locale. Citons de lui : *Paysans d'Alsace; Coutumes matrimoniales au moyen âge ; Le protestantisme à Hagenau.* Chaque année, nous avions à signaler dans notre Bibliographie plusieurs articles écrits de sa main dans RAls. ou dans RCAls.

Le philologue classique bien connu, É. Wœlfflin, ancien professeur à

Digitized by Google

l'université de Munich, est mort le 9 novembre, à Bâle, à l'âge de 78 ans. La plupart de ses écrits ne se rattachent pas à l'histoire ecclésiastique. Il eut cependant l'occasion de s'occuper d'auteurs chrétiens (Cf. *Bibliographie* de la RHE. 1901, t. II, n. 1050 ; 1904, t. V, n. 454, 4631). Nous pouvons aussi rappeler ici ses *Beitraege zur lateinischen Lexicographie* (Munich, 1900).

Angleterre, Écosse, Irlande. — Le premier volume *(A-Art)* de l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics* (Édimbourg, 1908) du Dr J. Hastings, annoncée ici l'an dernier (t. IX, p. 182), a paru. Il comprend 900 pages à deux colonnes et coûte 28 shillings. Les articles qui intéressent le plus directement nos études, sont les suivants : *Architecture, christian, roman* (Stoughton Holtorn) ; *Art, celtic, christian* (Baldwin Brown) ; *Apostolic succession* (Simpson) ; *Antiochene, Alexandrian theology* (Prof. Inge) ; *Agapetae* (Dr Achelis) ; *Agape* (Dr Maclean) ; *Arianism* (Dr Foakes Jackson) ; *Appolinarism* (Dr Adrian Fortescue) ; *Abbot* (D. Chapman) ; *Antichrist* (Prof. Bousset) ; *Apostolic Age* (Prof. Mac Giffert). L'encyclopédie comprendra environ dix volumes.

Les mêmes éditeurs T. et T. Clark, d'Édimbourg, promettent pour Noël 1908 un nouveau dictionnaire de la Bible, édité également par le Dr J. Hastings, distinct du dictionnaire bien connu en cinq volumes. Aucun article de ce nouvel ouvrage, sauf une ou deux exceptions, n'a été rédigé par l'auteur qui, dans le dictionnaire précédent, avait écrit sur le même sujet.

La maison Macmillan, qui a donné en 1905 les *Cambridge theological Essays*, entreprend la publication d'un volume de *Cambridge biblical Essays*. Ces essais seront l'œuvre de savants d'opinions variées. C'est au Dr Swete qu'est confié, cette fois encore, le rôle d'éditeur.

Dans *A Critical Examination of the Evidences for the Doctrine of the Virgin Birth* (Londres, 1908, S. P. C. K., iv-179 p.), M. J. T. Thorburn examine les témoignages des évangélistes S. Matthieu et S. Luc et des écrivains anté nicéens primitifs, S. Ignace d'Antioche, Aristide, S. Justin, Tatien, Mélition de Sardes et S. Irénée, sur la doctrine de l'enfantement virginal de Marie. Il conclut : « Ces écrivains et généralement les chrétiens de leur époque ont cru et enseigné que la conception et la naissance de Jésus furent réellement l'accomplissement de la prophétie d'Isaïe, laquelle visait bien une conception virginale et surnaturelle, principe de la grande et divine œuvre du salut de l'humanité. » Ce livre et l'ouvrage contemporain de M. E. Neubert, *Marie dans l'Église anté-nicéenne* (Paris, 1908), que l'auteur anglais n'a pas pu utiliser, se complètent mutuellement. Les quarante dernières pages contiennent sept appendices : 1° Le *Natus ex Maria Virgine* du symbole romain ; 2° Les récits de la naissance dans les évangiles apocryphes (Ici l'auteur s'occupe principalement, en en restreignant la portée documentaire, du *Protévangile de Jacques*, que M. Neubert a si fort mis à contribution) ; 3° Témoignage du reste du N. T. ; L'Incarnation et

Digitized by Google

l'enfantement virginal ; 4° Liste des passages des derniers Pères anté nicéens relatifs à la doctrine de l'enfantement virginal ; 5° La prophétie d'Isaïe ; 6° Les théories sur l'origine mythologique de la doctrine; 7° La parthénogenèse dans la nature ; quelques récentes expériences de parthénogenèse artificielle. Ce dernier appendice n'est pas de nature à projeter de vives lumières sur la doctrine théologique; il est plutôt du domaine de la biologie ou du folklore.

Le Dr Charles Bigg, mort en juillet dernier (RHE. t. IX, p. 839), a laissé un ouvrage presque complètement achevé, intitulé : *The Origin of Christianity* que l'*Oxford University Press* compte publier sans tarder.

La Société des études bibliques de l'université de Liverpool a organisé pour l'année scolaire 1908-1909 une série de conférences dont voici la liste avec les noms des conférenciers : L'*Ad nationes* et le *Scorpiace* de Tertullien (Prof. Myres); Eusèbe (Rév. J. W. Tyrer); Chrysostome et le *De sacerdotio* (Canon Keating); L'*Analogy* de Butler et les *Lectures on Miracles* de Mozley (Canon Joyce); Histoire de la papauté (J A. Twemlow). Le secrétaire de la Société, le Rév. J. T. Mitchell, Wavertree Rectory, Liverpool, fournira tous les renseignements désirables.

Le Dr Adrian Fortescue publiait l'an dernier un gros volume sur l'Église orthodoxe orientale (RHE. t. IX, pp. 177-178). Voici que la *Catholic Truth Society* nous donne maintenant du même auteur un manuel de patrologie grecque : *The Greek Fathers* (Londres, 1908, xvi-255 p. ; Prix : 2 sh. 6). Cet ouvrage est divisé en neuf chapitres consacrés aux saints Athanase, Basile et Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Chrysostome, Cyrille de Jérusalem, Cyrille d'Alexandrie, Jean Damascène. La biographie de ces pères occupe la majeure partie du manuel. A la fin de chaque chapitre on trouve une table chronologique des événements racontés, puis suivent deux sections, l'une sur les œuvres du Père, l'autre réservée à la littérature du sujet. A notre avis ces deux sections sont beaucoup trop courtes; elles ne sont pas à jour. Il est très rare que l'on trouve dans la dernière section l'indication d'ouvrages ayant vu le jour au xxe siècle. Du traité *De Virginitate* qu'on attribue quelquefois encore à S. Athanase, il n'est aucunement question, ni parmi les œuvres de ce Père, ni comme inauthentique. Il est regrettable que ce manuel pèche par ces côtés, car il est composé avec netteté et muni de tables détaillées : il eût pu être très utile aux étudiants.

La *Clarendon Press* d'Oxford a édité un ensemble de savantes études de dom John Chapman sur les divers courants de textes évangéliques de la Vulgate, italiens, irlandais, anglo-saxons, qui se sont rencontrés et influencés entre le ve et le ixe siècles : *Notes on the Early History of the Vulgate Gospels* (Oxford, 1908, xi-299 p. Prix : 16 sh). Cet ouvrage, où les érudits trouveront matière à réflexion ou à discussion, mériterait un compte rendu détaillé qu'il ne m'appartient pas d'entreprendre pour diverses raisons, dont la plus décisive est mon incompétence.

Le 19 octobre dernier, dom A. Gasquet a lu, à un *meeting* de la *Biblio-*

Digitized by Google

graphical Society de Londres, un travail sur la revision de la Vulgate dont le *Guardian* du 21 octobre a donné un résumé, p. 1745.

La *Plainsong and Mediaeval Music Society* de Londres a fait traduire en anglais l'ouvrage du professeur P. WAGNER, de Fribourg, sur les Mélodies grégoriennes : *Introduction to the Gregorian Melodies. Part I : Origin and developement of the forms of the liturgical chant up to the end of the Middle Ages, translated by* AGNES ORME *and* E. G. P. WYATT (Londres, *s. d.*, VIII, 311 p.).

Le Dr KUNO MEYER, professeur de langues celtiques à l'université de Liverpool, a donné, du 16 octobre au 14 novembre, une série de dix conférences à l'université de Londres, dont le sujet était : *An Introduction to the study of Celtic Languages and Literature.* Les conférences des 24 et 30 octobre furent consacrées au *Christianisme celtique.* De la part d'un savant habitué aux études philologiques de précision, on s'attendait à un exposé net, basé sur les textes et rigoureusement impartial des origines et du développement du Christianisme chez les Celtes. Le conférencier a certes montré beaucoup d'érudition, abordé bien des points intéressants, cité, lu, commenté maints textes, latins et gaéliques; mais il est regrettable qu'un *biassed type of mind* ait présidé à ses recherches et vicié ses conclusions. Selon lui, l'Église celtique, au plus beau temps de sa splendeur, n'aurait rien eu tant à cœur que de demeurer indépendante de Rome. Cet esprit d'indépendance serait son trait dominant, sa marque distinctive. Cette doctrine, chère aux anciens protestants, a été reprise, dans ces derniers temps, par M. J. W. Willis Bund dans *The Celtic Church of Wales* (Londres, 1897) avec un enthousiasme tumultueux et une pauvreté d'argumentation qui ont fait sourire les critiques sensés (Cf. J. Loth, dans la *Revue critique*, t. XLIV, p. 170 et H. d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue celtique*, t. XVIII, p. 250 sq.). Le Prof. J. B. Bury n'a pas peu contribué, en ce qui regarde l'Irlande, à en hâter la ruine (Cf. RHE. t. VI, pp. 906-907). En entendant le Dr K. Meyer soutenir encore cette thèse vieillie, on se prenait à souhaiter que quelque travailleur de bonne volonté entreprît de nous donner un recueil complet de tous les textes, latins et celtiques (ils sont nombreux) propres à élucider l'exacte position de l'Église celtique vis-à-vis de Rome. Munis de ce recueil, présenté sans commentaire, contenant, tout au plus, des notes chronologiques et, bien entendu, la traduction des textes celtiques, les esprits désintéressés seraient en mesure de porter sur la question un jugement critique. On nous fait savoir que M. K. Meyer a l'intention de publier ces conférences : nous nous en réjouissons, car, n'était la fâcheuse tendance qui a motivé nos réserves, elles vulgariseront bien des connaissances utiles.

L'histoire des établissements des Scandinaves en Grande Bretagne est présentée par le Prof. W. G. COLLINGWOOD dans *Scandinavian Britain* (Londres, S. P. C. K., 1908, 272 p., Prix : 2 sh. 6). Les 42 premières pages, formant introduction sont de F. YORK POWELL, décédé en 1904 (Cf. RHE. 1904, t. V, p. 653). Il y a en tête du volume une carte de la Bretagne

Digitized by Google

scandinave. Quelques inexactitudes fort légères : P. 52, S. Colomban ne fut pas envoyé sur un navire de commerce de Nantes en Irlande, il faillit seulement être envoyé. *Ibid.*, l'évêque Arculphe ne vint pas de France à Iona; c'est en revenant de Terre Sainte qu'il fut poussé, par le plus étrange caprice de la mer, sur la côte occidentale de la Grande-Bretagne (Cf. Bède, *Hist. Eccl.*, V, 15). Le nom important de Dicuil ne figure pas dans l'index : il est pourtant question de cet auteur aux pages 54 et 56.

Le Psautier de Bosworth, récemment acquis par le British Museum *Additional ms. 37.517*) tire son nom de Bosworth Hall, résidence de son ancien propriétaire, O. Turville-Petre Esq. Ce manuscrit vient d'être très minutieusement étudié par dom Gasquet et M. Edmund Bishop (*The Bosworth Psalter*. Londres, 1908, Prix : 15 sh.). Parmi les caractéristiques les plus intéressantes du psautier, il faut citer les gloses anglo-saxonnes interlinéaires, la distribution bénédictine des psaumes, les cantiques et l'hymnaire complet de la fin et les particularités du calendrier placé en tête, qui est celui de Christ Church de Canterbury

La *Dundalgan Press* de Dundalk annonce la publication d'un premier volume d'*Annales Hiberniae* (1410-1530) qui furent extraites des archives du Vatican par feu le Rév. M. A. Costello, O. P., mort il y a trois ans. Ce premier volume concerne l'Ulster. Le Rév. A. Coleman est l'auteur de l'Introduction critique et le Dr Grattan Flood des notes.

Le livre du Dr Charles Sarolea, *Cardinal Newman and his influence on Religious Life and Thought* (Édimbourg, 1908, 174 p.; Prix : 3 sh.) fait partie de la collection *The World's Epoch-Makers*, dans laquelle Wesley voisine avec Bouddha, S François et S. Dominique avec Euclide, Pascal avec Hegel. Ce livre-ci est le fruit d'une pensée personnelle. On n'y trouvera pas une biographie de Newman. L'auteur, comme son titre l'indique, s'est proposé d'exposer les idées du cardinal et leur influence. Il est amené à traiter des soi-disant origines newmaniennes du modernisme. Il montre que si beaucoup de modernistes se sont réclamés de Newman, leurs théories, loin de procéder directement et logiquement de sa théologie, en sont des conséquences, la plupart du temps, illégitimes et quelquefois contradictoires.

La *Henry Bradshaw Society* a tenu son assemblée annuelle le 12 novembre 1908 sous la présidence de l'évêque de Salisbury. Le compte rendu de la séance annonce que les deux volumes à paraître dans la présente année sont *The second Recension of the Quignon Breviary* édité par le Dr Wickham Legg et *Facsimiles of Early Mss. of the Creeds*, édité par le Dr A. E. Burn. Le Dr Swete, de Cambridge, a été élu vice-président en remplacement de feu Sir Thomas Brooke.

Le cinquième supplément de l'*Index to periodical Literature* de William J. Fletcher et Mary Poole, qui comprend le dépouillement des périodiques du 1er janvier 1902 au 1er janvier 1907 et forme un fort volume in-8 de 714 pages, est en vente, au prix de £ 2.10, à la librairie Kegan Paul, Trench, Trubner et Cie, de Londres. L. Gougaud.

Digitized by Google

— M. A. G Little vient de publier, pour le compte de la *British society of franciscan studies*, un *Liber exemplorum* inédit de la fin du xiiie siècle (*Liber exemplorum ad usum praedicantium saeculo XIII compositus a quodam fratre Minore Anglico de provincia Hiberniae.* Aberdeen, 1908. In-8, xxx-178 p.). Il serait inexact de dire que nous y trouvons beaucoup de renseignements historiques inconnus; mais l'ouvrage ne manque pas d'intérêt parce qu'il constitue le plus ancien recueil de ce genre composé par un frère Mineur, qui ait été publié jusqu'ici. L'édition est d'ailleurs très soignée. Dans son introduction, M. Little a réuni tout ce qu'on peut savoir sur l'auteur anonyme, sur ses sources et sa manière de les utiliser. Anglais de naissance, il fit ses études à Paris pour devenir ensuite lecteur à Cork en Irlande. Il puise ses exemples, non seulement dans ses souvenirs de lectures, mais encore dans son expérience personnelle, et les groupe en deux grandes catégories : la première, *De rebus superioribus*, s'occupe, par ordre de dignité, du Christ, de la sainte Vierge, des Anges, de saint Jacques; la seconde, *De rebus inferioribus*, traite, dans un ordre alphabétique, de sujets tels que l'avarice, le baptême, la charité, la confession, l'excommunication, la luxure, etc. Les notes, que M. Little a ajoutées à la plupart des 213 chapitres qui composent le *Liber* et qui se trouvent groupées ensemble à la fin du volume, sont pleines d'intérêt. Bref, la première publication que nous devons à la Société anglaise d'études franciscaines, est une heureuse contribution à l'histoire de l'ascétisme franciscain d'Outre-Manche. A. F.

— Le troisième *Congrès de l'histoire des Religions* s'est tenu dans les Examinations Rooms de l'université d'Oxford, du 15 au 18 septembre 1908; il avait réuni environ 600 souscriptions provenant de presque tous les pays du monde, à part l'Amérique du Sud et la péninsule ibérique. La présidence effective a été exercée par Sir A. C. Lyall qui a pris pour sujet de son discours d'ouverture : « Les relations de la religion et du pouvoir civil chez les peuples de l'Ancien Monde ». Près de cent quarante mémoires adressés au Comité d'organisation ont été partagés entre neuf sections : *Religions des peuples de civilisation inférieure* (président : M. E. S. Hartland); *Religions de la Chine et du Japon* (président : M. H. A. Giles); *Religion des Égyptiens* (président : M. Flinders Petrie); *Religion des Sémites* (président : M. M. Jastrow); *Religions de l'Inde et de l'Iran* (président : M. T. W. Rhys Davids); *Religions des Grecs et des Romains* (président : M. S. Reinach); *Religions des Germains, des Celtes et des Slaves* (président : Sir John Rhys); *Religion chrétienne* (président : M. W. Sanday); *Questions de méthodologie* (président : M. Goblet d'Alviella). Nous signalerons dans la Bibliographie les divers mémoires qui concernent l'histoire ecclésiastique. A la section sémitique, M. P. Haupt, professeur à Baltimore, défendit à nouveau sa thèse sur l'origine aryenne de Jésus et de ses premiers disciples, et faillit provoquer un orage. M. Morris Jastrow a mis en lumière l'importance des recherches relatives à l'Islam. M. Bonet-Maury, de Paris, a présenté un mémoire sur les canfréries musulmanes. — La thèse défendue à la section chrétienne, par M. Eisler, de Vienne, sur les origines de l'Eucha-

Digitized by Google

ristie, n'était pas moins fantaisiste que celle de M. Haupt. S'appuyant sur le symbolisme de l'Eucharistie chez les Pères et dans les catacombes, sur l'étymologie des mots araméens signifiant poisson et agneau (les deux symboles traditionnels) et sur celle des noms des deux localités auxquelles se rattache le souvenir de la multiplication des pains, il présenta Jésus célébrant l'ancien repos sacré des orphiques avec le gâteau en forme de poisson ou le rite pascal essénien avec le gâteau en forme d'agneau, en vue de sublimiser ces rites matériels et de leur substituer un sacrifice purement spirituel. Cette théorie a été critiquée sur le champ, comme elle le méritait, par M. E. von Dobschütz, de Strasbourg. — On a aussi beaucoup discuté à la section chrétienne sur l'essence, morale ou eschatologique, du christianisme primitif. Nous pourrions signaler plus d'un autre travail, comme celui de M. P. Alphandéry sur les « différents types de groupements sectaires dans l'hétérodoxie médiévale latine ». Mais bornons-nous à relever deux innovations dans l'organisation du Congrès. C'est d'abord la création d'une neuvième section, présidée par M. Goblet d'Alviella, pour l'étude des questions de méthodologie, méthodes de l'histoire des religions (hiérographie), de l'histoire de la religion (hiérologie), de la philosophie de la religion (hiérosophie. Ces trois dénominations ont été proposées par M. Goblet d'Alviella. Ce sont en second lieu les *presidential addresses*, ou rapports fournis par chaque président de section sur les progrès accomplis, dans la branche spéciale de chaque section, depuis le deuxième Congrès tenu à Bâle en 1904. C'est dans un de ces rapports que M. Goblet d'Alviella a essayé de définir la distinction entre l'histoire des religions et l'histoire comparative de la religion (hiérologie), en même temps que le rôle des sciences auxiliaires (ethnographie, folk-lore, psychologie, etc.) vis-à-vis de l'hiérologie. Nonobstant la création de la neuvième section, ces questions d'hiérologie se sont posées encore un peu partout dans le Congrès. Mais plus d'une voix s'est fait entendre peu favorable à la manie comparative et aux exagérations de la méthode anthropologique et des systèmes totémiste et panbabyloniste. Dans le grand nombre des *presidential addresses*, on a entendu de sages remarques contre l'excès des déductions et des généralisations. On peut lire à ce sujet deux articles très intéressants de M. F. Bouvier dans les *Études* (1908, t. CXVII, p. 455-476 et 617-641).

Le prochain Congrès se réunira à Hambourg ou à Bruxelles.

— *Nominations.* — M. F. M. Powicke, chargé de cours d'histoire à l'université de Manchester, a été élu, en octobre 1908, *fellow* de Merton Collège, à Oxford.

Le 28 novembre dernier, le sénat de l'université de Dublin a élu le Vicomte Iveagh K. P., comme chancelier de l'université.

La chaire d'histoire ecclésiastique de l'université d'Édimbourg rendue vacante par la démission du Dr Malcolm Campbell Taylor échoit au Dr James Mackinnon, jusqu'ici *lecturer* en histoire à l'université de St Andrews. Citons de lui, entre autres ouvrages, une *Inaugural-Dissertation* sur S. Ninian publiée à Heidelberg en 1891 (Cf. *Analecta Bollandiana*,

Digitized by Google

t. XII, p. 82; *Rev. Bénédictine*, t. IX, p. 526) et *Early Culture in Scotland* (Londres, 1892), œuvre de seconde main.

Le Dr Gwynn, *Regius Professor* de théologie à l'université de Dublin, a donné sa démission en octobre 1908 après un enseignement de 25 ans. Le Dr Newport White, qui le suppléait déjà, lui succède, sans toutefois jouir du même titre que son prédécesseur, tant que celui-ci sera en vie. La *Revue* s'est occupée des travaux du Dr N. White aux t. VI, pp. 692-693 et VII, p. 185. L. Gougaud.

— *Décès*. — A Londres, en septembre 1908, Henry Adeney Redpath, l'auteur bien connu de la *Concordance to the Septuagint and the other Greek Versions of the Old Testament* (Oxford, 1892-1906). Il travaillait, ces dernières années, à la préparation d'un *Dictionary of Patristic Greek*, œuvre pour laquelle il s'était assuré le concours de nombreux collaborateurs (Cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 859). Espérons qu'un autre savant prendra en mains l'achèvement de cette tâche.

A Londres, le 12 octobre 1908, le Rév. Robert Wheler Bush, auteur de plusieurs essais d'histoire ecclésiastique, entre autres : *St Augustine, his Life and Times, Life and Times of Chrysostom, The Fathers for English Readers*.

Au milieu d'octobre, R. E. G. Kirk, agent du *Record Office* de Londres, qui a édité pour la *Huguenot Society*, en collaboration avec E. F. Kirk, *Returns of Aliens in London — Henry VIII to James I* (Aberdeen, 1900-1902). L. Gougaud.

A Nuremberg, le 12 août, M. Charles Taylor, mathématicien, hébraïsant et théologien. Citons de lui : *The Gospel in the Law, a critical examination of the Old Testament in the New* (1869). *The Oxyrhynchus Logia and the apocryphal Gospels* (1899) et *The Shepherd of Hermas* (1903). Nous avons plusieurs fois signalé des articles écrits par lui dans le JTS.

Le 2 novembre, W. Andrews, bibliothécaire de la *Royal Institution* de Hull, à qui l'on doit bon nombre de volumes sur l'histoire du Yorkshire et de quelques autres comtés d'Angleterre

A Oxford, E. Caird, professeur de philosophie au Collège de Balliol, qui a consacré plusieurs ouvrages à la philosophie de Kant, de Descartes et de Comte et a publié des études très remarquées sur l'évolution des idées religieuses (*The Evolution of Religion*; *The Evolution of theology in the greek philosophers*).

Autriche-Hongrie. — L'ouvrage publié par le Dr G. Schmid, ancien chapelain de l'Anima à Rome (*Das unterirdische Rom. Erinnerungsblätter eines Katakombenfreundes*. Brixen, 1908. In-8, xvi-358 pp., nombreuses fig. dans le texte et 37 hors texte), est l'équivalent en langue allemande du *Guide des catacombes romaines* de M. Marucchi. L'auteur a étudié les catacombes durant son séjour à Rome, sous la direction de de Rossi, Wilpert, Marucchi, etc. Ses visites aux cimetières souterrains, en qualité de guide

Digitized by Google

de pèlerinages et de touristes, lui ont appris par expérience ce que doit être un bon guide. Rentré dans son pays, le Tyrol, il ne songeait pas d'abord à recueillir en un volume ses notes, diligemment rassemblées. Ayant continué toutefois à s'intéresser aux catacombes, il a fini par les faire paraître sous la forme d'un guide, plus étendu que les autres guides allemands des cimetières romains.

La première partie de l'ouvrage est générale; elle traite de la topographie, du développement des catacombes, des peintures, des inscriptions, etc. La partie suivante, qui est le guide proprement dit, est naturellement la plus importante. M. Schmid commence ses visites par le cimetière du Vatican, et il passe ensuite aux diverses voies romaines situées tout autour de la ville, en débutant par la voie flaminienne, procédant donc en sens inverse de l'ordre suivi par M. Marucchi. L'ouvrage se termine par quelques pages sur les catacombes juives de Rome. A la fin sont groupés trente-sept plans de la Rome ancienne et des catacombes. R. M.

— Nous avons signalé naguère la très utile publication de M. W. Weinberger : *Catalogus Catalogorum, Verzeichnis der Bibliotheken die ältere Handschriften lateinischer Kirchenschriftsteller enthalten* (Vienne, F. Tempsky, 1902) (Cf. RHE. 1902, t. III, p. 452). L'auteur y signale, pays par pays, les catalogues de mss. qui ont été édités, ou les notices consacrées aux anciennes bibliothèques et aux mss. des œuvres des écrivains ecclésiastiques latins. Ce précieux catalogue vient d'être mis à jour pour les collaborateurs du *Corpus* de Vienne *(Erstes Supplement zum Catalogus Catalogorum (1901-1907).* Als Manuskript gedruckt für die Mitarbeiter am Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum. In-4, 8 p.).

— Le sept centième anniversaire de la naissance de sainte Élisabeth de Hongrie a donné naissance à une vaste littérature de travaux historiques de valeur très inégale sur l'admirable sainte de Thuringe. Il faut mettre hors de pair les excellentes études que lui a consacrées M. Alb. Huyskens de Marbourg (*Quellenstudien zur Geschichte der Heilige Elisabeth.* 1908, in-8, 268 p). Le même auteur a publié récemment, dans les *Annalen des Historischen Vereins für Niederrhein* (1908, fasc. 68, p. 1-59), une curieuse monographie qui intéressera les médiévistes : *Das Cäsarius von Heisterbach Schriften über die Hl. Elisabeth von Thuringen.* Césaire s'est occupé de sainte Élisabeth dans deux opuscules différents, dans une *Vita* (p. 17-50), puis dans un sermon-panégyrique sur la translation du corps de la Sainte (p. 51-59). Le ms. qui renferme ces œuvres, date du quinzième siècle et est de provenance westphalienne ; il reposait jadis à Nordkirchener et est actuellement la propriété du duc d'Arenberg, à Bruxelles (Musée, ms. n° 75). La *Vita* a très probablement été entreprise sur les instances d'un confrère d'Heisterbach, le moine Christian, après le retour de celui-ci de Marbourg en 1236. Césaire s'est surtout inspiré d'un petit livre très populaire sur sainte Elisabeth, mais on devine ce qu'est devenue la biographie de la Sainte sous la plume du trop crédule compilateur. Bien que la trame soit restée la même, il s'ingénie à expliquer, à embellir et au besoin — l'inspiration ne lui faisant

Digitized by Google

jamais défaut — à compléter son modèle. Il cite abondamment, au point d'en noyer le récit, l'Ancien Testament (Psaumes, Ecclésiaste, livres poétiques), le Nouveau Testament, l'Évangile de St. Matthieu, St. Grégoire le Grand, la *Vita Sancti Martini* de Sulpice-Sévère, enfin les légendes de Ste Lucie et de Ste Catherine. Il peint d'une manière vivante l'aspect de la ville de Marbourg et trace vigoureusement le portrait du prédicateur Conrard de Marbourg ; le tableau d'un pèlerinage est également très bien mis en relief. Comme Césaire n'a pas connu personnellement Ste Élisabeth, il a puisé chez des témoins oculaires les renseignements sur sa vie. Le *Sermon* est adressé à tous les bons chrétiens ; il doit avoir été rédigé à l'occasion de la translation de 1237.

Un des récents numéros de l'*Archiv für Oesterreichische Geschichte* (1907, t. XCVI, p. 191-318) contient une importante étude de M le Dr H. Kreiten relative aux Pays-Bas à l'époque de la minorité de Charles-Quint, sous le titre : *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta. Untersuchungen über die Zeitfolge des durch neue Briefe ergänzten Briefwechsels.* C'est le développement d'une communication faite par l'auteur en 1907 à la Commission historique de l'Académie impériale de Vienne sur une des correspondances les plus instructives entre l'empereur Maximilien et sa fille Marguerite d'Autriche (1507-1519). Les lettres existent en original ou en minute aux Archives départementales du Nord, à Lille et aux Archives générales de Bruxelles où reposent des copies modernes des pièces. En 1839, l'ancien archiviste de Lille, Le Glay, a donné de cette correspondance une édition qui est loin d'être complète et présente d'assez graves erreurs chronologiques. M. Kreiten a cru, avec beaucoup de raison sans doute, que l'importance des sujets traités dans les missives justifiait amplement un nouvel examen et une revision des lettres mal datées. Il a utilisé, à cet effet, la meilleure pierre de touche qu'on puisse employer, l'itinéraire, rédigé par un receveur, du voyage de l'empereur Maximilien pendant les années 1508 à 1518 et trouvé en 1899 au château de Falkenhau à Walpersdorf par M. V. Kraus (Cf. *Archiv für Oesterreichische Geschichte*, 1899, t. LXXXVII). L'auteur est arrivé par la comparaison de la correspondance de Lille avec l'itinéraire à cette conclusion que, sur 520 lettres de Maximilien, 357 sont datées avec certitude ; pour les autres, il faut tenir compte du fait que la date inscrite sur une charte ne correspond pas toujours à l'endroit où se trouvait réellement l'empereur ce jour-là ; la chancellerie ne suivait pas invariablement non plus celui-ci dans *toutes* les localités où il passait. Maximilien a employé au surplus dans sa correspondance deux styles à la fois, celui de l'Empire ou de Noël pour les affaires d'Allemagne, et celui de Pâques pour les lettres destinées aux Pays-Bas. Les 149 missives de Marguerite sont plus difficiles à dater exactement, par suite du manque d'itinéraire de la princesse. M. Kreiten fait suivre son travail de 89 lettres inédites non comprises dans le livre de Le Glay ; il est à supposer que la lecture extraordinairement difficile de ces missives les lui aura fait négliger.

H. N.

Digitized by Google

— La littérature polonaise est très pauvre en fait d'ouvrages concernan l'état actuel des Églises orientales. Nous ne pouvons donc que saluer avec plaisir le récent ouvrage du P. M. Czerminski, S. J., sur « le mont Athos et sa république monastique » : *Na górze Athos. Wsrod mniszej republiki* (Cracovie, typ. du Czas, 1908. In-8, 278 p.). Cet ouvrage n'a cependant pas de prétentions scientifiques. Richement illustré, avec une carte géographique de l'Athos, il contient les notes de voyage et les impressions de l'auteur. La lecture en est très intéressante.

L'ouvrage que le P. Vladislas Szczepanski a dédié au mont Sinaï, qu'il a exploré en 1906, est beaucoup plus scientifique : *Na Synaju. Napodstawie podrozy z r. 1906* (Cracovie, typ. Kozianski, 1908. In-8, xv-375 p.). A tous les points de vue, il se recommande à l'étude des orientalistes.

A. Palmieri, O. S. A.

— *Nominations.* — M. K. Keser, *Privatdozent* à l'université de Vienne, est nommé professeur extraordinaire d'histoire moderne générale à l'université de Gratz.

M. Wenzel Novotny est nommé professeur extraordinaire d'histoire de Bohême, à l'université tchèque de Prague, en remplacement de M. J. Kalousek, qui prend sa retraite.

A l'université d'Inspruck, le R. P. U. Holzmeister, S. J. supplée dans l'enseignement biblique le R. P. Fonck, passé à l'université grégorienne de Rome.

M. J. Hermann est nommé *Privatdozent* pour le Nouveau Testament, à la faculté de théologie évangélique de Vienne.

— *Décès.* — Le 30 septembre 1908, est mort à Cracovie, à l'âge de 82 ans, M. Charles Estreicher, depuis 1862 directeur de la bibliothèque jagellionienne. Il a consacré sa vie à la publication des 24 volumes de sa « Bibliographie polonaise », inventaire détaillé de tous les écrits imprimés en polonais depuis le xve siècle jusqu'à la fin du xixe. Grâce à ses soins, la bibliothèque jagellionienne est devenue le plus riche entrepôt de la littérature polonaise, où il est possible de trouver les plus insignifiantes brochures éditées par les Polonais. A. Palmieri, O. S. A.

Dom V. Récsey, O. S. B., bibliothécaire et archiviste du monastère de Pannonhalma, est mort récemment, âgé de cinquante ans. C'était un des meilleurs archéologues de Hongrie. Entre autres ouvrages, il a écrit : *Les manuscrits et les incunables de la bibliothèque de l'évêché de Kassa* (1891); *Exemplaria duplicata bibliothecae centralis Archicoenobii O. S. B. de S. Monte Pannoniae* (1896) ; *Brevis historia archivi archiabbatiae, O. S. B. de S. Monte Pannoniae* (1896); *Écriture et livre, autrefois et aujourd'hui* (1899); *Les inscriptions des anciens héros magyars, dans les catacombes romaines* (1904).

Belgique. — La Commission royale d'histoire a distribué récemment deux nouveaux volumes, de format in 4°, de publications connues ; c'est d'abord le tome XI, 1re partie, de la *Table chronologique des chartes et diplômes im-*

Digitized by Google

primés concernant l'histoire de Belgique, par St. Bormans et J. Halkin (Bruxelles, Hayez, 1908, x-926 p.). C'est le premier volume du supplément général aux tomes I-X de la Table, analysant des chartes et documents de 98 à l'année 1250. Un second volume, déjà sous presse, comprendra les actes de 1251 à 1350. Après la publication de ce volume, la grande entreprise d'Alph. Wauters sera définitivement close. Notons que les nouveaux éditeurs ont arrêté leur dépouillement à l'année 1903, à l'exception toutefois des cartulaires de St-Hubert, du Val-Benoît et de Stavelot, alors en cours de publication. Ils ont également abandonné le système de Wauters, défectueux à coup sûr, consistant à ne pas répéter dans les Suppléments les analyses des chartes dont il indiquait d'autres éditions. — Du second volume, le t. III des *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru* (1908, viii-825 p.), par M. L. De Villers, il y a fort peu de chose à dire ici. On y trouvera quantité de chartes de 1401 à 1530 relativement importantes pour l'histoire de l'agriculture, des arts et de l'industrie dans le Hainaut à cette époque. Au point de vue de l'histoire religieuse, relevons les chartes du 12 mars 1410 (p. 37-41), du 5 décembre 1433 (p. 185-187) et du 9 avril 1451 (p. 236-241). H. N.

— Mgr Schoolmeesters nous donne une nouvelle édition des *Statuts synodaux de Jean de Flandre*, évêque de Liège (1282-1291) (Liège, D. Cormaux, 1908. In-8°, xxxvi-176 p.). Ce sont les plus anciennes constitutions synodales que nous ayons pour le diocèse de Liège et elles sont intéressantes à plus d'un titre. Jean y réunit en les complétant les prescriptions de ses prédécesseurs, et s'inspire en cela de l'exemple de son métropolitain, Siegfried de Werstenburg. Ces lois publiées le 16 février 1288 restèrent jusqu'au xvie siècle, sauf quelques modifications et retouches, le code officiel du clergé du diocèse. Ainsi que le fait remarquer Mgr Schoolmeesters dans son introduction, elles nous donnent une foule de renseignements sur les usages qui régissaient alors l'administration des Sacrements, notamment celle du Baptême et de l'Eucharistie, et sur l'histoire de la société dans nos contrées. Les anciennes éditions étaient très défectueuses et ne faisaient guère que reprendre le texte incorrect de Martène et Durand. Celle que l'on nous présente aujourd'hui, faite d'après trois manuscrits dont un contemporain datant du xiiie-xive siècle, leur est de loin supérieure, et nous donne non le texte de Jean de Heinsberg mais bien celui de Jean de Flandre ; une bonne traduction française y fait suite. Des tables plus détaillées auraient rendu beaucoup plus facile la consultation de cet important document. L. D.

— M. R. Van Waefelghem, chanoine Prémontré, a terminé, dans les *Analectes des Prémontrés*, la publication du *Nécrologe de l'abbaye du Parc* (un fort volume in-8° de 577 p. Bruxelles, Misch et Thron, 1908). Les plus anciennes rédactions nécrologiques du xiiie et du xive siècle étant disparues, l'auteur a dû prendre comme base un ms. rédigé entre 1515 et 1543, le ms. n° 11564 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, complété par les nécrologes de Libert de Pape et des textes postérieurs allant jusque bien loin dans le xixe siècle. On connaît trop le genre de renseignements historiques qu'on

Digitized by Google

peut puiser dans des obituaires, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'importance du Nécrologe de l'abbaye du Parc. On saura gré à l'érudit auteur de ne pas avoir présenté, sous sa forme brute, cette précieuse source d'informations, mais de l'avoir accompagnée d'annotations très étendues, pour lesquelles il a utilisé — il serait plus exact de dire épuisé — les belles archives du Parc et d'autres abbayes de Prémontré. Les références donnent une foule de détails inconnus sur des personnages religieux et laïques des Pays-Bas, spécialement sur la noblesse brabançonne, et des renseignements utiles pour l'histoire locale. Publié de cette façon, le Nécrologe peut être utilisé avec sûreté par la critique. Félicitons le chanoine Van Waefelghem d'avoir mené à bonne fin une œuvre fort ingrate, mais qui, bien conçue et bien exécutée, restera un travail capital pour l'histoire de l'abbaye à laquelle il appartient. H. N.

— La Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège avait, dès 1905, demandé un travail ayant pour but d'aider à la composition de monographies paroissiales. C'est pour répondre à ce vœu que M. l'abbé P. Simenon publie, dans le Bulletin de la Société (t. XVII, pp. 1 à 269) : *Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond.* Dans une introduction formant un premier chapitre, l'auteur établit la liste des églises et des bénéfices qui étaient à la collation de l'abbé de Saint-Trond. Il examine, pour ces collations, la procédure en usage, les restrictions apportées au droit des prélats et les avantages que ceux-ci en retiraient. Les églises ainsi conférées sont au nombre de vingt-cinq, outre la collégiale, les dix églises et les trois chapelles de la ville. Après cela M. Simenon donne, pour chaque église, une notice ayant trait surtout aux origines, puis la liste des curés et des recteurs d'autels qu'il a rencontrés dans ses sources. Ce travail, par sa nature même et par le but poursuivi, est nécessairement incomplet : ce ne sont que des notes destinées à fournir un premier fond de renseignements à ceux qui voudront entreprendre la monographie complète de l'une ou de l'autre de ces paroisses Les sources utilisées, outre les chroniques, le cartulaire, l'obituaire, les différents registres de l'abbaye, consistent principalement en huit volumes du dépôt des archives de l'État à Hasselt. L'auteur a aussi examiné les archives archidiaconales de l'évêché de Liège et de l'archevêché de Malines. Il va sans dire que, parmi les sources imprimées, il s'est principalement servi de la chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par M. de Borman, du Polyptique de Guillaume de Ryckel, publié par M. Pirenne, et du Cartulaire édité par M Piot. S. Balau.

— Professeur éminent, promoteur des cours pratiques d'histoire tels qu'ils existent aujourd'hui en Belgique, publiciste renommé, caractère chevaleresque, M Godefroid Kurth, s'est, depuis plus de trente ans, conquis d'innombrables sympathies et de profondes admirations. Aussi, lorsqu'en 1906 il prit son émeritat et quitta l'université de Liège, ses collègues et ses amis décidèrent spontanément de lui offrir un témoignage durable

Digitized by Google

d'estime et de reconnaissance. Telle est la raison des deux magnifiques volumes qui viennent de paraître sous le titre suivant : *Mélanges Godefroid Kurth. Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie.* T. I. *Mémoires historiques.* T. II. *Mémoires littéraires, philologiques et archéologiques* (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège. Série grand in-8° (Jésus). Fasc. I-II.) (Liège, Vaillant-Carmanne ; Paris, H. Champion, 1908. 2 vol., LXXXIX-466 et 460 p. Le vol., fr. 10). Nous reprenons à la Bibliographie les articles qui intéressent l'histoire ecclésiastique. En tête, se trouve la liste des 504 publications de M. Kurth et une esquisse de sa carrière par M. Karl Hanquet. Par le nombre et par la qualité des collaborateurs (87), par la variété et par la valeur des mémoires (à part l'une ou l'autre exception), ces volumes constituent l'un des plus beaux monuments que l'on puisse rêver dans ce genre. Ils ont été solennellement remis au Maître à Bruxelles, le 8 novembre dernier. Ce fut une brillante fête, à laquelle étaient présents M. A. Beernaert, ministre d'État, M. le ministre G. Helleputte, M. C. Van Overbergh, représentant M. le Baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts, le Recteur de l'université de Liège et tous les historiens belges ou peu s'en faut. Et maintenant que la Providence conserve, pendant de longues années, au vénéré héros de cette manifestation, sa robuste santé et son inlassable entrain, pour qu'il poursuive et achève ses multiples et importants travaux en voie de réalisation !

— En 1905, on s'en souvient, à l'occasion du 75e anniversaire de l'indépendance nationale, Liège vit se dérouler dans un admirable cadre les panoramas d'une exposition internationale des plus réussies. Le compartiment affecté à l'enseignement supérieur en Belgique fut l'un des plus remarqués. Les organisateurs, sous la direction de M. C. Van Overbergh, ont eu l'heureuse idée d'en perpétuer le souvenir dans une publication luxueuse. Ils viennent de faire paraître deux splendides volumes intitulés : *Le mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905* (Bruxelles, Société belge de librairie, 1907 et 1908. 2 vol. petit in-4°, XVII-514 et 681 p.). Nous signalerons spécialement le mémoire de M. K. HANQUET, *Les sciences historiques* (41 p.). S'il y a, dans l'exposé, des lacunes et des disproportions inévitables et même quelques jugements discutables, il offre aussi une magnifique vue d'ensemble sur l'activité des Belges dans le domaine de l'histoire, surtout de leur propre histoire, depuis le haut moyen âge, et spécialement à l'époque contemporaine.

Intéressantes sont aussi pour nos études bien d'autres parties, tels les savants mémoires de M. le chanoine E. VAN ROEY, *Les sciences théologiques* (43 p.), de M. M. DE WULF, *Les sciences philosophiques* (38 p.) ; de M. C. LECOUTERE, *La philologie germanique* (31 p.) ; de M. A. DOUTREPONT, *La philologie romane* (16 p.), etc.

— Les bourses de voyage accordées par le Gouvernement n'étaient allouées jusqu'ici qu'aux porteurs d'un diplôme universitaire final reconnu par la Loi. Le 26 juillet dernier, le Roi des Belges, sur la proposition de son ministre des Sciences et des Arts, M. le baron DESCAMPS, a signé un arrêté créant des

Digitized by Google

bourses de voyage en faveur des Belges ayant obtenu d'une université, dans les deux années qui précèdent la date d'ouverture du concours ou pendant la durée du concours, un diplôme scientifique final n'ayant pas son équivalent comme diplôme légal. Ces bourses, conférées pour un an, sont de 2.000 francs. Elles sont réparties comme suit : Facultés de théologie et de philosophie et lettres, 1 bourse; Faculté de droit, 1 bourse; Facultés des sciences et de médecine, 1 bourse; Faculté de sciences appliquées, 1 bourse.

Les bourses sont conférées après un concours qui comprend deux épreuves : 1° la préparation d'un mémoire sur un sujet librement choisi par le concurrent parmi les matières qui constituent la spécialité de ses études, et de trois thèses prises en dehors du sujet du mémoire, mais se rattachant au groupe de sciences dans lequel a été choisi ce sujet; 2° la défense publique du mémoire et des thèses à Bruxelles, pendant une heure et demie, en présence du jury nommé par le Roi. — Les mémoires accompagnés des thèses doivent être remis au département des Sciences et des Arts, au plus tard le 1er mars de chaque année.

— Parmi les questions du Concours universitaire pour 1908-1910 (faculté de philosophie et lettres), nous notons les suivantes : *Philologie classique :* Déterminer l'idée de *Sacramentum* dans Tertullien; *Histoire :* 1° On demande une étude sur l'organisation et les attributions des États généraux avant le règne de Charles-Quint; 2° Étudier la vie et l'œuvre du légat Onufre ; 3° Exposer l'organisation et la compétence du Conseil des Finances des anciens Pays-Bas; 4° On demande une étude sur le sujet suivant : Les Pays-Bas et le mouvement ligueur depuis la mort d'Alexandre Farnèse jusqu'au gouvernement de l'archiduc Albert. On demande de donner une attention particulière à la situation économique.

— *Nomination.* — P. Nève a été chargé de faire, à la faculté de philoeophie et lettres de l'université de Liège, les cours d'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne.

— *Décès.* — Le 24 décembre, est mort à Bruxelles le baron A. Gevaert, à l'âge de quatre-vingts ans. Fils d'un pauvre boulanger de Huysse, près d'Audenaerde, et n'ayant jamais reçu qu'une instruction primaire dans son village natal, il fut admis au Conservatoire de Gand à l'âge de treize ans; six ans après, en 1847, il remportait le grand prix de composition musicale au concours national de Bruxelles. Après avoir voyagé en Espagne et en Italie, il fut directeur de musique à l'Opéra de Paris, de 1867 à 1870. Depuis 1871, il était directeur du Conservatoire de Bruxelles. M. Gevaert laisse de nombreuses compositions musicales de différents genres. Mais c'est surtout comme historien de son art qu'il passera à la postérité. Il avait acquis par lui-même une érudition extraordinaire. Dès 1851, il publiait un *Rapport sur la musique en Espagne* dans lequel il remet en lumière plusieurs œuvres oubliées d'artistes flamands. En 1868, il fit paraître ses *Gloires de l'Italie.* Viennent ensuite *L'histoire et la théorie de la musique dans l'antiquité* (1875-1881), l'étude la *Mélopée antique dans le chœur de l'Église latine*, ou *les Origines du chant grégorien*, etc. M. Gevaert collabora aussi avec Gaston Paris au *Recueil des chansons du XVe siècle.*

Digitized by Google

Danemark. — Il y a quelques mois à peine, nous signalions aux lecteurs de la RHE. (1908, t. IX, p. 419), la publication des deux premiers volumes des *Acta pontificum Danica*, et voici que nous pouvons déjà annoncer le tome III de la même collection, dû aux soins de MM. KRARUP et J. LINDBAEK (Copenhague, 1908. In-8, IV-463 p.). Conçu dans le même esprit que les volumes précédents, il renferme tous les actes concernant l'histoire du Danemark trouvés dans les Archives vaticanes pour le pontificat des Papes Eugène IV, Nicolas V, Callixte IV, Pie II et Paul II (1431-1471). Un registre des noms propres et un registre des incipit terminent le volume. C'est en 1906 que M. Lindbaek a été chargé du dépouillement des Archives vaticanes; grâce à son activité on peut déjà prévoir le moment où la collection des *Acta pontificum danica* sera achevée. Embrassant dans son ensemble les années 1316 à 1536, elle constituera une contribution des plus heureuses à l'histoire religieuse du pays. A. F.

Espagne. — Le R. P. GUILLERMO ANTOLIN, O. S. A., vient de publier, dans la *Ciudad de Dios*, une intéressante contribution à l'histoire du texte des règles monastiques du haut moyen âge. Elle est intitulée *Un Codex regularum del siglo IX. Opusculos desconocidos de S. Jerónimo. Historia, estudio y descripcion* (Extrait, in-8 de 90 p. Madrid, 1908). Il s'agit du codex visigothique de la Bibliothèque de l'Escurial : a. I. 13, datant du début du IXe siècle (812). Cet important manuscrit contient le pacte de Sabaricus, la règle de S. Benoît, la règle de S. Fructuose, la règle de S. Isidore, la vie et la règle de S. Pacôme, la règle de S. Augustin, celle de Léandre, diverses œuvres hagiographiques, notamment la vie de sainte Mélanie, et des opuscules attribués à S. Jérôme. Le R. P. Antolin donne l'histoire très détaillée du manuscrit et en fait une description soignée. Il publie, en partie ou en entier, les diverses pièces qu'il contient. Notons que ce précieux codex a déjà servi à dom H. PLENKERS (*Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln*. Munich, 1906. Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 99-102) pour l'histoire du texte de la règle de S. Benoît. Le P. ILDEPHONSE HERWEGEN a utilisé le texte du pacte de Sabaricus pour son étude *Das Paktum des hl. Fructuosus von Braga* (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 556-558). Remarquons enfin que le texte de la vie de sainte Mélanie (la jeune), contenu dans ce manuscrit, a échappé au Cardinal RAMPOLLA (*Santa Melania giuniore senatrice romana*. Rome, 1905) : il appartient toutefois à la même famille que le codex utilisé par le Cardinal. En appendice, le R. P. Antolin publie, d'après le ms II f. 12 de la Bibliothèque de l'Escurial, un commentaire des psaumes de S. Jérôme, qui se rapproche du *Breviarium in Psalmos* de cet auteur.

Le R. P. Antolin est bien au courant de la bibliographie de son sujet. Mais on s'aperçoit qu'il n'a pas toujours eu entre les mains les ouvrages dont il parle. Nous ne nous expliquons pas pourquoi il a cru devoir insérer dans le texte ce hors-d'œuvre sur les conclusions du Cardinal Rampolla touchant les biographies de sainte Mélanie. En tout cas, sans être un

Digitized by Google

modèle, l'édition qu'il nous offre, est bonne et nous avons ici une contribution intéressante à l'histoire du texte de plusieurs opuscules intéressants et de règles du haut moyen âge. L. VAN DER ESSEN.

— En octobre, a été inaugurée à Madrid une Académie universitaire catholique où les étudiants de l'Université pourront trouver une direction intellectuelle dans les questions à l'ordre du jour. En tête du programme, figurent un cours approfondi de religion confié au R. P. H. DEL VAL, O. S. A., et un cours supérieur de philosophie, dont est chargé M. J. ZARAGUETA, docteur en philosophie de l'Institut de l'université de Louvain. Les autres cours actuellement ouverts appartiennent à la section des sciences sociales et politiques.

— Le 26 juin dernier, l'université d'Alcala de Henares a fêté le quatrième centenaire de sa fondation par le cardinal Cisneros.

— La ville de Vich célèbrera prochainement le centenaire de la naissance de Balmes. Il est question d'organiser, à cette occasion, un Congrès international de philosophie.

États-Unis d'Amérique. — Nous devons revenir brièvement sur la réunion plénière qu'a tenue à Madison, dans les derniers jours de 1907, l'*American Historical Association* (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 422). Les sujets les plus intéressants furent traités dans ces assises, où se rencontrent périodiquement les historiens d'Amérique. Le président de l'Association, M. FRANKLIN JAMESON, y lut notamment son instructive conférence sur les *American Acta Sanctorum*, dont nous avons déjà parlé dans une précédente chronique (cf. RHE. 1908, t. IX, p. 420). Il se produisit une intéressante discussion sur le sujet *The cooperation of State historical Societies in the Gathering of material in Foreign Archives*. A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de signaler l'exploration systématique et si pleine de promesses, entreprise par la *Carnegie Institution* de Washington dans les archives et les bibliothèques de l'Europe. La discussion du congrès de Madison nous apprend que les diverses Sociétés d'histoire s'apprêtent à suivre cet excellent exemple, en entreprenant des recherches dans les archives d'Espagne et de France. Au cours du Congrès, plusieurs plans furent développés et des indications pratiques sur les procédés d'ensemble furent données. Un comité directeur central, avec un clearing-house pour les dépenses au siège de la *Carnegie Institution* ou à la Bibliothèque du Congrès, fut constitué ; M. J. FRANKLIN JAMESON en fait partie et nul doute qu'avec des guides si sûrs cette entreprise d'exploration collective ne rapporte beaucoup de fruits. Une nouvelle société, la *Missisipi Valley Historical Association*, s'est formée au cours du Congrès.

Parmi les conférences, citons celle de Miss LUCY M SALMON sur l'organisation scientifique des musées historiques, celle de M. HERBERT D. FORSTER sur le *Program of a Puritan State*, se rapportant à cinq documents illustrant la politique religieuse de Genève au temps de Calvin (1536-1541), celle de

Digitized by Google

M. Roger B. Merriman, intitulée *The Elisabethan Government and the English Catholics; another phase of the question* (publié dans l'*American Historical Review*, 1908, t XIII, p. 480-500). Très originale fut la communication de M. James W. Thompson, sur « quelques facteurs économiques dans la révocation de l'édit de Nantes ». Elle montre le favoritisme que Colbert, poussé par sa politique économique, témoigna aux Huguenots, maîtres de la plupart des grandes industries et le revirement qui conduisit à la révocation de l'édit de Nantes, grâce à l'influence de Louvois et de la Compagnie du Saint-Sacrement et à un retour offensif des gildes et métiers. C'est une étude bien documentée On la trouvera dans l'*American Historical Review* (1908, t. XIII, p. 38-50). Non moins intéressante fut la conférence de M. Wilbur C. Abbot, *The Beginning of english political Parties*, où les rapports politico-religieux entre catholiques et protestants sont mis en lumière surtout pour les années 1667-1674. Un intérêt tout à fait spécial s'attache à l'ample discussion, dont le thème était : « Comment l'histoire du moyen âge doit-elle être écrite et comprise par les Américains? » Des savants comme M. J. H. Robinson, de la Colombia University, M. Haskins de l'université de Harvard et d'autres participèrent à l'échange de vues et, d'une manière générale, on fut d'accord pour reconnaître qu'on doit étudier tout le moyen âge, si l'on veut comprendre l'époque moderne. L'histoire moderne de l'Europe et les procédés à suivre pour travailler dans ce domaine en Amérique, furent aussi l'objet d'une intéressante discussion, dont on trouvera le résumé dans l'*American Historical Review* (1908, t. XIII, p. 444-445). Des discussions à peu près analogues sur l'utilité de l'histoire de l'Asie (Chine, Japon, etc.) pour les Américains, eurent lieu. Une quatrième section du Congrès s'occupa de l'histoire constitutionnelle des États-Unis; une cinquième, de l'histoire des États-Unis depuis 1865. Des études d'histoire économique clôturèrent ces assises, qui finirent par la solution de plusieurs questions d'ordre pratique (*Historical manuscripts Commission*, *Public Archives Commission*, etc.). Le professeur George B. Adams fut élu président de l'Association. C'est avec un vif plaisir que nous constatons la vitalité de ces congrès, qui ne peuvent manquer de donner une impulsion vigoureuse au développement de la science historique en Amérique. (Voir le compte rendu du congrès de Madison dans l'*American Historical Review*, 1908, t. XIII, p. 433-458).

L'intéressante conférence que M. David J. Hill, le délégué américain au récent congrès de Berlin (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 825) tint à la séance d'ouverture de cette réunion internationale d'historiens et qui était intitulée *The Ethical Function of the Historian* vient d'être publiée dans le numéro d'octobre de l'*American Historical Review* (t. XIII, p. 9-21). Signalons dans le même fascicule une étude de M. F. Schevill, intitulée *San Galgano : a cistercian abbey on the middle ages* (*Ibidem*, p. 22-37). D'allure modeste, illustrée par quelques sobres citations de sources, c'est une bonne étude sur un point intéressant de l'histoire religieuse de l'Italie au moyen âge.

L. V. D. E.

— Le 20 août dernier ont eu lieu à Rochester (État de New-York) de brillantes festivités à l'occasion de l'achèvement du Séminaire épiscopal, la

Digitized by Google

grande œuvre de Mgr Mac Quaid, évêque de cette ville. Cette institution est une preuve non seulement des progrès de l'organisation ecclésiastique aux États-Unis, mais de l'élan imprimé aux études théologiques, chez un clergé dont l'activité a été principalement absorbée jusqu'ici par le souci de fonder des paroisses, de construire des églises et des écoles. Depuis 1901 déjà, ce Séminaire a reçu de Rome le droit de conférer des grades académiques. Son organisation est adéquatement adaptée au tempérament et aux nécessités intellectuelles et religieuses de l'Amérique. Tous les membres du corps enseignant ont achevé leur éducation scientifique en Europe : cinq d'entre eux sont d'anciens élèves de l'université de Louvain, et il est question de fonder une dotation, qui permette chaque année à un ancien élève de ce Séminaire de venir parachever sa formation théologique à Louvain. Détail caractéristique : M. Zwierlein, ancien membre du Séminaire historique, ne se borne pas à donner des leçons théoriques d'histoire ecclésiastique, mais il a commencé, cette année même, un cours d'Introduction à l'histoire ecclésiastique et de plus, pour les élèves les plus avancés, un cours pratique d'histoire religieuse.

— A l'occasion des fêtes du troisième centenaire de Québec, M. J. du Saguenay a rapidement décrit l'histoire de la Nouvelle France depuis le début de la colonisation française jusqu'à la conquête par les Anglais, dans quatre brochures illustrées et luxueusement imprimées à Paris, chez Bloud (*Le fondateur de la Nouvelle-France, Champlain. — Montcalm. — Lévis. — La Vieille Capitale. Québec historique, 1608-1908.* Paris, Bloud, 1908. In-8, 36, 29, 31, 33 p.).

France. — Nous ne nous attarderons pas à présenter longuement à nos lecteurs la traduction française de l'important *Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis* du R. P. P. Albers, S. J., publiée sous le titre : « *Manuel d'histoire ecclésiastique.* Adaptation de la seconde édition hollandaise » par le R. P. R. Hedde, O. P. (Paris, E. Gabalda et Cie, 1908. 2 vol. In-8, xxxvi-636 et 622 p., les 2 vol. F. 8). L'édition originale a fait ici même l'objet de deux comptes rendus (RHE. 1907, t. VIII, pp. 314-315; 1908, t. IX, pp. 560-562). C'est un Dominicain qui a fait à son confrère Jésuite l'honneur de mettre en français son ouvrage hollandais.

— Le fascicule XVI du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey, 1908, col. 1185-1472) nous apporte d'abord la fin de l'article *Grande-Bretagne* (*Archéologie*) par dom H. Leclercq (col. 1158-1229). La *Liturgie* de la *Grande-Bretagne* (col. 1229-1245) est traitée par dom Cabrol, qui a exposé la matière en dix paragraphes. Quatre d'entre eux renferment un court résumé de l'histoire de la liturgie dans les îles britanniques : 1° *la liturgie bretonne avant les Anglo-Saxons* (I, col. 1230); 2° *la liturgie anglo-saxonne jusqu'en 1066* (II, col. 1230-1232), date qui est marquée par la conquête des Normands; 3° *la période anglo-normande* (IV, col. 1237); 4° *la liturgie après la Réforme* (V, col. 1237-1238); mais, pour les tentatives de réforme et de contreréforme de cette dernière période,

Digitized by Google

l'auteur nous renvoie aux auteurs qui exposent ce chapitre d'histoire. — Un paragraphe spécial est consacré aux *Monuments de la liturgie anglo-saxonne* (III, col. 1232-1237), sources éditées et inédites appartenant à la période qui précède l'invasion des Normands. Ces livres liturgiques sont romains et même d'ordinaire strictement grégoriens. Sur ce fonds commun, s'établirent dans la période suivante quelques usages particuliers. — La seconde partie de l'article (col. 1238-1242) renferme des notices substantielles sur des points particuliers. Vient d'abord : VI. *Le sacre des rois* (col. 1238-1240), cérémonie qui semble avoir eu une importance particulière chez les Anglo-Saxons. La coutume de l'onction royale fut même probablement importée d'Angleterre en France par S Boniface, un Saxon. L'auteur donne la suite de la cérémonie du sacre d'après l'*Ordo coronationis* le plus ancien, conservé dans le Pontifical d'Egbert. — VII. *L'Eucharistie et la messe* (col. 1240). La Grande-Bretagne suivait en cette matière les traditions générales de l'Église latine et romaine au moyen âge. L'auteur mentionne en passant quelques petites particularités. Comment l'Église de Bretagne voulut-elle unifier sa liturgie d'après l'usage de Rome, nous le voyons au n° VIII. *Unité du Calendrier et usage de Rome* (col. 1241). — L'auteur termine la série de ces notices, en parlant du *Pallium* (IX, col. 1241-1242). S. Augustin, archevêque de Cantorbéry, le reçut du pape saint Grégoire, et il avait déjà alors une signification liturgique et hiérarchique bien déterminée que l'auteur étudie, après avoir rappelé l'histoire antérieure de ce vêtement. Une *Bibliographie* (X, col. 1242-1245) bien ordonnée, disposée d'après l'ordre des dix paragraphes, clôture l'article, dont la valeur est encore relevée par deux splendides planches phototypiques empruntées l'une au Missel de Jumièges, l'autre au Bénédictional de l'archevêque Robert, deux des types les plus curieux de l'art de la calligraphie et de l'enluminure chez les Saxons (xe siècle). La reproduction est faite d'après un manuscrit de la bibliothèque de Rouen.

Voici quelques particularités de grande importance relevées par dom Cabrol. Traces du *rite gélasien* en Grande-Bretagne : il en était déjà question dans l'article sur Bède par dom Quentin (t. II, col. 635-636) ; l'auteur a pu ajouter ici des traces nombreuses laissées par l'influence immédiate du gélasien dans le missel de Léofric. — Des *usages gallicans*, qui remontent aux missions de S. Germain d'Auxerre, survivent à l'époque anglo-saxonne dans la bénédiction que l'évêque donne avant la communion. Les pontificaux anglais et les bénédictionnaires en ont conservé plusieurs collections (Cf. l'article *Bénédictionnaire*, t. II, col. 729). Toutefois les *Ordines romani*, règlements des rites de la messe romaine, sont eux aussi bien connus en Angleterre. Signalons (mais avec un point d'interrogation) la coutume des *rogations* comme une autre particularité saxonne.

Qu'on nous permette, pour terminer, quelques observations. A notre avis, l'auteur est trop bref sur le « conflit avec les Bretons ». Il aurait dû au moins mentionner une des causes principales de ce conflit, en parlant du comput breton. De part et d'autre, on invoqua les traditions apostoliques. Pour soutenir l'usage national, les clercs celtes allèrent même jusqu'à

Digitized by Google

fausser des documents. Ce conflit eut un grand retentissement dans le pays. — De même nous nous attendions à un exposé plus développé de la liturgie de S. Augustin et des différentes hypothèses qui s'y rapportent, d'autant plus que le missionnaire S. Augustin n'a pas trouvé place dans le premier volume du dictionnaire. Nous avons aussi cherché en vain le missel de Stowe au cours de l'article. A propos du missel anglo-saxon — *Antiquissimus MS, nunquam hactenus editus venerandae vestustatis* —, qui en 1599 se trouvait à la bibliothèque de S. Pantaléon à Cologne et dont Schulting fait mention dans son ouvrage devenu très rare la *Bibliotheca ecclesiastica* (Cologne, 1599), dom Cabrol s'est laissé tromper par une faute d'impression de cette édition. C'est « t. III, part. 2 » qu'il faut lire au lieu de « t. IV, part. 3 ». — Au mot *Celtique*, nous aurons les compléments de la présente notice sur la liturgie de la Grande-Bretagne.

Ne pouvant pas nous arrêter à tous les articles du fascicule, dont le plus grand nombre d'ailleurs sont fort courts, signalons seulement un second article liturgique, *Bréviaire*, par dom Leclercq (col. 1262-1316). Le terme *Bréviaire* fut employé dans la seconde moitié du moyen âge pour désigner le livre de prière officiel de l'Église. Auparavant ce mot recevait des applications très différentes, que l'auteur signale d'abord (col. 1263). Les 49 colonnes suivantes (1264-1313) sont consacrées à l'histoire de la prière publique dans l'Église chrétienne, depuis les origines juives de cette prière jusqu'au IXe siècle. L'auteur s'arrête là, parce que, dit-il, « le IXe siècle marque la limite chronologique des études, dont se compose le Dictionnaire d'archéologie et de liturgie ». Cependant, dans l'introduction au Dictionnaire (t. I, p. XVI), on nous disait, après avoir tracé une limite pour les matières archéologiques, que « la question (de limite chronologique) change d'aspect pour la liturgie » et qu'on avait « l'intention de l'*embrasser tout entière* ». On pourrait se demander aussi si une bonne partie de cet article n'aurait pas mieux trouvé sa place au mot *Office*. La Bibliographie (col. 1313-1316) semble avoir été faite d'après Bäumer (Biron), *Histoire du Bréviaire*, (2 vol. Paris, 1905). Notons que les *Origines du culte chrétien* de Mgr Duchesne en sont aujourd'hui à leur quatrième édition ; l'article ne cite que la première, en reproduisant d'ailleurs la date inexacte de Bäumer-Biron (1889 au lieu de 1888). Plusieurs des ouvrages signalés n'ont guère de valeur historique.

Il y aura lieu de s'arrêter aux articles de dom Leclercq, *Byzance*, *Art byzantin*, quand ce dernier sera terminé. L. M.

— Le fascicule XXVII du *Dictionnaire de Théologie catholique* (Paris, Letouzey, 1908, col. 321-640) débute par un article assez considérable sur le *Démon* (col. 321-409). M. Mangenot y indique tout d'abord les conceptions que s'en faisaient les Juifs et ajoute quelques bonnes remarques sur la grosse question des *benê ha-ëlohîm* (*Gen.*, VI, 2) ; puis il passe naturellement à l'analyse du livre d'Hénoch et du Livre des Jubilés dont l'influence sur les écrivains du Nouveau Testament, notamment S. Jude et S. Pierre, est discutée, mais dont on retrouve les idées admises par un grand

Digitized by Google

nombre de Pères, surtout en Occident ; on peut même en relever encore des traces au XIIe siècle chez Pierre Comestor. Il est vrai qu'entretemps Origène avait opposé à ces élucubrations une doctrine moins erronée, et qui, pour une part, eut du succès. Le problème repris par les scolastiques passa, comme tant d'autres, au crible des systèmes thomiste et scotiste. Le P. ORTOLAN établit brièvement, à la fin de l'article, quel est en l'espèce l'enseignement commun des docteurs.

M. VACANDARD divise de la façon suivante son étude : *Déposition et Dégradation des clercs* (col. 451-521) : I) Nature et effets : ces termes sont synonymes jusqu'au XIIe siècle ; dès lors, tandis que l'on apporte les premières restrictions au privilège du for, une distinction *re et nomine* s'établit entre déposition, dégradation verbale et dégradation réelle. II) Fautes qui les entraînent. III) Des personnes à qui appartient le droit de déposer. On s'étonne de ne rien trouver, dans le paragraphe : « Déposition des évêques », touchant la situation de fait en vertu de laquelle les empereurs, à la veille de la querelle des investitures, pratiquaient la déposition sur une si vaste échelle. Çà et là, l'auteur a laissé échapper certaines expressions malheureuses ; il nous parle par exemple de prêtres que la déposition « prive de leur pouvoir d'ordre » (col. 452) ; plus loin nous lisons que « la déposition est la privation à perpétuité des prérogatives d'ordre et de juridiction, jointe à l'*incapacité* de remplir les fonctions ecclésiastiques » (col. 465). La pensée de l'auteur est cependant exacte, car il a soin de dire et de répéter que « la déposition laisse intact le pouvoir d'ordre » (col. 466) ; et ce ne sont là que de menues imperfections dans une monographie que M. Vacandard mène avec sa maîtrise habituelle.

De l'article sur *Descartes* (col. 532-565), nous nous bornons à signaler le § VI « La doctrine eucharistique » . (Ce dogme fut, en effet, compromis directement par le principe cartésien suivant lequel l'essence du corps réside dans son étendue) et le § VII « La morale de Descartes », où M. CHOLLET nous présente un aspect important de la nouvelle philosophie. Cet aspect est souvent négligé, parce que la cohésion avec le reste du système n'est pas parfaite. L'auteur du Discours sur la Méthode nous apparaît comme le précurseur de nos moralistes modernes qui ramènent la morale à la culture de l'esprit ; c'est lui qui disait déjà : « Il suffit de bien juger pour bien faire ».

Enfin une étude sur la *Descente de Jésus aux Enfers* (col. 560-619) nous mène à peu près à la fin du fascicule. Est-ce dans un but polémique, comme P. King l'a prétendu, ou en vue de favoriser la doctrine du purgatoire, opinion soutenue par Waage, que les symboles qui jusqu'au IVe siècle ne font pas mention du *descendit ad inferos*, s'en sont accrus ? M. QUILLIET ne le pense pas, et ses raisons semblent convaincantes. Il parcourt ensuite les fondements scripturaires et patristiques de cette croyance et constate à regret que ce point de foi est aujourd'hui trop légèrement étudié dans la plupart de nos traités. L'étude de M. Quilliet eût gagné à être plus condensée et ses divisions ne sont pas toujours bien adéquates ; par exemple, le § IV : « L'œuvre accomplie par le Christ dans sa descente aux enfers » aurait pu logiquement rentrer dans le § III : « Explication doctrinale du fait

Digitized by Google

de la descente aux enfers » ; et d'autre part, de l'aveu même de l'auteur, le texte de la *Ia Petri*, III, 19 « n'affirme pas simplement le fait de la descente aux enfers, mais en expose l'économie » (col. 578); il en est de même des citations d'Hermas, de Clément, d'Origène, etc. De ce chef, ils relèvent tout autant du § II : Démonstration théologique du fait et du dogme, que du § IV ; sous peine de les répéter, il faut opérer des transferts qui nuisent à la clarté de l'exposé. On aurait donc pu sans aucun inconvénient supprimer ce dernier chapitre.

Nous ne pouvons qu'indiquer diverses notices plus brèves mais non moins substantielles disséminées entre les articles susmentionnés : *Denifle* (col. 414-416) par R. Coulon ; *Dens* (col. 421-423) par J. Forget ; *Denys l'Aréopagite* (col. 429-436) par P. Godet ; *Denys le Chartreux* (col. 436-448) par S. Autore ; *Denzinger* (col. 450-451) par A. Mangenot ; *Dépôt* (col. 521-526) par C. Antoine ; *Dépôt de la foi* (col. 526-531) par E. Dublanchy; *Desgabets* (col. 622-624) par B. Heurtebize ; *Destin* (col. 631-638) par A. Chollet. L. D.

— Nous sortirions du cadre de notre Revue, en donnant une analyse détaillée du beau livre de M. É. Bréhier sur *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie* (Paris, Picard, 1908. In-8, xiv-336 p. Fr. 7,50). Cependant, à raison du rapport qu'on a souvent établi entre le philonisme et la théologie chrétienne, nous devons mentionner cette étude, qui est, sans nul doute, de loin supérieure à toutes celles qui ont été publiées sur la question. En analysant avec le plus grand soin les conceptions énoncées dans les ouvrages du philosophe d'Alexandrie, l'auteur a réussi à les faire mieux comprendre, à en montrer l'unité et la connexion, et surtout à en expliquer l'origine par les milieux intellectuels où le philonisme s'est développé. Philon est peu soucieux de physique et de métaphysique, peu préoccupé d'expliquer les choses en elles-mêmes et pour elles-mêmes ; il est avant tout profondément religieux. C'est par l'influence de l'expérience religieuse intime et des préoccupations concernant le culte divin et l'ascension de l'âme vers la connaissance de Dieu, que M. Bréhier explique les principales transformations de la philosophie grecque qu'on constate chez lui. On remarquera en particulier l'interprétation donnée aux êtres intermédiaires : « Ce ne sont pas des intermédiaires explicatifs entre Dieu et le monde, mais des cultes moyens entre l'absence complète de religion et le culte difficile, presque impossible à atteindre, de la cause suprême. Les êtres qui en sont l'objet, sont des intermédiaires non pas entre Dieu et le monde, mais entre Dieu et l'âme humaine avide de religion et qui, dans l'impossibilité de monter plus haut, doit s'arrêter à un degré inférieur. La thèse de Philon qui explique et produit la doctrine des intermédiaires, n'est pas l'impossibilité pour Dieu de produire le monde, mais l'impossibilité pour l'âme d'atteindre Dieu directement » (p. 175).

Les origines du philonisme sont à chercher, d'après M. Bréhier, non pas directement dans la philosophie grecque, mais dans la théologie alexandrine qui, sous l'action de causes multiples et obscures, notamment de la religion

Digitized by Google

égyptienne, avait déjà fait la fusion entre philosophie et révélation et qui devait bientôt produire les systèmes gnostiques et la littérature hermétique. Dans l'élaboration de cette théologie, comme sur le travail personnel de Philon, l'influence juive aurait été fort minime. — Il faut reconnaître cependant que nous savons bien peu de chose de ce syncrétisme alexandrin; d'autre part, il semble bien que M. Bréhier ait fait beaucoup trop petite la part du judaïsme. Quoi qu'il en soit, les points d'attache du philonisme avec le platonisme, le stoïcisme, le pythagoricisme etc. sont toujours clairement indiqués, et les motifs religieux qui ont amené la combinaison de ces éléments disparates, nettement marqués. Grâce à M. Bréhier, les doctrines de Philon apparaissent moins incohérentes et l'on distingue bien leur place dans l'histoire de la philosophie.

— Dans la collection *Questions de théologie*, M. l'abbé P. Gontier vient de publier, à l'usage des élèves des grands séminaires, une étude sur le *Dogme de la Sainte Trinité* (Paris, Amat, 1909. In-12, 154 p. F. 1.) dans le but de rendre plus accessibles et plus attrayantes, en les présentant dans une synthèse doctrinale simplifiée et cependant suffisamment complète, les matières si difficiles du traité de la Sainte Trinité. Le petit livre comprend trois parties : une étude historique, scripturaire, et philosophique. Cet ordre semble assez singulier. N'eût-il pas été plus logique d'étudier d'abord le dogme tel que l'Église l'a défini, d'en montrer ensuite le fondement scripturistique, pour en venir enfin à l'examen de ce dogme chez les Pères et dans la Scholastique ?

Les différentes parties ne sont pas également bien traitées. Il y a de nombreuses lacunes dans la partie historique où par exemple, les opinions trinitaires des Apologistes du IIe siècle ne sont pas examinées. L'étude exégétique de l'Ancien Testament appellerait beaucoup de réserves ; l'étude sur les textes du Nouveau Testament est beaucoup mieux conduite et l'auteur renonce à bon droit à introduire le *comma Joanneum* dans son étude scripturaire. — La partie philosophique n'entre pas dans le cadre de cette Revue. — En somme, dans ce livre, tout est élémentaire et tout n'est pas également solide. H. C.

— Parmi les nombreux travaux de M. P. Allard sur les premiers siècles de l'Église, sa remarquable synthèse *Le christianisme et l'Empire romain de Néron à Théodose* est arrivée déjà à sa 7e édition (Paris, J. Gabalda, 1908. In-8, XII-333 p.). C'est un succès bien mérité pour l'auteur et pour la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.*

— L'opuscule de M. A. Fortin, *Les Croisades* (Paris, Bloud, 1909, in-16 de 64 pp.) porte, dans la série : *Science et Religion*, le n° 506, ce qui est un record dans ce genre de brochures de vulgarisation et à bon marché. De savoir si la qualité répond à la quantité, c'est une autre question. Pas de doute quand les auteurs portent les noms de Baudrillart, Kurth ou Goyau. Mais on ne peut pas en demander autant du commun des collaborateurs. Il est surtout dangereux de vouloir donner en 62 pages nne idée approximative des

Digitized by Google

Croisades, qui se développent sur un si vaste théâtre et touchent à tant de questions. Il est vrai qu'il ne s'agit ici que des croisades de Terre Sainte. Mais il en résulte que le contenu ne répond pas au titre. Ce procédé de condensation engendre deux autres inconvénients : tout d'abord l'obscurité de maintes phrases, qui ne sont pas assez développées pour que le lecteur en saisisse le sens, et d'autre part l'inexactitude de maints détails que l'auteur n'a pas pris le temps ou la peine de vérifier. Par exemple, il est au moins téméraire d'avancer que le mariage des prêtres est une *coutume de la Chrétienté primitive* (p.8) ; les *Lettres du Saint-Sépulcre* n'ont pas été *reconnues* fausses, attendu qu'elles n'existent plus (p. 29). Ce qui est faux, c'est le lien qu'on a voulu établir entre ces Lettres et les *Assises de Jérusalem*. Enfin ce qui est plus grave, c'est de faire un homme du Pirée ou, ce qui revient au même, faire un roi d'Angleterre du port d'Hastings, près duquel s'est donnée la bataille de ce nom (p. 10). C. M.

— Le R. P. dom H. Leclercq vient d'éditer un nouveau volume de sa belle collection : *Les Martyrs. La Réforme 1573-1642* (Paris, Oudin, 1908. In-8, 489 p.). Des vingt-six numéros que renferme ce tome (le huitième de l'ouvrage), dix-neuf sont consacrés à la persécution religieuse en Angleterre; on y remarquera surtout une relation contemporaine du martyre de Marie Stuart. D'autres numéros traitent de persécutions en France, aux Indes, des martyrs du Japon, etc. Ainsi le livre donne plus que ne semble l'indiquer le sous-titre « Réforme »; d'un autre côté cependant l'auteur a omis bien des récits intéressants de persécutions suscitées par les Réformés : par exemple, des héros qui, aux Pays-Bas, ont marché sur les traces des Martyrs de Gorcum, pas un seul n'a trouvé place dans la collection; espérons que cet oubli sera réparé dans un volume suivant. La lecture de ce « recueil de pièces authentiques », parfois solennelles, le plus souvent simples et naïves, est agréable et réconfortante. A bien des endroits se dresse devant l'esprit le sombre tableau des persécutions en Angleterre tracé par Bossuet dans l'oraison funèbre de Henriette de France, et l'on se surprend à répéter les belles périodes de l'orateur sacré. Le livre donne aussi bien des détails intéressants pour l'histoire de la période troublée qu'il embrasse, sur l'évolution des controverses entre Catholiques et Anglicans, etc. Plusieurs documents, composés en français ou traduits par des contemporains, ont conservé la langue de l'époque : la lecture en a d'autant plus de saveur. H. D. J.

— M. l'abbé L. Pauthe, qui a publié déjà trois volumes sur les *Maîtres de la Chaire au XVIIe siècle : Bossuet, Fénelon, Bourdaloue*, vient de leur donner comme suite une étude consacrée à *Massillon, sa prédication sous Louis XIV et sous Louis XV* (Paris, V. Lecoffre, 1908, xv-453 pp., prix : 6 fr. 50). Dans son Introduction, il rappelle ces mots que Sainte-Beuve écrivait en 1853 : « Une histoire et une vie de Massillon nous manque, ce serait un sujet heureux. Cette étude deviendrait naturellement celle de l'éloquence dans la dernière moitié du règne de Louis XIV. » M. Pauthe ne prétend pas remplir le vaste cadre indiqué par le célèbre critique, mais il veut

Digitized by Google

simplement faire revivre l'auteur du *Petit Carême* avec ses qualités littéraires et oratoires dans un livre analogue à ceux qu'il a consacrés à Bossuet, Fénelon et Bourdaloue. Il aime Massillon ; mais il en parle, il le loue sans forcer la note. Son ouvrage (pour lequel il a pu disposer des Archives de l'Oratoire) mérite d'être recommandé : il est bien composé et bien écrit ; il constitue ce qui s'appelle une lecture agréable et instructive. G. D.

— Nous devons à M. l'abbé F. Duine une remarquable étude historique et littéraire sur *Cohon, évêque de Nîmes et de Dol, précepteur des neveux de Mazarin, prédicateur du roi* (Paris, Champion, 1908, 136 p). Deux parties dans ce travail : 1° L'homme ; 2° L'œuvre. Dans la seconde partie l'auteur fait un tableau des plus instructifs de l'éloquence sacrée dans la première moitié du xviie siècle, puis, il décrit l'œuvre littéraire de Cohon et nous renseigne sur ses idées religieuses et politiques. Cette étude, d'un relief singulier, fourmille de citations curieuses, inédites pour la plupart, de traits de mœurs, de détails sur l'art et les procédés oratoires du temps. Un premier appendice comprend quinze morceaux choisis de Cohon, imprimés pour la première fois ; un second renferme un lexique de la langue du sermonnaire. La lecture de cet érudit et élégant travail, basé sur des documents inédits, devra s'imposer, croyons-nous, à quiconque entreprendra l'étude d'un aspect quelconque de l'éloquence religieuse en France au xviie siècle. L Gougaud.

— La 8e série des *Andegaviana* publiée par M. F. Uzureau (Paris, A. Picard, 1909. In-8, 540 p. F. 4.) contient des nouvelles pièces du même genre, dont beaucoup intéressent l'histoire religieuse de l'Anjou à l'époque moderne et contemporaine.

— M. l'abbé Martin, professeur d'archéologie à la Faculté catholique de Lyon, vient de publier le second et dernier volume des *Églises et Chapelles de Lyon* (1908, in-4°, 500 p.). L'illustration est très soignée Les notices historiques sont généralement courtes, mais les matériaux en sont toujours bien condensés et l'érudition sûre. A signaler en particulier, la notice sur la basilique de Notre-Dame de Fourvière.

Sur Fourvière également, M. J. Beyssac nous donne aujourd'hui un travail considérable : *Les Prévots de Fourvière* (Lyon, 1908, in-4°, xxx-578 p.). Le chapitre d'introduction résume les données historiques sur l'origine du sanctuaire. Aucune trace d'un oratoire primitif élevé sur les ruines d'un temple païen ; le premier monument, édifié au sommet de la colline, ne le fut qu'à la fin du xiie siècle, par les soins d'Olivier de Chavannes, chanoine de Lyon. L. et H. V.

— Dans ces derniers temps, la librairie Bloud a mis en vente quantité d'opuscules et de volumes où l'histoire ecclésiastique intervient à des degrés divers.

L'une ou l'autre peuvent intéresser la méthode historique : H. Couget, *Le sens catholique*, 2e édit., parue dans la série *Apologétique* (1909. In-8, 126 p.) et P. Méline, *Le travail sociologique. La méthode*, 2e édit., parue dans la série *Questions de sociologie* (1909. In-8, 123 p.). D'autres font partie

Digitized by Google

d'une collection intitulée *Liturgie* : J. Baudot, *La dédicace des églises* (2e édit. 1909. In-8, 63 p.) et *Le Pallium* par Le même (2e édit., 1909. In-8, 63 p.).

Deux volumes continuent le grand travail de M. A. Dufourcq sur *L'avenir du christianisme*. Ce sont les volumes II et III de la 1re partie : *Le Passé chrétien. Vie et pensée*. Ils sont intitulés, le t. II : *Époque syncrétiste. Histoire de la fondation de l'Église. La révolution religieuse* (3e édit., 1909. In-8, II-278 p.), et le t. III : *Époque syncrétiste. Histoire de la fondation de l'Église. Le christianisme primitif* (3e édit., 1909. In-8, II-246 p. Les 2 vol. F. 7).

Sous la rubrique : *La vie des saints. Chefs d'œuvre de la littérature hagiographique*, paraissent *Les livres de saint Patrice, apôtre de l'Irlande*. Introduction, traduction et notes par G. Dottin (2e édit., 1909. In-8, 62 p.) et *I fioretti, les petites fleurs de la vie du petit pauvre de Jésus-Christ, Saint François d'Assise*. Traduction, introduction et notes d'A. Goffin (2e édit., 1909. In-8, 143 p.).

Les études sur le moyen âge sont surtout représentées par A. Fortin, *Les croisades* (*Questions historiques*) (1909. In-8, 62 p.) dont il a été dit quelques mots plus haut, et Th. de Cauzons, *Histoire de l'Inquisition en France*. T. I. *Les origines de l'Inquisition*. (Nouvelle bibliothèque historique) (1909. In-8, LV-499 p. F. 7).

Aux travaux sur l'époque moderne se rapportent I. Bourlon, *Les assemblées du clergé et le protestantisme* (*Questions historiques*) (2e édit., 1909. In-8, 128 p.); Le même, *Les assemblées du clergé et le Jansénisme* (Nouvelle bibliothèque historique) (1909. In-8, 379 p. F. 6,50); J. Paquier, *Le Jansénisme Étude doctrinale d'après les sources*. Leçons données à l'Institut catholique de Paris, novembre 1907-janvier 1908 (1909. In-8, 523 p. F. 5) et A. Lecocq, *La question sociale au XVIIIe siècle*. (Questions de sociologie.) (2e édit., 1909. In-8, 126 p.).

Ajoutons y : Nicole, *Le prisme, Des défauts des gens de bien, Des moyens de profiter des mauvais sermons. Pensées sur divers sujets de morale. Lettres choisies*. Introduction par H. Brémond (2e édit., 1909. In-8, 70 p.). L'opuscule a paru dans une série intitulée : *Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse*. — A la même série se rattache une publication intéressante pour l'histoire contemporaine F. de la Mennais, *Pensées 1819-1826*, avec une introduction et des notes par Chr. Maréchal (2e édit., 1909. In-8, 62 p.).

A cette période de l'histoire sont aussi consacrés M. Souriau, *Les idées morales de Chateaubriand* (2e édit., 1909. In-8, 63 p.); J. des Cognets, *Les idées morales de Lamartine* (2e édit., 1909. In-8, 63 p.) et M. Navarre, *Le Comité de Salut public* (2e édit., 1909. In-8, 63 p.). Les deux premiers font partie de la collection *Philosophes et penseurs* et le second des *Questions historiques*.

Dans cette même série des *Questions historiques* a pris place un travail intéressant toutes les époques de l'histoire religieuse d'Angleterre : G. Planque, *Histoire du catholicisme en Angleterre* (2e édit. 1909. In-8, 127 p.).

Digitized by Google

Ces diverses collections présentent des lectures généralement instructives et l'on doit féliciter M. Bloud d'en conduire la publication avec autant d'activité que de succès.

La RHE consacrera prochainement un compte rendu détaillé à plusieurs de ces volumes que nous nous sommes bornés aujourd'hui à signaler.

— Un incendie, qui a éclaté en novembre dans les locaux des Archives de la préfecture des Basses-Pyrénées, a détruit presque entièrement les documents de l'époque révolutionnaire ainsi que ceux de l'époque moderne à partir de l'an VIII. Les dossiers de vente des biens nationaux ont pu seuls être préservés. La partie ancienne des archives, qui comprenait un fonds très considérable de documents relatifs à l'histoire du Béarn et de la Navarre, quoique ayant échappé au feu, a été maltraitée par l'eau versée abondamment par les pompes à incendie.

L'*Annuaire des bibliothèques et archives de France*, qui depuis la mort d'Ulysse Robert (1903) avait cessé de paraître, a été repris par M. A. Vidier (Paris, Leroux, 1908. In-12, XIII-253 p.). Les divers établissements qui sont cités, sont rangés par ordre alphabétique des lieux où ils se trouvent. On remarquera que l'auteur cite les dépôts non publics, mais dont l'accès est facile aux travailleurs. Il donne des renseignements succincts sur le personnel, le budget, les collections, les catalogues et les répertoires de chacun des dépôts qu'il énumère. Cet annuaire paraîtra tous les deux ans.

La Société de l'École des Chartes a décidé l'impression d'une ***Bibliographie des travaux publiés par les anciens élèves de l'École des Chartes.*** De cette bibliographie seront exclus les comptes rendus et les articles de journaux Les travaux des anciens élèves seront répartis en trois catégories : travaux parus séparément ; travaux insérés dans des collections ou des ouvrages d'autres auteurs ; travaux publiés dans des périodiques. Pour ces deux dernières catégories, on indiquera les tirages à part, s'il y a lieu. M. G. Ledos a été chargé de préparer la rédaction définitive du volume.

Par une heureuse innovation, l'université de Bordeaux et les universités de Madrid, Oviedo, Saragosse, Valladolid etc. se sont entendues pour échanger au cours de l'hiver 1908-1909 une série de conférences qui seront faites par les corps professoraux de ces diverses universités.

Académie des Inscriptions et Belles Lettres. — Le 11 septembre, M. E. Eude lit un mémoire sur une tentative de croisade au XVe siècle, qui visa la prise de Tanger par les Portugais.

Le 2 octobre, le comte de Lasteyrie donne lecture d'un important travail sur l'église de Saint-Philbert de Grandlieu qui a suscité de vives controverses en ces derniers temps.— Les PP. Janssen et Savignac rendent compte d'une mission très fructueuse qu'ils ont remplie en Arabie.

Le 16 octobre, M. Salomon Reinach montre la photographie d'une miniature d'Attavante, contenue dans un missel de 1483 existant au Musée

Digitized by Google

du Hâvre. Comme cette miniature reproduit dans les encadrements qui l'accompagnent le baptême de Verrocchio, dont Attavante fut l'élève, il faut conclure que ce baptême est antérieur à 1483; il serait probablement de 1478. — Le comte DE LASTEYRIE continue la lecture de son travail.

Le 6 novembre, M. PAUL GIRARD est élu membre de l'Académie.

Le 20 novembre, a lieu la séance publique annuelle. Après un discours sur les travaux de la compagnie par M. BABELON, M. G. PERROT lit une notice sur la vie et les travaux de Gaston Boissier, et M. H. CORDIER une étude intéressante sur *la Chine en France au XVIIIe siècle*.

Le 11 décembre, le R. P. SCHEIL et M. CAMILLE JULIAN sont élus membres ordinaires, et le P. THÉDENAT, membre de la commission des inscriptions et médailles en remplacement de M. Boissier.

Le 23 décembre, l'Académie a élu les correspondants suivants : Correspondants nationaux, MM. DEMAISON, archiviste de la ville de Reims, J. ROMAN, correspondant du ministère à Gap ; Correspondants étrangers, MM. LANMAN, professeur de sanscrit à Cambridge (États-Unis), HUELSEN, secrétaire de l'Institut de correspondance à Rome, DE GROOT, professeur de chinois à Leyde, CH MICHEL, professeur de grec et de sanscrit à Liège, JAGIE, professeur de philologie slave à Vienne, HINOJOSA, membre de l'Académie royale de Madrid, RAJNA, professeur de philologie romane à Florence.

Académie des sciences morales et politiques. — Le 5 décembre, M. CHARLES BENOIST est élu membre titulaire dans la section de morale, en remplacement d'Émile Gebhart. — Les prix suivants sont décernés :

Prix de Penanrun : *L'Irlande contemporaine et la question irlandaise* par M. P. DUBOIS (1000 fr.) ; *Morale et Société* par M. G. FONSEGRIVE (500 fr.). — Prix P. M. Perret : *Histoire de la maison de Baglion* par M. DE BAGLION (1000 fr.) ; *Les Lois fondamentales de la monarchie française* par M. A. LEMAIRE (1000 fr.) Le prince A. STURDZA obtient une mention pour : *Le Règne de Michel Sturdza, prince régnant de Moldavie (1334-1349)*.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 9 décembre, M. BABUT communique une notice sur le cloître de Cadouin, dans la Dordogne.— M. RODIERE lit un contrat de 1512 stipulant la livraison de cinq statues à l'église de Chillieurs dans le Loiret. — M. DE VILLEFOSSE annonce que le R. P. Delattre a découvert à Carthage une bulle d'un membre du clergé des Blachernes.

Le 16 décembre, M. DURRIEU offre, au nom de la Société de l'Histoire de Paris, la reproduction luxueuse de *la Légende de Saint-Denis* qui fut présentée en hommage à Philippe-le-Long en 1317 et dont le manuscrit contient de gracieuses miniatures. — M. STEIN donne des renseignements sur le médecin Henri Wildembrock dit Henri de Saxe, chanoine de Nevers, mort après 1481 et regardé à tort comme un architecte. G. M.

— *Nominations.* — M. H. OMONT a été élu membre de la classe des lettres de l'Académie royale de Danemark.

M. l'abbé LEMAN a été nommé maître de conférences d'histoire moderne et contemporaine à l'université catholique de Lille.

Digitized by Google

Aux Archives nationales ont été nommés archivistes MM. H. Patry et Chassaing de Borredon ; sous-chef et chef de section MM. E. Le Grand et F. Gerbaux.

MM. E. Wellert et H. Stein ont été nommés secrétaire et secrétaire-adjoint de la Commission supérieure des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières dont M. A. Thomas devient membre.

M. Louis Le Pelletier a été nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

MM. Pierre Gautier et Max Bruchet ont été nommés archivistes départementaux de la Haute-Marne et du Nord.

M. l'abbé Constant, ancien membre de l'École française de Rome, a été nommé maître de conférences à l'Institut catholique de Paris.

M Dejob, maître de conférences de langue et littérature italiennes à la faculté des lettres de l'université de Paris, passe professeur des langues et littératures de l'Europe méridionale à la même faculté; M. Castelain, maître de conférences d'anglais à la Faculté des lettres de l'université de Poitiers, est nommé professeur de langue et de litttérature anglaises à la même faculté. G. M.

— *Décès.*— M. Mazon, qui consacra un grand nombre d'articles de revues à l'histoire du Vivarais. Ses *Voyages*, en 13 petits volumes, forment un excellent dictionnaire topographique de l'Ardèche. On lui doit encore *Les cardinaux du Vivarais et le Grand Schisme d'Occident. Les cardinaux Pierre et Jean Flandrin, Pierre de Sortenac et Jean de Brogny* (Tournon, 1890); *Notes sur l'origine des églises du Vivarais* (Tournon, 1891-1893).

M. Philippe Auguier, conservateur du Musée des beaux-arts à Marseille.

M. J. Finot, archiviste du Département du Nord, bien connu par ses travaux d'histoire économique.

M. Joseph Petit, archiviste aux Archives nationales, qui publia des thèses de doctorat justement appréciées : *Charles de Valois* (1270-1325) et *De libro rationis Guillelmi de Erqueto* (Paris, 1900). Ayant pris comme sujet d'étude l'histoire des juridictions ecclésiastiques du moyen âge, il achevait la correction des épreuves du premier registre de l'officialité de Paris qui devait être inséré dans la collection des *Documents inédits*.

M. Jules Liégeois, professeur honoraire à la faculté de droit de Nancy.

M. Charles de Robillard de Beaurepaire, correspondant de l'Institut, archiviste honoraire de la Seine-Inférieure, qui publia surtout des ouvrages sur la Normandie et sur Jeanne d'Arc, tels que : *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge* (Paris, 1865); *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789* (Paris, 1872); *Mémoire sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc* (Rouen, 1867); *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc* (Rouen, 1869); *Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc* (Rouen, 1890); *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française* (Caen, 1854).

Mme Aimée-Marie de Franclieu, qui écrivit un bon nombre d'ouvrages

Digitized by Google

estimés sur le Dauphiné : *Pie VI dans les prisons du Dauphiné* (Paris, 1878) *La Persécution en Dauphiné de 1790 à 1802* (Paris, 1886); *Jeanne Baile et les clarisses de Grenoble* (1468-1887) (Lyon, 1887); *Les Martyrs de l'église de Grenoble décapités à Privas en 1794; M. d'Allemand et M. Bac* (Lyon, 1891).

S. E. le cardinal Mathieu (François Désiré), né à Einville (Meurthe-et-Moselle) en 1839, successivement curé de Pont-à-Mousson, évêque d'Angers (1893), archevêque de Toulouse (1896), cardinal de curie pour la France (1899). Sa thèse de doctorat-ès-lettres (1878) lui valut le prix Gobert. Modèle de monographie, elle a eu trois éditions dont la dernière date de 1907 : *L'Ancien régime en Lorraine et Barrois d'après des documents inédits (1698-1789)*. Après avoir écrit un certain nombre d'articles relatifs au Concordat de 1801 dans *Le Correspondant*, il les réunit en un volume (*Le Concordat de 1801. Ses origines, son histoire, d'après des documents inédits*. Paris, 1903). Enfin, à la mort du cardinal Perraud, il fut nommé membre de l'Académie française où il remplit les fonctions de chancelier.

Le chanoine Émile-Antoine Blampignon, ancien professeur à la faculté de théologie de la Sorbonne, auteur d'un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on peut citer : *Histoire de sainte Germaine, vierge et martyre, patronne de Bar-sur-Aube* (Paris, 1855); *De l'esprit des sermons de saint Bernard* (Paris, 1858); *Étude sur Malebranche, suivie d'une correspondance inédite* (Paris, 1861); *Les facultés de théologie de France* (Paris, 1872); *Massillon d'après des documents inédits* (Paris, 1879); *L'épiscopat de Massillon d'après des documents inédits suivis de sa correspondance* (Paris, 1884); *Étude sur Bourdaloue suivie d'un choix de sermons* (Paris, 1886). On lui doit deux éditions des *Œuvres complètes de Massillon* (Bar-le-Duc, 1865-1867 et Paris, 1886), ainsi qu'une édition du *Petit Carême de Massillon, suivi de Sermons choisis de l'Avent et du Grand Carême* (Paris, 1882).

M. H. Lantoine, professeur honoraire à la faculté de Paris, humaniste distingué, qui publia une thèse de doctorat sur l'*Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVIIe siècle* (Paris, 1874).

M. Achille Luchaire, ancien élève de l'École normale supérieure. Il fit presque toute sa carrière à la Sorbonne où, avant de devenir en 1889 titulaire de la chaire d'histoire du moyen âge, il professa comme suppléant de Fustel de Coulanges. Son enseignement avait cela de caractéristique qu'il consistait à initier les élèves aux méthodes historiques, à diriger et à encourager leur inexpérience, à provoquer des travaux personnels publiés sous le titre de *Mélanges d'histoire du moyen âge*. Après avoir donné un certain nombre d'études sur l'histoire de la France méridionale, telles que *Notice sur les origines de la Maison d'Albret (977-1270)* (Pau, 1873); *Alain le Grand sire d'Albret. L'administration royale et la féodalité du Midi (1440-1522)* (Paris, 1877); *De lingua Aquitanica* (Paris, 1877); *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française* (Paris, 1879); *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon d'après des documents antérieurs au XIVe siècle, suivi d'un glossaire* (Paris, 1881), il consacra ses labeurs aux institutions françaises, d'où ses trois ouvrages : *Histoire des institutions monarchiques de la France*

Digitized by Google

sous les premiers Capétiens (987-1180) (Paris, 2e éd., 1891); *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs* (Paris, 1890); *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs* (Paris, 1892). Il publia aussi *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne, 1081-1137, précédées d'une introduction historique* (Paris, 1890). Son œuvre principale et dernière fut la série des cinq volumes qu'il consacra à étudier le règne d'*Innocent III*, œuvre qui lui valut le prix extraordinaire Jean Reynaud (10.000 francs), *Innocent III. Rome et l'Italie* (Paris, 1904); *Innocent III et la Croisade des Albigeois* (Paris, 1905); *Innocent III. La Papauté et l'Empire* (Paris, 1906); *Innocent III. La question d'Orient* (Paris, 1907); *Innocent III. Les royautés vassales du Saint-Siège* (Paris, 1908). Toutefois, s'il « possédait au plus haut degré l'art de choisir, l'art de classer, l'art de bien dire », sa méthode n'était pas exempte de reproches et sa critique fut trouvée souvent en défaut. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques depuis la mort de Geffroy, il lut l'an dernier et au mois d'octobre deux charmants discours sur le Chevalier de la Tour Landry et sur Pierre de Blois.

Le docteur Ernest Hamy, professeur d'histoire naturelle au Muséum, directeur du Musée d'ethnographie du Trocadéro, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1890, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction publique, qui exerça une influence considérable sur l'étude de la préhistoire et des races humaines. Ses ouvrages devenus classiques sont ceux qui touchent les sujets si intéressants de géographie sociale ou historique, tels que *Les Premiers Gaulois; Les croyances religieuses des Mexicains; Alexandre de Humboldt; Les Émules de Darwin.*

Mgr Pagis, ancien évêque de Verdun, qui se consacra à glorifier Jeanne d'Arc et à créer l'œuvre de Vaucouleurs. On remarqua surtout son panégyrique sur *Jeanne d'Arc, en présence des Sans Dieu et des Sans Patrie* (Orléans, 1898).

M. le Comte de Palys, président de la section d'archéologie de l'Association bretonne.

M. Ch. Charaux, professeur honoraire à la faculté des lettres de Grenoble.

M. Aubertin, ancien recteur d'Académie et professeur de littérature française à la faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. On lui doit : *Étude critique sur les rapports supposés entre Sénèque et saint Paul* (Paris, 1854); *Les origines de la langue et de la poésie françaises* (Paris, 1871); *Les sépultures de l'insigne collégiale de N.-D. de Beaune* (Beaune, 1894).

Mme Vincent, plus connue sous le pseudonyme d'Arvède Barine, « qui a uni, dans tant d'études célèbres, la finesse féminine à l'érudition, à la critique et à la fermeté de l'esprit ». Elle écrivait des chroniques historico-littéraires très appréciées dans le *Journal des Débats*. On se rappelle le portrait qu'elle traça finement de *saint François d'Assise* dans la *Revue des Deux Mondes* (1891) et ses livres soigneusement écrits sur *Bernardin de Saint-Pierre* et sur *Musset* (Paris, 1891-1899). Tout récemment encore elle

Digitized by Google

avait publié dans la même Revue des Deux-Mondes des articles relatifs à *la Grande Mademoiselle* et à *la Princesse Palatine*.

M. le chanoine Le Monnier, curé de Saint-Ferdinand-des-Ternes à Paris, auteur d'une bonne *Histoire de saint François d'Assise* (Paris, 1889), qui fut traduite en italien sous le titre : *Nuova istoria di s. Francesco d'Assisi* (Assisi, 1895).

Le pasteur Edmond Stapfer, doyen de la faculté de théologie protestante de Paris, où il professa dès 1877. Son principal ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, est encore utilement consulté ; c'est *La Palestine au temps de Jésus-Christ, d'après le Nouveau Testament, Joseph et les Talmuds.* On lui doit encore : *Les idées religieuses en Palestine à l'époque de Jésus-Christ* (Paris, 1878) ; une traduction du *Nouveau Testament* (Paris, 1888) ; *L'autorité de la Bible et la Critique* (Paris, 1892) ; *Jésus-Christ avant son ministère* (Paris, 1896) ; *Jésus-Christ pendant son ministère* (Paris, 1897) ; *La mort et la résurrection de Jésus-Christ* (Paris, 1898). G. M.

Italie. — Le musée égyptien de Turin, le plus important du monde après ceux du Caire et de Londres, vient de s'enrichir de nouveaux et nombreux trésors, fruits de la mission envoyée en 1903 à Héliopolis, Gau, Assiut, etc., par le roi d'Italie sous la direction du com. Schiaparelli. Les nouveaux objets ont été classés de façon à donner au public l'illusion de la vie de ces siècles reculés.

A Turin également, on vient d'organiser un Musée historique dans le local où se trouvait le musée du Risorgimento, près de la galerie des Beaux Arts aux Palais civil. On y veut réunir tous les parchemins, diplômes, dessins et autres documents intéressant la cité de Turin et la province.

En faisant des réparations à la Cour de cassation installée au Palais Madame dans la même ville, on a découvert de précieuses décorations de stucs en parfait état sur les plafonds et sur les murs, avec le monogramme de Madame Royale. Nous espérons que ces travaux continués, feront réapparaître d'autres décorations.

Le professeur Joseph Bonelli, de l'*Archivio di Stato* de Milan, a récemment commencé la reproduction en héliotypie et transcription diplomatique de tous les documents antérieurs à l'an mille existant en Lombardie *(Codice paleografico lombardo*, viiie siècle. Milan, Hoepli, 1908, 23 planches de 60 × 42). C'est une œuvre de grande importance absolument nouvelle en Italie, et qui, une fois achevée, sera indispensable pour les cours de paléographie italienne. Au point de vue historique, ce recueil aura l'avantage d'assurer la conservation de certains documents inestimables dont les originaux peuvent disparaître par accident, comme les manuscrits perdus il y a quelques années lors de l'incendie de la bibliothèque de Turin. Il est à regretter toutefois, pour la facilité des travailleurs, que le savant professeur n'ait pas accompagné ces reproductions paléographiques de notes diplomatiques justifiant et éclairant son travail.

Digitized by Google

Signalons en passant la traduction, par le même JOSEPH BONELLI et par JEAN VITTANI, de l'important ouvrage allemand de S. Muller, J. A Freith et R. Fruin, *Ordinamento e inventario degli Archivi* (Turin, union. tipogr., 1908. In-8°, 132 p.). Cette traduction écrite dans un style clair et simple sera utile aux archivistes italiens pour l'organisation des archives d'État, qui, dans plus d'une grande ville du royaume, sans doute par défaut d'organisation, sont encore peu accessibles aux travailleurs. Il leur rappellera les méthodes et les règles générales pour le classement des manuscrits et la formation d'inventaires pratiques à la disposition du public.

L'administration du Dôme de Milan avait chargé le Dr HECTOR VERGA de réorganiser les archives de la cathédrale. Le travail a été fait avec beaucoup d'intelligence. Il en est résulté 15.000 fiches d'inventaire que M. H. Verga vient de publier dans un catalogue descriptif (*Catalogo descrittivo de l'archivio del Duomo*. Milan, H. Allegretti,1908, in-8.). L'inventaire est divisé en deux parties : la première comprend les documents proprement dits répartis en 30 chapitres, la seconde les registres au nombre de 1500 disposés selon l'ordre chronologique. Outre un certain nombre de documents déjà connus, le catalogue donne l'indication d'un grand nombre de pièces inédites et inconnues. C'est une nouvelle mine à explorer pour les historiens.

Le littérateur russe Wolinski a donné à la *Raccolta Vinciana* de Milan une collection de plus de 200 volumes et de 500 gravures relatives soit à Léonard de Vinci, soit au Risorgimento.

Brescia nel 1796. (Brescia, Gerolde, 1908. In-8, 320 p.) Cet ouvrage posthume de Mgr LUIGI FÉ D'OSTIANI, publié par sa nièce, la comtesse Fé, nous montre la vie de l'antique Brescia sous ses multiples aspects, lors de l'arrivée de l'armée de Bonaparte. C'est un travail intéressant pour l'histoire ecclésiastique. On y voit l'état de l'instruction, l'état du clergé encore divisé par les querelles du Jansénisme. Il y avait alors dans le diocèse de Brescia 4.200 prêtres séculiers sans compter 57 monastères florissants, 28 d'hommes et 29 de femmes. — L'auteur nous fait assister à l'accueil fait aux Français, à leurs violences, au brusque détachement des habitants de la fidélité au gouvernement vénitien. On peut déplorer que la mort de Mgr Fé ne lui ait pas permis de conduire à terme l'œuvre qu'il avait entreprise, et aussi qu'il n'ait pas tenu compte dans son travail de récentes publications faites sur Brescia comme le *Della publica istruzione in Brescia nel secolo XVII e XVIII* (1896) et *Gabriele da Conoreggio ed il commune di Brescia* (1901).

La bibliothèque estense de Modène vient de s'enrichir d'une précieuse collection de codices et de manuscrits ayant appartenu au XVIIIe siècle au bibliophile Ceppeli (1735-1787). Les 552 manuscrits du vieux bibliophile avaient été dispersés au commencement du XIXe siècle. L'ingénieur Édouard Banzi de Modène, qui se trouvait en possession de 137 manuscrits de cette collection, vient de les léguer à la bibliothèque de Modène. Quelques-uns sont du plus haut intérêt : un codex hébreu sur parchemin du

Digitized by Google

XIVe siècle avec *les six cent treize préceptes de la loi* de Dieu de Moïse Malmonide de Cordone ; trois autres codex de la même époque contiennent le traité de mascalcia peut-être autographe de Dino de Florence, le traité de chirurgie de Guillaume de Saliceto et le *liber de regimine principis* de Egidio Colonna.

Le gouvernement a fait un prêt de 300.000 francs au municipe de Bologne pour la restauration du Palais du Podestat et de la Tour de l'horloge.

La Société Bibliographique italienne, qui a tenu en mai 1908 son huitième congrès national à Bologne, en publie maintenant le compte rendu. On y vota des propositions pour la continuation du Dictionnaire bibliographique des écrivains italiens, pour la publication d'un Catalogue des Incunables des bibliothèques d'Italie, pour la bibliographie de la presse populaire du Royaume. A l'occasion de ce congrès on a publié divers ouvrages de bibliographie historique. Notons les principaux : *Saggio di bibliografia delle Stampe popolari della Marciana* (Bergame, Inst. arte grafici, 1908, in-8°) ; Fr. Novati, *La Storia e la Stampa nella produzione popolare italiana* (Bergame, Inst. Art. graf , 1907, in-8°) ; A. Sorbelli, *Indice degli incunabuli della Biblioteca de l'Archigymnasio di Bologna* (Bologne, Azzoguidi, 1908, in-8°) ; R. Ambrosini, *Incunabuli, libri rari e manoscritti di note vole interesse nelle biblioteee di Bologna* (Bologne, Garaganni, 1908, in-8°) ; S. Ricci, *L'Opera numismatica di Solone Ambrosoli* (Milan, Cagliati, 1907, in-8).

Le prochain congrès aura lieu à Rome en 1911 ; le professeur François Novati a été acclamé président du Comité d'organisation.

Le professeur Romolo Caggese vient de faire paraitre une intéressante étude publiée par lui en 1907 dans le Bulletin historique de Pistoie (T. IX, fasc. 4) : *Note e documenti per la storia del vescovado di Pistoia*. C'est une série de 15 précieux documents précédés d'une dissertation sur les conditions économiques de l'évêché de Pistoie un temps d'Hildebrand des Conti Guidi di Romagne, qui fut évêque de 1104 à 1133. Cet Hildebrand fut un des plus fermes partisans de la grande comtesse Mathilde et de la cause papale, en même temps qu'une des personnalités les plus importantes de l'épiscopat italien au commencement du XIIe siècle. L'étude de Romolo Caggese est une bonne contribution à l'histoire des évêchés italiens en ces siècles troublés et elle se recommande tant par l'abondance des documents que par l'exactitude des notes et des observations.

Le congrès de la Société italienne pour le progrès des Sciences tenu à Florence du 18 au 25 octobre en souvenir du troisième centenaire de Torricelli était divisé en trois sections : sciences physiques et mathématiques, sciences biologiques et sciences morales. Dans cette dernière section, un sous-comité pour les sciences historiques était présidé par le sénateur Isidore del Longo. On y discuta en particulier un intéressant rapport du comm. Giacomo Gorrini, secrétaire général du Congrès historique de 1903 sur *les Archives et la Science*.

Digitized by Google

Dans le codex Miscel. Magliabechiano I-VII, 12 de la Bibliothèque Nationale de Florence, le P. Boffito a trouvé une copie du traité *De Ecclesiae Potestate* de l'augustin Egidio Colonna (J. Ugo Oxilia et J. Boffito, *Un trattato inedito di Egidio Colonna*. Florence, Sectu, 1908. In-8, 127 p. L. 4). Cette copie, une des sept que l'on connaisse, est sinon la plus exacte, certainement la plus ancienne ; car elle est de l'époque de l'auteur. Celui-ci, dont Oxilia nous retrace la vie dans son introduction, était un chaud partisan de l'autorité universelle du Pape et son livre *De Ecclesiae Potestate* est regardé comme la contre-partie du *De Monarchia* de Dante Ce même E. Colonna, selon Oxilia, aurait été l'un des auteurs et propagateurs de la bulle *Unam Sanctam*.

L'éminent Cardinal Maffi, archevêque de Pise, a ordonné à ses frais la publication de tous les documents des Pontifes romains concernant l'Université de Pise (*I documenti Pontifici riguardanti l'Universita di Pisa editi ed illustrati*. Pise, Fr. Mariotti, 1908. In-8, 250 p. avec 14 pl). Par là il a voulu, à l'occasion du jubilé du Pape, fournir la preuve objective de la protection constante et éclairée des Souverains Pontifes pour les lettres et les sciences. Le professeur C. Fedeli a été chargé de recueillir les documents et d'écrire l'introduction. Cette introduction retrace l'histoire des Études générales, puis l'origine et l'histoire de l'Université de Pise. Quant aux documents proprement dits, ils vont depuis la bulle d'érection sous Clément VI jusqu'à nos jours. Il y a des pièces connues, mais beaucoup de documents inédits, comme ceux du Pape Paul III qui fit revivre l'Académie Pisane après les guerres d'Italie. Ces documents parlent d'eux-mêmes et sont une excellente réponse aux partisans de l'ignorance cléricale.

On achève en ce moment à Rome le catalogue de la bibliothèque de la Chambre des députés italienne formée par le dépôt des revues depuis 1871. On a relevé 60.000 articles et 13.701 volumes avec 408 périodiques.

Pour la réforme des bibliothèques en Italie on a institué un conseil supérieur et présenté deux projets de loi, l'une pour le personnel, l'autre pour le droit de copie. On doit fonder de plus des cours de bibliothéconomie et organiser des bibliothèques de journaux, afin de débarrasser les bibliothèques centrales de ces matières encombrantes, tout en conservant ces documents de premier ordre pour l'histoire et la chronique de la nation.

Le musée du Vatican a acquis une collection de 7.000 médailles parmi lesquelles l'écu d'or à l'effigie du Pape Innocent IX qu'on n'avait pu retrouver jusqu'ici.

Dans les premiers jours de novembre fut inaugurée sur le Palatin sacré la nouvelle union romaine, *Storia ed arte*. Cette association composée d'amateurs éclairés d'archéologie, d'histoire et d'art a pour objet d'instruire le peuple par des conférences et des promenades historico-artistiques. Cet objet de l'association fut d'ailleurs mis en lumière par Romolo Artioli. Il rappela le patrimoine artistique incomparable de Rome, les progrès des

Digitized by Google

études archéologiques dans tous les milieux cultivés, et l'ignorance incroyable du peuple romain en ces matières. Il convient de redresser ses erreurs, de l'instruire de ses gloires et de lui faire comprendre et goûter les successives civilisations de la ville éternelle. Pour mettre en pratique cet objet de l'union, le professeur PASQUALI fit aussitôt une conférence sur l'Isola Tiberina, qui se termina par la visite des lieux et des monuments.

Dans le même but éducatif on parle toujours beaucoup de l'enseignement de l'histoire de l'art dans les lycées; mais la loi qui doit régler cette question est toujours dans les cartons de l'administration. Cependant quelques professeurs vont de l'avant, comme le professeur VITTORI d'Ancône qui vient de publier quatre conférences faites par des élèves de la 3e et 2e gymnase pendant l'année 1908 (*Il Bramanti. Michelangelo- Raffaello et il Tiziano*, Casa Puccini e massa de Sinigallia). Un autre, M. ALFONSO PROFESSIONE, a fait paraître récemment un manuel d'histoire pour les écoles secondaires, qui est une révolution dans le système historique scolastique de l'Italie (*Storia d'Italia e della civiltà e societa italiana*. Turin, Paravia, 1908. 3 vol. in-12). Dans chacun des volumes et pour chacune des périodes, il y a deux parties : la première, de beaucoup la plus courte, résume les faits politiques et militaires ; la seconde, la principale et la plus étendue, retrace l'histoire de la civilisation et de la culture italienne. Cette méthode, pratiquée en France depuis quelques années, est réellement une nouveauté en Italie.

Il y aura désormais une école italienne d'archéologie à Athènes. L'institution fut portée su budget de 1908-1909, et le ministre, pour en concrétiser le programme, a formé une commission composée du sénateur COMPARETTI et des professeurs DE RUGGIERO et HALBBERR. On doit louer pour siège de l'École, la palazzina Christomanos à Athènes.

S. S. Pie X a accordé au mois d'octobre dernier à M. le chevalier JOSEPH RIPOSTELLI la décoration de l'ordre de S. Sylvestre. Récompense bien méritée par l'excellent écrivain et archéologue, profond connaisseur des monuments romains et de leur histoire. Son récent volume sur la Via Appia et les Thermes de Caracalla a été hautement apprécié par tous les archéologues et déjà deux éditions ont été enlevées en quelques mois (*La Via Appia à l'époque romaine et de nos jours, histoire et description*. Rome, Desclée, 1908, in-8, 2e édit., 8 fr). Cette étude, qui a coûté à son auteur de longues années de recherches et de travail, comprend deux parties. La partie païenne, la plus importante, décrit avec soin tous les monuments de la *Regina viarum* jusqu'au sixième mille. La partie chrétienne rédigée par le professeur MARUCCHI s'occupe des catacombes et des édifices chrétiens qui longent la Via Appia. Les deux auteurs connaissent admirablement leur sujet et sont aussi exacts qu'on peut l'être en semblable matière. L'ouvrage comprend plusieurs plans et plus de 300 gravures. En appendice, M. Ripostelli a mis une étude historique et descriptive fort intéressante sur les Thermes de Caracalla. Nous exprimons le désir que le même auteur continue la description de la Via Appia au delà du sixième mille, au moins jusqu'à Albano.

Digitized by Google

Le magnifique portique de la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs es aujourd'hui à peu près terminé : sculpteurs, peintres, mosaïstes ont acheve leur œuvre. Le ministre de l'Instruction Publique Rava a chargé le professeur G. Pascoli de choisir les inscriptions que l'on devra inscrire sur les frontons des portiques latéraux. S'inspirant des paroles de l'Apôtre : *Bonum certamen, certavi*, et de ces autres : *Mihi vivere*, etc., le professeur Pascoli a proposé ces vers assez bizarres dans le genre des *Concetti :*

« Pontifices iniere bonum certamen ut igne
Hausta tibi a sterili surgeret igne domus. »
« Perficiunt itali reges opus. Aspice templum
Splendidius. Lucrum te vade, Paulle, mori. »

La commission chargée de juger le concours pour l'exécution des vitraux de la basilique vient d'assigner le premier prix à la maison Beltrami de Milan et le second à la maison Quentin de Florence. Les deux concurrents seront seuls chargés de tous les vitraux.

Dans une autre partie de Rome le ministre des Beaux-Arts a commencé à faire exproprier les maisons privées qui avoisinent les thermes de Dioclétien où se doit tenir en 1911 l'exposition archéologique. Le génie civil a déjà rédigé les plans de cette exposition.

Au palais Grossi, à S. Samuel près Venise, le comm. Stacchi a fait découvrir une très belle fresque de Tiepolo représentant la glorification de la famille Grossi. Cette fresque est regardée comme une des meilleures œuvres du maître.

A Pérouse, près le Campo Santo, sur les murs de l'ancienne église S. Bevignate, aujourd'hui magasin à fourrage, on a découvert de magnifiques fresques de la fin du XIIIe siècle avec les symboles des Templiers qui occupèrent cette église.

La Commission gouvernementale pour les études sur les explorations d'Herculanum s'est réunie le 21 novembre 1908 au musée national de Naples. Le professeur de Petra, depuis vingt ans président de la Commission, a lu un long rapport sur les polémiques italiennes et étrangères concernant Herculanum. Il a conclu que les fouilles pouvaient attendre et qu'il y avait ailleurs à explorer des sources archéologiques plus profitables et plus à notre portée.

Sous le titre de *Racconti di Storia napoletana*, l'*Archivio Storico per le provincie napoletane* (T. XXXIII (1908), p. 478 à 544) commence la publication de fragments de chroniques inédites sur les événements politiques italiens de la fin du XVe et de la première partie du XVIe siècle. On y trouve un grand nombre de particularités intéressantes et inédites qui peuvent éclairer l'histoire des guerres d'Italie et des États romains de cette époque. Le manuscrit de l'archivio napolitano semble être un recueil compilé vers la fin du XVIe siècle.

Les *Atti della R. Academia di Archeologia di Napoli* ont publié en février 1908 une étude critique sur la basilique constantinienne de Naples

Digitized by Google

(*La basilica constantiana e notizie di due suoi Sarcofagi*). L'auteur, M. A. Sorrentino écarte avec soin les traditions trop suspectes du séjour de Constantin à Naples et de la fondation par lui de sept églises en cette ville pour s'en tenir à la fondation de la basilique qui fut depuis Ste-Restituta. A remarquer l'étude parallèle de la *Stefania* et de la *Constantiana*. On s'occupe aussi en ce moment de transformer le *Castel Nuovo* de Naples, jusqu'ici occupé par l'administration militaire, en un grand musée du moyen âge et de la Renaissance. A cet effet on veut le remettre dans l'état où il se trouvait au temps des Princes angevins.

Au mois d'octobre dernier on a trouvé, dans un terrain appartenant au docteur Granata à Cumes, un superbe sarcophage de marbre, le premier de ce genre que l'on ait rencontré dans la région. Il appartient à une époque très ancienne ; car dans les environs on a recueilli das vases grecs et égyptiens tout à fait archaïques. Les fouilles continuées avec grand soin donnent tout lieu de croire que l'on se trouve dans la fameuse nécropole de Cumes où sans doute sont ensevelis d'inestimables trésors des âges primitifs. P. Sévestre.

— *S. Giusto di Beauvais e non S. Giusto d'Oulx*, tel est le titre d'un intéressant article du P. Fed. Savio, S. J. (Extrait de la *Rivista Storica benedettina*, t. III (1908), fasc. 12. In-8, 31 p.), destiné à répondre aux attaques dont un précédent article du même auteur avait été l'objet de la part du P. Kieffer. Dans cette réponse, le savant Jésuite maintient que le saint Juste qui donna son nom au monastère de Suse, est bien saint Juste, martyr de Beauvais, et non un moine homonyme d'Oulx dont l'histoire est des plus légendaires. Il s'en tient aussi, et avec raison, au témoignage de Raoul Glaber, contemporain des événements, qui affirme, à l'occasion de la consécration de l'église de Suse à saint Juste en 1027, que les reliques apportées par un certain Étienne, n'étaient pas le corps du martyr, mais *ignoti ossa hominis*. Pour tous les esprits non prévenus, le débat sera désormais clos, et naturellement en faveur de la thèse du P. Savio dont la réponse est marquée au coin de la critique la plus sûre et la plus respectueuse de la vérité. L. V. D.

— Dans une jolie plaquette *Il concilio di Trento* (*1545-1563*). *Conferenze. In appendice la ristampa del Trionfo Tridentino di* Leonardo Colombino. (Trente, G. B. Monauni, 1908. In-8, L. 3.), M. A. Galante donne une vue d'ensemble de l'histoire du concile de Trente. Ce qui intéressera surtout les savants, c'est la soigneuse note bibliographique donnée en tête de l'opuscule.

— *Nominations.* — Le R. P. C. Baur, O. S. B., docteur en sciences morales et historiques de l'université de Louvain, vient d'être appelé à donner un cours de patrologie au Collège Saint-Anselme à Rome.

Deux cours spéciaux d'Écriture Sainte, de deux heures chacun par semaine, sont donnés à l'Université grégorienne, pour les docteurs en théologie qui se préparent aux examens pour les grades à conquérir devant

Digitized by Google

la Commission biblique, par les PP. MÉCHINEAU, S. J. (Ancien Testament) et FONCK, S. J. (Nouveau Testament).

A une chaire vacante à l'Institut des Beaux-Arts de Naples, on a nommé au concours le peintre JOSEPH APREA ; il succède à cette charge au sculpteur Stanislas Lista décédé.

Le docteur PIERO D'ACHIARDI, de Pise, âgé de 30 ans, un des meilleurs disciples d'Adolphe Venturi, a été nommé directeur de la Pinacothèque vaticane en remplacement du peintre Seitz.

— *Décès.* — Le 16 novembre, est mort à Palerme M. G. LODI, archiviste d'État émérite, secrétaire général de la Societa Siciliana per la Storia patria.

Pays-Bas. — Nous avons jadis présenté à nos lecteurs le premier volume des études de M. D. VOELTER, professeur à Amsterdam, sur les Pères Apostoliqnes (Cf. RHE. 1905, t. VI, p. 498-500). Il voulait y prouver que la *Iª Clementis*, le Pasteur d'Hermas et l'Épître de Barnabé étaient, dans leur forme authentique, des produits d'un christianisme sans Christ, ou du moins sans christologie, qui n'était que la religion de l'Ancien Testament ramenée à son essence religieuse et morale et interprétée dans un sens universaliste. En 1906, l'auteur a appliqué la même théorie à la *Iª Petri* (*Der erste Petrusbrief, seine Entstehung und Stellung in der Geschichte des Urchristentums.* Strasbourg, Heitz, 1906. In-VIII-58 p. Voir aussi ZNW. 1908, p. 74 s.), en même temps qu'un de ses élèves, M Toxopeus, l'étendait à l'épître canonique de S. Jacques, dans une dissertation dont il a été rendu compte ici (1908, t. IX, p. 69-72). Il paraît qu'il en va de la *IIª Clementis*, comme des cinq autres documents qui viennent d'être notés : c'est à prouver cette thèse que le professeur d'Amsterdam a consacré le premier fascicule du t. II de la collection *Die apostolischen Väter neu untersucht (Die älteste Predigt aus Rom, der sogenannte zweite Clemensbrief.* Leyde, E. J. Brill, 1908. In-8, VIII-71 p. M. 1,50). La méthode employée est la même que dans le premier volume. Après une introduction sur l'histoire du document et de la controverse qu'il a provoquée, vient un premier chapitre où sont discernées les interpolations et les retouches qui ont été faites dans le texte actuel. L'homélie, ramenée à sa forme primitive, est alors traduite en allemand, et M. Völter montre comment, ainsi expurgée, elle représente un christianisme qui ignore la doctrine spécifiquement chrétienne du salut; un christianisme qui dut être celui de prosélytes païens passés du judaïsme à la nouvelle religion en qui ils croyaient trouver la vraie religion de l'ancienne Révélation ramenée à sa valeur universelle ; un christianisme identique à celui que l'auteur a découvert dans le Pasteur, l'Epître de Barnabé, *Iª Clem.*, si bien qu'il faudra placer l'origine de tous ces documents dans un même cercle, à Rome, comme on le voit à la lettre de S. Clément. La *IIª Clementis* est plus récente que la *Iª Clem.*, *Barn.* et le Pasteur que l'auteur a utilisés dans leur forme primitive. Du même cercle et du même temps que l'homélie (135 environ), proviennent les chapitres XIX XX ajoutés après coup pour la faire servir à la lecture publique. Plus tard, il fallut

Digitized by Google

bien christianiser un document si peu chrétien. On le fit à Rome, mais à l'usage de l'Église de Corinthe. Car c'est à ce document interpolé que Denys de Corinthe fait allusion dans sa lettre à Soter, sans dire pourtant que le document est de Soter. Il aura été envoyé de Rome à Corinthe quelque temps avant le pontificat de Soter, dans les années 150-160; à cette époque l'interpolateur pouvait déjà se servir du Pasteur interpolé.

Nous aurions à faire sur ce fascicule des remarques analogues à celles qui ont été déjà faites deux fois ici même sur d'autres applications de la méthode en question. Sans nous y arrêter, nous signalons en finissant le deuxième appendice dans lequel M. Völter nous apprend que les paroles du Christ à S. Pierre dans *Mat.* XVI, 18 ont été inventées pour être opposées directement à *Sim.* VIII et IX du Pasteur; le rôle que jouait primitivement l'archange S. Michel dans la Tour qui est l'Église, rôle dont l'origine est à chercher dans le Parsisme, a été transféré au prince des Apôtres (Vohu manô-Michel-Pierre !).

— L'endroit précis des établissements romains en Hollande est toujours l'objet des investigations des érudits. Il s'agit surtout de l'emplacement de *Lugdunum Batavorum*. Personne ne songe plus à identifier cette localité avec la ville de Leyde. L'historien P. J. Blok la cherche dans les ruines célèbres du « Brittenburg » à l'embouchure du Rhin près de Katwijk; mais l'archéologue J. H. Holwerda combat cette opinion et croit possible de retrouver l'antique établissement au nord de La Haye, aux environs du village de Waalsdorp, tandis que M. W. A. Beelaerts songe plutôt à Loosduinen au sud de La Haye. Quant à *Praetorium Agrippinae*, on croit l'avoir retrouvé à Arentsburg près de Voorburg. C'est là que le prof. Reuvens découvrit il y a 70 ans les vestiges d'un grand établissement romain. Les fouilles qu'il y avait commencées, furent malheureusement interrompues et ce n'est que de nos jours qu'on a résolu de les reprendre. Espérons qu'elles seront couronnées de succès !

A signaler une publication très importante de l'archiviste des Archives Générales de l'État à La Haye, M. Th. van Riemsdijk : *De tresorie en kanselarij van de graven van Holland en Zeeland uit het Henegouwsche en Beijersche huis* (La Haye, M. Nijhoff, 1908. In-8°, xx et 754 p. Fl. 13,50). Ce travail rendra un grand service non seulement à ceux qui étudient le développement des institutions aux Pays-Bas, mais encore à ceux qui s'occupent de diplomatique médiévale.

Le tome second du grand ouvrage *Om de oude wereldzee*, composé par l'ex-premier ministre du royaume, le docteur Abr. Kuyper (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 218), vient de paraître (Amsterdam, Van Holkema et Warendorf, 1908, gr. in-8°, 8 et 516 p., 16 grav. et 1 carte. Fl. 6) Il traite successivement : *Het raadsel van den Islam. — Het land der Pharao's. — Soudan — De Hellenen. — Sicilië. — Het protectoraat van Tunis. — De Algerijnsche kolonie. — Marokko. — Spanje. — Portugal.*

L'histoire de la littérature néerlandaise par le Dr J. te Winkel, *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche Letterkunde* (Cfr. RHE. 1908, t. IX,

Digitized by Google

p. 654) est déjà parvenue au tome second. Celui-ci est consacré à la grande période de cette littérature, celle qui va de 1580 à 1680.

M. E. H. Rijkenberg vient de rendre un grand service aux travailleurs en publiant dans les *Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom van Haarlem* (1908, t. XXXII, p. 1-156) les tables générales (*Algemeen register*) pour les volumes XXI-XXX de la collection.

A l'occasion du 80e anniversaire de la naissance du Dr S. A Naber, professeur émérite de littérature grecque à l'université d'Amsterdam, les philologues néerlandais lui ont offert un volume composé d'un grand nombre d'articles de philologie et intitulé : *Sertum Nabericum collectum a philologis batavis ad celebrandum diem festum XVIum mensis Julii anni MCMVIII* (Leyde, E. J. Brill, 1908, gr. in-8°, 460 p.). Nous signalons les articles suivants qui intéressent l'histoire ecclésiastique : p. 57-67, C. P. Burger Jr., *De Flavii Josephi antiquis interpretibus Belgicis;* p. 255-269, J. H. A. Michelsen, *Uittreksels uit het Evangelie volgens Thomas;* p. 415-416, A. van Veldhuizen, *Ad Novum Testamentum observationes duae* [*ad Marc. 9, 50 et ad Apocalyps. 9,11*].

L'étude couronnée du père G. Görris S. J. sur l'historien Nuyens (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 222) vient de paraître chez L. C. G. Malmberg à Nimègue.

Le prix quinquennal du *Nuyens-fonds* pour le meilleur ouvrage historique composé par un catholique néerlandais vient d'être décerné pour la première fois. Le jury épiscopal a résolu de le partager entre le R. P. P. Albers S. J. pour l'histoire du rétablissement de la hiérarchie épiscopale dans les Pays-Bas (*Geschiedenis van het herstel der bisschoppelijke hiërarchie in Nederland*. Nimègue, 1903-1904. Cf. RHE. 1903, t IV, p. 397-398 et le Dr Gisb. Brom pour la publication des regestes de chartes concernant le « Sticht » d'Utrecht (*Regesten van oorkonden betreffende het Sticht Utrecht*. Utrecht, 1908. Cf. RHE, 1908, t. IX, p. 454-455). Une mention honorable a été décernée au vicaire J. C. van der Loos pour une étude d'histoire locale (*De geschiedenis van Amstelland*. Amsterdam, 1907. Cf. RHE. 1908, t. IX. p. 220-221). G. G.

— Le dernier volume des *Handelingen en Mededeelingen* de la *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde* de Leyde (Leyde, E. J. Brill, 1908. In-8, 156 et 58 pp) contient plusieurs contributions remarquables à la philologie et à l'histoire littéraire; mais, en revanche, il n'offre que deux notices qui intéressent les historiens. Toutes deux sont dues à M. le professeur P. J. Blok. Dans l'une, *Cokingi en naves dunenses*, il essaie de déterminer la valeur de ces deux termes, qui se rencontrent, le premier dans les *Ann. Bertianiani ad 867* (MGH., I 475[8]), le second dans la chronique d'Egmond (*Ann. Egm. ad 1170*). L'autre notice : *De tijd der stichting van het Katrijne gasthuis te Leiden*, se rapporte à une question d'histoire locale, à savoir, la date de fondation de l'hospice le plus ancien de Leyde, celui de Sainte-Catherine. Les anciens historiens (par exemple van Mieris) l'ont

Digitized by Google

reculée jusqu'en 1125 ; M. Blok démontre qu'il faut placer vers 1270 la création de cette institution charitable.

Signalons, dans le volume des *Levensberichten der afgestorven medeledea van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde*, qui a paru en même temps que le précédent (*Ibid.*, in-8, 136 pp.), l'étude étendue (pp. 1-66) que M. J. J. Salverda de Grave a consacrée au romaniste bien connu A G. Van Hamel (1842-1907) ; puis la notice de M. J. A. Feith (pp. 67-76) sur C. P. L. Rutgers (1854-1907), qui fut de son vivant archiviste à Zwolle ; il se fit remarquer par une série de menues publications historiques, la plupart relatives à l'histoire de la Groningue aux xviie et xviiie siècles ; il collabora au *Oorkondenboek van Groningen en Drente* ; on lui doit en outre plusieurs inventaires d'archives, des recherches généalogiques, etc. M. G. W. Kooleman Beynen enfin a retracé (p. 114-135) la carrière de J. A. Ort (1842-1908) qui s'adonna à l'archéologie ; il se signala par des découvertes archéologiques dans le Limbourg hollandais, par des publications s'y rapportant et encore par d'autres, ayant trait à l'histoire ancienne de son pays.

C. L.

Péninsule des Balkans: Serbie. — Dans les *Tzerkovnyia Viedomosti* de Saint-Pétersbourg, M. S. Troitzky a inséré un article intéressant sur la littérature ecclésiastique serbe. Nous y puisons les renseignements suivants sur la presse périodique. Les Serbes du royaume de Serbie, de l'Autriche-Hongrie et de l'Amérique éditent les revues suivantes : 1) « Le Messager de l'Église orthodoxe du royaume de Serbie », organe du synode de Belgrade, fondé en 1899. Jusqu'en 1907, il était mensuel ; cette année, il est devenu bimensuel. Son directeur est le protosyncel Platon. Ses livraisons contiennent des articles théologiques, historiques, etc., et la chronique actuelle des Églises orthodoxes. 2) « La voix du Pasteur », paraissant le dimanche, à Belgrade. Fondée au commencement de l'année 1906 par le prêtre P. Miloévitch, elle s'adresse à la fois au clergé et aux fidèles. 3) « Le messager de l'Église serbe », revue mensuelle, fondée à Belgrade en 1890, et dirigée actuellement par le prêtre Dragoutine Dimitriévitch. C'est l'organe du clergé blanc. 4) « La Voix » *(Glas)*, revue bimensuelle du clergé de l'éparchie de Nich, fondée en 1907. Elle est dirigée par l'archiprêtre Thaddé Kostin. 5) « Le gardien spirituel » (*Dukhorna Straja*), organe mensuel du monachisme serbe, fondé au mois d'avril 1908 dans le monastère de Rakovitz. Cette revue est dirigée par l'archimandrite Rouvim et se propose de défendre les intérêts des moines contre les attaques des laïcs et du clergé blanc. 6) « Recueil des travaux des étudiants en théologie du séminaire de Saint-Sabbas », qui paraît à Belgrade depuis le commencement de l'année 1908. Il est dépourvu de valeur scientifique. 7) « La Source » (*Istotchnik*), revue serbe bimensuelle, paraissant à Séraïevo en Bosnie depuis 1886. Elle est dirigée par le hiéromoine Siméon Popovitch et publie, dans une section spéciale, les documents officiels de l'Église serbe de la Bosnie-Herzégovine, et dans une autre section, des articles d'histoire ecclésiastique, de théologie, ou d'éloquence sacrée. 8) « Le messager de l'Église orthodoxe de Dalmatie »,

Digitized by Google

organe officiel mensuel de la métropole orthodoxe serbe de Dalmatie, paraissant à Zara depuis l'an 1892. Il est rédigé par le protopresbyter GEORGES POPOVITCH. Parmi ses collaborateurs, il faut mentionner Mgr NICODÈME MILACH, savant canoniste et historien ecclésiastique. 9) « Le messager théologique » (*Bogoslovski Glasnik*), revue mensuelle fondée à Carlowitz (Autriche), en 1902. Il a pour directeur l'archimandrite HILARION ZEREMSKY, et pour collaborateurs, les professeurs de l'école théologique de Carlowitz. C'est la plus sérieuse des revues ecclésiastiques serbes.

A. PALMIERI, O. S. A.

Russie. — Les Polonais n'avaient jusqu'ici aucun bon manuel d'histoire ecclésiastique Cette lacune vient d'être comblée par l'abbé VLADISLAS KRYNICKI, professeur au séminaire de Wloslawek *(Dzieje kosciola powszechnego*. Wloslawek, 1908. In-8, XVI-758 p. in-8). L'auteur n'a pas de prétention à l'originalité. Il s'est borné à résumer dans son volume ce qu'il a trouvé de meilleur dans les œuvres de Funk, Marx, Hergenröther, Pighi, Knöpfler, etc. Comme toute œuvre de compilation hâtive, ce manuel contient de nombreuses inexactitudes, spécialement dans les chapitres consacrés aux Églises orientales. La bibliographie est bien souvent pauvre et surannée. L'ouvrage n'est cependant pas sans intérêt pour les étrangers. L'auteur, en effet, aborde plusieurs fois l'histoire de l'Église catholique en Pologne, et les derniers chapitres, surtout ceux où il traite du towianisme, du mariavitisme, des ordres religieux en Pologne et de l'Église arménienne en Galicie, contiennent des renseignements qu'on ne trouverait pas dans les autres manuels. Je regrette seulement que le patriotisme de M. Krynicki l'ait parfois empêché d'exposer, franchement et simplement, toute la vérité historique. Touchant l'histoire de l'Église ruthène dans le royaume de Pologne, il rejette sur le clergé ruthène et sur les basiliens presque toute la responsabilité de la ruine de cette Église, et il passe sous silence la responsabilité non moins grave du clergé latin et de la société polonaise.

Le professeur ANATOLE ORLOV, de l'Académie ecclésiastique de Moscou, a publié récemment un ouvrage très remarquable par la richesse de l'érudition, la profondeur des analyses et la hardiesse des idées. Cet ouvrage, où l'auteur fait preuve d'"une connaissance peu ordinaire de l'ancienne théologie chrétienne, est intitulé : *Trinitarnyia Vozzrieniia Ilariia Piktaviiskago : istoriko-dogmatitcheskoe izsliedovanie* (Les théories trinitaires de saint Hilaire de Poitiers : recherches historiques et dogmatiques. Serghiévo, Typ. de la laure, 1908, LXIV-405-78-II p.). Mais ce titre ne répond qu'imparfaitement aux matières exposées. C'est vraiment une « Histoire de la théologie trinitaire depuis le IIe jusqu'au IVe siècle dans ses relations avec l'arianisme » que M. Orlov a écrite. Une savante préface renferme la vie de S. Hilaire et une étude critique et littéraire de ses œuvres, dans lesquelles l'auteur fait ressortir la place importante occupée par les problèmes trinitaires. Dans l'exposé de ses doctrines en cette matière, l'évêque de Poitiers est en quelque sorte l'écho de ses prédécesseurs orientaux et occidentaux.

Digitized by Google

Aussi, le savant écrivain s'est-il cru obligé de traiter dans un premier chapitre, qui ne renferme pas moins de 276 pages, des principes du stoïcisme sur l'essence des choses et sur la nature de la connaissance, ainsi que de la théologie de Tertullien, de S. Hippolyte et de S. Irénée, du monarchianisme, du novatianisme, d'Origène, de Denys d'Alexandrie, de Paul de Samosate, des Ariens, de Lactance, de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre, d'Eusèbe de Césarée, de S. Grégoire de Nysse, etc. En comparant avec soin l'enseignement des écrivains ecclésiastiques et des hérétiques, du deuxième au quatrième siècle, avec les données philosophiques du stoïcisme ou du néoplatonisme, il a l'occasion d'étudier l'influence de la philosophie grecque sur le développement de la théologie chrétienne. L'influence du stoïcisme se constate en particulier chez Tertullien. Le second chapitre de l'ouvrage est consacré à la théologie de S. Hilaire lui-même, que M. Orlov rattache à celle de Tertullien et de S. Irénée. Le stoïcisme y a laissé aussi son empreinte dans la gnoséologie. L'auteur est d'avis que dans les luttes soulevées par l'arianisme, S. Hilaire penchait plutôt vers le terme ὁμοούσιος, sans rien trouver cependant d'hérétique dans le terme ὁμοιούσιος. Ce dernier lui semblait même très utile contre ceux qui niaient la distinction des personnes divines. Deux appendices terminent le volume. Le premier renferme une étude critique sur la vie de saint Hilaire par Fortunat. Le second est consacré à une question qui fait actuellement l'objet d'un intéressant débat entre Mgr Duchesne et le P. Savio : l'origine et le caractère des fragments *ex opere historico* de saint Hilaire de Poitiers. M. Orlov est d'avis que les dix premiers fragments appartiennent certainement à S. Hilaire, l'attribution des autres restant douteuse. Quant à la question du pape Libère, M. Orlov soutient l'authenticité des trois lettres qui lui sont attribuées dans ces fragments, mais il ne croit pas prouvée celle de plusieurs textes très blessants pour le Pontife, qui accompagnent ces documents. En particulier les anathèmes contre le Pape Libère (*Haec est perfidia, ariana,... S. Hilarius anathema illi dicit*) lui paraissaient l'œuvre d'un fanatique luciférien, qui les ajouta sournoisement aux écrits de S. Hilaire. La dissertation de M. Orlov mériterait d'être connue et étudiée en Occident par ceux qui s'occupent de cette fameuse controverse. Avec l' « Histoire des dogmes à l'époque des conciles œcuméniques » de Spassky, elle prouve le sérieux et la compétence avec lesquels, à l'Académie ecclésiastique de Moscou, on scrute les problèmes les plus importants de l'histoire des dogmes chrétiens.

La Société d'archéologie et d'histoire ecclésiastique de Kazan a publié un recueil dans le but de perpétuer le souvenir du XVe centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome : *Jubileinyi sbornik statei, posviachtchennykh blajennoi pamiati sviatogo Joanna Zlatousta* (Recueil jubilaire d'articles, consacrés à la mémoire bienheureuse de saint Jean Chrysostome. Kazan, 1908. In-8, 241 p.). Il renferme la description des fêtes célébrées à l'occasion de ce centenaire à Kazan et dans les villes de son éparchie, plusieurs discours en l'honneur du Saint et les travaux suivants : 1) Protoïérevs M. Bajanov, « Saint Jean Chrysostome et ses travaux apostoliques à Antioche »

Digitized by Google

(p. 51-128); 2) professeur L. Pisarev, « Saint Jean Chrysostome et son époque » (p. 122-152); 3) professeur A. Tzarevsky, « Saint Jean Chrysostome » (p. 153-217); « Contributions à l'histoire littéraire de saint Jean Chrysostome » (p. 218-241). Ce dernier travail mentionne tous les manuscrits de la bibliothèque du monastère Solovetz (passée aujourd'hui à l'Académie ecclésiastique de Kazan) qui contiennent des textes touchant la vie ou les œuvres du Saint.

Parmi toutes les thèses qui ont été présentées aux académies ecclésiastiques russes durant l'année 1908, la plus importante est sans contredit la monographie très étendue que le protoïerevs G. C. Kelelidzé a offerte à l'Académie de Kiev. Elle est intitulée : *Liturghitcheskie gruzinskie pamiatniki v otetchestvennykh knigokhranilichtchakh, i ikh nautchnoe znatchenie* (Les monuments liturgiques géorgiens conservés dans les bibliothèques géorgiennes et leur valeur historique. Tiflis, Bratstvo, 1908. In-8, xxxi-515-xiii p.). Elle est divisée en deux sections. La première contient une description chronologique des manuscrits liturgiques géorgiens, euchologes, typica, etc. ; la seconde renferme une étude sur les particularités de la liturgie géorgienne et des notes critiques sur les codices décrits dans la première partie. Il y aurait lieu de critiquer la méthode suivie par l'auteur et certaines de ses conclusions, inspirées par le patriotisme. Mais, lorsqu'on songe d'une part à l'importance exceptionnelle de l'ancienne littérature géorgienne, et d'autre part au petit nombre de savants qui s'en occupent, on ne peut que savoir gré au docte géorgien d'avoir ramassé dans son volume tant de matériaux précieux pour l'étude d'une liturgie si ancienne et si digne de considération.

Ceux qui s'adonnent à l'étude des liturgies orientales, accueilleront aussi avec reconnaissance l'ouvrage très étendu et très important de l'archiprêtre M. I. Orlov sur la liturgie de saint Basile : *Liturgiia sviatago Vasiliia Velikago* (La liturgie de saint Basile le Grand. Saint-Pétersbourg, typ. Synodale, 1909. In-8°, xiv-2-lxxxvii-413 p.). L'auteur y donne les textes grec et slave de cette liturgie, une savante introduction sur les problèmes qui s'y rattachent, une étude sur les prières dites *zaamvonnyia* récitées derrière l'ambon) dans la liturgie slave (Cf. Diatchenko, *Tzerkovno-slavianskii Slovar*. Moscou, 1900, p. 189), une autre étude sur les particularités liturgiques de la messe de saint Jean Chrysostome, et quatre planches en phototypie reproduisant des extraits de manuscrits.

On sait que l'ancienne littérature slave a pris son essort et a continué de se développer sous l'influence de la culture byzantine. C'est au mont Athos que cette influence s'est le plus activement exercée sur les slaves convertis au christianisme, et c'est dans les monastères de l'Athos qu'on garde les monuments les plus précieux et les plus anciens du glagolitisme. Il suffit de citer l'acte notarial (*sudebnyi akt*) de l'an 982, se rapportant au monastère d'Iviron, acte découvert en 1846 par l'évêque Porphyre Ouspensky. Sur les trésors littéraires slaves renfermés dans les bibliothèques du mont Athos ou leur ayant appartenu, sur les versions slaves des moines qui y ont

Digitized by Google

habité, et aussi sur les travaux des savants du XIXe siècle qui ont étudié et illustré les monuments slaves de la Sainte Montagne, M. G. A. ILINSKY a écrit une dissertation très érudite, insérée dans le « Journal du Ministère de l'Instruction publique » : *Znatchenie Athona v istorii slavianskoi pismennosti* (L'importance du mont Athos au point de vue de l'histoire de la littérature slave. T. XVIII, 1908, p. 1-41). C'est une contribution d'une importance toute spéciale à la bibliographie slave.

Dans la même livraison (novembre), M. D. AÏNALOV, le savant connaisseur de l'art byzantin, continue ses études critiques sur le *Pèlerinage* d'Antoine, archevêque de Novgorod, qui visita Constantinople en 1200. L'auteur y décrit avec une très grande érudition les choses les plus remarquables vues par le pieux pèlerin russe dans la basilique de Sainte-Sophie, en particulier une ampoule contenant le vrai sang de N. S. Jésus Christ, le σκευοφυλακεῖον, la Croix du Sauveur, l'endroit où chantaient les μυροφόροι, le tombeau du fils d'Amphinogène, le plat d'or donné par la reine sainte Olga à la basilique de Sainte Sophie.

Un recueil manuscrit du XVIIe siècle, conservé dans la Bibliothèque de l'Académie impériale des sciences, contient une Vie de Barlaam et Josaphat, enrichie de miniatures très importantes pour l'histoire de l'art russe. Cette Vie vient d'être éditée par B OUSPENSKY et S. PISAREV (*Litzevoe jitie prep. Joasapha tzarevitcha indiiskago*. Vie avec miniatures du bienheureux Josaphat, prince héritier des Indes, en photolithographie. Saint-Pétersbourg, 1908. In-4, II-53-4 pl.). L'auteur publie aussi des miniatures puisées dans un codex de la collection Ovtchinnikov.

On doit encore aux mêmes savants l'édition phototypique du récit de la fondation de la cathédrale de l'Assomption à Moscou en 1326 et de la mort de son fondateur, le métropolite Saint-Pierre. La pièce est tirée d'une chronique manuscrite du XVIe-XVIIe siècle, possédée par la Bibliothèque de l'Académie des Sciences. Les deux planches ajoutées à la fin du volume, reproduisent les miniatures du manuscrit (*Osnovanie Moskovskago Uspenskago sobora i prestavlenie sv Petra Mitropolita*. Saint-Pétersbourg, 1908. In-4, 1-8-2 planches).

Dans les « Notices sur les manuscrits, imprimés et autres pièces acquises par la section des manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie impériale des Sciences pendant l'année 1904 » (*Sviedieniia o rukopisiakh, petchatnykh izdaniiakh i drugikh predmetakh, postupivchikh v rukopisnoe otdielenie biblioteki imperatorskoi Akademii Nauk v 1904 godu*. Saint-Pétersbourg, 1907. In 8°, IV-403 p.), M. V. SREZNEVSKY donne des détails intéressants sur ces nouvelles asquisitions. La Bibliothèque a enrichi sa collection d'un évangéliaire du XVe siècle et de plusieurs livres de l'Écriture Sainte du XVIe siècle, de plusieurs ménologes et livres liturgiques des XVe et XVIe siècles, d'un grand nombre de Vies de saints (XVe-XVIIe siècles) et de productions de l'ancienne littérature ecclésiastique russe. L'ouvrage de Sreznevsky fournit aux bibliographes russes de très riches matériaux.

La deuxième livraison des Lectures (*Tchteniia*) de la Société impériale d'Histoire et antiquités russes, attachée à l'université de Moscou, est très

Digitized by Google

riche en documents qui ont trait à l'histoire de l'Église russe. Nous signalons tout d'abord la savante étude liturgique et historique d'A. P. Golourtzov sur les dignitaires de la cathédrale de l'Assomption à Moscou et les processions du Patriarche Nicon (*Tchteniia*, 1908, t. II. Moscou. typ. de l'état du district militaire de Moscou, pp. I-LIII). Cette étude est comme une préface savante à la monographie très étendue que l'auteur a publiée dans le même recueil. — M. A. Orlov insère une étude critique sur le codex Q. XVII, N° 149 de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg, contenant le *Domostroï* (pp. 171). (Le *Domostroï* est un précieux document pour l'histoire de la Société russe au XVIe siècle. On l'attribue au prêtre Sylvestre) — M. G. N. Chmélev achève son histoire économique de la cathédrale de l'Assomption à Moscou. — M. Spéransky publie, avec des commentaires, le texte grec et le texte slave (XVIe siècle) de la prière de Judas et soutient, contre l'opinion du prof. A. Sobolevsky, que cette pièce appartient à la littérature des judaïsants russes. Le texte grec (inc. : Ἐβόησεν Ἰούδας ἐκ τοῦ λάκκου λέγων) a été publié d'après la rédaction du cod. gr. N° 522 du musée Roumiantzov de Moscou (XIVe-XVe siècle). — N. N. Oglobine publie les lettres de Mgr Léonce Lébédinsky, métropolite de Moscou, mort en 1893 (pp. 9-50), lettres qui contiennent des matériaux précieux pour l'histoire de l'Église russe.

Vient de paraître le XXe volume de la « Description des documents et pièces, conservées dans les archives du Très Saint Synode » (*Opisanie dokumentov i diel, khraniachtchikhsiia v Arkhivie Sv. Prav. Synoda*. Saint-Pétersbourg, typ. du Saint-Synode, 1908. In-8, VII-1216 p.). On ne peut que féliciter le Saint-Synode de la rapidité avec laquelle se suivent les volumes de cette monumentale collection et du soin qu'on apporte à leur rédaction. Toutes les pièces du volume appartiennent à l'année 1740. Les années du règne d'Anne Ivanovna (1730-1740) furent très désastreuses pour le clergé russe soumis aux plus dures persécutions. L'année 1740 est une année de détente. Les évêques exilés sont rappelés à leurs sièges, et les prêtres ou diacres, incorporés de force dans l'armée, rendus à leurs foyers. La même année cependant fut accomplie l'œuvre de la sécularisation des biens du clergé ou du dépouillement officiel de l'Église russe. Ainsi les pièces contenues dans ce volume sont d'une importance extrême pour l'histoire de l'Église russe. — Les 8 premiers volumes de cette collection sont actuellement en vente avec un rabais de 75 °/₀.

L'Église russe n'a pas un manuel de théologie symbolique orthodoxe, ou un recueil des livres symboliques orthodoxes. Cependant, elle ne manque pas d'ouvrages consciencieux sur les livres symboliques des confessions chrétiennes de l'Occident (protestantisme, anglicanisme, et vieux-catholicisme). A ces ouvrages, il faut ajouter le récent volume de M. A. Rojdestvensky : *Simvolitcheskiia i bogoslujebnyia knighi anglikanskoi tzerkvi, kak vyrajenie eia vierosoznaniia* (Les livres symboliques et liturgiques de l'Église anglicane, considérés comme expression de sa conscience religieuse. Kiev, 1908, X-466-IV p.). L'auteur y réunit en volume une série d'articles

Digitized by Google

parus dans les *Trudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiev. Après un résumé de l'histoire de cette littérature, il analyse les 39 articles et les divers livres liturgiques anglicans. L'étude de M. Rojdestvensky est faite d'après les sources, et révèle chez lui une connaissance approfondie de son sujet. Ses conclusions nous paraissent très importantes dans la question de l'union des Églises. Il y a des Orthodoxes qui croient à la possibilité d'une union avec les Anglicans. L'auteur ne partage pas cet avis. Il est convaincu que les doctrines des deux confessions ne s'accordent pas. Sur plusieurs points, les Anglicans ont embrassé les doctrines luthériennes; sur d'autres, ils ont essayé de prendre le milieu entre le protestantisme et le catholicisme.

Dans la livraison de novembre du *Bogoslorsky Viestnik*, le général A. Kiréev, le champion convaincu d'une entente entre le Vieux-catholicisme et l'Église orthodoxe, publie deux pièces importantes qui mettent en lumière les relations doctrinales entre théologiens orthodoxes et vieux-catholiques. Le premier document est rédigé par la Commission orthodoxe de Saint-Pétersbourg, instituée pour l'étude de la question vieux-catholique. Les théologiens qui l'ont composé, y examinent dans quel sens les Orthodoxes peuvent accepter la doctrine du vieux-catholicisme touchant le *Filioque*. La seconde pièce, signée par l'évêque vieux-catholique de Harlem et promulguée au nom de la commission vieux-catholique de Rotterdam, répond aux questions posées par les théologiens orthodoxes. Dans un *post-scriptum*, le général Kiréev s'efforce de démontrer que l'accord doctrinal entre vieux-catholiques et orthodoxes est complet. Il s'étonne même de la dureté avec laquelle l'Église russe s'obstine à repousser les avances des Orthodoxes de l'Occident (vieux-catholiques). Les deux documents, que nous ne pouvons que signaler, sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la controverse du *Filioque*.

En 1905, M. I. Preobrajensky faisait paraître un gros volume « La réforme ecclésiastique » où il réunissait les articles les plus importants de la presse russe touchant la réforme de l'Église orthodoxe en Russie. Après la publication de cet ouvrage, il a continué son travail de collectionneur dans une série d'articles insérés dans le *Missionerskoe Obozrienie*, le *Strannik* et le *Golos* Ces articles paraissent aujourd'hui en volume sous le titre : *Perioditcheskaia petchat o tzerkovnoi reformie voobchtche i o reformie vyschago tzerkovnago upravleniia* (La presse périodique sur la réforme de l'Église en général et sur la réforme de la suprême administration ecclésiastique. Saint-Pétersbourg, 1908. In-8°, v-93-29 p.). L'ouvrage est divisé en six sections. Dans la première, on expose les jugements de la presse progressive et conservatrice sur les réformes de l'Église russe; dans la seconde, les motifs de ces réformes et les conditions de l'Église russe sous le nouveau régime; la troisième renferme les jugements de la presse, sur la résurrection du patriarcat russe et sur les fonctions de l'*Oberprocuror* du Saint-Synode; la quatrième est consacrée aux discussions touchant les conciles et la Commission synodale chargée de préparer le concile général

Digitized by Google

de l'Église russe ; le même sujet est traité dans la cinquième section ; dans la sixième enfin on résume l'article du prof. W. Kapterev : « Le Tzar et les conciles ecclésiastiques russes des XVIe et XVIIe siècles ». Cet article paru dans le *Bog. Viestnik* met en relief les exagérations de certains conciles russes sur les prérogatives ecclésiastiques des Tzars. Le recueil de M. Préobrajensky, d'une documentation très sûre, retrace avec fidélité le mouvement des idées religieuses en Russie pendant les années 1905-1907. Il est inutile d'ajouter que ce mouvement a été étouffé par les rigueurs de la censure russe et la suppression des organes qui le dirigeaient.

Il serait puéril de nier que les mariavites ne fassent pas de progrès dans la Pologne russe. La statistique du 1er janvier 1907 en portait le nombre à 58.859 ; celle du 1er janvier 1908 constate une augmentation de 30.000 membres (88.446). Touchant cette secte, nous n'avons que les renseignements tendancieux fournis par la presse polonaise. Si réellement les mariavites prêchaient les absurdités qu'on leur prête, on ne comprendrait pas le rapide développement de la secte. Aux faux bruits répandus sur leur compte, les chefs du mariavitisme ont répondu à plusieurs reprises dans leur organe de Lodz, le *Maryawita*. Ces articles, enrichis de quelques additions, ont paru en russe dans un petit volume intitulé : *Mariavity : oprovergenie lojnykh sluchov o mariavitakh* (« Les Mariavites : réfutations des faux bruits répandus sur le compte des Mariavites ». Lodz, typ. Kowalski, 1908. In-16, 161 p.). On y trouve, en 16 chapitres, l'histoire du mariavitisme et l'exposé de ses doctrines. A ce qu'ils affirment, ils sont seulement coupables de refuser l'obéissance due aux évêques ; mais leur sédition pacifique est en quelque sorte nécessaire (!), parce que le clergé polonais en Russie a un besoin urgent de réformes dont l'épiscopat ne se préoccupe guère. Nous n'avons pas à apprécier le contenu de la brochure, dont nous voulons seulement signaler l'importance pour l'étude de l'histoire et des doctrines du mariavitisme polonais.

Les Communications (*Soobchtcheniia*) de la Société impériale russe de Palestine continuent à prospérer sous l'habile direction du distingué byzantiniste Jean Sokolov. Dans la dernière livraison de l'année 1908 (t. XIX, n° 4), nous remarquons plusieurs études intéressantes de P. Jouzé sur les commencements de la littérature chrétienne parmi les Arabes, de P. Bézobrazov sur la colonisation en Palestine, de A. Dmitrievsky sur les fresques et la peinture sacrée au Mont Athos, et une chronique très copieuse et très intéressante sur le mouvement religieux de l'Église orthodoxe à Jérusalem. On trouve aussi, à la fin de la livraison, une statistique très soignée des institutions russes en Palestine.

— *Décès.* — Le 9-24 octobre 1908, est décédé à Saint-Pétersbourg Élie Danilovitch Diakonov, archiviste du Saint-Synode.

Le 12-25 novembre, à Kiev, est mort, à un âge très avancé, Mgr Sylvestre, évêque de Kanev, ex-recteur de l'Académie ecclésiastique de Kiev, le plus célèbre des théologiens russes. Il avait publié en 1863 son « Esquisse

Digitized by Google

historique du rationalisme dans ses relations avec la foi ». En 1877, il commençait à éditer dans les *Trudy* de l'Académie de Kiev ses leçons de Théologie dogmatique qui forment actuellement un cours en cinq volumes Kiev, 1892-1897). Ce cours est de loin supérieur à celui de Macaire, au point de vue de la connaissance des Pères, de l'histoire du dogme et de la méthode. Nous n'hésitons pas à dire qu'il est jusqu'ici le meilleur ouvrage de ce genre qu'on ait publié dans l'Église orthodoxe. Mgr Sylvestre a aussi pris part aux controverses soulevées dans l'Église russe par le Vieux-catholicisme. Il a défendu les thèses traditionnelles de la Théologie orthodoxe dans une monographie sur le *Filioque*, en réponse aux théories des Vieux-catholiques. A. PALMIERI, O. S. A.

Suisse. — M. le chanoine H. SAVOY a reproduit en brochure une conférence qu'il a faite à Fribourg le 6 décembre 1907 : *Le Saint-Sépulcre. Étude historique et archéologique* (Fribourg, Libr. de l'œuvre de Saint-Paul, 1908. In-8, 39 p. avec 7 pl et 2 grav.). Il y étudie d'abord l'authenticité du Saint-Sépulcre (rien ne s'y oppose au point de vue topographique ; elle est prouvée par la tradition. Page 14, il faut lire Bar Kokeba). Puis l'auteur poursuit l'histoire de la Basilique de Constantin jusqu'à la reconstruction de 1908. L'exposé est sommaire, mais clair et bien informé.

Décès. — On annonce la mort de M. J. SCHNEUWLY, directeur des archives de l'État à Fribourg, à l'âge de 70 ans, et celle de M. M. GISI, bibliothécaire du canton de Soleure, à l'âge de 62 ans.

Le 22 juillet 1908, est mort, au cours d'une excursion dans les Alpes, M J. DE ROUGEMONT, professeur de théologie systématique à la faculté de théologie de l'Église évangélique de Neufchâtel.

Turquie. — Le savant directeur de l'école théologique grecque de Jérusalem, l'archimandrite CHRYSOSTOME PAPADOPOULO, continue à consacrer ses peines à la réhabilitation du fameux patriarche Cyrille Lucaris, si connu pour le protestantisme de sa confession orthodoxe. Dans une nouvelle brochure publiée à Trieste sous ce simple titre : Κύριλλος Λούκαρις (Trieste, typ. du Lloyd, 1907. In-16, 91 p.) et dont les divers chapitres ont paru d'abord dans la Νέα Ἡμέρα, l'auteur retrace la vie aventureuse de Lucaris, ses relations avec les protestants et les anglicans et ses luttes avec l'Église romaine. La question de l'authenticité de la Confession qui porte son nom, est longuement traitée dans le chapitre XI. L'auteur s'efforce de la révoquer en doute. On trouve aussi dans cette monographie des renseignements sur Métrophane Critopoulo, Antoine Léger, et le patriarche Cyrille Contari. Un supplément esquisse les relations de Lucaris avec Bethlen Gabor († 1629), prince de Transylvanie. L'auteur possède très bien les sources de la vie et de l'œuvre du fameux patriarche. Son livre est d'une lecture attrayante ; regrettons seulement que parfois dans l'ardeur de la polémique l'auteur se laisse aller à des expressions violentes contre le catholicisme. A. PALMIERI, O. S. A.

Digitized by Google

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE.

(*Suite*) (1).

II. Doctrine des Actes de Pierre.

Il n'est pas étonnant, pour qui connaît le genre de l'auteur, d'apprendre que les questions théologiques ne l'ont pas préoccupé outre mesure. On peut se convaincre du fait en voyant les contradictions auxquelles les diverses tendances subies le conduisent insensiblement, sans que toutefois il paraisse s'en rendre compte ou s'en soucier. Ce n'est pas une des moindres difficultés de cette nouvelle question.

Pour tenir un point ferme, semble-t il, au milieu des incertitudes au moins apparentes de sa pensée, on a le droit de considérer comme établie sa connaissance du symbole romain (2), non pas qu'il accorde une égale attention à tous les articles et se renferme dans ceux-ci. Il confesse le Dieu créateur, le Père tout-puissant, « qui a tout créé par son verbe » (3), éternel (4), saint (5); mais ce qui l'intéresse avant tout, c'est d'affirmer et d'accentuer fortement l'inenarrabilité et la transcendance divine (6) aussi bien que la miséricordieuse bonté du Père à l'égard des hommes (7). Cependant, comme l'a remarqué M. Ficker avec beaucoup de raison, cette dernière pensée n'apparaît nettement qu'en fonction de la venue ou de

(1) Voir la RHE, 1908, t. IX, p. 233-254; 465-490; 1909, t. X, p. 5-29.

(2) Zahn, *Geschichte*, p. 839, n. 4; Harnack, *Chronologie*, I, p. 556; Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 92. — Voyez 47, 23; 53, 22; 54, 27; 64, 21; 67, 27; 75, 2; 90, 14.

(3) 47, 12; 54, 22; 58, 10, 11, 13; 53, 28; 74, 6.

(4) 47, 12.

(5) 56, 6; 57, 16; 74,4.

(6) 47, 12; 54, 23; 56, 6; 63, 30; 65, 32 et ss. (Voyez sur ce passage, Ficker, Hennecke, II, p. 444, qui regarde comme fondement de l'idée exprimée une profonde conviction de la présence de Dieu invisible, qui voit tout, idée qui à son avis est commune à l'ancienne littérature chrétienne : Aristide, IV, I. Clément d'Alexandrie, *Cohortatio*, 7); 69, 18 (à comparer avec 68, 31 et ss.); 74, 7, 11, 15. Voyez encore, 90, 20 et ss., 98, 2.

(7) 53,20; 67,4.

Digitized by Google

la mission du Fils sur cette terre (1); celle-ci en effet, occupe une grande place dans la théologie de l'apocryphe; toutefois nous ne voulons pas pour le moment préjuger son importance véritable.

On a voulu l'accuser de modalisme; les uns ont parlé de modalisme naïf, les autres même d'hérétique. Faisant abstraction de ces qualificatifs, observons l'emploi de la formule trinitaire au baptême (2); en même temps, il est, dit Schmidt, « si éloigné de proclamer l'identité parfaite du Père et du Fils qu'à de nombreux passages il professe leur distinction dans les termes même reçus dans les communautés chrétiennes » (3). La distinction est tout particulièrement affirmée à deux reprises au premier discours à l'assemblée chrétienne : On nous y rappelle que Dieu a envoyé son fils dans ce monde, qu'il l'a produit par la vierge Marie, en vue d'accomplir un dessein de grâce et de salut. Dans un autre passage parallèle, — on y invoque en effet le même motif de la miséricorde de Dieu touchée par la même misère de l'humanité malheureuse, employant le même remède, — l'esprit et la tendance sont autres : la volonté rédemptrice est attribuée au Fils seul, sans qu'il soit fait mention du Père ou plutôt à Dieu, à notre Dieu simplement, sans aucune apparence de personnes distinctes : *motus dominus misericordia sua in alia figurà (sese) ostendere et in alia figura videri* (4). Le phénomène n'est pas isolé; M. Zahn a relevé d'autres traces de ce qu'il appelle assez heureusement le « Panchristismus » de notre auteur : « Pour les croyants, le Christ est le Dieu, le Seigneur κατ' ἐξοχήν, dit Schmidt, *solus dominus deus* et avant tout *deus vivus* » (5).

(1) Hennecke, II, p. 410 ; Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 159.

(2) 50, 30.

(3) 47, 10, 15, 16, 23; 53, 22, 29; 54, 22; 56, 6; 57, 20; 58, 13; 59, 30; 63, 30; 74, 4. — Ficker, Hennecke, II, p. 459, signale aussi 73, 27, comme un exemple de la distinction entre Dieu et le Christ, contre Zahn. Je n'oserais ajouter autant de confiance à ce passage. Peut-être doit-on y voir avec lui une allusion à la tentation du Christ; mais la chose n'est pas évidente. Le latin peut avoir mal compris ou mal rendu, 73, 25 : *Non temptatur deus neque extimatur*, qui me paraît dans le texte primitif une reproduction de Jean, 179, 15; 196, 1, de la défense de tenter τὸν ἀπείραστον. Il y avait une opposition entre la défense, 25 et le fait, 27.

(4) 67, 4 et sv.

(5) Schmidt, *op. cit.*, p. 91 ; Zahn, *Geschichte*, p. 839, n. 3. Comparer Lipsius, *Ap.*, II, p. 264. Ficker, *op. cit.*, p. 445. — *Optimus et solus sanctus*, 51, 6, *solus dominus deus*, 69, 14 ; *deus et dominus Jesus Christus*, 73, 27 ; *deus et dominus meus Jesus Christus*, 52, 8 et tout particulièrement 68, 14, 98, 10; tu es le seul Dieu et en dehors de Toi, il n'en est point d'autre. Voyez encore 53, 26 dans le 1er discours : *Antequam deus noster*

Digitized by Google

Si nous examinons la position théologique de notre apocryphe vis-à-vis de l'autre face, je dirai, du problème christologique, la réalité de l'apparition terrestre du Christ, nous nous trouvons en présence de la même anomalie; la chose n'est pas étonnante, les deux questions se tiennent. Dans le premier discours, il prend une attitude nettement antidocétiste : *deus filium suum misit in seculo... per virginem Mariam protulit...* (1) ; il insiste sur la réalité historique de Jésus : *Cui ego interfui et super aquas ambulavit, cujus testis ipse ego permaneo, tunc seculo operatum esse per signa et prodigia quae omnia fecit* (2), et surtout il écrit l'exhortation finale à mettre sa confiance en Jésus, *hunc contemptum et contumeliatum a Judaeis, hunc Nazarenum crucifixum, mortuum et in tertio die resurgentem* (3). M. Schmidt le signale avec justesse : le magicien lui reproche précisément de croire à un homme, *judaeo et fabri filio, fabri filio et ipsum fabrum,* qui a subi nos destinées (4). Reproches significatifs déjà en eux-mêmes; auxquels l'apôtre n'est cependant pas tenté de répondre par une diminution tendancieuse de la réalité de l'humanité du Christ. Sans doute ici la contradiction est moins nette. Nous n'admettons pas, avec M. Zahn, que les prophéties apocryphes de la séance du Forum soient tellement à prendre à la lettre, qu'il faille interpréter avec elles le *per virginem Mariam protulit,* dans un sens nettement docétiste (5). Les citations en effet ne sont

refulgeret; 67, 20 : *deus misericors... bajulavit nostra delicta — deus vivus :* 46, 20; 47, 4; 52, 3; 57, 3, 28; 60, 16, 24; 64, 9; 71, 6 (*vivus et verus*), 21; 72, 26 (!); 75, 18; 80, 22 (θεὸς ἀληθινός). — Voyez encore les dithyrambes, 68, 11; 98, 3 et sv. — ZAHN, *Neue Kirchliche Zeitschrift*, X, p 206, n.

(1) 53, 22. Ficker rappelle à ce passage que les Valentiniens repoussaient l'expression ἐκ M., pour s'en tenir à διὰ M. ADAMANTIUS, *de recta in Deum fide*, éd. BALTHUYSEN, p. 190 Leipzig, 1901. Irénée et Tertullien, dit-il, ont les premiers combattu l'expression valentinienne. Voyez HARNACK, *Dogmengeschichte*, I, 195, n. 2; 750, n. 1. On sait que Justin emploie δια, I, *Ap.* 31, 32, 33, 46; *dial.* 100; et cependant, *Ap.*, 33, 4, 5, nous renseigne sur le sens parfaitement orthodoxe, qu'il entend lui attribuer.

(2) 53, 29 et sv.

(3) 54, 29. — Comparez 62, 25.

(4) 61, 29; 71, 24. — SCHMIDT, *op. cit.*, p. 93. — Reproche habituel de ceux qui se refusent à reconnaître la divinité du Christ, note FICKER, *op. cit.*, p. 436; il renvoie à Tertullien. *de spectaculis*, 30; *Acta Andreae et Mathiae*, 12. Il est aussi à retenir que, malgré cela, Simon lui-même est donné comme juif : 51, 27; 70, 1.

(5) ZAHN, *Geschichte*, p. 839, n. 4. — Voyez LIPSIUS, *Act.*, p. 71, 30 et sv. Zahn attire surtout l'attention sur 72, 4 : *Peperit et non peperit*; 6, 8 : *Neque vocem illius audivimus, neque obstetrix subit... Nec de vulva mulieris natus, sed de coeleste loco descendit.*

Digitized by Google

pas cohérentes en elles-mêmes ; on pourrait tout aussi bien en relever d'une tendance contraire, en sorte qu'il y a dans ce passage la continuation de la même indécision et non un principe de solution (1). Mais on se demande ce qu'il faut penser de la seconde partie du discours sur l'Évangile de la Transfiguration : *manducavit et bibit propter nos, ipse neque esuriens, neque sitiens, bajulavit et improperia passus propter nos, mortuus et resurrexit nostri causa... hunc magnum et minimum, formosum et foedum, juvenem et senem, tempore adparentem et in aeternum utique invisibilem... hunc Jesum habetis, fratres, januam, lumen, viam, panem, aquam, vitam, resurrectionem et refrigerium, margaritam, thesaurum, semen, saturitatem, granum sinapis, vineam, aratrum, gratiam, fidem, verbum* ; enfin, les deux tendances, modaliste et docétiste, se rencontrant : *hic est omnia, et non est alius major nisi ipse : ipsi laus in omnia saecula saeculorum* (2). L'équivoque est manifeste ; on ne voit pas en définitif sur ce point comme sur l'autre quelle est la position théologique de l'auteur et l'on ne s'étonne plus que son attitude ait été jugée de façon différente par ceux qui ont essayé de formuler sa pensée christologique (3).

Pour arriver à retrouver celle-ci, il n'est pas sans intérêt de recourir aux sources que l'auteur a pu employer dans ce fameux discours de la Transfigration aussi bien qu'ailleurs, pour retrouver les influences subies et la portée de celles-ci. M. Schmidt, en tout cas, croit pouvoir tirer de cette constatation la solution du problème : L'apocryphe a utilisé, dit-il, les Actes de Jean (4). Tout le monde l'admettra facilement, surtout pour le passage en vue (5). Mais je crois que le savant professeur s'est arrêté en route dans ses recherches ; les

(1) Voyez 71, 32 : *Et vidimus eum et non habuit speciem neque decorem*; 72, 1 : *In novissimis temporibus nascitur puer de spiritu sancto : mater ipsius virum nescit, nec dicit aliquis patrem se esse ejus*; 72, 5 : *Ecce in utero concipiet virgo*; 12; *Ecce vidi super nubem venientem sicut filium hominis*; et aussi, 8-10. — Pour l'identification de ces prophéties, voyez Lipsius, *Acta*, p. 72 ; Harnack, *Chronologie*, I, p. 558 ; Ficker, *op. cit.*, p. 456.

(2) 67, 26 et sv. — Zahn, *l. cit.*

(3) Schmidt, *op. cit.*, p. 93 : Hier sind unbedingt Tone eingeschlagen, die wir vorher nicht vernommen hatten, die mit den übrigen nicht in harmonischen Einklang stehen. — Et Ficker, qui a pris si nettement position contre le gnosticisme de l'auteur, reconnaît, Hennecke II, p. 448 : Die Ausdruckweise ist ganz und gar doketisch.

(4) Schmidt, *op. cit.*, p. 94 ; pp. 125 et sv.

(5) Comparer Lipsius, *Ap.* II, p. 266 ; Zahn, *Geschichte*, p. 839 ; Harnack, *Chronologie*, II, p. 557, n. 1 ; II, p. 173, n. 4 ; Ficker, Hennecke, II, p. 449 ; James, *Apocrypta anecdota*, II, p. xxiv.

Digitized by Google

relations entre les deux apocryphes sont plus profondes et moins intimes à la fois qu'il ne l'a vu. Il faudrait reprendre l'examen avec plus d'ampleur, pour obtenir une impression mieux fondée sur la théologie de Pierre. Sans vouloir m'arrêter à toutes les analogies visibles entre les deux écrits, je pourrais cependant en relever çà et là d'intéressantes sur des détails secondaires (1). Je signalerai comme plus particulièrement démonstratifs en l'occurrence les rapprochements établis par M. Schmidt entre les dithyrambes équivoques du discours de la Transfiguration, de la fin du discours de la croix avec certains passages de Jean (2) ; les antithèses hardies et singulières de l'un et l'autre basées sur les abaissements et les grandeurs du Christ (3). Le principe même qui commande le discours sur l'Évangile de la Transfiguration, l'incapacité des apôtres de traduire en un langage humain toute la haute réalité du Sauveur, en même temps que la condescendance de celui-ci à se mettre, dirai-je, à la portée de notre faible vue incapable de supporter l'éclat de sa divinité, se retrouve également chez nos deux auteurs (4) ; et, chose singulière, la démonstration est analogue : ce n'est pas seulement la scène du mont Thabor, racontée en termes presque identiques, ici plus longuement, là très brièvement, il est vrai (5) ; mais c'est encore toute une série d'apparitions, qui viennent l'appuyer (6). Il ne sera pas hors de propos de le noter : le fameux discours de Jean, à

(1) Comparez Jean, 166, 22 avec Pierre, 47, 5; 191, 10 et 47, 17; 206, 2 et 46, 31 ; voyez encore Jean 192, 16.

(2) Pierre, 68, 11 ; 98, 2 à comparer avec Jean, 200, 7 ; 207, 10 ; comme le fait M. Schmidt, *l. cit.*, mais aussi 98, 2-5 avec 206, 12 ; 68, 14; 98, 12 avec 189, 25 ; 193, 10. Voyez encore Jean, 197, 17. — Ficker, Hennecke II, p. 449, pour 68, 11 renvoie aussi à *Math.* 13; il est vrai que certains titres peuvent venir de là : granum, sinapis, saturitas... qui n'ont pas de parallèle bien défini dans l'énumération pourtant longue de Jean; Pierre n'a pas pris non plus toutes les formules de celui-ci. Il est à conjecturer que *Math.* 13 a pu le guider dans le triage de celles-ci, en même temps lui fournir des données nouvelles; mais il est impossible d'expliquer son texte par celui-ci uniquement. La dépendance vis-à-vis de Jean est difficilement contestable.

(3) Pierre : 67, 25; Jean, 189, 14. Il n'y a, il est vrai, aucune analogie verbale ; mais les deux passages procèdent du même principe de développement, et sont de même goût. Voyez aussi l'hymne de Jean, 197, 22.

(4) Pierre, 67, 2, 9; Jean : 194, 2.

(5) Pierre : 67, 10; Jean 195, 8. Comparez aussi 68, 32

(6) Pierre : 68, 31 ; 69, 10 : *quoniam seniorem vidimus, speciem habentem, qualem tibi enarrare non possumus ; aliae autem : juvenem adolescentum; aliae autem dixerunt : Puerum vidimus...* Jean : 194, 11, 16, il apparaît à la fois enfant et homme d'âge mur ; 22-23, comme un homme chauve et chevelu; 195, 1, 2, comme un petit homme et un homme de stature extraordinaire: 195, 1, il faut lire καὶ ποτὲ.

Digitized by Google

lire ce qui subsiste de son introduction, a été suggéré, me semble-t-il, par un incident analogue à l'apparition lumineuse de la maison de Marcellus dans les Actes de Pierre (1).

La christologie des deux auteurs a des affinités que l'on saisit encore mieux en la replaçant dans ce que j'appellerai son milieu doctrinal. Nous paraissons revenir en arrière par ces recherches ; mais il nous faut cependant faire cette analyse pour déterminer la parenté des deux apocryphes. La transcendance divine et la miséricorde de Dieu, si nettement mises en évidence par Pierre, se retrouvent dans les mêmes conditions chez Jean (2). Mais si Dieu est transcendant, il n'en est pas moins présenté comme présent à son œuvre. On peut lire dans nos auteurs quelques belles pensées sur l'union intime de la divinité avec l'homme. Ils nous disent que Dieu nous est présent ; qu'il ne s'éloigne pas de nous, si nous le voulons ; *si tantum annuerimus oculis, adest nobis ;* il est tout pour nous ; tout est en lui et il n'y a que lui (3). L'attitude de nos apocryphes n'est pas pour nous surprendre, si on la rapproche du mouvement de la pensée philosophique des commencements de l'empire. Ces idées sur Dieu sont dominantes dans le syncrétisme de cette époque (4). On pourrait hésiter à faire le rapprochement, s'il s'arrêtait là ; mais on est rassuré en remarquant que nos deux apocryphes contiennent des traces des doctrines fondamentales de la philosophie de l'époque. Ils se sont laissés séduire par le dualisme platonicien. Pierre, il est vrai, n'y met pas la même insistance, mais une fois pourtant, il est on ne peut plus explicite : si l'on veut comprendre le mystère de la croix, il faut se détacher du monde sensible : le phénomène n'est pas vrai (5). On retrouve la même recommandation

(1) Comparez Jean, 193, 23 avec Pierre 68. 16 et sv. ; 69, 9.

(2) Transcendance : 156, 1 ; 158, 7 ; 163, 25 ; 187.21 ; 190, 14 ; 197, 8 ; 200, 25 ; 202. 26 ; 204, 11 ; 205, 3 (ὁ πάσης λεγομένης ἢ νοουμένης ἡμῖν προσαγορίας ἀνώτερος καὶ ὑψηλότερος θεὸς ; Pierre, 69. 17. *major constans deus cogitationibus nostris)*; 206, 7 ; 208, 7 ; 212, 1, 214, 4. — Miséricorde: 189, 14 ; 191, 10 (à rapprocher de Pierre. 47, 17 ; 76, 28) ; 193, 2 ; 204, 11 et sv. ; 206, 6. Voyez Ficker, *Die Petrusakten*, p. 12.

(3) Pierre, 65, 31 et sv. ; 98. 3. 5 ; Jean, 179, 10 ; 198, 14 ; 200, 15, 20 ; 211, 5. Voyez encore Jean, 211, 1 et sv. ; 214, 4, pour la sollicitude de Dieu à l'égard de l'homme.

(4) Zeller, *Die Philosophie des Griechen in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, III, 2 ; 4e édit. Leipzig, 1903. On peut lire à ce sujet tout le chapitre d'introduction : *Die Vorläufer des Neoplatonismus*, p. 82 ; pour des exemples dans l'école néo-pythagoricienne, pp. 123, 189, 236, 246 ; pour les Stoïciens, p. 254 ; pour Philon, pp. 402, 406 ; pour les Néo-platoniciens, p. 470 et sv.

(5) 92, 11 ; comparez 96, 12.

Digitized by Google

chez Jean, mais plus nette et plus ferme (1). Le dualisme platonicien, conséquence de l'excellence et de la pureté réclamée pour l'essence divine, quelque désir que l'on eût de sauver la domination de Dieu sur toute chose, conduisait nécessairement à éloigner sans communication possible deux termes opposés entre eux comme l'Être et le néant (2). Nous avons vu que Pierre s'était gardé de cet excès, en adhérant nettement au Père créateur du symbole romain. Jean n'a pas eu la même retenue : pour lui, Dieu est le père des régions supracélestes, le maître des célestes... le gardien des choses terrestres, la terreur des puissances souterraines (3) ; on nous dit à la vérité qu'il a fait les cieux, mais il semble bien par ailleurs que l'affirmation est exclusive, puisqu'on nous donne le principe mauvais d'où procèdent les choses qui passent (4). On ne s'étonnera pas, en conséquence de cette position théologique prise par nos auteurs, de la place considérable que les puissances intermédiaires entre la matière et la perfection suprême tiennent dans leur système comme dans celui de la philosophie nouvelle (5) et dans les conceptions des gnostiques, tout particulièrement de la deuxième et de la troisième génération (6). Jean connaît les puissances, les propriétés, les dominations et les démons, les énergies, les menaces, les passions, les diables, Satan (7). On pourrait dire de lui ce que Clément dit de Valentin : (il conçoit) les esprits comme des entités réelles et les représente comme envahissant fatalement les âmes, et expulsés de celles-ci, sans que la

(1) 204, 2 ; voyez en outre, 200, 19 ; 201, 10, 16 et sv. ; 211, 12. Comparez Zeller, *op. cit.*, pour les Néo-pythagoriciens, pp. 161, 173, 250 ; Stoïciens, p. 258, Philon, p. 447.

(2) Voyez ce que dit Zeller, *op. cit.*, p. 183 et sv. de Plutarque ; des écrits dits d'Hermès, p. 247. Pour ces derniers, tout en proclamant la valeur du monde, ils tiennent cependant à affirmer qu'il n'y a rien de bon sur terre, rien de mauvais au ciel. Stobaeus. *Eclogarum physicarum et ethicarum libri duo*, éd. A. Meinecke, I, p. 704. Leipzig, 1869.

(3) 212, 1 et sv. Comparez 156, 1 ; 158, 7 ; 163, 25 ; 190, 14.

(4) 158, 7 : le passage est assez curieux. Il est peut-être le seul de tout l'apocryphe où l'on puisse trouver une distinction quelque peu nette entre le Père et le Fils. L'apôtre prie Dieu l'artisan des cieux, le maître des anges.... au nom de Jésus-Christ, τοῦ παιδός σου τοῦ μονογενοῦς. — 200, 15, nous lisons à la suite de l'énumération de toutes les puissances intermédiaires, ἡ κατωτικὴ ῥίζα ἀφ' ἧς τῶν γινομένων προῆλθεν φύσις. Comparez 201, 1 ; 211, 12 ; 213, 3 ; 214, 11.

(5) Zeller, *op. cit.*, p. 154. Lire surtout ce qu'il dit de Philon, p. 407.

(6) De Faye, *Introduction à l'étude du Gnosticisme*, p. 73 et sv. (*Revue de l'Histoire des Religions*, t. 45 et 46. Extrait.) Paris, 1903.

(7) Jean, 200, 13 et sv. Comparez 156, 1 ; 158, 7 ; 163, 25 ; 190, 14 ; 202, 26.

Digitized by Google

volonté de l'intéressé y soit pour quelque chose (1). Il faut lire en particulier la description du passage dramatique de l'âme à travers les sphères pour remonter au Dieu suprême. Tout en tenant compte du genre et du tour lyrique de cette prose poétique, on doit reconnaître la tendance de l'auteur à personnifier les abstractions, le feu, les ténèbres, la géhenne, aussi bien que les passions et la colère de Satan (2). Celui-ci avec sa bande est l'ennemi de Dieu, « nature de corruption, remplie de ténèbres, vouée au mal, matière pleine de passion pour la matière, source d'impiété » (3).

Pierre connaît aussi ces puissances intermédiaires, Satan et ses suppôts en travail perpétuel contre l'œuvre divine (4). Si cette constatation n'était pas suffisante, il faudrait examiner le rôle qu'il prête au magicien. Sa situation n'est pas définie avec une exacte précision : tantôt il apparaît comme un de ces goètes ambulants, qui pullulaient à cette époque; Ficker voudrait retenir ce trait comme le marquant (5) ; mais il n'est pas unique. Simon est en outre le fils du diable, le ministre de Satan; on lui attribue généreusement les jalousies et les desseins de son père et maître, ainsi que les qualifi-

(1) De Faye, *op. cit.*, pp. 83, 85. — Clément d'Alex., *Stromata*, II, 20, 114 ; II, 6, 36.

(2) 214, 4 et sv. Comparez 192, 17; 213, 8; 211, 19 : tu apparus à mon âme vaincue par Satan; tu lui donnas la main et la sauvas de l'Hadès; tu ne lui permis pas de servir le corps et lui montras son véritable ennemi. — Le rapprochement avec les deux citations de Valentin, faites par Clément, que nous venons d'indiquer, s'impose, me semble-t-il.

(3) 192, 17, à comparer avec 162, 24. — Voyez Zeller, *op. cit.*, p. 155, pour l'existence des démons mauvais reconnue par les Néo-pythagoriciens. Comparez le dualisme professé par Plutarque, p. 186, par Philon, p. 435.

(4) 49, 27 : *omnes qui in me crediderunt dissolvit astutia et energia sua Satanas ;* 53, 24 : *volens omme scandalum et omnen ignorantiam, et omnem inergaemam diaboli, initia et vires* (ἀρχὰς καὶ δυνάμεις) *infirmare.* (Cf. Jean, 200, 13) ; 54, 4, 11, 14 et surtout 55, 23 et sv. ... *tu priorem hominem concupiscentia irretisti... tu es fructus arboris amaritudinis,... tu judam... coegisti... tu cor Herodis indurasti et Pharaonem inflammasti et coegisti... pugnare contra servum Dei Moysen... principium omnis malitiae, tenebrarum abyssus* (Comparez 192, 17; 162, 24) Il est difficile de méconnaître une certaine teinte de fatalisme stoïcien dans ces invectives de Pierre; voyez Valentin, dans *Stromates*, II, 20, 114.

(5) *Die Petrusakten*, p. 16. — Nous n'avons pas besoin pour cela d'en appeler aux prodiges du magicien : voyez entre autres, 76, 1, 12, 19 ; 83, 15; le récit de son vol à l'entrée de Rome, p. 49, 2 nous est présenté sous un aspect fantastique, propre à relever le caractère magique de l'opération; mais voyez du reste les passages où l'on lui donne expressément le nom de mage : 49, 24; 51, 27; 63, 4; 75, 22; plus marquants encore ceux où il nous est parlé de sa conversion, comme possible : 77,3; 82, 24.

Digitized by Google

catifs y attenants (1). Lui-même se présente aux Romains, à Eubola comme une puissance de Dieu (2), comme le fils de Dieu, τὸν ἑστῶτα υἱόν σου (3), enfin comme Dieu (4) ; l'auteur semble à un passage admettre la prétention du magicien à se donner en messager d'un dieu nouveau (5). Mais il ne faut pas cependant s'y tromper. Au fond, les deux thaumaturges ne sont ici que pour symboliser la lutte de l'ange des ténèbres contre Dieu (6). Ce qu'il reste de cette revue des appellations accordées au magicien, ainsi que de ses prétentions, c'est que notre apocryphe connaît tout aussi bien que Jean les puissances intermédiaires, quoiqu'il ne leur ait pas donné une place aussi grande et qu'il ne soit pas allé aussi loin dans ces personnifications des abstractions. Cependant, nous ne pouvons manquer de le noter, chez l'un et chez l'autre, la dépendance de ces génies vis-à-vis de Dieu est nettement affirmée (7).

On sait tout ce que le syncrétisme philosophique des commencements de l'empire avait dégagé de morale et de religion de ses enseignements sur Dieu et sur le monde. Il était tout pénétré de religiosité et d'aspiration vers le divin. A aucun moment de la philosophie antique, on n'avait senti et exprimé si fortement le besoin que l'homme avait du secours d'en haut. « Si le néopythagorisme (en particulier) se distingue des autres écoles éclectiques de son

(1) 49, 27, 33 ; 52, 9, 13, 25 ; 53, 4, 8, 16 ; 54, 10 ; 55, 23 ; 57, 6, 11 ; 60, 2, 10 ; 61, 14 ; 66, 12 ; 69, 30 ; voyez surtout 62, 27 ; 77, 4, *per opera patris sui ; patris diaboli* ; 65, 28, *angelum Satanae*. Remarquez encore ce que l'on dit d'Agrippa, 90, 16.

(2) 48, 19 ; 57, 29 ; 63, 8 ; 83, 1.

(3) 82, 1.

(4) 48, 29 ; 57, 23 : Marcellus a élevé une statue *Simoni juveni deo ;* 63, 8 : *sub occasione hominis deifici.*

(5) Omnis virtus Simonis et dei ipsius haec est. 70, 12 ; comparez 19, 21.

(6) On pourrait faire remarquer ici comment Jean, 195, 10 ; 197, 21 : φῶς ἐν ᾧ σκότος οὐκ οἰκεῖ ; 199, 14, 20 ; 200, 5 ; Pierre : 53, 26 ; 52, 21 ; 66, 26 ; 67, 12 ; 68, 32 ; Acte copte, Schmidt, p. 9, se complaisent à figurer la divinité par la lumière, comme aux passages indiqués plus haut, ils symbolisaient le mauvais par les ténèbres. On peut voir chez les Néo-pythagoriciens, chez Philon la même tendance : Zeller, *op. cit.*, pp. 170, 192 ; p. 414, 432. Dieu est lumière, dit le philosophe juif ; la matière est le ténebreux. Voyez citations Zeller, *op. cit.*, p. 414, n. 5 ; 436, n. 2. — Comparez Ficker, *Die Petrusakten*, p. 12.

(7) Voyez par exemple, Jean, 163, 25 ; 190, 14 ; 202, 26, Pierre, les victoires de Pierre sur Simon, aussi bien que le passage caractéristique, 46, 18 où Satan est représenté comme l'exécuteur des châtiments divins. Il ne sera pas hors de propos de signaler que cette fonction de justicier était accordée au démon, par la philosophie nouvelle : Zeller, p. 155 ; voyez pensées analogues chez Philostrate, *Vie d'Apollonius*, III, 34, 35.

Digitized by Google

temps, la raison n'en est pas tant à ce qu'il doit à la philosophie pythagoricienne d'autrefois, qu'à l'esprit dont il pénètre la doctrine philosophique du jour, c'est-à-dire à sa foi en une révélation divine et à son mysticisme religieux (1). Le stoïcisme lui-même, dit encore Zeller, perd de sa confiance en la raison : tandis qu'auparavant on se reposait avec confiance dans la force de sa volonté et de sa pensée, on a besoin maintenant de s'appuyer sur une manifestation religieuse; le sentiment se tourne avec une ardeur passionnée du côté de la divinité, de qui seule on attend la force, pour rester maître de soi au milieu des faiblesses et des nécessités de la vie. Pensée qui était encore plus fortement développée dans le platonisme et le néopythagorisme contemporains » (2). Cette réascension de l'homme vers Dieu ne s'adresse pas évidemment à sa nature tout entière. C'est ici que le dualisme platonicien reparaît, pour nous dire que l'âme seule, d'essence divine, en prison dans le corps, doit se détacher de ses liens pour remonter à son auteur. L'opposition entre l'esprit et le corps, la raison et la sensibilité s'est affirmée et accentuée. Il faut nous détacher de toute sensibilité pour nous tenir devant Dieu. Les sacrifices ne s'adressent pas au Dieu suprême, mais aux démons. Nous devons honorer la divinité par la pureté de notre vie, par le renoncement à tout ce qui est corporel, l'ascèse en un mot, et l'adorer dans la simplicité de notre cœur et de notre âme. « Sers-toi pour lui du seul Logos excellent, j'entends dire celui qui ne passe pas les lèvres (3) ; t'adressant à ce qu'il y a de plus excellent parmi tout ce qui est, sers-toi de ce qu'il y a de plus excellent en nous pour lui demander les biens, νοῦς δέ ἐστιν οὗτος ὀργάνων μὴ δεόμενος » (4). Le silence dans une telle théorie devient une partie du culte : il faut nous taire, si nous voulons être à Dieu (5). Aussi, à en

(1) Zeller, *op. cit.*, p. 127. Ce sentiment se traduit d'une manière expressive chez Plutarque, p. 207. Voir pour Philon, Bréhier, *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, Paris, 1908, pp. 76. 78, 137.

(2) Zeller, *op. cit.*, p. 261. L'histoire y voit une préparation d'ensemble pour la nouvelle forme que devait revêtir la pensée philosophique au IIIe siècle dans le néo-platonisme. p. 482. Voyez également pour Philon, p. 465.

(3) Χρῶτο... τῳ κρειττόνι λόγῳ, λέγω δὲ τῳ μὴ διὰ στόματος ἰόντι.

(4) Fragment du περὶ θυσιῶν conservé par Eusèbe, *praep. evang.* IV, 13. *Demonstr. ev.* III, 3. Zeller, p. 160, n. 1. Le passage est à rapprocher de Jean 202, 12, Pierre 96, 12 et ss. Les deux apocryphes, apparentés entre eux, concordent pour l'esprit et même quelque peu pour l'expression avec le philosophe néopythagoricien. Comparez Clem. d'Alexandrie, *Paedag.* III, 12. Migne, c. 332.

(5) Pour la place que tient le silence dans la nouvelle philosophie, voyez Philostrate, *Vie d'Apollonius*, éd. cit., I, 14, 15, 16; VI, 11 ; Numenius

Digitized by Google

croire Philon, une telle sagesse est insupportable pour la masse ; elle est un trésor ouvert aux seuls initiés (1). Elle peut espérer arriver à l'intuition de la divinité, malgré la transcendance de celle-ci, intuition instantanée, ou presque, qui s'opère à la fine pointe de l'âme, d'après Plutarque et Philon, les premiers qui se soient essayés à la théorie fameuse de l'extase, reprise plus tard et systématisée par le néoplatonisme (2). On connaît assez la tendance allégoriste de Philon, quoiqu'elle ne lui soit pas entièrement personnelle (3), pour que nous n'ayons pas besoin d'insister.

Ces caractères (4), nous les retrouvons non sans doute à l'abri de tout mélange, mais cependant encore assez nettement apparents à travers le recouvrement chrétien qu'ils ont subi dans nos deux apocryphes. Il est inutile de revenir sur leur tendance ascétique, que nous avons suffisamment déjà fait ressortir et qui du reste pourrait avoir une autre raison. Mais il est intéressant d'y rencontrer affirmé avec insistance le mépris des sens et le détachement obligatoire de toute sensibilité, pour pénétrer les mystères divins : purifiez vos âmes de toute sensibilité, tout ce qui est sensible n'est pas vrai ; purifiez vos yeux de chair, purifiez vos oreilles, écartez tout ce qui paraît et alors vous connaîtrez les choses du Christ et tout le mystère de la croix (5).

dans Eusèbe, *Praeparatio evangelica*, 22, 1. Zeller relève à plusieurs reprises la tendance ascétique et morale, dans la religion de cœur et d'âme chez les philosophes de l'époque : *op. cit.*, pp 160, 209, 241, 250. Voyez en particulier pour Philon, p. 451 et sv. Le stoïcisme lui-même entre dans cette voie avec Épictete et surtout Marc-Aurèle : p. 258.

(1) Zeller, *op. cit.*, p. 465.

(2) Zeller, *op. cit.*, pp. 207, 464. Cf. *Actes de Pierre*, 67, 13; 68, 31.

(3) Zeller, *op. cit.*, pp. 213, 270.

(4) Eine dualistische Entgegensetzung des Göttlichen und des Irdischen; ein abstrakter, jede Erkenntniss des göttlichen Wesens ausschliessender Gottesbegriff; eine Verachtung der Sinnenvelt, welche an die platonischen Lehren von der Materie und von dem Herabsteigen der Seelen in die Körper anknüpft; die Annahme vermittelnder Kräfte, ... die Forderung einer ascetischen Befreiung von der Sinnlichkeit; der Glaube an eine höhere Offenbarung im Enthusiasmus — diess sind die hervorstechendsten von den Zügen, an denen wir die Familienähnlichkeit der beiden Schulen (Neopythagoricienne et nouvelle Platonicienne) erkennen mögen. Zeller, *op cit.*, p. 271.

(5) 92, 9 et suivants. De fait nous devrions citer toute la première partie du discours de Pierre sur la Croix, consacrée à préparer ses auditeurs à la révélation du mystère caché de sa mort : 90, 20 à 92, 16. En effet, à peine sont-ils préparés, qu'il demande, mais alors seulement, aux bourreaux de le crucifier la tête en bas : et je dirai, ajoute-t-il, pourquoi à ceux qui me comprennent : 92, 16, 19. Comparez encore 68, 22 et sv. : *videte sensu quod oculis non videtis; et aures vestrae praeclusae sint, sed animi vestri* (le texte animo vestro me semble moins logique) *intus pateant. Hi oculi iterum clau-*

Digitized by Google

S'il faut remercier Jésus, ce n'est pas par les lèvres de ce corps crucifié, ni par la bouche, qui sert au mensonge comme à la vérité, par la parole, produit des artifices de la nature matérielle, mais par cette voix, que l'on entend dans le silence,... qui n'est pas l'émanation d'un organe corporel,... en un mot σιγῇ φωνῆς, ᾗ το ἐν ἐμοὶ πνεῦμα σὲ φιλοῦν καὶ σοὶ λαλοῦν καὶ σὲ ὁρῶν ἐντυγχάνει, σὺ καὶ μόνῳ πνεύματι νοητός (1). La doctrine du silence vis-à-vis des œuvres de Dieu est l'expression définitive de l'impuissance à traduire la grandeur des mystères divins (2). Car la croix de Pierre, sa crucifixion la tête en bas est un mystère, comme celle du Sauveur (3). Ce sont des symboles (4), que l'on révèle aux initiés, à ceux-là seuls qui peuvent les entendre (5).

Il serait assez difficile, après toutes ces constatations, de méconnaître la part de l'École dans le système doctrinal de nos deux apo-

dentur (il ne s'adresse pas en effet seulement aux veuves aveugles, à qui il vient de dire : *videte sensu quae oculis non videtis*) *nihil aliud videntes nisi homines et boves et muta animalia. sed Jesum Christum non omnes oculi vident.* Ficker, Hennecke, II, p. 449. Ces passages supposent le dualisme platonicien, tout aussi bien que 58, 8, 59, 24 : *si voluntas tua* ME *esse in corpore et non patiar aliquid a Caesare*. On croit relire la définition de l'homme par Epictète : une âme qui porte un corps. *Fragmentum*, 176 (Antonin, IV, 41). — Le même phénomène se rencontre chez Jean : 200, 1, 19 ; 204, 2. Voyez aussi 211, 6 et sv., 213, 3 et sv pour une expression ferme et accentuée du dualisme platonicien. — Voyez Ficker. *Die Petrusakten*, p. 14, p. 11-12. — Liechtenhan, *art. cit.*, p. 296. — Sur le passage 68, 22, il faut lire Nissen. *Die Petrusakten und ein bardesanitischer Dialog in der Aberkiosvita*, dans le *Zeitschrift f. d. neutestamentliche Wissenschaft*, IX, 1908, p. 198. Nous reviendrons sur cet article important.

(1) 96, 12. Comparez Jean, 202, 12, et ce que nous avons cité plus haut d'un philosophe pythagoricien : Pierre, 92, 3.

(2) Liechtenhan, *art. cit.*, s'obstine à voir dans cette conception une trace de gnosticisme. Elle a inspiré à tous deux des paroles singulières en vérité : Pierre, 92, 15 : Et que tout ce que je vais dire soit pour vous ὡς μὴ εἰρημένα. Jean, 197, 18 : Que toutes ces grandeurs et ces prodiges du Sauveur restent pour le moment dans le silence, intraduisibles qu'ils sont en langage humain. on ne peut ni les dire ni les entendre. Comparez 164, 15 : 167, 18 et surtout 198, 15.

(3) Pierre, 90, 20 ; 92, 6, 15 ; 94, 4 ; — voyez encore, 72, 15. Comparez Jean : 201, 15 ; et encore 198, 15 ; 201, 11 ; 204, 5. Ficker, *op. cit.*, p. 477.

(4) Jean 202, 7 ; Pierre, 94, 12.

(5) Pierre : 92, 9, 15, 19 ; 94, 2 ; 96, 3 ; toute la seconde partie du discours de la croix, 96-98, n'est qu'une interprétation allégorique, semblable à celle que le Sauveur donne à Jean, pp. 199-202 et du même goût ; Jean est ici le seul initié : 200, 4 ; 201, 16, 202, 3 ; sans compter les apôtres qui ont reçu une révélation dans l'hymne, p. 197. Voyez Ficker, *op. cit.*, p. 478. *Die Petrusakten*, p. 14.

Digitized by Google

cryphes. Elle n'a pas, il est vrai, marqué son empreinte sur l'un et l'autre d'égale façon. Si leur éducation première explique leur rencontre, il ne serait pas étonnant d'autre part que le milieu, le moment de leur apparition, des circonstances variées aient pu déterminer une attitude divergente à l'égard de la philosophie contemporaine. M. Schmidt a déjà constaté leurs procédés personnels différents en face du problème de la transcendance divine et de la distinction des personnes : Jean est nettement modaliste; Pierre prend une attitude hésitante. De même le dualisme conduit le premier à compromettre singulièrement la réalité de l'apparition humaine du Christ, tandis que le second, incapable peut-être d'harmoniser les tendances opposées qui se disputent son esprit, n'a pas voulu cependant résoudre le problème en sacrifiant l'une à l'autre.

Il nous suffira pour nous convaincre de leur divergence, d'examiner de plus près les deux discours connexes et apparentés, de Pierre sur l'Évangile de la Transfiguration et de Jean, à propos de la vision de Drusiana. Pierre, adversaire de Simon, a devant lui les anciens partisans du magicien, qui prétendait ne voir en Jésus qu'un homme ordinaire. Il entend les convaincre de la divinité du Sauveur. Sans doute, les hommes ne peuvent voir, ni saisir la divinité. Aussi les apôtres ont-ils été incapables de reproduire dans leurs écrits la vision complète de la haute réalité qu'il leur a été donné d'approcher. Leurs expressions ont dû nécessairement se ressentir de la faiblesse de leur intelligence : *quae cepimus scribsimus*. Elles étaient cependant suffisantes pour atteindre leur but, en tenant compte pareillement de l'infirmité de leurs auditeurs ou lecteurs, à condition pour ceux-ci de les lire ou de les entendre dans l'esprit même de la Révélation apportée par le Christ. Nous devons, pour les comprendre, retenir en premier lieu la bonté et la miséricorde de Dieu, qui a voulu prendre une apparition humaine comme moyen de sa révélation seul acceptable, étant donné notre condition, pour se mettre à notre portée; mais la divinité malgré tout a transpiré à travers son humanité, comme au jour de la Transfiguration (1). C'est la même

(1) Nous avons suivi de très près le commentaire pénétrant de Ficker, Hennecke, II, p. 446. Voyez en outre, Schmidt, *op. cit.*, p. 96 ; Zahn, *Geschichte*, p. 850, n. 2 ; Harnack, *Chronologie*, I, p. 554. — Le même principe, apppuyé sur le même exemple, invoqué pour justifier la différence de l'état du Christ avant et après la résurrection, les différentes apparitions, en un mot, se trouve dans Origène, *C. Celsum*, II, 64, 67 ; IV, 16 ; V, 53 ; VI, 68, 77 ; *Comm. in Math.*, XII, 36 ; — Barnab., *epist.*, V, 10, suppose la même pensée. — Irénée (éd. Grabe), III, 5, p. 207 ; le principe quelque peu changé et interprété en tout cas dans un sens tout autre, est réfuté vigoureusement par l'evêque de Lyon.

Digitized by Google

thèse, qui est développée dans la scène suivante, l'apparition lumineuse à la communauté chrétienne (1). L'apôtre, semble-t-il, n'a pas cru que son propre exemple suffisait pour convaincre des auditeurs aussi faibles. Si les veuves aveugles, *jacentibus autem nobis solae illae viduae stabant*, ont vu le Christ sous différentes formes, on ne veut pas que l'on puisse se méprendre sur le sens de cette fantasmagorie ; l'explication du symbole, adopté probablement pour obéir aux tendances dramatisantes du romancier, nous est donnée immédiatement par Pierre, sous forme de conclusion : *ergo, fratres, sicut paulo ante retuli, major constans deus cogitationibus nostris, sicut ex senioribus viduis tredecim, quomodo alias et alias dominum viderint* (2). Le procédé paraîtra assez singulier, mais on le comprendra mieux, si on tient compte des tendances littéraires de l'écrivain, aussi bien que de ses idées philosophiques ; ces paroles sont en effet le commentaire de ce passage du Ποιμάνδρης, où Dieu est qualifié non seulement ἀσῶματος, mais aussi πολυσώματος et même παντοσώματος (3). Attitude imposée par le sentiment de la transcendance en même temps que de l'immanence divine, en honneur dans le syncrétisme nouveau.

Mais Jean ne s'est pas contenté de formuler le principe de notre insuffisance en présence de la haute réalité du Christ et de le démontrer par des exemples appropriés ; il l'a dépassé singulièrement. Le fameux entretien de Jean, d'où Pierre a extrait la pensée

(1) Ficker, *op. cit.*, p. 449, l'appelle un doublet de la Transfiguration.

(2) Ficker, p. 451. Il renvoie à Origène, *Com. in Math.* XII, 36, Migne, t. 13, 1068, B.; *id.*, 13, 1750. B. *Comm. in Luc.* 13, 1908, B.; Meliton, Otto. IX, p. 420; Pseudo-Clém., *hom.* III, 20; *Acta Archelai*, Routh, V. 2, p. 179. Je ne crois pas qu'il faille reconnaître ici l'expression de cette idée que le Christ venu pour sauver tous les âges, a dû les revêtir tous : Irénée, II, 22, p. 248. — Pierre, 51, 1, le Christ apparaît juvenis decore splendidus : mais ailleurs, 45, 9 ; 49, 23 ; 62. 20 ; 78, 9 ; 88, 5 ; aucune modalité n'est indiquée. 63, 13, c'est un enfant nu, lié, qui apparaît à Pierre avec les deux apostats Italicus et Antulus ; ne serait-ce pas le symbole des désastres momentanés que la perfidie de Simon vient d'infliger à la communauté chrétienne naissante ; le procédé de l'illustration par image concrète d'une idée rentre dans la tendance de notre auteur. Si à la conversion de Théon, il apparaît juvenis decore splendidus, c'est pour manifester la joie du triomphe obtenu par la conversion de Théon ; Pierre, le comprend ainsi du reste : 51, 5, 10.

(3) Hermetis Trismegisti Poemander ed. Parthey., Berlin 1854 ; 5, 9 et sv. — οὐδὲν γάρ ἐστιν ἐν παντὶ κοσμῳ, ὅ οὐκ ἔστιν αὐτός. Comparez Pierre, 98, 4 : σὺ τὸ πᾶν καὶ τὸ πᾶν ἐν σοί· καὶ τὸ ὄν σύ, καὶ οὐκ ἔστιν ἄλλο ὃ ἔστιν εἰ μὴ μόνος σύ, à *ibid.* 12, 22 : τοῦτό ἐστιν ὁ θεός, τὸ πᾶν. Ficker, *Die Petrusakten*, p. 14.

Digitized by Google

fondamentale du discours de la Transfiguration ainsi que l'idée de la scène suivante, commence sans doute par là, mais il va plus loin. Nous avons les apparitions du Christ sous diverses formes (1), la Transfiguration, présentée dans le même esprit (2), mais à celle-ci, fondée sur l'Évangile, on en ajoute une autre d'une teinte et d'une tendance tout autre : Jean s'approche par derrière Jésus, qui s'était retiré à quelque distance de ses disciples fidèles et il l'aperçoit nu, sans aucun vêtement, ἄνθρωπον δὲ οὐδὲ ὅλως, constatation qu'il fait dans des circonstances, on le voit, parfaitement favorables : ses pieds sont plus blancs que la neige et la terre brille sous eux ; la tête du Christ s'élève jusqu'aux cieux. Jean, effrayé, jette un cri ; aussitôt le Sauveur reprend sa forme accoutumée et recommande à son disciple hors de lui, de ne pas devenir ἄπιστος, ἀλλὰ πιστὸς καὶ μὴ περίεργος (3). A ces deux premiers phénomènes, on en joint deux autres, destinés à mettre en évidence ce que l'apôtre appelle lui-même : τὴν πολλὴν χάριν αὐτοῦ καὶ πολυπρύσωπον ἑνότητα καὶ σοφίαν ἄληκτον. Dans la deuxième transfiguration, le Sauveur apparaît double : Pierre et Jacques voient un vieillard (4) conversant avec lui, alors Jean n'a rien vu ni entendu. Une autre fois, Jean pendant la nuit s'est glissé sous son manteau et faisant semblant de dormir, sur l'ordre du Sauveur, il a vu ἄλλον ὅμοιον αὐτῷ... dont il a entendu ces paroles : Jésus, ceux que tu as choisis sont encore dans l'incrédulité à ton égard, tandis que le Seigneur répondait : C'est vrai ; car ils sont hommes (5). Enfin l'apôtre voulant saisir son maître, tantôt a rencontré de la résistance, tantôt au contraire, a senti ἄυλον καὶ ἀσώματον... καὶ ὡς μηδὲ ὅλως ὄν, ce qui était sous sa main (6). Quand on l'invite à manger, il ne mange pas ; on ne peut voir la trace de ses pas (7). Et après tous ces ensei-

(1) 194, 11, 16 ; 194, 22 et 23 ; 195, 1 et 2 ; 195, 4 et 5. Jean paraît avoir une preferenee marquée pour le rythme binaire.

(2) 195, 7, 11 à comparer avec Pierre, 67, 10-15 ; 68, 31 et sv.

(3) Jean : 195, 12 et sv. A remarquer également la consequence du baiser de Jesus au disciple curieux, pour lui apprendre à ne pas tenter τὸν ἀπείραστον.

(4) 196, 6 γένον du texte doit être lu, comme Hilgenfeld l'a conjecturé γέρων. Le rythme binaire suivi jusqu'ici par Jean se continue et rappelle également un dédoublement du Christ en deux circonstances différentes. Pour la critique textuelle, voyez Lipsius, *Acta*, ad h. l. et Schimmelpfeng. Henecke. II. p. 524. Le contexte du reste l'exige : 195, 7, 11.

(5) 196, 11 et sv.

(6) 196, 19. Comparez Cl. d'Alexandrie, *Adumbrationes in ep. I, Joan.*, ed. Potter, II, p. 1009.

(7) 196, 22 et sv. Comparez Valentin, dans *Stromates*, III, 7, 59 ; la lettre de l'hérésiarque à Agathopous nous donne un exemple différent sans doute,

Digitized by Google

gnements l'apôtre conclut en disant à ces auditeurs qu'il leur a exposé tout cela pour servir de guide à leur foi, mais que le silence seul peut rendre parfaitement le mystère de la personne du Christ, indicible qu'il est et inouï (1). Cette conclusion se contente-t-elle de rappeler le principe de l'entretien? Il faut dire en tout cas, qu'elle ne résume pas le sens tout entier de l'exposé qu'elle encadre. On le voit, Pierre n'a pas pris tout ce qu'il avait trouvé dans sa source et le choix qu'il a fait donne un autre esprit à son œuvre. Il a opéré des corrections semblables à celles que C. Schmidt signalait à propos du modalisme de Jean (2) : « Le trait nettement modaliste chez Jean, rendu en particulier par ποτέ — ποτέ et δι' ἡμᾶς νῦν, est effacé. » Sans compter que d'autres passages où le monarchianisme commande en maître, n'ont pas de parallèle chez Pierre (3).

On le voit, chez les deux apocryphes l'influence de la philosophie contemporaine n'a pas été également profonde ; leur dépendance réciproque n'implique nullement une copie servile. Chez Jean, la philosophie l'a conduit à une position que M. Harnack veut bien placer sur les frontières du gnosticisme et du christianisme vulgaire du IIe siècle, mais que d'autres déclarent franchement gnostique (4). Sans vouloir entrer dans le fond du débat, qui ne concerne pas

mais au fond reposant sur la même idée : Tout en s'assujetissant à toutes les nécessités de la vie, Jésus les a dominées... Il mangeait et il buvait d'une manière particulière sans évacuer. — Clément lui-même, *ibid*, VI, 9, 71.

(1) 197, 7.

(2) *Die alten Petrusakten*, p. 94 et sv. Comparez Jean, 200, 5 et sv. ; 207, 9 avec Pierre, 68, 10, 98, 2. L'énumération dans les deux n'est pas concordante en tous points ; comme l'a remarqué Ficker, et comme nous avons dit plus haut, Pierre a fait un choix en même temps qu'il a ajouté et pour comprendre son texte, il faut le rapprocher de Jean, et aussi de l'Écriture, à l'abri de laquelle il semble avoir voulu se mettre pour justifier ces dithyrambes.

(3) 191, 24 ; 193, 2 ; 197, 17 ; 204, 11 ; 211, 1. Comparez encore 201, 11 avec Pierre, 67, 24. — Harnack, *Chronologie*, II, p. 173, n. 4. In den Petrusakten ist das modalistisch-doketisch Element nur ein Einschlag der eben aus den Joh.-Akten stammt, in diesen ist es aber ein wesentliches Element.

(4) Harnack, *Chronologie*, II, p. 173, n. 3 ; dans *Chronologie*, I, p. 542, n. 3, il était tout disposé à admettre le gnosticisme des Actes et il reconnaît que la démonstration de M. Schmidt l'a convaincu. Voyez sur cette question, Lipsius, *op. cit.*, I, 519 et sv. Zahn, *Geschichte*, II, 2, p. 839, 856. *Neue kirchliche Zeitschrift*, 10 (1899), 191-218. James, *Apocrypha anecdota*, p. xx. Schmidt, *op. cit.*, pp. 123 et sv. Pour l'exposé de la question, voyez Schimmelpeng. Hennecke, II, p. 492. Ehrhard, *Die altchristliche Litteratur* (1884-1900), p. 158-160. Hilgenfeld, *Zeitschrift f. die wiss. Theol.* 1900, 1-61. Liechtenhan, *Zeitschrift f. die neut. Wissenschaft*, 1902, p. 293.

Digitized by Google

précisément le présent travail, je me permettrai de faire remarquer que M. Schmidt, le garant en ce point de son collègue de Berlin, me paraît avoir quelque peu simplifié la question en réduisant les traces du gnosticisme. Son explication de l'Ogdoade et de la Dodécade n'a pas satisfait tout le monde (1), pas plus qu'il ne nous a dit ce qu'il faut penser du rapprochement établi entre les spéculations valentiniennes sur la Croix-Terme, et la Croix-séparation de tout (2); le rapprochement augmente encore de valeur, si l'on fait attention à la définition du Sauveur, qui termine son entretien avec Jean, et qui, semble-t-il, doit nous donner la clef du mystère, inconnu et incompréhensible pour les hommes, mais révélé à l'initié par le maître seul capable de le savoir (3) : De cette manière, ayant laissé de côté l'homme, je te dis : pense tout d'abord le Logos, ensuite tu penseras le Seigneur et en troisième lieu l'homme et les souffrances (4). Si l'on tient compte tout à la fois du docétisme aussi net et du dédoublement de la personnalité du Christ, des pages précédentes, aussi bien que de la distinction relevée plus haut entre le monde supérieur, le monde intermédiaire des puissances, des énergies, des démons, de Satan et la κατωτικὴ ῥίζα enfin, de qui procède la nature des choses qui passent, distinction connue, nous le savons, dans la philosophie contemporaine, on peut se demander si nous n'avons pas dans cette définition une formule christologique apparentée à celle que l'on retrouve chez les épigones du grand maître gnostique, Valentin, combattus par Irénée et Clément et qui prétendaient faire du Christ un composé tripartite, où il entrait quelque principe de chacun de ces trois mondes (5). Enfin, nous voudrions attirer l'attention sur un texte, qui n'a pas été remarqué, étant donné l'état dans lequel le passage nous est parvenu dans les manuscrits (6) : p. 211, l'apôtre

(1) James. *Journal of Theol. Studies*, 1904, p. 295. Hennecke, I, p. 428; II, 528. Dobschütz. *Theolog. Literaturzeitung*, 1903, c. 352.

(2) Irénée, I, 1, 6, ed. Grabe, p. 18. Cl. Alex. *Excerpta ex scriptis Theodoti*, 42. — James, *op. cit.*, p. xxi.

(3) 199, 16; 200, 21; 201, 16. Voyez aussi 202, 5. Jean illuminé par la révélation du mystère se moque de ceux qui lui répètent (εἰρηκότος) εἰρηκότων, comme conjecture Bounet, ce qu'ils disent sur Jésus, retenant en lui-même que le Seigneur a fait tout cela συμβολικῶς... καὶ οἰκονομικῶς pour la conversion et le salut des hommes.

(4) 202, 1.

(5) Irénée, I, 5, 1, éd. Grabe, p. 49 Clement d'Alex. *Excerpta*, 7, 47, 59, 60. Dr Fayk, *op. cit*, p. 101. n. 1; p 104, donne l'exposé de cette Christologie, en même temps qu'il donne très exactement la place de ces épigones dans l'évolution de la pensée gnostique.

(6) Comparez Zahn, *Acta Johannis*, p. 246.

Digitized by Google

remercie Dieu de tout ce qu'il a fait pour ceux qui peuvent être sauvés ; nous avons un rappel de la législation mosaïque et des prophètes de l'ancienne loi, auxquels le texte primitif opposait l'évangile, comme il semble ressortir tout à la fois de ce que nous lisons dans la première classe des témoins grecs, aussi bien que des hésitations de deux témoins de la seconde classe et de l'arménien. Cette mention de la loi et des prophètes est assez singulière dans un écrit où les éditeurs n'ont relevé aucune citation de l'Ancien Testament (1). La solution du problème est dans une variante conservée par le *Batopedianus* 359 (s. XII), quelques lignes plus bas, il est vrai, ὁ διὰ νόμου ἀπειλῶν ὡς κυρίος καὶ διὰ προφητῶν ἐλέγχων καὶ νουθετῶν καὶ προλέγων, ὁ δι' εὐαγγελίον ἐλεῶν καὶ ἁμαρτίας ἀφιείς, ὁ διὰ ἀποστόλων παρακαλῶν ὡς βασιλεύς (2). Bonnet renvoie avec beaucoup de raison au texte d'Abdias, qui à la mention de la loi et des prophètes ajoute : *qui per evangelium miseratus es et peccata donasti, qui apostolos provocasti ut ad congregandum tuos populos convenirent* (3). Nous comprenons très bien, comment on a pu simplifier le texte tel que nous le possédons, simplification qui du reste commence déjà dans Abdias et se poursuit plus ou moins dans les différents témoins ; quand les controverses du IIe siècle se furent perdues dans la mémoire des lecteurs, on ne voyait pas ce que les distinctions du texte pouvaient signifier. Mais nous ne voyons pas comment un copiste ait pu transformer le texte si simple de l'édition dans la manière de B. Si l'on rapproche le passage de la définition du Christ, dont nous venons de parler, aussi bien que de l'insistance de l'apocryphe à relever la bonté et la miséricorde de Dieu (4), on sera amené à accorder quelque valeur à la variante de B. Et nous retrouverions ici la distinction fameuse de la lettre de Ptolémée à Flore, entre le Dieu de l'Ancien Testament et le Dieu du Nouveau, en même temps que nous aurions l'explication de l'attitude de notre

(1) 172, 29 où Bonnet croit relever une allusion à Deut. 4, 35, n'appartient pas au texte primitif des Actes ; 155, 14 donne une citation de Prov. 21, 1, introduite par les mots : il est écrit en effet dans la Sainte Écriture. La singularité de la formule d'introduction et de l'usage même de l'Anc. Test. à cette seule place permet de douter de l'authenticité de la citation, inutile du reste ; l'apôtre a suffisamment justifié sa façon d'agir ; mais le baiser donné à Domitien aura paru à quelques-uns demander une justification plus ample et plus autorisée.

(2) Lipsius-Bonnet, *Acta*, p. 211, note à la ligne 4.

(3) Remarquons toutefois que le texte d'Abdias porte pour les prophètes simplement : et monere dignatus es per prophetas ; les deux derniers verbes pourraient bien être un adoucissement au premier.

(4) Comparez entre autres 204, 11.

Digitized by Google

apocryphe vis-à-vis des Écritures du premier et de sa dogmatique en général (1). Si quelqu'un trouve dans ces conditions, que Jean se tient sur les frontières du christianisme vulgaire et du gnosticisme, on ne pourra sans doute lui chercher chicane, mais il faudra bien se résigner à élargir considérablement ces frontières. Nous ne voulons pas cependant affirmer que Jean ait appartenu consciemment à une école gnostique bien définie, dont il se ferait le propagandiste ; il est assez difficile de décider, étant donné le caractère romantique de son œuvre, s'il a subi simplement une tendance, obéi à un esprit imposé à son insu par le milieu et les influences de son éducation première.

Mais les divergences entre celui-ci et Pierre sont assez nettes, pour qu'on ne puisse plus les assimiler l'un à l'autre (2), pas plus que mettre au compte d'un gnosticisme avoué les hésitations du second, dont nous venons de reconnaître la cause. Si l'on veut parler d'intentions cachées. de tentative subreptice, d'entreprise hypocrite, d'un essai déloyal d'infiltrer les doctrines hérétiques sous le couvert de l'autorité apostolique, en les enveloppant d'un prétendu manteau d'orthodoxie, destiné à tromper les simples (3), nous répondrons que l'on n'est en droit de préjuger des intentions d'un auteur, que pour autant qu'elles apparaissent dans ses écrits ; et de plus on se demande en vain où l'on peut retrouver dans Pierre ces doctrines fameuses dont il serait le propagandiste occulte. Ses intentions, s'il faut en parler, apparaissent nettement contraires : il nous suffira de rappeler, sans insister, les faits signalés déjà par MM. Harnack et Schmidt (4). L'ennemi de Pierre vaincu et ridiculisé dans ses sottes prétentions est celui-là même que l'on représente comme le

(1) Voyez De Faye, p. 94 et sv., sur la lettre de Ptolémée à Flore. — Je devrais parler encore de l'insistance de M. Schmidt à relever l'usage de Jean, par des écrivains de la grande église. L'auteur des Prologues monarchiens a utilisé l'aprocryphe, parce qu'il y trouvait une confirmation de sa théorie. Combien d'autres n'ont-ils pas fait de même pour des détails d'un autre ordre : on prend son bien où on le trouve. Et puis le IVe siècle, si scrupuleux et si sévère à l'égard de nos apocryphes, ne leur a-t-il rien emprunté, pour en faire son avoir propre ?

(2) Il ne faut pas oublier non plus la différence de temps, qui sépare les deux écrits : 170/180-220. Pierre en outre compte parmi ses sources les Actes de Paul nettement antignostiques. L'exemple de celui-ci montrent que le genre lui-même n'appartient pas exclusivement aux milieux hérétiques, comme son origine du reste le fait déjà paraître.

(3) C'est le dernier expédient, suggéré par M. V. Dobschütz, *Theologische Literaturzeitung*, 1903, c. 352.

(4) Harnack. *Chronologie*, I, p. 553 ; Schmidt, p 112.

Digitized by Google

père de la Gnose, et qui est donné tel dans les Actes de Paul connus par Pierre (1); il n'y a d'autre part aucun indice de l'origine de notre écrit d'une communauté en rupture avec la grande église. C'est bien celle-ci qui nous est décrite ou qui est supposée décrite dans les Actes. On y fait un usage direct et assez ample de l'Ancien Testament; les écritures prophétiques sont le sujet de la prédication de l'apôtre avec les Evangiles (2). A côté de l'Ancien Testament, on peut relever l'usage « des quatre Évangiles (3), des Actes, et des traces de l'emploi des épîtres pauliniennes, en particulier de l'épître aux Romains, ne sont pas méconnaissables » (4). Il connaît sans doute et il invoque des textes, qui ne se lisent pas dans les écrits canoniques (5), mais « le nombre en est assez restreint, si l'on fait attention combien souvent on trouve des citations d'apocryphes, dans les écrits du pseudo-Cyprien catholique, Commodien et Lactance, Clément et Origène (6) ».

Nous avons relevé plus haut l'usage du symbole romain. Ce sont là des faits assez peu conciliables avec des tendances antiorthodoxes de la part de l'auteur de Pierre. Enfin n'oublions pas, après y avoir insisté assez longuement, ses procédés à l'égard du texte de Jean,

(1) Schmidt, *Acta Pauli*, p. 73 (45, 12; 46, 12), p. 104. — V. Dobschütz croit pouvoir expliquer ce fait par des rivalités et jalousies entre sectes gnostiques différentes : *l. cit.* p. 352. Voyez réponse de Schmidt, *Acta Pauli*, p. 185.

(2) 61, 7. *Tractabat eis Petrus de profeticis scribturis et quae Dominus noster Jesus Christus egisset et verbo et factis.* Harnack, *Chronologie*, I, p. 554; Schmidt, *l cit.*; Zahn, *Geschichte*, p. 849, n. 1; Ficker, Hennecke, II, p. 437. Pour les citations mêmes, Lipsius, *Acta*, en note; Ficker, Commentaire dans Hennecke, II, beaucoup plus attentif à relever les textes, qu'il n'est pas toujours facile de démêler. Le traducteur latin en effet a traduit assez souvent son texte, sans remarquer la citation scripturaire, à sa manière par conséquent.

(3) Erbes, *art. cit.* croit que l'auteur ne connaît pas le chap. XXI de Jean. Son affirmation est contestée par Ficker, *Die Petrusakten*, p. 30, qui renvoie à 62, 8; 65, 30 et par Schmidt, *op. cit.*, p. 101, n. 2.

(4) Harnack, *Chronologie*, I, p. 554. Pour plus de développement, pour Evangiles, voyez Zahn, *Geschichte*, pp. 850-855; Zahn reconnaît des citations des quatre évangiles, des Actes, de ad Rom, Col., Phil. et I Tim, 2da Petri; le commentaire de Ficker, la table dressée par Lipsius, *Acta*, I, p. 294. — On pourrait ajouter à la liste de Zahn : Eph, 3, 6 (47, 5); 6, 6 (54, 11. Ficker, p. 425); I Petri 1, 7 (58, 13. Ficker, p. 433); I Joh. 3, 8 (56, 11. Ficker, p. 428), 2, 9-11 (?) (57, 18. Ficker, p. 431). Voyez encore II Mach. 12, 43 (65, 23. Ficker, p. 443).

(5) Zahn, *Geschichte*, p. 852, et n. 2, 3. Harnack, *Chronologie*, I, p. 555, 557. Lipsius, *Ap.*, II, p. 268.

(6) Harnack, *op. cit.*, p. 555.

Digitized by Google

qu'il ne prend pas tel quel, mais qu'il adoucit dans le sens orthodoxe.

Et ce n'est point un masque pour une doctrine hérétique, qui n'existe pas. M. Schmidt à la suite d'Harnack a raison d'insister sur la comparaison, que l'on pourrait faire avec d'autres auteurs de la même période, au point de vue de ces expressions mêmes, où M. Zahn après Lipsius, trouve un panchristisme, un modalisme, un docétisme gnostique. Pour qui connaît le genre de notre auteur, c'est à peine si on peut lui demander les formules de la théologie de son temps. Il est plus préoccupé de relever les antithèses, qui pourront servir ses tendances littéraires, que de définir la haute réalité du Christ. Il appartient au christianisme populaire, dans l'idée duquel il ne faut pas chercher « des formules dogmatiques bien fixes sur Dieu le Père et le Christ ; pour qui le Christ-Dieu est au centre de la foi, Dieu qui lui tient plus à cœur que le lointain Créateur du ciel, à qui il dirige ses prières et ses chants » (1). C'est ce qui a inspiré cette mention unique du Christ dans le discours de la Transfiguration, alors que quelques pages plus haut, le Père « envoyait son fils sur la terre » (2). C'est ce qui lui a dicté ces dithyrambes enthousiastes relevés avec tant de précaution par M. Zahn (3). Pour les comprendre, il faut tenir compte à la fois du caractère littéraire et de l'esprit de l'ouvrage et de l'auteur. Si panchristisme il y a, il est plutôt subjectif et idéal que réel : l'auteur ne voit que le Christ dans son enthousiasme naïf, mais il ne connaît pas que lui. Quant au discours de la Transfiguration, il a montré la transcendance du Sauveur, telle qu'elle lui est apparue dans la vision de la montagne sainte, il nous rappelle à la réalité de son apparition terrestre par ces mots : *et exsurgens, iterum talem eum vidi qualem capere potui*. Dieu de miséricorde le Christ a revêtu nos infirmités ; il est la plénitude de toute majesté, le Père est en lui et cependant

(1) Schmidt, *op. cit.*, p. 91. — On peut rapprocher de ce fait le passage de Bréhier, *op. cit.* p. 175, relevé précisément dans le compte-rendu de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, X, 1909, p. 216.

(2) Comparez 53, 21 à 28, l'auteur revient par deux fois à cette expression à 67, 4. — En particulier, remarquons que l'expression *deus vivus*, dont on a fait état contre lui n'est jamais employée qu'en fonction de la croyance en Jésus, considérée comme signe du chrétien. On entend y exprimer la vérité de la nouvelle religion, dont le Sauveur est opposé fabricatis diis vestris, 78, 1, ou filio fabri de Simon ; Deus vivus est synonyme de deus verus, 60, 16 ; 71, 6 ; 80, 22. Voyez *I ad Thess.* 1, 9.

(3) Zahn, p. 839, n. 3, 4.

Digitized by Google

il a mangé et bu *propter nos, ipse neque esuriens neque sitiens* (1). Il est inutile de lui demander une expression bien nette du rapport de l'humanité et la divinité dans le Sauveur. Il les voit au seul point de vue qui intéresse le littérateur, au seul point de vue de l'antithèse, qui peut prêter aux développements oratoires. Peu lui importe le danger qu'une opposition aussi accentuée ne manquera pas de présenter; ce danger, il ne s'en doute pas et n'en a aucune idée (2); c'est plus tard que l'on s'en apercevra sous l'influence d'autres préoccupations, en même temps que certains donneront à ces fantaisies littéraires une valeur dogmatique qu'elles n'ont, ni ne peuvent avoir.

Il est un point sur lequel M. Zahn appuie avec une insistance marquée : il croit retrouver dans Pierre des traces manifestes de cette « Geheimlehre », tradition orale et mystérieuse dont les gnostiques abusaient pour justifier leurs divagations et se mettre à l'abri des arguments scripturaires de leurs adversaires (3). L'accusation malheureusement ne tient pas devant l'examen sérieux des textes et l'interprétation objective que Harnack et Schmidt ont faite de la scène

(1) *Propter nos, nostri causa.* Comparez ORIGÈNE, *C. Cels.* VII, 13. CLÉMENT D'ALEX. *Stromates*, VI, 9, 71, qui va plus loin encore que notre apocryphe.

(2) SCHMIDT, *op. cit.*, p. 93. HARNACK, *Chronologie*, I, p. 557. FICKER, HENNECKE, II, p. 448, renvoie à MELITON, *fragm.*, 13, 14; APOLLINAIRE, (ROUTH, I, p. 150), IRÉNÉE, III, 18, p. 239 *ed. cit.* III, 21, p. 249; IV, 37, p. 332; IGNACE, *Polyc.* 3, 2 et même à II *Cor.* 6, 8, 10. Voyez encore *ep. Diogn.* IX, 2. Ce qui donne l'illusion, c'est le développement de ces antithèses chez l'apocryphe, mais il est dû à la forme littéraire qu'il a adoptée. — SCHMIDT, p. 95, renvoie à Jean, pour les désignations magnus et minimus, formosus et foedus, juvenis et senex. L'assimilation ne me paraît pas nécessaire; les oppositions s'expliquent dans notre auteur lui-même par des passages tels que, 57, 25; 62, 20; IRÉNÉE, III, 21, p. 249, où l'on oppose homo indecorus à Dominus ... decorus specie. Je crois que ces appellations sont inspirées par l'idée générale que la beauté et la bonté appartiennent en vérité à Dieu, devant qui toute réalité, et l'homme lui-même, ne sont rien.

(3) *Geschichte*, p. 840, n. 1; il renvoie à 94, 13, où l'auteur introduit une citation apocryphe par ces mots : ἐν μυστηρίῳ λέγει; dont il rapproche le logion invoqué, p. 58, 5 : qui mecum sunt, non me intellexerunt; 90, 20; 92, 4; 94, 3, où l'on nous parle du mystère de la Croix, et enfin 92, 15 : Et que tout ceci vous soit dit à vous initiés comme n'étant pas dit; la recommandation est très nette, si l'on ne se rappelait ce que nous avons dit plus haut et des rapprochements que nous avons établis avec la doctrine du silence chez les néopythagoriciens. Mais Zahn en appelle surtout à la scène du discours de la Transfiguration : Pierre ferme le livre, et formule un principe qui implique la nécessité de la suppléance des Écritures par une gnose mystique : p. 849. — Comparez LIPSIUS, II, p. 258, 264.

Digitized by Google

de la Transfiguration, non plus que devant le commentaire de Ficker, que nous avons résumé tout à l'heure (1). Qu'il nous suffise pour faire remarquer l'arbitraire de l'argumentation de Zahn, de rappeler qu'il invoque contre les Actes de Pierre, le fameux principe : *Qui mecum sunt, non me intellexerunt*, emprunté aux Actes de Jean, où il était placé dans la bouche du double du Sauveur (2), alors que notre auteur le met parmi les moyens employés par le magicien pour séduire Marcellus et les Romains (3). La signification du fameux logion est amplement soulignée par la revendication si nette de l'élection et de la mission apostolique dans les premiers chapitres (4). Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons déjà dit des tendances allégorisantes de notre auteur, qui lui font chercher des symboles et des mystères dans la croix de Pierre et dans celle de Jésus ; car c'est du reste dans ce sens qu'il parle du logion mystérieux : ἐν μυστηρίῳ, comme Harnack le fait remarquer, ne signifie pas autre chose qu'allégoriquement (5).

Car il est temps d'arriver à ce fameux discours de la croix, qui a exercé la sagacité des interprètes de notre apocryphe, depuis Lipsius (6). Dès les premiers mots Pierre nous indique quel sera l'objet de cette allégorie : O nom de la croix, mystère caché ; ô grâce ineffable qui réside dans le nom de la croix ; nature de l'homme qui ne peut être séparée de Dieu (7). Nous avons ici le thème à développer,

(1) Harnack, *Chronologie*, I, p. 554 ; Schmidt, p. 113; Ficker, Hennecke, II, p. 449.

(2) Jean, 196, 16.

(3) 58, 5. Sans doute, parmi ces moyens, on en cite un dont Pierre ne songe pas à nier la réalité : son hésitation sur les eaux ; et l'on pourrait se demander si l'auteur n'accorde pas aussi au logion invoqué par Simon une authenticité semblable. Etant donné qu'il l'a lu dans les Actes de Jean, la supposition serait assez vraisemblable. Mais malgré tout, la transposition de la citation emporte une nuance dans l'autorité attribuée à cette parole, qui n'échappe à personne. Comparez Ficker, Hennecke, II, p. 433.

(4) p. 50, 21 ; à comparer avec 49, 18, 24; 51, 21, 30; 52, 6; 53, 17.

(5) Pour ce que dit Zahn, de l'encratisme et de l'Eucharistie, p. 840, n. 3, nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut du caractère général de notre apocryphe. — Nous pourrions rappeler également le mépris des sophistes pour la réalité concrète à propos de l'absence de toute mention ou presque de la hiérarchie : 74, 12, est la seule fois où l'on nous parle d'épiscope et de diacre.

(6) Lipsius, *Ap.* II, p. 258, 261. Malheureusement, il suit le Pseudo-Linus.

(7) 90, 20. Voyez pour le commentaire de tout ce passage, Ficker, Hennecke, II, p. 477. Sur la croix-mystère, voyez Schmidt, *op. cit.*, p 159; Ficker, *Die Petrusakten*, p. 10. Nous devons reconnaître comme fondement

Digitized by Google

puisque nous le retrouvons à la fin de l'instruction dans le commentaire du logion : qu'est-ce que le Christ, sinon le Verbe, l'écho de Dieu ; et dans les dithyrambes eucharistiques qui suivent. Après les formules préparatoires de l'initiation (1), il aborde l'explication du symbole de la croix, double symbole au fait, puisqu'il réside dans l'opposition de la croix de Pierre à celle du Sauveur (2). La première est le symbole du premier homme ; celui-ci a une génération morte à la vie véritable, sans mouvement (3) ; il a jeté à bas sa dignité première et s'est placé lui-même par rapport à sa vocation primitive dans une situation aussi antinaturelle qu'est celle de l'apôtre crucifié la tête en bas (4). Il a établi sur cette terre pour toute sa race une disposition à rebours de l'ordre naturel. S'il n'en était pas ainsi, un logion du Christ ne nous commanderait pas de nous redresser pour entrer dans le royaume des cieux, défaisant en fait ce que le premier homme a si malencontreusement opéré (5). Si nous voulons savoir en quoi consiste cette révolution, dont il est l'auteur, nous apprenons bien que l'apocryphe la connaît et en parle d'après le récit des Écritures (6) ; l'agent principal, nous dit-on encore, est le démon (7), qui a voulu en quelque sorte détenir en son pouvoir ceux qui étaient destinés à Dieu (8). Ce désastre tient avant tout dans les faiblesses multiples, les lâchetés, l'erreur, l'ignorance de l'humanité asservie par Satan (9), en un mot dans la perversion morale dont le paganisme contemporain est un vivant exemple ; c'est bien de lui que l'on peut dire qu'il prend le bien pour le mal et le mal pour le bien (10). Quelle

à cette exclamation enthousiaste des sentiments conformes à la théologie de la chute et de la « recapitulatio » d'Irénée, telle qu'elle est exposée par HARNACK, *Dogmengeschichte*, I, 3 éd , pp. 542 et sv. Voyez en particulier, IRÉNÉE, IV, 73-76, éd. GRABE, p. 377.

(1) P. 92, 5-16 : c'est de suite après ces paroles que Pierre est cloué à la croix, sur sa demande la tête en bas ; le mystère réalisé, il l'explique sans nouvelle introduction, 94, 2,

(2) FICKER, *op. cit.*, p. 480.

(3) Pour les traces de Platonisme, ou pour mieux dire de termes de l'École. dans ce passage, voyez FICKER, *Die Petrusakten*, p. 10.

(4) Comparez Irénée, *loc. cit.*, 75, p. 380 ; 76, p. 381.

(5) L'origine en est inconnue. Pour les différentes hypothèses proposées, lire FICKER, HENNECKE, II, p. 483.

(6) 55, 27.

(7) Lire les invectives contre Satan, 55, 23 et sv. — 53, 24.

(8) 53, 15.

(9) 47, 33 ; 53, 28 ; comparez 54, 7, 8, et aussi l'expression bien connue de constabiliti in fide, state in fide : 48, 14 ; 49, 14 ; 52, 15 ; 57, 32 ; 65, 20 ; 67, 28 : 68, 23 — 53, 24, 27 ; 65, 5. Comparez 55, 21 ; 96, 4.

(10) Voy. RIVIÈRE, *Le dogme de la Rédemption*, p. 112.

Digitized by Google

est la part du premier homme, symbolisé par l'apôtre, dans cette misère si manifeste, on ne nous le dit pas, à moins qu'on ne le regarde comme un initiateur, qui a appris à ses enfants cette perversion de l'esprit et du cœur par son propre exemple (1). En tout cas, il nous est prescrit de nous relever en toute hâte (2) ; nous débarrassant de l'erreur et de la séduction du commencement, il nous faut monter à la croix du Christ, qui est un Verbe étendu (3), le seul que nous devions écouter. Mais cette ascension est mystique ; la croix du Sauveur comme celle de Pierre est un symbole, le symbole du Christ lui-même et de notre union avec lui, « car l'Esprit a dit : qu'est-ce que le Christ, sinon le Verbe, le son de Dieu (4). Il n'est pas seulement le Verbe divin, figuré par le bois de la croix ; il est encore le son divin, ce qui se tient par rapport à Dieu comme la parole parlée par rapport à la pensée intérieure (5), il a la nature humaine représentée par la traverse de la croix ; il réalise en lui-même l'union du divin et de l'humain et est pour nous l'initiateur de la rédemption, comme Adam a été l'initiateur de la chute ; nous monterons à sa croix par la conversion, la pénitence, le redressement de notre être moral, qui se trouve symbolisé par la cheville, qui relie les deux parties de la croix (6).

(1) 94, 10.

(2) 96, 4.

(3) Lipsius a τεταμένος avec PCV ; tandis que le pseudo-Linus et le Slavon ont lu τεταγμένος. Des deux nouvelles versions, le syriaque a la première leçon, tandis que l'arménien a la seconde. En tout cas, on oppose la croix de Pierre, symbole du premier homme, à la croix de Jésus, qui n'est pas renversée, mais étend ses bras à tous ou bien se dresse droite.

(4) Ficker, *Die Petrusakten*, p. 10 ; Hennecke, II, p. 485 ; voudrait lire σταυρός à la place du Christ. Il n'a pour lui que le copte ; le syriaque, (Nau, *Revue de l'Orient Chrétien*, III, p. 48) et l'arménien (Vetter, *Oriens Christianus*, 1901, p. 217, c. IX) ont tous deux également le Christ, demandé du reste par le contexte. La croix symbolise le Christ, Logos et écho de Dieu, car on invoque le témoignage de l'Esprit, non pour la première désignation seule, mais pour les deux.

(5) Ficker, Hennecke, II, p. 485 renvoie à Irénée, I, 10, Grabe, p. 64 ; ad *Hebr.* 12, 19 ; et beaucoup mieux à Tertullien, *adv. Praxeam*, 7 ; *quid enim, dices, sermo nisi vox et sonus oris ;* et, ajouterons-nous, à tout ce que nous avons dit sur l'opposition entre la raison et la sensibilité, qui reparaît dans le contexte immédiat : 96, 12. — On sait le rapprochement que Harnack a fait de ce logion avec celui d'Origène, *de princip.*, I, 2, 3. *T. und Unt.* nouv. sér., V, 3, p. 103. Schmidt, *op. cit.*, p. 82, ne trouve qu'un rapport assez éloigné entre les deux citations.

(6) On en appelle pour les interprétations de la croix à Justin. I, *Ap.* 55 ; *Dial.* 90 ; Irénée, V, 17, p. 426. Mais l'analogie entre toutes ces allégories est assez peu ferme, pour que nous n'ayons pas à insister. C'est tout au plus la mise en œuvre d'un procédé général.

Digitized by Google

L'allégorie, annoncée aussi solennellement que nous avons vu, ne dégage cependant pas une hauteur de pensée, de doctrine proportionnée au ton que l'apôtre a pris pour nous la dire. Au fond, il y a là plus de littérature et de philosophie que de théologie. A la lire, nous trouverions le christianisme de notre auteur un peu court. Mais il ne faut pas s'y tromper ; l'allégorie ne l'enveloppe pas tout entier. Nous n'avons qu'à continuer la prière eucharistique — car, il plaît à notre apocryphe d'en avoir une à l'imitation de Jean, quoique la position donnée à son héros ne permette pas de lui faire briser le pain eucharistique, comme à celui-ci (1), — pour voir l'expression de foi ardente, dont il est animé à l'égard du Sauveur. Il ne sait quelle parole employer, pour dire sa reconnaissance envers celui « qui n'est intelligible qu'à l'esprit seul, qui est pour nous père, mère, frère, ami, serviteur, procurateur », qui réalise en un mot pour les hommes dans la vie religieuse tous les personnages de la vie privée, « qui en un mot est tout pour nous » (2). Si nous sommes étonnés de ce panchristisme, c'est que nous ne voyons pas ces expressions dans l'esprit de l'auteur, pas plus que dans la perspective dans laquelle il se place. Il est nécessaire pour les comprendre de tenir compte de sa tournure littéraire, aussi bien que du milieu dans lequel elles se trouvent. Par deux fois elles reviennent sous la plume de notre apocryphe, mais à chaque fois, elles suivent la proclamation de l'union de l'humanité et de la divinité en Jésus ; elles ont pour but de déterminer les conséquences de l'Incarnation pour l'humanité ; elles sont la conclusion de ce fameux discours de la Transfiguration, où l'on nous donne comme clef de l'Ecriture, la bonté et la miséricorde de Dieu, manifestée par son union avec l'humanité, et de cet autre entretien de la croix, commençant par ces mots révélateurs : O nom de la croix, mystère caché, grâce indicible,... amour inexprimable et incompréhensible. Jésus est notre Sauveur : « c'est en nous réfugiant en lui... que nous obtiendrons les promesses de la vie éternelle, continue notre apocryphe (3) ; nous ne pouvons compter qu'en lui seul crucifié, mort et ressuscité le troisième jour (4). Il est le fidèle, qui peut restaurer nos esprits,

(1) Jean, 207, 7 comparez à Pierre, 97, 12 et surtout 98, 2 et sv.

(2) 98, 2 et sv. Nous retrouvons les mêmes ou plutôt d'analogues dithyrambes, 68, 11 : *hunc Jesum habetis, fratres, januam, lumen, viam, panem, aquam, vitam, resurrectionem, refrigerium, margaritam, thesaurum, semen, saturitatem, granum sinapis, vineam, aratrum, gratiam, fidem, verbum*, en un mot tout : *hic est omnia et non est alius major nisi ipse.* (Jean, 200, 5, 207, 9).

(3) 98, 6 et sv. ; 46, 26 ; 47, 27.

(4) 54, 28 comparez 54, 19, 20.

Digitized by Google

remettre nos péchés, nous fortifier dans la foi (1). C'est en lui que nous devons être sauvés (2). Il est notre chef, notre voie, notre gloire véritable, notre roi (3). C'est par lui que nous obtenons la gloire inaccessible (4) Paul s'adresse au Père en son nom, aussi bien que Pierre opère ses prodiges, au nom de Jésus (5) ; les démons sont chassés par la même vertu (6) ; le baptême, l'Eucharistie sont administrés en son nom (7). En un mot, il est notre Sauveur (8). Aussi dans tout le cours des Actes, on ne cesse de faire appel à notre foi ou plutôt à notre confiance envers Jésus : car les deux mots sont employés indifféremment et même simultanément pour exprimer ce refuge qui nous est donné dans le Christ, pour obtenir la vie éternelle; les chrétiens sont ceux qui ont mis en lui leurs espérances (9). Je ne crois pas, qu'il y ait un point aussi net et aussi ferme dans l'apocryphe, que ce souffle ardent de conviction dans le salut apporté par Jésus (10). Cette foi vive contraste singulièrement avec la pauvre théologie sotériologique que nous constations tout à l'heure, développement littéraire et jeu d'esprit avec une légère teinte philosophique. Nous ne trouvons guère plus ailleurs. On nous dit bien à deux reprises, en invoquant la parole d'Isaïe, que le Christ est un Dieu miséricordieux qui a porté nos infirmités et s'est chargé de nos péchés; qu'il a mangé et bu *propter nos*, qu'il a souffert les ignominies, qu'il est mort et ressuscité à cause de nous (11). C'est en Jésus méprisé et bafoué, en Jésus de Nazareth crucifié, mort et ressuscité le troisième jour, que nous devons avoir confiance ; c'est à lui que

(1) 51, 34 ; 58, 10 ; 88, 17.

(2) 63, 30, comparez 64, 21.

(3) 47, 9 ; 52, 8 ; 70, 16 (à comparer avec 67, 27) : 96, 17. Il est le juge des vivants et des morts : 64, 20 ; 63, 29 ; 75, 2 ; 90, 14. Il est le pasteur : 56, 15.

(4) 66, 26.

(5) 47, 20 ; 61, 12 ; 62, 23 ; 74, 14 ; 75, 1.

(6) 59, 5.

(7) 51, 7 : in tuo nomine mox lotus et signatus est sancto tuo signo (50, 30); 8 : sic itaque in tuo nomine eucharistiam communico ei. Voyez de même l'ablution purificatrice de la maison de Marcellus, 66, 7.

(8) 61, 16, qui me exfugare volueris a Christo domino salvatore meo. Comparez aussi 98, 4, οἰκονόμος, avec procuratio, 53, 23. Ficker, p. 423.

(9) 46, 20, 31 ; 47, 20, 22, 25 ; 48, 17 ; 51, 32 ; 52, 3, 28 ; 53, 20 ; 54, 15, 19, 27 ; 55, 1 ; 57, 28, 32 ; 59, 20, 23, 30 ; 60, 2, 31 ; 61, 7 ; 66, 30 ; 68, 19 ; 81, 16 ; 83, 14 ; 90, 11 ; 92, 7 ; 100, 11.

(10) Schmidt, *op. cit.*, p. 158. — Je ne puis m'empêcher de rapprocher ce sentiment du salut de ce que M. Bréhier, *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, p. 296. Paris, 1908, dit du maître juif.

(11) 67, 20, 26.

Digitized by Google

se convertissent un si grand nombre de gentils et de juifs à la voix de Pierre (1). Et c'est tout; nous voyons bien que la mort du Sauveur tient une place dans sa vie, comme dans notre rédemption, mais il est inutile de chercher plus ample information (2). L'indigence dogmatique de notre auteur à ce sujet est à comparer avec celle des Apologistes du IIe siècle (3).

Pour participer à ce salut, il faut recevoir le baptême et l'Eucharistie : c'est quand il a reçu l'un et l'autre que Théon devient un serviteur parfait du Christ pour toujours (4). Mais toutefois l'un et l'autre requiert de notre part la foi et la pureté du cœur ; la chose est particulièrement indiquée pour le baptême (5) ; cependant un exemple frappant nous le montre pour l'Eucharistie (6). Nous ne pouvons oublier de signaler en passant, que l'apocryphe attribue l'œuvre de la conversion à une véritable vocation de la miséricorde divine ; celle-ci est une élection (7). Quant à la seconde pénitence, elle est nettement affirmée pour l'adultère, dans la scène de l'assemblée dirigée par Paul (8), pour l'apostasie des Romains et de Marcellus (9). On met même une certaine coquetterie à nous rappeler que l'apôtre a été le premier bénéficiaire de cette miséricorde : il a succombé après sa vocation, à l'exemple des Romains ; ceux-ci peuvent compter sur le pardon, qui lui a été accordé à lui-même (10). Comme nous l'avons dit, c'est le type de Pierre apôtre tombé et

(1) 54, 28 ; 62, 25.

(2) Ficker, *op. cit.*, p. 423.

(3) Harnack, *Dogmengeschichte*, I, p. 499. Rivière, *Le Dogme de la Rédemption*, p 112. Paris, 1905.

(4) 51, 9, ut sit consummatus servus tuus sine repraehensione in perpetuo. Comparez 50, 26 : Si vis me dignum habere quem intingas in signo domini, habes occasionem ; 32.

(5) Pour la foi, 45, 5; 46, 28; 47, 24; 50, 24; 64, 8; 65, 20; 78, 3; pour la pénitence : 49, 1; 54, 20; 57, 8; 58, 23; 59, 15; 63, 31; 65, 20; 77, 3; 78, 2; 94, 13; 96, 10. La pénitence du cœur pour être sincère doit se traduire en actes, 64, 28. Schmidt, *op. cit.*, p. 158.

(6) 46, 13.

(7) 50, 32, (51, 4): 51, 20; 54, 21; 58, 19; 61, 24. Cependant voyez 64, 1; 77, 2: 83, 18.

(8) 46, 21 : Si autem poenitueris in facto tuo, fidelis est qui possit restaurare nostras mentes. Le châtiment infligé à l'adultère avait tellement effrayé l'assistance que les néophytes se demandaient s'ils obtiendraient la remission de leurs péchés passés : 30. En tout cas c'est à eux seuls que Paul s'adresse, et qu'il promet la rémission des péchés : 31.

(9) 55, 21 ; 57, 18; 58, 8, 19; 23. Schmidt, *op. cit.*, p. 158.

(10) 54, 2 et sv. ; 58, 3 et sv. ; 74, 30. Ficker, *Die Petrusakten*, p. 32 ; Hennecke, II, p. 424.

Digitized by Google

repentant, qui, semble-t-il, a suggéré cette chute et ce rétablissement des Romains dans la foi (1).

Du reste, l'apocryphe respire un grand souffle de bonté, de miséricorde, d'humanité envers tout le monde, les pécheurs, dont on excuse autant que possible les fautes lamentables, au souvenir de la faiblesse de la chair et des artifices du démon tentateur (2), que Pierre accueille, quels qu'ils soient, demandant ou du moins attendant la conversion du magicien (3); envers les Romains, dont il reçoit la pénitence; les infirmes qu'il guérit (4); envers les esclaves, dont il procure la liberté dans une pensée touchante, après les avoir sauvés des mauvais traitements (5); envers les pauvres, les veuves, les vierges de la communauté chrétienne (6). Marcellus et Eubola ont été et deviendront les fidèles disciples de l'apôtre en l'imitant sur ce point (7). Car il nous est rappelé à plusieurs reprises que serviteur du Dieu de miséricorde, il a appris de lui à ne haïr, à ne jalouser personne, mais à être bienveillant pour tous (8). Nous pourrions, si nous avions le temps, montrer comment ce caractère de haute bienveillance et d'aimable compassion se retrouve chez les autres héros des romans apostoliques (9).

L'idéal de la vie chrétienne nous est présenté dans un passage, qui, semble-t-il, est inspiré des épîtres pauliniennes (10). M. Schmidt voudrait y voir une part spéciale et prépondérante donnée à l'encratisme (11). Nous avons vu par quelle illusion de perspective il s'est

(1) Ficker, *Die Petrusakten*, p. 33. Remarquez comme Paul lui-même, ne faisant que passer dans l'apocryphe, cependant nous est présenté comme l'objet de la miséricorde divine : 48, 17, 20.

(2) 49, 8, 26; 51, 25; 53, 27; 54, 4, 6, 8, 10, 12, 16; 55, 21; 57, 28; 58, 6, 21; 74, 30.

(3) 77, 1; 83, 18. Voyez pour Gemellus, son disciple, 85, 4.

(4) 73, 7; 74, 2, comparez à 75, 4.

(5) 77, 5-15; à comparer avec la scène de l'expulsion de Simon de la demeure de Marcellus et de la conduite que lui font les esclaves de celui-ci, si maltraités à cause du magicien : 61, 18 et sv.

(6) Acte copte : Schmidt, p. 10; *Acta*, 69, 20; 79, 9, 12 et le fait de Chrysis, 79, 16 et particulièrement 80, 12.

(7) 55, 1; 66, 14; — 64, 2; 65, 21. Schmidt, *op. cit.*, p. 161, montre comment cette charité est devenue dans l'église décrite par l'apocrypne un véritable ministère.

(8) 55, 20; 57, 18; 74, 20, 23; 76, 27.

(9) Il nous suffit de comparer Pierre 76, 27 avec Jean, 191, 11 et toute l'histoire de la résurrection de Drusiana.

(10) 47, 1 et sv. — Ficker, Hennecke II, p. 409.

(11) Schmidt, *op. cit.*, p. 160. Comparez Harnack, *Chronologie*, I, p. 558. Ficker, *Die Petrusakten*, p. 91.

Digitized by Google

laissé tromper. Nous préférons retenir son observation sur la sainteté requise du chrétien, en opposition avec l'immoralité du paganisme, sous toutes ses formes (1). Car je crois que celui-ci est visé dans nos Actes : l'auteur nous présente Simon le magicien, le suppôt de Satan, comme un représentant de l'antique religion et de ses défenseurs; on lui met dans la bouche les injures que la populace païenne déverse contre Jésus (2); celui-ci par contre est proclamé par l'apôtre le Dieu vivant, le Dieu véritable qu'il oppose à leurs dieux fabriqués (3); si le Samaritain peut se convertir, on ne voit pas bien à quel titre, si ce n'est à celui-là. La dernière provocation de Simon doit montrer si le Dieu de Pierre est le Dieu véritable (4); il est assez difficile que l'apocryphe ait voulu poser cette question dans un sens autre que celui imposé tout naturellement dans son milieu (5). Enfin l'apostasie des Romains aussi bien dans sa genèse que dans la pénitence des fidèles et de Marcellus s'applique tout aussi bien, si pas mieux, à un abandon complet du Christ et de sa foi qu'à un passage brusque et en masse à une secte hérétique (6). On a vu l'un et l'autre dans ce phénomène singulier; et je crois que les textes pourraient fournir de quoi justifier les deux affirmations.

Pierre lui nous est représenté comme l'apôtre, l'envoyé, le servi-

(1) Les chrétiens sont appelés des saints : 47, 29; 62, 10.

(2) 61, 29; 71, 24.

(3) 78, 1.

(4) 82, 15. Voyez encore 47, 27, la demande de Paul, au moment de partir pour l'Espagne.

(5) Le portrait de Simon n'est pas cohérent. Il suffirait de faire remarquer la contradiction entre sa conversion possible et sa qualité de puissance, grande vertu de Dieu. FICKER, *Die Petrusakten*, p. 102, fait remarquer que Pierre défend la divinité de Christ, tandis que Simon l'attaque. Il veut établir un rapport entre Simon et Théodote le corroyeur, l'apostat excommunié par Victor de la communauté chrétienne. Le rapprochement est assez spécieux. Comparez HARNACK. *Chronologie*, II, p. 172, n. 3, v. DOBSCHÜTZ, *Theol. Literaturz.*, 1903, p. 568.

(6) 48, 21, 29 : Simon est salué comme Dieu, sauveur; 49, 11 : les apostats traitent Paul d'imposteur et tam magnae multitudinis constabilitae in fide omnes dissoluti sunt; or de quelle foi pourrait-il s'agir? comparez 49, 24; 51, 28; 52, 9 : c'est la dissolution de la communauté organisée par Paul; 54, 17, 20; 55, 12 et surtout 14 : Marcellus se repent d'avoir tout fait par croyance à un Dieu qu'il blasphème aujourd'hui; 57, 24 : il a élevé une statue à Simon *Juveni deo*; 27; 58, 9, 19. — Voyez SCHMIDT, *op. cit.*, p. 111; FICKER, *Die Petrusakten*, p. 40. Le premier est pour une apostasie religieuse, un retour à l'ancienne foi. Le second y voit ce qu'il appelle « Abfall zur Häresie », dont il croit pouvoir signaler des exemples dans l'histoire du montanisme : HARNACK, *Dogmengeschichte*, I, p. 392, n. 2.

Digitized by Google

teur du Christ, le serviteur du Dieu incompréhensible (1), *frater et domine, sanctorum mysteriorum communis* (2). Au forum, les foules crient qu'il n'y a qu'un seul Dieu, le Dieu de Pierre (3). Nous ne reviendrons pas sur la sollicitude de la Providence à son égard, dans son voyage, dans ses luttes, sollicitude qui se manifeste par des visions, des oracles divins. Tout est disposé à son gré. Ce que je voudrais faire retenir de ces détails, c'est la relation intime qu'on établit entre lui et le Christ (4). Nul autre que lui n'apparaît dans le service de la communauté, pour le baptême, l'oblation (5), pour la prédication de l'Évangile (6). On a remarqué le peu de place qu'occupe la hiérarchie dans nos Actes ; par deux fois cependant il en est fait mention (7). Il ne faut pas voir dans cette attitude un indice d'opposition à son endroit. Elle est exigée par le point de vue de l'auteur ; on ne voit pas quelle place un évêque pourrait tenir à côté du héros apostolique. Évidemment, l'apocryphe doit supposer une hiérarchie dans une communauté, comme celle qu'il nous décrit, possédant un service régulier de secours pour les veuves, les vierges et les pauvres (8). Il est inutile de faire remarquer les deux traits principaux que l'auteur a empruntés à la tradition, pour composer son portrait de l'apôtre. Il le met tout à la fois en relation avec Simon le magicien, dont il est l'antagoniste choisi par Dieu (9), et

(1) 50, 12 ; 53, 17 ; 57, 3, 9, 31 ; 69, 28 ; 70, 5 ; 73, 2 ; 79, 23. Comparez 69, 26 ; 50, 12 : *O quisquis es, parum te novi, deus es aut homo ;* 64, 24.

(2) 52, 11. Ficker, *op. cit.*, p. 421.

(3) 73, 36.

(4) Voyez le songe de Marcellus : 69, 21, et continuo tibi similis tenens gladium. Or l'invocation de Pierre s'adressait à Jésus-Christ, *verum gladium nostrum ;* comparez 69, 16 et 21 ; voyez aussi 76, 23. Comparez 74, 9 : le Christ parle par sa bouche.

(5) 46, 12 ; 48, 15 ; 50, 29 ; 51, 3, 20 : Acte copte, Schmidt, *op. cit.*, p. 10.

(6) 53, 16 ; 61, 8 ; 66, 16, 30.

(7) 49, 15 : *Narcissum presbyterum,* 74, 12 : *postea autem mihi vagabis altius ministrans, diaconi ac episcopi sorte.* Comme je l'ai conjecturé ici-même, RHE. 1908, t. IX, p. 543, dans un compte rendu de P. A. Leder, *Die Diakonen der Bischöfe und Presbyter und ihre urchristlichen Vorläufer.* Stuttgart, 1905, les expressions employées aussi bien que le contexte demandent que l'on corrige le passage en *diaconi episcopi sorte.* Le nouveau ressuscité de Pierre tiendra auprès de l'apôtre cette mission de confiance, que le diacre d'evêque possédait, mission qui comprenait tout particulièrement la direction du service de la charité, qui a une si grande part dans nos Actes, mission à laquelle sa conduite passée envers sa mère le préparait tout spécialement : 73, 5 ; 74, 10.

(8) Schmidt, *op. cit.*, p. 161.

(9) 49, 24 ; 53, 14 ; 54, 31 ; 56, 20, 26, 28 ; 58, 4 ; 62, 33 ; 65, 27 ; 71, 9.

Digitized by Google

avec Rome. Sans vouloir discuter l'existence de tendances spécifiquement romaines, on ne peut malgré tout méconnaître que Pierre est, au point de vue de l'apocryphe, l'apôtre de cette communauté (1); c'est lui qui est appelé de Judée pour y rétablir la paix, au moment où Paul part pour l'Espagne (2).

Telles sont les grandes lignes du système théologique des Actes de Pierre. M. Schmidt, avons-nous vu, veut y voir une expression du « christianisme populaire », du commencement du IIIe siècle, expression que l'historien ne peut négliger, tout en s'attachant aux sommets (3). La formule du professeur de Berlin n'échappe pas aux inconvénients de toute formule : en prétendant synthétiser une situation concrète, elle risque de ne pas l'embrasser tout entière dans sa brève expression. C'est la préciser que nous avons voulu, en insistant sur certains points laissés dans l'ombre, sur le milieu où nos apocryphes ont pris naissance, sur la mentalité de leurs auteurs. A ce compte, il est devenu inexact d'en faire une expression du christianisme populaire sans plus ; il y a en eux quelque chose d'autre. Ils appartiennent en propre à une classe déterminée des nouveaux chrétiens, classe laborieuse, ardente pour la foi qu'elle a embrassée et se faisant propagandiste des nouvelles idées par l'usage d'un genre littéraire assez éloigné de pareil sujet. Classe aussi trop remplie de la formation classique et venue depuis trop peu de temps au christianisme pour avoir changé tout à coup ses idées, plus convertie en un mot de cœur que d'esprit. Aussi c'est un christianisme refracté à travers toute une mentalité philosophique que nous retrouvons ici, comme chez les apologistes du IIe siècle. Et par contre coup, nous touchons du doigt les dangers que ces recrues, précieuses sans doute, pouvaient faire courir à la foi qu'elles prétendaient servir avec désintéressement et ardeur. Le genre lui-même aussi bien que la formation antérieure de ces néophytes, à peine imprégnés de l'idée chrétienne, ne les a pas gardés suffisamment contre certains

(1) Sur les tendances romaines de nos Actes, voyez surtout Erbes, *art. cit.*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXII, 1901, p. 171. Comparez Schmidt, *Die alten Petrusakten*, pp. 109, 169 ; Ficker, *Die Petrusakten*, p. 30.

(2) *Qui in Spania sunt corpori tuo medicus esto* ; 45, 10. Comparez, Jean, 163, 9 ; 166, 28 ; 206, 10. Nos apocryphes, semble-t-il, ont transporté à la religion le titre que l'Ecole se plaisait à revendiquer pour la philosophie. Zeller, *op. cit.*, pp. 180, 256, 458. On connaît le mot d'Epictète : ἰατρεῖον ἐστὶ τὸ τοῦ φιλοσόφου σχολεῖον. — Ficker, Hennecke, II, p. 405.

(3) Schmidt, *op. cit.*, p. 158. *Acta Pauli*, p. 197. Harnack, *Chronologie*, I, p. 500 ; II, p. 175.

Digitized by Google

excès et on en a vu même, qui ont, inconsciemment ou non, donné des gages au mouvement gnostique, qui menaçait l'Église. Il ne serait pas sans intérêt pour l'étude de celui-ci de pénétrer plus profondément la pensée de nos apocryphes, pour mieux saisir les causes qui ont pu influer sur son origine et son développement. C'est à ce point de vue que la question de leur caractère doctrinal prend une réelle importance aux yeux de l'historien de l'Église, à condition de s'abstenir de la résoudre en bloc ; l'histoire est faite en effet de faits concrets, qui ne se prêtent pas toujours aux généralisations hâtives et aux synthèses faciles. (*A suivre.*)

Bastogne. J. Flamion.

Digitized by Google

La Summa Sententiarum

appartient-elle à Hugues de Saint-Victor ? (1)

La question qui introduit cet article a donné lieu, depuis une vingtaine d'années, à des réponses fort différentes (2). Les uns enlevaient à Hugues la paternité de l'œuvre en s'appuyant avant tout sur des considérations de critique interne ; les autres, qui s'inspiraient des arguments d'ordre externe, soutenaient nettement l'authenticité et ne voyaient rien, dans la critique interne, qui pût ébranler leur solution ; quelques-uns même confirmaient la paternité victorine par l'étude comparée de la *Summa* et du *De Sacramentis* (3). Sans reprendre le débat dans toutes ses particularités, nous voudrions nous borner pour le moment à un nouvel examen des indices d'ordre

(1) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. G. Robert prend, comme nous, position contre l'authenticité victorine. *Revue des Sciences théologiques et philosophiques*, janv. 1909, t. III, p. 62.

(2) On trouvera l'exposé de ces débats dans la *Revue Augustinienne* : *Une attribution contestée. La « Summa Sententiarum » de Hugues de Saint-Victor*, par R. DE CHEFDEBIEN (1908, t. XII, p. 529 et suiv.). Une note de M. Ostler : *Die Psychologie des Hugo von S. Victor*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters* (VI, 2, 1906, p. 7 et 8), présente les principaux arguments de la critique externe en faveur de l'authenticité et donne une interprétation nouvelle du témoignage de Robert de Melun.

(3) Aux indications bibliographiques fournies par les deux auteurs cités, nous pouvons ajouter les noms d'O. ZÖCKLER (*Real Encyklopädie für prot. Theologie*, VIII, 1900, p. 439, 448 et suiv.), du P. MANDONNET (*Bulletin critique*, 1901, p. 70), et de LOOFS (*Dogmengeschichte*, p. 526, n. 2, Halle, 1906). Ils se rangent du côté de P. FOURNIER (*Annales de l'Université de Grenoble*, 1898, X, p. 178 et suiv., et *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1886, XLVII, p. 410), et du P. GIETL (*Die Sentenzen Rolands*, p. XXXIV-XLI, Fribourg, 1891), en faveur de l'authenticité contre les doutes émis par le P. DENIFLE (*Archiv f. Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 1887, III, p. 634-640). M. MANGENOT dans le *Dictionnaire de Théologie catholique* (III, col. 2336) attribue une valeur définitive aux arguments internes présentés par le P. PORTALIÉ (*Dictionnaire de Théologie catholique*, I, col. 53-54). Nous apprenons qu'un catalogue inédit des œuvres de Hugues, défavorable à la paternité victorine, sera prochainement publié par le P. de Ghellinck.

Digitized by Google

interne. Il nous a paru qu'en poussant cette étude dans le détail, plus qu'on ne l'a fait généralement, on se voit amené à une solution négative (1). A tout le moins, si cette solution ne paraissait pas suffisamment établie, se trouverait-on en face d'un problème d'ordre psychologique et historique qu'il vaudrait la peine d'étudier : à quelle cause faudrait-il attribuer les changements si profonds survenus dans les conceptions du Victorin? Quelles sont les influences extérieures qui auraient contribué à les provoquer ?

* * *

Établissons tout d'abord, pour faciliter notre exposé, le rapport chronologique de la *Summa* et du *De Sacramentis* dans l'hypothèse d'une paternité commune (2).

En parcourant les différentes préfaces, prologues, avertissements, disséminés dans les premiers chapitres du *De Sacramentis*, on est frappé de l'insistance de l'auteur à déclarer son entreprise ardue, toute nouvelle, voire même audacieuse; il ne s'est décidé, nous dit-il, à y mettre la main que sur les instances de ses disciples; lui-même n'avait pas songé à pareil projet. Or ce projet, la *Summa*, l'eût déjà réalisé. Elle présente en effet, avec plus de netteté et de concision, dans un cadre allégé des problèmes accessoires, cet exposé systématique de la théologie, que dans le *De Sacramentis* Hugues s'effraie et s'étonne presque d'entreprendre (3).

(1) Mais la critique externe, il faut l'avouer, présente des conclusions très favorables à la paternité victorine; c'est de ce côté, comme on le sait, que s'est rangée la presque totalité des critiques. Toutefois, quand on se remet en mémoire les nombreuses obscurités ou méprises que présente l'histoire littéraire du moyen âge, et notamment celle de la littérature théologique des XIIe et XIIIe siècles, (cf. entre autres l'exemple de ce Gauthier de Saint-Victor, qui écrivait 35 ans environ après la mort d'Abélard et attribuait au condamné de Soissons et de Sens une œuvre qui le combattait avec les arguments de saint Bernard. DENIFLE, *Archiv f. Litt. u. Kirch. Gesch. des M. A*, 1885, I, p. 404-417), l'on se prend à douter quelque peu de la valeur probante de témoignages, dont les garanties sont d'ailleurs plus d'une fois ébranlées par l'anonymat ou par l'éloignement.

(2) La seule, évidemment, que nous ayons à envisager dans ce travail. Nous ne tranchons donc pas *ex professo* la question en toute hypothèse. Une étude comparée des deux œuvres dans leur ensemble corroborerait sans doute notre conclusion, mais la preuve demanderait pas mal de développements, et, en tout cas, la suite de notre travail en fournira quelques éléments, qu'il est inutile de reproduire ici.

(3) Bien que la *Summa* ne soit pas complète, le *tractatus septimus* n'étant pas, on le sait, de la même main que le reste, on peut suffisamment juger de l'ensemble par ce qu'on en possède.

Digitized by Google

Il y a plus. Dans les préfaces et, par ci par là, dans le corps même de ce dernier ouvrage, Hugues fait allusion à ses écrits antérieurs. Or non seulement il ne désigne jamais la *Summa*, fût-ce à mots couverts, mais il la range, si elle lui appartient, et malgré sa perfection, dans la masse commune de ses *neglegentius dictata :* il prie le lecteur d'oublier ces derniers, ou tout au moins de contrôler l'enseignement qu'il y trouve, par la doctrine soigneusement réfléchie qu'il va recevoir (1). Ni ce silence, ni certainement l'épithète que nous venons de rappeler, ne s'accordent avec la composition antérieure de la *Summa*, très soignée, plus achevée même que le *De Sacramentis*, bref, telle que nous la possédons (2).

Le problème, que nous avons à examiner, se ramène donc à ces termes précis : la *Summa Sententiarum* a-t-elle pu, dans l'esprit et sous la plume de Hugues de Saint-Victor, succéder au *De Sacramentis?*

Certains traits caractéristiques des deux ouvrages, en accusant chaque fois les mêmes divergences profondes de tempérament intellectuel et moral, nous paraissent rendre souverainement invraisemblable ce passage d'un écrit à l'autre. Nous comparerons les deux œuvres au point de vue de l'allure générale, du plan et des procédés de composition. Nous examinerons les conditions dans lesquelles la *Summa*, d'une façon parfois très suggestive, fait allusion au *De Sacramentis*, ou garde le silence sur son modèle. Enfin nous étudierons certains chapitres où les différences profondes, dont nous venons de parler, se laissent en quelque sorte prendre sur le vif.

* * *

Un premier trait ne peut manquer de frapper le lecteur. Autant le *De Sacramentis* semble personnel et original, autant la *Summa* prend soin de se retrancher, dès qu'elle le peut, derrière autrui. Qu'on l'ouvre au hasard, on tombe le plus souvent sur des citations. Et pourtant ces enchaînements de textes ne sont pas voulus pour eux-mêmes; la *Summa* n'est pas une collection d'extraits des Saints Pères. Ce que son auteur veut, il nous l'apprend lui-même, c'est : *de fide et spe... rationem reddere...* (3). Seule la nécessité, qui s'impose

(1) Cf. *Praefatiunc.* PL. 176, col. 173.

(2) Ce sont ces considérations — entre autres — qui nous empêchent de préférer le témoignage, jusqu'ici anonyme, semble-t-il, du *Liber de vera ac falsa philosophia* (cf. Fournier, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuse*, 1899, IV, p. 52 et suiv. et Mandonnet, *op. cit.*, p. 71-73), qui place la composition de la *Summa Sententiarum* avant celle du *De Sacramentis*.

(3) *Praef.*, PL, 176, col. 41.

Digitized by Google

en pareille matière, de la réserve et de la modestie, lui a fait adopter sa méthode. Il annonce cette méthode : il suivra partout les autorités, prenant le moins possible position d'après ses propres lumières, se bornant à choisir, en cas de divergence d'opinions, celles d'entre elles que les autorités — toujours — avec l'aide de la raison lui paraîtront recommander.

Nous le savons par conséquent : si les citations émaillent le livre, c'est uniquement — qu'on veuille bien le remarquer — parce que l'auteur entend avant tout se conformer à la loi de circonspection recommandée par l'Apôtre (*I Petr.*, III, 15) (1). Fidèle à ses résolutions, il suit en général dans son exposé la marche suivante (2) : il fait d'abord connaître le pour et le contre de la question, oppose dans ce but les autorités qui se combattent, se range avec prudence à l'opinion la plus sûre ou la meilleure, si même il ne préfère laisser la question en suspens, et ne se risque à parler en son propre nom qu'à défaut d'autre appui.

Très différente est l'allure du *De Sacramentis*.

Les préfaces annoncent un travail personnel. C'est bien Hugues lui-même qui va répondre aux vœux de ses disciples; il n'est pas question des Saints Pères, encore moins d'autorités contemporaines; c'est un traité de théologie systématisée, une sorte d'introduction aux Écritures, un ouvrage tout nouveau qu'il a dessein de composer, suivant un plan qui lui est cher. Et l'exécution répond à ces débuts. Presque toujours Hugues prend position du premier coup, démontre sa thèse et réfute ses adversaires par une vigoureuse argumentation ; il n'invoque pour toute autorité que l'Écriture. Pourtant il n'ignorait pas les Pères. Loin de là : il s'en inspirait constamment ; grâce à une fréquentation assidue, il s'était pénétré de leurs doctrines, et s'en était imbu au point de parler comme de lui-même alors qu'en réalité il reprenait leurs idées, voire leurs expressions (3). Sa modestie ne s'offusquait pas de cette liberté d'allure ; elle savait allier le plus naturellement du monde l'originalité à une sage défiance de soi, même aux formules d'humilité (4). Ainsi l'humilité et la prudence

(1) La citation de la *Summa* donne un texte tronqué.

(2) C'est aussi la méthode des nombreux summistes du XIIe siècle, avant et après P. Lombard.

(3) Voy. par exemple à ce sujet *Revue Augustinienne*, art. cité, p. 550 et suiv. Nous n'entendons pas nier, par conséquent, les emprunts faits par Hugues soit aux Pères soit même à des contemporains. Mais nous croyons pouvoir établir que ces emprunts ne lui enlèvent pas son originalité, surtout si on le compare à l'auteur de la *Summa*.

(4) Outre les préfaces citées plus haut, voy. par exemple l. 1, p. 1, c. 3 (col. 188 B); it. c. 6 (col. 190 B); l. 1, p. 6, c. 3; l. 2, p. 14, c. 9 (col. 570, 571), etc...

Digitized by Google

laissaient à Hugues toute son indépendance et toute la responsabilité de ses théories. Le contraste entre Hugues et l'auteur de la *Summa* est frappant.

C'est pour ainsi dire tout le *De Sacramentis* qu'il faudrait citer à l'appui de notre thèse. Peut-être se rendra-t-on plus facilement et plus rapidement compte du bien-fondé de nos premières remarques, en comparant un chapitre quelconque de la *Summa* avec le court traité *De Sapientia animae Christi* (1), que dans le *De Sacramentis,* Hugues ne fait que résumer : l'argumentation vigoureuse et animée, d'une note si personnelle, forme le trait le plus saillant de cet opuscule. Et pourtant Hugues ne s'y était décidé qu'à regret à prendre position dans le débat, après avoir au préalable déclaré son horreur pour la témérité et l'opiniâtreté.

Ce relief de la personnalité de Hugues dans ses écrits — malgré une modestie très réelle — se confirme par un fait suggestif. En deux endroits du *De Sacramentis* (2), les Pères sont invoqués et cités à la manière de la *Summa*. Or, chaque fois, Hugues éprouve le besoin de s'en expliquer ou de s'en excuser : s'il indique les solutions proposées par les Pères, c'est que la raison ne suffisait pas à débrouiller le problème (3). Nous voilà bien loin de la *Summa!*

(1) PL, 176, col. 846 et suiv. (*De Sac.* l. 2, p. 1, c. 6 (col 383 et suiv.) Remarquons dès le début l'annonce d'une étude personnelle. *Illud quod de anima Christi charitas vestra a me quaerere dignata est, jam pridem inter quosdam sapientes ventilatum fuisse didici, atque ex illis quid senserint quibus magis credendum esse existimamus, tum aliis de ipsis, tum ipsis de se referentibus agnovi. Ego autem cum saepius hac quaestione pulsari soleam, talem me esse profiteor qui nollem hinc aliquid ab omnibus vel tam curiose ac superstitiose inquiri, vel tam fidenter asseri. Unde nunc quoque gemina in hac re consideratione coarctor, cum videam me et prudentiae tuae debere silentium, et bonitati responsum... Volo tamen et multo magis volo aliqua in parte inscitiae argui, quam charitatis contemptor videri, et verba incompta habere, quam cor perversum* (col. 847 B).

(2) Nous n'avons rencontré que ces deux passages, à savoir l. 2, p. 1, c. 4 (col. 376 et suiv.); l. 2, p. 6, c. 2 (col. 446 et suiv.). Dans ce dernier passage nous lisons : *Sed in hac parte visum est mihi auctoritate potius quam mea ratione interrogationi tuae respondendum.*

(3) Dans un autre passage Hugues paraît s'excuser de proposer son avis dans une question obscure (*An prius facta est materia quam forma*), et malgré le désaccord des Pères entre eux : nuance fort différente de nouveau de celle de la *Summa*. Dans la même ligne d'idées, Hugues y rappelle qu'il faut de la prudence dans l'interprétation des Pères et que ce serait s'exposer à de graves erreurs que de les suivre en aveugle. Le passage, moins significatif, si on l'isole, prend un sens plus net, si on l'éclaire par les habitudes constantes de l'auteur dans son ouvrage. *Scio quosdam Sanctorum Patrum... quasi adversa quaedam super hac inquisitione scripta reliquisse... Ego puto viros*

Digitized by Google

Tandis que celle ci recherche consciencieusement les autorités derrière lesquelles elle puisse s'abriter, et ne consent à se baser sur la raison que si les premières viennent à lui manquer, ou simplement, pour fixer son choix parmi des opinions divergentes, Hugues fait avant tout appel à cette raison ; il avait, il est vrai, la raison assez formée à la vérité chrétienne par l'Écriture et les Pères, pour qu'il n'y eût ni imprudence, ni présomption, ni orgueil de sa part à la laisser instrumenter en toute liberté; il ne citera les Pères que dans les questions trop obscures pour s'être laissé résoudre par personne. Si Hugues a écrit la *Summa*, on ne comprend guère cette recrudescence de circonspection. Comment s'expliquer le caractère tout différent qu'y revêtent tout à coup son humilité et sa prudence? Les témérités et les mésaventures d'Abélard fourniraient-elles la clef de l'énigme? Hugues n'avait pourtant pas attendu la fin de sa carrière pour en être informé! Le changement est moins vraisemblable encore, si l'on songe qu'il se fût produit en un délai très court, Hugues ayant écrit le *De Sacramentis* dans les dernières années de sa vie (1).

* * *

Comme il faut s'y attendre, si Hugues parle le plus souvent à la première personne, l'auteur de la *Summa* le fait rarement; il le fait pourtant, mais jamais, croyons-nous, pour exprimer une opinion du Victorin. Cette réserve, comme d'ailleurs toute l'attitude de la *Summa* vis-à-vis du *De Sacramentis*, est significative. Examinons la question de plus près.

On rencontre à foison dans la *Summa* les expressions indéterminées du genre de *alii dicunt*, *quidam opinantur*, *alii quibus magis assentimus* etc... Or, il se fait plus d'une fois que ces rubri-

sapientiae in rebus tam obscuris et dubiis... nec temere asseruisse quod nescierint; neque in his quae asseruerunt praesertim tanta diligentia prolatis, errare potuisse. Illud magis crediderim, sub assertionis forma inquisitionis studium aliquando fuisse. Qui sic dicta sanctorum pie interpretari voluerint, nec falsa credendo in errorum incidunt, nec vera reprehendendo elationem. Nos ergo in neutram partem praecipiti assertione declinantes, id cui noster sensus interim magis accedit (quantum capere possumus) aperimus. De Sac., t. 1, p. 1, c. 2 (col. 187).

(1) La perfection du *De Sacramentis*, surtout les allusions, qui y sont faites à de nombreux écrits antérieurs (voy. les préfaces), font en effet dater très vraisemblablement cet ouvrage des dernières années du Victorin. — (Cfr Zöckler, *Realencyklopädie f. Protest. Theologie*. VIII, p. 442 (1900). Abélard avait été condamné à Soissons bien avant que Hugues eût commencé son enseignement.

Digitized by Google

ques introduisent précisément l'opinion de Hugues, et qu'à l'endroit correspondant du *De Sacramentis* celui-ci paraît bien, non pas s'inspirer d'idées étrangères, mais parler en son propre nom. Inversement, encore une fois, dans les rares passages, où l'auteur de la *Summa* parle certainement à la première personne, nous n'avons jamais retrouvé les théories du *De Sacramentis*. Le fait qu'on surprenne parfois l'auteur de la *Summa* lui-même à parler en son propre nom ne rend-il pas d'autant plus étrange cette absence complète de coïncidence?

Comparons par exemple *Sum.* t. 6, c. 2, (col. 149 A) et *De Sac.* l. 2, p. 14, c. 8, (col. 567 A). Nous lisons dans la *Summa* : *Quod vero dicunt : peccator quacumque hora ingemuerit, salvus erit. De iis dictum* PUTATUR *qui instante articulo necessitatis tempus satisfactionis habere non possunt...* Et dans le *De Sacramentis* : *Sed et illud dicunt : Quacumque hora ingemuerit peccator salvus erit :* EGO DE IIS PRAECIPUE DICTUM EXISTIMO *qui totam vitam suam in peccato agentes in fine poenitent et peccata deserunt, quando jam in hac vita tempus satisfactionis habere non possunt* (1).

Dans les passages suivants (2) les deux écrits se contredisent. Nous les citons à cause de l'insistance caractéristique de la *Summa* à désigner l'opinion du *De Sacramentis* comme une opinion étrangère. Il s'agit de la reviviscence des péchés. De nouveau Hugues, une fois résigné à discuter la question, argumente avec toute sa vigueur habituelle; c'est d'un ton très catégorique, presqu'agressif qu'il réfute ses adversaires; il en fait une affaire de foi et de saine morale. L'auteur de la *Summa* est au contraire timide et discret, beaucoup moins spéculatif, retranché derrière ses autorités : *dicunt aliqui...*

(1) De même *Sum.*, t. 3, c. 1 (col. 89 A) et *De Sac.*, l. 1. p. 1, c. 9 (col. 194 A, B), etc... Voyez encore *Sum.*, t 1, c. 3 (col. 46 D) et *De Sac.*, l. 1, p. 10, c. 7 (col. 339 D). (Dans tout ce chapitre la *Summa* est tributaire du *De Sacramentis*). *De Sac. loc. cit. : Haec simplicium fidei in initio sufficisse credimus... Sic ergo intelligendum putamus quod dicit beatus Augustinus... Quod vero subjungit... vel non ad omnes referendum est... aut si de omnibus... Hoc modo igitur sano intellectu dici potest...* Sans doute, ce pluriel de majesté ne fournit pas d'indice irrécusable d'une opinion personnelle. Mais il faut l'interpréter par les habitudes constantes de l'auteur et par tout le contexte : au chapitre précédent Hugues a longuement réfuté, et bien par ses propres ressources, certainement pas à la façon d'un porte-parole (voy. entre autres, col. 335 D), l'opinion qu'il rejette. (Voyez aussi dans le passage du *De Sapientia*, cité p. 282, le voisinage du pluriel de majesté et de la première personne du singulier).

(2) *Sum.*, t. 6, c. 13 (col. 150 et suiv.); *De Sac.*, l. 2, p. 14, c. 9 (col. 570 et suiv.). Les deux textes paraissent assez étroitement apparentés.

Digitized by Google

sed istis opponitur illud... quidam dicunt... sed iterum opponitur eis... Aliis (quibus magis videtur assentiendum) etc... Il réfute le *De Sacramentis*. Suivons-le.

Dicunt aliqui... C'est bien l'idée de Hugues (comp. *De Sac.* col. 573 et suiv.).

Et hoc volunt probare : c'est la preuve de Hugues (col. 576 A) (1).

Sed istis opponitur... Hugues objecte de cette façon contre sa propre théorie (2) (col. 476 D).

Quidam dicunt... C'est la réponse de Hugues à l'*opponitur* (comp. 577 A, surtout 578 A).

Sed iterum opponitur eis... ad quod ipsi dicunt. (Comp. *De Sac.* 576 D, fin, 576 C.)

Puis la *Summa* fait une dernière remarque (col. 151 C). *Nec tamen negamus quin Deus si districte vellet agere,* POSSET *juste pro eisdem punire quae ipse prius dimiserat... sed quoniam in Deo non est justitia sine misericordia...* Hugues avait dit : *Deus* DEBET. *Unum contra unum, et duo contra duo, non unum contra duo, nec duo contra unum. Haec est justitia. Quantum ponitur, tantum reponitur* (col. 578 A). C'est l'idée de tout son chapitre : tous nos péchés nous sont pardonnés, et le restent aussi longtemps que nous sommes en état de grâce, mais la première rechute les fait revivre (3).

On pourrait allonger la liste. On peut faire également, nous l'avons dit, la contre-épreuve : on ne rencontre jamais, que nous sachions, dans la *Summa* l'emploi de la première personne (4) dans l'énoncé d'une opinion qui fût aussi celle du *De Sacramentis* (5).

(1) La *Summa* ne dit rien du texte d'Ézéchiel, invoqué par Hugues (voy. col. 575 A). Mais la preuve croulait d'elle-même ; elle ne pouvait valoir quelque chose que dans l'hypothèse insuffisamment analysée du *De Sacramentis*.

(2) A noter ce détail : Après avoir cité le texte de Nahum, qui constitue l'objection, comme suit : *Non consurget duplex tribulatio*, la *Summa* ajoute : *Vel juxta aliam translationem*, et elle donne alors la citation comme elle est dans le *De Sacramentis*. Si l'on tient compte du fait que la *Summa* en cet endroit suit le *De Sacramentis*, le détail, pensons-nous, n'est pas insignifiant.

(3) Nous avons vu que l'auteur de la *Summa* a eu sous les yeux le texte du *De Sacramentis*. Il paraît s'être servi aussi du texte de l'*Epitome*, mais pour le suivre. (Cf. *Epitome*, P. L. 178, col. 1757 et suiv.). Nous étudierons plus bas la portée de ces rapports étroits avec des œuvres d'inspiration abélardienne.

(4) Nous n'avons évidemment pas le droit de dénommer ainsi, pour en tirer soit un argument, soit une objection, ces pluriels de majesté, derrière lesquels se cache trop facilement l'anonymat des *alii*, *quibus magis assentimus*.

(5) Voy. *Sum.*, t. 1. c. 2 (col. 44 A), *ut mihi videtur*. La question, à notre connaissance, n'est pas traitée par Hugues. — *Sum.*, t. 1, c. 14 (col. 68 C, 69 C). *Considerandum arbitror... sed ut mihi videtur*. Comp. *De Sac.*, l. 1,

Digitized by Google

A ces indices vont s'ajouter ceux qui se dégagent des procédés de composition de la *Summa* et de la nature même du principe qui commande la division principale des deux œuvres.

* * *

Le plan du *De Sacramentis* représente la mise en œuvre d'une idée familière à Hugues dès avant cet ouvrage. Nous la trouvons par exemple dans le *De Scripturis et Scriptoribus sacris : Materia divinae Scripturae est verbum incarnatum cum omnibus Sacramentis suis, tam praecedentibus a principio mundi quam futuris usque ad finem saeculi* (1). Cette manière d'envisager les Saintes Lettres lui fournit tout naturellement pour la construction de sa synthèse théologique, c'est-à-dire, comme il l'entend, de son introduction aux Écritures, le principe organisateur dont elle a besoin. L'idée d'ailleurs est grande et belle : l'histoire du monde ou, pour mieux dire, de la restauration humaine, la seule dont l'Écriture ait à s'occuper, se partage en deux grandes périodes, entre lesquelles l'incarnation occupe le point culminant. Tout roule donc autour de la rédemption : au théologien d'en retracer, conformément à l'écriture, les phases successives depuis l'annonce du salut et l'ébauche des premiers moyens jusqu'à la consommation dans la Loi nouvelle, c'est-à-dire depuis l'origine du monde jusqu'à la fin des siècles, *a principio mundi ad finem saeculi* (2). A travers les deux livres, qui composent l'ouvrage, l'idée se développe logiquement, déroulant et groupant les traités. C'est ainsi que, malgré certaine apparence contraire, la disposition du second livre, où les indications partielles

p. 2, c. 22 (col. 214). La question y est tout autrement amenée et tout autrement traitée : aucun lien ne se laisse découvrir entre les deux passages ; au reste le second point (*ut mihi videtur*) touché par la *Summa* ne l'est pas par Hugues. — *Sum.*, t. 5, c. 3 (col. 129 B, C). *Hinc volunt habere quidam... quod nobis de auctoritate non est certum, sed ex illa auctoritate Ambrosii per simile volunt et hoc dicere...* Ce que la *Summa* déclare incertain, c'est précisément la théorie de Hugues : elle décrit exactement sa position et son argumentation (comp. *De Sac.*, l. 2, p. 6, c. 2 (col. 446, 447) : *Poterant fortasse ad hanc quaestionem tuam solvendam plurimae hinc inde rationes conduci... sed in hac parte* VISUM EST MIHI AUCTORITATE POTIUS QUAM MEA RATIONE *interrogationi tuae respondendum.* Or la seule autorité citée est celle de saint Ambroise).

(1) PL, 175, col. 24 A.

(2) Hugues distingue deux parts dans l'activité extérieure de Dieu, la Création et la Rédemption. La première fait proprement partie des sciences profanes ; elle rentre toutefois dans la matière de l'Écriture et de la théologie en ce qu'elle est la première condition de la restauration. Voyez les premiers chapitres du *De Sacramentis*.

Digitized by Google

de plan et les résumés font presqu'entièrement défaut, se comprend aisément, nous semble-t-il, pour peu qu'on se place au vrai centre de perspective. Le premier livre nous avait conduits jusqu'à l'avènement du Christ. Avec cet avènement l'œuvre de la restauration s'achève. Hugues en décrira donc l'accomplissement dans sa seconde partie. Il suffit d'indiquer le développement logique de son idée pour faire connaître du même coup l'ordre de ses chapitres : la grâce de la rédemption a pour principe l'incarnation du Fils de Dieu, elle se communique à nous par l'intermédiaire de l'Église, au moyen des Sacrements, les trois Sacrements principaux d'abord, puis les *Minora Sacramenta*, après lesquels se range, en une place à part, le Sacrement de mariage, unique de son espèce. Mais l'homme agit ; il peut pécher ; la pénitence et le sacrement de l'extrême-onction le relèvent. Puis vient la mort, la fin du monde, la consommation dans la vie future : l'œuvre de la restauration humaine est terminée. L'ouvrage s'arrête là, *a principio mundi ad finem saeculi* (1).

On le conçoit, le principe, qui fournissait à Hugues le point de vue dominant d'où il pouvait suivre toute l'histoire de la rédemption, c'est-à-dire l'histoire du monde sous son aspect surnaturel, devait lui être cher. Aussi, dès le début, l'annonce-t-il, prenant même soin de justifier la courte introduction, consacrée, à l'exemple de l'Écriture, à l'œuvre des six jours (2). Non content de cette première indication, il y revient à mainte reprise, visiblement préoccupé d'inculquer son idée à ses lecteurs (3).

Or, dans la *Summa*, tout disparaît brusquement. Aucune allusion à la grande idée organisatrice du *De Sacramentis*, pas même de

(1) Un seul passage se refuse à entrer dans le cadre tel que nous l'avons fixé, l. 2, p 12, *De votis*. Il suffit d'en lire les premières lignes (col. 519) pour y remarquer une soudaine différence de ton ; l'auteur parle à la seconde personne ; il déclare à son interlocuteur, — à son correspondant, faudrait-il dire peut-être — qu'il a pris sur ses loisirs pour lui répondre *etiam ad aedificationem*. Le passage ne serait-il pas interpolé ? Il est en tout cas mal fondu dans le reste.

(2) *Materia divinarum Scripturarum omnium, sunt opera restaurationis humanae. Duo enim sunt opera in quibus universa continentur quae facta sunt. Primum est opus conditionis. Secundum est opus restaurationis... Quamvis autem principalis materia divinae Scripturae sint opera restaurationis ; tamen, ut competentius ad ea tractanda accedat, primum in ipso capite narrationis suae breviter secundum fidem rerum gestarum exordium et constitutionem narrat operum conditionis. Non enim convenienter ostendere posset qualiter homo reparatus sit, nisi prius demonstraret qualiter sit lapsus... Prol.* c. 2, 3 (col. 183 A, 184 A.)

(3) Voy. p. ex. l. 1, p. 1, c. 28, 29 ; l. 2, p. 1, c. 1, et alibi.

Digitized by Google

réminiscence implicite; l'abandon est complet. Et que trouvons-nous à la place? Un plan, simple sans doute, sorte de cadre à coulisses, mais sans principe intérieur de synthèse, plan que l'auteur suit sans l'avoir annoncé, surtout sans le mettre en évidence; il insère dans un cadre nouveau, mais désarticulée et modifiée selon les besoins, la suite des chapitres du *De Sacramentis*. Cette organisation beaucoup plus extérieure et plus matérielle s'est pour ainsi dire concrétée dans les transitions : l'auteur n'a garde de les omettre, mais il se borne à nous transporter d'un chapitre à l'autre sans aucun souci de groupement plus vaste. *Nunc de cognitione fidei dicendum videtur... his praemissis videndum est quod... nunc de illa parte fidei est agendum quae... pertractatis partibus fidei adjiciendum videtur de prima rerum creatione...* Quel avantage l'auteur a-t-il trouvé à pareille substitution? Nous avouons ne point le découvrir. Ainsi donc, originalité, vues d'ensemble, esprit de synthèse, continuité littéraire avec les œuvres précédentes, d'une part, de l'autre isolement soudain, esprit analytique et minutieux, effacement personnel. Nous avions rencontré déjà une partie de ces traits, nous les retrouverons encore dans la suite.

L'abandon du plan du *De Sacramentis* est complet, mais aussi voulu : l'absence de toute raison apparente qui le justifiât n'en est que plus étrange. Partout où la grande idée de Hugues apparaît, la *Summa* l'évite, même lorsqu'elle suit le *De Sacramentis* : son exposé se modifie alors en conséquence.

Ainsi, à la question : quel est le minimum de foi nécessaire en tout temps au salut, le *De Sacramentis* répondait qu'il faut croire au Créateur et au Sauveur (1). Écoutons la *Summa* : *Et est quaedam fides vel cognitio fidei, sine qua nullo tempore potuit salus esse; scilicet cognoscere Deum esse, et remuneratorem esse sperantium in se* (2). De même, nous venons de donner la réponse du *De Sacramentis* à cette question : quels sont les éléments objectifs de la foi; écoutons encore la *Summa* : *Duo sunt in quibus maxime fides consistit : mysterium divinitatis et sacramentum incarnationis* (3).

Ce dernier passage nous amène à un point important de notre argumentation. La *Summa* paraît en effet avoir puisé ici à la source abélardienne Nous lisons dans l'*Epitome* (4), comme dans la *Summa*,

(1) *Sunt enim quaedam duo, et haec duo in uno sunt; et unum sunt haec duo. Creator et Salvator duo nomina sunt et res una* (l. 1, p. 10, c. 5, col. 334 A).

(2) T. I, c. 3 (col. 45 D).

(3) T. I, c. 4 (col. 47 C).

(4) P. L. 178, c. 3 et 23.

Digitized by Google

que la foi comprend deux objets, la divinité et ses bienfaits, surtout l'incarnation. Nous voudrions montrer que l'auteur de la *Summa* a emprunté son plan à l'école d'Abélard. Il vaudra la peine d'insister. Car s'il est étrange de voir Hugues abandonner tout à coup, et sans raison apparente, une idée à laquelle il tenait à juste titre, il est plus invraisemblable encore qu'il l'ait fait sous l'influence inattendue de l'école rivale.

(A suivre.)

Louvain. P. Claeys Bouuaert, S. J.

Digitized by Google

LE TRAITÉ DE PIERRE LOMBARD

sur les sept ordres ecclésiastiques :

SES SOURCES, SES COPISTES.

Des diverses catégories d'écrivains que met en scène le renouveau littéraire du douzième siècle, celle des « Sententiaires » ne peut certes se piquer de grande originalité. La nature même de la tâche qu'ils assumaient, leur laissait déjà peu de jeu, il faut le reconnaître; de plus, dans l'exécution même de leur œuvre, le long passé historique dont ils étaient tributaires, ne leur permettait pas de rompre brusquement avec des usages invétérés. L'habitude de la *defloratio* des œuvres, déjà prônée par Alcuin (1), leur avait ouvert la voie depuis longtemps; les longues séries de textes patristiques et conciliaires, alignés selon l'ordre des dates ou des matières, dans les *Excerpta*, les *Flores* et les collections canoniques, leur avaient singulièrement aplani la besogne de transcription; et, en raison même de cette facilité, l'attrait de la tentation, déjà bien vif à une époque où la propriété littéraire n'existait guère, revêtait un caractère de sollicitation, auquel les plumes les mieux trempées ne devaient pas résister. Meurtrière pour les parties de l'œuvre rejetées comme du ballast, cette mise en circulation des *Sententiae* (2),

(1) Alcuin, Epist. 23 et 149. (MGH. *Epistolae Karolini aevi*, t. II, p. 61 et 244). Cfr. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, II, p. 136-137. Leipzig, 1900.

(2) Sur le sens de ce mot, auquel on a voulu attacher l'idée de « dogmes », (Gieseler, *Bemerkungen über Abälard's Sententiae*, dans les *Theolog. Studien und Kritiken*, t. X (1837), p. 368), et qui, pour Hauck, revêt, chez Abélard, une portée juridique (*Kirchengeschichte Deutschlands*, IV, p. 410, n. 2 et 4, Leipzig 1903), voir Denifle, *Die Sentenzen Abaelards*, dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, I (1885), p. 587-589.) Un recueil, composé en 1124-41, nous donne le renseignement suivant, sur l'usage du mot : « ut ex diversis praeceptis et doctrinis Patrum excerperem et in unum colligerem eos flores quos solemus, quasi singulari nomine, sententias adpellare ». B. Pez, *Thesaurus Anecdotorum Novissimus*, IV, p. III-IV, Augsbourg, 1723. Le *Glossarium* de Du Cange, t. VI, p. 189, (edit. Didot, 1846), qui donne beaucoup d'exemples de l'emploi judiciaire du mot, ne fait qu'une petite place à son usage théologique. Il en va de même du mot *sententialiter* si fréquemment rencontré chez les théologiens du moyen âge.

Digitized by Google

comme on disait alors, des *Tabulae Originalium* (1), comme on les appellera peu après, garantissait aux passages privilégiés, une diffusion et une survivance, qui devait fatalement engendrer l'uniformité des citations; la répétition des mêmes fautes de lecture et la perpétuité des mêmes erreurs d'attribution, étaient un autre fruit de cette servilité. A qui veut s'en convaincre, il suffira de jeter les yeux sur ces séries de textes identiques, qui se suivent dans le même ordre, avec les mêmes déformations et les mêmes contre-sens chez divers auteurs contemporains (2). Un exemple d'un autre genre nous est fourni par un extrait d'Hermas (3), qui seul de toute

(1) L'extension de ces *Tabulae Originalium*, qui consistaient à prendre chez un auteur les points saillants, souvent par ordre alphabétique, nous est affirmée par les anciens catalogues des bibliothèques du moyen âge; les registres des comptes de Jean XXII, à Avignon, signalent l'emploi de plusieurs *abreviatiores originalium*. (EHRLE, *Historia Bibliotecae Rom. Pontificum*, I, p. 180-181; pp. 151-154, etc. Rome, 1890). Pétrarque est témoin du même usage. (*Rerum memorandarum lib.* 2. *Opera omnia*, I, 429, Bâle, 1581). Des déclarations de Pétrarque, ou de celles d'Occam (dans BALUZE, *Vitae Paparum Avenion*. Paris, 1693, I, pp. 691 et 791), on peut rapprocher les aveux d'un Franciscain d'Oxford au XIIIe siècle, (THOMAS DE ECCLESTON, *de Adventu Fratrum Minorum in Angliam*, collatio X, dans les *Monumenta Franciscana*, edit. J. BREWER. I, p. 39, Londres, 1858), et d'un Bénédictin de Styrie, l'abbé Engelbert d'Admont, au XIVe siècle. (J. WICHNER, *Zwei Bücherverzeichnisse des 14 Jahrh. in der Admonter Stiftsbibliothek*, dans les *Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekswesen*, I, 4 (1889) p. 15). Les « Tabulae alphabeticae, Tabulae originalium, Tabulae de concordantiis quorumdam Originalium, Tabulae in Augustinum, Anselmum et Damascenum, etc, » se rencontrent fréquemment dans les manuscrits. Contentons-nous de citer ici, rien que pour Oxford et Cambridge : Oxford, Merton College, 17, 38; Balliol, 11, 80, 415; Cambridge, Pembroke Hall, 225, 227; S. Peter's House 79, 188; etc., etc. Nous citons les manuscrits d'Oxford d'après les Catalogues de Coxe, ceux de Cambridge d'après les anciens numéros fournis par BERNARD, *Catalogi librorum manuscriptorum... Angliae et Hiberniae*. Oxford. 1697.

(2) Comparer, par exemple, les textes utilisés par Gratien (C. 33, q. 3, d. 1); Pierre Lombard (IV. Dist. 16 et suiv.); *Summa Sententiarum*, VI, 10-15. PL. CLXXVI, 146-152); Abélard, *Ethica*, 18-26. (PL, CLXXVIII, 661-675) et *Sic et non*, 148 et 151. (PL, ibid. 1597 et suiv.); *Summa divinitatis* ou *Omnes sitientes*, ms. de Munich, *lat.* 18113 (fol. 103 et suiv.); *Epitome theol. christ.* 35-37. (PL, CLXXVIII, 1756-1758); Roland Bandinelli, *Die Sentenzen Rolands*, (edit. Gietl. Fribourg, 1891, p. 237-255); Omnebene, (*ibid.* notes, pp. 237, 240, 243, etc.); Gandulphe de Bologne, ms. de Turin, *lat.* A 115, (fol. 85 et suiv.), etc. Hugues Métel présente jusque dans sa correspondance des séries du même genre, (Epist. 39, dans CL. HUGO. *Sacrae Antiquit. Monumenta*, Stivagii, 1725. II, p. 383-384.

(3) Pour l'unique citation (*Mand.*, IV, 1, 4-10 (4-8), du *Pasteur* d'Hermas, souvent orthographié « Hermès », (YVES DE CHARTRES *Décret*. VIII, 243. *Panormie*, VII, 38. GRATIEN C. 34, 1 et 2. C. 7, édit. Friedberg), dont

Digitized by Google

l'œuvre, représentée cependant par de nombreuses copies, force l'entrée des recueils canoniques ou théologiques et traverse ainsi tout le moyen âge. Non moins typique à ce point de vue, se présente la phrase d'Amalaise de Metz (1) sur le triple corps du Christ, qui après la condamnation de son auteur à Quierzy, reparaît, sous le patronage du pape Sergius, dans la documentation des « Sententiaires », pour aboutir finalement à l'honneur d'un commentaire, chez Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin. Quant aux gloses et aux paraphrases qui, dès le début du douzième siècle, viennent s'interposer entre les textes stratifiés, avec une similitude, ou même une identité d'expression, qui nous déconcerte actuellement, il faut recourir, pour se les expliquer, aux conditions de l'enseignement scolaire, où se transmettaient cahiers et questions (2), aux appréciations de l'époque, pour lesquelles transcription n'était pas synonyme de plagiat (3), parfois même aux exigences des lecteurs, insurgés contre les auteurs trop personnels ; c'est ainsi que Rupert de Deutz (4), pour citer un exemple même en dehors des « Sententiaires », éprouvera plusieurs fois le besoin de justifier l'allure de sa plume. Tout cela nous autorise à donner comme devise à l'ensemble des recueils de l'époque, le mot que l'Orient chrétien rencontrait sur les lèvres de Maxime le Confesseur ou dans les écrits de

les manuscrits latins connus sont relativement abondants et s'échelonnent du IXe siècle au XVe, voir le détail dans HARNACK, *Gesch. der altchrist. Literat.* I, p. 57-58. Leipzig 1893. L'on peut y joindre le passage des *Sententiae* d'Alger de Liège, qui se contente de transcrire les réponses du Pasteur, en supprimant les questions d'Hermas. (ms. de la Bibl. Nat. *lat.* 3881, fol. 207 r.)

(1) VACANT (*La conception du sacrifice de la Messe dans la tradition de l'Église latine*, dans l'*Université Catholique*. Lyon, nouvelle série, t. XVI (1894) p. 367, n. 2), expose la singulière fortune de ce texte. Aux citations qu'il fournit, ajoutons la *Summa Sentent.*, VI, 9, (PL, CLXXVI, 145), Yves de Chartres, *Panormie*, I, 140 (PL, CLXI, 1076), et Alger de Liège, *Sententiae*, ms. de la Bibliothèque Nationale, *lat.* 3881, fol. 216, v.

(2) Voir, à ce sujet, quelques lignes suggestives de CH. THUROT, appuyées d'un texte d'Albert le Grand, dans la *Revue Critique d'histoire et de Littérature*, 1868, II, p. 250. La multiplication des *hic quaeri solet*, dans les « Sententiaires » du XIIe siècle, nous semble au moins aussi concluante que les paroles d'Albert le Grand.

(3) L'on se fait même gloire de puiser *ex aliorum armariis*. Tel, le loquace Hugues Métel : « nihil tibi de meo misi ; cum cornicula alienis pennis me ornavi ». Epist. 36 (dans HUGO, *op. cit.*, II, p. 380.)

(4) Par exemple, *in Matth.* VII, (PL, CLXVIII, 1453 B.); *Epist. ad Cunon. Ratisp.* (PL, CLXX, 10); de *Divin. Offic. Prolog.* (PL, *ibid* 13). Voir aussi HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, IV, p. 420. Leipzig, 1903.

Digitized by Google

Jean de Damas : « ἐμὸν μὲν οὐδὲν ἐρῶ, nihil de meo depromam » (1). L'écrivain se sentait toujours justifié, parfois même obligé, à remplacer toute vue personnelle, s'il en avait, par les idées et les expressions d'autrui ; même un penseur original comme Hugues de Saint-Victor, ne se montre pas à l'abri de ce funeste entraînement.

* * *

Le traité *de Septem Ordinibus ecclesiasticis*, de Pierre Lombard (2), nous donne un exemple suggestif de l'extension de cet usage. En raison même de ses brèves dimensions, il nous permet de saisir sur le vif le procédé de composition, alors en usage ; il nous fournit, surtout, l'occasion de préciser quelques sources qui ont alimenté ces chapitres de son œuvre, ou d'autres œuvres similaires, et qui, ce nous semble, n'ont pas été signalées jusqu'ici. C'est plus qu'il n'en faut, pensons-nous, pour justifier le choix de ce traité, de préférence à d'autres, comme objet de notre étude.

Au premier coup d'œil, l'exposé des sept ordres ecclésiastiques se montre en parenté très étroite avec divers écrits contemporains. C'est dans ce fait que réside l'explication des nombreuses répétitions, des tâtonnements, des additions, qui encombrent le texte au grand préjudice de l'ordre et de la sobriété ; l'examen de ces particularités fera constater combien ce souci constant de la transcription a été funeste. Les traits de ressemblance, qui vont parfois jusqu'à l'identité littérale de paragraphes entiers, s'accusent surtout avec Gandulphe de Bologne, Hugues de Saint-Victor, Yves de Chartres, Alger de Liège et Gratien, sans parler des abrégés et des anonymes (3).

(1) Maxime le confesseur. Epist. 15 (PL, XCI, 544 D) ; Jean Damascène. *Fons Scientiae*, *Prologus* et *Dialectia* C. 2. (PL, XCIV, 525 A et 533 A).

(2) Pierre Lombard. *Liber Sententiarum* IV, Dist. 24.

(3) Gandulphe, ms. de Turin, *lat.* A. 57, fol. 81 v ; et A. 112, fol. 93 r. et suiv. (Voir plus loin les renseignements sur Gandulphe et les *Sentences* qu'on lui attribue). Hug. S. Vict. *de Sacramentis christiane fidei*, lib. II, pars 3. (PL, CLXXVI, 421-434). Yves de Chartres. *Sermo II de Excellentia ecclesiasticorum ordinum*. (PL, CLXII, 513-519) ; Alger de Liège, ms. de Troyes, 1206 fol. 158 v. 161 r. et de la Bibl. Nat. *lat.* 3881 fol. 319 ; Gratien, *Concordantiae discordantium canonum*, Dist. 21, 23 et 25.

Plus loin nous signalerons les anonymes. Ce que nous disons sur Gandulphe dans cette étude n'est que le prélude d'un travail plus étendu que nous préparons sur l'œuvre de ce théologien-canoniste ; dans les deux manuscrits cités de Turin, nous en avons retrouvé le texte, que l'on croyait perdu depuis l'incendie de 1904. Voir Saltet, *Les Réordinations*, pp. 317 et suiv. Paris, 1907. Ces manuscrits A. 57 et A. 115 (D. III. 31 et D. IV. 35), anonymes, contiennent la même œuvre que celle que Denifle a eue sous

Digitized by Google

A part le *Decretum* de Gratien, qui suit un ordre spécial imposé par son plan, les cinq autres traités nous offrent les mêmes idées et, dans les grandes lignes, une marche identique de développement. En tête, après quelques généralités sur les clercs et la tonsure, vient la description de chaque degré et de ses attributions ; puis la cérémonie de l'ordination ; pour finir, ordinairement, l'exercice de chacune de ces fonctions par Jésus-Christ lui-même ; le tout est entremêlé de considérations morales, généralement allégoriques, ou de l'indication des points d'attache avec l'Ancien Testament. Sans doute, les prescriptions canoniques et liturgiques laissaient le champ assez peu libre au déployement de la pensée personnelle de l'auteur ; en outre, Isidore de Séville (1) copié par Raban Maur (2) et d'autres, Amalaire de Metz (3), le pseudo-Alcuin (4), etc., etc., pour n'en citer que quelques-uns, avaient dit à peu près tout ce qui devait alimenter pour longtemps le moyen âge en la matière ; mais il n'en est que plus intéressant, au milieu de cette abondance, de constater les sources auxquelles a puisé le Maître des Sentences.

* * *

Un mot d'abord, pour éclairer nos recherches, sur l'œuvre et la chronologie de chacun des auteurs cités ; laissons momentanément les anonymes et les abrégés, ainsi que Gandulphe de Bologne, pour donner en premier lieu notre attention à Yves de Chartres, Alger de Liège, Hugues, Gratien et le Lombard.

Le premier des auteurs qui nous occupent, est Yves de Chartres, dont les œuvres canoniques jouirent d'un si brillant succès jusqu'à l'apparition du décret de Gratien et même au delà. A ces productions, il faut ajouter, outre les lettres, un certain nombre de ser-

les yeux dans les manuscrits I, IV, 33; I, VI, 3; I, IV, 34 (Denifle, article cité dans *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, I (1885), p. 621.) Divers manuscrits de Cambridge, d'Oxford, d'Erfurt et de Salzbourg, en relation avec celui de Troyes 1206, témoignent d'une utilisation, directe ou indirecte, de l'auteur bolonais.

(1) *Etymol.*, VII, 12 et suiv. (PL, LXXXII, 290 et suiv.); *de Eccles. Offic.* II, 1-15 (PL, LXXXIII, 777 et suiv.)

(2) *De Instit. cleric.*, I, 2-13. (PL, CVII, 297-306). Voir l'indication des emprunts dans l'excellente édition d'A. Knöpfler, (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar. München*, I, 5, pp. 6-31. München, 1900), et *de Universo*, IV, 5. (PL, CXI, 91-93).

(3) *De Eccles. Offic.*, II, 4-14. (PL, CV, 1080-1091.)

(4) *De Divin. Offic.*, 34-36. (PL, CI, 1231-1236.)

Digitized by Google

mons (1), qui constituent souvent de vrais traités liturgiques ou dogmatiques, et dont l'un a même passé pour l'œuvre de S. Augustin; c'est parmi ceux-ci que se rencontrent quelques pages sur les « sept

(1) L'œuvre canonique et la correspondance d'Yves de Chartres ont fait l'objet de beaucoup de travaux; qu'il nous suffise de renvoyer ici à la belle étude de P. Fournier, *Les Collections canoniques attribuées à Yves de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVII (1896), p. 645, et t. LVIII (1897), pp. 26, 293 et 410 et suiv.; et *Yves de Chartres et le droit canonique*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXIII, 1898, p. 51 et suiv. Les Lettres, dont beaucoup de recueils du XIIe et du XIIIe siècle nous ont été conservés, et qui figurent très souvent dans les catalogues des bibliothèques du moyen âge, contiennent un certain nombre de pages sur des questions liturgiques ou dogmatiques; voir, outre les *Observationes* de Juret (*Ivon. Carn. Epistolae*, Paris, 1510; *Ivon. Carn. Opera omnia*, Paris, 1647, II, p. 125) et les *Novae Observationes* de Souchet (dans l'édition de Paris, 1647, II, p. 210), reproduites les unes et les autres par Migne, (PL, CLXII, 298 et 427); A. Foucault, *Essai sur Yves de Chartres d'après sa correspondance*, Chartres, 1883; L. Merlet, *Lettres de S. Yves, traduites et annotées*, Chartres 1885; Sackur, dans les MHG, *Libelli de lite Rom. Pontif. et Imperat*, II, p. 642 et suiv. Notons, en passant, que l'on trouve le nom d'Yves dans les notes marginales qui renvoient, dans certains manuscrits de P. Lombard, aux sources ou aux auteurs visés par le « Magister » (p. ex. Bruxelles, 1636-7, fol. 62). Les sermons n'ont pas jusqu'ici, semble-t-il, attiré l'attention au même degré que les autres travaux du grand évêque. Les quelques lignes que leur consacre Devic, dans son *Étude historique et littéraire sur Yves de Chartres*, parue dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Oise*, t. III (1856) p. 242, ne font que résumer fort rapidement les données, toujours précieuses, fournies par l'*Histoire littéraire de la France* (t. X, pp. 133-141), ou dom Ceillier (*Histoire générale des Auteurs Sacrés*, t. XXI, pp. 481-484. Paris, 1757). La première édition des Sermons d'Yves de Chartres est due à Melchior Hittorp qui en publie vingt et un dans son *De divinis Catholicae Ecclesiae officiis ac ministeriis*. Cologne, 1568. Une réédition de ce recueil forme le volume X de la *Magna Bibliotheca Veterum Patrum*. Paris, 1644.(Sermons d'Yves, p. 767 et suiv.). C'est encore l'édition d'Hittorp que l'on retrouve dans la collection complète des œuvres d'Yves de Chartres, publiée par Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, en 1647, à Paris; il y ajoute trois pièces nouvelles; Migne, qui reproduit l'édition d'Hittorp-Fronteau, en intercalant les variantes, entre parenthèses, dans le texte, fait suivre ces vingt-quatre sermons (PL, CLXII, 505-610) de sept autres, (PL, CLXII, 610 et XXXIX, 2158, CXLVII, 219 et suiv.) dont le premier seul, (Append. Saint Augustin, PL, XXXIX loc. cit.) est authentique, (*Histoire littéraire de la France*, t. X, 1868, p. 133-139). La comparaison que nous avons pu faire du texte d'Hittorp-Migne avec quelques anciens manuscrits du *de Excellentia ecclesiasticorum ordinum*, nous a fait constater un certain nombre de variantes de détail, (pour l'une d'elles, aqua mantile, aquae manili, etc., PL, CLXII, 516 B, le texte des livres liturgiques auxquels se réfère Yves, était déjà corrompu du temps de Lanfranc. Epist. 13. PL, CL, 520 D), qui ne nous donnent pas cependant de l'édition des

Digitized by Google

ordres ecclésiastiques » (1), dont la fortune littéraire a été singulièrement féconde. Prononcé dans un synode, à en juger par l'inscription qu'il porte (2), et destiné au clergé, le sermon décèle le savoir et la piété caractéristiques de l'évêque de Chartres; nous y trouvons la même note que dans sa correspondance, sobre, précise, limpide; tout y marche droit au but. Pour chacun des ordres, le développement suit à peu près le plan uniforme décrit tantôt, entremêlé d'applications morales d'une inspiration fort élevée ; mais il place avant les cérémonies de l'ordination, la mention de l'exemple de Jésus-Christ dans l'exercice de chaque ordre.

Sans nous attarder à lui assigner une date plus précise (3), qu'il

sermons, une idée aussi désavantageuse que de celle des œuvres canoniques. (Voir P. Fournier, *recueil cité*, t. LVII, 1897, p 27 et 294.) Dom Gelli, à la fin du XVIIIe siècle, préparait une nouvelle edition des œuvres d'Yves; elle n'a, malheureusement, jamais vu le jour. Le succès de ces sermons dès le XIIe siècle est attesté entre autres par l'usage qu'en fait la prédication populaire allemande (Schönbach, *Altdeutsche Predigten*, t. II, pp. 56-58 et 222-223; t. III, pp.22 et 283. Gratz, 1886-1891). Les manuscrits des sermons, assez nombreux, se rencontrent cependant moins fréquemment que ceux des des lettres; moins fréquente également est leur mention dans les anciens catalogues.

(1) Intitulées parfois *Liber de sacris Ordinibus* (Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta*, II, p. 28, Insulis, 1641), elles figurent sous le titre de *de Excellentia ecclesiasticorum Ordinum et de vita ordinandorum*, au n° 2 de la série Hittorp-Fronteau, (Migne, PL, CLXII, 515 et suiv.); dans les manuscrits, on trouve ce sermon plus souvent que les autres. La suite de notre travail montrera l'usage que les théologiens du XIIe siècle ont fait du *de Excellentia sacrorum ordinum*.

(2) La mention *in synodo habitus*, de l'édition Hittorp-Fronteau, qui se retrouve dans Migne (PL, CLXII, 513), est confirmée par divers manuscrits du XIIe siècle, comme celui d'Oxford, S. John College 158, f. 104, etc. Hittorp-Migne n'indique pas le manuscrit qu'il a utilisé.

(3) Les données fournies ici peuvent suffire pour l'objet actuel de notre étude. Quant aux sources utilisées par Yves et qui auraient pu alimenter directement le Maître des Sentences, contentons-nous de dire que le debut est ordinairement emprunté à Isidore de Séville, ou tout au moins s'en inspire. (*Etymol.*, VII, 12, et *de Offic. Eccles.*, II, 1-15. PL, LXXXII, 290 et LXXXIII, 777 et suiv.), et que le paragraphe sur les ordinations qui termine chaque chapitre est évidemment tributaire du rituel des ordinations, tel qu'il est décrit par les prescriptions canoniques et les livres liturgiques; mieux que tout autre, Yves avait les textes à sa disposition dans les matériaux accumulés par son *Decretum* et sa *Panormia*. (*Decretum* VII, 1-22 *Panormia* III, 21-44 (PL, CLXI, 439 et suiv ; 1133 et suiv.). Remarquons qu'il met au mode descriptif, les rites prescrits de façon impérative par les canons du IVe concile de Carthage. (en réalité *Statuta Ecclesiae antiqua*, cfr Maassen, *Gesch. der Quellen des Kan. Rechts*, I, 382, 493, Gratz, 1871); lesquels étaient passés dans les livres liturgiques, soit en conservant le subjonctif, (*Sacramen-*

Digitized by Google

suffise de rappeler ici que la mort d'Yves, en 1115, nous force de placer le sermon, dont l'authenticité n'a jamais été contestée, une

tarium Gelasianum, edit. WILSON, p. 144-147, Oxford, 1894; *Sacramentarium Gregorianum*. edit. MURATORI, dans *Liturgia Romana Vetus*, II, p. 406 et suiv., 1748; MIGNE, PL, LXXVIII, 9 et suiv.), soit en voyant parfois remplacer ce mode, par l'indicatif présent ou futur. (Voir les textes publiés par dom MARTIN GERBERT dans ses *Monumenta veteris Liturgiae Alemmanicae*, II, p. 39 et suiv. Typis San-Blasianis, 1779; dans MIGNE. PL, CXXXVIII, 1003 et suiv.) Yves, comme la plupart de ses devanciers, a incorporé les canons dans son Décret et sa Panormie, en maintenant la forme impérative originale. (*Decretum*, VI, 12-19; *Panormia*, III, 33-40; PL, CLXI, 447 et suiv., 1138 et suiv.). L'ordination des prêtres s'inspire évidemment de documents liturgiques autres que les *Statuta Ecclesiae Antiqua*. La constatation aura son importance quand il sera question des sources du Lombard en cet endroit; ni le Décret (VI, 12), ni la Panormie (III, 33). n'ont l'ensemble des rites contenus dans le sermon (PL, CLXII, 519 B). Quant à l'exercice des fonctions de chaque degré par Jésus-Christ lui-même, notons que la mention complète s'en trouve ici, peut-être pour la première fois, ex professo, dans un traité liturgique. Mais l'idée est trop ancienne pour qu'il faille en attribuer à Ives la paternité.

Ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est qu'elle ne se rencontre sous cette forme développée, chez aucun des anciens liturgistes, antérieurs à Yves de Chartres, qui aient parlé des sept ordres : Isidore de Seville, Raban Maur, ps. Alcuin, Amalaire, etc. (*Op. et loc. supra cit.*). Seul, Amalaire de Metz a quelques lignes qui semblent avoir fourni le point de départ à ce développement; la grande autorité dont il jouit (voir RUPERT DE DEUTZ, *de Eccles. Offic.*, *Prolog.*, PL, CLXX, 13 et GILBERT DE LIMERICK, *de Statu Ecclesiae*, PL CXCIX-997.), doit y avoir contribué.

Au 2e livre de son *de Ecclesiasticis Officiis*, le grand promoteur de l'explication allégorique de la liturgie, vient à parler des divers ordres sacrés et insiste sur cette idée (II, 6. PL, CV, 1083), qu'aux ordres supérieurs ont été successivement ajoutés les ordres inférieurs, par suite de l'accroissement de l'Église, mais sans que cette multiplication dût exclure les premiers des fonctions attribuées aux derniers: pour le prouver, il apporte l'exemple de Jesus-Christ, un peu timidement cependant : *possumus accipere*; et en se couvrant de saint Augustin (Amalaire dit : homélie 43 super Joh.; en réalité, c'est le *tractatus* 46, n. 2, 3, 4. PL, XXXV, 1728), il nomme le Christ, *ostiarius*; l'exercice du lectorat lui est fourni par saint Luc (4, 16) : *dignatus est esse lector*; puis une phrase de Grégoire le Grand, qui permet l'exorcisme aux prêtres, et l'exemple d'Aaron, grand-prêtre et acolythe (Exod. 27, 21), lui donnent un argument pour conclure que : *unum quemque sacerdotem habere in se subjecta ministeria* (PL, CV, 1083, C.). Avec Amalaire, il faut citer encore l'*Opusculum de septem Ordinibus Ecclesiasticis*, œuvre anonyme qui figure parmi les lettres faussement attribuées à S. Jérôme, (*Epistola XII ad Damasum*, ou *ad Rusticum Narbonensem* (PL, XXX, 148-162), antérieure, dit L. Traube, (*Chronicon Palatinum* dans la *Byzantinische Zeitschrift*. t. IV (1895). p. 491, n. 2) à Isidore de Séville, voir la préface de VALLARSI dans les *Opera S. Hieronymi*, t. XI², p. 157, Venise, 1771). Ce traité, qui mentionne encore le *fossarius*, tout comme le compilateur de Malalas que nous verrons plus loin et S. Epiphane (*adversus*

Digitized by Google

vingtaine d'années au moins avant la composition du *de Sacramentis* de Hugues de Saint-Victor, dont la date ultime, comme on le verra plus loin, tombe en 1140.

Haereses, Expositio Fidei, XXI, PL, XLII, 825), signale l'exemple du Christ pour l'exercice du lectorat, et aussi semble-t-il, pour celui du diaconat : *formam lectoris assumpsit... formam servi accipiens* (PL, XXX, 152 B. C.). L'idée, on le voit, est tout autrement développée chez Ives.

Voilà ce que nous fournit l'examen des œuvres des liturgistes. Mais depuis longtemps circulaient plusieurs séries de textes qui offraient des notices plus développées, et dont quelques-uns ont attiré récemment l'attention de savants tels que L. Traube, Dom Morin et K. Weymann ; sans vouloir reconstituer l'histoire de ces textes et expliquer leur genèse, ce qui serait prématuré, notre exposé ne peut cependant se dispenser de s'y arrêter un instant.

Les uns nous sont présentés dans d'anciens rituels appartenant à la Normandie et à la Grande Bretagne. On les trouve dans le Pontifical de Saint Dunstan, (MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiae Ritibus*, II, p. 37, lib, I, VIII, 8 ; Anvers, 1763), dans le Pontifical d'Egbert (MARTÈNE, *op. cit.*, II, p. 33, ou dans les *Publications of the Surtees Society*, t. XXVII, (1853), édit. Greenwell, p. 10), et dans le Pontificale Lanalatense (ancien diocèse d'Alet, ou Saint-Malo), actuellement déposé à la bibliothèque de Rouen (ms. 368, fol. 55, du IXe siècle ; John Gage le place au X-XIe siècle, *Archaeologia*, t. XXV, (1834), p. 249-250), après avoir appartenu à l'abbaye de Jumieges ; Martène, qui l'a souvent utilisé, en a donné l'extrait complet (*op. cit.*, p. 37).

Les deux premiers textes qui, à part quelques variantes insignifiantes ou des déplacements de mots, sont identiques, omettent de leur liste l'acolythat, mais ajoutent l'épiscopat, pour parfaire le nombre septennaire des degrés ; ils ont parfois une double série d'exemples. Le texte de Jumièges, qui procede par questions et réponses, cite huit degrés hiérarchiques, dont le psalmiste constitue le second et ajoute, après le huitième, l'épiscopat ; mais pour ces deux ordres, pas plus que pour l'acolythat, il ne fait intervenir l'exemple du Sauveur. Les Pontificaux de Dunstan et d'Egbert reprennent toujours les mêmes exemples que celui de Jumieges, et en ajoutent parfois de nouveaux, comme nous l'avons dit plus haut. Des anciens sacramentaires passés en revue par L. DELISLE, pas un n'est signalé comme portant des indications similaires. (*Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXII, (1886), I, p. 91, 98 etc.) ; il en est de même du manuscrit 1814-16 (actuellement 387) de Bruxelles, du Xe siècle, qui ne contient rien sur l'exemple du Christ (fol. 270-280). Seuls, semble-t-il, les pontificaux d'origine anglo-saxonne présentent ces notices.

D'autres textes forment une catégorie plus complexe qui s'échelonne du VIIIe au XIIe siècle : nous en trouvons un premier modèle dans une compilation qui utilise la chronique de Malalas, au VIIIe siècle, ou après, et que Mommsen (*Lateinische Malalas Auszüge*) et Traube (*Chronicon Palatinum*) ont analysée dans la *Byzantinische Zeitschrift*, IV, (1895), pp. 487-488 et 489-491). (Cod. Palat. 277 ; MAI, *Spicilegium Romanum*, IX, 118-140) ; l'auteur de ce *Chronicon Palatinum*, place sous le patronage, assez étrange, de saint Ephrem, une énumération des ordres à laquelle manquent l'aco-

Digitized by Google

* * *

A peu près contemporain d'Yves de Chartres, se rencontre une des gloires de l'école de Liège, le « Scholasticus » Alger,

lythat et l'exorcisme, mais qui comprend le *fossarius* et l'*episcopus*; c'est le seul texte antérieur à Yves de Chartres, qui ne donne pas le lavement des pieds comme exercice du diaconat par le Sauveur; il y substitue, fort curieusement, la bénédiction du calice. (MAÏ, *Op. cit.*, p. 133.) Il se rencontre parfois avec le Pontifical de Saint Dunstan.

Un manuscrit de Vienne du XIIe siècle, (Cod. CCLXXIV dans DENIS, *Codices Theo'ogici*. I, 1, p. 987-8; actuellement 806. fol. 54; TRAUBE, recueil cité, p. 646), et une liste trouvée par Weymann dans le manuscrit latin 6330, fol. 49 b., de Munich, VIIIe-IXe siècle, (*Notes de Littérature chrétienne, Jésus-Christ et les Ordres*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuse*, IV, (1899), p. 93), correspondent parfaitement pour le nombre des degrés, l'ordre de leur énumération et le choix des exemples. (Voir les textes dans DENIS, *op. cit.*, p. 987-8, et WEYMANN, *recueil cité*, p. 93.) Il leur manque l'acolythat; l'*ostiarius* est placé après le sacerdoce; l'épiscopat termine la nomenclature; ce qui justifie la phrase initiale : *Quando Christus implevit septem gradus*. Mais le manuscrit de Vienne, contrairement à celui de Munich, commence par un exposé de trois pages sur des sujets liturgiques, avec questions et réponses (fol. 51 et suiv.).

Enfin un texte (Lambeth Palace, ms. 414, fol. 63), publié par Dom MORIN (*Notes d'ancienne Littérature chrétienne. Le responsum S. Severi sur les sept degrés de la hiérarchie ecclésiastique* dans la *Revue Bénédictine*, t. XIV, (1897), p. 100-101), procède aussi par questions et réponses, mais ne cite que six ordres, en commençant par l'épiscopat et en omettant les degrés de l'acolythat et du portier; les exemples apportés coïncident assez mal avec les précédents.

Signalons encore un sermon tiré d'un Pontifical de Rouen, que Martène appelle *recens* par rapport aux *vetustiores libri* (*op. cit.*, p. 17-18), et qui expose des idées plus ou moins apparentées à celles du Sermon d'Yves de Chartres. Un autre texte, que me signale obligeamment le P. Moretus, S. J., se retrouve dans le manuscrit 313 (266) de la Bibliothèque d'Orléans, (*Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques Publiques de France. Départements*, XII, p. 159) : *Hii sunt Grados* (sic) *Septem in quibus Christus advenit. Primus lector...* (fol. 222-223). Une communication que je dois à M. Cagnieux, bibliothécaire de la ville d'Orléans, m'apprend que les sept degrés y figurent dans le même ordre que dans les manuscrits de Vienne et de Munich : l'acolythat est supprimé ; le sixième rang est donné à l'*ostiarius*, le septième à l'*episcopus*.

Une troisième catégorie de textes, qui se trouve peut-être à la base des deux premières, nous est fournie par la célèbre *Collection Canonique Irlandaise* et les recueils qui l'utilisent du huitième au onzième siècle. De nombreux manuscrits attestent sa rapide diffusion en France, en Allemagne, en Italie; (voir P. FOURNIER, *De l'influence de la collection canonique irlandaise sur la formation des collections canoniques*, dans la *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, t. XXIII (1899), pp. 29, 38, 50, 57, etc.; H. WASSERSCHLEBEN, *Die Irische Kanonensammlung*, pp. XIII-XXXV, Leipzig,

Digitized by Google

polémiste distingué dans la question bérengarienne au point de mériter les éloges d'un juge aussi entendu que Pierre le Vené-

1885. HELLMANN, *Sedulius Scottus*, pp. 136-144. (*Quellen und Untersuchungen*, éd. Traube I, 1.) Munich, 1905.

D'où notre chapitre *de gradibus in quibus Christus adfuit* (Lib. VIII, cap. I, WASSERSCHLEBEN, *op, cit.*, p. 26). qui se rencontre dans les extraits des collections de Corbie, de Vérône, etc. (FOURNIER, *recueil cité*, p. 38, 50), a-t-il sa source? est ce lui qui a inspiré les pontificaux anglo-saxons — pour la plupart il y a coïncidence — et les liturgistes? Il n'entre pas dans notre cadre de nous étendre sur ces questions, qui ajoutent peut être un nouveau paragraphe à l'histoire de la survivance de la collection irlandaise sur le continent. Remarquons seulement que l'acolythat, qui d'ailleurs est rarement cité à Rome pendant longtemps, (WIELAND, *Die genetische Entwickelung der sog. Ordines minores in den 3 ersten Jahrh* dans le *Römische Quartalschrift*, Supplement Heft VII, p. 53, Rome, 1897), et ne se trouve pas partout en usage encore au cinquième siècle (DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, p. 373. Paris, 1908), manque ici aussi; les livres liturgiques cités plus haut, qui le mentionnent au chapitre des ordinations, n'y ajoutent pas, comme pour les autres degrés, l'exemple du Christ. (Voir aussi dans la Collection irlandaise, lib. XLII, cap 22; lib VIII, cap. 1 et 2; lib. IX; WASSERSCHLEBEN, *op. cit.*, pp. 168, 26 et *Einleitung* p. LII-LIII)

L'examen de ces textes, dont nous ne voulons pas étudier ici les ramifications ni les dépendances mutuelles, fera constater sans peine que l'évêque de Chartres ne se rencontre presque jamais avec les exemples cités par ces diverses sources; il n'y a identité que pour le lectorat (Luc 4, 17), qui se rencontre aussi dans certaines ordinations orientales (J. MORIN, *Commentarius Ordinationibus*, II, p. 320, Anvers, 1765) et pour le sacerdoce; encore le sermon chartrain ajoute-t-il au sacrifice de la Cène, celui du Calvaire; au sous diaconat, il assigne le lavement des pieds et à la délivrance de Marie Madeleine, citée par tous nos textes à l'exception de celui de Lambeth, qui donne le lunatique (Matth. 17, 14), il substitue, pour l'exorcisme, la guerison du sourd-muet (Marc. 7, 32). Yves a-t-il puisé quelques uns de ses exemples dans la Collection irlandaise, ou dans les pontificaux de la Grande-Bretagne, que son séjour en Normandie peut lui avoir mis sous les yeux? Nous n'oserions trancher la question. Pour un juge aussi compétent que P. Fournier, il est très vraisemblable qu'Yves n'a pas fait d'emprunt direct à la Collection irlandaise (article cité de la *Nouvelle Revue historique*, etc., p. 56). Les rares manuscrits liturgiques de Chartres, que M. le Professeur Clerval a bien voulu examiner pour nous, ne contiennent rien non plus qui ait pu servir de source. En tout cas, c'est chez Yves qu'apparaît pour la première fois, pensons nous, l'exemple du Sauveur dans l'exercice de l'acolythat; le septième degré n'est plus l'épiscopat, comme dans presque tous les textes énumérés plus haut, mais le presbytérat.

En somme, l'originalité d'Yves n'a pas trop à souffrir de cette juxtaposition, — aussi longtemps que d'autres sources ne viennent pas augmenter nos points de comparaison. — Dorénavant, l'énumération des ordres et de l'exemple de Jésus-Christ se ressentira de son influence. Le Sacramentaire d'Honoré d'Autun (PL, CLXXII, 759), semble bien s'inspirer d'Yves pour les degrés du portier et de l'acolythat; pour les ordres supérieurs il se rattache plutôt aux textes d'origine anglaise ou allemande, ce qui cadre parfaitement

Digitized by Google

rable (1), et modèle de Gratien dans l'idée, ou même le texte, des commentaires ou « Dicta Gratiani », qui entrecoupent les séries des canons (2). Le bagage littéraire de l'ancien archidiacre liégeois (3), devenu moine à Cluny vers 1120, s'est vu enrichir, par Hueffer (4), il y a quarante ans, d'un long traité de *Sententiae*, contenu dans divers manuscrits du XIIe siècle, sous le nom d'un *Magister A*. La thèse de Hueffer, établie avec un degré de vraisemblance qui lui a valu les sympathies (5) de M. Maassen, de P. Fournier, etc., se heurtait pourtant à une objection que son auteur n'avait pu écarter directement. C'étaient des points de contact entre le traité des sept ordres et les chapitres de Hugues de Saint-Victor sur la même matière (6). Hugues pouvait-il avoir copié Alger ? n'était-ce pas plutôt l'inverse

avec tout ce que l'on a dit récemment de cet énigmatique personnage, (J. ENDRES, *Honorius Augustudunensis*. pp. 1-21, Munich, 1906 ; HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, IV, 1903, p. 425 et suiv.). A ce moment, un évêque d'Autun, presque contemporain d'Yves, Etienne de Baugé, (1112-1136), réunit en un seul chapitre de son *Tractatus de Sacramento altaris*, ch. 6, les exemples de Jésus Christ, (PL, CLXXII, 1278); désormais l'exposé complet trouve accès dans les traités liturgiques, aussi bien que dans les œuvres théologiques : voir SICARD DE CRÉMONE, *Mitrale*, II, 3, PL, CCXIII, 66; et DURAND DE MENDE, *Rationale divinorum officiorum*, II, 1-10, p. 53 et suiv. Lyon, 1605, etc. Durand ajoute même, tout comme le Sacramentaire cité plus haut, ch. 24 (PL, CLXXII, 760), que chaque fidèle peut remplir spirituellement ces offices, (ch. 1, à la fin, p. 53 et ch. 2-10). Voir aussi le *Speculum Ecclesiae*, Anonyme, ch. 5 (PL, CLXXVII, 351-353).

(1) *Tractat. adversus Petrobrusianos* (PL, 189-788).

(2) Voir RICHTER, *Beiträge zur Kentniss der Quellen des can. Rechts*, p. 12-17. Leipzig, 1834; HUEFFER, *Beiträge zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts*, Münster, 1862, p. 28 et suiv.; pour les emprunts, voir la nomenclature dans FRIEDBERG (*Corpus Juris canonici*, I, p. LXXII, Leipzig, 1879, et dans HUEFFER, *op. cit.*, p. 61 et suiv.).

(3) Nous renvoyons pour Alger de Liège à la notice de dom BERLIÈRE, dans le *Dictionnaire de Théologie de* VACANT-MANGENOT, I, p. 827-828; CAUCHIE, *La Querelle des Investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, II, p. 108, Louvain, 1892; BALAU, *Les Sources de l'Histoire de Liège*, p. 305, Bruxelles, 1903; DE MEESTER, *Notice sur le Canoniste Alger de Liège* (XVIe session de la Fédération archéologique et historique de Belgique Extrait du Compte rendu.) Bruges, 1903.

(4) HUEFFER, *op. cit.*, p. 1 et suiv., p. 45 et suiv. Sur le contenu et les manuscrits de Florence, Rome, Troyes et Paris, voir, en outre, FOURNIER, art. cité, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 652; PATETTA, *Il manoscritto 1317 della Bibliotheca di Troyes*, dans les *Atti della R. Academia delle Scienze di Torino*, t. XXXII, 1897, p. 135, n. 1.

(5) MAASSEN, *Zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts und römischen Rechts in Mittelalter* dans la *Kritische Vierteljahrschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, t. V (1863), p 186-188. P. FOURNIER, *art. cité*, p. 651, M. Saltet (*Les Réordinations*, p. 271, Paris, 1907) fait des réserves qui méritent considération.

(6) HUEFFER, *op. cit.*, p. 56 et suiv.

Digitized by Google

qui avait dû se produire? Hueffer recourait à l'hypothèse d'une interpolation postérieure ou à celle d'une source commune; celle-ci trouvait comme point d'appui le caractère trop peu textuel de la solidarité des deux écrits; mais sans pouvoir vérifier pleinement sa conjecture, l'auteur des *Beiträge* devait se réduire à écarter comme intermédiaire Isidore de Séville (1). Là n'était pas la vraie réponse à la difficulté; mais sans s'en douter, Hueffer se trouvait sur la voie de la solution complète.

Le long passage sur les sept ordres du *Magisier A.* nous présente, tout comme les matériaux patristiques disséminés dans les écrits d'Alger, une parenté non moins nette avec les productions d'Yves de Chartres. Hueffer qui avait signalé cette utilisation des écrits chartrains par l'écolâtre liégeois (2), s'est borné aux sources tirées des œuvres canoniques. Or, en parcourant le sermon, à partir du passage sur la tonsure jusqu'à la fin, l'on constate tout de suite qu'il ne faut plus parler de parenté, mais d'identité, le long morceau intercalé dans les *Sententiae Magistri A.* n'étant que le sermon d'Yves de Chartres sur les sept ordres (3); si bien que l'on se trouve amené à se demander, si Alger est l'auteur de la transcription, ou si le copiste est seul responsable de ce plagiat apparent. En toute hypothèse, l'addition par une autre main que celle de l'auteur a dû se faire à une date assez rapprochée de la rédaction primitive des Sentences, les seuls manuscrits de l'ouvrage, aujourd'hui connus (4), donnant tous ce traité à la suite des autres sacrements exposés par Alger. Ce ne serait pas la seule fois d'ailleurs, que la partie dogmatique d'un sermon d'Yves de Chartres se serait vu ajouter à une œuvre théologique (5). Cette addition à l'œuvre d'Alger présente ici d'autant plus d'intérêt, qu'elle a vraisemblablement servi d'intermédiaire entre Yves de Chartres et le chapitre du « Magister Sententiarum » sur les sept ordres. Nous le verrons tantôt.

(A suivre.)

Louvain. J. DE GHELLINCK, S. J.

(1) ID., *ibid.*, p. 57, n. 1.

(2) ID., *ibid.*, p. 52 et P. FOURNIER (*op. cit*, p. 653 et suiv.).

(3) Les variantes de détail, sur lesquelles nous reviendrons tantôt en parlant de l'utilisation du sermon par P. Lombard, sont assez nombreuses. Nous tenons à présenter ici tous nos remerciments à M. L. Morel, bibliothécaire de la ville de Troyes et à M. M. Godet, qui nous ont prêté leur concours, avec la plus grande obligeance, pour compléter notre collation des variantes des manuscrits 1317 de Troyes et 3881 de Paris.

(4) Voir le sommaire des manuscrits dans P. FOURNIER, *op. cit.*, p. 653.

(5) Contentons-nous de renvoyer pour le moment au manuscrit 679-81 (actuellement 1422) de Bruxelles fol. 69 v. et 252 de Gand fol. 100 v. La *Summa Sententiarum* est fréquemment complétée dans les manuscrits par les traités de Gautier de Mortagne sur le mariage et d'Yves de Chartres sur les ordres.

Digitized by Google

LA QUESTION FRANCISCAINE.

LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

TABLE DES CITATIONS.

Comme nous l'avons annoncé (RHE, 1909, t. X, p. 41) nous donnons aujourd'hui une table des citations, indispensable à ceux qui voudraient utiliser la *Vita anonyma Bruxellensis.*

Les chiffres, placés avant les deux traits, renvoient aux éditions précédemment utilisées de la source, qui est indiquée par le titre; les chiffres qui suivent les deux traits, aux divisions et subdivisions de l'Anonyme de Bruxelles; les parenthèses indiquent qu'il s'agit d'une note, se rapportant au passage signalé.

SOURCES INCONNUES ET TEXTES INÉDITS.

I. 2; I, 3; I. 5; I, 6; I, 9; I, 12; I, 16; I, 20; II, 3; II, 17; III, 2; III, 5; III, 8; III, 24; IV, 4; IV, 6; IV, 8; IV, 11; IV, 16; IV, 17; V, 3; V, 8; VII, 2; IX, A, 3; IX, C, 2; IX, D, 6; IX, D, 17; XI, 7; XI, 8; XIII, 3; XIII, 5; XIV, 3; XIV, 22; XIV, 24; XX, 1; XXII, 3; XXII, 6; XXIII, 1; XXIV, 9; XXIV, 31; XXIV, 32; XXIV, 33; XXIV, 36; XXV, 1; XXVIII, 12; XXVIII, 14; XXVIII, 20; XXIX, 2-10; XXX, 1-12; XXXI, 1-4; XXXIII, 1; XXXIV.

ÉCRITURE SAINTE.

Gen. 27,29 = (XXVIII, 12).
Gen. 48,13 = (XXVIII, 12).
Ps. 9,19 = (XXIV, 30).
Ps. 30,20 = (XXIV, 30).
Marc 9,50 = (XXIV, 33).
Matth. 16,24 = (IV, 4).
Ps. 33,9 = (XXIV, 30).
Ps. 68,33 = (XXIV, 30).
Ps. 76,3 = (XIV, 15).
Ps. 118,167 = (XXIV, 30).
Matth. 19,21 = (IV, 4).
Luc. 9,3 = (IV,4).

Digitized by Google

ÉCRITS DE S. FRANÇOIS *(Admonitiones)*.

5 [5] = XXIV, 2.
6 [6] = XXIV, 4,
7 [7] = XXIV, 5.
10 [10] = XXIV, 7.
11 [11] = XXIV, 8.
12 [12] = XXIV, 6.
14 [14] = XXIV, 10.
16 [16] = XXIV, 11.
17 [17] = XXIV, 12.
18 [18] = XXIV, 13.
20 [19] = XXIV, 14-16.
21 [20] = XXIV, 17.
22 [21] = XXIV, 18.
23 [22] = XXIV, 19.
24 [23] = XXIV, 20.
25 [24] = XXIV, 21, 22.
26 [26] = XXIV, 23.
27 [27] = XXIV, 24.

VITA PRIMA DE CELANO.

1 = (I, 4). 10 = (III, 5); (IV), 19. 17 = (II, 8). 51 = XIV, 2.

VITA SECUNDA DE CELANO.

3 [1,1] — (I, 4); (I, 9).
4 [1,1] — (I, 4); (I, 19).
9 [1,5] — (II, 8).
11 [1,6] = (III, 2).
16 [1,11] = V, 9, 10.
15 [1,10] = (IV, 3); (IV, 19).
33 [2,4] = XIV, 18.
51 [2,20] = XIV, 20.
56 [3,2] = (XIV, 10).
60 [3,6] = (XIV, 10).
62 [3,8] = (XIV, 10).
63 [3,9] = (XIV, 10).
69 [3,15] = XI, 9; (XIX, 2).
70 [3,16] = XXIV, 30.
73 [3,19] = (VI, 1).
105 [3,48] = XIV, 14.
109 [3,52] = (IV, 6).
125 [3,65] = XXIV, 25, 26.
130 [3,70] = XIX, 5.
133 [3,73] = (XXIV, 34).
141 [3,80] = (XXIV, 34).
143 [3,81] = (XXVIII, 7).
152 [3,89] = (XIV, 21).
155 [3,92] = (XI, 7).
157 [3,93] = (XIII,1); (XXI,5).
175 [3,110] = XV, 1.
177 [3,111] = XV, 2.
184 [3,123] = XXIV, 23.
195 [3,124] = (X, 11).
199-200 [3,128] = XIV, 16.
206 [3,133] = XXII, 4.
207 [3,134] = XXII, 5
208 [3,135] = XI, 10, 11.
219 [3,141] = XXVIII, 18, 19.

TRACTATUS DE MIRACULIS DE CELANO.

34 = XIV, 4. 35 = XIV, 5. 196 = XXIX, 1.

VITA DE JULIEN DE SPIRE.

6 = (III 5). 15-20 = (IV, 19). 17 = IV, 12.

Digitized by Google

VITA DE S. BONAVENTURE.

1,1 [6-8] = I, 1, 7, 8, 13, 14, 15, 18.
1,2 [8] = (I, 20) ; II, 1.
1,3 [9] = II, 2.
1,4 [10-12] = II, 4, 6, 16.
1,5 [12] = II, 5, 8, 11, 12, 14 ; (II, 6).
1,6 [13] = II, 10.
2,1 [15-16] = III, 1, 3.
2,2 [17] = III, 4, 6 ; (III, 5).
2,3 [18-19] = III, 7, 9.
2,4 [19] = III, 10.
2,5 [21] = III, 11.
2,6 [21-22] = III, 12, 15.
2,7 [23] = III, 16.
2,8 [23-24] = III, 21, 23.
3,3 [28] = IV, 1, 3 ; (IV, 4).
3,5 [30] = (IV, 6).
3,6 [31] = IV, 13.
3,7 [32-33] = (IV, 18) ; V, 1.
3,8 [34-35] = V, 5.
3,9 [35-36] = V, 6.
3,10 [37] = V, 7 ; (V, 8).
4,1 [39-40] = V, 11.
4,2 [40] = V, 12.
4,3 [41] = V, 13.
4,4 [43] = V, 14.
4,5 [45] = X, 1.
4,9 [50-51] = X, 3.
4,10 [52] = X, 4 ; (X, 5).
6,1 = (XXIV, 14).
13,5 [195] = XXVII, 1.
13,6 [196] = XXVII, 2.
13,7 [197-199] = XXVII, 3, 4.
14,1 [205] = XXVIII, 1.
14,2 [206] = XXVIII, 2, 5.
14,3 [208] = XXXVIII, 9.
14,5 [211] = XXVIII, 11.
14,6 [212-213] = XXVIII, 15, 17.

VITA DE BERNARD DE BESSE.

I = (IV, 19). 3 = XXIV, 29. 5 = XXIV, 27, 28.

LEGENDA TRIUM SOCIORUM.

1 éd. Amoni = I, 2, 3, 4, 6.
2 = I, 4, 9.
3 = I, 11.
4 = I, 19.
7 = I, 16.
8 = I, 17.
9 = I, 10.
11 = II, 7, 9 ; (II, 8).
14 = (III, 2).
16 = (III, 5).
19 = (III, 8).
21 = III, 17.
22 = III, 14.
23 = III, 18.
24 = III, 19.
27 = (IV, 19).
28 = (IV, 3).
31 = (IV, 6).
42 = XI, 5.
43 = XI, 6.
58 = (XXIV, 27).

Digitized by Google

SPECULUM PERFECTIONIS *(Sabatier)*.

1 = XII, 1.
2 = XIV, 8.
5 = XIV, 10.
6 = XIV, 12.
7 = XIV, 11.
15 = XIX, 2; (XI, 9).
16 = XIX, 3.
18 = V, 15.
19 = XIV, 7.
20 = XIV, 13, 17.
21 = X, 5, 7.
23 = VI, 1.
24 = V, 16.
26 = VIII, 1.
27 = VII, 1.
28 = XV, 3.
34 = XIV, 6.
37 = (X, 9).
39 = XXVIII, 7.
40 = XXVIII, 6.
45 = XXIV, 34.
46 = XIV, 9.
47 = (XIV, 20).
48 = XIV, 21.
51 = (XI, 7).
53 = (XIX, 8).
58 = (XXIV, 36).
65 = (X, 9).
68 = X, 10.
69 = X, 11.
70 = XXI, 5.
71 (int.) = XIII, 1.
76 = (XI, 10).
77 = (XI, 11).
89 = (XXVIII, 14).
92 = (III, 2).
117 = XIX, 7.

SPECULUM PERFECTIONIS *(Lemmens)*.

2 = (VI, 1).
3 = (V, 16).
6 = (VIII, 1).
13 = (XXIV, 34); XXIV, 35.
14 = (XXVIII, 7).
15 = (XIV, 9); (XIX, 3).
24 = (VII, 1).
25 = (V, 15); (XIV, 7).
26 = (XV, 3).
34 = (XXVIII, 14).
37 = X, 9.

ACTUS B. FRANCISCI ET SOCIORUM EJUS.

1, v. 1-19 = V, 2.
1, v. 13-30 = IV, 2.
1, v. 31-35 = IV, 4.
1, v. 36-40 = IV, 5.
1, v. 42-43 = (IV, 6).
1, v. 44-45 = IV, 9.
1, v. 3 = (I, 6).
2, v. 2-13 = IV, 10.
3 = (XI, 2).
3, v. 1-5 = XI, 1.
4, v. 4-20 = XI, 3.
5, v. 8-17 = (XXV, 12).
6, v. 1 = XXVIII, 4.
6, v. 3-12 = XXVIII, 3.
7 = XVI, 1.
8 = XVII, 1.
9, v. 2-71 = XXVI, 1.
10 = X, 2.
11 = XVIII, 1.
13, v. 1-2 = (IV, 18).
13, v. 20-34 = XI, 4.
14, v. 3-19 = IV, 19
14, v. 2-8 = IV, 15.
15 = XXII, 2.
20, v. 1 = (X, 8).
20, v. 16-23 = (X, 8).
20, v. 26-28 = (X, 6).
22 = (X, 8).
25 = XIII, 4.
27, v. 9-14 = XXIII, 1.
59 = XIII, 2.
61 = XIV, 19.
65 = (XIII, 1).

Digitized by Google

LEGENDA VETUS.

1, 2, 3, 4, 6 = XXI, 1, 2, 3, 4, 6.

BARTHOLI : LIBER INDULGENTIAE.

1 = IX, A, 1.	20 = IX, D, 1.	29 = IX, D, 13.
5-7 = IX, A, 2; B, 1.	21 = IX, D, 9.	30 = IX, D, 15.
8 = IX, B, 2.	23 = IX, D, 5.	31 = IX, D, 14.
9-10 = IX, C, 1.	24 = IX, D, 10.	33 = IX, D, 8.
17 = IX, D, 3.	25 = IX, D, 16.	37 = IX, D, 6.
18 = IX, D, 2.	26 = IX, D, 11.	41 = IX, D, 12.
	28 = IX, D, 4.	

Rome. A. Fierens.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN RUSSIE SOUS CATHERINE II

La création d'un évêché de Blanche-Russie et le maintien des Jésuites.

(Suite et fin) (1).

Pendant ce temps, la campagne contre les Jésuites continuait en Occident, de plus en plus violente, pour aboutir en fin de cause à la bulle papale du 16 août 1773 qui supprimait la Compagnie. La nouvelle de ce grave événement parvint en Russie dans le courant de septembre. Les Jésuites de ce pays ne doutèrent pas un instant que le gouvernement russe ne profitât de cet acte pontifical pour se débarasser d'eux et s'emparer de leurs biens. Ils comptaient au contraire que la République de Pologne serait disposée à les protéger et même à les maintenir. Aussi crurent-ils devoir envoyer une partie des leurs, et surtout de leurs scolastiques, au-delà de la Dwina, en Pologne. Mais voici qu'aux premiers jours d'octobre, le P. Czerniewicz reçoit de Kretchetnikof, vice-gouverneur de la Russie-Blanche, une lettre par laquelle celui-ci lui annonce qu'il a ordre d'assurer les Jésuites, au nom de l'impératrice, de sa constante protection. Celle-ci, ajoute-t-il, après avoir promis solennellement à tous les habitants des provinces annexées de les maintenir dans leur ancienne situation, croirait ne plus pouvoir compter sur la fidélité de ses nouveaux sujets, si elle venait à leur manquer de parole, et si, en particulier, elle ne prenait pas sous son patronage la Compagnie de Jésus, si utile et si nécessaire à cette contrée.

En même temps, en vertu de la défense publiée précédemment par lui de recevoir en Blanche-Russie aucun décret ou ordre émané de Rome, Kretchetnikof ordonnait qu'on lui remit tous les exemplaires du bref de suppression qui auraient pu y pénétrer subrepticement. De son côté le gouverneur de la Livonie recevait l'ordre de laisser librement pénétrer en Russie tous les Jésuites étrangers qui se présenteraient à la frontière (2).

(1) Voir la RHE, t. X (1909), pp. 65-79.
(2) *Récit d'un Jésuite*, pp. 9-10.

Digitized by Google

Peu après, les Jésuites de Russie recevaient copie d'une lettre adressée par le consistoire de Vilna, au nom de l'évêque, à tous les supérieurs des maisons de la Compagnie établies dans le diocèse. Cette lettre, datée du 8 octobre, leur faisait savoir qu'un bref de Clément XIV abolissant la Compagnie venait de paraître, mais qu'il n'avait pas encore été promulgué en Pologne ; qu'en conséquence, jusqu'à ce qu'une nouvelle lettre de sa part leur eût communiqué d'autres instructions, tout devait demeurer chez eux dans l'état actuel (1). Les Jésuites de Blanche-Russie n'éprouvèrent aucune peine à se soumettre à un ordre pareil, qui leur permettait de se maintenir momentanément, et en toute sécurité de conscience, en dépit de la mesure prise par Rome à leur endroit. Cette opportune intervention de l'évêque de Vilna lui avait, paraît-il, été inspirée par Catherine II : c'est du moins ce qu'affirma ce prélat dans la suite (2).

Ce dernier se trouvait à la diète de Varsovie, lorsqu'il donna l'ordre à son consistoire d'envoyer aux Jésuites de Blanche-Russie la lettre en question. C'est cette même diète qui décréta la promulgation en Pologne du bref de Clément XIV : promulgation équivalant à la suppression de la Compagnie dans ce royaume. Dès qu'il eut connaissance de ce décret, le provincial de Mazovie, dont relevaient les Jésuites de Blanche-Russie, écrivit au P. Czerniewicz, recteur du collège de Polotsk, que, ses fonctions de provincial et de visiteur allant se trouver suspendues, c'était à lui, P. Czerniewicz, qu'incomberait désormais le soin des maisons de la Compagnie se trouvant en Russie. Il exprimait, en terminant, le vœu que Dieu lui permît de conserver dans ce pays les derniers restes de la Compagnie.

Ce vœu n'était pas superflu ; car de tous côtés les ennemis des Jésuites, et ils étaient nombreux en Pologne, commençaient à critiquer ouvertement l'obstination de ces derniers à se maintenir contre la volonté du Pape (3). Le nonce du Pape à Varsovie, Mgr Garampi, lequel venait de succéder à Mgr Durini, était l'un de leurs adversaires les plus décidés ; adversaire d'autant plus dangereux que les devoirs de sa charge et ses antipathies personnelles se rencontraient pour l'inciter à poursuivre dans les pays confiés à ses soins, Pologne et Russie, l'application des mesures de suppression édictées par Rome.

En Pologne rien ne lui était plus aisé, car il était assuré du

(1) *Litterae P. Lensczewicz*, 13 nov. 1784, dans Murr, *Journal zur Kunstgeschichte und zur Allgemeinen Litteratur*, t. XIII. De rebus Jesuitarum in Alba Russia, p. 272. Cf. *Récit d'un Jésuite*, p. 11 ; Zalenski, *op. et tom. cit.*, p. 129.

(2) *Récit d'un Jésuite*, p. 25.

(3) *Op. cit.*, pp. 16-18.

Digitized by Google

concours d'une bonne partie des évêques et du clergé, également jaloux les uns et les autres des Jésuites. Pour la Russie, il pouvait compter sur la collaboration de Siestrencéwicz, lequel, sacré à Varsovie évêque de Malles *in partibus*, se préparait alors à partir pour Pétersbourg chargé d'une double mission. Ce prélat avait d'abord à traiter, au nom de l'évêque de Vilna, une affaire intéressant les biens ecclésiastiques de ce diocèse. En effet le gouvernement russe avait, après l'annexion, confisqué des terres situées en Blanche-Russie qui appartenaient à la mense épiscopale et collégiale. Siestrencéwicz devait porter à Pétersbourg les réclamations des parties intéressées (1). De plus, il était chargé de régler par un *modus vivendi* la question encore en suspens de l'administration des affaires religieuses pour le rite latin en Russie.

Depuis plus d'un an déjà cette dernière question était à l'étude de part et d'autre. Le gouvernement russe s'était arrêté, nous l'avons vu, au projet d'ouvrir, avec ou sans l'assentiment de Rome, un évêché latin à Mohilef pour toute la Russie. Et non seulement Siestrencéwicz avait été pressenti comme titulaire du futur siège, mais encore il avait pu formuler ses *desiderata* sur certains détails d'organisation. Au moment où il se mit en route pour Pétersbourg tout était déjà résolu en principe et l'on n'attendait plus que sa présence dans cette ville pour régler définitivement la question. Siestrencéwicz arriva à Pétersbourg dans les premiers jours de novembre (1773) ; le 22 du même mois était signé le décret impérial qui le nommait évêque latin de Blanche-Russie, avec résidence à Mohilef (2).

Je reviendrai plus loin sur ce décret : pour le moment, je reprends l'affaire des Jésuites. Comme le futur évêque de Mohilef n'éprouvait aucune sympathie pour ces derniers, le nonce de Varsovie n'avait pas eu de peine à le persuader, lors de son départ pour la Russie, du devoir qui lui incombait de poursuivre la suppression de la Compagnie dans ce pays (3).

Aussi, lorsque vers le début de novembre il arriva à Pétersbourg, afin de s'y mettre à la disposition de l'impératrice, Siestrencéwicz était-il bien résolu à faire de son mieux pour obtenir l'application aux Jésuites de la Russie-Blanche de la bulle de Clément XIV. Mais il lui fut bientôt donné de se convaincre que ceux-ci possédaient à la cour de Catherine II de puissantes protections, et que la

(1) *Mémoires d'Archetti*, p. 6 ; *Récit d'un Jésuite*, p. 29.
(2) *Recueil des lois*, 1773, n° 14073.
(3) *Récit d'un Jésuite*, pp. 27-29.

Digitized by Google

volonté bien arrêtée de l'impératrice était de les maintenir dans son empire envers et contre tous, y compris le pape (1). C'est ce que lui prouva une communication qui lui fut faite, peu après son arrivée, au nom de l'impératrice par le comte Tchernychef. Ce dernier en effet, en vertu d'un ordre impérial en date du 8 novembre 1773, était chargé d'informer le futur évêque latin que non seulement Sa Majesté ne supprimait pas l'ordre des Jésuites dans son empire, mais encore qu'elle les prenait sous sa protection spéciale et qu'elle leur conservait tous leurs biens. L'évêque serait en conséquence invité à signer la promesse formelle de ne chercher à les inquiéter ni dans leurs personnes, ni dans leurs biens. La même communication devait de plus lui être faite verbalement (2) par le sénateur Téplof. Siestrencéwicz accepta tout et signa la formule d'engagement qui lui fut présentée par le comte Tchernychef (3). Il était spécifié dans cette formule que ni l'évêque ni aucun des ecclésiastiques catholiques à lui soumis ne pourraient s'ingérer dans les affaires des Jésuites, pour les gêner ou les molester en quoique ce fût, soit dans leurs personnes, soit dans l'exercice de leur activité et l'observation de leur règle, soit dans la libre disposition de leurs monastères, écoles, églises, biens, meubles et immeubles. De plus libre accès en Russie était ouvert aux membres de la Compagnie qui voudraient venir se réfugier dans les gouvernements de Blanche-Russie et s'y établir pour y continuer leur genre de vie. Enfin était confirmée la défense précédemment portée qu'aucune bulle papale, quelque fût son contenu, ne pourrait être publiée en Blanche-Russie, avant d'avoir être soumise au préalable dans l'original au gouverneur-général et approuvée par lui. A plus forte raison cette défense était-elle confirmée pour les bulles ou décrets concernant les Jésuites : et les autorités auraient à veiller attentivement à ce qu'aucun document de ce genre ne fût introduit en secret et répandu parmi le peuple. Le document se terminait par la formule suivante : « En foi de quoi veuillez me donner une signature de votre main comme gage d'obéissance à cet ordre de Sa Majesté impériale et d'accomplissement exact et absolu du dit ordre. Signé : Cte Zacharie Tchernychef. » Le gage d'obéissance exigé ne fut pas refusé. Au dessous en effet de la signature de Tchernychef on peut lire, écrit de la main du futur évêque de Mohilef, l'engagement suivant : « Le susdit ordre de Sa Majesté

(1) *Récit d'un Jésuite*, pp. 27-29.

(2) Archives de l'État, Pétersbourg, cart. XII, n° 166. Cf. la traduction de ce document à l'Appendice, n° VII.

(3) Archives, ibidem. Cf. Appendice, n° VIII.

Digitized by Google

j'ai entendu : en accomplissement duquel je signe : Stanislas évêque.»

Cet échange de signatures eut lieu entre le 8 et le 19 novembre; car à cette dernière date Tchernychef transmettait à Téplof, sans doute pour être communiqué à l'impératrice, puis déposé aux archives, le document signé de la main de Siestrencéwicz (1). Le 22, était publié le décret nommant ce dernier à l'évêché latin de Blanche-Russie.

Quelques jours après, trois pères de la Compagnie arrivaient à Pétersbourg : voici dans quelles circonstances.

Les Jésuites de Russie étaient encore sous l'impression des nouvelles pénibles reçues de Pologne à la suite du vote de la diète, lorsque vers la fin d'octobre Kretchetnikof, vice-gouverneur de la Blanche-Russie, transmit au P. Czerniewicz des ordres réitérés et pressants lui enjoignant de partir sans délai pour Pétersbourg. Czerniewicz prit avec lui les PP. Lenkiewicz et Katenbring, ses compagnons de voyage de l'année précédente, et partit le 20 novembre pour Pétersbourg, par la voie de Riga (2). De cette ville il écrivit au nonce de Pologne pour l'informer de ce qui se passait. Il lui faisait savoir qu'il avait reçu l'ordre de se rendre à Saint-Pétersbourg et de s'y présenter au comte Tchernychef, sans prévoir d'ailleurs ce que ce dernier pouvait avoir à lui communiquer. Il ajoutait que lui et les siens restaient entièrement à la disposition du Saint-Père et du nonce, prêts à obéir en tout et à suivre la ligne de conduite qui leur serait tracée par eux (3).

Arrivés à Pétersbourg, les trois Pères se présentèrent au comte Tchernychef. Celui-ci leur témoigna son déplaisir des malheurs qui attaignaient la compagnie et leur demanda en quoi il pouvait leur être utile en la circonstance. Le P. Czerniewicz répondit que les Jésuites ne désiraient qu'une chose, la liberté de se soumettre aux ordres du Pape; qu'en cas de résistance de leur part, leurs biens de Pologne, d'où ils tiraient la plus grande partie des revenus qui faisaient vivre leurs établissements de Russie, n'en seraient pas moins confisqués, ce qui rendrait précaire l'existence de ces derniers; que du reste ils s'exposeraient à tomber sous le coup de peines spirituelles ou de censures canoniques graves et à être par leur insubordination un sujet de scandale, ce qu'ils voulaient à tout prix éviter. Tchernychef, très étonné de cette attitude, s'efforça de leur

(1) Lettre de Tchernychef à Teplof, 19 novembre. Archives, cart. XII, n° 166.

(2) *Récit d'un Jésuite*, p. 28 sq.

(3) *Ibidem*, pp. 19-20.

Digitized by Google

persuader que leurs craintes étaient exagérées ; que l'affaire pourrait s'arranger au dépit des obstacles ; et il les invita à formuler librement leurs demandes dans une requête à l'impératrice, ajoutant qu'il se chargeait de faire parvenir la requête à destination (1).

Grand, paraît-il, fut l'embarras de nos trois Jésuites. D'un côté, ils souhaitaient de tout cœur le maintien en Russie de leur compagnie, partout ailleurs dispersée ou détruite : d'un autre côté, ils ignoraient quel accueil serait fait par le pape à une tentative du genre de celles à laquelle on les conviait. Et ils savaient à coup sûr que leurs ennemis n'en deviendraient que plus acharnés à leur perte et que, dans le sein même de la compagnie, des doutes surgiraient sur la légitimité d'une semblable démarche. A la suite de longues délibérations ils finirent par convenir de rédiger leur adresse à l'impératrice dans le sens même de la réponse faite par eux à Tchernychef.

Après avoir dans cette adresse remercié l'impératrice des faveurs qu'elle leur avait témoignées, ils la priaient de considérer que, attendu qu'elle avait bien voulu donner aux catholiques de son empire une entière liberté de se gouverner d'après leur loi et d'obéir en matière spirituelle à leurs supérieurs ecclésiastiques, si les Jésuites, en possession de cette liberté, ne se soumettaient pas aux ordres du Pape, ils pourraient justement être taxés de désobéissance à l'égard du Chef de leur Église. Or ils aimeraient mieux tout souffrir plutôt que de mériter pareil reproche. En outre, quand bien même l'impératrice, pour empêcher qu'on soulevât ce grief contre eux, se résoudrait à interdire la promulgation du bref du Pape en Russie-Blanche et à y maintenir la Compagnie, celle-ci n'en serait pas moins impuissante à s'y perpétuer, privée qu'elle serait de ses chefs, de son mode normal de gouvernement et de tout moyen de recrutement : ce serait donc sa disparition à brève échéance. Ne vaudrait-il pas mieux leur permettre de recevoir le bref du Pape et de changer d'habit, ce qui ne les empêcherait pas de continuer à servir fidèlement Sa Majesté, en travaillant au bien de ses sujets. Peut-être même qu'alors le Pape, touché de leur soumission, les autoriserait à rester dans leurs établissements et à se choisir un supérieur, condition indispensable à la conservation de l'ordre (2).

Lorsque les Jésuites présentèrent cette requête à Tchernychef, pour qu'elle fût remise à l'impératrice, leur sort, nous l'avons vu, avait déjà été décidé dans les conseils de la souveraine ; et toutes les démarches racontées plus haut, entretiens avec Tchernychef, requête

(1) *Récit d'un Jésuite*, pp. 20-23.
(2) *Ibidem*, pp. 27-29.

Digitized by Google

à l'impératrice, n'avaient plus dès lors que la valeur d'une manifestation purement platonique de déférence à l'égard des volontés du Pape. Rien cependant n'autorise ni ne justifie la supposition, injurieuse pour les Jésuites, qu'ils auraient été dès l'abord dans le secret des décisions concertées entre l'impératrice et l'évêque. On ne saurait donc sans injustice les accuser d'avoir, en se livrant aux protestations que l'on sait de dévouement et d'obéissance au Pape, joué une hypocrite comédie, dans le but de tromper Rome et le public (1).

En même temps qu'il recevait, par l'intermédiaire de Tchernychef, l'ordre de ne point toucher aux Jésuites, et qu'il prenait à ce sujet un engagement écrit, Siestrencéwicz avait aussi reçu de l'impératrice l'autorisation de se mettre en relation avec le nonce de Varsovie pour essayer d'en régler avec lui le mode d'exécution. Mais, peu après, Catherine mandait l'évêque chez elle et lui faisait, entre autres, la déclaration suivante : « Monsieur, je ne gêne pas l'exercice d'aucune religion dans mon empire ni votre relation avec Rome. Mais comme je sais que cette cour a des prétentions fortes, je veux que vous ne partagiez pas votre obéissance. Je le veux. » A quoi l'évêque, courtisan avisé, répondit « que le précepte est trop clair pour qu'en bon chrétien il pût agir autrement. Il faut obéir aux souverains non seulement tant par crainte que de conscience, et qu'il obéirait exclusivement à Sa Majesté Impériale » (2).

Quant aux Jésuites, leur requête une fois rédigée, ils avaient jugé bon, avant de la faire présenter à l'impératrice, de la montrer à Siestrencéwicz. Ce dernier avait fort loué leur démarche, bien que sans doute parfaitement convaincu, et pour cause, de son inutilité. Quatre semaines s'écoulèrent avant que vint la réponse de Catherine II (3). Enfin, dans les derniers jours de 1773, Tchernychef manda les trois Pères et leur fit savoir que l'impératrice s'étant formellement et par traités engagée à maintenir tous ses nouveaux sujets dans l'intégrité de leur condition, de leurs droits et de leurs biens, elle ne croyait pas devoir faire d'exception pour les Jésuites et qu'elle tiendrait sa promesse à leur égard comme à l'égard des autres ; pourvu, ajoutait-elle, qu'ils continuent comme par le passé à donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse. Sa Majesté, continuait-il, connait par

(1) Morochkine, *Les Jésuites en Russie*, pp. 65 sv. expose toute cette affaire avec les préjugés et les exagérations habituelles à certains écrivains russes en semblable matière.

(2) Lettre du ci-devant secrétaire du métropolitain, dans *Monum. eccles. petropol.*, t. I, p. 38.

(3) *Récit d'un Jésuite*, pp. 30-31.

Digitized by Google

l'exemple des princes catholiques jusqu'où vont ses droits relativement aux brefs de ce genre qui ne touchent en rien ni la foi ni les mœurs, et jusqu'où vont les devoirs des catholiques dans l'obéissance due au Pape. Elle veut agir à l'égard des catholiques, dans les choses de leur religion, selon la coutume et le droit des catholiques; elle ne veut pourtant pas être plus catholique que le Roi catholique et le Roi très chrétien, ni accorder à ses sujets catholiques, en cette matière, une liberté plus grande que celle dont jouissent les Français et les Espagnols. Elle consent à ce que les Jésuites se soumettent au bref aussitôt qu'il leur sera notifié : quant à la promulgation, c'est son affaire à elle. Enfin, pour ce qui regarde le Souverain-Pontife elle se charge de tout. En terminant cette communication, Tchernychef engagea les Jésuites à s'occuper de la question de leurs biens et à compter sur son appui (1).

A peine sortis de leur entretien avec le gouverneur-général, les Jésuites allèrent en rendre compte à Siestrencéwicz. Celui-ci ne parut pas trop surpris du résultat ; mais, pour l'acquit de sa conscience sans doute, et aussi pour pouvoir dire à Garampi qu'il avait fait tout son possible, il exhorta les Pères à insister encore et à adresser une nouvelle requête à l'impératrice. « Cela nous est impossible, répondirent ces derniers, puisqu'on nous a signifié que l'impératrice ne voulait plus entendre parler de cette affaire ; mais vous, qui êtes ici le délégué du Souverain-Pontife, vous pouvez le faire sans inconvénients. » Comme l'évêque se défendait de pouvoir entreprendre une semblable démarche, les Jésuites finirent par lui dire : « Si vous, que cette affaire regarde seul, vous ne le pouvez pas, comment pourrions-nous renouveler une démarche que nous avons déjà faite? » Siestrencéwicz n'avait rien à répondre à cet argument, et l'affaire en resta là (2).

Dès le lendemain, le vice-provincial, Tchernychef, écrivait une seconde lettre — la première partie de Riga était restée sans réponse — au nonce de Varsovie, Mgr Garampi, pour l'informer en détail de ce qui s'était passé. A son exposé était joints une copie de la requête et un résumé de la réponse. Il suppliait le nonce de bien vouloir lui faire connaître la ligne de conduite à tenir en cette circonstance. Pas plus qu'à la première lettre, Garampi ne répondit à la seconde. Dans l'impossibilité pour lui de rien faire d'utile et qui eût quelque chance de succès, il était plus diplomatique de s'abstenir. Mais, désireux sans doute de s'assurer que la copie de la requête

(1) *Récit d'un Jésuite*, pp. 34-36.
(2) *Ibidem*, pp. 37-38.

Digitized by Google

qu'on lui avait transmise était bien exacte, il s'arrangea pour avoir communication de la copie reçue par Stackelberg, ambassadeur de Russie à Varsovie. Il vit qu'elles concordaient; et convaincu dès lors qu'on ne l'avait pas trompé, il fit, paraît-il, un grand éloge des Jésuites dans une lettre qu'il écrivit dans la suite à l'évêque de Malles (1).

En confirmation des dispositions prises par elle à l'égard de la Compagnie, l'impératrice fit paraître, au mois de janvier 1774, un décret par lequel elle ordonnait aux Jésuites de se maintenir et de demeurer dans leur ancien état ; de plus elle exempta leurs propriétés de toute espèce de redevance vis à vis du trésor. Enfin elle renouvela la défense de recevoir et de promulguer dans son empire le bref de Clément XIV. Ce ne fut qu'après la publication de ce décret que les trois Pères furent autorisés à quitter Pétersbourg (2). De retour en Blanche-Russie, le P. Czerniewicz mit tout son zèle à réorganiser et à fortifier les restes précieux de la Compagnie confiés à sa garde. Ces restes, il venait, par son savoir-faire et son habileté à utiliser les hommes et les circonstances, de les sauver d'une destruction imminente. Nous aurons à nous arrêter plus tard sur les manœuvres adroites et les heureuses combinaisons par lesquelles il arriva à assurer le recrutement de sa petite troupe, grâce à l'ouverture d'un noviciat.

Pour le moment, et afin de ne pas trop m'écarter de l'ordre chronologique des faits, j'en reviens à la question de l'évêché de Blanche Russie. Le voyage de Siestrencéwicz à Pétersbourg avait permis de régler à ce sujet certains points laissés en suspens. Un ordre impérial daté du 8 novembre (3), le même qui enjoignait à Tchernychef d'obtenir de Siestrencéwicz la promesse écrite de maintenir les Jésuites, fixa à 10.000 roubles par an la somme que le trésor verserait chaque année à l'évêque et à son consistoire. On se rappelle que dans le projet primitif les revenus de l'évêque étaient constitués par le produit des dix canonicats du diocèse de Vilna situés en Blanche-Russie. Mais Siestrencéwicz, qui ne négligeait pas ses intérêts matériels, avait fait observer dans un de ses rapports combien ce produit était insuffisant et aléatoire. En conséquence il fut décidé que les biens des dits canonicats seraient attribués au fisc et que celui-ci verserait à l'évêque chaque année une somme

(1) *Récit d'un Jésuite*, p. 39. Cf. Zalenski, *Les Jésuites en Pologne*, t. V, p. 147.

(2) *Récit d'un Jésuite*, p. 40

(3) Archives de l'État, Pétersbourg, cart. XII, n° 166. Cf. Appendice, n° VII. Le document en question est la minute de l'ordre impérial et porte diverses surcharges et additions.

Digitized by Google

déterminée. La question de la résidence de l'évêque n'avait pas non plus été résolue. Siestrencéwicz avait proposé d'affecter à cette destination la maison et l'église des Jésuites à Mohilef. Il pensait évidemment, à l'époque où il mettait en avant ce projet, que la Compagnie ne subsisterait pas en Russie et que les biens qu'elle y possédait allaient devenir vacants. Mais le maintien des Jésuites une fois résolu, l'impératrice défendit de toucher à leurs biens et ordonna à Tchernychef de s'occuper, après entente avec Siestrencéwicz, de faire bâtir à Mohilef ou ailleurs, suivant l'opportunité, « une résidence épiscopale en pierre avec Église ». Enfin on prévit également le rang et la place que l'évêque latin occuperait à la Cour, aux réceptions, dîners, spectacles et autres cérémonies officielles (1).

Tout étant ainsi réglé, l'impératrice signa le 22 novembre le décret qui nommait Siestrencéwicz évêque latin de Blanche-Russie. Ce décret adressé au comte Tchernychef, gouverneur général de la province, déterminait comme suit la situation officielle du nouvel évêque (2). Il porterait le titre d'évêque des Églises catholiques de Blanche-Russie et aurait sa résidence à Mohilef, où on lui construirait un palais épiscopal. En attendant, et pour permettre une installation provisoire convenable, on affecterait à cette dépense le produit des biens ecclésiastiques de la province. Avec les 10.000 roubles qui lui seraient versés annuellement par le Trésor pour remplacer le revenu des biens ecclésiastiques attribués au fisc, l'évêque aurait à assurer l'entretien des membres de son consistoire et de sa maison épiscopale. Il exercerait sa juridiction sur toutes les églises latines de l'empire, tant celles des provinces annexées que celles de Pétersbourg, de Moscou et des autres villes. Pour ce qui concerne l'exercice de l'autorité épiscopale et les cas d'appel contre elle en matière civile et économique, on s'en tiendrait aux dispositions antérieures, c'est-à-dire à celles contenues dans l'oukase du 14 septembre 1772 et le règlement du 12 février 1769 (3).

(1) Aux archives, *loc. cit.*, se trouve un billet au Grand maréchal de la Cour, le prince Galytsine, daté du 10 novembre, pour lui faire part des ordres de l'impératrice à ce sujet.

(2) *Recueil des lois*, n° 14073, 1773. Cf. *Die neuesten Zustände*, Dokumente, pp. 229-231.

(3) Quatre jours après la publication du décret du 22 novembre, Tchernychef écrivit à Siestrencéwicz pour lui en donner communication. Il y joignit un exemplaire de l'oukase du 14 décembre, dont il souligna spécialement l'article VII, qui interdit la propagande parmi les orthodoxes, et l'art. IX qui défend de publier les actes pontificaux sans l'autorisation du gouverneur civil Cf. Zalenski, t. V, p. 135.

Digitized by Google

En même temps qu'elle signait ce décret, l'impératrice donnait ordre au sénat « de préparer pour les soumettre à notre signature des lettres tant pour l'érection dans les provinces acquises par nous dans la Pologne d'un diocèse catholique de Blanche-Russie que pour l'exercice des fonctions épiscopales dans ce diocèse par l'évêque catholique, Stanislas Siestrencéwicz, récemment désigné par nous ». Le brouillon de l'ordre impérial porte également les lignes suivantes, mais barrées : « afin que cet évêque les recevant de nous puisse les présenter au Pape pour en obtenir la confirmation de son pouvoir épiscopal, attendu qu'il s'agit d'un diocèse catholique nouvellement établi (1).

La rédaction et l'approbation définitive de ces lettres (2), qui constituent le diplôme de fondation de l'évêché de Blanche-Russie exigèrent encore un certain délai. Et c'est seulement le 12 mai 1774 que fut publié l'oukase qui érigeait l'évêché en question et nommait définitivement Siestrencéwicz titulaire de ce poste.

Cet oukase confirme d'abord aux catholiques de l'empire le libre exercice de leur culte, tel qu'il leur a été accordé par les prédécesseurs de Catherine II. Il rappelle que c'est en vertu de ce droit que se sont élevées notamment les églises catholiques de Pétersbourg et de Moscou. Depuis lors, ajoute l'impératrice, ont été annexées à notre empire des provinces ayant appartenu à la Pologne et relevant au point de vue ecclésiastique de diocèses différents. Pour la paix et le bien de nos sujets catholiques, nous avons jugé bon de réunir en un seul diocèse ces différentes provinces et d'y faire rentrer les églises catholiques qui se trouvent tant dans les deux capitales de l'empire que dans les autres villes. Le dit évêché sera désigné sous le nom d'évêché catholique de Blanche-Russsie. L'évêque qui le gouvernera sous le titre d'évêque des Églises catholiques de Blanche-Russie sera assisté d'un consistoire dont les membres seront choisis par lui. Il pourra, conformément aux lois canoniques de son Église, veiller sur les monastères, ordonner des prêtres pour les églises et nommer aux postes de chanoine et de curé ; et ce, pour toutes les paroisses et églises catholiques de notre empire sans exception. Pour ce qui concerne l'administration des biens des dites églises, il devra se conformer à notre règlement du 12 février 1769 et à notre décret du 12 décembre 1772. Ceux qui en cette matière ne seraient pas satisfaits des décisions prises par lui, pourront en appeler devant notre Collège de Justice. Et comme, par le manifeste publié en notre nom

(1) Archives de l'État, Pétersbourg, cart. XII, n° 166.
(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

le 5 septembre 1772 par le gouverneur général de Blanche-Russie, nous avons promis de maintenir tous nos nouveaux sujets dans l'intégrité de leurs droits, de leurs biens et de leur situation, nous rappelons que ceci s'applique aux religieux de n'importe quel Ordre établis en Blanche-Russie ou devant s'y établir, ainsi qu'à leurs monastères, écoles, collèges et autres établissements. Et chaque évêque de Blanche-Russie devra veiller à ce que les promesses de sécurité données par nous ne soient pas vaines ni transitoires, tant à l'égard des autres religieux qu'en particulier à l'égard des Jésuites de notre empire, aussi longtemps du moins qu'ils nous resteront fidèles et dévoués. Et comme évêque du nouveau diocèse de Blanche-Russie ainsi constitué, nous désignons Stanislas Siestrencévicz de Bohusz, jusqu'ici évêque de Malles, chanoine de Vilna, et chevalier de St-Stanislas, par nous choisi. Nous lui assignons comme résidence la ville de Mohilef, avec une pension convenable pour entretenir sa cour épiscopale et les membres de son consistoire (1).

Les dispositions contenues dans le document que je viens de résumer s'expliquent suffisamment par les documents et les faits mentionnés plus haut. Catherine II se contentait pour le moment d'ériger un simple évêché pour la Blanche-Russie, mais avec pouvoirs sur tous les catholiques de l'empire : quant au siège archiépiscopal et primatial dont il avait été un instant question, on en reprendrait l'idée plus tard. Après ce que l'on sait des incidents relatifs aux Jésuites et à la promesse signée par Siestrencéwicz à leur endroit, il est superflu, je pense, de faire remarquer que la partie de l'oukase consacrée aux Ordres religieux et à leur maintien en Blanche-Russie visait principalement les Jésuites.

A Varsovie on ne tarda pas à être informé de la nomination de Siestrencéwicz (2). Cette nouvelle troubla profondément le nonce du Pape, Garampi. Cela se conçoit ; la situation de Siestrencéwicz était des plus irrégulières au point de vue canonique. Si à la rigueur il possédait des pouvoirs sur la partie de son diocèse qui avait dépendu de Vilna, étant coadjuteur de l'évêque de Vilna pour

(1) Cf. *Recueil des lois*, 1774, n° 1422. Le document est ainsi daté dans le recueil : 6 février (12 mai). Sans doute signé en février, il ne fut publié que plus tard, en mai.

(2) Siestrencéwicz lui-même écrivit à ce propos au pape, à la date du 26 décembre 1773, une lettre très humble où il proteste de son dévouement au Saint-Siège et déclare qu'il n'a accepté ce poste que pour le plus grand bien des âmes ! Sa lettre passa par la censure impériale et y subit quelques retouches, d'ailleurs secondaires, avant d'être transmise à Varsovie. Cf. Zalenski, t. V, p. 136.

Digitized by Google

cette partie, Siestrencéwicz n'en avait aucun sur les territoires détachés des diocèses de Livonie et de Smolensk. Il fallait donc, sous peine d'entrer en conflit ouvert avec l'impératrice et l'évêque de son choix, ou bien laisser les catholiques latins de Russie dans cette situation anormale, ou bien accepter le fait accompli et trouver, en attendant mieux, un expédient pour le mettre en accord avec les règles canoniques. Garampi imagina le biais suivant, qui d'ailleurs avait déjà été escompté par Siestrencewicz lui-même (1). Il pria les évêques intéressés de Livonie et de Smolensk de consentir à déléguer à Siestrencéwicz leurs pouvoirs sur les catholiques latins de leurs diocèses devenus par l'annexion sujets russes. Quant aux latins répandus dans le reste de l'empire, comme ils relevaient du nonce, celui-ci n'avait qu'à confier à Siestrencéwicz une juridiction déléguée sur eux (2). De cette façon, les intérêts religieux des catholiques de l'empire se trouvaient sauvegardés, sans que fussent reconnues l'érection, faite sans l'aveu de Rome, de l'évêché de Blanche-Russie et la nomination anticanonique de Siestrencéwicz. Cette solution fut à peu de chose près acceptée à Rome; car nous voyons Clément XIV, par un rescrit du 10 avril 1774 (2), nommer Siestrencéwicz délégué apostolique en Russie. Le rescrit fut envoyé à Varsovie; mais Garampi qui trouvait suffisants les arrangements déjà pris par lui ne jugea pas à propos de le communiquer à Siestrencéwicz. Il craignait, et à juste titre peut-être, qu'une fois en possession du bref pontifical, celui-ci ne relevât trop la tête et, ne faisant plus aucun cas de l'autorité du nonce, n'allât plus loin qu'il n'était désirable (4).

Saint-Pétersbourg. J. Bois.

(1) Appendice, n° IV.
(2) *Mémoires d'Archetti*, p. 7.
(3) Theiner, *Clementis XIV epistolae*, n° 272, p. 300.
(4) *Mémoires d'Archetti*, p. 8.

Digitized by Google

APPENDICE.

N° I.

Principes (1).

dont il faut convenir préalablement, aussitôt que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a résolu d'avoir un prélat catholiqne romain, pour gouverner le clergé séculier et régulier de tous les deux rites tant latins que grecs-unis, qui se trouvent dans l'Empire de Russie et dans les provinces conquises.

1.

Ce Chef de l'Église catholique en Russie doit porter le nom d'Archevêque, puisqu'il doit avoir de la jurisdiction sur tous les autres évêques et suffragants, qui se trouvent déjà dans les provinces conquises tant pour remplir les fonctions attachées au caractère de l'Évêque Latin, que pour gouverner selon le rite propre de l'Église et de la Liturgie la communauté des Grecs-Unis.

2.

Pour le spirituel, comme c'est le point essentiel de la religion catholique romaine et des Grecs-Unis, il relèvera du Pape. Cet article est nécessaire, puisque sans cela il cesserait d'être catholique romain, et un tel Archevêque ne pourrait jamais conter sur l'obéissance spirituelle de ses ouailles. En attendant il faut prendre des précautions même dans son serment de fidélité, afin qu'il ne puisse jamais abuser de cette dépendance du Pape.

4.

Il faut encore convenir d'une question préliminaire. Vaut-il mieux d'avoir un Archevêque sans avoir des Chanoines, ou ne faut-il pas ériger une Église Épiscopale, un Chapitre et des Chanoines, pour avoir tout dans la règle et dans l'ordre, selon les principes de

(1) Archives de l'État, Pétersbourg, affaire *Siestrencéwicz*, cart. XII, n° 166.

Digitized by Google

l'Église Catholique Romaine ? Cette décision de la question susmentionnée réglera les démarches ultérieures. Je veux seulement observer à cette occasion, qu'il paraît à moi d'être nécessaire d'avoir un Chapitre et des Chanoines, aussitôt qu'on veut avoir un siège épiscopal latin en toute forme. Il sera connu qu'il rentre effectivement en Lithuanie huit Chanoines du Chapitre de Vilna sous la domination de Sa Majesté Impériale avec les terres de Strzeszyn et de Sorzca, qui sont en deça de la Dwina et du Dnieper, qui font justement le tiers des revenus du Chapitre de Vilna. Si les Chanoines ont tardé ou manqué de se présenter pour prêter leur serment de fidélité il est naturel qu'on créera ici d'autres en leur place. On peut aisément obvier que ces Chanoines ne soient oisifs et semblables à ceux du *Lutrin* de Boileau : car on n'a qu'à donner des bonnes règles, et y tenir la main, que ces Chanoines travaillent à un Séminaire et une Institution, sans figurer uniquement comme des illustres fainéants. Il me paraît aussi nécessaire à cause des provinces purement catholiques, qu'il faut avoir un Chapitre et des Chanoines, pour que la noblesse catholique dans les provinces incorporées puisse trouver un asile pour leurs enfants cadets.

5.

Il est encore une question fort intéressante à décider. Veut-on ériger un siège archiépiscopal dans les États de l'Empire de Russie, ou veut-on seulement ériger un archevêché dans les provinces nouvellement occupées ? Cette décision réglera aussi les démarches qu'on aura à faire pour se procurer un archevêque. Sans hasarder mon opinion, je trouve nécessaire de remarquer qu'il y avait autrefois un siège archiépiscopal à Riga, et qu'il existe encore à Rome le titre d'un Archevêque de Riga *in partibus infidelium*.

Il me paraît sans voir clair, que l'intention en général est d'avoir un archevêque catholique romain pour l'obéissance spirituelle de tous les catholiques romains dans tout l'Empire de Russie. Si cela est, je crois qu'il faut assigner à l'Archevêque futur une Cathédrale d'une église catholique là où l'on jugera à propos : qu'on lui destine un palais ou une habitation décente, et qu'on lui assigne au moins une pension de huit mille roubles, sans conter les Revenants-bons, qui suivent l'état de chaque Évêque dans les sectes chrétiennes : que les évêques suffragants que Sa Majesté Impériale trouvera nécessaire de faire créer, auront mille roubles par an, et que les six Chanoines aient chacun 600 roubles par an.

Digitized by Google

6.

Après être convenu de tout ce que j'ai dit dans les 5 paragraphes, on conviendra aisément du Quomodo et de la manière d'avoir sans beaucoup de difficultés la Bulle du Pape pour y consentir. Je ne puis pas me permettre à douter un moment, que le Pape consentira à l'érection d'un Archevêché là où Sa Majesté Impériale le jugera à propos. Or celui qui en sera chargé de lui faire la représentation, n'a qu'à lui faire sentir les suites fâcheuses au cas de refus. Mais supposons que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies ne voudrait point se résoudre à en faire faire la proposition au Pape, il n'y a point d'autre chemin à choisir que d'engager un des premiers Chanoines de Vilna d'aller à Rome pour se faire créer Archevêque *in partibus*, et de le prendre après comme Archevêque dans les États de la Russie. Si on choisira le dernier moyen, si bien moi-même que M. le lieutenant-colonel Kachowsky ont parlé avec M. l'abbé Siestrzencéwycz, homme très raisonnable et très savant, qui se chargera de la besogne.

Saint-Pétersbourg, ce 9 novembre 1772. DE SALDERN.

N° II.

Remarques sur le rapport de M. Saldern (1).

Sur le premier point. L'Église catholique et gréco-uniate en Russie se compose des deux éparchies des provinces nouvellement annexées, à savoir des éparchies de Polotsk et de Vitebsk et des églises qui se trouvent dans la Russie, à Saint-Pétersbourg, à Moscou. Dans les autres villes, comme en Liflandie, à Astrakan, à Niejine, à Iambourg, à Saratof il n'y a pas d'églises catholiques, mais seulement des pères catholiques. Du reste Smogorjevski n'est pas un évêque mais un archevêque gréco-uniate. Il n'y a donc pas en Russie un seul évêque catholique, et on ne voit pas pourquoi il y en aurait. En conséquence cet archevêque catholique ne pourrait avoir aucun évêque dans sa juridiction. De plus, en Russie, depuis l'époque des patriarches, à plus forte raison depuis l'institution du synode, ni les métropolites, ni les archevêques n'ont aucun pouvoir sur les évêques, les uns et les autres relevant du synode.

Sur le troisième point, qui est que les archevêques catholique et

(1) Archives del'État, Pétersbourg, aff. *Siestrencéwicz*, cart. XII, n° 166. [Traduit du russe].

Digitized by Google

gréco-uni dans les questions spirituelles, c'est-à-dire concernant les dogmes de la foi catholique dépendent du pape, et qu'ils ne s'ingèrent pas dans les questions temporelles, ceci est en conformité avec le règlement donné par Sa Majesté à l'église catholique de Saint-Pétersbourg, qui contient chapitre 8, parag. 44e, les dispositions suivantes : « notre haute volonté est que toutes les difficultés qui peuvent surgir dorénavant entre le clergé et les paroissiens de rite romain, ou entre les starostes et les paroissiens à propos de questions économiques concernant l'église soient portées devant notre Collège de Justice, qui a déjà à résoudre les questions religieuses et ecclésiastico-économiques des autres confessions religieuses étrangères. Les différends et les dissentiments du caractère susdit relatifs à l'église catholique devront donc, en vertu de ce règlement, être examinées et tranchées par lui, avec toute la célérité possible et sans aucun des délais judiciaires habituels. Et au parag. 45e : « Mais, attendu qu'en vertu des lois émanées de nous et de nos ancêtres, depuis de longues années déjà, les habitants de notre empire qui appartiennent à la religion romaine, jouissent d'une pleine liberté de foi, le Collège de Justice ne doit sous aucun prétexte, dans l'examen des conflits en matière d'administration ecclésiastique, s'immiscer dans les actes de foi de la dite confession. »

Ainsi donc on pense que pour ce qui concerne les éparchies nouvellement incorporées, il convient de s'en rapporter à ces dispositions confirmées par Sa Majesté : à savoir, tous les différends entre les paroissiens et leurs pères dans les éparchies catholique et grec-que-unie doivent être soumis aux évêques diocésains. Quant aux appels en matière civile, ils doivent être portés devant le Collège de Justice, qui, dans l'état actuel, a à connaître de ces causes, sous réserve de l'appel suprême devant le Sénat ; mais en matière religieuse et pour les questions de conscience et de foi, l'examen en est laissé à la Congrégation de Rome, dont les décisions sont transmises par le Pape au cardinal de Vienne, et par celui-ci au nonce du Pape à Varsovie. Ces dispositions concordent avec celles qui sont actuellement en vigueur en vertu du règlement de l'Église catholique de Sainte-Catherine confirmé par Sa Majesté.

Sur le quatrième. Saldern pense que si l'on veut établir un siège catholique en règle, il faut lui adjoindre un chapitre, composé de chanoines au nombre de six, avec un traitement de 600 roubles chacun. Une telle institution ne peut pas ne pas susciter avec le temps de multiples difficultés ; car ce conseil sera une sorte de concile ecclésiastique, avec l'aide duquel l'archevêque, en sa qualité de chef, pourra agir avec plus d'audace et moins de danger qu'un

Digitized by Google

archevêque assisté seulement de son consistoire. Et ceci est encore plus à redouter dans la confession catholique que dans toutes les autres confessions chrétiennes.

On sait que, dans l'étendue de la Pologne, la petite éparchie blanche-russienne de Mohilef, il n'y a pas plus de 16 ans, comptait encore plus de 500 églises orthodoxes, tandis que maintenant elle n'en renferme pas plus de 200. Toutes les autres ont été converties à l'Union soit par la violence, soit par les machinations variées des prêtres catholiques, et annexées à l'éparchie de l'archevêque actuel Smogorjewski, laquelle elle-même a été soumise à l'Union au siècle dernier, par des moyens identiques.

La cause de tout cela a toujours été la forte organisation de l'administration ecclésiastique catholique à Vilna. Un concile de chanoines tel que celui qui est proposé réclamera des privilèges et des pleins pouvoirs ; de plus l'évêque, au nom de ce concile, composé de gens à lui soumis et que l'on peut gagner par différents moyens ne manquera pas de travailler de son mieux à répandre sa foi et son Église *in partibus infidelium*, car c'est là l'objet principal du zèle catholique ; d'où il résultera que les dernières églises orthodoxes passeront avec le temps à l'Union. Il semble plutôt qu'il faille orienter de telle façon l'organisation actuelle de l'administration ecclésiastique catholique en Russie, que les catholiques *in partibus infidelium*, comme ils s'appellent, n'en soient pas rendus plus forts pour l'avenir, et qu'ils se trouvent par rapport à la foi orthodoxe dominante dans la même situation où s'est trouvée l'éparchie de Mohilef en Pologne au siècle dernier et dans le présent. Grâce à ces mesures on peut s'attendre à ce que les gens du peuple qui se sont convertis à l'Union reviendront à l'orthodoxie, leur ancienne religion. Il est préférable, pense-t-on, de laisser l'archevêque catholique avec un simple consistoire ; car comme il a été dit plus haut il sera alors responsable en personne de sa manière d'agir, et si l'un d'eux est trop audacieux, on pourra le déposer pour servir d'exemple à ses successeurs. Au contraire, s'il a un conseil ecclésiastique, il sera plus difficile d'en agir ainsi avec lui ; car, en ce cas, même s'il mérite la déposition à cause de son audace, les mêmes germes d'audace se perpétueront, par l'entremise de ce concile de chanoines, chez ses successeurs.

Quant aux cadets de la noblesse des nouvelles provinces catholiques, il ne paraît pas nécessaire de leur préparer un refuge dans les monastères. Ils peuvent toujours trouver des situations au service de Sa Majesté et il n'est pas expédient de multiplier le nombre des moines dans cette région catholique.

Digitized by Google

Sur le cinquième, si l'on règle de la façon qui a été exposée plus haut l'organisation des affaires ecclésiastiques et civiles concernant le clergé, il n'est pas nécessaire d'établir à Saint-Pétersbourg ou dans une autre éparchie catholique un archevêché pour les catholiques vivant en Russie.

Pour ce qui concerne l'éparchie orthodoxe de Mohilef, le séminaire de Smolensk est suffissant pour lui fournir le nombre peu considérable de prêtres nécessaires pour le service des églises : et lorsque le nombre des églises orthodoxes augmentera dans ce diocèse de Mohilef, on pourra ouvrir un séminaire spécial auprès du palais épiscopal de Mohilef. Quant aux diocèses catholiques, il n'est pas expédient d'y ouvrir des séminaires ou d'autres institutions, avec le concours de chanoines payés par le gouvernement. C'est aux évêques catholiques eux-mêmes, d'accord avec la noblesse catholique, à s'occuper de leurs séminaires ecclésiastiques. C'est ce que font les Églises luthériennes à Saint-Pétersbourg, avec la seule protection de Sa Majesté Impériale.

N° III.

[*Ordre impéral*, 1772] (1).

1. Etablir un évêque catholique sur cette base qu'il ait auprès de lui, pour expédier les affaires de son diocèse, un consistoire spirituel, et que tant les églises catholiques des provinces annexées que celles qui se trouvent dans le reste de la Russie soient sous la dépendance de ce consistoire. Il doit consacrer les prêtres, porter les jugements et les condamnations dans toutes les affaires spirituelles qui concernent le clergé catholique. Dans les affaires civiles entre prêtres et paroissiens, on en appellera du consistoire au Collège de Justice de Liflandie. Et pour établir de l'ordre dans les églises paroissiales catholiques, leur donner comme loi le règlement approuvé en 1768 par Sa Majesté Impériale, pour l'église catholique de Saint-Pétersbourg, dans lequel règlement tout ce qui pourrait être douteux concernant les tribunaux ecclésiastiques et le bon emploi des offrandes des paroissiens est suffisamment expliqué.

2. L'archevêque uniate est établi sur les mêmes principes que le catholique pour ce qui concerne l'administration de son diocèse.

Sur ce point préparer un oukase au général-gouverneur de Blanche-Russie.

(1) Archives de l'État, Pétersbourg, cart. XII, n° 166. [Traduit sur l'original russe].

Digitized by Google

3. Envoyer un oukase au même général-gouverneur pour qu'il publie un manifeste dans les provinces polonaises nouvellement annexées défendant aux ecclésiastiques catholiques et grecs-unis, tant archevêques et évêques que prêtres des paroisses à eux soumis, d'oser dorénavant et pour toujours convertir, sous n'importe quel prétexte, les orthodoxes de rite grec à une autre confession, et ce sous peine des pénalités prévues par la loi.

4. Sa Majesté a daigné approuver l'avis exprimé par M. Saldern de chercher et de consacrer un évêque catholique. Publier à ce sujet un oukase au général-gouverneur.

5. Il n'y a pas lieu de donner à aucun d'eux une maison à Saint-Pétersbourg, et il faut renvoyer d'ici au plus tôt l'archevêque uniate Smogorjevski et les Jésuites nouvellement arrivés.

6. Vérifier si les villages appartenant aux évêques uniate et catholique leur ont été retirés. Si non, Sa Majesté Impériale pense qu'il n'est pas encore temps de les retirer, et qu'il faut les laisser comme par le passé, et jusqu'à nouvel ordre, dépendants des maisons épiscopales catholique et grecque-uniate.

N° IV.

[*Rapport de Siestrencéwicz*] (1).

L'Église catholique sent avec la plus vive reconnaissance, que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies daigne la protéger plus particulièrement que toutes les autres Religions, qu'elle tolère dans ses États, puisqu'Elle veut même établir un Évêque pour son maintien. L'Évêque de Malle, appelé à cette fonction par ses hauts Ordres, se présente au pied du Trône ; mais en même temps il ose représenter très respectueusement, que ni lui, ni même ses successeurs, qui peuvent bien être doués de qualités infiniment supérieures aux siennes, ne suffisent pas à veiller à toutes les Églises, qui sont dans l'Empire de Sa Majesté Impériale, et dont le gouvernement Elle veut confier à un seul Évêque. De Pétersbourg à Nizyn il y a mille verstes, et de Riga à Astracan il y en a 2000. Le diocèse de cette longitude et latitude ne peut point être visitée par un Évêque dans une seule année.

D'ailleurs pour former ce nouveau diocèse il en faudra incorporer

(1) Archives de l'État, Pétersbourg, aff. *Siestrencéwicz*, cart. XII, n° 166. Le manuscrit porte à la marge supérieure l'indication suivante en russe : La note précédente n'a pas été prise en considération. Reçue du comte Nikitas Ivanovitch Panine.

Digitized by Google

plusieurs comme celui de Smolensk et une partie de celui de Vilna et de Livonie ; ce que Rome ne fait jamais sans des raisons de la dernière importance : il y faudrait joindre les Églises qui se trouvent dans l'ancien Empire, qui sont du ressort de la Propagande, et ces dernières n'étant composées que des étrangers, ne sont pas des communautés stables, qui puissent former un diocèse, et exigent des Prêtres versés en différentes langues, que la Propagande peut fournir avec plus de facilité qu'un Evêque du lieu. Au reste de tous temps et dans tous les États les diocèses n'ont pas eu précisément les mêmes bornes que les Royaumes, et les changements que les traités font dans ceux-ci, n'entraînent point nécessairement des changements dans ceux-là. Ni la Silésie, ni la Russie occidentale en changeant de Maître n'ont changé de diocèses : la partie de celle-là est encore aujourd'hui sous la juridiction spirituelle de l'Évêque de Cracovie et le diocésain de celle-ci est l'Évêque de Cujavie.

Ainsi si Sa Majesté Impériale trouvait bon, et que les très humbles remonstrances de l'Évêque de Malle avaient lieu, les Évêques de Vilna, de Livonie et de Smolensk et la Propagande pourraient constituer des Vicaires dans leurs diocèses respectifs, et l'un en pourrait être Évêque *in partibus* pour remplir dans l'Empire de Sa Majesté Impériale les fonctions attachées au caractère épiscopal. En jouissant de la sorte des privilèges que Sa Majesté Impériale daigne accorder aux Églises catholiques, elles ne sentiraient point d'altération dans l'administration spirituelle dont Elles sont aujourd'hui menacées par le 8e article de l'Ordonnance de Sa Majesté Impériale dattée le 14 de janvier (1) l'an 1772 où il est prescrit que l'appel du Consistoire de l'Évêque catholique peut être interjeté au Collège de Justice. Que le nouveau diocèse soit ordonné par Sa Majesté Impériale et approuvé par le Souverain-Pontife ; ou que Sa Majesté Impérale laisse les Églises sous les anciens Evêques ; l'Évêque de Malle ose représenter que dans toutes les deux situations les Constitutions de l'Église catholique, dont la subsistance est gracieusement autorisée par Sa Majeste Impériale, seront gênées, car elles ne permettent pas à un ecclésiastique de comparaître devant un jugement séculier, et encore moins souffrent elles, et les défendent même très expressément, qu'un arrêt porté par l'Evêque, ou par son bras fût, ou au moins pût être réformé par un Tribunal seculier. En conséquence l'Evêque de Malle ose supplier très respectueusement Sa Majesté Impériale que pour le maintien de l'immunité de l'Eglise catholique, Elle ne la fasse point dépendre du Collège de Justice comme les

(1) Le document est en réalité daté du 14 décembre 1772.

Digitized by Google

autres Communautés qui n'ont et ne statuent point de Chef visible de leur Religion, et qu'Elle daigne permettre que l'appel du Consistoire catholique aille son chemin au Nonce le plus proche et de là à Rome, comme il est prescrit par les Canons, et suivant l'usage pratiqué dans tous les Roïaumes, et même en France, où le Parlement, en prenant connaissance des affaires ecclésiastiques, ne fait que protéger l'innocence contre l'abus de l'autorité des Évêques. D'ailleurs, ce procédé de l'Église gallicane étant très ancien et Rome ayant toujours de l'égard pour les coutumes qui ne dérogent point aux Saints Canons, c'est encore par le même égard aux coutumes qui se sont toujours maintenues dans les Provinces que la Pologne vient de céder à la Russie, que l'Évêque de Malle supplie, que Sa Majesté Impériale daigne en laisser le Forum et l'Appellabilité des Tribunaux Eclésiastiques aux Supérieurs du même genre. L'un des principaux Dogmes de l'Église catholique est la dépendance de son Chef le Souverain-Pontife, et c'est alors qu'elle voit qu'elle n'est point gênée lorsqu'elle y peut faire recours librement, et qu'elle peut recevoir et exécuter les ordres qui en viennent. C'est encore en ce dernier article que l'Évêque de Malle la trouve limitée par le n° 9 de la même Ordonnance, qui ne permet pas que les Évêques fassent publier les Bulles ni autres Ordres qui leur seront adressés de leurs Hiérarchies Supérieures.

Il serait superflu de s'étendre, où il suffit de faire mention et d'espérer que Sa Majesté Impériale, qui par les sentiments d'humanité sans exemple a daigné accorder la liberté à l'Eglise catholique en général, ne souffrira point qu'elle fût gênée dans des cas particuliers ; et ce sont ceux-ci dont l'Évêque de Malle ose présenter très humblement l'exposé au pied du Trône.

N° V.

[*Rapport de Siestrencéwicz*] (1).

1. L'Évêque de Malle aïant reçu pour réponse de la part de S. E. M. le Sénateur de Téplov, que les remonstrances qu'il pourrait faire contre ce qu'il a été arrêté et signé par Sa Majesté Impériale ne serviraient d'aucun effet, il la prie de porter au pied du Trône les demandes qu'il ne trouve pas encore résolues ni dans le règlement de 1769 ni dans l'Ordonnance de 1772.

2. Sa Majesté Impériale a décidé d'établir un Evêque catholique

(1) Archives de l'État, Pétersbourg, afl. *Siestrencéwicz*, cart. XII, n° 166.

Digitized by Google

dans son Empire : l'Évêque de Malle est cet homme heureux qui avant même d'avoir osé lever les yeux pour regarder la Grande Souveraine, a entendu son heureuse destinée prononcée par Elle-même, il reste d'obtenir la confirmation du Pape. Elle est essentiellement nécessaire, et l'Évêque de Malle est obligé d'avancer qu'au risque même de ce qu'il lui est le plus cher au monde, savoir de devenir sujet de Sa Majesté Impériale, il ne pourra commencer à exercer aucune juridiction avant cette confirmation, si ce n'est dans la Russie-Blanche qui fait partie du diocèse de Vilna et dont depuis quelques années il est administrateur général, autorisé par le Prince Massalsky, Évêque de Vilna.

3. Afin que cette confirmation trouve moins de difficulté, l'Évêque de Malle croit qu'il faudrait déterminer la dénomination du nouvel Évêque, fixer sa Cathédrale, son autorité et son revenu.

4. Il paraît que la dénomination la plus propre de ce nouvel Evêché serait celle de la Russie-Blanche. Cette province seule contient plus que trois quarts des Églises qui doivent former tout l'Évêché. Sigismond III, Roi de Pologne, en voulait fonder un sous ce titre quoique dans des bornes plus étroites, et il y a déjà effectivement deux Prélatures qui portent ce nom : savoir le Suffraganat et l'Archidiaconat de la Russie-Blanche.

5. La Cathédrale ne peut être qu'à Mohilev. Cette ville est la plus commode de toute la Province. Elle est presqu'au centre. L'Église de ci-devant Jésuites qui y est, peut devenir Cathédrale, et leur couvent servira *ad interim* de Résidence à l'Évêque. Les Chanoines dont la fondation, au moins au nombre de six est nécessaire pour le service de l'Évêque dans ses fonctions, s'ils ont six cent roubles par an, pourront y vivre et trouver des maisons pour loger et pour travailler. C'est aussi l'avis de S. E. M. le Maréchal Cte Czerniszew qu'il n'y a de ville plus propre pour la résidence ordinaire de l'Évêque que Mohilev, et que c'est de là qu'il devra se rendre tous les ans à Pétersbourg pour quelques mois.

6. L'Évêque de Malle est persuadé que la très-gracieuse Souveraine daignera lui y assigner un Palais et lui rendre imperceptible la différence qu'il y a entre vivre et dépenser dans la capitale d'un vaste Empire et dans une ville de la Province.

7. L'autorité de l'Évêque ne peut être diminuée d'une manière plus humiliante qu'elle l'est par l'appel qu'il est permis de faire de son jugement au Collège de Justice. L'Évêque de Malle ne peut rien ajouter à ce qu'il a représenté à Son Excellence. Aussi le refus qu'il en a reçu ne peut être ni plus formel ni plus net. Il ne revient donc pas à charge. Il baise avec respect les traces de la plume qu'a dirigée

Digitized by Google

la main qui tient le Sceptre. Il ne prétend point qu'on ôte ce qu'il y a d'écrit. Il prie seulement qu'on y ajoute quelque détail. L'article 8 de l'Ordonnance permet d'appeler au Collège de Justice des décrets de l'Évêque qu'il portera dans les affaires économiques des Églises.

8. Or pour ce qui regarde le personnel de l'Évêque ; or dans toutes les autres affaires spirituelles qui ne seront pas économiques, dans les Dispenses, Indulgences, etc., Instance, Appel, communication et recours au Nonce du Pape ne seront pas défendus : or cet autre jugement mixte, cette première instance qui jugera les affaires économiques des Églises, et dont l'Appellation ira au Tribunal séant dans la Capitale, sera tout différent du Consistoire spirituel des Évêques, et pourra et devra être composé d'un juge séculier et d'un ecclésiastique qui seront auprès de l'Évêque. Et c'est ce dont l'Évêque de Malle croit qu'il faut assurer expressément les Évêques de la Russie-Blanche, pour qu'ils n'aient lieu de douter qu'ils dépendent du Chef de leur Église et qu'ils sont catholiques.

9. Outre le plaidoyer, il se trouvera bien d'autres circonstances dans lesquelles les Évêques de la Russie-Blanche attendront des ordres de Sa Majesté Impérale. Ainsi pour tout ce qu'il les regardera, l'Évêque de Malle supplie que Sa Majesté Impériale daigne nommer une Commission. Par ce moyen, sans beaucoup de gradation, les procès gagneront le chemin plus court ; la première instance mixte craignant que ces arrêts ne soient censurés si près du Trône, s'appliquera mieux à la justice; et l'Évêque catholique qui avec sa Communauté, par principe de Religion, par reconnaissance pour le libre exercice et par devoir, servira à tous d'exemple d'obéissance et de fidélité, aura la satisfaction que toutes ses démarches seront notoires à Sa Majesté Impériale.

10. Enfin l'Évêque de Malle suppose que S. M. Imp. daignera accorder tous les autres points attachés ordinairement à la fonction et autorité de l'Évêque, et particulièrement celui de conférer et de remplir les places des Prêtres qui viendront à vaquer auprès des Églises ; comme le font aussi les Évêques du pays.

11. L'Évêque de Malle n'aurait déjà rien à ajouter à l'article de l'autorité épiscopale, si les rayons de la lumière qui remplissent le trône jusqu'à éblouir ceux qui l'approchent éclairaient également les esprits de tous ceux qui le servent. Mais l'opinion exerce encore sa tyrannie sur la pluspart des hommes : ainsi il faudra aux Évêques de la Russie-Blanche, comme il en faut aux autres personnes en place, quelque chose qui en impose au peuple : je dis un rang et un titre convenable à leur état et fixé une fois pour toujours.

12. Quant au revenu, l'Évêque de Malle le passerait sous silence

Digitized by Google

s'il le trouvait seulement modique ? Mais par le calcul qu'il en a fait, quoiqu'il y peut bien s'être trompé, il envisage le revenu assigné aux Évêques de la Russie-Blanche par l'art. 6 de l'Ordonnance bien inférieur aux intentions de Sa Majesté Impériale. Strzeszyn et Sovica, terres appartenantes ci-devant aux Chanoines de Vilna, leur laissent aujourd'hui un vide de cinq milles roubles par an.

Lena et Vielis, terres des Évêques de Livonie et de Smolensk, leur ont rapporté à peu près trois mille cinq cent roubles en tout. Ainsi le total du revenu des Évêques de la Russie-Blanche serait huit mille cinq cens roubles.

S. E. M. le Maréchal Comte Czernyszew a bien voulu assurer l'Évêque de Malle que le nombre d'hommes qui se trouvent dans les terres qui sont destinées à l'entretien des Évêques de la Russie-Blanche monte à 9000. Ainsi à compter par un rouble d'impôt par tête que le maître serait obligé d'en païer, il devrait encore ajouter cinq cens roubles du sien au lieu de tirer.

L'Évêque de Malle pour son particulier, qui a 1500 roubles de revenus annuels de sa cure de Bobruisk, à peu près autant du canonicat de Vilna, cinq cent roubles d'une Prévoté, un logement décent et commode à Vilna, une retirade hors de la ville, et d'ailleurs un roi qui le connait, des parents, quelques égards comme Évêque, des prétentions à l'avancement comme administrateur du diocèse, et presque tout son temps à lui, et qui, outre les premiers 1500 roubles qui peut tirer de sa cure partout où il se trouvera, sacrifie tout au pied du Trône d'une grande souveraine qu'il adore et qu'il veut servir le reste de ses jours, est intérieurement persuadé qu'il ne doit plus songer à son sort, dès qu'il l'a une fois remis entre les Mains qui font des heureux.

N° VI.

Rapport du Comte Tchernychef [1772] (1).

L'administration ecclésiastique dans les provinces nouvellement réunies à l'empire de Votre Majesté pourrait, me semble-t-il, être organisée sur les bases suivantes :

Pour ce qui concerne notre religion, rattacher à l'éparchie de Pskof les provinces de Polokts, Vitepsk et Dünabourg ; subordonner le gouverment de Mohilef à l'évêque de Smolensk qui prendrait le titre d'évêque de Smolensk et Mohilef ; transférer dans une autre

(1) Archives de l'État, Pétersbourg, aff. *Siestrencéwicz*, cart. XII, n° 166. [Traduit sur l'original russe].

Digitized by Google

éparchie frontière l'Évêque actuel de Mohilef qui réside à Smolensk. (*En marge, de la main de l'impératrice* : Absolument fondé : en particulier assigner un traitement à l'Évêque de Mohilef).

Confier à l'archevêque uniate, Smogorjewski qui se trouve maintenant ici, tous les monastères et Églises de rite uniate qui sont dans les deux gouvernements (*En marge* : Accordé.)

Confier à un Évêque catholique spécial, lequel aura sa résidence à Saint-Pétersbourg, toutes les Églises de la religion catholique qui se trouvent tant dans ces deux gouvernements que dans le reste de l'empire. Mais, attendu que je ne connais aucun sujet apte pour ce poste d'évêque catholique, j'ai prié M. le conseiller secret Saldern, ancien ambassadeur à Varsovie, et le lieutenant-colonel Kakhovcki, lequel connaît spécialement le clergé polonais de m'en désigner un ; et j'ajoute ci-joint le billet qui m'a été communiqué par eux à ce sujet. (*En marge* : Il aura à résider dans son éparchie, suivant les conclusions du rapport de M. Saldern, et il aura un pied-à-terre à Saint-Pétersbourg, pour y descendre lors de ses voyages.)

Toutes les affaires concernant le clergé tant catholique qu'uniate seront résolues par leurs évêques respectifs : quant aux appels contre leurs sentences, ainsi que les autres affaires qui dépassent leur compétence, elles seront soumises, dans les nouveaux gouvernements, par les gouverneurs locaux, et ici (Pétersbourg) par le gouverneur local à Votre Majesté Impériale et renvoyées au Collège de Justice allemand qui aura à les résoudre conformément aux lois. (*En marge* : A celui-ci, ne pas lui subordonner encore les Églises catholiques)

Il est nécessaire d'assigner un traitement à l'évêque catholique : pour ce à mon avis, outre les 8000 roubles à percevoir sur les ordinands et les 2000 roubles provenant de la visite des monastères et des Églises, consacrer les revenus de villages se trouvant dans ces gouvernements ; et pour loger ici une maison en pierre.

COMTE TCHERNYCHEF.

N° VII.

[*Ordre impérial du* 8 *novembre* 1773] (1).

1. Sa Majesté fait savoir au comte Tchernychef qu'il doit informer l'évêque catholique de Blanche-Russie que non seulement Sa Majesté ne supprime pas les Jésuites de son empire, mais encore qu'elle les protégera et qu'elle leur conserve leurs biens. L'évêque doit donner

(1) Archives de l'État, Pétersbourg, aff. *Siestrencéwicz*, cart XII, n° 166. [Traduit sur l'original russe].

Digitized by Google

au général-gouverneur une promesse par écrit de ne pas les inquiéter, ni de toucher à leurs biens.

2. Le sénateur Téplof est chargé aussi de communiquer verbalement cet ordre au dit évêque.

3. Les biens ecclésiastiques catholiques de Blanche-Russie doivent être laissés à l'évêque et au consistoire : sur leur désir on peut les attribuer au trésor, mais en payant à l'évêque et au consistoire le revenu intégral de ces biens. (*En marge*) : N. B. L'archevêque de Novgorod, le 1er en Russie, reçoit par an avec son consistoire, 11031 ; *et au dessous, d'une autre main* : le comte Tchernychef pense qu'on ne peut donner à l'évêque de Blanche-Russie moins de 10000 roubles par an.)

4. L'évêqne ne doit pas s'installer dans la maison des Jésuites : il doit laisser ceux-ci dans leur propriété. Il faut bâtir à l'évêque une résidence épiscopale en pierre, avec une Église, soit à Mohilev, soit ailleurs, comme il paraîtra bon à Tchernychef, après entente avec l'évêque.

(*Ajouté au-dessous, d'une autre main* : faire savoir au grand maréchal que quant il y a table solennelle à la cour, l'évêque de Blanche-Russie doit avoir sa place parmi les évêques ; quant il y a table avec billet, lui envoyer un billet ; et quand spectacle à la cour, lui donner une place dans la loge des évêques.)

N° VIII.

Copie de la lettre adressée à Siestrzencévicz à propos des Jésuites (1).

Sa Majesté Impériale, notre très miséricordieuse Souveraine et Autocrate, a daigné m'ordonner de faire savoir à vous, évêque de Blanche-Russie, ce qui suit : attendu que Sa Majesté Impériale a déjà daigné déclarer aux Jésuites venus [se réfugier] sous le sceptre de Sa Majesté parmi les ecclésiastiques catholiques de son empire, non seulement pour ce qui concerne leurs personnes et l'accomplissement par eux des fonctions ecclésiastiques suivant leurs rites, mais encore pour ce qui concerne les monastères, églises, écoles, biens meubles et immeubles leur appartenant, que dorénavant, ni par vous ni par aucun des ecclésiastiques de rite catholique à vous soumis, les dits Jésuites ne seront en aucune façon poursuivis, ou chassés, et ni secrètement ou ouvertement, ni directement ou indi-

(1) Archives de l'État, Pétersbourg ; aff. *Siestrencéwicz*, cart. XII, n° 166. [Traduit sur l'original russe].

Digitized by Google

rectement molestés, et que toujours ils pourront entrer librement dans l'empire de Sa Majesté, dans les gouvernements de Blanche-Russie, afin de s'y établir et d'y mener une vie tranquille et sans entraves ; en conséquence la volonté très haute de Sa Majesté est que non seulement vous agissiez conformément à cette intention de Sa Majesté, mais encore que vous veilliez avec soin à ce qu'aucun des ecclésiastiques à vous soumis, en aucune façon et sous aucun prétexte, n'ose faire quoique ce soit de contraire à ceci.

Et comme cela vous est connu déjà par le manifeste précédemment publié par moi sur l'ordre très haut de Sa Majesté Impériale de toute la Russie, aucune bulle papale, quel que soit son contenu, ne doit être publiée avant que, par moi, agissant en qualité de gouverneur-général, elle n'ait été examinée dans l'original ; c'est pourquoi, avant que de les faire imprimer, il vous est ordonné de me les soumettre au préalable. A plus forte raison est-il prescrit à Votre Grandeur de faire de même pour ce qui concerne les bulles relatives aux Jésuites. De plus, il faut éviter absolument qu'à votre insu et subrepticement n'importe quelles lettres papales ou décrets, y compris ceux concernant les Jésuites, ne soient répandus parmi le peuple ; et quels qu'ils soient il faut me les communiquer au préalable dans l'original.

En foi de quoi, veuillez me donner une signature, de votre main, comme gage d'obéissance à cet ordre de Sa Majesté Impériale, et d'accomplissement exact et absolu [du dit ordre]

Signé : Cte Zach. Tchernychef.

En dessous : Le susdit ordre de Sa Majesté j'ai entendu ; en accomplissement duquel je signe

Stanislas, évêque.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

E. Jacquier. *Histoire des livres du Nouveau Testament*. Tomes III et IV. Paris, Lecoffre, 1908. In-12, 346 et 422 p. Le vol. fr. 3,50.

Les deux derniers volumes de M. Jacquier sur l'histoire des livres du Nouveau Testament sont consacrés, le premier (tome III de la série) aux Actes des Apôtres et aux épîtres de saints Jacques, Pierre et Jude, le dernier (tome IV) aux écrits johanniques. Les lecteurs de cette Revue connaissent depuis longtemps (RHE, t. IV, 1903, pp. 609-703, t. VI, 1905, pp. 586-590) les qualités maîtresses qui distinguent l'œuvre de M. Jacquier. Disons-le de suite : il y a dans les derniers volumes comme dans les précédents, des chapitres absolument remarquables, parmi lesquels il faut signaler surtout ceux qui sont consacrés à la langue des divers livres étudiés. Rien de mieux pour en juger que de comparer l'étude linguistique sur les Actes (t. III, pp. 8-25) avec ce qu'on peut trouver sur ce sujet dans d'autres ouvrages, comme dans l'Introduction du P. Cornely.

L'œuvre de M. Jacquier est déjà trop connue et appréciée pour qu'il soit nécessaire de chanter longuement ses louanges. Le recenseur remplit un rôle plus utile lorsqu'il indique certains points qui semblent laisser à désirer ; c'est l'attitude à prendre surtout vis-à-vis d'ouvrages sérieux comme ceux de M. Jacquier. N'est-ce pas remercier l'auteur de l'immense service rendu par lui à la science catholique que d'attirer son attention, avec franchise et modestie, sur quelques passages moins parfaits, sur quelques assertions moins exactes ? C'est ce que nous nous proposons de faire le plus brièvement possible, en indiquant d'ordinaire les principales conclusions adoptées.

Une remarque préliminaire qui s'impose concerne l'ordre suivi par M. Jacquier. Evidemment une grande latitude est permise en la matière, mais il y a un chapitre qui doit toujours venir dans les premiers, c'est l'analyse du livre ; cette analyse est nécessaire pour traiter d'une manière scientifique les questions de but, d'auteur, d'époque de composition, etc. Il est regrettable que M. Jacquier ne l'ait pas toujours compris, comme il l'a compris pour l'épître de saint Jacques et jusqu'à un certain point, pour la *1ª Petri*.

Le tome III débute par les questions sur les Actes des Apôtres. L'authenticité des Actes est prouvée par la tradition et les caractères internes du livre : « Nous avons dans les Actes un journal de voyage

Digitized by Google

écrit par un compagnon de Paul. Or, ce compagnon de route était Luc. Mais l'auteur de ce journal est celui qui a écrit le livre des Actes tout entier. L'auteur des Actes est celui qui a écrit le troisième évangile, lequel est Luc, d'après la tradition. Donc, l'auteur des Actes est Luc » (p. 4). M. Jacquier développe et prouve ces assertions dans les pages suivantes (pp. 4-29). Il énumère ensuite les innombrables opinions touchant le but des Actes; son opinion personnelle est assez semblable à celle de Jülicher : Luc aurait voulu montrer « que les apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit, ont été les témoins de Jésus, d'abord à Jérusalem, puis dans la Judée et la Samarie et enfin dans le monde entier » (p. 36). Cependant « tout en poursuivant un but, il n'a pas écrit une thèse, mais bien un récit, où éclate l'action du Saint-Esprit propageant le royaume messianique » (p. 39).

Pour la question des sources, M. Jacquier conclut que toutes les tentatives pour les déterminer exactement ont échoué : « tout ce qu'on peut tirer de ces recherches, c'est que probablement les sources, orales ou écrites, existent, au moins pour certaines parties, mais qu'il est impossible de les cataloguer et de les ranger en documents de même origine » (p. 76).

L'auteur traite d'une manière méthodique la question complexe de l'historicité des Actes; il examine séparément les récits et les discours, en étudiant pour les uns et les autres leur valeur historique et le bien-fondé des objections formulées contre elle. Les récits sont en accord avec les écrits sacrés, particulièrement avec les épîtres pauliniennes, que Luc n'aurait cependant pas connues; ils concordent avec les documents profanes, toutes les fois qu'ils se trouvent en contact avec eux. D'autre part les Actes ne se contredisent pas dans les récits parallèles (surtout ceux où est narrée la conversion de saint Paul); il est facile d'expliquer leurs divergences avec saint Marc pour les faits qui suivirent la résurrection, avec saint Matthieu pour les circonstances de la mort de Judas, avec l'Ancien Testament pour les faits narrés dans le discours de saint Étienne. On accuse aussi les Actes de raconter d'une manière tendancieuse les divers épisodes du concile de Jerusalem; on prétend qu'ils dénaturent le caractère et l'histoire de saint Pierre et de saint Paul, qu'ils affaiblissent la gravité des divergences entre les apôtres, atténuent certains faits, en passent d'autres sous silence. D'excellentes remarques (pp. 131-159) réfutent ces différentes objections comme aussi celles qui sont proposées contre l'authenticité substantielle et l'historicité des discours (pp. 159-178).

M. Jacquier résume rapidement la question du texte des Actes (pp. 178-184); s'inspirant de la savante dissertation de M. Coppieters (voir RHE, t. IV, 1903, pp. 471-476), il se prononce en faveur de la recension orientale, bien qu'il y ait lieu de tenir compte des leçons de la forme occidentale, quand elles sont importantes.

Après les Actes, les épîtres catholiques. Passons rapidement sur l'épître de saint Jacques et la première de saint Pierre. L'auteur

Digitized by Google

admet l'identité de Jacques d'Alphée et de Jacques, le frère du Seigneur ; il explique de la manière habituelle l'opposition apparente entre Jacques et Paul (p. 218) et ne se prononce pas sur la date de l'épître (p. 223). Fidèle à ce qu'il écrit tome I, p. 227, il semble admettre que Pierre est venu à Rome et a fondé l'Église romaine en 42 (p. 265), thèse qui nous paraît bien sujette à caution, pour ne pas dire indéfendable.

C'est surtout à propos de la 2a *Petri* que nous avons des critiques et des réserves à formuler. Nous sommes d'avis que jamais les objections des adversaires ne doivent être affaiblies ou passées sous silence. Il faut au contraire les présenter dans toute leur force, sous peine de remporter un triomphe facile, mais sans gloire et sans profit. L'objection une fois présentée, il y a trois attitudes possibles à prendre : ou bien donner une réponse suffisante pour l'écarter et maintenir les positions traditionnelles ; ou bien réserver son jugement en se proposant de faire de nouvelles recherches ; ou enfin, selon le conseil de Pie X, céder à l'invitation impérieuse du progrès des études, et modifier une opinion qui peut être respectable sans être infaillible. M. Jacquier a-t-il toujours suivi cette ligne de conduite ? Jugeons-en.

A propos de 2 *Petri* III, 15 svv., il nous dit qu'« en fait, de ce texte il ressort seulement que l'auteur a connu certaines épîtres de saint Paul, et qu'il les compare aux autres Écritures » (p. 302), ce qui est parfaitement admissible chez saint Pierre. Mais, même dans cette supposition, quelle est cette lettre écrite par Paul aux destinataires de la 2a *Petri*, et dans laquelle il est parlé de questions eschatologiques (v. 15) ? S'agit-il d'une lettre perdue, par exemple de la lettre aux Laodicéens ? Quelles sont ces lettres traitant des mêmes questions (*de his*, v. 16) et que les lecteurs semblent bien connaître déjà (v. 16-17) ? Sont-ce les épîtres aux Thessaloniciens et la première aux Corinthiens ? Mais alors, comment, en 64, peut-on déjà en abuser en Asie-Mineure ? Ces questions méritaient un examen sérieux.

D'autres objections sont complèment négligées. M. Jacquier ne dit rien des difficultés suivantes : 1) La situation des églises est tout à fait différente dans les deux épîtres. Dans la première, il n'est question que de persécutions violentes déchaînées par les ennemis de la religion (I, 6, 7 ; IV, 12 et svv.) ; pas un mot des hérésies ; or dans la seconde lettre, ce sont uniquement les hérétiques et les faux docteurs qui sont dénoncés (II, III) ; et cependant la 1a *Petri* aurait été écrite peu de temps avant la 2a (cf. pp. 272 et 308).

Certains auteurs, comme Cornely, répondent que 2 ou 3 ans d'intervalle entre les lettres suffisent pour expliquer la différence de situation ; faible réponse, qui doit elle-même être écartée, car il est presque certain que Pierre a été martyrisé vers l'an 64, date probable de la 1a *Petri*.

2) Au chap. III, 4 de la 2a *Petri*, les hérétiques se moquent des promesses : les pères, s'écrient-ils, sont morts sans en voir la réalisation !

Digitized by Google

Or, la plupart de ces ancêtres ne purent connaître ces promesses avant le second voyage apostolique de Paul (51-54). Comment, après une douzaine d'années, peuvent-ils déjà être relégués parmi les morts (*patres dormierunt*)? Des critiques concluent de là qu'il faut reculer la composition de la 2a *Petri* vers la fin du Ier siècle En dépit de 2 *Petri* III, 4, 8, qui semblent bien faire allusion à 1 *Petri* I, 5, IV, 7, 17, faut-il, pour échapper à la difficulté, prétendre que ces pères sont les ancêtres du genre humain ou du peuple juif?

3) Comment expliquer que dans *1 Petri* la parousie est constamment décrite comme imminente, tandis que *2 Petri* en explique plutôt le retard?

M. Jacquier a le tort de se taire sur tous ces points, et, comme on le voit, la question est beaucoup plus complexe qu'il ne le laisse supposer.

Pour l'épître de saint Jude, contentons-nous d'une double observation. M. Jacquier pense que l'expression *Judas Jacobi* (Luc, VI, 16, Act. I, 13) signifie : Jude, frère de Jacques. « On a, dit-il, d'autres exemples de cette interprétation (p. 311) ». Pourquoi ne pas les citer? A notre avis, cette interprétation est difficilement admissible dans les deux textes cités, parce que Luc a une tendance à rapprocher les frères apôtres et parce que dans son contexte l'expression *Jacobus Alphaei* signifie, Jacques, fils d'Alphée.

Aux v. 14-15, la véritable difficulté ne consiste pas dans le fait que Jude aurait cité le livre d'Hénoch. La difficulté réelle, c'est que Jude paraît admettre l'authenticité de ce livre apocryphe. Comment cette opinion s'accorde-t-elle avec l'inerrance du livre? Ce problème est loin d'être insoluble, mais il mérite cependant qu'on s'y arrête quelque peu.

A signaler à la fin de ce volume l'appendice contenant deux études très fouillées et très intéressantes sur « la langue du Nouveau Testament d'après les études récentes » et « un nouveau manuscrit majuscule des Évangiles ». Il s'agit du manuscrit des Évangiles de provenance égyptienne, découvert en 1906 et acquis avec d'autres par l'Américain Freer.

Le tome IV est consacré aux écrits johanniques. Après avoir prouvé l'unité d'auteur pour tous ces écrits, M. Jacquier, dans le chap. II, traite de l'Évangile selon saint Jean. L'histoire de la critique du 4e Évangile attire tout d'abord son attention. La bibliographie est abondante, quoiqu'incomplète ; en quelques mots les systèmes des critiques, partisans ou adversaires plus ou moins intransigeants de l'authenticité johannique et de la valeur historique du 4e Évangile, sont parfaitement caractérisés Suit une longue étude (pp. 51-135) sur l'origine du 4e Évangile; pour résoudre ce problème, on examine les témoignages des écrivains du IIe-IIIe siècle, la vie de Jean l'Apôtre, les renseignements que l'écrit lui-même nous donne sur son auteur. M. Jacquier avoue loyalement qu'au IIe siècle, s'il y « eut une tradition chrétienne que nous trouvons codifiée dans le IVe Evangile, et dont les traces se laissent discerner dans les écrits de l'époque, il est difficile

Digitized by Google

de conclure, sauf en quelques cas, à une dépendance littéraire de ceux-ci à celui-là » (pp. 67-68). Par contre trois témoignages catégoriques affirment l'origine johannique du 4e Évangile : le canon de Muratori, Théophile d'Antioche, Irénée. Parmi eux, le témoignage de l'évêque de Lyon est le plus autorisé, « le seul véritablement probant » (p. 72) Aussi M. Jacquier l'expose et le défend avec soin et compétence. Ce n'est pas cependant que tout soit à approuver dans son exposé, témoin le dilemme apporté incidemment (p. 79) à propos de l'hypothèse de la composition de l'Évangile par un disciple de Jean : « Ou ce disciple a été seulement un secrétaire, ce qui réduit à rien son intervention, ou il a réellement composé l'évangile et alors celui-ci ne peut plus être attribué à Jean l'Apôtre ». La disjonction est-elle bien complète ?

Après avoir raconté la vie de Jean l'Apôtre et admis l'existence de Jean le presbytre, M. Jacquier aborde l'examen interne du 4e Évangile, pour montrer que son auteur possède toutes les caractéristiques reconnues chez l'Apôtre Jean. Il conclut « que l'auteur était un juif palestinien, contemporain de Notre-Seigneur et témoin oculaire des faits qu'il raconte et auriculaire des discours qu'il rapporte. Or, tel était Jean, l'apôtre ». Cet accord, joint au témoignage de l'Évangile et de la tradition, prouve que Jean l'Apôtre est l'auteur du 4e Évangile.

Les questions sur le but, les destinataires, la date et le lieu de composition précèdent, à tort, l'exposé du plan et l'analyse du livre. M. Jacquier expose ensuite les caractères doctrinaux du 4e Évangile, pour aborder de suite la question aussi importante qu'ardue de sa valeur historique Il n'est guère possible de donner un résumé, même pâle et incomplet, de cette belle étude (pp. 204-261) qui est une excellente réfutation de l'allégorisme de Loisy. En voici la conclusion : « Si nous sommes obligé de reconnaître que l'auteur du 4e Évangile a marqué de son empreinte littéraire les discours qu'il a rapportés, et que, quelquefois, il les a disposés d'après un arrangement qui lui appartient, nous pouvons cependant affirmer qu'il a reproduit la substance de ces discours et que, pour un très grand nombre de sentences, nous avons même une reproduction qui semble littérale.. De plus, ayant établi que les récits rapportés par le 4e Évangile sont historiques, nous pouvons affirmer d'une façon générale la valeur historique de l'évangile selon saint Jean ».

Le chapitre II se termine par deux paragraphes sur la langue et le texte du 4e évangile. Dans cette dernière, M. Jacquier examine surtout les principaux passages dont l'authenticité a été révoquée en doute par les critiques : la péricope de l'ange de la piscine de Bethzatha (V,3-4), qu'il regarde comme peu sûre, au point de vue critique ; la péricope de la femme adultère (VII, 53-VIII, 11), qui aurait de suffisants caractères d'authenticité pour qu'on la croie johannique, ou tout au moins évangélique ; le chap. XXI, que M. Jacquier croit être de saint Jean, bien que peut-être ajouté après coup.

Nous ne nous arrêterons guère aux chap. III et IV, dans lesquels

Digitized by Google

M Jacquier s'occupe des épîtres johanniques. Observons seulement son indécision touchant le verset des trois témoins, indécision qui contraste avec l'attitude des auteurs catholiques contemporains ordinairement les plus modérés, comme Belser, Mangenot et, tout récemment, Vigouroux-Brassac.

Enfin dans le chap. V, il est question de l'Apocalypse. Une fois de plus, nous aurions voulu trouver dès le début l'analyse du livre, reléguée au paragraphe 10. M. Jacquier assigne à l'Apocalypse comme auteur, saint Jean, comme destinataires les sept Églises d'Asie auxquelles le voyant avait reçu l'ordre d'écrire (I, 4, 11). Elle fut composée à une époque où l'esprit prophétique était répandu dans l'Église, où les hérésies commençaient leur œuvre d'infection, où la croyance à l'Antechrist était très vivace (au point d'être l'idée directrice du livre), ou, aussi bien dans le domaine physique que dans le domaine politique, d'effrayants cataclysmes bouleversaient les imaginations. Au milieu de leurs épreuves, les chrétiens de cette époque et ceux de tous les temps avaient besoin d'encouragements. L'Apocalypse est un *Sursum corda* que saint Jean leur adresse.

L'étude sur les sources de l'Apocalypse est suivie d'une autre sur sa composition. M. Jacquier, avec B. Weiss, Swete et d'autres, soutient l'unité de composition : « L'auteur a pu s'inspirer d'éléments préexistants, mais il ne les a pas insérés littéralement dans son livre; il les a fondus en un tout, suffisamment cohérent, si l'on se rappelle le caractère de l'œuvre » (p. 376).

Remarquons encore dans ce qui suit une histoire, un peu brève, de l'interprétation de l'Apocalypse (pp 405-410).

Nous avons relevé dans ce compte rendu quelques points où M. Jacquier aurait pu apporter plus d'ordre ou plus de précision, d'autres où l'on constate des lacunes regrettables, d'autres où l'opinion de l'auteur appelle des réserves (1). Mais, comme nous le déclarions

(1) Nous plaçons en note quelques remarques de moindre importance. T. III, p. 201, M. Jacquier traduit Jac. V, 19-20 : « Ramenez le frère égaré et ainsi vous sauverez *votre* âme de la mort ». C'est une erreur classique des prédicateurs. — P. 224, on affirme que la proportion de mots nouveaux chez saint Jacques (12 sur 576 — P. 325, 12 est devenu 13) est plus forte que dans aucun autre écrit du Nouveau Testament. Or, p. 272, la *1a Petri* en compte 15 sur 539. — P. 325, on attribue à Pierre 21 mots nouveaux. Or 15 (p. 272) + 9 (p. 298) = 24. Même divergence si on compare ce qu'on dit des mots nouveaux de Luc, t. II, p. 451, t. III, pp. 8 et 325. — P. 268, comment Ramsay et Swete peuvent-ils en même temps admettre l'authenticité de la *1a Petri* et la date 70-80 ? — P. 279, il n'est pas exact que la croyance à la descente du Christ aux enfers soit nettement enseignée par saint Paul, Ephes, IV, 9. — T. IV, p 91, l. 20 22, la conclusion dépasse les prémisses. — P. 211, comment sait-on que « le Jésus du 4e Évangile est le même personnage que celui dont parlent les évangiles synoptiques, pour... son lieu de naissance ? » On ne peut rien conclure de J. VI,1 42. — P. 242, la lecture de Jean XIII-XVII peut se faire en une 1/2 heure. — P. 380, le prologue de l'Apocalypse = chap. I-III ; même page, le prologue = I, 1-8. — Nous aurions pu multiplier ces petites notes.

Digitized by Google

en commençant, nous n'avons voulu que contribuer au succès de l'ouvrage. C'est de tout cœur que nous en souhaitons l'immense diffusion. Puisse se livre se trouver entre les mains de tous ceux qui désirent connaître l'état actuel des sciences scripturaires et défendre la Bible autrement qu'avec des armes rouillées et hors d'usage ! Puisse l'auteur être forcé bientôt de nous donner une nouvelle édition dans laquelle peut-être il voudra bien tenir compte de certaines remarques formulées plus haut !

G. Rasneur.

P. Ilario Rinieri. *S. Pietro in Roma ed i primi papi secondo i più vetusti cataloghi della Chiesa romana.* Turin, Berruti, 1909. In-8, LVI-404 p. L. 5.

L'ouvrage du R. P. Rinieri dépasse considérablement le sujet annoncé par le titre ; il nous donne plus qu'il ne promet. Il comprend de fait trois parties distinctes, mais rattachées assez intimement entre elles par le sujet traité. L'introduction, quelque peu longue, présente l'avantage d'être originale, tout en nous faisant connaître dès l'abord les thèses principales du livre, ainsi que les raisons polémiques qui sont intervenues en bonne part dans sa composition. Les adversaires visés sont avant tout Harnack et le R. P Semeria. Celui-ci à vrai dire ne reparaît pas ou presque pas dans le reste du volume, mais par compensation, on lui a fait large place dans l'introduction, où l'on relève avec indignation et autres sentiments les idées fondamentales de *Dogma, gerarchia e culto nella Chiesa primitiva*, qui se rapportent à la matière. Il est question même à son endroit de la démocratie chrétienne (p. XIX). L'auteur termine ces pages par une esquisse de son programme et de sa méthode. Il tient à affirmer qu'il ne fait partie d'aucune école, s'inspirant dans ses recherches de l'unique souci d'arriver à la vérité (p. LIV).

La première partie a pour titre : les premiers papes et les anciens catalogues. Elle a pour but d'établir ce que ces derniers peuvent nous fournir de renseignements sur la succession, la chronologie des papes de Pierre à Pontien, en même temps que sur l'institution de l'épiscopat monarchique et la venue de Pierre à Rome (pp. 1-191). Il faut reconnaître que l'auteur est au courant et des sources et de la littérature du sujet : on rend hommage à son érudition. Sa méthode est suggestive ; il se refuse à rechercher ou à accepter une relation quelconque entre les différents catalogues des évêques romains. Il tient par exemple à maintenir l'originalité et l'indépendance du catalogue philocallien vis-à-vis d'Hippolyte. Il veut bien admettre qu'Eusèbe s'est servi d'une liste antérieure ; mais il ne veut pas que l'on nous dise si celle-ci est

Digitized by Google

d'Hippolyte ou de Jules l'Africain. Les listes de ces auteurs sont perdues ; en ce cas, toute chance de démonstration certaine s'évanouit et on se trouve réduit à des conjectures, « qui peuvent servir à remplir les pages d'un livre, mais laissent les choses en l'état; *né cavano, come si suol dire, un ragno solo dal buco* (p. 155; comparez, p. 38). Des probabilités sont incapables de donner une certitude. La logique, dont il est assez souvent question en ces pages, l'affirme depuis longtemps ». Si l'on examine les différents catalogues, c'est pour y retrouver l'attestation de l'existence dans les différentes églises d'une tradition garantissant la succession des évêques romains, tradition qui se maintient d'une façon continue depuis le milieu du second siècle. Mentionnons pour mémoire l'attachement de l'auteur au dédoublement Clet-Anaclet, à la série Lin, Clet, Clément, Anaclet et son tableau chronologique, p. 293, où Anaclet obtient trois années d'épiscopat, où Pie se voit réduit à huit années, je ne sais sur quelle autorité (voyez cependant une autre liste, p. 191).

La seconde partie étudie la venue de Pierre à Rome, la durée de son épiscopat, la valeur historique des principaux faits dont la tradition nous a conservé le souvenir, sur sa prédication et sa mort. Cette dernière est placée à l'année 66-67, date qui s'accommode le mieux avec les données assez embrouillées de la tradition et assure en tout cas l'épiscopat de vingt-cinq années, attesté par tous les catalogues. Le texte de Tacite même est appelé à la rescousse, au moyen d'une interprétation ingénieuse; le R. P. me pardonnera de la qualifier de conjecturale à défaut d'autre terme. Ce n'est pas en effet en alignant des textes, sans se préoccuper de les examiner, et en même temps d'établir leur relation entre eux, que l'on peut arriver à résoudre une question aussi abstruse qu'une question de chronologie. C'est surtout ici que les autorités ne sont pas à compter, mais à peser et il faut dire que notre auteur se contente au fond de nombrer les témoignages. On le voit bien dans la fameuse question des apocryphes pétriniens. S'abstenant de toute recherche sur leurs rapports littéraires, sans s'aider même des résultats consignés dans les travaux qu'il cite en note et qu'il a lus, le R. P. part en campagne pour retrouver le noyau historique, qui se cache sous le fatras légendaire dont ces écrits ont recouvert, croit-il, les données primitives des Actes de Pierre, anciens, catholiques, mais perdus aujourd'hui et qui ont été corrompus par les hérétiques. On peut en dégager le fond historique, en purifiant le texte des invraisemblances, des exagérations, des inconvenances, des hérésies, dont la malveillance ou la légèreté l'a chargé. On s'aidera à cette fin de la comparaison des différents Actes entre eux, et de leur rencontre avec des auteurs ecclésiastiques du IVe et du Ve siècle. C'est ici surtout qu'il faudra compter les témoignages, pour que leur nombre fasse pâlir la difficulté présentée par le silence de Justin, d'Irénée, d'Hippolyte. Ce silence est du reste un argument négatif, qui exige la réalisation de trop nombreuses conditions, pour arrêter un critique intré-

Digitized by Google

pide. Moyennant ces précautions commandées par la vraie science, on arrivera à établir d'une façon certaine, non seulement l'arrivée de Simon à Rome, le lieu du crucifiement et de la sépulture de Pierre, mais encore la réalité historique d'une double lutte, sous Claude et sous Néron, du magicien avec l'apôtre, de sa tentative de vol dans les airs devant l'empereur, de la résurrection du parent de l'empereur racontée par le Pseudo-Hégésippe, de la scène du *Quo vadis*, de certaines données des Actes de Processus et Martinianus, des Actes de Nérée et Achillée, pour ne pas dire plus

Le P. Rinieri se défend quelque part d'avoir voulu faire de l'apologétique; c'est un hommage involontaire qu'il rend à celle-ci. Je doute en effet qu'elle s'accommode de la confusion entretenue couramment dans ce nouvel ouvrage entre la légende et l'histoire, entre la fiction et la réalité vécue. Je pense que l'auteur arriverait facilement à se convaincre des distinctions à faire, s'il voulait employer les ressources de son esprit délié et ingénieux à une connaissance plus approfondie des procédés et règles de la critique historique, qu'il calomnie parfois pour n'en avoir pas pénétré le sens et la portée. C'est du reste une étude, semble-t-il, utile pour faire de l'histoire.

J. Flamion.

Paul Allard. *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église.* Troisième édition, revue et augmentée. Paris, Lecoffre, 1908. In-8, LX-491 et 458 p. F. 12.

Avec ces deux volumes, M. Paul Allard termine heureusement la réédition complète de son grand ouvrage sur les persécutions, dont on saluera avec sympathie le succès persévérant. Il est inutile de dire que le savant auteur a suivi la même méthode que pour les volumes précédents, comme il le rappelle lui-même dans l'introduction. La mise au point, nécessitée par les nombreux travaux parus dans ces dernières années sur les martyrs ou quelque incident de la dernière et grande persécution, ne pouvait être évidemment un remaniement à fond de l'ouvrage; elle n'a pour but que de mettre le lecteur au courant des progrès accomplis, des vues nouvelles suggérées, en même temps que de permettre à l'historien d'adoucir et de rectifier certaines affirmations trop confiantes, d'émettre un doute sur la valeur de certains Actes et par ailleurs de profiter des nouvelles recherches pour éclaircir certains points restés obscurs. Il serait trop long d'entrer dans le détail de ces rectifications. Je noterai cependant l'impression produite sur l'auteur par les conclusions du R. P. Delehaye, de Dufourcq, Franchi de' Cavalieri à propos des martyrs d'Aquilée, I. p. 18, n. 5; de certains détails de la passion de Sébastien, p. 21; de Théodote d'Ancyre, avec certaines réserves trop scrupuleuses à mon avis,

Digitized by Google

p. 331, n. 3; de la passion de saint Savin, p. 376, n. 2. Ailleurs, il se montre plus sceptique dans la valeur des critiques de Dufourcq sur la passion de saint Vincent, p. 251, n. 3; du R. P. Delehaye, sur les Actes de Tarachus, Probus et Andronicos, p. 306, n. 2; de Jubaru, sur sainte Agnès, p. 409, n. 2; p. 418, n. 1. Il convient de noter particulièment le maintien de la théorie formulée dans les premières éditions sur le martyre de la légion thébéenne; M. P. Allard n'a trouvé dans les recherches de Dufourcq aucun motif nouveau, II, pp. 351; 372, n. 1. Ce sont là des exemples que je cite non pour épuiser la liste des remaniements opérés, mais pour montrer que l'historien des persécutions, tout en adoucissant son indulgente réserve à l'égard de ses sources, a cependant en général maintenu la ligne de sa critique.

Il a conservé, nous l'avons dit, les grands traits de son exposé de la dernière persécution et avec raison. A mon avis, les résultats auxquels il est arrivé, sont des résultats durables, qui peuvent braver les assauts de la critique. M. Paul Allard s'est surpassé lui-même dans ces deux derniers volumes, qui sont les meilleurs de son œuvre. Cela tient sans doute à l'abondance et à la qualité des matériaux, qu'il a mis en œuvre, mais aussi à la vigueur de son talent d'exposition et au déploiement de ses qualités d'historien, arrivées, semble-t-il, à leur plein épanouissement dans ces dernières pages de la lutte entre l'Église et l'Empire Ces éloges mérités ne peuvent cependant m'empêcher de faire une réserve sur un point essentiel de cette histoire, je veux dire, la persécution inaugurée au commencement de la dyarchie par Dioclétien à Rome, par Maximilien Hercule, de l'Italie jusqu'en Gaule. De nombreux documents employés pour la construction de cette thèse sont sortis assez ébranlés des recherches contemporaines; l'auteur lui-même le reconnaît pour certains d'entre eux. Sans vouloir prendre parti, je me contente d'exprimer le vœu de voir reprendre à bref délai l'examen des documents et des faits, pour arriver à la solution du nouveau problème qui se pose pour l'historien des persécutions.

Signalons pour finir deux détails importants qui achèvent de donner une importance spéciale à ces deux volumes L'introduction, il en était du reste ainsi déjà dans les éditions précédentes, sous le titre de « sources de l'histoire des persécutions », ne se contente pas de recenser celles-ci, mais encore donne l'idée de l'auteur sur chacune d'elles et nous met au courant de la méthode suivie dans toute l'œuvre. A la fin du second volume, une table onomastique, nouvelle celle-ci et se référant aux cinq volumes, facilitera considérablement les recherches

J. Flamion.

Digitized by Google

P. De Labriolle. *Saint Ambroise.* (La Pensée chrétienne. Textes et Études.) Paris, Bloud et Cie, 1908. In-8, 328 p. F. 3,50.

C'est une œuvre de vulgarisation. Le livre, sans avoir l'ambition de présenter des textes ou des résultats nouveaux, a toutefois le mérite de bien renseigner le lecteur sur ce que l'importance naturelle de l'objet et les recherches des savants rendent nécessaire ou possible de savoir sur la personne et l'œuvre de saint Ambroise. Dans l'introduction M. De Labriolle esquisse la vie du grand métropolite et nous montre ensuite en quatre parties l'œuvre qu'il a accomplie : 1° comme homme politique, 2° comme exégète, 3° comme moraliste et enfin 4° comme rhéteur et dogmaticien. — C'est, autant que possible saint Ambroise lui-même, que l'auteur fait parler, et la tâche de M. De Labriolle s'est ainsi bornée à composer l'introduction et les transitions. La partie dogmatique a été traitée en quelques pages seulement, sans doute parce que la collection de la *Pensée chrétienne* semble destinée en premier lieu aux lecteurs laïques. Certes la collection pourra leur faire du bien : nous lui souhaitons le plus grand succès possible.

Chr. Baur, O. S. B.

Dr Georg Gruetzmacher. *Hieronymus. Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte.* T. III. *Sein Leben und seine Schriften von* 400 *bis* 420. Berlin, Trowitzsch, 1908. In-8, vi-293 p. M. 7.

Le dernier volume de la biographie de Jérôme par M. Grützmacher comprend, pour ne citer que les chapitres les plus marquants, l'histoire de la querelle avec Rufin, de la controverse pélagienne, l'analyse de la correspondance avec Augustin, et des différents commentaires sur les grands et petits prophètes qui datent de cette période. C'est dire qu'il ne cède en rien à ses devanciers pour l'intérêt et l'importance du sujet ; la chose n'est pas étonnante pour qui connait le héros et son historien. Nous ne reprendrons pas par le détail les critiques que nous avons faites de la manière et des procédés du biographe de Jérôme (*Revue d'histoire ecclésiastique*, III, 1902, p. 694; VIII, 1907, p. 110). Qu'il nous suffise de dire que l'on retrouve ici encore la sûreté d'information, l'érudition, la finesse de la pénétration, le style charmeur qui ont assuré plein succès aux deux premiers volumes. Et l'on peut féliciter M. Grützmacher d'avoir achevé d'aussi brillante façon l'œuvre commencée il y a quelques années à peine; le premier volume date de 1901. Par son histoire savante et complète, il laisse de loin derrière lui tous ses prédécesseurs ; sa biographie restera longtemps le premier livre à consulter pour quiconque voudra parler du grand moine, commentateur, polémiste, styliste que fut Jérôme.

L'auteur a conservé jusqu'au bout l'ordre strictement analytique et

Digitized by Google

chronologique qu'il s'était imposé. Sans doute cette méthode facilite considérablement les recherches, d'autant plus qu'il y a trois tables annexées au présent volume pour nous permettre de trouver à l'instant les nombreuses informations que l'on peut recueillir à chaque page de cette intéressante biographie. Mais cependant, j'insiste à nouveau sur cette observation, l'auteur aurait dû se relâcher de cette règle trop absolue pour éviter certaines redites et longueurs et pour ne pas couper, par exemple, l'exposé de la querelle origéniste par un chapitre sur le commentaire des Psaumes qui pouvait trouver place ailleurs sans grand inconvénient.

M. Grützmacher se défend, assez mollement il est vrai, d'avoir quelque peu adouci la rigueur de ses jugements sur Jérôme, au fur et à mesure qu'il avançait dans sa vie et pénétrait mieux le secret de son caractère, et, comme comprendre c'est aimer, sympathisait mieux avec lui. L'observation est vraie en partie pour le présent volume, je veux dire pour l'histoire de la controverse origéniste J'avoue pour ma part, et je l'ai dit ici même, que je ne m'attendais pas à voir le savant allemand se rapprocher aussi franchement de l'exposé de cette lutte publié par M. Brochet, *Saint Jérôme et ses ennemis* (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, IX, 1908, p. 74). Il a été fortement impressionné, me semble-t-il, par la discussion du critique français ; il accepte entre autres choses ses conclusions « définitives » sur la chronologie de cette page de la vie de Jérôme. Et pour le fond même du débat, la divergence entre les deux est à peine sensible, en sorte que l'histoire de ce triste incident vient de faire un progrès considérable par l'accord de deux travailleurs aussi consciencieux. Il est regrettable que M. Grützmacher n'ait pas repris aussi à M. Brochet ses vues si justes des relations intimes de cette dispute avec la polémique entière de Jérôme. Cela tient à la rigueur de sa méthode analytique et à sa défiance excessive vis-à-vis de tout exposé synthétique, de tout tableau qui viendrait si souvent à propos résumer l'une ou l'autre période de la biographie C'est ainsi qu'il termine brusquement son travail et, après avoir annoncé en quelques mots la mort de Jérôme, congédie le lecteur par ce court portrait de son héros, qu'on nous permettra de reproduire : « Sa vie a été longue, mais elle n'a pas été vide. Elle a été riche en travaux et en combats Son caractère n'est pas exempt de traits odieux et peu sympathiques... Ce qui l'a soutenu dans (ses) luttes, ce n'est pas seulement son ambition et sa soif de dominer, mais aussi son enthousiaste ardeur pour le grand idéal de la vie chrétienne : la virginité, et pour l'orthodoxie. Par son plus important travail scientifique, par la Vulgate, il a rendu un service incontestable à l'Église d'Occident et mérite d'être reconnu à côté d'Augustin, comme son docteur le plus savant »

J. Flamion.

Digitized by Google

L. Deubner, *Kosmas und Damian*. Texte und Einleitung. Leipzig et Berlin, Teubner, 1907. In-8, 240 p. M. 8.

L'étude de l'incubation païenne a naturellement conduit L. Deubner à s'occuper de la légende de Côme et Damien. Tout le monde s'en félicitera. On trouve d'abord, dans son livre, des textes, soit peu accessibles, soit inédits. Je citerai en première ligne l'édition des miracles rapportés aux saints (48 en 6 séries; p. 97-207) : document capital à à tous égards; je rappelle, ensuite, p. 87, le texte τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰ. Χ. βασιλεύοντος..., que Deubner appelle la légende *asiatique*. — p. 208, le texte μετὰ τὴν κατὰ σάρκα... qui est appelé le martyre *romain* ; — pp. 218 et 220, deux versions de la légende *arabe* [ἐν ὑπατείᾳ Διοκλητιανοῦ... — Διοκλητιανοῦ καὶ Μαξιμιανοῦ...]. Je crois bien qu'on n'a pas reproduit les versions ἄρτι τῆς εὐσεβείας et χάρις καὶ δωρέα... Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'admirer le labeur de l'auteur : il a utilisé trente-six manuscrits avec un soin minutieux. Je renvoie à la première partie de l'introduction, *Die Ueberlieferung* (p. 3).

L'étude de la légende (p. 38-83) aboutit à des conclusions que j'avais formulées moi-même, travaillant indépendamment de Deubner. Le culte chrétien est né sans doute afin de concurrencer un culte magique païen ; nos saints sont des saints guérisseurs ; il faut les rapprocher de Cyr et Jean installés à Menuthis ; l'épisode du martyre est une adjonction relativement récente, les textes qui le relatent sont postérieurs à ceux qui l'ignorent ; la version des *Analecta* est sûrement un remaniement, fait sans doute, comme le veut Deubner, sur le texte τοῦ κύριου ἡρῶν (que je n'avais pu consulter encore). L'histoire de la guérison de Justinien, l'importation du culte des deux saints à Rome au début du VIe siècle, dès avant la conquête byzantine, tout en atteste l'antiquité et l'éclat

Sur un point seulement je me sépare de Deubner : c'est à Constantinople, pense-t il, qu'il faut chercher les plus anciennes racines locales du culte. Je n'en suis pas aussi sûr que lui, et j'aimerais mieux pousser mon enquête du côté de Cyr, d'Alep et d'Édesse : *les plus anciennes attestations datées du culte de Côme et Damien viennent toutes, je crois, de la région Édesse, Alep, Cyr* (1), vieilles terres euphratésiennes qui confinent au bassin de la Méditerranée.

Albert Dufourcq.

(1) Théodoret de Cyr, lettre 144, écrite vers 435, PG, 83, 1373, B : Éloge de Rabulas d'Édesse 412-435 par un contemporain (Bickell, *Ausgewählte Schriften der syr. Kirchenväter*... aus dem syr. uebersetzt Kempten, 1874, 170) : Chronique d'Édesse, 28 octobre 487 (Hallier, *Untersuchungen über die edessenische Chronik*, 114, Leipzig, 1892, Texte und Unt., IX, 1 ; Deubner, p. 44) ; Procope, *de aedif.* II, 11, Bonn, p. 242, 14. [Cf. Miracula 12, 10. Voir, il est vrai, une addition de Deubner page 240 : le texte des Miracula, ici, ne semble pas sûr]. Noter que Rabulas est un ami de saint Cyrille, qui a joué un rôle important dans le développement du culte de

Digitized by Google

J. Thibaut, O. S. A. *Origine byzantine de la notation neumatique de l'Église latine.* 1re partie. (Bibliothèque musicologique, III.) Paris, Picard et fils, 1907, gr. in-8, VIII-108 p. et 28 pl. phototypiques. F. 15.

Après bien des tâtonnements, bien des hypothèses plus ou moins fantaisistes, on semblait s'être rallié généralement à la thèse défendue par la *Paléographie musicale*, et plus récemment encore par la belle œuvre de Dom André Mocquereau, *Le nombre musical grégorien*, sur l'origine de la notation neumatique du chant romain. Les neumes, croyait-on, dériveraient, en droite ligne, des accents employés par les grammairiens latins : *aigu*, *grave*, *circonflexe*, *apostrophe*, etc.

Le R. P. Thibaut, qui s'occupe depuis longtemps des chants liturgiques de l'Orient, a voulu « agiter à son tour cette question d'archéologie musicale et la rajeunir complètement en lui ouvrant une voie nouvelle ».

Voici l'énoncé de sa thèse : « La notation neumatique de l'Église latine, comme celle de toutes les confessions chrétiennes primitives, tire indirectement son origine de la séméiographie ekphonétique des Byzantins; elle n'est en soi qu'une simple modification de la notation constantinopolitaine, et, selon toute vraisemblance, on doit assigner le milieu du VIIIe siècle comme époque probable de son introduction en Occident » (p. 16).

Voici, brièvement, l'analyse du livre. La notation ekphonétique (ch. II), ce qu'elle est; l'étude de tous ses signes, dont on ignore la valeur exacte, révèle sa descendance immédiate des signes de prosodie. Les noms seuls diffèrent : « la raison en est qu'en règle générale les caractères ekphonétiques tirent leur étymologie de leur forme graphique même (p. 24). »

On remarque que les *Neguinoth* massorétiques ont été *inspirés* par la première notation byzantine : ils remontent au plus tôt au VIIe siècle, or l'on trouve la séméiographie ekphonétique dans le *codex Ephraemi* (Paris, B. Nat. ms grec 9), au VIe. De ces caractères, on a des catalogues qui indiquent, du moins en gros, l'ordre dans lequel ils s'emploient pour le chant des lectures : Épître, Évangile, etc. « Quant à déterminer leur valeur musicale, la chose semble bien difficile en l'absence complète de documents, et le champ reste ouvert à toutes les hypothèses (p. 29). »

Les notations constantinopolitaine et hagiopolite sont ensuite étu-

Cyr et Jean; d'autre part, Théodoret de Cyr s'intéresse aux légendes populaires, travaille à l'évangélisation des païens. La légende n'aurait-elle pas pris forme et le culte pris naissance dans l'entourage de Rabulas ou de Théodoret? Rabulas a d'abord hésité à suivre saint Cyrille.

Deubner nomme les dieux guérisseurs auxquels se sont substitués Côme et Damien : ce sont, à l'entendre, Castor et Pollux. Peut-être est-il plus sûr de ne pas tant préciser, au moins touchant les origines. Il faut chercher dans le panthéon cyrénien, osrhoénien.

Digitized by Google

diées (ch. III). On identifie les signes de ces deux systèmes avec ceux du système ekphonétique, mais sans dire comment de synthétiques — du moins on le croit — ils sont devenus analytiques (1).

Excursions dans les chants russes, bulgares ; énumération des manuels de musique byzantine se rapportant au chant hagiopolite (de Jérusalem). A vrai dire c'est à partir de ce moment que les auteurs théoriques renseignent sur la signification de la notation byzantine ; encore ne sont-ils pas tous d'accord : ceux qui ont lu la collection des *Scriptores de Musica* latins, ne s'en étonneront pas autrement : l'imprécis, le contradictoire se retrouvent de part et d'autre.

La compilation de ce genre pour l'Orient qui se trouve dans le manuscrit dit Hagiopolite (Paris B. N. grec 360), du XVIe siècle, est la plus ancienne connue ; l'auteur s'en est largement servi, ainsi que du codex 811 du Motochion du saint Sépulcre au Phanar (XVIIe siècle).

Le P. Thibaut établit ensuite (ch. IV) « ce fait non encore reconnu et d'une importance capitale : La notation damascénienne (hagiopolite) n'était sans doute pas inventée, que l'Église romaine, comme les Églises arménienne, géorgienne et syriaque, employait déjà un système de séméiographie musicale manifestement calqué sur celui de Constantinople (p. 66) ».

Et partant du tableau de neumes de Murbach que l'on donne — pourquoi? — comme la liste officielle des neumes primitifs, on démontre que tous leurs noms plus ou moins bizarres — ce sont ceux d'ailleurs qui ont prévalu depuis quelque cinquante ans — sont ou grecs ou traduits du grec et correspondent aux signes de la notation constantinopolitaine, ce qui « permet enfin, à défaut de tout document positif de reconstituer dans ses grandes lignes la nomenclature de la séméiographie neumatique de Byzance (p. 80). »

C'est là, semble-t-il, qu'est le principal argument du P. Thibaut, et c'est là aussi qu'il nous paraît faible.

Jusqu'au XIe siècle, en effet, nous ne voyons pas que l'on ait connu les neumes sous un autre nom générique que celui d'*usus*. Lorsque Hucbald et Aurélien de Réomé veulentd écrire un neume particulier, ils sont obligés d'employer des périphrases plus ou moins obscures.

Les copies du tableau de neumes du type de celui de Murbach sont *tous* d'origine allemande, et il était même, vraisemblablement, inconnu à Saint-Gall.

Il y en a un autre — celui de Gerbert —, dont nous ne connaissons que deux copies de même origine (2).

(1) Au moins dans la dernière, car, de nouveau, « on n'a pas encore pu trouver trace d'un seul traité relatif à la notation constantinopolitaine, aussi nous est-il bien difficile, sinon impossible, d'en dégager la véritable originalité (p. 41). »

(2) Le P. Thibaut, lorsqu'il s'occupe de ce tableau, p. 81-89, s'ingénie à faire dériver certains noms du grec, c'est de la haute fantaisie. Ainsi lorsqu'il parle de la *pendula*, du *tragicon*, de l'*exon*: sans compter les fautes de lecture : *cenir* pour *cenix*, *astul* pour *astus*. Il est vrai que son *facsimile* est très mauvais.

Digitized by Google

On en connait un troisième, italien celui-là, et qui est plutôt une « nomenclature bizarre de noms, pour la plupart mystérieux (p. 91) », que l'auteur traite avec dédain.

Il y a une quatrième liste, raisonnée celle-ci et analytique, le tableau neumatique d'Ottenbeuren, et qui se trouve en premier lieu (ce petit fait a bien son importance) lorsqu'elle est accompagnée dans le même manuscrit, soit du tableau de Murbach, soit de celui de Gerbert.

Nous en connaissons encore d'autres, et dont les noms sont aussi peu officiels que ceux dont nous avons parlé.

Nous croyons que la thèse jusqu'ici admise n'est pas encore entamée. Si les neumes byzantins ont eu pour origine les accents reconnus par la grammaire grecque, et cela semble certain, il reste non moins sûr que les accents des grammairiens latins ont engendré *directement* les divers systèmes de la notation neumatique latine. Il faut, on le voit, remonter encore plus haut que ne l'a fait l'auteur : les neumes grégoriens et même mozarabes ne sont pas fils des neumes de Byzance, ils en sont les frères, issus de même souche : les accents.

Le P. Thibaut a annexé à son ouvrage 28 planches phototypiques destinées à éclairer sa thèse. On trouvera que quelques-unes (1, 2, 6) sont bien peu claires par elles-mêmes. Il est regrettable que le 24e spécimen ait été imprimé à l'envers.

Nous avons aussi constaté que nombre de références, même aux propres ouvrages de l'auteur, sont inexactes.

C'est « sans parti pris d'école » que nous avons abordé l'étude du présent travail, ne demandant que reconnaitre la vérité fondée sur de bonnes raisons. Ces raisons, nous les avons pas trouvées et nous le regrettons.

Dom G. M. Beyssac, O. S. B.

L. Traube. *Nomina sacra. Versuch einer Geschichte des christlichen Kürzung.* (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, éd. Ludwig Traube, t. II.) Munich, O. Beck, 1907. In-8, x-295 p. avec portrait. M. 15.

Ludwig Traube est mort à la tâche, au cours de l'édition des *Nomina sacra*. Tous ceux qui ont admiré son talent et profité de ses recherches sauront gré à Mme Margherita Traube Mengarini d'avoir joint au présent volume un fascicule qui retrace la carrière et exalte les qualités de ce grand travailleur.

Dans la préface qu'il écrivit en 1906, L. Traube dédiait son étude aux paléographes et aux philologues. Il la voulait consacrer à l'examen d'un problème intéressant qui se pose dans l'histoire de la tradi-

Digitized by Google

tion manuscrite des livres sacrés. La solution lui en paraissait si certaine qu'il préféra donner, au lieu d'un travail d'analyse, une exposition historique et systématique de sa théorie.

On connaît la double forme de l'abréviation qui se rencontre dans les manuscrits. Tantôt le copiste s'est contenté d'écrire le commencement, ou même la première lettre du mot, laissant aux indications du contexte la détermination du cas, de la forme verbale contenus dans la *suspension* (Weglassung). D'autres fois, c'est le corps du terme qui a disparu; on n'a conservé que le commencement et la fin des mots, en des *contractions* (Auslassungen) variables, ne laissant aucun doute sur les formes et les cas

L'auteur envisage uniquement ce dernier phénomène; il a reconnu que l'abréviation s'est faite par contraction régulière dans un groupe bien fixe de termes qui rendent des idées spécifiquement juives et chrétiennes, et qui sont désignés comme *Nomina sacra*. La dénomination a été inspirée par E M Thompson (*sacred and liturgical contractions; the sacred names)*; H. Omont a parlé aussi de *mots consacrés*. Elle se rattache intimement à l'ancienne expression de Christian de Stavelot (IXe s.); cet écrivain rangea les termes *Jesus* et *Christus* parmi les *nomina Dei* qui ne comprenaient primitivement que les noms de Dieu le Père.

Longtemps la connaissance des abréviations paléographiques fut une simple affaire de mémoire; longtemps on se contenta de réunir les éléments en des listes alphabétiques ou de grouper d'une façon plus ou moins arbitraire les phénomènes accidentellement constatés. Jusqu'à présent on n'a point fait l'histoire de l'abréviation chrétienne par contraction. Ne percevant pas assez clairement l'intime cohésion qui unit entre eux les *Nomina sacra*, les auteurs n'ont pu se soustraire à deux erreurs encore accréditées : ils ont cru pouvoir enrichir la série de ces termes au moyen d'abréviations sans exemples dans les manuscrits, mais postulées comme expliquant seules les fautes et les leçons défectueuses dans les textes Puis, ils ont attribué l'abréviation de ces mots d'un usage très fréquent à des préoccupations d'économie de temps et de place de la part des anciens copistes. Cependant le nombre de mots contractés est restreint, et le motif d'un tel procédé est d'ordre religieux Les anciens en avaient le sentiment plus ou moins conscient, ainsi que le montrent les exemples réunis dans le chapitre *Geschichte der Forschung*. De nos jours, Gitlbauer a reconnu que la contraction se produit presque exclusivement dans les termes qui couvrent des conceps chrétiens et théologiques; il rattache le phénomène au système tachygraphique des Romains. B. Keil prétend que l'abréviation chrétienne continue simplement l'abréviation antique Et pourtant, cette dernière repose essentiellement sur la suspension; et s'il existe des points de contact entre l'abréviation classique et l'abréviation chrétienne, les différences sont assez profondes et assez caractéristiques pour écarter l'idée d'un développement organique de l'une en l'autre.

Digitized by Google

Essayons de nous rendre compte du développement historique de la contraction chrétienne, tel que L. Traube a cru pouvoir l'exposer. Les Hébreux, dans leurs manuscrits, écrivaient le nom divin en lettres d'or. Malgré l'évidence dans laquelle le mettait ce procédé, ce nom conservait son caractère sacré, magique et ineffable, grâce à l'absence des voyelles, qui en laissait la prononciation incertaine. Comment rendre le *tetragrammaton* dans les traductions grecques de la Bible? Ce fut pour les Juifs héllénisants un véritable problème. On pouvait conserver le terme en caractères hébraïques anciens, ou imiter le mot hébreu par les lettres grecques plus ou moins ressemblantes. Aquila et Origène témoignent de l'emploi de ces procédés. Mais ce n'était là qu'artifice! Déjà les Juifs traduisirent non pas *Jahve*, le nom ineffable, mais *Adonai*, terme moins saint, par les mots κυρίος, Θεός en leur donnant une forme conservant le caractère mystérieux. Ce n'est point souci d'être bref; la contraction se fait jour avec la traduction des Ecritures; le motif religieux, qui la provoque, manque aux chrétiens; en ce point ils doivent avoir imité la calligraphie des Juifs héllénisants.

Les manuscrits chrétiens des LXX et du N. T. emploient la contraction pour une série déterminée de quinze termes. L'examen des papyrus, comme d'ailleurs l'observation plus attentive des manuscrits eux-mêmes, fait reconnaître les traces d'une évolution progressive dans la constitution du groupe des noms sacrés grecs. Le trait caractéristique surmonte régulièrement ces abréviations, et on lira avec le plus grand intérêt les pages que l'auteur a consacrées à l'histoire de l'emploi de ce signe (p. 45 s., *Der Kontraktionsstrich*).

Une partie seulement des *Nomina sacra* grec a été reprise comme telle par la calligraphie latine; mais l'emprunt est évident pour *deus*, *spiritus*, *Jesus* et *Christus* Le type grec $\overline{\text{KC}}$ a été imité non en $\overline{\Delta\Sigma}$' qui aurait été confondu avec *deus*, mais en $\overline{\Delta\text{N}\Sigma}$ ou $\overline{\Delta\text{M}\Sigma}$. Les autres n'ont pas de formes correspondantes que l'on puisse rattacher à la calligraphie biblique grecque. Les Latins avaient leur système d'abréviations bien déterminé, et caractérisé par la suspension. L'introduction de la contraction dans leur calligraphie n'est point l'invention arbitraire d'un chrétien quelconque; elle est due aux traductions bibliques L'usage remonte à un interprète latin antérieur à saint Jérôme; tout porte à croire qu'il s'est fait jour avant 350 et dans la haute Italie. Les mauvaises leçons dans les textes des anciens écrivains chrétiens montrent que l'on abrégeait par suspension.

Le fragment d'évangile de Turin G. VII 15 (*k*) est un témoin antéhiéronymien de la calligraphie africaine, dans laquelle se maintenait encore l'abréviation latine proprement dite, et qui ne reçut que plus tard et de l'Italie le principe de l'innovation.

Au groupe primitif des noms sacrés empruntés au grec, vinrent s'ajouter des créations latines : *spiritus* fit abréger *sanctus* et *dominus* amena la contraction de *noster*, à cause de la fréquence extrême de

Digitized by Google

l'emploi simultané de ces mots. Ces deux dernières contractions sont longuement et minutieusement étudiées, et c'est avec raison que l'auteur déclare que la paléographie latine surtout fait l'objet de son travail.

C'est au VIe siècle que l'on applique le système des contractions à la transcription des textes profanes; cette abréviation est alors établie comme un principe de calligraphie, et supplante toujours davantage la suspension. Depuis lors, les écoles des différents pays dépendent d'un centre qu'il faut chercher à Rome ou, au moins, en Italie. Toutefois, l'Afrique connaissait un autre mode d'abréviation ; elle eut ensuite sa série d'abréviations propres, basées sur la contraction reçue d'Italie, et qui s'introduisirent plus tard en Espagne et dans les autres écoles calligraphiques du continent.

La contraction chrétienne n'avait pas été reçue sans difficulté dans la calligraphie latine déjà en possession d'un système d'abréviations propres. Il n'en fut pas de même là où une nouvelle écriture fut créée pour la littérature biblique et chrétienne La dernière partie du livre de L. Traube examine la fortune des *Nomina sacra* dans la paléographie copte, gothique et arménienne et dans les monuments des langues du moyen âge : slave, irlandais, anglo-saxon, haut allemand et vieux français.

Dès le Ve siècle, la calligraphie latine perd de vue le principe créateur des contractions dans les *Nomina sacra :* rien d'étonnant donc dans ce fait que les scribes d'Irlande, d'Angleterre, d'Allemagne et de France n'en comprennent plus la signification à l'époque postérieure. L'imprimerie n'a plus tenu aucun compte de l'ancien système, et il est remarquable de rencontrer sous la plume de Luther, dans sa traduction de l'A. T , différentes manières d'écrire le nom divin (*Herr*, *HERR*, *HErr*) avec une explication de ce phénomène qui trahit des préoccupations analogues à celles qui inspirèrent la création de l'abréviation chrétienne par contraction.

Nous nous sommes étendu à dessein sur l'analyse d'un ouvrage si plein de science et d'intérêt. L'exposé que nous avons fait des vues de L. Traube portera les spécialistes, philologues et paléographes, à qui l'étude s'adresse, à puiser dans le livre lui-même les preuves des affirmations ici notées. Ils seront heureux d'y rencontrer une riche documentation, une érudition immense, jointes à une louable modération dans la déduction des conclusions. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, avec l'auteur lui même, c'est surtout la paléographie latine qui est appelée à profiter de cette étude On a dit que la théorie de Traube est une hypothèse vraisemblable, mais pas encore prouvée. Ce jugement, à notre avis, n'atteint pas le rapport entre les contractions latines et grecques : la dépendance nous paraît bien établie. Si la même certitude n'est pas atteinte pour l'emprunt fait par la calligraphie grecque aux manuscrits bibliques hébreux, c'est précisément, nous semble-t-il, parce que les contractions ΘC̄, et KC̄ ne sont point

Digitized by Google

naturelles qu'elles réclament une explication. M. Traube a le grand mérite d'avoir appuyé la solution qu'il donne au problème sur des raisons objectives et solides. N'atteignît-elle qu'à la vraisemblance, son étude marquerait encore un progrès sérieux en paléographie. C'est une lumière, et comme un premier jalon pour retirer de plus en plus une discipline si précieuse des voies de l'empirisme et la mettre décidément sur le chemin d'une culture et d'un perfectionnement rigoureusement scientifiques. Ici encore l'histoire aura donné d'excellentes leçons.

J. LEBON.

PAUL VITRY et GASTON BRIÈRE. *L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux. Notice historique et archéologique.* Paris, D. Longuet, 1908. In-12, XII-180 p.

Certaines cathédrales de France ont pu l'emporter sur l'église abbatiale de Saint-Denis par l'étendue du monument et la beauté des lignes architecturales. Aucune ne saurait l'égaler en célébrité. C'est que l'histoire de cet édifice est liée, dès l'origine, aux destinées de la monarchie française ; et que, depuis Dagobert jusqu'à Louis XVIII, la plupart des souverains dorment leur dernier sommeil dans les caveaux de la collégiale.

Tant de titres et tant de gloire devaient naturellement provoquer, dans la bibliographie, une luxuriante éclosion de monographies et de productions littéraires de toute espèce : société mêlée et de valeur très inégale. Les nouvelles découvertes d'archives, les controverses récentes et les fouilles de ces dernières années ont néanmoins engagé MM. Vitry et Brière à tenter un nouveau travail d'ensemble sur le même sujet.

Ces auteurs divisent leur étude en deux parties.

La première comprend une courte notice historique de l'abbaye fondée par Dagobert en mémoire du premier évêque de Paris, sinon sur le lieu de sa sépulture (p. 3-43), avec une savante description archéologique de l'église, telle qu'elle résulte aujourd'hui de l'œuvre des âges, des mutilations révolutionnaires et des restaurations modernes (p. 44-104).

La seconde partie est consacrée tout entière à la description des monuments funéraires (p. 105-165). Ces sépultures royales en effet ne sont pas moins fameuses pour leur importance artistique que par leur intérêt historique. Et les deux points de vue sont envisagés et traités avec soin par les auteurs. Une superbe série de dix-huit phototypies ajoute encore au charme du livre.

MM. Vitry et Brière ont voulu fournir aux pèlerins respectueux et aux touristes curieux une sorte de guide sommaire pour une intelli-

Digitized by Google

gente visite au célèbre édifice de Saint-Denis. La réalité a dépassé leur modeste prétention. Cette notice, parfaitement au courant des travaux d'érudition, est une bonne mise à point des questions soulevées et des résultats acquis : elle est appelée de ce chef à rendre des services à un public beaucoup plus étendu.

J. WARICHEZ.

A. LEROSEY. *Loudun. Histoire civile et religieuse.* Paris, Honoré Champion. In-8, VII-448 p. Fr. 3,50.

Chef-lieu d'arrondissement de la Vienne, la petite ville de Loudun appartient à l'ancienne province du Poitou. Ses origines sont obscures et on ne sait rien d'exact sur la fondation de cette cité qui fut toujours une position militaire de la plus haute importance ainsi qu'en témoignent les restes encore subsistants d'un vieux château-fort. Au point de vue religieux, Loudun comptait plusieurs paroisses et bon nombre de communautés religieuses, prieurés, couvents et hospices. Divers conciles se réunirent dans ses murs. On ne sera donc pas surpris que cette cité ait eu ses historiens. Au XVIIIe siècle Dumoustier de Lafond, au XIXe Arnault Poirier, pour ne citer que les principaux, publièrent le résultat de leurs patientes études. Nommé en 1904 à l'importante cure de Saint-Hilaire du Martray, de Loudun, M. l'abbé Lerosey voulut connaître l'histoire de la ville où devait s'exercer son zèle. Il fut ainsi amené à publier un élégant volume qui sera fort utile à ceux qui voudraient étudier d'une manière plus approfondie l'histoire de Loudun en leur fournissant des notes précises sur les événements les plus remarquables, sur les principales familles du pays et sur les personnages qui y eurent quelques fonctions à exercer : gouverneurs, baillis, maires, curés, etc. Dans cet ouvrage l'auteur n'a pu qu'effleurer certaines questions. Aux Ursulines de Loudun et à Urbain Grandier il ne consacre que quelques pages. Pour lui le trop célèbre curé de Saint-Pierre-du-Marché est mort victime d'une erreur judiciaire que sa conduite scandaleuse suffit d'ailleurs à expliquer.

Une bonne partie de ce volume est consacrée aux nombreux personnages qui font la gloire de Loudun. Nommons parmi eux saint Aléaume, prieur de Saint-Jean de Burgos, le b^x Charles Cornay, martyrisé au Tonkin, Mgr Charles Montault Desiles, d'évêque constitutionnel de la Vienne devenu évêque légitime d'Angers, la famille de Sainte-Marthe, la famille Renaudot, le général Simon Canuel, Edmond Ernoul, ministre de la Justice, etc. Mais il faut rejeter parmi les légendes l'opinion qui fait naître au château de Bois-Rogues, près de Loudun, Hugues Buoncompagni qui devint pape sous le nom de Grégoire XIII.

B. HEURTEBIZE, O. S. B.

Digitized by Google

H. FINKE. *Papsttum und Untergang des Templerordens*. I. *Darstellung*. II. *Quellen*. (Vorreformationsgeschichtliche Forschungen. T. IV-V.) Munster, Aschendorf, 1907. 2 vol. in-8, XVI-398 et 400 p. M. 8 et 12.

H. FINKE. *Acta Aragonensia. Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II* (1291-1327). Berlin et Leipzig, Dr Walther-Rothschild, 1908, 2 vol. in-8, CLXXXX et 978 p. M. 45.

Ici même nous avons signalé jadis les circonstances fortuites qui amenèrent M. Finke à étudier les archives aragonaises du XIIIe et du XIVe siècles. Son ouvrage *Aus den Tagen Bonifaz VIII* leur fut redevable pour une bonne part de son intérêt documentaire (cfr RHE. t. VII, 1906, p. 862). Après avoir donné l'éveil et attiré l'attention des travailleurs sur l'immense moisson qui sollicite leurs efforts, M. Finke y opéra lui-même des coupes profondes au cours de six séjours successifs à Barcelone. Livrés presque simultanément à la publicité, deux travaux importants les *Acta Aragonensia* et *Papsttum und Untergang des Templerordens* témoignent des fruits abondants que produisirent ses labeurs.

Le second ouvrage forme les 4me et 5me volumes des *Vorreformationsgeschichtliche Forschungen* publiées sous la direction du professeur de Fribourg. La documentation en est vraiment opulente. Non content de puiser largement aux archives de la couronne royale d'Aragon, l'auteur a mis également à contribution plusieurs autres dépôts : Archives du Vatican, Bibliothèque et Archives nationales de Paris, Archives épiscopales de Barcelone. Les actes édités dans ce volume se répartissent en trois séries : 1) lettres, discours et mémoires se rapportant à l'histoire de la suppression des Templiers ; 2) correspondances des envoyés aragonais au concile de Vienne avec leur souverain ; 3) actes des procès contre les Templiers.

Cette dernière catégorie de documents complète les matériaux déjà mis au jour notamment par Wilkins, Raynouard, Michelet et Schottmuller. On y rencontre les interrogatoires de Caen, Cahors et Carcassonne (octobre-novembre 1307), l'audition des dignitaires de l'Ordre qui eut lieu à Chinon en août 1308 ainsi qu'un complément aux procès-verbaux de Poitiers de juin 1308, publiés par Schottmüller. Il faut y ajouter de notables fragments d'instructions du Midi de la France, l'interrogatoire des Templiers aragonais à Lerida (février 1310) et des Templiers navarrais du mois de mai de la même année. Les aveux du grand-maître Jacques de Molay devant l'Université de Paris méritent une particulière attention.

Les documents de la première série ne sont pas tous absolument inédits ; M. Finke a cru bon cependant de publier à nouveau divers

Digitized by Google

actes dont Prutz et Boutaric, entre autres, ne nous avaient donné que des versions défectueuses. Jaymes II d'Aragon apparait ici très fréquemment comme expéditeur ou destinataire des missives. Parmi ses correspondants figurent Philippe le Bel et Clément V. Relevons une lettre que le fameux Esquiu de Floiran expédie de Boulogne au roi d'Aragon, le 21 janvier 1308. Mentionnée déjà par Amalric Auger, puis fréquemment révoquée en doute, la délation de ce personnage se trouve par cette lettre péremptoirement établie. Dans le tas des relations des diplomates aragonais divers rapports de Jean Burgundi présentent un intérêt tout spécial. Enfin de nombreux documents rédigés la plupart en langue catalane éclairent d'une lumière abondante la lutte à main armée que le procès des Templiers souleva en Aragon.

La correspondance au sujet du concile de Vienne ajoute dans une large mesure aux renseignements déjà fournis par diverses sources concernant l'histoire du concile. Dans les instructions royales aussi bien que dans les rapports des députés la question de la dévolution des biens du Temple paraît au premier plan.

M. Finke a voulu reprendre en outre l'examen des matériaux déjà antérieurement connus. La sagacité et la critique pénétrante dont il fait preuve forcent fréquemment l'admiration.

On ne sera pas autrement surpris si une mise en œuvre suffisante de cette masse documentaire nous rapproche de la solution définitive d'un problème épineux et entraîne davantage les savants dans le courant de plus en plus marqué en faveur de l'Ordre. Parmi les derniers tenants de la culpabilité, Prutz se fit remarquer par ses efforts en vue d'établir la déchéance des Templiers pendant la période qui précéda leur suppression. Ses arguments ne sont aucunement péremptoires; M. Finke s'attache à les ruiner dans la première partie de son exposé. Résumons ses conclusions. On ne peut prouver que les trois derniers grands-maîtres aient introduit la dissolution au sein de l'Ordre. Le système de Prutz qui présente les relations de l'Église et du Temple sous le jour d'une tension, d'une hostilité à l'état permanent n'est qu'une généralisation outrée; des conflits isolés ne peuvent servir ici d'étayage solide. Une opposition habituelle se justifierait par des considérants politiques ou religieux. Une politique européenne de l'Ordre contrariant celle du Saint Siège n'a pas existé. Les hypothèses émises à ce sujet par Prutz et par Schottmüller se contredisent mutuellement et manquent de base. Lea s'est également fourvoyé sur ce terrain. Bref les dissentiments passagers qui ont pu surgir entre les chevaliers et les prédécesseurs de Clément V n'ont point empêché ceux-ci d'accorder à l'Ordre leur estime, voire leur admiration.. M. Finke rejette également l'opinion de Prutz d'après laquelle Philippe le Bel aurait dès le début de son règne poursuivi une politique systématiquement hostile aux Templiers. On peut regretter l'indigence des sources contemporaines qui eussent pu éclairer la

Digitized by Google

situation de l'Ordre. Il n'y a guère que les règles et les décisions postérieures des chapitres. Encore Prutz récuse-t-il ces témoignages; les statuts, dit-il, étaient complètement ignorés et partant lettre morte pour les Templiers. L'auteur lui répond par les pièces du procès qui prouvent la connaissance des peines statutaires. Partant il faut considérer les règles comme la norme au moins idéale des frères. Sans être parfaites, elles n'impliquent point une dégénérescence. Le côté faible de cette réglementation réside dans une certaine incohérence due en bonne partie à l'antinomie incomplètement réductible de l'idéal monastique et de l'idéal militaire. De là la suppression du temps d'épreuve avant l'admission, l'intrusion d'indignes, le mystère ridicule qui entoure les réceptions et les tenues des chapitres, la rigueur dans la répression des négligences nuisibles aux intérêts matériels de l'Ordre et la déplaisante âpreté dans la défense de ses droits. Cette critique victorieusement conduite établit que l'Ordre n'apparaît pas plus déchu que les autres Ordres de l'époque. A la fin du XIIIe siècle il y avait certes des abus à redresser mais la réforme n'en eut pas été particulièrement ardue, nombre de membres du Temple en étant personnellement partisans. Le grand reproche à formuler — indiscutable celui-ci — c'est que les Templiers perdaient de vue leur principale raison d'être : la défense des Lieux Saints.

Le drame du Temple ne se conçoit pas indépendamment de deux personnalités dont la collaboration assura la suppression de l'Ordre, sans la rencontre au même moment historique de Clément V et de Philippe le Bel. L'ouvrage de M. Finke ne compte pas de pages plus attachantes que celles où l'auteur burine en traits incisifs un parallèle entre ces deux personnages. De par son avénement même Bertrand de Got se trouvait être la créature du roi de France. M. Finke paraît ici plus affirmatif que dans son livre concernant l'époque de Boniface VIII. Sans songer à ressusciter la légende de l'entrevue de saint Jean d'Angély, il admet au moins la probabilité d'une entente préalable à l'élection entre l'archevêque de Bordeaux et des émissaires du roi. Les échos en parvinrent vraisemblablement à Villani qui ajouta une mise en scène fantaisiste.

La retenue que s'imposait habituellement Philippe le Bel déconcerte. Une observation superficielle donnerait l'impression d'indolence ou d'impuissance. N'était-ce point plutôt la manifestation d'une pleine possession de soi? Malgré la part qui dans ce règne revient indiscutablement à l'habileté et à la perfidie des conseillers de la couronne, Philippe sait parfaitement où il va, dans la poursuite du but qu'il s'est imposé il déploie toutes les ressources d'un tempérament qui calcule à froid, d'une volonté opiniâtre qui ne fléchit devant aucune opposition. De l'autre côté, une frêle sensitive, un pape valétudinaire, à vues étroites, unilatérales, qu'égare une tendresse exagérée et aveugle pour ses proches! Malheur à Clément V s'il s'engageait dans le sillage de Philippe le Bel! Dès les premiers jours du pontificat Jean Burgundi

Digitized by Google

écrivait à son souverain : *De rege Francie communis habet vox et credimus esse verum quod faciet quidquid vult.* Ces doléances se poursuivront avec les années. Philippe fait du pape et de l'Église ce qu'il veut. Il est à la fois roi, pape et empereur! Par son amabilité caressante, Clément V séduisait d'habitude ses visiteurs mais contre les Nogaret, les Plaisian et autres légistes français la partie était inégale. Il ne céda pas toujours; les actes d'indépendance se multiplient même à la fin du pontificat. Le pape a surtout empêché de plus grands maux, fréquemment il se contenta de concessions platoniques qui n'empêchaient pas le roi d'être de fait le maître de la situation.

Ce fut probablement dans l'automne de 1305 que Philippe le Bel accueillit les dénonciations d'Esquiu de Floyran. La cupidité du roi y trouvait trop bien son compte pour que Philippe ne jugeât pas immédiatement les faits établis à l'évidence. Son entrevue avec Clément V à Lyon vers la fin de l'année marque probablement sa première démarche contre les Templiers. Dès lors il ne perdit plus l'affaire de vue, il permit à douze espions d'entrer dans diverses maisons du Temple en vue de servir ses desseins. Le roi et le pape se rencontrèrent à Poitiers en mai 1307. D'après les vraisemblances, Philippe y parut surtout préoccupé du procès de Boniface VIII. Les longues digressions dans lesquelles M. Finke s'engage au sujet de cette question comme de celle des tentatives de réunion des Ordres militaires viennent à notre avis alourdir assez malencontreusement la marche du récit. Jusqu'alors les accusations dirigées contre l'Ordre avaient laissé Clément V plutôt sceptique. Si le pape ne restait point indifférent à des préoccupations de lucre, il ne semble pas cependant que pour lui, comme on le répète souvent, l'affaire des Templiers parut surtout une occasion d'assouvir ses désirs de richesses. Il eut mis la main à l'engrenage avec plus de précipitation et moins de répugnances. Les accusations répétées finirent par impressionner Clément. Dans une lettre du 24 août il avoua à Philippe qu'il se sentait ébranlé dans sa manière de voir et lui demanda conseil et information A coup sûr ne se doutait-il pas des machinations royales, il ne soupçonnait pas le souverain de vouloir agir de son propre mouvement. Ces agissements avaient été entourés du plus profond secret. Le 14 septembre Philippe notifiait à tous ses baillis qu'à la requête de l'inquisiteur Guillaume Imbert il leur ordonnait de mettre en état d'arrestation tous les Templiers du royaume. Huit jours plus tard Guillaume, confesseur du roi et *inquisitor heretice pravitatis per regnum Francie deputatus* chargea les prieurs Dominicains de s'employer à l'inquisition des futurs captifs déclarés véhémentement suspects d'hérésie Le matin du 13 octobre presque tous les Templiers de France, saisis à l'improviste, furent jetés en prison. Tout ceci avait eu lieu à l'insu du pape, qui apprit l'arrestion du 13 octobre par la rumeur publique. Entretemps le roi de France notifiait la nouvelle de tous côtés en faisant entendre que l'initiative émanait du Saint Siège tandis qu'il avait agi *ad requestam*

Digitized by Google

matris Ecclesie! Clément V protesta plus tard énergiquement contre ces versions mensongères et contre le manque d'égards dont il avait été victime. On ne peut dire rigoureusement parlant, observe M Finke, que l'arrestation des Templiers fut illégale; en ce qui concerne la forme de la procédure, le roi et Guillaume de Paris agirent correctement. La *suspicio vehemens* existait à charge des Templiers français depuis la dénonciation d'Esquiu de Floyran et les dépositions nombreuses d'espions et de transfuges de l'Ordre; l'inquisiteur se défendait de poursuivre l'Ordre (ce qui eut excédé sa compétence); il n'en voulait qu'aux individus. Ce point établi, la procédure ultérieure s'explique en vertu des usages de l'Inquisition. Celle-ci pouvait, quand il le fallait, utiliser le secours du bras séculier mais à l'inquisiteur seul appartenait l'interrogatoire et le jugement. Ici l'intervention de l'État se produisit abusive et odieusement tracassière. L'Inquisition tomba dans une servile dépendance vis-à-vis de la royauté. C'est un des grands mérites de M. Finke d'avoir mis parfaitement en lumière l'existence d'une double enquête en 1307. Presque partout l'action conduite par les fonctionnaires royaux précéda l'enquête ecclésiastique. Tous les moyens d'intimidation, torture comprise, furent mis en œuvre pour provoquer des aveux. Le rôle ridicule assigné aux inquisiteurs ecclésiastiques éclate avec une singulière clarté à Aigues-Mortes et à Nîmes. Les commissaires de l'Inquisiteur général furent invités à entendre la répétition des aveux après que les fonctionnaires royaux eurent achevé leur besogne. D'après M. Finke la torture sévit partout en 1307. Il pense devoir attribuer aux officiers royaux notamment l'épouvantable martyre infligé à Bernard de Vado et la mort dans les tourments de 36 Templiers signalés par Ponzard de Gisi et de 25 Templiers mentionnés par Jacques de Troyes. Nombreux furent ceux qui faiblirent par crainte des supplices. Des 138 Templiers entendus à Paris 4 seulement maintinrent fermement l'innocence de l'Ordre. L'attitude du grand-maître Jacques de Molay manqua absolument de courage. Il se reconnut coupable du reniement du Christ et ordonna par lettres aux membres du Temple d'avouer les crimes mis à leur charge. Cette démarche allait entraîner nombre de Templiers dans la voie des aveux, les fonctionnaires royaux s'empressèrent sans aucun doute de transmettre aux destinataires ce document si favorable aux intérêts de l'État. Très incomplètement renseigné au sujet des derniers événements, Clément V ne parvenait plus à se convaincre ni de l'innocence du Temple ni de sa culpabilité Le 27 octobre il reprochait au roi les procédés outrageants pour le Saint-Siège et exigeait la remise aux mains du pouvoir spirituel des personnes et des biens du Temple. Le 22 novembre il ordonnait aux autres princes par la bulle *Pastoralis preeminentie* de mettre en état d'arrestation les Templiers de leurs domaines. Clément voulut ainsi empêcher les souverains d'agir indépendamment de l'Église, à l'imitation de Philippe le Bel. Le roi de France répondit aux lettres pontificales par des protestations de véné-

Digitized by Google

ration et par l'engagement de remettre les personnes des Templiers aux mains des cardinaux, d'abandonner leurs biens en faveur de la Terre Sainte. On ne s'expliquait point jusqu'à présent la tension qui succéda à cette missive plutôt conciliante. Les documents publiés par M Finke lui ont permis de percer le mystère. Les cardinaux envoyés à Paris avaient été convaincus de la culpabilité des Templiers par les affirmations des théologiens, juristes et courtisans du roi. Avant de passer à la condamnation de l'Ordre, Clément V exigea la délivrance des Templiers entre les mains des cardinaux, qui recueilleraient de la bouche même des accusés la confirmation des assertions de Philippe et de son conseil. Les plans de ceux-ci en furent singulièrement dérangés. Après avoir entendu les Templiers rétracter leurs précédents aveux, les cardinaux n'osèrent pas prononcer une sentence de condamnation. Un véritable revirement s'opérait en faveur des prisonniers. Alors seulement (à la fin de 1307) la curie vit clair dans les événements qui s'étaient succédé en France, alors aussi, d'après toutes probabilités, le pape suspendit le pouvoir inquisitorial des évêques de France et des inquisiteurs et se réserva toute décision ultérieure. Il provoqua ainsi l'exaspération de Philippe le Bel. Clément éprouva à ses dépens combien les auxiliaires du roi s'entendaient à créer des mouvements d'opinion. Dans les nombreux écrits qui virent le jour dans les premiers mois de 1308, le malheureux pontife fut attaqué avec la dernière virulence, sa personne honnie, son népotisme marqué de la flétrissure. On invitait le peuple français à se prononcer comme arbitre entre le pape oublieux de ses devoirs et Philippe le serviteur de Dieu. La main du fameux pamphlétaire Pierre Dubois se retrouve dans ces élucubrations. Remarquons en passant la solution déjà suggérée dans l'un de ces écrits : « Ecclesia contra totum ordinem per modum iudicii non habet procedere set *per modum provisionis.* » Cette agitation soigneusement entretenue prépara le terrain à la réunion des États convoquée à Tours. La convocation du Tiers due à la plume de Nogaret faisait un violent appel aux passions déchaînées contre les Templiers. La condamnation au bûcher fut réclamée par la quasi unanimité des sept cents représentants du Tiers. Puis le roi alla rejoindre le pape à Poitiers avec les délégués des États.

M. Finke complète ici les études de Boutaric qui le premier saisit l'importance des entrevues de Poitiers dans l'ensemble de l'affaire des Templiers. La lutte se poursuivit infructueusement à coups de harangues enflammées pendant plus d'un mois. Clément V essuya de terribles assauts qui eussent fait faiblir des âmes plus énergiques que la sienne. Stylé par Nogaret l'excommunié, Guillaume de Plaisian appuya ses insolentes sommations des menaces les moins voilées à l'adresse du pontife. Enfin Philippe le Bel déclara renoncer à son pouvoir sur les personnes et les biens des prisonniers. Il cédait en apparence; de fait les concessions successives arrachées à Clément V

Digitized by Google

annulaient celles consenties théoriquement par le roi. A ce moment le pape ne doute plus de la culpabilité des Templiers. Une sélection royale trie soigneusement sur le volet soixante douze témoins appartenant à l'Ordre et après les avoir préalablement influencés les amène répéter leurs aveux antérieurs en présence de Clément V. Aucun des hauts dignitaires de l'Ordre ne fut conduit devant le pape, trois cardinaux se rendirent à Chinon pour les interroger. Par surcroit de précaution Plaisian, Nogaret et Jamvilla assistent aux entrevues. En faveur des dignitaires repentants les cardinaux n'implorèrent point la clémence du pape mais celle du roi. Ce détail suggestif prouve jusqu'à quel point était réelle la remise des Templiers entre les mains de l'Eglise! Le roi les garda *ad requestam Ecclesie* Si le pape abandonna une à une toutes ses oppositions, Philippe le Bel n'avait point cependant obtenu la suppression pure et simple de l'Ordre et la condamnation de ses membres. Toujours retenus dans leurs cachots, les Templiers français devaient être soumis à un nouvel interrogatoire devant l'Inquisition réorganisée. On distingue dès lors deux groupes de commissions inquisitoriales : les unes, dites pontificales, avaient mission d'instruire la cause de l'Ordre et des grands dignitaires tandis que les commissions dites épiscopales exerçaient leur compétence vis-à-vis des individus.

L'intrusion du roi de France paraît dans la désignation des membres de ces commissions, de celles-là même qui fonctionnent en dehors de son pays. L'indépendance complète des commissions surtout pontificales était ici indispensable; le secret des dépositions recueillies par elles eut dû être rigoureusement observé ; les conciles provinciaux appelés à juger des individus n'auraient pu prononcer avant que les inquisiteurs eussent achevé leurs travaux dans le calme et la sérénité. Il n'en fut rien, hélas! Philippe le Bel vit surtout de mauvais œil la commission pontificale qui eût pu frapper de caducité les résultats des enquêtes de 1307. Au commencement de 1310 une lueur d'espoir rendit la confiance aux accusés, Les Templiers se levaient en masse pour défendre l'Ordre. En peu de temps plus de 600 frères rétractent leurs aveux « parce qu'ils en avaient menti » et déclarent se vouer à la défense du Temple jusqu'à la mort. Et cependant les chefs s'étaient dérobés. Étroitement surveillé par Nogaret et par Plaisian, Jacques de Molay avait refusé d'imiter tant de chevaliers et avait vainement sollicité une audience pontificale. Cet enthousiasme parut gros de périls aux officiers royaux qui engagèrent l'action avec énergie.

Ils profitèrent du désarroi de la commission pontificale pour lui soumettre des témoins judicieusement choisis et organisèrent la réunion des conciles provinciaux sans attendre la conclusion des enquêtes même épiscopales. A Paris celles-ci étaient menées avec une activité fébrile et ne cessaient de contrarier dans leur œuvre les commissaires pontificaux. Les autodafé provoqués en mai 1310 par les conciles de Paris et de Senlis dissipèrent les espérances conçues par les amis du

Digitized by Google

Temple. Le 12 mai 54 Templiers furent livrés aux flammes à Paris ; d'autres subirent le même sort quelques jours plus tard. Il en alla de même à Senlis. La mort courageuse des Templiers et leurs protestations d'innocence au milieu des supplices jeta l'émoi dans le peuple. L'Inquisition pontificale s'était faite à son insu la pourvoyeuse des conciles provinciaux ; elle intervint mollement et trop tard. Le résultat était obtenu : la terreur maîtrisait les survivants et paralysait en eux les désirs de résistance. Les actes publiés par Michelet contiennent entre autres ce trait rappelé par M. Finke. Le servant Amerius de Villaribus Ducis accourt pâle, tremblant, bouleversé devant les Inquisiteurs. Avec force imprécations, il proteste de l'innocence de l'Ordre et affirme que la véhémence des tourments infligés par les officiers royaux l'a contraint à avouer autrefois. La veille il assista au défilé du lugubre cortège conduisant au bûcher 54 de ses frères. Il sentit qu'en leur place il eût concédé tous les crimes imputés à l'Ordre et se fut reconnu l'assassin de Notre Seigneur même.

Jugeant de l'impossibilité d'entendre des hommes aussi désemparés, les commissaires suspendirent les interrogatoires. A la reprise de ceux-ci on ne recueillit plus guère que des aveux (200 contre 12 dénégations). Il n'en pouvait être autrement. Les trois quarts des défenseurs de l'Ordre ne furent point traduits devant le tribunal ; une pression systématique influe sur les dépositions des témoins déjà soigneusement choisis. Les plus implacables adversaires du Temple assistent aux interrogatoires ou sont établis geôliers des captifs. Après l'exécution de leurs confrères, il eût fallu aux Templiers interrogés un caractère héroïque pour se rétracter. D'avance ils se voyaient voués aux flammes comme relaps ! Jurisprudence bizarre qui assimilait à une rechute dans l'hérésie l'affirmation de gens soutenant qu'en dépit des déclarations antérieures, ils n'avaient cessé d'être orthodoxes !

Si Clément V répugnait personnellement aux actes de cruauté, il est indéniable que sa pusillanimité élève contre lui une charge accablante. En constituant une Inquisition nouvelle, il était pleinement fixé sur le caractère odieux et irrégulier des actes de 1307. Il revint sur ce jugement. Dès lors les évêques, considérant ces enquêtes comme valides, jugèrent la rétractation des dépositions passible de la peine du feu. L'abdication du pape fut complète lorsqu'il abandonna au jugement de ses inférieurs les Templiers que lui-même avait interrogés à Poitiers.

Au chapitre suivant M. Finke nous retrace la physionomie bien diverse que présente la querelle des Templiers en Aragon. Jaymes II ne réussit pas à saisir les chevaliers de son royaume dans un gigantesque coup de filet semblable à celui du 13 octobre 1307. Les places fortes du Temple avaient été mises en état de défense. Miravet, Monzon, Cantavieja ne capitulèrent qu'après des sièges en règle. Les correspondances publiées par M. Finke concernent particulièrement les péripéties de ces luttes. Les Templiers aragonais en sortent grandis.

Digitized by Google

A la suite de cette publication, M. Grutzmacher crut devoir reviser son jugement sur les Templiers de la péninsule et reconnaître qu'au moment de la suppression ils se maintenaient au même niveau de grandeur morale qu'autrefois (*Theologische Literaturzeitung*, 1908, col. 363-5). En exhumant le fragment d'inquisition épiscopale de Lerida, M. Finke fit œuvre méritoire. C'est le seul interrogatoire que nous possédions; sur la marche des enquêtes nous ne disposons que de rares renseignements. L'application de la torture par ordre de Clément V ne semble pas avoir sérieusement entamé la fermeté des Templiers aragonais. L'issue du procès tourna à leur entier avantage, le concile provincial de Tarragone proclama ouvertement leur innocence le 4 novembre 1312.

Dans les autres pays non plus les procès n'aboutirent à la confusion des Templiers. En Angleterre les premières enquêtes furent particulièrement désagréables à leurs adversaires. Après des répugnances, Édouard II autorisa l'emploi de la question imposé par Clément V. Les aveux qui en furent la suite convainquirent si peu les juges qu'ils ajoutèrent des clauses conditionnelles à la formule d'absolution. Il n'y a pas de conclusions à tirer contre l'Ordre des enquêtes de Castille, d'Allemagne et d'Italie. A Chypre, le centre de l'Ordre, les membres des couvents les plus en vue, des ecclésiastiques, des laïques, dont plusieurs adversaires politiques des Templiers, déposent en leur faveur. La question de la culpabilité de l'Ordre est donc géographiquement limitée, elle ne peut se poser que pour la France. Ce problème l'auteur le formule nettement : Est-il soutenable qu'à l'occasion des réceptions dans l'Ordre ou de la tenue des chapitres, les Templiers avaient coutume de renoncer le Christ, de cracher sur le crucifix, de pratiquer des baisers impudiques, d'exciter à la sodomie et d'adorer une idole? La négation catégorique opposée à cette question n'exclut évidemment pas la possibilité de défaillances individuelles. Les charges les plus accablantes qui pèsent sur les Templiers ne reposent point sur des preuves apportées par des accusateurs étrangers à l'Ordre (on ne réussit point à amener plus de douze dépositions à charge devant la Commission pontificale). Ce qui plaide principalement contre celui-ci c'est la masse énorme d'aveux de Templiers recueillis au cours du procès. Il importe donc souverainement d'être fixé sur la valeur véritable de ces matériaux Il faut en convenir, la première impression qui s'en dégage est franchement défavorable aux Templiers. Cette impression Michelet l'a ressentie en mettant au jour les pièces du procès, plus récemment Prutz s'y laissa prendre Cependant M. Finke se prononce sans hésitation : les protocoles des procès français sont inutilisables comme preuve historique de la culpabilité de l'Ordre. A M. Finke revient, à notre avis, le très grand mérite d'avoir reconstitué fortement à l'aide d'une critique déliée l'ambiance des faits extérieurs. L'aspect de ceux-ci s'en trouve profondément modifié. Tout le long de son ouvrage l'auteur projette sur les événements une lumière qui altère le jour

Digitized by Google

sous lequel on les a trop fréquemment vus. Ce n'est pas uniquement son chap. VIII, *die Schuldfrage*, ce sont les éléments éparpillés à travers l'œuvre entière qui apportent à la solution préconisée par la majorité des historiens contemporains un nouvel et indiscutable poids. Comme bien d'autres parties (les chap. V et VI par exemple) l'exposé de la question de culpabilité éveille spontanément la réflexion : les éloges ne se marchandent pas au savant ni au critique mais la mise en œuvre demeure malheureusement chez M. Finke le talon d'Achille. En ce qui concerne l'accusation de sodomie, les matériaux du procès nous semblent dégager un contraste frappant entre la théorie et la pratique. La licéité d'actes contre nature aurait été ouvertement prônée au sein de l'Ordre. Quels devaient être les résultats de principes aussi subversifs auprès de gens que l'on suppose profondément dégénérés? La masse des Templiers consistait en servants, dont nombre d'hommes grossiers. L'usage des femmes leur était la plupart du temps impossible, si pas sévèrement interdit. Il faudrait conclure à un abîme de corruption morale, à une extension de pratiques criminelles qui donnent le frisson. Or ces protocoles d'ailleurs si accablants ne nous montrent pas du tout les Templiers comme un troupeau d'homosexuels Les aveux sont rares et concernent des faits absolument isolés; nous n'avons point rencontré de traces d'habitudes de dépravation. Bien plus il semble qu'en général les Inquisiteurs s'abstiennent prudemment de poser à ce sujet des interrogations aux prévenus. Cela ne prouve-t-il point que les Templiers français, bien faibles caractères à coup sûr, pouvaient avouer l'existence dans l'Ordre de théories monstrueuses mais qu'il fallait craindre néanmoins un soulèvement d'amour propre et de dignité personnelle en voulant les obliger à reconnaître des ignominies qui leur étaient parfaitement étrangères?

C'est au concile général de Vienne que l'Église allait prononcer un arrêt définitif. Ici encore se constate l'immixtion de Philippe le Bel : Clément V étudie l'affaire avec l'assistance d'Enguerrand de Marigny et d'autres envoyés français; le roi assiste en personne à la session générale du 3 avril 1312 dans laquelle la suppression des Templiers par voie de provision apostolique est solennellement proclamée. Clément V parvint à rallier la majorité de l'assemblée conciliaire; sur la dévolution des biens il rencontra une vive opposition. En cette circonstance le pape imposa ses vues avec constance et fermeté. Philippe dut abandonner son rêve de création d'un Ordre nouveau dont lui ou sa maison aurait eu la direction. Les Hospitaliers ne recueillirent guère de profits de leur héritage et furent entraînés malgré eux dans de longues luttes. Des règlements spéciaux intervinrent plus tard pour les États hispaniques; les démêlés se prolongèrent durant tout le siècle.

Jusqu'alors le grand-maître Jacques de Molai n'avait point révélé une âme de forte trempe. M. Finke a bien mis en évidence l'incohérence de son attitude, les aveux arrachés par la crainte sans qu'il eût

Digitized by Google

fallu recourir à la torture, la responsabilité qu'encoururent dans la catastrophe son exemple et plus encore ses instructions. Le malheureux avait vainement espéré sauver la situation dans une entrevue avec Clément V. Sa fin expia ses précédentes faiblesses. Le 18 mars 1314, Jacques de Molai et Gaufroid de Charney se ressaisirent, ils proclamèrent hautement l'innocence de l'Ordre mais périrent aussitôt sur le bûcher. On sait imparfaitement ce que devinrent les Templiers après la suppression; nombre des personnalités les plus dignes disparurent sur les bûchers ou dans les cachots. Parmi les autres, plusieurs de ces déracinés tombèrent dans une vie de désordres ou passèrent aux Sarrasins

M. Lea a appelé la destruction des Templiers le plus grand crime qui ait souillé le moyen âge. Le procès des Templiers évoqué devant le tribunal de l'histoire a subi, suivant d'autres, une revision complète et sans appel. L'ouvrage, que nous avons présenté à la *Revued' Histoire ecclésiastique*, grossira à tout le moins les rangs de ceux-ci. — Les erreurs de transcription échappées à l'auteur malgré les soins apportés à l'édition des textes ont déjà, partiellement du moins, été rectifiées par la science française (*le Moyen Age*, 1908, p. 280).

* * *

Les *Acta Aragonensia* ne manquent point d'attaches avec le précédent ouvrage. Plusieurs de ces numéros eussent pu aussi avantageusement figurer au volume de documents dans *Papsttum und Untergang des Templerordens*. En tête des *Acta* figure une introduction étendue consacrée aux archives, aux représentations diplomatiques et aux rapports des ambassadeurs du temps de Jayme II. Plus qu'aucun autre roi d'Aragon, ce monarque fut intimement mêlé à toutes les questions de la politique internationale de son époque.

Telle était l'intensité de sa correspondance diplomatique, que l'un de ses ambassadeurs, Vidal de Villanova, pouvait lui écrire de Rome : « On entend dire tout haut à la curie, qu'à vous seul, vous écrivez plus ici que tous les autres princes ensemble. » Ainsi s'expliquent les vestiges exceptionnellement nombreux que ce long règne a laissés au dépôt de Barcelone. Primitivement éparpillées dans divers couvents du royaume, les archives furent sous Jayme II l'objet d'un commencement de concentration. Les conservateurs les plus marquants de ces collections sont passés en revue par M. Finke qui relève aussi la coïncidence entre la disposition actuelle des Archives de la Couronne et la description dressée par l'archiviste Benet à la fin du XVIe siècle. On y rencontre trois catégories principales de documents, les volumes des Registres, les *Cartas reales diplomaticas* et les *Pergaminos de los reyes*. Jusque dans les temps modernes, les historiens consultèrent presque exclusivement les Registres; malgré l'absolu défaut de classement, Zurita eut cependant recours aux *Cartas reales diplomaticas*. Par opposition aux *Pergaminos* et aux Registres ce nom désigne toutes

Digitized by Google

les pièces rédigées sur papier, soit actes officiels, soit correspondances. Remontant au delà du règne de Jayme II, la collection des *Cartas* acquiert avec celui-ci toute sa signification tant pour le nombre que pour l'importance des documents. Aucun dépôt du monde entier ne possède semblable quantité de documents en papier datant de la fin du XIIIe siècle. C'est dans les rapports des procureurs et envoyés diplomatiques que réside le principal intérêt : les relations de la Cour romaine forment le noyau de la collection d'*Acta Aragonensia* réunis par M. Finke. Elles se rattachent à un objet favori de ses études : éclaircir la politique religieuse internationale du temps de Boniface VIII et des papes d'Avignon. Parmi les *Pergaminos* ou rouleaux de parchemin se trouvent 858 bulles pontificales à partir du Xe siècle. L'inventaire général des Archives de la Couronne renseigne 6389 volumes de registres contenant 3,195,500 documents : près de 3500 de ces volumes traitent d'événements antérieurs au XVe siècle. Les registres 90-427 correspondent au règne de Jayme II. Avec lui la classification des actes en des séries de registres nettement tranchées est un fait accompli. On distingue dès lors les Registres *communia*, *graciarum*, *officialium*, *solucionum*, *thesaurarie*, *curie*, *sigilli secreti* et *secretorum* ou *legacionum*. L'auteur accumule les observations au sujet de l'enregistrement et d'autres formalités ; c'est un apport notable à la diplomatique aragonaise. — Chargé de l'examen des affaires importantes de l'Etat, le Conseil royal préparait la correspondance politique, les mandats et les ordonnances du souverain dont l'expédition revenait à la Chancellerie. Membre du conseil royal et chef des bureaux de confection et d'expédition des actes, le Chancelier exerçait également un droit fort étendu de nomination et de surveillance. Il n'y a pas que les employés de la Chancellerie qui lui soient soumis ; sa juridiction atteint les écrivains publics du pays ; il accorde l'approbation aux fonctionnaires juridiques et aux notaires. Régulièrement les grosses émanant de la Chancellerie portent sa signature. Des prélèvements opérés sur le produit du *jus sigilli* lui servent d'émoluments

Depuis le XIIIe siècle les chanceliers sont presque toujours choisis parmi les évêques ou bien parviennent plus tard à la dignité épiscopale. Pour Jean de Procida, le premier chancelier de Jayme II, le poste semble avoir été plutôt une dignité honorifique ; il eut pour successeurs l'évêque Raimond de Valence, l'infant Jean qui devint plus tard archevêque de Tolède et chancelier de Castille, l'évêque Raimond Gastonis de Valence et Gaston de Huesca. Le personnel de la chancellerie comprenait en outre le vice-chancelier, le garde-sceau et diverses catégories de scriptores. Nombre de registres se rattachent à l'administration financière. Très rudimentaire à l'avénement de Jayme II, l'administration centrale des finances reçut de ce souverain l'organisation qu'elle conserva depuis. Le *racional* ou *magister racionalis* ainsi que le trésorier apparaissent ici en première ligne.

Les relations envoyées au roi par des correspondants établis à l'étranger occupent la place prépondérante dans les *Acta Aragonensia*.

Digitized by Google

Aussi M. Finke consacre-t-il une attention particulière à l'étude de la diplomatie de Jayme II. Ces représentants diplomatiques occupent deux situations nettement distinctes : celle de procureur et celle d'ambassadeur. Le premier est subordonné au second, supérieur en rang. La mission de l'ambassadeur ne dure guère, elle a pour objet une ou quelques affaires politiques définies par les instructions. L'ambassade est composée d'un nombre variable de membres, parfois trois, rarement deux, le plus souvent un seul. C'est la plupart du temps un laïque, haut personnage de la Cour, de race noble ou même un infant. Fréquemment l'intention d'exercer une pression sur la curie romaine a dirigé ce choix : l'attitude arrogante des hommes d'État aragonais envoyés en ambassade trahit l'antipathie, l'opposition de principe du fonctionnaire laïque à l'endroit de l'administration romaine. Les procureurs sont ordinairement recrutés parmi les clercs : ce sont des canonistes, chargés de traiter avec les bureaux pontificaux des demandes de concession de privilèges, de décimes. Ils ont aussi le devoir d'informer le souverain de toutes les nouvelles politiques ou religieuses à même de l'intéresser. Leur situation est permanente, leur traitement fixe; ils se succèdent l'un à l'autre sans interruption. La série des nominations et des relations des procureurs aragonais s'ouvre sous le règne de Jayme II : la plus ancienne lettre de procuration destinée à R. Ollomarii porte la date du 28 juillet 1294. Nombre de lettres et de correspondances ont aujourd'hui disparu. M. Finke a groupé en de brèves notices les noms et autres renseignements concernant les procureurs et les ambassadeurs de Jayme II. La transmission des correspondances se faisait par des courriers soumis au chancelier entre les mains duquel ils prêtaient serment. Les nouvelles étaient portées en Aragon avec une grande célérité, 5 ou 6 jours suffisaient pour remettre à destination les correspondances de l'Italie centrale; l'élection de Jean XXII fut connue assez tôt pour que le roi envoyât sa réponse dès le septième jour après l'événement. Des étuis métalliques garantissaient les missives contre les intempéries; le secret était sauvegardé par l'usage d'une cryptographie spéciale, l'emploi d'expressions et de phrases inintelligibles aux non initiés.

Jayme II disposait en outre d'autres sources d'information. Ses correspondants volontaires étaient fort nombreux. Ce sont des Catalans éparpillés de toutes parts au dehors de la mère-patrie, des cardinaux et des fonctionnaires de la curie pontificale, des Italiens, Génois, Milanais, Romains, Vénitiens, Sardes et Siciliens.

Il convient de mentionner ici hors pair le négociant génois Chrétien Spinula et le fameux cardinal Napoléon Orsini. Le premier servit maintes fois d'hommes d'affaires à Jayme II auquel il procure des constructeurs de vaisseaux, du vin, des perles, etc. Ses correspondances comptent par douzaines, pour l'expédition romaine d'Henri VII elles constituent une source capitale. Cardinal pendant 54 ans et sous 7 pontificats, Napoléon Orsini eut une part décisive à l'élection de Clément V et de Jean XXII. Ni l'un, ni l'autre de ces pontifes ne con-

Digitized by Google

serva ses sympathies. Son dévoûment complet à la maison d'Aragon le mit en froid avec Jean XXII et son active intervention dans les affaires italo-aragonaises s'établit en opposition directe avec les vues du pape. En 1316 s'ouvre sa correspondance avec Jayme II, elle devient régulière quelques années plus tard. Le cardinal s'intéresse tout particulièrement à la conquête de la Sardaigne; celle-ci accomplie, il est assailli de demandes par les solliciteurs en quête de bénéfices. Pendant les dernières années de Jayme II, Orsini se préoccupe surtout d'établir des alliances matrimoniales entre la France et l'Aragon. Son ton calme et prudent contraste avec la passion que dégage la correspondance de son *ad latus*, le dominicain Ferrer de Abella. Malgré les précautions de ce dernier pour tenir secrètes ses virulentes attaques contre Jean XXII, elles transpirèrent et la situation du dominicain en fut rendue pénible. Ferrer finit par atteindre l'objet de ses rêves : il devint évêque de Barcelone en 1334.

La correspondance familiale de Jayme II nous révèle ses préoccupations religieuses, la vénération dont il entoure sa mère, une sollicitude paternelle attentive aux moindres faits qui intéressent ses enfants, un sentiment d'équité qui croît progressivement avec l'âge. Nous voyons défiler ici des personnages intéressants à des titres divers, Yolande, sœur du roi et son mari Robert d'Anjou, Frédéric fidèle dans son affection fraternelle malgré le dissentement sur l'affaire sicilienne, les frères bâtards, les deux épouses qui possédèrent fort inégalement l'amour du royal époux; les filles Blanche et Marie entrées l'une et l'autre en religion, Élisabeth épouse de Frédéric le Bel. Jayme II eut pour successeur son deuxième fils, Alphonse. L'aîné avait refusé à la fois la couronne et le mariage avec une infante de Castille. Après de longues hésitations, l'infant Jayme se résolut ou se résigna à entrer au couvent, il prit l'habit de chevalier à San Creus, s'abandonna à des débauches qui firent scandale mais finit par mourir dans l'Ordre. Jean fut le fils préféré du roi. Destiné de bonne heure à la carrière ecclésiastique, il fut dès son enfance nanti de plantureuses prébendes. Prêtre de cœur et d'esprit il fit preuve de zèle pour les affaires religieuses quand il obtint en 1319 le siège archiépiscopal de Tolède. L'échange très actif de lettres entre Jayme II et son fils témoigne de la clairvoyance avec laquelle le primat juge les complications politiques de la Castille.

Dans les actes officiels proprement dits on constate la prédominance du latin tandis que la langue varie dans les correspondances. Les procureurs se servent ordinairement du latin, les diplomates laïques du catalan. C'est généralement en cet idiome qu'est conçue la réponse du roi La correspondance avec la Castille s'entretient fréquemment dans la langue de ce pays; la rareté des lettres italiennes et françaises surprend. L'emploi de la langue maternelle donne à la composition plus d'originalité et de vie, il en est particulièrement ainsi dans les lettres familières. Le latin l'emporte pour la précision, la clarté dans l'exposé d'une question. Même ici la note sentimentale n'est pas entiè-

Digitized by Google

rement absente, telle lettre annonce déjà la fraîcheur de la littérature épistolaire de la Renaissance. Naturellement ceux qui tiennent la plume n'ont pas tous le même tempérament. Des relations comme celles de Jean Burgundi trahissent un esprit pondéré, calme, lucide, leur objectivité inspire une entière confiance. La plupart du temps, le ton est subjectif, nettement personnel. Les jugements portés sur Boniface VIII et sur Jean XXII ne semblent point exempts d'un parti pris hostile, Clément V est mieux partagé sous ce rapport. S'il faut en règle générale se fier aux relations des audiences accordées aux procureurs ou aux ambassadeurs, il en va autrement des renseignements envoyés à titre d'information. Dans leur zèle de reportage les agents ont fréquemment accueilli des nouvelles peu sûres et même erronées.

Il n'en reste pas moins que la publication de cette correspondance diplomatique médiévale contribue puissamment à faire mieux connaître d'innombrables personnages de l'époque : Philippe le Bel, Robert de Naples, Frédéric de Sicile, Jayme II, les rois d'Allemagne, les papes, les cardinaux et les prélats les plus en vue, etc. Même réduits au règne de Jayme II, les documents constituent une masse tellement imposante que M. Finke n'a pu l'entamer que par certains côtés. Ainsi les actes concernant les institutions, la politique intérieure ont été systématiquement exclus du recueil; les correspondances concernant le monde musulman n'ont pas été relevées non plus. Tout en limitant ainsi son champ d'activité, M. Finke a dû souvent se contenter de faire un choix, de publier certains documents à titre de spécimen.

A défaut d'une analyse, que le nombre et la variété des documents ne rend guère réalisable, nous terminerons en indiquant les divers groupes sous lesquels se rangent les documents contenus dans les *Acta Aragonensia* : I. Actes concernant l'époque de Boniface VIII et de ses deux prédécesseurs (1290-1303). II. Époque de Benoît XI et élection de Clément V. III. Élection de Jean XXII. IV. Relations de l'Allemagne et de l'Aragon à la fin du XIIIe siècle. V. Expédition romaine d'Henri VII. VI. Contributions à l'histoire de Frédéric le Bel de son épouse Élisabeth d'Aragon. VII. La lutte politico-ecclésiastique et l'expédition romaine de Louis de Bavière. VIII Négociations avec la France. Avis de la Curie (1300-28). IX. Négociations au sujet de la Sardaigne. Avis de la Toscane (1305-16). X. Avis de la curie du temps de la conquête de la Sardaigne (1323-28). XI. Relation concernant la lutte au sujet de Ferrare (1309). XII. Les Spirituels en Sicile. XIII. Relations réciproques entre les rois Charles II, Robert et Frédéric. XIV. Relations de Jayme II avec l'Orient chrétien. XV. Avis de la curie concernant l'histoire aragonaise du temps de Clément V. XVI. Avis de la curie concernant l'histoire aragonaise du temps de Jean XXII. XVII. Contributions à l'histoire ecclésiastique d'Aragon. XVIII. Contributions à l'histoire d'Espagnols illustres. XIX. Histoire de la civilisation.

A. Kempeneer.

Digitized by Google

PH.-H. DUNAND. *Études critiques d'après les textes sur l'histoire de Jeanne d'Arc.* Troisième série : *La société de l'Histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc.* Paris, Poussielgue. 1907. In 8, XXIII-484 p.

LE MÊME. *La Vie de Jeanne d'Arc de M. Anatole France et les documents.* Paris, Poussielgue, 1908. In-8, 173 p. F. 2.

Nous avons ici même (RHE, 1905, t. VI p. 627) signalé les deux premières séries d'*Études critiques;* nous avons indiqué les points principaux, qui font l'objet du débat. Nous pensons qu'il est inutile d'y revenir. M. Dunand a déjà précédemment touché l'œuvre de Jules Quicherat (ibid., p. 634); il consacre à l'examen détaillé de cette œuvre un nouveau volume.

« On ne s'attendrait peut-être pas, dit-il (p. 74), à rencontrer chez J. Quicherat un double personnage, en ce qui regarde Jeanne d'Arc; pourtant rien n'est plus exact. Il y a l'éditeur paléographe des deux procès, et il y a le critique préoccupé des graves problèmes que soulève l'histoire de l'héroïne ». Il y a l'érudit qui remplit « à la satisfaction générale » la mission, que lui confia la *Société de l'Histoire de France :* à savoir, de publier les deux procès, de condamnation et de réhabilitation. Cette publication, on peut le dire, fut un immense service rendu aux travailleurs Il y a aussi l'historien qui écrivit les *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850). C'est à critiquer ce travail que M. Dunand a consacré une grande partie de son volume.

On peut juger de la valeur de J. Quicherat comme historien, par ce seul principe, qui se trouve à la base de sa méthode : « Notre opinion est que — en matière historique — on a le droit d'affirmer et d'imposer sa conscience aux autres, sans qu'il soit besoin de pièces à l'appui » (p. 348). De fait, à partir de la captivité et du procès de la Pucelle, c'est ce principe, qui dirige l'historien dans ces *Aperçus nouveaux* On comprend dès lors que certains de ces aperçus soient *nouveaux*.

On se demande vraiment, si ces *Aperçus nouveaux* méritaient une critique si étendue et si détaillée. Il est vrai que M Dunand trouve ainsi l'occasion de fournir la preuve des opérations critiques qu'il a faites dans les volumes précédents ; il peut en même temps montrer le peu d'autorité que mérite J. Quicherat, quoi qu'on en ait dit, dans l'histoire de la captivité et du procès de Jeanne d'Arc. Nous est avis néanmoins que ce double résultat pouvait être obtenu en moins de pages et avec moins de phrases.

M. le chanoine Dunand comptait avoir dit son dernier mot sur l'histoire de Jeanne d'Arc : vain espoir! Voilà que M. Anatole France, en publiant sa *Vie de Jeanne d'Arc*, vient troubler son repos et l'oblige à reprendre la plume pour « formuler une respectueuse protestation ». Nous nous sommes demandé si cette protestation n'était pas par trop « respectueuse ». M. Anatole France mérite-t-il tant de ménagements,

Digitized by Google

mérite-t-il qu'on le prenne au sérieux, même quand il prétend faire œuvre d'historien?

M. France ne croit à rien, mais il professe le subjectivisme en histoire, tout comme J. Quicherat Sa méthode arbitraire et fantaisiste l'amène à défendre ces trois erreurs fondamentales : Jeanne est « une hallucinée perpétuelle, hors d'état, le plus souvent, de distinguer le vrai du faux »; son action et son héroïsme ont été surfaits; enfin la martyre de Rouen est une hérétique relapse, légalement condamnée, flétrie et exécutée. Pour l'historien de Jeanne d'Arc, qui a mis vingt années à écrire les 5,000 pages de son œuvre (p 21), c'était un droit et un devoir de protester, et même de le faire avec un peu plus d'énergie. Fallait-il cependant honorer M. Anatole France d'une étude critique de 170 pages?

J. MAHIEU.

E. R. VAUCELLE. *Catalogue des lettres de Nicolas V concernant la province ecclésiastique de Tours d'après les registres des Archives Vaticanes.* Paris, A. Picard, 1908. In-8, LVII-405 p. F. 8.

Le catalogue dressé par M. Vaucelle comprend l'analyse de 1502 lettres de Nicolas V concernant les évêchés de la province ecclésiastique de Tours. Les documents analysés sont empruntés à la série des registres du Vatican et à celle des registres dits du Latran ou de la Daterie. L'intérêt du recueil consiste entièrement à élucider l'obscure question bénéficiale avant le Concordat de 1516. Pour la province de Tours le problème est double, selon que l'on s'occupe des diocèses de Tours, d'Angers et du Mans relevant du roi de France ou que l'on étudie les rapports du Saint Siège avec les diocèses bretons. Pour les premiers, l'auteur n'a eu que la peine de suivre les grandes lignes de la belle *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII* par M. Noël Valois; pour les autres, il a montré clairement que la Pragmatique Sanction n'y fut pas reconnue et qu'il exista une sorte de concordat conclu à la suite des pourparlers de 1441 entre Jean V et les légats du pape Eugène IV. Nicolas V, conformément à cet accord, s'efforça de nommer évêques des ecclésiastiques recommandés par les ducs ou élus canoniquement par les chapitres; il usa en même temps largement des droits de réserves et de translation. Il y eut pourtant des conflits, témoin le schisme de Rennes sous Pierre II; mais ces conflits furent bien plus soulevés par des questions de personnes qu'occasionnés par des questions de principes. Si Pierre II tendit à renfermer les réserves pontificales dans de justes limites, il en reconnut la légitimité et leur laissa plein effet en ce qui concerne les bénéfices mineurs. D'ailleurs, il trouva son avantage à lier partie avec le pape qui défendit l'autonomie de la Bretagne en entravant l'appel des

Digitized by Google

bénéficiers au parlement de Paris et régla à son avantage les différends survenus entre lui et l'épiscopat breton au sujet de l'immunité des *minihis*. Quant à l'état moral du clergé de la province de Tours, les lettres de Nicolas V révèlent qu'il n'est ni pire, ni meilleur que dans les autres régions de la France. A ce propos, l'auteur remarque sagement que « s'il est une tâche difficile en histoire, c'est bien de déterminer l'état moral d'une époque, d'une classe quelconque même de la société. Ce sont les faits extraordinaires qui attirent l'attention; les crimes aussi bien et plus que les vertus. Là où il faudrait des statistiques exactes, on n'a que quelques anecdotes, des phrases qui n'expriment jamais qu'une impression personnelle. C'est une base vraiment trop fragile pour édifier une appréciation ».

L'introduction du livre de M. Vaucelle, qui vient d'être analysée et à laquelle on pourrait reprocher la négligence du style (1), est suivie de l'analyse des documents romains. Ces documents ont le grave défaut d'être analysés en français, de telle sorte qu'il est difficile d'apprécier l'exactitude de la traduction des noms de lieux ou de personnes, pourtant capitale dans un ouvrage où ces noms foisonnent. Le reproche adressé à l'auteur est d'autant plus fondé qu'il y a malheureusement lieu de se défier de ses interprétations (2).

G. Mollat.

(1) Je cite au hasard cette étrange phrase, p. xxxvi : « L'assemblée que Pierre II devait réunir pour délibérer et prendre une résolution au sujet de l'acceptation des bulles pontificales, ne le fut pas, ou du moins, nous ne connaissons pas ses décisions. »

(2) Le nombre de ses méprises de lecture est vraiment considérable. Ainsi p. LIV, on traduit par neveu le mot *sororius*, qui a le sens de beau-frère. Ailleurs, il faut lire Bouaye et non Bouage (n. 47, 48, 426); Pornidio (Pornic) et non Porvidio (n. 1290 : Port-Saint-Père et non Saint-Pierre-du-Port (n. 375); Hermelandi (Saint-Herblain ou Saint-Herblon) et non Merlandi (n. 521); Ecouflant et non Scouflant (n. 521); Auvreneyeo et non Auvenœyo (n. 1113); Trans et non Téant (n. 546); Teillé et non Taille (n. 1264); Thouaré et non Toyré (n. 799), etc. Il oublie que *Trenorchium* est le célèbre monastère de Tournus, — il l'écrit Trevorchi (n. 588, 1064, 1108); Agnia est Aigne, aujourd'hui Saint-Sébastien-lez-Nantes (n. 53); *de Alneto* doit se comprendre par Launay; Rottajacuti est Roccajacuti (n. 313); Saint-Magnobode est Saint-Mainbœuf (n. 937), etc. Bien que le texte indique que le monastère de la Meilleraye soit situé dans le diocèse de Nantes, il le place dans le département des Deux-Sèvres (n. 869, 1304). Il écrit de trois façons différentes le nom du même prieuré Loctini, Loctivi, Lothivy (n. 84, 1275, 1276). Ces exemples, qui pourraient être multipliés à l'envi, montrent combien l'auteur a eu peu de souci de l'exactitude, tandis qu'il était à même de consulter l'excellent *Pouillé de la province de Tours* dressé par M. Longnon.

Digitized by Google

1. *Das Mainzer Fragment vom Weltgericht.* Ein Ausschnitt aus dem deutschen Sibyllenbuche vom E. SCHRÖDER. 2. *Die 42 zeilige Bibeltype im Schöfferschen Missale Moguntinum von 1495* von G. ZEDLER. 3. *Die Missaldrucke Peter Schöffers und seines Sohnes Johann* von A. TRONNIER. 4. *Zu den Bücheranzeigen Peter Schöffers* von W. VELKE. (Veröffentlichungen der Gutenberg-Gesellschaft V-VI-VII.) Mayence, Verlag der Gutenberg-Gesellschaft, 1908. In-4, 235 p. et 13 pl. photogr.

Depuis longtemps déjà les premiers textes imprimés sont devenus un objet de recherche et de collection. Dans ces dernières années on a même vu se former des sociétés dont le nom seul suffit à indiquer le but et la spécialité, notamment : la *Graphische Gesellschaft* et la *Gesellschaft für Typenkunde des 15. Jahrhunderts.* – A Mayence, au berceau même de l'art qui ouvrait une ère nouvelle, on a vu s'établir une autre société sous le vocable du grand inventeur Gutenberg. Le programme de la *Gutenberg Gesellschaft* est l'exploration scientifique de l'histoire de la typographie. Le nombre des membres, dont le recrutement se fait en tout pays, est considérable à en juger par les nomenclatures que nous offrent les cinquième et sixième comptes-rendus de l'année 1906 et 1907. — Ce sont les *Veröffentlichungen*, publications annuelles, qui, à côté des comptes-rendus, sont l'organe principal de la société, dont ils montrent la fécondité scientifique. Les travaux des premières années (1902 à 1905) ont été en effet d'une valeur bien appréciable.

La publication pour l'année 1906, annoncée pour le mois du juillet de la même année (cf. *Fünfter Jahresbericht* du 24 juin 1906, p. 9, 10) n'a vu le jour qu'en 1908. Ce retard est compensé par le nombre des mémoires — quatre — présentés dans les n° V, VI, VII, restés en retard depuis 1905, et dont voici les titres : 1. *Das Mainzer Fragment vom Weltgericht; ein Ausschnitt aus dem deutschen Sybillenbuche*, par le professeur Dr Edward Schröder de Göttingue (p. 1-9). — 2. *Die 42 zeilige Bibeltype im Schöfferschen Missale Moguntinum von 1493*, par le professeur Dr Gottfried Zedler de Wiesbaden (p. 10-27), avec 3 planches (I, II, III). — 3. *Die Missaldrucke Peter Schöffers und seines Sohnes Johann*, par le Dr Adolph Tronnier de Mayence (p. 28-220) avec 4 planches (une partie de I, II, III et XIV.) — 4. *Zu den Bücheranzeigen Peter Schöffers* par le professeur Dr Wilhelm Velke de Mayence (p. 221-235), avec 10 planches (IV-XIII). — L'étude du Dr Adolph Tronnier a tout particulièrement attiré notre attention. C'est une étude approfondie et systématique de tous les missels sortis de la maison de P. Schöffer et fils à Mayence. L'auteur s'est attaché à étudier les différents groupes de ces premiers missels incunables.

Dans chaque groupe il nous met en présence de tous les exemplaires de chaque missel-type qui nous sont parvenus et qu'il a pu retrouver. C'est ainsi que quelques vieux textes imprimés : un « Canon » appar-

Digitized by Google

tenant à un missel de Mayence de 1507, un autre d'une provenance encore inconnue, et « un missel de Bresslau » daté de 1488-1491, ont pu être tirés de l'oubli. C'est un fait à la fois curieux et regrettable que sur les milliers de volumes par lesquels débuta l'art nouveau il y a 4 ou 5 siècles, il n'y en a que quelques dizaines qui soient parvenus à notre connaissance, et encore souvent dans un état très défectueux. — M. Tronnier a grandement mérité de la reconnaissance des liturgistes et des bibliophiles par sa bibliographie des missels-incunables provenant de l'imprimerie P. Schöffer et fils (p. 159-199), et qui est donnée ici pour la première fois. Dans cette liste chaque volume est l'objet d'une description détaillée et souvent des variantes sont ajoutées. Dans cette bibliographie, comme aussi au cours du travail les renseignements fournis par le bibliographe Weale (*Catalogus Missalium ritus latini ab anno MCCCCLXXV impressorum*, Londini 1886, in-8 de XII-296 p.). et par d'autres auteurs, ont été à plusieurs reprises rectifiés et complétés. Il est presque banal d'ajouter que des séries de catalogues du même genre fournissent d'excellents instruments de travail aux spécialistes, notamment aux liturgistes-historiens. Et, naturellement, l'histoire ecclésiastique en général peut aussi en tirer profit. On nous dispensera de nous arrêter ici à signaler les remarques que nous aurions à faire sur les points neufs et les points à rectifier. — Même l'histoire profane, générale et particulière, saura tirer profit, par exemple, du mouvement commercial qui se manifeste à propos des premiers textes imprimés. C'est d'ailleurs au point de vue de l'histoire profane que s'est placé le Dr Tronnier. Il étudie le côté extérieur de ces textes religieux pour arriver à des conclusions se rapportant à l'histoire de la typographie à ses débuts. Ainsi conclut-il, par exemple, à la page 52 à propos d'un missel de Bresslau de 1483, « que parmi tous les exemplaires étudiés il n'en est pas un seul, qui concorde avec l'autre », et que pour le missel de Bresslau en particulier, « il n'y a aucun double, chaque volume forme un spécimen unique ».

A la page 153 et suiv. M. Tronnier résume toutes ses conclusions, dont les plus essentielles intéressent l'histoire typographique. La *bibliographie*, dont nous avons parlé et qui forme l'appendice I est encore suivie de trois autres appendices d'ordre technique : I[1], II[2], III. Viennent ensuite les *notes* pour le texte, système qui rend la lecture du travail fatigante, un *épilogue* et une *table* très détaillée. — Le procédé d'ensemble nous semble être parfois peu méthodique. De là le manque de netteté et de précision, par exemple, pour la description des spécimens au cours du travail. Une meilleure ordonnance des matériaux aurait sans doute suggéré davantage des idées originales. — Le travail de M. Tronnier ébranle aussi plusieurs résultats de l'étude du Dr G. Zedler, qui précède immédiatement celle de notre auteur. C'est une coïncidence choquante et curieuse dans un seul et même volume. — Enfin le style romanesque n'est absolument pas en rapport

Digitized by Google

avec la nature du sujet. Quant à la toilette typographique elle est on ne peut plus soignée et de bon goût. Les XIV planches ajoutées à la fin du volume sont d'une valeur égale. Bref, en tant qu'édition, le dernier volume des *Veröffentlichungen der Gutenberg Gesellschaft*, fait grand honneur aux éditeurs et peut servir de modèle.

D. CUNIBERT MOHLBERG, O. S. B.

FR X. KRAUS. *Geschichte der christlichen Kunst*, t. II. *Die Kunst des Mittelalters und der italienischen Renaissance*, IIe (Schluss-) Abth. *Italienische Renaissance*, IIe Hälfte, éd. J. SAUER. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1908. Gr. in-8, XXII et pp. 283-856, fig. 133-320. M. 19.

Le fascicule par lequel M. Sauer termine l'histoire de l'art chrétien du professeur Kraus, demeurée incomplète depuis 1900, est à lui seul un important ouvrage et mérite mieux que la courte description que la *Revue d'histoire ecclésiastique* en a faite (1908, t. IX, pp. 403 et suiv.). Il traite de l'âge d'or et de la fin de la Renaissance italienne et forme un volume unique avec le fascicule consacré par Kraus aux débuts de cette même Renaissance.

M. Sauer a pu utiliser pour son travail les notes de son savant maître. C'est notamment à celui-ci que sont dûs les paragraphes sur Fra Bartolommeo et Léonard de Vinci. Cependant Kraus n'avait laissé qu'un plan général pour la fin de l'ouvrage, qui est presque toute entière l'œuvre de son successeur. Celui-ci a su conserver l'unité de conception en continuant à mettre l'histoire de l'art en rapport intime avec l'histoire de la civilisation et en accordant à l'iconographie l'importance prépondérante qui lui était réservée dans les parties précédentes. Le présent volume termine l'ouvrage tout entier. D'après le plan primitif celui-ci devait comprendre un court aperçu sur la Renaissance dans l'art religieux des pays ultramontains et sur l'art moderne, mais l'auteur n'ayant laissé aucune note sur ce sujet, encore très délaissé par les historiens de l'art chrétien, cette dernière partie a été définitivement abandonnée. Des tables générales terminent le volume. Elles permettront désormais de tirer tout le profit désirable d'un ouvrage dont le texte serré est si riche en renseignements et qui mérite une place à part dans les travaux sur l'art chrétien.

Le fascicule publié par Kraus en 1900 se termine par la réaction provoquée par Savonarole contre le sensualisme de la fin du XVe siècle. L'austérité rigide du dominicain de Saint-Marc ne pouvait que rendre moins spontanée l'inspiration artistique, mais rien ne pouvait être plus salutaire à l'art chrétien de cette époque, qu'un retour à la conviction religieuse et à la gravité morale.

Digitized by Google

Ce sont précisément ces caractères que MM Kraus et Sauer mettent avant tout en relief dans les chefs-d'œuvre de l'âge d'or de la Renaissance italienne, sans les attribuer toutefois à l'influence exclusive de Savonarole. Cette brillante période, qui dura tout au plus trente ans (1490-1520), trouve à peine son pareil à n'importe quelle autre époque de l'histoire. La manière de la juger est précisément le côté le plus original et le plus neuf du présent ouvrage. Elle est placée aux confins du moyen âge et des temps modernes, au moment précis où les conceptions chrétiennes des temps antérieurs et l'esprit des temps nouveaux, avec sa franche joie de vivre, son amour de la nature et de la beauté physique, s'harmonisent dans un juste équilibre L'art chrétien ne pouvait gagner aux tendances nouvelles que des moyens nouveaux pour exprimer les idées qui appartenaient déjà à son domaine. Une rupture d'équilibre en faveur de ces tendances devait amener fatalement la décadence de l'art chrétien. Le Bramante, Vinci, Raphaël et Michel-Ange, quatre génies de premier ordre, vécurent à cette époque décisive et surent répondre aux aspirations nouvelles de leur temps, tout en demeurant fidèles aux conceptions traditionnelles de l'art religieux. Aussi faut-il chercher à cette époque en Italie l'apogée de cet art, bien loin d'y voir l'abandon définitif de tout ce qui avait fait la grandeur de l'art chrétien du moyen âge. A la vérité M. Sauer ne va pas jusqu'à excuser toutes les hardiesses qui se rencontrent dans les œuvres d'art religieux des débuts du XVIe siècle italien Il concède que certaines vierges de Raphaël ont un caractère trop profane, il voit des exagérations dans la sublime gigantomachie par laquelle Michel-Ange a représenté le Jugement dernier, il reconnait des éléments du style baroque dans certaines œuvres de Raphaël et de Michel-Ange, mais par contre il réussit à démontrer, non seulement qu'il ne faut chercher aucun sensualisme dans les œuvres religieuses de ces grands maîtres, mais encore que l'idée qui les inspire rompt, beaucoup moins qu'il ne paraît d'abord, avec les traditions de l'art chrétien.

Fra Bartolommeo (1475-1517), disciple de Savonarole et ami de Raphaël, est un trait d'union entre les temps anciens et nouveaux. Peintre moderne, tout pénétré de l'esprit du moyen âge, il habitait ce même couvent de Saint-Marc, que Fra Angelico avait illustré un demi siècle avant lui.

L'œuvre religieuse de Vinci (1452-1518) trouve dans la *Cène* sa plus haute expression. Celle-ci respire une conviction si profonde que Kraus se refuse à admettre les soupçons d'athéisme qui ont plané sur son auteur. Pour une raison semblable il rejette, jusqu'à preuve du contraire, le reproche de vie dissolue que Vasari adresse à Raphaël et ailleurs il prend nettement parti contre les accusations portées contre la foi ou les bonnes mœurs de Michel-Ange.

Si, au début du XVIe siècle, Rome tient la tête du mouvement artistique, c'est bien davantage à Jules II (1503-1513) qu'à Léon X (1513-

Digitized by Google

1521) qu'elle en est redevable. C'est lui qui demanda au Bramante la basilique Saint-Pierre, à Michel-Ange la décoration de la Sixtine, à Raphaël celle de ses appartements. Léon X n'eut que le mérite de continuer ces travaux et celui de conserver Raphaël à son service.

C'est dans les œuvres grandioses exécutées sous l'impulsion de la papauté, que l'on peut surprendre l'esprit chrétien qui anime les maîtres de la Renaissance. Ainsi l'étude de M. Sauer sur l'iconographie de la Chapelle Sixtine, montre jusqu'à quel point Michel-Ange avait le souci d'exprimer une suite bien ordonnée d'idées religieuses et celui de rattacher son œuvre à celle de ses devanciers. Alors que ceux ci avaient représenté, dans les tableaux à fresque qui décorent les parois de la Sixtine, l'économie du salut sous la loi de Moïse et sous la loi du Christ, Michel-Ange réserva la voûte de la chapelle à l'économie du salut aux temps qui précèdent la Loi. Il y trouva place pour les prophéties de la Rédemption, les ancêtres du Christ, les prophètes des Juifs et les sybilles des païens. Et plus tard, lorsqu'il couronna son œuvre par le *Jugement dernier*, il sut conserver plus d'éléments traditionnels qu'on ne croit dans cette peinture célèbre, qui est la première interprétation de la sublime poésie du *dies irae*. Entretemps les tapisseries de Raphaël, avaient encore enrichi ce cycle iconographique, par la représentation des Actes des apôtres ou de l'économie du salut après l'Ascension. Sur les murs de la Chapelle figurait donc l'histoire de l'humanité toute entière, avec le Christ comme dernier aboutissement.

L'iconographie des *stanze* ou Chambres de Raphaël est plus intéressante encore. Dans toute l'histoire de l'art il n'existe peut-être pas un second ensemble qui caractérise aussi bien l'esprit d'une époque. Nous ne pouvons qu'indiquer brièvement l'interprétation de ces peintures sans prétendre justifier complètement la manière de voir de M. Sauer. La Chambre de la Signature représente, comme la Chapelle Sixtine, l'économie du salut. Mais ce n'est plus cette fois l'expression historique mais plutôt l'expression philosophique de cette idée : tout ce qui est terrestre : le beau représenté par le Parnasse, le savoir (École d'Athènes), la jurisprudence et le gouvernement des hommes, la théologie (*Dispute du Saint Sacrement*), sert à l'Église de moyen pour conduire l'humanité vers Dieu. Les chambres suivantes expriment le triomphe de l'idée chrétienne dans le triomphe de la papauté : La Chambre d'Héliodore montre l'indéfectibilité de l'Église, grâce au secours de Dieu à travers toutes les épreuves : ce secours nous apparait dans le chatiment du persécuteur qui porte des mains sacrilèges sur les vases sacrés (Héliodore), ou qui viole le patrimoine de Saint-Pierre (Attila et S Léon), il apparait encore dans le doute sur l'Eucharistie (miracle de Bolsène), comme aussi dans la délivrance de Pierre, le premier chef de l'Église. La Chambre de l'Incendie du bourg, peinte sous Léon X, représente sur ses parois des sujets moins élevés : elle glorifie le Pape règnant dans la personne de ses prédécesseurs portant le même nom. On y voit l'incendie du borgo, éteint par Léon IV, la

Digitized by Google

victoire d'Ostie remportée par le même Pape sur les Sarrasins, Léon III prêtant le serment et couronnant Charlemagne. La quatrième Chambre, celle de Constantin, à laquelle Raphaël n'a peut-être plus mis la main, suit un programme meilleur : la Providence divine dans l'histoire est le thème développé par ses fresques. Celles-ci se groupent autour de la victoire de Constantin au Ponte Milvio, événement fondamental pour le pouvoir temporel de l'Église.

A côté des études sur la Sixtine et les Chambres de Raphaël, peuvent figurer avec honneur les pages consacrées par M. Sauer au tombeau de Jules II. Ici également il nous montre Michel-Ange, soucieux d'exprimer des idées profondément chrétiennes en un langage traditionnel.

La Renaissance italienne est avant tout remarquable par sa peinture. C'est à celle-ci que la majeure partie de l'ouvrage est consacrée Cependant la sculpture et l'architecture y sont également traitées avec ampleur. Il y a lieu de signaler spécialement quelques pages dans lesquelles est caractérisée l'influence du Concile de Trente sur le mobilier ecclésiastique ainsi que le chapitre consacré à l'étude des antiquités et à l'origine de l'histoire de l'art chez les artistes et les érudits de la Renaissance.

Comme il est juste, M. Sauer accorde une place respectable au Corrège, puis aux peintres de l'école vénitienne. Il termine son ouvrage par les écoles qui forment en quelque sorte l'épilogue de la Renaissance : les maniéristes qui succèdent à l'âge d'or, les éclectiques bolonais qui retournent à l'étude des grands maîtres, les naturalistes qui combattent le maniérisme par le retour souvent trop brutal à la nature. La fin de la Renaissance est la décadence de plus en plus accentuée de l'art religieux. La grâce et la tendresse d'expression du Corrège, le coloris aérien, la somptueuse mise en scène des peintres vénitiens, la recherche de la grandeur, de la beauté physique, ou bien encore du naturel brutal chez certains peintres du XVIe siècle, contrastent souvent avec l'expression profane et l'absence de conviction qui se remarque dans leurs tableaux religieux.

Il serait superflu de parler plus longuement de ces dernières parties de l'ouvrage. Il nous suffit d'avoir appelé principalement l'attention sur les tendances qui font l'originalité du travail de M. Sauer digne couronnement de la magistrale *Geschichte der christlichen Kunst*. Toutefois les qualités de l'ouvrage : une vaste érudition, de sérieuses connaissances théologiques, du bon goût, une intelligence sûre de l'iconographie du moyen âge, ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que l'œuvre de Kraus n'est pas complètement égalée, notamment dans sa clarté d'exposition, qualité si appréciable dans un ouvrage d'ensemble. Çà et là se lisent dans le fascicule dû à M. Sauer des allusions à des situations présentes et transitoires. Elles ajoutent aucun mérite à un ouvrage scientifique et auraient été omises avec avantage.

R. MAERE.

Digitized by Google

ELETTO PALANDRI, O. F. M. *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme Ier et de Catherine de Médicis* (1544-1580) *d'après les documents des archives de l'État à Florence et à Paris* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, fascicule 22.) Paris, A. Picard et fils : Florence, Libr. edit. fiorent. ; Bruxelles, A. De Wit, 1908. In-8, LIII-286 p. Fr. 6,50.

Voici un livre qui intéressera à la fois ceux qui s'occupent de l'histoire de France et de celle d'Italie, et les historiens du XVIe siècle en général. Écrit par un Italien, le R. P. Eletto Palandri, lecteur général d'histoire ecclésiastique au couvent de Fiesole, il est d'une lecture attrayante et le sujet qui y est traité est neuf à plusieurs points de vue.

Tout le monde connaît la publication de A. Desjardins, *Les négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, qui renferme, en 5 volumes, parus à Paris de 1859 à 1875, les pièces les plus intéressantes des archives de Florence concernant les relations entre les deux pays. Cependant, comme le montre le R. P. Palandri dans son introduction (p. XXVIII-XXXI), cette collection de documents, qui est à critiquer à plus d'un point de vue, ne saurait suffire pour retracer l'histoire des relations diplomatiques entre la France et la Toscane.

L'auteur du présent mémoire a donc été forcé d'entreprendre par lui-même des recherches complémentaires. Il s'est adressé aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, — où la moisson n'a pas été abondante — et à la Bibliothèque Nationale de la même ville, qui lui a fourni la correspondance entre les deux cours de 1569 à 1574. C'est surtout à l'*Archivio di Stato* de Florence que le P. Palandri a recueilli les matériaux les plus importants : les *Carte Strozziane*, l'*Archivio Mediceo* lui ont livré de nombreuses correspondances et instructions de nature à éclairer son sujet. Enfin, la *Collection de Simancas* à Paris et la Bibliothèque Riccardiana de Florence ont aussi apporté une contribution, minime il est vrai, au livre que nous présentons ici. Ce travail est donc basé sur un grand nombre de sources inédites ; de plus, l'auteur est le premier à en traiter le sujet.

Il ne sera pas superflu dès lors de résumer ici à grands traits l'histoire des négociations politico-religieuses entre les deux pays de 1544 à 1580.

Avant d'engager des relations diplomatiques, la France et la Toscane ont eu des rapports commerciaux et financiers suivis dès le haut moyen âge, mais les rapports politiques proprement dits datent de la seconde moitié du XVIe siècle. Appartenant au parti guelfe, la république de Florence fait appel aux princes français de Naples, parfois aux rois de France eux-mêmes, contre ses ennemis. Ses sympathies naturelles vont à la France jusqu'au jour néfaste où François Ier conclut avec Charles-Quint le traité de Cambrai (1529). La république

Digitized by Google

avait alors vécu et l'empereur se rendit maître de la ville après un siège héroïque. Il lui imposa comme prince le duc Cosme Ier de Médicis. La chute de la république amena celle du parti français à Florence. Dès lors, l'histoire des relations entre la Toscane et la France au XVIe siècle prend un aspect nouveau, qui ne changera guère à l'époque suivante. La politique restera toujours, en principe, impérialiste, mais avec une conscience plus nette et plus claire de la situation diplomatique. De là à une certaine émancipation de l'influence espagnole, il n'y aura qu'un pas et il suffira d'une circonstance favorable pour le franchir.

La période qui s'étend de la chute de la république jusqu'à la paix de Crépy (1530-1544) nous révèle comme une sorte de crise dans l'histoire de la Toscane : c'est l'incertitude, ce sont les tâtonnements d'un Etat qui commence une nouvelle vie à l'intérieur et qui se trouve entraîné dans une politique étrangère à son passé. Tiraillé entre François Ier, Charles-Quint et le pape Paul III, le duc de Florence se trouve dans une situation des plus périlleuses.

La conclusion de la paix de Crépy-en-Laonnais au mois d'août 1544, entre François Ier et Charles-Quint, vint tirer Cosme de ce mauvais pas : le moment était venu de tenter un rapprochement avec la France, où Catherine de Médicis, parente du duc, venait de donner le jour à son premier fils. De 1544 à 1548 se placent les premiers essais tentés en vue de la reprise des relations diplomatiques avec la France. Un premier ambassadeur, l'évêque de Forli, partit pour Paris, chargé de féliciter la dauphine à l'occasion de la naissance de François II. Le bon accueil que reçut l'ambassadeur florentin fit bientôt place à une vive mésintelligence. Le conflit de préséance entre l'ambassadeur de Toscane et celui de Ferrare en fut la cause. Les prétentions de Cosme Ier ne furent pas prises en considération par François Ier, et, de dépit, le duc de Florence se retourna délibérément du côté de Charles-Quint : il avisa celui-ci qu'on devait empêcher avant tout l'alliance projetée entre le Pape, le roi de France et les Vénitiens. Cependant la mort de François Ier en 1547 fournit à la Toscane l'occasion d'envoyer une seconde ambassade, en la personne de Ricasoli, évêque de Cortone. De nouveau, la question de préséance finit par faire échouer le rapprochement.

En 1548, un nouveau rapprochement, cette fois encore éphémère, mais déterminé par d'autres motifs, se produisit. L'affaire de Piombino, ville que Cosme convoitait et que Charles-Quint lui avait concédée pour la lui reprendre ensuite, poussa de nouveau le duc de Florence vers Catherine de Médicis et Henri II. Mais dans les négociations, on procéda avec une duplicité si manifeste, qu'il fallut une fois de plus aboutir à un échec. Le machiavélisme du duc de Florence se manifesta d'ailleurs ouvertement dans la question de Sienne. Le 26 juillet 1552, sous l'inspiration et avec la protection de la France, les Siennois chassèrent la garnison espagnole. Pierre Strozzi occupa la cité au nom

Digitized by Google

de Henri II. Cosme Ier s'empressa de conclure avec le roi de France un traité secret, qui l'obligeait à ne pas contrecarrer les entreprises de celui-ci en faveur de Sienne. En même temps, il excitait Charles-Quint à intervenir énergiquement. Celui-ci se décida à la guerre, et Cosme Ier, qui avait reçu de lui définitivement la seigneurie de Piombino, crut bon d'embrasser son parti et de dénoncer le traité qui le liait à Henri II. En 1557, le duc reçut de Philippe II l'investiture de Sienne. On s'imagine la colère des Français à la nouvelle de cette trahison.

Cependant, la paix de Câteau-Cambrésis allait amener un changement notable dans les relations politico-religieuses de la France et de la Toscane. Désormais, les conditions de la politique internationale vont se transformer et se subordonner de plus en plus aux passions confessionnelles. De plus, la France renonçait définitivement à ses entreprises séculaires au-delà des Alpes. Sans doute, l'Italie y gagna de pouvoir plus facilement vivre de sa vie propre, mais aussi elle fut menacée de tomber plus directement, faute de contrepoids, sous la domination espagnole. Ce péril ne pouvait échapper à la sagacité du duc de Florence.

Il va désormais se montrer soucieux d'être dans les meilleurs termes avec le souverain pontife et d'acquérir ainsi une plus grande influence dans la diplomatie internationale.

Il profita donc de la paix de Câteau-Cambrésis pour envoyer successivement deux ambassadeurs en France. Si le duc put se vanter d'avoir aidé à l'élection de Pie IV, pape qui fut son ami, il ne retira de l'ambassade de Tornabuoni à Paris aucun avantage durable. Il allait mieux réussir avec le commandeur Petrucci, dont l'ambassade s'étend de 1565 à 1573. L'action de celui-ci devint surtout importante à partir de la paix de Longjumeau (1568), qui fut le prélude de la position offensive prise en France par les catholiques contre les Huguenots.

Cette poussée fut inspirée par les Papes d'alors; or la diplomatie florentine eut une large part dans l'élection des Souverains Pontifes de cette époque. C'est ainsi que Pie V fut élu grâce en bonne partie aux intrigues de Cosme Ier. Celui-ci sut ménager le nouveau pontife et affecta habilement de seconder ses vues, par rapport aux affaires de France.

Pendant la campagne des réformés en France en 1569, Cosme Ier, sans doute pour complaire à Pie V qui patronnait la réaction catholique et pour se rapprocher en même temps de la France, secourut Charles IX en argent et en troupes. De plus la question de préséance sur Ferrare, pierre d'achoppement des négociations antérieures, fut précisément écartée par Pie V, qui, en 1569, éleva la Toscane à la dignité de grand-duché. La cour de France ayant répondu aimablement à la notification de cette nouvelle, Cosme Ier en profita pour protester de son dévouement. Lorsque la paix de Saint-Germain, imposée par les

Digitized by Google

Huguenots vaincus aux catholiques vainqueurs, eut déchaîné la violente indignation de Pie V, Cosme Ier se tint dans une prudente réserve : il ne voulait pas déplaire au Pape, et encore moins à Catherine de Médicis, dont cette paix était l'œuvre.

Sa position devint encore plus critique, lorsque les réformés français conçurent le projet, en 1568, de porter la guerre contre Philippe II en Flandre et qu'ils eurent gagné Charles IX à leurs vues. Les chefs calvinistes négocièrent en effet avec l'ambassadeur Petrucci la participation de son maître à cette guerre : Charles IX, à l'insu de Catherine de Médicis, insista dans le même sens. Le grand-duc essaya de décliner adroitement ces offres, mais le fait que Catherine de Médicis, mise enfin au courant du projet, ne s'y montra qu'à moitié hostile, augmenta sa perplexité. Mais, lorsque les négociations des chefs calvinistes avec Petrucci en vue d'amener le rapprochement de Coligny avec la cour de France eurent excité les soupçons de Rome, le grand-duc se décida à jouer double jeu : il envoya une ambassade secrète au roi d'Espagne pour expliquer sa conduite et lui exposer les « tentations » dont il était l'objet, du côté de la France ; il déclara à Charles IX qu'il ne pouvait s'associer à la campagne de Flandre; il rassura aussi le Pape sur sa fidélité.

Cette affaire, basée en somme sur une incartade de Charles IX, n'empêcha pas Catherine de Médicis de recourir aux bons offices de Cosme Ier pour arriver à réaliser le plan de conciliation et d'union entre Huguenots et catholiques, qu'elle caressait depuis longtemps et qui consistait à rappeler Coligny à la cour et à marier Marguerite de Valois avec Henri de Navarre. Cosme Ier fit sonder le terrain à Rome, mais Pie V répondit par un refus indigné à la demande d'assentiment qu'on désirait de lui. Le grand-duc, malgré tous ses efforts, ne put vaincre la résistance du Pontife : il informa la cour de France de cet échec, mais, chef-d'œuvre de duplicité, il l'attribua aux intrigues du roi d'Espagne qu'il avait lui-même mis au courant de tout.

Pie V mourut le 1er mai 1572 et les intrigues de Cosme furent pour une certaine part dans l'élection de son successeur Grégoire XIII. Celui-ci, toutefois, refusa son assentiment aux projets de Catherine de Médicis. Ce fut d'ailleurs en vain. Coligny rentra à la cour et le mariage entre Marguerite de Valois et Henri de Navarre fut célébré le 18 août.

A cette nouvelle, la colère des Espagnols et de leurs alliés se déversa sur le grand-duc. N'avait-il pas agi en avocat de la cour de France et patronné des projets, qui devaient surtout profiter, en définitive, aux réformés? Cosme, inquiet, crut sauver la situation en concédant en 1572 au duc d'Albe un prêt de 200.000 écus en faveur des guerres en Flandre. Cette fois, il manœuvra inhabilement. En effet, Philippe II ne se montra point reconnaissant du secours et les Espagnols se moquèrent de l'artifice grossier du grand-duc. A la Cour de France, on fut irrité de ce que le duc n'avait point consulté Leurs Majestés. Et

Digitized by Google

enfin, ce fut un tollé général parmi les réformés français et allemands et la reine d'Angleterre se répandit en reproches contre le traître

Dès lors, persécutés par la colère des protestants de tous pays, Cosme Ier et son fils, qu'il avait associé au pouvoir, allaient être amenés par la force des choses à se rapprocher en politique de la cour de France et à encourager Catherine de Médicis dans les mesures sanguinaires que celle-ci allait adopter à l'égard des hérétiques.

On connaît le drame de la Saint-Barthélemy (1572). La correspondance du grand-duc de Toscane pendant les années 1571-1572 ne permet pas d'affirmer que, soit en France, soit à Florence, on ait vu dans le retour de Coligny et le mariage de Marguerite de Valois autre chose que les préludes d'une réconciliation des chefs protestants avec la cour De plus. il est certain que le gouvernement de Florence et l'ambassadeur Petrucci n'avaient pas été mis au courant, par avance, du drame qui se préparait. Cependant François de Médicis, en son propre nom et au nom de son père, approuva, d'accord en cela avec la mentalité des hommes du XVIe siècle et notamment avec la cour de Rome, le massacre de la Saint-Barthélemy. L'ambassadeur Petrucci était allé plus loin : il s'en était bruyamment et impudemment réjoui. Aussi sa position devint-elle intenable : il fut rappelé. En octobre 1572, Vincenzo Alamanni le remplaça.

Cosme Ier mourut le 21 avril 1574 : quelques semaines plus tard, Charles IX le suivit dans la tombe. C'est le prélude de la rupture des relations entre les deux pays Catherine de Médicis, aigrie par le refus du duc François de consentir à un nouveau prêt d'argent. indignée et écœurée par l'assassinat des *fuorusciti*, des bannis florentins que François de Médicis fit assassiner en France, poussa Henri III à ressusciter la question des préséances et à donner le pas à l'ambassadeur de Ferrare sur celui de Florence. Ce fut la rupture définitive (1580). Désormais il n'y aura plus que des intermédiaires d'occasion et semi-secrets, chargés de poursuivre le recouvrement des sommes prêtées par la Toscane. Des deux côtés, dans les deux pays, c'est la décadence Catherine de Médicis elle-même voit son influence amoindrie de plus en plus et meurt, oubliée des uns, maudite par les autres, le 5 janvier 1589.

En guise de conclusion, le R. P Palandri résume comme suit l'influence de Cosme Ier. *Politiquement*, par ses rapprochements successifs et par son union avec la France, Cosme Ier contribua efficacement à maintenir l'équilibre international. Dans la lutte engagée entre la France et l'Espagne, ce fut lui, en définitive, qui, servant de contrepoids, empêcha la balance de pencher totalement du côté de cette dernière. Il travailla à retarder en Italie l'avènement de la domination despotique que Charles-Quint et Philippe II rêvaient de faire peser sur elle. Au point de vue *religieux*, bien que ménageant le Saint-Siège, il fut le coopérateur de Catherine de Médicis dans l'œuvre de pacification entre catholiques et huguenots qu'elle poursuivit jus-

Digitized by Google

qu'au revirement néfaste de la Saint-Barthélemy. A l'encontre du roi d'Espagne et de la plupart des catholiques, il semble avoir été convaincu, «d'ordinaire», que le salut de la France, le secret de la prospérité pour l'Europe étaient dans une trêve sincère, une union politique intime entre les diverses confessions religieuses.

Nous souscrivons volontiers à la première de ces conclusions. Toutefois, on ne peut oublier que d'autres circonstances, fortuites sans doute, mais dont l'influence est indéniable, ont eu aussi leur part dans le maintien de l'équilibre européen : la révolution des Pays-Bas, qui paralysa en une certaine mesure le développement inquiétant de la puissance espagnole, la politique sourde mais persévérante d'Élisabeth d'Angleterre, le caractère de Philippe II lui-même et enfin la réaction intelligente de la Papauté, à partir de Sixte-Quint, contre l'absolutisme espagnol.

Quant à la seconde conclusion du P. Palandri, portant sur le point de vue religieux, nous avons plus de réserves à faire. Si Cosme Ier fut le coopérateur de Catherine de Médicis dans l'œuvre de rapprochement entre catholiques et huguenots, il ne semble pas l'avoir été par conviction et par principe. Le machiavélique florentin n'avait en vue que son intérêt particulier : s'il affecta de seconder les vues de Pie V dans les affaires de France, c'est pour se ménager les sympathies de ce pontife, dont il connaissait l'extraordinaire énergie, et qui était l'allié fidèle de Philippe II dans la lutte contre la réforme Sa réserve lors de la paix de Saint-Germain, qui consacrait précisément la politique de conciliation, est caractéristique. Et s'il se fit l'avocat du projet qui préconisait le retour de Coligny à la cour et le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, on peut croire qu'il voulait racheter quelque peu l'impression laissée par sa neutralité gênée devant la situation créée par la paix de Saint-Germain. Nous croyons que Cosme Ier se préoccupait en somme assez peu du « secret de la prospérité de l'Europe » : il s'agissait pour lui de se dégager autant que possible du poids dont l'écrasait le colosse espagnol, et il s'empressait d'ailleurs à la première alerte de communiquer à Philippe II tout ce qu'il savait sur les visées politiques de la France. Le R. P. Palandri n'a peut-être pas assez tenu compte de l'étroite alliance qui reliait la Toscane à l'Espagne, en dépit de toutes les apparences. C'est ainsi qu'il exagère, à notre avis, l'influence de Cosme dans les conclaves de Pie IV, de Pie V et de Grégoire XIII. On ne peut oublier que, si le candidat florentin obtint le plus de voix, c'est avant tout parce qu'il était aussi le candidat espagnol, ou du moins un cardinal qui n'était pas antipathique à Philippe II. Sans doute, dans les limites restreintes de sa sphère d'action, Cosme Ier réalisa des chefs-d'œuvre de politique, mais il ne pouvait enfreindre le cercle où l'enfermait sa sujétion vis-à-vis de l'Espagne, sous peine d'encourir un échec certain. Cela ressort très bien du livre de M. P. Herre, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*, que le R. P. Palandri semble avoir

Digitized by Google

utilisé, mais que certainement il n'a pas assez approfondi. Nous devons cependant reconnaître que, dans sa politique de rapprochement français, le duc de Florence s'est mû avec plus d'indépendance que dans la question des conclaves : c'est le mérite du P. Palandri de l'avoir mis en lumière. Ce n'est pas le seul de son ouvrage. Plus haut nous avons fait ressortir qu'il était basé sur nombre de sources inédites L'analyse de son contenu aura montré que l'auteur a ajouté beaucoup à nos connaissances sur le XVIe siècle et certaines questions, comme celle du projet d'offensive des réformés français en Flandre, patronné par Charles IX et communiqué à Cosme Ier, sont des plus captivantes ; l'attitude du grand-duc dans l'affaire du retour de Coligny et à propos de la Saint-Barthélemy est un point intéressant acquis à l'histoire.

Ajoutons que le tout est exposé, nous ne dirons pas toujours avec grande concision, mais avec une chaleur très communicative. L'introduction, traitant principalement des sources, est fort intéressante et la liste bibliographique qui la suit montre que l'auteur est très au courant de la littérature de son sujet. Parmi les treize documents inédits, que le P. Palandri a eu l'excellente idée de publier en appendice, nous signalerons surtout le n° IX (instructions à l'ambassadeur Alamanni, 10 octobre 1572) et le n° X *(Notes sur les services rendus par la Toscane à l'Espagne de 1535 à 1559)* (1). Enfin une bonne table, fort étendue, alphabétique et analytique, augmente la valeur de ce remarquable travail. En terminant (p. 199) le R. P. Palandri fait allusion à une période nouvelle de rapprochement entre les deux pays, à l'époque de Ferdinand de Médicis et de Henri IV. Nul mieux que lui n'est qualifié pour en entreprendre l'étude : c'est de tout cœur que nous souhaitons de voir paraître ce nouveau travail et de pouvoir y retrouver les qualités que nous avons eu plaisir à signaler dans celui-ci (2).

L. VAN DER ESSEN.

Dr P. HERRE. *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II.* Leipzig, B. G. Teubner, 1907. In-8, xx-660 p. M. 24.

Cet ouvrage est sans contredit un des plus importants qui aient paru ces derniers temps en Allemagne. L'auteur, *privatdozent* à l'Université de Leipzig, avait déjà publié en 1902 un travail sur la politique

(1) Cette pièce doit être d'une date plus récente que 1559, puisqu'on y parle de Don Juan, assiégé à Namur (1578).

(2) Dans le texte courant, l'auteur a inséré, en italien, plusieurs expressions caractéristiques ou piquantes. Il aurait été plus logique et plus utile pour la majorité des lecteurs de traduire ces expressions et de donner le texte italien entre parenthèses ou en note.

Digitized by Google

européenne dans la guerre de Chypre : étude consciencieuse et des plus intéressantes pour l'histoire moderne (1). Cependant, le livre qu'il a composé sur la papauté et les élections pontificales à l'époque de Philippe II dépasse de loin son aîné, tant pour l'importance du sujet que pour les résultats des recherches. M. Herre divise son travail en quinze chapitres, respectivement intitulés : *La Papauté et les élections pontificales de l'époque moderne jusqu'à l'avènement de Philippe II*; *Le collège des Cardinaux et les facteurs d'une élection pontificale* ; *Le conclave de Pie IV; Le concile de Trente et le règne de Pie IV ; Le conclave de Pie V; Le règne de Pie V; Le conclave de Grégoire XIII; Le règne de Grégoire XIII*; *Le conclave de Sixte-Quint; Le règne de Sixte-Quint; Le conclave d'Urbain VIII; Le conclave de Grégoire XIV; Le règne de Grégoire XIV et le conclave d'Innocent IX; Le règne d'Innocent IX et le conclave de Clément VIII; Le règne de Clément VIII.*

Rien que cette sèche énumération met déjà en lumière l'étendue et l'importance de ce livre. Sur cette trame chronologique, simple et claire, l'auteur a construit un savant édifice, à la base solide, bien charpenté et d'exécution brillante. M. Herre défend, au cours de ces 660 pages, une thèse originale qu'il pose nettement dans son introduction et dont il poursuit la démonstration dans toute son étude, sans que toutefois l'objectivité de l'exposé s'en ressente.

Le règne de Philippe II a fait l'objet d'études innombrables : mais, si les historiens qui se sont occupés de dépeindre cette grande figure qui domine le XVIe siècle, sont d'accord pour opposer à une première période de son règne, à l'hégémonie incontestée du solitaire de l'Escurial et de l'Espagne une période de déclin et de décadence à partir du désastre de l'*Armada*, ils n'ont pas compris quelle est la différence profonde qui sépare les premières années du règne de Philippe II de la fin de sa carrière. Cette différence, la voici. Pendant la première période, le roi et le peuple défendent avec une fougue toute principielle l'idée de la contre-réforme : ils la mettent en pratique et s'en font les propagateurs attitrés. Pendant la seconde période, les nécessités politiques et la pétrification de l'idée, qui se réduisit à une théorie désormais vide, forcèrent le roi à abandonner volontairement ses plans grandioses et son rôle de dominateur de la chrétienté. Cette différence se concrétise dans le mélange caractéristique des mobiles religieux et politiques pendant la première partie du règne, et dans la disparition graduelle des mobiles religieux devant les mobiles politiques vers la fin de l'hégémonie espagnole.

Ce changement de conduite se révéla dans l'attitude de Philippe II vis-à-vis des infidèles : pour conquérir le Portugal, il n'hésite pas à conclure la paix avec les Maures; bientôt, ce changement se manifesta aussi dans l'attitude prise par Philippe vis-à-vis de la Papauté et dans

(1) P. Herre, *Europäische Politik im Cyprischen Krieg*. T. I. Leipzig, 1902.

Digitized by Google

les élections pontificales. Jusqu'à Sixte-Quint, le solitaire de l'Escurial, le roi absolu qui se figurait appelé par Dieu à se constituer le propagateur de la contre-réforme et le protecteur du Saint-Siège, intervient d'une façon très modérée dans les élections pontificales ; à partir de Sixte-Quint, sa conduite se modifie : l'*inclusion* et les démêlés théologiques des dernières années du XVIe siècle en sont les signes les plus manifestes.

Et c'est consciemment que, de son côté, la Papauté favorise cette évolution Aussi longtemps qu'elle ne sait se passer de l'appui puissant du roi catholique, elle marche la main dans la main avec lui, à la conquête du même idéal. Mais lorsque la Papauté fut devenue assez forte pour acquérir à elle seule la domination nécessaire à son autorité, et lorsque, en même temps, le roi catholique ne réunit plus dans un même idéal l'intérêt politique de la monarchie espagnole et l'intérêt de l'Église, la coalition se brisa et la Papauté, rendue libre, choisit son propre chemin qui devait la conduire à la suprématie en Europe et lui permettre de se constituer en arbitre international.

Voilà l'idée maîtresse du livre de M. Herre, la thèse qu'il défend au cours des quinze chapitres, bourrés de faits et remplis de considérations, étonnantes de justesse et pleines de sagacité.

Nous ne pouvons songer à résumer ici le travail de l'auteur : des milliers de détails, savamment groupés et objectivement présentés, ont servi à couvrir l'ossature; tous ont leur intérêt ou leur importance, tous concourent à nous faire pénétrer davantage dans ce monde si complexe, si bigarré de l'entourage pontifical au XVIe siècle, tous se rapportent aux intrigues raffinées qui agitaient la curie et le peuple romain à cette époque. Nous nous bornerons à exposer brièvement les faits décisifs, qui corroborent la thèse défendue par M. Herre.

L'influence politique dans les élections pontificales date du XVe siècle : elle se remarque déjà dans le conclave d'Innocent VIII en 1484. Mais c'est surtout à partir de Charles-Quint que l'intérêt politique trouve son écho dans les conclaves. Toutefois, si l'empereur intervient parfois dans les délibérations du Sacré Collège, c'est par une manifestation toute platonique, qui ne ressemble en rien à l'immixtion de Philippe II à l'époque postérieure C'est la rivalité entre l'Espagne et la France qui sert encore de guide aux différents partis qui se forment au sein du collège des Cardinaux. De plus, l'arme de combat exclusivement maniée, c'est l'*exclusion* d'un ou de plusieurs candidats, sans que toutefois elle présentât un fondement juridique.

Mais à partir du conclave de Paul IV (1555), une ère nouvelle s'annonce : c'est le principe de la contre-réforme qui va triompher, principe que l'éducation de la Renaissance avait jusque-là suffoqué chez les papes antérieurs. Désormais, plus d'atermoiements, plus de compromis ou d'indifférence. Les intérêts politiques cèdent le pas aux préoccupations spirituelles et ecclésiastiques : le seigneur territorial de l'État pontifical redevient le chef universel de l'Église.

Digitized by Google

Et c'est ici que Philippe II apparait sur la scène. Alors que les divers petits états italiens, les familles de Médicis, d'Este, des Farnèse, ne recherchent qu'un Pape favorable à leurs intérêts et s'inspirent parfois de l'idée de patrie italienne, alors que les rois de France n'ont d'autre but que de provoquer l'élection d'un Pape favorable aux prétentions françaises, le roi d'Espagne représente une idée, un idéal supérieur : le principe de la contre-réforme. Et il se fait que l'intérêt supérieur de l'Église se confond avec les intérêts de la monarchie espagnole. En Italie, Philippe II a besoin d'établir la paix : c'est pour ce motif qu'il s'oppose à l'élection comme Pape de n'importe quel fils de prince italien. Or, la dignité et la paix de l'Église exigeaient l'application du même principe. De plus, l'Église avait toujours perdu à s'opposer aux visées de l'hégémonie espagnole : elle en avait pâti directement, par une diminution de ses forces matérielles ; indirectement, parce que la puissance de l'Espagne pouvait seule tenir en respect l'ennemi commun, le Protestantisme. Le salut de la chrétienté prescrivait l'alliance du Saint-Siège et de l'Espagne. Cette alliance se justifiait d'autant plus par l'attitude de la France, qui se montrait peu enthousiaste de la contre-réforme et qui cédait volontiers au parti de plus en plus puissant des Huguenots.

L'intervention de Philippe II dans les élections pontificales se comprend dès lors et se justifie. Philippe II agissait ici, comme partout ailleurs, en homme inébranlablement fixé dans ses principes : l'intérêt de l'Église et celui de sa monarchie se confondaient pour lui. Il était sincère, car il lui arriva de sacrifier les intérêts purement politiques aux intérêts religieux. Et c'est ainsi que depuis le conclave de Pie IV (1559), il affirma clairement ses intentions et fit savoir au Sacré Collège qu'il désirait voir élire un Pape, qui réunit en sa personne toutes les qualités nécessaires pour bien gouverner l'Église.

C'est là la modération que M. Herre fait ressortir et dont il établit d'une façon péremptoire toute la sincérité. Aussi, malgré les sollicitations de ses ministres, qui, hommes politiques, ne comprenaient pas toujours la position toute principielle de leur souverain, Philippe II ne voulut point recourir à l'*inclusion*. Cette ligne de conduite, il la suivit pendant le conclave de Pie IV (1559), de Pie V (1565), de Grégoire XIII (1572) ; les premiers pas vers l'*inclusion* se remarquent pendant le conclave de Sixte-Quint.

L'alliance du Pape et du roi catholique fut faible sous Pie IV, pontife animé d'intentions conciliantes et opposé à une vigoureuse poussée contre-réformiste ; elle n'en fut que plus étroite sous le pontificat du grand Pie V, cet homme extraordinairement énergique ; sous Grégoire XIII, malgré des froissements d'ordre plutôt politique, l'Espagne et l'Église restèrent liées par leurs intérêts communs. Mais précisément à cette époque, lorsque la puissance colossale du roi catholique était arrivée à son apogée, lorsque l'idée de la monarchie universelle semblait près de se réaliser, commença pour l'Espagne l'ère de stagnation.

Digitized by Google

Cependant, l'autorité et l'influence du roi catholique étaient toujours assez étendues pour faire échouer à plusieurs reprises la dangereuse candidature du fameux cardinal Alexandre Farnèse. Toutefois, à ce propos, la théorie et la pratique de Philippe II commencèrent lentement à changer et bientôt les nécessités politiques prendront le pas sur la conception théorique et religieuse du roi. Il est vrai que ce furent les ministres et les ambassadeurs du souverain, qui donnèrent d'eux-mêmes cette interprétation aux ordres venus d'Espagne ; mais Philippe les laissa faire et endossa donc la responsabilité de cette volte-face ou plutôt de ce changement d'attitude inattendu. Avec l'élection de Sixte-Quint, ce géant de l'histoire, commence une nouvelle période : l'idée de la contre-réforme avait porté ses fruits, grâce à l'alliance étroite du Saint-Siège et de l'Espagne, mais elle avait vécu. L'évolution organique de l'Église demandait une voie nouvelle. Grâce à sa puissante personnalité, Sixte-Quint devint le propugnateur de l'absolutisme pontifical : son action allait bénéficier uniquement à l'Église et à la Papauté. Soucieux de la dignité de sa charge, uniquement préoccupé des intérêts de l'Église, Sixte entrevit que l'alliance du roi catholique ne constituait plus qu'un joug dangereux : chez Philippe II l'intérêt de l'Église ne s'identifiait plus en ce moment avec l'intérêt de la monarchie espagnole, le mobile religieux s'effaçait lentement devant le mobile politique. Physiquement et moralement épuisé, le roi y était forcé par les nécessités croissantes de la politique extérieure. Le Pape le comprit et vit que l'avenir du catholicisme était en jeu. La France allait irrémédiablement se perdre si on ne s'occupait d'Henri de Navarre. Les insuccès de Philippe II en Flandre, le désastre de l'Armada annonçaient l'aurore d'une époque nouvelle. Et le roi d'Espagne commençait à élever des prétentions à la suprématie du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. Sixte-Quint comprit que l'heure était venue : il combattit la Ligue et crut à l'avenir du Béarnais Quelques mois avant sa mort, le grand Pape laissait entrevoir la profondeur de ses visées politiques et la sincérité de son zèle pour l'Église, en préparant une réforme des conclaves, que la maladie l'empêcha de réaliser.

Le coup de barre était donné : de plus en plus, malgré les triomphes apparents du roi d'Espagne au conclave d'Urbain VIII (1590), de Grégoire XIV (1590), d'Innocent IX (1591), il s'était produit un changement, qui, d'abord latent, apparut dans toute sa clarté pendant le pontificat de Clément VIII. Philippe II d'ailleurs avait eu recours à l'*inclusion* pendant le conclave de Grégoire XIV et son doctrinarisme politico-religieux avait peu à peu cédé la place à l'opportunisme politique. L'opposition se révéla au grand jour pendant le conclave de Clément VIII (1592) ; cette fois aussi, le roi catholique recourut décidément à l'*inclusion*. Le Cardinal Aldobrandini, qui, pour gagner la tiare, avait feint de se prêter aux exigences de Philippe II, jeta le masque après l'élection. Devenu Clément VIII, il prit nettement position contre

Digitized by Google

l'absolutisme espagnol et continua l'œuvre de Sixte-Quint : en opérant la réconciliation d'Henri IV, il donna le coup de grâce à l'alliance espagnole et la conclusion de la paix de Vervins en 1598 fut le premier et éclatant succès de la Papauté émancipée. Le jésuite Bellarmin, promu cardinal en 1599, se chargea de rédiger la théorie de l'absolutisme pontifical et consacra dans le *De Romano Pontifice* la situation nouvelle. Et Baronius mit sous les yeux de son maître ces *Annales*, où l'exemple des grands Papes absolutistes du moyen âge, Grégoire VII et Innocent III, semblait une prédiction lointaine de la situation actuelle. Enfin, les Jésuites, nés de l'esprit espagnol et qui s'étaient identifiés avec les prétentions à la monarchie universelle de l'Espagne, quittèrent le navire sombrant et se mirent à la remorque de l'autre pouvoir, qui seul représentait encore l'idée ecclésiastique dans le sens universel qu'ils défendaient. Ce fut le sort tragique de Philippe II et de son Espagne, qu'à l'idée, servie et défendue par eux avec un enthousiasme quasi fanatique, ils durent sacrifier leur propre avenir national. Mais du moins, leur but était atteint : le catholicisme avait triomphé. « Le fruit de cette lutte devait nécessairement bénéficier à l'Église seule, seule dépositaire de l'idée catholique. L'Église et la Papauté ont accepté le sacrifice qui leur fut offert : ils le devaient, parce qu'à eux appartenait l'avenir » (p. 652).

Si l'idée maîtresse de l'œuvre de M. Herre est d'une puissante originalité, les divers chapitres nous apportent aussi des nouveautés de détail innombrables. Sans doute plusieurs monographies, comme celles de Hilliger sur l'élection de Pie V, de Th. Muller sur le conclave de Pie IV, de P. Orsi sur le conclave de Sixte-Quint, de J.-B. Saegmueller sur les élections pontificales et les États de l'Europe de 1447 à 1555, pouvaient faciliter la tâche à l'auteur, mais il n'en reste pas moins vrai que plusieurs archives lui ont livré des secrets jusqu'ici inconnus : M. Herre a exploré les dépôts de Vienne, de Venise, de Florence, de Rome, de Paris, de Londres, de Simancas : il a dépouillé en outre un nombre considérable de collections de sources et de travaux, et la liste bibliographique imprimée aux pages XVIII-XX montre qu'il a épuisé autant que possible la littérature du sujet.

Avec un art consommé, il a su grouper les milliers de détails dans leur succession chronologique, et retracer des tableaux aussi complets que vivants des conclaves successifs. Nous assistons à ces luttes âpres et violentes, où tant d'intérêts et de passions sont en jeu : nous saisissons sur le vif le rôle du cardinal-neveu, des diverses factions du Sacré-Collège, l'intervention et les rivalités des petits états italiens, la politique de la France et de l'Empire. Signalons surtout les passages qui démêlent et exposent si clairement la politique habile, machiavélique de ce rusé « renard florentin », Côme de Médicis, et de son fils Ferdinand. H. Herre nous donne de toute cette époque un tableau complet, chatoyant ; un souffle de vie anime tous ses personnages. Il analyse leur caractère, les mobiles de leurs actions, et les juge avec

Digitized by Google

impartialité. L'exposé est clair, méthodique. A ces rares qualités synthétiques, l'auteur joint un sens critique très perspicace : les notes consacrées à discuter la valeur des sources sont là pour l'attester. Enfin, ce livre est écrit par un psychologue fin et délicat : l'exactitude des jugements portés sur les hommes et les choses en est l'heureuse conséquence.

Si nous n'avons que du bien à dire de cette œuvre de si haute envergure, il nous sera cependant permis de formuler ici une critique, qui nous semble avoir son importance. M. Herre, qui a fouillé les archives de Rome, de Venise, de Florence et qui s'est rendu à l'inhospitalier Simancas, a négligé deux importants dépôts d'archives, situés en Italie : les archives d'État à Parme et à Naples, qui tous deux se partagent les célèbres fonds farnésiens. L'auteur, qui s'est longuement occupé du cardinal Farnèse, aurait certes dû se rappeler que les archives de Parme conservent l'important *Carteggio* des archives politiques et ecclésiastiques du fameux cardinal, vice-chancelier de l'Église romaine. Quant aux *Carte Farnesiane*, conservés aux archives de l'État à Naples, ils auraient fourni au courageux chercheur de nombreux documents, qui lui auraient permis de perfectionner davantage son œuvre (1). Sans doute, les conclusions du livre de M. Herre sont trop solidement établies pour ne pas résister au contact des documents que nous visons ici. Mais ceux-ci auraient certainement fourni à l'auteur le moyen de transformer en certitude plusieurs hypothèses et apporté de nombreux détails, de nature à compléter son étude.

Mais n'insistons pas, pour ne pas finir sur une note défavorable. Disons plutôt que le travail de M. Herre est non seulement précieux pour l'histoire de la Papauté et des conclaves et pour la compréhension du caractère complexe de Philippe II, mais il est indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la domination du roi aux Pays-Bas espagnols et de son intervention en France. Ces faits ne sont pas isolés, et rapprochés de la conduite de Philippe vis-à-vis du Saint-Siège, ils s'éclairent d'une lumière nouvelle et inattendue. Le travail de M. Herre rendra donc de grands services : c'est un de ces livres où la conscience des recherches, la sagacité critique, l'exposé magistral, la philosophie et le bon sens s'allient à une puissante analyse psychologique pour former un chef-d'œuvre.

L. Van der Essen.

(1) Signalons notamment les fasci 24, 85 (affaire de Sienne), 86 et 120 (idem), 175, 248 (correspondance de Mario Farnèse), 430, 724 (correspondance de Duarte Farnèse), 1400, 1402, 1443 (*Monarchia Sicula*), 1623, 1629 (Correspondance de Vargas en 1559), 1665, 1736 (Correspondance en grande partie *inédite* de Granvelle).

Digitized by Google

The Cambridge modern history, planned by lord ACTON, éd. A. W. WARD, G. W. PROTHERO, STANLEY LEATHES. T. IV. *The thirty years' war*. Cambridge, University press, 1906. In 8, XXX-1003 p. Sh. 16.

On connait la *Cambridge modern history*. A qui devrait encore en apprendre le but et l'ordonnance, il suffirait d'indiquer les comptes-rendus publiés jadis par la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1).

Le quatrième volume, intitulé *La guerre de trente ans*, groupe l'histoire de l'Europe centrale et occidentale pendant la première moitié du XVIIe siècle autour du conflit gigantesque où se trouvèrent engagés plus ou moins directement l'Allemagne, la Scandinavie, la Pologne, la France, l'Espagne, la Hollande, l'Italie et l'Angleterre. On relit avec intérêt et profit les phases diverses de cette lutte angoissante, où les figures de Gustave-Adolphe, de Wallenstein et de Tilly se détachent en relief sur le fond net et précis de l'ensemble (Chap. I *Le commencement de la guerre de trente ans*, par M. A. W. Ward. — Chap. II. *La Valteline*, par M. H. F. Brown. — Chap III. *La débâcle protestante*, par M A W. Ward. — Chap. IV. *Richelieu*, par M. Stanley Leathes. — Chap V *Les Wasa en Suède et en Pologne*, par M. W. F. Reddaway. — Chap. VI, *Gustave-Adolphe*, chap. VII, *Wallenstein et Bernard de Weimar*, chap. XIII, *les dernières années de la guerre*, et chap. XIV, *la paix de Westphalie*, par M. A. W. Ward). Les chapitres écrits par M. Ward se distinguent par un exposé fort complet, qui permet de saisir parfaitement la connexion des événements; sous la concision relative, on devine à chaque pas une solide charpente de connaissances plus étendues. Assez naturellement, l'histoire de l'Allemagne et de la Scandinavie est exposée avec ampleur. Avec exactitude aussi ; en sorte que le public de langue anglaise y trouvera une partie considérable de l'histoire continentale qui lui était restée fermée jusqu'ici.

Au milieu du récit de la guerre sont intercalés cinq chapitres sur la première partie de la révolution anglaise, dont la seconde période est racontée après la conclusion de la guerre de trente ans ; puis l'histoire de l'Écosse et celle de l'Irlande ; pour achever, la restauration anglaise (Chap. VIII. *Le conflit constitutionnel en Angleterre* et chap. IX, *les deux premières années du long Parlement*, par M. G. W. Prothero. — Chap X. *La première guerre civile, 1642-7*. et chap. XI, *presbytériens et indépendants*, par MM G W. Prothero et F. M Lloyd. — Chap. XII. *L'assemblée de Westminster*, et chap. XV, *la république et le protectorat*, par M. W. A. Shaw. — Chap. XVI. *La marine de la république et la première guerre de Hollande*, par M. J R. Tanner. — Chap. XVII. *L'Écosse depuis l'accession de Charles Ier jusqu'à la*

(1) Voir RHE, t. III (1902), pp. 1052 sv. ; t. IV (1903), pp 155 sv.; t. VII (1906), pp. 876 sv.

Digitized by Google

restauration, par M. P. Hume Brown — Chap. XIX. *L'Irlande depuis la plantation de l'Ulster jusqu'à l'organisation par Cromwell.* — Chap. XIX. *Anarchie et restauration*, par M C. H. Firth).

Cette répartition de la matière paraît peu justifiable Sans doute l'histoire d'Angleterre peut être rattachée à la première phase de la guerre de trente ans, encore que la politique hésitante de Jacques Ier ait singulièrement atténué ces liens. Mais le récit de la révolution anglaise après l'exécution de Charles Ier est-il bien à sa place dans un volume intitulé « Guerre de trente ans » ? En second lieu, fallait-il faire courir ce récit parallèlement à celui de la guerre, et n'eût-il pas mieux valu, dans leur intérêt commun, les séparer totalement en exposant d'une venue tout ce qui concerne l'Angleterre ?

Après le tableau de la grande lutte européenne et de la révolution anglaise, viennent : *Le Nord scandinave* (chap. XX) par M. W. F. Reddaway ; *Mazarin* (chap. XXI), par M. Martin Leathes, qui ne nous paraît pas avoir analysé assez en détail le rôle de la Fronde ; un exposé vivant et pathétique de *la décadence de l'Espagne* et de *l'Italie espagnole sous Philippe III et Philippe IV*, par M. Martin Hume (chap. XXII) ; *la politique papale* (chap. XXIII, par M. Moritz Brosch), sur laquelle nous aurons à revenir, et *Frédéric-Henri, prince d'Orange* (chap. XXIV. par le Rev. G. Edmundson).

Enfin, pour finir, trois chapitres d'importance très inégale : *le transfert de la prépondérance coloniale à l'Angleterre et aux Provinces-Unies*, par M. Hugh E. Egerton (chap. XXV) ; *l'école « fantastique » dans la poésie anglaise*, par M. A. Clutton-Brock (chap. XXVI) et *Descartes et le cartésianisme*, par M. Émile Boutroux.

On le voit, l'époque marquée par le titre de l'ouvrage n'est pas limitée rigoureusement et s'étend au delà de la paix de Westphalie jusqu'au traité de Kardis (1661), jusqu'à la mort de Mazarin (1661) et même jusqu'à celle de Philippe IV en 1665 ; mais personne ne blâmera cette répartition de la matière qui s'imposait aux éditeurs.

Il ne peut être ici question de faire de tout le volume une analyse critique, qui sortirait du cadre de cette revue. Sous le rapport spécial de l'histoire ecclésiastique, bien des réserves s'imposent. Ce n'est pas seulement que la plupart des auteurs se laissent influencer par leurs préjugés anticatholiques (1) ; mais les manifestations remarquables de la vie religieuse de l'époque sont presque totalement négligées (2). Si

(1) Il suffira d'en citer un exemple entre mille : « La civilisation moderne tout entière et le développement continu de la science auraient été arrêtés de force, et cela pour longtemps, si la réaction catholique avait finalement triomphé. On en trouvera la preuve la plus claire dans le traitement cruel auquel Rome, par ordre d'Urbain VIII, soumit Galileo Galilei, l'un des plus illustres maîtres de la pensée. » Est-il nécessaire d'ajouter que l'auteur est peu au courant du procès de Galilée? Le plus récent des rares ouvrages qu'il cite à ce sujet (p. 930) est de 1879.

(2) A ce point de vue, l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud est autrement complète ; voir, au tome V, pp. 27 et sv., *La cour de Rome et la réforme catholique*, par M. E. Chénon.

Digitized by Google

l'on parle de la réforme catholique en Allemagne ou de l'évolution du protestantisme d'Angleterre et d'Écosse, c'est en tant seulement que l'histoire politique y est intéressée. Le fait capital du XVIIe siècle au point de vue religieux, le mouvement intense qui renouvela le catholicisme dans la plupart des pays d'Europe, reste pour ainsi dire inaperçu ; aucune mention des illustrations que produisit l'Église sur le terrain scientifique et moral. Dans le chapitre consacré à la papauté on ne considère que la politique (1). La renaissance catholique en France (p. 156) et en Irlande (p. 517) est indiquée sommairement ; sur le catholicisme anglais, une allusion aux lois pénales et quelques lignes au sujet du poète Richard Crashaw (p. 771) ; rien non plus sur le catholicisme espagnol, sinon la caricature des pratiques de dévotion de Philippe III et la mention des « moines et nonnes qui façonnaient son esprit » (p. 629). Si l'on excepte l'anglicanisme et le presbytérianisme (réformes de Laud et assemblée de Westminster), le protestantisme lui-même n'est pas mieux approfondi ; luthéranisme et calvinisme ne sont vus que par le dehors ; pas un mot des querelles qui divisaient les calvinistes hollandais.

Sans doute, un auteur est libre de borner son sujet à sa fantaisie, mais dans un ouvrage où la philosophie, les arts et la littérature sont — à juste titre — largement représentés, il eût été logique de réserver une place à la religion. Ici, comme en d'autres parties de la *Cambridge modern history*, les procédés des auteurs sont peu en harmonie avec l'esprit du catholique lord Acton.

A d'autres points de vue, le présent volume l'emporte sur ceux qui l'ont précédé ; il est, dans l'ensemble, plus intéressant, mieux écrit et surtout plus homogène. Car le manque d'unité qui résulte habituellement de la division du travail y est réduit au minimum ; les trois éditeurs ont écrit eux-mêmes plus du tiers du volume (2). Pour le reste, l'ouvrage porte le cachet du pays d'origine : la part du lion est réservée à l'histoire de la Grande-Bretagne et à l'Irlande, auxquelles est consacrée environ la moitié du volume ; le récit, bourré de faits, offre sur certains points un intéressant contraste avec les chapitres correspondants de l'*Histoire de France* de M. Lavisse ; la bibliographie, rejetée

(1) Cette partie nous paraît faible : sans compter de nombreuses répétitions de faits exposés antérieurement, l'exposé pèche par l'absence de synthèse et ne fait pas ressortir l'intéressante évolution de la politique papale à cette époque ; la bibliographie (p. 928) est bien incomplète. Sur l'histoire particulière du pontificat de Clément VIII, il y avait autre chose à rapporter que l'exécution de Giordano Bruno, « le plus profond penseur dont l'Italie puisse se glorifier » (p. 668). L'attitude d'Urbain VIII vis-à-vis de Gustave-Adolphe est appréciée péremptoirement, sans qu'il y ait trace — fût-ce dans la bibliographie — des controverses qu'elle a suscitées.

(2) On peut regretter que les diverses parties de l'ouvrage qui traitent des mêmes faits ne soient pas reliées entre elles par des renvois directs ; on serait ainsi dispensé de passer chaque fois par la table alphabétique, qui ne signale d'ailleurs que les noms propres.

Digitized by Google

tout entière à la fin du volume (pp. 801-954) est fort abondante et groupée méthodiquement (1). Une table chronologique (de 1530 à 1670 ; pp 954-961) précède l'excellent index onomastique (pp. 963-1003).

L. WILLAERT, S. J.

Dr F. DESMONS. *L'Épiscopat de Gilbert de Choiseul* (1671-1689). *Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV.* (Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. sér., t. XI.) Tournai, H. et L. Casterman, 1907. In-8, XVI-623 p.

Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslain naquit en 1613. Ayant embrassé l'état ecclésiastique il obtint vers 1640 le titre de docteur en théologie. et ne tarda pas à être pourvu de riches bénéfices parmi lesquels les abbayes de Boulancourt, de Chantemerle, de Saint-Martin-ès-Aires et de Bassefontaine. Hugues de Labatut, évêque de Comminges, l'ayant entendu prêcher, voulut l'avoir pour successeur et le demanda à la Cour comme coadjuteur avec future succession. Le vieil évêque mourut le 10 février 1644 et le 23 mai suivant le roi désigna pour le remplacer celui qu'il avait désiré avoir près de lui. Gilbert de Choiseul reçut la consécration épiscopale à Paris dans la chapelle des Minimes, le 8 avril 1646 Le nouvel évêque se démit de ses bénéfices à l'exception de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires dont il releva les bâtiments. Il fit son entrée solennelle à Saint-Bertrand de Comminges le 9 août 1646 et aussitôt se mit à parcourir son diocèse, ne reculant devant aucune fatigue, se consacrant tout entier à l'instruction du troupeau qui lui était confié. Deux prélats, ses voisins, eurent sur lui une grande et fâcheuse influence : Nicolas Pavillon évêque d'Alet, et François-Étienne de Caulet, de Pamiers. Chef du diocèse de Comminges, Gilbert de Choiseul faisait partie des États du Languedoc. Esprit délié et délicat, serviteur dévoué du roi très chrétien, il ne pouvait manquer de jouer un rôle important dans cette assemblée et, malgré quelques difficultés avec Mazarin pour avoir pris chaudement le parti du peuple opprimé, il s'attire la faveur de Louis XIV et devient pour ce prince l'homme nécessaire pour diriger un diocèse nouvellement annexé à la couronne de France. Ayant été député pour porter à Paris les cahiers

(1) On y relèvera certaines lacunes en ce qui concerne les ouvrages de langue française. — La très précieuse collection de pamphlets réunie par lord Acton forme un des éléments principaux de la bibliographie de la guerre de trente ans (pp. 801-870), qui rendra de grands services; mais cette littérature pamphlétaire, moins connue, paraît-il, du public anglais (p. VIII), a déjà été utilisée par K. LORENZ, *Die kirchlich-politische Parteibildung in Deutschland... im Spiegel der confessionnellen Polemik* (cf RHE, t. VI (1905), p. 143).

Digitized by Google

du Languedoc, il reçut de Louis XIV l'offre du diocèse de Tournai : « J'ai besoin d'un homme comme vous, lui dit le monarque, pour mettre à la tête de mes conquêtes »; et Gilbert de Choiseul, qui avait refusé l'archevêché de Narbonne, donna son consentement. Le 19 avril 1691 il faisait son entrée dans sa nouvelle ville épiscopale. Pendant dix huit ans (1671-1689) il gouverna ce diocèse, et c'est l'histoire de cet épiscopat que nous retrace M le Dr Desmons dans un important travail qui forme le t. XI (nouv. série) des *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*. L'auteur a traité son sujet avec amour : mais il a su toujours retracer les faits avec sincérité et justice. De l'épiscopat de Gilbert de Choiseul à Comminges, il rapporte ce qui doit faire mieux comprendre l'évêque de Tournai. Et en effet tel celui-ci s'est montré dans le Languedoc, tel il sera dans son nouveau diocèse. Il ne cessera de combattre pour défendre ses prérogatives épiscopales refusant de reconnaître des privilèges légitimes ; il sera en lutte avec toutes les communautés de son diocèse, avec son chapitre, avec les magistrats civils de sa province; et la souplesse de ce prélat grand seigneur lui permettra d'accepter aimablement les nombreux échecs de ses revendications. S'il est porté à exagérer ses droits, il ne se dérobe à aucun de ses devoirs et veut remplir toute sa charge de pasteur. Il organise son séminaire, embellit sa cathédrale, entreprend la reconstruction de son palais épiscopal afin de laisser une résidence agréable à ses successeurs.

Le rôle doctrinal de Choiseul a été moins glorieux. Son influence fut prépondérante dans la célèbre assemblée de 1682 : pour lui la primauté du Souverain Pontife est purement honorifique. Il soutient toutes les prétentions du Roi de France. Il se range enfin parmi les plus ardents jansénistes Si l'on ne peut faire un reproche à Gilbert de Choiseul de s'être prêté à la suppression de certaines fêtes, on doit blâmer avec sévérité l'approbation qu'il donna à l'ouvrage d'Adam Widenfeld sur la dévotion à la Très Sainte Vierge. Il favorisa l'expansion de l'hérésie janséniste dans son diocèse par le choix des professeurs de son séminaire, et par ses enseignements il rendit difficile au peuple l'accès des sacrements.

Après avoir lu le beau travail de M. le Dr Desmons il nous est facile de nous rendre compte de l'importance de l'épiscopat de Gilbert de Choiseul. Le bien accompli par ce prélat ne doit pas faire oublier le mal qu'il a causé. Grâce à cet évêque le diocèse de Tournai fut envahi par le gallicanisme et le jansénisme, et ces funestes erreurs, habilement répandues dans le clergé, finirent par pénétrer dans l'esprit du peuple.

Un portrait de Gilbert de Choiseul, reproduction d'un tableau de la galerie de l'évêché de Tournai, orne cet intéressant volume que termine un appendice où nous trouvons le catalogue critique des œuvres de ce prélat suivi du texte de quelques écrits inédits.

B. Heurtebize, O. S. B.

Digitized by Google

P. Pisani. *L'Église de Paris et la Révolution.* T. I (1789-1792). (Bibliothèque d'histoire religieuse. T. II.) Paris, Picard et fils, 1908. In-8, 350 p. Fr. 3,50.

Cet ouvrage est une histoire religieuse de la Révolution française, avec des détails particuliers sur l'Église de Paris. Le premier volume aborde immédiatement cette histoire sans les préambules accoutumés sur l'ancien régime et les causes de la Révolution ; il nous l'expose sous la Constituante et l'Assemblée législative. On sent à la première lecture que l'auteur est familiarisé avec les grands événements de l'époque révolutionnaire. La précision des détails, les autorités, auxquelles occasionnellement il fait appel, la sûreté de ses appréciations nous révèlent un travail sérieux et impartial. Écrit dans un but de vulgarisation, il ne contient pas d'abondantes citations bibliographiques. Une de ses caractéristiques, ce sont les nombreuses notices biographiques, dans lesquelles l'auteur excelle. La table onomastique, qui termine le volume, contient plus de 400 noms d'ecclésiastiques et de personnages politiques cités ; sur beaucoup d'entre eux le lecteur trouvera les grandes lignes de leur vie, soit dans le grand texte, soit dans les notes. Parmi les questions traitées, nous avons éprouvé un plaisir particulier à la lecture des données si judicieuses et si savantes sur le nombre des jureurs et les divisions du clergé réfractaire. L'auteur sait à l'occasion tirer les conclusions des faits, qu'il rapporte ; il est même amené à faire de l'apologétique. Nous lui en ferons d'autant moins de reproche qu'en ce moment se multiplient sur la Révolution française des publications, contenant les appréciations et les conclusions les plus tendancieuses. Amené par les circonstances à rompre une lance avec un adversaire de ses idées, il n'a pourtant pas un exposé polémiste ; il nous semble ne porter que des jugements, appuyés sur la plus sincère objectivité.

Les chapitres, se rapportant à l'Église de Paris, forment la partie la plus originale de son travail. Par Église de Paris, l'auteur entend le diocèse de Paris, considéré dans ses limites actuelles. Documents en main, il nous en montre les églises, les établissements religieux, la population avec les écrits qui la travaillent, le clergé et son organisation si différente de l'organisation actuelle ; la rédaction des cahiers et les élections pour les États-généraux ; l'établissement pénible et honteux de l'Église constitutionnelle, la question des jureurs et les massacres de Septembre. Les événements de la grande Révolution, étant ainsi localisés, nous apparaissent plus intéressants.

Cinq appendices terminent cet ouvrage ; nomenclature des maisons religieuses de Paris ; la destinée ultérieure de ces établissements ; le nombre des ecclésiastiques, ayant participé aux élections pour les États-généraux ; un tableau sur le nombre des jureurs ; un document relatif à la controverse sur la licéité du serment à la Constitution civile du clergé.

Digitized by Google

Cette publication offre donc un double avantage ; elle donne au grand public des notions déjà bien étendues et bien précises sur l'histoire de l'Église pendant la Révolution ; elle fournit en outre aux travailleurs des éléments nouveaux pour élucider les questions si intéressantes de cette période.

P. DEMEULDRE

J. CHARRIER. *Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, député à l'Assemblée législative et à la Convention* (1744-1793). Paris, Champion, 1909, 2 vol. in-8, x-396 et 370 p. 8 grav. hors texte. F. 14.

Le célèbre précurseur du démocratisme chrétien, l'abbé Claude Fauchet, vient de retenir l'attention de deux travailleurs. En moins de quatre mois ont paru : *Un enfant du Bourbonnais sous la Révolution, l'abbé Claude Fauchet*, par le Dr J. Cornillon (Moulins, 1908, in-8, 264 p.), et le livre indiqué de l'abbé Charrier. La première de ces études est une interprétation ingénument passionnée des faits établis, la seconde présente les résultats de recherches nouvelles. M. Charrier a lu on peut dire toutes les publications de Fauchet, et il a diligemment consulté les dépôts publics et les collections privées (1). En ce qui touche, notamment, l'épiscopat de Fauchet dans le Calvados, le dépouillement des Archives de Caen et de Bayeux a été mené avec le plus grand soin par un collaborateur sagace et dévoué. Cependant les chapitres qui groupent les détails du séjour et de l'administration de Fauchet dans son diocèse, ne sont peut-être pas les plus heureux du livre. L'auteur, nivernais, n'est pas toujours au fait des choses normandes (2). Et, dans l'espèce, le gouvernement de Fauchet ne marque, dans l'histoire religieuse du Calvados pendant la Révolution, qu'une phase inséparable de celles qui ont précédé et suivi. C'est sur les lieux et dans son ensemble que cette histoire devra être entreprise. Mais, au surplus, le rôle normand de Fauchet n'était pas l'essentiel. Ce qu'il y a d'attachant et d'original en Fauchet c'est l'union réelle des convictions morales et politiques, l'accord de l'esprit évangélique et de la foi au bonheur terrestre. Mystique et « philosophe », égalitaire et catholique. Fauchet tranche sur ses contemporains, d'âmes le plus souvent moins complexes. Et cependant prédicateur du roi, membre de la Commune de Paris, publiciste, directeur du *Cercle social*, évêque constitutionnel,

(1) Bisson, successeur de Fauchet au siège constitutionnel de Bayeux, affirme dans ses *Mémoires* l'existence de manuscrits de Fauchet aux mains de son frère. Que sont-ils devenus?

(2) Ainsi le récit de la mort du procureur-syndic du Calvados, G. Bayeux, est inexact. (Cf. E. DE BEAUREPAIRE, *Revue de la Révolution*, 1883, t. II.)

Digitized by Google

député, Fauchet demeura toujours fidèle à lui-même et stable dans ses croyances. M. Charrier l'a bien vu, et s'il n'a pas montré l'origine des idées de Fauchet, il en a saisi la vivante unité. Il a écrit son livre dans un effort de sympathie historique. Il convient d'autant mieux de l'en louer que la biographie de Fauchet n'est guère connaissable que par ses actes publics et par ses écrits.

R. N. SAUVAGE.

G. GOYAU. *Moehler*. (La Pensée chrétienne. Textes et Études.) Paris, Bloud, 1904. In-16, 367 p. F. 3,50.

Au moment où la théologie cherche à s'adapter à la mentalité de notre époque et à donner satisfaction aux exigences légitimes des sciences positives, M. Goyau, l'auteur bien connu de l'*Allemagne religieuse*, a fait œuvre utile d'appeler l'attention sur les travaux de Mœhler. C'est, qu'en réalité, les dispositions d'esprit dans lesquelles le savant controversiste s'est trouvé pour les composer se rencontrent avec les préoccupations de notre siècle ; et la solution qu'il y donne du problème religieux, se présente comme le résultat d'une étude directe des sources.

La jeunesse sacerdotale de Mœhler, dit M. Goyau (p 12), avait coïncidé avec l'une des crises les plus graves qu'ait traversées l'Église d'Allemagne. La sécularisation avait détruit les universités catholiques ; et la raison d'État joignait ses ordres aux suggestions du rationalisme pour imposer aux dépositaires du dogme, sinon des concessions formelles, du moins certaines prétéritions qui diminuaient la foi et restreignaient la part du surnaturel. Pour la formation sacerdotale toutes traditions étaient rompues ; et l'on peut dire que Mœhler fut prêtre avant d'avoir une idée exacte de l'Église et une notion complète du catholicisme. Aussi, lorsqu'il fut appelé à enseigner l'histoire ecclésiastique à l'université de Tubingue, le nouveau professeur sentit le besoin d'aller compléter sa formation scientifique dans les facultés de théologie protestante.

Du séjour qu'il y fit Mœhler rapporta la connaissance parfaite du protestantisme et de toute la culture philosophique post kantienne, et de plus, des méthodes de travail plus positives à la faveur desquelles il allait s'acheminer vers la découverte du catholicisme.

M. Goyau nous donne, dans le présent volume, de larges extraits, reliés par des analyses, des deux principaux ouvrages du théologien allemand, à savoir de l'*Unité de l'Église* et de la *Symbolique*.

Ce dernier travail est particulièrement remarquable. Il dessine avec une rare puissance de logique le processus dogmatique des divers *Credo* chrétiens ; il montre par quelle nécessité interne, une innovation

Digitized by Google

essentielle sur la notion de la justification devait entraîner la pensée des réformateurs à de nouveaux dogmes et à des pratiques nouvelles. Au fond de cette démonstration l'on découvre, non pas une logique raide et abstraite, mais une logique religieuse, le dynamisme de l'idée, le lien vital qui unit dans une indestructible synthèse tous les dogmes du christianisme (p. 292 sq.)

Cependant, si remarquables qu'ils soient, les écrits de Mœhler, n'en trahissent pas moins, à plus d'un endroit, les défaillances d'une pensée qui se cherche. L'observation s'applique tout spécialement aux sentiments qu'on y trouve exprimés à l'endroit de la primatie pontificale. Dans les leçons de droit qu'il professa de 1823 à 1825, Mœhler faisait valoir, en cette matière, les considérations qui lui paraissaient motiver la subordination du Pape à l'assemblée des évêques; dans le livre de l'*Unité*, la primatie est admise comme un organisme nécessaire à la direction des communautés ecclésiastiques, comme une puissance qui s'explique par des raisons de fait, plutôt qu'elle ne se justifie par des raisons de droit divin. C'est, comme dit M. Goyau (p. 33), une sorte de système presbytéral, tel que le soutenaient jadis les Gerson, les Pierre d'Ailly, d'après lequel évêques et prêtres sont comme les dépositaires de la puissance de l'Église; et s'il est nécessaire, s'il est opportun, s'il est efficace, que la papauté symbolise leur union, elle ne peut la symboliser, semble-t-il, qu'en acceptant elle-même, une sorte de subordination. Cette conception se trouvait être le résultat d'un groupement de textes, incomplet et artificiel, et Mœhler lui-même s'empressa de la modifier dans un sens plus orthodoxe. Au moment où la mort le surprit, il semble avoir assis sa pensée dans une sorte de système épiscopal anti-gallican, qui considère l'épiscopat et la papauté comme relativement autonomes, comme des puissances sises sur le même plan, et se complétant l'une l'autre (p. 36 sq.).

C. Van Crombrugghe.

Isabel Florence Hapgood. *Service Book of the holy orthodox catholic apostolic (Greco-Russian) Church*, translated from the old church-slavonic service books of the russian Church. Boston, Houghton, Mifflin et Cie, 1906. In-12, xxxviii-616 p.

Ce recueil liturgique a été rédigé dans un but essentiellement pratique pour les communautés orthodoxes disséminées à travers les vastes contrées de l'Alaska, du Canada et des États-Unis. Dès la fin du xviiie siècle l'influence de l'Église russe avait pénétré dans les îles Aléoutes et l'Alaska, où de bonne heure fut établi un évêché. Depuis cette époque la mission orthodoxe s'est accrue d'un grand nombre d'émigrés de Russie, de Serbie, de Syrie et de Galicie. Malgré la

Digitized by Google

diversité des langues et des nationalités, ces différents groupements religieux reconnaissent la juridiction de l'évêque russe de l'Alaska ou de l'un de ses deux suffragants; il y a du reste entre eux tous communauté de rit liturgique; mais vu la difficulté pour eux d'entendre la langue slavonne, de plus en plus s'introduit l'usage ordinaire de l'anglais pour la célébration du service divin.

Ce sont là les circonstances qui ont suggéré à Madame Isabel Florence Hapgood l'idée de traduire en anglais les offices les plus usuels de la liturgie slave. Ce rit, on le sait, ne se distingue pas essentiellement, sauf par la langue, du rit byzantin. De part et d'autre les différentes portions de la liturgie sont réparties en plusieurs livres, ce qui rend sa célébration souvent compliquée. Le grand mérite de l'auteur est d'avoir groupé en un seul volume facile à consulter tout ce qui est nécessaire pour suivre les offices le plus habituellement célébrés.

Selon l'usage antique les chants de la vigile ou ἀγρυπνία servaient d'introduction à la liturgie de la messe. Aussi les Byzantins ont-ils conservé dans leur Euchologion, comme préludes aux liturgies de saint Jean Chrysostome et de saint Basile, les offices des grandes vêpres, Hesperinos, et des matines, Orthros, qu'il est encore d'usage de réciter les veilles et jours de grande fête. Le Sluschebnik des Russes, le correspondant de l'Euchologion, a adopté la même disposition; nous la retrouvons dans la traduction de Madame Hapgood.

Pour les portions propres à chacune des douze grandes fêtes, on doit se reporter un peu plus loin à la suite des liturgies de la messe, où l'on a reproduit le livre, extrait des Ménées, auquel les Grecs donnent le nom d'Anthologion. Pour les deux liturgies de la messe l'auteur a suivi le système de M. Al. v. Maltzew pour son Liturgikon (Berlin, 1902) : elles sont reproduites simultanément de façon à éviter la répétition des formules communes; mais de plus elles sont combinées avec les rites pontificaux empruntés à l'Archieratikon, et les chants du chœur qui accompagnent la célébration des rites. La disposition en colonnes parallèles rend parfaitement clair tout cet ensemble pourtant si complexe.

Le Pontifical et le Rituel fournissent toute la seconde partie du volume consacrée à l'administration des sacrements et aux bénédictions diverses; à peine a-t-on supprimé quelques cérémonies peu usitées ou de caractère essentiellement privé. Un appendice donne les huit tons tirés de l'Octoëchos, c'est-à-dire les pièces de chant qui varient d'un dimanche à l'autre suivant un roulement régulier.

Ces quelques remarques donnent une idée de cette nouvelle collection. On y trouve l'essentiel pour les offices publics des dimanches et jours de fête et les principales fonctions rituelles. Il ne faut pas perdre de vue le but exclusivement pratique du volume; on reconnaîtra cependant aisément qu'il présente un véritable intérêt scientifique, en ce qu'il fait mieux connaître une liturgie peu abordable dans sa

Digitized by Google

langue propre. La traductrice appartient à la confession protestante, mais elle a eu soin de soumettre son travail à des théologiens orthodoxes. On a cependant laissé passer une inexactitude assez notable dans la formule d'épiclèse de saint Basile (p. 105-106). Au lieu de : « [Daignez] bénir ces dons, les sanctifier et les révéler; car ce pain est vraiment le corps précieux du Seigneur Jésus et ce vin vraiment son précieux sang », il faut traduire : « [daignez] sanctifier ces dons et montrer que ce pain est vraiment le corps... » (Cf. le texte grec, ἀναδεῖξαι τὸν μὲν ἄρτον τοῦτον αὐτὸ τὸ τίμιον σῶμα... et la traduction de Maltzew, *op. cit.*, p. 130, d'après le slavon). D'autre part, on a supprimé, dans la même liturgie de saint Basile, la rubrique prescrivant un signe de croix sur le pain au moment des paroles de l'Institution. L'a-t-on fait dans le but d'enlever à ces paroles leur valeur consécratoire? Une note placée par l'auteur au commencement des liturgies (p. 65) semblerait l'indiquer. « Pour accomplir le mystère eucharistique, y est-il dit, il est essentiel de prononcer la prière accompagnée de la bénédiction du prêtre, faites de ce pain le corps de votre Christ et de ce qui est dans la coupe le sang de votre Christ, les changeant par la vertu de votre Esprit-Saint ». Ce qui revient à dire que les paroles de l'épiclèse, dont il est exclusivement fait mention, constituent *à elles seules* la consécration eucharistique. Or ce peut-être là l'enseignement tout moderne de l'Église de Constantinople; mais ce n'est pas celui du Saint-Synode russe : Mgr Macaire et le « Catéchisme de l'Église orthodoxe-catholique orientale » reconnaissent expressément que les paroles de l'Institution font comme l'épiclèse partie de la prière de consécration. L'auteur pouvait au moins s'en tenir à cet enseignement, elle aurait évité d'énoncer une doctrine injustifiable. Elle aurait de plus épargné à la formule *Filioque* le qualificatif injurieux de « pure invention humaine » (p. 455-456), si elle avait suivi le texte officiel de l'Église russe pour l'ordre de la réception des convertis à l'orthodoxie (Cf. Maltzew, *Die Sakramente*, Berlin, 1898, p. 150). Ce sont de ces fautes qu'il serait aisé de faire disparaître dans une nouvelle édition.

P. DE PUNIET, O. S. B.

P AURELIO PALMIERI, O. S. A. *La Chiesa russa, le sue odierne condizioni e il suo riformismo dottrinale.* Florence, Libreria editrice fiorentina, 1908. In-8, 759 p. L. 5.

Nos lecteurs ont des raisons spéciales de connaître le P. Palmieri, des Augustins de l'Assomption. Quiconque s'occupe d'histoire ecclésiastique sait combien en cette matière le savant religieux s'est acquis une haute autorité. Mais les abonnés de notre Revue ont en outre le privilège d'y trouver régulièrement des articles signés de sa plume et

Digitized by Google

où ils ont pu admirer l'étendue de son érudition non moins que la sûreté de sa critique.

Ces deux qualités marquent aussi le volume qu'il vient de consacrer à tracer la psychologie de l'église russe travaillée en ce moment par un mouvement dissolvant ou rénovateur, comme l'est aussi l'organisation civile de l'empire des Tsars. Ce volume est le résultat d'une vaste enquête qui, conduite sur place, a rassemblé des renseignements puisés aux meilleures sources, soigneusement contrôlés, et dont l'autorité en même temps que l'éloquence sont grandes.

L'Église russe se trouve en proie à la décadence. La réalité du fait ne pourrait être niée. Elle ressort de la tentative faite en 1905 de convoquer un concile national dans le but de réformer l'organisme officiel de l'Église ou plutôt de modifier sa substance même. La tentative échoua Elle n'eut d'autre résultat que la manifestation du désir de beaucoup de voir rétablir le patriarcat destiné à devenir un intermédiaire entre l'Église et le pouvoir civil et à remplacer le procureur général du Saint Synode. Ce désir n'implique nullement la reconnaissance de la nécessité où se trouverait l'Église d'avoir un primat supérieur aux autres membres de la hiérarchie; au contraire, la grande majorité du clergé russe professe la théorie de l'égalité entre tous ceux qui composent cette hiérarchie Parmi ses docteurs, il en est qui trouvent dans l'Évangile le principe de la primauté de saint Pierre, mais ils se refusent à admettre les conséquences que nos théologiens tirent du fait.

Le résultat heureux des discussions préparatoires au concile a été d'attirer l'attention sur les faiblesses et les vices dont souffre l'Église moscovite. Dans une série de chapitres clairement conçus, le P. Palmieri étudie ces vices et ces faiblesses, non d'après les écrits des catholiques, mais d'après les publications des orthodoxes eux-mêmes.

Une des causes qui minent le clergé russe, provient de la rivalité existant entre le clergé noir et le clergé blanc, c'est-à-dire entre le clergé régulier et le clergé séculier, entre les moines et les prêtres des paroisses Les évêques se recrutent presque exclusivement dans les couvents. Or, leurs adversaires voudraient exclure presque entièrement l'influence des religieux dans la vie de l'Église, leur reprochant d'être devenus incapables de supporter le poids de l'épiscopat. On accuse les moines d'avoir corrompu le concept de l'idéal ascétique de la vie conventuelle en monopolisant de grandes richesses, en introduisant dans les monastères l'esprit d'ambition et d'intérêt qui domine le monde ; on leur reproche de se vêtir élégamment, de fréquenter les cours des académies ecclésiastiques et de diriger les séminaires dans le seul but d'arriver aux honneurs et aux dignités. L'idéal monacal est actuellement mondain et par conséquent la vie conventuelle est conforme aux mœurs mondaines.

Les évêques, pris dans un tel milieu et animés de mépris pour le clergé séculier, ne s'occupent de celui-ci que pour l'envelopper dans

Digitized by Google

les liens d'une administration bureaucratique tracassière, pour se faire envers lui les agents d'un pouvoir civil envahissant et oppresseur. Ils le laissent accomplir comme il veut son œuvre au point de vue de la foi et des mœurs, sans l'astreindre à cet égard à aucune direction ni à aucune surveillance. Or, ni moralement, ni religieusement, les prêtres des paroisses ne répondent à l'idée qu'on doit se faire d'un pasteur d'âmes. Les popes sont généralement ignorants, misérables, ivrognes, n'ayant nul souci de propager la doctrine du Christ et comptant, pour maintenir leurs ouailles dans la religion orthodoxe, plus sur le bras séculier que sur la puissance de la persuasion. La prédication sacrée accuse d'ailleurs une constante décadence. Les vocations sincères manquent aussi et celles qui se produisent subissent l'influence d'une déplorable formation. Il y a cependant des séminaires où elles sont accueillies. Mais ces établissements ont une influence corruptrice. Beaucoup sont devenus des foyers de nihilisme, à tel point qu'en 1905 la police en ferma la majeure partie. Dans l'organisation de ces établissements, le clergé russe lui-même relève un grave défaut. Les professeurs chargés de former les jeunes prêtres sont tous ou presque tous des laïcs. Comment peuvent-ils guider pratiquement et efficacement vers une vie qu'ils n'ont pas embrassée eux-mêmes? Comment peuvent-ils inculquer aux âmes qui se confient à eux un esprit de renoncement qu'ils ne connaissent pas, eux dont toute l'existence est consacrée à la recherche de la fortune et des dignités? Comment peuvent-ils, avec quelque compétence, enseigner à célébrer les offices, à entendre la confession, à administrer les sacrements?

Pauvre, le clergé exploite les fidèles autant qu'il le peut. Les objets sacrés, les manifestations du culte sont devenus de sa part l'objet d'un commerce simoniaque. De là, la désaffection qui l'entoure et qui ne peut manquer, dans une population travaillée par l'esprit révolutionnaire, d'éloigner les âmes des pratiques religieuses.

On n'a guère proposé jusqu'à présent de remèdes efficaces à cette situation malheureuse. Parmi ceux qui ont éclos dans le cerveau de novateurs inexpérimentés, pour ne point dire plus, on en trouve d'absurdes ou de ridicules, comme la suppression du jeûne, la permission aux popes de s'adonner à tous les divertissements, même à ceux du théâtre.

On comprend qu'impuissant à conserver une foi vive parmi les Russes nés dans le giron de l'orthodoxie, le clergé orthodoxe ne possède pas un esprit de prosélytisme bien vif. Il a cependant fondé quelques missions. Il en a établi chez les Tartares musulmans, mais l'effet en a été nul. Les conversions ont été rapidement suivies d'apostasie là où le pouvoir civil et militaire ne maintenait pas par la crainte les baptisés dans la religion schismatique. En Chine, en Corée, en Perse, dans l'Amérique du Nord, où l'on a également tenté de propager le catholicisme russe, les résultats de cet apostolat n'ont guère été appréciables. Au Japon seulement, grâce aux efforts de Nippons devenus popes, on est parvenu à obtenir des adhésions sincères.

Digitized by Google

Il serait injuste de croire que tout le clergé soit la proie de l'ignorance et de l'incapacité. Il existe quelques séminaires réformés sur l'organisation des séminaires catholiques et où l'on étudie, où l'on travaille, et des académies ecclésiastiques à Kazan, à Moscou, à Kiew, à Saint-Pétersbourg, où il se produit un mouvement d'idées d'une relative intensité et d'où sont sortis des travaux qui méritent l'attention des théologiens catholiques.

Le P. Palmieri n'a guère d'espoir dans le relèvement de l'Église russe. L'égalité de tous les membres de la hiérarchie, qui refusent de reconnaître un chef ecclésiastique réel, la privera toujours de force, de vie, de fécondité, et la laissera à la merci du pouvoir civil. Il n'y aurait pour elle qu'un remède : le ralliement à l'Église romaine. Mais même ceux-là des orthodoxes qui reconnaissent cette nécessité, ne croient point cette réunion possible et refusent de tenter ce qui la rendrait possible.

L'initiative du ralliement, dans l'état actuel des choses, ne peut venir du clergé catholique russe. Celui ci, pas plus aujourd'hui qu'autrefois, n'a de liberté d'action et ne peut faire les avances nécessaires dans des conditions permettant de les accueillir.

Tel est, résumé dans ses grandes lignes, le sujet traité par le P. Palmieri avec une autorité et une compétence que tous reconnaîtront.

Tout n'est pas neuf évidemment dans l'œuvre du P. Augustin. Il est plus d'un point examiné en ce volume que l'auteur avait abordé dans des écrits publiés antérieurement, ou que d'autres écrivains avaient scruté comme lui. Mais s'il y a des chapitres où l'on rencontrera du déjà connu, on ne peut le reprocher au savant religieux. Dans un ouvrage d'ensemble, comme celui qu'il nous a donné, on ne pouvait exiger que tout fût inédit, sous peine d'obliger le P. Palmieri à nous donner un livre incomplet.

S'il a repris pour nous l'étude de certains points élucidés ailleurs ou avant lui, il a aussi écrit des pages où presque tout nous apparait nouveau. Telles notamment celles où l'écrivain aborde l'examen de la question des missions et des études poursuivies par le clergé russe. En ces pages on trouve une grande richesse en même temps qu'une réelle nouveauté de renseignements.

L'œuvre du P. Palmieri a de grandes qualités. Nous devons y relever aussi un défaut L'auteur possède un esprit plus analytique que synthétique et cette disposition intellectuelle se reflète avec un peu trop d'intensité dans son œuvre. Les détails sont parfois d'une excessive abondance. Leur défilé lasse sans réel profit l'esprit du lecteur. Mieux eût valu pour certains points se borner à tirer des faits une conclusion aisée à fixer dans les intelligences. Ce défaut est surtout sensible dans le chapitre consacré aux travaux préparatoires au concile. Il n'est point toutefois tel qu'il enlève de la valeur au volume, mais son absence aurait rendu celui-ci encore plus achevé.

A. De Ridder.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Avec le tome XXI, qui vient de paraître, la troisième édition de la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche, (Wandalbert-Zwingli.* Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, 928 p.), se trouve achevée. Il ne manque plus que les tables. Dans ce nouveau volume, l'article sur Wiclef (p. 225-244), a surtout attiré notre attention. Il est dû à un spécialiste, M. J. Loserth, dont le propre nom revient plus d'une fois dans la riche bibliographie mise en tête de cet article. On peut dire en général, qu'une nouvelle période dans les études relatives à Wiclef commence, en Angleterre, avec Walter Waddington Shirley dont le premier travail a paru en 1868, et, en Allemagne, un peu plus tôt, avec Böhringer. C'est depuis ce temps seulement qu'on a publié et étudié les sources authentiques. Les ouvrages latins sont les plus importants pour l'étude des idées de Wiclef, et le *Tractus de Ecclesia* est son œuvre capitale.

M. Loserth expose successivement la vie et la doctrine du grand précurseur de la Réforme. La vie étant pauvre en détails connus, l'auteur s'est surtout attaché à montrer le développement logique de la doctrine. Celle-ci est considérée plus en détails, à l'état statique, dans la seconde partie de l'article. D'après M. Loserth, le système de Wiclef est issu de deux causes : la politique ecclésiastique de son milieu et l'étude de la Bible. Dès ses débuts à l'université d'Oxford, Wiclef s'allie aux *Boreales*, parti du nord, opposé au parti du sud, les *Australes*. Les *Boreales* étaient favorables à la politique religieuse d'Édouard III, se raidissant contre les exigences du Pape en matière temporelle. Là serait l'origine du système du novateur. Il en vient à enseigner que c'est un péché pour les prêtres, de pousser le Pape à excommunier les seigneurs laïques qui privent de leurs biens temporels les prêtres en état de péché : un homme, en état de péché mortel, n'a pas droit au pouvoir. — Wiclef s'attire ainsi la protection des grands, auxquels plaît ce langage. Le duc de Lancaster, dont l'influence sur Richard II, successeur d'Edouard III († 1377), était si grande, le protège spécialement. — Dans les choses temporelles, le roi est au-dessus du Pape. Les annates et l'argent pour les indulgences sont une simonie *(Summa Theologica)*. Pas d'autorité temporelle de l'Église *(De civili Domino)*. L'Église doit être pauvre comme au temps du Christ. — On peut en appeler

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

de l'excommunication du Pape au roi et à son conseil *(De Incarcerandis fidelibus)* — Il faut distinguer, dans l'Église, ce qu'elle est réellement et ce que vulgairement on la croit être. Elle est une association de prédestinés, dont le Christ est la tête. Le Pape ne sait pas même s'il est membre de l'Église D'autre part, Wiclef élève sans mesure le pouvoir du roi. Pendant les dernières années de sa vie, *pape* et *antechrist* sont devenus pour lui synonymes. — Toute la hiérarchie le gêne. Pour la renverser, il s'en prend aux sacrements et attaque violemment les moines. Il faut retourner à la constitution de l'Église de l'âge apostolique, alors qu'il n'y avait que des prêtres et des diacres. La Bible seule constitue l'autorité. La répandre vaut mieux qu'administrer des sacrements. Il travaille donc à la vulgariser dans la langue populaire et fonde ses *poor priests*, comme une Église modèle.

L'étude de M. Loserth, en grande partie faite de première main, est importante et jette un jour nouveau sur plusieurs questions de détail (par exemple, Wiclef n'aurait fait qu'effleurer le panthéisme, qu'il a toujours répudié). Elle témoigne aussi d'un esprit généralement impartial. L'auteur exagère cependant l'influence de l'étude de la Bible sur les idées de Wiclef. Au lieu de la considérer comme point de départ, il me semble bien plus juste d'y voir un point d'arrivée. Rejetant l'autorité de l'Église et répudié par elle, le novateur s'attache à la Bible. Pour mettre davantage en relief cette influence initiale, M. Loserth isole pour ainsi dire Wiclef des idées contemporaines et antérieures (p. 240). Mais la grande similitude que sa doctrine offre avec certaines idées courantes du moyen-âge, prouve qu'il a plutôt synthétisé que créé. L'auteur insiste sur la grande part prise par le réformateur anglais à la propagation de la Bible en langue vulgaire. A ce propos, il aurait pu consulter l'ouvrage de dom Gasquet : *The old english Bible and others Essays*, p. 154-155, où il aurait lu que la Bible éditée par Forschall et Madden et connue sous le nom de Bible de Wiclef, ne renferme autre chose que des versions catholiques d'avant la Réforme. Il ne nous aurait pas alors laissé l'impression que l'Église romaine s'opposa avec force aux versions de la Bible en langue vulgaire. — Çà et là, on pourrait aussi noter une tendance à rapprocher Wiclef, plus qu'il ne convient, de la grande Réforme. — Il est encore à regretter que M. Loserth ne donne pas plus souvent l'indication précise des endroits ; où se lit la doctrine qu'il expose. — Malgré ces critiques, cet article constitue une riche contribution aux études wicleffiennes.

Le volume renferme encore d'autres articles intéressant la Réforme : telles les biographies : *Wessel* (Van Veen, p. 131-147), *Zinzendorf* (Müller, p. 679-703 , *Zwingli* (Egli, p. 774-815), ou encore les études : *Westminster Synode* (Warfield, p. 176-185), *Wittenberger Konkordie* (Kolde, p. 383-399), *Wormser Religionsgespräche* (Kawerau, p 489-496). Les autres articles les plus développés sont : *Scheidungsrecht* (Sehling, p. 855-895), *Willensfreiheit* (Runze, p. 304-333). *Preussen, kirchl.-Stat.* (Ed. v. d. Goltz, p. 815-838), *Säkularisation* (Sehling, p. 838-855), *Westfälischer Frieden* (Sehling, p. 160-176). Notons aussi les articles : *Zeitrechnung, bibl.* (Kittel, p. 639-650), *Zeitrechnung, kirchl.* (Bertheau, p 914-925) et *Zungenreden* (Feine, p. 749-759).

P. V. B., O. C.

Digitized by Google

— Nous avons reçu l'*Hagiographischer Jahresbericht für die Jahre 1904-1906*, publié par dom H. Bihlmeyer, O. S. B. (Kempten et Munich, Kösel, 1908. In-8, IV-304 p.). On sait que les numéros précédents de ce répertoire périodique étaient rédigés par dom L. Helmling, O. S. B. (cf. RHE. 1904, t. V, p. 904 ; 1905, t. VI, p. 683). Le P. Bihlmeyer a introduit d'excellents changements. Il a exclu les dissertations et les articles, qui encombraient quelque peu les fascicules antérieurs et dont on ne s'expliquait pas toujours la présence dans un instrument de travail bibliographique. Le *Jahresbericht* actuel ne contient plus que de la bibliographie critique, divisée en deux grandes parties. La première comprend les publications, parues au cours de 1904-1906, sur la méthodologie et la critique hagiographique en général, sur les principes philosophiques et théologiques intéressant l'hagiographie (p. ex. l'essence du miracle, la valeur du martyre), sur la mystique ; sur l'histoire des religions, mythes et folklore ; elle renseigne ensuite les publications de collections de sources, celles concernant les béatifications et les canonisations, l'histoire de la liturgie, les études sur des *groupes* de saints, sur les persécutions et l'histoire des martyrs, sur les légendes populaires, sur les reliques et l'iconographie ; enfin elle indique des ouvrages qui renferment accidentellement des matériaux hagiographiques et finit par la liste des livres de dévotion. La seconde partie s'occupe des saints *en particulier*, rangés par ordre alphabétique. Cette division de la matière est excellente.

La bibliographie recueillie est très complète. A ce point de vue aussi, le P. Bihlmeyer a introduit une excellente innovation : il ne se borne plus à la littérature d'expression allemande, comme les *Jahresberichte* antérieurs, mais recense aussi les publications en langues latine, grecque, syriaque, française, anglaise, italienne, espagnole.

Le système de publication est très bien conçu : il rappelle celui des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*. La bibliographie est imprimée en tête de chaque paragraphe ou sous chaque nom de saint et, dans le texte, des chiffres renvoient à chaque ouvrage ou article signalé ainsi au début. Le P. Bihlmeyer et ses nombreux collaborateurs analysent brièvement, mais clairement, les diverses publications signalées, en caractérisent la tendance et souvent les critiquent. La critique est faite avec une sévérité de bon ton ; elle est sérieuse et pénétrante.

Nous ne pouvons assez recommander cet instrument de travail et féliciter le P. Bihlmeyer de ses innovations. Son œuvre rendra de très grands services aux hagiographes ; elle en rendra encore plus le jour où son directeur se décidera à recueillir et à critiquer aussi les publications de langue néerlandaise et celles de langue scandinave. C'est un département important de l'hagiographie qui ne peut être négligé. L. Van der Essen.

— La collection des *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, éditée par A. Dieterich et R. Wünsch, est arrivée à son quatrième volume en 1907. Elle l'a ouvert par une courte dissertation de M. H. Schmidt sur les jugements des anciens philosophes sur la prière : *Veteres philosophi quomodo iudicaverint de precibus* (Giessen, A. Töpelmann. In-8, 73 p. M. 2).

Digitized by Google

L'auteur n'a pu avoir la prétention, je ne dis pas d'épuiser le sujet, mais même de donner une analyse un peu approfondie des idées des philosophes sur la matière, en un si petit nombre de pages. La prière chrétienne à voix basse est touchée dans les pages 66 à 71. Ces pages ont le caractère superficiel et banal de tout le livre.

D'une tout autre valeur est le second opuscule qui continue ce quatrième volume depuis la p. 75 jusqu'à la p. 345 : Adam Abt, *Die Apologie des Apuleius von Madaura und die antike Zauberei* (Giessen, 1908). L'auteur, comme l'indique le titre, a commenté le discours qu'Apulée prononça pour se défendre de l'accusation de magie, que lui intentaient quelques parents envieux. Après une introduction générale sur l'auteur, la date et le caractère du livre, le commentaire suit le texte phrase par phrase. Les usages magiques rapportés par Apulée sont expliqués et mis en rapport avec tout ce que fournit sur la matière la littérature papyrique et celle de la sorcellerie et de la magie au moyen âge. Par là, le livre de M. Abt peut rendre des services aux historiens du christianisme. Les papyrus magiques contenant les noms juifs de *Iao*, *Sabaoth* et celui de *Jesus* sont cités et rapprochés des documents magiques similaires. Je signale une correction du texte d'Apulée c. XC, où M. Abt lit *vel is Moses*. Dans le même chapitre, il admet la correction *Iohannes* proposée par Helm, et tâche de décider lequel des deux Jean le texte magique a voulu désigner. Le caractère analytique du commentaire a eu pour conséquence nécessaire d'émietter un peu la matière. Mais deux bons index facilitent les recherches. Le livre me paraît devoir être recommandé à tous ceux qui veulent connaître les pratiques de la magie à l'époque chrétienne.

L'an passé a paru la seconde édition de *Geschichte der kleinasiatischen Galater* par M. F. Stähelin (Leipzig, Teubner. In-8, iv-122 p. M, 4,80). La plus grande partie du livre est remplie, naturellement, par l'histoire de l'invasion et du conflit des envahisseurs avec le royaume de Pergame. Les exégètes de la Bible pourront profiter particulièrement du c. VIII : *Die Kultur Galatiens in der Kaiserzeit.* On peut signaler, comme complément de ce livre, un article très intéressant de M. K. Holl dans le *Hermès* de l'an passé (1908. p. 240 s.) sur l'extension du christianisme en Asie-Mineure et la persistance du paganisme durant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

La philosophie religieuse de Julien l'Apostat a été l'objet l'an dernier d'une bonne monographie : *Die Religionsphilosophie Kaiser Julians in seinen Reden auf König Helios und die Göttermutter*, par M. G. Mau (Leipzig, Teubner, 1908. In 8, viii-170 p. M, 6). L'auteur s'est borné à l'analyse des deux discours, sur Hélios et sur la Mère des dieux. Mais ils traitent des deux cultes qui forment la substance des rêveries philosophico-religieuses de l'empereur. La recherche des sources a été traitée avec grand soin ; elle aboutit à montrer avec certitude que l'empereur philosophe a emprunté la plupart de ses doctrines à Plotin. E. Remy.

Digitized by Google

— Le troisième fascicule du dictionnaire de M. E. Preuschen *(Vollständiges Griechisch-Deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur*. Fasc. 3. Giessen, A. Töpelmann, 1909. In-8, col. 322-480 M. 1,80) s'étend de εἰ à ἕως. Il devait rencontrer à côté des verbes comme εἰμί et ἔχω, les fameuses prépositions εἰς, ἐκ, ἐν, ἐπί, à la signification si complexe, aux nuances si variées et d'une importance si grande dans la théologie du Nouveau Testament. On peut dire qu'elles sont généralement bien traitées. Par contre, l'auteur aurait pu étudier plus complètement , nous semble t il, des vocables théologiques comme εἰκών, ἐκλογή, ἔκστασις, etc. L'article consacré à ἐξουσία ne jette aucune lumière nouvelle sur la signification du mot dans *I Cor*. XI, 10. Il en est de même de l'article ἐπιούσιος par rapport à *Mt* VI, 11 et *Lc*. XI, 3. On s'étonne de ne rencontrer aucun ouvrage catholique parmi les références bibliographiques rattachées au mot ἐπίσκοπος. M. Preuschen admet avec raison que dans l'ἐλπίς δικαιοσύνης de *Gal*. V, 5, δικαιοσύνης est un génitif d'objet représentant le contenu de l'espérance. Ainsi dans ce passage même, la justice conserve l'acception eschatologique qu'elle a dans toute l'épître aux Galates. É. T.

— Deux nouvelles brochures viennent de paraître dans les *Biblische Zeitfragen* (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 399). Elles terminent dignement la première série de cette excellente collection de vulgarisation apologétique.

M. F. Tillmann *(Jesus der Menschensohn*. Munster, Aschendorff, 1908, 31 p.) donne un bon résumé de son ouvrage plus détaillé paru dans le tome XII des *Biblische Studien* sous le titre : *Der Menschensohn. Jesu Selbstzeugnis für seine messianische Würde* (Fribourg en Br., Herder, 1906. Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 398). L'auteur qui possède à fond son sujet et qui est très au courant de toute la littérature concernant le problème du « Fils de l'homme », défend victorieusement la signification messianique de ce titre. A noter qu'il maintient l'interprétation traditionnelle de Daniel VII, 13 (Fils de l'homme = Messie personnel) et le sens messianique de ce titre *Matth*., IX, 6 et XII, 8.

M. P. Heinisch *(Griechenthum und Judenthum im letzten Jahrhundert vor Christus*, ib. 43 p.) étudie la situation du Judaïsme et de l'Hellénisme au premier siècle avant le Christ. La difficulté du sujet et la complexité des problèmes qu'il soulève, ne permirent pas à l'auteur un examen suffisamment complet de l'influence de l'Hellénisme et du Judaïsme sur le Christianisme. Aussi s'est-il borné à donner une bonne orientation sur la question qu'il traite en esquissant largement la conclusion qui en découle, à savoir que le christianisme n'est pas un produit syncrétiste de la philosophie grecque et du Judaïsme. H. C.

— Un nouveau manuel d'histoire ecclésiastique, en deux volumes, est en cours de publication à la librairie Mohr à Tubingue *(Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende)*. Chaque période y sera traitée par un spécialiste ; il est en effet devenu impossible aujourd'hui à un seul savant de se tenir bien au courant des progrès de la science dans tous les domaines de l'histoire. M. G. Krüger, qui a la direction générale de l'ouvrage, a écrit l'introduction.

Digitized by Google

Pour la première partie *(Die alte Zeit)*, il s'est assuré le concours de M. E Preuschen. La deuxième partie *(Das Mittelalter)* est due à M G. Ficker M. H. Hermelink a rédigé la troisième *(Reformation und Gegenreformation)*. et M. H Stephan, la quatrième *(Die Neuzeit)*. Ce sont ces deux dernières parties qui seront les plus développées, et le second volume paraîtra avant le premier. L'ouvrage entier, d'environ 60 feuilles d'imprimerie, coûtera 20 Mark.

— C'est une idée originale qu'a eue M. B. Bess de publier une sorte d'histoire de la vie religieuse dans le christianisme, sous forme de collection de biographies des principaux représentants de la piété chrétienne aux différents siècles *(Unsere religiösen Erzieher. Eine Geschichte des Christentums in Lebensbildern*. T. I : *Vom Moses bis Huss*. T II : *Von Luther bis Bismarck*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1908, VIII-299 et III-265 p. M. 7,60). Voici la série des notices : Moïse et les Prophètes (J. Meinhold) ; Jésus (A. Meyer) ; Paul (C. Clemen) ; Origène (E. Preuschen) ; Augustin (A. Dorner) ; Bernard de Clairvaux (S M. Deutsch) ; François d'Assise (K. Wenck); Henri Suso (O Clemen) ; Wiclef et Huss (R. Buddensieg) ; Luther (Th. Kolde) ; Zwingle (A. Baur) ; Calvin (B. Bess) ; Spener (P. Grünberg) ; Schleiermacher (P. Kirn) ; Goethe et Schiller K Sell) ; Bismarck (O. Baumgarten). Inutile de nous arrêter à l'esprit général qui inspire la publication. La seule énumération qui précède, commençant par le Christ pour finir à Bismarck, l'indique assez clairement. L'article que M. A. Meyer a consacré à Jésus, réduit d'ailleurs le Sauveur à des proportions purement humaines. Inutile aussi de discuter le choix qui a été fait des types de la vie religieuse M B. Bess justifie à sa façon ce choix dans une introduction où il s'attache également à montrer le lien qui unit les unes aux autres les diverses biographies.

— Dans la *Vita Constantini* (IV, 32), Eusèbe annonce qu'il ajoutera en appendice à son œuvre, comme modèle des discours composés en latin par l'empereur et traduits en grec par des interprètes, celui que Constantin avait intitulé : τῷ τῶν ἁγίων συλλόγῳ ; et de fait, ce discours se lit dans les mss. d'Eusèbe. Mais récemment encore, en éditant la *Vita* en 1902 dans le *Corpus* des Pères grecs de Berlin, M. Heikel a nié toute authenticité à l'*Oratio* ; elle aurait été composée d'après lui par un byzantin postérieur, au plus tôt dans la seconde moitié du ve siècle. Cette question est restée depuis lors sujet de controverses. Dans le tome II de sa *Chronologie* (p 117), M. Harnack admet l'authenticité constantinienne, « naturellement, ajoute-t-il, dans les limites dans lesquelles en général ces longs discours de monarques sont authentiques, c'est-à-dire qu'ils sont préparés et après coup rédigés à la chancellerie ». C'est aussi à défendre l'authenticité du discours qu'est consacrée la belle dissertation que dom J. M. Pfättisch, O. S B., vient de publier dans les *Strassburger theologische Studien* édités par MM. A. Ehrhard et E. Müller (T. IX, fasc. 4) : *Die Rede Konstantins des Grossen an die Versammlung der Heiligen auf ihre Echtheit untersucht* (Fribourg e. B., Herder, 1908. In-8, XI-117 p. M. 3,60).

Digitized by Google

Il est toutefois porté à faire assez grande la part du rédacteur grec qui aurait, au moins dans la première partie, considérablement développé le texte latin. Quoi qu'il en soit de ce point, une chose au moins semble certaine après les comparaisons établies par dom Pfättisch avec les autres documents constantiniens, c'est que l'*Oratio* ne peut pas être reculée après l'époque constantinienne, mais a été écrite au début des controverses trinitaires.

— Les historiens de l'Église devront une grande reconnaissance à M. F. Schulthess pour son édition des canons syriaques des Conciles depuis Nicée jusqu'à Chalcédoine (*Die syrischen Kanones der Synoden von Nicaea bis Chalcedon, nebst einigen zugehörigen Dokumenten*, Berlin, Weidmann, 1908. In-4, XIII-27-177 p. M. 20). Elle a paru dans les *Abhandlungen der königl. Gesells. der Wiss. zu Göttingen* (Philol.-histor. Klasse, nouv. sér., t. X, n. 2). Les sept manuscrits utilisés par l'auteur (quatre du British Museum, un de la Bibliothèque nationale et deux de la Vaticane) se partogent en deux familles, dont les archétypes se trouvent l'un et l'autre à Londres. Sauf pour les canons de Chalcédoine, l'éditeur reproduit le texte de ces deux plus anciens manuscrits, en indiquant les variantes des mss. dérivés, et il a ajouté des notes très savantes sur les noms d'évêques et autres noms propres. Beaucoup regretteront de ne pas trouver dans cette belle édition une traduction du syriaque.

— A Heidelberg chez C. Winter, paraît, sous la direction de MM. W. Heraeus et H. Morf, une collection de textes écrits en latin vulgaire (*Sammlung vulgärlateinische Texte*). Les textes de ce genre sont restés jusqu'ici disséminés dans de grandes publications ou dans des éditions qu'il est difficile de se procurer ; c'est faire chose utile que de les rendre accessibles à tous. Dans le fascicule premier, qui vient de paraître (*Silviae vel potius Etheriae peregrinatio ad loca sancta*. In-8, 1908, VII-52 p. M. 1,20), M. W. Heraeus a reproduit le deuxième des plus anciens itinéraires de Terre Sainte. Le titre qu'il a choisi, dit assez clairement qu'il embrasse la conjecture de dom Férotin, O. S. B. (RQH., 1903, t. LXXIV, p. 367-397) : la *Peregrinatio* ne serait pas, comme le pensait le premier éditeur, de la gauloise Sylvie, sœur du préfet de Constantinople, Rufin, mais d'une moniale espagnole, Egeria ou Etheria, dont un moine espagnol du VIIe siècle, Valérius, raconte les courses à travers l'Orient. Il serait prudent de ne pas transformer cette conjecture en certitude, d'autant plus que, dans son introduction, M. Heraeus, après avoir analysé le texte, montre très bien que la latinité du document n'est pas plus espagnole que gauloise. — En marge, l'éditeur indique les pages des éditions de Gamurrini (1887) et de Geyer (1898) et celles du manuscrit.

— Le troisième fascicule des *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche* éditées par MM. Bonwetsch et Seeberg renferme une remarquable étude de M. W. Thimme sur l'évolution intellectuelle qui se produisit dans l'âme de S. Augustin pendant les premières années qui suivirent sa conversion (*Augustins geistige Entwickelung in den ersten Jahren nach*

Digitized by Google

seiner Bekehrung 386-391. Berlin, Trowitzsch et fils, 1908, In-8, VI-255 p. M. 8). L'auteur se sert avant tout des premiers écrits du saint ; car il faut corriger et compléter d'après eux l'exposé des *Confessions*, fait dans un but édifiant et où le fait de la conversion est regardé à travers toute une vie chrétienne L'introduction établit la chronologie des écrits en question et relève les vues religieuses d'Augustin jusqu'à son baptême. Converti, il resta encore, pendant plusieurs années, bien plus philosophe que chrétien. Dans ses premiers écrits, on le voit encore préoccupé avant tout du problème de la connaissance, et c'est en néo-platonicien qu'il conçoit le dogme chrétien. Dans le corps de son étude, M. Thimme groupe les pensées d'Augustin dans ces écrits sous divers titres : jugement sur la philosophie et les écoles philosophiques, christianisme et autorité, conditions de la connaissance, victoire sur le scepticisme, bonheur de la vie, ordre du monde, connaissance de l'âme, etc. C'est dans ses premiers écrits contre les Manichéens que, pour la première fois, Augustin apparait vraiment catholique *(Der Katholizismus der ersten antimanichäischen Schriften)*

Cette étude de M. Thimme est à compléter par celle de M. H. Becker, qui a paru en même temps *(Augustin. Studien zu seiner geistigen Entwickelung*. Leipzig, Hinrichs, 1908, In-8, IV-155 p. M. 3). Même explication de la conversion du saint, laquelle a été un passage graduel de la recherche philosophique de la certitude à un véritable christianisme Même appréciation sur la valeur historique des *Confessions*. Mais M. Becker étend la question et, sans se limiter au développement intellectuel, il embrasse tous les « moments psychologiques de l'évolution » (c'est le titre même de sa première partie). Il ne faut pas parler de la *crise* philosophique dans laquelle Augustin serait tombé dans sa poursuite du vrai. S'il est passé de Milan à Cassisiacum, c'est pour un motif de santé. Enfin l'évolution définitive qui en fit un chrétien dans toute la force du terme, est à placer après son baptême, dans les années 387-389. M. Becker tend à croire qu'il faut rattacher avant tout ce changement définitif à l'impression causée sur lui par la mort de sa pieuse mère.

La seconde partie a pour titre : *Augustin und das geistliche Leben seiner Zeit*. L'auteur y relève, dans les écrits composés jusqu'à 400 inclusivement, toutes les traces de la connaissance qu'avait S. Augustin des auteurs profanes ; il est étrange que les philosophes et les Pères grecs aient été omis dans cette enquête. Augustin ignorait l'hébreu, savait fort peu le punique, mais on a tort de ne lui attribuer qu'une connaissance superficielle du grec. Il n'était pas non plus fermé à la critique des sources historiques.

— M. Richard Engdahl, de l'Université de Lund (Suède), a eu l'heureuse idée d'extraire d'un manuscrit de Carlsruhe, *codex E. M. 6*, déjà signalé par Mone, les liturgies grecques de saint Jean Chrysostome et de saint Basile accompagnées d'une traduction latine du XIIe siècle. Son édition forme, sous le titre de *Beiträge zur Kenntnis der Byzantinischen Liturgie*, le cinquième fascicule des *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche* de

Digitized by Google

MM. Bonwetsch et Seeberg (Berlin, Trowitzsch et fils, 1908. In-8, 149 p. M. 6). La traduction, reproduite en partie seulement, est l'œuvre de l'Abbé du monastère grec de Casole (Calabre). Nicolas d'Otrante, dont le nom parait souvent dans les négociations tentées sous le pontificat d'Innocent III pour le rapprochement entre Grecs et Latins. Son travail est donc postérieur de quelques années à celui de Léon le Toscan, que Beatus Rhenanus et Claude de Sainctes ont depuis longtemps fait connaître. Le texte grec représente l'usage italien du XIIe siècle ; c'est exactement pour la partie de l'Anaphore, la liturgie byzantine actuelle, des *Orthodoxes* aussi bien que des *Unis*.

Mais les rites de la προσκομιδή, ou préparation des oblats à la prothèse, n'atteignent pas encore le développement que leur donne l'Eucologe actuel. On assiste à l'un des premiers stades de leur évolution ; c'est ce qui fait l'intérêt spécial de ce nouveau texte, encore que sur la question d'origine il n'ajoute rien à ce qu'on savait déjà. La traduction latine de Léon le Toscan, qui lui est antérieure, atteste un état de choses aussi avancé. Sur les transformations successives du rite de la préparation des oblats, on lira avec fruit la dissertation que M. Engdahl a insérée à la fin de son volume ; les principaux textes publiés, y compris ceux de M Dmitrievsky, y sont utilisés, parfois aux dépens de la clarté de l'exposé ; mais il est regrettable que l'auteur n'ait pas tenu compte de l'excellente édition de la Ἱστορία ἐκκλησιαστική καὶ μυστική θεωρία publiée par M F.-E. Brightman en janvier 1908 (JTS. t. IX, p. 248-267), non plus que de son ancienne traduction latine imprimée en 1905 par le P. Sophrone Pétridès (ROC. t. X, p. 289-313 et 350-364) : l'existence de la προσκομιδή solennelle y est attestée dès le IXe siècle.

Dans son opuscule *Das sogenannte Sacramentarium Leonianum und sein Verhältnis zu den beiden anderen römischen Sakramentarien* (Vienne, 1908, in-8, 67 p.), M. le professeur Buchwald, de Breslau, reprend et développe une hypothèse qu'il avait déjà présentée dans un précédent ouvrage sur l'épiclèse. Avec tous les liturgistes qui se sont occupés de ce document, il lui reconnaît une origine purement romaine ; c'est une collection privée, mais formée pour servir à constituer un recueil officiel ; bien que composée d'éléments romains, elle aurait été rédigée en Gaule, ou du moins pour quelque église des Gaules ; ainsi s'expliqueraient l'introduction des rites romains et leur fusion avec les anciennes liturgies gallicanes, beaucoup mieux que par l'adoption du prétendu sacramentaire gélasien : l'origine romaine de ce dernier est en effet contestable ; ce n'est après tout qu'un document gallican qui a subi les influences romaines du léonien ou de telle autre collection analogue. — La thèse est neuve ; M. Buchwald a eu raison, je crois, de pressentir qu'elle aurait peu de succès. — L'origine romaine du gélasien est attestée par son titre, *Liber sacramentorum romanae ecclesiae*, par la tradition gallicane des VIIIe et IXe siècles, et indirectement par le sacramentaire grégorien ; tout ceci constitue en sa faveur une présomption dont on ne peut se débarrasser à la légère. Quant à la participation même du pape Gélase à la codification d'un recueil officiel, doit-on la

Digitized by Google

lui contester pour la seule raison que Gennade emploie, en parlant de son œuvre, le simple terme de *sacramentorum* ? L'expression était encore usitée en Gaule au VIIIe siècle pour désigner le *sacramentaire* grégorien ; n'aurait-elle pas eu le même sens dès le début du VIe ? Ajoutons que les influences du léonien sur le gélasien ne sont pas si manifestes ; ils ont en commun leurs éléments romains, mais ceci ne prouve pas grand'chose. Il en va différemment pour le *missale Francorum*, document gallican qui, par certains côtés, se tient plus près du léonien que du gélasien. Peut-être l'influence du léonien se révèle-t-elle ici plus directe. Mais ce n'est pas suffisant, semble-t-il, pour le substituer au gélasien dans l'introduction des rites romains en Gaule. — A noter, au cours de l'exposé de cette thèse, quelques remarques importantes sur l'état du prototype, où chaque section de messes devait occuper des feuillets séparés ; on a ainsi une explication très plausible des fameuses abréviations qui ont si préoccupé les érudits.

Parmi les rites importés en Gaule à la suite du gélasien, j'avais indiqué ici-même (Cf. RHE. 1904, t. V, p. 507-521) celui de la Tradition des Évangiles aux catéchumènes. M. le professeur TH. ZAHN a bien voulu signaler les services que pourra rendre le texte, publié à cette occasion, de l'*expositio evangeliorum (Neue Funde aus der alten Kirche*, dans la NKZ. t. XVI, p. 259-261). Mais l'éminent critique s'étonne qu'on n'ait pu fournir aucun témoignage formel en faveur de ce rite, antérieur à ceux du gélasien et du vénérable Bède, et qu'on ait pensé en fixer l'origine au VIe siècle seulement (RHE. *l. c.*, p. 518-521). A cette thèse il oppose un passage de Priscillien, prouvant selon lui qu'en Espagne au IVe siècle s'accomplissait, en union étroite avec le baptême, la *traditio symboli* et la profession de foi baptismale, un enseignement sur le canon des quatre évangiles, suivi d'une sorte de profession de foi à cet enseignement : « Indissolubilem fidem uno fonte tripartito rigatam in quattuor evangeliorum dispositione cognovimus ». — Sans aucun doute, Priscillien parle ici de la foi baptismale basée sur l'enseignement des quatre évangiles ; mais il n'est pas prouvé qu'il y soit question d'un rite liturgique analogue à la *traditio symboli*, et surtout à l'*expositio evangeliorum* gélasienne. Un tel rite n'a, dans tous les cas, laissé aucune trace dans l'ancienne liturgie espagnole, laquelle cependant ne manque pas de témoins authentiques. Aussi avais-je écarté le texte de Priscillien (cf. *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, t. I, col. 2529) comme ne prouvant rien.

M. le Dr J. KUNZE, qui vient de reprendre la question, *Die Uebergabe der Evangelien beim Taufunterricht* (Leipzig, 1909. In-8, 64 p.), est du même avis (*ib.*, p. 35, note 1). Mais c'est à peu près le seul point sur lequel les deux thèses soient d'accord. M. Kunze a fait une enquête très complète, d'où il ressort clairement que l'usage de baser l'enseignement catéchétique sur les quatre évangiles est très ancien ; également primitive paraît être l'application aux évangélistes, — ou plutôt au Christ prêché par les évangiles, — des figures mystiques dont parle Ézéchiel, application généralement fondée sur les *initia* des évangiles. Ce sont autant de caractéristiques que l'on

Digitized by Google

retrouve dans l'*expositio evangeliorum* du gélasien. Mais que cela suffise à prouver que dès le IIe siècle on observait l'usage liturgique de la *traditio evangeliorum*, tel surtout qu'on le voit consigné dans le gélasien, c'est autre chose. De tous les textes cités il n'en est pas un seul où l'allusion soit suffisamment explicite pour emporter la conviction. Et somme toute, quoi qu'on en dise, le témoignage de Bède, — M. Kunze avait omis de le mentionner, — est encore le plus formel de tous, le seul en vérité qu'on ne puisse discuter. Il est un document toutefois qu'à mon tour je suis inexcusable de n'avoir pas remarqué, car on ne saurait douter de son étroite parenté avec l'*expositio* gélasienne : les *Allegoriae in IV evangelia* publiées jadis par Margarin de la Bigne sous le nom de Théophile d'Antioche. Sur la foi de M le professeur Zahn, M. Kunze continue à les tenir pour authentiques ; il n'ignore cependant pas qu'après le coup de grâce que lui a donné M. Harnack, il est difficile de soutenir que cette mosaïque de textes soit antérieure au début du VIe siècle. Quoi qu'il en soit, dès les premières lignes de ce document on reconnaît des phrases de la formule gélasienne : je les souligne dans la citation qui suit : « Quatuor evangelia quatuor animalibus figurata Jesum Christum demonstrant. Matthaeus enim Salvatorem nostrum natum passumque homini comparavit. *Marcus leonis gerens figuram a solitudine incipit dicens, Vox clamantis in deserto, parate viam Domini ; sive quia regnat invictus. Joannes habet similitudinem aquilae, quod nimis alta petiverit ; ait enim. In principio erat Verbum...* vel quia *Christus resurgens* volavit *ad caelos. Lucas vituli speciem gestat, ad cujus instar Salvator noster est immolatus*, vel quod sacerdotii figurat officium. » (*Bibl. vet. Patr.*, Paris, 1610, t. I, col. 717 ; cf. L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien*, dans les *Notices et extraits des mss. de la Bibl. Nat.*, t. XXXI, I, p. 41). L'emprunt est évident, et, vu le procédé habituel du compilateur des *Allegoriae*, il est à présumer qu'il est de son côté. Mais ce fait ne modifie pas d'une façon bien appréciable la date approximative du VIe siècle proposée pour l'adoption de l'*expositio evangeliorum* dans l'usage romain. Indépendamment de toute autre considération, le silence des auteurs anciens, de Jean diacre en particulier (début du VIe siècle) dans sa lettre à Sénarius, où sont exposés en détail les rites du catéchuménat romain, permet jusqu'à preuve du contraire de maintenir cette hypothèse.

P. de Puniet, O. S. B.

— La collection *Geschichte der Europäischen Staaten* de Heeren, Ukert, von Giesebrecht et Lamprecht, est arrivée à son trente-deuxième fascicule, formé par la première partie du tome III de l'œuvre de M. L. M. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter* (Gotha, Perthes, 1908. In-8, IX-309 p. M. 8). Nous avons signalé et apprécié naguère les trois premiers volumes (cf. RHE. 1904, t. V, p. 570-573). La présente section porte comme titre : *Italien und die fränkische Herrschaft*. Elle comprend un chapitre sur la situation et l'administration de l'Italie sous la domination franque : les six autres chapitres sont consacrés à l'histoire politique depuis les derniers temps de Charlemagne jusqu'à la mort de l'empereur Louis (12 août 875). Les

Digitized by Google

chapitres V et VI décrivent les émouvantes péripéties de l'invasion sarrasine en Sicile et dans l'Italie méridionale. Le système d'annotations est resté le même, malgré les critiques qui lui ont été adressées : les notes sont rejetées après chaque chapitre, où elles forment un ensemble bibliographique. Nous reviendrons sous peu sur cet important volume.

Dans la collection si avantageusement connue du regretté L. Traube *(Quellen und Untersuchungen zur Lateinischen Philologie des Mittelalters* (cf RHE. 1907, t. VIII, p. 346-349 ; 1908, t. IX, p. 99-103 ; 404 ; 1909, t. X, p. 191 ; 351-355) ont paru deux travaux des plus importants pour la critique des sources littéraires du moyen âge. C'est d'abord celui de M. J. Becker : *Textgeschichte Liudprands von Cremona* (T. III, fasc. 2. Munich, Beck, 1908. In-8, VI-46 p. avec 2 planches. M. 2,50). Cette consciencieuse étude apporte de notables compléments aux travaux de F. Köhler *(Beiträge zur Textkritik Liudprands von Cremona*, dans le *Neues Archiv*, 1883, t. VIII, p. 47-88). Dans son introduction, l'auteur montre la nécessité d'une réédition du texte des œuvres de Liudprand, fort malmené par les copistes, et par conséquent d'une étude sérieuse des manuscrits existants et de leur interdépendance. C'est ainsi qu'il nous donne d'abord une description et une étude très fouillée des dix-sept manuscrits qui nous restent. Puis il établit la « généalogie » de ces manuscrits. Signalons que M. Becker est d'accord avec Köhler pour refuser à Liudprand la paternité des gloses et de la traduction des textes grecs en latin : l'examen paléographique et diplomatique des divers manuscrits conduit à ces conclusions, antérieurement établies par Köhler à l'aide de la critique interne. L'auteur détermine ensuite, sous le titre : *Die indirekte Ueberlieferung*, quels manuscrits ont dû consulter Ragewin, Trithème, Magnus de Reichersberg, le biographe de Saint Gérard de Brogne et Albéric de Trois-Fontaines. Suit l'histoire du texte Liutprand n'a pas mis lui-même la dernière main à ses œuvres. Au xe siècle encore, elles ont été copiées en plusieurs exemplaires. Bientôt, en Italie (ou en Espagne ?) on a ajouté aux passages en grec la traduction latine et de nombreuses gloses au texte. On ne constate pas une grande influence de Liudprand en Italie : ses œuvres ont été surtout reprises par l'Europe centrale. Metz et Freising sont les étapes importantes de cette transmission au xe siècle. Espérons que M. Becker, si bien préparé pour la tâche, nous donnera bientôt lui-même la réédition définitive dont il a si lumineusement démontré la nécessité.

Le second travail est dû à M. K. Neff et nous offre une édition critique des poésies de Paul Diacre : *Die Gedichte des Paulus Diaconus. Kritische und erklärende Aufgabe* (T. III, fasc. 4. Munich, Beck, 1908. In-8, xx-231 p. et 1 planche M. 10). Ce beau volume est digne de tous éloges. Dans l'introduction, M. Neff fait l'histoire des publications consacrées à Paul Diacre, en caractérise brièvement l'importance et la valeur et décrit très minutieusement les principaux manuscrits qui forment la base de sa publication. Vient alors le texte de soixante-et-une poésies de Paul Diacre : lettres, dédicaces, inscriptions funéraires, descriptions, etc. En tête du texte de chaque poésie, l'auteur donne le résumé de la pièce et une notice

Digitized by Google

substantielle indiquant la date, les circonstances de composition, parfois la valeur historique et l'utilité du texte. Ces notices sont excellentes et donnent une foule de renseignements précieux pour l'époque carolingienne. De plus le texte est copieusement annoté, tant au point de vue philologique qu'au point de vue historique. En appendice sont édités onze morceaux de poésie, qu'on a d'ordinaire rangés parmi les œuvres de Paul Diacre, mais dont on ignore l'auteur. Trois tables sont annexées au volume : la première donne l'incipit des poésies éditées, la seconde les noms de personnes et de lieux contenus dans les mêmes pièces, la troisième forme un index des particularités grammaticales. Une planche hors texte reproduit une page du ms. 28188 de la Bodléienne d'Oxford, contenant les poésies de Paul Diacre

Le travail de M. Neff est un modèle du genre : c'est, hélas ! le dernier qui fut fait sous la direction du savant L. Traube. Au point de vue de l'histoire de la civilisation carolingienne comme au point de vue philologique, cette publication rendra les plus signalés services.

Dans la collection *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes* de M. L. Pastor, a paru le fascicule 1er du tome VI, dû à M. H. Siebert et intitulé : *Beiträge zur vorreformatorischen Heiligen-und Reliquienverehrung* (Fribourg en Brisgau, Herder, 1907. In-8, xi-64 p. M. 2). Ce travail rendra des services à ceux qui s'occupent d'hagiographie et de l'histoire de la civilisation. L'auteur a utilisé en effet toute une littérature qu'on néglige aisément, mais dont il a montré toute l'importance et tiré un excellent parti : les livres ascétiques, les collections de sermons, des ouvrages à tendance morale, etc. La liste qu'il donne en tête de son travail et qui énumère les sources imprimées de 1475 à 1520, consultées par lui, est des plus suggestives. Le travail est divisé en deux grandes parties. Dans la première, consacrée au culte des Saints (*Die Heiligenverehrung*), il examine successivement les données des sermons sur ce point, puis les détails fournis par les « Sommes » et les « Praeceptoria ». Une catégorie de sources d'ordinaire fort négligée, c'est celle des livres de prières, des manuels de confession et de dévotion : M. Siebert l'utilise habilement et finit par l'examen des productions hagiologiques consacrées à la Vierge Marie, aux martyrs, aux Pères et aux ascètes.

Dans la seconde partie, qui étudie le culte des reliques (*Die Reliquienverehrung*), l'auteur décrit sommairement les pratiques populaires et tire des renseignements curieux des manuels de pèlerinages de la fin du xve et du commencement du xvie siècle.

Ce travail apporte une contribution intéressante à l'histoire des idées et du culte en Allemagne à la fin du moyen âge : son principal mérite toutefois consiste à avoir montré que les pratiques populaires relatives au culte des saints et des reliques dans l'Allemagne du xve siècle ne justifient en aucune façon les diatribes haineuses des réformateurs protestants. Cette étude consciencieuse, basée sur les sources, donnera à réfléchir, espérons-le, à plus d'un auteur, habitué à décrier ces pratiques populaires, dont M. Sie-

Digitized by Google

bert a montré la bonne orthodoxie et la parfaite logique. Il reconnaît cependant qu'une certaine exagération de ces pratiques et surtout la question des indulgences devaient nécessairement offrir un but tout indiqué à l'attaque des premiers réformateurs. L. V. D. E.

— Le célèbre théologien Jean Eck fut curé de la paroisse de Notre-Dame à Ingolstadt, de 1525 à 1532, et rédigea pendant les années de son ministère un livre paroissial qui fut développé par les curés qui lui succédèrent jusqu'au XVIIe siècle. Ce livre est une source de premier ordre pour l'histoire de la vie religieuse et des conditions juridiques et économiques du clergé à une époque toute préoccupée de réformes. Aussi devra-t-on être très reconnaissant à M. J. GREVING de l'édition soignée qu'il nous donne de ce document dans les *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte* (fasc. 4 et 5) (*Johann Ecks Pfarrbuch für U. L. Frau in Ingolstadt. Ein Beitrag zur Kenntnis der pfarrkirchlichen Verhältnisse im 16. Jahrhundert.* Munster, Aschendorff, 1908. In-8, XIV-254 p. M. 6,80). Jean Eck expose l'ordonnance du culte, donne le *catalogus parochorum*, traite des chapelains et des chapellenies, des *Cooperatores* et des bénéficiers, du partage des revenus des fondations et des offrandes, de diverses questions ecclésiastiques et économiques. M. Greving a utilisé tous ces renseignements et ceux que fournissent d'autres sources, dans la première partie de son volume qui constitue une monographie soignée de la paroisse de Notre-Dame à Ingolstadt.

— Les manuscrits et documents d'archives relatifs à l'histoire de la Pologne existant au Musée britannique de Londres ont fait l'objet d'un rapport étendu de la part de M. A. WARSCHAUER, archiviste de l'État à Posen. Le travail constitue le tome XIIIe des *Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung* et porte le titre : *Mitteilungen aus der Handschriftensammlung des Britischen Museums zu London vornehmlich zur Polnischen Geschichte* (Leipzig, S. Hirzel, 1909. In-8, 80 p.). L'auteur a examiné les mss. polonais les plus importants dont il donne une liste complète (environ 250) ; ils proviennent des collections : *Additional mss.*, *Additional charters*, *Cotton*, *Egerton*, *Harley*, *Kings Library*, *Lansdown*, *Sloane* et *Stowe*. Les plus anciens *codices* ne remontent pas au delà du XVe siècle. Sous le rapport de l'ancienneté des pièces, signalons le ms. Cotton, Néron B, 2 : *Transacta inter Angliam et Poloniam* (1387-1600). Au point de vue artistique, il faut noter le *Codex Addit.* 15281 qui est un livre d'heures du XVIe siècle du roi Sigismond. L'histoire ecclésiastique de la Pologne est représentée dans cette collection par les n°s 15940, 21522, 21524 (documents concernant la Réforme au XVIe siècle), les rapports des nonces Lippomani et Ruggieri de la même époque (n°s 10209 et 29444), les Instructions données vers 1669 à un nonce envoyé en Pologne (n° 16442). L'histoire politique et diplomatique des XVIIe et XVIIIe siècles figure par quelques mss. de valeur. M. Warschauer a soin d'indiquer pour chaque volume, outre la description matérielle, son importance historique. H. N.

Digitized by Google

— M. P. Marc vient de publier, aux frais de l'Académie royale des Sciences de Bavière, les tables des douze premières années de la *Byzantinische Zeitschrift (Byzantinische Zeitschrift : Generalregister zu Bd. I-XII 1892-1903*. Leipzig, Teubner, 1909. In-8, VIII-592 p.). Elles sont au nombre de quatre : I. *Personen und Sachen* ; II. *Griechische, Lateinisch-romanische und germanische Wörter* ; III. *Handschriften* ; IV. *Mitarbeiter und Rezensenten, besprochene Autoren und Zeitschriften, und Nekrologe von Band I-XVI.*

— Les communautés juives d'Allemagne se sont entendues pour réunir dans un dépôt commun, à Berlin (Lützowstrasse, 15), les pièces de leurs archives qui ne leur sont pas immédiatement nécessaires. Deux cents communautés environ se sont exécutées jusqu'ici, et le travail d'inventaire est déjà commencé. Signalons aussi la publication, chez Fock à Leipzig, des *Mitteilungen des gesamtvereins der deutschen Juden*, sous la direction de M. E. Täubler. On y trouvera notamment une bibliographie de l'histoire des Juifs en Allemagne et des inventaires d'archives.

— M. Loofs avait envoyé à l'Académie royale des Sciences de Prusse, pour sa réunion générale du 7 janvier dernier, une étude intitulée : *Das Glaubensbekenntnis der Homousianer von Sardica*. Après des remarques de critique textuelle sur le texte fort corrompu de cette profession de foi, il étudie les antécédents de celle-ci et veut y voir une interprétation authentique des formules de Nicée, tout en lui attribuant un sens qui la rapproche des idées de Marcel d'Ancyre.

Le 14 janvier, M. Harnack a lu, à la classe de philosophie et d'histoire, un travail sur la *Ia Clementis* (*Der erste Klemensbrief, eine Studie zur Bestimmung des Charakters des ältesten Heidenchristentums*). Cette lettre écrite par la première Église d'Occident à la principale Église de Grèce et dans laquelle, dit-il, sont touchés tous les points principaux de la foi et de la piété chrétiennes, M. Harnack la considère comme particulièrement apte à nous faire connaître les traits caractéristiques du christianisme de la fin du Ier siècle.

Le 4 février, M. Harnack a lu, à la même classe, une communication de M. K. Schmidt : *Ein neues Fragment der Heidelberger Acta Pauli*. (Cf. RHE. 1904, t. V, p. 402.) L'auteur a étudié les fragments coptes du British Museum qui lui avaient été signalés par M. Crum comme appartenant au même ms. que ceux de Heidelberg. Ces cinq fragments appartiennent en effet à une même feuille, et celle-ci manque dans le ms. de Heidelberg. C'est un morceau de l'histoire de Thècle ; M. Schmidt en donne le texte et un commentaire.

— *Nominations*. — A l'université de Fribourg en Brisgau, M. E. Göller, premier assistant à l'Institut historique prussien à Rome, est nommé professeur de droit canon à la faculté de théologie catholique. — Signalons aussi, comme il s'agit de savants s'occupant des origines chrétiennes, la nomination à Fribourg de M. E. Schwartz, ci-devant professeur ordinaire de philologie classique à l'université de Göttingen, où il est remplacé par M. P. Wendland, jusqu'ici professeur ordinaire de philologie classique à l'université de Breslau.

Digitized by Google

M. F. Rachfahl, professeur ordinaire d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne à l'université de Giessen, passe au même titre, à celle de Kiel, en remplacement de M. Fester. — Il est remplacé lui-même à Giessen par M. G. Roloff, *Privatdozent* pour l'histoire à l'université de Berlin

— *Décès.* — M. K. Schaarschmidt, directeur de la bibliothèque de l'université de Bonn, mort le 26 décembre. — M. A. Pieper, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique et d'archéologie chrétienne à l'université de Munster, mort le 25 décembre, à l'âge de 54 ans. — L'historien E. Schulte, mort à Freienwalde, à l'âge de 67 ans. — M. W. Fell, professeur ordinaire d'exégèse de l'Ancien Testament et de langues orientales à l'université de Munster, décédé le 5 juillet dernier Cet arabisant distingué collaborait à la TQS., à la BiblZ. et à la ZDMG. — M. G. Droyssen, ancien professeur d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne à l'université de Halle, mort en cette ville, en novembre, à l'âge de 70 ans. Il a publié des travaux importants sur la Guerre de trente ans et une *Geschichte der Gegenreformation* (Berlin, 1893). — M. K Vollers, professeur ordinaire de philologie orientale à l'université d'Iéna, décédé en cette ville, le 5 janvier, à l'âge de 51 ans. Il a rédigé un *Katalog der islamischen christlich orientalischen, jüdischen und samaritanischen Handschriften der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig* (Leipzig, 1906).

Angleterre. Écosse. Irlande. — Un savant exégète anglais qui enseigne l'histoire ecclésiastique ancienne et l'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Leyde, le Rév. Kirsopp Lake, compte donner, dans le courant de l'année, en collaboration avec M. Papadopoulo Kerameus, une reproduction phototypique du fameux *Codex sinaiticus petropolitanus*, que Tischendorf découvrit, on le sait, en 1844 dans un couvent du Mont Sinaï et qui appartient actuellement à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Prix de la souscription, 160 frs.

Au *meeting* annuel de la *Society of Sacred Study* de Londres, tenu le 3 février 1909 au collège de Sion, le Dr F. H. Chase, évêque anglican d'Ely, a lu un mémoire sur la Confirmation à l'âge apostolique. Il a insisté sur le fait que l'essence du rite ne consiste pas dans la ratification des vœux du baptême, mais dans l'imposition des mains accompagnée d'une prière pour obtenir les dons de l'Esprit.

Le Rév. Kirsopp Lake, dont il vient d'être question, publie dans le *Guardian* du 17 février (p. 251) un article sur *The Apology of Aristides.*

La *Clarendon Press* d'Oxford vient de publier en deux forts volumes (XL-327 et 458 p.) les *Transactions of the third international congress for the history of religions* tenu à Oxford l'an dernier. Il y est fait mention de 130 mémoires : 50 sont publiés intégralement et 76 résumés. Comme il a déjà été rendu compte du congrès dans cette Revue (1909, t X, p. 199-200), contentons-nous d'indiquer quelques travaux encore qui peuvent intéresser les lecteurs : Le développement de la doctrine du pardon (Prof. Charles).

Digitized by Google

— Les sources de la croyance à la descente du Christ aux enfers (Prof. Loofs). — Nouvelle explication des canons récemment discutés du concile de Sardique (343) (Babut). — Relations entre les ordres militaires catholiques et les confréries religieuses islamiques (Prof. Maury). — Le culte des pierres sacrées (F. C. Conybeare).

On organise à Cambridge des conférences pour le clergé, qui dureront deux semaines, du 19 au 30 juillet. Signalons, pour la première semaine, quatre conférences du prof. Inge sur la doctrine du Logos dans la théologie grecque et deux de M. J. H. Moulton, professeur de grec à Manchester, sur les papyrus et le Nouveau Testament ; dans la seconde semaine, trois conférences du Dr Swete sur les Églises galates, trois du Prof. Burkitt sur la littérature apocalyptique juive et chrétienne, deux du Dr Tennant sur les éléments positifs dans le concept de péché. La souscription est d'une livre sterling pour les quinze jours et de 15 shillings pour une seule semaine. S'adresser au Rév. F. E. Hutchinson, King's College, Cambridge, pour tous autres renseignements.

Une *Summer school* de théologie se tiendra à Oxford, du 14 au 24 septembre prochain. Des savants anglais et étrangers y traiteront des sujets bibliques et historiques suivants : Le Judaïsme au temps du Christ (Rév. G. H. Box). — L'état actuel de la critique textuelle du Nouveau Testament (Prof. K. Lake, de Leyde). — Les Papyrus et le Nouveau Testament (Dr A. S. Hunt). — L'Eschatologie des Évangiles (Prof. E. von Dobschütz, de Strasbourg). — L'Apocalypse (Rév. Dr R. H. Charles). — L'Église primitive (Rév. A. J. Carlyle). — Les conceptions sociales de l'Église primitive (Rév. Dr J. E. Odgers). Le Dr A. Souter donnera une série de leçons sur une des épîtres de saint Paul ; le Rév. Dr Odgers une autre série sur les éléments de critique textuelle du testament grec. La souscription pour toutes les conférences, au nombre de quarante environ, est d'une livre sterling.

M. James Moffatt a publié en 1904 une traduction anglaise de l'ouvrage de Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums* ; voici qu'il nous donne une nouvelle traduction d'après l'édition de 1906 considérablement augmentée par l'auteur : *The Mission and Expansion in the first three centuries* (2 vol. Londres, 1909. Prix : 25 sh.).

L. Gougaud.

— Les deux volumes de la *Bradshaw Society* pour 1908 ont paru trop tard pour être signalés ici dès l'an dernier. Le Dr J. Wickham Legg, *chairman* de la Société, nous offre dans *The Second Recension of the Quignon Breviary* (Londres, 1908. In-8, lxxii-403 p.) le fruit de vingt-cinq années de recherches dans les différentes bibliothèques de l'Europe. L'ouvrage complet comprendra deux volumes. Celui-ci ne contient que la réimpression intégrale — sauf le texte des psaumes et des lectures tirées de la Vulgate — du fameux bréviaire composé au xvie siècle par le Cardinal François Quinones. La seconde recension que M. W. Legg reproduit ici avait reçu l'approbation du pape Paul III en 1536, elle fut supprimée par saint Pie V dans sa célèbre Bulle *Quod a nobis* (1568). Durant ces 32 années d'existence légale

Digitized by Google

elle eut plus de cent éditions différentes et exerça une grande influence sur la liturgie de l'époque. M. Wickham Legg espère retracer dans un second volume l'histoire complète de ce curieux recueil ; nous souhaitons bien sincèrement la prompte et complète réussite de ce projet.

L'ouvrage du Dr A. E. Burn était attendu depuis longtemps déjà. Ses *Facsimiles of the Creeds from early Manuscripts* (Londres, 1909. In-4, VIII-53 p., et 24 planches en phototypie) ne présentent pas seulement un vif intérêt au point de vue paléographique. L'auteur a choisi avec soin ses exemples afin d'éclaircir tel ou tel point encore obscur de l'histoire des symboles. On sait que M. Burn s'est fait une spécialité de cette étude. L'un des problèmes encore à résoudre relativement au symbole des Apôtres concerne les origines du *Textus receptus*, ou de la forme actuelle qui est plus développée que la forme primitive. Les additions sont gallicanes, non pas toutes cependant : la clausule *creatorem cœli et terrae* apparaît chez Nicetas avant d'être reçue en Gaule ; elle vient probablement d'Orient par l'Illyrie ; peut-être est-ce saint Colomban qui l'a recueillie et introduite dans son sacramentaire dont le missel de Bobbio doit dépendre. On la trouve aussi avec des particularités gallicanes dans d'autres sacramentaires des VIIe et VIIIe siècles (*gallicanum vetus* et *Gellone*), dont M. Burn donne des reproductions en facsimile. Mais le *Textus receptus* ne paraît pour la première fois complet que dans un traité de l'abbé Pirmin, au VIIIe siècle, où se trahissent des influences nettement romaines. C'est évidemment qu'entre temps Rome avait adopté les additions gallicanes ainsi que le *creatorem* : le *Textus receptus* était formé ; désormais sous la protection de la liturgie romaine, il devait supplanter partout l'ancienne formule qu'on avait également reçue de Rome. Ajoutons que ce phénomène d'influences réciproques se rencontre d'une façon constante dans l'histoire de notre rit romain. Les monuments publiés par M. Burn illustrent les diverses phases de ces transformations. Pour les symboles de Nicée et de Constantinople, deux anciennes traductions latines sont reproduites d'après deux manuscrits du VIe et du VIIe siècle ; elles semblent moins interpolées que les meilleurs textes grecs existants. Enfin la formule dite de saint Athanase, *Quicumque vult*, apparaît en entier dans deux manuscrits des VIIe-VIIIe siècles (Munich, *lat. 6298*, Milan, *Ambr. 0.212 sup.)*, un du VIIIe, et un du IXe ; il ne fallait rien moins que la preuve matérielle de ce fait pour faire tomber une fois pour toutes le préjugé qui niait l'existence du *Quicumque* complet dans des mss. antérieurs au IXe siècle. C'est encore aux moines irlandais que nous devons ses plus anciens témoins. C'est dire que la collection du Dr Burn est particulièrement instructive pour ce qui touche l'histoire de la paléographie celtique ; à ce point de vue les notes rédigées par feu M. le Dr Ludwig Traube et reproduites en appendice rendront les plus grands services pour l'étude des belles phototypies qui terminent le volume.

Le librairie Parker, d'Oxford, annonce comme venant de paraître une nouvelle traduction des liturgies slavonnes : *The divine liturgy of the holy orthodox-catholic apostolic græco-russian Church*, translated by P. Kurochinsky (1909. In-4. Prix : 5 sh.). P. de P.

Digitized by Google

— Des cours de paléographie, de diplomatique, d'archéologie médiévale, d'histoire locale ont été inaugurés à l'École pour l'étude des archives et de l'histoire de Liverpool, fondée en 1900 à l'université de cette ville. Ainsi réorganisée sur le modèle de l'École des Chartes, l'École de Liverpool se propose de publier les registres municipaux de cette ville depuis 1550.

— *Décès* — Le 2 novembre 1908, à Hull, William Andrews, imprimeur et archéologue, bibliothécaire de la *Royal Institution* de Hull, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire et les traditions de divers comtés d'Angleterre et de *Curiosities of the Church* (1890), *Bygone Church Life in Scotland* (1899), *Curious Church customs and cognate subjects* (Hull, 1895), *Old Church Life* (1900), *Old Church Lore* (Hull, 1891).

En décembre 1908, à Rome, le Rév Frank Nutcombe Oxenham, chapelain de l'Église anglicane de Toussaint à Rome, auteur de *Everlasting punishment ; is the doctrine de fide, and if not, is it true ?* (Londres, 1875) et de *What is the Truth as to everlasting punishment ? Reply to Pusey* (1881).

L. G.

— **Autriche-Hongrie.** — Depuis une dizaine d'années on s'est mis à étudier les livres de la Bible au point de vue purement littéraire On a cherché à découvrir les règles qui régissent la poésie et la prose bibliques. Ces études, qui sont d'ailleurs à leurs débuts, n'ont pas encore donné des résultats tout à fait certains. Cependant, pour ce qui regarde les livres poétiques de l'Ancien Testament, on a émis les théories les plus diverses pour expliquer le parallélisme indéniable des stiques et le rythme régulier de certains développements parallèles. A côté de la métrique, la strophique biblique a conquis droit de cité dans les introductions et les commentaires. Toute une école d'exégètes distingués, D. Müller, le P. Senner et le P. Condamin, pour ne citer que les principaux, considèrent beaucoup de poèmes hébreux comme des compositions strophiques. Seule la distinction des strophes permettrait d'en saisir la construction et la beauté littéraires.

Comme il est reconnu d'autre part que la distinction entre la poésie et la prose littéraire était bien moins grande autrefois que dans nos langues modernes, il était à prévoir que les théories sur la strophique hébraïque seraient un jour ou l'autre appliquées aux écrits du Nouveau Testament dont plusieurs ont comme auteurs des chrétiens de naissance et d'éducation juives. Même, certains documents de l'ancienne littérature chrétienne pouvaient être composés d'après les règles de la strophique hébraïque. Déjà en 1900, M. Th. Wehofer fit paraître, dans les *Sitzungsberichte der Akademie zu Wien* (Philosophisch-Historische Classe, t. CXLIII), des *Untersuchungen zu altchristlichen Epistolographie*. En 1904, le P. Cladder édita en vers et strophes l'Épître de saint Jacques (*Der formale Aufbau des Jakobusbriefes*, dans la *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1904, p. 295-330). Tout récemment, l'auteur de la théorie strophique, M D. Müller, vient de l'appliquer à plusieurs fragments de l'Évangile de saint Matthieu (*Die Bergpredigt im Lichte der Strophentheorie*. Vienne, Hölder, 1908. In 8, 94 p,

Digitized by Google

M 3). Ce dernier ouvrage, le titre l'indique, a pour sujet principal, le sermon sur la montagne ; toutefois l'auteur étudie à la lumière de sa théorie strophique, bien d'autres discours évangéliques encore.

Ce qui est certain et ce qui a été toujours constaté, c'est l'évident parallélisme, la répétition systématique des mêmes formules dans plusieurs passages du sermon sur la montagne, de telle sorte que ces passages se répondent parfaitement. Le fait est particulièrement frappant dans trois exhortations (*Matth.*, VI) sur l'aumône (v. 2-4), la prière (v. 5-6), le jeûne (v. 16-18). M. Müller fait très bien ressortir le parallélisme et nous serions disposé à reconnaître au v. 18 la leçon ἐν τῷ κρυπτῷ au lieu de κρυφαίῳ du Vaticanus et du Sinaïticus. Mais convient il d'appeler ces exposés parallèles du nom de strophes ? Nous ne le pensons pas. Car ce procédé est familier aux auteurs hébreux, même dans la prose narrative ; voir par exemple II *Rois I*, 9-10 ; 11-12 ; II, 2-3 ; 4-5, etc. Et cependant qui s'imaginera de nommer ces différentes parties de la narration des *strophes* ? Certes il est utile d'appeler l'attention sur ce procédé littéraire des écrivains bibliques, tant dans la poésie que dans la prose. Mais il n'en faut pas exagérer la portée.

Nous pourrions citer dans l'ouvrage de M. Müller plusieurs exemples où la distinction des « strophes » est absolument problématique comme *Luc* XII, 13-21 (parabole du riche insensé). Mais il nous semble tout à fait arbitraire de rejeter ou de déplacer certaines parties des Évangiles dans le but d'avoir des parties plus symétriquement disposées. Ainsi, parce que *Matth.*, VII, 1-6 est quelque peu isolé dans le contexte où il se trouve, il serait arbitraire de vouloir joindre cette section à *Matth.*, V, 48 sous prétexte d'obtenir ainsi des discours mieux enchaînés. Ce qu'il faudrait prouver, avant d'opérer ces changements et ces déplacements, c'est que le sermon sur la montagne est un discours divisé strophiquement et où les parties se tiennent étroitement.

Pour que les béatitudes de *Luc*, VI, 20-23 répondent mieux aux malédictions qui suivent (v. 24-26), M. Müller sacrifie une partie du v. 22 et le v. 23. Cependant il est peu de versets où la touche de Luc est aussi manifeste : le verbe σκιρτάω propre à Luc s'y rencontre. M. Müller a certainement tort de considérer ces versets comme une glose tardive.

Nous voulons nous borner à ces remarques. Quoi qu'il en soit de la valeur de la théorie strophique de M. Müller relativement aux poèmes hébreux, son application aux discours du Christ ne nous semble pas heureuse, ni de nature à faire progresser la critique et l'exégèse des Évangiles. H. C.

— Dans le *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Vienne* (t. II, p. 67-68), J. Chmel a publié en 1841 un écrit de l'année 1379, très acerbe d'allure et de ton, contre le roi des Romains, Wenceslas, et la curie pontificale ; c'était en pleine lutte entre urbanistes et clémentistes. Phénomène bizarre, ce factum forme un tout hétéroclite, composé de deux morceaux qui s'excluent en quelque sorte et qui doivent, de toute évidence, avoir deux auteurs différents. M. G. Sommerfeldt a republié tout récemment ce texte curieux de Chmel sous le titre : *Ein Pasquill auf Misbraüche am Hofe König Wenzels und an der Kurie, 1379* dans les MVGDB. (t. XLVII, 1908, p. 219-229). Il établit par

Digitized by Google

des considérations très sérieuses que la première partie du pamphlet est un exercice de style d'un scribe à l'esprit mordant et n'a aucun caractère officiel ; la seconde, au contraire, ne peut avoir été rédigée, comme on le croyait jusqu'ici, par Jean Jenstein, chancelier de Wenceslas jusqu'en 1384, mais bien par un ennemi décidé d'Urbain VI, le doyen de Prague, Conrad Heinrich. La réunion de deux compositions aussi dissemblables est le résultat d'une confusion fortuite de copiste et d'une erreur de pagination d'un ms. Jenstein, chaud partisan du pape Urbain VI, n'est pour rien dans le diatribe lancé contre celui-ci : voilà un point acquis désormais parmi les nombreux problèmes que soulève l'étude du schisme du XIVe siècle. H. N.

La collection des *Städte- und Urkundenbücher* publiée par le *Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen* s'est enrichie en 1908 d'un cinquième volume par la mise au jour de l'*Urkundenbuch der Stadt Krummau in Böhmen*, t. I (1253-1419) publié par MM. Schmidt et A. Picha, sous la direction de M. A. Horcicka (Prague, 1908, In-4, 235 p. M. 10.) Ce volume comprend l'analyse d'environ 700 documents de l'année 1220 à 1419 : la première charte où il est question de Krummau est de 1253. Tous les actes proviennent des archives communales et épiscopales de Krummau et de Wittingau ; ils sont édités entièrement ou simplement analysés. L'histoire religieuse de la ville est représentée dans le cartulaire par quelques pièces de valeur. H. N.

— On a annoncé que M. A. Galante aurait retrouvé aux archives d'État à Innsbruck des documents jusqu'ici inconnus relatifs au Concile de Trente ; il s'agirait d'un gros millier de lettres adressées au prince-évêque de Trente par des cardinaux, des princes, des dignitaires ecclésiastiques de presque toutes les parties de l'Europe. — Mgr Ehses a remis les choses au point (HJ. 1909, t. XXX, p. 477 sv.).

— Plusieurs mémoires importants pour nos études ont été soumises, comme d'habitude, au cours de l'année 1908, à l'Académie impériale de Vienne. C'est d'abord un travail de M. A. Schönbach, de Gratz, sur *Die Regensburger Klarissenregel*, qui formera la dixième monographie de ses *Mitteilungen aus altdeutschen Handschriften*. La règle des Clarisses, conservée au couvent de ces religieuses à Ratisbonne, est une copie de statuts allemands des Clarisses. Le texte dérive d'un modèle latin plus ancien et a été entrepris sous la direction, ou plus exactement sur les conseils, d'un frère mineur d'Augsbourg. La règle présente cette particularité remarquable d'être la première composition en langue allemande où il soit fait usage de la prose rythmique, à l'imitation du cursus de la chancellerie pontificale. M. Schönbach publiera son étude dans les *Sitzungberichte* en rééditant la règle en question ; il examinera à la même occasion un *ordinaire* du XIVe siècle des Clarisses de provenance austro-bavaroise, transcrit dans un ms. de Vienne.

Le conseiller H. Muller a entretenu l'Académie d'une théorie personnelle relative aux écrits évangéliques. Il y a repris et développé son exposé de

Digitized by Google

1895 dans son travail : « *Spuren von Strophenbau und Responsion in den Evangelien* » L'auteur a d'ailleurs publié ses vues dans un ouvrage dont il vient d'être rendu compte.

Le professeur J. von Rells, de Prague, étudiera sous peu dans les *Sitzungsberichte*, sous le titre : *Chori saecularium Cantica puellarum*, les raisons de l'interdiction de ces chœurs faite par le canon 21 du synode diocésain d'Auxerre en 578. La défense visait moins, d'après lui, à réformer des désordres provenant de l'ancien paganisme, qu'à supprimer des abus au point de vue la discipline ecclésiastique. Le canon se rapportait d'ailleurs bien plus à la Germanie qu'à la Gaule. Le même auteur va publier une étude : *Die Bestimmungen in Kanon 19. des Legationis edictum vom Jahre 789.*

H. N.

— *Nominations.* — M. H. Steinacker, *Privatdozent* à Vienne, est nommé professeur extraordinaire d'histoire universelle et d'histoire d'Autriche à l'université d'Innsbruck. — A cette même université, le *Privatdozent* H. Wopfner est aussi nommé professeur extraordinaire d'histoire d'Autriche.

— *Décès.* — Le 30 novembre dernier, est mort à Innsbruck M. K. Th. von Inama-Sternegg, professeur de sciences politiques à l'université de Vienne. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Deutsche Wirtschaftsgeschichte* (Leipzig, 1891, 3 tomes en 4 vol.) et *Die persönlichen Verhaltnisse der Wiener Armen* (Vienne, 1892).

Belgique. — Un groupe de professeurs d'université et d'archivistes, composé de MM. C. Callewaert, J. Cuvelier, G. des Marez, L. Lahaye, L. Leclère, R. Maere, H. Nelis, H. Schubert, H. Vander Linden et R. Van Waefelghem, viennent de publier, sous la direction de M. H. Pirenne, un *Album belge de diplomatique* ou *Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique* (In-4, Jette-Bruxelles, chez Van Damme et Rossignol). Les auteurs se sont proposé de « présenter, au moyen de la photographie, dans une série de trente-deux planches l'aspect que revêt la charte privée du moyen âge, d'indiquer les caractères qui la distinguent et de faire saisir, par la comparaison de l'écriture, le travail exécuté dans nos chancelleries seigneuriales, épiscopales, abbatiales et communales ». L'album débute au xe siècle par une copie figurée du fameux « testament » du prêtre Félix donné en 745 à l'abbaye de Saint-Bertin et se termine par un extrait du registre aux contrats des échevins de Louvain de 1362. Il intéresse à la fois les paléographes et les diplomatistes. Comme le Recueil du P. Jos. Van den Gheyn (cf. RHE. 1908, t. IX, p. 558-560) l'avait permis pour les mss, l'album aide à suivre le développement de l'écriture de nos contrées durant une durée de cinq siècles et à se rendre compte de différents types d'écriture nationale (liégeoise et flamande) ainsi que du *ductus* en usage dans des *scriptoria* monastiques déterminés (abbayes de Waulsort et de Saint-Pierre de Gand). Au point de vue diplomatique, notons que c'est la première fois qu'appel a été fait avec succès à la phototypie pour faire ressortir les particularités et les variétés des chartes privées du xe au xiie siècle. Pour la

Digitized by Google

première fois aussi, on peut se faire une idée de l'activité d'un chancelier épiscopal du XIIe siècle, tel Hugues de Tournai (pl. XVII et XVIII) et d'un chancelier comtal, tel le célèbre historiographe hennuyer, Gilbert de Mons (pl. XXV et XXVI). En même temps que les chartes, on voit figurer des notices, des cartulaires et des formulaires ; la plupart de ces documents proviennent d'anciens chartriers ecclésiastiques conservés aux archives de l'État ; les archives des hospices civils d'Audenarde et du Grand séminaire de Bruges sont également représentées. Dans une excellente Préface, notre collaborateur M. H. Nelis, la cheville ouvrière de cette entreprise, a relevé les principales particularités paléographico-diplomatiques de toutes ces pièces. L'exécution des planches a été à la hauteur de cette entreprise originale et ne mérite que des éloges. — La publication de l'album de diplomatique rappelle involontairement à la mémoire le magnifique projet qu'avait rêvé d'exécuter feu le savant chanoine Reusens par l'édition photographique de toutes les chartes belges jusqu'au XIIIe siècle. Les chartes privées du XIe siècle sont si intéressantes à tous les points de vue et si curieuses dans leur forme que ce serait rendre un grand service aux études paléographiques et diplomatiques en reproduisant toutes celles d'avant l'année 1100. Leur nombre ne dépasserait probablement pas le chiffre de cinquante et l'exécution pourrait se faire à un prix relativement peu élevé.

— C'est une entreprise méritoire et digne d'être signalée que la publication récemment inaugurée d'un répertoire bibliographique, intitulé *Folklore*, en annexe à la revue flamande *Biekorf*, sous la direction de M. l'abbé L. De Wolf, professeur au collège d'Ostende. Il tend à introduire dans les recherches de folklore une pensée et une méthode scientifiques qui en sont jusqu'ici trop souvent absentes. Nous avons reçu les trois livraisons parues; elles forment un ensemble de 169 pages in-12, renseignant 1366 ouvrages et articles de revues. La division des rubriques de cette revue bibliographique est des plus logiques : 1) siences auxiliaires; 2) sources; 3) travaux proprement dits. Le directeur et ses collaborateurs ont naturellement introduit, dans cette division classique, les subdivisions que comporte la matière très spéciale dont ils s'occupent. La revue est rédigée en flamand et en latin : d'ordinaire les articles sont recensés et critiqués, lorsqu'ils ont une certaine importance; sinon, on se contente de les signaler en ajoutant quelques notes concises sur leur contenu.

L'entreprise est digne d'encouragement : le but scientifique qu'on se propose nous semble atteint dès le début. Sans doute, l'œuvre comportera encore des perfectionnements nécessaires, mais dès maintenant on peut affirmer qu'elle est appelée à rendre de réels services et lui souhaiter tout le succès qu'elle mérite. Le prix de l'abonnement est de 3 fr. pour la Belgique, de 3,50 fr. pour l'étranger. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement du folklore belge, mais de celui de tous les pays et de toutes les époques. Au point de vue de l'histoire ecclésiastique, vu la conception assez large du mot folklore, le répertoire sera des plus utiles. L. v. d. E.

— Le fameux évangéliaire du VIIIe siècle conservé à l'église paroissiale de Maeseyck relève, on le sait, de plusieurs provinces de l'érudition. Tant

Digitized by Google

au point de vue paléographique qu'au point de vue artistique, c'est un monument de valeur ; c'est d'autre part le plus ancien ms. de la version latine de la Bible, qu'on connaisse en Belgique. Le R. P. dom De Bruyne, O. S. B., qui collabore à la revision de la Vulgate, vient d'établir définitivement son importance pour les études bibliques (BSAHDL. 1908, t. XVII, pp. 385-393). Retenons de cette étude les faits suivants : le texte de l'évangile de S. Mathieu (2e quaternion du ms.) est apparenté au groupe irlandais, très vraisemblablement aussi au *codex Holmiensis* de Stockholm et rentre dans le groupe des mss. de Douai 12 (VIIIe s.), Barberini 570 (VIIIe s.), Vallicell. B. 50 (IXe s.). Au point de vue paléographique, l'évangéliaire proprement dit est en minuscule irlandaise ; on y remarque un signe conventionnel de suppression inconnu jusqu'à présent consistant en trois points, formant triangle, placés en haut du mot à *exponctuer* ; il semble être une copie d'un ms. écrit lui aussi en minuscule irlandaise ; il présente, en outre, d'assez grandes lacunes Des onze feuillets placés avant les quaternions, quatre proviennent d'un autre ms. ; ils offrent un curieux spécimen de canons d'Eusèbe, avec décoration architectonique. Deux belles phototypies accompagnent la notice qui corrige, dans ses points essentiels, l'étude que M. Gielen a consacrée jadis au même sujet. H. N.

— L'an dernier une série de conférences sur les ordres religieux avait été organisée à Bruxelles sous les auspices d'une société particulière. Au R. P. Gillet échut la mission de parler des Dominicains. C'est ce qui nous vaut aujourd'hui la luxueuse plaquette : *Les Dominicains. Leur raison d'être.* (Paris-Lille-Bruges-Rome, Desclée, De Brouwer et Cie, s. d. In-8, VI-103 p.). Elle donne une vue générale mais très précise et très agréable de l'action intellectuelle, artistique et morale de l'Ordre de Saint-Dominique. Nous signalons surtout aux historiens les appendices destinés à justifier les vues générales de l'auteur. Si le R. P. poursuit un but apologétique, il fait cependant œuvre d'histoire ; il n'est pas difficile de s'apercevoir que le P. Gillet a puisé aux meilleurs travaux et qu'il a eu à sa disposition le savoir de divers érudits de son Ordre.

— Vient de paraître à la librairie Honoré Champion de Paris, en un volume de LXVIII-544 pages in-8 : *La littérature française à la cour des Ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean Sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, par M. Georges Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain (prix : 12 fr.). Dans cet ouvrage, nos lecteurs trouveront d'assez nombreuses pages qui présentent de l'intérêt pour les études d'histoire ecclésiastique, et notamment ce qui s'y rapporte à la piété des ducs, à leur collection si riche de livres de dévotion et d'hagiographie, ainsi qu'à la croisade turque projetée par Philippe le Bon, le « grand duc d'Occident ». Ces questions sont savamment traitées dans le chapitre que l'auteur a consacré à la *Littérature religieuse et didactique*. Nous recommandons également à nos lecteurs le chapitre des *Historiens et chroniqueurs* : c'est là, comme on sait, une catégorie très importante d'écrivains à l'époque où ont vécu les puissants seigneurs de Bourgogne.

Digitized by Google

— L'histoire religieuse de Belgique vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage écrit par le R. P. E. Van Berlo, O. F. M. : *L'Ordre des Frères-Mineurs en Belgique depuis son rétablissement, 1833-1908* (Malines, Imprimerie Saint-François, 1908. 497 p. avec gravures). — Après avoir dans l'introduction (p 17 à 31) jeté un rapide coup d'œil sur le passé des Frères-Mineurs en Belgique depuis saint François jusqu'en 1833, l'auteur décrit dans une première partie ce que furent *Les Frères-Mineurs sous l'Autorité des Visiteurs Apostoliques 1833-1866*. Les Belges ayant obtenu le droit d'association, le P. J. Vergauwen reprit l'habit franciscain à Thielt en 1833. En 1834, il obtint du ministre général la permission de rétablir l'Ordre en Belgique. Grâce à son zèle infatigable, que secondait Mgr Corselis, visiteur apostolique, on vit ressusciter bientôt les couvents de Thielt et de St-Trond (1833), puis ceux de Weert (1836) et de Gand (1840). Les démarches faites en vue de l'érection d'une province qui comprendrait tous les couvents de Belgique, échouèrent d'abord ; mais en 1842, grâce à la persévérance du P. L. Dirix, le consentement du Saint-Siège fut obtenu et le 8 mars 1844, la nouvelle province, sous le titre de Saint-Joseph, fut confirmée par un bref de Grégoire XVI. L'on vit alors rapidement surgir les maisons de Hasselt, Reckheim, Lokeren, Montignies sur-Sambre, Namur, Anvers, Malines, Eccloo, etc. Les Pères belges contribuèrent même au relèvement de l'Ordre en Angleterre et en Irlande. Cette merveilleuse expansion ne porta pas préjudice au régime interne, pour lequel furent élaborés en 1846 quelques statuts définitoriaux. Malgré les difficultés du début et le peu de loisirs laissé aux religieux par les travaux du ministère apostolique, l'auteur peut énumérer un bon nombre d'ouvrages littéraires, ascétiques, théologiques et autres, édités par ses confrères pendant ces 33 années.

Depuis 1866 les Frères-Mineurs belges se rattachent directement au ministre général de l'Ordre. Le R. P. Van Berlo nous donne, au chapitre Ier de sa seconde partie, la liste des provinciaux et sur chacun d'eux, quelques détails biographiques intéressants, surtout quant à la fondation de nouveaux couvents, tels que celui de Bruxelles, de Lille, de Louvain et de l'école séraphique de Lokeren. Il est aussi question, dans ce premier chapitre, de l'unification de l'Ordre, composé autrefois d'observants, de réformés, de récollets et de déchaussés, obéissant tous à un même général ; en 1897, Léon XIII réunit les quatre familles sous l'unique dénomination de Frères-Mineurs. — Le chapitre II traite du gouvernement interne des communautés, de la formation d'un code de statuts provinciaux qui s'élaborent depuis 1866 jusqu'en 1903, de la composition d'un coutumier et d'un cérémonial. Puis, l'auteur nous fait connaître (chapitre III) le mouvement intellectuel dans sa province pendant cette deuxième époque, les études et les productions littéraires. Au chapitre IV, il retrace l'activité apostolique des Frères, notamment dans les missions de la Chine, du Chili et de la Custodie de Terre-Sainte, pour terminer par l'extension du Tiers-Ordre.

Cet ouvrage, où les renseignements sont un peu trop condensés, réjouira quiconque s'intéresse à l'histoire de la famille franciscaine. Il faut rendre hommage à la franchise de l'auteur qui expose sincèrement les faits, tels qu'il a pu les trouver dans les archives de l'Ordre. . P. O., cap.

Digitized by Google

— Des admirateurs politiques et des historiens belges mûs par un sentiment de gratitude, ont tenu à honorer, le dimanche 7 mars, la mémoire de L. Vanderkindere par l'érection de son buste en marbre à l'Université de Bruxelles. A cette occasion, un comité a fait republier parmi les petites dissertations du maître celles qui portent le mieux la marque de son esprit si personnel, sa façon particulière de travailler et qui honorent le plus son nom scientifique : *Léon Vanderkindere. Choix d'études historiques* (Bruxelles, Weissenbruch, 1909, XII 389). Il s'agit donc ici d'un choix, choix qui a porté surtout sur un ensemble de recherches d'ordre politico-juridique (l'origine et l'organisation des constitutions urbaines) dont Vanderkindere s'était occupé au début et vers la fin de sa carrière professorale. Signalons parmi ses discours académiques : *de la méthode historique* prononcé en 1881, qui reflète si bien certaines idées qui avaient grande vogue. On sortait alors de la littérature *naturaliste* dont l'influence avait déteint sur la manière de concevoir et d'écrire l'histoire. Voici quelques exemples : « l'histoire n'a pas encore sa méthode définitive (p. 5) ; l'homme n'est qu'une cellule dans l'organisme d'une nation, et les nations elles-mêmes sont des *organites* intermédiaires qui constituent l'humanité. Découvrir les lois qui les régissent, telle est la tâche de l'histoire (p. 6) ; il faut qu'en un faisceau viennent se grouper tous les faits complexes de la vie physique et morale, intellectuelle et affective (p. 13) ; le point de départ d'une histoire de la civilisation est évidemment l'étude de l'homme lui même (p. 14) Les études ethnographiques sont représentées par la notice sur : « Les origines de la population flamande » H. N.

— Les *Archives Belges* annoncent, dans leur numéro du 25 janvier dernier, qu'elles publieront désormais, tous les trois mois, une bibliographie systématique des travaux (livres et articles de revues) intéressant l'histoire de Belgique. Elle est recueillie et publiée par notre collaborateur, M. L. VAN DER ESSEN, assistant du Séminaire historique de l'Université de Louvain.

— Le second fascicule du tome XVI du *Bulletin de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc* vient de paraître. Il suit de quatre ans la première partie du volume, mais son importance (pp. 93-450, nombreuses figures et VII pl.) explique très bien le retard apporté à sa publication. MM. le baron J. DE BETHUNE, J. CASIER et le chevalier J. B. DE GHELLINCK D'ELSEGHEM se sont partagés la besogne pour décrire les étapes du voyage de Bourgogne (1903) et les monuments rencontrés en cours de route. Les monuments de Sens, Auxerre, Avallon, Semur, Vézelay, Autun, Dijon, Beaune, Tonnerre, etc. sont successivement passés en revue. Les auteurs signalent en même temps de nombreux objets d'art, conservés dans les églises, musées, trésors des villes visitées. Aucune de ces descriptions ne vise à l'originalité, mais c'est déjà un point important que de trouver sur chaque monument de précieuses notes bibliographiques et le résumé succinct des meilleures monographies archéologiques.

Le volume est richement illustré. On y trouve reproduits d'excellents clichés, notamment par M. Casier, des plans terriers, des coupes, etc. de la

Digitized by Google

Commission des Monuments historiques, des croquis soignés pris par des membres de la Gilde.

A la fin du volume M. Casier publie une étude sur *Les imagiers de la Chartreuse de Champmol à Dijon* (pp. 364-413). Il y étudie les sculptures du portail de l'Église et du puits de Moïse, les tombeaux et les retables du Musée de Dijon. Son étude, bien documentée, donne sur la sculpture dijonnaise des notions exactes et des appréciations justes et senties.

La Gilde se propose d'entreprendre en août 1909 un voyage artistique en Bavière. M. Casier a donné l'occasion à ses confrères de se faire dès maintenant une bonne idée des richesses artistiques du pays. Il a publié un bel album de 45 planches reproduisant des œuvres d'art, surtout œuvres de sculpture, conservées dans les villes à visiter. On ne peut que louer le choix judicieux qui a présidé à la publication : on n'y trouve reproduit, à peu d'exceptions près, que des œuvres remarquables. Elles appartiennent aux villes de Wurzbourg, Worms, Nuremberg, Rottenburg, Ratisbonne, Augsbourg et Munich et à des artistes comme Riemenschneider, Veit Stoss, Peter Vischer, Adam Kraft, Wohlgemuth, etc. Une notice, courte mais substantielle, accompagne chacune des planches. (*Feuillets détachés de l'écrin artistique de Bavière*. In-4, XLV pl., 17 pp. Lille-Bruges, Desclée, s. d. *Bulletin de la Gilde*, t. XX, fasc. 2.)

— Comme les années précédentes, l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1909*. T. LXXIII (Louvain, J. Van Linthout, 1909. In-8, 485-xxxiv p.) comprend un *Rapport sur les travaux pendant l'année académique 1907-1908 de la Conférence d'histoire* (p. 304-311) et un *Rapport sur les travaux pendant l'année académique 1907-1908 du Séminaire historique* (p. 397-483). Plutôt que de les résumer nous mêmes, nous nous permettons de reproduire l'analyse des *Archives belges* (1909, t. XI, p. 79-80) : « Aux conférences d'histoire, à la section d'histoire ancienne, les étudiants, sous la direction de M. le professeur Sencie, ont étudié le texte de Polybe concernant les constitutions de la Crète, de Sparte et de Carthage, comparées à celles de Rome ; à la section d'histoire moderne, sous la direction de M. Moeller, ils se sont occupés de la *Vita Henrici IV imperatoris*. — Le rapport sur les travaux du Séminaire historique dirigé par M. Cauchie, rapport beaucoup plus étendu que celui des conférences, comprend trois parties : un rapport sur les travaux des conférences à la faculté de théologie par M. l'abbé V. Mannaert, un autre sur les travaux pratiques sur les institutions au moyen âge à la faculté de philosophie et lettres par M. Ph. Van Isacker, et un troisième sur les exercices critiques sur les sources à la faculté de théologie par M. l'abbé H. Van Butsele. Dans la première section les membres ont étudié l'action d'Hincmar de Reims, celle du lettré lotharingien Rathier de Vérone, de saint Pierre Damien ; la controverse théologique du XIe siècle à propos de Bérenger de Tours et sa doctrine eucharistique ; celle du XVIe à propos d'Érasme et la Bible, ainsi que l'histoire des missions catholiques dans l'Amérique du Nord jusqu'en 1763. A la section des travaux pratiques sur les institutions du moyen âge, les étudiants se sont occupés de l'œuvre liturgique d'Alcuin, de l'organisation, surtout économique, de l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Hubert, de la question franciscaine au XIVe siècle, ainsi que d'autres questions sur lesquelles le rapport ne donne guère de détails. A la section des exercices pratiques sur les sources à la faculté de théologie, on a abordé l'histoire de la propriété ecclésiastique au moyen âge, celle de la régale en France, sur l'évolution de la juridiction *ratione materiae spiritualis*. Aux mêmes conférences, M. Ph. Van Isacker a présenté un travail sur les mutineries militaires aux Pays-Bas à la fin du XVIe siècle. L'auteur du rapport ou plutôt les auteurs, car chaque section a son rapporteur, résument d'une manière succincte et intéressante ces différentes études et, suivant le système admis dans ces rapports annuels, accompagnent chaque étude d'une bibliographie très complète. — Somme toute, rapport hautement intéressant, non seulement parce qu'il marque l'importance prise par les études historiques à l'Université de Louvain, mais encore à cause de la valeur intrinsèque des travaux qu'il résume. »

— La Fédération archéologique et historique de Belgique tiendra sa vingt et unième session à Liège, du 31 juillet au 5 août 1909.

— Parmi les questions posées par l'Académie royale de Belgique pour le concours annuel de 1911, notons la quatrième question pour la section d'histoire et des lettres : « Faire l'histoire de la grande peste du XIVe siècle et exposer ses conséquences religieuses, morales et sociales » (Prix : 600 fr.).

Pour le prix de Saint-Genois (1000 fr.), le sujet de la quatrième période prorogée jusqu'au 1er novembre 1910 est « l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584) ».

— Au concours d'histoire liégeoise organisé par le *Cercle verviétois de Bruxelles*, l'ouvrage suivant a été couronné : *Histoire populaire des libertés liégeoises depuis le IXe siècle jusqu'à la Paix de Fexhe qui consacra le principe de la souveraineté nationale (18 juin 1316)*, par M. J. Hanus (Verviers, F. Degey, 1908. In-8, 134 p.).

— Dans sa séance du 27 janvier dernier, le jury pour le concours des bourses de voyage a jugés dignes d'une bourse les concurrents dont suivent les noms avec le titre de leurs mémoires : M. R. Ledoux, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Gand : *Le régime corporatif en Belgique au XVIIIe siècle ;* M. l'abbé H. De Vocht, idem de l'Université de Louvain : *De invloed van Erasmus op de engelsche tooneelliteratuur der XVIe en XVIIe eeuw*. 1re partie. (Koninklijke vlaamsche Academie voor taal en letterkunde, 5e sér., t. XVII.) (Gand, A. Siffer, 1908. In-8, XVI-288 p. F. 4. Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 846-847.) M. A. Delatte, idem de l'université de Liège : *Les persécutions pythagoriciennes* ; le R. P. J.-B. Goetstouwers, idem de l'Université de Louvain : *Les métiers de Namur sous l'ancien régime. Contribution à l'histoire sociale.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 20.) (Louvain, 36, rue de Bériot, 1908. In-8, XII-344 p. F. 4,50. Cf. RHE 1908, t. IX, p. 623-624.) M. A. Sauveur, idem de l'université de Liège : *Étude historique sur « La legio VI Victrix »* et M. Ph. Van Isacker, idem de l'Uni-

Digitized by Google

versité de Louvain : *Essai sur les troubles militaires dans les Pays-Bas du Sud, à la fin du XVIe siècle, d'après la correspondance des agents pontificaux.*

— M. Ph. Van Isacker a été attaché, en qualité de membre, à l'Institut historique belge à Rome.

États-Unis. Amérique. — Dans un court article, M. Thomas Cooke Middleton (*State of geographical knowledge at the time of the discovery of America, A. D. 1492* — Records of the *American catholic historical society of Philadelphia* for December 1906. Villanova college, 1907. In-8, 35 p.), a su donner un aperçu assez complet quoique forcément restreint des connaissances géographiques à l'époque de la découverte de l'Amérique. Partant de la carte du monde connu au début de l'ère chrétienne, il montre les conquêtes successives des missionnaires, des explorateurs, des savants et des commerçants, et signale en passant, avec citations à l'appui, l'attitude des écrivains ecclésiastiques en face de quelques problèmes fameux, comme sont la sphéricité de la terre et l'existence des antipodes.

France. — M. Pourrat, le savant professeur du grand Séminaire de Lyon, vient de nous donner la troisième édition de sa *Théologie sacramentaire* (Paris, Lecoffre (J. Gabalda et Cie), 1908. In-12, xv-376 pp. F. 3,50). En présentant la première édition aux lecteurs de la RHE. (1907, t. VIII, pp. 797 ss.), nous avons formulé quelques critiques sur la manière dont l'auteur comprend et l'institution même des Sacrements par le Christ, et l'évolution de cette doctrine à travers les siècles. Nous avons notamment émis des doutes au sujet des flagrantes contradictions et des théories évidemment erronées que l'auteur signale chez les grands maîtres de l'École Franciscaine, Alexandre de Halès et saint Bonaventure. A notre avis, entre les opinions des Franciscains et la théorie moderne de l'Institution *in genere*, il n'y a qu'une différence de netteté et de dénomination. M. Pourrat n'admet point cette explication (p. 310). Sans entrer dans de nouveaux développements qu'il nous suffise pour le moment de rapporter l'opinion des savants éditeurs des ouvrages de saint Bonaventure à Quaracchi (In 4 Sent., dist. VII, art. 1, q. 1, Scholion III) : « Præcipue tamen observandum esse nobisvidetur, quod in his duabus de confirmatione quaestionibus proprie sermo est de *determinatione specifica* formæ et materiæ, quæ, licet ab auctore nostro (S. Bonaventura) et ab Alexandro confundatur cum *institutione*, tamen, salva fide, ab eadem cum non paucis theologis distingui et separari potest. Rejecto igitur nomine *institutionis*, verbisque ad prædictam determinationem restrictis, illa antiqua assertio vix differret a supra relata sententia recentiorum auctorum, quod scilicet Christus materiam et formam aliquorum Sacramentorum tantum *in genere* determinaverit ». C'est exactement l'explication que nous avons cru devoir proposer. Grâce à elle, nous croyons pouvoir encore soutenir que la contradiction chez Alexandre et chez saint Bonaventure, n'est en somme qu'apparente. A. V. D. H.

Digitized by Google

— On a annoncé ici même (RHE. 1908, t. IX, p. 850) le projet d'une réédition du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, sous la direction de M. A. D'ALÈS. Le premier fascicule vient de paraître (Paris, Beauchesne, 1909, gr. in-8 à deux col.). En l'ouvrant, on constatera tout d'abord qu'il dépasse les promesses de son titre, et qu'au lieu d'une « quatrième édition entièrement refondue », il inaugure bel et bien un recueil nouveau, conçu sur un plan très vaste et dans un esprit largement, rigoureusement scientifique. Dix-neuf articles remplissent 420 colonnes d'un petit texte à la fois serré et très net, sans qu'on ait encore épuisé tout à fait la lettre A. Ils sont signés des noms de spécialistes tels que Batiffol, Vacandard, Coconnier, Sertillanges, Lemonnyer, Guilleux, Lepin, Coppieters. Plusieurs traitent des points proprement ou principalement historiques ; ainsi les articles *Albigeois*, *Alexandre VI*, *Apôtres*, *Symbole des Apôtres*, *Apocryphes*. Mais même dans les sujets plutôt théologiques ou philosophiques (*Agnosticisme*, *Ame*, *Animisme*, *Art*, *Ascétique*, etc.), une grande et légitime part a été accordée à l'histoire des faits et des idées ; on sent que directeur et collaborateurs sont pénétrés de l'avantage qu'il peut y avoir aujourd'hui à appliquer la méthode historique à la plupart des questions. L'étude du P. Chossat sur l'*Agnosticisme*, celle de M. Bugnicourt sur l'*Animisme*, celle du P. Le Bachelet sur l'*Apologétique*, peuvent être indiquées comme de beaux échantillons de cette manière, qui contribuera sans aucun doute à assurer au *Dictionnaire apologétique* un succès mérité. J. F.

— M. M. JUSSELIN a trouvé dans le ms lat. 9285 de la Bibliothèque nationale une copie contemporaine d'une curieuse lettre inédite d'un pape du nom de Jean (probablement de Jean X) relative à l'abbaye de Sainte-Ursule de Cologne. L'acte peut être daté de l'année 926 ou environ et est adressé à Wigfried, archevêque de Cologne Le pape lui fait savoir qu'il a placé l'abbaye en question sous sa protection spéciale et défend d'enfreindre les privilèges accordés par l'archevêque Herman Ier. Le texte de la lettre papale a été altéré sans le moindre doute ; on le trouve imprimé pour la première fois dans la notice de M. Jusselin (MA. 1908, 2e sér., t. XII, p. 320-322). H. N.

— Dans une *Note sur les textes narratifs provenus du prieuré de Sainte-Barbe en-Auge* (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1908), M. R. N. SAUVAGE édite le récit de la translation du chef de sainte Barbe au prieuré, en 1227, et ajoute de nombreuses corrections et additions à la Chronique de Sainte-Barbe-en-Auge (Cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 442-443). G. M.

— M. LÉON DE KERVAL, bien connu par ses savants travaux sur l'histoire franciscaine, vient de publier la vie de saint Jean de Capistran, le puissant agitateur des masses chrétiennes au XVe siècle (*Un frère mineur d'autrefois, S. Jean de Capistran*. Woluwe (Belgique), 1908), auquel il avait déjà, en 1887, consacré une notice (*S. Jean de Capistran, son siècle et son influence*. Paris). L'auteur a voulu, non pas écrire l'histoire complète du saint, mais, dans quelques tableaux d'ensemble, faire revivre dans ses traits caractéristiques

Digitized by Google

l'intéressante physionomie du prédicateur franciscain. Rejetant les assertions gratuites et les vagues traditions, il ne s'est appuyé que sur des documents solides, de façon à contenter l'érudit le plus exigeant, tout en édifiant le simple fidèle Après un aperçu sur les sources et l'énumération des principaux auteurs qui, du XVe au XXe siècle, se sont occupés de Jean de Capistran, M. de Kerval nous montre tour à tour le *saint* à la volonté de fer, le *réformateur franciscain*, l'*apôtre* subjuguant et convertissant les foules, l'*inquisiteur* luttant contre les Hussites et les juifs, le *théologien* défenseur de la souveraineté spirituelle et temporelle du pape, et enfin le *guerrier* refoulant l'invasion musulmane. Ainsi présentée, l'énergique personnalité du saint perd peut-être de son unité On aurait pu réunir dans un même chapitre le saint et le réformateur franciscain, et dans un autre, l'apôtre et le théologien. Ou même, n'aurait-il pas été préférable de suivre l'ordre chronologique et de représenter le saint vivant dans des milieux très divers les phases successives de son existence ? Dans un appendice, l'auteur examine la controverse sur la nationalité de Jean de Capistran. Mais le silence des documents primitifs et le désaccord entre les écrivains postérieurs empêchent toute réponse définitive. Il expose ensuite la question des reliques sur lesquelles persiste aussi la plus grande incertitude et finit en donnant les dates principales de la vie.

En fermant ce petit livre, plus d'un lecteur se prendra à regretter que M. de Kerval ne nous ait pas encore donné une histoire détaillée et suivie de cette grande figure de la fin du moyen âge. F. Callaey, O. M C.

— Les lecteurs de la RHE connaissent déjà l'importante collection des *Grands Écrivains de la France* où jusqu'à présent ont paru, en des éditions si remarquablement soignées, les œuvres de Malherbe, Pascal, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, La Bruyère, La Rochefoucauld, Saint-Simon, Mme de Sévigné et du Cardinal de Retz. Voici seulement que *Bossuet* est appelé à y prendre place : la publication de sa correspondance vient d'y être entreprise, et elle est confiée à MM. Ch. Urbain et E. Levesque. Leur premier tome (Paris, Hachette, 1909. In-8, VII-520 p.) comprend les années 1651 à 1676. Ils annoncent qu'outre toutes les lettres contenues dans les collections des œuvres complètes, ils donneront toutes celles qui ont été imprimées séparément, à Paris ou en province, dans des Revues où jusqu'ici l'on n'a pas eu la pensée de les aller chercher, ainsi qu'un bon nombre d'inédites qui ont été retrouvées soit dans leur texte original, soit dans des copies authentiques. Au sujet de leur premier volume, ils font observer que sur les 144 lettres qu'il contient, la moitié ne figure pas dans l'édition la plus complète de Bossuet (celle de Lachat, Paris, 1862-1866, 31 vol. in-8). Ils ajoutent : « Des 95 lettres dont nous avons retrouvé les originaux, celles qui étaient déjà publiées avaient, à peu près toutes, des lacunes que nous avons comblées, ou des fautes que nous avons soigneusement corrigées ». Mais ce n'est pas tout : afin de mettre en pleine lumière la correspondance de l'illustre prélat ou bien aussi pour réparer en quelque sorte les pertes qu'elle a subies, ils ont cru devoir reproduire certaines missives qui lui

Digitized by Google

avaient été adressées. De plus, ils ont joint à leur recueil les épîtres dédicatoires par lesquelles des écrivains du XVIIe siècle ont placé leurs ouvrages sous la protection de Bossuet et qui témoignent du crédit dont ce grand homme jouissait auprès des savants de son époque. Enfin, désireux de fournir une contribution nouvelle à l'histoire de sa vie et de son labeur intellectuel, les consciencieux éditeurs ont donné en appendice quelques lettres et d'autres documents peu connus relatifs aux points touchés dans la correspondance de l'évêque de Meaux ou dans celle de ses contemporains qui lui ont écrit ; à tout cela, ils ont annexé le texte des approbations doctrinales accordées par lui à certains ouvrages imprimés de son temps.

Il serait superflu d'insister sur les mérites de cette publication qui, faisons-le remarquer encore, est signée CH. URBAIN et E. LEVESQUE : à peine est-il besoin de dire que les lettres de Bossuet sont copieusement annotées ou, en d'autres termes, éclairées par tous les renseignements de langue, d'histoire, de philosophie et de théologie que ces deux érudits ont pu recueillir. G. D.

— On lira avec agrément et profit le livre de M ANDRÉ HALLAYS : *Le Pèlerinage de Port-Royal* (Paris, Perrin, 1909, In-8, 360 p). L'auteur n'apporte, sans doute, pas de documents nouveaux et prétend encore moins renouveler l'histoire de Port-Royal, mais veut simplement faire connaître de quelle piété filiale les dévôts entouraient au XVIIIe siècle la mémoire de leurs chefs illustres en vénérant leurs reliques et visitant leurs sanctuaires. Hélas, de beaucoup de ceux-ci il ne reste plus que des ruines et leurs souvenirs s'en vont M Hallays prend pour guide un petit livre très répandu : *Le manuel des pèlerins de Port-Royal-des Champs* de l'année 1767 ; l'auteur refait ce pèlerinage aux sanctuaires des solitaires et des religieuses en archéologue et en littérateur soucieux du décor historique, nous conduisant à Port-Royal-des Champs, Saint-Étienne du Mont, Saint-Jacques du Haut-Pas, Magny, Saint-Lambert, Saint-Médard, à l'abbaye de Maubuisson et à Sinas. Une trentaine d'intéressantes gravures inconnues en partie représentant le masque mortuaire de Pascal, de Mère Angélique, de Pierre Nicole, d'Antoine Arnauld, de Marguerite Périer, ainsi que le cloître de Port-Royal-des Champs, ornent cette attachante publication. H. N.

— M. LOUIS DE COMBES, dans une plaquette : *Clubs révolutionnaires de Lyonnaises* (in-8, Trévoux), nous donne d'intéressants détails sur l'« Association des citoyennes de Lyon, particulièrement dévouées à la Patrie et à la Loi ». Ces dames portaient une écharpe aux trois couleurs ; elles assistaient régulièrement à la messe des prêtres constitutionnels à la cathédrale. A noter l'article 36 de leurs statuts : « ... Il n'y aura qu'une femme qui devra parler à la fois. » V.

— M. l'abbé UZUREAU nous a fait parvenir diverses brochures : *Un document inédit sur la guerre de Vendée* (1795), œuvre de Joseph Clemanceau, partisan de la Révolution, dont il éditera bientôt pour la Nouvelle librairie nationale la *Relation de la guerre de Vendée par un Jacobin de l'Ouest* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*,

Digitized by Google

1908); *Les divisions judiciaires de la province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire* (Extrait du même recueil); *Le denier du culte dans un grand Diocèse* [celui d'Angers] *il y a cent ans* (Extrait des *Questions ecclésiastiques*).

A Paris, s'est fondée une *Société de reproductions des dessins de maîtres* conservés dans les dépôts publics ou privés. Cinq fascicules paraîtront par an et contiendront vingt-cinq planches (France, 25 francs). Le président de cette société est M. Jean Guiffrey.

Sous la direction de M. Jules Chavanon, la « Nouvelle librairie nationale » (85, rue de Rennes, Paris) entreprend la publication d'une collection d'ouvrages historiques consacrés à la Révolution française, dans le but de contrebalancer la tendance de certains historiens à faire une apologie outrée de cette Révolution. Espérons que, fidèle à son programme, la nouvelle bibliothèque jugera « les institutions, les doctrines et les hommes dans la mesure où ils ont contribué au développement de la patrie française, ou l'ont entravé ». La publication est inaugurée par une *Histoire de la Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815*, par M. Gustave Bord (Prix : 10 fr.).

Le *Journal des Savants* sera désormais publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et réservé aux travaux de ses membres. Il contiendra, comme par le passé, des articles développés, consacrés aux publications les plus importantes récemment parues en France et à l'étranger, et des comptes rendus plus brefs de livres nouveaux. De plus, afin de tenir ses lecteurs au courant des découvertes particulières ainsi que des progrès d'ensemble accomplis dans les différentes branches des études relatives à l'antiquité, au moyen âge et à l'Orient, il a été décidé qu'il renfermerait : 1° des nouvelles et des correspondances ; 2° des revues générales spéciales à chaque science. On y trouvera, comme antérieurement, une chronique de l'Institut de France et l'analyse des travaux des grandes Académies étrangères.

Sous la direction de M. l'abbé Emmanuel Barbier, se publie chez l'éditeur Desclée une nouvelle revue bi-mensuelle : *La critique du libéralisme religieux, politique, social* (France, 9 fr. ; Étranger, 11 fr.), fondée pour signaler les manifestations, les tendances, la tactique du libéralisme et pour leur opposer les principes qui doivent guider les catholiques, soit dans la défense de leurs libertés, l'exercice de leurs devoirs politiques, leur action civique, soit encore à l'égard des projets, aujourd'hui si nombreux, de réforme sociale. Bien que la revue affirme devoir se renfermer dans le strict domaine des faits, il est fort à craindre, étant donné la liste de ses collaborateurs, qu'elle ne parvienne pas à éviter les procès de tendances.

Chez l'éditeur Roger et Chernoviz, sous la direction de M. Arthur Chuquet, se publie une nouvelle revue mensuelle intitulée : *Feuilles d'histoire du dix-septième au vingtième siècle* (France, 20 fr. ; Étranger, 22 fr.). Ce périodique a comme programme de livrer beaucoup de documents inédits qui intéresseront autant les savants que les gens du monde. A côté d'articles de fond, figureront de très nombreux et de très variés mélanges.

Digitized by Google

A Perpignan, la Société d'études catalanes publie un nouveau périodique : la *Revue Catalane*. G. M.

— A la fin de l'année 1908, a paru le premier numéro d'une revue, que vient de fonder M. Galland, imprimeur à Valence, sous le titre de *Revue du Dauphiné et du Vivarais*. L'histoire religieuse locale, qui doit tant à sa sœur aînée, la *Revue du Vivarais*, en attend également de grands services. V.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres*. — Le 12 février, M. Théodore Reinach est élu membre libre, en remplacement de M. Hamy, décédé

Le 19 février, M. Jules Maurice lit une étude relative aux panégyriques prononcés à la cour de Constantin et à l'évolution religieuse sous le règne de ce prince. Après 312, les discours officiels demeurent encore païens ; le personnel de la chancellerie et le conseil du gouvernement composés en majorité de païens emploient des formules païennes dans les actes officiels. D'autre part, l'empereur comblait de faveurs les églises et le clergé catholique, encourageait même les employés de la Monnaie à faire graver les deux premières lettres grecques du nom du Christ en monogramme sur l'effigie impériale, ce qui au temps des empereurs païens eût constitué un crime de lèse-majesté. Ainsi, bien que sincèrement converti au christianisme, Constantin laissait toute liberté religieuse à ses sujets, comme à ses fonctionnaires païens, respectant scrupuleusement les engagements qu'il avait pris à la célèbre conférence de Milan.

Le 26 février, M. René Pichon lit une notice sur le huitième *natalicium* de Paulin de Nole (14 janvier 403), qui serait une réponse à l'hérésiarque Vigilantius en faveur des fêtes religieuses et du culte des martyrs. Dès lors, il est facile de préciser la date à laquelle Vigilantius a commencé à répandre sa doctrine. — M. Adrien Blanchet parle de l'ancien trésor de l'église Saint-André-le-Bas de Vienne (Isère) et en particulier de deux camées qui ornaient une croix du moyen âge, contenant des reliques de la vraie croix, connue par le croquis qu'en a laissé Peiresc en 1612, disparue vraisemblablement en 1793. D'après Peiresc, M Blanchet décrit un coffret byzantin, également disparu depuis la Révolution.

Le 5 mars, M. Ebersolt fait une communication relative à quelques anciennes églises de Constantinople.

Le 12 mars, M. Adolphe Thiers présente une série de dessins et de relevés relatifs à la communication de M. Ebersolt. Les églises étudiées s'échelonnent entre le ve et le xive siècle. A noter les dessins de l'église Saint-Serge qui n'avait jamais été étudiée jusqu'ici en détail et qui fournit des particularités de construction curieuses. G. M.

Société nationale des antiquaires de France — Le 13 janvier, M. Mayeux étudie une clef de voûte de la chapelle Saint-Loup et Saint-Pierre de Salles-la-Source (Aveyron). — M. Poinet parle d'un reliquaire du xive siècle, de facture française, en orfévrerie, de Saint-Florentin et d'une sculpture de Charleville (Marne). M. Deshoulières signale une crosse abbatiale de Chezal-Benoît (Cher).

Digitized by Google

Le 20 janvier, M. J. du Teil établit que le manuscrit des Grandes chroniques de France, signalé à Saint-Pétersbourg par M. S. Reinach et étudié par le même dans les monuments Piot, est une copie luxueuse du ms. 707 de la bibliothèque de Saint-Omer. — M. Enlart parle de l'ordre de l'Épée, fondé par Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre, dont il a retrouvé deux vestiges : l'un, au Musée britannique, qui consiste en un harnachement en cuivre doré, laissé à Londres lors du voyage de Pierre Ier en 1364 ; l'autre, au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, qui est une boucle de vermeil, du xve siècle, marquée de la devise de l'ordre

Le 3 février, M. Lacombe parle d'un placard d'indulgences, imprimé à Metz entre les mois d'octobre 1481 et de juin 1482, provenant du couvent des Cordeliers de Dijon et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale. — M. P. Monceaux communique de nouveaux plombs byzantins découverts par le P. Delattre à Carthage et M. Maurice, des monnaies de l'atelier de Tarragone, du temps de Constantin, qui offrent des signes chrétiens — M. Stein montre les analogies architecturales qui existent entre certaines parties de la cathédrale du Mans et quelques cathédrales normandes, en particulier celles de Bayeux et de Coutances. En 1250, on recherchait les matériaux nécessaires à la construction de la cathédrale du Mans ; en 1258, l'architecte était Thomas Toustain, originaire de Basse-Normandie. Les gens du Mans ayant chargé un normand d'édifier le chœur de leur cathédrale, les analogies signalées s'expliquent aisément. — M. Mayeux exhibe des photographies de l'église de Bérou-la Mulottière (Eure-et-Loir), du style Renaissance.

Le 10 février, M. de Loisne parle d'un spécimen de l'art flamand, de la fin du xive siècle, d'excellente facture ; c'est un bas-relief du musée d'Arras, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus

Le 17 février, M. de Loisne complète sa dernière communication — M. Stein établit à l'aide de documents récemment trouvés que le célèbre peintre Jean de Bruges était sujet du comte d'Armagnac etqu'il se trouva à la cour d'Aragon avant 1373 pour exécuter un retable qui ne fut pas en définitive exécuté — M. de Charencey lit une note concernant la chronologie de l'abbatiat de Albode, premier abbé de Soligny (Orne). — M. Marquet de Vasselot exhibe une statuette en bronze de l'époque de la Renaissance, représentant un écorché et récemment acquise par le musée de Londres. Il propose de l'attribuer à Marco d'Agrate dont la cathédrale de Milan possède un Saint-Barthelémy (1562).

Le 24 février, M. René Fage parle des sculptures du porche de l'église de la Graulière (Corrèze) — M. Max Prinet décrit un livre d'heures de la fin du xve siècle, appartenant à M. Pépin Lehalleur, et ayant conservé le portrait de son premier détenteur, Jean de Vienne, ambassadeur de France à Venise, mort le 11 septembre 1499. — M. Biver s'entretient des tombes en pierre de Tournai, du xiie siècle. — M. Vitry présente la photographie d'une tête de Christ en bois, du xiie siècle, faisant partie de la collection de M. Jacques Doucet.

Le 3 mars, M. Ruelle parle d'un manuscrit palimpseste de la Bibliothèque

Digitized by Google

nationale qui contient la fin du « livre de Job ». — M. POUPARDIN lit l'épitaphe versifiée du comte de Bourgogne, Richard le Justicier, qui mourut le 31 août 921 et fut inhumé le 1er septembre à l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens. — M. MAYEUX donne une nouvelle interprétation des sculptures du porche de l'église de la Graulière (Corrèze), contre laquelle M. FAGE maintient la sienne qui consiste à y voir l'histoire du mauvais riche. — M CLOUZOT fait une communication sur François Carmoy, l'auteur de certaines des statues qui ornent le tombeau de François Ier à Saint-Denis.

Le 10 mars, M. CLOUZOT complète sa précédente communication. — M. DE CHARENCEY signale un portrait de M. de Rancé par Rigault. La toile conservée à l'abbaye de la Trappe serait la copie d'un original qui existe au musée de Carpentras. — M. MONCEAUX parle d'une inscription chrétienne trouvée récemment à Bizerte.

Quatorze thèses ont été présentées à l'École Nationale des Chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe. Ce sont : MM. JEAN-BÉREUX, *Compiègne, depuis la fondation de Saint-Corneille jusqu'à l'abolition de la Commune* (877-1319) ; A. DE BOÜARD DE LAFOREST, *Études de diplomatique sur les notaires du Châtelet de Paris, avec un aperçu historique sur les origines du notariat français* ; PIERRE BOUVIER, *Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au seizième siècle* ; F. GÉRELIN, *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant l'interrègne* (1589-1594) ; PAUL GRAZIANI, *Maillebois et l'insurrection corse* (1739-1742) ; EUGÈNE GUITARD, *L'École gothique religieuse du midi de la France* ; JEAN LAFOND, *Essai sur le Béarn sous l'administration de l'intendant d'Étigny* (1751-1767) ; PASCAL LANCO, *Charles Le Masle, évêque constitutionnel du département du Morbihan* ; GABRIEL LE BARROIS D'ORGEVAL, *Le tribunal des maréchaux de France* ; LUCIEN LÉCUREUX, *Étude sur la Bouquechardière de Jean de Courcy* ; JEAN LONGNON, *Essai sur la chronique de Morée, édition de la version française, précédée d'une introduction historique et philologique sur les diverses versions de cette chronique* ; LUCIEN ROMIER, *Études sur le rôle politique, administratif et militaire de Jacques d'Albon de Saint-André* (1512-1562) ; JOSEPH SALVINI, *L'application de la Pragmatique sanction sous Charles VII et Louis XI au chapitre cathédral de Paris* ; EUGÈNE SAULNIER, *Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X)*.

Le prix Auguste Molinier, fondé par la marquise Arconati-Visconti pour récompenser la meilleure thèse, a été décerné à M ROMIER.

Le 13 avril, à l'occasion du Congrès archéologique, on inaugure au Caire l'*Institut français d'archéologie orientale* dont les membres se consacrent à l'étude de l'histoire de l'Égypte et publient leurs travaux chez l'éditeur Fontemoing.

A l'instigation de l'*Union des étudiants français en Espagne* un enseignement régulier de la langue et de la littérature françaises sera donné prochainement à l'Université de Madrid par M. H. MÉRIMÉE, maître de conférences à la faculté des lettres de Montpellier. A Madrid d'avril à juin et à Burgos en août-septembre auront lieu des cours d'espagnol à l'usage des étudiants français.

Digitized by Google

La Commission supérieure des Archives a voté la rédaction d'un répertoire numérique de tous les fonds anciens des archives départementales. Ce répertoire se publiera en même temps que les inventaires en cours d'impression qui ne comprennent qu'un nombre restreint de fonds.

Deux députés, MM. Maurice Faure et Steeg, ont présenté au ministre de l'Instruction publique une motion ayant pour but de nommer une commission chargée d'étudier le projet de création d'une bibliothèque des journaux et périodiques, l'*Hémérothèque*, selon le mot de M. Henri Martin qui a lancé l'idée.

Suivant accord passé en mai 1908 entre les ministres de l'Instruction publique et de la Justice, les procureurs généraux ont commencé à verser aux archives départementales les documents politiques antérieurs à 1855 qui étaient jusqu'ici conservés aux archives de leurs parquets et qui consistent dans les rapports périodiquement fournis par les procureurs généraux sur la situation politique, morale, économique de leurs circonscriptions et dans les pièces sur lesquelles ils ont été rédigés.

Un arrêté du 12 janvier 1909 a institué au ministère de l'Instruction publique une commission supérieure des bibliothèques de 18 membres. En font partie *de droit* : le directeur de l'enseignement supérieur (M. Bayet), le directeur des archives (M. Dejean), les inspecteurs généraux des bibliothèques (MM. Pol Neveux et H. Omont), l'administrateur général de la Bibliothèque nationale (M. H. Marcel), le directeur de l'École des Chartes (M. Paul Meyer). Il y a encore : *deux membres élus* par les fonctionnaires des Bibliothèques Nationale, Mazarine, Arsenal, Sainte-Geneviève, du Muséum d'histoire naturelle et du Musée pédagogique ; *deux membres élus* par les fonctionnaires des bibliothèques des universités de Paris et des départements ; *deux membres élus* par les bibliothécaires des bibliothèques municipales *classées*, soit 6 professionnels ; de plus 6 membres désignés par le ministre ; 2 membres du Parlement et 4 hauts fonctionnaires des bibliothèques ou membres des corps savants et de l'enseignement supérieur. Tous sont nommés pour quatre ans et se réuniront une fois par an, sur la convocation du ministre, qui désigne le président, le vice-président et le secrétaire de la commission.

Une section permanente de huit membres choisis par le ministre (dont deux parmi les membres élus) *donnera son avis* sur les affaires urgentes et sur les vœux de la commission, et examinera les questions dont elle sera saisie par le ministre.

— *Nominations.* — M. L. Halphen a été nommé secrétaire de l'École des Chartes en remplacement de M. Bémont, démissionnaire.

MM. Cazanova, Loisy et Langevin ont été nommés professeurs au Collège de France.

M. Barthelémy a été nommé titulaire de la nouvelle chaire d'arabe orientale créée à l'École des langues orientales vivantes.

M. Cuvillier-Fleury a été nommé bibliothécaire du Sénat.

Digitized by Google

M. BLANCHARD, maître de conférences de géographie à la faculté des lettres de Grenoble, a été nommé professeur-adjoint à la dite faculté; M. DRESCH, maître de conférences de langue et littérature allemandes à la faculté de Nancy, a été nommé professeur à la dite faculté.

Ont été nommés MM. TONNELIER, archiviste de la Somme; A. PETIT, archiviste de la Haute-Vienne; FAZY, archiviste de l'Orne; CL. BRUEL, archiviste de la Lozère; G. MATHIEU, archiviste de la Corrèze; R. BUSQUET, archiviste des Bouches-du-Rhône; R. MICHEL, membre de l'École française de Rome.

M. LUCHAIRE, chargé d'un cours de langue et de littérature italiennes à la faculté des lettres de Grenoble, a été nommé professeur à la même faculté.

— *Décès.* — Mlle BUVIGNIER-CLOUÉT, érudite estimée, auteur d'une *Notice sur Catherine de Choiseul et Ursule de Saint-Astier, réformatrices de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun* (1894).

M. FERNAND BOURNON, ancien élève de l'École des Chartes, ancien archiviste du Loir-et-Cher et de la ville de Saint-Denis. Il se consacra à l'histoire du Vieux Paris qu'il fit connaître dans un grand nombre d'études toujours neuves et savamment construites. Il dirigeait avec M. Mareuse la *Correspondance historique et archéologique* depuis 1894. Parmi ses ouvrages on peut citer : *Inventaire sommaire des archives du Loir-et-Cher* (Paris, 1887-1894); *Paris* (1888); *Rectifications et additions à l'histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf (Paris, 1890); *Histoire de la ville et du canton de Saint-Denis* (Paris, 1892); *La Bastille* (Paris, 1893); *Paris-Atlas* (Paris, 1900); *Blois et les Châteaux du Blésois* (Paris, 1908); enfin, un recueil, considérable et très documenté, de *Monographies des communes du département de la Seine* qui s'élèvent au nombre de soixante-dix-sept.

M ALBERT MÉRAT, sous-bibliothécaire du Sénat.

M. GABRIEL MARCEL, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, auteur d'études sur l'histoire de la géographie.

Le comte PIERRE DE CROZE-LEMERCIER, auteur d'un joli travail : *Le chevalier Bouflers et la Comtesse de Sabran* (*1788-1792*). (Paris, 1894).

M. CHARLES LETORT, conservateur à la Bibliothèque nationale.

M. HENRI CONS, recteur depuis 1896 de l'Académie de Poitiers. Il avait professé auparavant la géographie aux facultés de Montpellier et de Lille. On lui doit : *La Province romaine de Dalmatie* (Paris, 1882); *Le Nord pittoresque de la France* (Paris, 1888).

M. ARMAND GAVOUYÈRE, doyen de la faculté de droit à l'Université catholique d'Angers.

Le R. P. CHAPOTIN, des Frères-Prêcheurs, qui écrivit un bon nombre de livres : *Une page de l'histoire du Vieux Paris. Le collège de Dormans-Beauvais et la chapelle de Saint Jean-l'Évangéliste* (Paris, 1870); *Études historiques sur l'ancienne province dominicaine de France* (Paris, 1893); *La Comtesse de Pontbriand* (Paris, 1896); *Histoire des Dominicains de la Province de France. Le siècle des fondations* (Rouen, 1898).

Digitized by Google

Le marquis COSTA DE BEAUREGARD, membre depuis 1896 de l'Académie française. Signalons parmi ses œuvres : *Un homme d'autrefois*, dont la cinquième édition date de 1886 ; *La jeunesse du roi Charles-Albert* (Paris, 1889); *Les dernières années du roi Charles-Albert* (Paris, 1892) ; *Le Roman d'un royaliste sous la Révolution* (Paris, 1892) ; *Amours de sainte. Sainte Aloyse de Savoie* (Paris, 1908).

Le R. P. M. B. SCHWALM, O. P., décédé le 8 novembre à l'âge de 48 ans. Parmi les nombreux articles qu'il donna à *La Science sociale*, à la *Revue Thomiste*, au *Mouvement sociologique*, au *Correspondant*, à l'*Université catholique*, à la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, à la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, il en est plusieurs qui concernent nos études : *Saint Boniface et les missionnaires de la Germanie au VIIIe siècle ; La crise de l'Apologétique ; Le communisme évangélique ; Les deux théologies, la scolastique et la positive*, etc. G. M.

Grèce — En 1903, à la Canée, le prof. AGATHANGE NICOLAKI publiait un travail biographique et littéraire sur Mélèce Pighas, Patriarche d'Alexandrie : Μελέτιος ὁ Πηγάς, ὁ Κρής, Πατριάρχης Ἀλεξανδρείας, καὶ ἐπιτηρητὴς τοῦ οἰκουμενικοῦ θρόνου. L'année passée, il a ajouté un complément important à cet ouvrage : Ἡ πρὸς τοὺς Κρῆτας ἀλληλογραφία Μελετίου τοῦ Πηγᾶ, ἣ προσετέθη καὶ τὸ περισπούδαστον ἔργον αὐτοῦ « Κατὰ τῆς ἀρχῆς τοῦ Πάπα », (La Canée, 1908). L'auteur y publie 55 lettres de Mélèce Pighas adressées à plusieurs Crétois. Ces lettres sont suivies du fameux traité de Pighas contre la primauté des Papes. L'auteur a utilisé pour la publication de ce texte un manuscrit du XVIIIe siècle, conservé au monastère de la source d'Or (χρυσοπηγῆς) près de la Canée.

Nous avons annoncé, dans la RHE (1908, t. IX, p. 209-210), le très important ouvrage de M. K. RHALLI, professeur de droit romain à l'Université d'Athènes, sur le Droit pénal de l'Église orthodoxe orientale : Ποινικὸν δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας, (Athènes, 1907). Cet ouvrage vient d'être l'objet d'une analyse très détaillée et d'une critique très sévère par DÉMÉTRIUS PÉTRAKAKOS dans Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος d'Alexandrie, 1908, t. II, p. 462-512 ; 570-599. Le savant critique dresse d'abord la liste d'un grand nombre de travaux étrangers, que M. Rhalli aurait pu citer pour le développement de sa thèse, et qu'il a ignorés. Il montre ensuite que bien souvent l'auteur ne fait que piller les canonistes étrangers, en souscrivant à leurs théories. C'est surtout l'ouvrage du prof. Fr. KOBER de Tubingue, *Die Deposition und Degradation nach den Grundsätzen des kirchlichen Rechts historisch dogmatisch dargestellt* (Tubingue, 1867), qui a fourni à M. Rhalli de nombreux matériaux et de pages entières, copiées presque littéralement.

Les deux archimandrites de l'Église grecque de Venise, JACQUES VASILICOS et AGATHANGE HIROUKHAHI ont pris l'initiative de publier, en les puisant dans les trésors de la bibliothèque Marcienne, quelques travaux littéraires et religieux d'écrivains grecs du XVIIe siècle. Le volume de VASI-

Digitized by Google

LICOS est particulièrement intéressant, parce qu'il donne une utile contribution à l'étude de la question de la langue (γλωσσικὸν ζήτημα,) auprès des Grecs. Cette question de la langue, comme on sait, est mêlée à une question religieuse, la version des évangiles en grec vulgaire. Dans son volume, l'archim. VASILICOS publie, d'abord, la *Grammaire du grec vulgaire* par Kanellos Spanos et, ensuite, plusieurs ouvrages inédits du moine Pachôme Rousanos, contre les partisans de la langue vulgaire et les hérétiques. Dans ces écrits, Pachôme Rousanos parle de l'utilité qu'on tire des Écritures Saintes, et réfute les théories religieuses de Joannikios Kartanos, auquel il reproche d'interpréter les Écritures Saintes d'une manière peu conforme aux traditions de l'Église orthodoxe. Voici le titre exact des deux ouvrages ci-dessus mentionnés : Κανέλλου Σπανοῦ, Γραμματικὴ τῆς κοινῆς τῶν Ἑλλήνων γλώσσης, Παχωμίου Ρουσάνου κατὰ ἰουδαϊζόντων καὶ αἱρετικῶν καὶ ἄλλα τοῦ αὐτοῦ, νῦν πρῶτον ἐκδιδόμενα ἐκ κωδίκων τῆς Μαρκιανῆς Βιβλιοθήκης, (Trieste, 1908. In-8, 159 p.) Le second ouvrage de l'archim. Hiroukhaki est un recueil de chants grecs par Anthime Diakrousi et Marin Zané sur la guerre de Crète (1645-1669) : Ὁ κριτικὸς πόλεμος, ἡ συλλογὴ τῶν ἑλληνικῶν ποιημάτων Ἀνθίμου Διακρούση, Μαρίνου Ζάνε, (Trieste, 1908. In-8, 638 p.) Dans la préface, l'auteur esquisse les relations entre Vénitiens et Crétois et rappelle les souffrances de l'Église orthodoxe grecque sous la domination vénitienne.

Signalons, dans la Νέα Σιών, une importante communication de l'archimandrite CHRYSOSTOME PAPADOPOULO sur les synodes et les Confessions de foi grecques du XVIIe siècle : Αἱ Σύνοδοι καὶ αἱ Ὁμολογίαι τοῦ ιζ' αἰῶνος, (1908, t. VII, p. 746-749). Cette communication a été suggérée à l'auteur par deux articles sur Dosithée, patriarche de Jérusalem († 1707), publiés dans les *Échos d'Orient* par le P. Jugie, et dans le *Bessarione* par le P. Palmieri. On sait que la *Confession de foi* de Dosithée, d'après l'aveu des théologiens orthodoxes, est *infectée* de *latinisme*, ce qui a poussé l'Église russe à ne l'accepter qu'avec force corrections. Quelle est donc la valeur juridique de cette pièce, et des actes des conciles grecs tenus au XVIIe siècle, dans l'Église orthodoxe ?... L'archimandrite Chrys. Papadopoulo s'efforce de démontrer que ces documents n'ont pas la valeur des décisions des synodes oecuméniques, ce que j'admets volontiers, mais il évite de définir clairement en quoi consiste leur autorité. Cette polémique est d'un grand intérêt pour les controversistes catholiques. En effet, elle se rattache à la question de savoir si réellement dans l'Église orthodoxe existe un magistère vivant, dont les décisions touchant la foi, aient la valeur de décrets dogmatiques et infaillibles.

Dans la même revue, à propos de la célébration du XVe centenaire de Saint Jean Chrysostome à Rome, l'archimandrite CHRYSOSTOME PAPADOPOULO s'efforce de démontrer que les relations entre le saint Docteur et le Saint-Siège ne sont pas une preuve de la primauté des papes, Ὁ ἅγιος Ἰωάννης Χρυσόστομος καὶ ἡ Ῥώμη, (1908, t. VII, p. 892-95). Il esquisse brièvement l'histoire de ces relations pour en conclure que le rôle du pape Innocent dans l'affaire de S. Jean Chrysostome fait ressortir clairement que, à cette

Digitized by Google

époque, n'existait pas le 5me canon du concile de Sardique. L'authenticité de ce canon avait été soutenu par Mgr Duchesne contre Friedrich.

On ne peut que féliciter l'université d'Athènes d'avoir publié le tome III de son Ἐπιστημονικὴ ἐπετηρίς, Athènes, typ. Sakellarios, 1909, p. VIII-537 in-8°. Ce beau volume est riche en matériaux philologiques. Pour ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, M. Lambros y publie la Σύνοψις ἱστοριῶν de Constantin Lascaris. Le texte grec a été puisé dans le Cod. 72 de l'Escurial. Iriarte en avait publié seulement un extrait dans le catalogue des codices grecs de l'Escurial. Mentionnons aussi les recherches de P. Carolides sur la ville d'Amourion pendant l'époque chrétienne, et la domination de l'Islam : Ἡ πόλις Ἀμόριον ἐν τῇ χριστιανικῇ καὶ τῇ μωαμεθανικῇ ἱστορίᾳ καὶ ποιήσει, p. 228-257. La partie la plus importante du volume (p. 390-537) est consacrée à la bibliographie grecque de l'an 1907. Le conseil de l'Université a confié cette tâche laborieuse à M. Polites qui s'en est acquitté avec honneur. Cette bibliographie mentionne les ouvrages, les brochures, les articles des revues et des journaux. Elle est divisée par matière. Une section est réservée exclusivement à l'histoire ecclésiastique. Cet index précieux offre donc le moyen de savoir ce qui paraît en grec dans toutes les branches du savoir. Les Grecs ne possèdent pas une revue bibliographique. Cette lacune vient d'être comblée par l'Annuaire de l'université d'Athènes. Qu'il nous soit permis d'espérer que cette heureuse initiative ne s'arrête pas.

En 1878 mourait à Varna un riche négociant grec, Basile Soulinès de Makrynitza, qui laissait toute sa fortune aux œuvres scolaires et littéraires grecques. Une somme importante était affectée à la rédaction d'un catalogue des manuscrits grecs du Mont Athos et des monastères des Météores (Thessalie), d'une histoire abrégée de la ville de Varna et lieux circonvoisins depuis l'époque de Lysimaque, roi de Thrace, jusqu'à l'an 1860, et d'une histoire de la Thessalie depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à la constitution du royaume hellénique. La somme que le philanthrope grec destinait à l'auteur de ce dernier ouvrage, fut confiée à l'université d'Athènes qui, le 10 décembre 1905, ouvrait un concours. Une commission, composée des professeurs Paul Carolidès, Dimitri Patzoupoulo, et Spiridon Lambros fut choisie pour l'examen des manuscrits. L'année dernière la commission a dû se prononcer sur trois ouvrages qui lui ont été envoyés. Les deux premiers : Ἱστορία τῆς Θεσσαλίας, par Chrysos. Kalokérinos, et Ἀρχαία ἱστορία τῆς Θεσσαλίας par A. Spyridaki ont été exclus pour leurs lacunes et les bévues historiques de leurs auteurs. Les membres de la commission ont décerné le prix Soulinès à un troisième écrivain anonyme, qui a développé seulement l'histoire de la Thessalie sous la domination ottomane : Ἡ Θεσσαλία ἐπὶ Τουρκοκρατίας. Le compte rendu critique de la commission sur les trois ouvrages mentionnés a été inséré dans le Νέος Ἑλληνομνήμων de Lambros, (1908, t. V, p. 129-154).

La même revue annonce qu'un Grec de la Macédoine, Démosthène Khatzilazaros a fondé deux prix, l'un pour une histoire de la Macédoine, et l'autre pour un travail sur l'ethnographie de la même contrée. Les travaux

Digitized by Google

doivent être envoyés à l'université d'Athènes qui les examinera, et prononcera son jugement au mois de janvier 1910.

D'après un nouveau projet, accepté par le ministère de l'Instruction publique, la Faculté théologique de l'Université d'Athènes comptera dorénavant 7 professeurs ordinaires, et 3 extraordinaires. La nomination des premiers a été réservée au ministre : les autres seront choisis par concours. Les sciences historiques seront confiées à trois professeurs, les sciences théoriques à deux ; les autres seront chargés de l'Écriture Sainte, Droit canon et Théologie Pastorale. Ce remaniement des statuts de la Faculté théologique a été vivement critiqué par la presse grecque.

A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — La découverte la plus importante de cette année est certainement celle d'un temple syriaque de l'époque impériale sur le Janicule. On savait depuis longtemps par les fastes que le *Lucus* de la déesse *Furrina* où mourut Caïus Gracchus se trouvait sur la pente orientale du Janicule. Le professeur français Paul Gauckler durant ces deux dernières années, fit exécuter des fouilles en cet endroit et retrouva la source du *Lucus Furrinae* dans la villa *Sciarra* (cf. MAH. de l'*École française*, IVe fasc de 1908, p. 283-336 : *La source du lucus furrinae au Janicule* par P. Gauckler). Mais en juin 1908, voyant que le plus difficile était fait et qu'on pouvait prévoir d'importantes découvertes, le gouvernement italien déchargea de la direction des fouilles les professeurs Georges Nicole et Gaston Darier ainsi que le professeur Gauckler.

Il y a quelques mois on découvrit successivement une cour rectangulaire avec 3 larges gradins et dans le fond une *cella* et un autel triangulaire de briques. En avant, le long du *Viale Glorioso*, on trouva un tronçon de statue de Jupiter, deux *celle* symétriques, une belle statue de Bacchus en marbre de la bonne époque, une statue de style égyptien de l'époque d'Adrien en basalte et trois cadavres alignés le long des parois d'une des niches. Enfin, le 6 février dernier devant cette même niche, on a découvert un grand autel de briques à base triangulaire et tourné vers l'orient, avec au milieu un petit puits carré couvert de trois briques. Dans l'intérieur de ce puits était une statuette de bronze représentant une divinité qui n'est pas encore identifiée, entourée d'un dragon, tout cela en état de parfaite conservation. Selon les archéologues il paraît que cette dernière découverte est d'une importance capitale et jettera un nouveau jour sur les rites religieux de l'époque impériale. Il faut attendre, car les fouilles se continuent avec la lenteur italienne.

L'école archéologique anglaise de Rome travaille en ce moment en Sardaigne. Les DDrs Mackenzie, Ashby et Newton dans leur dernière exploration ont trouvé plusieurs types de dolmens dont quelques-uns de 3 et 4 mètres de surface et de chambres appelées tombes de géants. Amas de pierres et de roches énormes disposées en arc-de-cercle ; parfois la chambre funéraire est taillée dans la roche elle-même. Un intéressant rapport du docteur

Digitized by Google

MACKENZIE, lu à la séance solennelle du 15 mars dernier, rapporte en détail ces découvertes.

Un autre archéologue anglais, CHARLES WALDTSTEIN, dans un volume récent (*Herculaneum past present and future* by CHARLES WALDSTEIN and LÉONARD SHOOBRIDGE. Londres, Macmillan, 1908. In-8, 324 p.), exposait un vaste projet pour ressusciter de sa tombe de lave et de cendre l'antique Herculanum avec l'argent et le labeur de toutes les nations. Le gouvernement italien a refusé cette généreuse proposition, parce que les fouilles d'Herculanum doivent être une œuvre nationale. Voici donc que la commission gouvernementale étudie de nouveau le terrain et opère des sondages. Bien que le prof. DE PETRA, président de la Commission, ne soit pas partisan de ces fouilles, on peut espérer que les autres membres, le prof. BONI, directeur des fouilles du Forum, le géologue DE LORENZO et les ingénieurs DI MAURO et SIMONETTI, ne seront pas du même avis. Il s'agit d'examiner la constitution géologique du sol volcanique sous lequel gît enseveli Herculanum et où se trouve aujourd'hui Resina. Il est essentiel de savoir s'il faut détruire Resina pour découvrir l'ancienne cité, ou si l'on peut creuser des galeries souterraines sous la nouvelle ville, sans la détruire.

Dans les dernières excavations de Pompéï, près de la porte de Nole, on a trouvé un hypogée à la mémoire d'une jeune matrone, femme d'un haut magistrat pompéïen. Le monument a deux plinthes en travertin avec des bas-reliefs un peu abimés par le temps.

Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur la terrible catastrophe, qui le 28 décembre, a détruit presque complètement les cités de Messine et de Reggio. Mais on peut constater qu'elle a anéanti avec elles des trésors inappréciables d'art et d'histoire. Dès les premiers jours le ministère de l'Instruction publique envoya sur les lieux trois inspecteurs, les professeurs AVENA de Naples, ORSI de Syracuse et SALINAS de Palerme : A Messine, la célèbre cathédrale normande du XIe siècle est détruite, disparus sont les fonts baptismaux qu'on attribuait à Gaddo Gaddi, le *pergamo* de Mazzuola, les chapiteaux normands des colonnes ; des belles sculptures de Fra Giovanni Montorsoli du XVIe, restent quelques fragments. Des trois absides avec les mosaïques byzantines du XIIIe siècle, une seule est tombée ; les deux autres, dont la principale avec le grand Christ bénissant, sont miraculeusement sauvées. La façade gothique est aussi fort endommagée : toutefois il reste le bas du portail central et le portail de gauche ; on a pu sauver aussi le précieux trésor historique de la cathédrale.

La fontaine de Montorsoli sur la place du dôme a perdu la statue d'Orion, ses sirènes et ses chimères. Les églises Saint-Grégoire de style baroque et Saint-Dominique, où l'on admirait une grande Vierge de marbre de Montorsoli et un tableau des Guerchin sont aussi détruites. Les deux églises gothiques de Sainte-Marie Alemanna et Sainte-Marie della Scala, sont endommagées, mais se peuvent réparer. La *Pinacothèque* s'est écroulée sauf un mur où on a retrouvé les tableaux suspendus. Elle possédait de précieux tableaux d'Antonello de Messine, du Caravage et des maîtres siciliens.

Digitized by Google

Plus importante pour l'histoire et l'érudition était la Bibliothèque communale. On y conservait des *livres médicaux* d'Ezio et Oribasio du xe siècle; la chronique inédite de *Senione magistro* du xie siècle; le *Nomocanone* de Grégoire Dossopatore de 1130; deux évangéliaires des xie et xiie siècles. De plus il y avait de nombreux palimpsestes parmi lesquels 200 parchemins du ve siècle dont plusieurs avec de riches miniatures. La plupart de ces manuscrits provenaient du monastère grec de Saint-Sauveur fondé par Roger Ier pour les Basiliens. Heureusement, grâce aux soins de deux bibliothécaires de Catane, Nicola Caputo et Guido Manacorda, envoyés par le gouvernement, on a pu retrouver la plupart de ces trésors historiques et bibliographiques.

A Reggio, la statistique est moins douloureuse, parce que la ville toute moderne contenait moins de richesses artistiques. Il faut déplorer toutefois dans la cathédrale la perte de la chapelle du Saint-Sacrement du xviie siècle, la disparition des termes romains avec leur beau pavé de mosaïques, et en face de la cathédrale l'écroulement du célèbre château aragonnais. On a conservé en partie la chapelle des Ottimati à l'église Saint-Grégoire, et au musée civique les collections de l'antique Rhegion. Dans les pays environnants, Gérace a perdu son église Saint-François, Gioiosa son théâtre romain; à Seminara, le fameux couvent de Saint-Luc est seulement endommagé.

Comme souvenir de Messine et de Reggio, signalons le fascicule de février de la publication illustrée la *Vita d'Arte* (Sienne-Milan, F. Bocca, 1909. In-4. Le fasc. F. 3. Pour l'extérieur F. 4), avec de doctes études sur les villes disparues, et deux opuscules aussi illustrés, l'un de la *Fotografia artistica* (Turin, 1909. F. 3), et l'autre de l'association catholique la *Romanina*. (*L'agonia di Messina*. 100 grav. par E. Agostini. Assoc. della stampa edit. dell' Italia industriale e artistica). Les gravures surtout sont remarquables.

Le comte Augustin Sieri-Pepoli a fait donation, il y a quelques semaines, de son riche musée d'art et d'antiquités à la commune de Trapani en Sicile, dotant en outre ce musée d'une rente annuelle de 3000 francs Ce savant collectionneur outre des objets d'intérêt général pour l'histoire des arts libéraux et décoratifs avait recueilli une collection très complète de tout ce qui se rapporte à l'histoire de Trapani et de la province.

Le P. Xiste, docte et pieux religieux trappiste du Cimetière de Calixte, a fait paraître à la fin de 1908, le premier volume d'un grand ouvrage qu'il veut écrire sur les catacombes (Xistus, O. C. R. *Notiones archaeologiae christianae disciplinis theologicis coordinatae*, t. I, 1re partie. Rome. Forzani, 1908. In-8, 464 p., 198 grav.). Nous n'avons ici que la première partie du premier volume et déjà beaucoup de matières. L'auteur traite d'abord des sources de l'archéologie chrétienne et donne un résumé de l'histoire des persécutions. Puis il fait un traité des tombes des anciens Romains et des rites funéraires des premiers chrétiens. Dans les derniers chapitres il expose la topographie des catacombes romaines en y joignant la publication des anciens itinéraires. La documentation est sûre et abondante comme on

Digitized by Google

pouvait le supposer de la part d'un praticien des catacombes, qui a étudié longuement et avec amour les antiques cimetières chrétiens. L'ouvrage est écrit en latin, sans doute parce qu'il est à l'usage des théologiens. L'emploi de cette langue est un inconvénient peut-être plus grave que ne le pense le P. Xiste. En tous cas c'est ce qui empêchera son livre d'être lu par le grand public, très déshabitué de l'usage de cette langue morte. Ceux même qui par profession doivent connaître le latin ne s'en servent qu'en cas de nécessité et ils sont les premiers à protester contre un livre scientifique écrit en latin. C'est sans doute aussi ce latin un peu scolastique qui rend l'ouvrage du P. Xiste lourd et peu clair. Quoi qu'il en soit, nous attendons les volumes suivants pour juger du but de l'auteur, de ses théories et des aperçus nouveaux qu'il apportera tant à la théologie qu'à l'archéologie.

A la fin de 1908 est paru chez l'éditeur Loescher le supplément de la bibliographie de Rome pendant le moyen âge, par Emilio Calvi (*Bibliografia di Roma nel medio evo*. 476-1499. Supplemento 1° con appendice *Sulle catacombe e sulle chiese di Roma*. Rome, Loescher, 1908. In-8, 162 p. F. 15). Le supplément en particulier est un riche répertoire bibliographique sur l'art, l'histoire, la topographie et la liturgie des catacombes et des églises de Rome, qui sera d'une grande utilité pour tous ceux qui veulent s'occuper des monuments de la Rome chrétienne. Il leur épargnera de longues et fastidieuses recherches, pourvu que l'auteur par de nouveaux appendices sache le tenir au courant des nouvelles publications.

Le dernier fascicule du NBAC. de 1908 paru en janvier 1909, contient une étude du prof. Marucchi sur le groupe topographique de Marc Marcellin et Damase (p. 157-195) et une bibliographie complète du même Marucchi sur toutes les publications relatives aux antiquités chrétiennes parues en 1908.

A la même époque, le prof. O. Marucchi a fait éditer un fascicule intitulé « *Esame di un opuscolo di mons. G. Wilpert risguardante alcuni miei studi sulle catacombe romane* (Rome, Spithover, 1909. In-8, 94 p., hors commerce). On sait que ces deux archéologues, également distingués, ont des opinions très diverses sur nombre de points de détail, et même sur quelques points importants, concernant les monuments des catacombes. Or dans un récent article paru dans la RQCAKG. (1908, p. 73-195). *Beiträge zur christlichen Archäologie*. VIII. *Krypten und Gräber von Märtyrern und solche von gewöhnlichen Verstorbenen*, Mgr Wilpert a rendu compte de divers articles de M. Marucchi parus de 1898 à 1908 et présenté contre lui de multiples observations. Nous n'avons pas à nous étendre sur ces deux opuscules plus polémiques qu'historiques, où les questions archéologiques se mêlent aux questions personnelles.

La crypte de Saint-Sylvestre *in capite*, où l'année dernière on a mis au jour d'anciens murs romains, vient d'être entièrement restaurée par les soins du R. P. Guillaume Wittmee, recteur, et décorée de superbes peintures chrétiennes du prof. Virgilio Menti dans le style des peintures primitives chrétiennes. A l'autel principal on a représenté le Rédempteur trônant,

Digitized by Google

flanqué de six papes des premiers siècles et de 10 martyrs. Aux quatre autels latéraux de style cosmatesque sont peints saint Tarcisius, sainte Sophie, saint Denys et saint Étienne, entourés de martyrs. Les ornements de la crypte reproduisent ceux de la tombe de Galla Placidia de Ravenne.

Il est peu de villes de la Haute-Italie possédant des monuments importants des quatre premiers siècles de l'Église. C'est pourtant le cas de Vicence comme vient de le montrer dans un excellent travail le chanoine Girolamo Giarolo (*La necropoli christiana di Vicenza del secolo IV e la basilica dei SS. Felice e Fortunato*. Vicence, Gallo, 1909. In-8, 52 p. F 3.) La restauration récente de l'église Saint-Félix a fait découvrir un antique pavé de mosaïques, probablement du ve siècle, avec les noms des donateurs. En même temps des fouilles exécutées tout près de là ont mis au jour de nombreuses tombes et sarcophages de pierre, des stèles sépulcrales, etc , et d'après le contenu des inscriptions, on est certainement en présence d'un cimetière chrétien du ive siècle. Les colonnes et chapiteaux trouvés au même lieu ainsi qu'un autel à Vénus indiquent que l'église primitive a remplacé un temple de Vénus détruit au ive siècle. Selon le chan. Giarolo, cette église serait l'édifice sépulcral des saints martyrs de Vicence, Félix et Fortunatus. L'église aurait été réédifiée vers l'an 900 par les Bénédictins, tandis que le campanile serait de 1160. Parmi les sculptures retrouvées, du ive siècle, il convient de noter les restes d'une adoration des mages et deux agneaux tournés vers un vase. Nous espérons que les fouilles continuées découvriront plus complètement l'antique Vicence chrétienne.

Les royaumes sortis de l'empire carolingien ont été étudiés en France ou en Allemagne, à l'exception du royaume italien. L'ouvrage de Silvio Pivano (*Stato e Chiesa da Berengario I ad Arduino* (888-1015). Turin, Bocca, 1908. In-8, xvi-400 p.) est le premier essai italien sur cette période. Essai de valeur déjà, malgré quelques erreurs et imperfections, qui sont des défauts de jeunesse. La plupart proviennent de l'éducation historique trop allemande, et par suite de la confiance excessive et exclusive de l'auteur dans les auteurs allemands. A l'exemple de certains écrivains d'outre-Rhin et même d'ailleurs, il semble croire que toute érudition qui n'est pas d'origine germanique n'est pas de bon aloi Il connaît fort bien — et il faut l'en louer — toute la bibliographie allemande de son sujet, mais soit qu'il les néglige, soit qu'il les ignore, il ne tient presque aucun compte des livres français et même des travaux italiens sur cette époque. Certains articles cependant auraient pu lui rendre d'utiles services.

Dans l'*Archivio storico per la Sicilia orientale* le prof. Garufi étudie les chartes de l'abbaye de Sainte-Marie de Valle Josaphat à Jerusalem à l'époque normano-souabienne 1091 à 1260 (*S. Maria della Valle Josafat nel tempo normano-svedo e la data delle sue falsificazioni*, fasc. 2, p. 161-183, fasc. 3, p. 315-349). L'auteur nous montre comment 24 de ces chartes sont fausses et ont été inspirées, sinon falsifiées par le Calabrais *fra Stefano*, prieur de l'ordre de Saint-Benoît en Sicile vers 1250.

Digitized by Google

Dans le même fasc. le Doct. R. Zeno publie une légère contribution à l'histoire du Concile de Bâle avec des détails biographiques sur Niccolo Tudisco, le canoniste connu sous le nom de *Panormitanus*.

Un docte moine de Subiaco, Dom Leone Allodi, a retrouvé dans la bibliothèque de son couvent, un commentaire inédit de la règle de saint Benoît, manuscrit du xive siècle (*Petri Boherii in regulam S. Benedicti commentarium nunc primum editum cura et studio* L. Allodi. Subiaco, 1908, xxxi-797 p). Ce Pierre Boerio mena une vie fort agitée. Né au diocèse de Narbonne vers 1310, il fut moine en 1335, devint abbé du monastère de Saint-Aignan, puis évêque d'Orvieto en 1364 et l'année suivante vicaire de Rome du pape Urbain VI; il fut quelques années privé de son évêché comme adhérant au schisme, puis après 1378 on le trouve prédicateur et chapelain du roi de France, Charles V. C'est justement à ce prince qu'il dédie son commentaire. Le manuscrit de Subiaco a ceci de particulier qu'il est écrit de la main de l'auteur, et fort bien relié

Ce savant commentaire de la règle du grand ascète d'Occident peut intéresser non seulement les érudits de l'histoire bénédictine, mais encore tous ceux qui s'occupent de la culture ascétique.

La question du procès de Galilée ne cessera pas d'ici longtemps d'occuper les historiens. Le Ch. M. Cioni de Florence a voulu apporter une nouvelle contribution à cette histoire en publiant une série de documents par lui tirés des archives archiépiscopales de Florence (*I documenti Galileiani del S. Uffizio di Firenze*, n° 1. Florence, Lib. edit. fiorentina, 1908, 37-76 p.). Malheureusement son recueil a été assez sévèrement critiqué. Il nous donne soixante-cinq documents dont le plus ancien est de 1611. Or près des deux tiers de ces inédits ont déjà été édités ou indiqués par Antonio Favaro dans son *Carteggio galileiano* ou dans l'édition nationale des œuvres de Galilée dont le dix-neuvième volume a paru en 1907. Le même Antonio Favaro dans un récent article de ASI (fascicule 4 de 1908, p. 451-469) attaque vivement le travail de Cioni comme sans valeur et sans érudition, disant que ces documents galiléens du Saint-Office de Florence, ne sont ni tous galiléens, ni tous tirés des archives du Saint-Office. Il est bon d'ajouter que le prof. Favaro comprend difficilement qu'on publie comme inédits des documents édités par lui, et qu'il a pu garder un mauvais souvenir du refus qui lui fut fait il y a quelques années, à lui, vieil érudit des choses de Galilée, d'utiliser les documents des archives du Saint-Office de Florence que Cioni publie aujourd'hui

Il y a quelques mois est paru à Venise un livre du D. Marcello Giudici sur *I dispacci del ambasciatore Veneziano Daniele Dolfris*, 1702-1708 (Venise, Inst. veneto di arte grafiche, 1908. In-8, 300 p.). C'est une bonne contribution à l'histoire de la diplomatie vénitienne durant la succession d'Espagne. La république proclama la neutralité, mais comme le duc de Savoie, ne la garda que selon intérêt.

Le R. P. Tacchi, S. J., a fait le jeudi 11 mars, à l'*Academia di religione cattolica* une remarquable conférence sur le mouvement protestant en Italie

Digitized by Google

au XVIe siècle. Cette conférence qui paraîtra en brochure (*Movimento protestante in Italia nel secolo XVI*), s'appuie sur des documents inédits. Elle n'est qu'un chapitre détaché de l'histoire de la Compagnie de Jésus pour l'assistance d'Italie, que prépare depuis longtemps le même savant religieux, et dont le premier volume paraîtra vers la fin de mai 1909. Nous nous réservons de parler plus longuement de ce très important ouvrage dans notre prochaine chronique.

Très prochainement aussi doit paraître un nouveau volume de l'histoire des papes au moyen âge du R. P. GRISAR.

Dans le dernier fascicule de la revue de l'Institut prussien, (QFIAB. t. XI, p. 319-359), le Dr PHILIPP HILDEBRANDT, membre de l'Institut historique prussien à Rome, a donné l'introduction générale de l'important travail qu'il prépare sur les relations de la Prusse et de la Curie romaine pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Le premier volume, qui comprendra cette introduction générale et les documents tirés des archives romaines, de 1625 à 1748, paraîtra bientôt sous le même titre que l'article mentionné : *Preussen und die Römische Kurie*.

Un autre Allemand, le prof. HALLER, de l'université de Wurtzbourg, doit faire paraître très prochainement le 2e volume de l'histoire du Concile de Bâle d'après les archives du Vatican; le premier volume est paru il y a 5 ans.

On nous annonce aussi pour la fin de l'été un nouveau volume de l'histoire des Papes du professeur L. PASTOR, sur Clément VII.

De Clément VII également s'occupe M. l'abbé P. RICHARD, chapelain de Saint-Louis des Français, dans son dernier article sur l'*origine de la nonciature de France* (RQH. 1909, t. LXXXV, p. 3-39).). Il y étudie les oscillations de la représentation permanente près du roi de France sous les successeurs de Léon X de 1522 à 1534.

En ce moment l'abbé P. Richard prépare aussi un travail sur les origines et le développement de la secrétairerie d'État de Martin V à Pie VII. Il y montrera comment de la secrétairerie apostolique du XVe siècle est sortie peu à peu la secrétairerie d'État. De Léon X à Innocent XI la fonction est exercée par les cardinaux-neveux; puis viennent les cardinaux-secrétaires d'État qui nous conduisent à la Congrégation des Affaires Extraordinaires et aux derniers perfectionnements de l'Institution sous Pie VII

L'Institut historique belge a eu la bonne idée de faire faire cet hiver une série de conférences historiques du plus haut intérêt pour les auditeurs trop peu nombreux qui ont pu y assister. Dom URSMER BERLIÈRE, à Rome pour quelques semaines, a fait deux conférences sur le mouvement de réformes dans l'Ordre bénédictin au XIIIe siècle; ensuite M. GODEFROID KURTH, directeur de l'Institut historique, a donné une superbe synthèse sur le développement du mouvement communal au moyen âge. Une autre conférence très intéressante et bien documentée fut celle de Mgr M. VAES, recteur de Saint-Julien des Belges, sur les institutions flamandes à Rome des XIVe

Digitized by Google

au XVIIIe siècle. Pour terminer, M. A. FAYEN a donné une étude fort appréciée sur un ambassadeur congolais à Rome sous Paul V. Nous espérons que le savant directeur de l'Institut belge reprendra l'hiver prochain ces intéressantes réunions historiques, dans un local plus vaste afin qu'un plus grand nombre d'auditeurs puisse en profiter.

Ce n'est pas à ces conférences que se borne l'activité de l'Institut historique belge. Tandis que D. U. BERLIÈRE corrige les dernières épreuves des *Suppliques d'Innocent VI*, M. A. FAYEN nous donnera bientôt le second volume des *Lettres de Jean XXII*, qui est déjà sous presse, puis les *Lettres de Grégoire XI*. M. A. FIERENS a achevé les *Letires de Benoît XII* et prépare les *Suppliques et les lettres d'Urbain V*, pendant que M. Ph. VAN ISACKER termine les *Lettres de Clément VI*.

Les nouveaux chapelains établis à Saint-Julien des Belges se livrent aussi aux études historiques : l'abbé H. CALLEWAERT recherche dans les Archives Vaticanes les documents concernant le diocèse de Bruges, et l'abbé A. PASTURE continue un travail personnel commencé sur la période des archiducs Albert et Isabelle; de son côté M. l'abbé PELZER, attaché à la bibliothèque Vaticane, continue l'inventaire des manuscrits philosophiques. Un autre Belge, M. THÉODORE SIMAR, docteur en philosophie et lettres de l'université de Louvain et boursier du gouvernement, vient de quitter Rome après y avoir achevé et publié un travail sur un humaniste belge, *Erycius Puteanus (1574-1646) considéré spécialement dans l'histoire de la philologie belge et dans son enseignement à l'Université de Louvain.* (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 23.) Louvain-Paris, 1909.

Une nouvelle revue a paru à Venise au premier janvier 1909 : « *Ateneo Veneto* ». Cette revue trimestrielle, selon son programme, doit s'occuper de lettres, de sciences et d'art (Inst. veneto de arte grafiche, in-8, abonn. Italie, 12 fr. Étranger, 16 fr.). La première livraison (janv.-fév. 1909) donne plusieurs études historiques intéressantes. Signalons un travail de J. B. PICOTTI sur les lettres de Lodovico Toscarini. Cet homme d'État venitien, qui mourut en 1480, exerça des fonctions importantes durant la seconde moitié du quatrocento. Il fut ambassadeur à Gênes, à Rome, etc. et un des principaux acteurs de la croisade de Pie II en 1456. Dans la même livraison il faut noter le récit d'un incident protocolaire entre Venise et le duc d'Autriche en 1475 (*un punto d'etichetta*, p. 51-61) et plusieurs variétés sur les comptes d'un cafetier venitien en 1752 et sur le 8e chant du Purgatoire de Dante.

P. SÉVESTRE.

— Sous le titre *Rivista di filosofia neo-scolastica*, un groupe de savants italiens publie, depuis cette année, une nouvelle revue trimestrielle, calquée sur le type de la *Revue néo-scolastique* de l'Institut supérieur de Philosophie de l'Université de Louvain. Le comité directeur s'est d'ailleurs assuré le concours des rédacteurs de ce périodique, si avantageusement connu dans le monde scientifique. Elle a pour secrétaire le R. P. Gemelli, O. F. M. Elle paraît à la Libreria editrice fiorentina, Via del Corso, 3, Florence. Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour l'Italie et à 9 fr. pour les autres pays de l'Union postale.

Digitized by Google

— *Nominations.* — Le jeudi 4 février, l'association archéologique romaine, réunie en assemblée plénière, a approuvé de nouveaux statuts et a renouvelé tout son bureau. Le professeur JOSEPH TOMMASSETTI à l'unanimité a été élu président.

La commission gouvernementale des Beaux-Arts a nommé directeur de la galerie d'art moderne à Rome le professeur UGO FLERES.

Décès. — Le 6 mars dernier est mort à Rome l'éminent archéologue allemand AUGUST MAU, âgé de 68 ans. Né à Kiel, il vint à Rome, épousa une Italienne et se fixa en Italie. Il avait choisi comme champ d'études, Pompéï et y était passé maître. Il a écrit avec une très grande compétence, l'histoire de la peinture murale de la cité pompéienne et divers articles sur le même sujet.

Le R. P. GUILLAUME WITTMEE, recteur de Saint-Sylvestre *in capite* mort vers le 15 mars, archéologue distingué.

Le dernier numéro de la Revue annonçait la mort à Palerme du Docteur JOSEPH LODI, directeur de l'Archivio di Stato de cette ville et secrétaire général de la société sicilienne per la *Storia patria*. Fondateur de l'Archivio Storico di Palermo, il avait créé à ses frais la riche bibliothèque de la *Storia patria* de Sicile, y réunissant tout ce qui se rapporte à l'île de 1812 à 1860. Il y a là nombre de documents, absolument introuvables ailleurs. Il faisait partie du personnel des archives depuis 1860 et on peut dire qu'il y a consacré sa vie P. S.

Pays-Bas. — La librairie Meulenhoff à Amsterdam a commencé l'édition d'une série d'œuvres populaires d'histoire nationale, intitulée : *Nederlandsche historische Bibliotheek*. La première publication se rapporte à l'histoire de la république batave. C'est l'auteur le plus compétent en la matière, M. le Dr H. F. COLENBRANDER, qui l'a rédigée, tandis que M. W. MOES, directeur du Cabinet de gravures au Musée national d'Amsterdam, a pris soin des illustrations. Elle porte le titre : *De Bataafsche republiek*. Nous n'en avons reçu jusqu'ici qu'une seule livraison. L'auteur a voulu condenser et populariser les résultats de la vaste collection de sources dont il a déjà publié quatre volumes (*Gedenkstukken*. Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 654). C'est un excellent moyen de rendre possible au grand public une connaissance sérieuse d'une époque récente, qui a exercé une si grande influence sur l'état actuel des choses.

La « Société historique » de Groningue, en célébrant le vingtième anniversaire de sa fondation, vient de publier une nouvelle collection de conférences historiques, faites à tour de rôle par ses membres : *Historische aronden*. Tweede bundel (Groningue, J. B. Wolters. In-8, 491 p.). Signalons, parmi ces douze conférences, d'abord celle du président actuel, M. J. A. FEITH, sur la mort et l'enterrement de Jean de Ligne, comte d'Aremberg, et d'Adolphe de Nassau, tombés tous les deux dans la bataille de Heiligerlee (p. 31-54) ; puis l'étude intéressante de M. l'archiviste J. C. G. JOOSTING sur le tribunal ecclésiastique dans l'ancien diocèse d'Utrecht au moyen âge

Digitized by Google

(p. 115-143), et surtout la critique minutieuse par laquelle M. le Dr M. Schoengen démontre l'inexactitude des sources sur la fondation du célèbre couvent Cistercien de Klaarkamp en Frise, sur laquelle nous ne sommes que très-maigrement informés (p. 449-470).

A la Société historique de Groningue nos meilleurs vœux *ad multa decennia !*

Chez F. M. J. Bekker à Amsterdam vient de paraître la 25me et dernière livraison, terminant le 5me volume du grand ouvrage illustré du père Rédemptoriste J. A. F. Kronenberg : ***Maria's heerlijkheid in Nederland*** (1908. In 8, 701 p.). Ce volume contient un large aperçu historique de tout ce que les Pays-Bas ont produit à travers des siècles en l'honneur de la Sainte Vierge, non seulement en fait d'écrits théologiques et mystiques, mais aussi en fait de beaux arts : éloquence, poésie, musique, architecture, sculpture, peinture, etc. Tout cela est signalé consciencieusement et apprécié à sa juste valeur. Un choix exquis de gravures et de chromolytographies, reproduisant les chef d'œuvres de l'art chrétien néerlandais, rehausse la valeur et le charme de ce livre monumental, écrit pour le peuple et mis à sa portée, mais témoignant à chaque page d'une profonde et judicieuse érudition. Le père Kronenburg a su unir, de la façon la plus heureuse, la piété et la science. Il a élevé en l'honneur de Marie, au nom des Pays-Bas, un monument grandiose et de valeur durable.

M. le professeur F. Pijper vient de publier le dernier volume de sa grande œuvre ***Geschiedenis van boete en biecht in de christelijke Kerk*** (La Haye, M. Nyhoff. 1908. In-8, 314 p.). De ce volume la première partie a paru en 1896, tandis que le premier volume avait déjà paru en 1891. C'est l'histoire de la pénitence et du sacrement de la confession au moyen âge, que l'auteur considère maintenant sous quatre rapports différents : comme illustrant l'histoire de la morale en général, l'histoire de la pureté des mœurs, l'histoire de l'esclavage, l'histoire des relations entre les chrétiens et les Juifs et de la continuation des idées et coutumes payennes dans le milieu chrétien. La grande érudition de M. Pijper est assez connue. Nous n'avons donc pas besoin de la relever dans cette œuvre, fruit d'un labeur assidu de plusieurs années. Mais nous ne sommes point si rassuré sur l'entière compétence de l'auteur et son impartialité, quand il s'agit de comprendre et de juger l'organisation de l'Église et de la société au moyen âge : il aime de les regarder encore à travers des lunettes protestantes. Ce ne sont pas seulement les écrits, mais aussi les situations et les faits qu'il faut apprécier d'après leurs dates. Si quelque critique compétent s'avisait de faire un examen détaillé du second volume, comme jadis M. le professeur Th. M. Vlaming a fait dans le ***Katholiek*** pour le premier volume de cette œuvre, nous estimons facilement que cette fois aussi il aurait beaucoup à rectifier.

Sous le titre : ***Les sources inédites de l'histoire du Maroc 1530-1845.*** M. le comte Henry de Castries se propose de publier tous les documents intéressant l'histoire du Maroc, qui, de nos jours surtout, est d'un intérêt vraiment international. Ces documents, beaucoup plus nombreux qu'on ne

Digitized by Google

pouvait le supposer, sont tirés des archives et bibliothèques des principaux pays de l'Europe, mais une grande partie en est fournie par les archives des Pays Bas, avec lesquels le Maroc eut longtemps d'étroites relations politiques et commerciales. Or chez Martinus Nyhoff à La Haye vient de paraître le tome II de la première série : ***Dynastie Saadienne 1530-1660. Archives et bibliothèques des Pays-Bas.*** L'ensemble de cette publication formera une trentaine de volumes de 600 à 700 pages

La Société apologétique « Sanctus Petrus Canisius » a fait une œuvre très patriotique et religieuse à la fois, en nous fournissant en traduction hollandaise l'excellente biographie du pape Adrien VI, qui occupe une si digne place dans la grande ***Histoire des papes*** de Ludwig Pastor (tome IV, 2e partie). C'est aux soins du vicaire D. Heerdeman que nous devons ce joli petit livre : ***De nederlandsche paus Adriaan VI*** (Amsterdam, 1908, In-8, 155 p.). Le traducteur a suivi fidèlement le texte original, dont il a seulement omis les indications bibliographiques, sauf les livres imprimés néerlandais et les biographies principales de l'illustre Pontife. Il a mis aussi en tête un chapitre pour orienter ses lecteurs sur la situation politique et religieuse à la mort de Léon X, et il a ajouté quelques détails d'un intérêt spécial pour les Pays-Bas. De cette façon cette traduction est devenue une biographie plus ou moins nationale de l'unique pape néerlandais qui ait jamais occupé le siège de saint Pierre, mais qui a laissé dans l'histoire de l'Église des traces brillantes et ineffaçables de son trop court gouvernement.

Chez A. W. Sythoff, à Leyde, vient de paraître une monographie sur Mencia de Mendoza, épouse du comte Henri III de Nassau, qui vécut de 1508 à 1554 : ***Een spaansche gravin van Nassau***, par M. Th. M. Roest van Limburg (1909. In-8, v-115 p. Fl. 6,90). Cette marquise espagnole était une femme très-remarquable. Élève du grand Vivès, elle protégeait les sciences et les arts, en s'entourant à Bréda d'un cercle choisi d'humanistes et de peintres. Diplomate, elle s'est souvent entremise entre son mari et Charles-Quint. Fervente catholique, elle se donnait aux œuvres de charité. L'auteur, étudiant à fond son sujet et utilisant surtout des sources espagnoles, s'est évidemment pris d'une vive sympathie pour son héroïne. La meilleure preuve que cette sympathie est justifiée, c'est qu'il a su l'inspirer aussi à ses lecteurs.

La publication monumentale des professeurs Dr S. Cramer et Dr F. Pijper, ***Bibliotheca reformatoria neerlandica*** (voir sur les deux volumes précédents RHE, t. VIII, 1907, p. 150 et 667) est déjà arrivée à son cinquième volume. Il renferme, en xii et 664 pages in-8, un recueil complet des écrits anabaptistes, qui ont paru dans les Pays Bas ou ont été composés pour un public néerlandais. On y retrouve donc six écrits de Henrick Rol, Melchior Hofman, Adam Pastor et de l'Association fraternelle. M. Cramer fait précéder chaque écrit d'une introduction, pour en signaler brièvement le contenu et la valeur. Une table alphabétique termine le volume.

Le Dr L. Knappert, professeur à l'université de Leyde, vient de publier une monographie sur les commencements du protestantisme

Digitized by Google

dans une ville des Pays-Bas septentrionaux ; la ville choisie comme exemple, c'est justement Leyde. L'ouvrage est intitulé : *De opkomst van het protestantisme in eene noord-nederlandsche stad* (Leyde, S. van Doesborgh, 1908. In-8, 290 p.). L'introduction et les progrès de la religion réformée, laquelle revêtit successivement des formes différentes, sont exquissés d'une façon très minutieuse et avec grand soin d'après les sources, même inédites. Nous apprenons beaucoup de détails plus ou moins intéressants ; mais, après avoir terminé la lecture du livre, nous ne comprenons pas encore *comment* le mouvement religieux s'est développé pour aboutir au protestantisme, qui triompha complètement après le fameux siège de Leyde en 1574. Tous les détails qu'on nous fournit, sans ou avec quelque complaisance, sur la décadence morale du clergé catholique et sur le mécontentement du peuple avant la Réforme, ne suffisent point pour expliquer positivement la victoire définitive de « la pure lumière évangélique » sur « les ténèbres du papisme ». L'auteur lui-même en convient un peu, en disant à la fin de son ouvrage que, bien que les sources nous fassent connaître les faits, elles nous renseignent fort peu sur les principes qui les inspiraient. Ce que nous savions déjà en général sur les causes qui ont amené la prédominance du protestantisme, ne donnait point une idée trop flatteuse de sa force intime et régénératrice. Eh bien, cette impression n'est que confirmée par la présente monographie sur Leyde. Loin d'en faire un reproche à l'auteur, nous avouons volontiers que cela prouve le souci d'objectivité qui l'a empêché d'aller au-delà de ses sources. En se laissant guider par la même impartialité, M. Knappert aurait pu éviter quelques expressions inexactes et choquantes pour ses lecteurs catholiques, comme par exemple p. 59 : « Mariadienst » et p. 62 : « den ouwel ». Nous lui sommes d'ailleurs très reconnaissant de son étude sérieuse, dont l'usage est facilité par un registre alphabétique et qu'il a agréablement illustrée par trois gravures mises à la fin du volume et reproduisant des anciennes vues sur Leyde.

Il n'est pas de ville en Hollande dont l'histoire provoque des études aussi nombreuses et aussi variées que celle de Leyde, cette cité célèbre, où depuis plus de trois siècles ont fleuri surtout les sciences historiques et philologiques. Elle vient encore de faire l'objet de deux dissertations académiques pour le doctorat ès lettres néerlandaises. L'une nous donne un aperçu historique de la philanthropie à Leyde jusqu'à la fin du XVIe siècle : *De Armenzorg te Leiden tot het einde der 16e eeuw* (La Haye, M. Nyhoff. In-8, 356 p.) par Mlle CHRISTINA LIGTENBERG. L'autre, plus volumineuse encore, raconte l'histoire de la fabrication des draps à Leyde, telle qu'elle y était pratiquée au moyen âge : *De geschiedenis van de Leidsche lakenindustrie. I. De middeleeuwen* (La Haye, M. Nyhoff. In-8, x-452 p.) par M le Dr N. M. POSTHUMUS. — Ces dissertations font vraiment honneur à leurs savants auteurs et à l'illustre université qui les a formés.

Signalons la dissertation académique de M. W. MEINDERSMA : *De Gereformeerde gemeente te 's Hertogenbosch 1629-1635* (Zalt-Bommel, H. J. van de Garde, 1909, 272 pages in 8). Cette monographie raconte en quatre cha-

Digitized by Google

pitres l'histoire de la communauté protestante à Bois-le-Duc, depuis son origine en 1629, quand la ville fut conquise par le prince Frédéric Henri, jusqu'à son organisation complète en 1639. L'auteur a bien exploité les archives locales et ecclésiastiques pour approfondir son sujet, et s'est appliqué sérieusement à le traiter d'une façon impartiale.

Tandis que M. le professeur KRAEMER, directeur des archives de la Maison royale, travaillait assidument à la publication de la troisième série des *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, dont deux volumes ont paru jusqu'ici (Cf. RHE 1908, t. IX, p. 220), M. le professeur TH. BUSSEMAKER a préparé la quatrième série, dont le premier volume vient de sortir des presses chez A. W. Sythoff a Leyde (in-8, LII-610 p.). Ce volume comprend 229 pièces, depuis le 17 avril 1749 jusqu'au 3 septembre 1751 ; il embrasse donc les années du stadhoudérat de Guillaume IV et de la régence de sa veuve, la princesse Anne d'Angleterre. Mais l'éditeur ayant voulu classer les documents en deux catégories, selon qu'ils concernent les affaires intérieures de la République, ou bien les affaires étrangères, la seconde catégorie ne va que jusqu'au mois de septembre 1749, date à laquelle Guillaume Bentinck de Rhoon entreprit sa mission diplomatique à Vienne. Certes, il y a des motifs pour cette division ; mais elle ne va pas sans de graves inconvénients. Classés de la sorte, et cette classification est toujours un peu arbitraire, les documents d'une même époque ne se trouvent pas dans le même volume. Pour 1747 déjà l'auteur s'est vu obligé de donner simplement en ordre chronologique les documents des deux catégories. Nous aurions donc préféré l'ordre chronologique tout court.

Nous comprenons très bien la grande difficulté de publier une collection complète des documents relatifs à cette époque, que renferment les archives royales, et nous admettons qu'il fallait suivre l'exemple de feu Groen van Prinsterer, en ne faisant qu'un choix dans la masse des papiers. Mais nous comprenons moins facilement, pourquoi M. Bussemaker n'a utilisé qu'une seule partie des archives importantes de Bentinck, en négligeant l'autre qui se trouve au Musée britannique de Londres. C'était bien le cas d'admettre une exception à la règle de ne pas faire de recherches dans d'autres archives et bibliothèques pour compléter les documents des archives royales. Une fois n'est pas coutume !

Si nous nous permettons ces observations, c'est uniquement dans le but d'émettre un avis bienveillant qui puisse contribuer à faire éliminer les mêmes fautes dans la suite de cette belle publication, à laquelle revient une place d'honneur dans les éditions des sources classiques de notre histoire nationale. Cette place lui est déjà suffisamment assurée par l'introduction magistrale, dans laquelle le savant éditeur nous oriente dans l'époque de Guillaume IV et sur les causes qui firent échouer ce stadhouder dans l'accomplissement de sa tâche trop difficile Nous espérons pouvoir donner sincèrement les mêmes éloges aux volumes suivants de cette série, sans avoir encore à faire les réserves que le premier volume nous a imposées

La petite série des publications de la Commission royale d'histoire vient d'être inaugurée par un beau volume de son actif secrétaire, M. le Dr

Digitized by Google

H. F. Colenbrander, concernant l'origine de la Constitution néerlandaise en 1814 : *Ontstaan der Grondwet*. T. I (La Haye, M. Nyhoff, 1908. In-8, LXV 578 p.). Il existait déjà beaucoup de publications partielles sur ce grand événement, mais une collection complète de documents, comme il en existe déjà sur les revisions de 1840, 1848 et 1887, nous faisait absolument défaut. La publication actuelle, en comblant cette lacune, sera de haute importance pour l'histoire du droit constitutionnel néerlandais, dont les fondements se retrouvent dans la Constitution de l'an 1814. Dans son introduction, M. Colenbrander nous renseigne sur les sources employées et nous fait jeter un coup d'œil rapide sur le contenu des documents, qu'il publie dans l'ordre chronologique depuis le célèbre Projet de Hoogendorp, composé en 1812, jusqu'au mois de février 1814. Un registre alphabétique termine le volume. Dans un second volume seront publiés de même façon les documents qui concernent la Constitution de l'an 1815.

Comme n° 3 de la même série vient de paraître : *Acta der particuliere Synoden van Zuid-Holland 1621-1700*, par le Dr W. P. C. Knuttel, archiviste-adjoint du royaume (La Haye, M Nyhoff, 1908. In-8, XXII-555 p.). Cette publication peut être considérée comme la suite des Actes des Synodes provinciaux et particuliers, édités en 8 volumes par les professeurs J. Reitsma et S. D. van Veen (Groningue, J. B. Wolters, 1899). La ligne de démarcation est donc tracée par le grand Synode national de Dordrecht en 1621, après lequel, par la volonté souveraine des États-Généraux, aucun Synode national n'a plus été convoqué dans les sept Provinces Confédérées. Les Synodes particuliers n'en ont que plus d'importance, et cette importance croît encore par le fait qu'à chaque Synode assistaient presque toujours quelques délégués des autres Synodes particuliers, qui, de retour dans leur propre province, devaient « correspondre » fidèlement sur tout ce qu'était d'un intérêt plus ou moins général. De la sorte les Synodes provinciaux dans leur ensemble suppléent un peu l'absence d'un Synode national.

On comprend facilement qu'entre ces Synodes particuliers ceux de la Hollande occupent une place éminente, parce que cette province dominait toutes les autres dans la République, où en matière de religion le pouvoir civil, après avoir aboli l'autorité spirituelle du Pontife romain, ne se contentait point d'une neutralité bienveillante, mais voulait ordonner et décider comme arbitre suprême. A raison de cette confusion du pouvoir civil et ecclésiastique, on s'explique aussi l'importance de ces Synodes non seulement pour l'Église réformée elle-même, mais aussi pour l'histoire de la civilisation, l'histoire religieuse et l'histoire politique du pays tout entier. Car les pasteurs protestants, dans leurs assemblées, ne restreignaient point leur intérêt aux questions théologiques et disciplinaires Rien dans la vie publique n'échappait à leur vigilance, et très souvent ils osaient même adresser hautement leurs admonitions paternelles aux membres très puissants des États-Généraux, surtout s'il s'agissait de quelque « prouesse des papistes », contre qui ils ne tardèrent jamais d'invoquer toute la rigueur de la loi. C'est donc avant tout dans les Synodes qu'il faut chercher l'origine

Digitized by Google

de la plupart des fameux placards qui au XVIIe siècle ont opprimé cruellement les catholiques hollandais.

Le volume actuel renferme les Actes de treize Synodes, tenus en Hollande méridionale depuis 1621 jusqu'à 1633. Une introduction assez sobre fournit quelques notices historiques sur l'organisation, l'autorité et l'influence des Synodes et sur les sources dans lesquelles leurs Actes sont conservés. Deux registres alphabétiques, de noms et de matières, terminent cette publication importante.

Chez Martinus Nyhoff à La Haye vient de paraître un recueil des études historiques de feu le professeur R. Fruin, concernant la guerre de 80 ans. Le recueil sera complet en 6 volumes et sera très utile aux érudits, qui n'ont pas à leur disposition les dix gros volumes des œuvres complètes (*Verspreide geschriften*) de l'incomparable historien hollandais.

Un avis officiel vient d'annoncer la *Fondation de Goeje*, qui a pour but d'encourager l'étude de la langue et de la littérature arabe et d'autres langues et littératures orientales. La Fondation est établie à Leyde, où on en avait conçu le projet le 16 juin 1906, quand M. le Dr M. J. de Goeje, l'illustre professeur d'arabe à cette université, prit son éméritat. Le capital actuel se monte déjà à 19.500 florins. La direction se compose de cinq membres. M. le Dr Snouck Hurgronje est désigné comme président, et M. van Vollenhove comme secrétaire. Dr Gisbert Brom.

— La Société théologique de Teyler met au concours, pour le 1er janvier 1909, une étude sur la religiosité du peuple d'aujourd'hui dans la Frise.

— La célèbre abbaye bénédictine d'Egmond, disparue depuis la Réforme, va être rétablie. Voici qu'on annonce qu'on réunira dans ce but un fonds dit *St. Adelbertstichting* et que des bénédictins français établis à Oosterhout se chargeront de la reconstruction sur l'ancien emplacement, lequel avait été déjà acquis dans cette intention par feu M. Bern. de Bont. On tâchera cependant de donner à l'abbaye ressuscitée un caractère purement hollandais et d'y faire fleurir comme jadis les arts et les sciences.

La firme A. W. Sythoff de Leyde, si avatangeusement connue par ses séries de reproductions d'anciens manuscrits grecs et latins, a cédé au désir que lui avaient manifesté des professeurs et des particuliers de posséder un album avec des spécimens de manuscrits, qui pourrait servir à l'enseignement et aux études de paléographie. Le Dr S. G. de Vries, bibliothécaire de l'université de Leyde, s'est chargé de la confection de l'album ; dans son introduction, il donne sur les manuscrits reproduits toutes les indications nécessaires pour l'intelligence et l'appréciation de chacune des 54 planches qui composent l'ouvrage. Voici le titre de l'album : *Album palaeographicum. Tabulae LIV selectae ex cunctis iam editis tomis codicum graecorum et latinorum photographice depictorum duce Scatone de Vries* (Leyde, A.W. Sythoff. In-fol., 4 et 36 p. avec 54 planches. Fl. 14,50). G. G.

Digitized by Google

— *Décès.* — Le 21 octobre est décédé à Amsterdam M. l'avocat JOAN BOHL, à l'âge de 72 ans. Il était célèbre non seulement comme jurisconsulte et publiciste, mais surtout par sa traduction néerlandaise de la *Divina Commedia* de Dante. L'université de Louvain, voulant honorer les mérites supérieurs du savant distingué, l'avait nommé *doctor honoris causa* en philosophie et lettres.

Le 16 février, à l'âge de 73 ans, est décédé M. LAMBERT CHRÉTIEN HEZENMANS, archiviste communal de Bois-le-Duc depuis 1877. Il a consacré sa longue et laborieuse carrière presque tout entière à l'histoire de sa chère ville natale. Ses œuvres principales sont : *L'église de St-Jean et son histoire*, et surtout : *L'église de Bois-le-Duc depuis 1629 jusqu'à 1798* G. B.

Russie — L'hérésie des judaïsants en Russie a joué un grand rôle durant le XVe siècle, surtout à Novgorod et à Moscou. Au XVIe siècle, elle exerça son influence en Lithuanie. Le protestantisme ne fut pas étranger au développement doctrinal de cette secte, qui s'occupa de questions philosophiques et de la version de l'Écriture Sainte en langue vulgaire. Aux études de Pypin et de Sobolevsky sur l'origine de cette secte, le pr. PÉRETZ vient d'ajouter une nouvelle contribution dans son aperçu critique : Travaux récents sur les judaïsants *(Novie Trudy o jidovstvujuchtchikh)* dans les *Universit. Izviestiia*, I. n. 10, XLVIII année, 1908, p. 1-42. Il publie une version des lamentations de Jérémie, contenue dans le cod. 262 de la Bibliothèque de Vilna et examine les théories des écrivains russes sur la naissance et les doctrines des judaïsants. A signaler, dans ce travail, des notices intéressantes sur les premières versions en russe des livres saints.

La Commission scientifique des archives de Viatka a fait paraître la IIIe livraison des recherches accomplies pendant l'année 1908 (*Trudy Viatskoi utchenoi arkhivnoi komissii 1907 goda* T. III. Viatka, 1908, 16-23-95-113 p.). M. B. VÉRÉCHTCHAGUINE y a publié 66 pièces de la maison archiépiscopale de Viatka. Ces pièces se rapportent aux années 1669-1686.

Le Comité d'histoire et d'archéologie ecclésiastique de Voronèje a fait paraître la VIIe livraison des Antiquités de Voronèje *Voronejskaia Starina*). Voronèje, 1908, LI-204-86 p.). On y a inséré : 1) G. PROKHOROV, *Matériaux pour l'histoire de l'éparchie de Voronèje* (recueil de pièces des années 1712-1718, puisées dans les archives du ministère de la marine) ; 2) S. VVEDENSKY, *Notices sur la maison archiépiscopale et les monastères de Voronèje* (1739-1741) ; 3) P. NIKOLSKY, *Le monachisme à Don*, avec de précieux renseignements sur les conditions des monastères russes à la suite des réformes de Pierre le Grand et de Catherine II ; 4) D. TZITOVITCH, *L'histoire des écoles ecclésiastiques de Voronèje* ; 5) *La description historique et la statistique des églises et des paroisses de Voronèje par plusieurs auteurs.*

Le nom de Mgr Smaragde Kryjanovsky, († 1863) recteur de l'Académie ecclésiastique de Saint Pétersbourg (1830-1831), est mêlé aux péripéties

Digitized by Google

douloureuses de la conversion forcée des uniates de la Russie en 1833 Les écrivains orthodoxes eux-mêmes l'accusent de cruauté et de violence à l'égard des uniates, pendant qu'il gouvernait comme évêque les diocèses de Polotzk et Vilna (1833-1836), et comme archevêque, le diocèse de Moghilev (1837-1840). Pour mettre en lumière le rôle de ce prélat dans les affaires concernant les uniates, le prof. N. Gloubokovsky publie quelques-unes de ses lettres à Étienne Dimitrievitch Netchaev, Ober-procureur du Saint-Synode. Ces lettres, datées des années 1833 et 1884 ont été puisées dans les Archives du Saint-Synode, et contiennent d'utiles détails sur l'Église uniate en Russie (KT. 1908, t. II, p. 1673-1691.)

Le 12-25 février, P. Préobrajensky, diacre de l'église russe de Vienne présentait à la section classique de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg, son travail sur Siméon Logothète et la chronographie byzantine. L'auteur avait déjà traité le même sujet dans une thèse que lui avait suggérée le savant professeur Basile Bolotov. Des recherches plus approfondies lui ont permis de mettre la dernière main à son œuvre qui ne tardera pas à paraître.

Le 3/16 février, M Vladimir Pavlosky a soutenu à l'Académie de Kazan sa thèse sur les Vogoules (*Voguly*. Kazan, 1907. 229 p.) L'auteur a utilisé surtout les pièces des archives du consistoire de Tobolsk. Il fournit d'amples détails sur la mission russe orthodoxe au milieu de cette peuplade, et sur ses conditions religieuses et morales.

La presse religieuse russe propose une nouvelle édition du Règlement des consistoires ecclésiastiques (*Ustav dukhovnykh konsistorii*. Cette pièce, qu'on peut appeler le code fondamental du clergé russe, avait été promulguée en 1841. De légères variantes y furent introduites en 1883. Mais depuis 60 ans, il y a eu tant de changements et de réformes dans l'organisation ecclésiastique russe, qu'il est temps de remanier ce règlement, dont beaucoup de paragraphes sont modifiés ou supprimés par les décrets postérieures.

M. N. Petrov continue avec ardeur la monumentale publication des Actes et documents relatifs à l'histoire de l'Académie de Kiev, don il vient de faire paraître le Ve volume : *Akty i dokumenty otnosiachtchiesia k istorii Kierskoi Akademii* (Kiev, Im p. Tchokolov. 1908. In-8, XLI-637 p.). Les pièces contenues dans ce volume se rapportent à l'époque de l'impératrice Catherine II (1762-1795) et du métropolite Samuel Mislavsky (1783-1795), l'éditeur du cours théologique de Théophane Prokopovitch. Le rôle prépondérant que l'Académie de Kiev a joué dans l'histoire de la culture ecclésiastique russe et de l'Église orthodoxe en Russie, est affirmé une fois de plus par les documents réunis dans cette magnifique collection.

A l'occasion de la 25e année de la carrière littéraire de M. Serge Biélokourov, on a publié en brochure la liste complète des travaux édités jusqu'ici par l'infatigable écrivain : *S. A Bielokourov. 1882-1907* (Moscou, 1908). Cette liste contient 401 titres. Dans ce nombre, 180

Digitized by Google

représentent les textes inédits que M. Biélokourov a publiés avec des commentaires et des notes critiques; citons parmi les plus importants, les « Matériaux pour l'histoire russe » (Moscou, 1888), et la « Vie religieuse de la société de Moscou au XVIIe siècle » (Moscou, 1903). — 130 titres se rapportent aux ouvrages publiés sous la direction ou la revision du savant écrivain; parmi ces derniers, nous citons les précieux volumes de G. Goloubinsky sur l' « Histoire de l'Église russe ». — 60 titres indiquent les œuvres originales. Au nombre de ces dernières, il faut mentionner les deux volumes dédiés à Arsène Soukhanov (XVIIe siècle), le collectionneur des codices grecs de la Bibliothèque Synodale de Moscou (Moscou, 1891-1893). Les autres titres concernent les pièces officielles rédigées par Biélokourov en sa qualité de secrétaire de la Société d'Histoire et d'Antiquités russes. Le savant écrivain est membre honoraire d'un grand nombre de sociétés scientifiques, et ses ouvrages ont été jugés dignes en Russie des prix les plus importants. Ajoutons qu'il est d'une exquise affabilité à l'égard des étrangers qui ont besoin de consulter les précieux documents des Archives principales de Moscou.

En 1908, l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg a fêté le 25e anniversaire de la carrière professorale des professeurs NICOLAS GLOUBOKOVSKY et ALEXANDRE BRONZOV. Le premier est connu même à l'étranger comme un des plus savants exégètes d'Europe. Le second s'est acquis une juste renommée par ses études de théologie morale, en particulier par un travail d'une importance considérable sur S. Thomas d'Aquin et Aristote.

Cette année, la revue de Moscou, *Duchepoleznoe Tchtenie* (Lecture édifiante), achève la 50e année de son existence. Fondée par Mgr AMBROISE, archevêque de Kharkov († 1904), elle est dirigée actuellement par le prêtre M. THIVÉISKY. Dans la liste de ses anciens collaborateurs, figurent les personnages les plus marquants de l'Église russe, le métropolite Philarète, Pobiédonostzev, Lébédev, etc. Sa collection est une mine de renseignements sur les représentants les plus illustres de l'ascétisme russe.

Le *Tzerkovny Viestnik* (Messager ecclésiastique) est entrée dans la 35me année de son existence. Cette revue hebdomadaire du clergé blanc se distingue par la hardiesse de ses idées, la sûreté et l'abondance de ses informations. Au commencement de cette année, le personnel de sa rédaction a été renouvelé. La revue se propose de traiter les sujets concernant la vie et la doctrine de l'Église russe, *du haut de la science académique*. Cela veut dire que les rédacteurs de la revue, tout en gardant leurs opinions, s'efforceront d'en faire l'organe des idées de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg.

On sait les services considérables qu'ont rendu aux sciences historiques et archéologiques en Russie les deux sociétés archéologiques de Saint-Pétersbourg (1846) et de Moscou (1864). Pour faciliter leur tâche, les membres de ces sociétés décidèrent de réunir tous les trois ans un congrès archéologique dans les villes les plus intéressantes de la Russie. Jusqu'ici il y a.

Digitized by Google

eu 14 congrès à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kiev, Kazan, Tiflis, Odessa, Vilna, Riga, Charkov, Ékatérinoslav, Tchernigov. C'est dans cette ville qu'a eu lieu le dernier congrès (1908).

Après Moscou, la ville de Pskov offre les monuments les plus intéressants de l'ancienne Russie pour le XIIe-XIVe siècle. Pour l'étude et la conservation de ces monuments, Mgr Arsène, évêque de cette ville, instituait en 1905 un comité archéologique. Le premier résultat de cette institution a été la fondation d'un musée, inauguré au mois d'août 1908 ; le Synode en a approuvé les statuts au mois de décembre de l'année dernière. Le musée offre déjà une riche collection de manuscrits et de monnaies.

A l'occasion du premier centenaire de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, les prêtres russes fixés à l'étranger ont exprimé le désir de recueillir un fond, dont la rente annuelle servirait au maintien d'un étudiant de l'Académie à l'étranger. Dans le même but, Mgr Gabriel, évêque d'Omsk, a fait cadeau à l'académie d'une somme de 6000 roubles.

Le compte rendu de l'Académie ecclésiastique de Kiev pour l'année scolaire 1907-1908 mentionne les changements suivants dans le corps professoral. La chaire de théologie dogmatique a été confiée au *magister theologiae* MICHEL NICOLAEVITCH SKABALLANOVITCH ; celle d'histoire biblique à M. VICTOR THÉODOROVITCH IVANITZKY, maître au séminaire ecclésiastique de Minsk. Le savant liturgiste ALEXIS DMITRIEVSKY a été nommé membre honoraire de l'Académie.

Le prof. N. GLUBOKOVSKY a édité une esquisse biographique et littéraire de son maître, le regretté prof. Alexis Pétrovitch Lébédev († 1908) dont nous avons annoncé le décès (RHE. 1908, t. IX, p. 885) (*Pamiati pokoinago professora Aleksieia Petrovitcha Lebedeva.* « Souvenirs du regretté professeur Alexis Petrovitch Lébédev ». Saint-Pétersbourg, 1908. In-8, 31 p.). On y trouve une bibliographie soignée du savant historien et des renseignements sur l'influence considérable qu'il a exercée sur ses élèves. Un bon nombre des meilleurs écrivains ecclésiastiques russes se sont formés à son école.

Le 20 décembre (3 janvier) est mort le P. IVAN DE CRONSTADT, appelé le saint, le thaumaturge russe. Il était directeur de la revue hebdomadaire le Pèlerin (*Palomnik*) On lui doit plusieurs volumes de sermons et de livres de piété, entre autres un véritable traité de théologie mystique, intitulé *Ma vie dans le Christ*. Cet ouvrage a été traduit en anglais et en français.

Le 11/24 février, à Moscou, dans le monastère de Saint-Siméon, est décédé Mgr JEAN KRATIROV, évêque de Saratov. Il avait été le premier directeur de l'importante revue de Kharkov, *Viera i Razum* (La foi et la raison), et recteur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg en 1895-1899. Il était presque octogénaire.

A. PALMIERI, O. S. A.

Digitized by Google

Suisse. — Le conseil général de la commune de Neufchâtel a passé une convention avec l'État d'après laquelle l'Académie établie dans la ville sera transformée en Université. Les grades délivrés à Neufchâtel auront désormais la même valeur que ceux décernés dans les autres villes universitaires. G. M.

— *Décès.* — Le 11 février dernier est décédé à Ingenbahl Mgr BERNARD CHRISTEN, archevêque titulaire de Stauropolis, de l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins. Né à Andermatt en 1837, il entra dans l'Ordre en 1855. Élu ministre-général en 1884, il fut réélu dans sa charge en 1896 et resta à la tête de l'Ordre jusqu'en 1908, époque à laquelle il fut nommé archevêque Il fit paraître en 1899 une *Vie de saint François d'Assise* (en allemand) qui est une des meilleures parmi celles sorties d'une plume catholique. Elle a eu les honneurs de plusieurs éditions et de diverses traductions en français, en espagnol, en italien et en portugais. F. C., O. M C.

Digitized by Google

LA SANCTIFICATION

d'après saint Cyrille d'Alexandrie.

(Suite et fin) (1).

II.

L'exposé qui précède est, croyons-nous, sincèrement objectif; pour donner plus fidèlement la doctrine de Cyrille d'Alexandrie, nous avons tenu à le suivre pas à pas dans ses développements; nous avons partout résumé ou reproduit ses propres paroles, nous tenant en garde contre toute *interprétation* tendancieuse des textes. Pour la même raison, nous avons à dessein omis toute allusion aux controverses que cette doctrine a fait naître dans les temps modernes entre théologiens et historiens du dogme.

Il faut maintenant examiner ces controverses : ce sera pour nous l'occasion de préciser sur certains points la doctrine cyrillienne. Depuis Petau, qui le premier attira l'attention de ce côté, trois problèmes principaux ont été agités au sujet de la sanctification, et résolus en sens contraires.

1° Notre sanctification est-elle une œuvre *propre* à la personne du Saint-Esprit, ou lui est-elle simplement attribuée *par appropriation* ?

2° Quelle place et quel rôle convient-il d'accorder à la grâce créée ?

3° En quel sens et jusqu'à quel point est-il exact de dire que les Patriarches et les Prophètes de l'Ancienne Loi n'avaient pas le Saint-Esprit; et s'ils étaient privés de la présence de cet Esprit sanctificateur, comment ont-ils été justifiés ?

1° *Notre sanctification est-elle une œuvre propre à la personne du Saint-Esprit, ou lui est-elle seulement attribuée par appropriation?*

(1) Voir la RHE, t. X (1909), pp. 30-59.

Digitized by Google

La question ainsi posée serait, il faut le remarquer, parfaitement inintelligible pour saint Cyrille. De l'aveu même des théologiens qui savent le mieux découvrir chez lui les opinions scolastiques (cf. Weigl, *o. c.*, p. 186), il n'a aucune idée de « la distinction entre *propriétés* et *appropriations*. » Il faut donc renoncer à obtenir une réponse formulée dans les termes mêmes de la demande. Au reste, personne n'y a jamais songé ; on cherche seulement si le rôle attribué au Saint-Esprit dans la sanctification lui est absolument personnel, au point de ne convenir qu'à lui. Cyrille lui attribue-t-il ce rôle personnel à l'exclusion du Père et du Fils ?

Petau le croit. Au livre VIII de son *de Trinitate*, il examine en plusieurs chapitres (cc. 4-7 ; *Dogm. theolog.* éd. Vivès, t. III, p. 453-495) ce qu'il appelle la conception *traditionnelle* de la sanctification ; et le résultat de ses études est que, d'après les Pères grecs en général, et tout spécialement d'après Cyrille d'Alexandrie, trois choses paraissent indubitables :

1. Le Saint Esprit vient en nous *substantiellement*, et s'unit à nous *substantiellement* (οὐσιωδῶς). « Igitur οὐσιώδης debet illa poni commoratio, ... ut οὐσιώδης itidem conjunctio ... » (p. 462); — « Spiritus sanctus οὐσιωδῶς admovere se potest et copulari cum justis » (p. 492). — Cf. p. 458, 460, 461, 467, 471, 482, 494.

2. Il est *en quelque sorte le principe formel, la cause formelle* de notre adoption divine. « Clarissime Cyrillus ostendit *formam ipsam, ut ita dixerim*, qua filii Dei sumus, ipsam esse Spiritus sancti substantiam » (p. 472). — Cf. p. 460, 482, 486.

3. Par suite, l'action sanctifiante, bien qu'elle soit commune à toute la Divinité, convient au Saint-Esprit à un titre tout spécial et personnel. « Illam cum justorum animis conjunctionem Spiritus sancti,... communi quidem personis tribus convenire divinitati, sed quatenus in hypostasi sive persona inest Spiritus sancti, adeo ut certa quaedam ratio sit qua se Spiritus Sancti persona sanctorum justorumque mentibus applicat, quae caeteris personis eodem modo non competit » (p. 484) (1).

(1) Petau a eu en ce point un grand nombre de disciples. Les uns ont accepté son opinion, en l'étendant, comme lui, à l'ensemble des Pères grecs ; v. g. Scholz, *De inhabitatione Spiritus Sancti*, 1856 ; Scheeben, *Mysterien des Christentums*, §§ 28-31, 2e éd. 1898, p. 141-166 ; Schell, *Das Wirken des dreieinigen Gottes*, pp. 471 sqq. Munich, 1885, et *Kath. Dogmatik*, t. II (1890), pp. 84 sqq. D'autres l'ont appliquée

Digitized by Google

Deux auteurs modernes se sont spécialement occupés de la doctrine de la sanctification chez saint Cyrille d'Alexandrie : Kohlhofer en 1866 et Weigl en 1905. — Le premier se range sans restriction à l'avis de Petau (p. 32-41). Le second au contraire consacre dix grandes pages à le combattre (p. 186-196) (1).

Reprenons chacune des propositions par lesquelles Petau résume son sentiment.

1. Le Saint-Esprit vient en nous οὐσιωδῶς et s'unit à nous οὐσιωδῶς.

On peut se demander tout d'abord si le mot οὐσιωδῶς (οὐσιώδης) est heureusement choisi dans la circonstance. On a formulé contre lui plusieurs objections. La première est ainsi exprimée par le P. de Régnon, dans ses *Études sur la Sainte Trinité, 3e série : Étude XXVII*, ch. III, § 3, p. 527, Paris, s. d. (1900?) : « Lorsqu'on prétend établir une thèse sur la doctrine des Pères, il n'est pas adroit de la formuler par un mot qui n'est point patristique. Or Petau a commis cette faute, dont ses adversaires ont habilement triomphé. Pour affirmer que la personne même du Saint-Esprit s'unit à l'âme du juste, il dit que c'est là une union substantielle, οὐσιώδης, et *cette expression grecque revient sans cesse sous sa plume, comme s'il l'avait trouvée souvent chez les docteurs orientaux*. Or il ne peut citer à cet égard qu'un seul texte de saint Grégoire de Nazianze » (2).

De plus, — cette seconde remarque ne condamne pas le mot οὐσιώδης en lui-même, mais l'expression *union* οὐσιώδης, — s'il n'y a aucun inconvénient sérieux à parler d'une *présence substantielle*, d'une *habitation substantielle* (οὐσιώδης) du Saint-Esprit, il paraît souverainement impropre et dangereux de parler d'une *union substantielle* (οὐσιώδης conjunctio) entre le Saint-Esprit et

à un Père en particulier : v. g. J. Körber, *S. Irenaeus de gratia sanctificante*, Würzbourg, pp. 77 sqq. 1865; E. Scholl, *Die Lehre des hl. Basilius von den Gnade*, pp. 175 sqq. 198 sqq. Fribourg, 1881; Touttée, *Sur saint Cyrille de Jérusalem : dissertatio III, 143*, PG., t. XXXIII, 177 ; Kohlhofer, *S. Cyrillus Alexandrinus de sanctificatione*.

(1) Dans la mesure où j'ai pu m'en rendre compte, tous les manuels de théologie scolastique sont opposés à l'interprétation de Petau et expliquent tous les textes de Cyrille par *une simple appropriation*.

(2) Ce texte de saint Grégoire de Nazianze se lit *orat. 41, in Pentecosten*, 11, PG., t. XXXVI, 444 C : οὐκ ἔτι ἐνεργείᾳ παρόν, ὡς πρότερον, οὐσιωδῶς δὲ, ὡς ἂν εἴποι τις, συγγινόμενόν τε καὶ συμπολιτευόμενον. — Il convient de remarquer la restriction : ὡς ἂν εἴποι τις, qui porte sur οὐσιωδῶς.

Digitized by Google

l'âme juste. Quelques instants de réflexion suffisent pour voir que les deux formules, malgré leur apparente similitude, ont une portée toute différente. Quand on entend parler d'une *habitation substantielle* du Saint-Esprit dans l'âme juste, on comprend qu'il s'agit d'une présence de la *substance* du Saint-Esprit. Mais quand on entend dire qu'il y a entre le Saint-Esprit et l'âme juste une *union substantielle*, que le Saint-Esprit s'*unit substantiellement* à l'âme juste, l'attention se porte nécessairement sur la *nature* et l'*intimité* de cette union que l'on qualifie de *substantielle*. Petau avait bien prévu l'objection, et il essaie de se justifier à l'avance; par la formule : *union substantielle*, il veut indiquer, assure-t-il, les *termes* de l'union, c'est-à-dire la *substance* du Saint-Esprit s'appliquant à la *substance* de notre âme, sans chercher à rien préciser sur la *nature* de cette union. Mais la réponse ne peut satisfaire; par la force des choses, en vertu de sa valeur grammaticale, l'adjectif οὐσιώδης (l'adverbe οὐσιωδῶς). marque la *nature* et l'*intimité* de l'union. Malgré toutes ses précautions, Petau emploie un langage qui fausse sa pensée et qui en a trompé plus d'un parmi ses adversaires.

Enfin, — et ceci est plus décisif encore, — toute la doctrine et le vocabulaire de Cyrille condamnent l'emploi de la formule « union οὐσιώδης » au sujet de la sanctification. Pour lui, il y a *union substantielle* et physique (οὐσιώδη τε καὶ φυσικὴν τὴν ἕνωσιν) entre le Verbe et son Père (PG, t. LXXIV, 561 D; PG, t. LXXV, 1012 A); il y a *union substantielle* (κατ λουσίαν), physique, hypostatique, entre le Verbe et son humanité; il le répète sans cesse et sous toutes les formes, et sa grande préoccupation contre Nestorius est de maintenir dans sa terminologie la distinction entre l'*union hypostatique* et l'*union sanctificatrice* : il n'emploiera jamais, pour désigner l'une, les mots qui lui servent à désigner l'autre. Tandis que l'*union hypostatique* sera appelée ἕνωσις κατ' οὐσίαν (PG, t. LXXVI, 1455 B), ἕνωσις κατὰ φύσιν (PG, t. LXXVI, 1220 B), ἕνωσις καθ' ὑπόστασιν (PG. t. LXXVII, 120 C), ἕνωσις φυσική (PG, t. LXXVII, 120 C), etc., il nomme l'*union accidentelle* de l'âme justifiée avec le Saint-Esprit σχέσις (PG, t. LXXV, 1089 C, 1096 CD), συνάφεια (PG, t. LXXV, 1089 C, 597 C), ἕνωσις σχετική (PG, t. LXXVI, 408 C), μέθεξις σχετική (PG, t. LXXIII, 1052 C; PG, t. LXXVII, 112 C), κόλλησις σχετική (PG, t. LXXIV, 555 A; PG, t. LXIX, 497 C), etc. Il prend même soin,

Digitized by Google

à propos du Verbe incarné, d'opposer à l'*union substantielle* et physique qu'il a avec son Père, l'*union accidentelle* que son humanité contracte par la sanctification avec les deux autres personnes de la Trinité; et il fait bien remarquer que cette dernière union s'opère σχετικῶς καὶ οὐ φυσικῶς. — Il faut donc reconnaître que l'expression « union οὐσιώδης » ne trouve aucun appui dans les œuvres de saint Cyrille, et qu'elle paraît même en contradiction avec toutes ses habitudes de langage et de pensée.

Ces restrictions faites sur la terminologie, — et elles étaient nécessaires pour éviter tout malentendu, — nous sommes maintenant très à l'aise pour accepter la thèse de Petau : « Pour nous sanctifier, le Saint-Esprit n'agit pas seulement en nos âmes par sa vertu; il y est réellement présent par sa substance. » C'est là le point fondamental de la théorie cyrillienne (1), on a dû le constater en lisant notre première partie; c'est l'idée maîtresse qui donne un sens à tout le reste et sans laquelle rien ne se comprend plus. Faut-il rappeler quelques textes précis? Qu'on lise le dialogue VII *de Trinitate*, par exemple ce passage : « Pour que notre âme soit enrichie de la présence de Dieu, il ne suffit pas que nous recevions un Esprit étranger à la divinité et substantiellement distinct d'elle : il faut que ce soit son propre Esprit » (PG, t. LXXV, 1095A) (2). Qu'on prenne dans le *Thesaurus*, l'assertion 34 : « Cette puissance sanctificatrice qui procède naturellement du Père et qui perfectionne les imparfaits, nous disons que c'est le Saint-Esprit. Il est inutile d'imaginer un intermédiaire pour sanctifier les créatures, puisque Dieu lui-même, dans sa bonté, ne dédaigne pas de les sanctifier directement par son Saint-Esprit... C'est donc le Saint-Esprit qui opère par lui-même en nous, nous sanctifiant vraiment, nous unissant à lui, et nous faisant participer à la nature divine» (PG, t. LXXV, 597AC) (3); ou

(1) Réduite à ces termes, c'est du reste une doctrine admise par tous les théologiens catholiques.

(2) Ἔνοικον καὶ ἐνηυλισμένον καταπλουτοίη τις ἂν τὸν φύσει τε καὶ ἀληθῶς ὄντα Θεόν, οὐκ ἀλλότριόν τι καὶ διεσπασμένον οὐσιωδῶς αὐτοῦ τὸ Πνεῦμα λαβών, ἀλλὰ τὸ ἐξ αὐτοῦ τε καὶ ἐν αὐτῷ καὶ ἴδιον αὐτοῦ.

(3) Αὐτὴν γὰρ ἐκείνην τὴν ἐκ Πατρὸς φυσικῶς προιοῦσαν δύναμιν ἁγιαστικὴν τὴν τοῖς ἀτελέσι τὸ τέλειον παρεχομένην, φαμὲν εἶναι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον. Καὶ περιττὸν ὡς φαίνεται, τὸ διὰ μέσου τινὸς ἁγιάζεσθαι τὴν κτίσιν, οὐκ ἀπαξιούσης τῆς τοῦ Θεοῦ φιλανθρωπίας καὶ μέχρι τῶν ἐλαχίστων διικνεῖσθαι καὶ ἁγιάζειν αὐτὰ διὰ τοῦ ἁγίου Πνεύματος... Αὐτουργὸν ἄρα τὸ Πνεῦμα ἐν ἡμῖν, ἀληθῶς ἁγιάζον καὶ ἑνοῦν ἡμᾶς ἑαυτῷ διὰ τῆς πρὸς αὐτὸ συναφείας, θείας τε φύσεως ἀποτελοῦν κοινωνούς.

Digitized by Google

bien encore, dans le *Commentaire sur saint Jean*, l'explication de Jo. I, 13 : « Nous devenons participants de la nature divine, et pour cela nous sommes dits *nés de Dieu* et appelés dieux. Ce n'est pas seulement par la grâce que nous sommes élevés à cette gloire surnaturelle; c'est que nous possédons Dieu habitant et demeurant en nous...— Nous sommes les temples de Dieu, selon saint Paul, parce que le Saint-Esprit habite en nous » (PG, t. LXXIII, 157 B) (1); et tout particulièrement l'explication de Jo. VII, 39 : « Il y avait dans les saints Prophètes une très riche illumination du Saint-Esprit, qui les rendait capables de prévoir l'avenir et de connaître les choses cachées. Mais dans les fidèles du Christ il n'y a pas seulement cette illumination du Saint-Esprit; c'est l'Esprit lui-même, nous ne craignons pas de l'affirmer, qui habite et séjourne en nous » (PG, t. LXXIII, 757 AB) (2). On trouvera d'autres textes du même genre en grand nombre recueillis par Petau (*o. c.*, p. 460 sq; 471; 472; 474) (3).

2. Il est donc bien conforme à la doctrine de Cyrille d'Alexandrie d'affirmer que le Saint-Esprit habite par sa substance dans l'âme juste et qu'il y agit directement par sa substance. Mais de là Petau tire une première conséquence : « Puisque c'est par sa propre substance que le Saint-Esprit habite en nous et nous fait fils adoptifs du Père, c'est donc que *sa substance est en quelque sorte la cause formelle de notre adoption divine.* » Allons-nous admettre avec lui que cette conclusion « se trouve très clairement indiquée » dans les textes de Cyrille ? (4)

La théorie de la *cause formelle*, il importe de le remarquer, n'était pas inconnue aux Pères de l'Église, et saint Basile en a fait très expressément usage en parlant de la sanctification par le

(1) Θείας φύσεως ἀποτελούμεθα κοινωνοὶ, καὶ ἐκ Θεοῦ γεγεννῆσθαι λεγόμεθα, καὶ θεοὶ διὰ τοῦτο χρηματίζομεν, οὐ χάριτι μόνον εἰς τὴν ὑπὲρ ἡμᾶς ἀνιπτάμενοι δόξαν, ἀλλ' ὡς ἤδη καὶ Θεὸν ἔχοντες ἐν ἑαυτοῖς ἐνοικοῦντα καὶ αὐλιζόμενον... Ναοὶ Θεοῦ, κατὰ Παῦλον, ἐσμὲν, τὸ Πνεῦμα ἔχοντες κατοικοῦν ἐν ἡμῖν.

(2) Ἐν μὲν τοῖς ἁγίοις προφήταις ἔλλαμψιν ὥσπερ τινὰ πλουσίαν καὶ δαδουχίαν γενέσθαι τοῦ Πνεύματος, παιδαγωγεῖν ἰσχύουσαν εἰς τὴν τῶν ἐσομένων κατάληψιν καὶ τῶν κεκρυμμένων τὴν γνῶσιν· ἐν δὲ τοῖς πιστεύουσιν εἰς Χριστὸν οὐ δαδουχίαν ἁπλῶς τὴν ἀπὸ τοῦ Πνεύματος, ἀλλ' αὐτὸ κατοικεῖν τὸ Πνεῦμα καὶ ἐναυλίζεσθαι τεθαρρήκαμεν. (PG., t. LXXIII, 757 AB.)

(3) Cf. PG., t. LXIX, 233 B sq.; PG., t. LXXIV, 260 ABC; 261 D sq.; t. LXXV, 801 B, etc.

(4) Clarissime Cyrillus ostendit formam ipsam, ut ita dixerim, qua filii Dei sumus, ipsam esse Spiritus sancti substantiam (p. 472).

Digitized by Google

Saint-Esprit. Voici en effet ce que nous lisons au chapitre 26 du traité *Sur le Saint-Esprit* (PG. t. XXXII, 180BC); il s'agit de la formule liturgique : εν Πνεύματι, *dans* l'Esprit. « Plus je médite cette simple et courte syllabe *dans*, plus je lui découvre de sens variés, et chacun d'eux trouve son application au sujet du Saint-Esprit. On dit que la forme est dans la matière, la puissance dans ce qui la reçoit, la disposition dans ce qui en est affecté, et ainsi du reste. Donc, *en tant qu'il perfectionne les êtres raisonnables,... le Saint-Esprit joue le rôle de forme* (καθὸ τελειωτικὸν τὸ ἅγιον Πνεῦμα τῶν λογικῶν, ...τὸν τοῦ εἴδους λόγον ἐπέχει). Car celui qui ne vit plus selon la chair, mais qui est mû par l'Esprit de Dieu, qui est appelé fils de Dieu et rendu conforme à l'image du Fils de Dieu, celui-là est dit *spirituel.* »

Nulle part Cyrille d'Alexandrie n'a traduit sa pensée par ces formules techniques, *forme ou cause formelle*; mais il semble bien qu'en ce point, comme en général pour toute la doctrine trinitaire, il soit en parfait accord de conception avec l'évêque de Césarée. Quelle autre interprétation satisfaisante pourrait-on donner de ces comparaisons qu'il répète constamment : le Saint Esprit est un cachet qui s'imprime en nos âmes, une image qui s'assimile et transforme en elle ceux qui sont sanctifiés? Écoutons, par exemple, ce passage (*Thesaur.* assert. 34, PG. t. LXXV, 609D) : « Comment peut-on dire *fait* celui par qui l'image de l'essence divine est imprimée en nous et grâce à qui le cachet de la nature incréée se fixe en nos âmes? Ce n'est pas à la façon d'un peintre que le Saint-Esprit dessine en nous l'essence divine, — qui serait distincte de lui; — ce n'est pas ainsi qu'il nous fait à la ressemblance de Dieu. Dieu lui-même et procédant de Dieu, il s'imprime, comme dans de la cire, dans les cœurs de ceux qui le reçoivent, à la façon d'un sceau, invisiblement; par cette communication et cette assimilation avec lui, il rend à la nature humaine sa beauté primordiale et refait l'homme à l'image de Dieu. Comment donc serait-il une créature, celui par qui la nature humaine devient participante de Dieu et retrouve l'image de Dieu?» (Cf. PG. t. LXXV, 1088B sq, *de Trinit.*, dial. VII, cité plus bas, p. 24; PG, t. LXXV, 1097C sq; 1121D).

3. Passons à la seconde conclusion de Petau : L'action sanctifiante est-elle propre et spéciale au Saint-Esprit? Lui appartient-elle d'une façon qui ne convient pas aux deux autres personnes de la Trinité?

Digitized by Google

Dans son *Commentaire sur saint Jean*, à propos de Jo. XV, 1, Cyrille s'exprime ainsi : « Notre-Seigneur appelle son Père le vigneron; pour quel motif? C'est que son Père ne reste pas oisif et inactif à notre endroit, pendant que dans le Saint-Esprit le Fils nous nourrit et nous maintient dans le bien-être (surnaturel). *Notre rénovation est l'œuvre en quelque façon de toute la sainte et consubstantielle Trinité*; dans toutes les actions divines, la volonté et la puissance passent à travers toute la nature divine. C'est pour cela que nous la glorifions, soit tout entière, soit en une seule personne. Nous disons que Dieu est notre Sauveur, non pour rapporter au Père seul, au Fils ou au Saint-Esprit seul les actions de grâce que nous devons à la miséricorde divine, mais pour indiquer que notre salut est vraiment l'œuvre de l'unique Divinité. Et si nous paraissons attribuer à chaque personne quelque chose de ce qui est fait par rapport à nous ou par rapport à la créature, néanmoins nous croyons que tout est du Père par le Fils dans le Saint-Esprit. Il est donc conforme à la vérité de penser que le Père nous nourrit dans la piété par le Fils dans le Saint-Esprit; et de même, que le Père nous cultive, c'est-à-dire veille sur nous et prend soin de nous, par le Fils dans le Saint-Esprit » (PG, t. LXXIV, 333 D sq). Un peu plus bas (336 D), il complète sa pensée. « Si nous croyons que le Fils est naturellement et vraiment dans son propre Père, et qu'il a dans sa propre nature Celui qui l'engendre, nous admettrons sans peine que tout s'accomplit par les deux dans le Saint-Esprit, comme par une seule Divinité; et nous ne refuserons pas au Père le pouvoir de nous nourrir ni au Fils celui de nous cultiver. Car là où il y a identité parfaite de nature, il n'y a pas division d'opération, bien que le mode d'opération soit varié et différent » (1).

Il est donc clair que, d'après Cyrille d'Alexandrie, la sanctification n'est pas une œuvre tellement *propre* au Saint-Esprit, qu'elle lui appartienne *exclusivement* : la rénovation de nos âmes est l'œuvre du Père et du Fils aussi bien que du Saint-Esprit. Et cela se comprend. Le Père ne peut pas agir sans le Fils, ni le Fils sans le Père, parce que le Père est dans le Fils, et le Fils est dans le Père. De même le Saint-Esprit ne peut rien faire, que le Père et

(1) On trouverait ailleurs des développements analogues; cf. v. g. PG., t. LXXIII, 556 B; PG., t. LXXV, 1033 D sq.

Digitized by Google

le Fils ne le fassent en même temps; car le Saint-Esprit est l'Esprit du Père et du Fils et il a en lui le Père et le Fils. Mais si la sanctification est l'œuvre de la Trinité tout entière, est-elle *au même titre* et *de la même façon* l'œuvre des trois personnes divines, ou bien peut-on reconnaître un titre spécial au Saint-Esprit? Laissons pour un moment notre texte qui ne nous donne pas une réponse assez évidente et péremptoire ni dans un sens ni dans un autre. Et rappelons-nous ce qui nous a été enseigné dans la première partie. Nous avons sans aucun doute été frappés de l'insistance avec laquelle Cyrille faisait intervenir le Saint-Esprit et du rôle prépondérant qu'il semblait lui accorder. C'est le Saint-Esprit qui donnait par sa présence l'immortalité et l'incorruptibilité à nos premiers parents. Sans le Saint-Esprit, notre nature déchue ne pouvait recouvrer ses privilèges anciens. Quand il veut « tout restaurer », Notre-Seigneur reçoit le Saint-Esprit dans sa nature humaine et puis le communique à ses disciples. C'est par le Saint-Esprit que l'âme du chrétien est purifiée et refaite à l'image de Dieu. C'est le Saint-Esprit qui nous rend participants de la nature divine et imprime en nous l'image du Fils et du Père (1).

Si l'on veut bien prendre ce langage au sérieux, selon le sens naturel, — et je ne vois pas pour quel motif on s'y refuserait, — il paraît impossible de ne pas reconnaître qu'au gré de Cyrille, le Saint-Esprit a un rôle très spécial dans l'œuvre de notre sanctification.

Il faudrait maintenant essayer de déterminer quel est au juste ce rôle spécial. Petau nous a prévenus que la chose est délicate et difficile; il est besoin de sagesse et de circonspection pour ne pas dépasser la portée des témoignages patristiques. Ajoutons qu'il convient de ne pas aborder la question, comme le fait Petau, en posant le dilemme : Ou propriété personnelle et exclusive du Saint-Esprit ou action commune de toute la Trinité avec appropriation au Saint-Esprit. La disjonction pourrait bien être incomplète et laisser place à une troisième hypothèse.

(1) Cf. v. g. P. G., t. LXXIV, 433 B, *in Joan.* XVI, 6 : « Χρῆν δὲ δὴ πάντως κοινωνοὺς ἡμᾶς καὶ μετόχους γενέσθαι τῆς θείας τοῦ Λόγου φύσεως, ἥπερ τὴν οἰκείαν ἀφέντας ζωὴν εἰς ἑτέραν μετασκευάζεσθαι, καὶ πρὸς καινότητα πολιτείας μεταστοιχειοῦσθαι τῆς θεοφιλοῦς · ἀλλ' ἣν οὐχ ἑτέρως δύνασθαι τούτου τυχεῖν, εἰμὴ διὰ τῆς τοῦ ἁγίου Πνεύματος κοινωνίας τε καὶ μετουσίας. »

Digitized by Google

Pour comprendre ceci, il importe de se rappeler la façon dont les Pères Grecs aimaient à se représenter la Trinité. Ce n'est pas sur la *nature* que tombait en premier lieu leur regard, mais sur *chacune des personnes*. Par exemple, les œuvres *ad extra* ne leur apparaissent pas comme une production directe de la nature ; c'est chaque personne qu'ils voient agir ; et, tandis que les Latins concluent de l'unité de nature à l'unité d'opération, les Grecs passent de l'unité d'opération à la consubstantialité. Ce n'est pas tout : ces personnes divines, ils ne se les représentent pas, si je puis ainsi m'exprimer, sur un même plan ; ils les placent toujours, ou presque toujours, *selon leur ordre d'origine*. Pour eux « tout est *du Père par le Fils dans le Saint-Esprit* », πάντα ἐστὶ παρὰ τοῦ Πατρὸς δι' Υἱοῦ ἐν Πνεύματι (PG, t. LXXIV, 336 A).

A chaque instant, on rencontre chez saint Cyrille d'Alexandrie des textes qui dénotent cette conception trinitaire (cf. Weigl, *o. c.*, p. 189 sq). « Toutes choses sont ramenées *au* Père *par* le Fils *au moyen du* Saint-Esprit » (PG, t. LXXIV, 541 D) ; « le Christ habite en nous *par* le Saint-Esprit, et *par lui-même* il nous unit *au* Père d'une union spirituelle » (577 A) ; « les Apôtres avaient le Christ habitant en eux *par* le Saint-Esprit » (925 C) ; le Verbe élève *par* le Saint-Esprit à la grâce surnaturelle ceux en qui il habite » (25 D) ; « le Fils rend semblables à lui *par* le Saint-Esprit ceux qui le reçoivent » (PG, t. LXXIII, 885 A).

J'ai choisi de préférence ces passages, parce qu'ils ont trait à la sanctification. L'on y voit sans peine comment le Saint-Esprit, — qui est, par son ordre de procession, le *complément* et le *bout* de la Trinité, — devient par le fait même le *trait d'union*, le *lien* qui nous rattache aux deux autres personnes : c'est lui qui atteint immédiatement la créature et l'unit au Fils et par le Fils au Père. Le Saint-Esprit habite en nous, et c'est par lui que nous possédons en même temps le Père et le Fils (PG, t. LXXIII, 157 C). C'est en ce sens et pour cette raison que Cyrille écrit : « Nous ne pouvons avoir de participation (d'union) à Dieu que *par* le Saint-Esprit » (PG, t. LXXV, 1092 D). N'y a-t-il pas là déjà pour le Saint-Esprit « une façon spéciale de sanctifier qui ne convient ni au Fils ni au Père »?

Voici une autre idée, toute voisine, et procédant de la même conception fondamentale. Le Saint-Esprit est l'*image* du Fils, comme le Fils est l'*image* du Père. Pour former en nous son

Digitized by Google

image, le Fils nous donne son Saint-Esprit; le Saint-Esprit, en s'imprimant en nous, nous transforme à l'image du Fils, et par là même à l'image du Père. Écoutons les propres paroles de Cyrille: « Le Saint-Esprit est l'*image parfaite* de la substance du Fils unique, ... et il rend conformes à l'*image* du Père, c'est-à-dire au Fils, ceux en qui il habite » (PG, t. LXXIV, 541 C); « le Christ nous reforme à sa propre *image* par le Saint-Esprit » (PG, t. LXXV, 808 B); « celui qui reçoit l'*image* du Fils, c'est-à-dire le Saint-Esprit, reçoit par lui le Fils et, en même temps, le Père qui est dans le Fils » (PG, t. LXXV, 572 A). A ce titre encore, le Saint-Esprit a, dans la sanctification, « un rôle spécial qui ne convient pas de la même manière au Fils et au Père ».

Il y a plus que tout cela. Assurément toute la Trinité est sainte par nature (PG, t. LXXV, 1120 A). Mais le Saint-Esprit est *en quelque sorte la qualité de la sainteté divine* (ποιότης ὥσπερ τῆς ἁγιότητος αὐτοῦ [Θεοῦ], PG, t. LXXIV, 292 D); il est la *vertu sanctificatrice* qui procède du Père et perfectionne les imparfaits (PG, t. LXXV, 597 A); il est l'*essence*, la *nature sanctificatrice*, et, s'il est permis de parler ainsi, la qualité de Dieu le Père, comme la douceur est la qualité du miel, et la bonne odeur, celle de la fleur (596 A). Toutes ces formules nous ramènent à la conception fondamentale ἐκ Πατρὸς δι' Υἱοῦ ἐν Πνεύματι, mais en y ajoutant une nuance qui nous permet de voir là encore l'indication « d'un rôle spécial du Saint-Esprit dans notre sanctification » (1).

(1) Saint Cyrille écrit (P. G., t. LXXV, 1121 B) : « Pour le Saint-Esprit, le nom de *Saint* ne signifie pas quelque gloire ou excellence, comme les noms de Principauté, de Trône et de Domination, attribués à des créatures; c'est bien plutôt *un nom qui exprime en quelque sorte sa qualité essentielle, comme le nom « Père » pour le Père et le nom « Fils » pour le Fils*. Et comme ce serait la marque de la dernière ineptie de donner à Dieu le nom de Père et de penser qu'il ne l'est pas, ou de nommer Fils le Fils et de dire qu'il ne l'est pas, comment excuser la folie de ceux qui prétendent dépouiller de la sainteté naturelle celui qui est par nature et véritablement le *Saint-Esprit?* » — Petau enseigne que les Pères grecs ont considéré la *Sainteté* comme propriété personnelle du Saint-Esprit au même titre que la *Paternité* est propriété personnelle du Père, et la *Filiation*, propriété personnelle du Fils; et il cite, pour saint Basile, deux textes qui lui donnent raison. (Cf. Petau, *Dogmata theol. de Trinitate*, l. 7, c. 13, § 22; t. III, p. 378). Est-ce la même idée qui se trouve dans le passage de Cyrille d'Alexandrie? Cela n'est pas absolument évident; on pourrait dire que ce texte a simplement pour but de montrer que le Saint-Esprit est saint non *par participation*, mais *par nature;* que pour le Saint-Esprit la sainteté n'est pas un *accident*, mais une *qualité substantielle*. Si l'on adopte l'interprétation que suggère Petau — et j'avoue qu'elle a toutes mes préférences — le rôle du Saint-Esprit dans la sanctification deviendra évidemment beaucoup plus caractéristique et plus net.

Digitized by Google

A la première question posée : « La sanctification est-elle une œuvre *propre* au Saint Esprit ou ne lui est-elle attribuée que par appropriation ? », nous répondrons donc :

1. Il ne faut pas chercher chez saint Cyrille la distinction entre *propriétés* et *appropriations*.

2. L'œuvre de la sanctification n'est pas *propre* au Saint Esprit, au point de lui appartenir à lui tout seul, à l'exclusion des deux autres personnes; avec lui, le Père et le Fils viennent et agissent dans nos âmes.

3. Mais on peut dire qu'elle lui est *propre*, qu'elle lui appartient à un titre spécial qui ne convient pas aux deux autres personnes, pour trois raisons, basées toutes les trois sur la conception grecque de la Trinité :

(*a*) Il est le *lien*, le *trait d'union* qui rattache nos âmes au Fils et au Père.

(*b*) Il est l'*image* du Fils; en s'imprimant dans nos âmes, il les reforme à l'image du Fils et, par suite, à l'image du Père.

(*c*) Il est la *vertu sanctificatrice* de la Divinité; la sainteté est aussi essentielle au Saint-Esprit, que la Paternité au Père et la Filiation au Fils.

2° *Quelle place et quel rôle convient-il d'assigner à la grâce créée?*

On connaît l'opinion spéciale du *Maître des Sentences* sur la justification : d'après lui, notre âme serait sanctifiée par le Saint-Esprit tout seul sans intervention d'aucune grâce créée; la charité et la grâce ne seraient autres que le Saint-Esprit lui-même (*Sentent.* l. I, dist. 17). Quelques auteurs ont attribué à Petau la même théorie (cf. Liebermann, *Instit. theolog.*, *de Gratia*, *pars* 1_a, *cap.* 1); ils croyaient sans doute pouvoir tirer cette conclusion de son enseignement sur le rôle spécial du Saint-Esprit dans la sanctification. Mais, en fait, c'est une erreur; Petau déclare formellement le contraire. Quand les Pères, dit-il, affirment que le Saint-Esprit nous sanctifie lui-même sans aucun intermédiaire créé, ils ne prétendent pas exclure la charité et la grâce sanctifiante (*De Trinit.*, l. VIII, c. VI, n. 3; t. III, p. 482). Et pour justifier son affirmation, il cite un certain nombre de textes patristiques.

Il ne fait pas appel en cette circonstance à Cyrille d'Alexandrie. Il eût cependant pu le faire avec avantage.

Chez Cyrille en effet, il est très souvent question de la *grâce*

Digitized by Google

(χάρις), de la *grâce justifiante* (ἡ δικαιοῦσα χάρις, PG, t. LXXIV, 780 A), de la *grâce administrée par la clémence du Sauveur et qui nous justifie* (δικαιοῖ ἡμᾶς ἡ διὰ τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν ἡμερότητος διακονουμένη χάρις, PG, t. LXIX, 112 A), etc.

Cette grâce est décrite comme une *qualité sanctifiante*. « Le péché est donc condamné; mortifié d'abord dans le Christ, il sera également mortifié en nous, quand nous recevrons le Christ par la foi et la participation au Saint-Esprit, lequel nous rendra semblables au Christ par la *qualité sanctifiante* » (διὰ τῆς ἐν ἁγιασμῷ ποιότητος, *Homil. pasc.* 10, PG, t. LXXVII, 617 D). Elle est une *forme* ou *apparence divine*. « Le Christ est formé en nous grâce au Saint-Esprit, qui introduit en nous une *certaine forme divine* par la sainteté et la justice (ἐνιέντος ἡμῖν τοῦ ἁγίου Πνεύματος θείαν τινὰ μόρφωσιν δι' ἁγιασμοῦ καὶ δικαιοσύνης, *In Is.* l. 4, or. 2, PG, t. LXX, 936 B); une *forme imprimée* dans nos âmes *par le Saint-Esprit*. « La *forme* dont parle saint Paul quand il dit : Jusqu'à ce que le Christ soit *formé* en vous, — cette *forme* est imprimée dans nos âmes par le Saint-Esprit » (τὸ τῆς ἐνθάδε λεγομένης μορφώσεως εἶδος διὰ τοῦ ἁγίου Πνεύματος ἐνσημαίνεται ταῖς ἡμετέραις ψυχαῖς, PG, t. LXXV, 1013 D).

Elle est comme un *sceau* qui s'imprime dans l'âme. « Ceux qui n'ont pas reçu le baptême sont faibles en face des violents assauts du démon. Mais ceux qui ont été fortifiés par la participation du Saint-Esprit et qui ont été *scellés* par la grâce d'en haut (τῇ ἄνωθεν χάριτι κατεσφραγισμένοι), seront invincibles et vivront pour ainsi dire dans la puissance du Saint-Esprit » (*De Recta Fide ad Regin.* II, 56, PG, t. LXXVI, 1384 D).

On le voit déjà par ce texte, la grâce est une *force*. Voici des passages qui le disent plus expressément encore. « Les saints disciples furent affermis, en revêtant la *force* d'en haut, c'est-à-dire la grâce (conférée) par le Saint-Esprit » (τὴν ἐξ ὕψους δύναμιν, τοῦτ' ἔστι τὴν διὰ τοῦ ἁγίου Πνεύματος χάριν ἀμφιασάμενοι, PG, t. LXVIII, 268 C). « L'âme humaine est faible ... avant le baptême ; mais lorsqu'en recevant la grâce, elle a revêtu la *force* d'en haut, elle résiste vigoureusement à ses ennemis et triomphe » (PG, t. LXVIII, 273 B; cf. PG, t. LXXIV, 541 D).

Elle est comme un *rempart* et un mur de défense : « Il est impossible que l'âme humaine accomplisse quelque bien, triomphe de ses passions et évite les pièges du démon, si elle n'est *protégée*

Digitized by Google

par le rempart de la grâce du Saint-Esprit » (μὴ τῇ τοῦ ἁγίου Πνεύματος τετειχισμένην χάριτι, PG, t. LXXIV, 264 A).

Elle est le *vêtement*, l'*ornement*, la *richesse* de l'âme. « Ceux qui, par la foi au Christ, ont été appelés à l'adoption divine, ont dépouillé la bassesse de leur propre nature; et *ornés*, comme d'un brillant *vêtement*, par la grâce de Celui qui les honore (κατηγλαϊσμένοι δὲ ὥσπερ ἀμφίῳ λαμπρῷ τῇ τοῦ τιμῶντος χάριτι), ils s'élèvent à une dignité surnaturelle» (PG, t. LXXIII, 155 D, *In Joan.* I, 13; cf. PG, t. LXXI, 65 D; PG, t. LXXII, 45 C). « Lavés par le saint baptême, débarrassés de toutes souillures, nous sommes *enrichis* de la grâce qui vient d'en haut, et nous recevons la tunique d'allégresse » (τὴν ἄνωθεν καὶ ἐξ οὐρανοῦ καταπλουτοῦμεν χάριν, τὸν τῆς εὐφροσύνης χιτῶνα δεχόμενοι, PG, t. LXVIII, 752 B). « Il fallait que les chefs de l'Église ... fussent, avant les autres, *embellis* par la donation du Saint-Esprit, et *dorés* par la grâce divine et céleste (τῇ θείᾳ γε καὶ οὐρανίῳ καταχρυσοῦσθαι χάριτι, PG, t. LXXI, 376 D; cf. PG, t. LXXI, 380 B).

Elle est la *nourriture*, la *sève* de l'âme. « Le Christ est la vigne; et nous sommes les rameaux, nous qui sommes *engraissés* par la grâce et qui *buvons* pour notre fécondité spirituelle la puissance (conférée) par le Saint-Esprit » (πιαινομένους ὥσπερ τῇ χάριτι καὶ τὴν διὰ τοῦ Πνεύματος ἐκπίνοντας δύναμιν εἰς καρποφορίαν πνευματικήν, PG, t. LXXIV, 537 B, *In Joan.* XV, 1):

La grâce reçue au baptême (ἡ διὰ τοῦ βαπτίσματος χάρις) est la *voie* (τρίβος) qui nous conduit à l'immortalité (PG, t. LXIX, 625 C). Elle est le *gage*, les *arrhes* de la vie éternelle (PG, t. LXXIV, 572 C).

Tous ces caractères conviennent parfaitement à ce que nous appelons la *grâce sanctifiante*. Il est vrai que, chez saint Cyrille, on rencontre une autre série de textes, lesquels, à première vue, ont l'air de rejeter cette grâce sanctifiante ou de l'identifier avec le Saint-Esprit. Mais, à y regarder de plus près, on remarque vite que ces textes, loin d'exclure la grâce, s'efforcent de nous en faire concevoir toute la sublimité surnaturelle; ils veulent faire comprendre qu'elle est quelque chose de vraiment *divin*, qu'elle n'est pas une *qualité purement créée*, *séparable et indépendante du Saint-Esprit* : rien de créé n'est capable de nous sanctifier et de nous diviniser.

Digitized by Google

Dans le *Thesaurus* (assert. 34, PG, t. LXXV, 597 ABC), nous lisons : « Il est inutile, à ce qu'il semble, d'admettre un *intermédiaire* pour sanctifier la créature (περιττόν, ὡς φαίνεται, τὸ διὰ μέσου τινὸς ἁγιάζεσθαι τὴν κτίσιν), puisque la bonté de Dieu ne dédaigne pas de venir jusqu'aux plus petits et de les sanctifier par le Saint-Esprit... La loi de Moïse était imparfaite, mais nous croyons que la grâce de Notre-Seigneur est vraie et parfaite. *Quelle est donc cette grâce, sinon l'infusion du Saint-Esprit dans nos cœurs*, selon le mot de saint Paul. Mais comment la grâce qui est en nous sera-t-elle vraie, si *la sanctification nous est administrée* par une créature ? ... (1). Si le Saint Esprit n'opère pas par lui-même en nous, et s'il n'est pas par nature ce que nous savons ; si, après avoir été rempli par l'essence divine d'une sanctification participée, il ne fait que nous communiquer la grâce qui lui a été donnée, il est évident que c'est par une créature que la *grâce du Saint-Esprit nous est administrée*. Mais il n'en est pas ainsi... Le Saint-Esprit opère par lui-même en nous (αὐτουργὸν ἄρα τὸ Πνεῦμα ἐν ἡμῖν), nous sanctifiant véritablement et nous unissant à lui. »

Qu'y a-t-il dans ce développement ?

1. La grâce de la loi nouvelle, c'est l'infusion du Saint-Esprit, grâce vraie et parfaite.

2. Puisqu'elle est vraie et parfaite, *divinisante*, elle ne peut pas nous être communiquée par une simple créature.

3. Donc le Saint-Esprit, qui nous la communique, n'est pas une créature, *simple instrument* chargé de nous transmettre une sanctification qu'il aurait lui-même reçue par participation. On ne peut donc rien imaginer de plus favorable à notre doctrine de la grâce sanctifiante.

Nous dirons la même chose du passage suivant emprunté au dialogue VII du *de Trinitate* (PG, t. LXXV, 1088 B sq) : « *A*. Ce qui imprime en nous l'image divine, et, à la façon d'un cachet, communique la beauté surnaturelle, n'est-ce pas le Saint-Esprit ? — *B*. Très bien, répondent les adversaires ; pas comme Dieu pourtant, mais seulement *comme ministre de la grâce divine*. — *A*. Alors, ce n'est pas lui, mais la grâce conférée par lui, qui est imprimée en nous ? — *B*. Il semble. — *A*. Il faudrait donc

(1) Εἰ γὰρ οὐκ αὐτουργεῖ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐν ἡμῖν. Le mot αὐτουργεῖ, — plus bas αὐτουργόν — veut dire que le Saint-Esprit agit en vertu de sa propre puissance, et non comme *pur instrument* de la Divinité.

Digitized by Google

appeler l'homme image de la grâce, plutôt qu'image de Dieu... Et cependant la vérité est que notre âme n'est régénérée qu'en recevant l'image de Dieu. — *B.* Sans aucun doute. — *A.* Mais si *la grâce conférée par le Saint Esprit est quelque chose de séparé de son essence* (τῆς οὐσίας τοῦ Πνεύματος διεσχοινισμένη τις ἦν ἡ δι' αὐτοῦ χάρις), pourquoi le bienheureux Moïse n'a-t-il pas dit clairement que le Créateur, après avoir donné l'être au premier homme, lui insuffla la *grâce*? Et pourquoi le Christ ne nous a-t-il pas dit : Recevez *la grâce par le ministère du Saint-Esprit*? Moïse dit : *souffle de vie*, car la nature divine est la vie véritable, puisque c'est en elle que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous sommes. Le Sauveur dit : *Le Saint-Esprit*; et cet Esprit, il l'introduit et le fait habiter en nos âmes; par lui et en lui, il ramène notre nature à son état primitif, c'est-à-dire qu'il nous refait à sa propre ressemblance par la *sanctification*... L'Esprit est l'image parfaite et naturelle du Fils; formés selon cet Esprit par la *sanctification*, nous prenons nous-mêmes la forme de Dieu. C'est ce que nous dit l'Apôtre : « Mes enfants, que j'engendre de nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. » Le Christ est formé en nous par le Saint-Esprit, qui nous refaçonne selon Dieu... Le Saint-Esprit est donc Dieu, lui qui nous refait à l'image de Dieu, non par une *grâce ministérielle* (οὐχ ὡς διὰ χάριτος ὑπουργικῆς), mais en se donnant lui-même, à ceux qui en sont dignes, comme participation de la nature divine... — *B.* Je n'ai rien à reprendre dans ce que vous avez dit. — *A.* Mais nous sommes appelés et nous sommes réellement temples de Dieu et dieux; pourquoi cela? Que les adversaires nous l'expliquent, si nous ne recevons vraiment qu'une *grâce nue et sans hypostase* (εἴπερ ἐσμὲν ἀληθῶς ψιλῆς καὶ ἀνυπυστάτου χάριτος μέτοχοι). Mais il n'en est pas ainsi; nous sommes les temples de l'Esprit réellement subsistant; et nous sommes appelés dieux à cause de lui, parce que, par notre union avec lui, nous communiquons à la nature divine... L'Esprit Saint n'est donc pas différent de Dieu en substance. »

Résumons les principales idées de ce développement.

1. C'est le Saint-Esprit qui nous imprime l'image divine.

2. Ce n'est pas en nous conférant une grâce distincte de lui, une grâce qui lui servirait de simple instrument, une grâce nue et sans hypostase, qu'il nous divinise ainsi.

3. C'est lui-même qui se donne à nous par la *sanctification*; et en se donnant il nous divinise, donc il est Dieu.

Digitized by Google

On le voit par conséquent, ce que Cyrille repousse ici, c'est une grâce qui serait distincte et séparée du Saint-Esprit, une grâce dont il se servirait comme d'instrument pour nous sanctifier; mais il ne rejette pas la grâce surnaturelle et divine qui lui reste inséparablement unie et que nous appelons grâce sanctifiante ; n'est-ce pas elle qu'il désigne deux fois dans ce passage par le terme *sanctification* (ἁγιασμός) ?

Voici, pour terminer cette question, un texte dont la clarté supprimera, je crois, toute hésitation sur la pensée de Cyrille. A propos d'*Is.* XLIV, 21 : « Je t'ai *formé*, tu es mon serviteur », il énumère les différentes *formations* dont l'homme peut être l'objet. « Il y a pour l'homme une *formation* simple, comme lorsque notre premier père Adam fut formé de la terre... Après ce mode de création, il y a la *formation* qui nous est propre à chacun de nous : chacun est formé dans le sein de sa mère ; c'est par cette voie que tous nous venons à l'existence. Il y a ensuite cette *formation* par laquelle nous devenons enfants de Dieu, élevés intellectuellement par la connaissance des lois divines à une beauté surnaturelle, celle que procure à nos âmes l'ornement des vertus ; cette beauté est la beauté spirituelle. Il y a en même temps la *formation* dans le Christ à l'image du Christ par la participation au Saint-Esprit... Le Christ est *formé* en nous *grâce au Saint-Esprit qui introduit dans nos âmes une certaine forme divine par la sanctification et la justice.* C'est ainsi que s'imprime en nous le caractère de l'hypostase de Dieu le Père, grâce au Saint-Esprit qui nous assimile à lui *par la sanctification* » (*In Is.* l. 4, or. 2, PG, t. LXX, 956-957).

Concluons : saint Cyrille d'Alexandrie admet une *grâce sanctifiante*; mais il tient à bien faire comprendre qu'elle n'est pas quelque chose de séparé du Saint-Esprit, une sorte de *qualité instrumentale* à l'aide de laquelle il transformerait nos âmes ; la grâce, c'est l'infusion et l'action du Saint-Esprit dans l'âme juste.

3° *En quel sens et jusqu'à quel point est-il vrai de dire que les Patriarches et les Prophètes de l'Ancienne Loi n'avaient pas le Saint-Esprit ; et s'ils étaient privés de la présence de cet Esprit sanctificateur, comment ont-ils été justifiés?* (1).

(1) Cf. Petau, *De Trinit.*, l. 8, c. 7 ; t. III, p. 487 ; — Franzelin, *De Deo trino*, thes. 48 ; Weigl, *o. c.*, p. 284 sqq. ; Kohlhofer, *o. c.*, p. 22 ; Froget, *De l'habitation du S.-E.*, pp. 170 sqq. Paris, 1898.

Digitized by Google

Voici une première affirmation que nous trouvons dans les *Glaphyres* (*in Genes.*, l. 5; PG, t. LXIX, 233 A) : « Israel ne fut pas la demeure spirituelle de Dieu; Dieu n'habita pas en eux. Mais lorsque l'Église des nations eut enfanté le peuple nouveau, le Seigneur se prépara à lui-même une demeure. Quelle est-elle cette demeure? Nous, les croyants... Il habite en nous par le Saint-Esprit; mais, comme je viens de le dire, il n'habitait pas en Israel (κατοικεῖ ἐν ἡμῖν διὰ τοῦ Πνεύματος, καθάπερ ἀρτίως ἔφην, οὐ κατοικήσας ἐν Ἰσραήλ). Ceux qui vécurent avant l'Incarnation ne participaient pas au Saint-Esprit, ὡς ἐν τύπῳ λεγω τῷ καθ' ἡμᾶς; le très sage Jean nous l'indique clairement par ces paroles : « L'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'était pas encore glorifié. » Après sa résurrection, pour reformer la nature humaine à l'image divine, le Sauveur souffla d'abord sur ses Apôtres, en disant : « Recevez le Saint-Esprit. » Le divin Paul dit lui aussi quelque part : « Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude pour la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption en qui nous crions : Abba, Père. » L'esprit de servitude était en Israel, mais en nous, fils de Rachel, c'est-à-dire, de l'Église des nations, c'est l'Esprit de Dieu pour l'adoption, qui fait de nous sa demeure spirituelle. »

Il est difficile d'être plus catégorique : « Israel ne fut pas la demeure spirituelle de Dieu; Dieu n'habita pas en eux. » — « Il habite en nous par le Saint-Esprit; il n'habitait pas en eux. » — « Ceux qui vécurent avant l'Incarnation, ne participaient pas au Saint-Esprit. » — « L'esprit de servitude était en Israel; en nous, c'est l'Esprit de Dieu. »

On rencontre souvent chez saint Cyrille cette idée que l'esprit de servitude était en Israel. PG, t. LXVIII, 613 BCD : « Remarquez qu'il n'y avait pas d'or dans l'autel du culte légal. Dieu voulait par là nous indiquer que la Loi ne donne en aucune façon le Saint-Esprit... L'esprit de servitude était en Israel; mais à nous le Don a été distribué par le Christ après sa résurrection d'entre les morts... La preuve que la vertu du culte légal n'allait pas jusqu'à communiquer le Saint-Esprit,... se trouve dans ces paroles de saint Jean : « Le Saint-Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'était pas encore glorifié. » C'est seulement après la résurrection du Christ que la nature humaine fut dorée par le Saint-Esprit. » (Cf. PG, t. LXXVI, 668 B; PG, t. LXXVII, 700 CD; 1049 A; PG, t. LXXIII, 156 C).

Digitized by Google

Mais que faut-il entendre par cet esprit de servitude? C'est vraisemblablement une simple disposition intérieure de l'âme, un sentiment de crainte respectueuse vis-à-vis de la Divinité. En tout cas, on peut dire que cet *esprit de servitude* n'est en aucune façon le Saint-Esprit : dans le texte précédent, il est opposé à l'*Esprit de Dieu*; ailleurs il est opposé à l'*Esprit Saint* (PG, t. LXXVI, 668 B : Καὶ Πνεῦμα μὲν ἦν ἐν ἐκείνοις δουλείας, ἐν ἡμῖν δὲ τὸ ἐλεύθερον καὶ υἱοποιὸν, τουτέστι τὸ ἅγιον. PG, LXXVII, 1049 A : Εκ τοῦ δοῦλον ἔχειν ἐν ἑαυτοῖς Πνεῦμα, πεπλουτήκασι τὸ ἐλευθεροῦν, τουτέστι τὸ ἅγιον). Et de fait un esprit de *servitude*, un esprit *serf* ne peut pas être l'Esprit de Dieu; la servitude, nom et chose, est le propre de la créature, mais ne convient aucunement à Dieu (PG, t. LXXV, 1097 D : Τὸ δὲ τῆς δουλείας ὄνομά τε καὶ χρῆμα... Θεοῦ πάντως ἀφεστήξει μακράν).

Cyrille ne nous dit nulle part, si sa croyance en la matière qui nous occupe, a été influencée par l'enseignement de ses prédécesseurs. Mais nous avons déjà pu constater que son point d'appui le plus ferme est le texte de saint Jean : « L'Esprit n'était pas encore, car Jésus n'était pas encore glorifié » (Jo. VII, 39). Puisque le commentaire qu'il a fait de ce verset nous est parvenu (PG, t. LXXIII, 749 D sqq = Pusey, t. I, p. 690 sqq), lisons-le; nous avons grande chance d'y trouver sa pensée sous sa forme la plus complète.

Cette affirmation de l'Évangéliste ne laisse pas de l'embarrasser un peu. « L'intelligence de ces paroles, dit-il, exige un examen attentif, et pour pénétrer la profondeur de ce mystère, il est besoin d'une grande vivacité d'esprit. Si l'on se rappelle en effet les saints Prophètes, on se demande inévitablement comment il se fait que « le Saint-Esprit n'était pas encore », alors que tant de Prophètes ont révélé *dans l'Esprit* par de longs discours les mystères divins du Christ; nous ne sommes pas en effet assez dénués de sens pour penser que l'intelligence des Saints était privée de l'Esprit. La forme même des prophéties que nous trouvons dans les Livres saints, nous impose pour ainsi dire la nécessité de croire qu'en toute vérité ils étaient πνευματοφόροι. Samuel dit à Saül : « L'Esprit du Seigneur tombera sur toi et tu seras changé en un autre homme. » A propos du bienheureux Élisée, il est écrit : « Et il arriva, pendant qu'il chantait, la main du Seigneur vint sur lui. » Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même déclare que David a connu

Digitized by Google

les mystères dans l'Esprit. Il serait facile de multiplier les témoignages de ce genre, qui montreraient à l'évidence que les Saints étaient πνευματοφοροῦντες. Mais sur un point aussi clair, il est inutile et il serait fastidieux de s'étendre davantage. »

Nous avons recueilli précédemment une première affirmation de Cyrille : « Le Saint-Esprit n'habitait pas en Israel. » En voici une seconde, qu'il faut retenir avec le même soin : « Les Prophètes étaient πνευματοφόροι, πνευματοφοροῦντες. » D'autant plus qu'elle se représente en d'autres endroits sous des formes apparemment équivalentes. Dans les *Glaphyres sur l'Exode*, nous trouvons cette phrase : « Comme il n'y a qu'un seul Père et un seul Fils, de même *il n'y a qu'un seul Esprit Saint qui est dans les Prophètes et en nous; c'est dans le même Esprit Saint que Dieu sanctifie les Saints qui nous ont précédés et nous-mêmes* » (Ἐν τῷ ἑνὶ καὶ ἁγίῳ Πνεύματι τούς τέ πρὸ ἡμῶν ἁγίους καὶ ἡμᾶς αὐτοὺς ἁγιάζει Θεός. PG, t. LXIX, 464 D). Dans le dialogue VI *de Trinitate*, on lit : « Pendant que Samson porta toute sa chevelure, le Saint-Esprit l'assista et combattit avec lui » (παρεῖναί τε καὶ συναθλεῖν τὸ Πνεῦμα λέγεται. PG, t. LXXV, 1095 B). Et dans l'*assertion* XI du *Thesaurus* : « Jean-Baptiste fut participant du Saint-Esprit (Πνεύματος ἁγίου μέτοχος ὢν) et rempli de la grâce prophétique dès le sein de sa mère » (PG, t. LXXV, 169 C). Par conséquent sous l'Ancienne Loi, il y avait une influence du Saint-Esprit que Cyrille reconnait chez les Prophètes en général, et en particulier chez Samson et chez Jean-Baptiste. Mais il ne dit pas en quoi consistait cette influence.

Revenons à notre commentaire de Jo. VII, 39 (PG, t. LXXIII, 752 B). Il est inutile d'insister, disions-nous, sur ce fait qui est clair : les Prophètes étaient πνευματοφόροι. « Mais ce qu'il faut chercher avec soin, c'est de quelle façon l'Esprit n'était pas encore; car il est bien évident que le bienheureux Évangéliste a dit la vérité. Sans doute Dieu seul peut tout connaître parfaitement ; et il ne nous convient pas de scruter trop curieusement ce qui nous dépasse. » On sent de plus en plus l'hésitation du commentateur en face d'un texte qui lui paraît difficile. Pour ne pas s'exposer à faire fausse route, nous allons le voir procéder lentement et méthodiquement.

Il commence par rappeler que le Saint-Esprit avait été donné au premier homme avec la vie. Par suite du péché, l'Esprit s'en

Digitized by Google

était allé; et pour le rendre à la nature humaine, il fallut que le Verbe se fît homme et le reçût dans son humanité. C'est dans le Christ d'abord que le Saint-Esprit fut rendu à notre nature, et par lui, une fois ressuscité, il fut communiqué aux Apôtres, puis aux autres fidèles (PG, t. LXXIII, 752C-757A) (1).

Cet exposé est bien conforme au sens obvie du texte de saint Jean : « Le Saint-Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'était pas encore glorifié. » — « Mais s'il en est ainsi [si le Saint-Esprit n'a été donné que par Notre-Seigneur et après sa résurrection], comment le Saint-Esprit était-il dans les Prophètes? Réfléchissons un peu... *Dans les saints Prophètes, il y avait une sorte d'illumination et d'inspiration puissante du Saint-Esprit, capable de les conduire à la connaissance de l'avenir et des choses cachées : mais en ceux qui croient au Christ, ce n'est plus une simple inspiration du Saint-Esprit, c'est le Saint-Esprit lui-même qui habite et qui fixe sa demeure* (2). Et c'est pour cela que nous sommes appelés temples de Dieu, alors qu'aucun des saints Prophètes n'a jamais été appelé temple de Dieu. »

Voilà encore une nouvelle affirmation bien catégorique, qu'il importe de remarquer et de retenir.

Cyrille n'a pas encore dit son dernier mot; il continue : « Comment faut-il comprendre ces paroles du Sauveur : « En vérité, en vérité, je vous le dis, nul ne s'est levé, parmi ceux qui sont nés de la femme, plus grand que Jean-Baptiste; mais le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui » ? Qu'est-ce que le royaume des cieux? C'est la donation du Saint-Esprit, selon cette parole : « le royaume des cieux est en vous »; le Saint-Esprit habite en effet en nous par la foi. Vous voyez donc comment Notre-Seigneur place avant tous les enfants de la femme, celui, même imparfait, qui est dans le royaume des cieux! Qu'on se garde bien cependant de croire que nous voulons rabaisser la vertu des Saints et que nous disons meilleurs qu'eux les plus imparfaits eux-mêmes. Nous ne disons pas cela; la beauté de leur vie est incomparable... Le bienheureux Baptiste était vraiment grand et remarquable par toutes sortes de vertus, il avait atteint les limites de la justice possible à l'homme, au point que rien ne le surpassait plus. Mais

(1) Comme j'ai eu l'occasion de développer tout cela très longuement dans la première partie, j'ai cru inutile de traduire ici le mot à mot du texte.

(2) Voir plus haut, p. 15, note 2.

Digitized by Google

alors même, il suppliait le Christ, en disant : « J'ai besoin d'être baptisé par vous, et c'est vous qui venez à moi ! » Vous voyez comment lui, qui était aussi parfait qu'il est possible aux hommes fils de la femme, il demande à être recréé en quelque sorte et régénéré par le Saint-Esprit? Vous voyez comment il reconnaît la supériorité des régénérés, en disant qu'il a besoin lui-même de cette régénération? Car si la condition du baptisé n'était pas préférable, pourquoi demanderait-il à être baptisé? Et s'il sait que par le baptême il acquerra quelque chose, n'est-ce pas qu'il connaît la supériorité des baptisés? Le Christ déclare donc que le plus petit dans le royaume des cieux, c'est-à-dire celui qui vient d'être baptisé et n'a encore pratiqué aucune vertu, est plus grand que Jean-Baptiste lui-même. C'est que le bienheureux Baptiste était né de la femme, tandis que le baptisé est né de Dieu et participe à la nature divine; il possède en lui le Saint-Esprit et est appelé temple de Dieu. »

Entre Jean-Baptiste et les baptisés, la différence est donc claire: il peut l'emporter de beaucoup sur eux par la sainteté de sa conduite; il leur est pourtant inférieur, parce qu'il n'a pas été régénéré et qu'il n'a pas, habitant en lui, le Saint-Esprit. Cette conclusion, elle se trouve encore formulée en toutes lettres dans un autre passage de Cyrille (PG, t. LXXII, 400 A) : « Après sa résurrection, le Christ donna l'Esprit d'adoption; mais le bienheureux Jean était parti avant cette donation de l'Esprit. Aussi, bien que nous soyons inférieurs en vertu à ceux qui ont pratiqué la justice sous la Loi, nous sommes cependant par le Christ dans une condition supérieure. » (Cf. PG, t. LXXV, 173 B sqq).

En quelques lignes finales, Cyrille résume ses longs développements sur le fameux verset Jo. VII, 39 : « Le Saint-Esprit *était dans les Prophètes pour le besoin de la prophétie* (pour permettre de prophétiser (?) : διὰ τὴν τοῦ προφητεύειν χρείαν); mais maintenant il habite par le Christ dans les croyants, après avoir habité d'abord dans le Christ lui-même devenu homme... Par conséquent, lorsque le divin Évangéliste nous dit : « L'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'était pas encore glorifié », il faut croire sans doute qu'il veut parler de l'*inhabitation complète et parfaite du Saint-Esprit dans les hommes.* »

Il faut avouer que ces dernières phrases, qui ont l'air de vouloir dire le dernier mot sur la question, sont loin de satisfaire. Que peut bien être cette *présence du Saint-Esprit dans les Prophètes*

Digitized by Google

pour le besoin de la prophétie? En quoi se distingue-t-elle de l'*inhabitation complète et parfaite du Saint-Esprit* réservée aux disciples du Christ? Je ne sais si je me trompe; mais il me semble que pour en saisir le sens, il faut se laisser éclairer par les affirmations que nous avons précédemment rencontrées.

Cyrille disait tout à l'heure que « dans les Prophètes il y a une sorte d'illumination et d'inspiration puissante du Saint-Esprit, capable de leur donner la connaissance de l'avenir et des choses cachées. Voilà sans doute la clef de toutes les autres assertions : c'est grâce à cette illumination et à cette inspiration que les Prophètes sont πνευματοφόροι (sous l'influence du Saint-Esprit); et cette illumination qui permet de prévoir l'avenir peut très bien être appelée une présence du Saint-Esprit pour le besoin de la prophétie. Ce serait une présence très imparfaite, — ce que Petau (*de Trinit.*, l. 8, c. 7) désigne par le mot de présence κατ' ἐνέργειαν (1). La présence complète et parfaite, — l'inhabitation substantielle, κατ' οὐσίαν, — n'a été accordée à personne sous l'Ancienne Loi : Dieu n'habitait pas en Israel; elle était réservée à la Nouvelle Loi et aux disciples du Christ.

Cette interprétation a chance d'être la vraie, car elle est la seule qui rende raison de tous les textes. Au reste, Cyrille n'est pas seul à penser de la sorte; nous connaissons déjà les paroles de saint Grégoire de Nazianze : « Autrefois le Saint-Esprit était présent par son action (ἐνεργείᾳ παρόν); maintenant il est présent par sa substance (οὐσιωδῶς).

Malgré cette profonde infériorité de la Loi, les Israélites n'étaient pas dépourvus de secours surnaturels. « Tout ce qui était nécessaire pour les délivrer des antiques maladies, pour les rendre heureux dans la crainte du Seigneur, et pour les aider à pratiquer la justice légale, tout cela leur a été donné » (PG, t. LXXVI, 668AB). Ils n'étaient pas en réalité, comme nous, les fils adoptifs du Père céleste; ils étaient appelés fils, seulement en figure (PG, t. LXXIII, 156BC). Cependant, par miséricorde et par faveur, ils furent traités comme des fils (PG, t. LXX, 17C). Il y eut en fait parmi eux de grands saints, des personnages, comme Jean-Baptiste, d'une vertu éminente (PG, t. LXXIV, 901CD; PG, t. LXXIII, 757C). Les œuvres de la Loi ne leur

(1) Pour Samson *qui était assisté du Saint-Esprit* et pour Jean-Baptiste *qui avait reçu le Saint-Esprit dès le sein de sa mère*, il s'agirait de cette même présence imparfaite, etc. κατ' ἐνέργειαν.

Digitized by Google

servaient de rien (PG, t. LXIX, 416C; PG, t. LXXIII, 857D); mais la foi, plus ancienne que la Loi et la circoncision, la foi les justifiait : c'est par la foi et non par la circoncision qu'Abraham fut justifié et établi dans l'amitié de Dieu (PG, t. LXVIII, 217CD; PG, t. LXIX, 112A sqq; PG, t. LXXIV, 388D). L'Exode (IV, 24) raconte qu'un jour l'ange du Seigneur se présenta à Moïse et le menaça de mort; aussitôt Sepphora prit une pierre et circoncit son fils; l'ange alors s'éloigna sans faire aucun mal à Moïse. Cyrille voit dans ce fait une image et une figure de ce qui s'est passé pour Israel : Moïse échappa à la mort grâce à la circoncision de son fils; ainsi « la mort n'est pas épargnée à ceux-là seulement qui ont reçu la circoncision du Christ; mais le mystère du Christ a été profitable aux Patriarches eux-mêmes. Nous étions tous morts en Adam; c'est à tous également que s'étend la grâce du Christ » (PG, t. LXVIII, 260C). Les Anciens, qui ont vécu avant l'Incarnation, n'ont point eu de part, nous l'avons vu, au « royaume des cieux » qui est la *donation du Saint-Esprit*. Mais il y a un « royaume des cieux », *la vie éternelle*, dont ils ne seront pas exclus. Ce « royaume des cieux », objet des espérances des Prophètes et récompense des Saints, leur a été préparé par Dieu qui les a connus dès l'origine (PG, t. LXXV, 176C).

Nous sommes enfin parvenus au terme de cette longue discussion. Aux trois questions posées par les théologiens modernes, nous avons tâché de dire dans quelle mesure et de quelle manière Cyrille d'Alexandrie répond. De parti pris, pour ne pas nous attarder à côté de notre sujet, nous avons cru devoir nous en tenir aux seuls textes de notre docteur. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il est un isolé parmi les Pères grecs et que ses conceptions sont une anomalie; ce serait montrer que l'on ignore ou que l'on méconnait l'un des traits les plus caractéristiques de saint Cyrille, je veux dire son amour de l'enseignement traditionnel. Nous le disions en commençant, c'est la doctrine d'Athanase, de Basile, de Grégoire de Nazianze, qu'il exprime en son langage à lui, en la marquant de l'empreinte de son vigoureux génie (1).

Jersey. JOSEPH MAHÉ, S. J.

(1) Il serait hors de propos d'en donner ici la preuve détaillée; on trouverait toutes les indications utiles dans les monographies signalées, p. 470, note 1.

Digitized by Google

UN RECUEIL MANUSCRIT DE SERMONS

PRONONCÉS

aux Conciles de Constance et de Bâle.

Ce manuscrit a été acquis par moi, il y a trois ans, par le plus grand des hasards. Il porte, collée sur la couverture, une étroite bande de parchemin avec le titre suivant : *Sermones magistrales de tempore et de sanctis.* On verra que ce titre est exact.

La reliure est en bois revêtu de peau rouge. Il y avait jadis deux fermoirs et, aux angles de la couverture, des clous à large tête, qui ont disparu.

Le manuscrit est en papier et mesure 287 × 210 mill. Il compte 239 folios écrits, plus deux au commencement et deux à la fin, restés blancs.

La feuille de garde est un morceau de parchemin écrit, contenant des pièces de procédure de l'officialité de Breslau (Silésie) et un commencement de sentence prononcée, en appel, le 10 juillet 1420, par l'official de Gnezen, probablement dans la cause à laquelle appartiennent les autres fragments.

La foliotation, du xve siècle, est en chiffres arabes. Les pages portent, chacune, deux colonnes d'écriture et les colonnes sont limitées par des traits horizontaux et verticaux. L'écriture est une gothique minuscule, qui est près d'être cursive. Les abréviations sont nombreuses.

L'encre est noire, sauf dans les titres des sermons et les signes paragraphiques, où elle est rouge; sauf aussi les noms des auteurs et des ouvrages cités en référence qui sont soulignés d'un trait rouge, et certaines majuscules qui sont pointées de même.

Le texte est parfaitement lisible et le manuscrit dans un état de conservation irréprochable.

La *provenance* est facile à déterminer. Une main du xviie ou xviiie siècle a écrit en tête du folio 1er les mots : *Conventus Crembsensis, ordinis pr*[*aedicatorum*] (1), qui indiquent que le ms. a appar-

(1) La lecture de ce mot est douteuse.

Digitized by Google

tenu à un couvent de *Krems*, ville d'Autriche, au dessous de l'Ens.

Avant de devenir la propriété de ce couvent le recueil avait appartenu à un chanoine du monastère de *Klosterneuburg*, dans le diocèse de Passau (Autriche, au dessous de l'Ens). Cela ressort d'une note mise au f° 206A, comme conclusion d'une première partie du recueil. Voici le texte de cette précieuse note :

« *Liber sermonum magistralium de festivitatibus et sanctis sacrorum Basiliensis et Constantiensis conciliorum gloriosissime virginis Marie monasterii Newnburgensis, Pataviensis diocesis, in persona egregii viri domini Chollomanni Chnapp de Hyppleins, decretorum doctoris, canonici et confratris eiusdem monasterii, eo tempore reverendi in Christo patris et domini, domini Sigismundi* (1) *prepositi venerabilisque sancte Salczburgensis ecclesie cappituli* [?], *ac aliorum ejusdem ordinis et dyocesis septem prelatorum in prefato Basiliensi concilio oratoris, comparatus, scriptus et finitus sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo tercio, decima die mensis decembris.* »

Ainsi, le recueil a été compilé par Coloman Chnapp, († 1443) chanoine régulier du monastère de Klosterneuburg, qui représentait au concile de Bâle divers prélats de l'ordre des chanoines réguliers de Latran, et en particulier le prévôt et le chapitre de Salzbourg (2). On savait déjà qu'il avait rapporté de Bâle un recueil des décrets du concile et des discours qui avaient été prononcés devant l'assemblée. La Bibliothèque de son monastère conserve encore plusieurs volumes de copies qui lui sont attribués (3). Il ne nous a pas été possible de les confronter avec notre manuscrit. — Retenons que la première

(1) Sigismond de Volkerstorf, qui devint archevêque de Salzbourg en 1452. EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. II, p. 252. Münster, 1898.

(2) Muni de pleins pouvoirs des prévôts intéressés, il se rendit à Bâle avec son collègue Conrad de Waldhausen et fut admis à la Congrégation générale du Concile, le 30 janvier 1433. (HALLER, *Concilium Basiliense*, t II, *Die Protocoll des Concils, 1431-1433*, p. 330, Bâle, 1897). Il fut desservi auprès du duc d'Autriche, Albert V, par des adversaires implacables, qui le représentèrent comme opposé à l'œuvre de Réforme pour laquelle on l'avait mandé à Bâle. Le duc exigea son rappel et sa disgrâce. Il quitta Bâle en 1435, non sans avoir obtenu de l'assemblée une lettre élogieuse attestant son activité et son zèle, et réfutant les dires de ses colomniateurs. FISCHER, *Merkwürdiger Schicksale des Stiftes und des Stadtes Klosterneuburg*, t. I, p. 206-207 ; t. II, p 445-446, n. CXCV. Vienne, 1815 ; STARZER, *Topographie von Niederösterreich*, Fünfter Band ; IV part., art. *Klosterneuburg*, p. 226. Vienne, 1897.

(3) Ce sont les manuscrits 637B, 640 et 82. ZEIBIG, *Die Bibliothek des Stiftes Klosterneuburg*, p. 10 (s. l. d. n. n. d. l'é.)

Digitized by Google

partie de ce dernier (f. 1-206A) a été écrite à Bâle et terminée le 10 décembre 1433 : *eo tempore... comparatus, scriptus et finitus.* Les trente-trois dernières pages du volume furent remplies dans la suite de documents divers dont on verra plus loin la liste.

I.

Inventaire du Manuscrit.

Sermones de festivitatibus et sanctis facti in Concilio Basiliensi sub anno domini Millesimo cccc° tricesimo secundo et tercio [f° 1A].

1. — *Et primo de Circumcisione domini. Sermo primus* [1-9A] « Instantis sacratissime festivitatis... » — Mentionné par Labbe-Coleti, *Concil.* t. XVII, col. 1320, comme ayant été prononcé au concile de *Bâle.* — Il est probablement du 1er janvier 1433 et a été prononcé par Thomas de Bohême, docteur de l'Université de Vienne. (Haller, *o. c.*, p. 301).

2. — *Sermo in Epiphania Domini* [9B-13B]. « Venit lumen tuum. Ysa. LX°. »

3. — *Sermo de Sancto Thoma de Aquino* [15B-17D]. « Vos estis lux mundi. Math. V° capitulo. »

4. — *Sermo de Annunciatione beate Marie virginis* [18A-20C]. « Virtus Altissimi obumbrabit tibi. » — Concile de Bâle, 25 mars 1432 : allusions à l'union des Grecs, à la venue des Hussites, à l'opposition du pape (f°s 20B C). L'orateur est Jean Sufflet, prémontré. (Haller, *o. c.*, p. 69).

5. — *Sermo gloriose virginis Marie de Purificatione* [20C-28D]. « Viderunt oculi mei salutare tuum. Luc. 2°. »

6. — *Sermo sanctorum Philippi et Jacobi Apostolorum in Concilio Basiliensi factus,* 1433° [29A-32D]. « Stabunt justi in magna constantia. »

7. — *Sermo de Ascensione Domini* [33A-38A]. « Videntibus illis elevatus est. » — Prononcé peut-être, à Bâle, le 29 mai 1432, par l'abbé de Prully (Haller, *op. cit.*, p. 128).

8. — *Sermo de Corpore Christi* [38a-41d]. « Caro mea vere est cibus. »

Schelhorn, *Amoenitates litterariae*, t. XI, p. 213-221, signale un sermon sur ce thème prononcé le jour du *Corpus Domini* (18 juin), de l'an 1416, au concile de *Constance* par l'évêque de Fermo, Jean Bertholdi, franciscain. La teneur du présent discours ne répugne pas à l'identification. Jean Bertholdi stigmatisait la simonie et l'avarice des clercs ; ce que fait l'auteur de notre sermon (f° 39cd).

Digitized by Google

9. — *Sermo Joannis Zacharie predicatus de Spiritu Sancto* [41d-45a]. « Apparuerunt eis dispertite lingue. »

Concile de *Constance*.

10. — *Sermo de Spiritu Sancto* [43a-47a]. « Paraclitus autem Spiritus Sanctus. »

Prononcé au concile de *Bâle*. F° 46B, il est dit que l'hérésie hussite sévit depuis 22 ans.

11. — *Sermo de Sancta Trinitate* [47a-49d]. « Tres unum sunt. Prima Johannis, v°. » — Prononcé peut-être à Bâle, le 15 juin 1432, par Henri Caldise, dominicain, procureur de l'archevêque de Mayence. (Haller, *o. c.*, p. 142).

12. — *Sermo in die sancti Michaelis factus per magistrum Johannem Polmar, sacri Palatii auditorem* [49d-53a]. « In hac sacratissima celebritate. »

Concile de *Bâle*. Signalé dans le Protocole du concile, 29 sept. 1432. (Haller, *o. c.*, p. 233).

13. — *Sermo de Sancto Jeronimo* [53a-57d]. « Si quis vestrum me forte miratur... » — Mentionné par Labbe-Coleti, XVII, col. 1320, comme ayant été prononcé au concile de *Bâle*. — Les allusions de l'orateur confirment cette donnée. Peut-être du 30 sept. 1432. Ce jour-là le sermon fut fait par le provincial des dominicains de Lombardie. (Haller, *o. c.*, p. 233).

14. — *Sermo de Resurrectione Domini* [57d-61d]. « Ihesum queritis Nazarenum. »

L'orateur est un moine. F° 58a : « vos quoque peramandi fratres mei monastici professores. »

15. — *Sermo de sancto Johanne Baptista factus per episcopum Orthonensem de partibus Tuscie* [61d-66d]. « Serenissimi domini ac patres celeberrimi, ceterique viri optimi. » — *Bâle* (F° 64a) : « Iste est ergo ille Johannes qui... scribit Apokalipsi, 1° (capitulo), dicens : Ecclesiis que sunt in Asya, id est in *Basilea* : Gratia vobis et pax. »

16. — *Sermo de Assumptione gloriosissime virginis Marie* [67a-70c]. « Quasi cedrus exaltata sum in Libano. »

Concile de *Bâle* : Allusions au différend entre le concile et le pape. Le concile se prétend supérieur au pape en ce qui concerne la foi, l'extinction des schismes et la réforme de l'Église (f° 69b-c). Cela nous reporte au mois d'août 1432 (1). D'après le protocole du concile, le sermon du 15 août 1432 fut prêché par Gilles Carlier, doyen de Cambrai, qui prit en effet le thème ci-dessus (Haller, *o. c.*, p. 194).

(1) Hergenröther-Kirsch, *Handbuch des Allgemeinen Kirchengeschichte*, t. III, p. 913-914. Fribourg-Br., 1904.

Digitized by Google

17. — *Sermo in Nativitate gloriosissime semper Virginis Marie* [70c-78b]. « Audite disciplinam. Verba sunt gloriosissime Virginis Marie. » — Concile de *Constance* : F° 76d : « Vos ergo, o patres reverendissimi, audite quid dicat vobis hoc sacrum concilium *Constantiense.* »

18. — *De sancto Dominico* [78c-80d]. « Diei tam grati letique solemnitas. »

L'orateur est un dominicain : « hunc ordinem nostrum » (f° 80ab). Un discours ayant le même *incipit* a été prononcé au concile de *Bâle.* (Labbe-Coleti, XVII, col. 1320.) Nul doute que ce soit celui-ci (f° 80cd).

19. — *De sancto Augustino* [80d-85d]. « Luceat lux vestra coram hominibus. » — Même *incipit* pour un sermon du concile de Bâle. (Labbe-Coleti, XVII, 1320.)

20. — *De sancto Bartholomeo* [85d-90a]. « Tulerunt michi palium. Verba sunt celestis sponse Canticorum. » — *Concile de Bâle.* Voir *incipit* dans Labbe-Coleti, XVII, 1320 ; et, aux fos 89-90A du présent manuscrit. des allusions aux affaires de Bâle.

21. — *De nativitate virginis Marie* [90a-97d]. « Liber generationis Ihesu Christi. Hoc verbum dyaconus noster in principio recitat. »

Concile de *Bâle* : F° 95b : « Hic est *Basilee* barba Aaron, praelati et pontifices. » (Cf. Labbe-Coleti, XVII, 1320). — Probablement du 8 septembre 1433. D'après le protocole du Concile, l'abbé de S. Oyan (S. Claude, Jura) prêcha, ce jour-là, sur le thème ci-dessus. (Haller, *o. c.*, p. 478.) Ce sermon et les deux suivants sont les plus importants du recueil, à cause des allusions historiques qu'ils présentent.

22. — *De omnibus sanctis* [97d-104b]. « Preclarissimi domini patres omnium culminum honore dignissimi. »

Sermon du concile de *Constance* : f° 97d : « in hac *Constantiensi* urbe. » Prononcé probablement le 1er novembre 1417. Durant le mois d'octobre les difficultés graves qui divisaient les membres de l'assemblée avaient été aplanies : on s'était entendu pour élire le pape avant de procéder à la réforme de l'Église ; on avait fixé la procédure de l'élection (1). Aussi l'orateur de la Toussaint peut-il célébrer l'union enfin réalisée : « unanimes uno corde in hunc diem currimus » (f° 101b), et saluer la prochaine apparition du pontife légitime :

(1) Salembier, *Le grand Schisme d'Occident*, pp. 377-378. Paris, 1902². Noël Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident*, t. IV, p. 390, 391, 402. Paris, 1902.

Digitized by Google

« Salve ergo dies festa, dierumque festissima, que post prioris mesticie tenebras prima nostri solatii prescintillas auroram ! Tu oriundum cito lumen indubitati pontificis vicinitatis gaudio paranimpha prenuncias ! Tu leticie liram languoribus nostris offers et anxiatis te exhibes medelam doloris, Syonque lugentibus consolationem ponis, et pro cinere pristino promittis coronam, pro luctus laboritio oleum offers gaudii, et pro meroris spiritu palium nove laudis. Ysaie LXI° » (f° 98b).

L'orateur continue sur ce thème de joie et de triomphe.

23. — *In exequiis episcopi de Anglia* [104c-110c]. « O majestatis regie, patrum et dominorum preclara conventio. »

Éloge funèbre de Robert Hallum, évêque de Salisbury, prononcé, en présence de l'empereur Sigismond, par un docteur d'Oxford (f° 103b, 108c). L'évêque de Salisbury était mort à Constance, le 4 septembre 1417. Le discours fut prononcé au service du neuvième jour (mi-septembre). Le défunt, docteur de l'université d'Oxford, avait été archidiacre de Cantorbery (1400), puis archevêque d'York (1406), enfin évêque de Salisbury (1407). Il joua un grand rôle au concile de Pise. Innocent VII avait voulu lui donner le chapeau (f° 108d), que Jean XXIII lui conféra, le 6 juin 1411 ; mais cette nomination resta lettre morte. Robert ne reçut même pas de titre cardinalice. Il avait été, à Constance, le chef très influent de la nation anglaise. A son sens, qui était celui des représentants de sa nation, l'œuvre de Réforme aurait dû précéder l'élection pontificale. Sa mort provoqua l'accession en masse des Anglais au parti romain, ce qui contribua à empêcher l'ajournement du conclave (1).

Voici un extrait de son éloge :

« Vale ergo, gloriose pater, qui mundi gloria non ad labem sed ad... [?] (2) honestatis usus fueras instrumentum, in qua tamen per fastigia quantum olim nitueras, qui ante culmen pontificii Cantuariensis archidyaconus solempnissimeque in aliis beneficiatus extiteras; quam celeber iste dies tue doctorationis in alma matre mea universitate Oxoniensi, ac si fuisset regie coronationis, splenduerat : quam universitatem preclarissimam, sacrorum canonum professor effectus, annis pluribus rexeras ad perpetuam tui laudem ; medioque tempore convolans ad apostolice sedis gremium, quantam in conspectu felicis memorie domini Innocentii, ut dicam, salva pace omnium, sic in sua dudum obedientia nuncupati, gratiam promeruceras, plures de dominis meis qui sunt hic et qui tunc ibi erant luce noverunt clarius ; et qualiter ad sublimem cardinalatus apicem in duorum temporibus summorum pontificum tua fuisset assumpta paternitas, si non urgentes cause humiliter tanto oneri te cedere novisset. Episcopalis tamen infula et archiepiscopale pallium ob

(1) Eubel, *Hierarchia*, I, pp. 32, 242; II, p. 458; Hergenröther-Kirsch, *o. c.*, III, p. 850, 871 ; N. Valois, *o. c.*, IV, pp. 369, 371, 380, 382, 389, etc.

(2) Peut-être *triumphum*.

Digitized by Google

insignia tua merita te sublimare noverant; in quo statu spirituali ordinato regimine te reddideras virtuosum... Plangat ergo Saresbiriensis ecclesia se tam insigni modo viduata pontifice! Collacrimet etiam Eboracensis provincia que tanto fore se sperabat gausura pastore! Sed, ut ex corde loquar, ulula, plange, et deplora ecclesia tota Anglie que altero velut Hectore, invictissimo pugile, es privata et bene noveras huius morte fortissimam tui, prohdolor! corruisse columpnam! » (f° 108c-d)

24. — *In exequiis prothonotarii de Anglia* [110c-115]. « Cogitis me, o amatores et amici reverendi hujus patris ».

Eloge funèbre de *Richard Decham* (f. 111d), dont voici les titres et dignités :

« Eximius sacre theologie professor..., Archidyaconus Norfolchie, in ecclesia Norwicensi, aliarumque cathedralium ecclesiarum canonicus honoribus, et sancte sedis apostolice prothonotarius, clarissime memorie H., regis Anglorum defuncti clericus quondam et familiaris carissimus, ad sanctam Romanam curiam et ad varia regna majestatis sue variis ambasiatis decoratus, magisterque sui regalis collegii, notabilis inter cetera omnium studiorum collegia in universitate alma Cantibrigiensi, cujus universitatis ad tui culminis eminenciam repetitis vicibus eras rector famosissimus. » (f. 113b).

25. — *Sermo in exequiis cujusdam defuncti* [115a-119b]. « In Christo Reverendissimi patres et domini. »

Eloge funèbre de Guillaume Corff, dont voici les titres et dignités :

F° 116a : « Fuit siquidem clarissimus iste vir cujus hodie funerales persolvuntur exequie, nomine dictus *Guillelmus* cognomento *Corff*, origine anglicus, de clara et fideli prosapia ortum ducens, ordine sacerdos, gradu eximius, sacre theologie professor, officio prepositus et gubernator illius famosi et insignis collegii in alma universitate studii Oxoniensis quod ex fundatione regum Anglie illustrium Aula Regalis dicitur, deputatione destinatus, ad hoc sacrum concilium... Cantuariensis, totius Anglie primatis, ambasiator, procurator et nuncius specialis. »

Cet éloge funèbre a été prononcé à *Bâle*. L'orateur rappelle les desseins de réforme générale manifestés jadis au concile de Constance : « in correctione ambulemus juxta desideria cordis pristini *que tunc egimus in Constantia*. » (f° 118b). Il s'élève aussi (f° 118a) contre « l'ambition de la papauté » qui entrave l'œuvre du concile.

26. — *In exequiis cujusdam cardinalis* [119b-122a]. « Tempus tribulationis est Jacob et ex ipso salvabitur. Ieremie, XXXo. »

Le prénom de ce cardinal était Jacques. Il est difficile de l'identifier avec un contemporain des conciles de Constance ou de Bâle. Le copiste a omis régulièrement toutes les notes biographiques, qui ne l'intéressaient pas. Le défunt était sans doute un personnage oublié depuis longtemps.

27. — *In exequiis cuiusdam cardinalis* [122a-126]. « Leonem et ursum interfeci, primo Regum XVIIo. »

Digitized by Google

F° 122b. Eloge funèbre de Napoléon Orsini, créé cardinal par Nicolas IV, en mai 1288, mort à Avignon, le 24 mars 1342. (Eubel, I, p. 11).

28. — *Sermo de omnibus sanctis factus in concilio Constanciensi per magistrum Zachariam, sacre theologie professorem* [126c-134a] « Sufficiat nobis quia omnis multitudo sanctorum est. »

29. — *De sancto Martino* [134c-142a]. « Totus mons fumigabat eo quod Dominus ascendisset eum. »

30. — *De sancto Ambrosio* [142c-147a]. « Erunt signa in sole et luna etc. » — Un sermon ayant le même *incipit* a été prononcé au concile *de Bâle*, un deuxième dimanche de l'Avent, par Jean de Torquemada (deTurrecremata) (Labbe-Coleti, XVII, col. 1320). C'est évidemment le nôtre, ainsi qu'on le voit f° 146 a. b. c. d. Il est, je crois, du 7 décembre 1432.

31. — *De sancto Bernhardo abbate* [147a-154c]. « Dilectus meus mihi et ego illi. Cantic. II. »

32. — *Sermo de beatissimis principibus appostolorum Petro et Paulo* [154c-162b]. « Hy sunt viri misericordie. Transumptive in lectione misse sanctorum. » — Sermon prononcé le 29 juin 1416 ou 1417 à *Constance*. Le siège pontifical est vacant, et l'on discute pour savoir si l'œuvre de réforme doit précéder l'élection du pape. L'orateur penche pour l'affirmative (f° 157cd).

33. — *Sermo de Conceptione glorisissime Dei genitricis virginis Marie. Basiliensis* [162b-166d]. « Lux solis erit. Ysaie XXX°. » L'orateur soutient la thèse de la Conception immaculée (f° 164c-165c).

34. — *Sermo in Nativitate Domini. Concilii Constantiensis* [166d-168d]. « Hodie natus est nobis salvator. Luc. II. »

35. — *Sermo de sancto Johanne ewangelista et appostolo, Concilii Constantiensis* [168d-172a]. « Hic est discipulus ille qui testimonium perhibet de hiis. »

36. — *Sermo de santo Stephano prothomartire factus in Concilio Basiliensi per magistrum Johannem Polmar, decretorum* [*doctorem*] [172a-175c]. « Viri patres et fratres meliores vos esse existimo. » Peut-être du 26 décembre 1432. (Haller, *o. c.*, p. 300).

37. — *In die sancto Penthecostes* [175c-177d]. « Repleti omnes spiritu sancto. » — Du concile de *Bâle*, de l'an 1433. L'orateur y traite assez durement le Pape (f° 176a).

38. — *Sermo de corpore Christi factus Constantie* [177d-183a]. « In diebus famis saturabuntur. » (cf. f° 180d). Ce sermon a été prononcé après la déposition de Jean XXIII, qui eut lieu en mai 1415. Il y en est question (f°s 180d et 181b).

39. — *Sermo sanctorum Symonis et Jude appostolorum, in con-*

Digitized by Google

cilio Basiliensi factus [183ᵃ-192ᵃ]. « Cum in numero sanctorum Deo per amorem coniunctorum. » (cf. Labbe-Coleti. XVII, col. 1320. Var. : Cum *innumerum*). L'orateur s'élève vivement contre les adversaires du concile, qui voudraient sa dissolution (f° 188ᵃ⁻ᵇ). Ceci nous reporte probablement en octobre 1432.

40. — *Sermo de Nativitate Christi per magistrum Bartholomeum de Ebraco in universitate Wiennensi factus* [192ᵃ-198ᵇ]. « Ecce evangelizo vobis gaudium magnum. » — Sermon prononcé dans l'église de Saint-Etienne de Vienne (f° 197ᶜ) dans les dernières années du grand schisme. L'orateur souhaite le retour à l'unité (f° 198ᵇ).

41. — *Sermo de sancta Katherina cum tractatulo de prudentia factus in concilio Basiliensi per priorem santi Benigni anno, etc., XXXIII°* [198ᵇ-206]. « Prudentes virgines acceperunt oleum. » (25 novembre 1433).

F° 206ₐ : « Explicit sermo de sancta Katherina cum tractatulo de prudentia per priorem sancti Benigni, sacre theologie professorem, in concilio Basiliensi factus, anno etc. XXXIII°. »

F° 206ₐ : *Liber sermonum magistralium*, [etc. voir *ci-dessus*, p. 494, la note intégrale].

42. — *Sermo de spiritu sancto Concilii Basiliensis* [206ᵇ-211ᵇ], « Spiritus Domini replevit orbem terrarum. »

F° 211ᵇ : « Sermo de festo Penthecostes in concilio Basiliensi per *episcopum Dignensem*, Ambasiatorem regine Sicilie factus anno Domini Millesimo quadringentesimo XXXIIII°. »

43. — *In nomine Domini. Amen.* Allocution à l'occasion d'une visite épiscopale [211ᵇ-212ᶜ]. — F° 212ᶜ : « Ffacta (sic) est hec arrengga ad visitatores Reverendissimi domini et patris episcopi Pataviensis per Cholomannum, licenciatum in decretis, canonicum Newburgensem, feria 6ᵃ, prima decembris anno etc. XXX°. »

44. — *In nomine Domini. Amen.* Autre allocution du même genre [f° 212ᶜ-213ᵇ].

45. — *Cenantibus illis accepit Ihesus panem gratias agens benedixit* [f° 213ᶜ-216]. F° 216ᶜ : « Ffacta est hec collatio sub mandato per ppreffatum (sic) Cholomanum anno etc. 28°. »

46. — *Azer pinguis panis delicias prebens regibus* [f° 216ᶜ-219ᵇ]. (Collatio) « ffacta per Cholomanum decretorum doctorem canonicum Newburgensem in die Cene sub mandato anno Domini etc. XXX°. »

47. — *Exemplum dedi vobis ut quemadmodum ego feci ita et vos faciatis* [219ᶜ-222ᶜ]. Autre collation sur le même sujet.

48. — *Incipit sermo devotus de sacramento Eukaristie collectus pro quadam collatione facta in Cena Domini* [222ᶜ-228ᵈ]. « Homo quidam fecit cenam magnam. »

Digitized by Google

49. — *Constituit cum Dominum domus sue* [229ᵃ-230ᵇ] f° 230ᵇ : « Hec magister Nicolaus de Dinkchspuchl ad Martinum papam » [quintum]. — Cette allocution a pour but de demander au pape la confirmation de l'élection de l'abbé du monastère de Melk, au diocèse de Passau (Autriche, au dessus de l'Ens).

50. — *Collatio facta coram Domino Maguntino per magistrum Nicolaum de Dinkchspuchl*, doctorem [f° 230-231]. « Si quis episcopatum desiderat bonum opus desiderat. »

Cette allocution est adressée, au nom des maîtres de l'université de Vienne, par leur recteur, à Conrad de Daun, archevêque et électeur de Mayence. L'archevêque y est invité à travailler de tout son pouvoir à l'extirpation de l'hérésie hussite, et à préparer le prochain concile général [de Bâle], par la tenue d'un concile provincial préliminaire dans la province de Mayence.

51. — *Venerabili, provido ac sollicito viro domino in superiori Stiria archidyacono, decanus et magistri omnes ac singuli facultatis sacre theologie universitatis studii Wyennensis iugem caritatis affectum et honorem* [231ᵈ-233ᵈ].

Les docteurs de la faculté signalent une erreur qui a trouvé nombre d'adeptes dans l'archidiaconé de Haute Styrie, et en particulier dans la localité de Judenburg (1). En voici l'exposé : [Credunt]

« Quod Dominus Deus cum 24ᵒʳ senioribus, quos Beatus Johannes Apokalipsis 4° capitulo commemorat, singulis feriis quintis quatuor temporum quasi ad judicium resideat et cum eis consilietur de futuris agendis per quartam anni proxime subsequentem ; quodque circa unumquemque hominem tunc primo preordinet an in eadem quarta moriturus sit an victurus aut quid aliud circa ipsum futurum sit prosperi vel adversi ; quodque dicti homines credant antedictos 24ᵒʳ seniores fore quosdam speciales sanctos constituentes quendam sanctorum ordinem ab apostolorum, prophetarum, et aliorum sanctorum ordinibus distinctum ; et insuper quod occasione horum aliqui simplices et indocti predictos 24ᵒʳ seniores pingi faciant sub certis imaginibus et cum nominibus ignotis, ipsis in nulla scriptura appropriatis, ac per speciales missas quas de ipsis, nescimus per quos aut cujus auctoritate compositas, habent, et per quasdam speciales cerimonias colant et coli faciant, credentes se ex hoc per eorum suffragium in suis negociis certitudinariter prosperari ; et maxime in predicta feria quinta eos colunt et coli faciunt, ut tunc ipsis tanquam speciales Dei consiliarii propitii sint et eis pro futura quarta prospera impetrentur. »

Suit la réfutation de cette erreur, que l'archidiacre est invité à communiquer aux curés de son archidiaconé pour qu'ils puissent éclairer leurs populations. — Sans date.

(1) *Judenburg*, ville de Styrie, sur la Mur, affluent de la Drave.

Digitized by Google

52. — *Ad laudem et gloriam Altissimi institutionisque divinissimi sacramenti Eucharistie* [233d-236] [Collatio] « pronunciata per Cholommanum, decretorum doctorem, in Cena Domini anno quadragesimo (1440), die 24a marcii, etc. » (f° 236c.)

F° 237. *Tabula sermonum magistralium de festivitatibus et sanctis Basiliensis et Constantiensis conciliorum.*

F° 238a : *Decretum concilii Constantiensis de excommunicatis non vitandis.*

F° 238b : *Decretum concilii Basiliensis de pacificis possessoribus*, etc. *Ex Sessione XXa.*

F° 239a-c. *Decretum concilii Basiliensis super correctione Kalendarii .. Datum Basilee* etc. *anno 1439.*

II.

Il résulte de cet inventaire que le manuscrit comprend 36 sermons sur les fêtes de l'année, 5 éloges funèbres (23-27); 5 collations eucharistiques, toutes composées probablement par Coloman Chnapp (45, 46, 47, 48, 52) ; deux harangues du même religieux à l'occasion de la visite canonique du monastère de Klosterneuburg (43, 44); deux allocutions de Nicolas de Dinkelsbuhl, l'une à Martin V (49), l'autre à l'électeur de Mayence (50); une lettre de l'université de Vienne (51) et divers décrets conciliaires.

Les sermons prononcés au concile de Bâle sont tous des années 1432 et 1433, ainsi que l'indiquent le titre du recueil et la note qui termine la première partie. Le n° 42 est du jour de la Pentecôte 1434.

Parmi les sermons du concile de Constance, cinq peuvent être datés avec quelque précision (8, 22, 23, 32, 38) : ils sont de 1415, 1416 et 1417.

Pour certains discours, on ne peut même désigner l'assemblée devant laquelle ils ont été prononcés (2, 3, 5, 14, 24, 26, 29, 31).

Bâle revendique les nos : 1, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 18-21, 25, 30, 33, 36, 37, 39, 41, 42;

Constance, les nos 8, 9, 17, 22, 23, 28, 32, 34, 35, 38.

Beaucoup de ces sermons sont anonymes. Il en est cependant dix-sept dont on peut dire avec quelque certitude par qui ils ont été prononcés.

Les nos 9 et 28, sur le Saint-Esprit et sur la fête de Tous les Saints, tous deux du concile de Constance, sont attribués à *Jean Zacharie*, maître en théologie.

Ce Jean Zacharie, docteur de l'université d'Erfurt, moine augustin

Digitized by Google

à Eschwege, dans la Saxe, étudiait en 1389, à Oxford, où il fut promu au lectorat. Il prit part au concile de Constance, à titre de délégué de l'université d'Erfurt, et s'y fit remarquer par son zèle contre les Hussites et les Wicléfites. Il prononça devant les Pères, en dehors des deux discours que contient notre recueil, une harangue à la louange de l'empereur Sigismond (26 décembre 1415) et un sermon pour la fête de saint Michel (29 septembre 1416) sur le thème : « gratia vobis et pax. » Il fut deux fois provincial des Augustins de Thuringe et de Saxe, et mourut à Erfurt en 1428. La bibliothèque de l'abbaye de Reichenau conservait deux volumes de ses sermons. On lui attribue, en outre, divers commentaires sur l'Écriture : *in Genesim*, *Exodum*, *Leviticum*, *Epistolas S. Pauli*, *Apocalypsim*; un *Commentaire du Maître des Sentences* (1).

Nicolas, de Dinkelsbühl en Franconie (1370-1433), était recteur de l'Université de Vienne en 1405. Il représenta à Constance et à Bâle le duc d'Autriche, Albert V, et l'université de Vienne. Il fut l'un des six de la nation allemande qui prirent part à l'élection de Martin V. Au début du concile de Constance il avait harangué l'empereur Sigismond sur le thème : *De auctoritate imperatoris res concilii gubernandi*, (19 février 1415) (2). Il est à croire que la harangue contenue dans notre manuscrit (n. 49) fut adressée au pape Martin V tandis que ce dernier se trouvait encore à Constance. Aeneas Sylvius Piccolomini (Pie II) vante l'éloquence de ce docteur et dit qu'on lisait avidement ses sermons. Il en a laissé un grand nombre dont voici les sujets principaux : *De dilectione Dei et proximi; de praeceptis decalogi ; de oratione dominica ; de tribus partibus paenitentiae ; de octo beatitudinibus ; de septem donis S. Spiritus ; de vitiis capitalibus ; de tempore ; de sanctis ; sermones morales*, etc. (3).

(1) Labbe-Coleti, *Concil.*, XVI, col. 1460-1 ; Lelong, *Bibliotheca sacra*, II, 798, Paris, 1723 ; Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, t. IV, p. 171. Padoue, 1858 ; Gandolfus, *Dissertatio de 200 augustinianis scriptoribus*, pp. 238-240. Rome, 1704 ; von der Hardt, *Magnum oecumenicum Constantiense concilium*, etc., t. V, p. 25, Francfort-Leipzig-Berlin, 1697-1700 ; Schelhorn, *Amoenitates literariae* (sic), (1729) : Brevis notitia codicis manuscripti qui varios sermones in concilio Constantiensi habitos complectitur, t. XI, pp. 213-221.

(2) Mansi, *Amplissima collectio*, t. XXVIII, col. 516-519.

(3) Oudin, *Scriptores Ecclesiastici*, t. III, pp 2301-2302, Leipzig, 1722 ; Wharton, dans Cave, *Scriptores ecclesiastici*, II, II, p. 124, Oxford, 1743 ; Fabricius, II, p. 29 ; Gandolfus, *Dissertatio*, etc., pp. 270-272 ; U. Chevalier, *Répertoire*, art. *Nicolas de D.* ; Zeibig, *o. c.* signale plusieurs de ses ouvrages comme existant en manuscrit dans la Bibliothèque du monastère de Klosterneuburg (pp. 11, 51-53).

Digitized by Google

Le sermon de la Fête-Dieu (n. 8) a été prononcé le 18 juin 1416, au concile de Constance, par *Jean Bertholdi*, franciscain, évêque de Fermo (1412-1418). Les membres du concile se trouvaient à cette date partagés en deux camps, touchant le programme immédiat des travaux de l'assemblée. Les uns opinaient pour la priorité de l'élection d'un pape, les autres pour celle de la réforme de l'Église. L'évêque de Fermo semble opiner dans ce dernier sens (1).

Jean de Palomar, l'auteur des sermons 12 et 36 (saint Michel et saint Étienne) était docteur en droit (decretorum) de l'Université de Vienne, archidiacre de Barcelone, chapelain d'Eugène IV et auditeur du palais apostolique. Julien Cesarini, président du concile de Bâle le choisit, en juillet 1431, pour diriger avec Jean de Raguse, les réunions préparatoires de l'assemblée (2). Il fut un des plus ardents défenseurs de la papauté au concile, et écrivit, en vue de l'union, un traité intitulé : *Quaestio cui parendum est an Sanctissimo Domino nostro Papae Eugenio IV, an concilio Basileensi tanquam superiori.* Très apprécié par le concile, il fut chargé de disputer contre l'Anglais Pierre Payne, défenseur des Bohémiens, sur le droit qu'a l'Église de posséder des biens temporels (10 janvier 1433). Chargé aussi de diverses missions en Bohême, il prit part à la diète de Prague (novembre 1433), à la guerre du parti bohémien modéré contre les taborites démocrates, participa au siège de Pilsen, dont les modérés se rendirent maîtres grâce au secours fourni par lui (mai 1434). Enfin il contribua à la conclusion de la paix d'Iglau et à la rédaction des célèbres *Compactata* (5 juillet 1436).

En dehors de la *Quaestio* dont il a été parlé (3), et des deux sermons de notre recueil, dont Trithemius signale une autre copie, contenue dans un manuscrit du monastère d'Anchin (O. S. B., abb. près de Douai. Nord), on a de lui le texte de sa dispute avec Pierre Payne (Labbe-Coleti, XVII, col. 1207 et ss.). Trithemius parle d'un traité *de Abstinentia carnium,* dont il serait l'auteur (4).

Jean de Torquemada, auteur du sermon n. 30, sur Saint Ambroise,

(1) Hergenröther-Kirsch, *o. c.*, t. III, p. 870-871.

(2) Hergenröther-Kirsch, *op. cit.*, III, p. 910.

(3) Texte dans Döllinger, *Beiträge zur politischen Kirchlichen und Kulturgeschichte des sechs letzten Jahrhunderts*, t. II, pp. 414-441. Ratisbonne-Vienne, 1863-1882.

(4) Trithemius, *Scriptores ecclesiastici*, 741; Fabricius, *op. cit.*, IV, p. 120; Wharton, dans Cave, *o. c.*, II, ii, p. 135. Héfelé, *Conciliengeschichte*, t. VII, pp. 515, 525, 568 et suiv. Fribourg Br. 1867-1874; Hergenröther-Kirsch, *o. c.*, p, 928-929, 934; Haller, *o. c.*, t. II, pp. 355-359, 381,383 et *passim*; t. III, *passim*.

Digitized by Google

appartenait à l'ordre des Dominicains. Il devint, en 1431, maître du Palais Apostolique et fut chargé de diverses missions. Il compta, lui aussi, parmi les plus ardents défenseurs des droits du Saint-Siège. Son attitude courageuse au concile de Bâle, le zèle qu'il déploya aux conciles de Ferrare et de Florence, sa science théologique remarquable lui valurent, de la part du pape Eugène IV, d'abord le titre flatteur de *Defensor fidei*, et, en 1439, le chapeau de cardinal. Voigt l'appelle le plus grand théologien de cette époque. « Ecrivain fécond, dit Pastor, Torquemada traita dans ses œuvres à peu près toutes les questions, qui, de son temps, avaient le don d'agiter l'Eglise (1). » Son traité *de Ecclesia et ejus auctoritate*, dans lequel il défend l'autorité pontificale contre les thèses conciliaristes, a été longtemps classique (2). Il mourut en 1468 (3).

L'auteur du 1er sermon (Circoncision) est le célèbre théologien, historien et homme d'État allemand, *Thomas Ebendorfer*. Né à Haselbach en 1387, docteur ès-arts et en théologie, plusieurs fois doyen de la faculté de théologie et recteur de l'Université de Vienne, il représentait au concile de Bâle le Collège des docteurs de cette même Université. Il fut chargé par les Pères du Concile de diverses missions auprès des diètes d'Empire, et auprès des Bohémiens. Il assista, en 1436, à la conclusion de la convention d'Iglau. Devenu, dans la suite, conseiller impérial, il remplit au nom de l'empereur Frédéric III plusieurs légations difficiles. Il mourut en 1464.

Comme historien, on lui doit un *Chronicon Austriae* (éd. par Pez, *Scriptores rerum Austriac.*, t. II, p. 689-986, Leipzig, 1725) ; un *Liber Romanorum pontificum* (étudié par Levinson, dans *Mittheilungen des Instituts für österreichischen Geschichtsforschung*, t. XX (1899), p. 69-99) ; une *Chronica regum Romanorum* (publiée par Pribram, dans *Mittheilungen des Instituts*, etc., Erganz. III (1890), p. 38-222) ; le *Journal* de ses Légations (imprimé dans *Monumenta Conciliorum generalium saeculi XV*, t. I, p. 701-783, Vienne, 1857). Comme théologien et moraliste, on lui attribue un *Traité de la supériorité du concile général sur le Pape* (*Monum.*, t. I, p. XXXIII) ; un traité de *Septem vitiis capitalibus*, et d'autres opuscules mentionnés par Jöcher (*Allgemeinen Gelehrten Lexicon*, t. II, p. 259, Leipzig,

(1) PASTOR, *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age*, trad. FURCY-RAYNAUD, t. II, p. 6, Paris, 1901².

(2) *Summa de Ecclesia et ejus auctoritate*. Venise, 1561.

(3) HEFELE, *o. c.*, t. VII, p. 536, 675 et suiv., 729, 732, 790 ; PASTOR, *loc. cit.*, EUBEL, *Hierarchia*, II, p. 8 etc. Bibliographie dans U. CHEVALIER, *Répertoire bio bibliographique des sources historiques du Moyen Age*, art. *Torquemada*.

Digitized by Google

1750). Enfin sa réputation d'orateur résulte de nombreux sermons prononcés par lui : *Sermones dominicales super epistolas Pauli* (2 vol. publ. en 1478) ; *Sermones de Confessione et de Sanctis ; Sermones de tempore* (1).

Gilles Carlier († 1472), maître en théologie de l'Université de Paris, disciple de Gerson, doyen de Cambrai (1431), auteur du sermon de l'Assomption (n. 16), représentait au concile l'évêque d'Arras. Il fut l'un des controversistes désignés par l'assemblée pour tenir tête aux docteurs Hussites, et argumenta, en février 1433, contre Nicolas de Pilgram sur le droit de l'Église dans la correction des pécheurs. Il remplit en 1433, 1434, 1438, comme Jean de Palomar et Thomas Ebendorfer, plusieurs légations en Bohême, et en écrivit d'intéressantes relations, sous le titre de *Liber de Legationibus (Monumenta Conciliorum generalium saeculi XV*, t. I, pp. 359-700). On lui doit aussi un *Commentaire du Livre des Sentences*, des *Solutions de cas de Conscience* (Bruxelles, 1478-1479), une *Relation de la mort du cardinal Julien Cesarini* (Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 301 et suiv.) et divers *Sermons*, en manuscrit (2).

Jean Hufflet ou Sufflet, auteur du sermon n. 4, docteur en théologie, de l'ordre des Prémontrés, représentait au concile l'abbé de son ordre. Il prit séance le 6 mars 1432, et mourut à Bâle en juillet de la même année (3).

Jean de Roset, abbé de Prully (Seine-et-Marne) qui prononce le sermon de l'Ascension (n. 7), d'abord procureur de l'ordre de Cîteaux en cour de Rome, avait été élu abbé de Prully, le 28 mai 1419. Le chapitre général de 1430 le désigna comme député de l'ordre au concile. Il prit une part active aux travaux de l'assemblée et mourut le 30 octobre 1434 (4).

Henri Caldise ou *Kalteisen*, auteur du 11e discours, était originaire de Coblence, appartenait à l'ordre des Dominicains, avait été profes-

(1) Voir biographie dans *Monumenta concil. gen. saec. XV*, t. I, p. XXXI-XLIV; FABRICIUS, *o c.*, t. III, p. 193-194; ZEISSBERG, *Thomas Ebend. als Geschichtschreiber*, dans *Oestereich. Wochenschrift. Wissensch.*, t. III (1864), p. 769-810; HEFELE. *o. c.*, VII, p. 525, 378, 607, 618; HALLER, *o. c.*, t. II, pp. 156, 223 et suiv., 383 ; t. III, *passim*.

(2) HEFELE, *o. c.*. t. VII. p. 514, 378, 607, 542-543; HALLER, *o. c*, t. II, pp. 26, 99, 348-350, 370-371, 380, 383 et t. III *passim*. Texte de sa dispute avec Nicolas de Pilgram dans Mansi, *Amplissima Collectio*, t. XXIX, p. 868-971. — Voir une courte biographie de ce docteur dans *Monumenta concil. gen. saec. XV*, t. I, p. XXII-XXV; FABRICIUS, *o. c.*, t. I, p. 19-20.

(3) HALLER, *o. c.*, t. II, p. 49-180.

(4) *Gallia Christiana*, t. XII, col. 217-218 ; HALLER, *o. c.* t, II, pp. 43, 46, 86, 528.

Digitized by Google

seur de théologie à l'université de Cologne, et inquisiteur de la foi en Allemagne. Il représentait à Bâle l'archevêque de Mayence. Il fut l'un des orateurs du concile dans la controverse avec les Hussites, et argumenta contre Ulrich de Znaim sur la liberté de la prédication évangélique (1).

Le provincial des Dominicains de Lombardie auquel nous attribuons le discours sur saint Jérôme (n. 13) prit séance au concile le 18 juillet 1432. Il eut une part très active aux travaux de l'assemblée se référant aux questions de la foi (2).

L'abbé de S. Oyan (aujourd'hui S. Claude, Jura) Jean de Vincelles, qui prêcha le 8 septembre 1433 (n. 21), était, à Bâle, l'un des ambassadeurs du duc de Bourgogne. Il prit séance le 26 mars 1433. Il était abbé de S. Oyan depuis 1429, et mourut en 1436 (3).

Le sermon sur Saint Jean-Baptiste (n. 15) a été prononcé, à Bâle, par un évêque *Orthonensis de partibus Tuscie*. Ce peut être Valentin de Narni, évêque d'Orte (*Hortanensis*), élu le 19 mars 1432, ou bien, supposé que le copiste ait omis l'initiale *C*, Matthieu Testi, de Florence, évêque de *Cortone* (Cortonensis) élu le 7 octobre 1426, et déposé en 1439, peut-être pour son adhésion persistante au concile de Bâle (4).

Le prieur de Saint-Bénigne dont il est question au n. 41 (sermon sur Sainte Catherine, du 25 novembre 1433), est soit le prieur de Saint-Bénigne de Dijon, soit Aleran, prieur de Saint-Bénigne de Fruttuaria, au diocèse d'Ivrée (près Volpiano, province de Turin) qui prit part à l'élection de l'antipape Félix V, le 5 novembre 1439 (5).

Barthélemy de Ebraco, qui a prononcé le discours de Noël (n. 40) devant l'université de Vienne, est probablement l'abbé cistercien d'Ebrach, dans le diocèse de Würzbourg (Bavière), qui mourut en 1430 (6).

Enfin *l'évêque de Digne*, à qui est attribué le sermon 42, sur le Saint-Esprit, est Pierre de Versailles, d'abord abbé de Saint-Martial de Limoges (1430), élu évêque de Digne le 31 mars 1432, transféré à Meaux en 1439, mort en 1446. Il représentait au concile de Bâle le le roi de France et la cour de Naples (7).

(1) Hefele, *o. c.*, p. 515; Haller, *o. c.*, t. II, p. 173, 352, 381; texte de sa dispute avec Ulrich, dans *Mansi*, t. XXIX, p. 971-1104.

(2) Haller, t. II, *o c.*, p. 171, et t. III, *passim*.

(3) *Gallia christ.*, t. IV, col. 252; Haller, *o. c.*, t. II, p. 414, 500.

(4) Eubel, *o. c.*, II, pp. 154, 181; I, p. 221.

(5) Mansi, XXIX, col. 197; Haller, *o. c.*, t. II, p. 129, 273.

(6) Chevalier, *Répertoire*, art. *Barthélemy d'Ebrach*.

(7) Eubel, *op. cit.*, II, pp. 160, 208; Haller, *o. c.*, t. II, p. 248, 531-532, et t. III, *passim*; Chevalier, *ad loc.*

Digitized by Google

III.

L'intérêt de ces discours est emprunté surtout aux circonstances dans lesquelles ils ont été prononcés. On comprendra que nous nous limitions à de simples références.

Les sermons de Constance paraissent tous avoir été donnés durant les deux années qui s'écoulèrent entre la déposition ou la cession des Papes de Pise et de Rome (mai-juillet 1415) et l'élection de Martin V (novembre 1417).

L'orateur de la Fête-Dieu de 1415 fait allusion (f° 180a,181b) à la juste sentence portée contre Balthasar Cossa et il signale ce fait aux méditations salutaires des prélats et des ecclésiastiques dont les mœurs ne seraient pas irréprochables : « Pro omni exhortatione et urgenti persuasione sufficere videtur hesterna summi pontificis pro suis criminibus a papatu dejectio. Pavere quippe debent singuli pontifices et universi qui in sublimitate aut gradibus sive dignitatibus altis constanti (sic) judicia Dei terribilia valde, qui dum libet deponit de sede potentes... » (f° 181b).

D'autres, et il faudrait les nommer presque tous, déplorent et flétrissent les discordes qui divisent l'illustre assemblée au lendemain de la cessation effective du schisme. Les nations représentées au concile discutent d'abord ce que nous appellerions la fixation de l'ordre du jour conciliaire. Faut-il, ainsi que le préfèreraient les cardinaux et les nations latines, commencer par donner un pape à l'Église ? ou bien vaut-il mieux, ainsi que le voudraient l'empereur, les Allemands et les Anglais ajourner l'élection pontificale jusqu'après la réforme de la société chrétienne dans son chef et dans ses membres ?

On ne sait pas, non plus, par qui le pape doit être nommé : par les seuls cardinaux ? ou bien par les membres de l'assemblée, le Sacré-collège exclu ? ou encore par un corps électoral mixte ? Conservateurs, radicaux et libéraux se livrent des combats très violents. Obédiences et nationalités continuent le schisme dans l'Église acéphale.

Les orateurs appelaient la paix de tous leurs désirs. « Que la bienheureuse Vierge dont nous célébrons la Nativité (f° 78b) éloigne, par ses mérites, tout levain de discorde du milieu des clercs et des prélats et procure à l'Église un pasteur digne et saint... « Dignetur in hoc sacro concilio electoribus electuris futuri et unici ac indubitati pape impetrare electionem concordem. »

Le prédicateur anglais qui prononce l'éloge funèbre de l'évêque de Salisbury, en septembre 1417, laisse voir une grande lassitude.

Digitized by Google

Le concile, qui, dans le principe, paraissait à tous un gage de salut est devenu une occasion de deuil et d'ignominie pour l'Église (105[d]). On ne voit pas quel remède on pourrait apporter à cette crise douloureuse. Les nations sont plus divisées que jamais (106[a]); le schisme est endémique. La plupart n'osent affronter le courroux des puissants. Ils craignent de parler, de délivrer leur âme ; la peur les paralyse.

« O patres et domini, quare tantis malis antidotum non apponitur? Vere quia inter nos multi infirmi et imbecilles et dormiunt multi, utinam dico non omnes? » (f° 106[c]). Nous avions espéré l'union des nations pour le mois de mai. « Erit, speravimus, in Maio; iterum : erit in Junio. Julius, Augustus et September jam quasi evanuerunt; et quia dum sic retardamus unionis negocium, in dies tot ingerit scismata, ex quibus nunquam veniet unio, vexillifer inferorum, [quod] vere nescio ulterius suspicari quando erit hec (f° 106[c]).

L'évêque défunt avait usé de toute son influence pour retarder l'élection pontificale, sous prétexte qu'il fallait élaborer, au préalable, la réforme de l'Église. Les Anglais partageaient tous cet avis avec les Allemands et l'empereur Sigismond. La mort de Robert Hallum découragea et amoindrit ce parti, à l'avantage du parti romain. Notre orateur, qui parle devant l'empereur et de nombreux membres du concile, propose un moyen terme. Puisque l'élection pontificale ne peut être précédée d'une réforme en règle, dont plusieurs nations ne veulent pas, pour le moment ; puisque ni l'empereur, ni le Sacré-Collège, ni aucune autre influence ne parviennent à provoquer une entente, qu'on se borne à publier les décrets de réforme déjà acceptés par tous et qu'on leur donne force de loi. Puis, que l'on procède à l'élection, qui est la grande œuvre que les peuples attendent du concile. La réforme intégrale est moins urgente que la cessation du schisme.

Cet important morceau vaut d'être cité :

« Dicit mihi in corde reformationis zelatio vel saltim (sic) sic pretense : prius erit reformatio et postea erit unio. Et qui hec loquor eque libens totam reformationem cuperem, sed non impossibilem et infinitam. Impossibilem, inquio, in quam nationes quinque integrantes concilium convenire non poterunt (1); nec est hic qui eis aut alicui earum imperet : non serenissimus princeps dominus Imperator, cuius maiestas se offert ad mandata Ecclesie, quorum ipsa ex officio est strenua executrix ; non collegium Cardinalium, cum portio sit concilii, nec hujusmodi habent in nationes imperium; nec una natio alii imperet, cum nulla aliam superio-

(1) C'étaient les nations française, italienne, espagnole, qui tenaient pour l'élection préalable du pape; la nation anglaise, par suite de la mort de Robert Hallum allait se joindre aux précédentes, la nation allemande continuant encore à préférer la réforme de l'Église.

Digitized by Google

rem in hujusmodi recognoscat. Ipsa ergo reformatio, que per ipsas jam concorditer expedita est, producatur in medium et vim legis obtineat, ne hanc effugere videatur fervens celeritas electionis. Et si nondum in nationibus singula expeditionis sortita sint effectum, quod faciendum est non dico citius, sed citissime fiat, ne sub hac dulci facie sanctissime reformationis inficiatur interim electio preambula... Ideo dixi me non velle reformationem infinitam, que de die in diem, [de] ebdomada in ebdomadam, de mense in mensem sic novis semper exquisitis rationibus proceletur et nunquam habeat terminum ; quia, ut loquar, domini mei, veritatem ad quam professus sum, non ad tantum est emergendum in statu Ecclesie qui nunc est in vigore, sine mora memorate reformationis, quam tota fidelium orbis de unionis bono ad quod tantum suspirant nimis frustetur fiducia, et sanguis (sic), quod absit, eliciatur perpetuandi scismatis ; quia si iam non erit unio perfecta Ecclesie de multis annorum centenariis non erit. » (f° 106c-d)

L'orateur eut la satisfaction de voir son projet pris en considération. L'évêque de Winchester, oncle du roi d'Angleterre, s'en était fait le patron. Le 9 octobre 1417, cinq décrets, sur lesquels les nations s'étaient entendues furent publiés et l'on put prendre les dernières dispositions en vue du prochain conclave (1).

Le prédicateur qui prend la parole le 1er novembre suivant (n° 22) laisse éclater sa joie pour l'heureuse conclusion de l'entente : *Gaudete, ecce merces vestra*. Puis il exhorte la grande assemblée composée d'éléments si divers, *ex omni tribu et lingua et populo et natione*, à écarter les derniers obstacles qui pourraient entraver l'œuvre électorale. Ces obstacles personnifiés par les quatre mauvais esprits, *quatuor angeli quibus datum est nocere terre et mari*, ce sont l'orgueil, l'ambition, l'envie, la discorde, auxquels l'orateur oppose le *Nolite nocere terre et mari*. Ces mauvais sentiments ont failli tout compromettre ; ils peuvent encore ravir le fruit de tant d'efforts. Il faut se défier des menées tortueuses du démon, qui, se sentant vaincu, tend ses dernières embûches pour frustrer l'assemblée du résultat si désirable, savoir : l'élection imminente (f° 99d). Qu'il n'y ait plus d'esprit de parti, plus de rivalités de « clocher », plus de conflit de nationalités. Que chacun des électeurs fasse son devoir avec des intentions pures, avec impartialité et désintéressement. L'essentiel est d'avoir un pontife saint, irréprochable, ennemi de la simonie et des mauvaises mœurs.

« Quid enim jam magis incutit formidinis... nisi ceca carnalitas... que regnorum nationes, non morum conditiones, situm originis, non cultum regiminis, patrie qualitatem, non vite sanctitatem in eligendo, heus !

(1) Mansi, t. XXVII, col. 1159-1163 ; Hergenröther-Kirsch, *o c.*, III, p. 872. N. Valois, *o. c*, IV, pp. 389-391 ; Salembier, *o. c.*, pp. 377-378.

Digitized by Google

pontifice, qui pater foret omnium, considerationem conabitur ingerere electorum ? » (f° 100[d])... « Recedite ergo, o pollute affectiones, quarum nominatione etiam aer inficitur ! Abicite, o pestifere mentium abusiones, qui talibus in preludiis jam lacius seminantur. Nolumus Francum, sive Anglicum, ob inimicitias principum. Nolumus Gallicum, sive Hyspanum, quia tunc aurum cum curia recederet ab Italia ; aut nolumus Germanum, quia Germania non habebit simul imperium et papatum. Vah !... quam incomparabile scelus, quam irremediabile malum in electione summi presulis amori ceco subdire judicia rationum ! » (F° 100[b-c]).

Il y a à craindre aussi l'intervention de la force séculière, ou même la pression de la foule :

« Nulla populi acclamatio, nulla carnalis revelatio, nulla habenda est propinquitatis contemplatio in eligendo fidelium duce ; non enim seculares debent timeri ut per eos derogetur ecclesiastice libertati, sed ita libere debet eligendus prefici non qui timeat reges, sed qui timeatur a regibus et principibus. » (F° 102[ab]).

Que le concile ne se laisse point arrêter dans l'œuvre qu'il a entreprise :

« Nihil sibi preeminencie nacio aliqua vendicat. Nulla natio aliam inimicam sibi putet. Omnium una mater Ecclesia pro qua agimus unum ovile, synodus una et pro unione obedientiarum, erectione demerentium, reformationis expeditione, celeritate electionis formaque ejusdem efficacius concludenda unanimes uno corde in hunc diem currimus. (F° 101[b]).

Les vœux de l'orateur ne tardèrent pas à être comblés. Le 8 novembre les électeurs entrèrent en conclave. Le 11 novembre Martin V était élu (1).

L'hérésie hussite que les orateurs de Constance passent à peu près sous silence est au nombre des graves préoccupations des prédicateurs bâlois. Le concile a pour mission d'extirper cette erreur funeste, qui, depuis 22 ans déjà, souille le corps immaculé de l'Église. Il est temps de parer à cette peste et de fermer les portes de l'enfer, « ne hereticorum spiritibus repleatur imposterum ; faucesque sathane insatiabiles stringere, ne christianorum cibo cottidie epuletur » (f° 46[d]). L'orateur espère que le concile enverra en Bohême des prédicateurs de la foi, qui pourchasseront les mécréants et expulseront « les renards qui ravagent la vigne mystique du Seigneur » (46[d]).

Le danger de la contagion est des plus graves. Il y a des imprudents qui recherchent soigneusement les écrits de Huss, les copient et les communiquent à d'autres. On prétend même que la vente s'en fait publiquement à Bâle, comme elle se faisait à Constance. Ne sait-

(1) Hergenröther-Kirsch, *o. c.* ; III, p. 873 ; Salembier, *o. c.*, pp. 379-380 ; N. Valois, *o. c.*, IV, pp. 402-405.

Digitized by Google

on pas qu'il a suffi d'un exemplaire des erreurs de Wicleff pour empester toute la Bohême? (f° 97[a]).

Extirper l'hérésie hussite est fort bien. Mais il faut savoir reconnaître que, cette œuvre réalisée, l'Église ne sera pas, pour autant, purgée de tous ses maux. Si les hérétiques sont sans excuse d'avoir brisé avec elle, les hommes d'Église, les clercs, les prélats n'ont-ils pas à se reprocher d'avoir, par leur conduite, leurs mœurs relâchées, leur avarice, leur cupidité, fourni un prétexte à ces mauvais chrétiens de crier au scandale et de blasphémer l'autorité? Si on veut les ramener au bercail, il faut, au préalable, réformer les pasteurs et le troupeau (f° 4[cd]). « Credo si essemus reformati in Ecclesia et pax inter principes [esset] quod hoc esset fortissimum argumentum quod posset, ad reductionem Bohemorum et Grecorum, fieri » (f° 20[b]).

La Réforme de l'Église, la description des abus qui appellent cette réforme sont des idées sur lesquelles aucun de nos orateurs ne croit devoir s'abstenir d'insister devant les Pères de l'une et de l'autre assemblée.

Jean Zacharie flétrit durement l'ambition « infinie » et l'avarice « insatiable » des clercs et des dignitaires ecclésiastiques, qui n'aspirent qu'à cumuler des bénéfices et des honneurs. « Factus episcopus archiepiscopus esse desiderat; quo forte adepto rursum quid altius sompnians nescio laboriosus itineribus et sumptuosus familiaribus romanum statuit frequentare pallacium, questuosas sibi exinde comparans amicitias » (f° 132[d]). Un autre orateur de Constance s'attaque avec une vigueur et une insistance courageuses au vice de la simonie dont beaucoup de ses auditeurs sont infestés : simonie dans la collation des ordres : depuis le portier qui introduit les candidats à l'examen préliminaire jusqu'au prélat qui confère l'ordination tous exigent une rétribution. Simonie dans la collation des bénéfices, dans l'administration des sacrements, dans la canonisation des saints, dans la translation des reliques, etc. etc.

« En quidam episcopi tytulares quorum verolitas (?) (1) universum fere venenant orbem a Deo dati sunt in sensum reprobum ut blasphement ewangelicum christi preceptum, dicentes derisorie ad nos de eo quod scriptum est : gratis accepistis gratis date, Matth. 10 : nos non gratis sed multis aureis pontificatum sortiti sumus, ideo non gratis sed pro pecunia in ipso ministramus, ut evacuatam nostram valeamus marsupiam resarsire » (f° 159[b]).

L'orateur estime qu'il vaudrait mieux laisser l'Église dans le schisme que de tolérer un pareil état de choses : « Tollerabilius

(1) Sans doute : *venalitas*.

Digitized by Google

esset Ecclesie scisma sine symonia quam symonia sine scismate » (f° 158b-168a).

Les orateurs de Bâle s'étendent avec d'autant plus de complaisance sur les abus et les défauts du clergé que l'objet premier du concile était la réalisation de la Réforme. La chrétienté est dans un état déplorable (f° 4-5). Les vices du clergé sont plus répandus et plus scandaleux que jamais (ibid., et f. 8). Les prélats ne sont pas les moins infestés (8, 19, 20, 39, 40, etc.); leur négligence et leur incurie sont impardonnables (5a-b, etc.). Le concile doit remédier à tous ces maux.

Mais il est évident qu'il ne peut y réussir sans la collaboration du pape.

C'est vers Eugène IV que se tournent les regards et les vœux du docteur parisien qui prend la parole le 8 septembre 1433 (Nativité de la Vierge). Après une tirade déclamatoire sur la beauté de l'Église assemblée dans ses assises générales : *O quam pulchra est casta generatio !* s'écrie t-il. Venez et voyez, pape Eugène, très chrétien, me méprisez pas la foi de votre Église... Venez au milieu de votre troupeau, pasteur béni ! Venez à Bâle, ô Aaron, souverain prêtre, c'est ici qu'est votre barbe, qui ne veut pas être séparée de sa tête ! » Ce morceau bizarre est à citer :

« Hic est Basilee barba Aaron, prelati et pontifices fortes, viriles, barbati, non molles, non muliebriter effracti, graciles, appendentes, protunsi inferius sicut barba per humilitatem. Non vult barba disjungi a capite Aaron, a summo sacerdotali ministerio vicarii Dei, sed eidem inseparabiliter adherere... ut per ministerium vicarii unctio sancta magistri sui Christi derivetur in barbam, in barbatos, in prelatos... per quos inde unctio carismatum ac distributiva participatio gratiarum diffunditur in oram vestimenti, in extremitates priscas et posteriores vestis inconsutilis Ecclesie » (f° 95b).

L'orateur rassure Aaron sur les sentiments de l'assemblée à son égard. Il sera au milieu d'elle comme un prince au milieu de ses sujets. On n'oubliera pas qu'il n'est pas simplement *primus inter pares*. On ne lui contestera aucune parcelle de l'autorité qu'il a héritée de Pierre. Malheur à ceux qui vilipenderaient à l'heure actuelle le souverain pontificat ! Ils seraient traîtres à l'Église ; ils feraient cause commune avec les Wicléfites, les Hussites et autres ennemis de la vérité (95cd). Et l'orateur fait un tableau très sombre de la situation de l'Église et de l'Occident : la foi s'éclipse, les mœurs se corrompent, la paix est troublée. On se croirait proche de la fin du monde (f° 96a). La France se trouve dans une situation particulièrement déplorable. La guerre y a causé de terribles ravages.

Digitized by Google

La nation qui était autrefois la colonne de l'Église est ébranlée ; l'Université de Paris, jadis si célèbre, si fréquentée, et qui était la lumière théologique de l'Église, décline de jour en jour. Elle est comme un livre qu'on effeuille page par page (1).

Beaucoup de chrétiens se découragent. Le concile est la ressource suprême. Que tout le monde s'unisse pour procéder à la réforme ! (f° 96c-d).

Un autre orateur déplore que l'enfer ait jeté une pomme de discorde entre le pape et le concile « universel réuni à Bâle dans le Saint-Esprit ». C'est la question de la suprématie dans l'Église. Le pape prétend la disputer au concile et le malheur est qu'il y réussit, si bien que « beaucoup de seigneurs et de prélats tournent le dos au synode et, la face dirigée du côté de l'orient, c'est-à-dire vers la curie romaine, ils adorent le souverain pontife. » C'est la peur, l'ambition ou la cupidité qui causent ces abstentions. « Que les Pères du concile se défendent, au moins, contre ces ministres de Babylone et ces mandataires de la synagogue de Satan ! » (f° 69c-70a).

(1) Tout ce passage est à citer. L'année 1431 avait vu la mort de Jeanne d'Arc, et marqué une reprise de l'influence anglaise. En décembre, Henri VI fut couronné à Notre-Dame. L'université de Paris était désertée. On lui préférait Caen. Ce n'était partout qu'anarchie, guerre civile et guerre étrangère. (Cf. Petit-Dutaillis, dans *Hist. de France* par Lavisse, t. IV, II, p. 71-85). « Plangamus vel paululum discessionem et lamentabile dissidium illius columpne Ecclesie, illius corone nostre peculiaris clericorum regni Francorum Christianissimi. O liliatum regnum, decus Ecclesie et singulare brachium Christianitatis, malleus hereticorum, virga et baculus formidabilis tyrannorum, generosa nobilitas credentium populorum, presidium singulare romane sedis et mistice generationis Ecclesie! Tam insignum (sic) regnum radicitus everti et totaliter depopulari conspicimus! Illius domus nobilissime Francorum generationis gentis sue hinc inde utriusque utrobique animabus, affligentium impietate, afflictorum impatientia catervatim ad tormenta praecipitatos, effundi videntes sanguinem et corpora immanissime trucidari juxta nos, prope nos heu ! heu ! coram oculis nostris. Oculo pietatis inspiciamus nutricem honestatis civitatem catholicorum excellentissimam, Parisius, illum librum litteratissime generationis Jhesu Christi, Studium Parisiense, sub quatuor nationum et facultatum solida et ordinatissima quadratura continentem olim et diebus meis plusquam quindecim milia scolarium studentium et litteratorum ex Francia, Italia, Germania, Hyspania, ceterisque mundi finibus, hunc librum Universitatis ex hiis universis olim sponse et populatissime resultantem videmus jam cum civitate perclara dirui, dispergi, diripi, laniari frustatim et foliatim, heu me! in gravissimum ac exhorribilem detrimentum nostre christianitatis ! Viri patres et fratres, ad cujus auxilium et deffensionem de cetero fugiemus? Regalis ille malleus hereticorum confringitur, lumen theologice speculationis guerrarum circumflantibus procellis pene extinctum est ! » (f° 96ab).

Digitized by Google

Le synode a cependant essayé de battre le rappel dans la chrétienté. Le 21 janvier 1432, il a adressé une circulaire pour notifier son existence et manifesté son ferme dessein de demeurer à Bâle (1). Le 7 décembre suivant son prédicateur lui rappelle ces missives, « que jam universorum christianorum terminos perlustrasse videntur, quibus et orbem letificastis et regum et principum ad hujus sacri concilii favorem corda movistis... » (f° 146[b]). Les pères doivent répondre à l'attente de l'univers et ne pas laisser traîner le programme de réforme qu'ils se sont tracé.

La petite assemblée avait grand besoin d'exhortations et de paroles de courage. Le pape s'était formellement déclaré contre elle et avait prononcé sa dissolution (décembre 1431) (2). « Soyez forts, mes Pères, contre le *Satan* [c'est-à-dire l'*adversaire*] de ce synode, contre ses perturbateurs, contre les blasphémateurs des conciles généraux, qui ne souhaitent que la dissolution de celui-ci » (f° 188[a]). Malgré tout l'orateur essaie de se rassurer et de rassurer son auditoire sur la légimité du concile, et sur ses droits à représenter l'Église universelle. Il croit au pape ; mais encore plus au concile. Le concile inclut le pouvoir pontifical, puisqu'il a reçu du Christ la plénitude de la puissance et qu'il représente l'Église universelle :

« Ubi omnium fidelium *sane sentientium* vota in unum concorditer concurrendo consonant, aut saltem, ceteris negligentia torpentibus, de omni gradu Ecclesie patres et viri dissertissimi altrinsecus congregati aliorum vices supplentes iure aut consuetudine in unum concordato, nullo *rationabiliter* contradicente, universales exsecutores totam representantes ecclesiam... conveniunt, quibus plenitudo potestatis a Christo tradita dinoscitur et qui se *sine Christianorum consensu dissolvi merito non patiuntur.* » (f° 188[d]).

C'est la théorie multitudiniste.

Le prédicateur du jour de la Circoncision de 1433 ne professe pas des opinions moins radicales. Le pape ne veut pas se joindre au concile ? On peut se passer de lui. Que gagnerait-on à sa présence ? De ne pouvoir, peut-être, présenter et réaliser telles réformes nécessaires ; en tout cas de ne pouvoir affirmer, en se passant de son concours, la supériorité du concile sur le pontife romain. Cette dernière doctrine est niée par plusieurs, qui ne savent point distinguer entre le pouvoir lui-même, dont le concile a la plénitude, et la délégation qu'il en fait à telle personne. Le concile légitimement

(1) Mansi, XXIX, col. 237-239 ; Hergenröther-Kirsch, *o. c.*, III, p 912 ; Hefele, *o. c.*, t. VII, p. 458.

(2) Mansi, XXIX, col. 564-567 ; Hergenröther Kirsch, *Op. cit*, p. 911 ; Hefele, *o. c.*, t. VII, p. 448 et suiv.

Digitized by Google

réuni peut donner et révoquer cette délégation ; il peut en restreindre ou en accroître l'objet, pour des motifs raisonnables.

« Generalia concilia legitime congregata sicut possunt et facultatem habere dinoscuntur ex bonis causis per suspensionem administrationis papalis auctoritatis in toto auferre ; ita et ad consulendum indempnitatibus aut periculis Ecclesie possunt nunc per decretum prohibens et factum irritans restringere, nunc vero per decretum erigens ex causis e regione solvere, laxare et dilatare. » (f° 6d-7a).

Le même orateur propose à l'assemblée l'adoption de mesures urgentes. 1° Faire à tous les chrétiens et surtout aux prélats une obligation de conscience de favoriser la tenue du concile, de contribuer à écarter tous les obstacles qu'on pourrait soulever contre lui, ces obstacles fussent-ils suscités par le pape, et cela jusqu'à l'effusion du sang. 2° Déclarer gravement coupables et passibles de peines sévères ceux qui critiqueront le concile et les décisions conciliaires. 3° Edicter des pénalités contre ceux qui, à l'avenir, oseront s'opposer à la tenue régulière des conciles généraux. Il est intolérable que les papes puissent, à leur gré, convoquer ou ne pas convoquer ces assemblées, les dissoudre ou les proroger sans raison, ainsi que le pape actuel a tenté de le faire. Les Pères devront chercher les moyens de supprimer ces abus. (f° 7a-c).

Le synode discuta ces propositions et s'en inspira dans la rédaction des décrets de la xie session (27 avril 1433). Il fut statué qu'un pape qui refuserait de prendre part à un concile général serait suspens ou déposé, que quiconque avait le droit d'assister au concile était tenu de le faire ; que le concile ne pouvait être dissous, transféré ou ajourné qu'avec sa permission ; que dans tout conclave qui serait tenu désormais les électeurs devraient jurer d'observer les décrets du concile concernant le pape futur, etc. (1).

On peut juger, par ces quelques notes, relevées parmi beaucoup d'autres de l'intérêt que présentent ces discours, au point de vue de l'histoire des deux célèbres assemblées. Les orateurs s'inspirent très naturellement des incidents de la vie conciliaire, reflètent la mentalité et les sentiments des partis rivaux, se mêlent aux discussions en cours, et, s'ils ont quelque autorité, prennent occasion de proposer leurs solutions personnelles.

Il faudrait montrer maintenant que le mérite littéraire des sermons donne encore plus de prix au recueil. Mais un pareil travail

(1) Mansi, XXIX, col. 52-56. Hergenröther-Kirsch, *o. c.*, III, p. 917. Hefele, *o. c.*, t. VII, p. 531 et suiv.

Digitized by Google

dépasse le cadre de cette simple notice. Je dirai seulement que ce mérite n'est pas uniforme. Les discours du concile de Constance sont plus littéraires, plus classiques que ceux de Bâle. D'aucuns affectent une certaine élégance de forme; d'autres visent à plus de simplicité. Il est des pièces d'une raideur toute scolastique et d'autres d'une allure plus vivante, plus moderne.

Plusieurs orateurs sont des modèles d'éloquence substantielle et apostolique. Ils font entendre à leurs vénérables auditeurs de courageuses admonestations, des reproches véhéments, des leçons pratiques et opportunes. Citons le panégyriste de saint Thomas d'Aquin (f° 13-17) qui applique aux membres de la vénérable assemblée le *Vos estis lux mundi* ; le prédicateur de la Fête-Dieu, qui flétrit les mauvais prêtres, profanateurs de l'Eucharistie en les comparant aux prêtres des faux dieux (39b-c); et un autre qui exhorte ses auditeurs à la piété, à la révérence et à la dévotion envers le même sacrement (181-182).

Je donnerai comme exemple d'éloquence chaude et profondément religieuse le passage suivant sur le retour de l'enfant prodigue à la maison paternelle (1).

« Qui cum adhuc longe esset vidit illum pater ipsius et misericordia motus occurrens cecidit super collum ejus et osculatus est eum. O fons inexhauste miserationis! Quis tuam bonitatem quam ad filios geris digne laudare poterit, digne cogitare, digne explicare? Qui nos per omnem peccatorum exaggerationem longius a te divulsos in mediis erroribus non deseris, qui labentes firmas, jacentes excitas, surgentes exigis, redire cupientibus ultro obviam procedis ; qui inter ipsa pericula protegis, inter aspera, ne frangantur, recreas, inter blanda, ne nimis cupiant, utilem amaritudinis calicem infundis; qui mille modis miserandi languentes visitas, adversos revocas, perditos requiris et ne infelicis mentis obduratione reluctentur ad tuum ovile reducis; qui varios gradus quibus tandem ad te valeamus ascendere nobis prestas et ostendis, et cum in Mesopotamiam, id est in elevationem tue vocationis pergere molimur, tandem in quemdam mentis saporem et ab omni temporalium illecebra quiescentes nos instituis, et scalam nobis in hoc sapore ostendis stantem super terram cujus cacumen celum tangere videtur; angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam et Dominum inixum scale in sompnis nobis indicas » (f° 36a)...

« Dic, queso, fili, qui diu illecebris atque voluptatibus obversari studuisti, est ne hec illa ira quam horrebas? Heccine sunt verbera que extimescebas? frons torva quam verebaris? jurgia que metuebas? Vide, obsecro, quemadmodum preter spem omnia que tu tristia expectabas leta obvenerunt. Patrem indignabundum oculos a tuo conspectu adversurum putabas, nichilominus festus occurrit; convicia formidabas, amplexus

(1) Notons aussi les discours sur saint Jérôme f°s 53-57; sur la Résurrection de N. S (57-61); sur la Nativité de la Sainte Vierge (71-78).

Digitized by Google

ingerit; flagella praestulabaris, oscula porrigit. Quid ergo tibi animi erat inter hec gaudia tam insperata, cum te pater placidissimus gremio foveret, lacertis stringeret, caris et crebris osculis demulceret, cum paterne erga te pietatis affectum voce, manibus, oculis, vultu, denique plausu, gestu, blandiciis universis judicaret; cum tibi suum amorem tot certissimis argumentis tuo servili timore exacto inspiraret? Equidem te arbitror tantam leticiam, tam insolitam tamque inopinate abortam ferre nequivisse, sed pre ejus vehementia attonitum absortumque et nescientem quid ageret mente excidisse, etc. »

Le mauvais goût, les puérilités, le style pédantesque ne sont pas absents de certains discours. On n'a pas oublié la métaphore amphigourique d'Aaron et de sa barbe traduisant l'idée de l'union qui doit exister entre le pape et le concile (f° 95a). Le même orateur compare la Sainte Vierge à un livre :

« Hic est igitur generationis Ihesu Christi liber puellaris et pudicissimus, conscriptus foris et intus doctrinis salutaribus, et exemplis consignatus et illuminatus, plenus Deo in sacratissimis visceribus suis, repletusque immense claritatis increato Verbo, cuius quidem verbalis vestigii in suo ventre, in suis benedictissimis intestinis mater virgo intemerata impressum caracterem et consignationem singulariter retinuit et in perpetuum sapit vas illud virginale et apotheca recolendissima gratiarum... Hic quidem liber totaliter in corde per amorem et compassionem, in corpore per gratissimam pudice honestatis conversationem, extitit vocabiliter conscriptus, honorificentissime consignatus, illuminatus pulcherrime, ac venustissime rubricatus. O liber elegantissime, o pelle et membrana candide virginitatis ex Sancti Spiritus atramento conscripte, manu et digito Dei resultans in quaternis, sexternis, paginis et codicibus tot celestium gratiarum, inter duos postes, inter duas leges religabaris, liber honorandissime, inter duo testamenta, etc. » (f° 91cd).

Le prédicateur de l'Annonciation (n. 4) joue sur le mot *Ave*. « Haec salutatio *Ave*, idem est quod sine *ve*, Marie competebat; nam ipsa sine *ve* culpe fuit et sine *ve* concepta est [?]... et sine *ve* pene, cui mulieres in partu subjacent, et etiam sine illo *ve*, cui genus humanum subjacet quoad incinerationem corporis » (f° 18b).

Un autre éprouve le besoin de s'autoriser de l'exemple des orateurs païens, qui invoquaient Jupiter avant de commencer leurs harangues, pour adresser sa propre invocation à la Vierge (f° 53b). Le même ne constate pas sans peine que l'usage de proposer un thème oratoire tiré de l'Écriture sainte, ne peut s'autoriser de Cicéron, le prince des orateurs. Néanmoins il consent à s'affranchir des règles de ce maître de rhétorique et se résout à exploiter les Livres saints (f° 53b-c). Un autre orateur s'adressant aux membres du concile, emploie le cicéronien *Patres conscripti* (f° 43b).

L'éloge funèbre du cardinal Napoléon Orsini (f° 122-126) peut passer pour un chef-d'œuvre de mauvais goût. Depuis le texte

Digitized by Google

(Ier livre des Rois, XVII) : *Leonem et ursum interfeci* jusqu'à l'*amen*, tout y est calembours sacrés et jeux de mots. Napoléon Orsini, qui a du lion et de l'ours dans son nom, est gratifié d'une application consciencieuse de tous les textes de l'Écriture où il est question de ces animaux. Et comme l'orateur est en veine et que les Orsini se divisent en deux branches les Orsini *de' Ponti*, et les Orsini *de' Monti*, les ponts et les montagnes scripturaires sont évoqués en l'honneur du mort.

Nous voyons ailleurs une explication plaisante du tressaillement de Jean-Baptiste dans le sein de sa mère. « Sed quomodo, patres reverendissimi, Johannes nondum natus potuit in utero exultare? Hic respondeo primo et probabiliter dico hanc conclusionem : quamvis quilibet puer in matris utero ceteris paribus aliqualiter gaudeat, non tamen qualiter Johannes exultat quilibet talis gaudet, vel exultat. Prima pars hujus conclusionis est Avicenne, prout allegat venerabilis Egidius Romanus, olim episcopus Bituricensis, in tractatu suo de formatione corporis humani, dicentis quod primus actus in utero matris existentis est risus, sive ridere. » La joie de Jean-Baptiste fut d'un ordre plus relevé.

On pourrait multiplier ces citations. Mais il suffit. Le genre est assez connu pour qu'il soit inutile d'insister. Pour conclure, nous dirons que ce qui fait vraiment l'intérêt du manuscrit et lui donne une place parmi les plus précieux recueils de sermons du moyen âge, c'est qu'en dehors de la valeur théologique et oratoire d'un grand nombre de ses pièces, et du fait qu'elles émanent d'orateurs distingués, il présente quantité de notes historiques importantes sur les deux conciles, sur les événements contemporains et sur la situation de l'Église à la fin du Schisme.

J'ai tout lieu de croire que la plupart de ces pièces sont inédites. Du moins, les recherches que j'ai pu effectuer dans le domaine restreint d'une bibliothèque de province ne m'ont pas mis sur la trace d'une publication — même fragmentaire — qui en aurait été faite. Sans attendre le jour où je pourrai continuer ce contrôle, j'ai cru devoir signaler ce recueil aux érudits qui s'intéressent à l'histoire des deux conciles du xve siècle.

St-Antoine (Nice) — Rome. J. M. VIDAL.

Digitized by Google

La réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège

SOUS MARIE TUDOR.

Légation du cardinal Polus en Angleterre

(1553-1554.)

Le samedi 5 août 1553, un courrier exprès, dépêché le 25 juillet par le cardinal de Saint-Georges alors légat en France, apportait à Rome la nouvelle de l'avènement de la reine Marie, de son triomphe définitif sur sa rivale, Jeanne Grey (1). Qu'on juge de l'impression produite à la cour romaine ! C'était un de ces événements à l'occasion desquels les traditions du peuple prévoyaient « des feux de joie et des fêtes et toutes les démonstrations habituelles de l'allégresse publique. » Depuis la mort d'Édouard VI, « de ce jeune homme qui était appelé roi d'Angleterre », on avait suivi avec une attention inquiète les événements qui se précipitaient (2). Le triomphe des desseins du duc de Northumberland — on ne se faisait sur ce point aucune illusion — marquerait la prolongation, peut-être la conclusion définitive de ce schisme anglais qui avait été, au cours des cinquante dernières années, l'une des plus sensibles défaites de l'Église catholique. Le triomphe de la fille de Catherine d'Aragon autorisait au contraire toutes les espérances.

En lisant la dépêche du légat, Jules III n'avait pu retenir des larmes de joie. Sur l'heure même il avait fait intimer une congrégation générale des cardinaux, comme pressé par le besoin de les associer à ses espoirs. Le résultat de cette réunion avait été l'élection du cardinal Polus comme légat « auprès des princes chrétiens, et principalement auprès de la nouvelle reine » (3).

(1) Voy. lettre de S. Georges, du 24 juillet (Arch. Vat., *Fiandra*, t. I, f. 294 orig.), et réponse du secrétaire d'État du 19 août (Arch. Vat., *Borghese*, IV, t. 220 f. 10 reg. orig.)

(2) Instruction du 6 août à Polus (*Borghese*, I, t. 6, f. 101v-102v reg. orig.) publiée dans Quirini, *Poli Epistolae*. IV, pp. 105-110. Brescia, 1744.

(3) Arch. Vat., *Arch. Consist. Atti cancell.*, t. VI, f. 168v orig.

Digitized by Google

Dans ce premier moment on crut qu'on ne pouvait user d'une trop grande diligence. Dès le lendemain un gentilhomme partit emportant les brefs de nomination du légat (1) et deux mille écus d'or (2); pour éviter des pertes de temps, on se réservait d'envoyer plus tard les bulles (3) des facultés qui devaient être rédigées dans une forme très ample.

Polus vivait alors dans la plus profonde retraite, au monastère de Maguzzano, partageant son temps entre les exercices d'une vie de prière et d'étude qui convenait à son tempérament, jouissant à l'aise des beautés de ce site admirable du lac de Garde, qui déjà unit aux magnificences des paysages alpestres la douce poésie des horizons italiens (4). C'est là que vint le surprendre la nouvelle des changements essentiels qui se succédaient en Angleterre. On devine l'émotion, l'impatiente curiosité qui agitèrent son âme. Dans l'Église il apparaissait comme le personnage qui portait officiellement le deuil du schisme anglais. Pour cette cause-là les siens, et particulièrement sa mère, étaient morts; lui-même, atteint par une odieuse loi d'ostracisme, vivait en exil. Jamais il n'avait manqué une occasion d'élever la voix contre les auteurs de la révolution religieuse, de leur rappeler leurs erreurs et leurs responsabilités. L'insuccès de ses démarches, les malheurs de sa famille et de sa patrie n'avaient pas peu contribué à voiler d'une note de mélancolie la sensibilité naturelle de son âme avide d'idéal, mais facilement dupe de ses aspirations.

La nouvelle du triomphe définitif de Marie avait été connue à Maguzzano le 6 août. Polus s'empressa d'écrire au pape pour se féliciter avec lui : il chargea le porteur de la lettre, Vincenzo Parpaglia, abbé de San Saluto, d'exposer en détail ses idées sur la

(1) Voyez quatre brefs adressés à Polus : trois le 6 août, l'un à lui-même, deux autres comme lettres de créance auprès de la reine Marie et de l'empereur (Arch. Vat., *arm. 41*, t. 69, n°s 527-529 min.). Le quatrième est du 2 août, par conséquent rédigé avant la nouvelle de l'avènement définitif de Marie. (*Ibid.*, n° 517.) Cf. RAYNALDI *Annales Ecclesiastici*, t. XXXIII, p. 467-470. Ed. S. Paul, Paris, 1887.

La bulle de la légation est publiée dans WILKINS, *Concilia magnae Britanniae et Hiberniae*, t. IV, p. 87. Londres, 1737.

(2) Dans la suite la provision de Polus fut fixée par le pape à « V^{ti} 1000 di oro in oro che Nostro Signore ha ordinato siano dati a S. S. Rev^{ma} ogni mese. » Voy. mandat de paiement du 27 mars 1554. (Rome. Arch. d'État, *Registre 1553-1554*, f. 174 orig.)

(3) Instruction citée à Polus du 6 août.

(4) ZIMMERMANN, *Kardinal Pole. Sein Leben und seine Schriften*, p. 275-285. Ratisbonne, 1893. Et en particulier la lettre de Polus au bénédictin Placido Contarini.

Digitized by Google

situation. En route, à Bologne, Parpaglia rencontra le gentilhomme qui apportait les brefs de la légation : Polus avait évidemment prévu le rôle principal qui allait lui revenir, et Jules III prévenu les désirs de Polus (1).

A partir de ce moment s'ouvre toute une action diplomatique déployée par le Saint-Siège dans le but de rétablir l'unité catholique en Angleterre. Cette action s'est déroulée pendant une longue année, au milieu de difficultés de plus d'un genre, et elle a eu comme terme un fait qui marque une date mémorable dans l'histoire de l'Église d'Angleterre, bien mieux, qui reste un épisode considérable dans l'histoire de l'Église en général. Il n'est donc pas sans intérêt d'en suivre les différentes phases, de faire la pleine lumière sur le rôle joué par les principaux personnages qui entrent en scène, et, dans la mesure du possible, de saisir leur intentions. Si, pour cette période, on est suffisamment renseigné sur les circonstances qui accompagnèrent l'avènement de la reine Marie, la conclusion du mariage espagnol, la politique française dans ses rapports avec l'Angleterre (2), il s'en faut que l'attitude observée par le Saint-Siège

(1) Voy. lettre de Polus à Jules III du 7 août dans *Calendar of State papers and manuscripts relating to english affairs existing in the archives and collections of Venice... edited by* Rawdon Brown, t. V, p. 383. — A l'avenir nous renverrons à cet ouvrage en mentionnant simplement le nom de l'éditeur.

La correspondance de Polus durant sa légation a été publiée en grande partie dans cette collection, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Marc, mais traduite en anglais. Nous pensons que ce manuscrit n'est qu'une copie d'un registre tenu par Polus.

Gachard (*La bibliothèque des princes Corsini à Rome*, Bruxelles, 1869) a publié une partie de cette même correspondance, en conservant le texte italien, d'après une copie de la Bibliothèque Corsini.

Nous renvoyons en même temps à la publication bien connue de Quirini, *Poli Epistolae*, 5 vol. Brescia, 1744-52.

La correspondance de Polus avec Jules III et le cardinal del Monte est conservée, en original, aux archives du Vatican. (*Inghilterra*, t. III.) Chose curieuse! je ne sache pas que ce recueil ait été utilisé jusqu'à présent, sauf par les membres de la commission instituée par Léon XIII pour statuer sur la valeur des ordinations anglicanes. — Le *Vat. 5967* conserve également, en minutes, un nombre respectable de lettres de Polus, et aussi quelques documents originaux.

(2) Pour la bibliographie de ces différents sujets voy. *The Modern Cambridge history*, t. II. *The Reformation*, pp. 802-805. Les résultats acquis ont été résumés avec une impartialité, à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, par James Gairdner dans son ouvrage *History of the english church in the sixteenth century from the accession of Henri VIII to the death of Mary*, chap. XVI et XVII. Londres, 1904. L'ouvrage de Trésal (*Les origines du schisme anglican*) n'est, en ce qui nous concerne, qu'une adaptation heureuse à l'usage du public français du volume de M. Gairdner.

Digitized by Google

ait été déterminée avec quelque précision. La correspondance du cardinal Polus, il est vrai, a été publiée ; mais on ne connaît qu'une partie des instructions qui lui ont été adressées par la cour romaine (1); on n'a pas utilisé les correspondances diplomatiques des autres agents pontificaux, de ceux en particulier qui étaient accrédités à Bruxelles (2); enfin plusieurs instructions importantes de Charles-Quint à son ambassadeur à Rome (3), des lettres d'agents secrets, quelques brefs pontificaux ont échappé aux recherches. C'est en utilisant ces documents nouveaux que nous voudrions raconter cet épisode de l'histoire de la diplomatie pontificale.

*
* *

En conférant à Polus les délicates fonctions de légat, Jules III avait entendu lui donner les pouvoirs les plus étendus. Depuis trop longtemps Rome avait perdu contact avec l'Angleterre : le pape estimait donc que, dans l'ignorance de la situation vraie, il devait s'en remettre le plus possible au légat. S'il lui envoyait ses brefs avec tant de célérité c'était en cas de besoin, dans le cas où Polus apercevrait l'utilité d'une action aussi prompte que possible. En réalité on lui laissait sa pleine liberté d'action. « N'attendez de nous, lui écrivait au nom du pape le cardinal del Monte, ni mémoire ni conseil ; vous saurez mieux que n'importe qui ce qu'il conviendra de faire ; en toutes choses nous nous en remettons à votre prudence, à votre doctrine, à votre charité, à votre zèle pour la restauration et le progrès de notre religion » (4).

Dans la congrégation du 5 août, on avait même prévu que le légat jugerait bon, pour éviter une démarche imprudente, de se faire pré-

(1) Les instructions à Polus sont rassemblées dans deux cahiers séparés, conservés tous deux aux Archives du Vatican : l'un dans le fonds *Borghese* (I. tom. 6), l'autre dans les *Varia Politicorum* (tom. 79). On y reconnaît plus d'une fois l'écriture de Jules III ou de son secrétaire majeur Giulio Canano. Pour s'expliquer la dispersion de ces documents, il faut se rappeler les usages observés à la secrétairerie d'État au XVIe siècle, en ce qui concernait la conservation des papiers officiels.

Quatre de ces instructions ont été publiées par QUIRINI (*Op. cit.*, t. IV. pp. 109 à 116) d'après une copie de la Magliabecchi.

(2) Par exemple les correspondances du cardinal Hieronimo Dandino et du cardinal San Giorgio (Arch. Vat., *Fiandra*, t. I), de l'archevêque de Consa, nonce à Bruxelles à partir de 1554 (*Ibid.*, t. II), de Prospero Santa Croce, nonce en France (*Francia*, t. III).

(3) Conservées aux archives de SIMANCAS.

(4) Instruction déjà citée du 6 août.

Digitized by Google

céder par l'un des siens. On avait mis en avant le nom de Richard Pate, nommé par le pape évêque de Worcester. Del Monte, toujours en spécifiant que le légat restait libre d'approuver cette idée ou de la rejeter, lui envoyait, en cas de besoin, les brefs nécessaires pour Pate (1). A Rome, on le voit, la tendance n'était pas à la précipitation.

L'idée d'une enquête préliminaire apparut également à Polus comme une nécessité : il fallait à tout prix avoir « plus de lumière » (*maggior lume*). Vincenzo Parpaglia, à peine revenu de Bologne en compagnie du gentilhomme de Jules III, fut renvoyé à Rome avec d'autres lettres de son maître. Celui ci faisait savoir qu'il acceptait l'idée émise dans la congrégation des cardinaux et qu'il comptait recourir aux services de Richard Pate. Son intention était de l'envoyer tout prochainement à la cour impériale pour entamer avec Charles Quint les premières négociations (2). Il est à peine besoin de faire remarquer combien ce choix était malheureux : qu'il suffise de rappeler que Pate étant ambassadeur de Henri VIII auprès de Charles-Quint avait reçu en 1540 un ordre de rappel ; mais, au lieu d'obéir, il s'était enfui à Rome et s'y était fixé. Paul III, à la mort du cardinal Ghinucci, l'avait nommé évêque de Worcester, évêque légitime sans doute mais sans fonctions, son siège épiscopal étant dans le même temps occupé par les créatures de Henri VIII et d'Édouard VI, Heath et Hooper (3). Il était donc à Rome comme une protestation vivante contre les attentats schismatiques des souverains anglais, un révolté et un traître à leurs yeux, une victime de l'intolérance royale et un fils docile aux yeux du pape. On pouvait se demander si, dans ces conditions, il était bien désigné pour jouer le rôle de conciliateur.

Pate se mit-il en route immédiatement ? Ce n'est pas impossible ; toutefois nous n'avons trouvé aucune trace du rôle joué par lui à cette époque. Nous verrons, dans la suite, comment finit cette mission inopportune.

D'accord avec le pape sur la marche à suivre, Polus entra en relations avec les deux personnages dont il lui importait par-dessus tout de connaître les intentions : la reine et Charles Quint.

Dans sa correspondance avec sa cousine domine une note de mysticisme qui révèle, dans sa simplicité, la piété tendre de son âme, et

(1) Voy. *Deputatio Episcopi Vingorniensis in nuncium apud Reginam Mariam*. Bref du 6 août 1553. (Arch. Vat. arm. 41. t. 69, n° 530 min.)

(2) Polus à Jules III lettre du 12 août (Rawdon Brown, p. 387-88 ; datée ici par erreur du 13 août). Cf. Raynaldi. *Annales*, *loc. cit.* p. 470-472.

(3) Gairdner, *op. cit.*, pp. 322-323.

Digitized by Google

ne laisse aucun doute sur l'ardeur de son enthousiasme. Sa première lettre, datée du 13 août, est un modèle du genre : la reine est comparée à la Mère de Dieu sa patronne, et le triomphe inattendu de son avènement à la gloire de l'humble Vierge. Elle aussi peut chanter son *Magnificat*. Car, d'après les prévisions humaines, ce triomphe reste inexplicable ; il faut l'attribuer « à la puissance du bras » de Dieu. Elle devait maintenant jeter un regard vers le passé pour reconnaître la cause des maux qui accablaient l'Angleterre et préparer par une action résolue un avenir meilleur. Le divorce de Henri VIII, le schisme qui en avait été la suite, voilà la cause de tout le mal ; le retour à l'unité et à l'obéissance de l'Église, voilà le remède. Il l'informait de la mission que le pape venait de lui confier et la priait de lui faire savoir quelle ligne de conduite elle comptait adopter, sous l'inspiration de Dieu. Il comprenait fort bien que les bouleversements provoqués par la révolution religieuse rendaient cette tâche difficile, qu'il était nécessaire de se plier aux circonstances, de choisir le moment opportun et la méthode convenable. Quel était ce moment ? Quelle était cette méthode ? Sur ces points il désirait vivement connaître sa pensée (1). Cette lettre fut confiée à un agent spécial que nous croyons être Henri Penning (2) : le 27 août il était encore à Bruxelles. Très certainement il ne passa la Manche qu'au mois de septembre.

Quelques jours plus tard, le 21 août, Polus dépêchait à Bruxelles un autre personnage de son entourage, Antonio Fiordibello, alors simple secrétaire du légat, destiné à devenir plus tard l'un des membres les plus influents de la secrétairerie pontificale. Il était porteur d'une lettre adressée à Charles-Quint (3) et d'une instruction contenant, pour son usage personnel, les indications essentielles d'après lesquelles il devait régler ses négociations (4). On lui recommandait de plus de tenir grand compte des conseils du cardinal Hieronimo Dandino. Celui-ci résidait depuis quatre mois à la cour impériale en qualité de légat, négociant péniblement et sans résultats sérieux l'œuvre de la paix, de concert avec son collègue de Saint-Georges, accrédité à la cour de France.

(1) Rawdon Brown, V, pp. 384-387.

(2) Le cardinal Dandino, qui ordinairement le désigne comme « l'huomo di Mons. Rev^mo Polo », lui donne son nom dans une lettre du 27 août 1553. (*Fiandra*. t. I, f. 189^v.)

(3) Rawdon Brown, V, pp. 389-90. — L'éditeur attribue, par erreur, la lettre au 20 août. L'original conservé aux Archives de Simancas (*Secretaria de Estado* 506 n. 152) porte la date du 21 août.

(4) Rawdon Brown, V, pp. 391-393.

Digitized by Google

Dans sa lettre à l'empereur, Polus reproduisait, en termes plus réservés, les pensées et les désirs qu'il avait exprimés à la reine : « La chose importante entre toutes les autres, disait-il, c'est de rendre ce royaume à l'obéissance du Saint-Siège. » La conquête spirituelle de l'Angleterre vaudrait à Charles-Quint une gloire incomparable, dépassant celle de ses plus grandes victoires. C'était un service qu'il devait au Siège Apostolique qui, pour défendre la juste cause de sa famille, avait perdu son autorité dans ce royaume (1).

L'instruction, remise à Fiordibello, nous permet de pénétrer bien davantage dans l'esprit du légat. Elle nous révèle qu'il s'attendait à rencontrer de l'opposition : il prévoyait les objections et il s'attachait par avance à y répondre. Ce qu'il faut en retenir c'est une certaine théorie que Polus expose là pour la première fois, sur laquelle il reviendra souvent dans la suite (2), et qui représente son point de vue. Selon lui, c'était un usage reçu en Angleterre que, dans le premier parlement réuni au début d'un nouveau règne, on proposât les réformes essentielles, intéressant la réorganisation du royaume. Les personnes qui avaient à se plaindre de quelque injustice, devaient dans cette première assemblée présenter leurs réclamations et exiger les réparations nécessaires. Passé ce terme, elles étaient censées renoncer à leurs droits. Or le schisme c'était l'injustice par excellence ; le retour à l'unité, la reconnaissance de l'autorité du Saint-Siège, c'était la réforme qui primait toutes les autres, qui était la condition de toutes les autres, sans laquelle en particulier la légitimité et l'autorité de la nouvelle reine ne reposeraient sur aucun fondement sérieux. N'était-ce pas le pape qui avait reconnu la valeur du mariage de Catherine ? Il était donc urgent que le légat pût remplir sa mission dans le plus bref délai, qu'il se trouvât en Angleterre avant la convocation du premier parlement.

Ce raisonnement deviendra comme une théorie fixe à laquelle Polus s'attachera opiniâtrément, avec la même ténacité que s'il se fût agi d'une question de principe indiscutable, sans peser les difficultés, peut-être l'impossibilité de sa réalisation. En adoptant ainsi des vues absolues et exclusives, il oubliait qu'il connaissait à peine

(1) La quale (Sede apostolica) per difendere la giustitia del sangue di V. Mtà perse l'autorità sua in quel regno.

(2) On la retrouve exposée tout au long au moins quatre fois : dans la présente instruction a Fiordibello, dans l'instruction de Jules III du 20 septembre (*Borghese*, I, t. 6 f. 106-108), dans la lettre de Polus à Marie du 2 octobre (Rawdon Brown, V, p. 422), dans une lettre à Charles-Quint du 29 octobre (Rawdon Brown, V, p. 439 ; datée par erreur du 28 : voy. l'orig. à Simancas, *loc. cit*, 506 n° 134).

Digitized by Google

la situation religieuse de l'Angleterre, et les complications au milieu desquelles se débattait la reine. Il conservait de plus d'étranges illusions sur les dispositions de Charles-Quint. Enfin il semblait faire abstraction des conditions générales de la politique européenne, oublier presque, comme un élément négligeable, le fait qui avait sa répercussion en toutes choses, même dans les questions d'ordre purement spirituel, la rivalité de la France et de l'Empire.

Évidemment le sens des réalités lui manquait à un degré regrettable ; il faut chercher là en partie l'explication des cruelles et successives désillusions qui allaient bientôt donner tort aux premiers enthousiasmes de son âme mystique, mal préparée à démêler les complications très humaines d'une négociation diplomatique.

A la fin d'août on n'avait pas encore reçu à Maguzzano les nouvelles attendues si impatiemment. Penning porteur de la lettre destinée à la reine, était arrivé à Bruxelles le 20 (1). Au lieu de passer le détroit il était allé visiter les réfugiés anglais qui, pour rester fidèles à leurs convictions catholiques, n'avaient pas reculé devant l'exil. A Louvain et à Liège ils formaient de nombreuses colonies : à Liège ils avaient à leur tête le frère même de Polus. Ces hommes avaient trop souffert, fait l'expérience d'épreuves trop répétées et trop douloureuses pour apercevoir l'avenir sous un jour favorable. L'agent de Polus ne rapporta de sa visite que de tristes pressentiments : on ne mettait pas en doute les excellentes dispositions de la reine, mais elle était en présence d'une situation presque désespérée, tellement « ce tyran diabolique de Henri » avait inculqué à tous la haine du Siège Apostolique. De plus elle n'avait autour d'elle aucun homme capable de la seconder efficacement, pas même l'évêque de Winchester qui osait célébrer la messe, sans attendre les réconciliations indispensables, en bravant les censures (2).

En réalité les premières informations précises et sûres furent dues à la prévoyance du cardinal Dandino. Diplomate éprouvé, ayant rempli les premiers rôles à la secrétairerie d'État de Paul III, puis de Jules III, pleinement initié à la politique européenne par de nombreuses missions en France et en Allemagne (3), il avait saisi l'importance de la situation nouvelle créée par la mort d'Édouard VI. A Bruxelles, il était dans les meilleures conditions pour être renseigné promptement et sûrement. Dès que le triomphe de Marie fut

(1) Dandino à Del Monte, 20 août (*Fiandra*, I, f. 171v).

(2) Dandino rend compte, dans sa lettre du 25 août, de cette visite de Penning aux réfugiés catholiques. (*Fiandra*, I, f. 180-184 orig.)

(3) Voy. Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, passim. Et *Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien*, en particulier pp. 121 ss.

Digitized by Google

connu comme définitif, sans se contenter des *avvisi* qui circulaient à la cour, il prit l'initiative d'envoyer en Angleterre l'un de ses secrétaires, prévenant ainsi les désirs du pape et de Polus. Sa résolution lui avait été dictée à la fois par le désir d'obtenir « plus de lumière », et par les craintes que lui inspiraient les tendances de la politique impériale. Il constatait que, dans ce principe, le rétablissement de la vraie religion dans le royaume n'entrait pour rien dans les vues de l'empereur, que son but « très principal » était de le réduire à l'obéissance de la nouvelle reine dans l'ordre politique, ce qui revient à dire d'en faire une puissance ennemie de la France. Il ne convenait pas de se prêter à ce jeu-là, ni même de se borner au rôle de simples spectateurs (1).

L'envoyé de Dandino était le jeune Francesco Commendone, alors au début de sa très brillante carrière. Dandino le recommande déjà comme « une personne capable ». Il partit dans le plus grand secret, se faisant passer, d'accord avec les ambassadeurs de Bruxelles et de Londres, comme appartenant à l'ambassade vénitienne (2). Il avait pour mission de se rendre compte « des humeurs » de ce pays et tout particulièrement des intentions de la reine : était-elle vraiment catholique? était-elle disposée à rétablir l'unité catholique dans tout le royaume, à mettre au service de cette cause son autorité et son influence? Si elle le voulait, avait-elle chance de réussir? Selon toutes les prévisions elle se mariera bientôt : est-il à supposer que, dans la question religieuse, elle subira l'influence de son mari? Enfin, à un point de vue encore plus pratique, Commendone devait chercher à se faire une opinion sur le rôle que pouvaient jouer les représentants du Saint-Siège dans les circonstances actuelles. Y avait-il lieu pour eux de faire valoir leur intervention en quelque manière? Et plus spécialement le cardinal Polus pourrait-il exercer heureusement son action? « Car, terminait Dandino, personne ne met son nom en avant » (3).

(1) Parendomi comprender che in questa occasione della recuperatione del regno d'Inghilterra alla vera religione, questo modo di procedere che vedo qui in questo principio, sia di una certa sorte che non ci bisogni in tutto starsene a vedere, nè starne al ditto di chi mira principalissimamente a che quel Regno sia obbediente alla nuova regina per le cose dello stato, il che vuol dire in consequentia inimico di Francia, et il resto remettere totalmente a Dio, mi son resoluto per potere ritornare pienamente et con verita informato et instrutto di ogni cosa, di mandare a posta segretamente in quel regno un mio... — Dandino à Del Monte, 2 août. (*Fiandra*, I, f. 137 chif.)

(2) Voy. lettre de Giacomo Soranzo, ambassadeur à Londres, aux Chefs des Dix. 19 septembre. (Rawdon Brown, V, p. 411.)

(3) Lettre citée du 2 août à Del Monte.

Digitized by Google

Quand le cardinal rendait compte de cette initiative, le 2 août, Commendone était déjà parti. A Londres il fut logé dans le palais de l'ambasseur vénitien, Giacomo Soranzo, et introduit par son intermédiaire auprès de la reine. Son séjour en Angleterre se prolongea jusque vers la fin du mois d'août.

Ce fut seulement le 29 que Dandino, qui attendait de ses nouvelles avec la plus vive impatience, put annoncer son retour (1).

Au reste les informations qu'il recueillait sur place, à Bruxelles, n'avaient pas pour lui moins d'intérêt que celles qui venaient de Londres. Le 14 août il avait eu avec l'évêque d'Arras une conversation des plus instructives. Le ministre de Charles-Quint lui avait dit que le règlement de la situation religieuse exigeait la plus grande circonspection. Il fallait laisser à la reine le temps « de prendre pied », de connaître les dispositions de son peuple. Autrement on verrait inévitablement se dessiner un mouvement de révolte qui serait assuré de trouver en France le plus complet appui. La reine elle-même n'était que trop portée aux imprudences : n'avait-elle pas, à l'occasion des funérailles de son frère, fait célébrer une messe dans la chapelle de la Tour de Londres par l'évêque de Winchester? Cette initiative avait été franchement désapprouvée par l'Empereur (2). Dans le même sens Diego de Mendoça, qui avait résidé pendant deux ans en Angleterre en qualité d'ambassadeur, lui avait expliqué que dans les choses de la religion il faudrait nécessairement procéder avec mesure et lenteur. « Car, disait-il, le nombre des bons est de

(1) Le 27 (*Fiandra*, I, f. 189) il écrit : « Io aspetto... il ritorno dell'huomo mio d'Inghilterra. » Et le 29 (*Ibid.*, f. 202) : « Hora, con la venuta del Commendone havendo scritto a N. S... »

A plusieurs reprises, dans ses dépêches du mois d'août, Dandino écrit qu'il attend le retour de Commendone pour avoir des nouvelles. Il serait donc bien inutile de chercher une correspondance anglaise du secrétaire de Dandino. Très certainement il n'en exista pas, et on se l'explique fort bien si l'on tient compte du caractère secret de sa mission.

(2) Dandino à Del Monte, 15 août. (*Fiandra*, I, f. 143 orig.) — Cf. la réponse de Marie aux ambassadeurs de Charles-Quint quand ils lui présenterent, avec leurs félicitations, leurs conseils, en particulier « pour non se haster és choses de la Religion ». (Lettre des ambassadeurs à Charles-Quint du 2 août 1553. Bruxelles. Archives générales du royaume. *Papiers d'État et de l'Audience*, t. 383, f. 145v cop. —) La correspondance des ambassadeurs impériaux, en particulier celle de Simon Renard, a été publiée en partie, mais en partie seulement, par Weiss dans *Les papiers d'État du cardinal de Granvelle*. Les tomes 383 et 384 du fonds cité des archives de Bruxelles la renferment au complet. C'est une copie : d'après une note de Gachard datée du 25 janvier 1865 et placée sur un feuille de garde du tome 383, cette copie a été faite « au siecle dernier sur les originaux et les minutes qui étaient alors conservés aux archives de Bruxelles et qui se trouvent aujourd'hui aux archives impériales de cour et d'État à Vienne ».

Digitized by Google

beaucoup inférieur à ce qu'on suppose peut-être. De plus, sans parler des nobles, le menu peuple est lui aussi intéressé dans la question des biens ecclésiastiques, en raison des dîmes qu'il payait. Enfin il a goûté largement les douceurs de cette liberté qu'assure l'hérésie » (1).

Dandino ne mettait pas en doute l'exactitude de ces informations; les lettres qui venaient de Londres n'en laissaient que trop apercevoir la vraisemblance : somme toute la reine était, à Londres, la seule qui osât afficher son catholicisme ; plusieurs essais de rétablissement de la messe avaient provoqué de véritables émeutes populaires (2).

Toutefois, à l'attitude prudente de Charles-Quint, à ses conseils de temporisation il découvrait encore d'autres explications. « Il y a certaines personnes, écrivait-il, qui ne croient pas se tromper en admettant que l'Empereur, quand il s'efforce de gagner l'affection de ces peuples anglais, de leur donner satisfaction, n'a pas d'autre but que de conquérir ce royaume et de l'unir aux autres qu'il possède déjà, Sa Majesté Impériale étant né pour cela, comme on dit à la cour (3). Ce but serait atteint par le moyen d'un mariage entre cette reine et le prince d'Espagne, si Dieu le permet. C'est peut-être pour cette raison que l'Empereur m'a dit avec tant d'empressement que le mariage avec la princesse de Portugal n'était nullement conclu. Dans le même sens, hier Monseigneur d'Arras me faisait remarquer que la reine n'avait pas plus de trente-sept ans et que l'Empereur se trompait quand il lui en donnait trente-neuf. » C'était une simple supposition ; elle n'était pas toutefois sans fondement et il fallait bien se faire à cette idée que le rétablissement de l'unité catholique en Angleterre, impossible sans le concours de l'Empereur, n'était pas *presentis speculationis* (4).

(1) « Et che in oltre haveva bevuto molto della dolcezza di quella libertà di vivere heretico... » Dandino à Del Monte, lettre citée du 15 août (*Ibid.* f. 154).

(2) Dandino à Del Monte, 20 août. (*Fiandra*, I, f. 159 et 171.) Et lettre des ambassadeurs impériaux à Charles-Quint du 16 août 1553. (Bruxelles, *loc. cit.* f. 170v-171). — Cf. J. Gairdner, *op. cit.*, passim.

(3) « ... qual ch' uno non è fuori di opinione che non pensi all' acquisto di quel Regno et unione alli altri che ha, essendo S. Mtà Cesarea nata per questo, secondo dicono per la corte. » — Dandino à Del Monte, 15 août. (*Fiandra*, I, f. 153, deciferato.)

(4) Même lettre du 15 août. — Cf. la correspondance de Charles-Quint avec Simon Renard durant le mois d'août. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, pp. 72 ss. : le mariage espagnol fait l'objet principal de cette correspondance en août et durant les mois suivants. Voy. en particulier les lettres du 20 septembre (pp. 108 ss.) et du 10 octobre (pp. 122 ss.)

Digitized by Google

Même dans l'entourage de l'Empereur et parmi ses plus fidèles serviteurs, il y avait des personnes qui jugeaient cette attitude très sévèrement. Dandino rapporte les confidences d'un courtisan « qui sert l'empereur depuis trente ans, le voit et lui parle quand il veut. » La reine, avait-il appris de bonne source, aurait fait savoir à son cousin qu'elle était disposée à suivre en tout ses conseils, sauf en ce qui concernait le fait de la religion, le service et l'honneur de Dieu (1). Dieu lui avait donné des signes éclatants de sa protection ; elle ne voulait pas dissimuler avec Lui. « En disant cela, ajoutait Dandino, cet homme de bien ne pouvait retenir ses larmes, il me pria de ne pas livrer son nom, et surtout de ne pas publier ce qu'il venait de me confier. L'empereur en effet ressentirait beaucoup de chagrin s'il savait que ces détails sont répandus dans le public, qu'il a tenté d'étouffer le zèle de la reine, et qu'il en a reçu une réponse à faire rougir. Il m'exprima la peine qu'il ressentait en constatant que toutes les pensées, tous les efforts tendaient à un but unique : la formation d'une ligue et d'une alliance avec l'Angleterre en vue des intérêts temporels. Des intérêts spirituels au contraire on n'en avait cure, c'était sa conviction. On considérait qu'il serait toujours temps de s'en occuper » (2).

Qu'on lise les instructions de Charles-Quint à Simon Renard, son ambassadeur à Londres. On comprendra ce qu'il voulait dire, quand il insistait sur ce très essentiel devoir de la reine qui était de se montrer « sur touttes choses... bonne Angloise » (3).

L'Empereur et ses ministres avaient d'ailleurs la partie belle. Il est évident que, sans découvrir leurs arrière-pensées, ils pouvaient justifier leur attitude par d'excellentes raisons. Le 27 août Dandino recevait de Charles-Quint, par l'intermédiaire de l'évêque d'Arras, une véritable injonction. La nouvelle de la légation de Polus parvenue en Angleterre y avait causé une impression déplorable, les esprits étaient très surexcités, et les Français ne manquaient pas d'attiser encore les passions. L'Empereur était donc d'avis que Polus ne devait en aucune façon dépasser Trente. Il était bien fâcheux que Richard

(1) Sur les conseils donnés par Charles-Quint, voyez entre autres sa lettre du 29 juillet à ses ambassadeurs en Angleterre. (*Papiers d'État de Granvelle*, IV, p. 60); et sur la situation religieuse, tout un mémoire des ambassadeurs de Charles-Quint (*Ibid.*, IV, pp. 325 sv.) publié à la date du 15 octobre 1554, mais qui appartient certainement au mois de septembre 1553.

(2) Dandino à Del Monte, 25 août. (*Fiandra*, I, f. 181, deciferato.)

(3) Charles-Quint à ses ambassadeurs en Angleterre, 22 juillet 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, pp. 54-56. — Voir toute la suite de cette correspondance.

Digitized by Google

Pate fût déjà en route. Que du moins on ne publiât pas sa qualité de Nonce (1).

Deux jours après Commendone arrivait à Bruxelles. C'était fort à propos pour la politique impériale. Dandino, dans une lettre adressée au pape, répétait qu'au jugement de l'empereur il était indispensable de suspendre sans bruit l'exécution des projets, dont la légation de Polus avait été le principe. Surtout que l'évêque de Worcester revînt sur ses pas : son intervention ne pourrait que nuire gravement à la cause de la reine et compromettre les résultats obtenus jusque-là (2).

Le 5 septembre l'évêque d'Arras répondait dans le même sens aux lettres par lesquelles Polus lui avait annoncé, à lui et à l'empereur, sa nomination de légat. Cette nomination leur avait causé une grande joie, mais ils constataient que la venue en Angleterre « d'un personnage dépendant de Sa Sainteté » était pour le moment hors de propos. La qualité éminente de Polus aggraverait encore les soupçons. Ramener le peuple « peu à peu » à la vérité, c'était la seule ligne de conduite à suivre (3).

Dandino jugea nécessaire d'envoyer sur-le-champ Commendone à Rome. Il lui recommanda de s'arranger pour rencontrer en route Richard Pate, puis le légat lui-même : il les inviterait à suspendre provisoirement leurs négociations en attendant de nouvelles instructions du pape (4).

Commendone arriva à Rome le 11 septembre (5) : il s'était acquitté des commissions de son maître auprès de Pate et de Polus ; ce dernier lui avait remis des lettres pour le pape (6). Jules III fut vivement

(1) Dandino à Del Monte, 17 août — c'était la seconde dépêche écrite ce jour-là (*Fiandra*, I, f. 196.)

Charles-Quint exagérait pour le moins les informations qu'il avait reçues d'Angleterre. Ses ambassadeurs, pour gagner la reine à leur point de vue, avaient dû lui représenter « la difficulté qu'il y auroit de en ceste saison mectre en avant ce point, de faire passer lesd. Légat et Evesque par-deçà avant que l'on scaiche en quoy se resoldra le parlement prouchain, et assigné la difficulté et quasi l'impossibilité de faire lâcher les biens d'Esglise a ceulx quilz les tiennent, que l'on craindra que l'on ne voulsut reparer et remectre les religions, et une infinité d'objetz qui sont considerables. » (Londres, 9 septembre 1553. Bruxelles, *Arch. génér.*, *loc. cit.*, f. 210).

(2) Dandino à Jules III. (*Fiandra*, I, f. 198.)

(3) Évêque d'Arras à Polus, 6 septembre. (*Inghilterra*, III, f. 4-5 cop. off.)

(4) Lettre citée de Soranzo aux Chefs du conseil des Dix, du 19 septembre (Rawdon Brown, V, p. 411).

(5) « Giunse qui lunedì alli XI M. Gio. Francesco Commendone, camerier nostro... » — Instruction de Jules III à Polus du 20 septembre. Quirini, *op. cit.* t. IV, p. 111.

(6) Polus à Jules III, 7 septembre. (Rawdon Brown, V, p. 406.)

Digitized by Google

impressionné en entendant le secrétaire de Dandino. Le vendredi suivant, 15 septembre, il ordonna la réunion d'un consistoire et voulut que Commendone répétât devant les cardinaux le récit qu'il lui avait fait à lui-même. Cette relation, présentée avec art et sans digressions inutiles (1), fut assez longue. Le jeune secrétaire fit revivre les impressions que lui avait laissées son séjour à Londres. Il rendit compte également des conversations qu'il avait eues avec la reine ; mais, comme celle-ci lui avait recommandé le plus strict secret, il ne la nomma pas ; sans préciser il rapporta ses paroles comme dites par « des personnes catholiques et dignes de foi » (2). En même temps, et comme contre-partie, il exposa les idées et le point de vue du cardinal Polus.

On ne connait ce rapport de Commendone, fait oralement en consistoire, que par l'instruction de Jules III adressée le 20 septembre à Polus. Il est possible d'en dégager quelques traits essentiels qui ne laissent aucun doute sur l'impression générale rapportée par l'agent pontifical.

Il avait insisté « sur l'orgueil et l'obstination de ces schismatiques et de ces hérétiques qui poussent l'audace jusqu'à attenter, à coups de poignard, contre la vie des prédicateurs catholiques, lorsqu'ils prêchent en chaire. » Allusion évidente à l'attentat du 12 août contre Bourne à la Croix de Saint-Paul.

Il avait témoigné que la position de la reine n'était pas encore absolument affermie, que somme toute elle était un peu la prisonnière « de ces peuples qui, dans la majorité, haïssent à mort ce Saint-Siège. Elle avait de plus contre elle les intérêts mis en jeu par la possession des biens ecclésiastiques, qui, pour une partie, sont entre les mains des seigneurs de son conseil ; et aussi l'hostilité sourde de sa sœur, qui lui a été préférée par son père, hérétique et schisma-

(1) « benché assai accorta et sustentievole... » — Instruction citée du 20 août. — Cette mission d'Angleterre fut pour Commendone le commencement de sa fortune; le 10 octobre suivant le secrétaire d'État écrivait à Dandino : « Il Commendone ha satisfatto molto a S. Stà, et li ha fatto dare stanza in Palazzo et la parte. » (*Borghese*, I, t. 6, f. 109.)

(2) Dans un bref du 13 décembre à Marie, le pape protestait que, contrairement aux bruits répandus, Commendone n'avait commis aucune indiscrétion touchant les points dont elle avait exigé le secret. Sur l'ordre du pape il avait seulement raconté « quae ille istic presens vidisset de damnatorum pena deque eorum mirandà resipiscentiâ et oratione (allusion à l'exécution de Northumberland), deque tuis publicis edictis atque factis... » (Arch. Vat. arm. 41, t. 69, n° 788 min.) Cf. RAYNALDI *Annales... loc. cit.*, p. 473.

Digitized by Google

tique, et qui pour le moment est dans le cœur et dans la bouche de tous (1). Cela il l'a vu et entendu ».

En conséquence la reine avait exigé expressément que, pour le moment, on procédât avec toute l'habileté et toute la circonspection possibles. Il importait de ne pas laisser soupçonner que des négociations étaient engagées, encore moins qu'entre le Saint-Siège et elle existât quelque intimité.

Ces explications étaient vraiment le premier rapport authentique parvenu à Rome sur la situation religieuse de l'Angleterre (2). Elles ouvrirent les yeux aux cardinaux, et avant tout au pape lui-même. Il devint évident que cette négociation devait être conduite avec une prudence plus grande encore qu'on ne l'avait cru. Mais du même coup se manifesta la divergence qui existait entre les dispositions d'esprit du pape et celles de Polus, entre la souplesse de l'un et la ténacité quelque peu aveugle, presque l'entêtement de l'autre.

On connaît la théorie du légat sur la nécessité de régler la question religieuse dès le premier parlement. C'est cette théorie que Commendone, en son nom, avait exposée devant le consistoire. Comment en concilier la réalisation avec les difficultés constatées par la reine elle même? Était-il encore possible de songer à la venue immédiate du légat en Angleterre?

Jules III adopta un moyen terme. Il ne fallait pas, sous prétexte de s'inspirer des conseils de la prudence humaine, résister à la volonté divine : l'intervention de la Providence dans toute cette affaire était trop manifestement visible. Et, d'un autre côté, compromettre la reine à plaisir, l'exposer au danger de perdre son royaume et ainsi se priver soi-même de l'espoir si fondé d'une restauration catholique, ce « serait d'une légèreté inexcusable ». Il importait donc avant tout de bien connaître ses intentions, de mener les négociations pleinement d'accord avec elle, et en particulier d'attendre son assentiment avant de commencer ce voyage de légation dont le terme devait être Londres.

Que ce voyage fût utile, urgent, c'est ce que le pape et tous les cardinaux avaient admis. Ils étaient d'accord également avec Polus pour reconnaître combien il serait à désirer qu'il établît sa résidence dans le voisinage de l'Angleterre, dans le cas où il ne pourrait pas y entrer de suite (3). Ainsi il serait dans les meilleures conditions

(1) « ... et la sorella sustituta a lei dal padre, heretica et schismatica, che hora e nel core et nella bocca d'ogn'uno... »

(2) Instruction citée de Jules III du 20 septembre. Elle est publiée par Quirini, *Op. cit.*, t. IV, p. 111-114.

(3) C'était l'idée suggérée par Polus. Voy. l'instruction et la lettre de Polus au cardinal Dandino, du 9 septembre. (Rawdon Brown, t. V, p. 409.)

Digitized by Google

pour être informé rapidement, et profiter de toutes les circonstances qui permettraient la mise en train de négociations suivies.

Pour faciliter cette combinaison et prévenir les craintes de la reine, il avait décidé de confier à Polus la mission pacificatrice que remplissaient encore actuellement les deux légats résidant en France et à Bruxelles : à sa première légation pour le rétablissement de l'unité catholique en Angleterre, s'en ajoutait donc une autre pour le rétablissement de la paix entre la France et l'Empire. Il ne se faisait aucune illusion sur les chances de succès de cette dernière entreprise. Du moins ce serait un heureux prétexte pour dissimuler la mission anglaise.

« Pour tout résumer, concluait-il, Nous serons infiniment heureux si vous pouvez commencer votre voyage et le poursuivre. En dehors de toute autre considération, votre arrêt forcé est fort peu honorable pour Nous et pour notre cause, tandis qu'il accroît l'audace des hérétiques et des schismatiques, non pas seulement de ceux d'Angleterre, mais d'Italie et de tous les pays de la Chrétienté... D'autre part, il faut avoir grand souci de ne pas compromettre irrémédiablement la reine et la cause de la religion par trop de précipitation (1). »

Ces nouvelles instructions marquent en réalité un premier échec dans l'accomplissement de la mission du légat. Aux premières espérances, au premier enthousiasme succède une vue plus claire des réalités : on constate l'existence de difficultés graves. De plus l'addition de la légation pour la paix avait le grand inconvénient d'attribuer à Polus un rôle politique, qui pouvait nuire au bon succès de sa mission religieuse. Intervenant dans la querelle de Charles-Quint et de Henri II, il était exposé à mécontenter l'un des deux rivaux, à voir son influence exploitée par eux et à perdre des appuis dont il avait absolument besoin pour mener à bonne fin sa première légation. La restauration de l'unité catholique en Angleterre devenait désormais, en quelque mesure, dépendante de la question purement politique qui dominait l'histoire de l'Europe ; et c'était là une complication des plus fâcheuses. *(A suivre.)*

Rome. D. R. Ancel, O. S. B.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

J. Wellhausen, A. Jülicher, A. Harnack, N. Bonwetsch, K. Müller, F. X. Funk, E. Troeltsch, J. Pohle, J. Mausbach, C. Krieg, W. Herrmann, R. Seeberg, W. Faber, H. J. Holtzmann. *Die christliche Religion mit Einschluss der israelitisch-judischen Religion.* (Die Kultur der Gegenwart, ihre Entwicklung und ihre Ziele, éd. P. Hinneberg, 1re partie, 4e section.) Berlin et Leipzig, B. G. Teubner, 1906. In-8, x-752 p. M. 12.

L'ouvrage est divisé en deux parties principales : la première retraçant l'histoire de la religion chrétienne, la seconde donnant la théologie systématique. La première partie s'ouvre par une introduction : *La religion israélitique-judaïque* (par J. Wellhausen).

Si l'on considère, dit l'auteur, la tradition de l'Ancien Testament comme une unité solide, il faut admettre le monothéisme comme religion primitive, et tout serait fixé avec Moïse, l'évolution est impossible. Mais la critique a découvert des contradictions qui nous forcent d'admettre une évolution de la religion israélite. C'est ainsi, par exemple, que les livres de Samuël et des Rois sont en contradiction avec l'affirmation du Pentateuque (auquel il faut rattacher le livre de Josué, d'où le nom d'Hexateuque) que le culte légitime de Jahve est restreint à un lieu unique. Il faut de même admettre trois étapes successives dans la législation : 1° les deux décalogues (Exod. XX et XXXIV) et le livre de l'alliance (Exod. XX-XXIII) ; 2° le Deutéronome ; 3° le Code sacerdotal, datant d'après l'exil. Rien de tout cela ne peut être rapporté à Moïse. Le prophète Ezéchiel fait la transition entre le Deutéronome et le Code sacerdotal.

Avec ces conclusions de la critique, il est possible de faire une histoire de la religion israélite. Cette histoire ne pourra commencer qu'avec Moïse, car les narrations sur Abraham, Isaac et Jacob sont de simples légendes.

Le nom de Moïse est historique. C'est lui qui est le prédécesseur des prêtres. Les différentes tribus d'Israël sont réunies par la religion dans une unité nationale : ils ont pour Dieu commun Jahve, qui semble avoir été originairement un dieu du tonnerre. Jahve ne se préoccupe pas de l'homme individuel, c'est le Dieu de la communauté. Le culte est la partie principale de la religion. Dans les commencements,

Digitized by Google

il n'y a pas de distinction nette entre prêtres et laïcs, et les prêtres ont pour fonction caractéristique, non d'offrir des sacrifices, mais d'interpréter la loi, de prononcer des oracles et de monter la garde au sanctuaire : il n'y avait pas que l'arche, plusieurs sanctuaires se trouvaient à des endroits différents. Toute la différence du culte d'Israël avec celui d'autres peuples, c'est qu'il s'adressait à Jahve. Hormis certains cas, Jahve n'était pas considéré comme Dieu unique : les divinités d'autres peuples avaient le même droit que celui de Jahve en Israël, et en Israël même Jahve avait ses rivaux. Aussi l'opposition du peuple d'Israël aux païens n'a-t-elle surgi que lentement : Jahve a dû soutenir la lutte contre des puissances étrangères.

Quand les Israélites s'établissent en Palestine, ils reprennent les lieux du culte des Chananéens (Bamoth). La royauté naquit de la nécessité de se défendre contre les Philistins, ce fut donc sous l'influence du patriotisme, qui n'était que la religion : Jahve marchait toujours la main dans la main avec la nation. Ce n'est que plus tard que la religion devint ennemie de la royauté. Le temple que fit construire Salomon, n'était qu'un temple royal, n'excluant pas les autres sanctuaires, ni la vénération de dieux étrangers. Sous la royauté surgirent les relations avec d'autres peuples, qui avaient pour foyer l'Égypte et la Babylonie ; de là l'introduction de la civilisation étrangère.

C'est surtout avec le prophète Élie que commence une nouvelle période dans l'histoire de la religion : la réaction contre les éléments étrangers. Mais la réforme principale fut celle qui eut lieu sous Josias : sous son règne, en 621, on découvrit le Deutéronome : on supprima tous les lieux du culte en dehors de celui de Jérusalem : le monothéisme était le motif de cette concentration.

Pendant l'exil, ce fut le prophète Ezéchiel qui traça le programme pour l'organisation de la communauté postexilienne et sa législation. Ce furent Esdras et Néhémie (qui, d'après M. Wellhausen, succéda à Esdras) qui préservèrent les Juifs du mélange avec les païens, et furent les fondateurs du judaïsme. La réformation fut couronnée par un nouveau livre de la loi : le code sacerdotal, qui distingue entre les fils d'Aaron et les simples lévites, ceux-ci ne pouvant pas offrir des sacrifices. A côté de la loi, subsista l'espérance eschatologique, qui était née pendant l'exil. La religion commence à s'exercer davantage sur l'individu, moins sur la communauté, de là c'est la morale, et non pas le culte qui forme la quintessence des exigences divines. Restent enfin l'influence de l'hellénisme, les sectes des Pharisiéens et des Sadducéens. C'est à la fin que naissent les idées de la résurrection générale, du paradis et de l'enfer, qui forment la transition entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Inutile de dire que nous sommes loin d'adopter ce système d'évolution tracé par M. Wellhausen, qui n'est autre que le système graflien. Mais il est impossible d'en faire une critique dans un simple rapport,

Digitized by Google

aussi renvoyons-nous les lecteurs aux publications de M. Van Hoonacker à ce sujet (1). M. Wellhausen ne présente-t il pas mal l'état actuel de la science en ne nous décrivant que le seul système graflien, sans même faire supposer qu'il existe d'autres explications, comme si celles-ci ne méritaient pas même une mention ?

La religion de Jésus et les commencements du christianisme jusqu'au concile de Nicée (par A. Jülicher) nous trace le développement tant extérieur qu'intérieur du christianisme jusqu'en 325. Qu'il nous suffise de noter quelques idées qui présentent de l'intérêt.

Les trois évangiles synoptiques, qui, d'après M. Jülicher, sont les seules sources pour l'histoire de Jésus, datent d'après l'an 70. Peut-on se fier entièrement à ces sources? Non, répond l'auteur. Et d'abord, il y a entre les trois synoptiques, des contradictions qui nous montrent tout ce qu'il y avait déjà d'incertain dans la mémoire des évangélistes. Ensuite, ce ne sont pas des livres historiques, mais didactiques, écrits pour recruter des adhérents : ils ne nous donnent donc pas une idée exacte de la suite historique. Enfin, les évangélistes, voulant faire ressortir le surnaturel, ne peuvent nous présenter une idée objective de la doctrine de Jésus. Il faut admettre aussi plusieurs corrections, des parties ajoutées et retranchées, et des légendes. Il est donc nécessaire de faire un choix judicieux pour discerner le vrai dans les synoptiques. Quant au 4me évangile, ce n'est pas une source historique, il donne des faits historiques comme symboles ou allégories.

Notons, en passant, que les évangiles ne sont pas des livres historiques tels qu'on l'entend de nos jours; mais à quel titre nie-t-on la valeur historique des synoptiques parce qu'ils sont écrits pour recruter des adhérents et qu'ils font rentrer les faits dans un certain plan qu'ils se proposent de développer; de quel droit M. Jülicher affirme t-il que tout est symbolique et allégorique dans le 4me évangile, et même s'il y a symbolisme, qu'est-ce qui empêche que les faits qui servent de symboles soient en même temps historiques ?

Des miracles de Jésus, M. Jülicher ne dit que ces quelques mots : « On se racontait bientôt des cas merveilleux de guérisons opérées par une prière ou même par la simple apparition de Jésus, surtout pour les malades psychiques. »

Le germe de l'évangile de Jésus est l'attente certaine de la venue prochaine du royaume de Dieu, et c'est Jésus qui l'apporte. Jésus aussi s'est cru le Messie, mais « il ne s'est pas attribué une filiation divine métaphysique, un rapport unique de fils envers Dieu, rapport qu'aucun autre ne peut atteindre... Non, par rapport à Dieu, il se sent un avec tous les autres hommes. » Et néanmoins, il y a quelque chose qui le

(1) *Le lieu du culte dans la législation rituelle des Hébreux.* Gand et Leipzig, 1894. — *Nouvelles études sur la Restauration juive après l'exil de Babylone.* Paris, 1896. — *Le sacerdoce lévitique dans la loi et dans l'histoire des Hébreux*, Londres et Louvain, 1899.

Digitized by Google

distingue entre tous et le met au-dessus d'eux : c'est lui qui donne, les autres reçoivent, et si ceux ci donnent quelque chose aux autres, c'est de lui encore que les premiers le tiennent. Ce que Jésus a donc apporté de nouveau, c'est lui-même, c'est sa personnalité. C'est aussi le rapport qui doit exister entre Dieu et les hommes, une complète soumission de ceux-ci à la volonté divine qui nous est exprimée par le double précepte de l'amour de Dieu par dessus tout, et de l'amour envers le prochain, envers tous les hommes indistinctement. C'est encore l'extension de la religion de Jésus à tous les hommes, et non aux seuls Juifs.

La résurrection de Jésus n'appartient plus à la tradition historique, elle s'explique psychologiquement (1).

Après Jésus, nous avons surtout saint Paul, Jésus est le Messie malgré sa mort, bien plus, il est le Messie par sa mort même. C'est sa mort qui est notre rédemption du péché et de la mort, rédemption qui s'est faite pour le monde entier. C'est sa mort qui est notre réconciliation avec Dieu. La religion de saint Paul est christocentrique; Jésus n'est plus un homme ordinaire, il a existé comme Fils de Dieu dans le ciel, avant qu'il y eût des hommes ; il a pris part à la création (I Cor. VIII 6), mais il a déposé la forme divine pour prendre la forme humaine (Phil. II), il est homme comme nous, composé de corps et d'âme, mais tous deux de substance céleste, de cette substance qui, à la fin des temps, sera aussi la nôtre.

La religion est devenue dans saint Paul un système compliqué, on ne trouve pas de trace dans la doctrine de Jésus pour les constructions christologiques de l'Apôtre. C'est lui aussi qui propose la mission parmi les gentils et l'abolition de la loi mosaïque; mais il y a toujours un même Dieu d'amour comme dans la doctrine de Jésus. C'est lui encore qui a ouvert la voie à la divinisation du Christ.

Dans cette voie le 4e évangile a fait un pas de plus : Jésus est le Logos, cependant il n'est qu'un Dieu, tandis que le Père reste Dieu tout court. Jésus est de toute éternité auprès de Dieu, et il a reçu tout de Lui. C'est encore saint Jean qui a créé l'idée de la Trinité.

La religion chrétienne eut à subir différentes attaques de la part des hérétiques, aussi il fallut se défendre. C'est ce qui eut lieu au IIe siècle : nous voyons alors surgir les règles de la foi chrétienne et des organismes pour protéger ces règles. De là d'une part, la tradition apostolique, le canon des saintes Écritures, des symboles de foi; d'autre part, l'établissement de la hiérarchie monarchique dans les communautés et l'union de celles-ci dans l'Église catholique. « A la place, où primitivement se trouvait l'Évangile, dans lequel était entré le Seigneur grâce à saint Paul et à saint Jean, se trouve dès ce moment l'Église catholique, à la place d'une grandeur idéale une réunion d'hommes faillibles. » C'est à l'Église qu'il faut appartenir pour obtenir le salut.

(1) A l'encontre, voir P. Ladeuze, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine*, 2e édit. (Science et foi.) Bruxelles, 1908.

Digitized by Google

Ce fut au concile de Nicée que s'acheva la divinisation de Jésus par la doctrine de la consubstantialité.

M. Jülicher caractérise d'un mot le développement du christianisme depuis saint Paul jusqu'au concile de Nicée : c'est l'hellénisation. Aussi faut-il revenir à la doctrine pure, à la doctrine de Jésus.

Pour remettre les choses au point, on fera bien de se reporter, en lisant cet article de M Jülicher et le suivant de M. A. Harnack, au magistral ouvrage de Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église* (t. I et II. Paris, 1907).

La Religion et l'État jusqu'à la fondation de l'Église d'État (par A. Harnack) a pour but de montrer le rapprochement continu qui s'est opéré entre l'Église et l'État jusqu'à leur union sous Constantin. Les chrétiens du Ier siècle étaient comme des étrangers dans le monde : étant citoyens d'un royaume céleste, rien ne les intéressait de ce qui avait rapport au présent et à l'État : tout rapport entre l'Église et l'État était impossible. D'autre part cependant, ils obéissaient au pouvoir de l'empereur et priaient pour lui : ils constituaient pour ainsi dire un État dans l'État par leur culte et leur organisation.

Au IIe siècle, nous voyons l'épiscopat monarchique, qui semble avoir prévalu partout vers 150, et l'union se fait plus grande par les Églises provinciales, c'est ainsi que Corinthe était le centre pour la mission en Achaïe. Par là « l'Église idéale, céleste, était devenue une Église réelle, terrestre ». La vie des chrétiens aussi devint plus en rapport avec le monde, il suffit de fuir le culte effectif des idoles, mais outre cela, chacun peut exercer un métier honnête, même s'il faut entrer extérieurement en relation avec le culte idolâtrique, pourvu qu'on ait toujours Dieu dans le cœur et qu'on soit prêt à le confesser quand une confession publique est inévitable. La doctrine se développa et subit l'influence de la philosophie grecque, tandis que la littérature surgit grâce surtout aux luttes contre le gnosticisme. Le christianisme eut ses mystères, comme le baptême et la cène. Enfin, on jugea moins sévèrement l'état politique.

Au IIIe siècle, l'épiscopat monarchique est entièrement constitué, on commence à tenir des conciles entre évêques de différentes provinces, le clergé se développe de plus en plus, et la chaire de saint Pierre exerce de fait une supériorité sur toutes les Églises. La vie chrétienne ne se distingue presque plus de la vie du monde : on a des chrétiens dans toutes les fonctions. La doctrine s'inspire davantage de la philosophie, les mystères augmentent et on cède à des tendances polythéistes, entre autres, par l'invocation des martyrs, tandis qu'on se rapproche toujours de plus en plus de l'État.

Si l'Église tendait à l'union, l'État, de son côté, évolua vers l'Église. L'empire romain, de national qu'il était, devint mondial, changement qui se remarqua jusque dans la religion, surtout par l'influence des religions orientales. Peu à peu aussi on devint moins sévère pour les chrétiens, c'est le mot de Trajan : « Christiani conquirendi non sunt ».

Digitized by Google

Tout était donc préparé pour opérer l'union entre l'Église et l'État, et ce fut là l'œuvre de Constantin, achevée par Gratien et Théodose.

Le christianisme et l'Église grecque orthodoxe (par N. Bonwetsch). La christianisation de l'Orient s'est faite rapidement, grâce surtout à la faveur qu'accorda Constantin à la religion chrétienne. Avec le IVe siècle se concentre dans l'évêque toute l'activité sociale de l'Église. Bientôt éclatèrent les luttes ariennes ; ce fut alors que le concile de Nicée définit la consubstantialité, définition renouvelée en 381 par le concile de Constantinople. Nestorius, qui niait la maternité divine de Marie, fut condamné au concile d'Éphèse en 431. Le concile de Chalcédoine définit qu'il y a deux natures dans le Christ.

L'Église se faisait un devoir de secourir toutes les peines et toutes les souffrances de l'humanité; mais d'autre part, elle se rapprochait des coutumes païennes ; Marie, la mère de Dieu, fait songer aux divinités féminines, le saint prend la place des héros. L'idéal moral est la vie monastique, qui se développa beaucoup plus vite en Orient qu'en Occident.

Sous Justinien, l'empereur est prêtre et roi. Viennent plus tard les luttes au sujet de la vénération des images, qui se terminent en 843. Ce furent Photius et Michel Cérulaire qui opérèrent le schisme avec l'Église romaine, et les Grecs se considèrent comme l'Église orthodoxe (c'est aussi dans ce sens que M. Bonwetsch parle de l'Église grecque orthodoxe). L'auteur parle alors en peu de mots de l'Église de Russie.

On remarquera peut-être que les détails sont fort sobres. Disons que l'article de M. Bonwetsch est très peu étendu : il ne comprend en tout que vingt pages, c'est ainsi que pour l'Église grecque depuis 858 jusqu'en 1453, nous n'avons que deux pages et quelques lignes : il nous est donc impossible d'en parler plus longuement. On pourrait ici se demander pourquoi les Églises orientales sont entièrement négligées, par exemple, M. Bonwetsch ne nomme qu'en passant Antioche, Alexandrie, Éphèse, Césarée de Cappadoce et Héraclée, et cite la Palestine à propos de la vie monastique, mais nous ne trouvons aucun détail sur ces églises et les autres dans tout le cours de l'ouvrage. Il y aurait aussi bien des observations de fond à présenter; nous nous bornerons à renvoyer à C. J. Hefele, *Histoire des conciles d'après les documents originaux* (nouv. trad. par H. Leclercq, t. I et svv. Paris, 1907.)

Le christianisme et l'Église de l'Europe occidentale au moyen âge (par K. Müller). L'auteur veut montrer « comment l'Église romaine s'est formée de l'empire romain et de son Église, et dans quel état l'Église a marché sur le seuil des temps nouveaux ».

L'Église, protégée par Constantin, se propagea bien vite. Les Goths, les Ostrogoths, les Hérules, les Vandales et les Suèves reçurent la forme arienne, mais bientôt les Westgoths entrèrent dans l'Église romaine catholique, tandis que les Vandales et les Ostrogoths furent détruits.

Digitized by Google

Citons pour l'Église catholique les Francs, les îles Britanniques, l'Irlande et l'Écosse, l'Allemagne, la Croatie, la Hongrie, etc.

L'Église jouissait de l'unité : à la tête du diocèse se trouvait l'évêque, à la tête de la province, le métropolitain, au sommet de la hiérarchie, l'évêque de Rome : c'est à cette même unité que les nouveaux peuples furent associés, partout on a des évêques, prêtres et moines du culte latin, et cette unité fut maintenue malgré quelques essais de nationalisation.

Théodose le Grand réprima les germes d'apostasie de la vraie Église, et ainsi l'Église devint une partie de l'État.

M. Müller donne alors un court aperçu sur les luttes au sujet de l'investiture tout en notant les essais de réforme de Cluny, et le rôle de la collection du pseudo-Isidore, à savoir, délivrer les évêques de la puissance princière et métropolitaine. Au point de vue de la doctrine, il faut citer surtout saint Augustin et, pour la mystique, saint Bernard de Clairvaux et saint François d'Assise. Ce fut pendant le moyen âge que le monachisme se développa : nous avons, entre autres, la règle de saint Benoît de Nursie et la fondation des ordres mendiants.

Enfin l'on peut citer une série de grands hommes pour le développement de la doctrine chrétienne : saint Augustin, saint Anselme, Hugues de Saint-Victor, et les scolastiques, surtout saint Thomas.

La puissance de la Papauté déclina à la fin du moyen âge, à partir de Boniface VIII. A ce moment aussi nous voyons naître la théorie conciliaire ou épiscopalienne (conciles de Constance et de Bâle), le gallicanisme, et des hérésies comme celles de Wicleff et de Hus. C'est aussi l'époque de la Renaissance : les anciennes traditions perdent leur autorité.

Mais malgré tout cela, l'Église conserve sa piété, son influence sociale reste énorme et elle est toujours considérée comme ayant en elle toutes les forces et tous les remèdes religieux.

Christianisme catholique et Église catholique de l'Europe occidentale dans les temps modernes (par X. Funk). La première partie va du temps de la Réforme jusqu'à la révolution française. — La Réforme enleva à l'Église catholique un grand nombre de sujets, mais ces pertes mêmes attiraient l'attention sur la situation intérieure de l'Église : il fallait une réforme véritable. Ce fut l'œuvre du concile de Trente. A cette œuvre coopérèrent les différents ordres religieux, et au premier rang la Compagnie de Jésus fondée par saint Ignace de Loyola. Cependant les luttes théologiques, ecclésiastiques et politiques ne firent pas défaut; on eut en France, le Jansénisme, les théories gallicanes, et en Allemagne les luttes suscitées par Febronius. La Compagnie de Jésus eut à subir de fortes attaques si bien qu'elle fut supprimée en 1773 par Clément XIV, mais elle fut rétablie en 1814 par Pie VII.

La seconde partie s'étend depuis la révolution jusqu'à nos jours. — Nous avons en France à mentionner la constitution civile du clergé et le culte de la raison. La liberté du culte fut rendue en 1795, et en 1801

Digitized by Google

naquit le concordat qui avec les articles organiques régit l'Église de France au XIXe siècle. Notons enfin les récentes persécutions dans ce pays.

En Allemagne, on sécularisa les biens de l'Église par le décret de Ratisbonne de 1803, et le Kulturkampf (1873-1880) voulut assujettir l'Église à l'État, mais en 1880 on rendit à l'Église sa liberté et ses droits.

En Belgique, en Hollande, dans la Grande-Bretagne et en Espagne, le culte catholique peut s'exercer librement de nos jours.

En Italie, les Papes sont dépouillés lentement de leurs États, spoliation qui s'achève en 1870.

L'infaillibilité pontificale a été proclamée au concile du Vatican en 1870. Les privilèges du clergé ont disparu, et la noblesse, qui auparavant était presque seule à pouvoir s'élever aux sièges épiscopaux, a fait une grande place à la bourgeoisie. D'autre part, la liturgie s'est unifiée de plus en plus, le rite romain étant admis presque partout; la musique religieuse a été restaurée; les ordres religieux se sont développés de plus en plus et la science religieuse a fait de rapides progrès, surtout en Allemagne.

Christianisme protestant et Église protestante dans les temps modernes (par E. Troeltsch).

Donner de cet article un résumé même très succint nous mènerait encore beaucoup trois loin, il comporte en effet, avec la bibliographie, plus de 200 pages. Il s'agit d'ailleurs aussi pour une grande partie du développement doctrinal, qu'il est difficile de résumer sans entrer dans les détails. Nous donnerons donc l'ordre suivi par l'auteur, tout en insistant un peu plus sur la dernière partie de l'article. — Dans un premier point, M. Troeltsch traite des éléments médiévaux et modernes dans le Protestantisme, pour montrer que la Renaissance et la Réforme ne sont pas en opposition avec le moyen âge, mais bien plutôt des évolutions de celui-ci, ainsi le concept de la grâce n'est pas celui de saint Paul, mais celui de saint Augustin et du moyen âge; ainsi aussi il faut rattacher au moyen âge le concept de la foi, de la morale, de l'Église d'État et de l'autorité. D'autre part cependant, il y a dans le Protestantisme des éléments modernes, entre autres la suppression du concept catholique des sacrements.

Un second point étudie les réformateurs et les mouvements de réforme du XVIe siècle.

D'abord l'humanisme (surtout Érasme), le socinianisme, l'arminianisme; puis la réforme de Luther, de Zwingle, celle des Anabaptistes et des Spiritualistes, et enfin celle de Calvin.

Le troisième point est consacré à l'étude de l'ancien protestantisme, du XVIe et XVIIe siècles : cette étude est divisée en trois parties dans lesquelles M. Troeltsch examine successivement le luthéranisme, le calvinisme et l'anglicanisme avec l'indépendantisme, donnant pour chaque partie le développement territorial, le mode de constitution et la doctrine.

Digitized by Google

Le dernier point enfin nous fait connaître le Protestantisme moderne, celui du XVIIIe et XIXe siècles.

Le monde moderne se caractérise par la lutte contre le supranaturalisme de l'Église, c'est la science qui acquiert le rôle prépondérant : les sciences naturelles et historiques, la philosophie, système qui exerce son influence aussi sur la morale : plus de grâces, plus de peines divines ; tout est naturalisé.

De là aussi la naissance d'une science générale de la religion, qui ramène l'apparition historique du christianisme, en même temps que celle des autres grandes religions et même les religions primitives des peuples sauvages à un concept général de la religion. De là encore le changement du concept de l'État et de l'Église, deux institutions considérées au moyen âge comme deux organes de la société chrétienne, travaillant dans un accord commun, tandis que maintenant l'État devient neutre et tolérant, et l'Église n'est plus une institution divine, mais simplement l'union des fidèles pour honorer Dieu en commun et pour professer leurs convictions.

Ce qui a renversé l'ascèse protestante, c'est le monisme, l'optimisme et l'art moderne, qui a libéré les droits de la sensualité et de la passion, le goût pour la beauté de la nature et du corps.

Il y a cependant aussi des réactions dans le protestantisme : on les rencontre chez les piétistes, les Herrnhutes, les Spiritualistes, les Méthodistes, les Baptistes et les Quakers.

Le mélange du protestantisme chrétien avec le nouveau système naturaliste produit le rationalisme religieux.

Dans la crise, les pays calvinistes retournent à des considérations méthodistes et évangéliques ; mais dans le luthéranisme allemand on tend à une union plus étroite et plus profonde de l'idée religieuse protestante et des idées scientifiques, c'est l'idéalisme allemand, qui atteint son apogée chez Kant, qui ne devint cependant jamais une religiosité populaire, parce que c'était une religion de l'idée, qui n'éprouvait pas le besoin du culte et de l'exercice religieux social.

L'extension du protestantisme ne s'est guère modifiée ; toutefois il s'est implanté aussi dans les pays de mission. La théologie a trouvé un nouveau champ de travail dans la recherche historique du développement du christianisme.

Cet article est le dernier de la Ire partie du livre : l'histoire de la religion chrétienne.

La seconde partie de l'ouvrage, la théologie chrétienne systématique n'appartient pas en propre à l'histoire. Si nous l'analysons, c'est pour laisser s'apercevoir l'ensemble de l'œuvre ; c'est aussi parce que les diverses branches ecclésiastiques dont elle traite, sont en rapports étroits avec l'étude de l'histoire ecclésiastique.

Elle s'ouvre par un aperçu sur l'*essence de la religion et de la science de la religion* (par E. Troeltsch.)

Digitized by Google

Après une introduction, l'auteur commence par faire la distinction entre une religion naïve et une religion scientifiquement élaborée, c'est-à-dire dans laquelle on trouve des représentations scientifiques. Il faut donc rechercher la religion dans sa forme naïve, et il faut la chercher là où le goût pour la science et pour l'unité des conceptions du monde est peu développé, c'est à dire chez les peuples réellement primitifs. M. Troeltsch note ensuite différents essais d'élaboration scientifique de la religion : la spéculation sacerdotale monothéistique en Babylonie, dans l'Inde et l'Egypte, consistant à réunir les divinités et le culte : c'est ainsi qu'on crée un panthéon, où tous les dieux sont reliés par des liens de descendance et de parenté et ramenés sous une seule divinité suprême ; le syncrétisme, qui réunit en un seul culte plusieurs peuples de sorte que les divinités de chaque peuple sont considérées comme les mêmes que celles des autres peuples, mais sous des noms différents ; la mystique, qui considère la religion comme quelque chose qui est le même partout, mais l'extériorisation diffère; la théorie illusioniste, qui ne laisse pas de place pour une doctrine de Dieu, la religion n'étant que le produit de la crainte et de l'espoir, et qui met dans le plaisir le but de la vie; la doctrine d'une révélation surnaturelle, comme dans le Judaïsme, le Christianisme et l'Islamisme ; restent enfin les principaux systèmes modernes : l'idéalisme critique de Kant et Schleiermacher, l'idéalisme évolutionniste de Hegel, le positivisme et la doctrine modernisée de la révélation, qui « fonde son concept de la révélation non plus sur le miracle, sur le caractère inspiré de la Bible, mais sur l'analyse psychologique de la disposition religieuse chrétienne, qui nous apparaît... comme un miracle divin intérieur. » C'est là, nous semble-t il, la doctrine moderniste récemment condamnée.

L'essence de la religion revient de fait à la question de la vérité de la religion, et par suite de l'idéal religieux et de la religion de l'avenir, et elle nous conduit donc à une recherche philosophique et historique. La question de l'essence de la religion se limite à l'analyse de la religion à quatre points de vue : la psychologie de la religion, la théorie de la science de la religion pour apprécier la valeur de ces éléments psychiques, la philosophie de l'histoire de la religion et en particulier le but du développement religieux, et la métaphysique de la religion.

La Dogmatique chrétienne-catholique (par J. Pohle). L'auteur, outre une courte introduction, examine successivement la dogmatique générale ou apologétique, et la dogmatique spéciale.

La dogmatique générale est le fondement de toute la théologie (de là le nom de dogmatique fondamentale) et elle s'appelle de ce chef aussi apologétique, parce qu'elle prépare la dogmatique spéciale. Il s'agit de montrer que l'Eglise catholique est la seule véritable à l'encontre de toutes les autres religions. Sa méthode doit donc être, non pas dogmatique, mais historique et philosophique, en même temps que la polémique y trouvera une large place. La méthode psychologique aussi, se basant sur les critères internes de l'harmonie, de la beauté et

Digitized by Google

de la force morale du catholicisme, pourra présenter des avantages. Les questions actuelles sont, entre autres, les preuves de l'existence de Dieu, le Darwinisme, le récit de la création, l'inspiration de la Bible, la tolérance religieuse. La dogmatique spéciale est la science de la foi, qui se propose de scruter les dogmes. L'autorité ne détruit pas la liberté, mais est pour celle-ci l'achèvement et un correctif. D'ailleurs à côté des dogmes, il y a une foule de questions librement controversées, et quant aux dogmes mêmes, il s'agit de les mieux comprendre et de les enchaîner harmonieusement. Le doute méthodique, comme on l'appelle, n'est d'ailleurs pas défendu. De nos jours, il faut une plus grande part à la méthode positive, qui rend beaucoup de services à l'histoire des dogmes, mais la méthode spéculative ne peut nullement être exclue, au contraire, elle s'aidera de la méthode positive. La dogmatique tiendra compte aussi du développement des dogmes.

M. Pohle finit par un court aperçu sur l'état actuel des questions particulières, par exemple, la doctrine de Dieu, de la Sainte-Trinité, de la christologie, de la sotériologie, de la mariologie, de la grâce etc. pour conclure que la dogmatique catholique peut se promettre une période florissante, pourvu que, maintenant les données certaines de l'âge antérieur, elle se tienne toujours à la hauteur des nouvelles découvertes et s'accommode aux nécessités du temps présent.

La morale chrétienne-catholique (par J. Mausbach)

L'auteur nous donne une longue introduction où il nous montre que la morale aussi est susceptible de se développer en ce sens qu'elle doit s'adapter au temps et aux différentes circonstances de la vie, et qu'un seul et même principe peut s'appliquer de façons différentes, c'est ainsi que l'estime pour la foi met dans la bouche de saint Paul des paroles dures contre la sagesse du siècle, et c'est cette même estime de la foi qui est dans saint Basile et saint Augustin un motif pour pratiquer la science. Suit alors dans cette introduction une esquisse de l'évolution de la science morale à travers les siècles ; citons par exemple, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Augustin, saint Thomas, saint Alphonse, et parmi les ascètes : saint Jean de la Croix, sainte Thérèse, saint François de Sales.

M. Mausbach intitule son article : le système de la morale chrétienne-catholique. Le bien suprême de la moralité est en Dieu ; il existe une loi naturelle, prouvée par ce fait qu'on trouve chez tous les peuples, une morale naturelle ; il existe aussi des droits et par suite des devoirs naturels. Dans l'accomplissement de ses devoirs, la volonté humaine est libre, et cette liberté n'est que l'expression de la spiritualité de l'âme, tandis qu'elle est aussi le fondement de la responsabilité morale. Aussi la doctrine catholique requiert une connaissance pleine et entière et en même temps le plein consentement de la volonté pour le péché mortel. La grâce n'est pas venu détruire la nature, mais elle suppose celle-ci et la perfectionne. La morale conduit à la vie ascétique et exerce aussi son influence sur la vie sociale, par exemple, pour régler les rapports entre les patrons et les ouvriers.

Digitized by Google

La théologie pratique chrétienne-catholique (par C. Krieg). — On entend par là la « science des principes et des règles pour l'exercice des actions par lesquelles l'Église communique à l'humanité les fruits de l'œuvre de la rédemption du Christ. » Cette théologie pratique peut se diviser en deux parties : la théologie pastorale dont l'auteur s'occupe dans cet article, et la science du droit canonique. La théologie pastorale à son tour comprend la didactique pastorale (missions-catéchèse-homilétique), la liturgie et le soin spécial des âmes. Elle doit non seulement enseigner, mais encore faire pratiquer ce qu'elle enseigne. L'auteur termine l'introduction par un aperçu sur l'historique de la théologie pastorale. Pour les missions, il n'y a pas jusqu'à ce jour une théorie scientifique, ce qui présente de grandes difficultés vu la diversité des peuples, et n'a d'ailleurs qu'un faible intérêt. Puisqu'elle s'adresse aux incrédules, elle propose la doctrine du salut, et elle a toujours été apologétique et en même temps polémique. Cependant elle ne vise pas uniquement à la prédication, mais surtout à l'éducation.

La catéchèse ne fait que continuer l'œuvre des missions pour faire pénétrer plus avant dans la compréhension du contenu de la révélation. Elle doit tendre aussi à instruire et à éduquer. — La catéchèse, comme aussi les missions, ont existé dès les premiers temps du christianisme. Le fondateur de la théorie catéchétique est saint Augustin dans son : *De catechizandis rudibus*. La catéchèse a perdu beaucoup par la disparition du catéchuménat, elle servait, en effet à préparer les catéchumènes au baptême, mais maintenant elle subsiste pour instruire les plus arriérés, et cela surtout par les catéchismes. L'homilétique s'adresse aux croyants pour leur exposer de plus en plus l'Évangile. Elle trouve sa source et son contenu dans la révélation, mais elle a aussi un côté naturel par lequel elle se rattache à l'éloquence profane. Elle s'est développée surtout grâce aux écoles catéchétiques et grâce aux œuvres de saint Chrysostome et de saint Augustin.

La liturgie doit nous présenter scientifiquement les actes du culte divin et les lois des fonctions liturgiques. C'est une science positive qui se base sur les sources positives : l'Ecriture Sainte et la Tradition. Elle peut aider beaucoup l'évangélisation, c'est ainsi que le culte eut dans la civilisation des Germains la plus grande part.

Le soin spécial des âmes est la science du devoir éducatif ecclésiastique. Il s'agit de garder la communauté pour qu'aucun ne s'en éloigne, de rechercher les égarés, de purifier, de faire avancer dans la perfection ; tout cela exige des soins pour les individus et pour la communauté, dans lesquels rentre la question sociale. Il faut reconnaitre ici une grande influence au monachisme. — Nous n'insistons pas sur l'historique très brève que M. Krieg trace des différentes parties traitées.

La dogmatique chrétienne-protestante (par W. Herrmann).

L'auteur nous donne longuement l'historique de la dogmatique protestante, à commencer par les *Loci communes* de Melanchton, et

Digitized by Google

l'*Institutio religionis christianae* de Calvin, la dogmatique orthodoxe, la dogmatique rationaliste, le concept de la religion d'après Schleiermacher et sa doctrine de la foi, puis plusieurs auteurs de moindre importance et enfin A. Ritschl.

La seconde partie de l'article est intitulée : la tâche actuelle d'une théologie ecclésiastique du protestantisme. Puisque la foi se représente la révélation non pas comme une doctrine à laquelle il faut se soumettre, mais comme une chose vécue en soi, qui maîtrise l'homme pendant que cette révélation devient pour lui la parole divine et fait naître ainsi en lui la foi, et par conséquent une vie nouvelle, il s'ensuit que les pensées de l'individu ne peuvent devenir la formule pour la communauté. Et cependant, d'autre part, il faut être conscient de ce qui unit les chrétiens entre eux et par suite il faut une doctrine qui soit la norme pour tous : c'est là la tâche que doit se proposer la dogmatique : on ne peut être d'accord pour les pensées de la foi, on le peut pour l'intelligence de la foi. On évitera ainsi deux maux : d'abord, le manque de piété, et puis le manque de sentiments, comme si la religion était au gré d'une âme, qui veut s'engager dans des considérations qui n'ont pas sa source en elle-même. C'est par l'Écriture Sainte même « qu'il nous devient clair que l'origine de la foi n'est pas dans l'acceptation de doctrines, mais dans la perception d'une parole divine, qui s'adresse à nous. » Il faut donc y chercher ce que le fait signifie pour soi-même, pour qu'il fasse naître en nous une vie personnelle victorieuse. — Le concept de la révélation tel qu'il est développé ici est encore le concept moderniste.

La morale chrétienne-protestante (par R. Seeberg). — L'introduction nous donne les grands traits de l'historique de la morale, suivie de quelques notes sur les problèmes fondamentaux : l'idéal suprême, la liberté, et sur la méthode à suivre.

Dans le premier point, M. Seeberg développe la naissance et le contenu de la morale chrétienne. L'homme, par la conscience, se reconnaît coupable, mais la loi et l'évangile travaillent sur lui, et une vie nouvelle commence dès qu'il sent la force vivifiante de Dieu, c'est la conversion. Cette vie nouvelle met l'homme en communication avec Dieu, de là la foi, qui par elle-même n'est ni l'acceptation d'une doctrine, ni la confiance en Dieu, mais l'obéissance à l'autorité divine, d'où naissent la persuasion pour l'intelligence, les sentiments et la confiance. Après la foi, l'espérance et la charité envers Dieu et envers le prochain. De là le sentiment chrétien, qui doit en arriver à diriger toute notre vie, de là les bonnes œuvres (qui cependant ne rendent pas l'homme juste, parce qu'elles sont interrompues par des actes mauvais, aussi suffit-il, pour être juste, de garder la disposition fondamentale de la vie nouvelle et de désirer le pardon de ses fautes), de là aussi le sentiment du devoir.

La vie nouvelle une fois acquise, il faut la développer et la conserver : c'est l'objet du second point. Si elle se développe, cette vie

Digitized by Google

devient une vie de prière, qui se fait au nom du Christ. On en arrive à l'habitude d'accomplir ses devoirs : c'est la vertu, et cette vie compénètre jusqu'à nos occupations naturelles, qui deviennent ainsi des moyens pour le royaume de Dieu. La conservation de cette vie exige la lutte contre le péché, où il faut éviter et le rigorisme et le laxisme. Pour bien la faire, il faut le repentir qui ouvre de nouveau le chemin à la foi.

Le troisième point enfin examine ce que demande la morale dans la vie en commun. Dans l'Église, la morale exige la prédication de l'évangile et la dispensation des sacrements, l'éducation chrétienne, le culte, le soin des âmes, la mission intérieure avec le travail social, et la théologie ; il faut que l'Église soit une Église de missions Tout cela demande des fonctions ecclésiastiques et par suite un droit ecclésiastique. L'auteur montre ensuite l'influence de la morale dans la vie de famille pour l'éducation, dans la vie des peuples, où le christianisme est le plus grand facteur du progrès, et enfin dans la vie de l'Etat, où la religion chrétienne prêche l'obéissance.

La théologie pratique chrétienne-protestante (par W. Faber.) — L'auteur ne traitera que l'homilétique, la catéchèse et la poiménique.

L'homilétique est la doctrine de la prédication. La prédication doit être textuelle, c'est-à-dire, puisée dans l'Écriture Sainte et ne rien contenir qui la contredise ; il faut par conséquent lire l'Écriture Sainte et avoir une exégèse soignée ; elle doit être originale, c'est-à-dire qu'elle doit être le fruit du travail et du travail personnel ; elle doit être actuelle, c'est-à-dire être adaptée aux nécessités de la communauté. La langue sera donc comprise par le peuple sans devenir populaire, elle sera simple sans cependant exclure l'art, elle ne sera pas négligée et excluera la phraséologie. Il faut éviter la précipitation, mais aussi la longueur. Le prédicateur enfin sera humble, tout en ayant conscience de sa dignité

La catéchèse s'adresse aux ignorants, elle comprend donc surtout l'enseignement de ceux qui se préparent à la confirmation. Il faut faire des efforts pour les avoir sous la main aussi longtemps que possible. Le catéchiste aura reçu une préparation pédagogique, et il devra tenir compte des dispositions particulières de chaque enfant. La base de son enseignement doit être le catéchisme, il faudra apprendre aux enfants à prier et les faire prier, les instruire sur la cène et la confession. L'enseignement sera rendu plus attrayant par l'union du catéchisme, de l'histoire biblique, des cantiques et des proverbes, et aussi en le présentant d'une façon concrète. La méthode socratique est à préférer, même il faut parfois permettre que les enfants eux-mêmes posent des questions au catéchiste. Les enfants des deux sexes seront réunis. Pour local, on choisira l'Église, la sacristie ou une salle dans le presbytère.

La poiménique est la doctrine du soin spécial des âmes. Si ce soin incombe surtout à ceux qui ont un pouvoir dans l'Église, il faut en pen-

Digitized by Google

dant, en faire la part à chacun des membres de la communauté envers ceux qui lui sont proches ou qui sont dans le besoin. C'est donc aussi envers tous que ce soin oblige. Le moyen principal est la visite spontanée, tant chez ceux où on est le bienvenu que chez les autres, avec de rares exceptions. Ces visites présentent cet avantage qu'on aura plus facilement recours au pasteur en cas de nécessité, et d'autre part, le pasteur apprend à connaître la communauté. Mais il lui faut des aides dans cette charge, il y aura donc des diaconesses avec la femme du pasteur, des diacres et des aides volontaires. Tout cela aidera à resserrer les liens de la communauté, et à résoudre le problème social par les différentes institutions. Le pasteur cependant devra veiller à éviter les questions de parti entre les différents groupes. Il faut enfin favoriser la mission intérieure et extérieure.

Les devoirs futurs de la religion et de la science des religions (par J. Holtzmann.) — L'auteur fait d'abord un retour dans le passé où il remarque le déclin général de la vie religieuse, au moins en Allemagne. L'homme « moderne » se caractérise par l'éloignement du dogme. L'histoire des religions, elle, a fait naître une science comparée des religions, notant, par exemple, les influences extérieures qu'a subies le christianisme. Elle a brisé les limites entre un monde saint et profane et a écarté le domaine dogmatique d'une histoire exclusive du salut.

De nos jours, beaucoup pensent que l'opinion commune est contre la religion, parce que la religion ne se comprend pas sans une certaine dose de mythologie, de superstition, ritualisme et sacrementarisme, qui doit céder devant les lumières naturelles. Cependant, si jusqu'ici le christianisme s'est accommodé à toutes les situations, pourquoi ne le pourrait-il pas encore dans la suite. Le christianisme d'ailleurs étend encore toujours ses limites, et c'est à elle que des peuples incultes doivent leur civilisation. La religion chrétienne exercera aussi son influence sur la culture du peuple par ses institutions de bienfaisance, sur l'éducation artistique et surtout sur le domaine social.

On le voit, ce volume est un livre de vulgarisation, comme il devait l'être dans le but des auteurs, et non un livre scientifique. Comme nous le faisions déjà pour un autre volume de la collection : *Les religions orientales*, remarquons ici encore, des défauts provenant du concours de différents auteurs : il y a d'abord une disproportion dans la longueur des articles : par exemple, l'article de M. Troeltsch qui comprend 200 pages pour le protestantisme moderne, alors que l'article de M. Funk, qui cependant traite la même question pour le catholicisme dans l'Occident, n'en comporte que 30. — Notons d'autre part la différence de conception chez des auteurs traitant des questions identiques, mais l'un pour le catholicisme, l'autre pour le protestantisme : ainsi dans son article sur la dogmatique catholique, M. Pohle s'attache à la question de méthode et à l'état actuel de cette science

Digitized by Google

pour des questions particulières, tandis que M. Herrmann pour la dogmatique protestante s'attache à l'historique et à la tâche générale que doit se proposer la dogmatique, c'est-à-dire, constituer une doctrine qui soit la norme pour tous.

Enfin, on l'a déjà fait remarquer à une précédente occasion (RHE, t. VIII, 1907, pp. 189-190) et nous insistons sur ce fait que dans la partie historique on n'a qu'un seul auteur catholique, et sur cet autre fait plus important que dans cette même partie les auteurs n'ont pas été toujours assez objectifs, en ce sens qu'ils ne donnent que l'opinion de l'école à laquelle ils se rattachent, ce qui faussera l'opinion des lecteurs qui ne sont pas à la hauteur des questions traitées, et nuit par conséquent à l'utilité incontestable d'un ouvrage de ce genre.

G. Denteneer.

A. Mertens, C. S. S. R. *De hierarchie in de eerste eeuw des christendoms.* Amsterdam, C. L. Van Langenhuysen, 1908. In-8, xx-448 p. Fl. 3.

La littérature déjà si touffue de la vieille question des origines de l'épiscopat vient de s'enrichir d'un livre volumineux en langue néerlandaise dû à la plume du R. P. Mertens, C. S. S. R. Constatant que dans son pays les catholiques, se reposant dans la possession de la vérité infaillible, ont trop longtemps négligé de suivre sur ce terrain leurs adversaires, il essaye de défendre loyalement la vérité historique contre tant d'écrits non-catholiques que l'on a eu à lire ces dernières années. Quoiqu'il ne fasse pas de polémique proprement dite, on voit que le plus souvent l'auteur est en discussion avec le Dr R. Ruibing qui a récemment présenté sur la même question sa thèse de doctorat à l'université de Groningue (1).

Il nous avertit dans sa préface qu'il n'entre pas dans ses intentions de faire l'historique et l'exposé des multiples systèmes qui, ont été élaborés en vue de résoudre ce problème compliqué. Pour cette partie en quelque sorte préliminaire au vrai débat, il renvoie à l'étude spéciale du P. Von Dunin-Borkowski (*Die neueren Forschungen über die Anfänge des Episcopats.* Fribourg, 1900) et se contente d'un aperçu général, d'ailleurs excellent et très clair, sur les idées régnantes chez les adversaires.

Dans une première partie, sorte de prolegomènes de son sujet principal : l'origine de l'épiscopat, l'auteur établit que Jésus-Christ a véritablement institué *une* hiérarchie. Il faut lui en savoir gré, car certains

(1) *De jongste hypothesen over het ontstaan van het episcopaat.* Groningue, 1900. Cfr le compte rendu de ce travail par A. Michiels dans la RHE, 1903, t. IV, p. 66-70.

Digitized by Google

savants négligeant cette question préalable ou croyant que l'établissement d'une hiérarchie dans l'Église n'est pas nécessairement lié à la nature ou l'origine de l'épiscopat, se rendent fort difficile la tâche d'atteindre les adversaires qu'ils veulent combattre. A quoi bon en effet s'épuiser à prouver par de longues argumentations une vérité historique dont les adversaires à tort ou à raison, nient *le suppositum* à raison de considérations prises d'ailleurs. Ce point établi, on pourra sérieusement entamer l'examen de la seconde question et rechercher si l'épiscopat, distinct du presbytérat est partie intégrante de cette hiérarchie. Les théories adverses ne manquent pas de nier l'institution de toute autorité par Jésus ; les endroits en question des Évangiles sont déclarés interpolés ou mis dans la bouche du Christ d'après des conceptions propres à une évolution ultérieure et ce que nous appelons l'autorité juridique en acte d'après le témoignage des Actes des Apôtres et des épitres pauliniennes doit être considéré comme un leurre. Les apôtres se montrent supérieurs à la communauté, le fait est incontestable, non à la suite d'une mission authentique reçue de Jésus-Christ, mais d'une autorité purement morale : suite naturelle de l'éclat de leurs prérogatives, de l'excellence des dons charismatiques et de la puissance de thaumaturge dont ils apparaissent doués. Cette autorité est d'ailleurs essentiellement dépendante de la volonté commune des membres de l'Église. C'est ainsi que von Dobschütz, Holzmann, Löning, Hatch-Harnack, Weiszäcker etc., rendent compte de la position éminente des apôtres dans la primitive Église. A l'encontre le P. Mertens établit donc que la conduite des apôtres repose sur la parole authentique du Christ, que c'est en particulier leur autorité, et celle qu'ils ont déjà transmise, qui dirige le premier mouvement d'expansion de la jeune Église, qu'il n'est nullement vrai de dire que dans cette prédication évangélique tout est laissé à l'enthousiasme charismatique d'un chacun. Il passe ensuite à son sujet principal : nature et origine de l'épiscopat.

Ici il discute et examine amplement (c'est la partie la plus longue du livre) tous les textes où il est fait mention des chefs ecclésiastiques et des autorités, quelles que soient leurs attributions. Au crible de cette critique passent presque toutes les épitres de saint Paul, les épitres catholiques, la lettre aux Hébreux et l'Apocalypse, puis les sources extra-canoniques du premier et du second siècle. Cette minutieuse et longue étude justifie les conclusions enchaînées en forme de synthèse générale, objet de la dernière partie : les documents nous montrent en activité une autorité véritable (fonction liturgique, sociale et de prédication) qui préside dans chaque Église à la vie religieuse, qui impose obéissance et respect aux membres et qui est considérée dans l'estimation commune comme dérivée des apôtres et dès lors comme indéfectiblement unie aux destinées de l'Église elle-même. — Cette autorité s'incarne presque partout sous forme de Collège presbytéral. Il n'y a pas eu de presbytérat purement honorifique, sans ordre

Digitized by Google

ni juridiction, attribué dans les communautés primitives aux convertis de la première heure D'autre part, dans les documents canoniques et certains autres il y a identité parfaite entre les personnes désignées par les appellations diverses : πρεσβύτεροι, ἐπισκοποι, προϊσταμενοι, ἡγούμενοι, ποιμένες, προκαθήμενοι, πρῶτο-καθεδρῖται. Ces appellations différentes ne répondent qu'à des stades divers de l'évolution de la terminologie. Est-ce à dire cependant que cette synonymie prouve que dans le collège tous les membres jouissent des mêmes droits? A priori trois hypothèses se présentent pour expliquer les rapports obscurs entre les presbytres-épiscopes : ou bien tous sont revêtus de ce que nous appellons aujourd'hui la dignité épiscopale; c'est l'épiscopat plural; ou bien tous sont de simples prêtres; ou bien il y en a un qui réunit et concentre en sa personne, en vertu de titres inaliénables, des droits supérieurs à ceux des autres, celui-là est le véritable évêque au sens actuel du mot. C'est cette dernière hypothèse, celle de l'épiscopat monarchique, que l'auteur fait sienne. Quant à expliquer le fait que cette prééminence ne se laisse pas voir clairement dans les documents antérieurs à Ignace d'Antioche, il importe de ne pas oublier que dans ces communautés plus démocratiques les relations de l'évêque avec son Collège presbytéral ne sont pas en tous points comparables à celles que nous observons dans nos églises contemporaines. En outre plusieurs autres circonstances historiques nous expliquent suffisamment pourquoi les sources les plus anciennes nous fournissent si peu de renseignements.

Voilà les idées fondamentales du livre que nous croyons avoir fidèlement résumé; elles sont dans le travail même nécessairement préparées par de longues discussions et entourées de la grande masse des matériaux employés. Certes ces idées ne sont pas toujours neuves; l'auteur marche en général sur les traces d'autres catholiques connus pour leurs contributions à l'histoire des institutions chrétiennes des premiers siècles comme Michiels, Von Dunin-Borkowski, etc. Souvent cependant il a des vues originales et montre des aperçus nouveaux sur la question. Il a en particulier bien su profiter, pour en tirer des arguments nouveaux et spécieux, des recherches patientes et sagaces du P. Bruders sur l'évolution du vocabulaire hiérarchique des deux premiers siècles (1). L'érudition de l'auteur est considérable et il excelle dans l'art de formuler clairement sa synthèse.

Qu'il nous soit permis cependant de faire quelques réserves. Plusieurs fois au cours de son étude le P. Mertens s'est trouvé amené à discuter des textes tirés des Actes des Apôtres. Or il est regrettable, dans l'intérêt de sa thèse, qu'il ne connaisse pas ou n'admette pas, en tout cas n'applique pas l'hypothèse des sources employées par saint Luc

(1) *Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten der apostolischen Wirsamkeit an bis zum Jahre 175 n. Chr.* Cfr le compte rendu de ce travail par Ad. Labeau dans la RHE, 1905, t. VI, p. 351-356.

Digitized by Google

dans la composition de ce livre. Par exemple, p. 50 et suiv et au chap. VII, il est bon sans doute de démontrer que les apôtres nous apparaissent dans les Actes revêtus d'une autorité véritable qui ne s'explique pas, d'après l'histoire même des Actes comme une autorité d'ordre moral simplement. Mais une question ultérieure se pose : cette autorité juridique d'où tire-t-elle son origine? Il ne suffit pas de conclure a priori comme le fait l'auteur : donc c'est que Jésus-Christ les en a investis. Car quand on se confine aux seuls Actes une autre hypothèse est possible : cette autorité juridique ne dérive-t-elle pas par évolution d'une autorité purement morale dans son origine et fondée sur des qualités personnelles? De fait certains critiques libéraux sont allés jusque-là. Or celui qui admet l'hypothèse des sources y trouve un moyen scientifique de tirer des Actes même (nous laissons de côté pour le moment les textes évangéliques) un argument qui infirme singulièrement l'hypothèse de l'autorité morale dans son origine. En effet, dans les premiers chapitres des Actes, deux documents indépendants, dont l'un est d'origine antiochéenne, l'autre d'origine hiérosolymitaine, nous montrent déjà les apôtres en pleine possession d'une autorité vraiment sociale, et comme les documents sont réputés très anciens il s'en suit que le temps nécessaire à l'évolution supposée est insuffisant. D'où il suit finalement que l'explication la plus obvie c'est de dire que Jésus a autorisé de ses promesses le Collège des douze.

A la page 126, l'auteur en vient à discuter avec Harnack sur la genèse de l'idée de mission universelle chez Barnabas, le judéo-chrétien. Harnack écrit que la seule explication plausible c'est d'admettre que Barnabé doit avoir conçu l'idée de la mission aux gentils indépendamment de toute influence (Barnabas musz die freie Anschauung der Heidenmission *selbständig* erworben haben). Le P. Mertens lui répond que la conception universaliste peut avoir surgi dans l'esprit de Barnabé quand il avait scruté plus que les autres, aidé par la grâce, toutes les conséquences de la conversion de Cornelius le Centurion de Césarée. Nous croyons que Harnack n'est guère atteint par de semblables remarques; de son point de vue, qui est ici le vrai, il opposera de plein droit, une fin de non-recevoir à cet argument. Barnabé en effet appartient à la source antiochéenne tandis que la conversion de Corneille au chap. X est relatée par le document de Jérusalem, absolument distinct du premier.

Même confusion p. 125, où l'auteur explique de la même manière le v. 20 du chap. XI des Actes. Par opposition à la manière d'agir des dispersés sous Étienne, les hommes de Chypre et de Cyrène adressent la parole *et ad Graecos* sous l'impression de la conversion de Cornelius. Or, ce verset 20 appartient de nouveau à l'autre source, celle d'Antioche. De plus cette interprétation force l'auteur à placer cinq années d'intervalle entre le v. 19 et le v. 20 du même chap XI, ce qui semble bien contraire à l'impression que produit la lecture suivie de ces deux versets. La conduite des prédicateurs rapportée au

Digitized by Google

verset 20 s'explique d'après nous bien plus raisonnablement si l'on suppose qu'ils agissent sous l'influence d'un précepte du Seigneur, ce qui corrobore les textes évangéliques.

La théorie des sources dans les Actes présente pour notre question encore un autre avantage dont l'auteur n'a pas su profiter. A priori il n'est pas évident, quoi qu'en dise le P. Mertens, que les presbytres, que nous voyons établis à Jérusalem autour de l'évêque Jacques, possèdent les mêmes attributions et les mêmes droits que les presbytres que Paul met à la tête de ses Églises. Or il y a, ce semble, un argument pour l'identité dans le fait que c'est le même document antiochéen qui mentionne les presbytres de Jérusalem et qui relate c. 14, v. 23, l'établissement des presbytres par saint Paul; le même auteur donc emploie le même nom et n'insinue aucune distinction de fonction ou de droit.

Ensuite nous avons cru plusieurs fois prendre en défaut le sens critique de l'auteur. Il ne distingue pas toujours nettement une explication *possible* d'un texte obscur d'une explication *probable*. Certes il est légitime de combiner des synthèses à la fin d'un travail historique. Toutefois on a l'impression constante que l'auteur, quand il a par de fines critiques trouvé dans un texte obscur un sens qui *peut* favoriser sa thèse générale, le présente de suite comme *très probable* et presque le seul sens possible. En d'autres termes, il tire parfois des sources plus qu'elles ne contiennent et cela dans un but manifestement apologétique; cette tendance chez lui est sans doute inconsciente, mais elle est cependant réelle. Il nous semble que plusieurs versets où l'auteur veut absolument voir des prêtres ou des évêques dans le sens actuel du mot ne laisseraient pas même soupçonner ce sens si nous ne savions pas par ailleurs qu'il y a eu des prêtres et des évêques à cette époque. Nous estimons que les arguments les plus solides et les plus clairs sont toujours les arguments tirés de la tradition affirmée chez Clément de Rome et Ignace. Mais dans ce cas n'est-ce pas un vice de méthode de commencer par ce qui est le moins clair? — Je ne veux citer que deux exemples. D'abord, pp. 239-240, au sujet de I Tim, V, 17, le P. Mertens conclut que tous les presbytres avaient l'obligation d'exercer le ministère de la parole. Le Dr Ruibing, *o. c.*, p. 71, 2 opine, au contraire, que précisément le texte en question insinue la distinction entre les presbytres qui s'occupent de prédication et ceux qui ne le font pas *(maxime qui laborant in verbo et doctrina)*. Le P. Mertens lui répond que tous avaient le devoir de prêcher, mais que de fait plusieurs y manquaient ou s'en déchargeaient sur d'autres, et à titre de confirmation, il traduit κοπιῶντες par *die zich afzwoegen*. Mais d'abord est-ce que cette signification si superlative qui insinuerait que les autres travaillaient aussi mais avec moins de dévouement est bien celle du mot grec? et puis d'où sait-il que *tous* les presbytres avaient le devoir de la prédication? Le texte n'en dit rien, il ne suffit pas de l'affirmer. — Au sujet de I Thess. V, 12, où il s'agit d'expliquer la signification de

Digitized by Google

προϊσταμένους, nous trouvons que l'exégèse du P. von Dunin-Borkowski est beaucoup plus réservée et plus sage quand il dit que l'obscurité du verset ne nous permet pas de distinguer si c'est une fonction ou les actions d'un charisme que saint Paul y décrit. Le P. Mertens y voit néanmoins clairement l'exercice d'une autorité. Il nous semble que les deux sens sont possibles et que par conséquent il n'y a rien de positif à tirer de là. Certes Harnack a tort d'*affirmer* que le verset vise un don spécial, mais l'affirmation contraire du P. Mertens est tout aussi arbitraire.

Quant au chap. VI des Actes des Apôtres, l'institution des sept diacres est sans doute une question à traiter dans cette étude, parce qu'on y voit un acte solennel d'une autorité véritable dans l'Église, mais avec les catholiques Koch, Leder et Bruders nous pensons que ce chapitre VI ne suffit pas à prouver l'institution de l'ordre hiérarchique du diaconat. Il nous semble aussi que nous ne sommes pas obligés à admettre l'interprétation contraire, du chef d'une véritable tradition historique existant dans l'Église.

Enfin nous ne comprenons pas pourquoi dans un ouvrage comme celui-ci qui vise à être complet, l'auteur n'y parle pas de la question des listes épiscopales, au moins celles des quatre grands sièges. Il argumente, p. 396 de la liste partielle d'Irénée (cfr Eus., HE, V, 24); que dit-il de la liste plus complète (Eus., 6, V) et du précieux témoignage des Mémoires d'Hégésippe (Eus. 22, IV)? (1).

Si nous avons formulé diverses réserves, nous sommes d'autant plus à l'aise pour reconnaître les mérites du travail du R. P. Mertens. En somme il a fourni un bon travail, les catholiques néerlandais y trouveront le moyen d'affermir leurs opinions et de les défendre scientifiquement : ils lui en seront reconnaissants.

A. De Coene.

É. Tobac. *Le Problème de la justification dans saint Paul.* (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in facultate theologica consequendum conscriptae. 2e sér., t.III.) Louvain, Van Linthout, 1908. In-8, xxii-273 p.

L'étude que M. É. Tobac, professseur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Malines, vient de consacrer au *Problème de la justification dans saint Paul* et qui lui a valu le titre de docteur en théologie de l'université de Louvain, est bien conduite, complète et très étudiée. Et ce ne sont pas là de minces mérites étant donné les difficultés de

(1) Cfr J. Flamion, *Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges*, dans la RHE, 1900, t. I, p. 645-678; 1901, t. II, p. 209-238; 503-528.

Digitized by Google

méthode qu'elle comportait, la complexité de la pensée de l'Apôtre et les travaux si nombreux et si divergents auxquels elle a donné lieu.

L'auteur a bien vu que saint Paul ayant formulé et, dans une large mesure, conçu sa doctrine sur la justification en face des idées juives et judéo-chrétiennes, il fallait tout d'abord s'efforcer d'analyser ces dernières. Il s'y est appliqué dans un chapitre préliminaire où les vues dominantes de la théologie juive et de la mentalité judéo-chrétienne sont exposées avec toute l'exactitude possible et dont voici la conclusion essentielle : « La justification dans la théologie juive apparait donc bien comme forensique et eschatologique : c'est le décret d'acquittement, d'admission à la vie dans le royaume messianique au jour du jugement final » (p. 14).

Abordant ensuite l'étude de la pensée de saint Paul, M. Tobac prend pour guide cette remarque qu'« en toute hypothèse la justification implique une modification dans la condition de celui qui en est l'objet et [qu']il y a lieu d'étudier quel en est le point de départ, le terme final et les facteurs du changement » (p. XII). Le point de départ, c'est l'état de péché. D'où la Première Partie avec ses quatre Chapitres : I. La conception paulinienne du péché; II. Les auxiliaires de la puissance péché; III. Les conséquences du péché; IV. L'impuissance de l'homme naturel à vaincre la domination du péché. L'auteur s'attache à montrer que saint Paul connaît, outre le péché comme acte, une « puissance du péché » qui habite en tout homme et dont le siège est tout spécialement la chair. La tache est facile. Il en va tout autrement lorsqu'il faut préciser l'idée que l'Apôtre se fait de cette puissance, de ses rapports avec la chair et de son origine. M. Tobac en a pleinement conscience. « Nous croyons utile de rappeler ici, écrit-il, que saint Paul ne nous donne pas un exposé complet sur la nature du péché originel et sur sa propagation dans le monde. Il en résulte que son langage touchant les rapports de la puissance du péché et de la chair conserve quelque chose d'imprécis » p. 49. Et il ajoute : « Nous nous bornons à reproduire aussi exactement que possible la pensée de Paul, telle que lui-même l'a exprimée, sans chercher à y introduire plus de rigueur et de précision que lui. » C'est là, en effet, le rôle de l'historien et l'on peut dire que M. Tobac l'a rempli avec succès. On lui saura gré, en particulier, de s'être refusé à reconnaître dans la doctrine de saint Paul une double conception, historique et psychologique, la première juive, la seconde hellénique, des rapports du péché avec la chair. Il n'y a pas davantage de dualisme dans la manière dont l'Apôtre explique l'origine réelle de la mort. Avec la Genèse, il proclame que de fait la mort est entrée dans le monde à raison du péché d'Adam

La Seconde Partie est consacrée à la justification elle-même. En quatre Chapitres encore, l'auteur étudie : I. La justice de Dieu; II. L'œuvre du Christ; III. Les effets salvifiques de l'œuvre du Christ; IV. Les moyens de s'approprier les effets de la Rédemption. Voici un

Digitized by Google

aperçu des principales positions de l'auteur. L'expression : justice de Dieu désigne la justice justifiante et salvifique de Dieu lui-même. Le concept que saint Paul s'en forme est, de plus, essentiellement eschatologique. « La christologie de l'Apôtre a été conçue et formulée d'un point de vue sotériologique. La personne du Christ est considérée moins dans son être intime que sous les aspects par lesquels elle entre dans le plan divin du salut » (p. 131). Dans l'œuvre du Christ, « Paul distingue deux événements auxquels, dès le début de sa prédication apostolique, il attribue une importance salvifique spéciale : la mort et la résurrection » (p. 137). « On dirait que le Christ mourant est aux yeux de saint Paul la cause méritoire de notre délivrance, le Christ ressuscité et vivant, la cause efficiente » (p. 183. Cfr. Addenda). Mais ce qui dans l'ouvrage de M. Tobac retiendra surtout l'attention, c'est la manière dont il comprend la justification paulinienne. Dans la langue de saint Paul, justifier voudrait dire vraiment, non pas rendre juste, mais reconnaître pour juste, déclarer juste, et, dans sa théologie, la justification serait, toujours et uniquement, l'acte par lequel « Dieu reconnaît juste celui qui par son union au Christ s'est approprié l'Esprit d'adoption » (p. 212). La justification, pour saint Paul comme pour ses contradicteurs juifs, serait un acte forensique, une sentence juridique et de portée directement messianique. Assurément les raisons ne manquent pas que l'on peut alléguer en faveur de cette interprétation et M. Tobac les expose avec beaucoup de force encore qu'il s'y mêle parfois quelque obscurité. Plusieurs cependant continueront à se demander si la pensée et la terminologie de l'Apôtre ne débordent pas, à certains moments, le cadre de cette conception purement juridique et foncièrement eschatologique de la justification où il n'est même pas sûr que la pensée judaïque fût aussi strictement enfermée que le dit M. Tobac. En revanche on saura gré à l'auteur d'avoir parfaitement montré, en exposant dans son ensemble la sotériologie paulinienne, que cette manière de concevoir la justification n'était nullement liée à la théorie de la « justice imputée ». Soulignons aussi cette déclaration : « On ne rencontre pas dans saint Paul une double conception complète du salut, l'une pharisaïque nous représentant le salut sous forme juridique, l'autre hellénique nous le décrivant sous forme hellénique » (p. 207). Les moyens de s'approprier les effets de la Rédemption sont pour saint Paul, la Foi et le Baptême. Dans son analyse de la conception paulinienne de la Foi, M. Tobac suit de très près, à ce qu'il me semble, la pensée de l'Apôtre,

Aussi bien est-ce là dans l'ensemble, avec l'ordre très satisfaisant qui y règne et l'information étendue dont elle témoigne, le grand mérite de cette excellente thèse qui fait honneur à l'auteur et à la formation qu'il a reçue.

A. LEMONNYER, O. P.

Digitized by Google

J. M. Heer. *Die Versio latina des Barnabasbriefes und ihr Verhältnis zur altlateinischen Bibel* erstmals untersucht, nebst Ausgabe und Glossar des griechischen und lateinischen Textes. Fribourg-en-Br., Herder, 1908. In 8, LXXXIV-132 p. M. 7.

La version latine de l'Épître de Barnabé (ch. I-XVII) ne nous est conservée que dans *un* manuscrit qui est actuellement à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Ce manuscrit, originaire de la France, arriva en Russie pendant les troubles de la Révolution. Il avait appartenu auparavant aux bibliothèques des abbayes de Saint-Germain et de Corbie. Il est du xe siècle et paraît avoir été écrit dans le Nord de la France.

Hugo Ménardus, bénédictin de Saint-Maur, fut le premier qui étudia cette version dans le but de l'éditer. Après sa mort, l'édition parut, à Paris, en 1645, par les soins de D'Achery. La version latine de Barnabé a été souvent étudiée et éditée depuis. Elle était d'autant plus précieuse que, jusqu'à l'édition du Codex Sinaiticus (en 1862), les manuscrits grecs connus n'avaient pas le début de cette lettre I-V, 7. Mais il manquait encore un examen approfondi sur l'origine de cette version latine, sa valeur critique, le rapport entre les citations bibliques qui y sont traduites et les versions latines de la Bible. Gâce à M. Heer, privat-dozent à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, ces questions ont été minutieusment examinées et, à notre avis, résolues dans l'ouvrage que nous présentons aux lecteurs de la *Revue*. Nous nous contenterons de résumer ici les principales conclusions de cette savante étude.

Dans la première partie M. Heer examine longuement l'origine de la version latine de Barnabé et étudie ensuite sa valeur critique pour l'édition du texte original de l'Épître.

Tout le monde sait que l'Épître de Barnabé contient un nombre considérable de citations bibliques, surtout de l'Ancien Testament. En les comparant avec la Vulgate on constate immédiatement que les citations sont absolument indépendantes de cette version. Et pourtant l'auteur de la version latine de Barnabé n'a pas, du moins en règle générale, traduit librement les citations bibliques du texte grec. Comme le prouvent les traductions différentes du même mot grec, d'après qu'il se rencontre dans une citation biblique ou en dehors d'elle, l'auteur se servait d'une version latine de la Bible, ou du moins se rappelait de mémoire les textes correspondants de sa Bible latine. On reconnaît aussitôt, en comparant les citations bibliques de la version latine de Barnabé avec les mêmes citations qui se trouvent dans les œuvres de Tertullien et de Cyprien, la parenté évidente des textes latins, voire l'identité de la version biblique qui était connue et utilisée par ces auteurs. Les citations plus rares du Nouveau Testament conduisent à la même conclusion, mais ne permettent pas de l'établir avec la même certitude. Le traducteur de l'Épître de Barnabé vivait donc avant l'époque où la Vulgate était reçue comme version latine de

Digitized by Google

l'Église occidentale (vers le VIIe-VIIIe siècle); son œuvre contribue à faire connaître l'ancienne Bible latine.

Nous pouvons encore suivre M. Heer dans ses recherches ultérieures sur la date et le pays d'origine de cette version. Le seul argument qui est concluant ici, c'est l'argument philologique, l'examen du vocabulaire employé par le traducteur. M. Heer estime que le traducteur est antérieur à Cyprien, et voici la raison principale. Tandis que les auteurs latins du milieu du IIIe siècle traduisent couramment le grec σώζειν par « salvare », ce dernier mot est encore inconnu à notre traducteur qui le rend trois fois par « sanare », et trois fois par « liberare ». Dans saint Cyprien, chez Novatien et Lactance l'expression « salvare » est déjà fréquemment employée. Cette raison est confirmée par bien d'autres considérations philologiques qu'il serait trop long de répéter ici. Si la version latine de l'Épître de Barnabé est antérieure à Saint Cyprien, elle serait d'autre part postérieure à Tertullien, parce que le traducteur semble avoir connu la version Théodotienne du livre de Daniel, encore inconnue à Tertullien. A cause de l'analogie des citations bibliques de la version latine de l'Épître de Barnabé avec l'ancienne Bible latine africaine il y a lieu de croire que la version a été faite en Afrique.

Ces conclusions reposent en dernière analyse sur la conformité du manuscrit de Saint-Pétersbourg avec te texte original du traducteur. Cette conformité, du moins pour les citations bibliques et les expressions archaïques, semble devoir être admise. Car les copistes postérieurs, bien loin de vouloir introduire des citations bibliques conformes à la Bible africaine et des archaïsmes, auraient été plutôt tentés d'écarter ces expressions et de conformer les citations à la version biblique reçue à leur époque. Si donc ces archaïsmes et ces citations conformes à la Bible africaine se trouvent dans le manuscrit latin de l'Épître de Barnabé, c'est qu'elles sont l'œuvre du premier traducteur.

Dans la seconde partie des Prolégomènes M. Heer étudie la valeur de la version latine au point de vue de la critique textuelle, sa relation avec les principaux manuscrits grecs qui renferment le texte de l'Épître : le *Sinaïticus* du IVe siècle, le *Hierosolymitanus* de 1056 et le *Vaticanus* du XIe siècle, ainsi que les citations de Barnabé assez fréquentes dans Clément d'Alexandrie.

Le manuscrit de la version latine forme un groupe avec le Vaticanus; le Sinaïticus et le Hierosolymitanus en constituent un autre. Chacun de ces groupes est caractérisé par des variantes assez notables. Il faut toutefois mettre sur le compte du traducteur latin un grand nombre d'omissions, d'abréviations et de simplifications qui lui sont d'ailleurs exclusivement propres. Ajoutons ici qu'à notre jugement beaucoup de ces omissions pourraient tout aussi bien être attribuées à un copiste de la version latine qu'au traducteur primitif. Quoi qu'il en soit, l'histoire du texte de l'Épître de Barnabé permet à M. Heer de formuler le principe fondamental qu'il a constamment

Digitized by Google

suivi dans l'édition du texte : il faut donner la préférence aux leçons attestées au moins par un témoin de chaque groupe. Dans les autres cas il faut décider d'après les règles de la critique interne.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Heer contient une édition très soignée de la version latine de l'Epître de Barnabé, ensuite une édition critique du texte grec d'après les règles indiquées plus haut, et du texte latin, avec des notes très savantes sur les versions latines de la Bible à propos de chaque citation biblique.

Des tables très complètes terminent cette excellente édition : d'abord une liste des passages cités de l'Ecriture, ensuite un glossaire gréco-latin, enfin un index latin-grec. Il est facile ainsi de se rendre compte des procédés du traducteur

L'ouvrage de M. Heer est indispensable pour l'étude du texte de Barnabé, c'est en même temps une contribution importante à l'étude des anciennes versions latines de la Bible.

Je regrette que M. Heer n'ait pas examiné la portée et la raison de l'absence des « *Deux Voies* » (ch. XVIII-XXI) dans cette version latine si ancienne de l'Epître de Barnabé.

H. Coppieters.

J. Van Beek. *Athenagoras' Geschrift De resurrectione mortuorum.* (Diss.) Leyde, Eduard Ijdo, 1908. In-8, 151 p.

Les deux ouvrages que nous possédons d'Athénagore se sont conservés dans un manuscrit unique (*Paris, gr.* 451, xe s.). C'est la copie qu'en fit faire en 914, par son secrétaire Baanes, l'archevêque de Césarée Arethas. Tous les mss. postérieurs dépendent de celui-là. Si le texte de la πρεσβειά περὶ χριστιανῶν a beaucoup souffert, comme l'a démontré Schwartz, par contre celui du περὶ ἀναστάσεως νεκρῶν nous est parvenu bien conservé. Aussi Van Beek ne se propose pas d'en donner une nouvelle édition, et il s'est plutôt efforcé de nous en préparer une bonne traduction néerlandaise en prenant pour base l'édition de Schwartz (*Texte und Untersuchungen, Bd IV, Heft 2,* Leipzig, 1891). Cette traduction, la première en langue néerlandaise, constitue le grand mérite de la présente dissertation doctorale : c'en est aussi le seul. Elle comprend les pages 37 à 85 de ce volume de 140 pages qui pour le reste ne contient que des généralités. Dans un chapitre d'introduction, l'auteur dit un mot de la place du dogme de la résurrection dans le Christianisme ; il passe rapidement en revue les conceptions régnantes touchant la vie future chez les anciens Sémites, les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains ; il relève l'influence exercée par le dogme chrétien sur le courage des martyrs et montre le grand rôle qu'il joue dans les apologies. Le chapitre second (16-37) étudie l'époque, la vie et les écrits d'Athénagore. De la notice consacrée à

Digitized by Google

Athénagore par Philippus Sidetes, Van Beek ne retient rien. Ne rend-elle pas probable au moins le séjour d'Athénagore à Alexandrie? Le chapitre III est consacré à la traduction du *De resurrectione corporum*, et le chapitre IV (86-97) en contient une brève explication. Les chapitres V, VI et VII sont respectivement consacrés à la doctrine de la résurrection dans l'Ancien et le Nouveau Testament et dans les symboles des Catacombes. Enfin le dernier chapitre établit un parallèle entre la doctrine de la résurrection chez Athénagore et Tertullien. La littérature, très restreinte, relative au second ouvrage du philosophe athénien n'a pas même été complètement utilisée : l'auteur ne mentionne pas l'ouvrage de L. Chaudouard, *Étude sur le* περὶ ἀναστάσεως *d'Athénagore*. Lyon, 1905.

É. Tobac.

Dr E. Neubert. *Marie dans l'Église anténicéenne*. Paris, V. Lecoffre, 1908. In-8, xv-283 p. F. 3,50.

Les auteurs catholiques, dit Neubert, qui jusqu'ici se sont occupés de l'histoire de la mariologie, ou bien n'ont traité que des questions particulières, ou bien se sont placés à un point de vue plutôt artistique ou apologétique que proprement historique. Les recherches des protestants, d'un autre côté, sur ce qu'ils appellent la mariolâtrie, en particulier, celles de Benrath, de Rösch et de Lucius, sont jugées, d'une façon un peu trop catégorique, à notre avis, de très superficielles et de tendancieuses. L'auteur ne se propose pas de réfuter directement ces hypothèses : il avait conçu son ouvrage avant d'en avoir pris connaissance. Il veut simplement faire l'exposé historique du développement de la mariologie. L'exposé, en effet, est simple et clair, sans grand étalage d'érudition, mais aussi sans grande critique. Les informations bibliographiques sont assez sommaires; on donne bien au commencement la littérature du sujet, mais au cours de l'ouvrage les références aux travaux modernes se font rares. On s'est contenté d'ailleurs pour chacun des points traités de passer en revue dans leur ordre chronologique, les principaux témoignages des écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles, sans se préoccuper outre mesure de leurs relations littéraires, sans discuter longuement la portée de leurs affirmations. Mais enfin, l'ouvrage a le mérite de grouper, de résumer et souvent de citer les textes relatifs à Marie dans l'Église anténicéenne. On a pris comme point de départ de l'étude, la fixation dans les Évangiles des récits relatifs à la naissance de Jésus (on n'examinera donc pas les textes du premier et du troisième Évangile sur la conception surnaturelle) et pour point d'arrivée le commencement des luttes ariennes. Ainsi borné, l'ouvrage est divisé en deux parties : *Marie*

Digitized by Google

dans le dogme (maternité humaine — conception virginale — maternité divine — Marie dans le symbole) et *Marie dans la piété* (virginité perpétuelle « in partu » et « post partum » — sainteté — coopération à la rédemption — vénération et invocation). A première vue cette division étonne, on est surpris de voir traiter séparément des points comme ceux-ci : Virginité *ante partum*, d'une part et virginité *in partu* et *post partum* d'autre part. Elle peut se justifier cependant : la première partie comprend les affirmations dogmatiques portées sur Marie à la suite des discussions christologiques; la seconde partie traite des questions dans lesquelles Marie a attiré pour elle-même l'attention pieuse des fidèles. Le titre « Piété » de la seconde partie ne nous paraît cependant pas heureux, et malgré l'avertissement de l'auteur de ne pas regarder comme opinions libres des points tels que la virginité perpétuelle, la sainteté, etc. qui sont rangés sous ce titre, certains lecteurs feignent de s'en scandaliser (par exemple von Dobschütz dans la *Theologische Literaturzeitung*, 1909, nr 3, col. 75 : « *Der 2 Teil behandelt (nicht als dogma, sondern als Frömmigkeit !) den Glauben an die dauernde Jungfräulichkeit*, etc.). En cours de route M. Neubert fait bien ressortir le lien que la tradition a placé entre les différents aspects de la question qu'il traite, p. ex. entre la maternité humaine de Marie et la véritable humanité de Jésus, entre la divinité de Jésus et la conception virginale et la maternité divine de Marie.

É. Tobac.

Bruno Albers, O. S. B. *Consuetudines monasticae*. T. III. *Antiquiora monumenta maxime Consuetudines Casinenses inde ab anno 716-817 illustrantia continens*. Mont-Cassin, Imprimerie de l'abbaye, 1907. Pet. in-4 de xxiv-243 p. avec 3 fac-similés. F. 15,75

Ce troisième volume des *Consuetudines monasticae*, comme l'indique le sous-titre, renferme une série de textes susceptibles d'offrir de près ou de loin une relation quelconque avec les coutumes cassinésiennes. Ils s'échelonnent chronologiquement de l'année 716 à l'année 817. Ces deux dates ont leur importance; elles rappellent deux grands faits de l'histoire bénédictine : la restauration du Mont-Cassin par Petronax et l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle, qui couronna par une sanction officielle l'œuvre législative de Benoît d'Aniane. D. Albers a jugé, non sans raison, que tous ces documents, jusqu'à présent épars dans des collections disparates et souvent peu accessibles, gagneraient à être groupés et réunis. Il les a soumis à une nouvelle revision et en a formé le recueil que je suis chargé de présenter aux lecteurs de la *Revue*. A n'en pas douter, tous ceux qui ont à cœur d'aller rechercher jusqu'aux

Digitized by Google

sources les plus anciennes la genèse et les évolutions de l'antique discipline monastique, trouveront comme moi que l'éditeur des *Consuetudines* a été bien inspiré de suspendre par cette utile digression, sa marche en avant.

Que, suivant l'opinion de D. Chapman (*Rev. bénédictine*, t. XXI, 1904, p. 74-80) les débuts de Petronax au Mont-Cassin aient été plutôt modestes, c'est, il me semble, ce qui ressort clairement — bien que D. Albers soit d'avis contraire — du passage de la *Vita Willebaldi*, où la moniale de Heidenheim raconte les particularités du séjour du futur évêque d'Eichstädt parmi les solitaires fixés là. Mais ceci constaté, il demeure non moins certain que, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, plus d'un contemporain parmi ceux qui vivaient sous la Règle bénédictine, ou encore parmi ceux qui rêvaient de s'y assujettir — plus d'un, je le répète, tourna certainement les yeux et la pensée vers la sainte montagne, héritière de si grands souvenirs. Carloman n'alla pas ailleurs, lorsqu'il eût décidé d'abandonner le trône et le monde. Sturmi et Liudger y vinrent à tour de rôle puiser la « Normia vitae monasticae » qu'ils propagèrent ensuite en Germanie. Boniface, de son côté, désireux d'assurer aux labeurs de son apostolat le secours des oraisons de la conventualité de Cassin, voulait être lié avec elle par un véritable pacte d'association

Sur la fin de ce même VIIIe siècle surgit en un coin de la Gothie, la réforme monastique qui eut Benoit d'Aniane pour auteur. Le mouvement gagne les monastères de Novempopulanie et de Provence ; il se répandra en Aquitaine ; il gagnera l'Alsace et de là atteindra jusqu'en Germanie. C'est une nouvelle compénétration. Benoit d'Aniane, au reste, n'est pas seulement un ascète. Il connait les Règles antérieures à la Règle bénédictine ; il les a colligées ; il en a fait, pour ainsi dire, une édition comparée. Il n'est pas moins soucieux de recueillir partout où il les rencontre, les coutumes monastiques qu'il juge avantageux d'inculquer à ses disciples. Tel nous est présenté par son biographe le restaurateur du monachisme dans l'Empire carolingien. Louis le Pieux l'a appelé à Cornelimünster, afin de l'avoir plus proche de sa personne et, dans la pensée de son impérial fondateur, Cornelimünster doit être une sorte de monastère-type, d'où la réforme s'étendra sur tous les monastères de l'empire. Idée très grande, mais difficile à réaliser. Les évènements l'ont prouvé.

Des quinze textes édités par D. Albers — abstraction faite des quelques extraits de Vies de Saints qu'il y a joints — je ne m'arrêterai ici qu'aux plus importants. L'*Ordo regularis apud eos qui in arce regulari pollent* est un témoin précieux : il nous a conservé les plus anciennes coutumes du Mont-Cassin. Traube s'est demandé si l'*Ordo officii in domo S. Benedicti* avait été vraiment usité dans le susdit monastère ; en tout cas, l'auteur de la *Regularis Concordia* attribuée à saint Dunstan l'a utilisé. Sur le milieu où a été observé l'*Ordo in monasterio... qualiter a fratribus... Domini militari oportet*, même

Digitized by Google

incertitude. D. Albers pense qu'il s'agit de quelque monastère italien ou provençal : l'auteur paraît avoir connu la *Regula Magistri*, à moins d'avoir été mis à contribution par le compilateur de cette dernière. Enfin avec l'*Epistola Pauli Diaconi* et le *Supplex Libellus*, nous reprenons pied au Mont-Cassin

L'on constate au contraire un rapport plus direct avec la réforme d'Aniane dans les documents qu'il me reste à indiquer. Cela est évident pour les *Statuta Murbacensia*, qu'à la suite de Seebass D. Albers attribue à une assemblée tenue en 816 ; pour le *Capitulum de inspiciendis monasteriis*, antérieur à 817 et encore pour les *Capituli Novitiarum*.. et les *Capitula monachorum ad Augiam directa*, résultat des observations notées sur place par deux moines de Saint-Gall. Par contre, il ne semble pas que les *Capitula qualiter observationes sacrae in nonnullis monasteriis habentur, quas... Benedictus II .. instituit*, soient l'œuvre de Benoît d'Aniane. Le titre, tel que je viens de le transcrire en partie, ne se rencontre au reste que dans un seul manuscrit. Les *Capitula Aquisgranensia*, eux, ne peuvent fournir prétexte à aucun doute. Il en existe deux rédactions : l'une plus courte — l'authentique, et c'est celle-là que D. Albers reproduit ; l'autre plus longue. Boretius en dernier lieu a inséré cette dernière dans son édition des *Capitula*. (MGH, Leg., I, 343,) Parmi les pièces de l'Appendice il y aurait à citer encore l'*Ordo ad sacrum habitum monachi induendum* et l'*Antiquus Ordo romanus ad usum monasteriorum* ; mais bornons-nous là.

L'éditeur nous annonce l'apparition prochaine d'un quatrième volume contenant les coutumes de Fruttuaria et de Saint-Florent de Saumur : ce nouveau venu ne sera pas moins bien accueilli que ses devanciers.

Dom L. Guilloreau, O. S. B.

Louis Halphen. *Études sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252)*. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 166) Paris, Champion, 1907, In-8, xvi-190 p. F. 7.

Comme le titre de cet ouvrage l'indique, M. Halphen n'a pas voulu donner un tableau suivi et systématique des institutions administratives de Rome au moyen âge. L'état des documents ne permettait pas une étude aussi complète. Ils sont en effet rares à ce sujet, peu circonstanciés, et sur quelques points même font entièrement défaut. De plus, l'accès de plusieurs fonds d'archives a été tout à fait fermé à M. Halphen. Néanmoins il avait encore à sa portée un large champ d'investigation (pp. xi-xiv), et son travail a été d'autant plus laborieux — et,

Digitized by Google

ajoutons-le, fructueux, — que peu d'auteurs avaient abordé, et incomplètement toujours, cette aride et épineuse question de l'organisation administrative de Rome au Moyen Age.

Les limites chronologiques du travail ont été dictées, d'une part par les études déjà faites sur l'organisation byzantine, d'autre part par les modifications importantes apportées au régime intérieur de la cité vers le milieu du XIIIe siècle.

M. Halphen étudie d'abord l'organisation administrative telle qu'elle se présente jusqu'au milieu du XIIe siècle. Elle est caractérisée par la souveraineté pontificale; celle-ci reste la base de toute autorité et de tout ordre. Quelqu'ait été l'avis de plusieurs historiens, M. Halphen montre à toute évidence que d'elle émanent tous les pouvoirs. Il n'y a pas de sénat constitué, ni d'aristocratie assez puissante qui puissent dicter leurs volontés. La noblesse n'arriva jamais à jouer un rôle régulier malgré son action dominante à certains moments. Le préfet, chef de police et juge criminel surtout, détient ses pouvoirs du Pape. Les consuls et ducs, — ces derniers probablement les prédécesseurs des *Consules romanorum* du XIe siècle — dans lesquels on a cru reconnaître longtemps les représentants d'une organisation municipale indépendante antérieure à la révolution communale du XIIe siècle, sont des fonctionnaires pontificaux. Il en est de même des juges palatins et des juges datifs.

C'est au XIIe siècle qu'un changement s'introduisit dans les institutions administratives de Rome. Le pape n'est plus le maître incontesté; la noblesse romaine et les éléments actifs de la population qu'elle entrainait à sa suite s'étaient en effet petit à petit organisés et prirent en main l'administration de Rome. La pièce essentielle de cette constitution nouvelle est le sénat. Il réunit tous les pouvoirs; législatif, exécutif, judiciaire, celui de déclarer la guerre et de conclure des traités. Ces pouvoirs sont exercés sous le contrôle et avec le concours du conseil et du parlement. Le sénat toutefois continuait à tenir nominalement son autorité du Pape, de même que l'administration communale restait sur certains points, nommément l'organisation judiciaire, partiellement tributaire de l'administration pontificale. Mais on peut dire qu'en général l'histoire intérieure de Rome depuis la révolution communale jusqu'au milieu du XIIIe siècle, est l'histoire de l'accaparement progressif par le sénat de toute l'administration publique, jusqu'alors confiée au pape seul : police et justice criminelle, réglementation des poids et mesures, service de la voirie, des péages et tonlieux, frappe de la monnaie, services administratifs qui dépendront dorénavant du sénat.

Telles sont les grandes lignes du travail de M. Halphen. On y rencontrera de grandes richesses d'informations sur les différentes questions signalées; tout particulièrement les chapitres sur les sept juges palatins, les circonscriptions administratives de Rome, le sénat, méritent d'attirer l'attention. Le travail est de plus complété par les listes

Digitized by Google

chronologiques des juges ordinaires, des préfets et des sénateurs de Rome, listes soigneusement dressées et qui ajoutent encore au mérite de cette savante étude.

M. VAES.

GUSTAV SCHNÜRER et DIOMEDES ULIVI. *Das Fragmentum Fantuzzianum*. (Études historiques de Fribourg, publiées par ALB. BUCHI, J. P. KIRSCH, P. MANDONNET, H. REINHARDT, G. SCHNÜRER, F. STEFFENS et J. ZEILLER, fasc. 2.) Fribourg, H. Gschwend, 1906. In-8, VIII-128 p. et 2 reproductions. F. 3,50.

En 1804 Fantuzzi publiait dans le tome II des *Monumenti Ravennati* une pièce fragmentaire intitulée *Pactum sive promissio facta per Pipinum patricium Stephano secundo pontifici*. Ce document, comme on le sait, aurait reproduit le texte du fameux pacte de Kiersy (754), qui légitima l'intervention du roi des Francs en Italie, et se trouve à la base de la constitution de l'état pontifical. On est généralement d'accord de nos jours pour rejeter l'authenticité de ce document, mais les divergences sont profondes pour tout ce qui regarde sa date de composition, les sources utilisées par le faussaire, ses tendances (pp. 2-5). C'est ce qui engagea les auteurs du présent ouvrage à un nouvel examen de cette question si discutée. D'autant plus qu'ils pouvaient prendre comme point de départ un texte bien mieux établi que celui de Fantuzzi, celui-ci ne remontant qu'indirectement au *codice Trevisaneo*. On constatera tout particulièrement la valeur de ce texte (p. 15-25), en le comparant à celui qui fut publié concomitamment par les MGH, Diplom. Karol. I, (1906), pp. 56 sv.

En parcourant cette savante monographie, on ne peut néanmoins se défendre de l'impression que son mérite consiste moins dans une solution définitive, que dans son solide point de départ, dans l'orientation donnée à la discussion par la voie suivie par l'auteur et dans la lumière qu'apportent à la question les conclusions auxquelles il aboutit. L'examen critique du texte (pp. 26-32), sa comparaison avec les sources considérées comme apparentées, en raffermissent la valeur, et ne laissent subsister qu'une affinité sans dépendance directe avec la Vita Hadriani (p. 32-54). Ce serait donc le pacte de Kiersy lui-même qui aurait servi de base au *Fragmentum Fantuzzianum*, et l'on a des motifs sérieux de l'admettre (pp. 55-67) ; mais ce dernier aurait subi des interpolations assez considérables dans la liste des territoires promis par le roi franc (pp. 67-102). Ces interpolations et notre texte actuel dateraient des années 778-80, et auraient été inspirées par le désir d'appuyer sur un texte plus explicite que le pacte de Kiersy les revendications pontificales. Le roi Pepin n'aurait donc pas promis la moitié de l'Italie au Pape en 754, et d'autre part cet acte de donation ne serait

Digitized by Google

pas entièrement un faux de l'époque d'Adrien. Tel est le résultat de l'étude de M. Schnürer ; il est certes de nature à éclaircir la question et à en hâter la solution.

Un dernier chapitre donne le texte d'une pièce *Hic Dominus*, non encore publiée, dans le *codex trevisaneus* et dont la parenté avec le *Fragmentum Fantuzzianum* est intime.

M. VAES.

DR. LEOPOLD KARL GOETZ. *Staat und Kirche in Altrussland, Kievier Periode*, 988-1240. Berlin, A. Duncker, 1908. In-8, VIII-214 p.

Le Dr Goetz est un ami passionné de l'Église russe, et un savant connaisseur du droit canon oriental. Le livre qu'il vient de publier et que nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs en est la meilleure preuve. Il est comme le couronnement de deux ouvrages que le savant canoniste a publiés il y a quelques années, c'est-à-dire la monographie sur la laure Petcherskaïa de Kiev, *Das Kiever Höhlenkloster als Kulturzentrum des vormongolischen Russlands* (Passau, 1904) et son étude critique et historique sur les sources du droit canon russe : *Kirchenrechtliche und Kulturgeschichtliche Denkmäler Altrusslands nebst Geschichte des russischen Kirchenrechts* (Stuttgart, 1905).

Ce n'est pas sans raison que l'auteur a préféré comme objet de ses recherches d'histoire ecclésiastique l'ancienne métropole de Kiev. Cette ville est en effet le berceau du christianisme russe, et il faut toujours remonter aux origines d'une Église pour en comprendre l'esprit, en suivre le développement à travers les âges, et y découvrir les principes fondamentaux de sa vie et de son organisation. Dans son livre, dont nous ne pouvons que louer l'érudition puisée toujours aux meilleures sources, le savant canoniste esquisse les relations entre l'Église et l'État dans la Russie primitive. Il aborde ce sujet, parce que, dit-il, personne jusqu'ici ne s'en est occupé, même en Russie. Cela ne veut pas dire que les questions traitées par l'auteur auront pour les Russes l'attrait de la nouveauté. Il suffit en effet de lire la première partie du premier volume de l'admirable histoire de l'Église russe par Goloubinsky, pour se convaincre que le Dr Goetz ne défriche pas un champ inexploré. Il a cependant le mérite d'avoir bien distribué et coordonné les matériaux déjà utilisés par Goloubinsky, et d'y avoir ajouté des détails complémentaires puisés dans les chroniques russes, et dans les anciens monuments du droit canon et de la littérature ecclésiastique de l'Église russe. Grâce à sa méthode, nous trouvons groupés, dans son livre, les éléments dispersés dans les manuels sur l'histoire de l'Église russe et sur la primitive organisation de cette Église se

Digitized by Google

déroule à nos yeux dans une série de tableaux aux contours savamment dessinés.

L'auteur divise son ouvrage en cinq sections. Dans la première, qui sert en quelque sorte de préface, il esquisse à grands traits l'histoire de la fondation et de l'organisation de l'État et de l'Église russes. Au point de vue politique, il nous décrit la Russie comme un champ de bataille où les princes des petits États russes se déchirent entre eux pour agrandir leurs domaines respectifs, et se rendre plus ou moins indépendants vis-à-vis du grand prince. Au milieu de ces luttes, l'Église russe marche rapidement à la conquête de son influence. Elle est une copie fidèle de l'Église byzantine. Son métropolite, ses évêques, grecs de naissance et de langue, travaillent à y établir la suprématie culturelle de leur patrie. Vladimir le Grand devient pour les Russes ce que Constantin le Grand est pour les Byzantins. Le langage des évêques de la Russie, lorsqu'ils s'adressent aux princes, ne diffère pas du langage des évêques de Byzance lorsqu'ils s'adressent au *basilers*. Aux yeux du clergé, les princes sont le soutien de l'orthodoxie et les dépositaires de l'autorité divine. Cependant l'épiscopat de la primitive Église russe n'abaisse pas sa dignité jusqu'à se considérer comme un troupeau d'esclaves à l'égard du pouvoir civil. De temps en temps les évêques russes font entendre à leurs chefs politiques le langage des pasteurs qui parlent au nom de Dieu, et au nom de Dieu réclament qu'on leur obéisse. Mais aussi bien qu'à Byzance les princes sont toujours les plus forts, et il est dangereux de contrarier leurs desseins. Remarquons toutefois que la suprématie religieuse de Byzance n'est pas un obstacle à la nationalisation de l'Église russe Dès son origine, celle-ci, grâce à sa langue liturgique, se nationalise, et cette nationalisation n'est que le trait caractéristique de toutes les Églises orthodoxes.

Dans la seconde section l'auteur met en lumière les éléments politiques qui ont contribué à déterminer et à affermir les relations entre l'Église et l'État en Russie. Les chroniques nationales lui ont fourni de nombreux détails, qui font ressortir le caractère théocratique et éminemment religieux de la Russie primitive. Les princes considèrent leur dignité comme une charge imposée par Dieu. Par l'onction du chrême, l'Église sanctionne leurs prérogatives; elle intervient aux manifestations les plus solennelles de la vie politique. Les princes aiment à étaler leur piété. Ils sont de grands bâtisseurs d'églises et de monastères. Les princesses surtout se distinguent par leur générosité dans ces fondations pieuses. Avant leur mort les princes aiment à revêtir l'habit monastique et à mourir en ascètes. De même qu'à Byzance, les monastères deviennent les prisons forcées des princes dépossédés ou vaincus Le métropolite, les évêques, les moines eux-mêmes fréquentent les cours princières. Leur influence se révèle par les rôles politiques qu'on leur confie. Ils prennent part aux banquets officiels, aux séances de la Douma, à la signature des traités de paix.

Digitized by Google

Bien souvent on les choisit comme légats et plénipotentiaires. Par leurs conseils et leurs lettres aux princes, ils dirigent parfois la politique de leur nation, et la soumettent à l'influence de l'Église.

La troisième section continue l'exposé du sujet de la seconde. L'auteur y analyse les éléments ecclésiastiques ou *cléricaux* des relations entre l'Église et l'État. Il relève d'abord le peu d'influence que les *basileis* exerçaient sur la vie politique de la Russie primitive, et l'affaiblissement progressif de la suprématie religieuse des patriarches de Constantinople. Il s'ensuit que le métropolite de Kiev gagne en autorité. Il devient parfois l'égal du prince, et entre en lice avec lui. Les événements jouent un rôle national. Ils contribuent à l'affermissement de la Russie. Les chapitres, où le Dr Goetz traite de ce rôle politique des évêques, et des moines, comptent parmi les plus intéressants de son volume et les plus riches en matériaux.

Dans la quatrième et cinquième section, on expose l'organisation économique de l'ancienne Église russe, et l'influence exercée par le régime démocratique de la ville de Novgorod sur les relations entre l'Église et l'État. Dans la quatrième section l'auteur traduit le statut qu'on attribue à Vladimir le Grand (996-1014), et dans la cinquième, il insère une étude critique sur la lettre du Patriarche Lucas Chrysobergès (1156-1169) au prince André Bogoliubsky (1157-1174).

L'ouvrage du Dr Goetz mérite le meilleur accueil par sa riche documentation, et la clarté et l'ordre de son exposition. L'auteur y révèle une connaissance approfondie de la littérature ecclésiastique russe. Nous n'y avons presque pas remarqué des lacunes dans les notes bibliographiques. Il aurait fallu cependant mentionner les ouvrages de A. Ternovsky sur l'étude de l'histoire byzantine dans ses relations avec l'ancienne Russie (Kiev, 1875-76), et d'Aristov sur les premiers temps du christianisme russe d'après les chroniqueurs nationaux (Saint-Pétersbourg, 1888). On pourrait sans doute, de ci de là, corriger quelques dates, ajouter quelques notes, rectifier quelques renseignements, mais ces *desiderata* n'enlèvent rien à la valeur documentaire de cette belle monographie.

Nous avons plutôt des réserves à faire sur l'esprit de l'œuvre. A notre avis, l'auteur excelle à peindre les bons côtés de l'ancienne Église russe, mais il aime aussi à laisser dans l'ombre les côtés moins brillants. Nous reconnaissons volontiers le rôle civilisateur et bienfaisant de l'ancien clergé russe dans l'organisation et le développement politique, social et intellectuel de la Russie primitive. Mais il convient aussi de ne pas passer sous silence les tristes conditions morales et intellectuelles de ce même clergé, conditions que M. Goloubinsky n'a point cachées dans son histoire de l'Église russe. Dès la naissance de son Église, le clergé russe, exposé au mépris de la noblesse et à l'indifférence de ses ouailles, n'a pas été à même de donner un essor puissant à la vie chrétienne en Russie. Il est resté moralement séparé du peuple, ce qui explique, pendant plusieurs siècles, la survivance du

Digitized by Google

paganisme en Russie, voilé à peine par une couche superficielle de christianisme. Bien des lacunes morales et intellectuelles du clergé russe de nos jours, remontent précisément à l'époque que le Dr Goetz retrace avec un optimisme exagéré. En cela, sans doute, il a manifesté ses sympathies fort louables pour l'Église russe, mais l'historien est un juge impartial, qui au silence prudent de l'amitié, préfère la rude franchise de la vérité.

A. Palmieri, O. S. A.

M. Koeniger. *Burchard I. von Worms und die deutsche Kirche seiner Zeit (1000-1025).* Ein kirchen-und sittengeschichtliches Zeitbild. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 2e sér., fasc. 6.) Munich, J. J. Lentner, 1905. In-8, XII-244 p. M. 4,80.

Ce petit livre ne contient pas, comme on pourrait le croire, une biographie du célèbre évêque de Worms. Ce n'est pas non plus un examen critique de son ouvrage si répandu au moyen âge, le *Décret*, où il a réuni et classé près de dix-huit cents textes canoniques. C'est, avant tout, une étude très nourrie de l'état de l'Église d'Allemagne au commencement du XIe siècle.

Après un tableau d'ensemble qu'il esquisse rapidement, l'auteur aborde le sujet sur lequel il concentre son attention. Il y traite successivement de la hiérarchie en général et des divers membres de la hiérarchie : le pape dans ses rapports avec l'Église de Germanie, l'épiscopat, les métropolitains et les primats, les titulaires de fonctions ecclésiastiques dans le diocèse, les monastères. Il en vient ensuite à la discipline, ce qui lui permet d'étudier le droit pénal de l'Église, la pratique de la pénitence, et le droit matrimonial. Il passe alors au culte et s'occupe du rit suivi, du calendrier liturgique, des lieux du culte, des objets qui y sont affectés et des actes divers qui le constituent. Enfin la dernière partie est consacrée aux rapports de l'Église avec la société. L'auteur y examine la situation de l'Église vis-à-vis des diverses classes, les encouragements qu'elle a donnés aux œuvres charitables et son influence sur la moralité, ce qui lui procure l'occasion de traiter des superstitions populaires, sur lesquelles le *Décret* de Burchard est si riche en renseignements.

Pour s'acquitter de sa tâche, l'auteur ne s'est pas borné à consulter les textes recueillis par Burchard ; il a en outre utilisé les témoignages que lui ont fournis les sources contemporaines. Mais c'est principalement dans le *Décret* de l'évêque de Worms qu'il a puisé. Or on sait que les textes du *Décret* ne doivent pas être utilisés sans précaution. En effet, Burchard a très souvent démarqué les passages qu'il a

Digitized by Google

insérés dans ce recueil ; souvent aussi il les a tronqués ou interpolés, parfois même (j'ai eu l'occasion de le constater) il a composé des textes de toutes pièces. M. Koeniger s'est efforcé, autant que cela lui a été possible, de reconnaître sous leurs déguisements variés les textes originaux, d'en indiquer les sources primitives, et de faire ressortir les additions ou les mutilations dont ils ont été victimes. Sans doute il n'a pu accomplir cette tâche que pour une portion des fragments dont il s'est servi ; mais c'est déjà un travail considérable dont on doit lui savoir gré. En effet il est de la plus haute importance, pour l'intelligence du droit du XIe siècle, de savoir ce que Burchard adopte des règles anciennes, ce qu'il en rejette, et de connaître les modifications qu'il leur fait subir. Chemin faisant, M. Koeniger s'est trouvé en présence d'une question résolue jadis par Mgr Schmitz, qui lui avait donné, à mon avis, une solution malheureuse ; c'est celle qui concerne le livre XIX du *Décret*, consacré à la pénitence et connu sous le nom de *Corrector*. Mgr Schmitz avait voulu y voir une œuvre autonome, antérieure à Burchard, et insérée par lui tout entière dans son *Décret*; il en a donné, dans le second volume de son ouvrage sur les pénitentiels, une édition particulière, sous le nom de *Poenitentiale Ecclesiarum Germaniae*. M. Koeniger montre en quelques lignes (p. 133) que cette opinion n'est pas soutenable, et en cela il a incontestablement raison. Il ne faut pas hésiter à restituer à l'évêque de Worms la paternité du *Corrector* qui se rattache d'ailleurs par des liens intimes à l'ensemble du *Décret* dont il fait partie.

Tout en s'occupant de reproduire une image objective du christianisme allemand au XIe siècle, l'auteur ne peut se dérober à la nécessité de déterminer les idées de Burchard sur les questions fondamentales qui préoccupaient les canonistes. C'est ainsi, par exemple, qu'il est amené à se demander ce que le prélat pensait du célibat ecclésiastique. Le célibat n'était guère en honneur au temps de Burchard, au moins dans le clergé inférieur. M. Koeniger en donne des preuves connues : peut-être eût-il utilement ajouté un passage d'un discours synodal récemment publié qui est sur ce point d'une saveur particulière (1). Quoi qu'il en soit, il me semble apprécier très justement la tendance de Burchard. L'évêque de Worms est certainement en théorie favorable au célibat ; aussi ne manque-t-il pas de donner les principaux textes de l'antiquité qui le justifient. Mais il ne saurait oublier qu'en fait, il y

(1) Je fais allusion au sermon synodal publié par VICTOR KRAUSE, d'après deux manuscrits de Munich (3851 et 3853), dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichte*, t. XIX. On y lit (p. 122) le passage suivant : Unusquisque procul dubio cum ordinatus fuerit presbyter et indignus ad ecclesiam procurandam accesserit, studet maxime ut statim uxorem accipiat... et publice eam sibi sociat. Je suis en mesure de faire remarquer que ce sermon synodal se retrouve aussi dans une collection canonique contenue dans le manuscrit de Troyes, n° 246, où il forme le c. 209 du livre IV.

Digitized by Google

a, dans les campagnes surtout, de nombreux prêtres accomplissant leur ministère tout en vivant maritalement. Il n'est pas de l'école qui, plus tard, soulèvera les fidèles contre ces prêtres; aussi trouve-t-il bon d'insérer à deux reprises dans son *Décret* le c. 4 de Gangres, où est lancé l'anathème sur le fidèle qui méprise la messe d'un prêtre marié. Visiblement, il est conservateur, peut-être dans un sens un peu étroit; en tout cas il n'aime pas les moyens révolutionnaires.

C'est ce même esprit qu'il apporte lorsqu'il s'agit de la conduite à suivre vis-à-vis du pouvoir séculier. Burchard, quoi qu'on en ait pu dire, est profondément dévoué à ses rois, en particulier à Henri II. Il fait large la part des souverains, reconnaît leurs prérogatives, et ne leur conteste pas le droit d'intervenir jusques à un certain point dans les questions religieuses. Toutefois, sur plusieurs points importants, son silence me paraît très significatif. Ce qu'il refuse au prince, à mon sens, c'est d'abord le droit de fixer lui-même les limites du domaine qu'il entend se tailler sur le terrain ecclésiastique. Sur ce terrain, l'empereur ne saurait parler en maître absolu; c'est pour cela, à mon avis (ce n'est pas le sentiment de M. Koeniger) que Burchard a pris le soin minutieux de démarquer tous les extraits tirés des capitulaires ou du droit romain, pour les produire sous le patronage d'une autorité religieuse. C'est sans doute sous l'empire de pensées analogues qu'il s'est gardé de faire aucune mention de la participation du souverain à la nomination des évêques, encore que la pratique de l'Église d'Allemagne fût de son temps très favorable à ces prétentions des souverains. Je ne serais pas éloigné de croire que ce souci de l'autonomie de l'Église était dû, chez Burchard, à l'influence de son collaborateur dans la composition du *Décret*, Olbert de Gembloux, et de l'école, originaire des Pays-Bas, dont les doctrines, relatives à l'indépendance du pouvoir spirituel, ont été hautement exprimées quelques années plus tard par le célèbre Wazon de Liège (1).

En ce qui touche la constitution intérieure de l'Église, M. Koeniger montre que Burchard est franchement épiscopal. Pour Burchard, l'autorité de l'évêque est la pièce maîtresse de la charpente de l'édifice; il n'entend pas qu'il y soit porté atteinte. Il est très réservé vis-à-vis des moines; et quant à l'immunité des monastères, il la traite comme il a traité le droit que réclament les rois de nommer les évêques; c'est dire qu'il la passe sous silence. Au pape il accorde ce qu'il ne peut refuser, la juridiction suprême, le droit de connaître des causes majeures et notamment de celles des évêques, le droit de confirmer les conciles généraux. C'est le strict nécessaire; mais combien nous sommes loin de l'abondance des extraits concernant le pouvoir des papes qui caractérisera les collections canoniques italiennes de l'époque de Grégoire VII!

(1) A. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 1re partie, p. LXXIV et s. Paris, 1890.

Digitized by Google

J'ai essayé d'indiquer quelques-unes des conclusions que suggère l'ouvrage de M. Koeniger. Je souhaite d'en avoir dit assez pour donner au lecteur le désir de faire connaissance avec ce très sérieux et très utile travail. Je ne puis prendre congé de lui sans lui signaler une publication plus récente encore ; c'est une dissertation inaugurale où M. Édouard Diederich traite des sources du *Décret* (1). J'aurai moi-même l'occasion de revenir bientôt sur cet important sujet.

PAUL FOURNIER.

ADOLF GOTTLOB. *Kreuzablass und Almosenablass.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 30-31.) Stuttgart, F. Enke, 1906. In-8, XIV 316 p. M. 12.

LE MÊME. *Ablassentwicklung und Ablassinhalt im 11. Jahrhundert.* Stuttgart, F. Enke, 1907. In-8, VI-68 p. M. 3.

Ces deux volumes, de dimensions inégales, ne contiennent pas une histoire complète des indulgences. On y trouve seulement l'étude des diverses questions importantes qui concernent cet objet. J'ai hâte de dire que les textes y sont analysés et classés avec beaucoup de soin, que l'auteur s'aide des ressources de l'érudition, plutôt de l'érudition moderne que de l'érudition ancienne, et que la discussion est menée avec beaucoup de vigueur et de netteté. J'ajoute que M. Gottlob y fait preuve d'une très louable sincérité ; il en donne un rare exemple dans son second fascicule, où il n'hésite point à revenir sur certaines conclusions du premier, pour les compléter ou pour les modifier. Ainsi son œuvre est telle qu'elle s'imposera à l'attention de quiconque s'occupera désormais de l'histoire des indulgences (2).

Dans l'avant-propos qui ouvre le premier volume, M. Gottlob indique le terrain sur lequel il se place pour aborder ces études. Dans l'indulgence, il se garde de considérer le moyen d'assurer le salut individuel des fidèles ; il est attiré surtout par le rôle politique de l'indulgence qui lui apparaît comme un instrument dont la papauté se sert pour réaliser ses grands desseins. Peut-être, en choisissant ce point de vue, s'expose-t-il à apercevoir surtout les effets extérieurs et sociaux de l'indulgence, sans en pénétrer l'essence. En tout cas c'est visiblement parce qu'il considère surtout dans l'indul-

(1) *Das Dekret des Bischofs Burchard von Worms, Beiträge zur Geschichte seiner Quellen*, 1re partie. Dissertation inaugurale présentée à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Breslau en 1908.

(2) Elle marque, en ce qui concerne la connaissance des textes des premières concessions d'indulgences, un progrès sur le tome III de l'ouvrage de M. LEA, *A history of auricular confession*, t. III.

Digitized by Google

gence un fait social que l'auteur se refuse à classer parmi les indulgences les remises individuelles, et réserve ce nom aux concessions générales dont l'effet se produit sur de nombreuses catégories de fidèles : en cela je ne suis pas sûr que M. Gottlob ait entièrement raison.

Quoi qu'il en soit, l'auteur, après avoir défini les indulgences, les divise en trois catégories suivant les conditions à l'accomplissement desquelles elles sont subordonnées : indulgences d'aumône, de croisade et d'œuvres de dévotion. Il ne s'occupe d'ailleurs que des deux premières catégories, qu'il estime les plus anciennes. Je ne saurais résumer ici son œuvre, qui est considérable, ni même énumérer toutes les solutions qu'il propose pour résoudre les problèmes qui se présentent à lui. Qu'il me soit seulement permis d'utiliser ses travaux pour indiquer celles qu'il me semble possible de donner à trois questions capitales, à savoir : Quelle est la notion primitive des indulgences, quelles circonstances en ont favorisé le développement, leur a-t-on dès le début attribué une valeur, non seulement dans ce monde, mais dans l'autre, ou, pour employer l'expression de M. Gottlob, une valeur transcendante.

I.

M. Gottlob estime avec raison que les indulgences de la croisade ne sont pas les plus anciennes (1) ; en effet, elles ne remontent pas plus haut que le pontificat de Léon IX, c'est-à-dire qu'elles apparaissent au milieu du XIe siècle Elles ont été précédées par d'autres indulgences, dont il donne une série d'exemples datant de la première moitié de ce siècle. Il convient de faire remarquer que l'auteur a rendu un grand service aux historiens et aux canonistes en cataloguant avec soin un certain nombre de textes relatifs à ces indulgences anciennes ; grâce à ses recherches, il est facile de se rendre compte de la marche de cette institution du début à la fin du XIe siècle. En tout cas il est possible de déterminer la notion des concessions d'indulgences promulguées à cette époque.

Pour atteindre ce résultat, il importe de se faire une idée exacte du rôle joué alors par la pénitence canonique. A l'époque qui nous occupe, l'accomplissement intégral et préalable des œuvres pénitentielles n'est pas la condition indispensable de la réconciliation du pécheur avec Dieu. Dans son ouvrage classique sur la discipline de la pénitence (2), le P. Morin a fait voir clairement que, dès l'époque carolingienne, l'ancienne pratique avait été plus d'une fois modifiée sur ce point en faveur des pénitents publics. A plus forte raison cette atténuation de la discipline profitait-elle aux pécheurs si nombreux qui se conten-

(1) II, p. v.

(2) *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti Poenitentiae*, lib. IX, cap. XVI, p 662 et s. Anvers, 1682.

Digitized by Google

taient d'accomplir en secret la pénitence imposée par le confesseur. Au cours d'un livre, publié en 1905, qu'il a consacré au célèbre canoniste Burchard de Worms (1), M. Koeniger a montré qu'au temps de Burchard, c'est-à-dire à la fin du xe siècle et au commencement du xie, l'usage était que, contrairement aux principes anciens, la réconciliation du pécheur suivit immédiatement la confession et précédât ainsi l'accomplissement de la pénitence canonique : telle est la pratique qui se dégage du livre XIX du *Décret* de Burchard, véritable manuel de la pénitence qui fut connu sous le nom de *Corrector*. Ainsi une foule de pécheurs déjà réconciliés se trouvaient soumis à l'obligation d'accomplir des pénitences souvent longues et pénibles. Ce sont ces pénitences, privées ou publiques, que remettent en tout ou en partie les indulgences dont M. Gottlob nous montre des exemples au xie siècle. Telle est, dès cette époque, l'essence de l'indulgence.

Il suffit de parcourir les textes que M. Gottlob a catalogués pour se convaincre qu'un certain nombre d'entre eux sont incontestablement l'expression de faveurs accordées aux pénitents. Il en est qui ne peuvent s'adresser qu'à des fidèles soumis à la pénitence publique ; ce sont ceux qui permettent aux pénitents d'assister librement à l'office divin tout entier dans certaines églises privilégiées (2). Je ne puis me défendre de les rapprocher de certains textes du xie siècle qui tolèrent la présence des pénitents aux fonctions liturgiques pendant les grandes solennités de Pâques et de la Pentecôte, sauf à les replacer sous le régime habituel après la période des fêtes (3). C'est la même idée sous deux formes différentes : ici on tolère en tout temps dans une église déterminée l'assistance des pénitents à tous les offices ; là on les y admet, dans toutes les églises d'une région, pendant une période déterminée. De part et d'autre on atténue la rigueur de la pénitence canonique

Nous trouvons, dans les textes étudiés par M. Gottlob, des concessions, différentes des précédentes par leur objet, qui, comme elles sont aussi adressées à des pénitents dont elles sont destinées à alléger le fardeau : ce sont aussi des indulgences. Elles sont d'ailleurs utiles aussi bien à ceux qui se sont soumis à la pénitence publique qu'à ceux qui expient en secret. Voyez, par exemple, les textes qui, à certaines conditions, déclarent le pénitent *absolutus ex omnibus majoribus peccatis undè poenitentiam accepit*, ou *de uno de majoribus peccatis undè poenitentiam habet* (4). A mon avis, ces textes n'ont pas de sens

(1) A. M. Koeniger, *Burchard I von Worms*, p. 141 et s. Munich, 1905. Cfr Morin, *op. cit.*, lib. IX, cap. XVII, p. 664 et s.

(2) Gottlob, fasc. II, Appendice, nos 1, 6, 7, etc. Que certains pénitents fussent exclus, au xie siècle, de la participation aux offices quand ils avaient commis un crime très grave, c'est ce qui résulte de divers textes ; voyez, par exemple, le *Décret* de Burchard, VI, 2 et 8 ; XVII, 38 ; cf. c. 5 et c. 55 du concile de Tribur.

(3) Textes indiqués par Mgr Paulus, *Neue Aufstellungen über die Anfänge des Ablasses* dans *Historisches Jahrbuch*, 1909, t. XXX, p. 20 et s.

(4) Voir Gottlob, II, Appendice, nos 3, 5, 7, etc.

Digitized by Google

s'ils ne contiennent pas, pour les fidèles qui en sont les bénéficiaires, la dispense totale ou partielle des pénitences qui leur ont été imposées après l'aveu des *majora peccata* (1). Ces concessions peuvent être d'ailleurs accordées en vue de pénitences futures et être subordonnées à la confession de la faute que fera le pécheur. En tout cas ce sont des atténuations de pénitences canoniques sous forme de commutations. C'est d'ailleurs sous cette forme que se présente l'indulgence la plus célèbre, celle de la première croisade : *Iter illud pro omni poenitentia reputetur* (2). Il n'est pas inutile de faire remarquer que, dans les textes précités, l'expression *absolutio a peccatis* signifie, non pas la réconciliation du pécheur avec Dieu, mais la remise de la pénitence canonique, c'est-à dire l'indulgence.

Il est malheureusement un bon nombre de textes du xe et du xie siècles dont le sens est moins clair que celui des documents dont il vient d'être parlé. Ici c'est la remise des péchés promise, en termes généraux par les papes ou les évêques, à tous ceux qui accompliront telle bonne œuvre : M. Gottlob en énumère un certain nombre d'exemples (3). Ce sont, plus souvent encore, les très-nombreuses *absolutiones* ou *indulgentiae* accordées par les papes ou les évêques, dans des circonstances solennelles, aux fidèles qu'ils veulent favoriser, surtout à ceux qui se pressent autour d'eux. Dans un travail récent (4), M. Koeniger en cite quelques unes ; ainsi, notamment, il mentionne le passage où l'auteur des *Casus Sancti Galli* raconte que l'évêque de Constance Salomon III, mort en 920, profita de l'assemblée d'un très grand nombre de ses diocésains réunis le dimanche des Rameaux pour leur prêcher la loi nouvelle, comme jadis Esdras avait prêché l'ancienne loi, et qu'il compléta son œuvre en faisant ce que n'avait pu faire Esdras : *indulgentiam dedit* (5). Au cours d'articles publiés en 1908 dans la *Zeitschrift für katholische Theologie* (6), Mgr Paulus a recueilli et classé un nombre considérable de faits analogues. Mais au lieu de les considérer comme des indulgences, Mgr Paulus ne les interprète en général que comme des prières, des bénédictions et des souhaits pieux. La prière et le souhait auraient d'autant plus de prix aux yeux des fidèles qu'ils viendraient du pape ou d'un évêque.

La thèse de Mgr Paulus est sans doute vraie dans certains cas : dans

(1) Voir, en sens divergent de l'opinion que j'émets, PAULUS, *Mittelalterliche Absolutionen als angebliche Ablässe*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1908, t. XXXII, p. 644 et passim.

(2) GOTTLOB, I, p. 64.

(3) Voir l'appendice, déjà cité, du fascicule II.

(4) M. KOENIGER y voit a l'origine une faveur faite aux fidèles soumis à la pénitence publique ; leur peine est remise par l'autorité ecclésiastique. Il développe cette opinion au cours d'une dissertation : *Der Ursprung des Ablasses*, dans *Festgabe Alois Knöpfler*, p. 186 et s. Munich, 1907.

(5) MGH, SS, t II, p. 90.

(6) 1908, t. XXXII, p. 433-470 et 621-656.

Digitized by Google

d'autres elle ne va pas sans soulever de graves objections. En effet, parmi les textes qu'il a réunis ainsi, il en est un certain nombre où il est bien difficile de ne pas voir un acte de juridiction, par exemple celui qui contient ces mots : *Quicumque adjutores extiterint, hos, quantum apostolica potestas indulserit, absolutos esse decernimus* (1), ou encore ce récit concernant Benoît VIII : *indè lecto evangelio, debiti sermonis officium implevit cunctisque illuc advenientibus remissionis dona necessaria tribuit* (2), ou encore *absolutus sit à S. Petro Apostolo et à me ejusdem pastoris vicario ab omnibus peccatorum vinculis* (3). L'interprétation obvie de ces textes y montre, non seulement une prière, mais aussi une application du pouvoir des clés (4). Cet acte de juridiction consiste en une remise : c'est pourquoi il est représenté comme une faveur précieuse, que les fidèles viennent chercher de loin et à grand peine.

Quel est l'objet de cette remise ? A mon sens, elle est susceptible d'être interprétée de deux façons. En premier lieu on y pourrait voir une remise des pénitences encourues et acceptées, dont les fidèles ont encore à s'acquitter en partie ou pour le tout ; ce seraient alors de vraies indulgences. Si l'on trouve que cette explication, qui s'accorde avec celle de M. Koeniger, suscite de trop graves objections, n'en pourrait-on pas adopter une autre ? On connaît l'antique distinction entre les *capitalia crimina* et les *minuta peccata*, mise en lumière notamment par saint Césaire d'Arles dans des sermons qui ont exercé une influence considérable sur l'Église des Gaules (5). Ces *minuta peccata* sont effacés à l'époque mérovingienne, non par l'imposition de la pénitence, mais par beaucoup de moyens qui se ramènent à la prière et aux bonnes œuvres ; c'est un des motifs à raison desquels Césaire multiplie ses exhortations au jeûne, à l'aumône et au pardon des injures. Peu à peu, sous l'influence des pénitentiels insulaires, on se mit à imposer des pénitences pour bon nombre de ces péchés ; alors les fidèles sont tenus d'œuvres satisfactoires pour les *minuta peccata* aussi bien pour que les *capitalia*. Or Honorius d'Autun, au commencement du XIIe siècle, explique que les absolutions générales en usage de son temps peuvent fort bien remettre les menues infractions, quoiqu'elles soient impuissantes à effacer les *capitalia crimina* (6). Ne doit-on pas penser

(1) PL, t. CXXXII, col. 1092 (Étienne VIII, ann. 941).

(2) JAFFÉ, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. V, p. 493 ; PAULUS, *op. cit.*, p. 415.

(3) PL, t. CXLI, col. 1155 : acte de Jean XIX.

(4) Il est d'ailleurs délicat en maintes circonstances, de faire la distinction, puisque l'absolution à cette époque se donne généralement en forme de prière. Toutefois il n'y a pas seulement une prière quand le Pape décide et invoque les pouvoirs de lier et de délier conférés à l'Apôtre.

(5) Voyez notamment le discours de Césaire publié sous le n° 104 des sermons qui constituent l'Appendice aux sermons de saint Augustin.

(6) PL, t. CLXII, col. 826.

Digitized by Google

que tel fut souvent le but de ces absolutions? Ainsi, pour emprunter le langage postérieur des théologiens, les fidèles se seraient empressés de recevoir l'absolution en bloc afin d'effacer les suites des péchés véniels; au contraire le mode normal d'abolir les conséquences des fautes capitales était la pénitence sollicitée pour chacune d'elles par un aveu individuel. Ainsi comprises, ces absolutions générales devraient être classées parmi les nombreux moyens d'obtenir la rémission des *minuta peccata*, ou, comme le dit Honorius d'Autun, des fautes d'inadvertance, *quae ignorantes gessistis* (1).

Quoi qu'on doive penser de cette conjecture, et quel que soit le nombre des concessions qu'il faille classer sous le titre d'indulgences, il est certain qu'on trouve au XIe siècle et même au Xe (2) des remises de peine accordés à des pénitents, effectifs ou éventuels, qui méritent à bon droit le noms d'indulgences (3). Des circonstances particulières à cette époque ont contribué à en développer l'usage; ce sont ces circonstances qu'il importe maintenant de faire connaître.

II.

Sans doute le droit appartenant à l'évêque de commuer ou de remettre les pénitences infligées remonte à la plus haute antiquité. Là-

(1) *Loc. cit.*

(2) On connait un acte de 992 qui semble bien l'une des plus anciennes concessions de ce genre. Elle résulte d'un privilège accordé par Jean XV à l'abbaye d'Aniane. On y lit : *Poenitentes, qui devote ad diem festum consecrationis praedicti loci confluxerint, ipsa tantummodo die absolutione nostra releventur*. PL, t. CXXXVII, col. 335 : cf. PAULUS, *Neue Aufstellungen.*, p. 14.

(3) Ainsi l'indulgence, au XIe siècle, comme dans les siècles suivants, n'est qu'une remise de pénitences. Les bulles du XIVe et du XVe siècle, concédant à titre d'indulgence la remission *a culpa et a poena*, ont soulevé de graves difficultés; divers auteurs y ont vu un véritable pardon de la faute, accordé en dehors des conditions ordinaires de la pénitence, aux fidèles qui se bornaient à accomplir l'œuvre indulgenciée, aumône ou visite dans une église. On peut consulter sur cette question, outre l'ouvrage précité de M. Lea, la dissertation de M. BRIEGER, *das Wesen des Ablasses am Ausgang des Mittelalters*, discours prononcé en 1897 à l'Université de Leipzig pour la fête de la Réforme (p. 37 et s.), et en sens différent, les observations présentées par M. l'abbé Boudinhon dans un très intéressant article sur l'histoire des indulgences, publié en 1898 dans le tome III de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, p. 446 et s.. Dans un ouvrage important publié en 1907 (*die päpstliche Pönitentiarie vom ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung under Pius V*, t. I), M. GOLLER a consacré une étude à démontrer que l'indulgence *a culpa et a poena* a pour vertu de concéder aux fidèles le choix du confesseur, qui peut accorder, après la confession, l'absolution de tous les péchés même réservés et y joindre la rémission de toutes les peines temporelles, c'est-à-dire l'indulgence plénière. Mais cette faveur ne supprime point la pénitence administrée dans sa forme habituelle, la confession suivie de réconciliation. On eût pu s'en douter rien qu'à lire certaines concessions de ce genre reproduites par M. BRIEGER (p. 51 et note), où la faveur accordée est subordonnée à la confession. En tout cas, il paraît que les indulgences *a culpa et a poena*, proscrites successivement sous Boniface VIII et sous Boniface IX, ont disparu de l'usage au milieu du XVe siècle.

Digitized by Google

dessus, il ne saurait y avoir de doute ; au XIe siècle, le moine Bernald a très bien résumé la tradition sur ce point (1). Toutefois l'évêque exerça d'abord son pouvoir par des décisions individuelles, ce qui était bien conforme à l'esprit de la discipline primitive, qui était de faire de la pénitence une cure spirituelle appropriée aux besoins de chaque pénitent. Dès le Xe siècle, on vient de le voir, ces concessions, sans changer de nature, d'individuelles deviennent générales, de telle façon que l'indulgence prend la forme qu'elle a conservée depuis ce temps ; il y a pour cela de bonnes raisons.

En premier lieu l'introduction, sous l'influence des missionnaires venus des Iles Britanniques, des tarifs de pénitences connus sous le nom de pénitentiels, n'a pu que porter atteinte au caractère individuel de la pénitence. Le prêtre qui l'administre, dès qu'il est en possession de ces tarifs, est insensiblement amené à se préoccuper moins d'étudier l'état moral de son pénitent, que de rechercher dans le pénitentiel l'article qu'il doit appliquer d'après les faits considérés objectivement. Ainsi s'évite-t-il des investigations délicates d'ordre psychologique et moral ; mais en même temps il cesse de remplir ce rôle de médecin des âmes que lui assignait la tradition. Ainsi l'on en vient peu à peu à se figurer parfois que le pécheur trouve un moyen sûr d'acquitter sa dette envers Dieu par l'accomplissement des œuvres satisfactoires prescrites au tarif. C'était une idée erronée : mais à cette époque grossière, elle put avoir quelque succès. Voyez, par exemple, un texte du pénitentiel de Théodore rédigé de telle façon que le voleur parait dispensé de donner satisfaction à sa victime, à la condition qu'il accomplisse intégralement les sept années de pénitence prescrites (2) ; il semble bien que la pénitence y soit considérée comme produisant son effet indépendamment des dispositions subjectives du pécheur. Pour isolée qu'elle soit, cette décision ne nous permet pas moins de saisir sur le vif une tendance dangereuse. En tout cas, la besogne était bien souvent simplifiée pour les confesseurs, ce qui était peut-être utile aux esprits incultes des temps barbares. C'est, je crois une des

(1) *De excommunicatis vitandis*, dans le tome II des MGH, *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, p. 115-116.

(2) Qui furtum faciebat, poenitentia ductus semper debet reconciliari ei quem offendebat, et restituere juxta quod ei nocuit, et multum breviabit penitentiam ejus. Si vero noluerit aut non potest, constitutum tempus poeniteat per omnia. (*Poenitentiale Theodori*, I, III, 2 ; cf. WASSERSCHLEBEN, *die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, p. 187). Ce texte est transformé dans la collection manuscrite connue sous le nom de collection en 400 chapitres (cf. MAASSEN, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts*, p. 842 et s.). Voici sous quelle forme il y est reproduit : Si quis vult confiteri peccata sua episcopo vel presbitero, si furtum faciebat, debet restituere et reconciliare cum illo quem offendebat, et multum breviabat penitentiam ejus. Si noluerit aut non potest, constitutum tempus poeniteat pro omni (la collection parait être du VIIIe siècle ; je cite ce fragment, qui en est le chap. 265, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Latin, 2316, fol. 112 et s.).

Digitized by Google

causes du grand succès des pénitentiels à l'époque franque et dans les siècles qui la suivirent, en même temps que l'explication de l'aversion que leur témoignèrent, au XIe siècle comme au IXe, les réformateurs pénétrés de l'esprit de l'antiquité conservé dans l'Église romaine (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que, pour employer une expression des criminalistes modernes, le système de l'individualisation de la pénitence subit alors un véritable recul.

En second lieu les pénitentiels, à la différence de la discipline résultant des collections anciennes, par exemple de celle de Denys le Petit, prennent à tâche de prévoir minutieusement toutes les hypothèses de fautes pour les frapper d'une pénitence tarifée, qui d'ailleurs varie suivant le recueil consulté. Souvent ces pénitences sont très lourdes et d'une durée très longue. En fait beaucoup de fidèles qui se sont confessés et ont le plus souvent été réconciliés à la suite de cette confession trainent après eux le fardeau de longs mois, parfois de nombreuses années à passer sous un régime sévère qui les met plus ou moins en dehors des conditions de la vie commune : cela leur crée parfois une situation intolérable. Remarquez que cette situation est d'autant plus pénible à ces pénitents qu'ils sont déjà réconciliés avec Dieu et avec l'Église. Au temps de l'ancienne discipline, on supportait la pénitence parce que c'était le moyen d'arriver à la réconciliation : maints textes des Pères nous montrent d'ailleurs que, sans cette perspective, la grande masse des fidèles n'eût pas accepté les austérités du régime pénitentiel (2). On conçoit que la pénitence semble maintenant insupportable à ceux qui d'avance sont arrivés au but.

(1) Sur cette réaction, voir pour l'époque carolingienne le concile tenu à Chalon, en 813 (c. 38) et le concile de Paris de 829 (c. 32). Ces conciles dénient toute autorité aux pénitentiels, qu'ils trouvent d'ailleurs en maintes circonstances trop indulgents, et rappellent aux confesseurs la règle d'après laquelle ils doivent imposer aux fidèles *congruum modum paenitentiae secundum canonicam auctoritatem* : or, l'*auctoritas canonica*, c'est celle des collections de conciles et de décrétales, et non celle des pénitentiels. (Cfr. concile de Mayence, de 847, c. 31). Au XIe siècle, saint Pierre Damien se montrera l'ennemi des pénitentiels, que lui aussi trouve indulgents sur certains points (*Gomorrhianus*, cap. 10 et s.). Dans la seconde moitié de ce siècle, Atton, cardinal du temps de Grégoire VII, critique l'usage des pénitentiels et déclare apocryphe le prétendu pénitentiel romain ; il entend ramener le clergé aux canons et aux décrétales, tels qu'il les trouve dans le recueil du faux Isidore et de Denys le Petit, et dans les lettres de saint Grégoire (Cf. *Capitulare Attonis*, publié par le Cardinal Mai dans le *Scriptorum veterum nova Collectio*, t. VI, IIme p., p. 60 et s.). L'esprit romain ne fut jamais favorable aux pénitentiels.

(2) Les anciens Pères maintenaient contre les Novatiens le principe que le pécheur repentant arrive toujours à la réconciliation quand il se soumet à la pénitence, et montraient l'absurdité des doctrines des hérétiques, disposés à imposer la pénitence à des pécheurs auxquels ils refusaient ensuite la réconciliation. (Saint Cyprien, ep. LII, ad Antonianum, c. 22 ; saint Ambroise, lib. I, *de poenit.*, cap. 16, et lib. II, cap. 3, etc. Cf. Morin, *op. cit.*, lib. IX, cap. 3). On remarquera notamment ce passage de saint Ambroise : Tolle gubernatori perveniendi spem, et in mediis fluctibus incertus errabit. Tolle piscatori capiendi efficaciam, desinet jactare retia... Cela s'applique aussi bien au pénitent réconcilié à l'avance qu'à celui qui sait qu'il ne le sera jamais.

Digitized by Google

Ainsi non seulement, au xe et au xie siècle, les remises en bloc des peines infligées ne heurtent plus les idées courantes en matière de pénitence ; bien plus, ces remises sont plus que jamais désirées des fidèles ; les commutations et le rachat des pénitences, admis à l'époque franque, étaient déjà une manifestation de cette tendance. C'est sous l'empire de ce double motif que les évêques sont amenés à multiplier les remises et à les offrir aux fidèles par des décisions collectives, à des conditions déterminées à l'avance. Je ne connais aucune raison qui interdise de voir, dans ces concessions collectives, un développement du pouvoir incontestable qui appartient aux évêques de remettre les pénitences, ou d'en atténuer la rigueur. Que l'on examine cette question en se dégageant des préjugés que les controverses confessionnelles ont accumulés autour d'elle, et je crois bien que l'on ne pourra échapper à cette conclusion.

III.

Un autre problème est aussi franchement abordé par M. Gottlob ; c'est celui de la valeur des indulgences. Évidemment elles abolissent en ce monde l'obligation de subir la pénitence canonique ; mais ont-elles aussi une valeur dans l'autre monde ? C'est ce que M. Gottlob exprime en se demandant si les indulgences ont une valeur transcendante.

A son avis, l'indulgence, au début du xie siècle, se forme de deux éléments, dont chacun laisse sa trace dans les premières concessions : l'un est la remise de la faute, l'autre est la remise de la pénitence encourue. La fusion de ces deux éléments est faite dès 1030 ou 1040 : alors l'indulgence ne se distingue que par son caractère collectif de la réconciliation individuelle du pécheur. De part et d'autre, le pardon de la faute est l'œuvre de Dieu présupposée par l'Église ; au contraire, par l'indulgence, l'Église confère immédiatement, de sa propre autorité, la remise des peines canoniques qu'elle-même a infligées au pécheur. De ces deux éléments, le premier est tout intérieur ; le second se manifeste à l'extérieur par l'abolition des peines canoniques. Aussi, celui ci a vite fait de prendre le dessus. A la fin du xie siècle, on a oublié la remise de la faute pour ne plus voir dans l'indulgence que l'abolition des pénitences d'ordre ecclésiastique. D'ailleurs cette conception s'accorde fort bien avec la pratique, qui se développe, des indulgences partielles ; car, si le pardon de la faute ne peut être partiel, il en est tout autrement de la commutation ou de la remise des pénitences. Ainsi détachée de la remise de la faute, l'indulgence se trouve limitée dans son effet aux pénitences qui doivent être subies sur cette terre, et partant privée de toute efficacité au delà de la mort. Ce furent seulement les scolastiques du xiiie siècle qui lui conférèrent une nouvelle transcendance ; elle la dut d'abord à Alexandre de Halès, qui lui donna une valeur réelle aux yeux de Dieu quand il en fonda l'efficacité sur l'existence du trésor spirituel de l'Église, constitué par les mérites surabondants du Rédempteur et des Saints, et administré par le pape

Digitized by Google

et les évêques. Cette théorie, que critique sévèrement M. Gotlob, eut la bonne fortune d'être acceptée non sans hésitations, par saint Thomas. C'est le moment décisif de son histoire ; désormais elle s'imposera aux générations qui se succéderont.

La thèse de M. Gottlob, que j'ai essayé de résumer (1), ne va pas sans soulever de graves objections. Voici les plus importantes.

D'abord il ne paraît pas que l'indulgence, même plénière, ait jamais été assimilée à la réconciliation. J'ai indiqué plus haut le sens qu'il faut, à mon avis, attribuer aux indulgences du XIe siècle ; les textes ne me semblent fournir aucun fondement solide à une autre interprétation. Au surplus, à l'époque où apparaissent les indulgences collectives, il ne faut pas oublier que, dans l'immense majorité des cas, les fidèles ont été réconciliés après l'aveu ; les pénitents, à qui sont offertes les indulgences, n'ont plus besoin de réconciliation, mais de remise de la pénitence. L'indulgence ne peut être pour eux que cette remise ; c'est en ce sens que les papes et les évêques leur accordent l'*absolutio* de leurs péchés ou de quelques-uns d'entre eux.

En outre, il est difficile d'admettre que l'Église se soit, pendant quelque temps, abstenue de donner aux indulgences une valeur supraterrestre. Elle s'est, dès le début, considérée comme autorisée à indiquer les conditions de la réconciliation du pécheur, et, dans les cas ordinaires, elle a d'abord subordonné cette réconciliation à l'accomplissement de la pénitence ; je dis, dans les cas ordinaires, parce qu'elle a toujours réservé la liberté qui appartient à Dieu d'accorder le pardon quand et comme il lui plaît. En tout cas, l'Église estimait que la pénitence imposée par elle avait une valeur, non seulement dans la balance de la justice ecclésiastique, mais dans la balance de la justice de Dieu. On ne serait pas en peine de citer une foule de textes anciens qui sont inspirés de cette pensée, par exemple tous ces passages où les Pères, en admettant que la réconciliation puisse être accordée aux mourants avant toute pénitence, ajoutent que l'effet en est bien moins assuré parce que les œuvres pénitentielles n'ont pas été accomplies (2). Or, si les pénitences infligées par l'Église ont une valeur aux yeux de Dieu, comment dénier toute valeur transcendante à la décision de l'Église qui leur substitue un acte équivalent ou qui en prononce la remise ? J'estime que l'Église a toujours eu conscience de cette transcendance. Sans doute, dans les concessions anciennes d'indulgences, l'expression en semble hésitante ; il en est de même d'ailleurs dans la forme de la réconciliation, qui dans les premiers siècles, est déprécative (*Absolvat te Deus*) et non indicative (*Ego te absolvo*), quoique en cette matière l'Église, comme on l'a fort bien dit, n'ait jamais séparé sa cause de celle de Dieu (3). Pour ma part j'estime que la valeur transcendante

(1) Elle est surtout développée dans le fascicule II, p. 45-56.

(2) Ces textes, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Césaire d'Arles sont indiqués et pour la plupart cités dans l'ouvrage de Morin, lib. III, cap. 9.

(3) Cfr. Koeniger, *der Ursprung des Ablasses*, p. 176.

Digitized by Google

des indulgences est aussi ancienne que les indulgences elles-mêmes.

Enfin la théorie du trésor de l'Église semble bien une construction des scolastiques du XIIIe siècle; mais elle avait des fondements dans l'enseignement antérieur. Sans remonter à des textes plus anciens, il me semble qu'elle découlait assez naturellement d'un passage du célèbre ouvrage de saint Anselme, *Cur Deus homo*. Voyez par exemple le chapitre XIV du livre II et notamment ce passage : Putasne tantum bonum tam amabile posse sufficere ad solvendum quod debetur pro peccatis totius mundi ? *Imo, plus potest in infinitum.* Là, comme en beaucoup de cas, les scolastiques ont construit sur un fondement fourni par l'enseignement qui les a précédés.

J'ai dit sans détour, avec la franchise que mérite la valeur du travail de l'auteur, pourquoi je ne m'associe point à quelques-unes de ses conclusions. Aussi le lecteur ne s'étonnera pas de ce que je ne sois pas d'accord avec M. Gottlob sur la manière d'apprécier les indulgences. C'est ainsi que je ne crois pas juste d'imputer aux seules indulgences la destruction de tout l'ancien système de la pénitence. A dire vrai, les premiers auteurs responsables de cette destruction, ce sont les rédacteurs des pénitentiels, parce qu'ils ont porté atteinte à ce principe fondamental d'après lequel la pénitence doit être administrée et mesurée suivant l'état de chaque pécheur, comme un remède selon l'état de chaque malade, et parce qu'ils ont substitué à la pénitence individuelle un système de peines qui imposait à une fraction considérable de fidèles un régime prolongé d'ascétisme pour lequel ils n'avaient aucune vocation. Telle fut l'œuvre, peut-être involontaire, des missionnaires d'origine celtique qui, venus en si grand nombre sur le continent, modifièrent les habitudes reçues en matière de pénitence. L'indulgence, sous une forme ou sous une autre, devait fatalement résulter du régime qu'ils ont pour une large part contribué à établir.

Quoi qu'il en soit, je suis d'accord avec M. Gottlob pour déplorer les graves abus dont l'indulgence a été l'occasion, surtout à la fin du moyen âge, et je ne prétends nullement laver des reproches qu'ils méritent les supérieurs ecclésiastiques qui ont laissé trop longtemps se développer de tels abus ; l'Église catholique devait d'ailleurs les payer assez cher.

PAUL FOURNIER.

Dr R. G. BINDSCHEDLER. *Kirchliches Asylrecht (Immunitas ecclesiarum localis) und Freistätten in der Schweiz.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 32-33.) Stuttgart, F. Enke, 1906. In-8, 406 p. M. 15,60.

En traitant de l'immunité des églises, les Canonistes disent un mot du droit d'asile. Celui-ci est donc la partie d'un tout, dont il est néces-

Digitized by Google

saire de le distinguer. L'auteur le fait remarquer incidemment (pp. 47 sqq.).

Nous ne suivrons pas M. Bindschedler dans les développements qu'il donne (Ire Partie) aux notions générales sur l'origine, la nature, le développement de cette institution. Nous signalons sa discussion de la théorie de certains auteurs, concernant la relation qui existe entre ce droit et l'intercession des évêques en faveur des coupables, auprès des tribunaux impériaux (pp. 6 sqq). — Il serait peut-être aussi à souhaiter qu'un chapitre eût été consacré aux notions théoriques; celles-ci se trouvent un peu éparses, de manière à rendre les recherches assez difficiles. On aurait même pu y remédier en insérant ces termes dans un registre, qui n'eût pas exclusivement compris les noms de personnes et de lieux. Je signale ce détail, parce que, dans cette partie générale, l'auteur rectifie au besoin plusieurs données théoriques fournies dans les manuels.

Nous relevons encore comme assez importante la distinction entre la concession primordiale, ecclésiastique ou civile, et la confirmation subséquente concédée par les empereurs. Pour l'avoir négligée, on a bien des fois considéré, comme originairement civil, un privilège dont le titre authentique n'était qu'une constatation confirmative. En bien des cas, la coutume fut la vraie source du droit Déjà, dans cette première partie, il est question des localités principales, célèbres pour l'exercice du droit dont traite le présent ouvrage : ce sont les grands monastères suffisamment connus de Schaffhausen, Saint-Gall, Zurich, Einsiedeln, etc. Au reste, les diverses catégories d'endroits privilégiés sont traitées dans des chapitres spéciaux.

Dans une seconde partie, l'auteur étudie le droit d'asile au point de vue purement civil. La maison domestique, les villes, des localités, des seigneuries, des tribunaux, — parfois de simples foires ou marchés, et même en quelques endroits certains métiers ont joui de la prérogative en question. M. Bindschedler examine séparément toutes ces particularités et n'omet jamais d'apporter des faits à l'appui.

D'aucuns trouveront, sans doute, que le travail devient plus intéressant dans les trois dernières parties On semble, en effet, être convenu à affirmer que, dès la fin du moyen âge, la concentration du pouvoir civil a eu pour résultat de limiter ce droit particulier.

A première vue, on croirait que l'introduction de la Réforme devait faire cesser l'ancien droit ecclésiastique. Il n'en est rien. Beaucoup de couvents, de maisons religieuses, de prévôtés sécularisés ont conservé leur privilège dans les cantons passés à l'hérésie. La cause en est dans l'origine civile, et plus encore dans le fait que le peuple y était habitué. Il n'y a pas à nier, que cette institution ait donné d'heureux résultats, aux époques des guerres civiles et des vengeances faciles et promptes. Ainsi les cantons, où le protestantisme était le plus profondément enraciné : Berne, Zürich, etc., dressaient des règlements sur le droit d'asile et sur les endroits libres, dans le dernier quart du XVIe siècle.

Digitized by Google

Dans les cantons exclusivement catholiques, et même dans les bailliages communs (faisant partie de plusieurs cantons), la pratique resta en pleine vigueur jusque vers la même époque (IVe partie).

Le travail de M. Bindschedler, en tant qu'étude juridico-historique, a l'avantage de gagner en intérêt à mesure qu'il approche de la période moderne. Celle-ci en constitue précisément la cinquième partie. Dès maintenant la question offre le plus d'importance dans les cantons catholiques et les bailliages communs. Il y a lieu de placer comme trois jalons les constitutions « Cum alias » de Grégoire XIV (1591), « En quo divina » de Benoit XIII (1725) et l'indult de Clément XIII (1768).

La bulle « Cum alias » de Grégoire XIV (1591) a été donnée pour toute l'Église. De tout temps, on avait excepté bon nombre de cas « crimina excepta », pour lesquels l'asile n'existait pas. Pourtant, comme on avait un peu partout porté atteinte au droit ecclésiastique, le pape pensa en l'occurrence sauvegarder l'institution de l'asile en augmentant le nombre des « casus excepti ». Le tout était de sauver le principe, et pour cela, il eut soin de réserver à l'évêque d'instituer le procès (processus informationis) pour examiner si, oui ou non, on se trouvait en présence d'un crime excepté, avant de livrer le coupable réfugié.

Ce fut cette dernière prescription qui fut continuellement la cause de divers conflits. Tel fut le cas du bailli von Beroldingen, qui s'était réfugié dans le monastère d'Engelberg ; le fait donna lieu à des discussions interminables entre le pouvoir ecclésiastique et le gouvernement d'Uri.

Parfois on reconnut effectivement l'intervention épiscopale, mais, comme on disait « ob superabundantem respectum ». Il est de toute évidence que la justice laïque souffrit avec peine l'immixtion du pouvoir épiscopal ; aussi, le travail que nous étudions, mérite-t-il sous ce rapport, toute l'attention de quiconque s'intéresse à l'étude du Droit.

C'était la marche générale dans toutes les relations entre les deux pouvoirs, comme le fait remarquer l'auteur ; puis, en Suisse, cette difficulté se doubla d'une autre, à savoir, que les Réformés voulaient difficilement reconnaître que le pouvoir pontifical pût intervenir dans les affaires juridiques. On voit cependant que le cas était souverainement pratique dans ces bailliages soumis simultanément à des gouvernements catholiques et évangéliques. Les catholiques le comprirent parfaitement ; aussi n'épargnèrent-ils pas de démarches pour obtenir des arrangements. Ils reçurent enfin un projet d'indult en 1768 ; le principe du « processus informationis » s'y retrouvant toujours, les protestants y firent opposition, élaborèrent même un contre-projet discuté à son tour. D'année en année la question fut débattue, sans qu'on aboutit à rien. Le droit d'asile a eu, au XIXe siècle, le sort de bien des institutions de l'ancien droit canonique : dès qu'elles sont tombées en désuétude on n'y prête plus d'attention et on ne pense même pas à les rétablir.

Digitized by Google

Cette conclusion est celle de M. Bindschedler, qui, il faut le dire, se garde de rien juger. Après avoir lu son livre, on désirerait le voir finir par quelques jugements synthétiques, pour condenser les réflexions qu'il a parcimonieusement semées à travers l'exposé de ces faits. Objectif, comme il l'est, l'ouvrage aurait donné aux professeurs l'avantage d'utiliser immédiatement ce chapitre. Nous aimons à rendre témoignage au soin presque scrupuleux de l'auteur à exclure toute trace de subjectivisme. Cette qualité jointe à l'exposé clair, simple, puis la documentation abondante constituent des motifs suffisants pour recommander cette nouvelle monographie de la riche collection du professeur Stutz.

P. Remy De Smedt, O. C.

Dr J. A. Endres. *Honorius Augustodunensis*. Beitrag zur Geschichte des geistigen Lebens im 12. Jahrhundert. Kempten et Munich, Kösel, 1906. In-8, xii-160 p. M. 3.

Par suite de circonstances étrangères à notre volonté, ces pages viennent un peu tard pour présenter au lecteur un livre paru en 1906 ; il est vrai que pour tirer profit du retard, leur rôle pourrait se borner à enregistrer les éloges et les adhésions, comme celles de M. Manitius, qui ont accueilli cette excellente étude. L'ouvrage du Dr Endres, complète son travail de 1903, *Das S. Jacobusportal in Regensburg und Honorius Augustodunensis ;* l'un et l'autre sera à la base des travaux ultérieurs sur le « Grand inconnu » Depuis les pages suggestives que lui a consacrées A. Hauck dans sa *Kirchengeschichte Deutschlands*, nous avons fait un pas important, qui, peut être, nous permettra un jour de repérer jusqu'à son énigmatique cellule la piste du fuyant solitaire. La personne d'Honorius, son activité littéraire, sa place dans le mouvement philosophique, théologique, poétique et artistique, constituent les grandes divisions du livre. C'est en Bavière, dans le cercle qui entoure, ou qui correspond avec Christian de Ratisbonne, abbé de Saint-Jacques (1133-53), que les recherches sur la personne d'Honorius se localisent désormais La conjecture sur l'explication du mot *Augustodunensis* peut ne pas satisfaire tout lecteur ; mais la réserve qui commande tout cet exposé, lui sert de passe-port. L'auteur d'ailleurs le corrigerait volontiers en lisant *Augustinensis*, ce que permettraient les attaches qui, à en croire certains manuscrits, relièrent momentanément Honoré à l'église de Cantorbéry.

Nous ne pouvons songer évidemment à passer en revue chacun des trente-huit paragraphes où s'accumulent les produits littéraires du reclus écrivain. La liste en est prise au dernier chapitre du *De Luminaribus Ecclesiae* et aux notices de Pez et de Statonik. Endres y ajoute un opuscule qui occupe une place intéressante dans les débats de

Digitized by Google

l'époque : *Utrum monachis liceat praedicare?* Il l'édite en appendice, avec d'autres fragments, qui nous disent, non moins que la lecture des pages qui les précèdent, combien l'auteur a eu soin de se documenter par une étude sérieuse et étendue des manuscrits. L'on ne peut que se réjouir de voir les chercheurs enrichir, ou renouveler complètement, notre connaissance de ce douzième siècle théologique qui n'est pas encore au bout de ses révélations. Même le catalogue des œuvres d'Honoré est loin de se trouver épuisé ; l'auteur nous le dit à diverses reprises. Tous ces chapitres sont fort substantiels, encore qu'un peu sobres par endroits. Fréquemment, comme en passant, nous y trouvons l'indication des sources auxquelles a puisé la plume du solitaire, ce qui prépare de loin les matériaux d'une bonne édition critique. Un relevé complet des sources pourrait avoir son écho dans la question de l'authenticité et de la chronologie des diverses pièces (1). Car Honoré fait avant tout œuvre de vulgarisation : c'est un compilateur qui prend son bien partout, selon le mode du temps, et cela dans un but apostolique ; le clergé devait s'y voir faciliter l'application des anciens canons conciliaires et des prescriptions carolingiennes, qui recommandaient au moins de prêcher en langue populaire, le contenu des homélies des Pères, si l'on ne pouvait faire mieux. Prédication, liturgie, dogme, morale, etc. tout entre dans l'œuvre compilatrice d'Honoré. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de s'écarter maintes fois des modèles qu'il a sous les yeux ; chez lui la pensée n'est pas toujours servile et certaines pages accusent une note de personnalité qui se traduit jusque dans les titres à relief qu'il sait trouver pour ses ouvrages. A ce propos, quand nous entendons le Dr Endres parler des contradictions qui existent entre certaines œuvres d'Honoré, l'on ne peut se défendre de tout doute au sujet de leur authenticité : ces contradictions dont la liste a encore été augmentée récemment, s'expliquent chez un copiste vulgaire ; elles étonnent davantage, même au cours d'une longue carrière, chez un homme comme Honoré.

Les pages consacrées à la place d'Honoré dans le mouvement philosophique et théologique, sont remplies de bonnes choses ; on les voudrait plus étendues. Nous y notons quelques paragraphes qui précisent et développent ce que Hauck et Rivière nous avaient déjà fait entrevoir de l'influence anselmienne sur notre énigmatique écrivain ; c'est une bonne contribution dont doit tenir compte l'histoire de la diffusion, je

(1) A propos de la chronologie du *Sacramentarium* et de la *Gemma animae*, remarquons qu'une nouvelle source s'est ajoutée, dans le *Sacramentarium*, aux données de la *Gemma*. Celle-ci ne dit rien de l'exemple de Jésus-Christ dans l'exercice des sept ordres (Lib. I, 174 et suiv. PL, CLXXII, 599 et suiv.), tandis que le *Sacramentarium* en donne l'exposé (Cap. 24, PL, *ibid.* 759) et cela, d'après une liste qui contient même l'exemple de l'acolythat ; les textes, jusqu'ici connus, n'en parlaient pas croyons-nous, jusqu'à Yves de Chartres ; à l'exemple apporté par Yves (Joan VIII, 12 ou IX, 5), est même ajoutée la guérison des aveugles. Ne serait-ce pas un argument en faveur de la thèse du Dr Sauer pour l'antériorité de la *Gemma* ?

Digitized by Google

ne dis pas des écrits de S. Anselme — ceux-ci étaient en quelque sorte arrachés à la plume de ses secrétaires et se trouvent fréquemment dans les anciens catalogues, — mais de ses idées théologiques ainsi que de leur influence sur les productions de l'époque. Honoré est ici un précurseur, d'autant plus à signaler que le Docteur de Canterbury devra attendre pas mal d'années avant de voir ses doctrines introduites dans l'École. L'utilisation de Jean Scot Erigène dans les œuvres du solitaire est un fait non moins indéniable.

Le Dr Endres fait remarquer dans les dernières productions d'Honoré l'emploi, grandissant avec les années, de la méthode syllogistique. La haute considération qui s'attache à ce procédé fait même rencontrer dans les anciens manuscrits l'indication de *Syllogismus* en tête des chapitres qui contiennent pareille forme de raisonnement. La même chose peut se dire d'un manuscrit d'Hériger de Lobbes, du XIe siècle, actuellement au Séminaire de Liège (F. 6,30) (1).

Il faudrait ajouter encore le rôle de l'*Elucidarium* dans l'histoire de l'enseignement catéchétique ; outre l'entrée de cette œuvre dans les mélanges encyclopédiques qui se forgent dans l'entourage d'Henri le Lion, notons la méthode inaugurée, ou plutôt mise en vigueur. A côté de l'ancien plan qui concentrait les explications doctrinales et morales autour du *Credo* et du *Pater*, apparaît ici un essai de groupement ordonné, distribué par questions et réponses. Les nombreuses traductions immédiates de l'ouvrage et la plénitude de ses enseignements, avec la forme populaire qu'ils revêtent habituellement, lui ont donné un rôle beaucoup plus important dans l'enseignement catéchétique que les *Septena* mis en vogue vers le même moment et introduits en partie dans nos catéchismes actuels. Cet exposé d'ensemble de la doctrine, ne peut pas, pensons-nous, se placer au même rang que les productions scolaires contemporaines. Dans l'état sommaire de notre connaissance des sources, il serait téméraire de prendre position ; mais nous n'y voyons guère les principes, les points de vue, le but, les matériaux, qui donnent leur physionomie spéciale à l'œuvre d'un Lombard, d'un Gandulphe, d'un Hugues, ou d'un des multiples summistes et sententiaires de l'époque.

En résumé, ce substantiel travail du Dr Endres ne fait naître qu'un souhait : celui de voir l'auteur nous donner encore de pareilles contributions à notre connaissance du moyen âge théologique.

J. DE GHELLINCK, S. J.

1) La phrase finale d'Hériger : *Ut forti syllogismo concludam*, est entrecoupée des mots *Propositio*, *Assumptio*, *Conclusio*, écrits en capitales, qui introduisent les divers membres du syllogisme. L'on peut en dire autant de la copie du même traité d'Heriger, conservé dans un manuscrit de la cathédrale de Salisbury (mss. 61, fol. 31 et suiv.) et où se lisent aussi les mots *Propositio*, *Conclusio*.

Digitized by Google

E. de Moreau, S, J., *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XIIe et XIIIe siècles. Étude d'histoire religieuse et économique, suivie d'une notice archéologique* par le chanoine R. Maere. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 21.) Bruxelles, A. De Wit, 1908. In-8, LXXII-350 p. F. 5.

La prière et l'expiation n'ont pas engourdi le bras du moine d'Occident ni rivé ses pieds au fût d'une colonne. Tandis que son confrère et précurseur d'Orient, ermite, stylite ou cénobite, se contente d'étonner le monde par les rigueurs de ses austérités, lui renonce à la société sans cesser de travailler pour elle. Son monastère n'est pas uniquement un asile pour les amants de la contemplation religieuse; c'est un être collectif important qui prend sa place sur le sol et joue un rôle considérable dans le pays.

L'histoire des différents Ordres religieux présente surtout un large intérêt durant les premiers siècles de leur existence. Adaptés dès leur naissance à un degré de civilisation déterminé, soutenus par l'émulation ardente des débuts et encouragés par l'admiration du peuple et des rois, ils mènent alors le mouvement du progrès. Plus tard l'enthousiasme religieux des moines se refroidit; la ferveur des fidèles baisse; et l'abbaye entre dans une période de stagnation, sinon de décadence.

Le Séminaire historique de Louvain a donc entrepris de fournir un spécimen des différents Ordres religieux dans notre pays, à cette époque de splendeur et de grande importance sociale. Le R. P. de Moreau inaugure brillamment la série par son travail sur les Cisterciens de Villers.

Le *Livre premier* retrace la chronique du monastère. En 1146, douze moines et six convers arrivent de Clairvaux sur l'ordre de saint Bernard d'établir une maison nouvelle dans le Brabant. La vie forestière de ces fondateurs monastiques est sans incidents remarquables. Ils choisissent successivement deux emplacements sur les bords de la Thyle, dans une de ces vallées pittoresques particulièrement affectionnées des Cisterciens. Il suffira d'une centaine d'années pour mener cette modeste fondation à l'apogée de sa splendeur. L'auteur retrace avec un admirable sens critique la marche de cette évolution (11-78). Ce récit gagnerait cependant en vie et en animation s'il n'était trop souvent entrecoupé de longues citations latines. La remarque est du reste générale pour tout le volume. Ces textes en langue étrangère, d'une latinité plutôt barbare qu'élégante, ne peuvent qu'alourdir la lecture, tandis qu'ils eussent fait excellente figure en note, au bas des pages.

La vie religieuse de Villers fait l'objet du *Livre second* (79-134). On ne peut nier la part de spontanéité que renferment les choses. Mais la force économique ne mène pas seule le monde, et moins encore le cloître. Là surtout l'âme humaine reste toujours la grande initiatrice. Le matérialisme historique pas plus que l'idéalisme pur ne fournit de

Digitized by Google

solution complète. Voilà pourquoi le P. de Moreau consacre quelques chapitres à l'ascétisme et au mysticisme de Villers, ainsi qu'aux rapports de l'abbaye avec sainte Hildegarde, la voyante de Bingen, et avec les nombreuses communautés de femmes écloses sous l'action cistercienne. Plusieurs silhouettes très particulières émergent de cette étude. Pour relier entre elles ces anecdotes suggestives, on regrette toutefois de ne pas voir caractériser le genre spécial de mystique en honneur à Villers. L'auteur déplore (p. 98, n. 1) la pénurie de renseignements, sur les mystiques du XIIIe siècle, dans l'ouvrage de M. Auger. C'est exact. Mais le sujet en était avant tout Jean de Ruysbroek, avec ses tenants et aboutissants Depuis lors, les courants mystiques continuent à passionner un grand nombre de travailleurs à des points de vue fort divers ; et on eut été désireux d'apprendre les traits caractéristiques de la mystique de Villers comme nous connaissons celle de Groenendael.

La matière du *troisième Livre* est entièrement neuve. A l'aide de documents jusqu'ici inutilisés, l'auteur s'attache à nous exposer la vie économique de l'abbaye. C'est vraiment un modèle du genre. Nous assistons d'abord à la formation du domaine Donations, achats, défrichements concourent à étendre les mailles d'un vaste réseau de propriétés Une sage organisation, doublée d'un travail consciencieux, tire excellent parti des ressources du sol. Tandis que les chariots chargés de marchandises agricoles alimentent les foires voisines, d'autres gagnent l'abbaye mère où les produits sont répartis suivant les règles d'une administration centrale nettement décrites Le P. de Moreau ne manque pas d'étudier la gestion financière de Villers : emploi des capitaux, différentes sortes de contrats en usage. Enfin si l'abbaye se révèle comme une banque populaire servant de nombreuses pensions viagères à des personnes de basse condition on en compte 279, vers la fin du XIIIe siècle), elle apparaît aussi comme une vaste institution de bienfaisance par les largesses de sa « porterie » et de son « infirmerie ».

Répétons-le : cette partie de l'ouvrage est profondément fouillée et supérieurement conduite. Elle méritait d'être couronnée par la savante *notice archéologique* de M. le professeur Maere (289-335), œuvre d'un professionnel sur les plus majestueuses ruines et l'une des plus anciennes églises gothiques de la Belgique.

J. WARICHEZ.

A. EEKHOF. *De Questierders van den Aflaat in de Noorderlijke Nederlanden. Met onuitgegeven bijlagen.* (Diss.). La Haye, M. Nijhoff, 1909. In-8, XIX-108 et CXXIII p.

Cet ouvrage est une dissertation présentée à la faculté de théologie de Leyde et défendue publiquement, par autorité du Recteur Magni-

Digitized by Google

fique, le 24 mars 1909, pour l'obtention du grade de docteur en théologie. Le livre renferme deux parties : la seconde est une publication de documents inédits, signalés déjà par M. le professeur Pijper : ils se trouvent aux archives du royaume à Utrecht et proviennent de l'ancienne cathédrale de cette ville. L'auteur a travaillé trois ans à déchiffrer ces chartes originales, qui sont en mauvais état, et ainsi il a rendu service aux sciences historiques. Il édite *in extenso* les pièces principales de ce chartier, qui renferme plus de cent numéros et fait connaître le contenu des autres. Aucune note n'est ajoutée à ces textes, mais l'auteur les fait précéder d'une étude de 108 pages, qui, dans sa pensée, doit être une mise en œuvre des données fournies par ces documents. Sur la valeur de cette étude nous avons beaucoup de réserves à faire.

Et d'abord que faut-il penser du titre de la dissertation ? Les hommes, dont s'occupe M. Eekhof, sont appelés dans les documents *quaestuarii*, *eleemosynarum quaestores* (p. 17), et non pas quêteurs d'indulgences ou quêteurs à propos d'indulgences ; ils n'ont qu'un lien accidentel avec les indulgences. Souvent les évêques d'Utrecht ou d'autres ont accordé quarante jours d'indulgences aux fidèles qui à telle occasion, pour telle église ou telle abbaye, donnaient des aumônes, à ceux qui vénéraient les reliques de tel saint ; parfois ces quêteurs d'aumônes pouvaient accepter de nouveaux membres dans l'une ou l'autre confrérie, enrichie d'indulgences ; cela suffit-il pour fabriquer le nouveau titre de *Questierders van den Aflaat* ? Sans doute ce nom est de nature à faire impression sur le public protestant.

La question du « commerce des indulgences » (p. 1) doit intéresser ce public, du moins s'il pense avec M. Eekhof que « l'indulgence au moyen âge occupe le centre de la vie religieuse, ecclésiastique et politique (!) » (p. 3). L'auteur, sous l'influence de tels principes, commence par *un exposé sommaire de l'histoire des indulgences et du culte des reliques en général* (*ibid.*). Cet exposé est un résumé des idées de M. Lea, agrémenté de quelques faits se rapportant aux Pays-Bas : dans ce tableau les auteurs récents, surtout les catholiques, ne sont pas suffisamment utilisés ; ainsi, par exemple, des publications de Mgr Paulus et de M. Schulte sur cette matière, le jeune docteur ne donne ici qu'un point, bien peu important : ces deux catholiques admettent l'authenticité de la parole erronée attribuée à Tetzel (p. 7 note 5). Nous apprenons dans ce sommaire que « les papes ont accordé par l'indulgence la rémission de la coulpe aussi bien que de la peine, on aurait tort d'en douter », M. Eekhof l'affirme en renvoyant à M. Lea (p. 7) ; que bientôt « le pouvoir des clefs de l'Église allait s'étendre sur le purgatoire », M. Eekhof l'affirme sans renvoi (*ibid.*). En quatre pages est exposé le côté « théologique » des indulgences ; leur côté « politique », qui n'est pas moins important (p. 8), est aussi exposé en quatre pages. Ce côté politique se réduit à ceci : les indulgences servaient à réunir de l'argent pour rebâtir des églises ou des monastères, pour construire des ponts, pour subvenir aux besoins de toute sorte de nécessiteux, même un

Digitized by Google

jour Léon X aurait permis d'acheter un manuscrit de Tite-Live au moyen d'argent provenant d'aumônes données pour gagner des indulgences ! (p. 11). Des indulgences sont attachées à toute sorte de bonnes œuvres, mais surtout à l' « adoration » (p. 12) des reliques de saints : même, gagner des indulgences, c'est le dernier des trois motifs pour lesquels on « vénère » (p 14) ces reliques. Après quelques détails sur le zèle avec lequel on vénère les reliques, nous trouvons rappelé le souvenir de Frédéric-le Sage, le futur protecteur de Luther, qui fut un grand collectionneur de reliques. Les études de M. Kalkoff concernant ce point semblent avoir échappé à l'auteur.

Au commencement les indulgences avaient été chose inoffensive (p. 4), mais après une série d'abus on en vint même à instituer des quêteurs, qui, au nom de leurs supérieurs, allaient dans différentes paroisses laisser vénérer des reliques, prêcher l'indulgence, distribuer les insignes des monastères et réunir des aumônes C'est de l'*institution de ces quêteurs* que traite le chapitre II. Nous y trouvons des prescriptions de conciles et de synodes pour prévenir ou réprimer les abus auxquels cet usage de quêter conduisait facilement, puis des détails empruntés aux documents publiés ici. A certain moment, Charles-Quint défend les quêtes, non pas pour favoriser l'indulgence de Saint-Pierre, comme on le croyait avant la publication, en 1904, de l'ouvrage de M. le Dr A Schulte : *Die Fugger in Rom*, mais pour exciter les fidèles par l'appât d'indulgences spéciales, accordées par Léon X, à donner de l'argent destiné à réparer et entretenir des digues maritimes : cette « indulgence de la digue » fut prêchée de 1515 à 1518, Adrien d'Utrecht, le futur pape, en fut la commissaire. Quel usage fit-on des sommes provenant de cette indulgence ? M. Eckhof dit qu'il ne le sait pas, mais un « contemporain qui pouvait le savoir » (p. 31) raconte qu'une petite partie seulement fut employée au but qu'on se proposait. Ce contemporain est Erasme, son témoignage est emprunté à un de ses écrits les plus tendancieux, composé douze ans après la clôture de cette indulgence et huit ans après qu'il a quitté les Pays-Bas : le texte cité montre que même la fin pour laquelle cette indulgence fut « vendue » (p. 29), *reparatio et conservatio aggerum*, a échappé à l'humaniste : d'après lui l'argent aurait dû être distribué à des sinistrés

Le chapitre III, d'après le titre, examine les *quêtes* : de fait il donne surtout des détails hagiographiques légendaires sur les saints dont on colportait les reliques dans le diocèse d'Utrecht. Ce que viennent faire ici tous ces détails, nous ne le voyons pas ; encore si l'auteur était plus ou moins au courant de l'hagiographie, mais il l'est si peu qu'il confond saint Antoine « avec le cochon » et saint Antoine que les catholiques du xxe siècle invoquent ou plutôt « adorent » (p. 39) pour retrouver des objets perdus (p. 59). Puisque la vie de saint Hubert et ses éléments bouddhiques (?) semblent intéresser M. Eckhof nous lui conseillons de parcourir l'*Etude critique et littéraire sur les vies des*

Digitized by Google

Saints Mérovingiens de l'ancienne Belgique que M. le Dr Vander Essen a publiée à Louvain en 1907 : il y trouvera de quoi compléter ses données. A la page 35 M. Eekhof révèle une découverte : « le 1 septembre 1796 pendant la révolution française l'abbaye de Saint-Hubert fut *vendue à l'État* pour 270,000 francs (*sic !*). La vérité est, tout le monde le sait, que les possessions de l'abbaye furent déclarées biens nationaux, et mises en vente, au profit de l'État : un banquier de Paris acheta les bâtiments au prix de 270.000 francs ; en 1809 l'église fut rachetée au prix de 35.000 francs par des habitants de l'endroit, avec l'aide de l'évêque de Namur. (Voir, par exemple, E. Tandel : *Les communes luxembourgeoises*, t VI^b, 1893, p. 959 ; *Bulletin de la Commission royale des monuments*, 1861, p. 79, etc.).

Mais ce qui donne sa physionomie propre à ce chapitre, c'est qu'il est écrit manifestement pour épater le lecteur protestant. L'auteur y parle de faits actuels, qu'il a vus de ses yeux, entendus de ses oreilles : il est allé en personne à Saint-Hubert, il a appris de la bouche de M. le Vicaire des renseignements sur le culte actuel du saint et il les donne avec force détails ; il réédite une prière étrange, déjà communiquée par une revue hollandaise, au dessus de laquelle se trouvent un cheval, une vache et un porc et dans laquelle on demande à des saints de préserver des animaux de certaines maladies (p. 43) : cette prière porte-t-elle une approbation épiscopale ? On oublie de le dire. A Louvain M. Eekhof a vu dans une église un tronc, et au dessus cette inscription : « St. Apollonia. — Tegen de tandpijn » (p. 39), à Bruges il a vu à des images de saints une masse d'*ex votos* : même il a pu s'en procurer deux au prix de quelques francs (p. 44), comme à Saint-Hubert il a pu acheter, pour quelques centimes, des médailles que les catholiques portent au cou « en guise d'amulettes » (p. 39). Quand nous avons appris tout ce travail de documentation (?), nous recevons quelques renseignements sur la quête qui se faisait jadis dans le diocèse d'Utrecht au profit de l'abbaye de Saint-Hubert. La « quête de saint Martin » — au profit de la cathédrale d'Utrecht — est traitée à peu près de la même façon : cependant pour écrire la vie de ce saint, M. Eekhof semble ne pas avoir cru nécessaire d'aller à Tours, mais il raconte ce voyage fait jadis par des envoyés du chapitre d'Utrecht : en hors d'œuvre, il nous donne encore des détails sur la construction d'un beau grillage autour de l'autel de saint Martin à Utrecht. Vient la « quête de saint Antoine ». Si nous avons bien compris, les moines de Saint-Antoine près de Vienne en France envoyaient quêter dans les Pays-Bas septentrionaux des confrères de Belle (Bailleul) en Flandre (actuellement dans la Flandre française). Ces délégués agissaient au nom de leurs commettants et leurs papiers émanaient du monastère situé près de Vienne : l'auteur en conclut, il le dit jusqu'à deux fois (p. 55, p. 65), que cette maison de Saint-Antoine de Bailleul en Flandre appartenait au diocèse de Vienne, était dans le diocèse de Vienne. Je fais grâce au lecteur des détails intéressants à prendre dans

Digitized by Google

les « autres quêtes ». Signalons qu'à la fin du chapitre M. Eekhof verse un pleur sur le sort des populations appauvries, mais il laisse entrevoir le jour où Luther viendra les délivrer ! (p. 76). Ce pieux souvenir revient encore plus loin (p. 107).

Le chapitre IV nous montre *les quêteurs dans l'exercice de leur fonction*. L'auteur y traite surtout des grâces et privilèges que les quêteurs pouvaient accorder, des pouvoirs dont ils étaient parfois revêtus. Pour cette reconstruction historique il avait dans les textes qu'il publie d'abondants matériaux, et cependant nous devons dire que ce chapitre ne nous satisfait pas du tout. Les documents utilisés sont espacés sur près de trois siècles, les uns émanent du Saint-Siège, d'autres d'évêques, d'églises, de monastères ou du pouvoir civil : cependant ils sont souvent pris en bloc; ne sont-ils pas assez explicites, on les complète par des hypothèses gratuites. Ce qui est plus grave, l'auteur ne comprend pas ses textes : tout en allant à Saint-Hubert « ter wille van dit proefschrift » (p. 3), il aurait encore dû étudier le *Corpus Juris Canonici* : si plus haut (p. 6) nous trouvons la citation d'un texte du *Corpus*, qu'on rencontre un peu partout à propos des indulgences, ici, où elle viendrait continuellement à point, on ne s'occupe pas de la législation ecclésiastique, et ainsi nous rencontrons dans ces pages des inexactitudes en masse sur toute sorte de questions de droit, spécialement sur les pouvoirs exceptionnels accordés à des confesseurs. Qui dira que la substance de ce texte-ci : « Ipsis eciam ecclesiarum rectoribus indulgemus, ut sibi confitentes, in votis fractis non solempniter emissis, et *a prestacionibus juramentorum ex levitate non solempniter*, inieccionibus manuum in parentes citra sanguinis effusionem, ab huiusmodi peccatis valeant absolvere et penitenciam iniungendam in pecuniis, ad usum dicte fabrice (de la cathédrale d'Utrecht) commutare » (p. xv) soit rendue par cette phrase-ci : « Aan de plaatselijke geestelijkheid was het ook soms toegestaan *valsche eeden* of geloften of handslag jegens ouders in eene geldboete te veranderen » (p. 82) ? De telles concessions de pouvoirs sont ailleurs comprises par l'auteur dans ce titre-ci : « Hij (bisschop van Utrecht) verleent een aflaat van 40 dagen » (p. vii).

Le chapitre d'Utrecht, lisons-nous à la page 82, accorde à ceux qui aident à la reconstruction de certaine abbaye le privilège de pouvoir se choisir un confesseur et de recevoir de lui l'absolution de tous les cas réservés : on renvoie à la page lxvi. Vérification faite, nous constatons, évidemment, que ce n'est pas le chapitre qui accorde ce privilège mais bien le pape (Innocent VIII). L'auteur dit très inexactement que les quêteurs doivent « recevoir tout ce qui provient de vol ou d'usure » (p. 90). L'Église catholique a toujours enseigné que l'on doit faire restitution à la personne lésée, mais dans le cas où cette personne est inconnue ou qu'il est impossible de lui restituer, le *Corpus Juris* impose l'obligation de restituer aux pauvres ou aux œuvres pies, et parfois l'autorité ecclésiastique, dans des cas analogues, accorde des

Digitized by Google

compositions : sans doute M. Eekhof ne tient aucun compte de tout cela, mais ainsi il fait dire à ses documents ce qu'ils ne disent pas le moins du monde. En maniant ces textes, on doit faire bien des distinctions entre le droit commun et ce qu'on accorde dans un cas particulier, entre des restrictions particulières ou de droit commun, etc. Ainsi, par exemple, la défense de célébrer la Messe avant l'aurore est une restriction de droit commun exprimée comme telle dans la concession de l'autel portatif : M. Eekhof l'ignore évidemment (p. 84). « Être en état de grâce », n'est pas l'équivalent de « niet onder den kerkban, en vromelijk gezind », comme cela ce trouve à la page 80. Un interdit, pendant lequel il est permis de baptiser les enfants et de confesser les mourants, est appelé un interdit « avec circonstances atténuantes » (p. 91) ; je me demande ce qu'est l'interdit non atténué.

Les *quêteurs* pouvaient accorder à des personnes, qui ont bien mérité de l'Église, le privilège de l'autel portatif ! (p. 83). En voulez-vous la preuve ? Petrus Bertano, évêque de Fano, l'a accordé en 1549 à un prêtre de Tournai (*ibid.*). Qui est ce Petrus Bertano, évêque de Fano ? Il n'a certes rien de commun avec une quête quelconque ; les textes, publiés ici même, nous disent qu'il est « ad invictissimum principem Carolum, Rom. imperatorem semper augustum ac universam Germaniam sanctissimi domini nostri *Pauli pape III et apostolice sedis nuncius, cum potestate legati de Latere* » (p. CIX). Voilà nos quêteurs revêtus, par M. Eekhof, des pouvoirs de nonce apostolique et de légat a latere !

Ces perles suffisent pour donner une idée de la valeur de ce chapitre IV. Pour faire comprendre l'enthousiasme avec lequel les quêteurs étaient reçus dans les villages, l'auteur renvoie à la description d'une réception de quêteurs à Gand en 1566, description laissée par Marcus van Vaernewyck. Le témoignage est un peu tardif, celui qui ne s'en contenterait pas pourrait aller voir à Lourdes : ce que l'honorable docteur en théologie a vu là lui a montré exactement où la dévotion ardente (vierighe devocie, dont parle van Vaernewyck) peut mener un homme, *une Église !* (p. 95).

Le chapitre V traite de la *coutume de louer* à des églises, à des prêtres, ou même à des laïcs *le droit de faire des quêtes*, de laisser vénérer à cette occasion les reliques de tel saint, etc. Cette coutume, sans doute, entrainait souvent de graves abus : l'auteur est cependant sobre en détails sur ces abus.

Le chapitre VI donne la *Conclusion*. Nous y avons quelques généralisations d'abus signalés, l'une ou l'autre historiette, quelques rares détails sur les efforts de l'Église pour réagir contre les abus, puis un souvenir attendri pour les populations exploitées : le pays s'appauvrit terriblement (het land werd bitter arm, p. 103). Et les preuves pour étayer cette affirmation contraire à l'enseignement des historiens ? Le témoignage de Matthaeus Zell, natif de Strasbourg et premier pasteur évangélique de sa ville natale, et d'un « contemporain », dont le nom

Digitized by Google

n'est pas donné (*ibid.*). Pour finir, M. Eekhof raconte, d'après un récit imprimé en 1651, l'histoire dramatique d'une apparition de moine, supposée arrivée en 1516 : le moine est en enfer ; il avait cependant une lettre d'indulgences, donnée par le pape et revêtue du sceau de l'évêque... mais il lui manquait le sceau de Jésus-Christ. C'est beau, mais cependant dans les *Colloquia* d'Érasme on trouverait encore mieux.

A la page 107 l'auteur dit, très modestement d'ailleurs, que son étude n'est pas complète, que sans doute les vieux écrits et les *pamphlets* conservent encore bien des traits qui pourront servir à compléter le portrait des « Quêteurs de l'indulgence » tracé ici. Nous n'en doutons pas, et nous nous étonnons que le jeune historien ne cite qu'une fois Érasme, une ou deux fois Luther, et aucune fois les *Obscuri viri*.

Nous avons déjà indiqué certains renseignements donnés par le récipiendaire sur le culte catholique actuel, nous pourrions en allonger la liste. Ainsi, par exemple, à la page 68 nous apprenons qu'à Machelen en Flandre, on peut, moyennant 10 centimes, se faire inscrire dans un livre d'or de la confrérie de Saint-Corneille, et être membre (dit lidmaatschap) procure à celui qui est inscrit trois indulgences plénières et deux indulgences partielles, pas un mot d'autres conditions requises. M. Eekhof a-t-il été victime d'une erreur ou d'une fumisterie ? Bien que l'indulgence soit déclarée *obligatoire* (?) par le Concile de Trente (p. 105), cependant dans le sens propre les quêtes ont passé, mais sous d'autres formes elles existent sous nos yeux (p. 106). En voulez-vous des preuves ? En 1820, lors du jubilé du Saint-Sacrement de Miracle on pouvait encore gagner une indulgence plénière dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles ! ! (*ibid.*). Je traduis littéralement la phrase qui suit cette révélation : « J'ai déjà parlé de la vénération des reliques (*reliquieën vereering*) telle qu'elle existe encore maintenant à Saint-Hubert et à *Lourdes* » (!). Suit une chronique judiciaire, ou plutôt un fait divers, emprunté à un « Courant » néerlandais du 27 novembre 1908 : ces jours-là, devant le juge correctionnel à Bordeaux, s'est plaidée une affaire de fausses reliques. Comme on le remarque dans toute son étude, ce ne sont pas seulement ces vieux quêteurs, supprimés par le Concile de Trente et par saint Pie V, qui sollicitent l'attention de M. Eekhof ; son étude vise aussi les « Questierders van den Aflaat » qui vivent au xxe siècle. L'équité demande cependant qu'en traitant de la foi et du culte des catholiques dans une dissertation, présentée à une faculté de théologie, on se base sur des données sérieuses et non pas sur des potins, et qu'on évite les erreurs par trop grossières.

Ce que nous avons dit suffit sans doute pour justifier les réserves que nous formulions plus haut. Nous croyons que tout lecteur impartial conclura avec nous que la première partie du *Proefschrift* de M. Eekhof n'a pas de valeur historique : les confusions et les inexactitudes de tout genre y foisonnent.

H. De Jongh.

Digitized by Google

JOSEPH SCHMIDLIN. *Geschichte der deutschen Nationalkirche S. Maria dell' Anima in Rom.* Fribourg en-B, Herder, 1906. In-8, XIV-815 p. M. 15.

L'Église teutonique de Santa Maria dell' Anima se rattache à cette magnifique efflorescence d'institutions hospitalières nationales qui marque à Rome la fin du XIVe et le XVe siècle, et fut provoquée par l'afflux considérable des pèlerins de tous les pays, à dater des années jubilaires et surtout depuis le retour d'Avignon de la papauté Santa Maria dell' Anima est l'un des premières, des plus importantes et des mieux organisées de ces institutions ; et à ce point de vue déjà son histoire, retraçant tout un aspect des plus caractéristiques de la vie religieuse et de l'activité charitable à Rome, est pleine d'intérêt ; d'autant plus que Santa Maria possède des archives très riches et les plus complètes de ce genre à Rome. Mais cette étude par plus d'un côté dépasse le cadre local auquel elle semble se restreindre au premier abord. Les hospices de Rome n'étaient pas de simples institutions charitables; par suite des éléments de toute nationalité que l'on rencontrait au sein de la curie romaine, par suite du cosmopolitisme de la Capitale de la Chrétienté, l'hospice des pèlerins se transformait rapidement en un centre national et religieux. C'est à ce point de vue surtout que M. Schmidlin a envisagé son sujet, comme l'indique au reste le titre de l'ouvrage moins exact au point de vue traditionnel que celui d'Hospice de Santa Maria dell' Anima. C'était incontestablement l'aspect le plus intéressant de la question.

L'histoire de l'Église nationale de Santa Maria dell' Anima est en effet l'histoire de la colonie ou nation teutonique à Rome durant cinq siècles ; c'est un tableau d'ensemble de ses conditions d'existence, de sa remarquable force d'expansion, de son action au sein de la curie pontificale ; c'est en même temps une synthèse hautement instructive de la nature des rapports religieux, politiques et économiques de l'Empire avec le Saint-Siège et l'Italie.

A cette importance historique de la question vient s'adjoindre un intérêt juridique Fondation de la nation teutonique — et par Teutons il faut entendre tous les peuples de langue thioise et allemande qui vers la fin du XIVe siècle étaient compris dans les frontières d'Empire depuis les rives de l'Escaut jusqu'à la Baltique et au sud jusqu'aux frontières d'Italie — Santa Maria dell' Anima a été édifiée grâce aux donations de Hollandais, Belges et Allemands. Mais par suite de bouleversements politiques et religieux, ces différents pays ne jouirent pas toujours également des bienfaits de la fondation et certains groupements prirent une part tout à fait prépondérante à son développement et à son orientation. De là des situations privilégiées, des compétitions, qui donnèrent naissance à des jugements erronés et partiaux sur l'histoire de la fondation hospitalière; jugements qui n'avaient pas encore été examinés avec tout le soin et l'ampleur désirables. De ce

Digitized by Google

fait la tâche de M. Schmidlin devenait beaucoup plus ardue et délicate, et s'il lui a été possible — en traitant une question qui reste de si grande actualité — de réaliser son désir « de dire la vérité et toute la vérité », il n'a pas su comme il en exprimait la confiance « juger toujours tous les faits avec la sérénité objective de l'historien » (p. VIII). Le souci d'exactitude et d'impartialité dont témoigne le livre de M. Schmidlin mérite néanmoins d'être signalé dès l'abord; il marque un progrès notable sur toute la littérature allemande relative aux fondations hospitalières teutoniques à Rome.

Le point de départ de la fondation de Santa Maria dell' Anima se trouve dans l'hospice érigé vers la fin du XIVe siècle — peu avant 1398, si pas cette même année, me semble-t-il — par le hollandais Jan Peters de Dordrecht et sa femme pour les pèlerins pauvres de langue allemande, *nationis alamannorum*. La fondation charitable du servant d'armes de Boniface IX était destinée à prendre rapidement un essor considerable. Nombreux étaient ses compatriotes à Rome, tant parmi les rangs des curialistes que parmi les artisans. Aussi l'appel qu'il leur adressa en 1398, par la voix de Boniface IX, ne resta pas sans écho. Il trouva parmi eux de nombreux et généreux collaborateurs. L'initiative charitable de Jan Peters eût ainsi cette autre conséquence, plus importante, de grouper autour de l'institution hospitalière, en la confrérie de Santa Maria dell' Anima, tous les membres de la famille teutonique à Rome, ou tout au moins de donner plus de cohésion au groupement national qui depuis les environs de 1377 continuait à Rome la confrérie teutonique d'Avignon.

Jusqu'aux environs de 1420, ce furent principalement les couches populaires qui se groupent autour de Santa Maria dell' Anima; ce furent les apports annuels et modestes de ces confrères artisans qui permirent à l'hospice de satisfaire à ses charges charitables et donnèrent dès le début à cette institution son cachet national.

Il faut néanmoins faire une exception pour le célèbre curialiste Dietrich de Niem dont la personnalité est intimement liée à l'histoire de Santa Maria durant les premières années du XVe siècle. Par son action personnelle et influente, par ses donations, Dietrich prit une part importante aux premiers développements de l'Institution. Mais combien ce rôle de Dietrich se trouve grossi et tendancieusement exagéré sous la plume de Schmidlin (cfr pp. 24, 42, 43, 45, 54, 55, 57, 71, 75)! Et par le fait même toute cette page de l'histoire de Santa Maria est retracée d'une manière inexacte et imparfaite

Ces préoccupations sont d'autant plus regrettables, que la fondation de Santa Maria dès le début, et surtout à partir de l'entrée en plus grand nombre des curialistes dans la confrérie, porte bien le cachet, non pas d'une fondation hollandaise, mais teutonique. Il est néanmoins important de faire remarquer que les curialistes teutons de même que les artisans sont presque tous de la Basse-Germanie et tout particulièment de la Néerlande (Hollande, Brabant, Limbourg et Liège), du Rhin

Digitized by Google

et de la Westphalie, ce petit groupement uni à cette époque par tant de liens ethnographiques, politiques, religieux et économiques.

C'est un phénomène très curieux à noter que cette prédominance d'un élément germanique à Rome, tout particulièrement au sein de la curie. L'histoire de Santa Maria dell' Anima est du reste très instructive à ce point de vue. A partir des années 1420 elle s'identifie en effet avec celle de la participation de l'élément teutonique au gouvernement central de l'Église, les curialistes concentrant réellement entre leurs mains toute la vie de l'institution. Et ce n'est pas le moindre intérêt de l'ouvrage de M. Schmidlin, que de nous retracer avec cette netteté et cette ampleur, l'histoire de la colonie curialiste teutonique à Rome.

On reste étonné du grand nombre de familiers des papes, de même que des employés de la chancellerie, de la chambre apostolique et des tribunaux pontificaux que l'on rencontre inscrits dans la confrérie de Santa Maria dell' Anima durant le xve siècle. Les curialistes teutons sont en effet particulierement nombreux sous les pontificats de Martin V, Eugène IV, Nicolas V, Sixte IV. Ce sont eux qui tout particulièrement dotèrent richement l'institution, — en 1450 son patrimoine comprenait déjà 23 maisons et plusieurs vignes — ; c'est parmi eux également que se recruteront des administrateurs intègres, sages, prévoyants. Nous ne pouvons suivre leur action, sous ses formes multiples, telle que nous la retrace M. Schmidlin. On trouvera dans son étude une richesse considérable de renseignements sur l'organisation administrative de Santa Maria, sur le développement de son patrimoine, son action charitable vis-à-vis des pèlerins, des pauvres, son influence sur la colonie teutonique de Rome — corporations d'artisans, confréries pieuses, centres nationaux — sur sa situation vis-à-vis de l'Empire et de la Papauté. Ces différents aspects sont minutieusement étudiés, et mis au point avec une rare justesse de vue. M. Schmidlin en suit les développements multiples aux différentes phases de l'histoire de Santa Maria; qu'il nous suffise d'en relever les traits les plus saillants.

Le premier essor de l'institution qui date des années 1420-1450, reçut son couronnement au commencement du xvie siècle par la construction de la magnifique église de Santa Maria dell' Anima. Ce fut une entreprise considérable à laquelle toute la nation contribua généreusement, donnant ainsi à la veille de la crise protestante un dernier témoignage de son grand esprit de foi et de son patriotisme. Toutefois déjà alors le nombre des curialistes teutons a beaucoup diminué à Rome; mais on rencontre parmi eux des personnalités dont l'influence est considérable à la cour pontificale, tels Enckenvoort, Copis, Ingenwinkel, Fugger. Cette décroissance de la colonie curialiste s'accentua davantage encore vers les années 1540 lorsque les conséquences de la Réforme se firent sentir à Rome. Les Allemands du Nord qui avaient fourni à la curie de nombreuses et éminentes personna-

Digitized by Google

lités, furent les premiers à disparaitre, suivis bientôt par les Westphaliens, rhénans et hollandais, dont les services avaient été plus appréciés encore pendant deux siècles par les papes, et dont l'action avait été si prépondérante à Santa Maria dell' Anima.

Ce furent les Belges, et tout particulièrement les Liégeois qui restèrent seuls représentants de l'élément teutonique au sein de la curie, et auxquels échut la lourde tâche de continuer à Rome, pour toute la nation, l'œuvre charitable commencée par Jan Peters. Ils ne furent pas inférieurs à cette mission Non seulement ils introduisent une réforme complète à Santa Maria, atteinte comme toutes les institutions à cette époque par les influences délétères du mouvement réformateur, mais grâce aux hautes situations que leurs plus illustres représentants occupèrent à Rome jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ils purent par leur influence et leurs nombreux legs donner un essor nouveau et un développement beaucoup plus étendu à cette fondation hospitalière et charitable. L'histoire de Santa Maria jette un jour tout nouveau sur ce groupement des *Lieggesi*, qui durant deux siècles, presque seuls représentants de l'élément étranger à la curie, jouirent à Rome d'une influence considérable. Ils sont de plus les représentants de l'Empire, et comme tels se succèdent dans les postes importants d'auditeur de la rote, et de reviseur des suppliques à la signature de la Justice. Par là même, Santa Maria dell' Anima présente à cette époque une physionomie spéciale qu'elle conservera jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Elle devient en quelque sorte le représentant officiel de l'Empire au point de vue politique, et tous les grands événements — — victoires ou défaites des guerres contre les Turcs, de la guerre de Trente Ans, deuils ou joies au sein de la famille d'Autriche — trouvent leur écho dans l'église impériale, où Papes et Cardinaux se rendent en grand nombre et où se déployent de somptueuses cérémonies et de fastueux cortèges.

L'action des *Lieggesi* fut telle à Santa Maria dell' Anima que l'institution teutonique fut dorénavant considérée comme fondation belge, et cela avec d'autant plus de facilité qu'elle avait dès l'origine porté et conservé les caractères d'une institution de la Basse-Germanie. Pourtant toujours, et sur une plus large échelle même (p. 390 et pp. 386-94), Santa Maria continue à cette époque sa mission charitable pour tous les peuples de race teutonique; M. Schmidlin en note toute la portée et le généreux essor (pp. 395; 422; 515; 524; 529; 544; 646), constatations qui condamnent singulièrement ses appréciations sur le rôle des Belges à cette époque (pp. 380; 530).

Ce développement progressif de Santa Maria fut brisé au commencement du XVIIIe siècle par l'intervention du Gouvernement autrichien, Celui-ci, cédant aux tendances absolutistes de l'époque, voulut arriver à une sujétion complète de l'institution au pouvoir civil, et mit entièrement la main sur son administration. Ce fait marqua la déchéance de Santa Maria qui d'année en année perd de son importance, l'élan

Digitized by Google

des généreuses collaborations individuelles ayant été entièrement arrêté. Ce fut le protectorat impérial qui permit cette main mise du Gouvernement autrichien sur l'institution teutonique. Ce protectorat qui date déjà du xve siècle, ne prit une certaine importance qu'en 1518 au moment où le centre de l'Empire se trouve transporté en Néerlande; il fut gros de conséquences pour l'institution. S'il ne valut à l'Église nationale aucune protection et appui efficace, il en rattacha par contre les destinées, non pas à celles des chefs d'une nation, mais à celles d'une maison régnante par suite du maintien des Habsbourg sur le trône impérial. De là tout d'abord, durant tout le xviiie siècle les cérémonies dispendieuses en l'honneur des souverains autrichiens au détriment des obligations charitables de l'institution; de là surtout le diplôme impérial de 1699 rattachant au cadre charitable de l'hospice teutonique les non allemands de toutes les provinces d'Empire; atteinte profonde à l'esprit de la fondation hospitalière (pp. 568 9; 767), qui amena comme conséquence la prédominance au sein de l'administration de l'élément autrichien et italien. Cette italianisation, très sensible à la veille des troubles révolutionnaires, s'accentua encore après 1814. Vers les années 1840 elle provoqua heureusement une réaction de la part de l'élément allemand, nombreux à Rome surtout dans les milieux artistes, et la Sacra Visita de 1854-59, instituée à la demande de l'Empereur François-Joseph, fut chargée de faire droit aux justes revendications allemandes et néerlandaises. Le protectorat non pas impérial, mais autrichien, continua néanmoins à peser sur les délibérations de cette commission et c'est à cette influence qu'il faut faire remonter la responsabilité de la méconnaissance partielle des droits des allemands et des néerlandais (1). C'est pourquoi Santa Maria dell' Anima continue à présenter de nos jours une physionomie si peu en rapport avec toute son histoire.

Mais cette situation est heureusement rachetée et compensée par le grand souffle de vie nationale qui anime à nouveau l'institution. C'est de 1859 également que datent et l'orientation nouvelle donnée à Santa Maria — elle est devenue un centre d'études pour les jeunes prêtres

(1) A ce point de vue on ne lira pas sans intérêt la brochure publiée par le Docteur Brom, directeur de l'Institut historique hollandais à Rome : *Der niederländische Anspruch auf die deutsche Nationalstiftung Santa Maria dell' Anima in Rom.* Rome, Loescher, 1909, 42 p. On y trouvera un résumé fidèle et succinct de la part qui revient aux néerlandais dans la fondation et le développement de cette institution charitable. La brochure de M. Brom rectifie et complète même a ce point de vue le travail de M. Schmidlin, bien qu'exclusivement basée sur les donné s fournies par cet auteur. Elle mérite donc de fixer l'attention. Pour en saisir la note exacte il importe toutefois de la rapprocher de l'article publié par le même auteur *(De nederlandsch-duitsche stichting der Anima te Rome.* De Katholiek (Leiden-Utrecht) t. CXXXVII, 1907, pp. 286-306, 358-380, 446-468), et de celui de Schmidlin *(Der holländische Anspruch auf die Anima vor dem Forum der Geschichte.* Der Katholiek (Mayence) t. XXXVII, 1908, pp. 184-202) écrit en réponse au premier.

Digitized by Google

allemands — et le remarquable élan imprimé à une série d'œuvres de bienfaisance (pp. 780-789), œuvres qui assignent à l'ancienne fondation hospitalière une place d'honneur parmi les hospices nationaux que la Rome de 1870 a respectés.

M. VAES.

CARDINAL ANDREAS STEINHUBER. *Geschichte des Kollegium Germanikum hungarikum in Rom.* 2e édition. Fribourg-en-B., Herder, 1906. 2 vol. in-8, XVIII-506 et VIII-617 p., et 58 fig. M. 20

Cette histoire du Collège Germanique retrace l'une des pages les plus importantes de l'histoire de la réforme catholique en Allemagne. Cette institution a été fondée en effet pour remédier à la déchéance dans laquelle tombait le clergé allemand dans les contrées attaquées par le protestantisme ; le cardinal Morone et saint Ignace entrevirent les avantages que pourraient retirer les jeunes Allemands se destinant au sacerdoce d'une solide formation reçue à Rome dans un Collège national. Le projet reçut l'entière approbation du Pape Jules III, l'aide financière du Sacré Collège, et le 31 août 1552 le Pape octroya la bulle d'érection. Déjà en 1554 le Collège comptait 50 élèves. Saint Ignace durant toute cette période fut la cheville ouvrière de l'institution et c'est à bon droit qu'elle passe pour être sa création. Les Jésuites en assumèrent la direction. Mais par suite des difficultés financières dans lesquelles elle se trouvait, on y admit, comme convictoristes, des jeunes gens d'autres nationalités, ne se destinant pas à l'état ecclésiastique ; le Collège de prêtres allemands devint l'accessoire et l'institution menaça d'être détournée de son but initial. Ce fut la gloire de Grégoire XIII d'avoir sauvegardé l'institution de ce danger, et d'en avoir assuré l'avenir en la dotant généreusement. Le Collège Germanique vient s'ajouter ainsi aux 20 autres collèges à Rome et en Allemagne qui doivent tant aux libéralités de ce Pape clairvoyant.

C'est le Collège reconstitué de 1573, dont le Cardinal Steinhuber analyse ensuite le développement progressif et les vicissitudes jusqu'à nos jours. Histoire interne en tout premier lieu, on trouvera dans ces deux volumes des détails nombreux et intéressants sur la réglementation intérieure du Collège, sur ses élèves, leur recrutement, leurs études, sur ses recteurs et sur tout ce qui regarde son état économique. Mais après l'histoire de chaque période, un chapitre spécial retrace l'action des anciens élèves du Collège Germanique, — auquel en 1580 avait été annexé le Collège Hongrois, — dans les différents diocèses où ils furent envoyés. Et l'on constate aisément que cette institution répondit largement à toutes les espérances ; elle dota l'Allemagne protestante d'une série d'hommes éminents dont l'influence

Digitized by Google

fut considérable sur le relèvement religieux de ces contrées. Cette influence fut d'autant plus efficace que le Collège Germanique recruta la plupart de ses jeunes étudiants dans les rangs de la noblesse, au sein de laquelle on continua à choisir en Allemagne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les évêques et les hauts dignitaires ecclésiastiques. On le constate, cette histoire du Collège Germanique contient de nombreux et d'utiles renseignements pour tous ceux qui s'intéressent à la réforme catholique en Allemagne.

La suppression de la Compagnie de Jésus en 1773, la révolution en 1798, l'exil des Jésuites en 1848, les événements de 1870, marquent autant d'étapes dangereuses pour l'existence du Collège. De nos jours il a repris un grand développement et continue à doter l'Église d'Allemagne d'hommes de valeur et d'une formation éprouvée.

Cette seconde édition de l'histoire du Collège Germanique présente sur la première de notables améliorations. Tout particulièrement les chapitres consacrés à l'histoire des débuts de l'institution ont pu être enrichis grâce aux publications des nonciatures d'Allemagne. Plusieurs tables et un excellent index permettent d'utiliser facilement et fructueusement les riches matériaux accumulés dans ce beau travail.

M. VAES.

Die Römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV. Actenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient. Im auftrage des Historischen Kommission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, bearbeitet van JOSEF SUSTA. T. II. Vienne, Alfred Hölder, 1909. In-8, XXVII-604 p.

Nous avons déjà dit ici même, t. VI, p. 404, tout le bien que nous pensions de l'importante publication de sources, commencée en 1904 sur l'initiative et sous la direction de M. von Sickel. Le second volume, qui vient de paraître, nous fait constater à nouveau que, confiée à M. Susta, l'édition des correspondances échangées à l'occasion de la troisième période du Concile de Trente se trouve en d'excellentes mains.

On se rappellera que le premier volume comprenait les correspondances relatives aux négociations préparatoires ; celui-ci embrasse les huit premiers mois, depuis la réouverture solennelle du 17 janvier 1562 jusqu'à la session du 17 septembre, qui décida la question du calice. L'éditeur s'arrête à cette date, parce qu'elle ouvre ce qu'on peut appeler la « phase française » du concile, à raison de l'influence qu'y exercèrent dès lors le cardinal de Lorraine et le groupe des prélats français.

A ne considérer que les décrets promulgués dans les trois premières

Digitized by Google

sessions de cette nouvelle période, les premières discussions des pères paraissent bien stériles. La session du 26 février ne s'occupe en effet que de la confection future de l'*index* et du sauf-conduit à accorder aux hérétiques, celles du 14 mai et du 4 juin ajournent toute décision *propter varias difficultates, ex diversis causis exortas*. Et de fait bien des obstacles étaient à écarter, avant qu'on pût songer à faire œuvre utile et à préparer les décrets importants de la XXIme (16 juillet) et de la XXIIme session (17 septembre) A peine arrivé à Trente l'ardent archevêque de Grenade, Guerero, revient à la charge au sujet de l'unité du Concile : il exige que l'on déclare en termes nets que le synode, qui venait de s'ouvrir, n'était que la contination du précédent. Plus vives encore sont ses réclamations au sujet des mots *proponentibus legatis*, insérés dans le décret d'ouverture, qu'il croit attentatoires à la liberté du Concile. Les prélats et délégués espagnols soutiennent Guerero ; et Philippe II intervient même directement, causant ainsi le plus grand embarras au Pape et à ses légats, désireux de mettre tout le monde d'accord : heureusement une décison peut être évitée et insensiblement un changement de politique s'opère du côté espagnol. Entretemps on s'était mis également d'accord sur l'ordre à suivre dans les débats ; malgré le désir contraire du pape, qui ne se range qu'à contre-cœur à l'avis de ses légats, le programme dogmatique est d'abord remis et l'on entame résolûment les matières de réformation.

Le plan de réforme soumis aux congrégations concerne surtout les moyens à prendre pour obliger les évêques et tous ceux qui ont charge d'âmes à la résidence. Cet important sujet, qui avait déjà été traité lors des travaux de la première période, passionne de nouveau considérablement l'assemblée : longue et animée est surtout la discussion du point doctrinal *de jure divino residentiae*, qui se greffait sur la question disciplinaire : le désaccord sur ce point était grand, même au sein du conseil des légats. Deux d'entre eux, les cardinaux de Mantoue et Seripandi, votent avec les pères qui se prononcent pour le droit divin. Pie IV, au contraire, veut à tout prix éviter une décision sur ce sujet ; il témoigne son mécontentement aux légats de ce qu'ils avaient laissé reprendre cette discussion et songe même un instant à rappeler les deux cardinaux qui avaient émis un vote contraire à ses intentions.

Cette difficulté n'est pas la seule qui trouble le concile avant la session de juillet ; pendant qu'on fixait la doctrine sur le sacrement de l'Eucharistie, promulguée à la XXIe session, de vives instances sont faites de la part des impériaux et des français pour la concession du calice aux laïques. La question suscite une grande diversité d'opinions et finalement on propose à la XXIIe session de remettre l'affaire au Pape, qui déciderait *quod utile reipublicae christianae et salutare petentibus usum calicis*.

Pour toutes ces questions et bien d'autres encore que nous ne saurions signaler dans un simple compte-rendu, les documents contenus dans ce volume constituent des sources de première importance. Ils

Digitized by Google

permettent non seulement de suivre jour par jour, grâce à l'ordre adoptée par l'éditeur, la marche du Concile ; ils nous mettent encore au courant de bien des détails que les *Acta* et *Commentaria* ignorent; ils nous font connaitre entre autres les dispositions du Pape et de ses légats, l'attitude des cours princières et de leurs représentants ; — les démarches, les paroles, les intentions supposées des personnages conciliaires ; — les intringues qui se croisent et les combinaisons faites pour éviter les rivalités de préséances, écarter des propositions inopportunes, calmer le zèle trop ardent de certains pères, en amener d'autres à venir ou à rester au Concile.

Les historiographes du Concile de Trente tenteront déjà sans doute, à l'aide des documents publiés dans ce volume, de résoudre le problème historique, que les éditeurs ont surtout en vue en entreprenant leur travail, celui de savoir dans quelle mesure le Concile a été libre, dans quelle mesure il a obéi à la pression du Pape. C'est en effet surtout dans cette phase initiale de la troisième-période, en vue de mettre le Concile en bonne voie, que la Cour de Rome crut devoir intervenir. M. Susta s'abstient de porter un jugement à ce sujet ; à mon avis cependant une conclusion se dégage déjà des correspondances, qu'il nous a été donné de lire, à savoir qu'une présidence efficace était plus que nécessaire pour mettre l'ordre dans les débats et les faire aboutir à un résultat quelconque ; d'autre part l'intervention de la Cour romaine ne nous semble pas avoir mis obstacle à la manifestation d'aucune idée ni au développement d'aucun projet.

Les principaux personnages, dont les lettres figurent dans ce recueil, nous ont déjà été présentés dans l'introduction du 1er tome, sauf le nouveau légat nommé à la place de Puteus, le jeune cardinal d'Altaemps, neveu du Pape, et l'évêque de Ventimiglia, Carlo Visconti. Dans l'introduction du présent volume, M Susta consacre une courte notice biographique à ces deux personnages, qui furent à Trente les hommes de confiance du Pape ; Visconti notamment, ami intime du Cardinal Borromée, avait pour mission spéciale de maintenir la paix dans le collège des légats et d'informer scrupuleusement le pape de ce qui se passait à Trente. Sa correspondance est d'une importance capitale pour expliquer les lettres officielles et en indiquer la portée.

Nous ne devons pas redire l'économie générale de la publication, expliquée également dans le premier volume. L'éditeur a retenu la division en deux catégories. La première (100 docum.) comprend exclusivement les avis de Rome et les réponses des légats : les *riposte* des légats sont rangées par ordre chronologique de date d'envoi, les *proposte* sont intercalées parmi elles à la date où les légats les reçoivent. La seconde catégorie (LI docum) sert comme appendice à la première; elle contient dans l'ordre chonologique d'autres documents intéressant le Concile et empruntés aux correspondances de Rome avec les Nonces de France et d'Espagne, mais surtout à celle du Cardinal Borromée avec Visconti. Rappelons encore que beaucoup d'autres actes sont signalés

Digitized by Google

et parfois publiés *in extenso* dans les commentaires de l'éditeur ; ce ne sont pas les moins importants : tels les projets de réforme annotés par le Pape ainsi que les lettres et avis de Philippe II.

Il semble même que M. Susta ne néglige aucune correspondance, échangée à l'occasion du Concile, et l'on pourrait peut-être à ce sujet lui reprocher d'avoir donné à son travail un titre qui ne correspond pas au contenu. Mais nous ne pouvons que nous féliciter de cette abondance et nous avons tout lieu d'être reconnaissants à M. Susta ainsi qu'à la Commission impériale d'histoire de Vienne, qui contribuent si brillamment à la réalisation du plan grandiose, conçu d'autre part par la *Görresgesellschaft*

R. De Schepper.

J. H. Pollen, S. J. *Unpublished documents relating to the english martyrs*. T. I, 1584-1603. (Publications of the Catholic Record Society, T. V.) Londres, J. Witehead et fils, 1908. In-8, xvi-422 p. Pas dans le commerce.

Sous le faux titre on lit en anglais : « La *Catholic Record Society* a été fondée le 10 juin 1904 dans le but d'imprimer et de distribuer à ses membres des documents originaux, soit historiques soit généalogiques, concernant les catholiques anglais depuis la Réforme. » Dans sa simplicité laconique, cette phrase est toute une histoire. La constitution d une pareille société n'est pas seulement un signe des temps, elle est un événement dans l'historiographie, quoiqu'elle ne paraisse pas avoir provoqué sur le continent toute l'attention qu'elle mérite ; recueillir et publier les éléments de la future histoire de l'Église en Angleterre, grouper les rares mais infatigables travailleurs de ce champ à peine en friche, est une entreprise dont on s'exagérerait difficilement l'importance.

M. J. S. Hansom en prit l'initiative au début de 1904, la poussa énergiquement malgré les hésitations de gens bien informés, et presque aussitôt obtint un succès extraordinaire. Lors de la séance d'inauguration, présidée par l'archevêque de Westminster, la société comptait 73 membres ; en janvier suivant elle en avait 280, en octobre 1905, 305 (1).

En quatre ans, cinq volumes ont paru, dont il est inutile de signaler l'utilité pour quiconque s'occupe de l'histoire ecclésiastique d'Angle-

(1) Dans le pays du document et du *record*, on ne manqua pas d'observer que la nouvelle société catholique avait successivement dépassé en prospérité toutes les associations analogues, même la *Yorkshire parish register society* (245 membres) et la fameuse *Harleian society* (299 membres).

Digitized by Google

terre pendant les derniers siècles. Les documents qu'ils contiennent, puisés aux archives publiques et privées, publiés avec des notes critiques et de bons index, se rapportent presque tous au règne d'Élisabeth ; notons parmi les plus intéressants le rapport de Nicolas Sanders au cardinal Moroni sur le rétablissement du protestantisme en 1558 (ed. P. J. H. Pollen, S. J.), les mémoires du fameux P. Robert Parsons (ed. P. J. H. Pollen, S. J.), la carte du Lancashire par Lord Burghley (ed. M. J. Gillow), des autobiographies de martyrs, des mémoires, des listes officielles de prisonniers pour la foi, des registres paroissiaux, des correspondances, etc.

Le cinquième volume, consacré en entier à l'hagiographie, est l'œuvre d'un vétéran de l'histoire des catholiques anglais. Bien connu par ses nombreux travaux sur des points particuliers de cette histoire, le R. P. J. H. Pollen avait déjà publié en 1891, les *Acts of English Martyrs* et plus tard la *Briefe Historie of Father Campion* par le cardinal Allen ; chargé depuis des fonctions de « postulateur » de la cause de béatification de ces martyrs, il n'a cessé de rechercher les documents inédits qui grossiraient le dossier du procès. Il nous donne ici une partie de ses trouvailles, une série d'« actes » édités avec un soin minutieux et une érudition amassée de longue date. Ce sont des correspondances des martyrs avec leurs parents ou leurs confrères, des rapports de leurs geôliers racontant leurs faits et gestes, des actes d'accusation, des procès-verbaux d'interrogatoires, de jugements et d'exécutions ; des correspondances officielles, des suppliques adressées aux ministres de la reine ; puis des listes de catholiques emprisonnés, des dépêches, des informations ; enfin quelques œuvres littéraires de martyrs tels que Richard White et John Ingram

Ces pièces sont classées par ordre chronologique et se rapportent presque toutes à des « vénérables » (1). Elles sont précédées d'une courte mais substantielle notice sur 20 « catalogues » de martyrs, que le P. Pollen décrit brièvement (pp. 1-18) ; espérons qu'il donnera quelque jour une étude critique de ces martyrologes ; il joint à sa notice un tableau ingénieusement disposé, indiquant le relevé des martyrs de 1583 à 1603, d'après les différents catalogues. Le volume est illustré de plusieurs fac-similés de documents. Un index fort bien fait rend les recherches singulièrement commodes.

Grâce au R. P. Pollen et à la *Catholic Record Society*, les travailleurs futurs de l'hagiographie anglaise, plus heureux que leurs devanciers, trouveront à pied d'œuvre des matériaux du meilleur aloi.

L. Willaert, S. J.

(1) On sait que, par un acte mémorable dans l'histoire de la béatification des saints, Léon XIII a déclaré « bienheureux » sans autre examen les 63 martyrs anglais qui avaient été représentés comme tels, de l'aveu de Grégoire XIII, sur les murs de l'église du collège anglais à Rome, en 1584 ; il reste à instruire la cause de 253 « vénérables » ; celle de 44 « dilati » demeure en suspens faute de documents.

Digitized by Google

Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, Docteur de l'Église. Édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, etc. T. XV (*Lettres*, t. V). Lyon, E. Vitte, 1908. In-8, XIV-468 p. F. 8.

FORTUNAT STROWSKI. *Saint François de Sales.* (La pensée chrétienne.) Paris, Bloud et Cie, 1908. In-12, 364 p. F. 3,50.

Le quinzième volume des œuvres de saint François de Sales renferme 220 lettres écrites par lui au cours des années 1611-avril 1613. De ce nombre trente étaient restées jusqu'à ce jour inédites, sans compter divers fragments complémentaires et plusieurs pièces placées à l'appendice, tel que le long, curieux et pittoresque récit des « Grands pardons d'Annecy » (p. 400-412).

Nous avons insisté ailleurs déjà sur le mérite scientifique de cette publication capitale (Voir RHE, 1907, t. VIII, p. 155-159). Il n'y a rien à retirer de l'éloge que nous avons alors décerné à cette édition. Le P. Navatel continue à apporter à l'œuvre, dont il a entrepris la direction, la même correction et le même zèle.

La correspondance de M. de Genève mérite bien du reste cet honneur. L'âme du Savoisien, naturellement artiste, chante si joyeusement dans ces pages son cantique de l'amour de Dieu. Il n'y a pas à craindre la monotonie dans les couplets. Le saint évêque est un psychologue profond autant qu'un moraliste éclairé. Pour lui chaque âme a sa perfection ou plutôt chaque âme réalise à sa manière l'idéal chrétien. Toutes les nuances sont finement analysées. Jamais la sensibilité de sa délicate nature ne trouble sa vue aiguisée. Et l'imagination colorée de l'écrivain renouvelle la forme autant que le fond.

Qu'on lise une lettre à M. de Bellegarde (DCCCXXI, p. 293; DCCCXLIII, p. 329), et l'on admirera le doigté avec lequel il manie l'une des âmes les plus mondaines et les plus hautaines de la cour de France. Que l'on prenne une missive adressée à Mme de Saint Cergues (DCCLVI, p. 171), surnommée jadis l'*archiministresse*, et qui, dans son exaltation, avait prêché le nouvel Évangile dans la cité même de Calvin; et qu'on compare cette pièce avec une des nombreuses lettres destinées à Mme Frémiot de Chantal, sa fille de prédilection. Elles ne se ressemblent guère. Dans l'une, le Saint caresse doucement la « petite tranchée de l'enfantement » que sa correspondante a dû opérer (p. 16 ; dans l'autre, son langage éclate en élévations mystiques, vibrantes comme des hymnes sacrées.

Décacheter ainsi la correspondance de saint François de Sales, ce n'est pas seulement briser le sceau de son cœur et de son esprit; mais encore le sceau de son époque. Il est l'écho sonore de son temps : du XVIe siècle dont il rappelle le style, du XVIIe dont il partage les sentiments; de la Réforme qu'il poursuit dans ses retranchements, de la

Digitized by Google

renaissance catholique dont il devient le précurseur. Nous ne reviendrons pas davantage sur cet intérêt historique dont nous avons autrefois déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* (1907, p. 155 svv.). Signalons toutefois les lettres relatives à son séjour et à sa mission dans le pays de Gex, ce « petit bout » du royaume de France (p. 294), et celles relatives à la fondation de la Visitation avec ses membres, ses protecteurs, sa Règle, ses armes et sa devise.

* * *

Il y a aujourd'hui un renouveau dans le monde intellectuel pour l'étude de la mystique. Mais nous croyons que la publication de Dom Mackey, continuée par le P. Navatel, a beaucoup concouru à rappeler l'attention sur saint François de Sales.

Dans la bibliographie de ces dernières années, nous relevons sur l'évêque de Genève une série d'études à tous les points de vue. M. de la Margerie nous en a donné une élégante biographie dans la collection « *Les Saints* » de Lecoffre. M. Delplanque a mis en relief sa valeur et sa formation littéraire (*Saint François de Sales, humaniste et écrivain*. Lille, 1907). M. F. Strowski s'est attaché jadis à rechercher sa portée morale et son rôle historique (*Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle; saint François de Sales*); et aujourd'hui, le même auteur complète son œuvre par une analyse de la pensée du saint, « en témoin plutôt qu'en traducteur ».

Tout le plan du travail de M. Fortunat Strowski tient dans cette clausule. Il veut nous montrer comment l'évêque de Genève a fleuri le Thabor sans l'abaisser; et pour cela, il se borne à choisir dans les œuvres du Saint un certain nombre d'extraits qu'il relie ensuite par quelques réflexions judicieuses et bien appropriées. C'est ainsi François de Sales lui-même qui nous explique ses théories sur la direction des âmes (chap. Ier), la dévotion (chap. II), la vie religieuse (chap. III), l'union de l'âme à Dieu et la fécondité de cet amour (chap. IV-VII).

A cette méthode le livre perd en unité et en systématisation; mais il gagne en objectivité et en vérité. On pourrait peut-être faire à l'auteur le reproche d'avoir parfois trop étendu ses citations et de n'avoir pas assez utilisé la correspondance; où le pieux « psychologue » soutient, en les modérant par son sens exquis, ses théories sur la grâce et l'action de Dieu dans les créatures.

Disons aussi, en passant, que nous avons vainement cherché, dans le volume ci-dessus du P. Navatel, la lettre du 22 avril 1612, dont l'auteur a tiré les intentions du fondateur de la Visitation (p. 138 svv.).

En réalité, François de Sales est un esprit subtil et fuyant qui s'épanouit en tous sens. M. Fortunat Strowski a réussi à nous représenter son génie particulier, où les influences extérieures et le respect de la tradition catholique sont admirablement servis par une merveilleuse acuité de vue et une extrême finesse d'observation.

J. WARICHEZ.

Digitized by Google

The Chronicle of the english Augustinian canonesses regular of the Lateran, at St. Monica's in Louvain (now at St. Augustine's priory, Newton Abbot, Devon), a continuation, 1625 to 1644, edited with notes and additions, by Dom Adam Hamilton, O. S. B., with many rare illustrations and pedigrees. Édimbourg et Londres, Sands and Cie, 1906. In-8, xx-210 p. Sh. 10,6.

Lorsque parut, en 1904, le premier volume de cette chronique (RHE, t. VI (1905), p. 140), j'ai dit ici même tout le bien que j'en pensais et le grand service que les Dames de Newton Abbot rendaient, en le publiant, à l'histoire ecclésiastique d'Angleterre et de Belgique.

Au point de vue de l'abondance des données généalogiques et de la richesse d'illustration, le second volume ne le cède en rien au premier (1). Il le dépasse en intérêt, pour ceux-là surtout qui s'occupent de l'histoire du catholicisme anglais ; cette histoire est intimement liée avec celle d'antiques familles héroïquement fidèles à la foi romaine et qui, en rendant possible le ministère sacré, furent pendant deux siècles le seul soutien de l'Église. Ces familles font l'objet de notices soignées, où dom Hamilton accumule une foule d'informations inappréciables ; le volume se termine par d'intéressants détails sur le comte de Derwentwater (exécuté en 1716), qui semble pouvoir être appelé le dernier martyr catholique en Angleterre.

L'histoire monastique aussi fera son profit de la Chronique ; sans compter le récit de la fondation du couvent des Dames Anglaises de Bruges, filiale de Sainte-Monique (1629, pp. 79 sqq.), on y trouvera de nombreuses données sur les autres maisons religieuses anglaises à Bruxelles, à Anvers, à Gand et à Bruges. Enfin, l'histoire locale y glanera un récit du siège de Louvain en 1635 (pp. 124 sqq.).

Puisse la généreuse initiative des Dames chanoinesses d'Abbotsleigh trouver des imitateurs ; c'est seulement par la publication des archives privées que pourra se construire peu à peu l'histoire de l'Église en Angleterre pendant les longs siècles de persécution.

L. Willaert, S. J.

Abbé C. Boutard. *Lamennais, sa vie et ses doctrines.* II. *Le catholicisme libéral (1828-1834).* Paris, Perrin et Cie, 1908. In-8, vi-411 p. F. 5.

M. l'abbé Boutard continue l'étude commencée sur Lamennais (*1re série. Renaissance de l'Ultramontanisme 1782-1828, même*

(1) Je me permets de signaler particulièrement un plan de Sainte-Monique à Louvain au xviiie siècle (p. 13). La méthode suivie dans la publication du texte a été indiquée précédemment. Bien des lecteurs regretteront que la documentation ne soit pas plus précise et que les données de la Chronique n'aient pas été complétées par celles des sources d'archives.

Digitized by Google

librairie). Dans un second volume, qui comprend les années 1828 et suivantes jusqu'en 1834, il étudie les nobles efforts de Lamennais, ses luttes, ses déceptions, ses erreurs et aussi les injustices dont il fut victime et sous le poids desquelles s'effondrèrent sa foi et sa soumission à l'Église.

Les premiers chapitres sont consacrés à l'affaire dite des *Ecoles ecclésiastiques* et au livre que Lamennais écrivit à cette occasion *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église.*

« Sous la Restauration, dit M. l'abbé Boutard, l'Église et l'État s'étaient partagé, comme par une convention tacite, le monopole de l'enseignement public. Tandis que l'enseignement primaire était à peu près totalement abandonné à l'Église, l'enseignement secondaire et, à plus forte raison, l'enseignement supérieur étaient presque exclusivement réservés à l'Université (P. 6).

» Sous Charles X les évêques furent tacitement autorisés à ouvrir, à côté de leurs petits séminaires, des établissements d'instruction secondaire à peu près indépendants de l'Université. On leur donna le nom d'*Écoles ecclésiastiques.* »

L'opposition s'éleva contre ces écoles qui obtenaient grand succès. Le roi céda et, le 16 juin 1828, deux ordonnances furent publiées qui faisaient revivre toutes les rigueurs de la législation de l'Empire et supprimaient de fait les écoles ecclésiastiques.

L'Épiscopat français essaya de résister; mais abandonné, puis désavoué par Rome, il finit par céder.

Lamennais, retiré à la Chesnaie, suivit l'affaire avec un intérêt passionné et écrivit le livre mentionné plus haut où il montre une si profonde connaissance des hommes et des tendances de la Révolution, des erreurs et des faiblesses de l'Église et de la Royauté, qu'il semble voir en 1828 les temps que nous avons vécus depuis

« De la publication de ce livre, ajoute l'abbé Boutard, date l'évolution politique de Lamennais qui, dans le dessein de mieux servir Dieu et l'Église, se fit libéral et républicain. »

Le livre suscita de violentes polémiques. Publiquement désavoué par l'archevêque de Paris, Lamennais répondit par deux brochures, chefs-d'œuvre de polémique, *Première et deuxième lettre à Monseigneur l'archevêque de Paris.*

L'affaire fut portée à Rome où Chateaubriand, ambassadeur de France, fut chargé par le Gouvernement de réclamer contre l'auteur du livre les sévérités de l'Index. Si Lamennais ne fut pas tout à fait condamné, il ne fut pas du moins soutenu comme il l'espérait et, dès ce moment, il laisse percer, dans sa correspondance surtout, de la défiance et du ressentiment à l'égard du Saint-Siège. Il écrit à la comtesse de Senfft : « Levez les yeux sur le Sinaï. Le sacré mont n'est plus recouvert du nuage enflammé que sillonnait l'éclair et où grondait la foudre ; un brouillard humide et sombre enveloppe sa tête et dans ce brouillard un silence de mort. Aussi entendez ce qu'ils disent : « Elle

Digitized by Google

s'est éteinte la voix qui effrayait les peuples. La dominatrice des nations n'est plus; son temps est passé; elle a perdu la foi dans sa force » et, eux, parce qu'ils ont foi dans la leur, prévaudront, car tout est possible à celui qui croit. »

Lamennais *croyait* que l'Église attaquée ne pouvait se sauver qu'en se dégageant de la politique et en allant au peuple : « On tremble, disait-il, devant le libéralisme, eh bien ! catholicisez-le. »

Pour ce faire, il redoubla d'activité et multiplia les efforts. Il entreprit de fonder un ordre religieux : La Congrégation de Saint-Pierre, association semi-laïque, semi-ecclésiastique, qui devait travailler au relèvement religieux de la France. « Il faut, avouait-il, en ces tristes temps, un ordre à la fois mobile et fort qu'on ne puisse saisir sous aucune forme déterminée, qui s'applique à tous les genres d'œuvre, sans dépendre d'aucune, constitué de manière à conserver une action libre au milieu des difficultés qui l'environnent et à échapper aux proscriptions dont la haine anti-chrétienne frappera inévitablement les institutions religieuses. »

A la même époque, il fonda le journal *L'Avenir* ; il essaya de grouper et d'organiser les catholiques de France dans *L'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* et les catholiques de l'Europe dans l'*Acte d'Union.*

En quelques chapitres du plus haut intérêt, M. l'abbé Boutard fait revivre ces diverses œuvres, puis il retrace les démêlés de Lamennais avec une partie du clergé de France et avec Rome et termine au moment où Lamennais condamné refuse de se soumettre et sort de l'Église.

Dans son avant-propos, l'auteur dit à ce sujet : « Ayant à raconter le conflit de Lamennais avec la Cour de Rome, je me suis appliqué à en exposer les diverses phases exactement, de manière à convaincre même les plus défiants que rien au monde n'est cher à un écrivain catholique plus que la vérité. »

M. l'abbé Boutard a magnifiquement tenu cette promesse. Il n'innocente pas *l'homme dont la retentissante et coupable défection a désolé l'Église entière*, mais il montre que, sans les intrigues et la mauvaise foi d'ennemis implacables, Lamennais aurait été traité avec plus de mansuétude; que la crise moins aiguë ne l'aurait pas révolté et qu'il ne se serait pas abandonné *à la colère qui l'entraînait à sortir du catholicisme pour aller se perdre bientôt dans un vague déisme.* Jusqu'à la fin Lamennais reste sympathique et souvent l'on se prend à regretter que sa voix n'ait pas été entendue; car les événements ont confirmé la plupart de ses prévisions et la tactique qu'il préconisait aurait épargné bien des ruines morales et matérielles.

Cette seconde partie de l'étude de M. Boutard dépasse de beaucoup la première en portée et en profondeur. Les derniers chapitres surtout qui traitent des démêlés de Lamennais avec Rome ont très grande allure et sont d'un historien de tout premier ordre. Ils font souhaiter

Digitized by Google

une suite qui serait consacrée aux aberrations d'une intelligence magnifique et révoltée. En terminant M. l'abbé Boutard semble faire espérer cette suite « Aimer le peuple, dit-il, écrire pour l'instruire et le moraliser, lui préparer par une réforme profonde de l'ordre social une condition meilleure et un sort plus heureux, tel est le programme que Lamennais se promettait de réaliser désormais. Si en se donnant sans réserve à la démocratie, il croyait se séparer plus complètement et plus définitivement de l'Église, il se trompait, car se vouer à l'éducation de la démocratie c'est encore servir l'Église. » — Le démontrer, à propos de Lamennais serait un sujet digne d'un historien de la taille de M. l'abbé Boutard.

P. Tériond.

Henri Cabane, *Histoire du Clergé de France pendant la Révolution de 1848*. Paris, Bloud, 1908. In-16, 252 p. F. 3.

Cet ouvrage n'embrasse qu'une période de dix mois, du 24 février au 20 décembre 1848, mais peu de périodes furent plus troublées et en même temps plus fécondes que celle qui débuta par la chute de la monarchie de juillet et se termina par l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la République, aurore d'un nouveau régime qui allait donner à la France plusieurs années de splendeur et de prospérité.

Malgré tout l'intérêt qu'offre l'étude « d'une révolution qui n'attaque point l'Église et qui se glorifie même de s'appuyer sur elle et d'unir ces deux termes toujours incompatibles pour bien des esprits : religion et liberté (1) », l'histoire du clergé pendant la seconde République n'était guère connue que dans ses grandes lignes et n'avait point été mise suffisamment en relief. C'est cette lacune que M. Cabane s'est donné pour mission de combler.

Son travail, basé principalement sur des sources imprimées (actes officiels du Saint-Siège, mandements et œuvres des archevêques et évêques de France, documents législatifs et parlementaires, journaux, annuaires, mémoires, souvenirs, correspondances des principaux contemporains) et sur nombre d'ouvrages historiques et biographiques, fait connaitre la vitalité et même la situation brillante de l'Église de France au travers les crises fréquentes et pénibles de l'année 1848.

* * *

L'auteur débute en nous retraçant dans ses grandes lignes l'histoire des rapports entre l'Église et l'État sous la monarchie de juillet.

La révolution de 1830 avait eu un caractère nettement anticlérical

(1) Thureau-Dangin, Conclusion de son étude sur *l'Église et la monarchie de juillet* dans le *Correspondant*, 1879.

Digitized by Google

et Louis-Philippe, pour complaire à la bourgeoisie libérale et voltairienne qui l'avait élevé au trône, dut faire montre, en matière religieuse, sinon d'hostilité déclarée, du moins de scepticisme et d'indifférence.

L'Église se trouva aux prises avec les tracasseries méticuleuses de l'administration, tracasseries qui diminuèrent insensiblement à partir de 1835, lorsque le gouvernement, se rendant compte du renouveau de foi chrétienne qui s'accentuait dans toute la France, résolut de chercher dans le clergé un appui sérieux et efficace.

Ces dispositions bienveillantes s'accrurent surtout sous le ministère de M. Guizot qui, bien que protestant, était persuadé de la nécessité d'une bonne entente entre l'Église et l'État, et les relations entre les deux pouvoirs s'amélioraient de jour en jour, lorsque la révolution de février 1848 fit disparaître subitement les espérances que les catholiques commençaient à placer dans la nouvelle monarchie.

De leur côté, l'épiscopat et le clergé s'étaient abstenus, sur les conseils de Grégoire XVI, de toute intervention dans la politique, et cette attitude avait eu une influence heureuse sur l'opinion et avait puissamment contribué à amener une détente dans les rapports du gouvernement avec l'Église.

Ainsi, malgré la crise suscitée par l'*Avenir* de Lamennais (crise qui n'eut, du reste, pour effet que de porter un coup décisif au gallicanisme et d'établir des rapports de plus en plus étroits entre le clergé français et le Saint-Siège), il est indéniable que, sous la monarchie de juillet, l'Église avait gagné beaucoup de terrain en France. A partir de 1840 l'épiscopat qui avait déjà, en 1833, obtenu la liberté de l'enseignement primaire, entra en lutte pour obtenir la liberté de l'enseignement secondaire, question vitale pour les petits séminaires, et l'on était sur le point d'aboutir lorsque survint la révolution de 1848.

Cette révolution fatale à la monarchie, ne devait pas avoir de conséquence fâcheuse pour l'Église : le clergé était demeuré sur son terrain, affranchi de toute solidarité politique, dans la plénitude de la liberté morale, dans une étroite union avec le Saint-Siège, en même temps que dans une attitude de fermeté et d'indépendance à l'intérieur. Dans ces conditions il n'avait rien à craindre d'un changement de régime.

*
* *

La révolution de février n'avait pas surpris le clergé, ses coryphées Dupanloup et Lacordaire avaient depuis longtemps pressenti le cataclysme. Fait curieux, au cours des journées révolutionnaires, le peuple fit preuve de sentiments non équivoques de religion : un crucifix, trouvé dans le pillage des Tuileries, fut processionnellement porté par la foule jusqu'à l'église Saint-Roch ; partout les prêtres furent accueillis avec respect et vénération. De son côté, le clergé fit preuve du plus grand dévouement envers les victimes de la lutte, suivant les grands exemples de son chef, l'archevêque de Paris, Mgr Affre.

Digitized by Google

Le digne prélat se trouvait donc en excellente posture pour nouer des rapports avec le gouvernement provisoire que le peuple venait de proclamer. Tout le clergé se rallia de bonne grâce au régime républicain et, en échange, le nouveau gouvernement se montra sympathique à la religion et comprit l'utilité du concours du clergé au rétablissement de l'ordre et de la paix. Il se noua ainsi une cordiale entente entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique ; le peuple, écrivait Mgr de Salinis, « avait eu le sens divin de l'alliance naturelle entre le catholicisme et la liberté ! »

C'est pour sceller cette alliance que Lacordaire et ses amis, l'abbé Maret et Ozanam, fondèrent un journal catholique, l'*Ère nouvelle*, qui exerça, pendant les treize mois de son existence, une influence profonde et salutaire sur l'opinion.

* * *

Sur ces entrefaites un décret du gouvernement provisoire du 5 mars 1843 avait établi le Suffrage universel et invité les électeurs à nommer une *Assemblée nationale* constituante.

Les catholiques comprirent l'importance de cette élection dont allait dépendre l'avenir de la France et organisèrent activement la propagande en fondant un *Comité électoral de la Liberté religieuse*.

Dans la crainte d'une poussée trop forte des partis extrêmes, la fraction modérée, Lamartine en tête, demandait la participation active du clergé aux élections. Sur les conseils de Montalembert, les évêques prescrivirent à leur clergé de se mêler activement à la préparation et à la confection des listes de candidats, comme aussi à la direction du vote des électeurs.

Malgré les manœuvres de Ledru-Rollin qui, pour accroître les difficultés de vote pour les catholiques, avait fixé les élections au jour de Pâques, et malgré la pression électorale et les tentatives d'intimidation de certains commissaires du gouvernement, l'immense majorité des élus fut républicaine et modérée, capable d'imposer à l'Assemblée, sinon une ligne de conduite absolument religieuse, du moins un profond respect pour l'Église.

* * *

Une quinzaine de membres du clergé, dont trois évêques, furent élus ; ils siégèrent tous à droite, sauf Lacordaire, qui pour ne laisser aucune équivoque sur l'acceptation de la République, prit place sur le banc le plus élevé de la travée d'extrême gauche, au sommet de ce que l'on appelait alors la Montagne.

Les députés ecclésiastiques s'abstinrent de toute intervention publique et retentissante et déployèrent surtout leur activité dans les divers bureaux des comités, surtout au comité des cultes, dont Mgr Parisis fut le président, et au comité de l'instruction publique ; ainsi ils ne furent pas sans influence sur les votes de la majorité.

Digitized by Google

Les travaux de l'Assemblée furent, on le sait, troublés par l'émeute du 13 mai et par la révolte socialiste des derniers jours de juin. Dans ces tristes circonstances, le clergé se montra à la hauteur de sa tâche et son digne chef, Mgr Affre, mourut, martyr de sa charité, sur la barricade du faubourg Saint-Antoine, où il était allé supplier les insurgés de renoncer à une lutte fratricide.

Cette mort sublime vint sceller encore plus étroitement l'union de la nation avec l'Église et le sentiment religieux reprit sur l'opinion publique un empire plus vivace que jamais. Aux élections municipales du mois d'août et aux élections législatives complémentaires du mois de septembre, les modérés remportèrent de nouveaux succès et l'influence des membres du clergé put s'exercer avec un prestige plus grand encore dans les débats de l'Assemblée sur les rapports entre l'Église et l'État, sur la liberté de l'enseignement et sur les autres questions intéressant la religion.

Ce rôle du clergé à l'Assemblée était bien en rapport avec la participation officielle aux actes publics, que le gouvernement offrait spontanément à l'Église, et avec l'autorité que le peuple lui avait octroyée par les élections. Si cette intervention législative ne fut pas publique, extérieure, elle n'en fut pas moins féconde pour l'avenir.

* * *

Dès le mois de mai, l'Assemblée nationale s'était consacrée à l'étude d'une constitution ; elle fut votée, le 4 novembre, par 739 voix contre 4. Le dimanche 12 novembre un *Te Deum* fut, sur la demande expresse du gouvernement, chanté en action de grâce dans toutes les communes de France.

Cette constitution était très favorable à la liberté de l'Église ; elle proclamait la liberté des cultes, les libertés d'enseignement, d'association, de pétitionnement ; elle consacrait aussi le Concordat. L'on pouvait donc espérer que l'Église jouirait de la liberté qui lui était nécessaire pour accomplir complètement sa mission, à l'ombre des institutions que la France venait de se donner.

Une question d'une importance capitale restait cependant à régler : la République modérée, ainsi fondée dans une cordiale entente du peuple et de l'Église, n'avait pas encore de chef; un président devait être élu au suffrage universel.

Le clergé comprit toute la gravité de cette élection : il était de la plus grande nécessité de concentrer les voix catholiques sur un candidat qui offrît toutes les garanties désirables pour l'avenir de la religion et de la patrie.

Montalembert, en qualité de président du Comité de la Défense religieuse, entra en pourparlers avec les candidats à la présidence et leur soumit les deux principaux désirs des catholiques : la liberté d'enseignement et la liberté des associations religieuses.

Digitized by Google

Devant l'inflexibilité du général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, à soutenir le projet Carnot sur l'enseignement primaire, Montalembert se retourna vers le prince Louis Bonaparte. Le manifeste du prince (29 novembre) déclarait formellement : « La protection de la religion entraine comme conséquence la liberté d'enseignement. »

De même, après quelques hésitations, Louis Bonaparte, se proclamait le champion de la liberté et de l'autorité du Souverain-Pontife, chassé de Rome par la révolution.

Cette attitude lui concilia les sympathies des catholiques et le prince fut élu président de la République avec une majorité de 4 millions de voix Toutefois, par sa conduite sage et réservée, le clergé ne s'était pas inféodé à l'élu et avait conservé toute son indépendance : Louis Bonaparte serait pour lui un allié ou un adversaire, selon qu'il accorderait ou refuserait à l'Église le libre exercice de sa mission.

Par l'élection du prince-président la France sortait du provisoire et la République paraissait définitivement organisée. C'est à cette date que M. Cabane arrête son étude ; nous le regrettons ; nous eussions désiré qu'il nous donnât, avec ses grandes qualités de clarté de style et de facilité d'exposition, une histoire complète de l'Église de France pendant la seconde République.

Dans l'espoir qu'il poursuive un jour ces intéressantes études, nous lui conseillons de recourir, si c'est possible, aux archives des diocèses ; la correspondance des évêques avec le gouvernement doit constituer une source primordiale de l'histoire ecclésiastique contemporaine et abonder de renseignements précieux que les sources imprimées, presque toutes officielles ou officieuses, sont incapables de nous donner.

CH. TERLINDEN.

Erratum. — P. ILARIO RINIERI. *S. Pietro in Roma ed i primi papi secondo i più vetusti cataloghi della Chiesa romana.* Turin, Berruti, 1909. In-8, LVI-404 p. L. 5. (RHE. 1909, t. X, p. 342-344 = J. Flamion.) Dans le compte rendu précédemment paru, à la p. 343, il faut placer, l. 5, des guillemets après le mot *buco* et supprimer, l. 7, les guillemets placés après le mot *longtemps*. J. F.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — La publication du dictionnaire de PREUSCHEN (*Vollständiges Greichisch-Deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur*. Giessen, Topelmann) avance rapidement. Des sept fascicules dont doit se composer l'ouvrage, quatre déjà ont paru. Il y a peu de remarques spéciales à faire au sujet du dernier (Ζαβουλών bis κυριακός); on y a traité avec tout le développement qu'elles comportent, les conjonctions ἵνα, καί et la préposition κατά. A signaler aussi les articles consacrés aux vocables Ζωή, Θάνατος, ἡμέρα, καιρός, καρδία, etc. Il nous semble que sans empiéter sur le terrain de l'exégèse ou de la théologie, l'auteur aurait pu pour certains mots se montrer moins parcimonieux d'explications. Il n'est pas rare qu'il se contente ou d'une simple traduction (comme pour Θεόπνευστος = von Gott eingegeben, inspiriert) ou d'un simple renvoi à la littérature spéciale du sujet (comme pour l'emploi des noms Ἰησους et Χριστός dans S. Paul). Un dictionnaire doit cependant aussi, à notre avis, pouvoir renseigner, au moins sommairement et momentanément, les gens pressés.

Parlant des différentes acceptions du mot Θάνατος, on cite *2 Cor.* 2, 16; 3, 7; *Rom.* 7, 13, etc. comme exemples de l'emploi du substantif dans le sens de mort spirituelle ou péché : est-il bien certain que la mort ne désigne pas toujours pour S. Paul la mort physique, envisagée, cela s'entend, comme conséquence du péché, et comme entraînant à sa suite, si elle n'est vaincue par la résurrection, l'exclusion du royaume messianique ?

Au mot Θεός, l'auteur ne se prononce pas sur la question de savoir si le Christ est appelé Dieu dans le Nouveau Testament. Il se contente de citer les passages en question et quelques études spéciales relatives à *Rom.* 9, 5. — Il distingue et avec raison Jacques, frère du Seigneur, de Jacques l'Apôtre, mais n'est-ce pas par erreur qu'il remarque à ce propos : « schon frühe mit 1 verwechselt » ? Le premier nommé, en effet, est Jacques, fils de Zébédée, et c'est avec Jacques, fils d'Alphée, qu'on identifie trop souvent le frère du Seigneur.

Contre l'étymologie courante du mot Ἰσκαριώθ, l'homme de Kérioth, Preuschen fait remarquer que les Évangiles ne mentionnent le lieu d'origine d'aucun autre apôtre. É. T.

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, LOUVAIN) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* CHRONIQUE, *soit dans la* BIBLIOGRAPHIE *de la* REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Digitized by Google

— Les fascicules du *Kirchliches Handlexikon* publié à Munich (Allgemeine Verlags-Gesellschaft m. b. H. prix du fascicule 1 Mk.) sous la direction de M. Buchberger (Cf. RHE. 1904, t. V), p. 627), continuent à fournir des articles très intéressants sur toutes les matières qui se rattachent directement ou indirectement à la théologie. L'étendue de l'ouvrage dépassera notablement les prévisions ; commencé en 1904, il n'est arrivé, au 36e fascicule, qu'à la lettre P (1908, fasc. 27-33, *Kir-Mün*, col. 385-1056 ; 1909, fasc. 34-36, *Mün-Pascal*, col. 1057-1344).

Les données positives sont nettement énoncées ; les problèmes qui restent ouverts à la discussion, sont souvent brièvement indiqués ; une bibliographie étendue et moderne facilite les recherches ultérieures plus approfondies. En matière d'Écriture Sainte les auteurs évitent les solutions qui paraissent moins conservatrices (Cf. art. *Matthäus*).

Signalons en passant l'inconvénient qu'il y a à ne pas confier à la même plume la rédaction d'articles intimement connexes. Des incohérences, voire même des contradictions, peuvent être le résultat de cette division du travail à outrance. Ainsi dans l'article *Nehemias*, l'assimilation de ce prophète avec Zorobabel (hypothèse un peu risquée) et d'Artaxercès avec Cambyse fait remonter la mission de Néhémie avant 538 ; or d'après l'article *Esdras* l'activité de Néhémie doit être insérée entre deux périodes de l'œuvre de restauration entreprise par Esdras en 458 (à comparer également les articles *Matthäus*, *Markus*, *Lukas*).

Les questions philosophiques (Cf. *Leben*, *Materie*, *Mensch*) sont exposées uniquement au point de vue de la théorie scolastique ; peut-être n'y distingue-t-on pas assez explicitement les conclusions intimement liées au dogme et les opinions librement discutées. — Toutes les branches de l'histoire religieuse sont largement représentées. Qu'on nous permette de signaler une coquille ou même, à en juger d'après les apparences, une erreur. A l'article *Lessius*, col. 636, il est dit que la faculté de Louvain envoya une copie de 34 propositions, tirées des ouvrages de Lessius, à la Sorbonne de Paris « an der eine eigene Lehrkanzel gegen Lessius gegründet und mit dem bekannten Jansenius besetzt würde ». Or le fameux Jansénius, — on semble bien viser l'auteur de l'Augustinus — est né en 1585, et l'envoi des propositions de Lessius à la Sorbonne date de l'année 1587. Jansénius ne fut jamais professeur à Paris ; mais son maître Jansonius, disciple et ami de Baïus, fut le premier titulaire d'une chaire d'Écriture sainte opposée par la faculté de Louvain à l'enseignement de Lessius.

On trouve encore dans le *Kirchliches Handlexikon* des renseignements soignés sur tous les éléments de la vie religieuse contemporaine, de la part des catholiques comme de la part de leurs adversaires. A plus d'un point de vue cet ouvrage est appelé à rendre à ceux qui s'occupent de théologie ou d'histoire ecclésiastique, de très précieux services. L. V. H.

— Une pensée d'affectueux souvenir a porté les amis et anciens élèves du regretté professeur de l'université de Munich, L. Traube, a réunir en cinq volumes les articles laissés en portefeuille et les dissertations éparpillées

Digitized by Google

en plusieurs revues, qui ont fait le renom scientifique du défunt. Le tome Ier a paru sous la direction de MM. Fr. Boll et P. Lehmann : *Ludwig Traube. Vorlesungen und Abhandlungen zur Paläographie und Handschriftenkunde* (Munich, O. Beck, 1909. In-8, LXXV-263 p.). M. Boll consacre l'Avant-propos à une notice biographique, suivie du relevé de toutes les publications de ce savant allemand qui était considéré — combien justement ! — comme le modèle du professeur dévoué et le maître incontesté en paléographie de l'antiquité chrétienne et en littérature du haut moyen âge. Ce premier volume contient une intéressante histoire de la paléographie depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, une esquisse historique sur les manuscrits et les abréviations, ainsi qu'une liste des manuscrits latins en capitale et onciale. M. Lehmann a tenu à compléter, au moyen de ses recherches personnelles très étendues, les études de L. Traube. H. N.

— Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lecteurs l'apparition de la section *Kirchengeschichte* dans le *Theologischer Jahresbericht* pour 1907 (Leipzig, M. Heinsius succ., 1908. In-8, 750 p. M. 31). Sans répéter encore une fois les mérites de cet indispensable répertoire, notons les changements qui y ont été apportés cette année. En tête du volume figure un nouveau chapitre consacré aux travaux portant non sur une période en particulier, mais sur l'ensemble de l'histoire ecclésiastique (J. Werner, *Zur Gesamt-Kirchengeschichte*, p. 1-30). — Pour l'histoire du moyen âge, M. H. Hermelink a pris la place de M. O. Clemen. — Enfin, le dernier chapitre des volumes précédents, intitulé jadis *Interkonfessionelles* et plus récemment *Zeitgeschichtliches*, a disparu. Tout ce qui regarde les événements de l'histoire contemporaine des diverses confessions, est renseigné dans la partie consacrée à l'histoire ecclésiastique depuis 1789 ; les publications relatives aux questions de principe et à la nature même des confessions, sont renvoyées à la théologie systématique.

On sait que les éditeurs du *Theologischer Jahresbericht* font paraître, sous le titre de *Bibliographie*, l'entête de chacun des chapitres de toutes les sections du Recueil, c'est-à-dire la simple énumération des ouvrages par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Désormais on pourra se procurer à part la bibliographie de l'histoire ecclésiastique (*Bibliographie der Kirchengeschichtlichen Literatur*. Pr. : M. 3,80).

— Le tome VI des *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* de M. Sdralek (Breslau, 1908. In-8, 235 p. M. 5) contient une étude de M F. Piontek sur les apocryphes apostoliques : *Die katholische Kirche und die häretischen Apostelgeschichten bis zum Ausgange des 6. Jahrhunderts* (p. 1-71). Dans cet essai d'histoire littéraire, l'auteur vise à établir les points suivants : 1. les Actes de Thomas, André, Jean et Pierre sont hérétiques ; 2. Eusèbe est l'écrivain le plus ancien chez lequel on en constate la connaissance avec certitude ; les autres textes que l'on a cru pouvoir alléguer pour justifier leur emploi antérieur par des écrivains ecclésiastiques, sont douteux ; 3. beaucoup de Pères, et en particulier Augustin et Turibius, ont connu à fond les apocryphes ; 4. enfin l'auteur ne croit pas à une propagation

Digitized by Google

intense de ces écrits parmi le peuple, et non plus que les Pères aient en général ajouté foi à ces élucubrations ; les apostoliques ont été combattus par l'Église catholique surtout en Espagne (p. 67). Tout en reconnaissant l'érudition de l'auteur, on remarquera qu'il pose mal la première question ; au fond, il nous montre plutôt ce qu'on a pensé de nos Actes à un moment déterminé de l'histoire, que leur portée théologique au point de vue objectif. En outre, il ne suffit pas de rassembler des textes, distribués géographiquement selon les exigences de la méthode historique, pour arriver à une conclusion bien établie. Ces textes, il reste, non seulement à les étudier en eux-mêmes, mais à les éclairer l'un par l'autre, par les rapprochements avec l'œuvre littéraire de l'auteur auquel ils appartiennent. A ce compte bien des doutes de M. Piontek disparaîtraient et son esquisse gagnerait en intérêt et en valeur historique. — A signaler, p. 68, sa défense de l'authenticité de la lettre de Léon à Turibius, contre M. Künstle (*Antipriscilliana*. Fribourg, 1905, p. 124).

Vient ensuite la seconde partie de l'exposé d'un incident caractéristique de la lutte engagée au XIIIe siècle par le clergé séculier contre les ordres mendiants : F. X. Seppelt. *Der Kampf d. Bettelorden an d. Universität Paris in der Mitte des 13. Jahrhunderts*. T. II. *Der äussere Verlauf des Kampfes* (p. 73-139), dont la première partie a paru dans le t. III de la même collection (Breslau, 1905, p. 199-241). L'introduction rappelle comment les querelles locales suscitées par le contact quotidien entre les réguliers et les séculiers, se sont transformées en une lutte générale par l'établissement des ordres mendiants. L'auteur entend par là rattacher à l'histoire de cette époque un épisode caractéristique de ce conflit, et on doit rendre à son sens critique cet hommage qu'il s'est toujours préoccupé de replacer les faits survenus à Paris dans le courant général de ce temps. La guerre ouverte par les décisions de la conférence des maîtres de l'Université en février 1252 se poursuit sous Innocent IV avec des alternatives de revers et de demi-succès pour les séculiers. L'adresse aux archevêques, évêques, abbés et chapitres de France de février 1254, l'envoi de Guillaume de St-Amour à Rome élargissent considérablement le champ du débat. Bientôt l'intervention d'Alexandre IV, favorable aux Franciscains et aux Dominicains, tout en assurant la victoire définitive à ceux-ci, change encore la face des choses et transforme la lutte en une lutte de l'Université contre la Papauté. Ajoutons à ces négociations et aux intrigues qu'elles suscitèrent, la lutte d'écrits qui se déroule sur le champ même de la bataille entre les adversaires, et on aura une idée de l'intérêt que M. Seppelt a su donner à cet incident, dont il a raison de relever l'importance. L'auteur rencontre dans le cours de son étude ce que l'on est convenu d'appeler le Joachimisme et il rectifie, en les replaçant dans leur milieu, l'histoire de certains incidents de ce mouvement. M. Seppelt fait preuve en ces pages d'une finesse de pénétration, d'un sens judicieux de la réalité, qui fera désirer l'apparition de la troisième partie de son étude, où il envisagera la querelle au point de vue interne des idées qui ont inspiré les deux partis. J F.

Le même volume renferme une troisième étude : F. Haase, *Patriarch*

Digitized by Google

Dioskur I. von Alexandria nach monophysitischen Quellen. La première partie est consacrée à la critique et à l'analyse des sources. Elle établit bien l'autorité de la biographie syriaque de Dioscore, écrite par son disciple Théopiste, tandis qu'elle enlève toute créance au faussaire qui a attribué au patriarche exilé la composition du Panégyrique de Macaire de Tkôou. On ne peut que féliciter l'auteur d'être resté fidèle, dans ces questions d'authenticité et d'autorité, au procédé de la méthode classique : examen des témoignages, recours aux arguments de critique interne, etc. Ses conclusions, dont les principales viennent d'être sommairement rappelées, sont ainsi assises sur des bases sérieuses. Dans la seconde partie, M. Haase veut examiner Dioscore et le concile de Chalcédoine à la lumière des renseignements fournis par les sources monophysites. Rien de vraiment original à noter ici, si ce n'est la démonstration de la haute vraisemblance du colloque religieux tenu à Constantinople à l'arrivée de Dioscore. Les références ne révèlent pas l'utilisation de beaucoup de sources nouvelles; le plus souvent elles renvoient le lecteur à des textes ou à des travaux déjà connus. C'est une entreprise un peu hasardée que celle de vouloir exposer la christologie de Dioscore. On n'a conservé de ses écrits que quelques fragments détachés, qui font courir à l'historien du dogme le risque de rester bien peu objectif en prétendant en dégager une image complète du Christ monophysite. On ne pourrait interpréter correctement ces passages qu'en les rapportant à telle ou telle partie d'un exposé systématique élaboré d'après les œuvres plus étendues d'un monophysite de l'école de Dioscore Naturellement, M. Haase n'a pu le faire, puisque la grande partie des textes de ce genre attend encore, dans les versions ou originaux syriaques, ses éditeurs et ses traducteurs. La méthode signalée aurait sûrement amené M. Haase à reconnaître que l'histoire des dogmes a exagéré l'influence des facteurs politiques dans les péripéties des luttes antichalcédoniennes et l'importance de la sotériologie dans l'élaboration de la christologie monophysite. Elle aurait aidé l'auteur à se rendre plus exactement compte de certaines formules, de certaines expressions très nuancées. Procédant comme nous l'avons dit, M. Haase n'aurait sans doute pas écrit que Dioscore avait nié l'intégrité de l'humanité du Sauveur, ni que le patriarche s'était façonné une fausse image du Christ. On dirait plus justement que cette image est restée incomplète, ne représentant son objet que sous l'un de ses aspects. Si l'on veut voir dans les difficultés du milieu du ve siècle ce qu'elles furent principalement et réellement, c'est-à-dire, des agitations *religieuses*, on ne réduira pas l'activité de Dioscore à la mise en œuvre intelligente des éléments propres à assurer l'élévation et la suprématie du patriarcat alexandrin et la constitution d'une Église égyptienne nationale. J. L.

— M. le Pasteur H. Linck vient de présenter à la faculté de théologie de l'université de Giessen, pour obtenir le grade de licencié, une dissertation inaugurale intitulée : *Zur Uebersetzung und Erlaeuterung der Kanones IV, VI und VII des Konzils von Nicaea* (Giessen, O. Kindt, 1908. In-8, 68 p.). Ces annotations déterminent les droits qu'avaient dans l'élection des suffra-

Digitized by Google

gants, les évêques de la province, le métropolitain et à l'occasion, le patriarche. Dans l'interprétation des canons, l'auteur s'est basé principalement sur la lettre synodale du Concile, dont il donne le texte critique et la traduction allemande.

— Les publications si appréciées de la *Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde* se sont enrichies d'un nouveau volume par la mise au jour de la première partie du tome III des *Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter* par le Dr R. Knipping (Bonn, P. Henstein, 1909. In-4, xiv-292 p.). Cet important fascicule, qui commence l'édition du tome III avant l'achèvement du tome Ier, va du 25 juillet 1205 au 18 septembre 1261 et comprend les épiscopats de Brunon IV, Thierry Ier, Englebert Ier et Conrad de Hochstade. Le catalogue porte sur un ensemble de 2180 actes ou extraits d'annales relatant l'activité des archevêques de Cologne dans n'importe quel domaine. Si on se rappelle qu'au xiiie siècle, elle fut très absorbante et eut pour théâtre les deux Lotharingies, on se rendra compte des nombreux services que les *Regesten* sont appelés à rendre aux historiens rhénans, belges et hollandais. Le travail de M. Knipping paraît d'ailleurs être exécuté avec beaucoup de soin et inspire toute confiance. H. N.

— M. J. Ficker a publié, l'an dernier, le premier tome, en deux volumes, de la collection *Anfänge der reformatorischer Bibelauslegung* que nous avons annoncée jadis (Cf. RHE. 1906, t. VII, p. 918). Il renferme le commentaire de Luther sur la lettre de saint Paul aux Romains (*Luthers Vorlesung über den Römerbrief 1515-1516*. Leipzig, Dieterich, 1908, civ-161 et 346 p. M. 6,40 et 13). Le premier volume contient l'introduction (sur les manuscrits et l'histoire du commentaire) et la *Glose*, c'est-à-dire les courtes explications jointes au texte (entre les lignes et dans la marge). Le second volume renferme les *Scolies*, c'est-à-dire l'interprétation plus développée

— Le nouveau volume du *Kirchenmusikalisches Jahrbuch* (xxiie année. Ratisbonne, Pustet, 1909. In-8, iv-172 p. M. 3,40) renferme un bon nombre d'articles plus ou moins étendus et des recensions critiques. Signalons l'étude de M. P. Wagner sur l'hymne *O Roma nobilis*, celle de M. W. Scherer sur le *De Musica* de saint Augustin, celle de M. Weinmann, *Die Anfänge der Kirchenmusikalischen Reform*, et celle de M. Müller, *Zur Geschichte des deutschen Kirchengesanges*.

— Conformément à une résolution admise au Congrès international de philosophie tenu à Heidelberg en 1908, il va paraître prochainement à la librairie universitaire de Heidelberg une Revue bibliographique annuelle des publications philosophiques (*Die Philosophie der Gegenwart. Eine internationale Jahresübersicht*). Parmi les diverses sections que comprendra ce répertoire, l'historien de l'Église pourra surtout consulter celles qui concernent l'histoire de la philosophie et la philosophie de la religion. On nous promet, outre les renseignements bibliographiques ordinaires, un court résumé des travaux annoncés et des critiques dont ils ont été l'objet.

Digitized by Google

— Le *Verein für Geschichte und Altertumskunde*, le *Verein für das historische Museum* et la *Numismatische Gesellschaft* de Francfort-sur-le-Mein font paraître, chez H. Minjon à Francfort, une revue trimestrielle *Alt-Frankfurt. Vierteljahrschrift für seine Geschichte und Kunst* consacrée à l'histoire, la préhistoire et l'archéologie de la ville et qui publiera les rapports et les communications des comités de ces diverses sociétés et, à l'occasion, des autres sociétés historiques de la ville.

— Le 25 février dernier, M. F. W. K. Müller a entretenu l'Académie royale des Sciences de Prusse de ses études sur le manichéisme et lui a présenté la traduction d'un fragment considérable de cosmogonie, d'un récit manichéen sur la mort de Mani et d'un extrait des lettres de Mani.

Dans cette séance, l'Académie a nommé membres correspondants de la Classe de philosophie et d'histoire, MM. M. Hollaux, directeur de l'École française d'Athènes et H. Hjärne, professeur d'histoire à l'université d'Upsala.

Le 11 mars, M. Harnack s'est encore occupé du prétendu concile d'Antioche en 324-325 (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 616). Il a prouvé à nouveau que ce concile n'a pas eu lieu, en réfutant l'argumentation de M. Schwartz dans les *Nachrichten der k. Gesellsch. der Wissensch. zu Göttingen* (Phil.-hist. Klasse, 1908, p. 305-374).

Le même jour, M. Lenz a lu une communication de M. P. Ritter sur deux lettres de Leibniz récemment découvertes. La seconde, dont l'original se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de M. J. Pierpont Morgan à New-York, fut adressée le 20 septembre 1702 au cardinal Norisius, président de la Congrégation établie par Clément XI pour la réforme du calendrier, pour lui proposer un projet de réforme émanant de Samuel Reyher et Jean Tidius de Kiel.

A la séance de la Classe de philosophie et d'histoire, M. Burdach s'est occupé, le 6 mai, de la tradition manuscrite des lettres de Cola di Rienzo, et M. Schäfer, le 27 mai, de l'attitude de Grégoire VII dans la querelle des investitures.

— *Nominations.* — M. A. Steinmann, *Privatdozent* à l'université de Breslau, est nommé professeur extraordinaire d'exégèse du Nouveau Testament au Lyceum Hosianum de Braunsberg.

M. P. Dausch, professeur extraordinaire du Nouveau Testament au lycée de Dillingen, est promu à l'ordinariat.

A l'université d'Erlangen, M. T. Zahn, professeur de théologie du Nouveau Testament, prend son émeritat à la fin de cette année. Il sera remplacé par M. P. Ewald, professeur ordinaire de théologie systématique à la même université, dont la chaire passera à M. W. Hunzinger. — A la même université, MM. A. Schulten, professeur extraordinaire d'histoire ancienne, et G. Beckmann, professeur extraordinaire d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne, sont promus à l'ordinariat.

La Société royale des Sciences de Goettingue a élu comme membre ordinaire, M. K. Brandi, professeur ordinaire d'histoire du moyen âge et

Digitized by Google

d'histoire moderne à l'université de la ville, et comme membre correspondant, le professeur F. LIEBERMANN, de Berlin.

M. W. STAERK a été nommé docteur *honoris causa* de la faculté de théologie de Iéna.

A l'université de Leipzig, M. A. DOREN, *Privatdozent* pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, est nommé professeur extraordinaire.

M. E. VON OTTENTHAL, professeur ordinaire à l'université de Vienne, a été nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Munich.

A l'université de Munster, M. M. MEINERTZ, professeur extraordinaire au lycée de Braunsberg, remplace Mgr Bludau comme professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament, et M. J. GREVING, *Privatdozent* à la faculté de théologie catholique de Bonn, remplace M. Pieper comme professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique.

M. A. KOPP, bibliothécaire à la bibliothèque royale de Berlin, passe à celle de Marbourg. — M. BLEICH, bibliothécaire à la bibliothèque de l'université de Berlin, passe à la bibliothèque royale. — A la bibliothèque de l'université de Berlin. M. LÖWE, aide-bibliothécaire, est nommé bibliothécaire.

M. H. SCHNORR VON CAROLSFELD est nommé directeur de la bibliothèque de l'État à Munich. A la même bibliothèque, M. J. AUMER, *Oberbibliothekar* a pris sa retraite et est remplacé par M. KOESSLER. Le bibliothécaire G. LEIDINGER est aussi nommé *Oberbibliothekar*.

M. G. WOLFRAM est nommé directeur de la bibliothèque de l'université de Strasbourg.

— *Décès.* — M. A. SCHULTZ, professeur émérite d'histoire de l'art à l'université allemande de Prague, mort à Munich, le 11 mars, à l'âge de 71 ans. Il a écrit notamment une *Einführung in das Studium der neueren Kunstgeschichte* (Prague, 1886-1887).

M. R. MAHRENHOLZ, mort à Dresde le 14 mars, à l'âge de 60 ans. Il a écrit : *Geschichte der ersten franzoesischen Revolution, 1789-1795* (Leipzig, 1888) ; *Jean-Jacques Rousseau. Leben, Geistesentwickelung und Hauptwerke* (Leipzig, 1889), etc. Il était aussi très versé dans l'histoire de la littérature romane et a publié plusieurs ouvrages sur Molière, Fénelon, Voltaire.

M. P. VON STAELIN, ancien directeur des archives royales du Wurtemberg, mort à Stuttgart, le 2 avril, à l'âge de 68 ans. Il a écrit une histoire du Wurtemberg et édité plusieurs volumes du *Württemberg. Urkundenbuch.*

M. E. AUS'M WEERTH, ancien directeur du musée provincial rhénan, mort le 23 mars à Bonn, à l'âge de 80 ans. Ce savant archéologue s'est occupé en particulier des monuments artistiques de Cologne (*Mosaikboden von St. Gereon zu Coeln ; Wandmalereien des christlichen Mittelalters zu Coeln*, etc.).

M. B. NIEHUES, professeur ordinaire d'histoire à l'université de Munster, mort le 26 avril.

M. K. LOHMEYER, professeur extraordinaire d'histoire du moyen âge à l'université de Koenigsberg, mort le 15 mai.

M. G. M. DREVES, mort le 1er juin. Il éditait les *Analecta hymnica medii aevi*. Inutile d'énumérer ici toutes ses publications dont un grand nombre a été renseigné dans notre bibliographie.

Digitized by Google

M. G. von Laubmann, directeur de la bibliothèque royale de Munich, mort le 6 juin, à 66 ans.

M. J. Sepp, professeur émérite d'histoire, mort à Munich le 5 juin, à l'âge de 92 ans.

Le professeur Buchwald, de Breslau, dont nous signalions dans notre dernière chronique (p. 416-417) l'étude sur le Sacramentaire léonien.

M. M. Glossner, mort à Munich, le 3 avril, à l'âge de 73 ans. Il collaborait activement au *Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie* et a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de la philosophie, entre autres : *Savonarola als Apologet und Philosoph* (Paderborn, 1898).

M. P. Horn, professeur extraordinaire de langues orientales à l'université de Strasbourg. Il a publié, en 1906, une *Geschichte der persischen Literatur* et aussi les chapitres relatifs aux littératures persane et turque dans la *Kultur der Gegenwart* de M. P. Hinneberg (Ire partie, section 7 : *Die orientalischen Literaturen*).

Angleterre, Écosse, Irlande. — Les dictionnaires de la Bible se multiplient dans les pays de langue anglaise. La vogue est maintenant au dictionnaire en un volume, de prix modéré, *combining modern Research with ancient Faith*. Le Rév. W. C. Piercy en publie un chez John Murray, à Londres, au prix de 21 sh. MM. M. W. Jacobus, E. W. Nourse et A. C. Zenos un autre à New-York, chez Funk et Wagnalls (25 sh.). Enfin nous avons déjà annoncé, en janvier, comme sur le point de paraître, le nouveau dictionnaire du Dr J. Hastings, publié, celui-ci, par T. et T. Clark, à Édimbourg. Il ne comprend pas, comme ses deux rivaux, d'illustrations ; mais on y trouve quatre bonnes cartes et un texte plus abondant, et il ne coûte que 20 shillings. Voici les principaux articles qui se rapportent au Nouveau Testament avec les noms d'auteurs : *English versions*, *Vulgate*, *Text of the N. T.* (Dr Kenyon); *Chronology of N. T.*, *Gospels*, *Acts*, *I Corinthians* (Bishop of Moray) ; *Holy Spirit*, *Eucharist* (Dr Simpson) ; *Jesus Christ* (Prof. Paterson); *Priest*, *Communion*, *Laying on of hands*, *Christianity* (Dr Lambert) ; *Eschatology*, *Parousia* (Dr Shailer Smith).

A History of the Doctrine of the Holy Eucharist, du Rév. Darwell Stone (Londres, Longmans, 1909, 2 vol. de xii-410 et x-664 p. Pr : 30 sh.), rendra service à plus d'un travailleur à cause des nombreuses et larges citations des Pères, des livres liturgiques et des théologiens, qui y sont insérées. Ces citations sont faites en anglais ; mais de bonnes références permettent de se reporter facilement aux textes originaux. L'auteur s'est contenté de réunir les passages cités les uns aux autres par de sobres considérations personnelles. Le second volume va de la Réforme jusqu'à nos jours, jusqu'aux travaux de MM. Pourrat, Tixeront et Batiffol, pour la France ; jusqu'au *Report of Royal Commission on Ecclesiastical Discipline* (1906), pour l'Angleterre. L'ouvrage est, on le voit, *up to date*.

On se demande, dès les premières lignes de l'introduction de *Religio Scotica, its Nature as traceable in Scotic saintly tradition* (Édimbourg,

Digitized by Google

1909, VIII 233 p.), comment l'auteur de ce livre, M. ROBERT CRAIG MACLAGAN, a eu l'audace de porter un pareil défi à l'histoire et au sens commun. La thèse de l'auteur est celle-ci : Il a existé une religion scotique, tout comme il existe une religion chrétienne. Cette religion des Scots se caractérise par le culte des ténèbres. Les preuves en sont multiples. Prenez le terme *Scotoi* : n'a-t il pas désigné, en Crète, des enfants condamnés à vivre dans le gynécée — par conséquent dans les ténèbres — jusqu'à l'âge d'homme? Les Gaëls sont originaires d'Égypte; ils en sortirent vers le temps de l'Exode : or, chacun sait que la neuvième plaie d'Égypte consista en des ténèbres épaisses qui couvrirent l'Égypte pendant trois jours. L'ancêtre éponyme des Gaëls n'était-elle pas, de plus, Scota, fille de Pharaon, dont le nom est évidemment apparenté à celui de la Scotia d'Hésychius (?), la déesse de la nuit, etc. Après la soi-disant conversion des Scots au Christianisme, la même *religio Scotica* se perpétue de plus belle. Il faut être bien naïf pour ne pas s'en convaincre. Les Irlandais vénèrent S. Ciaran de Saigher et Ste Brigit. Mais Ciaran signifie « le noir » et le père de Brigit fut Dubthach, « le noir, le sombre ». En voilà assez : nous n'accorderons pas plus de temps ni d'espace à d'aussi stupéfiantes élucubrations. Pour en arriver là, M. Maclagan a mis a contribution la linguistique, l'épigraphie, la mythographie, l'archéologie, etc., tous les dialectes celtiques, le grec, le latin, le français, etc. Il a compulsé maints ouvrages, jusqu'à l'*Alteeltischer Sprachschatz* du Dr A. Holder! Pour comble de comique, toutes ces fuligineuses extravagances ont été répertoriées avec le plus grand soin dans un index de près de 3000 mots !

Les deux premiers volumes d'une collection nouvelle de *Handbooks of English Church History*, publiée par la maison Methuen de Londres, sous la direction du Rév. JOHN HENRY BURN, out vu le jour. Le premier va des origines à l'an 800 ; il a pour titre *The Foundations of the English Church* (XII-226 p., 1909) et pour auteur le Rév. J. H. MAUDE. Le second nous conduit jusqu'en 1135 ; il est du Rév. C. T. CRUTTWELL, et s'intitule *The Saxon Church and the Norman Conquest* (XXI-268 p., 1909). Chaque volume se vend 2 sh. 6 d. Cette série n'a pas, semble-t-il, de prétention scientifique: elle est visiblement destinée au public ordinaire. Les sujets qui appellent généralement la controverse, y sont traités avec la modération habituelle aux écrivains de la Haute Église. Quatre volumes suivront. Ils paraîtront respectivement sous les noms de MM. A. C. JENNINGS, HENRY GEE, BRUCE BLAXLAND et ALFRED PLUMMER. Ce dernier clôturera la série avec *The English Church in the Eighteenth Century*.

Les *Saint-Andrews University Publications*, *Nr V*, renferment un travail du Prof. W. M. LINDSAY, *Contractions in early Latin minuscule Manuscripts* (Oxford, 1908, 54 p.), qui sera lu avec profit par tous ceux qui s'occupent de paléographie latine. L'auteur y montre quelle importance a, pour la détermination de la date des manuscrits, la connaissance de l'histoire des abréviations. Il s'occupe de plus de cent mots empruntés à un grand nombre de manuscrits des VIIIe et IXe siècles, tant insulaires que continentaux. C'est

Digitized by Google

un précieux complément aux belles recherches de Ludwig Traube sur les écritures du haut moyen âge.

J'ai sous les yeux un tirage à part d'une étude du Right Rev. Dom Gasquet, *Books and Bookmaking in early Chronicles and Accounts*, lue le 19 novembre 1906 devant la *Bibliographical Society* de Londres, mais imprimée en 1909 seulement dans les *Transactions* de cette société (22 p.).

La bibliothèque du doyen et du chapitre de Westminster Abbey ne possède plus qu'une collection de manuscrits peu importante. Cette bibliothèque, d'abord dispersée à la dissolution du monastère, a été fort éprouvée par un incendie en 1694. Néanmoins il a paru utile d'ouvrir la nouvelle collection entreprise par l'*University Press* de Cambridge, *Notes and Documents relating to Westminster Abbey*, par un volume sur *The Manuscripts of Westminster Abbey* (1909, 108 p.), dû à la savante collaboration du doyen de Westminster, le Dr J. Armitage Robinson, et du prévôt de King's College, Cambridge, M. Montague Rhodes James, érudit et bibliographe bien connu. Cinq chapitres : 1° la fabrication et le soin des livres à Westminster Abbey de 1160 à 1660; 2° les restes de l'ancienne bibliothèque monastique ; 3° les manuscrits de la bibliothèque du chapitre de 1623 à 1694 ; 4° les manuscrits actuellement conservés dans cette bibliothèque; 5° description des cartulaires de Westminster.

La *Clarendon Press* d'Oxford a publié, sous le titre de *Welsh Mediaeval Law*, le texte des lois de Howel le Bon, d'après un manuscrit du British Museum (Harl. 4353) du XIIIe siècle, avec introduction, glossaire et table analytique par M. A. W. Wade-Evans, de Jesus College. La législation d'Howel Da († 950) fut en vigueur dans la principauté jusqu'au jour où Édouard Ier († 1307) y introduisit les lois anglaises. Elle est utile à connaître, même pour qui ne veut s'occuper que de l'histoire religieuse du pays de Galles. Jusqu'ici la meilleure édition des lois galloises était celle d'Aneurin Owen (1841), pesant volume in-folio, de 44 shillings. Le livre de M. Wade-Evans, scientifiquement supérieur, est d'un format maniable et ne coûte que 8 sh. 6 d.

L'*Athenaeum* du 8 mai 1909, p. 556-557, critique et complète le livre, d'ailleurs précieux, de Miss Eleanor P. Hammond, *Chaucer, a Bibliographical Manual* (Londres, 1908. Pr : 12 sh. 6 d.).

Mgr Bernard Ward a retracé une phase jusqu'ici mal étudiée de l'histoire du catholicisme en Angleterre dans *The Dawn of the Catholic Revival in England, 1781-1803* (2 vol. Londres, Longmans, 1908, 370 et 316 p., et 28 illustr. Pr. 25 sh.). Trois séries de faits dominent cette période : 1° l'influence exercée par les prêtres français émigrés ; 2° les luttes intestines des catholiques anglais, divisés en Cisalpins et Ultramontains; 3° la conquête laborieuse des premières libertés jusqu'au second Acte d'Émancipation (1803). Mgr Ward a mis en œuvre des matériaux nouveaux tirés des archives épiscopales de Clifton et de Westminster. Il est regrettable qu'il se soit contenté de puiser seulement à ces deux sources, qu'il n'ait point

Digitized by Google

mis également à contribution les archives des autres diocèses anglais, celles du Vatican et de la Propagande. En ce qui concerne les imprimés, la bibliographie est peu soignée, comme il arrive trop souvent, en ce pays, pour les publications de ce genre.

Actuellement on parle beaucoup de réformes dans la vénérable cité d'Oxford. Le chancelier de l'Université, lui-même, va de l'avant. Il expose les desiderata de l'Université dans un volume intitulé : *Principles and Methods of University Reform, being a letter addressed to the University of Oxford* (Clarendon Press, 1909). Les points abordés par LORD CURZON sont les suivants : 1° constitution de l'Université ; 2° admission des étudiants pauvres ; 3° systèmes de bourses, d'*exhibitions* et de *fellowships* ; 4° examens ; 5° relations des collèges avec l'Université ; 6° organisation de l'enseignement ; 7° revenus et administration financière de l'Université ; 8° les pouvoirs exécutifs du gouvernement universitaire ; 9° encouragement des recherches personnelles ; 10° grades universitaires pour les femmes. Le conseil de l'Université semble disposé à accepter la plupart des réformes proposées par le chancelier ; mais aucun changement ne se fera qu'après mûr examen et vote du parlement.

Un volume de mélanges renfermant 31 mémoires et une bibliographie des œuvres de M. JOHN WILLIS CLARK a été offert à ce savant *Cambridgeman* le 24 juin, à l'occasion du 76e anniversaire de sa naissance. M. Clark est l'auteur de *Libraries in the Mediaeval and Renaissance Periods* (1894), de *Care of Books* (1901. 2e éd. 1902) et d'autres ouvrages estimés. Il remplit actuellement les fonctions d'archiviste de l'université de Cambridge.

L. G.

— *Nominations.* — Le conseil de Selwyn College, de Cambridge, a élu comme principal en remplacement du Rév. RICHARD APPLETON décédé, le Dr J. O. F. MURRAY.

M. E. BARKER, ex-fellow de Merton College, a été appelé à remplacer M. William Holden Hutton comme *lecturer* d'histoire moderne à St-John's College, Oxford.

Trinity College, de Dublin, vient, pour la première fois, d'adjoindre à son corps enseignant un professeur féminin, Miss CONSTANTIA MAXWELL, professeur suppléant d'histoire moderne.

Le Dr ANDREW MARTIN FAIRBAIRN, personnalité théologique fort en vue à Oxford, vient de quitter Mansfield College, dont il était le principal depuis sa fondation en 1886. Le 4 novembre dernier, ses anciens élèves lui dédièrent un recueil commémoratif de son 70e anniversaire, *Mansfield College Essays*, qui comprend notamment les travaux suivants : *The Eucharist in the Early Church* (Prof. BARKET) ; *The Person of Christ in the Revelation of St John* (Prof. PEAKE); *English versions and The Text of the O. T.* (Prof. G. B. GRAY). Le volume contient, en outre, une bibliographie des œuvres du Dr Fairbairn.

L. G.

— *Décès.* — Le 1er mars, le Rév. RICHARD APPLETON, principal de Selwyn College, Cambridge, et *fellow* de Trinity College, dans la même ville.

Digitized by Google

Le 3 mars, à Redhill, le Rév. NATHANIEL DIMOCK, auteur de *Vox Liturgiae Anglicanae* (histoire du Prayer book et des controverses eucharistiques qu'il a suscitées), de *The Christian Doctrine of Sacerdotium* et de *The Doctrine of the Death of Christ.*

Le 22 mars, à Londres, le Dr CHARLES HENRY HAMILTON WRIGHT, orientaliste, critique et controversiste, né en 1836 à Dublin. Il laisse notamment: *Writings of Saint Patrick* (3e éd. 1896); *Roman Catholicism examined in Light of Scripture* (3e éd. 1903); *Service of the Mass in Greek and Roman Churches* (1898); *Genuine Writings of St Patrick with Life* (1902).

Le 24 mars, à Lichfield, le doyen HERBERT MORTIMER LUCKOCK, à qui l'on doit *Studies in the History of the Book of Common Prayer* (1882), *The History of the Church of Scotland* (1893), *The History of Marriage* (1894).

Le 13 avril, à Londres, à l'âge de 79 ans, l'éminent celtiste, WHITLEY STOKES. Il vécut de 1862 à 1882 aux Indes où il remplit diverses fonctions administratives et judiciaires et s'occupa de codifier les lois civiles et pénales du pays. Né à Dublin, il prit goût de bonne heure aux études celtiques. Dès avant son départ pour l'Inde, il avait donné diverses éditions de textes. En 1866, il faisait imprimer à Calcutta ses *Goidelica or notes on the Gaelic mss. preserved at Turin, Milan, Berne, etc...*, le recueil de textes de vieil irlandais le plus important qui ait vu le jour depuis l'apparition de la *Grammatica celtica* de Zeuss (Lipsiae, 1853) Il fit éditer, dans la même ville, *Three middle Irish Homilies, or the Lives of St Patrick, Brigit and Columba* (1877) et *The Irish passages in the Stowe Missal* (1881), ce dernier travail republié en 1882 dans la *Zeitschrift f. vergleich. Sprachforschung* de Kuhn (t. XXVI, p. 497-519). La liste des publications de cet infatigable travailleur intéressant les études d'histoire ecclésiastique, parues dans divers périodiques allemands, anglais, français et irlandais, couvrirait presque une page de cette revue. Nous ne pouvons indiquer que ses principaux ouvrages. Non content d'être un linguiste d'un savoir incontesté, il tint à livrer aux travailleurs, folkloristes, archéologues, historiens, des textes munis de traductions, d'éclaircissements, de glossaires et de tables d'une richesse et d'une commodité admirables. Citons : 1° *The Martyrology of Gorman* (Londres, 1895); 2° *The Martyrology of Oengus the Culdee* (Londres, 1906. Cf. RHE. 1906, t. VII, p. 183-184), ces deux volumes dans la collection Henri Bradshaw; 3° *The Tripartite Life of Patrick with other documents relating to that Saint* (Londres, 1887), deux volumes des *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores*; 4° *Lives of Saints from the Book of Lismore* (Oxford, 1890, dans les *Anecdota Oxoniensia*); 5° *Thesaurus Palaeohibernicus, a collection of Old-Irish Glosses, Scholia, prose and verse* (Cambridge, 1901 et 1903, 2 vol. en collaboration avec feu John Strachan. Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 183-184). En 1900, huit philologues allemands lui offrirent un volume de mélanges, *Festschrift Whitley Stokes zum 70 Geburtstage am 28. II. 1900 gewidmet*, (Leipzig, 1900) : et, la même année, la *Revue celtique* donna son portrait, en tête de son 21e volume. La haute droiture, l'activité et l'obligeance de l'homme sont connues de tous ceux qui ont été en relation avec lui et qui ont bénéficié de son commerce

Digitized by Google

Au commencement d'avril, à Ongar (Essex), le Rév. FRÉDÉRIC SCHILLER MAY, né à Tewkesbury en 1832, qui fit de persévérants efforts pour réaliser l'intercommunion des églises d'Angleterre et de Scandinavie. Il a publié *Vindication of Apostolic Succession of Church of Sweden* (1862), *On Intercommunion of Anglican and Scandinavian churches* (1865).

En mai, à Londres, M. R. NISBET BAIN, du département des imprimés du British Museum. Il s'était consacré à l'étude de l'histoire scandinave et slave. Ses ouvrages les plus appréciés sont : *The Pupils of Peter the Great, 1697-1740* (1897) ; *The Daughter of Peter the Great, a history of Russian Diplomacy under the Empress Elisabeth Petrovna, 1741-62* (1899) ; *A history of Muscovite Civilisation and the Rise of the Modern Russian State* (1905). On lui doit de nombreuses traductions d'ouvrages russes, ruthènes, roumains, hongrois, suédois, danois et finnois. L. G.

Dans le courant du mois de mai, le Rév. M. DODS, principal de l'United Free Church College d'Édimbourg et professeur de langue et de littérature du N. T. Il a commenté le quatrième évangile dans *The Expositor's Bible* (1892) et dans *The Expositor's Greek Testament* (1897).

Le 20 mars, M. F. G. HILTON, président de l'*Egypt Exploration Fund* et vice-président de la *Society of biblical Archaeology*.

Le 15 juillet, à Storrington, l'ex-père TYRRELL, dont on sait le rôle dans la question moderniste. Le P. Tyrrell n'avait pas les qualités de l'historien et ne s'est jamais occupé d'histoire. Protestant converti, il a publié des tracts et des ouvrages apologétiques et mystiques qui ont eu un grand retentissement et qui ont été cause de ses démêlés avec l'autorité ecclésiastique. Le P. Tyrrell est mort sans avoir fait de rétractation publique de ses erreurs.

Autriche-Hongrie. — Le second volume des œuvres de polémique religieuse de saint Augustin dirigées contre les Donatistes, publié par M. PETSCHENIG dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* suit de très près le tome Ier édité l'année passée (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 840). Ce nouveau volume (*S. Aurelii Augustini opera. Sect. VII, pars II : Scriptorum contra Donatistas pars II.* Vienne, Leipzig, 1909. In-8, xv-600 p. M. 20) comprend trois œuvres : *Contra litteras Petiliani libri tres, epistula ad catholicos de secta Donatistarum, contra Cresconium libri quattuor*. L'édition est faite avec tout le soin désirable ; l'auteur y a joint un précieux index des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament utilisés par saint Augustin.

M. AD. BACHMANN a soumis à un nouvel examen la chronique de l'abbaye bohémienne de Sazawa composée au XIIe siècle (*Das Geschichtswerk des Klosters Sazawa*, dans le *Zeitschrift des deutschen Vereines für die Geschichte Mährens und Schlesiens*, 1909, t. XIII, pp. 25-59). Dans une étude parue en 1901 dans les *Mitteilungen* de l'Institut historique de Vienne, il avait déjà montré que, contrairement à l'opinion courante, il y a lieu de distinguer, dans cette chronique monastique, la part de plusieurs auteurs

Digitized by Google

qui n'étaient pas tous contemporains. M. Bachmann répond dans le présent article aux objections soulevées par M. V. Novotny, en indiquant les six éléments distincts qui ont été fondus dans la compilation : 1) une ancienne légende de S. Procope, composée avant 1095; 2) des annotations monastiques servant de source à la *Vita Bozetiechi* et à la *Vita Diethardi;* 3) un grand nombre de notices extraites d'obituaires de Sazawa et de Brewnow; 4) un récit historique de 1126; 5) des narrations et notes d'un moine de Sazawa, contemporain de l'abbé Silvestre, qui écrivit entre 1156 et 1161 et est l'auteur présumé des *Vitae Viti* et *Emmerani;* 6) des notices sur les événements de 1162-1163, de 1173, et la *Vita Reginhardi.*

Le ms. latin 5064 de la Bibliothèque impériale de Vienne (du début du xve siècle) contient une pièce curieuse, parmi des documents inédits relatifs au schisme d'Occident (fol. xxii-xxv); elle a été récemment publiée et commentée par le D^r Fr. Bliemessrieder dans les *Mitteilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen* (T. XLVII, 1909, p. 375-405) sous le titre : *Eine von den Kreisen des Hofes Kaiser Karls V inspirierte Verteidigung der Wahl Urbans VI* (1379). C'est une lettre (incomplète) où la validité de l'élection du pape Urbain VI est chaudement défendue par des arguments théologiques, historiques et de discipline ecclésiastique. On ne sait ni la date ni le lieu précis de composition et encore moins le nom de l'auteur; d'après M. Bliemessrieder, la missive a été écrite en juillet-août 1379 par un chartreux de Prague resté inconnu; il a dû être assez cultivé et lié d'amitié avec des personnages de l'entourage immédiat du pape et de l'empereur. Il est donc probable que les idées du chartreux reflètent assez fidèlement celles qui avaient cours dans les milieux officiels à Prague. La lettre anonyme est, en réalité, une réponse destinée à combattre un libelle, une *cedula*, fort répandue alors en Allemagne, où Urbain VI est présenté sous un jour défavorable et où sont exaltés les mérites de Clément VII.

On trouvera un excellent guide des archives de la province de Moravie à Brünn, dans le petit volume publié par l'archiviste M. B. Bretholz : *Das Mährische Landesarchiv, seine Geschichte, seine Bestände* (Brünn, 1908. In-4°, x-162 p.). L'auteur s'étend longuement sur le sort des archives moraves depuis le moyen âge (elles furent établies à Brünn en 1658); sur le classement et les travaux entrepris dès 1839 par des savants tels que Boczek, Napp, Dudik, Chytil, Brandl; sur la description du dépôt, etc. Ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique, mettront particulièrement à contribution cette publication qui fournit de précieux renseignements sur les archives des anciennes communautés religieuses de la province. H. N.

— A signaler dans le deuxième volume 1909 des *Zapiski* de la Société ruthène des Sciences de Lemberg (dite Société *Chevtchenko*), deux travaux importants sur l'histoire de l'Église ruthène uniate. Le premier, du professeur Bogdan Butchinsky *(Studii z istorii tzerkovnoi unii.* « Études sur l'histoire de l'Union ». T. LXXXVIII, p. 5-22), est une biographie détaillée et bien

Digitized by Google

conduite de Grégoire, métropolite de Kiev et Halitch (1458-1472), bulgare de naissance, consacré à Rome en 1458 par Grégoire IV Mammas, patriarche de Constantinople. Dans l'histoire de l'Union, ce métropolite continua les bonnes traditions du cardinal Isidore et resta toujours fidèle au Saint-Siège.

Nous devons à M. Michel Zubrycki, l'édition d'une série de documents latins, ruthènes et polonais, puisés dans les archives des consistoires ruthènes : *Pritchinki do istorii russkago dukhovenstva v Galitchini vid 1820 do 1853* (Contributions à l'histoire du clergé ruthène en Galicie depuis 1820 jusqu'à 1853. *Ibid.*, p. 118-158). Ces pièces jettent une nouvelle lumière sur les conditions religieuses et morales du clergé ruthène dans la première moitié du XIXe siècle. Nous ne pouvons que féliciter la Société Chevtchenko de consacrer son activité à la publication de nombreux documents sur l'histoire de l'Église uniate en Pologne et en Russie. Il est à souhaiter que le Gouvernement autrichien accorde aux Ruthènes une université à Lemberg; ce serait donner un nouvel essor à leur travail *scientifique*.

En 1904, le professeur Thadée Wojciechowski a publié, à Cracovie, des « Esquisses historiques sur la Pologne au XIe siècle » (*Szkice historyczne jedynastego wieku*), ouvrage qui fut jugé digne d'un prix par l'Académie des Sciences de Cracovie. Dans cet ouvrage (p. 289-342), le savant historien déclare que S. Stanislas, évêque de Cracovie, tué le 11 avril 1079 dans l'église Saint-Michel à Skalka par ordre de Boleslas II le Brave, roi de Pologne, s'était rendu coupable de trahison envers celui-ci. Son martyre serait donc une légende qui aurait pris naissance lors de la translation des dépouilles mortelles du Saint, en 1088, de l'église Saint-Michel à la cathédrale de Cracovie (Wawel). Le prof. Wojciechowski tire surtout parti d'un texte de Gallus, chroniqueur polonais du XIe siècle, où l'on lit cette phrase : *Neque enim traditorem episcopum excusamus, neque regem vindicantam sic se turpiter commendamus* (*Fontes rerum polonicarum*. T. I. Lemberg, 1889, p. 36). Ce texte est confirmé par l'autorité de l'évêque Vincent Kadlubek, fameux chroniqueur du XIIe-XIIIe siècle. D'après le prof. Wojciechowski, ces témoignages ne laissent aucun doute sur la trahison du saint évêque, qui s'était rangé du côté de Vladislas Herman, duc de Cracovie, contre le roi Boleslas. S. Stanislas ne serait donc pas un martyr, mais un délinquant politique, qui a expié sa faute par la mort. — L'hypothèse du professeur Wojciechowski a déplu aux catholiques polonais qui professent la plus grande vénération pour le saint évêque martyr. Plusieurs écrivains ont donc essayé de déterminer le sens que Gallus attache au mot *traditor*, dans le passage en question. Le *Przeglad Powszechny* (Revue universelle) des Jésuites de Cracovie a publié, sur cette polémique, une série d'articles dus aux meilleurs historiens et philologues catholiques de la Pologne : *W sprawie sw. Stanislawa* (La question de S. Stanislas. T. CI, 1909, p. 7-24; 196-201; 370-381; T. CII, p. 37-47). Le travail le mieux conduit est celui du professeur A. Miodonski, qui dépense une grande érudition philologique à montrer que le mot *traditor* doit s'entendre dans le sens du verbe grec παραδιδόναι (convaincre quelqu'un, faire des remarques à quelqu'un) et qu'il signifie les reproches faits par le saint évêque au roi

Digitized by Google

Boleslas à cause de ses mœurs corrompues. Cette explication ne ralliera pas sans doute tous les suffrages. Quoi qu'il en soit, les divers articles publiés par le *Przeglad powszechny* ne sont pas sans valeur pour la biographie du saint évêque.

Dans l'histoire de l'Église catholique en Pologne, Paul Tarlo, chanoine de Cracovie, consacré archevêque de Léopol (Lemberg) en 1562 et mort en 1565, s'est fait remarquer par la hardiesse de ses idées libérales et par ses plans de réforme. On lui attribue le projet de la fondation d'une Église polonaise-slave et l'on assure qu'il chargea le chanoine Jean Trzcian (*Arundinensis*) de traduire en polonais le rituel latin. Sur la vie et les idées religieuses de ces deux réformateurs, on consultera avec profit la savante monographie que le Dr Jean Fijalek vient de publier, dans le *Pamietnik literacki* (Mémoires littéraires) de Lemberg, sous le titre : *Modernisci katoliccy Kosciola Lwowskiego w wieku XVI* (Les modernistes catholiques de l'Église de Léopol au xvie siècle. 1908, VII, p. 8-56; 395-429, à continuer). Le chanoine Fijalek, professeur à l'université de Lemberg, passe à bon droit pour le meilleur historien du catholicisme en Pologne, et le présent travail, où il fait revivre à nos yeux une période peu connue de cette histoire, ne peut que confirmer sa réputation. L'auteur y trace, de main de maître, un tableau fidèle du mouvement des idées religieuses en Pologne dans la seconde moitié du xvie siècle et de l'influence que l'humanisme et la Réforme y exercèrent sur le catholicisme. Il a puisé ses matériaux aux meilleures sources et utilisé bien des pièces inédites des archives polonaises. C'est ainsi notamment qu'il a pu mettre en lumière la physionomie morale et les talents diplomatiques de Mgr Bérard Bongiovanni, évêque de Camerino, que Pie IV envoya comme nonce à la cour de Pologne en 1560.

Signalons, dans le même recueil, l'étude de Jean Pawlikowski sur les *sources et les relations réciproques du towianisme et du mysticisme de Slowacki* (VII, p. 90-122-515-523). L'auteur analyse les théories mystiques du grand poète polonais Slowacki, en les rattachant aux premières sources védiques, au néoplatonisme et à la philosophie de la Renaissance.

Le P. L. Fridrich, S. J., a publié le 3e volume de son « Histoire des images miraculeuses de la Sainte-Vierge en Pologne » (*Historye cudownych obrazow N. Maryi Panny w Polsce*. Cracovie, 1908. In-8, 439 p.). L'ouvrage a un caractère plus populaire que scientifique; c'est cependant une bonne contribution à la bibliographie du culte de la Sainte Vierge en Occident. L'auteur y retrace l'histoire de 107 de ces images, dont 19 appartiennent au diocèse de Varsovie, 18 à celui de Plock, 27 à celui de Wloslavek, 19 à celui de Kielce, 9 à celui de Sandomir, 10 à celui de Lublin, et 5 à celui de Sejni. A. Palmieri, O. S. A.

— La direction de l'*Anthropos* (Cf. RHE. 1906, t. VII, p. 717-718) a entrepris la publication d'une collection de monographies ethnologiques qui paraîtra sous le titre de *Bibliothèque Anthropos*. Le premier fascicule, dû au P. J. Meier, M. S. C., est intitulé : *Mythen und Erzählungen der Küstenbewohner der Gazelle-Halbinsel* (*Neu-Pommern, Südsee*).

Digitized by Google

— *Nominations.* — M. A. Musil, professeur ordinaire à la faculté de théologie d'Olmutz, est nommé professeur ordinaire des sciences auxiliaires bibliques et de langue arabe à l'université de Vienne. — A la même université, M G. Turba, *Privatdozent* pour l'histoire moderne et l'histoire d'Autriche, est nommé professeur extraordinaire, et R. M. Knopf, professeur extraordinaire d'exégèse du Nouveau Testament, est promu à l'ordinariat.

M. S. Steinherz, professeur extraordinaire, des sciences auxiliaires de l'histoire à Prague, est promu à l'ordinariat.

M. G. Winter, directeur des archives de l'État à Vienne, a pris sa retraite.

— *Décès.* — M. J. von Kelle, ancien professeur de littérature allemande à l'université de Prague, à qui l'on doit une *Geschichte der deutschen Literatur von der aeltesten Zeit bis zum dreizehnten Jahrhundert.*

M. A. Rezek, historien tchèque, professeur émérite d'histoire d'Autriche à l'université tchèque de Prague, mort à Prague, au commencement de février, qui a écrit entre autres une Histoire de la Bohême et de la Moravie pendant la période moderne.

M. F. Wickhoff, professeur ordinaire d'histoire de l'art à Vienne, mort le 6 avril, à Venise, à l'âge de 57 ans. C'est lui qui créa en 1904 les *Kunstgeschicht. Anzeigen* publiées en annexe aux *Mitt. des Inst. für oesterr. Geschichtsforschnng.*

Belgique. — M. l'abbé J. Lebon, déjà bien connu des lecteurs de la RHE., vient de présenter à la Faculté de théologie de Louvain, une remarquable dissertation doctorale intitulée : *Le monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'église jacobite* (Louvain, J. Van Linthout, 1909. In-8, xxxvi-574 p.).

L'auteur a envisagé sous tous ses aspects la première résistance monophysite au concile de Chalcédoine. Le travail se divise de la sorte en trois parties. Dans la première, l'étude historique, qui se sudivise suivant les changements politiques, M. Lebon a surtout examiné les difficultés dans les pays orientaux, où les luttes prirent et conservèrent un caractère proprement religieux. Des documents inédits lui ont permis de préciser ou de corriger plus d'un point d'histoire. Dans l'étude littéraire, on trouve, en quatre chapitres, l'examen des questions critiques qui se rapportent aux écrits de Dioscore d'Alexandrie, de Timothée Aelure, de Philoxène de Mabboug et de Sévère d'Antioche. On y remarquera surtout les notes intéressantes sur les œuvres encore inédites de Timothée, et la reconstitution de l'activité littéraire de Sévère dans les différentes phases de ses polémiques anti-chalcédoniennes. L'étude théologique est de beaucoup la plus étendue; elle est conçue et élaborée suivant un plan entièrement original, qui s'écarte de l'ordre habituel des traités *De Verbo Incarnato*, pour étudier des *termes*, des *expressions*, des *formules*, et dégager insensiblement de ces enquêtes détaillées des conclusions bien établies. Il en résulterait que le monophysisme *réel* doit se chercher parmi les opposants extrêmes, appelés de bonne

Digitized by Google

heure Eutychianistes, et non pas parmi les représentants de la résistance officielle au Concile. Ceux-ci, plus tard appelés sévériens, auraient cru rencontrer, dans la doctrine chalcédonienne, un nestorianisme déguisé ; pour eux, ils s'en seraient tenus à la christologie même de saint Cyrille d'Alexandrie. Leur ardeur dans la défense de la formule : « une nature du Verbe incarnée » et dans le rejet des formules du diophysisme chalcédonien, comme aussi de la conservation des propriétés des natures après l'union etc., leur monergisme et monothélisme naissant, s'expliqueraient logiquement et de la même façon. Des textes inédits viennent, en nombre considérable, appuyer les conclusions de l'auteur ; des passages importants sont reproduits en syriaque dans l'appendice B. — La Revue consacrera prochainement un compte rendu détaillé et critique à cette pénétrante étude de théologie historique.

— Les chartes privées constituent, comme on sait, une des sources les plus précieuses, en même temps que les plus délicates à manier, de l'histoire religieuse de la Belgique depuis le VIIIe siècle. M. R. Weemaes en a entrepris l'étude dans une série d'articles parus en 1908 dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* sous le titre : *Les actes privés en Belgique depuis le Xe jusqu'au commencement du XIIIe siècle* (Tirage à part, Louvain, P. Smeesters, in-8 de 106 p.). L'auteur examine successivement le formulaire, le « rôle de l'acte écrit dans les contrats », son rôle dans les contestations et enfin la question de l'authentication des chartes au moyen du sceau. C'est avant tout une étude de diplomatique ; mais le sujet est de telle nature qu'il amène nécessairement celui qui le traite, à faire de nombreuses incursions sur le terrain très glissant de l'histoire du droit. M. Weemaes réclame, à ce propos, du lecteur le bénéfice d'une large indulgence, qui, sans doute, ne lui sera pas refusée. Sans accepter toutes les idées de l'auteur, dont quelques-unes sont assez hasardées, on le louera d'avoir amassé tant de matériaux importants sur une question difficile, de les avoir interprétés avec perspicacité et d'avoir émis à leur occasion des considérations originales dont il faudra tenir compte.

Les recherches que M G. Des Marez, archiviste de Bruxelles, a entreprises sur les origines de cette ville, l'ont naturellement amené à s'occuper du plus ancien texte diplomatique du chapitre de Sainte-Gudule, c'est-à-dire de la charte de fondation de 1047 (*Le diplôme de fondation de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles*, dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1908, t. XXII, p. 325-336, avec un fac-similé) Que faut-il penser de cet acte du comte Lambert (conservé actuellement aux Archives Générales du royaume), dont le sceau est manifestement faux, dont la date a été rajeunie jadis par le chanoine Reusens, dont l'écriture est bien plus celle de 1150 que celle de 1047 et dont le texte, enfin, n'est pas exempt de bizarreries? M. Des Marez résout très judicieusement toutes ces difficultés : « Le diplôme de fondation n'est ni un acte original, ni même un titre officiellement délivré après l'accomplissement des faits qu'il relate. C'est une note à laquelle on a donné l'allure d'une charte authentique ». On peut

Digitized by Google

souscrire à ces conclusions, en faisant, avec l'auteur, quelques réserves formelles quant aux stipulations relatives aux prébendes des chanoines.

Une nouvelle preuve du rôle de plus en plus considérable que prennent dans les sciences historiques les procédés phototypiques, est fournie par la récente publication du R. P. J. Van den Gheyn : *Cronicques et conquestes de Charlemaine* (Bruxelles, Vromant, 1909. In-8, 24 p et 105 pl.). C'est la reproduction complète, en grandeur naturelle, de trois beaux mss. du milieu du xve siècle (n°s 9066, 9067 et 9068) de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ils sont l'œuvre de David Aubert pour la rédaction et la transcription, de Jean le Tavernier d'Audenarde pour la décoration des miniatures, de Pol Fruit pour l'enluminure et de Liévin Stuvaert pour la reliure. Les phototypies de la maison Hellemans sont bien exécutées et intéresseront beaucoup les historiens de l'art flamand du xve siècle. L'initiative du Père Van den Gheyn est des plus heureuses et mérite d'être soutenue par le public. H. N.

— Aux congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique* tenus à Mons en 1904 et à Gand en 1907, on s'est beaucoup occupé des « petites archives » c'est-à-dire de celles qui se trouvent dans les paroisses, les communes et chez les particuliers et auxquelles un archiviste n'est pas préposé (Cf. RHE. 1904, t. V, 931 s.; 1907, t. VIII, p. 866). Le vœu émis à Gand de voir se former dans chaque province du pays, une commission pour la conservation et le classement de ces archives, est en bonne voie de réalisation. La commission provinciale pour le Brabant vient d'être constituée. Elle a pour président d'honneur M. A. Gaillard, archiviste général du royaume, pour président M. J. Cuvelier, et pour secrétaire M. E. Laloire.

— La *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* attribuera le prix Godefroid Kurth (500 fr.) *pour la période 1909-1911* à la meilleure étude inédite sur l'histoire et les caractères de l'architecture civile à Liège, depuis la destruction de la ville par Charles le Téméraire jusqu'à la fin du xviiie siècle, et *pour la période 1911-1913* au meilleur travail inédit sur l'histoire du règne d'un prince-évêque de Liége, pendant le xiiie, xive, xve ou xvie siècle. Les manuscrits doivent être déposés avant le 1er janvier 1911 ou le 1er janvier 1913.

— Le jury chargé de décerner le prix décennal (10.000 frs.) pour la période 1898-1907 à l'auteur des ouvrages philosophiques les plus remarquables publiés en Belgique pendant cette période, a couronné, à l'unanimité de ses membres, les travaux de Son Éminence le Cardinal Mercier.

— En juillet 1907, le Collège Américain de Louvain a célébré avec grand éclat son cinquantième anniversaire. A cette occasion, le R. abbé Van der Heyden, ancien élève et ancien professeur du Collège, a réuni les documents qui constituent les Annales de cette maison pour ses dix premiers lustres; il vient de les publier dans un volume, d'aspect riant, intitulé : *The Louvain American College 1857-1907* (Louvain, 1909. In-8, xx-412 p.). Dans un style alerte et agréable, l'auteur expose les humbles

Digitized by Google

débuts et les développements successifs de l'institution ; les nombreux textes qu'il édite, constituent un chapitre intéressant de l'histoire des missions au Nouveau Monde. De nombreuses illustrations montrent les changements radicaux qu'ont subis les bâtiments de l'ancien Collège d'Aulne pour devenir le beau collège Américain ; d'autres reproduisent les traits des prélats qui contribuèrent au développement de la maison, ou d'anciens élèves qui occupent maintenant de hautes fonctions ecclésiastiques. Il eût été difficile de composer pour les anciens séminaristes dispersés au delà de l'Océan et pour les amis du Collège un plus beau souvenir des fêtes jubilaires.

H. D. J.

— Sous le titre : *Les étudiants des régions comprises dans la Nation germanique à l'Université de Louvain. T. I. (1642-1776)* (Louvain, P. Smeesters, 1909. In-8, 261 p.). M. J. Wils, apporte une contribution très utile à l'histoire de l'ancienne Université de Louvain. Outre les renseignements fournis sur l'origine et l'organisation de ce groupe universitaire, la liste des membres (p. 76-234) depuis 1642 jusqu'à 1776, accompagnée de multiples notices et de multiples références, montre bien le rayonnement de l'influence universitaire en Allemagne, en même temps qu'elle rendra des services à la biographie allemande.

— Il vient de se former à Louvain, sous la présidence d'honneur de MM. les professeurs Ch. Moeller et A. Cauchie, une *Association des anciens membres du Séminaire historique* qui vise à grouper tous ceux qui ont fait des études historiques à l'Université. M. P. Ladeuze a été élu président effectif et M. J. Laenen, secrétaire.

— Les 9, 10 et 11 mai derniers, l'Université de Louvain a célébré le soixante-quinzième anniversaire de son rétablissement après la Révolution. Un grand nombre d'universités et d'instituts scientifiques de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, de Russie, de Suisse, des États-Unis, d'Australie avaient envoyé des délégués. A cette occasion, l'Université a créé docteurs *honoris causa :*

de la Faculté de théologie : Mgr Duchesne, directeur de l'École française à Rome, le R. P. Weiss, O. P., professeur à l'université de Fribourg (Suisse), le R^me^ P. dom L. Janssens, O. S. B., secrétaire de la Congrégation des Réguliers et de la Commission biblique à Rome, Mgr Berkvens, président du grand séminaire de Haaren (Hollande), et quatre membres de l'épiscopat, anciens élèves de la Faculté, Mgr Riordan, archevêque de San-Francisco (États-Unis), Mgr Bourne, archevêque de Westminster, Mgr Popiel, archevêque de Varsovie, et Mgr Casartelli, évêque de Salford.

de la Faculté de Droit : M. Blondel, professeur au Collège de France ; Mgr Hitze, professeur à l'université de Munster ; M. Kuyper, ministre d'État des Pays-Bas ; M. Jacquier, doyen de la Faculté catholique de Droit de Lyon ; M. Lowell, Président de l'université Harvard ; M. Munroe Smith, professeur à l'université de Columbia (New-York) ; M. Saleilles, professeur à l'université de Paris ; M. Spahn, premier président de la Cour

Digitized by Google

supérieure d'appel de Kiel, membre du Reichstag ; M. VIDARI, professeur à l'université de Pavie.

de la Faculté de Philosophie et Lettres : M. AUDOLLENT, professeur à l'université de Clermont-Ferrand ; M. RENÉ BAZIN, de l'Académie Française ; M. BARTH, de l'Institut de France; M BLOK, professeur à l'université de Leyde; le Rév. F. E. BRIGHTMAN, de l'université d'Oxford; le R. P. DELATTRE, des Pères Blancs; M. DÖRPFELD, directeur de l'Institut archéologique allemand d'Athènes; le R. P. EHRLE, préfet de la Bibliothèque Vaticane; M. FEUILLERAT, professeur à l'université de Rennes; M. FOURNIER, doyen de la Faculté de Droit de l'université de Grenoble; M. GRAUERT, doyen de la Faculté de Philosophie de l'université de Munich ; M. J. P. MAHAFFY, de l'université de Dublin ; M. MEYER-LÜBKE, professeur à l'université de Vienne; M. MOORE-SMITH, professeur à l'université de Sheffield; le R. P. PIERLING, de la Compagnie de Jésus; M. ROETHE, professeur à l'université de Berlin; le R. P. SCHEIL, de l'Ordre des Frères Prêcheurs; Mgr SCHNÜTGEN, chanoine du chapitre métropolitain de Cologne; M. TINEL, directeur du Conservatoire royal de musique de Belgique; M. WIEDEMANN, professeur à l'université de Bonn; M. WILLMANN, conseiller aulique, professeur émérite de l'université de Prague.

de l'Institut Supérieur de Philosophie (École St-Thomas d'Aquin) : M. DE CÉPÉDA, professeur à l'université de Valence; Mgr FARGES, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Mgr GUTBERLET, professeur à l'Institut philosophique de Fulda; M. TONIOLO, professeur à l'université de Pise.

— *Nominations.* — A la Bibliothèque royale de Bruxelles, M. HYMANS, conservateur en chef, a pris sa retraite. Le R. P. VANDEN GHEYN, S. J., conservateur, est nommé conservateur en chef.

M. STAINIER, conservateur adjoint, est nommé administrateur-inspecteur.

MM. GILLE, conservateur adjoint, et GOFFIN, employé de 1re classe, sont nommés respectivement conservateur et conservateur adjoint. M. Gille est chargé de la direction de la deuxième section.

— *Décès.* — Le chanoine SWOLFS, doyen du chapitre métropolitain de Malines, inspecteur de l'enseignement de l'histoire dans le diocèse de Malines, mort dans cette ville le 2 mai. On lui doit notamment une *Histoire nationale* à l'usage des collèges de l'enseignement moyen.

Le R. P. H. NIMAL, C. S. R., mort à Saint-Trond, à l'âge de 59 ans. Il a écrit diverses études hagiographiques, s'est occupé de l'histoire des béguinages et a publié plusieurs opuscules sur l'abbaye de Villers.

Le 1er février est mort à Bruxelles, à l'âge de 96 ans, M. É. FÉTIS, membre de l'Académie royale des sciences, des arts et des lettres, ancien conservateur en chef de la Bibliothèque royale. Il était surtout connu comme historien de l'art belge. Citons parmi ses ouvrages : *Histoire des musiciens belges* (Bruxelles, 1849, 2 vol.); *Les artistes belges à l'étranger* (Bruxelles, 1857-1865, 2 vol.); *La Bible de Pierre-Paul Rubens. Sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament gravés au burin par les maîtres flamands et reproduits par l'héliotypie* (Bruxelles, 1877).

Digitized by Google

Égypte. — A la différence du premier Congrès tenu à Athènes en 1905, le deuxième Congrès international d'archéologie qui s'est réuni au Caire du 10 au 21 avril dernier, comprenait une *Section d'archéologie religieuse.* Rendant compte de ses travaux dans la *Revue d'histoire des religions* (1909, t. LIX, n. 2, p. 231-235), M. J. Toutain, à qui nous empruntons ces détails, partage en trois groupes les communications faites dans cette section : « 1° les communications dont les auteurs se sont surtout efforcés de mettre en lumière soit les origines orientales de tel ou tel culte grec, soit les rapports des religions de la Grèce et de l'Orient classique... ; 2° les communications dont les sujets étaient empruntés à la mythologie et à l'histoire des religions du monde gréco-romain... ; 3° les communications sur des sujets appartenant à l'histoire des premiers siècles du christianisme ». Mgr Duchesne « a parlé de deux cultes alexandrins, le culte de saint Menas et le culte des saints Kyr et Jean ; il a surtout raconté dans quelles circonstances ces deux cultes avaient été importés d'Égypte à Rome ; il a indiqué l'emplacement qu'occupaient sur les bords du Tibre les sanctuaires où ces cultes se célébraient. » — M. Jean Maspero a tenté de reconstituer la biographie de Théodore, évêque de Philae depuis 525 jusque vers 584, qui contribua puissamment à la propagande chrétienne en Nubie. Rien ne prouve qu'il ait été le premier évêque de Philae ; mais il en fut le plus célèbre. — Enfin M. P. Van den Ven, conservateur du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, a lu un travail fort intéressant sur saint Spiridion et son passage à Alexandrie.

Le prochain Congrès doit se tenir à Rome.

— L'université égyptienne (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 625) a été solennellement inaugurée au Caire le 21 décembre dernier. Elle fait paraître une *Revue de l'université égyptienne* qui publie, tous les quinze jours, en français et en arabe, un résumé des leçons données. M. I. Guidi, de Rome, enseigne cette année la littérature géographique, historique et philosophique des Arabes dans ses rapports avec l'Occident et spécialement avec l'Italie.

France. — Le XXVIIIe fascicule du *Dictionnaire de Théologie catholique* de MM. Vacant et Mangenot (Paris, Letouzey, 1909, col. 641-960) présente le plus vif intérêt, au point de vue de l'histoire ecclésiastique. Les notices biographiques s'y rencontrent nombreuses et variées. Signalons en particulier la notice consacrée par M. G. Bareille au cardinal *Deusdedit* (col. 647-651), ce champion de l'Église, dont le zèle infatigable et les écrits opposèrent, dans les circonstances troublées du XIe siècle, un rempart puissant aux envahissements toujours plus menaçants du césarisme des empereurs allemands. La notice de M. P. Godet sur l'origéniste *Didyme l'aveugle* (col 748-755) est également des plus intéressantes.

Les articles *Diaconesses* (col. 686-702) et *Diacres* (col. 703-731), dus à la plume érudite de M. J. Forget, fournissent une heureuse contribution à l'histoire des institutions ecclésiastiques. L'origine des diaconesses remonte

Digitized by Google

à l'âge apostolique. Issue à l'aurore du christianisme de la nécessité d'assurer le service spirituel des femmes, surtout de sauvegarder la décence dans l'administration du baptême par immersion aux femmes adultes, cette institution se développe, au cours des âges, parallèlement au collège des veuves, parmi lesquelles les diaconesses se recrutaient, d'abord régulièrement, puis partiellement. Toutefois ce n'est qu'au IVe siècle, avec la traduction latine des Didascalies et avec les Constitutions apostoliques que le terme nouveau de *diaconissa* apparaît, en grec comme en latin, dans la langue de l'Église. — Leurs fonctions et leur rôle se sont notablement modifiés avec le temps, mais non d'une façon uniforme. Si dans les Églises latine et grecque, le ministère des diaconesses, nettement délimité par la législation canonique, demeure avant tout un office de charité et d'hospitalité, dans les Églises monophysite et nestorienne par contre, on les voit bientôt s'arroger maintes fonctions réservées aux clercs et aux diacres. — Après avoir exposé les qualités requises pour le diaconissat, le rang et la situation canoniques des diaconesses, l'auteur traite de l'extinction de l'ordre des diaconesses. En Occident, celui-ci se maintint comme institution régulière jusqu'au VIe siècle ; le titre de diaconesse ne représente bientôt plus qu'une appellation honorifique. En Orient, cette institution disparut beaucoup plus tard ; on rencontre encore de nos jours un petit nombre de diaconesses chez les Maronites. — L'article se termine par l'histoire des origines et du développement des communautés de diaconesses protestantes.

Dans la littérature primitive, le terme diacre = διάκονος, comme aussi le verbe διακονεῖν et le substantif abstrait διακονία, ont revêtu différentes significations. Ce mot διάκονος désigne dans le langage de l'Écriture sainte, toutes les différentes formes d'activité que les croyants exerçaient en faveur de l'Évangile. Mais bientôt le sens se précise davantage et finit par indiquer exclusivement une classe déterminée de ministres à fonctions spéciales. — L'institution des diacres remonte certainement aux temps apostoliques. M. Forget défend la tradition qui « a toujours vu dans ce passage la création du diaconat proprement dit », tout en laissant percer ses préférences pour la leçon variante occidentale (VI, 1) d'après laquelle ces diacres hellénistes auraient eu des précurseurs hébreux. — Pendant de longs siècles, on maintint, surtout à Rome, le nombre de sept diacres fixé par les Apôtres ; plus tard cependant ce nombre fut considérablement augmenté. Leurs attributions furent tour à tour singulièrement amplifiées, puis ramenées à des limites relativement étroites selon les circonstances du temps. Ils n'ont jamais reçu le pouvoir de consacrer l'Eucharistie : l'auteur le prouve, en réfutant les arguments que Basnage a fait valoir pour appuyer cette thèse. Le diaconat est d'institution divine ; cette vérité de foi catholique, l'auteur nous la montre contenue dans le dépôt traditionnel. — Il expose ensuite les points suivants : qualités requises ; nature sacramentelle de l'ordination des diacres ; sa matière et sa forme ; son cérémonial. — Comme on le voit, l'auteur a conçu largement son sujet. La complexité de la matière rendait sa tâche difficile. Hâtons-nous de dire qu'il y a pleinement réussi. Notons seulement que la division systématique et le procédé didactique que le souci d'être clair et

Digitized by Google

complet lui a imposé, ne permettent pas toujours de suivre facilement les différentes étapes que les deux institutions ont parcourues au cours de leur évolution.

L'article de M. Nau sur la Didascalie des Apôtres (col. 733-748) nous amène à l'histoire de l'ancienne littérature de l'Église. L'écrit original, en langue grecque, a disparu. Par contre, les versions connues sont nombreuses ; deux anciennes : la latine et la syriaque, et deux plus récentes : l'arabe et l'éthiopienne. Aux yeux de M. Nau, c'est la syriaque qui est la plus complète et la plus fidèle. La source principale de la Didascalie est la Bible. La fiction littéraire employée par l'auteur rendrait possible l'existence d'un écrit apostolique qui lui aurait servi de source. — M. Nau condense ensuite dans une vaste synthèse systématique les divers enseignements, tous d'ordre moral et disciplinaire, que la Didascalie renferme. — Dans une dernière partie, nous voyons traitée la question de l'origine de cet écrit : 1) ses destinées ; 2) sa patrie et son époque ; 3) son auteur. Belle et savante étude critique, où M. Nau traite avec une brillante érudition et une grande compétence, toutes les questions de critique littéraire sur le sujet. Les travaux les plus récents sur la matière sont largement utilisés, et leurs conclusions soumises à une critique minutieuse.

Signalons dans l'article *Dieu* non encore terminé, le premier paragraphe : *Connaissance naturelle de Dieu* rédigé par M. M. Chossat (col. 757-874), dont l'opportunité et l'intérêt au point de vue de l'histoire des Dogmes n'échapperont pas au lecteur. C'est l'histoire de l'idée de Dieu, à travers les âges à partir du Protestantisme, que l'auteur nous retrace fort longuement. Mais une grande préoccupation domine toute l'étude et oriente la marche de l'article ; c'est surtout comme antécédents, comme sources du Modernisme que l'auteur envisage les erreurs qu'il étudie au point de vue de l'idée de Dieu : Protestantisme, Nominalisme, Pseudo-Mysticisme, Jansénisme, Traditionalisme. Ce point de vue déborde à chaque instant sur l'exposé objectif des idées et des principes. Néanmoins, malgré sa tendance nettement apologétique, l'article sera le bienvenu auprès de ceux qui s'intéressent à l'histoire du Dogme. Ils y trouveront des matériaux précieux, des renseignements très utiles et une bibliographie très soignée et des plus complètes pour leurs travaux et leurs études. C'est à ce titre que nous leur présentons cette étude. L. M.

— Le premier fascicule du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, publié sous la direction de Mgr A. Baudrillart et de MM. A. Vogt et U. Rouziès, annoncé ici-même (RHE. 1908, t. IX, p. 200), vient de paraître (Paris, Letouzey, 1909. In-4, col. 1-320, *Aachs-Achot*. Fr. 5). Ce qui caractérise la nouvelle entreprise, c'est qu'elle est surtout un dictionnaire de biographie ecclésiastique, quoique cette appellation ait été retranchée du titre primitif, à tort, croyons-nous. On a résolument rompu avec les errements du *Dictionnaire de théologie catholique* dont certains articles atteignent des proportions vraiment démesurées. On s'est efforcé, au contraire, d'être le plus concis possible et d'accumuler la plus grande somme

Digitized by Google

de renseignements relativement à chaque sujet traité. Il faut louer l'abondante bibliographie qui sera hautement appréciée des gens en quête de thèses de doctorat. Toutefois, cette bibliographie n'est pas toujours établie de façon critique, et certains auteurs oublient d'indiquer l'année et le lieu d'impression des ouvrages qu'ils citent, détail qui pour l'historien a son importance. Le recours aux sources manuscrites inédites est fréquent, tel l'article *Acey*, fait d'après les Archives du Jura et du Doubs, l'article *Abbaye Nouvelle* d'après les Archives vaticanes et divers dépôts français, *Absie*, *Abafour*, etc. Toute notice concernant une abbaye ou un évêché est suivie d'une liste abbatiale ou épiscopale. Pour dresser les catalogues épiscopaux, on a tenu compte des derniers travaux de la science historique; la direction du dictionnaire me permettra seulement de lui demander de veiller à ce que la source de ces catalogues soit toujours indiquée, ce qui a été omis pour certains. Mais l'établissement des catalogues abbatiaux laisse à désirer; et, pourtant, il était facile d'amender ceux qui existent, à l'aide des *Schede Garampi* des Archives du Vatican, du manuscrit latin 13080 de la Bibliothèque nationale, des Actes consistoriaux conservés dans ce même dépôt ou des registres des lettres des papes publiés par l'École française de Rome.

Il est impossible de signaler tous les articles qui mériteraient des louanges; tel qui ne comprend que quelques lignes, a souvent demandé plus de recherches désintéressées qu'un autre consacré à un personnage connu. Pour *Abélard*, M. Vacandard a répété ce qui était acquis dès longtemps, sans souffler mot de la légende créée autour de l'aventure de son héros avec la célèbre Héloïse. MM. Guidi et Froidevaux ont traité de façon très neuve ce qui concerne l'Église et les missions d'Abyssinie. M. Fraikin est bien renseigné sur les choses italiennes, mais devrait simplifier ses bibliographies où sont indiqués parfois des ouvrages sans aucune valeur. MM. Taylor, Mac Caffrey, Mac Donald ont donné de bonnes notices sur les pays de langue anglaise. Les Pères Augustins de l'Assomption, de Constantinople, ont traité avec soin l'histoire d'Orient. On appréciera beaucoup les notices savantes du R. P. Berlière sur des abbés de l'Ordre de saint Benoît, celles de Mgr Kirsch sur les origines chrétiennes, etc. M. Ermoni a esquissé trop sommairement le côté historique de l'*Abjuration*, et n'a pas traité son sujet pour le moyen âge et les temps modernes de manière satisfaisante. On pourrait allonger quelque peu la liste des *Académies pontificales et romaines*, par exemple de l'Académie de Saint-Thomas instituée par Léon XIII. Sur l'initiative du Vatican, l'Académie *de' Lincei* a été réorganisée au palais de la Chancellerie, sans cependant égaler celle du Gouvernement, dite des *Nuovi Lincei*. Il y avait d'autres ouvrages à consulter que le dictionnaire de Moroni, un peu désuet. L'article *abréviateurs* est très insuffisant pour le moyen âge; bien avant Jean XXII on trouve leur trace. L'*Abbaye aux Bois* est très imparfaitement connue par les deux colonnes qui lui sont consacrées; pas un seul fait n'est reporté entre le XIIIe siècle et le XVIIe! Le P. Coulon aurait eu avantage à consulter les *Schede Garampi* et les livres issus des Archives vaticanes. *Abagliati*, nommé évêque de Tauris le 1er mai 1318

Digitized by Google

(Cf. G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, t. II, n. 8187 et 8188. Paris, 1906), n'était plus en charge en 1329. *Abello* n'a jamais été archevêque de Palerme, mais évêque de Patradjik en Grèce (27 juin 1323), puis de Mazzara (28 septembre 1330) et enfin de Barcelone (30 août 1334) ; il mourut le 21 décembre 1344. Les imperfections, qu'il convient de signaler, sont inévitables dans une œuvre qui nécessite un concours très varié de collaborateurs ; elles n'empêchent pas le nouveau dictionnaire de dépasser de très loin toutes les biographies universelles parues jusqu'à ce jour, de rectifier bien des erreurs et d'être vraiment scientifique ; c'est le meilleur éloge qu'on puisse lui décerner. G. Mollat.

— L'archevêque d'Albi a réuni en volume (Mgr Mignot, *Lettres sur les études ecclésiastiques*. Paris, Lecoffre, 1908. In 8, 324 p. Fr 3,50) plusieurs lettres publiées il y a quelques années déjà dans le but de stimuler le zèle de son clergé pour l'étude des sciences sacrées et de lui faciliter le travail par l'exposé des meilleures méthodes et des principales difficultés. Au fort de la crise intellectuelle que traversait le clergé de France, l'auteur n'avait pas voulu donner à ces lettres une publicité plus grande, pour ne pas avoir l'air d'alimenter les discussions et d'aggraver les malentendus. Maintenant que la tempête passagère est apaisée, il a jugé que ses conseils pourraient être utiles à d'autres qu'aux prêtres du diocèse d'Albi. Ces lettres traitent successivement des études littéraires et scientifiques, de la philosophie, de l'apologétique contemporaine, de l'histoire, de la critique biblique, de la méthode en théologie. Plusieurs de ces études ne rentrent pas directement dans les cadres de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, et celles qui la concernent plus immédiatement, ne pourraient guère être analysées en quelques lignes. Contentons-nous de remarquer que touchant l'étude de l'histoire, de l'Écriture sainte, de la théologie, Mgr Mignot développe des considérations qui, pour être forcément un peu générales — l'auteur devait se borner à donner des indications —, n'en seront pas moins lues et méditées avec intérêt et profit par tous ceux qui veulent s'adonner sérieusement aux études ecclésiastiques. Ceux-là même qui ne partagent pas les croyances de l'auteur, pourront se convaincre en parcourant ces pages, de la sage liberté d'esprit avec laquelle le clergé paroissial doit, dans l'intention de ses chefs, aborder l'étude des plus grands problèmes, de ceux qui touchent de plus près aux bases de la foi catholique.

M. Lepin, que ses études antérieures avaient constamment mis en face des théories de M. Loisy (Cf. *Jésus, Messie et Fils de Dieu ; L'origine du quatrième Évangile ; Commentaire des propositions XXVII-XXXVIII du décret du Saint-Office « Lamentabili »*), était bien préparé pour nous en donner un exposé clair et méthodique. L'ouvrage qu'il vient de publier : *Les théories de M. Loisy. Exposé et critique* (Paris, Beauchesne, 1909. In-8, 379 p. Fr. 3,50), est surtout à recommander à tous ceux qui ne pouvant aborder directement les livres du fameux critique français, désirent pourtant se faire une idée exacte de ses conceptions, au moins de ses théories dogmatiques, et se renseigner de plus près sur sa personne. L'auteur

Digitized by Google

veut par une analyse des théories de M. Loisy, montrer le bien fondé des condamnations portées par l'autorité ecclésiastique contre leur auteur. Il met donc continuellement ces théories en regard de la foi. L'ordre suivi dans l'analyse est plutôt chronologique que logique : on assiste au développement et surtout à l'affirmation de plus en plus claire des idées de M. Loisy, depuis l'apparition de *l'Évangile et l'Église*, jusqu'après la publication des *Évangiles synoptiques*, en passant par *Autour d'un petit livre*, les *Simples réflexions* et les *Quelques lettres*. Relevons un détail : la première édition de *l'Évangile et l'Église* a paru non vers le 15 novembre, ainsi qu'il est dit p. 1, mais au mois d'octobre, au témoignage de Loisy lui-même (4e édition, 1908). Et puisque l'auteur s'est donné la mission de nous renseigner touchant Loisy, il aurait pu nous dire un mot de la composition de *Autour d'un petit livre*, rappeler que c'est un premier recueil de lettres et donner le nom de leurs destinataires (Cf. HOUTIN, *La question biblique au XXe siècle*, p. 102). L'exposé des théories occupe la majeure partie du livre (234 p.). Dans les pages suivantes, l'auteur se demande si l'Église, en condamnant M. Loisy, s'est réellement mise en contradiction avec la science, ainsi que le soutiennent les organes de la Libre-pensée. Il examine donc d'une façon sommaire (et ici il pouvait s'en référer souvent à ses précédents ouvrages) la position des théories de M. Loisy vis-à-vis de la science et n'a pas de peine à établir qu'elles sont loin de s'identifier toujours avec les conclusions certaines de la critique ou de l'histoire. Le conflit n'existe pas entre l'Église et la science, entre le dogme et l'histoire, mais entre l'Église et le dogme d'un côté, et de l'autre un système historique suspect et erroné basé sur des préjugés philosophiques et des hypothèses soi-disant scientifiques. Est-ce à dire que les réponses faites par M. Lepin à Loisy soient toujours à considérer comme l'expression définitive et adéquate de la vérité historique ? Non pas, et l'auteur ne les a certainement pas considérées comme telles. On pourrait faire des réserves pour telle théorie qui semble avoir ses préférences, pour celle par exemple qui explique la composition de Matthieu et de Luc, non par l'usage de Marc, mais par l'utilisation d'un document primitif qui semble avoir servi au second Évangéliste (p. 265, 268), ou encore pour cette appréciation : « l'hypothèse ainsi restreinte (qui admet que l'apôtre Matthieu a rédigé seulement le recueil de Logia que l'on trouve à la base de notre écrit) paraît difficilement soutenable » (p. 270) ?

É. T.

— Le livre de M. le chanoine A. LARGENT, professeur honoraire à la Faculté de théologie de Paris : *La maternité adoptive de la Très Sainte Vierge. Étude de théologie* (Paris, Roger et Chernoviz, 1909. In-12, 184 p. Fr. 2) ne se présente pas comme une étude historique, et il n'est pas tel en réalité. C'est plutôt une somme des témoignages scripturaires et traditionnels relatifs non seulement à la maternité adoptive de Marie (car la matière exposée déborde fort souvent le titre choisi), mais en général à la dignité et au culte de la Sainte Vierge. Sans faire œuvre d'historien, sans s'attacher à distinguer les idées des auteurs anciens d'avec les conclusions postérieures, l'auteur a le mérite de ne pas violenter l'histoire, je veux dire de ne pas

Digitized by Google

mettre explicitement dans les textes des premiers siècles tout ce que disent les textes plus récents sur le même sujet. C'est ainsi qu'il reconnaît que dans leur « sens historique » (p. 35) les paroles de Jésus sur la croix à saint Jean et à sa mère ne visent que le disciple bien-aimé et Marie ; on aurait cependant voulu qu'il définît mieux la nature de l'autre sens qu'il appuie sur l'interprétation datant au moins du XIIe siècle et devenue traditionnelle. Plus d'une fois aussi, M. Largent rappelle à propos des principes très justes sur le développement du dogme (p. 39 s., 54 s.). En général, il se montre bien instruit des questions historiques qu'il touche en passant. Notons toutefois que la localisation de la mort de Marie à Jérusalem repose sur d'autres autorités que celle du Martyrologe romain et qu'il ne convient peut-être plus aujourd'hui d'appeler sans aucune réserve saint Dominique « l'instituteur inspiré du Rosaire ». Mais nous aurions mauvaise grâce de nous arrêter à ces points de détail. Il faut traiter ce livre comme une œuvre de piété éclairée qui atteint parfaitement son but et qui se lit fort agréablement.

— Le travail de Ch. St. Devas (*L'Église et le progrès du monde*. Trad. de l'anglais par J.D. Folghera. Paris, J. Galbalda, 1909. In-8, III-311 p. F. 3,50) est en quelque sorte un essai de la philosophie de l'histoire. L'auteur s'inspire de la méthode du cardinal Newman pour l'appliquer aux points de vue actuels. La première partie donne les vues de l'auteur sur la méthode à apporter dans l'étude de l'histoire envisagée au point de vue de la philosophie. Dans la deuxième partie, il parcourt les principales questions actuelles qui intéressent l'Église, pour aboutir à la conclusion suivante (p. 300) : « Les difficultés de l'histoire trouvent leur solution dans le théisme; celles du théisme, dans le christianisme; celles du christianisme, dans la sainte Église catholique »

S'il y a beaucoup de savoir et d'originalité dans cet ouvrage, cette conclusion laisse assez voir que l'auteur confond l'ordre surnaturel avec l'ordre naturel; et dans l'ordre surnaturel il établit une hiérarchie plutôt qu'une différence essentielle de confessions.

— M. Dufourcq fait paraître en deux volumes (*Histoire de la Fondation de l'Église*. I. *La Révolution religieuse*. II. *Le Christianisme primitif*. Paris, Bloud, 1909. In-16, II-246 p. Fr. 3.50 le vol.), une troisième édition considérablement remaniée de la seconde partie de son grand ouvrage sur l'*Avenir du Christianisme*, laquelle doit donner l'histoire de ce qu'il appelle « l'époque syncrétiste », époque qui va « depuis le temps d'Alexandre jusqu'au temps des Sévères ». Il détermine lui-même, et il est important de le savoir, quand on se trouve en présence d'un livre aussi original que le sien, le point de vue auquel il s'est placé : « Rattacher étroitement la fondation de l'Église à l'œuvre même de Jésus, à l'extension du Judaïsme, à la transformation du paganisme depuis le temps d'Alexandre ; c'est à cette seule condition, ajoute-t-il, qu'on peut, ce me semble, *comprendre* le fait qui est *donné*, je veux dire la christianisation du monde ».

On peut par ces paroles mesurer l'étendue et juger le caractère de l'œuvre

Digitized by Google

entreprise par le savant professeur de Bordeaux. Il rêve de nous donner de la préparation, de la fondation et du premier épanouissement du Christianisme, une vaste synthèse constructive, orientée dans le sens de la thèse que nous venons de définir, reposant, autant qu'il est possible sur une analyse préliminaire de toute l'histoire, profane et religieuse, de cette époque, faite dans les travaux consciencieux des historiens compétents, sans se défendre cependant d'apporter çà et là une contribution personnelle, une vue originale, ne fût-ce que pour relier en un faisceau les résultats acquis par les travailleurs indépendants. C'est dire la difficulté d'une tâche aussi immense, dont l'idée seule fait honneur à l'historien ; tâche qui requiert des matériaux suffisamment mis au point par un choix judicieux de monographies et d'études sur les sujets que l'on rencontre, aussi bien que de la part de l'auteur une érudition, une puissance d'assimilation et une vue synthétisatrice peu communes. Ces qualités n'ont pas manqué au savant auteur, quoiqu'il reconnaisse lui-même, en publiant dès maintenant une édition refondue de son œuvre, le caractère provisoire de ces constructions historiques, dont la manière rappelle celle de la théorie physique, telle qu'elle a été décrite récemment par M. Duhem.

Tout en rendant hommage à la science de M. Dufourcq, on reconnaîtra facilement qu'il n'a pas réussi également dans toutes les parties de son livre. La chose tient plutôt aux circonstances et à l'état même de la science historique qu'à l'auteur. Dans le premier volume, des trois chapitres qui le composent, le premier seul a réalisé, me semble-t-il, le but poursuivi. Mais aussi bien, il était plus facile de nous montrer « l'œuvre de Jésus... merveilleusement préparée par la transformation du paganisme, le développement du judaïsme, l'apparition d'un syncrétisme judéo-païen », que de nous donner, dans les conditions actuelles, une synthèse des résultats de la critique sur « Jésus de Nazareth, saint Pierre et les apôtres ». Nous ne pouvons attendre ici qu'une analyse scrupuleuse, appuyée sur une vaste érudition et un sens historique averti, de ce que l'auteur pense de l'histoire évangélique et des premiers temps de l'Église. « Saint Paul » dans le second volume, représente une étude analytique bien conduite des épîtres de l'apôtre des nations, dont on voudrait voir relier les fragments d'une façon plus intime. Le chapitre sur « saint Jean », le surpasse de beaucoup ; l'attrait que le sujet, semble-t-il, a exercé sur l'auteur, en même temps que la position relativement nette du problème lui ont rendu le travail plus aisé. « Saint Irénée », qui clôture l'ouvrage, est à vrai dire une histoire organique du Christianisme au IIe siècle. M. Dufourcq a su nous montrer les résultats acquis, les progrès accomplis sur cette période de l'histoire de l'Église.

On pourra discuter sur la manière même de l'ouvrage de M. Dufourcq ; et il ne serait pas étonnant qu'on lui cherchât chicane sur l'un ou l'autre des détails dont son livre fourmille, ce qui serait ne pas le comprendre ; mais on devra reconnaître que sans être homme de métier pour tous les sujets qu'il traite, et ses chapitres sur Jésus et les Apôtres le laissent deviner, il ne les touche pas cependant sans en rapporter des vues originales et suggestives, des observations judicieuses, dont beaucoup feront leur profit.

J. FLAMION.

Digitized by Google

— L'école des Pères de l'Assomption de Constantinople poursuit activement son but, qui est de faire la lumière dans les questions concernant les Églises séparées de l'Orient et ainsi de rapprocher ces Églises de celle de Rome. Leur organe, *Les Échos d'Orient*, s'est acquis depuis longtemps une grande autorité en ces matières. Voici qu'ils ont entrepris une série d'*Études de théologie orientale* dont le premier fascicule est dû au R. P. Jugie : *Histoire du Canon de l'Ancien Testament dans l'Église grecque et dans l'Église russe*. Nous en rendrons compte prochainement.

— L'École biblique et archéologique de Jérusalem donne une nouvelle preuve de son activité, en entreprenant la publication, sous la direction du R. P. Lagrange, d'une nouvelle collection : *Études palestiniennes et orientales* (Paris, Gabalda). Le premier volume a pour auteur le P R. Génier, O. P , du couvent de Jérusalem : *Vie de saint Euthyme le Grand (377-473). Les moines et l'Église en Palestine au Ve siècle* (In-12, 1909, F. 4). Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

— Dans le *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, série des *Scriptores arabici*, vient de paraître (Paris, Poussielgue, et Leipzig, Harrassowitz, 1909) un nouveau fascicule, le troisième, du *Synaxarium Alexandrinum*, édité par notre savant collaborateur, M J. Forget. C'est un supplément aux six premiers mois déjà publiés. Des sept manuscrits mis à contribution par l'éditeur, un seul, le cod. arab. 4869 de la Bibliothèque nationale, contient les quatre-vingts vies ici résumées, à l'exception de huit; et ces huit sont plus longuement traitées dans le ms. 4869 que dans aucun des autres. Le volume supplémentaire représente donc un courant spécial dans la tradition hagiographique de l'Église copte. Raison de plus pour qu'il intéresse les curieux d'hagiographie; mais raison aussi, au point de vue des chercheurs en général, de souhaiter que le distingué éditeur ne tarde pas à compléter son œuvre par la publication de la traduction latine. Il nous en promet, heureusement, l'apparition pour un avenir prochain.

— Une étude publiée en janvier 1858 par le cardinal Newman dans la revue anglaise l'*Atlantis*, a été traduite en français et publiée avec une introduction d'Henri Brémond dans la Collection *Science et religion (Les Saints d'autrefois) (La mission de Saint-Benoît (480-543)* par le cardinal Newman. Paris, Bloud, 1908, 64 p.) Malgré toute notre vénération pour le célèbre cardinal, force nous est de reconnaître que cette étude est quelque peu paradoxale et dans tous les cas incomplète. Le cardinal aimait assurément l'ordre bénédictin. Mais il l'a aimé en artiste, en dilletante et en poète. Il n'en a pas pénétré l'esprit intérieur et s'est laissé dominer dans toute son appréciation par cette pensée, vraie mais tout à fait accessoire, que l'ordre bénédictin est l'ordre poétique par excellence. C. M.

— La nouvelle collection des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, éditée par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vient d'être brillamment inaugurée par deux volumes dus à des savants très réputés, MM. M. Prou et L. Halphen, respectivement professeur et

Digitized by Google

secrétaire de l'École des Chartes. Le travail de M. Prou est le *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1057-1108)* (Paris, C. Klincksieck, 1909. In-4, CCLII-567 p.). On y trouve le texte, établi avec les soins les plus minutieux, de 178 chartes émanées de Philippe, ou auxquelles le roi a donné son approbation par l'apposition d'un signe de validation. La plupart de ces pièces concernent des établissements religieux et sont capitales pour l'étude des institutions de l'époque. L'auteur a relevé également les actes faux et ceux qui ne sont connus que par des mentions de chroniques ou par des confirmations postérieures. Une longue introduction renferme toute une série d'études : la biographie de Philippe Ier, la classification des chartes suivant le mode de tradition et suivant la forme diplomatique, la chancellerie royale, la forme des préceptes, les chartes confirmées, les lettres et mandements, les actes faux et ceux indûment attribués à Philippe Toutes ces questions sont étudiées avec cette critique avisée et cette pondération de jugement qui sont le propre de l'auteur. Les paléographes regretteront peut-être que M. Prou n'ait pas donné quelques indications sommaires sur l'écriture de la chancellerie royale qui se trouve à cette époque dans un stade important de son développement. Sa grande compétence en ces matières nous eût valu, sans nul doute, plusieurs observations judicieuses.

Les mêmes qualités se retrouvent dans le *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987)*, publié par M L Halphen avec la collaboration de F. Lot (Paris, C. Klincksieck, 1908. In-4, LVI-231 p. et 2 pl.). La moisson de documents à glaner n'est pas aussi abondante que pour le règne de Philippe Ier ; il n'existe, en effet, de Louis V que 2 actes, de Lothaire que 56 actes authentiques et 12 faux. L'auteur traite dans l'introduction de la classification de ces actes, de la chancellerie royale et de la forme des diplômes. Dans l'Introduction (p. V) et à la Table alphabétique, Éracle, évêque de Liège, est indûment mentionné comme archevêque de Cologne.

Les travaux de M. Prou et L. Halphen, et il faudra prochainement y joindre le *Recueil des actes de Louis d'Outre-mer (936-954)* par Ph. Lauer, donnent une très haute idée de l'érudition française dans le domaine de la diplomatique médiévale. M. d'Arbois de Jubainville raconte, dans la préface du premier volume, l'histoire des différents essais, tentés depuis le milieu du dix-huitième siècle, qui viennent d'aboutir aux présentes publications. Il annonce comme étant en préparation les Recueils des actes des rois d'Aquitaine (814-866) par MM. Giard et Levillain, de ceux de Provence et de Bourgogne (855-1032) par M. Poupardin, de ceux de Charles le Simple (893-923) par M. Ph. Lauer, et enfin ceux de Hugues Capet (987-996) par MM. F. Lot et L Halphen.

La Société française de Bibliographie a eu l'heureuse idée de publier, sous la direction de son secrétaire, M. H. Stein, des Archives nationales, un *Album d'autographes de savants et érudits français et étrangers des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles* (Paris, première série, 1907, in-4°). Il comprend « des spécimens d'écriture des principales individualités qui se sont signalées dans le domaine de la science à partir de la Renaissance... » On y voit

Digitized by Google

figurer, dans 31 planches phototypiques exécutées par la maison Bertrand de Paris, des autographes de 43 auteurs, historiens, philologues, bibliothécaires, critiques ou glossateurs ; les noms les plus marquants de l'érudition sont représentés : J. Cujas, N. Vignier, Scaliger, Juste-Lipse, A. Le Mire, A. Duchesne, Barberini. P. Dupuy, Mabillon, J. Sirmond, Papenbroeck, Du Cange, Luc d'Achéry, Baluze, O. Huet, Leibnitz, etc. Cet album présente plus qu'un intérêt de curiosité paléographique ; il est incontestable, en effet, que la connaissance de l'écriture d'érudits tels que Mabillon, Montfaucon, Martène, Luc d'Achéry, Du Cange, qui ont annoté beaucoup de mss. et ont laissé une énorme correspondance littéraire, peut être d'un précieux secours pour la critique. Aussi est-il bon qu'on se familiarise avec les autographes de ces maîtres de l'érudition. La Société de Bibliographie se propose d'ailleurs de compléter l'Album par la publication d'un second fascicule qui ne manquera pas d'intérêt. H. N.

— L'importante collection des *Manuels de bibliographie historique*, entreprise par l'éditeur Picard, s'est accrue d'un nouveau volume où M. H. Hauser a étudié *Les Sources de l'Histoire de France* en ce qui concerne les règnes de François Ier et de Henri II (1515-1559) (Paris, Picard, 1909. In-8, XIII-201 p. Prix : 5 fr.). La grande difficulté de la tâche assumée par l'auteur résidait en ceci : ne pas s'égarer à travers une foule de documents dont la critique est fort malaisée. La diplomatie prend, en effet, un essor extraordinaire à partir de François Ier. Le roi, pour contrebalancer l'hégémonie menaçante des Impériaux, est obligé d'aller chercher des alliances jusqu'en Orient. A l'imitation des grandes cours, les petits souverains italiens entretiennent des ambassadeurs à l'étranger. Quelle créance méritent tous ces informateurs plus ou moins intéressés ? A propos de chaque ambassadeur, il faut dresser un dossier. De même encore, comment découvrir la vérité dans l'immense flot des plaquettes où l'on cherche à tromper, à capter l'opinion, des lettres où l'on s'efforce en bel esprit, des mémoires où l'on consigne ses hauts faits? Ajoutez à cela l'apparition de la Réforme qui partage les esprits français en deux camps ennemis, se combattant par le livre autant que plus tard par l'épée. Telle est la difficulté à laquelle se heurte l'historien du XVIe siècle et dont a su triompher M. Hauser. Qu'il me permette de lui signaler l'importance des dépêches des petites cours italiennes qu'il ne met pas assez en évidence et qui a été relevée par le Directeur des Archives de Modène, M. Ognibene, dans un mémoire lu au Congrès international de Rome en 1905 (*Le relazioni della casa d'Este coll' estero* dans *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie Modenesi*, 1904, 5e série, t. III, p. 223-314) Pour l'application du Concordat (p. 121), on eût pu citer la curieuse enquête canonique instruite à propos de l'élection au siège de Clermont (P. Magaud, *Un procès canonique au XVIe siècle. L'élection de Thomas du Prat, évêque de Clermont en 1517* dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. VI (1902), p. 249).

Dans le but de fournir au public cultivé et érudit des textes modernes publiés avec critique, l'éditeur A. Picard (rue Bonaparte, 82) a inauguré

Digitized by Google

une *Collection de Mémoires et documents relatifs au XVIIIe et XIXe siècles* qui s'ouvre par un premier volume *(Roland et Marie Phlipon. Lettres d'amour, 1777 à 1780, publiées avec introduction, commentaire explicatif et notes par Claude Perroud.* Paris, 1909. In-8. Fr. 7,50) où l'on se rendra compte de l'influence qu'eut sur l'esprit de la fameuse Madame Roland la *Nouvelle Héloïse.* Sous presse est actuellement le *Journal d'Hardy, libraire parisien (1764-1789).*

Le même éditeur mettra prochainement en vente, dans la *Collection de textes et documents pour servir à l'enseignement et à l'étude de l'histoire des origines au XVIIe siècle* : le Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier; un recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France et au moyen âge (XIe et XIIe siècles).

Dans une brochure intitulée *Les élections du clergé dans la sénéchaussée de Saumur* (In-8 de 33 p., s. l., s. d.), M. Uzureau étudie le mécanisme d'une élection de représentants du clergé pour les États généraux de 1789.

G. M.

— M. Léon Vallas, directeur de la *Revue musicale*, auteur de *La Musique à Lyon au XVIIIe siècle* (t. I. Bruges, 1908), vient de commencer, au second trimestre 1909, à la Faculté des Lettres de Lyon, un cours sur « l'Histoire de la musique ».

A la fin du mois de mai 1909, a été close la souscription à un magnifique volume édité par Rey, Grenoble, Grande Rue, 23, sous le pseudonyme de Jean de Metz : *Au pays de Jeanne d'Arc, mission héroïque de la Bonne Lorraine, ses étapes de Domrémy à Rouen, par Orléans, Reims, Compiègne* (Préface de Funk-Brentano. Illustration inédite de paysages et de vestiges historiques).

M. le Bibliothécaire en chef de la ville de Lyon a décidé l'acquisition des œuvres manuscrites de l'abbé André Morellet, né à Lyon (1727-1819), auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et d'économie politique. 92 cartons : prix : 1000 francs.

L. Vaganay.

— La vie religieuse de nos ancêtres s'extériorise souvent en des fêtes populaires. La procession de la ville de Valenciennes est des plus célèbres et des plus curieuses au point de vue de l'histoire des coutumes populaires de jadis. M. M. Bauchond vient de donner une édition très belle des *Mémoires de la procession de la ville de Valentienne composés par Sire Simon Le Boucq, escuier, ancien prévôt de la dite ville, écrits en 1653*, publiés d'après le manuscrit original de la bibliothèque de Mons et accompagnés d'une étude sur les sources de l'histoire de la procession de Valenciennes au moyen âge et sur la bibliographie et l'iconographie de Notre-Dame du saint Cordon au XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle (Valenciennes, P. et G. Giard, 1908. In-8, 207 p. et fig. F. 6).

— La *Revue de l'histoire des religions* se publie désormais sous la direction de MM. P. Alphandéry et R. Dussaud.

Digitized by Google

— Signalons les premiers numéros d'une *Bibliographie des sciences économiques, politiques et sociales* qui paraît, chez M. Rivière, à Paris, sous la direction de M. J. Gautier, bibliothécaire à la Faculté de droit de l'université de Paris. Elle est consacrée aux travaux de langue française.

— Vient de paraître aussi le premier numéro d'une revue régionale trimestrielle : *Bulletin de la Société « Le Bugey »* (Belley, Chaduc frères).

— *Académie des inscriptions et belles lettres.* — Le 26 mars, M. Clermont-Ganneau rend compte des fouilles entreprises à Nazareth de Galilée par le P. Prosper-Marie Viaud. Sous l'église actuelle ont été mises à jour les substructions de la basilique élevée par les Croisés ainsi que cinq chapiteaux, de forme polygonale, ornés sur toutes leurs faces de magnifiques sculptures qui représentent une vingtaine de scènes allégoriques ou évangéliques. Ces hauts reliefs, importation des Croisés en Terre-Sainte, sont vraisemblablement de la fin du XIIe siècle — M. de Lasteyrie lit une note relative à la cathédrale de Reims, à l'époque carolingienne. Reconstruite vers 820 par Ebbon, l'église avait pour caractéristique que le premier quart de la nef, à partir de la porte d'entrée, était voûté sur arcades. Sur la voûte, détruite en 976 par Adalbéron, se trouvaient l'autel du Sauveur et des fonts baptismaux. Il ne faudrait point songer à une crypte, mais plutôt à une tribune. — M. P. Monceaux montre que les inscriptions chrétiennes de l'Afrique du Nord, au IVe siècle et au début du Ve, sont toutes ou donatistes ou antidonatistes, par suite du schisme de *Donatus*. Il distingue quatre séries d'inscriptions : 1° celles qui portent la devise schismatique *Deo laudes ;* 2° celles qui ont trait aux polémiques des deux partis adverses ; 3° celles qui concernent les martyrs honorés par les donatistes ; 4° celles qui commémorent des défunts.

Le 2 avril, M. L. Delisle lit une note du comte Durrieu sur le manuscrit 603 du fonds d'Urbin, à la Bibliothèque vaticane, qui est un spécimen splendide des œuvres des enlumineurs parisiens de la première moitié du XIVe siècle. C'est un bréviaire exécuté pour Blanche de France, fille du roi Philippe V le Long et de Jeanne de Bourgogne, entrée à l'abbaye de Longchamp en 1315 et morte en 1358. — M. Monceaux continue de donner connaissance de son mémoire sur les inscriptions donatistes. — M. H. Prost parle des recherches qu'il a faites relativement à la forme primitive de la coupole de la basilique de Sainte-Sophie, à Constantinople. S'appuyant sur un pacte d'Agathias, il indique quelles modifications furent apportées à la structure de l'église, à la suite de la chute de la partie orientale de la coupole, et affirme que la nouvelle coupole fut rebâtie sur plan carré, tandis que l'ancienne était sur plan rectangulaire. Enfin, la nouvelle voûte eut vingt-cinq pieds de plus en hauteur que la primitive. — M. Dieulafoy indique que la coupole sur pendentif est d'origine hellénistique, mais que son emploi, à Byzance, se combina avec des procédés de construction d'origine iranienne

Le 7 avril, M. G. Villain parle des diverses falsifications de documents qui furent opérées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Magloire à Paris et qui

Digitized by Google

concernent des actes royaux authentiques relatifs à l'abbaye ou le récit primitif de la translation des reliques de certains saints bretons à Paris. M. Villain insiste surtout sur les interpolations introduites dans les titres diplomatiques, qui tendaient à faire croire à l'existence dans Paris, avant le xe siècle, d'une chapelle royale dédiée à saint Barthélemy, dont l'abbé de Saint-Magloire revendiquait la mense. Or, la fondation, dans la Cité, de l'église Saint-Barthélemy est postérieure à la création de Saint-Magloire. Cependant, les faux trompèrent Louis VII qui, en 1159, reconnut les prétentions des moines.

Le 16 avril, M. Héron de Villefosse donne le résultat des fouilles faites au cours de l'année 1908 par M. Leynaud, curé de Sousse, dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète. Il signale en particulier plusieurs inscriptions en mosaïque et celle d'un sarcophage orné de mosaïques de diverses couleurs. — M. Millet, à propos de la restitution du texte d'une inscription relevée par M. Grégoire dans une église souterraine de Cappadoce, celle de Sinasos, démontre que les iconoclastes, quoique destructeurs d'images, ont figuré la croix et lui ont attribué la même puissance que les orthodoxes. M. le comte Durrieu entretient ses collègues de la fameuse bible carolingienne de Saint-Paul-Hors-les-Murs qu'il a eu l'idée d'étudier à nouveau et dont on ne peut apprécier la juste valeur par suite du format excessivement réduit des photographies existantes jusqu'ici. On jugera du prix des miniatures, lorsqu'on saura que certains feuillets de la bible mesurent jusqu'à 44 centimètres de hauteur et que certaines lettres enluminées ont 40 centimètres.

Le 30 avril, M. Salomon Reinach fait part de la découverte d'un fragment d'une chronique anglaise dans la bibliothèque de lord Amherst of Hackney. A cette chronique est jointe une continuation jusqu'en 1431 où il est question du combat de Compiègne et de Jeanne d'Arc. — M. Pierre Aubry lit une note sur le rythme des motets et des chansons au moyen âge. — M. Delisle offre, de la part de M. Léon Dorez, la reproduction des miniatures et initiales du psautier de Paul III, conservé à la bibliothèque nationale. Transcrit en 1542 par Federico Mario, de Pérouse, ce psautier fut illustré par Vincent Reymond, de Lodève, miniaturiste des papes Léon V, Clément VII et Paul III.

Le 3 mai, M. Durrieu identifie le *codex palatinus 1989* de la Bibliothèque Vaticane avec la traduction française du Décameron qui appartint au duc de Bourgogne, Jean Sans Peur, et dont on avait perdu la trace depuis 1467.

Société nationale des Antiquaires de France. — Le 24 mars, M. Dumuys parle d'un retable polychrome, sculpté sur pierre, représentant une *Pietà*, récemment découvert dans une chapelle de l'église Saint-Aignan à Orléans. Il ajoute quelques observations relativement à l'étendard de Jeanne d'Arc. — M. de Charencey passe en revue diverses étymologies du nom de l'abbaye de la Trappe.

Le 31 mars, M. P. Monceaux fait part d'inscriptions chrétiennes trouvées par M. le commandant Guénin à Ksar Ouled-Zid, au sud-ouest de Tebessa,

Digitized by Google

dont l'une est gravée sur le linteau de la porte d'une chapelle dédiée aux saints Donat et Crescentien. — M. Vitry communique un échantillon curieux de l'art français dans la province de Léon, à la fin du xive siècle ou au début du xve, qui consiste en une grande vierge gothique de bois dont le musée du Louvre a été enrichi.

Le 7 avril, le comte Durrieu fait l'éloge de la nouvelle transformation de la pinacothèque vaticane qui a été installée dans les salles réservées jusque-là aux carrosses de Pie IX.

Le 14 avril, M. Germain Bapst parle du peintre Jean Cousin mort vers 1562, que l'on a distingué récemment d'un autre Jean Cousin décédé vers 1593. L'artiste aurait reçu, en 1540, une commande de tapisseries pour l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. En 1549, il est chargé de retracer l'histoire de saint Germain en six panneaux dans le chœur de Saint-Germain l'Auxerrois, de concert avec un Louis Dubreuil. Il est difficile de dire s'il s'agit en l'espèce de fresques ou de tapisseries. Peintre, Jean Cousin aurait été également graveur et sculpteur — M. Prou objecte qu'au xvie siècle le nom de Jean Cousin fut porté par plusieurs artistes ; il est donc prématuré de tenter de restituer à l'artiste dont s'est occupé M. Bapst tout ce que ce dernier lui attribue. — M. Monceaux donne le texte de sept inscriptions recueillies vers l'ouest de Tébessa, en Tunisie, qui proviennent de trois basiliques du ive siècle. On ignore dans quelle ville s'élevaient ces basiliques. A en juger par les inscriptions, les unes donatistes, les autres orthodoxes, il faut admettre que deux des basiliques étaient schismatiques et la troisième catholique. A noter un reste de balustrade représentant *Donatus, miles Christi*, appuyé sur un bâton de son bras gauche et enchaîné à la porte d'une prison. Les prêtres donatistes avaient recruté un certain nombre de fidèles qui, un fort gourdin à la main, montaient la garde près de leurs basiliques et se chargeaient, le cas échéant, d'administrer une sévère correction aux chrétiens qui les attaquaient. L'un d'eux, *Donatus*, aura été emprisonné pour un méfait de ce genre ; et le bas-relief aura été élevé en son honneur pour célébrer son martyre.

Le 21 avril, M. Vitry présente des photographies des anges et des prophètes barbus qui décorent le palais du duc Jean de Berry à Bourges et qui paraissent être de la fin du xive siècle ou du début du xve — M. Monceaux disserte sur la lettre T que l'on trouve sculptée en relief sur les chapiteaux d'une basilique découverte à Henchir Zoura, au sud-ouest de Tébessa, en Tunisie. Dans cette lettre il faut reconnaître le symbole de la croix. — M. Marquet de Vasselot exhibe une croix émaillée du xiiie siècle, signée du limousin Jean Garnier, entrée au Louvre par suite de l'achat de la collection Gay.

Le 28 avril, M. de Mély s'efforce de caractériser l'art de Loyset Leydet, maître miniaturiste qui exerçait dans les Flandres à la fin du xve siècle. — M. P. Monceaux signale une caissette à reliques en pierre, découverte à Henchir El-Abiod, à l'ouest de Tébessa, dans les ruines d'une basilique, sous le dallage et sous l'emplacement de l'autel. Le reliquaire porte l'inscription : *Hic memoria sancti Liberalis*. Un martyr romain de ce nom, le consul

Digitized by Google

Liberalis, d'époque incertaine, fut enseveli aux catacombes de la *Via Salaria*. C'est sans doute sous son patronage que fut placée la basilique où reposait le reliquaire qui y a été trouvé.

Le 5 mai, M. MARQUET DE VASSELOT montre que le Louvre possède une tapisserie qui est une réplique d'une autre tapisserie du XVIe siècle, existant à Notre-Dame del Pilar de Saragosse et représentant des scènes tirées de l'histoire de Jephté. — M. STEIN soutient que Jean Soulas, qui sculpta les sculptures de la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres, était originaire des marches du Limousin, et non pas parisien.

Le 12 mai, M. DURRIEU parle d'un exemplaire du mystère de la Vengeance de Notre Seigneur Jésus-Christ, manuscrit appartenant actuellement au duc de Devonshire et ayant fait partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Les vingt miniatures du manuscrit sont l'œuvre de l'enlumineur flamand Loyset Leydet. — M. LEFÈVRE-PONTALIS montre une restitution du panneau vitré d'une châsse carolingienne trouvée en 1878 dans le cimetière de Sery-les-Mézières, près Saint-Quentin. L'ensemble des vitraux, jaunes et verts, formait une grande croix pattée. Chaque verre s'enchâssait dans une monture en plomb coulé. Il résulte de là que la mise en plombs ne fut pas inventée pour cerner des figures, mais qu'elle était en usage dès le IXe siècle, époque à laquelle remonte le panneau en question. M. LAUER ajoute qu'un panneau de verres de couleur assemblés dans des plombs, du VIIe siècle, existe à Saint-Apollinaire in Classe, à Ravenne.

A l'Académie française ont été décernés les prix suivants :

Prix GOBERT (10.000 fr.) 1er à M. F. STROWSKI pour son *Histoire du sentiment religieux au dix-septième siècle ; Pascal et son temps* (9.000 fr.).

Prix THÉROUANNE, 3me à M. G. GAUTHEROT, *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle* (500 fr.) ; 5me à M. G. DE MUN, *Richelieu et la Maison de Savoie* (500 fr.).

Prix BORDIN, 3me à M. l'abbé J. CHARRIER, *Claude Fauchot, évêque constitutionnel du Calvados* (1744-1793) (500 fr.).

Prix MARCELLIN GUÉRIN, 1er à M. HENRY COCHIN, *Vita Nova de Dante Alighieri* (1.500 fr.) ; 5e à M. P. BOSQ, *L'Assemblée nationale* (1871-1875) (500 fr.).

Prix MONTYON, M. CH. BOUTARD, *Lamennais, sa vie et ses doctrines* (1.000 fr.) ; M. M. BESNIER, *Les catacombes de Rome* (500 fr.) ; M. A. DELPLANQUE, *Fénelon et la doctrine de l'amour pur* (500 fr.) ; MM. JEAN LEMOINE et ANDRÉ LICHTENBERGER, *Trois familiers du Grand Condé* (500 fr.).

Prix JUTEAU-DUVIGNEAUX : le R. P. MORTIER, *Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs* (1.500 fr.) ; Mme HENRIETTE DACIER, *Saint-Jean Chrysostôme et la Femme chrétienne au quatrième siècle de l'Église grecque* (500 fr.) ; M. J. PAQUIER, *Le Jansénisme* (500 fr.).

Prix CHARLES BLANC : M. GUSTAVE CLAUSE, *Les Sforza et les arts en Milanais* (900 fr.) ; M. L. HOURTICQ, *La peinture des origines au seizième siècle* (500 fr.) ; M. E. MEININGER, *Les anciens artistes peintres et décorateurs mulhousiens jusqu'au dix-neuvième siècle* (500 fr.) ; M. PÉLADAN, *Textes choisis de Léonard de Vinci* (500 fr.).

Digitized by Google

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les prix suivants ont été décernés :

Prix Bordin (3.000 fr.) : 1° Dom Henri Quentin, *Les Martyrologes historiques du moyen âge* (1.000 fr.); 2° M. A. Vogt, *Basile Ier* (1.000 fr.); 4° M. Perdrizet, *La Vierge de miséricorde* (500 fr.).

Prix Brunet (3.000 fr.) : 1° M. Ph. Renouard, *Bibliographie des impressions et œuvres de Josse Badius* (1.500 fr.); 4° H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français* (500 fr.). G. M.

MM. André Hallays et Gazier préparent pour la maison Hachette une *Iconographie port-royaliste*, où l'on trouvera la reproduction des portraits de la plupart des amis de Port-Royal, du moins des plus connus d'entre eux.

La chaire des sciences auxiliaires de l'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris a été transformée en une chaire d'histoire de la philosophie dans ses rapports avec les sciences.

La conférence de droit lorrain à l'Université de Nancy a été rétablie sous la direction de M. G. Gayet, après avoir été suspendue pendant plusieurs années. G. M.

— *Nominations.* — Mgr Graffin, professeur de syriaque à l'Institut catholique de Paris, a résigné ces fonctions et a été nommé directeur général de l'œuvre antiesclavagiste de France.

Notre collaborateur, le R. P. Cavallera, S. J., remplace le P. Portalié comme professeur de théologie positive à l'Institut catholique de Toulouse.

M. Ch. Victor Langlois, professeur de sciences auxiliaires de l'histoire à la faculté des lettres de l'Université de Paris, a été nommé professeur d'histoire du moyen âge à la même faculté; M Cestre, maître de conférences de langue et de littérature anglaises à la faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, a été nommé professeur de langues et littératures anglaises à la dite faculté; M. Milhaud, professeur de philosophie à la faculté des lettres de l'Université de Montpellier, a été nommé professeur d'histoire de la philosophie dans ses rapports avec les sciences à la faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. Emile Levasseur a été nommé administrateur du Collège de France pour une nouvelle période de trois ans, à dater du 1er avril 1909.

M. Gallois, chargé d'un cours de géographie à la faculté des lettres de Paris, est nommé professeur de géographie et de topographie à la dite faculté; M. Rodier, chargé d'un cours d'histoire de la philosophie ancienne à la même faculté, devient titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie ancienne.

M. Bertrand Auerbach a été nommé doyen de la faculté des lettres de Nancy.

M. Imbart de la Tour a été élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques dans la section d'histoire, en remplacement de M. Luchaire.

Aux Archives nationales ont été promus à la classe supérieure à celle de

Digitized by Google

leur grade MM. PAUL GUÉRIN, chef de section, ALPHONSE DUNOYER et LÉON GAUTIER, achiviste. M. LÉONCE CÉLIER, ancien membre de l'École française de Rome, a été nommé archiviste.

Ont été nommés : MM. GEORGES DAUMET, archiviste honoraire aux Archives nationales; GABRIEL ESQUER, archiviste du gouvernement général de l'Algérie, à Alger; ERNEST DELMAS, archiviste du Cantal; ALFRED LEROUX, archiviste honoraire de la Haute-Vienne; R. BURNAND, bibliothécaire de la ville de Pau; E. COYECQUE et H. STEIN, membres du Comité des inscriptions parisiennes.

Ont été élus membres de la commission supérieure des bibliothèques récemment instituée : MM. PRIEUL, conservateur de la bibliothèque universitaire de Besançon; LAUDE, conservateur de la bibliothèque de Clermont; GIRAUD-MANGIN, conservateur de la bibliothèque municipale de Nantes; BABELON, conservateur du département des médailles à la Bibliothèque nationale; MORTET, conservateur-adjoint de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; OURSEL, conservateur de la bibliothèque municipale de Dijon.

G. M.

— *Décès.* — M. OLIVIER JOUBIN, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers.

M. ALEXANDRE VITALIS, membre correspondant de la Société nationale des antiquaires de France.

M. LOUIS DE TARDY, vicomte de Montravel, qui publia un bon nombre d'articles historiques dans la *Revue du Vivarais.*

M. le chanoine VERLAQUE, correspondant du ministère de l'Instruction publique, auquel on doit divers ouvrages : *Lettres inédites de Louis XIV adressées au cardinal de Bouillon au sujet de la condamnation du livre des Maximes des saints* (Paris, 1883); *Lettres inédites de Bossuet adressées à D. Huet, évêque d'Avranches* (Paris, 1876); *Lettres inédites de Fénelon* (Paris, 1874); *Histoire du cardinal de Fleury et de son administration* (Paris, 1879); *Jean XXII. Sa vie et ses œuvres* (Paris, 1883); *Saint Louis, prince royal, évêque de Toulouse, et la famille d'Anjou au XIIIe siècle* (Paris, 1885); *Bibliographie raisonnée des œuvres de Bossuet* (Paris, 1908).

G. M.

M. l'abbé CASABIANCA, curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Paris, qui a écrit l'Histoire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et a collaboré à la *Revue des questions historiques*, à la *Revue du monie catholique*, etc.

M. G. CLÉMENT SIMON, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et d'articles historiques. On trouve souvent son nom dans notre Bibliographie depuis 1903.

M. ÉMILE KELLER, ancien député, mort à Paris, le 21 février, à l'âge de 81 ans. Il fut toute sa vie un ardent défenseur de la papauté et de la religion catholique en France. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Histoire de France* (Paris, 1852, 2 vol.); *L'Encyclique et les libertés de l'Église gallicane* (Paris, 1860); *Le général de Lamoricière, sa vie militaire, politique et religieuse* (Paris, 1873, 2 vol.); *Les congrégations religieuses en France, leurs œuvres et leurs services* (Paris, 1880); *La vie de Jeanne d'Arc* (Paris, 1894).

M. E. ROSCHACH, mort à Toulouse le 26 mars, ancien conservateur du

Digitized by Google

Musée des antiques et ancien archiviste de la ville. Il a composé des inventaires et des catalogues des dépôts confiés à ses soins, publié de nombreuses études sur l'histoire de Toulouse, et surtout collaboré à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de dom De Vic et dom Vaissete.

Le R. P É. Portalié, S. J., professeur de théologie positive à l'Institut catholique de Toulouse, mort le 20 avril à Amélie-les-Bains. Il était collaborateur assidu des *Études* et du *Bulletin de littérature ecclésiastique*. Il a écrit aussi plusieurs articles dans la *Revue du Clergé français*, dans la *Revue Thomiste*, dans *The Catholic Encyclopedia* et surtout dans le *Dictionnaire de théologie catholique*. Nous avons analysé naguère (1903, t. IV, p. 583-584) l'article de 280 colonnes qu'il y a consacré à saint Augustin. On trouvera dans le dernier numéro du BLE. (1909, juin, p. xvii-xix) la liste des articles du savant défunt.

M. F. É Michel, peintre et historien de l'art, mort à Paris le 24 mai, à l'âge de 81 ans. Citons de lui : *Le musée de Cologne. Catalogue* (Paris, 1883); *Les musées d'Allemagne* (Paris, 1885) ; *Rembrandt* (Paris, 1886), etc.

Le chanoine A Lémann, professeur d'Écriture Sainte aux Facultés catholiques de Lyon, mort le 19 juin, à l'âge de 73 ans. Rappelons l'ouvrage qu'il publia en 1904 : *La Vierge et l'Emmanuel*, à l'occasion du jubilé de la définition de l'Immaculée Conception.

Italie. — Le P. Cyrille Charon, prêtre français de rite grec-melchite, est un des plus savants connaisseurs de l'Orient chrétien. Un séjour de plusieurs années en Syrie lui a permis de réunir des matériaux considérables, qu'il a utilisés pour son *Histoire des patriarches melchites*, dont le premier volume ne tardera pas à paraître. Le comité romain des fêtes du centenaire de saint Jean Chrysostome l'a chargé de retracer l'histoire de ces fêtes et de mettre en lumière leur portée dans la question de l'union des Églises. L'abbé Charon s'est acquitté admirablement de sa tâche dans un beau volume intitulé : *Le quinzième centenaire de saint Jean Chrysostome et ses conséquences pour l'action catholique dans l'Orient gréco-slave* (Rome, Collège pontifical grec, 1909, xvi-413 p.). L'auteur a élargi considérablement le plan de son travail. Il ne se borne pas à raconter les fêtes du centenaire, à publier les documents qui s'y rapportent, à consacrer un beau chapitre à la liturgie pontificale byzantine célébrée le 12 février 1908 en présence de Pie X ; il donne aussi un aperçu très détaillé et très précis sur les conditions actuelles de l'Orient orthodoxe au point de vue religieux, et nous esquisse la vie intellectuelle et morale des chrétientés dissidentes. L'auteur n'a eu d'autre souci que de dire la vérité, au risque même de déplaire à ceux qui ont intérêt à la cacher. Nous signalons surtout, pour leur impartialité, les pages consacrées aux Maronites, aux Melchites et aux différends religieux-politiques entre Polonais, Russes, et Ruthènes. Cet ouvrage, écrit sans prétentions scientifiques, mais très sérieux, donne une idée claire de la situation religieuse de l'Orient orthodoxe.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

— Les amis de M. Paolo Fedele, professeur d'histoire moderne à l'université de Turin, lui ont dédié à l'occasion de son mariage, un recueil de monographies historiques, philologiques et artistiques qui constituent un volume d'une réelle valeur scientifique (*Scritti di storia, di filologia e d'arte*. Nozze Fedele-de Fabritiis. Naples, Ricciardi, 1908. In-12, 380 p. avec gravures). Quelques-uns de ces articles réforment des jugements historiques généralement admis et font connaître des documents assez importants jusque là ignorés. Citons quelques titres plus intéressants pour l'histoire ecclésiastique : Paul Kehr, *Zwei falsche Privilegien Paschals II ;* W. de Gruneïsen, *Influssi ellenistici nella formatione del tipo christiano dell' angelo annunziante ;* Camolreco, *Il matrimonio del Duca d'Atene con Beatrice ;* Schiaparelli, *Un nuovo documento di Cola di Rienzo*, concédant aux chanoines de S. Pierre le droit d'extraire du sel au Transtevère ; Federici, *Il miracolo del Crocifisso della compagni dei Bianchi a Sutri ;* Zippel, *Un apologia dimenticata di Pietro Riario ; L'Orfeo e Euridice* attribué au Pérugin, et, du P. Lugano, une notice très intéressante *intorno ad un quadro attribuito a Rafaello*. Comme le disait un des amis de M. Fedele : « Voilà une couronne de mariage qui n'est pas près d'être fanée. »

Il y a quelques mois, plusieurs membres du collège héraldique de Rome, le comte Pasini-Frassoni, le chevalier Bertini et le commandeur Odriozola, ont publié à Rome une importante *Histoire de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem* (Adm. de la *Rivista Araldica*, 69, via Monterone, Rome. Gr. in-4. Broché 40 fr., relié toile 50 fr.). Cet ouvrage de grand luxe, orné de splendides gravures, a eu pour occasion la récente réorganisation de l'Ordre du Saint-Sépulcre par le pape Pie X. L'Ordre n'existait plus guère qu'en Espagne et avait pour chef le patriarche de Jérusalem. Le pape vient *motu proprio* de s'en déclarer Grand Maître et de décréter sa réorganisation dans toute l'Europe. Cet acte a suscité quelques polémiques courtoises entre les chevaliers de Saint-Jean ou de Malte, dont le chef suprême se proclamait jusqu'ici Grand Maître du Saint-Sépulcre, et les chevaliers de Saint-Étienne ou du Saint-Sépulcre (cf. *Rivista Araldica*, 7 janvier 1909 : *Malta e S. Sepolcro* par le comte Pasini, p. 8-11. *Ibidem*, février 1909, p. 113-114).

L'ouvrage du comte Pasini raconte l'histoire de l'Ordre depuis sa fondation jusqu'à la restauration actuelle ; il donne les statuts complets et de nombreux documents sur l'Ordre, apporte aux érudits une abondante bibliographie, et livre aux curieux les noms des chevaliers vivants.

En 1864 Luigi Osio avait publié dans ses *Documenti diplomatici tratti dagli Archivi milanesi* (Milan, Bernardini, 1864, p. 183), une lettre de Christophe de Plaisance, procureur de Louis et François de Gonzague, écrite d'Avignon le 16 juillet 1376. Or le professeur Arthur Ségré vient de reconnaître que cette lettre ne provient nullement des archives milanaises, mais des archives Gonzague de Mantoue où le professeur Ségré a eu la bonne fortune de trouver un fascicule de 22 dépêches du même Christophe de Plaisance, toutes originales et autographes dont 21 sont inédites. Elles sont écrites d'Avignon entre 1371 et 1376. M. Ségré les publie, avec une autre de Chris-

Digitized by Google

tophe de Plaisance, dans l'ASI (*I dispacci di Christoforo da Piacenza, procuratore mantouano alla corte pontificia 1371-1383*, série V, tome XLIII, 1909, n° 253, p. 27 à 95). Ces lettres, qui avaient échappé au savant Pastor lorsqu'il visita les archives Gonzague, sont pleines d'intérêt et apportent des détails inédits importants sur le retour à Rome de Grégoire XI, la guerre des huit Saints, l'origine du Grand Schisme, les affaires Anjou-Aragon en Sicile, etc. Elles sont une bonne découverte pour les érudits du trecento.

Il y a un peu plus d'un an, le prof. Pascal Villari avait proposé à la faculté des lettres de Florence de destiner un don important qui venait de lui être fait par le Comm. Ern. Modigliani à la publication d'un *Corpus Inscriptionum italicarum medii aevi*, qui serait la continuation logique du *Corpus Inscriptionum latinarum*. Cette heureuse idée est en voie de réalisation sous la direction du professeur Auguste Beccaria, qui développe justement son plan de travail à la fois simple et rationel dans l'ASI (série V, 1909, n° 253, p. 96-110). Contrairement à ceux qui voulaient que ce *Corpus* s'étendît du vi^e^ au xive siècle en laissant de côté les inscriptions du culte chrétien déjà publiées en partie par de Rossi et ses successeurs, le professeur Beccaria désire reprendre toutes les inscriptions du début du christianisme, au moins pour Rome, puis continuer jusqu'à la Renaissance, embrassant ainsi tout l'ensemble de cette civilisation née avec la religion du Christ et développée sous son influence. Les inscriptions des premiers siècles formeront un chapitre spécial *Inscriptionum antiquarum*.

Le recueil s'étendra à toute l'Italie géographique avec la Sicile et la Sardaigne, et les inscriptions y seront placées dans l'ordre topographique selon l'organisation ecclésiastique — la seule pratique pour cette époque — par provinces, diocèses et paroisses, en corrigeant toutefois cet ordre par les grandes divisions politiques subséquentes. Chaque inscription sera accompagnée de notes pour éclairer son origine, son époque et ses diverses particularités. Les relations sur le travail entrepris paraîtront au fur et à mesure dans l'ASI. Nous souhaitons que cette œuvre scientifique soit menée à bonne fin dans un temps rapproché.

En 1904, le professeur Faraglia publiait l'histoire de la reine Jeanne II d'Anjou. Il continue aujourd'hui ses travaux par le récit de la guerre mémorable entre les Angevins et les Aragonais pour la possession des Deux-Siciles (*Storia della lotta fra Alfonso V d'Aragone* et *Renato d'Angio*. Catane-Lanciano. 1908. In-8, 446 p.). L'auteur est sympathique au chevaleresque René, mais il reconnaît la supériorité d'Alphonse V. Cette étude pleine de sérénité et de conscience historique est une synthèse vigoureuse et exacte de la longue lutte entre Français et Espagnols qui se termina par le triomphe d'Alphonse et de la maison d'Aragon.

Les historiens de l'histoire religieuse de la Révolution française trouveront sans doute de précieux renseignements dans une dissertation historico-généalogique publiée par le chevalier Pidoux dans la *Rivista del Collegio Araldico* sous le titre : *L'Impôt du sang pour la foi sur la noblesse française* (1789-1800) (fascicules de janvier à mai, p. 31-42, 102-106, 174, 219-222).

Digitized by Google

L'origine des nobles martyrs, leurs noms et leurs titres sont identifiés avec précision par le savant et curieux érudit.

La direction des Archives d'État de Milan, qui comprennent les archives nationales de l'État de Milan et les archives communales, a entrepris de faire un inventaire détaillé et méthodique des riches fonds dont elle a la garde, afin de faciliter au public l'accès de ces trésors et de rendre aux érudits les recherches plus rapides Comme préface de cet inventaire, le professeur L. Fumi publie dans l'ASL (*L'archivio di Stato in Milano nel 1908*, 4e série, fasc. 31, 1909, p. 198-242), l'histoire de l'origine des principaux fonds de documents conservés dans le dépôt d'État et les normes d'après lesquelles il entend conduire la réorganisation des archives et la constitution de son inventaire. Le nouveau répertoire sera divisé en quatre sections : section historique et diplomatique ; section administrative et financière ; section religieuse; section réservée comprenant les actes postérieurs à 1821. Nous souhaitons vivement que cet important travail soit mené à bonne fin et que semblables inventaires dans les autres archives du Royaume soient mis à la disposition des travailleurs, en particulier à l'*Archivio di Stato de Rome*, où on le réclame depuis si longtemps et où le besoin en est si urgent.

Il semble d'ailleurs qu'en Italie on commence à se préoccuper sérieusement des documents d'archives. Dans le nord de la péninsule, plusieurs grandes familles papales ou cardinalices ont voulu mettre en ordre et ouvrir plus largement aux savants les riches trésors de manuscrits qu'elles conservent avec un soin jaloux. Le ministère de l'Intérieur lui-même a mis en mouvement le conseil supérieur des archives du royaume. Durant la seconde moitié de mai, cette commission, composée de plusieurs sénateurs et députés et de hauts fonctionnaires des ministères, s'est réunie presque chaque jour sous la présidence du sénateur Pascal Villari. Elle a commencé par formuler un vœu pour l'amélioration des conditions économiques des employés des archives ; puis elle a discuté minutieusement le schéma d'un nouveau règlement général pour les archives nationales, et délibéré sur l'achèvement et la publication du *Manuale degli archivi del regno* déjà en grande partie préparé. Elle a résolu aussi la question de la publicité des documents d'État qui de 1815 sera transportée à 1847. Le conseil s'est occupé également des archives de l'Italie méridionale, des examens pour l'emploi d'archiviste, de la répartition du personnel. Nous avons confiance que ces délibérations auront un effet pratique pour l'avantage du public.

A propos d'archives, signalons deux autres ouvrages qui témoignent de la tendance que nous venons de signaler : *L'Ordinamento degli archivi comunali* par Joseph Vicini (Cime, Ostinelli, 1909), manuel à l'usage des administrations communales, fort clair et fort pratique commentaire des nouvelles dispositions ministérielles sur les archives municipales, et *I manoscritti della biblioteca civica di Rovereto* (1re partie, gr. in-8 de 40 p. Rovereto, tip. Sottochiesa, 1908), par Édouard Benvenuti ; les manuscrits signalés sont peu nombreux, mais quelques-uns sont intéressants pour l'histoire de la Vénétie et du Trentin.

Digitized by Google

Nombreuses ont été depuis quelques mois les découvertes archéologiques faites à Rome à l'occasion du percement de nouvelles voies et de l'élargissement des anciennes, en conformité au *plan régulateur*. Signalons seulement la découverte d'un sarcophage très intéressant, de la deuxième moitié du IIIe siècle, sur la place S. Francesco a Ripa. On y voit la défunte voilée accueillie au céleste jardin par des saints, le festin symbolique avec le pain et le poisson, dans un angle le pêcheur, dans l'autre le pasteur mystique avec la brebis. Ce sarcophage, qui rappelle les deux célèbres du musée de Latran, a été transporté à l'antiquarium du Célius.

Il convient de signaler aussi six colonnes (de 1m87 à 2m13 de hauteur sur un diamètre de 0m32 à 0m60) retrouvées dans un mur de la via S. Marco. C'est tout ce qui nous reste du fameux portique médiéval *Pallacinae* ou *Pallacinis* du nom du lieu mentionné déjà par le *Liber pontificalis*, notice du pape Marc en 336 : *in urbe Roma juxta Pallacina.*

Le dimanche 31 mars, on a inauguré par une fonction solennelle et une conférence du professeur Marucchi, la basilique souterraine découverte il y a à peu près un an à Saint-Chrysogone au Transtévère. Les murs sont du VIIe siècle ; sous le presbyterium on a retrouvé un corridor souterrain semblable à ceux des églises des Quatre-Couronnés, de Sainte-Cécile et de Sainte-Praxède. Près de l'autel, des peintures intéressantes que le professeur Marucchi pense de l'époque de Grégoire III. A droite de l'abside, une petite chambre oblongue, probablement le *Sacrarium*, où on a trouvé un sarcophage païen. Il faut espérer que la Commission d'archéologie sacrée aidée du secrétaire des Beaux-Arts, M. Corrado Ricci, qui semble s'intéresser à ces fouilles, pourra mettre au jour dans son intégrité l'ancien et célèbre titre de Saint-Chrysogone.

Dans le bulletin de la Commission archéologique communale de Rome (36e année, fasc. 4, 1908-1909. Rome, Loescher, p. 241-255), M. Bigot, architecte de l'École française, donne le résultat de ses explorations et de ses études originales sur les limites du Grand Cirque appelé communément *Circo Massimo* et situé entre le Palatin et les vignes de l'Aventin. Par des sondages habilement choisis, le savant architecte est parvenu à retrouver les limites anciennes exactes du cirque de l'époque de Néron et ses agrandissements successifs aux âges postérieurs. Ce travail a une grande importance, puisque l'on sait l'intention de la ville de Rome de reconstituer le *Circo Massimo* dans son intégrité pour les fêtes de 1911. Espérons encore que ce projet si intéressant sera réalisé comme d'ailleurs la fameuse promenade monumentale archéologique, déjà commencée et qui doit s'étendre du Capitole aux Thermes de Caracalla, à travers toute la Rome ancienne des fouilles.

Le R. P. Sixte Scaglia, O. C. R. dont le second volume des *Notiones archaeologiae christianae* vient de paraître, publie en même temps un autre fruit de ses études archéologiques que nous sommes heureux de pouvoir louer sans réserves (*Les Catacombes de S. Calixte, histoire et description.*

Digitized by Google

Rome, Manna, 1909. In-8. 250 p. avec 2 plans et 126 gravures ; se vend 4 fr. au profit des fouilles de Saint-Calixte). Dans cette description approfondie du grand cimetière des papes, le R. P. Sixte suit de Rossi son maître, mais il ajoute des observations personnelles originales et il le complète par l'interprétation des monuments venus à la lumière en ces derniers temps.

Le professeur Marucchi a enfin donné le premier fascicule du troisième volume de la *Roma Sotterranea* de de Rossi. Il le consacre au cimetière de Domitille, le plus grand de la Rome antique et l'un des plus importants pour les origines du christianisme (*Roma Sotterranea christiana, nuova serie, descrizione analitica.* T 1 : *monumenti di Domitillei*, fasc. I de 100 p. in-8 avec 25 planches en couleurs et un plan du cimetière. Rome, Spithover, 1909 50 fr. le fascicule). Le texte est intéressant, les planches superbes et dignes de servir de complément à la grande œuvre du Comm. de Rossi.

Adolphe Venturi continue toujours à faire paraître les splendides fascicules de sa grande histoire de l'art italien. Cependant il trouve le temps d'écrire d'autres ouvrages de valeur. Témoin ce volume sur la grande basilique d'Assise (La *basilica d'Assisi*, Rome, Casa editrice dell' arte, 1908. In-12, 164 p.). Le livre est intéressant tant au point de vue de la construction de la basilique que de la désignation de l'époque et des auteurs des fresques, faite en « écoutant le langage des pierres, des marbres et des couleurs ». Il est à regretter toutefois que l'auteur n'ait pas écouté davantage le langage de l'histoire ou qu'il l'ait entendu parfois avec quelque parti pris. Il attaque vivement — et cela devait être — nombre de traditions et il fait siennes volontiers les opinions de Sabatier ; par suite, trop souvent il n'apporte pas de preuves très sérieuses de ce que, de sa propre autorité, il donne comme certain. Un excellent critique d'art peut ne pas être toujours un savant critique d'histoire.

Le célèbre sanctuaire de S. Maria di Campagna, près de Plaisance, avec sa madone byzantine de 1030, méritait une monographie. Urbain II y tint en 1095 le concile de Plaisance qui proclama la croisade et c'est là qu'il chanta pour la première fois la préface de la Vierge. Dans *Storia* et *arte in S. Maria di Campagna* (Bergamo, Inst. di arti grafiche, 1908. In-8, 303 p.), M. P. Andrea, raconte l'origine et l'histoire du sanctuaire et s'étend avec complaisance sur sa description artistique. Son mérite est d'avoir recueilli nombre de documents dans les bibliothèques et les archives et de les avoir exploités avec discernement. Toutefois il semble avoir sacrifié un peu trop au désir de vulgarisation et n'avoir pas une méthode historique assez rigoureuse. Il aurait pu reproduire en entier divers documents plus importants au lieu de faire certaines dissertations inutiles sur des sujets à côté. Tel qu'il est, son travail peut cependant intéresser les historiens et les artistes.

Signalons aussi une autre étude du même genre du P. Joseph Bucefari O. F. M. : Farneto, *il convento et i dintorni* (Roma, tip. dell inst. Pio IX,

Digitized by Google

1908. In-12, 75 p.). L'auteur rappelle l'histoire du célèbre couvent fondé par le Pauvre d'Assise, où l'on place la scène connue du chapitre IV des Fioretti ; il nous montre son état actuel après nous avoir décrit les beaux tableaux du couvent aujourd'hui transportés à la Pinacothèque de Pérouse.

M. Jean-Baptiste d'Addosio a retrouvé récemment dans les anciens manuscrits des *Banchi napolitani* une série de documents historico-artistiques du plus haut intérêt sur la construction des fameuses cryptes de St-André d'Amalfi et de St-Mathieu de Salerne (*Illustrazioni e documenti sulle crypte di S. Andrea in Amalfi e S. Mathaeas in Salerno*, dans ASPN. 34e année, 1909, 1er fasc., p. 19-48). Ces superbes constructions furent exécutées simultanément après 1600; mais la crypte d'Amalfi fut inaugurée en 1604 et celle de Salerne ne fut terminée qu'en 1612. L'auteur, qui a examiné tous les comptes des artistes, nous apprend que l'architecte fut Dominique Fontana et, après sa mort en 1604, son fils César. Les sculptures furent faites par Naccherino, Pierre Bernini, père du grand Bernini et Cassano ; les peintures sont l'œuvre de Corenzi et Vincenzo di Pino. M. J.-B. d'Addosio a eu la bonne idée de publier intégralement à la fin de son article les documents par lui trouvés dans les manuscrits de la Société des Banchi de Naples.

Puisque nous sommes à Naples, notons trois ouvrages historiques récemment parus se rapportant à la grande cité méridionale

Le premier est l'histoire des huit *Giunte* de Naples qui se succédèrent du commencement du XVIIIe siècle à l'arrivée des Français en 1799 (*Le Giunte di Stato di Napoli nel secolo XVIII*, par R. Trifone. Naples, Jovene, 1909. In-8, 240 p.). Sous les apparences de la légalité, ces commissions judiciaires fonctionnèrent trop souvent dans l'État de Naples, avec arbitraire et férocité.

Dans *La citta et il commune di Napoli* (Naples, Ricciardi, 1909. In-8, 300 p.), Aurelio Romano résume l'histoire de l'antique Parténope de 1100 à 1907; mais son livre paraît écrit plus pour les citadins de Naples que pour les historiens.

Enfin un autre napolitain, Michelangelo Bruno, nous retrace l'histoire intéressante et poignante du grand patriote de Naples mort le 13 juin 1799: *Luigi Serio, letterato et patriotto napolitano del settecento* (Naples, Jovene, 1908. In-8, 78 p.).

Le *miniature della topografia christiana di Cosmas Indicopleustès* (*Codice Vat. greco 699*, avec introduction Milan, Hoepli, 1908) est un ouvrage de pure érudition édité par Mgr Stornajolo. Cosma écrivait sa topographie vers 545; le manuscrit du Vatican est du IXe et contient les dix premiers livres de Cosma, il est orné de superbes miniatures byzantines qui illustrant le texte en forment le plus parfait commentaire. Ce sont justement de ces miniatures que s'occupe Mgr Stornajolo. Après une abondante et docte préface, il donne une description particulière de chaque gravure : gravures et notes forment une précieuse contribution à l'histoire et à l'art byzantin. Cette publication fait grand honneur à la direction de la Bibliothèque Vaticane et à son personnel.

Digitized by Google

Viterbe, la vieille cité du moyen âge, fut un moment la ville des papes et le centre de la chrétienté. M. Joseph Signorelli a commencé de nous raconter cette histoire dans son ouvrage intitulé : *Viterbo nella storia della Chiesa* (t. I, Viterbe, Cionfi, 1908). Il nous montre la cathédrale viterboise depuis sa construction jusqu'au xve siècle et retrace l'histoire ecclésiastique et civile de la cité en même temps que l'histoire de l'église. Nous y assistons aux Conclaves du xiiie siècle dans le grand palais épiscopal aux admirables ogives. Attendons le second volume pour donner une appréciation d'ensemble de l'ouvrage entier.

Moins important assurément est le volume de M. Carlo Pellegrino sur la *Valsoldae* et *il suo Santuario di N. S. della Caravina*, (Monza, Artigianelli, 1909. In-8, 108 p.). Ce petit livre tient le milieu entre la monographie historique et le guide pratique et nous donne des renseignements fort curieux sur un des plus fameux et des plus anciens sanctuaires du Milanais.

Le dimanche 29 mars 1909, jour anniversaire de la naissance et de la mort de Raphaël, le pape Pie X, devant les cardinaux présents en curie et les ambassadeurs accrédités, a solennellement inauguré la nouvelle *Pinacothèque Vaticane*, réorganisée par ses soins par les professeurs Pierre d'Achiardi et Schneider, avec une compétence et un goût artistique qui en ont fait un des plus beaux musées de peinture de l'Europe.

A l'occasion de l'inauguration de la Pinacothèque on a publié un beau fascicule qui en décrit les principaux tableaux après en avoir raconté l'histoire. C'est l'œuvre de Pierre d'Achiardi, directeur (*La nuova pinacoteca Vaticana*, in-fol. avec gravures, tip. vaticana, 1909).

Le Souverain Pontife a nommé en mai dernier le professeur Luigi Cavenaghi, directeur artistique pour les galeries pontificales et pour les autres peintures des palais apostoliques. M. L. Cavenaghi est le maître qui a récemment restauré d'une manière très remarquable la *Cène* de Léonard de Vinci.

On annonce que Sa Sainteté Pie X, comme complément de la nouvelle Pinacothèque, veut organiser une galerie d'art moderne où seraient rassemblées les sculptures et peintures modernes éparses çà et là dans les palais apostoliques et les précieux dons artistiques offerts aux papes Léon XIII et Pie X.

L'exposition artistique de Venise a été inaugurée par le prince d'Udine et le ministre de l'Instruction publique le 24 avril dernier.

Un mois plus tard, le 23 mai, on inaugurait à Florence, dans la salle Léonard de Vinci, l'exposition des déssins et peintures des sculpteurs. Cette exposition, organisée par MM. Ugo Ojelti et François Gioli, a ceci de particulier qu'elle expose non seulement les esquisses des peintres et sculpteurs anciens, mais encore les dessins des artistes contemporains. Ces dessins sont d'une grande importance pour le caractère et le genre d'un artiste; c'est pour ainsi dire la révélation de son âme et de son génie propre.

Le 16 juin, le Sénat du royaume d'Italie a enfin adopté la loi votée par

Digitized by Google

la Chambre et depuis si longtemps en suspens sur les monuments d'archéologie et d'art national. Nous en reparlerons dans une prochaine chronique.

PAUL SÉVESTRE.

— Par lettre apostolique du 7 mai dernier, S. S. le pape Pie X a érigé à Rome un *Institut biblique pontifical* qui devra constituer « un centre de hautes études pour l'Écriture Sainte, afin de promouvoir, le plus efficacement possible, la doctrine biblique et toutes les études annexes, selon l'esprit de l'Église catholique.. Il comprendra des leçons et exercices pratiques sur l'ensemble des études bibliques et ... des conférences publiques... La bibliothèque biblique renfermera les ouvrages anciens ou nouveaux nécessaires ou utiles au vrai progrès des disciplines bibliques... Un musée biblique lui sera adjoint, c'est-à dire la collection des objets qui pourront être utiles à illustrer les Saintes Écritures et les antiquités bibliques ».

Les études propres à l'Institut portent principalement sur la matière des examens pour l'obtention des grades décernés par la Commission pontificale biblique.

Les professeurs ordinaires seront nommés, avec approbation du Siège apostolique, par le supérieur général de la Compagnie de Jésus. Le président est nommé par le Souverain Pontife, dont le choix s'est arrêté sur le P. L. FONCK, professeur d'Écriture Sainte à l'université grégorienne.

« Ne pourront être admis au nombre des *élèves* proprement dits que ceux qui seront docteurs en théologie et qui auront terminé leurs cours de philosophie scolastique... Pourront se faire inscrire *auditeurs* ceux qui auront complètement achevé leurs cours de philosophie et de théologie. Tous autres travailleurs pourront suivre les cours à titre d'*hôtes libres* ».

L'Institut publiera des *Acta pontificii Instituti biblici* pour annoncer les nouvelles qui le concernent ; des *Commentationes pontificii Instituti biblici*, revue biblique trimestrielle, et enfin des *Scripta pontificii Instituti biblici*.

— *Décès.* — Dans le tremblement de terre de la Sicile orientale, trouvèrent la mort plusieurs historiens dont le nom mérite d'être conservé :

MARIO MANDALARI, secrétaire général de l'université de Messine, correspondant de la *Storia patria*, avait écrit les *Ricordi di Sicilia*, consacrés à l'histoire des cités de la Sicile orientale et la préface de l'histoire monumentale de l'université de Catane par Subbadini (Catane, Galatolo, 1898. In-8, XV p.).

VINCENZO STRAZZULLA, professeur d'histoire ancienne à l'université de Palerme, a laissé un remarquable recueil des inscriptions chrétiennes cimetériales de Syracuse (*Museum epigraphum seu inscriptionum quae in Siracusi catacumbis reperta sunt* dans les *Documenta per la Storia di Sicilia*), et de nombreux articles sur les relations de la Sicile avec la Grèce ancienne. Il avait parcouru une partie du monde antique, et de ses voyages il avait rapporté des études historiques et critiques sur la Grèce, l'Asie mineure, l'Égypte, que les lecteurs du *Bessarione*, de la *Rivista d'Italia*, de la *Rivista di storia antica*, de l'*Archivio storico siciliano* n'ont pas oubliées.

Digitized by Google

GIUSEPPE ARCNAPRIMA, baron de Montechiaro et Rocco d'Oro, correspondant de la *Storia Patria*, consacra sa vie et sa fortune à l'histoire de sa patrie. Depuis vingt ans, ses publications historiques, qu'il serait trop long d'énumérer ici, remplissaient les revues siciliennes, les *Bulletins di Storia Patria*, de Palerme et de Messine, l'*Archivio storico per la Sicilia orientale*, la *Rivista di storia et arte*. Beaucoup de ces articles ont une valeur réelle pour l'histoire sicilienne. Le gentilhomme historien avait aussi recueilli une très riche collection de monuments anciens sur la Sicile (armes, gravures, manuscrits, livres, etc.). Tous ces documents dont quelques-uns maintenant introuvables, ont péri comme lui dans la catastrophe.

FILADELFA FICHERA, professeur à l'université de Catane, mort le 9 janvier 1909, à l'âge de 58 ans, était un des fondateurs de la *Storia Patria* pour la Sicile orientale. Il a travaillé avec passion toute sa vie l'histoire ancienne de Catane et de la province. A remarquer de lui le plan archéologique de Catane connexe avec le plan topographique antique et médiéval de la même cité.

STEPHANE DAVARI, érudit mantouan, décédé le 8 mars 1909, consuma son existence au service de l'archivio Gonzague et de la ville de Mantoue dont il décrivit jadis les palais et les merveilles artistiques avec une rare compétence. Tous ceux qui ont travaillé aux archives de Mantoue, gardent une profonde reconnaissance au savant et modeste archiviste qui découvrait de précieux documents et les laissait exploiter par d'autres. P. S.

Le 2 mars, est mort à Venise l'historien R. PREDELLI, vice-directeur des archives de la ville.

Le R. P. D. PALMIERI, S. J., théologien de la S. Pénitencerie, vient de mourir à Rome. Jadis professeur à l'université grégorienne il composa de nombreux traités de théologie dogmatique et morale qui rendirent son nom célèbre. Plusieurs de ses théories soulevèrent des controverses et causèrent à l'auteur des désagréments. Au point de vue de nos études, il nous faut rappeler la large part que le P. Palmieri a faite dans ses publications à la théologie positive. Dans son traité *De romano pontifice*, par exemple, il a accumulé, à vrai dire sans les exploiter et les ordonner suffisamment, une foule de matériaux, qui rendent son livre très précieux même pour les historiens de l'Église.

— Le 26 mai dernier, un nombreux cortège, de toute langue et de toute religion, dans lequel figuraient en grand nombre les travailleurs habitués des Archives du Vatican, en tête les directeurs et représentants des divers instituts historiques étrangers de Rome, prussien, autrichien, belge, hollandais, ainsi que de l'École Française, accompagnait à l'église de Sainte-Marie Transpontine les restes du vénéré Mgr PIETRO WENZEL, chanoine de Saint-Pierre, protonotaire apostolique et directeur des Archives du Vatican. Ils avaient voulu rendre un dernier témoignage de sympathie et de reconnaissance à celui qui, pendant 29 ans, s'était dévoué corps et âme au progrès de la science et à la diffusion de la vérité historique, en communiquant largement à toutes les nations les trésors dont il avait la garde.

Digitized by Google

Mgr Wenzel naquit le 24 février 1843 et fut attaché dès 1872 aux archives du Vatican comme *addetto*, c'est-à-dire auxiliaire au service de l'administration, sous les ordres du directeur, l'historien Pietro Balan. Lorsque les archives furent ouvertes au public en 1880 sur l'ordre du pape Léon XIII, il ne tarda pas à se distinguer par son activité dans le travail de l'ordonnance et de la mise à la portée du public, devint premier custode, puis sous-archiviste en chef en 1895, et dans ces deux fonctions assuma peu à peu toute la besogne et la responsabilité. C'est sur lui que se reposèrent ses chefs et même les directeurs qui le précédèrent, pour les améliorations et aménagements que nécessitaient les nouvelles destinées de l'*Archivio secreto*, qui n'avait jamais été jusque-là qu'au service de la Secrétairerie d'État. Les documents y étaient classés pour la plupart par ordre chronologique de pontificats, et il importait moins d'y introduire un nouvel ordre et des inventaires modernes, que de mettre tout d'abord à la disposition du public ceux qui avaient été dressés dans le cours des siècles précédents, les *schedæ* de Garampi, préparées en vue d'un *Orbis catholicus*, étude historique de la chrétienté diocèse par diocèse, sur le plan de la *Gallia christiana*, les grands répertoires de de Praetis pour les *Regesta Vaticana* et la correspondance diplomatique, enfin l'index des registres d'Avignon.

Tout cela fut réuni, avec de nombreux inventaires particuliers à certains pontificats, dans une salle où les travailleurs ont pleine faculté de les consulter. Mais ce ne fut qu'une moindre partie du travail de Mgr Wenzel. Il restait encore des milliers de volumes à classer, et tout n'est pas fini. Les archives diplomatiques du moins furent complétées par l'adjonction d'une troisième partie, qui prolongeait la classification de de Praetis en 1720, continuée par Garampi, vers 1750, jusqu'à la Révolution française et même jusqu'au milieu du premier empire, c'est-à-dire à la captivité de Savone. L'inventaire s'est donc augmenté de plusieurs centaines de volumes qui portent la marque du travail de Mgr Wenzel et de ses collaborateurs.

Même activité et même libéralité pour les nouvelles acquisitions. Elles furent considérables : outre les 2 ou 3000 volumes des archives Borghèse, qui arrivèrent au Vatican en 1892 avant son administration, Mgr Wenzel sut inaugurer le XXe siècle en faisant transporter dans ses locaux les archives de l'ancienne Daterie, renfermées au palais de Latran, 2900 volumes de *Regesta Lateranensia*, 900 de brefs et 7000 volumes de suppliques. Dans cette dernière collection seule, il y a toute une histoire ecclésiastique. Tout cela fut disposé, ainsi que les *Regesta Avenionensia*, dans les salles avoisinantes celle de travail, en sorte que les chercheurs un peu au courant n'ont qu'à tendre la main pour y cueillir ce dont ils ont besoin.

On en a fait déjà plusieurs fois la remarque, il n'y a pas d'archives au monde où le travailleur trouve autant de facilités qu'au Vatican. Il le doit en grande partie à l'œuvre de Mgr Wenzel. Aussi la reconnaissance du monde savant ne manqua aucune occasion de se manifester à son égard. En 1905, lorsqu'on voulut célébrer le 25e anniversaire de l'ouverture des archives, Mgr Wenzel, qui n'était encore que prélat domestique et bénéficier de Saint-Pierre, fut créé par S. S. Pie X protonotaire apostolique et chanoine

Digitized by Google

titulaire. Et à cette occasion, ceux à qui il rendait chaque jour tant de services, voulurent aussi lui témoigner leur reconnaissance. Le 4 décembre de cette année 1905, réunis dans l'intimité, en la salle même des Archives, ils lui offrirent un bronze représentant *la Science*, un anneau de protonotaire et un livre d'adresses, où tous voulurent commémorer cette date par une attestation écrite de leur gratitude. Et les sommités de l'assistance, Mgr Duchesne, de l'École française, les directeurs des Instituts autrichien et prussien, le professeur Pastor et le professeur Kehr, tinrent à lui exprimer, au nom de tous, ce que chacun lui devait, et des sentiments d'autant plus profonds et sincères qu'ils sont plus comprimés par le sérieux des occupations quotidiennes.

Nombreuses aussi étaient les décorations d'ordres étrangers et les distinctions honorifiques des académies et universités qui venaient en fait moins récompenser le zèle du modeste prélat que l'exciter à rendre de nouveaux services. Et son souvenir ne s'effacera pas de la mémoire de quiconque a travaillé aux Archives du Vatican. Il était si accessible à tous, avec son calme imperturbable de vieux Romain, sa patience toujours égale, sa bonhomie, sa froideur apparente, l'indolence de sa démarche et son air d'indifférence, qui voilaient une grande sensibilité, son activité toujours en éveil, et son vif désir de faire plaisir à tout le monde ! Lorsqu'on lui demandait un renseignement, il indiquait en peu de mots, tout en prenant sa prise de tabac, les quelques endroits où l'on pouvait chercher, allait lui-même cueillir un de ses vieux inventaires, ouvrait à la page, après avoir feuilleté un moment, au besoin mettait en mouvement ses employés et ses auxiliaires. Tout en ne parlant qu'italien, il comprenait toujours de suite à demi-mot, et rarement vous laissait partir sans résultat. Il connaissait si bien ses richesses dans les recoins les plus inaccessibles, les plus mystérieux ! Ce n'était pas un archiviste de profession, mais il savait tant de choses dans le domaine du passé romain, de l'histoire et des traditions curiales !

Il est allé recevoir la récompense due à son labeur et à son dévouement ! Mais les travailleurs peuvent se rassurer, car son œuvre sera continuée, et dans le même esprit. S. S. Pie X a su choisir, pour le remplacer, un homme qui possède les mêmes qualités, bonté inaltérable, patience et zèle de tous les instants, dans la personne de Mgr Ugolini, qui a tant fait pour organiser la bibliothèque annexe de consultation. Et il lui a donné deux auxiliaires non moins précieux, Mgr Melampo, le professeur de paléographie au Vatican, si expert à déchiffrer les vieux textes, et M. Ranuzzi, le neveu et le bras droit du défunt, l'homme qui connaît le mieux les Archives du Vatican, qui a déjà beaucoup contribué à leur classification et à leur développement. Cette sollicitude à ne pas laisser se perdre les résultats acquis, nous est un gage que la science et l'histoire pourront encore puiser abondamment, dans les fonds les plus précieux pour les annales de l'Église, de quoi consolider d'une manière définitive les droits de la vérité avec le triomphe de la religion dans sa marche à travers les siècles.

P. Richard.

Digitized by Google

Pays-Bas. — La *Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas* (Cf. RHE. 1908, t IX. p. 879) vient de faire paraître son sixième rapport qui va du 1er janvier au 31 décembre 1908. L'inventaire de la province d'Utrecht a été publié par la firme W. Leijdenroth d'Utrecht sous le titre : *Voorloopige lijst der Nederlandsche monumenten van geschiedenis en kunst. Deel I. De provincie Utrecht.* Celui de la province de Drente pourra être imprimé bientôt, et celui de la Hollande méridionale est sur le point d'être achevé. Signalons, parmi les annexes du rapport, une nouvelle édition corrigée du guide pour la description illustrée des monuments : *Leiddraad voor de geïllustreerde beschrijving der Nederlandsche monumenten van geschiedenis en kunst* (Annexe I, p. 24-34).

M. J. G. C. Joosting, l'infatigable archiviste de l'État dans la province de Drente, a publié un nouvel inventaire des archives confiées à ses soins : *De archieven der elkander vóór 1814 opgevolgde gewestelijke besturen van Drente* (Leyde, Brill, 1909). Une longue introduction contient un exposé historique sur la formation des archives des administrations provinciales de Drente avant l'année 1814, et des tables détaillées rendent le maniement de l'inventaire très facile. Voilà un bel exemple à suivre dans les autres provinces

La firme A. W. Sijthoff de Leyde annonce l'apparition prochaine d'un grand travail sur les villes anciennes des Pays-Bas : *Oud-Nederlandsche steden in haar ontstaan, groei en ontwikkeling.* Ce sont le Dr H. Brugmans, professeur d'histoire à l'université d'Amsterdam, et M. C. H. Peters, architecte de l'État à La Haye, qui l'ont entrepris. Ce dernier décrit la physionomie extérieure et la disposition des villes, tandis que le premier traite de la vie politique et sociale. Le texte sera illustré de nombreuses gravures; l'ouvrage, en trois volumes, paraîtra en 40 livraisons à fl. 0,50 chacune.

Il y a deux ans, nous annoncions (Cf. RHE. 1907, t. VIII, p. 239) que la Société d'apologétique dite de *Petrus Canisius* s'était proposé de publier une histoire de la Réforme aux Pays-Bas et que plusieurs commissions avaient été nommées pour rassembler les matériaux. Depuis lors on a constaté que le terrain n'avait pas été assez bien préparé par des publications de sources et par des monographies sur des sujets détachés. On a donc résolu dans la réunion du 15 avril dernier, après un discours du docteur M. Schoengen, archiviste de l'État à Zwolle, de faire appel aux autres sociétés scientifiques, notamment le *Nuyens-fonds* et la *Wetenschappelijke vereeniging onder de katholieken*, afin de parvenir à la publication d'une série de sources et de monographies relatives à la Réforme aux Pays-Bas.

L'annuaire de Jos. Alb. Alberdingk Thym, qui compte déjà 57 années d'existence, vient de passer à la Société d'apologétique de *Petrus Canisius* : celle-ci en a fait son annuaire à elle sous le titre : *Annuarium der Apologetische vereeniging « Petrus Canisius ». Anno Domini 1909. 1e jaar. — Het jaarboekje van Jos. Alb. Alberdingk Thym. 58e jaar* (Bois-le-Duc, 1908, LII et

Digitized by Google

248 p.). Il contient, p. IX-LII, le 4e rapport annuel de la Société, qui va du 25 septembre 1907 au 24 septembre 1908.

A signaler le discours par lequel le bibliothécaire de l'université de Leyde, le Dr S. G. DE VRIES, a inauguré le 5 mai dernier ses leçons comme professeur extraordinaire de paléographie. Il a été publié sous le titre : *Middeleeuwsche handschriftenkunde* (Leyde, A. W. Sijthoff, 1909, 4 et 32 p. Fl. 0,50).

Nominations. — Le Dr TH. BUSSEMAKER, professeur d'histoire à l'université de Leyde et M. R. FRUIN, archiviste de l'État à Middelbourg, ont été nommés membres de la commission pour les publications historiques entreprises par l'État (*Commissie van advies voor 's Rijks geschiedkundige publicatiën*).

M. R. A. P. SANDBERG de Nunspeet a été nommé archiviste-adjoint de la commune d'Amersfoort; — M. H. H. ROËLL, archiviste-adjoint de la commune de Harlem; — M. J. HOOGENDYK, Kz. archiviste-bibliothécaire de la commune de Vlaardingen; — Mlle H. J. J. M. VAN DIEPEN, commis aux archives communales de La Haye. G. G.

— *Décès.* — M. M. J. DE GOEJE, professeur émérite de littérature arabe à l'université de Leyde, mort dans cette ville, le 17 mai, à l'âge de 72 ans. Il a publié de nombreux textes arabes et de savantes monographies sur la littérature arabe. Nous avons signalé (1906, t. VII, p. 755) le prix fondé à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance.

Pays scandinaves : Suède. — Dans le neuvième volume du *Kyrkohistorisk arsskrift*, qui se publie sous la direction de M. H. LUNDSTRÖM (Upsala, Akademiska Borkförlaget, 1908. In-8, XXII-434 pp), nous relevons d'abord, parmi les travaux originaux, la fin de l'étude de M. A. HALLENBERG sur la commission scanienne de 1669-1670 (pp. 65-136), ainsi que la seconde moitié de l'article de M. E. RHODE sur les origines de la Société biblique suédoise (pp. 12 64) (la première partie de chacune de ces études a paru dans le volume de 1907). Il y a ensuite à mentionner les quelques pages (pp. 1-11) que M. LUNDSTRÖM lui-même consacre à deux Actes de martyrs, récemment découverts et remontant au IIe siècle de notre ère, ceux de Carpus, Papylus et Agathonike et ceux des six martyrs de Scillium (Numidie). Il en donne la traduction suédoise, qu'il fait suivre de quelques remarques. Bien plus considérable est la contribution de M. ROSENGREN, intitulée : « quelques plans de réformes ecclésiastiques et pédagogiques de la fin du XVIIIe siècle » (pp. 137-240). Il s'agit de quatre documents de cette époque, provenant de la collection de manuscrits, léguée par l'évêque Ol. Wallqvist. M. Rosengren en publie le texte, et ajoute quelques considérations sur leur provenance et leur portée. Enfin nous devons à M. HJ. HOLMQUIST une étude sur les plus anciens documents relatifs à l'érection de l'archidiocèse de Hambourg-Brême et sur l'évangélisation des États scandinaves. — Dans la partie consacrée aux communications de moindre importance, M. N. JACOBSSON publie des documents qui se trouvent aux archives de Herrnhut et ont

Digitized by Google

trait à l'introduction du herrnhutisme en Suède; M. LUNDSTRÖM en édite d'autres sur différents sujets, tandis que M. G. AULÉN nous fait connaître les notes écrites en 1796 par M. E. Ahlman.

N'oublions pas l'esquisse biographique sur le pasteur H Schartau (1758-1825) par M. P. RYDHOLM; elle n'appartient à aucune des deux divisions indiquées, mais se trouve en tête du volume avec une pagination spéciale (pp. I-XXII).

Le sixième fascicule des *Svenska Synodalakter efter 1500-talets ingang*, samlade och utgifna af H. LUNDSTRÖM, contient, outre l'introduction et les tables, la dernière partie de la publication (pp. 465-649), c'est-à-dire les actes synodaux allant de 1771 à 1797.

Comme première partie d'une série d'études sur la théologie dogmatique d'Hollazius, théologien suédois du XVIIIe siècle, M. I. HOLM nous présente le fruit de ses recherches sur l'idée de la foi dans sa doctrine de la justification (*Doghistoriska studier till Hollazius*. I. *Trostankarna i rättfärdiggörelseläran*. Lund. H. Ohlsson, 1907. In-8, 74 pp.). Outre une introduction générale (pp. 1-15), sa brochure contient trois chapitres, dans lesquels est examinée la conception de la foi, en soi (pp. 16-54), d'après la raison (pp. 54-63) et d'après la nature (pp. 63-74).

L'étude de M. N. JACOBSSON sur les débuts de l'herrnhutisme en Suède (*Den svenska Herrnhutismens uppkomst*. Bidrag till de religiöse rörelsernas historia i Sverige under 1700-talet. Upsala, W. Schultz, s. s. [1908]. In-8, XLVI-228-82 pp.) comprend d'abord une revue critique des sources et de la « littérature » du sujet; puis, en guise d'introduction, une histoire sommaire des origines de cette secte (1722-1727) et de ses rapports avec le piétisme et le mysticisme contemporains. En une dizaine de chapitres, M. Jacobsson raconte ensuite comment, avec C. H. Grundelstjerna, Chr. David surtout et d'autres, des établissements d'herrnhutes furent fondés en Suède et quelles en furent les vicissitudes jusqu'en 1744. Un grand nombre de pièces justificatives (toutes des lettres) sont ajoutées sous forme d'appendices; le volume renferme aussi quelques gravures, parmi lesquels deux portraits de Zinzendorf, les portraits de Ch. David (1696-1751), le « serviteur de Dieu », d'Andr. Grassman (1704-1783) et d'A. Gradin (1704-1757); des vues des établissements des frères moraves à Herrnhut. C. L.

Péninsule des Balkans : Roumanie — En 1900, M. CONSTANTIN LITZICA, professeur à l'université de Bucharest, publiait un inventaire des manuscrits grecs de l'Académie roumaine, dont le nombre s'élevait alors à 162. Après 8 ans, le même auteur nous donne le catalogue complet de ces manuscrits, qui ont atteint le chiffre de 830 : *Catalogul manuscriptelor grecesti din Biblioteca Academiei romane* (Bucharest, Göbl, 1909. In-8, VI-563 p., et quinze planches en phototypie). On sait l'influence considérable que l'hellénisme a joué dans les principautés danubiennes aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les manuscrits grecs de l'Académie roumaine sont donc précieux pour l'étude de l'Eglise grecque et de l'orthodoxie roumaine. Il y eut

Digitized by Google

des époques, où Bucharest et Jassy, grâce à la générosité des hospodars phanariotes, étaient devenus des centres littéraires plus importants que Constantinople ou Jérusalem. — M. Litzica a divisé les codices qu'il décrit, en sept groupes : histoire et géographie, manuels scolaires, littérature, droit, théologie, *miscellanea*, *varia*. La partie théologique est la plus riche : elle renferme 282 codices dont le contenu est analysé en détail, et la provenance indiquée par le savant helléniste. Son ouvrage est indispensable aux historiens de l'Église et de la théologie néo-grecques.

Le Dr J. Bianu prépare de son côté le catalogue de nombreux manuscrits roumains conservés à la bibliothèque de l'Académie roumaine.

A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — Le IXe volume de l'*Encyclopédie théologique orthodoxe* éditée par la revue *Strannik* de Saint-Pétersbourg, sous la savante direction du professeur N. Gloubokovsky, va de *Karmelity* à Κοινή. Nous sommes heureux de constater que chaque volume de cette utile collection marque un progrès sur les précédents. M. Gloubokovsky a su se choisir une élite de collaborateurs, et lui-même se charge à l'occasion de compléter les références bibliographiques de leurs articles.

Dans le présent volume, M. Serge Troïtzky, membre de la rédaction des *Tzerkovnyia Viédomosti*, a inséré de bonnes notices sur les *Carmes*, les *Livres Carolingiens*, le *Socialisme catholique*, l'*Archevêché de Cologne* et plusieurs saints de l'Église catholique. Il connaît bien les sources occidentales, et ses informations sont exactes Son étude sur le *Socialisme catholique* (c'est ainsi que les Russes appellent la démocratie chrétienne) donne un aperçu rapide sur les œuvres sociales qui doivent leur existence et leur développement aux initiatives catholiques, œuvres que l'auteur dit avoir été inspirées souvent par les grands principes de la fraternité chrétienne et être le contrepoids de l'irréligion qui progresse en Occident. Leur histoire est divisée en deux périodes, dont la première s'étend depuis 1825 jusqu'à l'encyclique de Pie IX du 8 décembre 1849, et la seconde de 1849 à aujourd'hui.

La notice de M. J. Goloubev, employé du Saint-Synode, sur le *Carnaval* dans ses relations avec la législation de l'Église et les coutumes des différents peuples, est une belle étude historique, où l'auteur fait preuve d'une connaissance approfondie de la littérature italienne du moyen âge. — M. É. Rounkévitch, premier secrétaire du Saint-Synode, est l'auteur de l'article sur l'éparchie du Karthli et de la Cachéthie en Géorgie ; à défaut de renseignements sur l'histoire ancienne de ces deux régions, on y trouve des statistiques très exactes et très complètes.

M. Serge Zarine, inspecteur de l'école ecclésiastique de la laure Alexandre Newsky a rédigé les articles *Conciles de Carthage*, *Cassin*, *Catéchuménat*, *Quartodecimani*. La bibliographie relative au cathéchuménat aurait dû être plus détaillée. L'auteur se contente, par exemple, d'indiquer : « Origène, *Contra Celsum* » ; mais à quels endroits de l'ouvrage faut-il chercher les renseignements désirés ?

Digitized by Google

Le professeur JEAN SOKOLOV a esquissé la vie de *Cassia*, dont le nom est si célèbre dans l'hymnographie byzantine. Il est regrettable que le savant byzantiniste ait ignoré l'étude savante et documentée du P. Sophrone Pétridès, *Cassia*, dans la *Revue de l'Orient Chrétien* (1902, t. VII, p. 218-244). — M. Sokolov est aussi l'auteur de la notice sur l'île de *Céphalonie*, dont l'histoire ecclésiastique a été naguère écrite par un franciscain italien. Les recherches de Spiridion de Biagis sur les évêques latins des îles ioniennes, recherches publiées dans l'Ἁρμονία d'Athènes, auraient aussi dû être mentionnées.

L'article sur les *Catacombes* est signé d'un nom illustre dans la science russe, ÉGOR RIÉDIN, le savant professeur de l'université de Kharkov, décédé le 28 avril 1908. Il va sans dire que cette notice, enrichie de plusieurs illustrations, est rédigée d'après les meilleures sources ; malgré sa concision, elle donne une notion exacte de l'art chrétien primitif. — Le professeur TIKHOMIROV a inséré, sur les *Catégories*, un article plutôt aride, qui aurait été mieux à sa place dans un Dictionnaire de philosophie. Mais le premier éditeur de l'Encyclopédie, M. Lopoukhine avait décidé de ne pas en exclure la philosophie.—Dans la notice sur les *Catenae*, M. S. ZARINE aurait dû mentionner, puisqu'il écrit dans une encyclopédie *orthodoxe*, l'édition des *catenae* par Nicéphore Théotokis et le savant ouvrage de M. Théodore Ouspensky sur l'octateuque du Sérail.

Trois études ont été consacrées aux catéchismes catholiques, protestants et russes par S. ZARINE, A. BOULGAKOV et B. GRUZDEV. L'article de ce dernier fournit des renseignements utiles sur le catéchisme du métropolite Philarète, mais il est incomplet pour ce qui concerne la Confession de foi de Pierre Moghilas. On n'y cite pas une étude très consciencieuse du *Khristianskoe Tchtenie*, 1844, t. II, p. 223-267 ; « La confession de foi de l'Église catholique, apostolique, orientale par Pierre Moghilas ». L'auteur y aurait trouvé une esquisse historique sur ce livre symbolique de l'Église orientale. Dans les références bibliographiques, ne figure pas le nom de Legrand, ni l'*Historia catechismi Russorum*, publiée par Hoffmann dans l'édition de la *Confession orthodoxe* (Breslau, 1751). Il y aurait eu lieu aussi, me semble-t-il, de parler de certains catéchismes grecs, très célèbres dans l'histoire de l'orthodoxie orientale, par exemple ceux de Zacharie Gerganos et de Nicolas Boulgaris.

Plusieurs articles sont consacrés au catholicisme (*Catholicisme romain en Russie*, le *Catholicisme et sa propagande en Géorgie aux IXe-XVIIIe siècles*, l'*Église catholique, les Congrès catholiques en Allemagne*). Le premier article par le professeur A. BOULGAKOV († 1907), de l'Académie ecclésiastique de Kiev, est peu développé. L'auteur ne mentionne même pas la célèbre controverse sur les origines catholiques de l'Église russe jusqu'au XIIe siècle, soulevée par le P. Verdière, dont les vues furent combattues par un écrivain anonyme dans le *Khristianskoe Tchtenie* (1859), ni le récent ouvrage d'Abraham, *Powstavie organizgcyi kosciola lacinskiego na Rusi* (Les origines de l'organisation de l'Église catholique en Russie), ni le recueil des lois touchant l'Église catholique en Russie (1669-1867) publié à Vilna-Saint-Pétersbourg, en 1868. — Il est étrange aussi que le prêtre NICOLAS POPOV écrive un

Digitized by Google

article sur le catholicisme en Géorgie depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe, et ignore qu'il existe sur ce sujet un volume de 900 pages, l'*Istoria katholizotzisa kharthveltha*, écrit en géorgien par le P. Thamarati (Tiflis, 1902) et un travail de M. A. Khakhanov publié dans le *Bogoslovsky Viestnik* (1901, t. II, p. 163-180). — C'est M. Boulgakov qui a écrit l'article sur l'Église catholique. « Le rationalisme et le subjectivisme, dit-il, devinrent le trait caractéristique des croyances romaines catholiques et poussèrent les chrétiens de l'Occident à forger des dogmes nouveaux, inconnus à l'antiquité chrétienne, ou même des dogmes que l'antiquité chrétienne avait condamnés (col. 233) ». L'auteur juge très dangereuse la morale catholique et n'épargne point ses critiques à la méthode scolastique. Il parle des divergences dogmatiques entre l'Orient et l'Occident, de la liturgie catholique, des Ordres monastiques latins, etc. Cette notice aurait dû être divisée en plusieurs sections, pour éviter la confusion qui règne dans l'exposé. La bibliographie mentionne beaucoup d'ouvrages écrits en Russie contre le catholicisme.

L'article sur la *Kachéthie* par le professeur Khakhanov est très faible. — M. A. Pokrovsky, rédacteur du *Bogoslovsky Viestnik*, traite avec compétence, des *Cathares*, et du *Quiétisme*. Cette dernière étude contient des expressions blessantes pour les catholiques. On y appelle sainte Thérèse, « une nonne exaltée dont saint Jean de la Croix était l'ami intime » (col. 352). Il eût été parfois utile de mettre entre parenthèses les noms latins qui n'ont pas d'équivalent en russe, par exemple saint François *Salskii* (de Sales), *Madame Chantal* (sainte Françoise de Chantal). — La notice de N Troïtzky († 23 mars 1908) sur le *Quirinus* évangélique a été enrichie par le professeur Gloubokovsky d'une très riche bibliographie.

La notice très développée de M. H. Jenner, de la Bibliothèque du British Museum, sur la *Liturgie celtique* ne laisse rien à désirer au point de vue de l'étendue (col 443-486), de l'érudition, et de la critique : c'est un travail de tout point achevé. – Signalons aussi l'article du professeur Élie Gromoglasov sur *Kerjénetz*, affluent du Volga, autour duquel se groupèrent des noyaux importants de raskolniki au XVIIe siècle, et celui du professeur Jullien Koulakovsky, sur la ville *Kertch* (Crimée) et ses anciens monuments chrétiens. Les fouilles qu'on y a faites en 1890, 1896, 1901, 1903, ont mis au jour des tombeaux et des ruines d'églises qui permettent de reconstituer en partie l'histoire du christianisme dans cette région

Mais le plus beau travail du volume est sans conteste l'érudite dissertation que M. Serge Sobolevsky, professeur à l'université de Moscou, consacre à la κοινὴ διάλεκτος dans ses relations avec la Bible. Il y étudie l'origine de la κοινή, ses luttes avec le grec classique, ses traits distinctifs ; le grec de la Bible : les théories de Deissmann et Thumb, l'hébraïsme et le dogmatisme, les particularités du grec biblique comparé avec le dialecte attique, l'influence des langues étrangères sur sa formation ; la langue de l'Église chrétienne après les Apôtres ; la nécessité de l'étude du grec pour la théologie. Les références bibliographiques occupent à elles seules 34 colonnes (722-756). On y trouve la liste détaillée et admirablement soignée de tout ce qui a été écrit sur le sujet en russe et dans les principales langues étrangères.

Digitized by Google

Citons, en dernier lieu, quelques bonnes notices biographiques, entre autres celles du savant professeur Alexandre Katansky, avec la liste complète de ses nombreux travaux de théologie dogmatique, d'archéologie, de liturgie, d'histoire ecclésiastique et de polémique, et une intéressante biographie de Charles Caspari, le célèbre éditeur des *Quellen zur Geschichte des Taufsymbols*.

On sait que ni le Symbole dit des apôtres, ni le Symbole attribué à saint Athanase ne sont reconnus comme authentiques par l'Église orientale. Marc d'Éphèse au concile de Florence déclarait que l'Église grecque ne connaissait pas un symbole remontant aux Apôtres. La fameuse brochure de Harnack, *Das apostolische Glaubensbekenntniss* (Berlin, 1892), ne passionna pas les écrivains ecclésiastiques russes. Les théories du professeur de Berlin, de ses partisans et de ses adversaires n'eurent qu'un seul critique compétent, le professeur A. Lébédev, qui consacra deux articles aux problèmes soulevés en Allemagne touchant l'origine du Symbole apostolique (*Bogoslovskii Viestnik*, 1893, t. IV, p. 308-344; 481-520). L'étude de ce Symbole vient d'être reprise en Russie par B. D. Popov de l'Académie ecclésiastique de Kiev : *Simvol apostolskii* (Kiev, Gorbounov, 1908. In-8, 42 p.). Je m'étonne que M. Popov n'aît pas eu connaissance d'un travail publié sous le même titre dans le *Pravoslavny Sobesiednik* par A. Préobrajensky (1903, t. II, p. 801-834) ; ce travail n'est même pas cité dans la bibliographie générale. L'auteur rejette l'authenticité de la légende rufinienne, mais il admet que cette légende a un fond historique et n'a pas été créée de toute pièce par Rufin. On peut supposer que celui-ci, dans son récit sur l'origine du Symbole apostolique, a combiné des données historiques avec des données légendaires, sans établir de distinction entre les unes et les autres. M. Popov analyse le contenu du Symbole romain et se range définitivement du côté de Marc d'Éphèse. Sa monographie, dont nous ne saurions accepter plusieurs conclusions, est rédigée d'après une sérieuse connaissance de sources, et résume très bien les questions qui se rapportent au sujet.

L'important travail publié en 1907 par M. Serge Zarine sur l'*ascétisme d'après la doctrine orthodoxe chrétienne* (Saint-Pétersbourg, 1907), travail, dont nous avons souligné la valeur dans cette Revue, a été l'objet d'une critique sévère et acerbe de la part du professeur M. Tareev (*Bogoslovsky Viestnik*, 1908, t. II, p. 109-150 ; 305-339). M. Zarine y a répondu dans des articles parus dans le *Khristianskoe Tchtenie* et qu'il vient de réunir en un volume intitulé : *Dopolneniia i raziasneniia k sotchineniu Asketizm po pravoslavnomu-khristianskomu utcheniu* (Compléments et explications à ajouter à l'œuvre : l'Ascétisme d'après la doctrine orthodoxe. Saint-Pétersbourg, Merkouchev, 1909. In-8, IV-156 p.). A son tour, l'auteur critique plusieurs théories, à mon avis, très dangereuses, exposées par M. Tarieev, en particulier dans ses articles ; sur l'*Esprit et la Chair*, insérés dans le *Bog. Viestnik*. En répondant aux difficultés qui lui ont été faites, M. Zarine a l'occasion de revenir sur son sujet et de formuler la méthode et les principes à suivre pour l'étude scientifique de l'ascétisme chrétien. Dans son troisième

Digitized by Google

chapitre, il discute quelques idées de Zöckler (*Die Tugendlehre des Christentums*. Gütersloh, 1904) et de Seeberg (*Der Katechismus der Urchristenheit*. Leipzig, 1903 ; *Die beiden Wege*. Ibid., 1906). Nous n'avons pas à porter de jugement dans cette controverse ; il était cependant utile de signaler ici l'ouvrage de M. Zarine, à qui nous devons l'histoire la plus complète de l'ascétisme orthodoxe.

Une savante étude de liturgie comparée vient d'être mise au jour par M. Jean Alexiéévitch Karabinov, docens de liturgie et d'archéologie sacrée à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg : *Eukharistitcheskaia modlitva : opyt istoriko-liturghitcheskago analiza* (La prière eucharistique : essai d'analyse historico-liturgique. Saint-Pétersbourg, Kirschbaum, 1908. In-8, 161 p.). Cette savante mongraphie, divisée en quatre parties, traite des origines de l'ἀναφορά, de ses diverses rédactions grecques et latines, de l'invocation du Saint-Esprit. Je me borne à donner ici la conclusion de l'auteur : « La formule de la prière eucharistique, telle que nous l'avons à présent, a été élaborée en Orient, surtout en Syrie entre le Ier et le IVe siècle : c'est au IVe siècle surtout que s'achève le travail de coordination de ses matériaux ». Cette conclusion ne ralliera pas sans doute tous les suffrages ; la monographie du professeur Karabinov, basée sur les meilleures sources et conduite avec une méthode excellente, n'en mérite pas moins d'attirer l'attention des liturgistes occidentaux.

Dans le *Przeglad katolicki* de Varsovie (Revue catholique), périodique qui se fait remarquer par son esprit polonais, mais dont le niveau intellectuel n'est pas à la hauteur de la science catholique, nous avons trouvé une notice intéressante sur un manuscrit du XVIe siècle, se rapportant à l'histoire du concile de Trente. Ce manuscrit, après avoir passé par plusieurs mains, a été acquis récemment par l'abbé Lucas Ianczak. Il contient les décrets et les canons du concile de Trente promulgués sous le pontificat de Jules III, et d'autres pièces relatives au règne de Sigismond Auguste (1548-1575). Ces pièces sont signées par le roi lui-même ou par des évêques et dignitaires de son temps. Elles sont toutes en latin, excepté une seule qui est rédigée en polonais et adressée à Soliman II (1520-1566). Le propriétaire de ce manuscrit soupçonne qu'il a été écrit par Simon de Hébert, évêque de Przemysl, orateur de Sigismond Auguste au concile de Trente. Le manque d'instruments de travail ne lui a pas permis de donner une analyse détaillée des pièces qu'il renferme, de nous dire si elles ont été publiées ou sont inédites, et dans le cas où elles auraient été publiées, si elles contiennent des variantes importantes. L'auteur souhaite qu'un savant compétent se livre à une étude consciencieuse sur ce codex inconnu ; nous l'espérons avec lui (*Przeglad katolicki*, 1909, n. 5-6, p. 78-79 ; 92-95).

On sait la pauvreté de la littérature russe en fait de manuels de théologie dogmatique. C'est donc avec plaisir que nous saluons l'apparition du tome III de la théologie dogmatique orthodoxe par l'archiprêtre N. P. Malinovsky : *Pravoslavnoe dogmaticheskoe bogoslovie* (Serghievo, typ. de la

Digitized by Google

Laure, 1909. In-8, 768-VI p.). Le volume traite de Dieu rédempteur et de Dieu sanctificateur. A la clarté de l'exposition, l'auteur ajoute une érudition de bon aloi, et, ce qui rend précieux son ouvrage pour les étrangers, la bibliographie russe des divers sujets qu'il traite.

En 1891 et 1892, M. VLADIMIR IKONNIKOV, professeur à l'université de Saint-Vladimir de Kiev, publiait le premier volume (en deux parties) de son Essai sur l'historiographie russe *(Opyt russkoi istoriographii*, 1re partie. Kiev, 1891, 882-CCXXII p. ; 2me partie, 1892, p. 883-1539, CCXXIII-CCCLXXI, 149 p.). L'ouvrage se présentait au public avec des proportions si vastes, avec une masse si énorme de renseignements, trahissant une connaissance si approfondie de toute la littérature historique russe et une érudition si prodigieuse, qu'on doutait, à son apparition, que le savant bibliographe eût jamais pu achever son œuvre colossale. Cette œuvre est aujourd'hui terminée (T. II, 1re partie. Kiev, typ. de l'Université, 1908, V-X-1056-XXXII-V p. ; 2me partie, 1908, III p., p. 1057-1955, p XXXIII-XLIX-113-IX-XI p.). Ce qu'elle renferme de richesses bibliographiques, de matériaux puisés à toutes les sources, coordonnés avec une admirable patience et un sens critique très développé, on ne saurait pas le dire dans une simple notice de chronique littéraire. M. Ikonnikov a vraiment élevé aux sciences historiques russes un *monumentum aere perennius*. Il a synthétisé l'immense labeur de la pensée russe dans le domaine de l'histoire, sans omettre le moindre travail qui apporte quelque lumière sur la passé historique de la Russie. On pourra dorénavant aborder avec confiance l'histoire ecclésiastique et civile de la Russie depuis ses origines.

La première partie de cette œuvre magistrale est consacrée en particulier aux chroniques russes. Dans une première section, l'auteur aborde l'historiographie byzantine. Cette introduction était nécessaire, à cause des relations étroites qui existent entre les chroniques byzantines et les chroniques russes. La tâche de M. Ikonnikov était, sur ce point, d'autant plus aisée qu'en 1869 il avait publié un volume très érudit sur l'influence exercée par Byzance sur l'histoire littéraire de la Russie. La seconde section traite des chroniques russes elles-mêmes. Dans plusieurs chapitres préliminaires, M. Ikonnikov retrace les conditions religieuses, civiles et intellectuelles de la Russie kiovienne, le rôle du christianisme dans la naissance et les premiers développements de la littérature nationale russe, le caractère de cette littérature, l'œuvre littéraire des moines dans les monastères, les liens de parenté entre les chroniques byzantines et les chroniques russes, les travaux des érudits allemands et russes du XVIIIe siècle qui, après l'édition de la chronique de Nestor par Schlötzer, s'aperçurent tout-à-coup des précieux matériaux contenus dans les anciens chroniques russes. Après une revue détaillée des nombreux travaux accomplis au XIXe siècle pour résoudre les problèmes touchant l'origine et la composition de ces chroniques, l'auteur analyse les différentes rédactions de ces chroniques (Kiev, Volhynie, Novgorod, Pskov, Rostov, Souzdal, Tver, Riazan). La troisième section de la seconde partie est dédiée tout spécialement aux chroniques de la Grande

Digitized by Google

Russie et de Kazan (la Sibérie incluse). L'auteur y aborde de nouveau la question des influences byzantines et occidentales sur les chroniqueurs russes et expose les motifs qui arrêtèrent leur travail. Dans la quatrième section, nous trouvons l'histoire littéraire des chroniques de la Russie occidentale. La cinquième et dernière section est d'une importance hors ligne pour l'histoire de l'Église. Après un rapide aperçu sur les travaux biographiques du moyen âge, le savant auteur énumère les vies des saints, éditées ou inédites, conservées dans les Bibliothèques russes, les prologues, les changements successifs que l'hagiographie russe eut à subir au point de vue de la méthode, les ménologes, la littérature hagiographique des raskolniki. Les notes bibliographiques de cette section sont si complètes qu'elles forment un supplément indispensable aux Sources de l'hagiographie russe par Barsoukov (Saint-Pétersbourg, 1882). L'œuvre se termine par une esquisse historique de la *Société d'histoire et d'antiquités russes* (Moscou), de la *Commission archéographique* et de la *Société des amateurs de l'ancienne littérature* (Saint-Pétersbourg), les trois associations qui ont, depuis 60 ans, puissamment contribué au développement des sciences historiques en Russie, et dont les superbes collections se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane.

Je crois que l'œuvre de M. Ikonnikov est le tableau le plus fidèle qui existe de l'activité littéraire en Russie. Il permet aux étrangers d'apprécier, à sa juste valeur, la Russie savante, cette Russie que l'ignorance de la langue russe et les médisances intéressées de ses ennemis dérobent trop à l'attention du monde savant. Au double titre de savant et de patriote, M. Ikonnikov mérite les éloges les plus sincères de ses compatriotes et des érudits de l'Occident, à qui il servira de guide dans l'étude de l'histoire des Slaves.

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbonrg a commémoré, le 17 février dernier, le premier centenaire de son existence. A vrai dire, ses premières origines remontent plus haut. En 1721, Pierre Ier fondait l'école slave de la laure de Saint-Alexandre Newsky, laquelle, en 1726, prit le nom de séminaire slavo-gréco-latin, en 1788, celui de grand séminaire, et en 1797 celui d'académie. L'institution dura jusqu'en 1807. Au courant de cette année, une Commission, dont faisaient partie Mgr Ambroise, métropolite de Saint-Pétersbourg, et Mgr Théophylacte Rousanov, évêque de Kalouga, fut chargée de réorganiser l'enseignement ecclésiastique en Russie. Le 9 février 1809, le comte Spéransky, secrétaire d'État, et l'évêque Théophylacte donnèrent les statuts des académies ecclésiastiques. Celle de Saint-Pétersbourg fut ouverte le 17 février de la même année. Ses statuts ont été remaniés en 1814, 1869, 1884, et 1906. L'Académie a rendu de nombreux services aux sciences sacrées en Russie et elle est encore à l'apogée de sa gloire. Il est à souhaiter qu'un professeur de l'Académie nous donne l'histoire de ce siècle de travail intellectuel : les deux volumes qui lui ont été consacrés par Tchistovitch en 1857 et en 1889, sont surannés, et ont besoin d'être continués jusqu'à nos jours.

Dans le dernier compte rendu de l'Académie, pour l'année 1908, nous

Digitized by Google

relevons les renseignements suivants. Par oukaze du Saint-Synode, l'inspecteur de l'Académie, l'archimandrite Théophane, a été nommé recteur. L'ex-recteur, l'évêque Serge Tikhomirov, a été nommé Aide *(pomochtchik)* du préfet de la mission russe au Japon. La chaire de littérature et d'histoire des littératures étrangères, laissée vacante par la mort du docens N. N. Troitzky, a été confiée au professeur A. I. Ponomarev. Le professeur P. Smirnov a été confirmé dans sa charge de directeur du *Khristianskoe Tchtenie*, et le professeur I. Evsiéev appelé à la direction du *Tzerkovny Viestnik*. La direction de la riche bibliothèque de l'Académie, devenue vacante par la mort du bibliothécaire A. Rodossky, a été confiée à M. A. Krotkov. Le nombre des étudiants s'est élevé à 272 : il était de 263 à la fin de février 1909. Le prix Macaire de 800 roubles a été accordé au docens de l'Académie, Jean Sokolov, pour son ouvrage : *La doctrine de l'Église romaine catholique touchant l'Ordre sacré*. Un autre prix de 800 roubles a été attribué à l'archiprêtre M. Orlov, et le prix Tchoubinsky de 654 roubles au professeur P. Joukovitch, pour le IVe volume de son « Histoire de la lutte de la noblesse orthodoxe de la Russie occidentale avec l'Union ». Au courant de l'année 1908, la bibliothèque de l'Académie s'est enrichie de 1825 ouvrages : on y reçoit 66 revues, parmi lesquelles 10 russes et 56 étrangères, sans compter les nombreuses revues russes qui sont envoyées gratuitement.

Les piaristes ont laissé des souvenirs glorieux dans l'histoire littéraire de la Pologne, où ils ont été les rivaux des jésuites dans l'œuvre de l'éducation de la jeunesse. On leur doit la collection des lois polonaises (*Volumina legum*), en 8 volumes, dont le premier parut en 1733 et le dernier en 1782. Cette collection a été réimprimée à Saint-Pétersbourg en 1859-1860 par Josaphat Ogryzki. L'Académie des Sciences de Cracovie y a ajouté un IXe volume, publié en 1882. Il va sans dire que ce recueil renferme des pièces intéressantes sur l'histoire des Orthodoxes dans le royaume de Pologne. Elles ont fourni à M Biednov les matériaux pour une remarquable thèse, qui, au point de vue de l'érudition, de l'impartialité et de la méthode suivie, mérite les éloges les plus sincères : *Pravoslavnaia Tzerkov v Polchie i Litvie po volumina legum* (L'Église orthodoxe en Pologne et en Lithuanie d'après les *Volumina legum*. Ekatérinoslav, Baranovsky, 1908. In-8, xvii-509 p. in-8). L'auteur divise l'époque historique qu'il étudie, en cinq périodes. La première (1386-1587) est marquée par la tolérance religieuse. La seconde (1587-1632), l'époque de l'union, est une période de paix avec le Gouvernement, qui affecte d'ignorer l'existence d'une religion orthodoxe, et de guerre avec la noblesse, qui ne voulait pas se laisser attirer dans l'union. La troisième période (1632-1686) est caractérisée par l'intolérance de la législation polonaise, intolérance qui règne aussi pendant la quatrième période (1686-1786). La cinquième et dernière période (1788-1792) marque un retour aux anciennes traditions de liberté de conscience. Cette simple mention suffit à mettre en relief l'importance de cet ouvrage pour l'étude du catholicisme et de l'Église uniate en Russie. Les Orthodoxes pas plus que les Uniates, n'ont pas eu à se féliciter des procédés des polonais à leur égard. Certaines lois exceptionnelles du code religieux russe contre les

Digitized by Google

catholiques, ont fort l'air d'avoir été empruntées aux lois édictés par les rois de Pologne contre les Orthodoxes. L'histoire a ses retours ! Le travail de M. Biednov, n'est donc pas seulement un travail d'érudit sur une époque déjà lointaine : il éclaire les conditions des catholiques en Russie, et nous fait remonter aux sources de cette haine que beaucoup d'orthodoxes russes ont vouée au catholicisme et à la Pologne.

La Commission pour l'examen et la publication des anciens documents *(Vilenskaia komissiia dlia razbora drevnikh aktov)* a publié le XXXIIIe volume de ses Actes; ce volume comprend une série de pièces touchant l'histoire de l'Église de la Russie occidentale : *Akty otnosiachtchiesiia k istorii zapadnorusskoi tzerkvi* (Vilna, 1908) et constitue ainsi un supplément nécessaire aux volumes XXIII et XXVII de la même série, qui renferment des pièces de même nature. La plupart de ces documents se rapportent à la Podlachie et projettent de nouvelles clartés sur la situation difficile des orthodoxes sous la domination polonaise, et sur la lutte religieuse entre le catholicisme et l'orthodoxie. On y trouve des renseignements sur 18 monastères et 160 églises depuis 1443 jusqu'à la première moitié du XVIIe siècle. Un bon nombre de ces églises ont disparu : les renseignements que ces actes nous fournissent, permettent de mieux reconstituer la topographie ecclésiastique de cette province. La plupart de ces pièces ont été puisées dans les archives centrales de Vilna. Quelques-unes mettent plus en relief le rôle joué dans ces luttes religieuses et nationales par le métropolite Ignace Potiéï, le grand champion de l'union. L'éditeur des actes, M. D. Longhiallo, fait précéder son volume par une dissertation où il étudie *le caractère des relations religieuses en Podlachie au XVIIe siècle*, et les *Données historiques sur les églises de la Russie occidentale jusqu'au XVIIe siècle*. Le volume est enrichi de trois tables des noms propres, des noms géographiques et des matières.

Macaire, évêque et métropolite roumain de Roman (1531-1557), est l'auteur d'une chronique slavo-moldave qui s'étend depuis 1504 jusqu'à 1541. Dans un codex de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg (XVIIe siècle), on a trouvé une continuation de cette chronique, allant jusqu'à l'année 1551. Elle a été l'objet d'une savante étude, insérée par le professeur A. Jatzimirsky dans le Journal du Ministère de l'Instruction publique (t. XXI, 1909, p. 134-166). C'est une véritable monographie sur les chroniqueurs roumains du XVIe siècle, et en particulier, sur le métropolite Macaire, dont la biographie était jusqu'ici très imparfaitement connue.

En 1900, la typographie du Saint-Synode à Saint-Pétersbourg faisait paraître aux frais de Grégoire Thélichtchev, la première livraison du Manuel d'iconographie chrétienne par Denys de Fournas, hiéromoine du Mont Athos. Ce précieux manuel n'était pas inconnu. Il a été publié en grec, mais fortement remanié, par le faussaire Simonidès à Athènes en 1853 (2e édition en 1885). De plus, on en a donné plusieurs traductions en langues modernes. En 1845 déjà, parut à Paris une traduction française sur le texte grec inédit, par Durand; dans une préface, M. Didron assurait que le codex

Digitized by Google

grec, dont le traducteur s'était servi, appartenait au xve-xvie siècle. De son côté, Schäfer publia une version allemande à Trèves, en 1855, et l'évêque Porphyre Ouspensky une version russe à Kiev en 1867. Grâce aux falsifications de Simonidès, on avait fini par croire que l'auteur de ce manuel, Διονύσιος ὁ ἐξ Ἀγράφων, était un moine du xve siècle, et qu'il avait composé son ouvrage en 1458 (Sathas, Νεοελληνικὴ φιλολογία. Athènes, 1867, p. 100). La publication de 1900 ayant été interrompue par la mort de M. Tchélichtchev, la Société impériale d'archéologie russe s'est chargée des frais de la nouvelle édition qu'on avait confiée au savant byzantiniste M. Papadopoulo-Kéramevs : Ἑρμηνεία τῆς ζωγραφικῆς τέχνης καὶ αἱ κυρίαι αὐτῆς ἀνέκδοτοι πηγαί, ἐκδιδομένη μετὰ προλόγου νῦν τὸ πρῶτον πλήρης κατὰ τὸ πρωτότυπον αὐτῆς κείμενον (Saint-Pétersbourg, Kirschbaum, 1909. In-8, LI-360 p.). Dans une dissertation préliminaire, M. Papadopoulo-Kéramevs nous donne l'histoire littéraire du livre. Il accepte l'opinion de Porphyre Ouspensky, d'après lequel l'Ἑρμηνεία aurait été composée entre 1701-1733. On a pu ainsi fixer au xvie siècle l'époque où vécut le célèbre peintre du Mont Athos, Pansélinos, époque que, par suite de la date erronée qu'on attribuait à l'Ἑρμηνεία, on reculait au xve siècle, voire même avant la prise de Constantinople par les Turcs. M. Kéramevs énumère les codices qui contiennent l'ouvrage du moine grec, et donne une édition critique et intégrale de cet ouvrage. Comme, d'autre part, Denys de Fournas a puisé un grand nombre de ses matériaux dans cinq ouvrages traitant le même sujet et composés après la prise de Constantinople, M. Kéramevs publie, en appendice à son volume, ces cinq traités. Ils sont conservés dans le codex 214 de la bibliothèque patriarcale de Jérusalem. M. Kéramevs, n'ayant pu consulter ce codex, a utilisé la copie faite par Porphyre Ouspensky en 1850 et qui se trouve actuellement à la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg. Le nouveau volume de M. Kéramevs rendra de grands services à ceux qui s'occupent d'art chrétien, surtout byzantin.

L'abbé Michel Godlewski, professeur à l'Académie ecclésiastique catholique de Saint-Pétersbourg, rend des services inappréciables aux historiens du catholicisme en Russie par la publication d'un grand nombre de pièces inédites, qu'il puise dans les bibliothèques et les archives de Saint-Pétersbourg. Ses recueils permettront de reconstituer l'histoire moderne de l'Église catholique en Russie, d'autant plus que l'abbé Godlewski ne se borne pas à éditer les documents : il les enrichit de notes, et de temps à autre, par des articles ou des savantes monographies, il en révèle l'importance et l'utilité. Nous sommes donc heureux d'annoncer ses deux derniers volumes.

Le premier, en latin, est intitulé : *De cardinalatu Stanislai Siestrzencewicz-Bohusz* (Saint-Pétersbourg, typ. Mansfeld, 1909. In-8, 53 p.). Le nom de ce prélat, qui fut le premier archevêque métropolite de Moghilev (1773-1826) et joua un rôle considérable dans les changements apportés à l'organisation de l'Église catholique en Russie sous Catherine II, Paul I et Alexandre I, est très connu dans l'histoire, parce qu'il a été mêlé à la question de l'expulsion des Jésuites de la Russie. Dans sa monographie, l'auteur esquisse l'histoire des relations entre le Saint-Siège et la cour impé-

Digitized by Google

riale russe pour la concession de la dignité cardinalice aux archevêques de Moghilev, et en particulier à Mgr Siestrzencewicz. Les quelques pages où l'abbé Godlewski donne la bibliographie russe et polonaise de son sujet, suffisent à mettre en relief la richesse de ses informations. A propos des nombreux volumes que le P. Zalenksi, S. J., a consacrés à l'histoire des Jésuites en Pologne (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 842), l'auteur observe qu'ils ne méritent pas toujours une confiance absolue. Le P. Zalenski a écrit l'*Apologie des Jésuites* en Russie, plutôt que leur histoire, et il n'a pas été impartial dans son jugement sur Mgr Siestrzencewicz.

La seconde publication est la troisième livraison des *Monumenta Ecclesiastica petropolitana* (Saint-Pétersbourg, typ. Mansfeld, 1909. In-8, 60 p.). On y trouve un Plan d'organisation de l'Église catholique en Russie par le comte de Saldern (1772), la lettre de Pie VII à Alexandre I (22 juin 1817) et la réponse d'Alexandre Ier (17 novembre 1817); un Mémoire de la Commission des cultes dans le royaume de Pologne sur les relations des catholiques russes avec le Saint-Siège (1816), un mémoire touchant la conduite à suivre par les ministres plénipotentiaires russes auprès du Saint-Siège (1817) etc. Ce sont là des pièces qui permettent de suivre pas à pas l'évolution administrative de l'Église catholique en Russie, toujours sur la brèche pour défendre ses droits contre les empiètements du Gouvernement russe. La plupart de ces documents, puisés dans les *Archives Principales* de Saint-Pétersbourg, étaient absolument inconnus. Il est à souhaiter qu'après ces travaux préparatoires, l'abbé Godlewski nous donne une histoire du catholicisme en Russie depuis le règne de Catherine II (1762-1796) jusqu'à celui de l'empereur Nicolas I (1825-1855). C'est un travail qui lui revient de droit.

Mgr Alexis, recteur de l'Académie ecclésiastique de Kazan, a réuni en volume les pièces importantes, qu'il avait publiées sur « l'histoire du mouvement religieux rationaliste dans la Russie méridionale pendant la seconde moitié du XIXe siècle », dans le *Prav. Sobesiednik* (*Materialy dliia istorii relighiozno-ratzionalistitcheskago dvijeniia na iughie Rossii po vtoroi polovinie XIX stolietiia*. Kazan, typ. Centrale, 1908. In-8, VI-690 p.). Ce précieux recueil contient 340 documents, exposés de foi des sectaires russes, procès-verbaux des congrès des sectes, lettres adressées à Mgr Alexis par les sectaires. L'éditeur s'est borné à les ranger d'après l'ordre chronologique. Ces matériaux, dûment analysés et étudiés, seront très utiles aux historiens des sectes de la Russie contemporaine.

Le Comité d'histoire et d'archéologie ecclésiastiques de Poltava a publié le second volume de ses travaux : *Trudy Poltavskago tzerkovnago istoriko-arkheologhitcheskago komiteta* (Poltava, 1908. In-8, 108 p.). On y trouve six dissertations, parmi lesquelles il faut citer la biographie de Sylvestre Lébédinsky, évêque de Poltava († 5 novembre, 1808) par B. Parkhomenko, et une vie de Séraphim II, patriarche de Constantinople (1757-1761) par le même auteur.

L'Académie ecclésiastique de Kiev a publié le VIe volume des « Essais scientifiques, théologiques et d'éloquence sacrée, composés par ses étu-

Digitized by Google

diants» (*Utcheno-bogoslovskie i tserkovno-propoviednitcheskie opyty studentov* K. D. A. Kiev. 1909. In-8, 406 p). A signaler, dans ce recueil, une monographie de M Blasovsky : « Aperçus des représentants du matérialisme historique sur les origines du christianisme devant le tribunal de la science. »

Le dernier compte rendu du Musée public de Roumiantzov à Moscou (*Ottchet moskovskago Publitchnago i Rumiantzevskago muzeev za 1907 god*, Moscou, 1908, 156 p.) met en relief l'importance croissante de ce centre d'activité littéraire. La bibliothèque y a acquis plusieurs manuscrits importants des XVIIe et XVIIIe siècles et a hérité la bibliothèque de M. B. Ouspensky.

Décès. — Le 31 décembre 1908, à Moscou, le docteur en histoire russe Jean Égorovitch Zabiéline. On lui doit un grand nombre de travaux historiques, entre autres une *Histoire de la vie russe depuis les temps les plus anciens*, en deux volumes (Moscou, 1876), une *Histoire de la ville de Moscou*, deux monographies sur *La vie domestique des Tzars et des Tzarines russes*, etc.

Le 27 mars 1909, à Saint-Pétersbourg, M. Eugraphe Ivanovitch Loviaghine, docteur en théologie, ancien professeur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, savant apologiste et liturgiste né le 10 décembre 1822. Parmi ses nombreux travaux, citons : 1 *Les mérites de saint Athanase pour l'Église dans la lutte avec l'arianisme* (Saint-Pétersbourg, 1850) ; 2. *Les relations entre les auteurs classiques et les écrivains inspirés d'après les apologistes du christianisme* (Saint-Pétersbourg, 1872) ; 3. *Les canons liturgiques en grec, slave et russe* (Saint-Pétersbourg, 3e éd , 1875). Il traduisit du grec les œuvres de saint Méthode, et travailla à la version russe des anciennes liturgies éditées par l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg.

Le 5/18 avril 1909, M. Nicolas Pétrovitch Aksakov, docteur en philosophie de l'université de Giessen. Il était très connu par sa collaboration assidue aux périodiques religieux russes, et par la part très active qu'il prit aux travaux de la Commission préparatoire au concile général russe. A cette occasion il écrivit plusieurs brochures : *Le concile ecclésiastique* (Saint-Pétersbourg, 1906) ; *L'élection des évêques dans l'ancienne Église chrétienne* (*Ibid.*, 1906) ; *Le patriarcat et les canons* (*Ibid.*, 1906) ; *Le canon et la composition du concile*, etc. On lui doit aussi une réfutation du livre de Morozov sur l'Apocalypse.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

L'INTERPRÉTATION DU CHAPITRE VI DE SAINT JEAN.

Une controverse exégétique au Concile de Trente

De récentes controverses ont ramené l'attention sur le chapitre VI de saint Jean et c'est une question fort discutée entre exégètes de savoir à quel moment précis, dans le discours de Notre Seigneur, après la multiplication des pains, commence l'allusion directe à la Sainte Eucharistie. La question ne se posait pas exactement de la même manière au XVIe siècle. Des théologiens catholiques assez nombreux se refusaient à voir dans ce chapitre une allusion directe au sacrement. Pour eux il y avait unité parfaite tout au long du discours de Notre Seigneur; c'était sa personne avec sa mission rédemptrice, qu'il présentait comme objet de foi aux foules, si elles voulaient obtenir le salut. Manger sa chair et boire son sang n'était qu'une autre façon — plus énergique — d'exprimer ce que Jésus-Christ avait dit d'abord : « Je suis le pain de vie. Qui vient à moi n'aura pas faim et qui croit en moi n'aura point soif ». C'était là l'opinion de la manducation spirituelle ou opinion spiritualiste. La majorité pourtant des exégètes et des théologiens suivait l'opinion réaliste, commune aujourd'hui. Au Concile de Trente les deux théories étaient représentées. Une première fois, lors de la session XIIIe, les Pères s'occupèrent accidentellement de ce chapitre et de son interprétation ; la question fut traitée ex professo plus tard à l'occasion des Hussites qui s'autorisaient de ce chapitre pour imposer obligatoirement la communion sous les deux espèces. Les pages qui suivent ont pour objet de mettre en lumière avec les discussions que suscita au sein du Concile la controverse sur ce passage de saint Jean, la véritable signification de la solution adoptée et formulée au chapitre Ier des décrets de la XXIe session, célébrée le 16 juillet 1562 (1).

(1) Cf. le diaire de MASSARELLI dans THEINER *Acta Genuina SS. Oecumenici Concilii Tridentini sub Paulo III Julio III et Pio IV PP. MM. ab Angelo Massarello episcopo Thelesino ejusdem concilii secretario conscripta nunc primumintegre edita.* Agram, 1874. La session XXI occupe les pages

Digitized by Google

Après de pénibles négociations, le Concile de Trente interrompu de longues années (1552-1561) avait enfin été de nouveau réuni par Pie IV. Diverses questions concernant les sacrements restaient pendantes ; d'autre part il fallait donner aux controverses pratiques une solution urgente, car la révolution religieuse se faisait au nom de la réforme que nécessitaient les abus introduits dans l'Église. On décida que les protestants seraient invités à venir au Concile exposer leurs griefs et un sauf-conduit leur accordant toute liberté fut voté par les Pères. Les protestants se dérobèrent. Il fut alors décidé de passer outre et d'examiner les articles sur l'Eucharistie que l'on avait réservés lors de la XIIIe session. Mais une chaude discussion s'engagea où Guerrero, l'évêque de Grenade, faillit tout gâter. Il réclamait à nouveau la priorité pour la controverse sur la résidence des évêques, question beaucoup plus urgente, selon lui, que celle si claire de l'Eucharistie. On résolut enfin de soumettre aux théologiens cinq articles exprimant les desiderata des Hussites, articles dont l'empereur et les princes allemands exigeaient une déclaration (6 juin 1562). Le premier et le dernier nous intéressent seuls directement (1) :

I. An ex Dei praecepto ad salutem necessario omnes et singuli christifideles utramque speciem suscipere teneantur sanctissimi eucharistiae sacramenti... V. An divino iure necessarium sit parvulis antequam ad annos discretionis pervenerint altissimum hoc porrigere sacramentum.

Quatre jours après, le 10 juin 1562, commencèrent les réunions des théologiens mineurs, c'est à dire de ceux qui n'avaient pas au Concile voix délibérative. Ces réunions avaient lieu deux fois par jour vers 7 heures le matin et 3 heures dans l'après-midi. Chacune durait environ trois heures, quelquefois davantage. Un auditoire nombreux et brillant se pressait dans l'église de Sainte-Marie Majeure où l'on avait dressé des gradins en amphithéâtre. Non seulement les légats et les évêques, en grand nombre, assistaient aux discussions, mais aussi les orateurs laïques députés par les princes,

2-57 du tome II. Je le citerai dorénavant sous la forme abrégée MASSARELLI ; éd. THEINER. Faute de mieux, l'on doit s'en tenir encore pour cette partie à cette édition défectueuse. A la fin du tome II se trouvent les mémoires de PALEOTTO. Je citerai PALLAVICINI, *Istoria del Concilio di Trento* d'après l'édition de Rome 1657 l^o^. p. 2^a^, pp. 280 sq.

(1) MASSARELLI, éd. THEINER, t. II, p. 7 ; PALLAVICINI, *Istoria*. l. XVII, c. I. n. 1.

Digitized by Google

les magistrats, la noblesse et même du peuple. Canisius raconte qu'on laissait aux orateurs toute liberté et qu'ils ne se firent pas faute d'en user. Le compte rendu des séances, tel que l'a rédigé Massarelli, confirme tout à fait ces dires. Non contents d'exprimer leur opinion, les théologiens s'attardent volontiers à réfuter ceux qui les ont précédés, reviennent sur des points déjà longuement traités, en un mot, sont heureux devant cette foule qui se plaît aux joûtes théologiques et y accourt comme à un vrai spectacle, de faire montre de leur science et de leur subtilité (1).

Je m'attacherai dans l'histoire de cette controverse assez touffue à ne relever que ce qui concerne strictement mon sujet. La matière est par elle-même assez ample. Soixante et un théologiens prirent part à la discussion sur les cinq articles. Ils appartenaient en majeure partie au clergé régulier : dominicains, conventuels, observantins, carmes, servites... La Compagnie de Jésus y était représentée par Salmeron et Canisius, Fr. Torrès n'étant encore alors que séculier. Les discussions se prolongèrent deux semaines, du 10 au 23 juin 1562. Pendant douze jours, soir et matin, se succédèrent exprimant les avis les plus divers, des théologiens de toute nationalité. A en juger par le résumé, souvent très bref, de Massarelli, sur la question du chapitre VI de saint Jean douze orateurs s'abstinrent de manifester leur opinion (2). Quarante neuf, à l'occasion du 1er ou du 5e article, exprimèrent leur avis et plusieurs réclamèrent une décision du Concile. Lorsqu'on dresse un tableau aussi exact que possible des opinions exprimées, on fait de curieuses constatations. Dans l'ensemble trois interprétations se partagent la faveur des théologiens. Dix neuf soutiennent expressément l'interprétation réaliste, dont plusieurs demandent la définition (3). Neuf non moins

(1) Les votes des théologiens sont résumés par MASSARELLI, éd. THEINER, t. II, pp. 7-37. *Ibid.*, pp. 37-38 un tableau d'ensemble donnant la liste des théologiens selon l'ordre des réunions. Les heures sont comptées non depuis minuit mais à partir de la nuit tombante. Voir également PALEOTTO dans THEINER, t. II, pp. 562-564. Le même, p. 531, décrit l'église de Sainte-Marie Majeure où se tenaient ces réunions et les congrégations générales. Canisius dans une lettre écrite de Trente le 19 juin 1562 confirme ce que dit le journal de Massarelli (BRAUNSBERGER, *Beati Canisii S. J. epistulae et acta*, in-8°, t. III, n. 647, p. 463-4, Fribourg en Br., 1901) ; MASSARELLI, éd. THEINER, t. II, pp. 8 et 12.

(2) Sur le nombre un dominicain, deux augustins, trois conventuels, un observantin, deux servites, un carme, deux séculiers.

(3) Salmeron, S. J., Torrès, Ramirez, observ., Contreras, observ., Ferrerius, O. P., Jo. de Lobera, observ., Marcantes, de Spina, Ciumel, Canisius, S. J., Orantes, observ., Ferrantius, de Burgo novo, observ., de Pergula, convent., Berardus, O. P., Leystanus, Frugillo, de Petriolo, observ., Morcat.

Digitized by Google

fortement protestent que dans le chapitre VI de saint Jean il n'est pas question du Sacrement ; il s'agit exclusivement de manducation spirituelle par la foi vive (1) ; vingt et un enfin développent une théorie mitoyenne qui admet les deux sens à la fois, l'un ou l'autre avec la même autorité ou d'une façon prépondérante (2). Ce devait d'ailleurs être un élément puissant d'intérêt pour les auditeurs que d'entendre dans la même séance deux orateurs soutenant la contradictoire, comme il arriva dès la première réunion ou de voir rétablir le soir la thèse qui le matin avait été ruinée à grand renfort d'arguments. On ne saurait se plaindre dans ces conditions que le Concile ait résolu avec précipitation les problèmes et que les décisions n'aient point été portées en connaissance de cause (3).

Quelques traits donneront une idée de ces séances. Le P. Salmeron ouvrit la discussion le mardi soir 10 juin, en qualité de théologien du pape. Son discours a été conservé en un résumé assez long que Raynaldi a jugé bon d'insérer dans la continuation de l'Histoire Ecclésiastique de Baronius. C'est un vigoureux plaidoyer en faveur de l'interprétation réaliste. Après avoir distingué « quatuor modos manducandi » *ferinus, pure Sacramentalis id est citra fructum, spiritualis abstrahens a sacramento, spiritualiter in sacramento,* l'orateur rejette les trois premiers et dit du quatrième : *Cuperetur a synodo declarari hoc caput loqui de Eucharistia* (4). Dans la même

(1) Solis, Campeggio. O. P., de Ludena, O. P., Ciofi, O. P., Herba, O. P., Lauretus, carme, Fontedueria, Medicis, O. P., Fonseca.

(2) De Bellosillo, Cornelius, Tricius, Pierre Soto, O. P., de Paiva, Fr. Sancius, Simon, aug., Lombardus, Meson, Posus de Monte Ilcino, conv., Thomasinus, conv., Villeta, Perusinus, aug., Masius, carme, Arias Montanus, Pendasius, Carus, conv., de Mundulphio, aug., Soranos, de Messana, observ., Theutonius.

(3) Massarelli (*Acta*, éd. Theiner, t. II, p. 35) résume ainsi la discussion : Quidam dixerunt supradictis allegatis locis non fuisse datum aliquod praeceptum de sumptione huius sacramenti ; sed praeceptum fuisse datum Joan. VI ubi dicitur : Nisi manducaveritis etc. Et horum alii dixerunt praedicta verba intelligenda esse de manducatione sacramentali, alii dixerunt intelligenda esse de manducatione spirituali tantum. Alii de utraque. Alii de manducatione sacramentali in ordine ad spiritualem. Alii de manducatione spirituali quae est sacramentalis in voto. Alii dixerunt quod literaliter intelligenda sunt de manducatione spirituali ; allegorice autem de manducatione sacramentali. Alii dixerunt verba Joan. VI in quibus fit mentio de manducatione carnis et potu sanguinis, esse intelligenda de manducatione et potu spirituali tantum : sed in eodem cap. praeceptam fuisse laicis manducationem sub una specie, ubi dicitur : Qui manducat hunc panem, vivet in aeternum. Alii dixerunt in supradictis locis nullum fuisse datum praeceptum.

(4) Cf. *Annales Ecclesiastici ab anno MCXCVIII ubi desinit Card.* Baronius *auctore* Odorico Raynaldo, ad a. 1562, n. 50-51. Theiner (*Acta*, t. II, p. 7) y renvoie. Si l'on veut d'ailleurs connaître dans le plus grand

Digitized by Google

séance, un autre espagnol, théologien pontifical lui aussi, A. Solis, prêtre séculier, prit le contre-pied de la thèse de Salmeron : Locum Ioan. VI aliqui de spirituali manducatione intelligunt, quod verum esse comprobavit. Et ibi « nisi manducaveritis, non poteritis habere vitam » sed spiritualis dat vitam, ergo de illa loquitur, et omnia verba illius cap. tendunt ad spiritualitatem, et numquam fit mentio de speciebus, praesertim cum haec opinio excludat omnes difficultates, alia non, sed includit difficultates (1).

Le lendemain matin les positions furent moins franches. Sotomayor, O. P., s'abstint de parler du ch. VI mais ses deux collègues séculiers Bellosillo et Cornélius, l'un espagnol, l'autre portugais, admirent à la fois l'opinion réaliste et l'opinion spiritualiste et montrèrent comment dans les deux cas on pouvait répondre aux Hussites (2). Le soir au contraire les trois interprétations furent tour à tour soutenues. Torrès est un réaliste déterminé, Campeggio, O. P., défend à la suite de Cajétan l'exégèse spiritualiste ; le séculier Tricius, théologien de Philippe II, reconnaît lui que selon saint Augustin et Cajétan, il est question du sens spirituel mais estime que l'on y parle aussi de l'Eucharistie sacramentelle et cela sans favoriser l'hérésie hussite (3). Prolonger ces constatations après les chiffres donnés plus haut, serait fastidieux ; il est temps de dire quels arguments on a fait valoir en faveur de chaque opinion.

J'avouerai tout d'abord que l'exégèse mitoyenne n'est pas sans faire quelque difficulté. C'est qu'en réalité elle cache des opinions multiples dont les brefs comptes rendus de Massarelli ne permettent pas toujours une classification rigoureuse. Ceux qui pensent que dans le ch. VI de saint Jean il est question à la fois de manducation spirituelle et de manducation sacramentelle n'entendent pas tous dire la même chose. Les uns veulent simplement exprimer par là l'idée exposée déjà par Salmeron qu'il s'agit exclusivement de l'Eucharistie

détail l'argumentation de Salmeron et sa pensée sur le ch. VI de saint Jean il n'y a qu'à lire au tome VIII de ses œuvres *(Commentarii in Evangelicam Historiam et in acta apostolorum*. Tomus octavus Qui de Disputationibus Domini inscribitur in-f°. Cologne, 1593) les traités XIX-XXVII qui tous concernent le discours du ch. VI de saint Jean et exposent avec beaucoup de chaleur et de nombreux arguments la thèse réaliste.

(1) Massarelli, éd. Theiner, t. II. pp. 7-8.

(2) Massarelli, éd. Theiner, t. II, pp. 8-9 *votum* de Bellosillo. De son exposé, résumé assez confusément, il ressort que Bellosillo était plutôt réaliste. Il combattit l'interprétation purement spiritualiste ; — p. 9, Sotomajor, Cornelius : « Illum locum intelligi debere de utraque manducatione spirituali scilicet et sacramentali ». Lui aussi semble plutôt un réaliste.

(3) Massarelli ,éd. Theiner, t. II, pp. 9-10.

Digitized by Google

mais en tant que reçue avec les dispositions voulues, à la fois matériellement et spirituellement, par opposition à la manducation purement matérielle (ferinus) ou sans fruit, *ut fecit Judas, ut faciunt peccatores*, qui ne donne point la vie (1). Pour d'autres, au contraire, il y a deux manières très distinctes d'entendre le ch. VI, celle que j'ai appelée réaliste et la spiritualiste ; explications parallèles, entre lesquelles ils ne voient pas la nécessité de choisir, puisque, selon une opinion générale encore en ce temps et s'appuyant sur la grande autorité de saint Augustin, le même texte de l'Écriture peut avoir plusieurs sens littéraux. C'est l'argument que donnent plusieurs des partisans de l'opinion mitoyenne (2). D'autres enfin manifestent visiblement leurs préférences pour la manducation spirituelle, mais selon eux, cela n'exclut point l'Eucharistie, en ce sens qu'elle fait partie des moyens généraux visés ici par Notre Seigneur, grâce auxquels, par la foi vive, nous sommes incorporés à Jésus Christ (3). On le voit, en réalité, cette classe intermédiaire contient les nuances que l'on peut trouver entre l'opinion franchement réaliste et l'opinion exclusivement spiritualiste. Si le fondement de la plupart est ruineux puisqu'il n'est autre que la multiplicité des sens littéraux, il n'en reste pas moins qu'elles dénotent un état d'esprit très caractéristique et dont il importe de tenir grand compte lorsqu'il s'agit d'apprécier la situation réelle de la tradition. D'ailleurs, comme cette classe de

(1) Salmeron apud Raynaldi, *Annales* ad. a. 1562, n. 50. Je rangerais volontiers dans cette catégorie Bellosillo et Cornelius.

(2) Le discours de Villeta sur lequel je reviendrai tout à l'heure peut servir de type. Il y expose très nettement le principe de la pluralité des sens littéraux : « Citatum Joannis VI locum bifariam a doctoribus ecclesiasticis exponi nempe vel de spirituali, vel de sacramentali manducatione ; ad has enim referimus quae aut voto, aut reipsa ex ambabus connectuntur. Quam quidem utramque expositionem hoc loco usurpamus, quod et ambas litterales esse posse non diffiteatur ex doctrina non modo beati Augustini, sed etiam aliorum antiquorum patrum, cum in multis aliis sacrae scripturae exemplis, tum in hoc etiam loco comprobata, et res nobis sit cum Lutheranis simul et Hussitis quorum illi spiritalem tantummodo, hi contra sacramentalem ex hoc loco manducationem admittunt. Ut ita cum probaverimus ex neutra sequi adversariorum institutum, nullum illis relinquamus diffugii locum » Villeta *Disputatio de communione sub panis specie* dans Labbe *Sacrosancta Concilia*, t. XIV, 1337 D E. Paris, 1672.

(3) Cf. le *votum* d'Arias Montanus qui parla le 45e (vendredi 19 juin 1562) dans Massarelli, éd. Theiner, t. II, p. 29 : « Declaravitque Jo. principaliter loqui de spirituali manducatione id est de participatione sui corporis et sanguinis quae participatio cum fiat *etiam in sacramento eucharistiae* (c'est moi qui souligne) inter cetera ideo *et de sacramentali* etiam manducatione loquitur. »

Digitized by Google

théologiens admet les raisons apportées par les tenants des deux autres théories, il n'y a pas à s'y arrêter plus longtemps (1).

La thèse réaliste étant presque exclusivement expliquée aujourd'hui, je n'ai pas à exposer longuement les arguments énumérés par ses défenseurs. Deux discours surtout sont à retenir, celui de Salmeron et celui d'un autre espagnol Frugillo (2). Les preuves se rangent naturellement sous trois chefs : le sentiment des Pères, l'usage liturgique, la raison théologique appliquée au texte même du chapitre et à ses alentours. Salmeron, Frugillo, Ramirez surtout énumèrent un certain nombre de Pères, par simple mention, ou avec références plus précises. Çà et là chez d'autres théologiens réalistes on peut glaner quelques autres noms. En voici la liste complète ; elle se fait l'écho de la tradition des seize premiers siècles chrétiens : Origène, saint Cyprien, saint Hilaire, saint Basile, saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Jerôme, saint Augustin, saint Cyrille, le Concile d'Éphèse, Cassiodore, saint Grégoire, la Glose ordinaire, saint Thomas, le Concile de Constance, Fisher évêque de Rochester et le Concile de Trente lui-même dans une session précédente. *Et alii omnes* ajoute sans sourciller Salmeron (3). La liturgie dépose en faveur de cette opinion par l'emploi du ch. VI de saint Jean pour la fête du saint Sacrement. Quant aux raisons théologiques, elles sont de valeur très diverse, mais toutes classiques : Notre Seigneur a l'habitude de préparer d'avance ses apôtres aux grandes choses qu'il veut instituer; ainsi, pour le pouvoir des clefs donné à saint Pierre; l'Eucharistie au ch. VI de saint Jean prépare donc la Cène et l'institution du Sacrement. Ce chapitre vise le récit de l'institution et est

(1) L'examen de ces arguments et en particulier de la tradition patristique est complètement en dehors du cadre de ce travail où l'on expose seulement la signification historique du ch. 1er de la XXIe session.

(2) Frugillo parla le 42e dans la séance du matin, vendredi 19 juin, après Leystanus et Herba, O. P. Cf. MASSARELLI, éd. THEINER. t. II, pp. 28-29, où il est appelé Trigillus. Ramirez, observantin espagnol, dont il est question un peu plus-loin, parla le 12 juin. MASSARELLI, *ibid.*, p. 11.

(3) RAYNALDI. *Annales*, ad. a. 1562, n. 50 : Ibi Christus loquitur de Eucharistia ut Origenes, Basil, Aug. Gregor, et alii omnes intelligunt. Frugillo et Marcantes, se contentent de dire : et alii idem intelligunt (MASSARELLI, éd. THEINER, t. II, p. 28) ; iuxta Cyrillum et alios doctores (*Ibid.*, p. 14). Villeta reconnaît : optime eum locum a plerisque sacris et doctoribus et conciliis fuisse expositum et ab ecclesia fere usurpatum in eum sensum (LABBE, *Concilia* t. XIV, c. 1345 D). in-fo Paris, 1671, Barth. de Pergula pense lui que l'Église, qui seule a le pouvoir d'interpréter authentiquement, a déjà pratiquement expliqué le texte au sens réaliste (MASSARELLI, éd. THEINER, t. II, p. 22). Aloys de Burgonovo se montre plus réservé : cui expositioni videtur favere ecclesia (*ibid.*, p. 21).

Digitized by Google

en rapport complet avec lui. L'interprétation réaliste est le sens normal du texte confirmé par la réponse même des Capharnaites. S'il n'est pas le vrai, saint Jean n'aurait parlé nulle part de l'Eucharistie ; c'est exprès qu'il l'a présentée au ch. VI ; nulle part, dans saint Jean, il ne serait question des fruits de l'Eucharistie ; nulle part non plus ailleurs on ne trouve un passage d'où l'on puisse tirer aussi bien le précepte de recevoir l'Eucharistie.

Les tenants de l'interprétation spiritualiste suivent une marche un peu différente. Leur théorie est longuement exposée dans le remarquable discours d'un théologien espagnol Jo. Villeta, publié en entier parmi les documents sur le Concile de Trente (1). Un autre espagnol Fonseca fournit également des données intéressantes (2). Et tout d'abord, à l'inverse des théologiens réalistes, les spiritualistes insistent longuement sur l'examen du texte pris en lui-même ou replacé dans l'ensemble de la doctrine néotestamentaire. Dans son discours d'une logique très serrée, bien qu'il y abuse des divisions et des termes techniques de l'argumentation, Villeta fait preuve d'une étude approfondie des textes scripturaires et produit une démonstration très fouillée et très habile. Il s'agit de démontrer, comme il le dit lui-même, que le chapitre VI de saint Jean, s'applique à la manducation spirituelle « c'est-à-dire celle qui fait du Christ spirituellement notre nourriture et notre boisson, par la foi que vivifie la charité, en ce même Jésus Christ fils unique de Dieu Notre Seigneur ».

(1) La longue citation donnée plus haut (p. 692, note 2) caractérise bien le discours de Villeta. Ce n'est pas un spiritualiste exclusif mais il développe de préférence la thèse spiritualiste parce qu'il craint de voir les orthodoxes ne pas l'apprécier suffisamment en ce qui concerne la réponse aux difficultés actuelles. Ce n'est d'ailleurs là que la première partie de son très long discours. Après avoir parlé le soir du 17 juin 1562, à la satisfaction universelle, Villeta fut invité à achever le lendemain. Son discours a été inséré dans le *Concilium tridentinum* recueil publié à Louvain en 1567, pp. 259-283 ; une nouvelle édition augmentée par Labbe (f° Paris, 1667), a été insérée avec quelques additions finales au tome XIV des Conciles éd. Labbe (Paris, 1671). Le discours de Villeta s'y trouve pp. 1335-1370. Je cite d'après cette édition. Au tome V de ses *Monumenta*, Le Plat a reproduit le discours d'après Labbe (*Conciles*, *t. XIV*) et un cod. mss. Ficler (pp. 286-328). Chez lui la *disputatio de communione sub una panis specie* débute par une pièce absente des autres éditions : *Lud. Jo. Viletani praefatio ad sacrosanctam oecumenicam Synodum Tridentinam*, d'où il semble résulter que la publication du discours eut lieu à Trente même, pendant le concile. Je n'ai pas trouvé le nom de ce théologien dans le *Nomenclator Literarius* d'Hurter.

(2) L'argumentation de Fonseca est résumée par Massarelli, éd. Theiner, t. II, p. 33.

Digitized by Google

Son argumentation très étendue est ramenée par lui à ces deux sources : comparaison du texte avec les autres du Nouveau Testament qui parlent de la foi ; étude détaillée du chapitre VI avec ce qui précède et ce qui suit les affirmations de Notre Seigneur sur la nécessité de manger sa chair et de boire son sang. Il en conclut qu'il s'agit d'une métaphore, analogue à celle qu'emploie le Christ lorsque, dans saint Luc, il promet à ses disciples de les faire manger et boire à sa table dans son royaume. Et tout d'abord les deux fruits de cette manducation, signalés ici, sont ceux là même qui partout ailleurs sont attribués à la foi vive, à savoir la vie éternelle et l'union intime avec le Christ. La chose est si connue qu'il est inutile d'y insister longuement. Saint Paul aime volontiers à revenir sur ce sujet, à montrer que le juste vit de la foi, que l'Esprit de Dieu et le Christ lui-même habitent en lui. Quant à saint Jean, cette pensée lui est si familière qu'il n'y a presque point de chapitre de son Évangile où elle ne soit sous entendue ou expressément développée. L'orateur examine en détail de ce point de vue successivement les quatre premiers chapitres de saint Jean, spécialement le chapitre III à propos du baptême et le chapitre IV où l'histoire de la Samaritaine lui permet de mettre sa thèse en un particulier relief. Partout le parallélisme de la pensée et des expressions lui montre « que saint Jean saisissait toute occasion d'exprimer cette idée ». Mêmes constatations pour le chapitre V. La vie est toujours mise en corrélation avec la foi. Il faut lire dans le texte cette démonstration fort intéressante, pour en apprécier justement la valeur. Villeta conclut que tous ces antécédents, dans leur merveilleuse conspiration, font aisément comprendre qu'il s'agit encore au ch. VI de la manducation spirituelle par la foi. C'est en effet ce que démontre l'étude même de ce chapitre : « Vous admirerez certainement, conclut-il, la souveraine concordance de toutes les parties de ce chapitre en faveur de ce sens, dans le développement continu du discours où partout l'on précise les effets et les fruits de cette manducation » (1). Villeta le prouve en examinant successivement l'occasion du discours, son objet en rapport avec la demande des Juifs, la réponse à une difficulté, la solution du litige, la réplique à un retour offensif de l'adversaire, la confirmation de la thèse, l'explication plus complète et la conclusion dernière de toute l'argumentation (2).

(1) Labbe, *Concilia*, t. XIV, c. 1337 E-1339 A.

(2) Labbe, *Concilia*, t. XIV, c. 1340 A-9, où Villeta se contente d'aligner les textes du ch. VI sous chacune des rubriques indiquées.

Digitized by Google

On le voit, loin de se dérober sur le point faible, les tenants de l'opinion spiritualiste s'attachaient au contraire à prouver que leur explication établissait dans l'ensemble du chapitre VI une merveilleuse unité et le résumaient ainsi : Qui mange ce pain, par la foi en moi Fils de Dieu, n'aura ni faim ni soif parce qu'il vivra à jamais (1). Ludena, O. P., donnait une explication analogue et très précise : Il n'est nulle part fait mention dans ce chapitre de l'institution de l'Eucharistie. Le Christ se présente aux Capharnaites comme devant mourir pour les hommes. Au pain matériel le Christ oppose le pain qui ne périt point et leur explique en détail que le pain vrai est sa chair, sa mort et l'effusion de son sang qui n'eut pas lieu dans le sacrement mais sur la croix. Et c'est de cette manducation par la foi de la chair crucifiée et du sang répandu qu'il faut entendre l'affirmation du Sauveur (2).

Continuant sa démonstration par le même procédé de convergence, Villeta montre ensuite que le reste de l'Évangile de saint Jean, notamment les chapitres X, XII, XV, XVII offrent la même doctrine, fait facile à expliquer puisque saint Jean se proposait avant tout de défendre la divinité de Jésus-Christ contre les ébionites, « afin que, croyant que Jésus est le Christ Fils de Dieu, nous ayons la vie en lui ». Dans ses épîtres, en exposant constamment la même doctrine, Jean confirme également cette opinion. Saint Jerôme l'avait déjà remarqué (3). Le Sauveur ne fut compris ni par les Capharnaites (image des païens et infidèles) ni par les disciples qui l'abandonnèrent (image des hérétiques et schismatiques) mais par Pierre et le Collège des Apôtres (image du Pape et du Concile leurs successeurs). Ainsi l'on peut dire que par la voix de saint Pierre, ils ont affirmé leur foi au Sauveur. C'est donc en ce sens qu'ils avaient compris la parole du Maître, eux par qui seuls en cette occasion l'Église a parlé, et ainsi dès l'origine elle a entendu de la manducation spirituelle par la foi vive au Christ le précepte porté par Notre Seigneur à cette occasion (4). Villeta termine cette première partie de son

(1) Labbe, *Concilia*, t. XIV, c. 2339 C.

(2) Massarelli, éd. Theiner, t. II, p. 16.

(3) Labbe, *Concilia*, t. XIV, c. 1339 C-E, Hieronymus... expendens illud Joannis IV *Quisquis confessus fuerit quoniam Iesus est filius Dei, Deus in eo manet et ipse in Deo*, diserte dixit manducationem carnis et bibitionem sanguinis Christi Joannis VI de fide per caritatem vivam, et superiorem confessionem intelligi debere, quod eundem utrobique apud Ioannem videret et effectum et fructum.

(4) Ut ideo dicere possis praeceptum illud Ioannis VI, de spirituali manduca ione et bibitione per fidem vivam in Christum, iam inde usque ab eius promulgatione, fuisse interpretatum ab ecclesia universa (Labbe, *Concilia*, t. XIV, c. 1340 D).

Digitized by Google

discours, en faisant remarquer qu'il a insisté longuement pour détourner les orthodoxes de rejeter cette interprétation. Et comme on opposait le parallélisme du ch. III et du ch. VI pour en conclure au réalisme dans les deux cas, Villeta accepte le parallélisme mais en déduit que dans les deux cas il s'agit équivalemment du même précepte auquel nous satisfaisons tous : Le baptême par la foi nous fait manger la chair du Christ et boire son sang, les adultes d'eux-mêmes, les enfants par l'intermédiaire de ceux qui les font baptiser dans leur foi, comme l'explique très bien Bède, d'après saint Augustin (1).

Ces deux noms témoignent que l'argument d'autorité n'était pas négligé par les théologiens spiritualistes. Trois auteurs surtout sont invoqués, saint Augustin, saint Thomas, Cajétan, mais à côté d'eux on trouve encore allégués avec Bède, Origène, saint Jérôme, saint Bernard, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Biel, Thomas Waldensis. Ici encore les formules générales ne manquent pas : *Alii idem, aliqui gravissimi viri, multi gravissimi doctores, multos alios ex antiquis et recentioribus patribus eiusdem plane interpretationis* (2). Les arguments de raison théologique se confondent le plus

(1) LABBE, *Concilia*, t. XIV, c. 1340 E-1341 A.

(2) *Saint Augustin* est allégué par Solis (Aug. ad Bonifacium, MASSARELLI, éd. THEINER, p. 8); par Bellosillo (libro I de bapt. parvul), qui reconnaît le même sens chez Origène, h. 15, et multi alii (*Ibid.*, p. 8) ; — par Cornelius qui cite dans le même sens saint Jerôme, saint Bernard et alii, dont Cajétan (*Ibid.*, p. 9) — par Tricius : iuxta Aug. et Cai. (*Ibid.*, p. 10) — par l'augustin Simon qui signale chez lui les deux interprétations (*Ibid.*, p. 10) ; — par Benoît Herba, O. P., avec saint Thomas (*Ibid.*, p. 27) — par Fonseca (tr. 26 in Jo.) avec « Thomas Wald. lib. de sacr. cap. 92, Thomas 4 sent, Bonaventura, Ales, Biel et alii idem intelligunt ac Caietanus multis in locis praesertim in tractatu quem edidit anno 25 pro instructione nuncii et contra 4 errores Lutheranos » (*Ibid.*, p. 33) ; — par Theutonius (*Ibid.*, p. 35). — *Saint Thomas* cité par Herba et Fonseca est discuté comme objection par Ludena et expliqué « per quandam appropriationem » (*Ibid.*, p. 16). Son nom interviendra plus souvent lors de la discussion ultérieure entre les Pères, surtout dans la bouche de Guerrero. *Cajetan* est cité par Cornelius, par Campeggio et Ciofi, O. P. qui prennent spécialement la défense de son opinion (*Ibid.*, pp. 10 et 18), par Tricius, Herba et Fonseca. — Bellosillo et Fonseca citent les autres avec saint Augustin. *Expressions générales* : Bellosillo alii idem ; Ludena, O. P., cum aliqui gravissimi viri intelligant de spiritualitate quam opinionem ipse amplectitur... Non cupit hanc quaestionem decidi cum multi gravissimi doctores eamdem sententiam habeant (*Ibid.*, p. 16). L'augustin Simon est du même avis : nulla harum opinionum damnanda est (*Ibid.*, p. 18); Villeta, citant saint Jerôme, ajoute : ut prudens taceam multos alios ex antiquis et recentioribus patribus eiusdem plane interpretationis. Je laisse de côté les passages où est discutée une opinion de saint Augustin

Digitized by Google

souvent avec la démonstration scripturaire. Aux difficultés il est répondu en montrant les difficultés analogues de l'opinion réaliste et notamment l'obligation où l'on serait de conclure à la réception de l'Eucharistie comme nécessaire pour le salut, au même titre que le baptême, conséquence inadmissible. Non seulement la théorie spiritualiste ôte tout fondement à cette conclusion imprévue, mais elle a en plus le mérite de supprimer toute difficulté dans la controverse avec les Hussites. Puisque le chapitre VI de saint Jean ne vise point l'Eucharistie ou, tout au plus, allégoriquement et par manière d'application d'un principe général, il ne saurait servir de point d'appui aux réclamations en faveur de la communion sous les deux espèces. D'autre part l'application de ce chapitre à la liturgie est suffisamment justifiée par la méthode allégorique (1).

La controverse se poursuivit ainsi très animée. Lorsque ces discussions entre théologiens eurent suffisamment mûri la question et préparé une solution définitive, les cinq articles repris sous la forme de canons, au nombre de quatre, furent soumis à la discussion des Pères du Concile. Ici les débats furent plus rapides. Commencé le 30 juin, à raison de deux séances par jour et aux mêmes heures que précédemment, l'examen était terminé dès le 2 juillet au soir. Des cent cinquante-sept évêques qui prirent part au vote, soixante et un seulement ont laissé un résumé de leur discours et l'on y trouve peu de chose à glaner pour l'interprétation du ch. VI. L'évêque de Paris, Eustache du Bellay, se contente de réclamer en général qu'on en fixe le sens ; les cinq autres prélats qui font allusion à ce chapitre sont réalistes ; deux veulent une décision conciliaire en ce sens (2). Un

paraissant regarder comme nécessaire la communion pour les *infantes*. Les réalistes l'expliquent comme les autres de la manducation spirituelle ou disent qu'il a eu tort. Fontedueria, tout en préférant l'interprétation spiritualiste, reconnaît que « utroque modo intelligi possit et multi doctores utramque sententiam tenuerunt » (*Ibid.*, p. 32).

(1) Voir outre le discours de Villeta, ceux de Solis (Massarelli, éd. Theiner, t. II, pp. 7-8), Ludena, O. P. (p. 16), Herba, O. P. (p. 41), Fontedueria (p. 32), Medicis, O. P. (p. 55), Fonseca (p. 33).

(2) Résumé de la discussion dans Massarelli, éd. Theiner, t. II, pp. 40-45 ; Paleotto (*ibid.*, pp. 563-64), orientera pour les dissensions autrement vives qui se manifestèrent sur d'autres points. Massarelli ne rapporte que les votes de 61 évêques et signale d'un mot le sens des autres. Votum de du Bellay (*ibid.*, p. 42) ; l'évêque de Ségovie, Perez de Ayala, en réclamant un exposé doctrinal ajoute : « et Io. VI loqui de spirituali et sacramentali, posset dici : Si quis negaverit Io. VI non intelligi de sacramentali manducatione anathema sit » (*Ibid.*, p. 42) ; celui de Sinigaglia, de la Rovère, explique que le ch. VI ne concerne point les laïques (*Ibid.*, p. 42) ; de Nigris de Sar-

Digitized by Google

vœu plus important avait été émis par la presque unanimité des Pères. On désirait que, conformément à l'usage suivi jusqu'alors, les canons fussent précédés d'un exposé doctrinal (1). Tandis que le Cardinal Simonetta avec trois évêques et le général des Frères Prêcheurs s'occupait de revoir la forme des canons, Hosius et Seripando aidés de trois autres évêques et du général des Augustins se mirent à la composition des chapitres doctrinaux (2).

Leur œuvre fut soumise aux Pères le 4 juillet. Au chapitre premier de la doctrine concernant la communion sous les deux espèces, se lisait à propos du ch. VI de saint Jean, cette phrase, déclaration très nette en faveur de l'opinion réaliste :

Nam quamvis multos graecos et latinos patres sequendo concedendum sit, verba illius capitis ad eucharistiae sacramentum pertinere : non tamen ex praedictis verbis colligi potest panem manducandum et calicem bibendum Dominum praecepisse.

La discussion de ces nouveaux textes s'ouvrit le 8 juillet et dura deux jours. Je n'en retiens que ce qui se rapporte au ch. VI (3). Dans l'ensemble le passage fut vivement combattu. A la suite d'un prélat dominicain, d'origine grecque, archevêque de Naxos, celui de Grenade, le fameux Guerrero, demanda que l'on fît attention à ne point condamner les docteurs, saint Thomas entr'autres, qui expliquaient littéralement le chapitre VI selon l'opinion spiritualiste et

zane, Gallopi d'Oppido, Nogueras d'Alife l'interprètent au sens réaliste (*Ibid.*, p. 44) ; le dernier « Censet declarandum a Synodo locum Io. VI quomodo sit intelligendus : ipse tenet debere intelligi de sacramentali manducatione » (*Ibid.*, p. 44). Migliavacca, le général des Servites, estime « Io. VI non fuisse institutam Euch. sed insinuatam » (*Ibid.*, p. 45).

(1) Paleotto dans Theiner, *Acta*, t. II, p. 564 : « Satius fore in ea doctrina, quae super his canonibus erat componenda (siquidem patres fere omnes ea (*sic*) vehementer efflagitabant, ut scilicet exemplo reliquarum rerum quae in hoc concilio antea sunt tractata (*sic*), nunc quoque huic parti explanatio aliqua praeponeretur aliquid latius etc ». L'initiative vint du Cardinal Madrucci : « Placeret ut brevius aliqua doctrina praecederet » (Massarelli éd. Theiner, t. II, p. 40).

(2) Cf. Pallavicini, *Istoria*, l. XVII, c. 7, n. 11, éd. de 1657, t. II, p. 385. La traduction française de Migne (Paris, 1844), t. II,, c. 1177-78 est fautive; lire *celle de la doctrine* au lieu de *celle des canons de la doctrine*, qui est une bévue.

(3) Cf. le texte de la doctrine dans Massarelli, éd. Theiner, t. II, pp. 45-46 ; les débats, pp. 47-51 : Congrégations générales des 8 et 9 juillet 1562, avec deux séances par jour. Paleotto (*ibid.*, pp. 564-5) résume la discussion.

Digitized by Google

ne l'appliquaient à l'Eucharistie, qu'au sens allégorique (1). Beaucoup de prélats se rangèrent à son avis; d'autres demandèrent qu'on biffât tout ce qui se rapportait au chapitre VI et qu'on supprimât même toute raison, toute preuve, toute réponse aux arguments de l'adverse partie pour se contenter d'un simple exposé doctrinal. Naturellement les prélats dominicains étaient les plus nombreux parmi ces derniers. Voici quelques-unes des modifications proposées. Rien de mieux pour saisir sur le vif où en était la question :

Romanensis (Castagno) : Cap. Io. VI declaretur ne doctores damnentur et in responso Pii II ad Bohemos declaretur de spirituali (Massarelli ed. Theiner t. II, p. 48) ;

Bracharensis (Barth. des Martyrs, O. P.) : Io. VI non damnentur doctores, posset dici : quorum sensum non reprobamus (*ibid*) ;

Parisiensis (Eust. du Bellay) : Cap. Io. VI addatur intelligi etiam de spirituali. (*ibid*) ;

Vigliensis (de Gliricis, O. P.) : Et cap. hoc Ioan. VI declaratur (*sic*) ita de sacramentali ne spiritualis excludatur (*Ibid.* p. 49) ;

Mutinensis (Foscarari, O. P.) : De Io. VI non excludatur spiritualis ne doctores sancti damnentur » (*Ibid.*) ;

Lesinensis (Greco) : De Cap. Io. VI non fiat mentio ne opiniones doctorum damnentur (*Ibid*) ;

Legionensis (And. de Cuesta) : Et cap. Io. VI non fiat mentio cum utraque opinio sit probabilis (*Ibid.*, p. 50)

Veronensis (Trevisan, O.P.) : Superflua resecentur ut... et Ioan VI ne doctores qui de spirituali intelligunt, damnentur ; quia de utraque manducatione intelligi debet (*Ibid.*) ;

Vivariensis (Sala) : Optat ne in doctrina ulla fieret mentio cap. VI Io. de quo magna erat inter patres disceptatio quinimo nullis in contrarium authoritatibus aut rationibus responderetur quoniam maiores in dies dubitationes orirentur sed tantum pura simplexque doctrina instar cuiusdam explanationis traderetur. (Pal. p. 565) (2).

(1) Leccavella, O. P., grec, archevêque de Naxos : « Sed advertatur ne in primo cap. de declaratione Io. VI derogetur doctrinae S. Aug. et S. Thomae : addatur, sive de sacramentali, sive spirituali intelligatur et ibi sanguine quovis modo manducando » (Massarelli, éd. Theiner, t. II, p. 47); Guerrero, (Granatensis) « Et Io. VI non videtur intellectum a doctoribus quoad litteram de sacramentali sed spirituali, ut S. Thomas et alii, allegorice autem de sacramentali » (*Ibid.*).

(2) A tous ceux-là il faudrait ajouter les évêques très nombreux qui déclarèrent adhérer à l'opinion de Guerrero. Massarelli en signale 30 en bloc à la fin et une quinzaine d'autres sont expressément nommés.

Digitized by Google

L'on se remit donc à l'œuvre et le 14 juillet 1562 un nouveau texte était soumis à l'approbation préalable des Pères réunis en congrégation générale. La fin du chapitre Ier de l'exposé doctrinal, qui concernait le chapitre VI de saint Jean, était profondément remaniée. On supprimait la phrase où était affirmée l'interprétation réaliste ; on laissait complètement de côté les explications primitives d'après lesquelles, dans le ch. VI, Jésus-Christ parlait non pas des espèces mais du corps et du sang et en particulier ne disait mot du vin et du calice. Un texte beaucoup plus court que l'exposé primitif, se contentait d'opposer sans aucune explication dogmatique, versets à versets, ceux où il n'était question que du pain à ceux où l'on affirmait la nécessité de manger la chair et de boire le sang du Sauveur. Des deux parts, le même effet surnaturel était promis, la permanence de la vie en Jésus-Christ.

Si, par ces suppressions, l'on s'était flatté de satisfaire tout le monde, on ne tarda pas à être détrompé. Guerrero, qui parla le quatrième dans la nouvelle discussion, s'éleva avec beaucoup de véhémence contre ce texte où il voyait encore la condamnation de l'opinion spiritualiste et des nombreux docteurs qui la soutenaient, opinion qui, d'après lui, avait la majorité. Si vives furent les attaques et si passionnées que l'on se prit à douter de la sincérité de sa parole et que plusieurs se demandèrent si ce n'était pas là un artifice pour amener une prorogation de session. La date fixée depuis longtemps pour la réunion solennelle était trop rapprochée désormais pour permettre que toute discussion fût épuisée et l'accord obtenu sur l'ensemble des canons concernant la doctrine et les réformes. L'on était au 14 et le 16 devait se clore la session (2). Le premier président du concile Séripando prit alors la parole pour couper court à cette éventualité et donner sur le point en litige les

(1) Massarelli n'a point le nouveau texte. Il est dans PALEOTTO (THEINER, *Acta*, t. II, pp. 568-69. Voir ci-après, p. 705).

(2) Compte rendu de l'assemblée, 14 juillet matin et soir : MASSARELLI, éd. THEINER, t. II, pp. 53-55 ; PALEOTTO (*Ibid.*., p. 569-70). Madrucci parla sur le ch. VI, mais Massarelli n'indique point en quel sens. Guerrero (Granatensis) : « De cap. Io. VI non videtur decidendum intelligatur de Sacramentali manducatione, cum damnentur multi doctores qui aliter intelligunt, scilicet de spirituali ; quae opinio maior videtur (MASSARELLI, éd. THEINER, t. VI, p. 53). Sur quoi Paleotto écrit : « Granatensis circa cap. Io. VI cuius authoritate doctrina nitebatur varias miscere exorsus est difficultates. Cum ea verba Io. de sacramenti sumptione accipienda esse contenderet quae necessaria esset ad salutem ; cumque multa alia prolixius huic doctrinae obiceret, magna omnibus suspicio est iniecta haec ab eo ex industria proponi ut sessionis dies proferretur ».

Digitized by Google

explications qu'il croyait de nature à satisfaire tout le monde :

Il y avait à propos du ch. VI de saint Jean deux controverses tout à fait distinctes qu'il importait de ne pas confondre. L'une entre catholiques portait sur le sens à attribuer au ch. VI. Fallait-il y voir la manducation spirituelle seulement ou aussi la manducation sacramentelle? C'était la question que la doctrine actuelle ne concernait en rien, car le synode n'avait point pour objet de dirimer les discussions entre catholiques. Dans l'autre controverse on avait affaire aux hérétiques qui prenaient occasion du chapitre VI pour affirmer la nécessité universelle de la communion sous les deux espèces. C'était uniquement à cette difficulté et non pas à la précédente que l'on cherchait remède. Aux Pères de juger si l'on avait réussi. A examiner la doctrine avec la simplicité qu'il était en droit d'attendre des Pères du Concile la réponse affirmative n'était point douteuse pour le légat (1).

La grande majorité approuva purement et simplement le nouveau texte mais une vingtaine de Pères se rangèrent à l'avis de Guerrero et demandèrent quelque chose de plus explicite, à propos de saint Jean (2).

On aurait pu en rester là, mais, dit Paleotto, la discussion entre théologiens mineurs, à propos du ch. VI de saint Jean avait été si chaude, les autorités des Pères apportées des deux côtés si nombreuses et d'autre part certains évêques, à la suite de Guerrero, avaient manifesté un mécontentement si vif qu'on résolut, bien que la majorité du Concile tînt pour l'opinion réaliste, de leur donner satisfaction. On indiquerait que l'on n'entendait point condamner les nombreux auteurs qui soutenaient la thèse spiritualiste. Les

(1) Le discours est analysé plus longuement par Paleotto (THEINER, *Acta*, t. II, pp. 569-570). Massarelli, dit seulement : « et quoad cap. VI Io. de quo dixerat Granatensis, synodi intentio non esse ut decidatur quaestio quae est inter catholicos doctores quoad intelligentiam de qua manducatione intelligatur, sed ut haereticorum opinio damnetur » (THEINER, t. II, pp. 53-54).

(2) MASSARELLI, éd. THEINER, t. II, p. 54. Piccolomini (Pientinus) approuve Guerrero; Casella, O. P. (Cavensis) parle sur le ch. VI; Soares augustin (Coninbriensis) : « cuperet declarari Io. VI de sacramentali manducatione intelligi debere » ; Gaspar de Casal, augustin (Leriensis) : « et Io. VI melius declaretur, ne excludatur spiritualis manducatio » ; de la Rovère (Senogalliensis) : « cap. VI Io. melius declaretur, ut dixit Granatensis » ; Mendosa, O. P. (Dertusensis) : « cuperet melius declarari c. Io. VI ne spiritualis manducatio excludatur » ; Magnani, conventuel (Calvensis) : « Io. VI convenit contra Bohemos non autem contra alios haereticos » ; de Gado (Lucensis) : « in doctrina Io. VI melius declaretur etc ne opiniones decidantur ». 9 autres sont indiqués en bloc comme approuvant Guerrero.

Digitized by Google

légats proposèrent en conséquence d'insérer dans le texte remanié la phrase suivante :

utcunque iuxta varias ss. patrum et doctorum interpretationes intelligatur.

Cent-quarante évêques prirent part au vote. Cinquante-sept repoussèrent l'addition, la plupart parce que, selon eux, il était plus digne du Concile de ne pas toucher à cette question que de la laisser en suspens, quelques-uns pour faire pièce à Guerrero que l'on trouvait encombrant. Les quatre-vingt-trois autres acceptèrent la modification proposée, à la grande joie des légats, qui voyaient enfin la tenue de la session solennelle assurée pour le surlendemain. La séance fut levée à 7 heures du soir (1).

Le lendemain soir 15 juillet, à 5 heures, devait se tenir une congrégation pour fixer la date de la prochaine session solennelle, qui devait être annoncée pendant la vingt-troisième. Tout faillit encore se gâter. Vers une heure (2) deux théologiens pontificaux, Salmeron

(1) PALEOTTO dans THEINER, *Acta*. t. II, p. 570. « Absolutis omnium sententiis cum antea inter theologos minores non levis fuisset controversia in quem sensum verba illa Io. VI essent accipienda, multiplicesque hinc inde SS. Patrum auctoritates fuissent allatae, nunc etiam patres aliquot, Granatensis sententia et forte authoritate permoti, non satis in eo acquiescerent, placuit legatis ut quaedam verba ad tollendas has ambiguitates adderentur quae fuerunt huiusmodi : *Utcunque iuxta varias ss. patrum et doctorum interpretationes intelligatur*. Quamvis enim eum locum de vera sacramenti sumptione intelligendum esse plures patres probare viderentur non tamen ideo tot authorum qui contrarium scriptum reliquerunt sententiam damnandam existimarunt. Rogatis igitur patribus an huic verborum adiectioni assentirentur 57 contradicentibus, reliqui qui fuerunt 83 eam admiserunt. Qui repugnarunt ea ratione sunt adducti quod magis ex dignitate synodi censuerunt rem nimime attingere quam controversiam in suspenso iis verbis relinquere ; aliqui occultiore causa refragabantur ne scilicet Granatensi nimium tribueretur a quo cum haec difficultas prodiisset, nunc quasi in eius unius gratiam aut auctoritatem haec verba apposita esse viderentur ». MASSARELLI (*ibid.*, p. 55) raconte brièvement : « Cum multi patres petiissent ut cap. Ioan. VI ita declararetur ut nulla opinio doctorum damnaretur, an scilicet de spirituali vel sacramentali manducatione intelligi debeat, rogatae sunt sententiae patrum » etc. Mêmes chiffres que dans Paleotto. Cf. PALLAVICINI, *Istoria*, l. XVII, c. 11, n. 1-7. L'addition *utcunque* fut concertée au cours de la séance entre Seripando et Guerrero.

(2) PALEOTTO dans THEINER, *Acta*, t. II, p. 370 ; PALLAVICINI, *Istoria*, l. XVII, c. 11, n. 10-14 « Dicunt c. Io. VI clare explicandum esse de sacramenti sumptione, quod alias nullus sit locus in scripturis sacris adeo congruens ex quo praeceptum eucharistiae a fidelibus sumendae eliciatur ». (PALEOTTO.)

Digitized by Google

et Torrès, s'étaient présentés chez Hosius et lui avaient déclaré qu'ils devaient en conscience s'opposer à ce que la doctrine, telle qu'elle avait été établie par le vote de la veille, fût définitivement confirmée. Elle contenait, selon eux, plusieurs choses contraires à la vérité de la foi; entre autres modifications, il importait de déclarer que le ch. VI de saint Jean devait être interprété au sens réaliste. En effet, l'Écriture ne contenait aucun passage d'où l'on pût tirer plus convenablement le précepte de la communion eucharistique imposé aux fidèles. Hosius en informa ses collègues, en particulier le premier président Séripando. Aussitôt l'on réunit quelques théologiens : les évêques de Terni et d'Almeria et quatre dominicains dont trois évêques et le théologien pontifical Pierre Soto (1). A l'unanimité, après un examen attentif des diverses difficultés proposées, ils conclurent qu'il n'y avait à revenir sur aucune des questions déjà résolues et que l'exposé doctrinal ne contenait rien qui ne fût très pieux, très vrai et très catholique (2).

« L'Église, disaient-ils, étant enrichie de deux interprétations sur ce ch. VI de saint Jean, chacune d'elle était propre à réfuter les preuves qu'en déduisaient les hérétiques. Il ne lui convenait pas de se réduire à une seule, d'autant plus que, avant l'hérésie hussite (3), on avait coutume dans les écoles de légitimer la communion sous une seule espèce en répondant que dans ce discours il était question de la communion spirituelle ; de fait plusieurs graves docteurs l'entendaient ainsi. On ne pouvait donc accuser cette opinion de nouveauté ni dire qu'elle avait été imaginée pour se défendre contre les arguments de l'hérésie moderne. »

Le lendemain matin fut célébrée à la cathédrale la session solennelle. Au moment où l'on proposa le décret et où chaque Père fut

(1) Etaient présents, avec les légats, Barba, augustin (Interamnensis), Naclanti, O. P. (Clodiensis) ; Foscarari, O. P. (Mutinensis), Gorroinero (Almeriensis), Trevisan, O. P. (Veronensis) et le théologien pontifical Pierre Soto, O. P.; en outre theologos aliquot maiores (Paleotto).

(2) Paleotto (Theiner, *Acta*, t. II, p. 570). La réponse des théologiens est donnée par Pallavicini, *Istoria*, l. XVII, c. 11, c. 11, n° 14.

(3) La traduction publiée par Migne (*Histoire du Conc. de Trente*, t. II, c. 1211, n. 13, 1844) contient une grosse erreur que j'ai corrigée dans le texte. Là où les théologiens répondent : « Massimamente che *innanzi* all' eresia de' Boemi si costumava nelle scuole difender la comunione sotto una sola specie e ristretta a' soli cresciuti ». Migne traduit : « d'autant plus que *par rapport* à l'hérésie des Bohémiens on avait coutume etc. ». Cette réponse des théologiens donne un démenti péremptoire à une interprétation tendancieuse de l'attitude des spiritualistes, qui a cours dès la fin du XVIe siècle et attribue l'origine de leur théorie au désir de combattre plus facilement l'hérésie hussite.

Digitized by Google

appelé à donner son *placet*, quatre seulement formulèrent des réserves, trois d'entre eux condamnant formellement la clause *utcunque* finalement insérée. C'étaient deux augustins et un dominicain (1).

Le tableau suivant, où sont mis en parallèle les trois textes successifs de la *doctrina*, achèvera de faire comprendre la pensée du Concile et le sens exact du décret tel qu'il fut enfin promulgué (2).

4 juillet 1562	14 juillet 1562	16 juillet 1562
Sed neque illa verba Domini « Nisi manducaveritis carnem filii hominis et biberitis eius sanguinem non habebitis vitam in vobis » ita accipi debent ut ipsis utraque species laicis praecipiatur. *Nam quamvis multos graecos et latinos patres sequendo concedendum sit verba illius capitis ad eucharistiae sacramentum pertinere*, non tamen ex praedictis verbis colligi potest panem	Sed neque ex sermone illo Domini apud IO. VI recte colligitur utriusque speciei communionem a Domino praeceptam esse.	Sed neque ex sermone illo, apud Joannem sexto, recte colligitur, utriusque speciei communionem a Domino praeceptam esse, *utcunque iuxta varias sanctorum Patrum et doctorum interpretationes intelligatur.*
		Namque qui dixit « nisi manducaveritis carnem filii hominis

(1) Massarelli, éd. Theiner, t. II, pp. 56-57 : Stella O. P. (Justinopolitanus) : « Illa additio : *utcunque* non placet ob dignitatem ecclesiae, tum conciliorum, tum SS. Patrum »; Soares aug. (Conimbricensis) : « Illa additio non placet nisi examinetur vel prius consulatur Smus D. N. »; de Muñatones aug. (Segobricensis) : « non placet illa clausula *utcunque* ». Campeggi (Feltrensis) sur les citations de saint Jean VI : « Ut in evangelio quidem toto corde accipio, amplector et veneror; ut in hoc decreto vero tanquam minus idonee posita reprobo, suis rationibus, suis loco et tempore dicendis ».

(2) Texte du 4 juillet. Massarelli, éd. Theiner, t. II, p. 46; — du 14 juillet : Paleotto, *ibid.*, pp. 568-69 — du 16 juillet 1562 : *Canones et decreta Sacros. oecum. et Generalis Concilii Tridentini*, fo, MDLXIIII. Rome, pp. cxxx.

Digitized by Google

manducandum et calicem bibendum Dominum praecepisse ; sed cum a vocabulis panis et calicis abstinuisset quae sunt a tribus evangelistis et a Paulo ad Eucharistiae sub utraque specie significationem commemorata, se non de speciebus loqui sed de corpore suo et sanguine, quae sub speciebus singulis integra continentur et percipiuntur significavit ; nusquam autem dominus in illo sexto capite de calice et vino meminit et universam illam cum Capharnaitis disputationem uno verbo absolvit dicens qui manducat hunc panem vivet in aeternum.

et biberitis eius sanguinem non habebitis vitam in nobis, » dixit quoque « si quis manducaverit ex hoc pane vivet in aeternum » et qui dixit « qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem habet vitam aeternam » dixit etiam « Panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita » et denique qui dixit « qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in illo » dixit nihilominus « qui manducat hunc panem vivet in aeternum. »

La doctrine du Concile de Trente dans ce chapitre Ier de la session XXIe est donc très claire et la clause *utcunque* a précisément pour but d'écarter toute équivoque. Quelle que soit l'exégèse adoptée pour le ch. VI de saint Jean, et là-dessus toute liberté est laissée aux catholiques, les Hussites se prévalent à tort de ce chapitre pour réclamer de droit divin la communion sous les deux espèces. Dans l'exégèse spiritualiste la question ne se pose même pas ; dans l'exégèse réaliste aux textes allégués par les Hussites on peut opposer d'autres textes tirés de ce même chapitre de saint Jean qui détruisent formellement leurs allégations. On le voit le chapitre VI de saint Jean, grâce à la formule *utcunque*, loin d'être en quelque manière que ce soit défini dans un sens plutôt que dans un autre, n'inter-

Digitized by Google

vient plus que comme argument *ad hominem* destiné à battre les Hussites par leurs propres armes (1).

Cette portée exacte du décret n'a point échappé aux contemporains immédiats. Le grand exégète Jansénius de Gand, qui avait lui même fait partie du Concile de Trente, resta fidèle à l'interprétation spiritualiste exposée longuement dans son commentaire sur les Évangiles (2). Mais sous l'influence de la controverse avec les protestants, cette opinion ne tarda pas à tomber chez les catholiques dans un profond discrédit. Après avoir joui d'une certaine vogue sous le patronage — justifié ou non — de saint Augustin, de saint Thomas et de Cajétan, elle fut bientôt presque unanimement repoussée comme opinion protestante ou chère aux hérétiques (3). Fait curieux, d'innombrables auteurs réalistes invoquèrent même pour la combattre la décision de Trente (4). C'est, depuis longtemps, chose

(1) Ainsi le comprennent et l'expliquent les historiens et les apologistes du Concile. p. e., RAVESTEYN, *Apologiae seu defensionis decretorum Sacros. conc. Tridentini.* Pars Altera. 12° Louvain, MDLXX, p. 366 recto : Nonne evidentissimum est in his verbis non texere patres argumentum ex concione Christi Ioan. VI. pro statuenda et defendenda communione alterius tantum speciei : sed tantum confutare eorum haereticorum rationem qui ex ea concione colligere voluerunt necessitatem et praeceptum communionis sub utraque specie? Neque sane patres definiunt, concionem illam Christi Ioan. VI de sacramentali communione et participatione proprio et primo sensu intelligendam esse : sed id tantum dicunt, non posse recte colligi necessitatem communionis utriusque speciei ex ea concione, etiamsi iuxta quorumdam eruditissimorum patrum interpretationes ea concio de sacramento eucharistiae exponeretur.

(2) C'est là et non chez les adversaires qu'il faut l'étudier si l'on veut se rendre un compte exact de sa teneur, des raisons qu'elle invoque et de sa portée dogmatique.

(3) Ainsi en effet, aujourd'hui encore, la présente-t-on le plus souvent, par une formule commode mais trop simpliste.

(4) A commencer par Salmeron, bien placé pourtant pour savoir la vraie pensée du Concile. Son raisonnement est tout à fait inacceptable, parce que en contradiction avec les faits. Il écrit : « Synodus Tridentina sess. 21 cap. I... comprobat hoc Ioannis sextum de Eucharistia esse intelligendum, neque eo quemquam cogi ad communionem sub utraque specie. Etsi autem voluerit *(sic)* Synodus nominatim illo tempore decernere quis esset maxime proprius et germanus verborum illorum Christi sensus apud Ioannem, propter varias Sanctorum Patrum et Doctorum interpretationes in utramque partem allatas, nec tunc vacaret, omnia quae quoquomodo in quaestionem inciderent definire : tamen id maxime constat, quod cum facillimus defensionis modus occurreret negando sextum Ioannis caput ad Eucharistiam facere, non tamen ausam esse Synodum eâ defensione uti, ne ab antiquorum Patrum, quos semper secuta est, consensu discedere videretur ». Ce dernier argument vaudrait s'il n'y avait qu'une alternative accepter le sens spirituel ou le sens

Digitized by Google

courante dans la plupart des manuels de théologie et des commentaires évangéliques ; si tous ne vont pas jusqu'à soutenir que l'opinion spiritualiste a été condamnée par l'Église à Trente, la plupart affirment que du moins le Concile, sans vouloir trancher la question, a nettement indiqué qu'il adoptait l'opinion réaliste (1). Cette affirmation est,

réel. Il y a une troisième position qui est celle du Concile, admettre la légitimité des deux ; dès lors l'argument tombe, car nier le sens réaliste c'eût été provoquer de la part de ses défenseurs exactement les mêmes protestations qui ont amené le Concile à supprimer la déclaration réaliste pour la remplacer par une formule de liberté. Le facillimus defensionis modus était impraticable (A. SALMERONIS, *Commentarii in Evangelicam historiam*... tomus 8. Qui de dispositionibus Domini inscribitur. Petit f°. Cologne, MDCXIII). Tr. XXIII, p. 277, col. 1.

(1) Voici à ce sujet quelques citations qu'il serait facile de décupler. Je rappelle que dans les sessions du Concile de Trente, en dehors de la session XXI, c. 1, le ch. VI de saint Jean est directement allégué au ch. II de la session XIII dans cette phrase : « Sumi autem voluit sacramentum hoc, tanquam spiritualem animarum cibum quo alantur et confortentur viventes vita illius qui dixit : « Qui manducat me et ipse vivet propter me (Io. VI. 57) », Il y a peut-être aussi une allusion à ce même chapitre plus loin (sess. XIII. c. 8) : « qui dilectam animam suam in nostrae salutis pretium et carnem suam nobis dedit ad manducandum ». C'est tout. FILLION, *Commentaire sur saint Jean* de la collection Lethielleux (1897). Introd. p. 124 : « Nous étudierons plus loin la vive controverse qui s'est élevée dès les premiers jours de l'exégèse sur la nature spéciale de cet aliment. Bornons-nous à dire maintenant que la seule foi en Jésus Christ ne saurait tout expliquer » ; p. 133 et suivantes, une étude assez étendue et assez exacte de la tradition, bien que M. Fillion minimise à l'excès l'opposition spiritualiste : « La tradition n'est pas absolument unanime ; c'est à peine néanmoins si l'on trouve quelques Pères qui appliquent à la foi en Jésus le discours tout entier... et encore leurs textes sont-ils plus ou moins obscurs ou bien ils ont pris soin de se rétracter ailleurs... Tous les interprètes du moyen âge, à part Béranger, ont suivi ce sentiment et la plupart des exégètes catholiques des temps modernes se sont naturellement ralliés à leur tour au *consensus Patrum moraliter unanimis*, bien que le Concile de Trente (sess. 21, c. 1), à cause de la légère hésitation signalée plus haut, ne les y ait pas obligés d'une façon rigoureuse (*utcunque* etc) ». Cette histoire est simplifiée à l'excès dans la *Sainte Bible commentée*, du même auteur (VII, Paris, 1901). Au tome p. 511, note sur le v. 59 du ch. VI, il écrit : On le voit, rien de plus précis que cette promesse de Jésus. S'il a parlé de la foi dans les v. 26-47, c'est l'Eucharistie qui lui sert de thème à partir du v. 48. Nous en avons pour garants 1°... 4° la tradition. 5° les définitions de l'Église. Voyez des détails dans notre grand commentaire p. 133-135. — KNABENBAUER dans le volume du *Cursu Scripturae Sacrae* consacré à saint Jean (Paris, 1898) après une courte histoire de la controverse écrit p. 239 : « Agi de sacramento in hoc sermone utique non est de fide definita at Conc. Trid. satis clare docet eo sensu verba partis alterius esse accipienda nam sess. 13, c. 2 et sess. 21, c. 1, pro doctrina de sacramento allegantur v. 58, 54, 52, 55. Attamen varia sermonis expli-

Digitized by Google

on vient de le voir, exactement le contraire de la vérité et sa diffusion est d'autant plus remarquable qu'il n'était pas nécessaire, pour savoir la vraie pensée du Concile, de se livrer à des investigations prolongées à travers les diaires et les monuments du concile ; les historiens de cette assemblée, Pallavicini surtout, avaient en toute sincérité raconté les laborieuses discussions auxquelles donna lieu l'interprétation du chapitre VI de saint Jean et très justement précisé le sens authentique du décret de Trente.

FERDINAND CAVALLERA.

catio tangitur cum ibidem dicatur : neque ex sermone illo... utcunque... intelligatur. — CRAMPON, *La Sainte Bible traduite en français*, t. VII, p. 355, n. 26, Lille, 1904. Ce discours (26-60)... renferme (le Concile de Trente l'a formellement déclaré sess. XXI. 1 ; XIII. 2) la promesse de l'Eucharistie dont l'institution est racontée par les synoptiques. » Dans son grand commentaire (Paris, 1904), le P. CALMES écrit de son côté (p. 238 sur Io. VI. 22-75) : « Ce long passage est d'une importance capitale à raison du discours de Jésus que la théologie catholique a de tout temps pris pour base de la démonstration du dogme de l'Eucharistie » et encore p. 242 : « Les théologiens et exégètes ont toujours été unanimes à reconnaître dans ces figures une doctrine de l'Eucharistie ». Même assertion absolue dans un article de Dom. P. DE PUNIET, *Revue Thomiste*, 15e année (1907), p. 584. L'avant-dernière citation montre les inconvénients de pareilles inexactitudes historiques.

Digitized by Google

La Summa Sententiarum

appartient-elle à Hugues de Saint-Victor ?

(*Suite et fin*) (1).

On connaît le principe de division abélardien : *fides, sacramentum, caritas*. En fait, c'est là tout le plan de la *Summa*. Or Hugues avait bien écrit dans son *De Sacramentis* : *Remedium in tribus constat* : *in fide, in sacramentis, in operibus bonis* (2) ; mais cette division en trois éléments nécessaires au salut n'y occupe qu'une place toute secondaire ; elle n'y domine qu'une partie insignifiante de l'œuvre, si même on peut dire qu'elle la domine, puisqu'elle ne fait en somme qu'introduire le court traité relatif à la foi (3). A coup sûr cette idée, jetée là comme en passant, ne se fût pas tout à coup substituée, sans une raison que nous demanderions en vain à Hugues lui-même, au principe organisateur du *De Sacramentis*, infiniment plus compréhensif et plus vivant. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'inspiration du plan de la *Summa*.

On a relevé dans la *Summa* de nombreux emprunts faits à Abélard (4). N'est-il pas dès lors vraisemblable, pour ne pas dire certain, que son plan provient de la même source? Nous voudrions confirmer cette preuve par un exemple de la dépendance textuelle très étroite qui relie certains chapitres de la *Summa* à l'*Introductio ;* nous prendrons les premiers chapitres, où précisément l'idée du plan se trouve amorcée. Nous y surprendrons aussi un procédé de composition qui nous semble peu en harmonie avec la manière du Victorin.

(1) Voir la RHE, t. X (1909), p. 278-289. Dans son travail fort étudié *Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle* (Paris, 1909), paru à peu près en même temps que la première partie de cet article, M. G. Robert consacre un substantiel appendice à la question qui nous occupe. Nous avons constaté avec plaisir que nos conclusions s'accordent pleinement avec les siennes.

(2) L. 1, p. 8, c. 1 (col. 305 D) ; p. 9, c. 8 (col. 328 A) ; *De Sacramentis legis naturalis et scriptae dialogus* (col. 35 B.)

(3) Encore celui-ci est-il situé bien loin dans le corps de l'ouvrage. L. 1, p. 10.

(4) Voy. E. Kaiser, *Pierre Abélard critique*, p. 286 308. Fribourg, 1901.

Digitized by Google

Ouvrons la *Summa*. T. 1, c. 1, col. 43 *De fide*. La *Summa* emprunte ici à Hugues l'idée principale d'un de ses chapitres, et l'explique indépendamment de lui, avec plus de précision, de netteté, et quelques heureuses additions. (*De Sac.*, l. 1, p. 10, c. 2, col. 327).

Sum. T. 1, c. 2, col. 43 *De spe et caritate*. Conformément à l'écrit abélardien elle se sépare du *De Sacramentis* et dépend étroitement de l'*Introductio*. Le chapitre débute ainsi : *De fide oritur spes, quae sic diffiniri potest : spes est fiducia futurorum bonorum, ex gratia Dei et ex bona conscientia veniens. De fide tanquam fundamento omnium bonorum spes et charitas oriuntur*. Comp. Introd. (P. L. 178, col. 984 B, C).

Après avoir parlé de la foi, la *Summa* passe donc à l'espérance. Pour la définir avec plus de précision, elle s'inspire d'un passage antérieur de l'*Introductio* (981 C), puis passant 981 C-984 B, *où il est question de la charité*, elle revient à 984 B, d'où elle était partie. Continuant alors à suivre l'*Introductio*, elle explique à nouveau, et cette fois longuement, cette vérité : *fides est tantum de non apparentibus*. Or cette explication *déjà donnée par elle, au chapitre précédent, n'est vraiment à sa place que dans l'Introductio*, puisque la *Summa* a déjà passé de la foi à l'espérance.

Poursuivons : afin de démontrer la thèse : *fides est tantum de non apparentibus*, l'*Introductio* donne (col. 985) une longue série de textes. La *Summa* reprend la série à sa manière, mais la manipulation, qu'elle lui fait subir, est des plus instructives. Nous mettons les textes en regard (1). On voudra bien tenir compte en les comparant des remarques suivantes : 1) selon son habitude, la *Summa* présente séparément le pour et le contre de la question ; en l'occurence, elle énonce *en premier lieu sa thèse et la prouve, les objections viennent en second lieu* (44 C. *Videntur tamen quaedam auctoritates velle*). (2). Elle omet plusieurs textes cités dans l'*Introductio*, textes accessoires ou inutiles comme répétant une seconde fois la même idée. Nous nous contentons d'en indiquer les premiers mots.

Introd. col. 984 D et suiv.	**Sum. t. 1, c. 2 (col. 44 B et suiv.)**
Si quis autem de apparentibus quoque fidem haberi dicat, fidem abusive nominat. Reperitur tamen fides	Illud quoque sciendum est quod fides est solummodo de iis quae non videntur.

(1) On les retrouve, en plus ou en moins, dans l'*Epitome* et le *Sic et Non* ; mais il serait facile d'écarter l'hypothèse d'une dépendance directe des premiers chapitres de la *Summa* par rapport à ces ouvrages. — Nous ne tenons évidemment pas compte des divergences dans les références, ce terrain étant trop peu solide. Nous les avons conservées telles que les donne l'édition de Migne.

Digitized by Google

dici de apparentibus quoque, sicut de non apparentibus. De utroque autem exempla prae manibus habemus. Gregorius, homilia VI, lib. II in Evangelia : Cum Apostolus dicat : « Est fides sperandarum rerum substantia, etc... » (Hebr. XI, I). Profecto liquet quia fides illarum rerum argumentum est, quae apparere non possunt. Quae enim sunt apparentia, fidem non habent, sed agnitionem. Idem Dialog. lib. IV, cap. 8 : Cum Paulus dicat : « Est enim fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium, » hoc veraciter debet credi quod non valet videri. Nam credi jam non potest quod videri potest. Augustinus super Joannem : « Et nunc dico vobis priusquam fiat, ut cum factum fuerit credatis (Joan. XIV, 29). » Quid est hoc, cum magis haec credere habeat antequam fiat id quod credendum est ? Haec est enim laus fidei, si quod creditur non videtur. Nam quid magnum est si id creditur quod videtur, secundum illam Domini sententiam, qua discipulum arguit dicens : « Quia vidisti, credidisti ? Beati, etc... (Joan XX, 29). » Sed aliud vidit, aliud credidit. A mortali quippe homine divinitas videri non potuit. Hominem igitur vidit, et ideo confessus est, dicens : « Dominus meus, et Deus meus (ibid., 28) » Nam ipsa fides ita est diffinita : « Est autem fides sperandarum rerum substantia (Hebr. XI, I), » quae non videntur. Quapropter quid sibi vult « ut cum factum fuerit credatis ? » Nam et ille cui dictum est : quia vidisti, credidisti, non hoc credidit, quod vidit. Cernebat carnem, et credebat Deum latentem in carne. Sed et si dicimus credi quae videntur, sicut dicit unusquisque oculis suis se credidisse, non tamen ipsa est quae in nobis aedificatur fides,

Gregorius Homilia tertia : Apparentia non habent fidem, sed agnitionem.

Item in Dialogo : Cum Paulus dicat : Fides est substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium (Hebr. II) ; hoc veraciter dicitur credi, quod non valet videri. Nam credi jam non potest, quod videri potest.

Thomas (1) aliud vidit, aliud credidit : hominem vidit, et Deum confessus est, dicens : Deus meus et Dominus meus (Joan. XX).

(1) Remarquez la détermination du sujet, *devenue nécessaire dans la Summa.*

Digitized by Google

sed ex rebus quas videmus, agitur in nobis, ut ea credantur quae non videntur. Item : Crediturі....

Item, sermone trigesimo nono : Quid promittit credentibus? « Cognoscetis veritatem (Joan. VIII, 32), non quia cognoverunt, sed ut cognoscerent crediderunt. Credimus ut cognoscamus, non cognoscimus ut credamus. Quid est enim fides, nisi credere quod non vides ? Fides ergo est quod non vides credere, veritas, quod credidisti, videre. Veritas est, sed adhuc creditur, non videtur. »

Idem in libro...

Idem libro secundo Quaestionum Evangeliorum : « Justitia Dei in eo revelatur ex fide in fidem (Rom I, 17) » intelligitur quidem fides qua creduntur ea quae non videntur.

Sed tamen est fides etiam rerum, quando non verbis, sed rebus ipsis praesentibus creditur quod futurum est, cum jam per speciem manifestam se contemplandam praebebit sanctis ipsa Dei sapientia. De qua fide rerum lucisque ipsius praesentia forsitan Paulus dicit : Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem.

Credimus ut cognoscamus ; non cognoscimus ut credamus. Quid est enim fides, nisi credere quod non vides ? Fides ergo est quod non vides credere ; veritas quod credidisti videre.

Nous poursuivons maintenant dans la *Summa*. Elle va reprendre les passages omis ; on remarquera dans quel ordre et de quelle manière. *Videntur tamen quaedam auctoritates velle quod fides etiam de iis quae videntur sit, ut in Joanne : Nunc autem dico vobis priusquam fiat, ut cum factum fuerit credatis (Joann. XIII). Unde Augustinus : Quid sibi vult, ut cum factum fuerit credatis? Nam et ille cui dictum est : Quia vidisti credidisti (Joann. XX), non hoc credidit quod vidit. Cernebat carnem ; credebat Deum in carne latentem. Sed si dicimus credi quae videntur (sicut dicit aliquis se oculis suis credidisse) non tamen ipsa est quae aedificatur in nobis fides ; sed ex rebus quas videmus agitur in nobis, ut ea credantur quae non videntur. Idem Augustinus in libro Quaestionum Evangeliorum : Est etiam fides rerum, quando non verbis, sed rebus ipsis praesentibus creditur ; cum jam per speciem manifestam se contemplandam praebebit sanctis ipsa Dei sapientia. De qua fide rerum lucisque ipsius praesentia forsitan Paulus dicit : Justitia enim Dei revelatur in eo ex fide in fidem (Rom. 1). Sed potest dici quod Augustinus hoc dicat, non de sacramento fidei sed de re fidei.*

Digitized by Google

Cette dernière réponse ne se trouve pas dans l'*Introductio*. Celle-ci en effet opposait simplement les textes entre eux *ad eruditionem*.

Nous arrivons ainsi au ch. 3 de la *Summa*. Le ch. 1er était l'équivalent du *De Sac.*, l. 1, p.10, c. 2 ; le ch. 2 (nous venons de l'analyser) était une intercalation ; le ch. 3 reprend le *De Sac.* à l'endroit où les deux écrits s'étaient séparés. Nous laissons au lecteur le soin de poursuivre la comparaison. Il constatera que l'auteur de la *Summa* a eu le texte du *De Sacramentis* sous les yeux et s'en est servi, à peu près comme nous l'avons vu faire pour l'*Introductio* (1).

Cette confrontation du texte de la *Summa* avec celui de l'*Introductio* montre que l'auteur du premier ouvrage n'a pas hésité à s'inspirer à l'occasion, même de très près, de l'œuvre abélardienne. On est donc bien autorisé à croire que la similitude des plans dans les grandes lignes se rattache à la même influence. Mais pourquoi Hugues lui-même eût-il ainsi modifié ses idées, quand rien ne l'y invitait ? Pourquoi surtout eût-il cherché chez Abélard, qu'il connaissait de longue date, ces prétendus perfectionnements ? Se fût-il astreint, et sur l'écrit d'Abélard et sur ses propres écrits, à ce travail de compilateur minutieux, si peu en harmonie avec son entrain habituel ? Pour le dire en passant, tout cela ne suggère-t il pas l'hypothèse d'un disciple qui, moins attaché aux manières de voir de son maître, et les ayant moins pénétrées, pouvait plus aisément leur préférer des aperçus plus simples à manier. Nous touchons ici à une différence plus profonde de tempérament intellectuel.

Tout ce qui précède a fait ressortir le caractère moins personnel de l'auteur de la *Summa*. Dans l'abandon du plan très synthétique de Hugues nous avons constaté de plus son penchant à l'analyse. C'est cette dernière et capitale divergence de deux esprits qu'il nous faut à présent mettre en relief.

* * *

A plus d'un point de vue, la supériorité de la *Summa* sur le *De Sacramentis* nous paraît très réelle. Au point de vue doctrinal tout d'abord elle annonce un véritable progrès. Comparez par exemple la théorie des sacrements dans les deux ouvrages. La *Summa* fait preuve aussi d'une plus grande pénétration dans l'analyse. Rappelons-nous la question de la reviviscence des péchés. Enfin son expression est plus nette et plus concise, son exposé plus rapide.

(1) Il faudra tenir compte de ce fait que, le plan des deux ouvrages n'étant pas le même, l'auteur de la *Summa* se voit souvent forcé de chercher en des endroits differents du *De Sac.* les passages dont il a besoin. Ainsi *Summa* col. 45 D et 46 A = *De Sac.* col. 217 C, 218 A, B, D, 219 A, B, C.

Digitized by Google

Mais il en va autrement dans le détail : ici la comparaison cesse de lui être favorable. C'est par certains menus fléchissements, très involontaires, dans la pensée et le raisonnement, qu'elle accuse, à notre avis, son infériorité, à savoir, une moindre vigueur synthétique, même une certaine absence de synthèse, une moindre profondeur, et comme corollaire, une moindre originalité. Or la *Summa* ne présentant aucune trace de sénilité (1), n'est-il pas naturel encore une fois de recourir à l'hypothèse du disciple? Cette hypothèse, semble-t-il donc, expliquerait bien des étrangetés, sinon toutes celles que nous avons déjà relevées (2).

Prenons dans la *Summa* le chapitre relatif au problème de la science du Christ (3), et comparons-le avec l'opuscule de Hugues *De Sapientia animae Christi* (4).

Bien que posée en termes différents d'un côté et de l'autre, la question à résoudre est la même. Mais l'argumentation, elle, diffère notablement. Hugues raisonne comme suit : il n'y a *qu'une seule sagesse*, entière, indivisible, par laquelle est sage quiconque est sage. Dieu *est* cette sagesse; tout autre la *reçoit* par grâce. Donc l'âme du Christ, en qui habitait corporellement la plénitude de la divinité, était parfaite en sagesse. Point de comparaison à établir dans le Christ entre la sagesse de l'homme et la sagesse du Dieu : point d'égalité en effet ou d'inégalité où il n'y a que l'unité : sagesse, puissance (5), vertu, tout est divin en lui, c'est la sagesse, la puissance, la vertu de Dieu même. *Quid facit comparatio ubi unus solus est* (6). Le point faible du raisonnement ramassé de la sorte saute aux yeux. Toutefois il est douteux que les contemporains l'aient remarqué aussi aisément que nous : à preuve les hésitations de l'auteur de la *Summa* ; c'est ce qui explique que Hugues ait pu s'en tenir là, et reprendre ses idées, en les précisant même sur certains points, dans le *De Sacramentis*. Au reste il continuait la tradition de plusieurs Pères, qui en fait n'avaient vu dans le Christ

(1) Hugues d'ailleurs est mort vers 45 ans!

(2) Pour ce qui concerne les emprunts faits au courant abélardien, on conçoit sans trop de peine l'éclectisme naissant d'un disciple placé entre deux écoles rivales, renommées et influentes, et ayant chacune à offrir des éléments de valeur.

(3) T. 1, c. 16 (col. 73).

(4) PL. 176, col. 845 et suiv. Dans le *De Sac.* l. 2, p. 1, c. 6 (col. 383 et suiv.), ainsi que nous l'avons dit plus haut, Hugues ne fait que résumer le *De Sapientia*, il en avertit lui-même.

(5) Il n'est question explicitement de la puissance que dans le *De Sacramentis*. La théorie y est d'ailleurs absolument la même.

(6) Col. 853 A.

Digitized by Google

que l'Homme-Dieu et s'étaient refusés à pénétrer le mystère de cette union.

L'auteur de la *Summa* semble avoir pressenti l'insuffisance de la théorie. Distinguant davantage, dans le Christ, la nature humaine de la nature divine, il nous apprend que l'âme du Christ possède la plénitude de la science, parce qu'elle est naturellement capable de science, mais ne possède pas la plénitude de la puissance : car dire Tout-Puissant c'est nommer Dieu. Évidemment un progrès s'annonce dans l'analyse, mais par une sorte de rançon la logique fléchit et l'incohérence croît. Le *De Sapientia* et le *De Sacramentis* avaient très conséquemment placé tous les attributs divins sur le même pied : tout ce qui dans le Christ, y lisions-nous, est à Dieu, appartient aussi à l'homme; ce que Dieu *est* par nature, l'homme le *possède* par grâce : la créature ne cesse pas pour cela d'être créature, elle n'*est* pas ce qu'elle possède, tandis que Dieu *est* ce qu'il lui donne. Cette distinction ruinait d'avance celle de la *Summa* entre la science et la toute-puissance. Hugues lui-même s'en serait-il aussi peu aperçu? L'auteur de la *Summa* n'en tient aucun compte. Pareillement il abandonne en réalité le principe de solution du *De Sacramentis*. Aussi procède-t-il à rebours. Hugues posait en prémisse l'indistinction dans le Christ de ce qui est à l'homme et de ce qui est à Dieu, partant l'unicité en lui de la sagesse, et il concluait : donc l'âme du Christ a tout connu. Dans la *Summa* au contraire l'auteur doit appuyer sa preuve sur l'omniscience elle-même. Mais voyez alors le singulier raisonnement! Nous citons à peu près : d'aucuns disent que l'âme du Christ n'a pas connu tout ce que Dieu connaît, et ils démontrent leur opinion par l'infériorité absolue de la créature vis-à-vis du Créateur. Mais on leur répond : *Cum sapientia illius animae non sit alia quam divina sapientia, quomodo potest fieri comparatio? Indubitanter namque dicendum est quod alia sapientia quam divina non fuit in Christo. Si enim sapientia animae Christi alia esset a divina sapientia, minor esset... Minus ergo scivit homo ille quam Deus...* On peut à la rigueur écarter le cercle vicieux, la *Summa* fournissant plus bas, mais sans l'utiliser, un point d'appui; peut-on nier l'incohérence? Celle-ci apparaît plus forte encore lorsqu'on retrouve en fin de compte le principe lui-même du *De Sacramentis*. *Ratione quoque potest idem probari hoc modo. Nihil scit aliquis quod ejus anima nesciat; sed hoc omnes concedunt quod Christus omnia scit : igitur anima ejus scit omnia* (1).

(1) Voyez aussi plus haut : *Minus ergo scivit* HOMO ILLE *quam Deus*, et comp. le passage suivant : *Quod opponitur : Deus in omni bono habet majo-*

Digitized by Google

Une dernière remarque. Hugues avait traité la question dans toute son ampleur et de même rencontré une difficulté générale : ce qu'il disait de la sagesse du Christ, il le disait de sa vertu, de sa bonté, de tous ses attributs humains, il le disait de même de la puissance, de l'immensité, de l'éternité, de tous les attributs divins, et quant à la difficulté, il la résolvait ainsi : on dit de cet homme : il est Dieu ; dès lors, il faut dire de lui : cet homme est immense, tout-puissant, malgré le son étrange de cet accouplement de mots.

L'auteur de la *Summa* aggrave la difficulté, puisqu'il distingue et sépare davantage l'homme du Dieu et maintient néanmoins dans l'Homme-Dieu l'unicité de la sagesse. S'il refuse à admettre également en lui l'unicité de la puissance, ce n'est pas la difficulté foncière du problème qui l'en empêche : n'eût-il pas étendu son refus à tous les attributs divins et humains? C'est donc une objection fragmentaire. Tout son exposé d'ailleurs révèle cet état d'esprit morcelé, fragmentaire, dépendant d'autrui : il examine la question sous deux aspects, sans établir de lien entre eux, celui de la sagesse et celui de la puissance ; des autres attributs il ne parlera que plus loin (1), et là, remarquons-le, il donnera la réponse souveraine de Hugues : *quae Dei sunt dicuntur de homine illo per unionem Verbi.*

Dans cette absence d'argumentation vraie, dans ces incohérences, presque ces contradictions, dans ce maintien partiel, indécis et pour ainsi dire inconscient d'une doctrine antérieure, dans cet exposé morcelé, n'est-il pas plus simple et plus aisé de voir l'intervention, à la fois progressive et maladroite d'un disciple : l'hésitation du maître lui-même sur ses propres principes ne l'eût-elle pas du premier coup mené plus loin. en tout cas n'eût elle pas fait avancer ses idées sur toute la ligne, et non pas seulement sur un point (2)?

rem sufficientiam quam creatura ejus : hoc ibi dictum esse sciant, ubi aliud creaturae bonum a bono Creatoris invenitur, sed cum sapientia illius animae non sit alia quam divina sapientia, quomodo fieri potest comparatio ? (col. 74 B) avec *De Sap.* (col. 853 D.)

(1) T. 1, c. 18 (col. 76).

(2) On nous dira peut-être : les théologiens de cette époque ne distinguaient pas encore aussi soigneusement que dans la suite les deux aspects, objectif et subjectif, de la connaissance; le côté objectif leur apparaissait d'ailleurs plutôt sous un point de vue quantitatif; dès lors ils pouvaient être naturellement amenés à attribuer à l'âme du Christ la sagesse divine dans toute sa perfection, sans distinguer pour cela dans le Christ deux sagesses, l'une divine et l'autre humaine: et l'on conçoit aussi que ce mélange de distinction et d'identification leur parût moins aisé pour la puissance. Soit; en ce cas la *Summa* devient moins incohérente, et l'on saisit mieux comment Hugues aurait pu passer du *De Sac.* à cette dernière. Cependant

Digitized by Google

Au t. 1, c. 12, col. 61 et suiv., la *Summa* traite de la prescience divine. Indiquons brièvement les parties du chapitre qui nous intéressent ici : 1) La prescience divine est-elle cause des créatures, ou inversement, les créatures sont-elles causes de la prescience ? Ni l'un ni l'autre, répond la *Summa*, mais sans résoudre la difficulté. 2) Supposons un fait quelconque, qui n'aura jamais lieu, mais aurait pu se produire. Dieu connaît-il ou ignore-t-il ce fait? La réponse : Dieu sait que le fait n'aura pas lieu, car sa science n'est limitée par aucune ignorance. On ne peut donc pas s'exprimer ainsi : Dieu ne sait pas que le fait aura lieu. Évidemment la difficulté va se représenter au lecteur sous une autre forme. La solution ultérieure fait défaut.

Le *De Sacramentis* (1) résout ainsi les deux problèmes : toute chose est en Dieu, mais à l'état incréé. Dieu connaît donc toute chose en soi-même, qu'elle doive ou non exister un jour au dehors, et c'est par une relation toute extrinsèque de la chose à Dieu que la science divine devient la prescience. Ainsi d'après le *De Sacramentis* la science divine est immuable ; quant à la prescience, elle est ou n'est pas, étant constituée par la relation contingente et extérieure des créatures à Dieu ; d'après la *Summa*, la science divine, en fait, n'est pas immuable ; elle varie, non pas, sans doute, quantitativement, mais qualitativement. (SCIT Deus hominem illum non lecturum, sed potuisset SCIRE eum lecturum. Scire = Scire.) Hugues place le mystère là même où nos théologies le retrouvent encore.

Et la conclusion ne se présente-t-elle pas comme tout à l'heure? Nous avons en effet trouvé une seconde fois dans la *Summa* l'idée synthétique et forte remplacée par le corollaire, l'affirmation substituée à la preuve, la théorie profonde abandonnée, les questions fragmentaires seules conservées et leurs solutions données sans liaison entre elles.

La comparaison d'autres chapitres suggérerait des réflexions ana-

il reste acquis, nous semble-t-il, que Hugues avait formulé dubitativement la thèse de l'omniscience dans l'âme du Christ, tandis que la *Summa* l'affirme sans hésiter ; qu'il l'avait appuyée sur l'unique principe de la *communicatio idiomatum*, qu'il avait tiré de ce principe toutes les conséquences qu'il renferme, qu'il avait repris et confirmé ces idées dans le *De Sac.*, que dès lors il eût malaisément pu faire lui-même comme l'auteur de la *Summa*, c'est-à-dire admettre implicitement, voire explicitement, le principe au ch. 16, l'affirmer en termes exprès au ch. 18 à propos de l'éternité etc..., et néanmoins le rejeter pour la puissance, tout cela sans essayer une seule fois, contrairement à toutes ses habitudes, de grouper ses nouvelles idées, et de montrer comment le principe pouvait tenir sur un point et crouler sur un autre.

(1) L. 1, p. 2, c. 14 et suiv. (col. 211 et suiv.).

Digitized by Google

logues. Ainsi la question de l'amour de charité, si chère à Hugues (1), n'est pas même effleurée dans la *Summa*. De même, à propos des sacrements, de leur classification, de leurs constituants, du but de leur institution, nous constatons dans le *De Sacramentis* et la *Summa* des assertions différentes, qui ne peuvent que bien péniblement se rattacher à une même conception (2). Et cette liste s'allongerait sans peine.

Nous nous arrêterons ici. Dans les pages qui précèdent, nous avons tâché de mettre en relief *non pas des différences de doctrine ou de méthode comme telles, mais des divergences plus profondes de tempérament intellectuel et moral*. L'auteur de la *Summa* nous a paru sur plusieurs points importants abandonner totalement le *De Sacramentis*. Cet abandon radical, accentué encore par une absence complète soit d'allusion au modèle délaissé soit de coïncidence entre les opinions *personnelles* dans les deux ouvrages, et cela dans des conditions qui excluent le hasard, cet abandon, disons-nous, *nous a ramenés presque chaque fois en face d'un même antagonisme foncier de qualités et de défauts*. Souvent, en quittant le *De Sacramentis*, l'auteur de la *Summa* se rapprochait de l'école abélardienne, sans y avoir été provoqué par une idée nouvelle ou une théorie plus séduisante. Difficilement explicable, à notre avis, de la part du chef de l'école victorine, en qui elle prendrait l'aspect d'une volte-face soudaine, cette évolution se comprend plus aisément de la part d'un disciple, toujours plus ouvert aux influences du dehors. Au reste, le progrès marqué par celui-ci, s'est effectué précisément dans le sens où l'excès de certaines qualités devait retarder sinon empêcher la marche de Hugues de Saint-Victor.

C'est une tâche délicate assurément de déterminer les bornes au delà desquelles l'évolution d'un même esprit cesserait d'être vraisemblable. Nous croyons toutefois qu'il est malaisé, pour ne pas dire davantage, d'attribuer la *Summa* à Hugues de Saint-Victor, surtout si l'on songe au court espace de temps laissé libre pour le renversement qu'elle suppose dans les idées, les tendances, la méthode, toute la manière du célèbre Victorin.

Louvain. P. Claeys Bouúaert, S. J.

(1) Cf. *De Sac.*, l. 2, p. 13, c. 8 et suiv. *De laude caritatis; in hierarchiam coelestem*. Rappelons encore que le *De Sacramentis* date de la fin de la carrière du Victorin. Comp. *Summa*, t. 4, c. 8. Cfr. Rousselot, *Le problème de l'Amour*, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, VI. 6 (1908), p. 72 et passim.

(2) *Summa*, t. 4, c. 1 (col. 117, C et col. 118, C). *De Sac.*, l. 1, p. 9, c. 7; l. 1, p. 12, c. 10; l. 2, p. 9, c. 1, 8, 9.

Digitized by Google

LE TRAITÉ DE PIERRE LOMBARD

sur les sept ordres ecclésiastiques :

SES SOURCES, SES COPISTES.

(Suite) (1).

Les trois écrivains suivants sont suffisamment connus pour que nous puissions nous contenter de rappeler brièvement la date de leur œuvre et le contenu du traité qui nous occupe : ce sont Hugues de Saint-Victor, le théologien mystique de l'école dont il constitue la plus pure gloire; puis le canoniste Gratien et Pierre Lombard, auteurs respectifs des manuels classiques de droit canon ou de théologie, que commenteront toutes les universités du moyen âge.

Le *de Sacramentis christianae fidei*, le seul ouvrage de Hugues qui nous arrête en ce moment, — la *Summa Sententiarum*, qu'on lui attribue et qui constitue la source de prédilection du Lombard, ne contient rien sur les ordres ecclésiastiques, — est divisé en deux livres, l'un de douze, l'autre de dix-huit parties; la troisième partie du douzième traité est consacrée à l'exposé des sept ordres ecclésiastiques (2). L'on y rencontre, jusque dans les développements sur les simples réglementations disciplinaires ou rubricales, la même note de piété que respire chaque page tombée de la plume de Victorin; mais l'originalité qui s'accuse si vigoureusement dans les autres parties de l'ouvrage, disparaît ici pour faire une large concession aux habitudes reçues de l'époque; peu de chose, en définitive, y revient à Hugues. Dans son ensemble, le traité passe en revue, après quelques considérations générales sur les clercs et la tonsure, les divers degrés de l'ordre, pour finir par l'épiscopat et les autres grandes

(1) Voir la RHE, 1909, t. X, pp 290-302.

(2) Nous citons le texte d'après l'édition de Rouen de 1648, reproduite par MIGNE (PL, CLXXVI, 173-618). Le traité sur les ordres ne présente guère de différence d'avec l'édition de Mayence, de 1617, (t. III, p. 444-449). Il est regrettable qu'au point de vue critique, aucune ne soit satisfaisante. (Cfr. *Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 50).

Digitized by Google

dignités ecclésiastiques; il y ajoute quelques chapitres sur la date des ordinations, l'âge et les conditions morales, ou intellectuelles, requises chez l'ordinand. Les sources de Victorin, que le cadre de notre travail ne nous permet pas d'exposer dans le détail, sont constituées dans les grandes lignes par Isidore de Séville et le sermon d'Yves de Chartres (1).

Le traité de Pierre Lombard (2) suit, dès le début, le même plan

(1) Une étude plus minutieuse, mais d'une sûreté relative dans l'état actuel des textes, signalerait sans doute plus d'une attache avec les recueils canoniques chartrains, utilisés par Hugues en d'autres endroits (P. Fournier, art. cité (1897) p. 657 et suiv., p. 674, n. 1). Qu'il nous suffise de dire pour le moment que la connaissance personnelle de l'auteur avec le *de Officiis Ecclesiasticis* d'Isidore de Séville, se manifeste clairement, entre autres aux chapitres sur les exorcistes, les sous-diacres et les diacres (*de Off. Eccl.*, II, 13, 15, 16) et que le sermon d'Yves de Chartres a laissé son empreinte jusque dans le ton parénétique qui se fait sentir en maint endroit, notamment à la fin du chapitre sur les *presbyteri*; là, se retrouve textuellement la peroraison du sermon synodal (PL, CLXII, 519 et *de Sacram.*, II, 3, ch. 12); tout ce chapitre d'ailleurs fait beaucoup d'emprunts à Yves. Il en va de même avec les chapitres des exorcistes, des acolythes, des sous-diacres et des diacres. (Id., *ibid.*, ch. 13, 14, 15 et 16 et PL, CLXII, 515-517). Les parties III et IV du 2e livre de Hugues (PL, CLXXVI, 433 et suiv.; 439 et suiv.), consacrées aux vêtements liturgiques et à la dédicace des églises, présentent pas mal de passages où se trahissent les mêmes emprunts aux sources chartraines, (Yves, *Sermons* 3 et 4. PL, CLXII, 519 et 527): nouvelle preuve de l'influence exercée par le « canonicotatos » de tous les évêques, comme dit Bossuet, sur les traités théologiques. Jusqu'où Hugues a-t-il puisé, pour le traité sur les ordres, dans les livres liturgiques? c'est une questionque nous renvoyons au paragraphe sur les prêtres. Pour la plupart des autres chapitres, l'identification de chaque phrase rend cette recherche inutile. Notons, en passant, que le passage sur la guérison de Marie-Madeleine, dans le chapitre des exorcistes, ne s'inspire pas d'Yves de Chartres, contrairement à l'habitude du Victorin, mais se rattache au type des pontificaux anglo-saxons et de la collection irlandaise.

(2) IV Dist. 24. Pour le texte du Lombard, qu'on peut trouver dans Migne (PL, CXCII, 900-905), nous suivons l'édition des *Opera S. Bonaventurae* (Quaracchi, Florence, t. I-IV, 1883-1889), qui nous donne l'œuvre du « Magister Sententiarum », en même temps que son commentaire par le docteur séraphique. Les savants éditeurs ont apporté au texte de multiples améliorations qui le mettent bien au-dessus des éditions antérieures. L'on est en droit de se demander pourtant si la collation d'un plus grand nombre de manuscrits anciens, étrangers à l'Italie, n'aurait pas avantageusement remplacé le recours peu motivé aux premières éditions. Les bibliothèques de Paris, qui ne possèdent malheureusement plus l'original des *Sententiae*, légué jadis par Étienne Langton à Notre Dame (*Cartulaire de Notre Dame*, édit. Guérard, II, p. 496, Paris, 1850, et L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, Paris, 1881, p. 3), offraient bien des ressources à ce point de vue,

Digitized by Google

que Hugues de Saint-Victor, à part les derniers chapitres, qui sont supprimés ; par contre, l'on y trouve, en plus, toute une série de questions relatives aux ordinations simoniaques. C'est cette dernière partie qu'une main postérieure a réunie en une seule distinction (1), la vingt-cinquième, tandis que les sept ordres constituent la vingt-quatrième, la seule dont nous nous occupions ici. Dans le détail des chapitres, l'exposé des trois points principaux se trouve entremêlé de quelques vues sur le parallélisme des fonctions similaires chez les Juifs et chez les chrétiens, ou suivi d'une réflexion sur les exigences morales qu'elles comportent. Tout comme chez Hugues, l'ordre suivi par Yves, dans la série des trois paragraphes, est interverti : les cérémonies de l'ordination viennent après la description des fonctions et le chapitre se ferme sur l'exemple de Jésus-Christ dans l'exercice de chacun de ces ordres. De plus la note parénétique du sermon synodal, qui s'accusait encore vivement dans l'œuvre du Victorin, se trouve ici fortement atténuée ; le Lombard a adapté davantage ses modèles aux exigences d'un manuel classique.

Quant à Gratien, trois distinctions dans la première partie du *Décret* nous donnent respectivement la description de chaque ordre (2),

ainsi que les bibliothèques des Collèges d'Oxford et de Cambridge. Même dans notre pays les manuscrits du XIIe siècle ne manquent pas. Signalons celui de Bruxelles 11580, (act. 1535), auquel manquent malheureusement plusieurs cahiers, (cfr. fol. 130 et suiv.,) et celui de Bruges, 184, légué à l'abbaye des Dunes avant 1194. (LAUDE, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Bruges*, p. 174. Bruges, 1859, § 184.) L'édition de Quaracchi n'a utilisé aucun texte du XIIe siècle, (t. I, *Prolegomena* cap. III, pp. LXXXII et LXXXVIII) ; celui de la Laurentienne (t. II, p. XII), utilisé à partir du 2e livre, est du XIIIe siecle. Le plus ancien manuscrit des « Sententiae » est, pensons-nous, celui de la Bibliothèque de Troyes, 900, jadis Clairvaux I. 36, écrit en 1158 : *Anno Domini MCLVIII Conscriptus est iste liber...* (fol. 220.)

(1) Les *quatuor Libri sententiarum* au dire de leur auteur même, (*Prologus*, *ad finem*), étaient primitivement divisés en chapitres, *capitula*, dont les titres sont habituellement énumérés en tête de chaque livre. On les trouve, en nombre pas toujours concordant, dans les manuscrits anciens et l'indication des distinctions est ajoutée dans la marge par une main postérieure.

(2) Dist. 21. C. *Cleros*. Ces emprunts de la théologie au droit canon n'ont rien de bien étonnant ; pendant longtemps, au haut moyen âge, les deux sciences se sont fait des échanges mutuels, quand elles n'étaient pas confondues. L'histoire de la théologie sacramentaire surtout ne peut négliger ces sources canoniques. Voir, par exemple, les notes et les gloses qui encadrent les textes du *Décret* dans l'édition du *Corpus Juris*, de Lyon, 1681. Pierre de Poitiers renvoie aux canonistes l'exposé de plusieurs sacrements. *Sententiae*, V, 14, (PL, CCXI, 1257). Par contre, les canonistes réservent à la théologie le commentaire de plusieurs endroits du *Decretum*. Instructives à cet égard sont les préfaces de plusieurs des premiers commen-

Digitized by Google

les cérémonies de leur ordination (1), — celles-ci sous forme impérative, et non au mode indicatif comme Yves, Hugues, etc., — et les fonctions propres à chacun d'eux (2). Isidore de Séville (3) et le soi-disant quatrième concile de Carthage, constituent sa grande source.

La chronologie de ces œuvres de Hugues, de Gratien et de Pierre Lombard est suffisamment fixée, au moins dans leurs rapports mutuels, pour que nous puissions nous dispenser de nous étendre longuement sur la question.

L'ouvrage de Hugues († 1141), dernière production sans doute de sa courte carrière littéraire, voit le jour une dizaine d'années environ (4) avant les Sentences de Pierre Lombard. Celles-ci se chargent elles-mêmes de nous fournir un renseignement chronologique en mentionnant la traduction de Jean Damascène, faite par

tateurs de Gratien, ou leurs appréciations dans les chapitres relatifs au *de poenitentia*, au *de consecratione*, etc. Même Huguccio, vers la fin du XIIe siècle, a des pages intéressantes sur ces matières. Voir, par exemple, sa *Summa*, (ms d'Admont, 7, fol. 427) ou la *Summa* d'Étienne de Tournai, (édit. von SCHULTE. Giessen 1891, p. 261), etc.

(1) Dist. 23. C. 8, 11, 15 et suiv.

(2) Dist. 25. C. *Perlectis*. La formule *ad ostiarium, lectorem, etc., pertinet*, introduit chaque fois la nomenclature des fonctions à remplir.

(3) A savoir le *de Eccles. Officiis*, II, 1 et suiv. ; et l'*Epistola ad Ludifredum* attribuée à Isidore, 1-9 ; les *Statuta Ecclesia antiqua* ont été cités plus haut ; pour ces sources et les variantes, voir les notes de l'édition Friedberg.

(4) Les indications fournies par Hugues dans ses prologues montrent bien que son *de Sacramentis* vient chronologiquement après plusieurs autres de ses œuvres, (cfr. *Praefatiuncula*. PL, CLXXVI, p. 174 et *Prologus* ibid., p. 183), qui supposent déjà une réputation fortement établie, comme le prouvent les consultations de S. Bernard et de Gautier de Mortagne. Voir les chapitres sur la christologie et sur le baptême (PL, ibid. 842-856 et *de Sacramentis*, I, 9, ch. 8 et II, 1, ch 6 ; ibid. 328 et 383 ; PL, CLXXXVI, 1052, etc. PL, CLXXXII, 1031-1046). D'autre part, la mort prématurée du Victorin (1097 env. — 1141 fév.), qui meurt à peine âgé de 40 ans, laisse assez peu de jeu aux écarts chronologiques ; tout cela rapproche la composition du *de Sacramentis* des années 1135-40. Les traces d'une rédaction plus rapide et mal achevée dans quelques parties de la fin, — comme dans la 12e, qui n'est que l'insertion d'une consultation particulière, dans la 17e et dans la 18e, où maint chapitre est transcrit textuellement de saint Augustin (PL, CLXXVI, 519, 597, 609 etsuiv.), — placent également cette œuvre vers la fin de la carrière de Hugues. L'accord d'ailleurs ne cesse de subsister que lorsqu'il s'agit d'établir l'antériorité de la *Summa Sententiarum*, sur le *de Sacramentis* ou inversement. Nous n'entamons pas ici cette question inutile pour notre travail. L'on peut consulter sur la chronologie des œuvres de Hugues l'ouvrage de M. Robert : *Les Écoles et l'enseignement de la théologie pendant la premiere moitié du XIIe siècle*. Paris. 1909. Appendice II, p. 213, n. 1.

Digitized by Google

Burgundio de Pise sur l'ordre d'Eugène III (1), vers l'année 1150. Cette donnée, renforcée par d'autres considérations qu'exposent P. Fournier, Denifle, etc., place la composition des *Quatuor Libri Sententiarum* vers 1150 (2). Quant à Gratien, les arguments de Fournier ont établi avec une certitude toujours grandissante, l'antériorité du *Decretum* sur les *Sententiae* ; cinq années au moins séparent l'éclosion des deux œuvres — (Fournier place la composition du *Décret* vers 1140) — et, contrairement à l'avis de von Schulte (3), qui a rencontré pas mal d'adhérents auparavant, la seconde porte des traces indéniables d'une utilisation fréquente de la première (4).

* * *

(1) I Dist. 19, § 13. Les additions à la Chronique de Robert de Torigny donnent la date de 1151 (MGH. SS. VI p. 501.)

(2) Pour la chronologie de Pierre Lombard et de Gratien, nous renvoyons à l'étude de P. Fournier : *Deux Controverses sur les Origines du Décret de Gratien*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. III (1898), p. 97 et suiv. ; p. 253 et suiv. ; Denifle, *Die Sentenzen Abälards* dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*. t. I (1885), p. 607 ; et suiv Gaudenzi, *L'Età del Decreto di Graziano e l'antichissimo Ms cassinese di esso*, dans les *Studi et Memorie per la Storia dell' Universita di Bologna* t, I, 1, (1907), p. 67 et suiv. et Friedberg, *Zeitschrift für Kirchenrecht*, série III, t. XVII (1907) p. 434. Voir aussi Patetta, *Per la storia del Diritto Romano nel medio evo*, dans la *Rivista Italiana per le scienze giuridiche*, t. XII (1891) p. 318-319. Les conclusions de Fournier ont été adoptées par Friedberg, *Lehrb. des Kirchenrechts*. 1903, § 40. p. 128, n. 2 pour l'antériorité de Gratien sur Pierre Lombard ; par Mocci, *Documenti inediti sul canonista Paucapalea*, dans les *Atti della R. Accad. delle Scienze di Torino*, t. XL, (1905) p. 326 ; par Baltzer, *Die Sentenzen des P. Lombards*. dans les *Studien zur Gesch. der Theologie u. der Kirche*, t. VIII, (1902), 3, p. 11, etc.

(3) *Zur Geschichte der Literatur über das Dekret Gratians*, III, dans les *Sitzungsberichte der K. K. Akad. d. Wissenschaften*. Wien (Philos. histor. Klasse), t. LXV, 1870, p. 53-54. Voir aussi P. Fournier. article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 649, n. 1 et 2

(4) Fournier, article cité de la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, p. 107 et suiv. (Sur la division en distinctions, (ibid. p 114, n. 2), par P. Lombard, voir ce que nous avons dit plus haut). Annat, *La documentation patristique de Pierre Lombard* dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 3e série, t. VIII, 1906, p. 88 et suiv. Il ne serait pas difficile de multiplier les exemples de ces emprunts. La distinction 34, § 2 du livre IV, présente, en quelques lignes, une fausse attribution à S Grégoire d'un texte de Raban Maur, une répétition inutile du même texte, une transcription d'un *Dictum* de Gratien et continue au § 3 en transcrivant le titre et le canon suivant de Gratien. La réflexion differente chez chacun d'eux, qui accompagne la citation, est caractéristique.

Digitized by Google

Quelles sont, parmi ces matériaux sur les sept ordres, les sources du « Magister Sententiarum », et la marche qu'il suit dans leur utilisation (1) ? Dès le début se manifeste le recours au *de Sacramentis* et au *Decretum*; plus loin interviendra le *de Excellentia sacrorum ordinum*, tout cela au préjudice de la suite rigoureuse du développement. C'est ainsi que les chapitres qui ouvrent la vingt-quatrième distinction, nous donnent jusqu'à deux fois l'étymologie du mot *clerici*, quatre fois l'affirmation des sept degrés de l'ordre, quatre fois la division septennaire des dons de l'Esprit-Saint et deux fois l'énumération des ordres. C'est beaucoup, assurément, malgré la multiplication des ligatures, *igitur, autem, ergo*, qui s'efforcent péniblement d'établir artificiellement des points d'attache entre ces diverses découpures. Encore faut-il ajouter que ces chapitres sont moins sensiblement solidaires que les suivants, de leurs modèles. Hugues a fourni le lot principal, mais la marche du *de Sacramentis*, qui commençait par les *clerici* en général et leur signe distinctif, la *corona* (2), puis donnait l'énumération complète des ordres et

(1) Outre un texte notablement amélioré, les précieuses notes qui accompagnent l'édition de Quaracchi nous facilitent la recherche des sources. L'ouvrage de Baltzer (*op. cit.*), excellent pour la partie critique, malgré les réserves à faire sur d'autres points (voir dans cette RHE le compte rendu du P. Jacquin, t. V, (1904), p. 107-108), est ici d'un réel secours. Mais, pas plus que les éditeurs de Quaracchi, il ne parle d'Yves de Chartres. L'on peut citer aussi le travail d'un anonyme du XIIIe siècle (ms. de la Bibliothèque de Troyes, 1206), signalé jadis par Denifle (*Archiv. für Litterat. und Kirchengesch. des M. A.*, I (1885), p. 623, n. 4) et que nous avons consulté en maint endroit. Cette espèce de commentaire des Sentences, qui fait surtout au 4e livre la critique des sources, provient de l'ancienne bibliothèque de Clairvaux, mais ne figurait pas encore, d'après une aimable communication que je dois à M. L. Morel, dans l'inventaire de 1472, (ms. de Troyes, 521). L'utilisation d'une œuvre théologique en trois livres, qui a des chances d'être celle d'Abélard, lui prête un intérêt spécial, le principal ouvrage d'Abélard étant devenu généralement introuvable dès la deuxième moitié du douzième siècle. Nous avons déja mentionné plus haut les relations de ce manuscrit avec les notes marginales de beaucoup de textes du Lombard. Nous y reviendrons en parlant de Gandulphe. L'édition de Migne, qui reproduit celle de J. Aleaume (Anvers 1757), signale pas mal de sources; mais elle les indique parfois en dehors de leur place réelle, grâce à l'interpolation des nombreuses notes marginales des manuscrits. Un exemple typique en est fourni par IV Dist. 22 n. 3 (PL, CXCII, 898), où le Gandulphus, Gwandulphus, Gandolphus ou Gandofilus de beaucoup de manuscrits, a passé de la marge dans le texte : *ut Gandulphus* (*dicit*), tandis que d'autres éditions le laissent dans la marge, par exemple Basil. 1516, fol. 183 v, Lyon 1525, fol. 78 r. Aucun des manuscrits du XIIe siècle, que nous avons eus sous les yeux, ne porte dans le texte les mots : *ut Gandulphus* (*dicit*).

(2) *De Sacram.*, II, 3, chap. 1-4 (PL, CLXXVI, 421-423).

Digitized by Google

dignités ecclésiastiques, avant de passer au développement de chacun d'eux (1), a été profondément modifiée par le Lombard. Celui-ci donne d'abord la synthèse de l'exposé, qui suivra beaucoup plus loin, sur les sept ordres (2); il en emprunte une partie à la fin du chapitre 5 de Hugues (3), en l'introduisant par une transition à la première personne, assez fréquente dans les *Sentences*: *Nunc... accedamus* (4); puis, après la raison de cette division septennaire (5), due à la *septiformis gratia* du Saint-Esprit, et qui prend quelques mots du même chapitre 5 de Hugues (6), intervient un canon de Gratien et sa paraphrase sur les qualités morales des clercs (7). Lombard nous donne alors l'énumération des sept ordres et justifie la dénomination générique de *clerici*, qui s'attache à tous leurs représentants (8); ces lignes, qui appelaient logiquement l'analyse de chaque degré, sont suivies des trois chapitres de Hugues sur la *corona* (9), l'origine de la tonsure et son histoire; puis revient l'énumération des sept degrés et la justification de leur nom générique, amenée par un *ergo* assez difficilement applicable après cette digression historique (10). C'est le texte d'Isidore qui est copié ici; mais, en passant par Gratien, il s'enrichit de l'inscription *nomina et rationes nominum exponens* (11).

* * *

Le développement donné aux sept ordres ecclésiastiques est beaucoup plus servile; l'on y découvrirait avec peine plus de cinq lignes

(1) *Ibid.*. chap. 5.

(2) Dist. 24, ch. 1. L'exposé détaillé ne commence qu'au chap. 5.

(3) Comparer Lombard, ch. 1 et la fin du ch. 5 de Hugues (PL, CLXXVI, 423. D.)

(4) Par exemple IV Dist., II, 1; VI, 1; VIII, 6; III, 19, 1 etc.

(5) Lomb., chap. 2.

(6) Hugues, au commencement du chap. 5 (*ibid.*, 423 A.).

(7) Lomb., chap. 3. Gratien, Dist. 23 C. 4. *Tales*. Nous n'avons pu déterminer la source de cette paraphrase ni de l'énumération qui suit. Ni Isidore (*Etymol.*, VII, 12; *de Offic. Eccl.*, II, PL, LXXXII, 295, 778), ni Gratien, ni Yves de Chartres (Décret VI, 1-20, PL, CLXI, 439, 1134 (*Panormie*, III, 21-173; LXXXIII, 1134 et suiv.); ni Amalaire (*de Eccles. Offic.*, II, 4, etc. PL, CV, 1080), ni Raban Maur (*de Cleric. Instit.*, I, 2, etc. PL, CVII, 297; *de Univ.*, IV, 5. PL, CXI, 91); ni le ps Alcuin, (*de div. Offic.*, 34-37. PL, 1231), ne nous ont rien présenté de pareil.

(8) Id. fin du chap. 3.

(9) Id. chap. 4. Les chapitres de Hugues sont ch. 1 et la moitié du 3e (*ibid.* 421 C D et 422 C.).

(10) Lomb., fin du chap. 4.

(11) Isid., *Etymol.*, VII, 12; Gratien, *Dist.* 21. C. I. Mais Lombard supprime le *psalmista* qu'il rencontrait dans le texte d'Isidore et de Gratien.

Digitized by Google

personnelles à Pierre Lombard, tant les trois sources déjà citées s'y sont trouvées mises à contribution. Le début de chaque chapitre est ordinairement emprunté au *Decretum* de Gratien : il se contente de citer, généralement à la suite l'un de l'autre (1), les paragraphes de la Distinction 21, *Cleros*, et de la Distinction 25, *Perlectis*, relatifs à chaque ordre.

Pour les *Ostiarii* (2), la transcription du premier canon (3) est à peu près textuelle, à part les mots *dignos* et *indignos* qui remplacent *fideles* et *infideles* ; pas moyen de recourir ici, comme intermédiaire, à Hugues de Saint Victor (4), qui n'a que le second texte : *ad ostiarium namque pertinet*, ni à Yves de Chartres (5), qui donne une espèce de paraphrase des mêmes idées, sans parenté textuelle avec aucun des deux passages ; remarquons toutefois que ce texte du sermon synodal se termine par les mots *dignos... indignos* (6), que nous avons déjà rencontrés chez P. Lombard. Aussitôt, suit le paragraphe sur l'ordination, tiré textuellement du même sermon synodal ; nous y trouvons en effet le pluriel (7) chez l'un et l'autre, pour la description des cérémonies, tout comme pour la formule *accipe*, contrairement à Hugues et à Yves ; enfin le texte, beaucoup plus long dans Gratien et dans Hugues (8), est résumé dans des termes identiques par Yves et par P. Lombard : autant d'indices qui nous font voir dans l'évêque de Chartres la source de ce passage. Par contre, l'exemple de Jésus-Christ, dans l'exercice de ces fonctions, présente des caractéristiques qui nous éloignent fort du sermon synodal, pour nous rapprocher du Victorin ; si l'on excepte le changement de *ipse quippe ostiarius dicit*, en *ipse enim se ostiarium significans dicit*, la transcription est littérale (9). Encore, le mot *significans* se retrouve dans Yves de Chartres ; il est assez typique, si toutefois le texte imprimé peut nous donner suffisamment con-

(1) Seul, le *ad ostiarium pertinet*, D. 25, § 1, fait défaut dans les *Sentences*; il est plutôt surprenant de ne pas rencontrer ici, comme pour les autres degrés, la transcription des deux canons.

(2) Lomb., chap. 5.

(3) Gratien, D. 21, § 19. La connexion n'est pas plus immédiate avec Isidore. *Etymol.*, VII, 7, 12, 32. (PL, 82, 293. B.)

(4) Chap. 6. (PL, CLXXVI, 424. A.)

(5) PL, CLXII, 514. B.

(6) Id , *ibid.*

(7) Contrairement aux autres formules, seule celle des *lectores* est au singulier chez Pierre Lombard ; il en va de même avec la description des cérémonies de l'ordination du *presbyter*. Yves a partout le pluriel ; Hugues n'a le singulier que pour l'*ostiarius*.

(8) Gratien, D. 23, C. 19. *Ostiarius*. Hugues, chap. 6 (424 A).

(9) Yves (514 C.) ; Hugues, *loc. cit.*

Digitized by Google

fiance, que plusieurs des substitutions de mots rencontrées dans ce chapitre, se retrouvent précisément dans le modèle, que le compilateur est sur le point de prendre ou de quitter.

* * *

L'ordre des matières suivi dans ce premier chapitre se retrouve en substance, nous l'avons dit, dans les suivants; mais sans présenter toujours la même marche dans la suite des passages copiés.

La première ligne sur les *Lectores* (1), s'il ne faut pas l'attribuer au Lombard, en raison même de sa simplicité, viendrait bien de Hugues de Saint-Victor, sur la transcription duquel se fermait le chapitre précédent. Puis se rencontrent les deux canons empruntés au *Decretum* (2); ces canons ne se trouvent ni dans Yves, ni dans Hugues; mais le membre de phrase ajouté, qui fait suite au deuxième canon, nous ramène à Yves de Chartres (3), auquel est emprunté encore une fois tout le paragraphe de l'ordination : nous y trouvons le même ordre de phrase et le même texte pour la formule, que tous deux abrègent identiquement; mais une variante nous rapproche plutôt des « Sentences » d'Alger (4) ; en outre, Pierre Lombard qui avait tantôt le pluriel, comme le canon sur les *Ostiarii*, continue ici par le singulier, conformément à sa citation de la Dist. 25, § 5, *ad lectorem pertinet*. La suite, sur les exigences en quelque sorte techniques de la charge de lecteur, se rapprochent sensiblement du sermon chartrain; malgré quelques variantes, comme celle qui supprime, pour la remplacer par un terme général, la classe des *Grammatici* portés à rire des fautes de lecture, la parenté avec l'évêque de Chartres reste constante, beaucoup plus qu'avec Hugues; le tableau comparatif suivant nous permettra de le constater (5). *(A suivre.)*

Louvain. J. DE GHELLINCK, S. J.

(1) LOMB., ch. 6 ; HUGUES, ch. 7 (434 B. C. D.); IVES (514 C. D.)

(2) GRATIEN. *Dist.* 21, § 15 et *Dist.* 25, § 5. Les légères variantes que présente la transcription du Lombard ne rapprochent nullement son texte de celui d'Isidore. (*Etym.*, VII, 12, 24. PL, LXXXII, 292 C.)

(3) Plutôt qu'à Hugues, qui n'a ni la coupe, ni la construction identique et qui présente des expressions plus divergentes.

(4) Yves écrit : *Si fideliter et utiliter impleveritis officium* (PL, CLXII, 514. D.), tout comme Hugues (PL, CLXXVI, 424. B.), GRATIEN. *Dist*. 23. C. 18 et les livres liturgiques. Pierre Lombard supprime : *et utiliter*, d'accord en cela, encore une fois, avec les manuscrits de Troyes 1317, fol. 159 v. et de Paris 3881, fol. 219 r.

(5) Le dernier mot d'Yves *lector* devient *vox lectoris*, comme chez Hugues à qui le Lombard emprunte la suite. (Cfr *supra*).

Digitized by Google

INNOCENT VI ET LES TENTATIVES DE PAIX

ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

(1353-1355).

Sous les murs de la ville de Calais, qui venait de tomber au pouvoir des Anglais après un siège mémorable, le 28 septembre 1347, une trêve était conclue pour dix mois entre les rois d'Angleterre et de France, par l'entremise des cardinaux Annibal de Ceccano et Étienne Aubert (1). Vainement, Clément VI tenta d'amener les deux rivaux à convertir en une paix durable et définitive cette suspension d'armes : il ne réussit qu'à obtenir des prorogations successives (2). Son successeur, Innocent VI, parut d'abord plus heureux. Le 6 avril 1354, des préliminaires de paix étaient signés à Guines, et au cours de l'hiver suivant des plénipotentiaires anglais et français se réunissaient à Avignon. Les pourparlers restèrent infructueux ; l'on se sépara sans s'être entendu ; la guerre recommença à l'automne de 1355 (3).

Des négociations diplomatiques qui, de 1353 à 1355, précédèrent la paix de Guines, le résultat est connu. Mais par quelles phases ont-elles passé? Qui les a dirigées? Quels ont été les agents chargés de les conduire à bien? C'est ce qu'on ignorait faute d'information suffisante. Les lignes qui suivent, appuyées sur des documents inédits fournis par les Archives secrètes du Saint-Siège et sur les récits des chroniqueurs anglais, plus explicites que les français, ont pour but de montrer quel rôle joua au juste la cour pontificale dans la médiation entre la France et l'Angleterre de 1353 à 1355.

Au lendemain de son couronnement, Innocent VI écrivit au roi Édouard III une lettre pressante pour l'inciter à conclure la paix et le prier de délivrer de prison Charles de Blois, qui pouvait y con-

(1) H. Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, t. II, p. 49. Paris, 1899.

(2) Rymer, *Fœdera...*, t. III, pars 1a, p. 20-22, 36, 48, 53, 73. La Haye, 1740.

(3) Denifle, *op. cit.*, p. 85.

Digitized by Google

tribuer puissamment. Il lui représente combien il est affligeant de voir les forces des royaumes chrétiens, jadis coalisées contre les ennemis de la Croix, s'épuiser en des luttes fratricides, meurtrières. Par le Christ et par son précieux sang, il le supplie d'écouter « les prémisses de ses exhortations », avec d'autant plus de condescendance que le Seigneur lui a accordé le succès. Que par un sot orgueil et des sentiments d'ingratitude à l'égard de Celui qui a rendu ses armes victorieuses, il ne déchaîne pas sur lui la colère du ciel; qu'au contraire, par sa soumission aux conseils paternels du vicaire du Christ, il veuille attirer sur son royaume les bienfaits du Très-Haut (1). Près de la reine mère, de la reine Philippa, de Gui de Bryan, de l'archevêque d'Yorck, de Barthélemy de Burghersh, de Henri de Lancastre, du comte d'Arundell et du prince de Galles, le pape insiste pour qu'ils influent sur l'esprit du roi et inclinent sa volonté à la conciliation (2).

Ce n'était donc pas en vain que, le 16 janvier 1353, Innocent promettait au roi Jean le Bon d'intervenir en sa faveur près de son rival. Le favori Robert de Lorris, venu en Avignon pour offrir les félicitations du monarque à Étienne Aubert, à l'occasion de son élévation au trône de Saint-Pierre, le lui avait demandé, semble-t-il (3). Le pape lui annonçait même la prochaine arrivée du cardinal Gui de Boulogne qui dirigerait les négociations de paix et lui donnerait connaissance de ses desseins secrets à cet égard. La lettre de créance du cardinal date du 26 janvier (4). Le même jour, le pape rappelle au duc de Lancastre que, pendant la légation dont l'avait chargé Clément VI et qui prit fin au traité de Calais, il s'était naguère entretenu avec lui et qu'il avait su apprécier son propre zèle pour la paix. Il le remercie vivement des intentions pacifiques qu'il a manifestées dernièrement au cours d'une conversation tenue avec le cardinal Gui de Boulogne, alors en France. Il l'exhorte à ajouter foi à son légat qui lui parlera bientôt en son nom, et il proteste de son impartialité vis-à-vis des deux adversaires, en termes vraiment éloquents (5) : « Vous pouvez être assuré que, bien que nous tirions

(1) Archives du Vatican, *Reg. Vat.* 235, f. 11 v° et 12 v°.

(2) *Ibidem*, f. 13 r°.

(3) « Ceterum de tua et tui regni prosperitate solliciti reddimur et pro ea apostolici partes officii, favente Deo, interponere proponimus diligenter, sicut ab eodem milite [Robert de Lorris], cui super expositis per eum nobis verbo respondimus et super aliis aperuimus mentem nostram, audies seriose. » *Reg. Vat.* 235, f. 18 v°.

(4) *Ut supra*, f. 22 r°.

(5) *Ut supra*, f. 22 v°.

Digitized by Google

notre origine du royaume de France, et quoique, soit pour cette raison soit pour d'autres motifs, nous ayons de la prédilection pour ce royaume, cependant, dans les négociations de paix, ayant rejeté de côté tout sentiment d'affection particulière, nous nous proposons de poursuivre l'intérêt commun et de travailler au rétablissement de la concorde avec des intentions loyales et un absolu dévouement... »

Parvenu en France, Gui de Boulogne ne resta pas inactif. Avec l'agrément de Jean le Bon, il se concerta avec le duc de Lancastre et réussit à obtenir que les chargés d'affaires des deux pays se réunissent pour convenir des conditions de paix (1).

Le 19 février 1353, par lettres royaux, l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Norwick, Henri de Lancastre, le comte Richard d'Arundell, Gui de Bryan et Michel de Northburgh étaient désignés pour représenter les intérêts d'Édouard III (2). Montés sur la nef « le Tromphorn », ils débarquèrent à Calais (3) et se rencontrèrent avec les envoyés de Jean le Bon, l'archevêque de Rouen, les évêques de Beauvais et de Laon, le duc de Bourbon, Jean de Boulogne comte de Montfort, le connétable Charles d'Espagne et Robert de Lorris (4). Les plénipotentiaires s'assemblèrent « plusours foitz et journées par devant Révérent Piere en Dieu, Monsieur Guy de Boloigne » (5); mais, après des atermoiements sans fin, les Anglais refusèrent de continuer les négociations (6). On se contenta de renouveler une trêve à partir du 10 mars jusqu'au matin du 1er août 1353 et de convenir qu'on renouerait les pourparlers au lendemain de la Trinité « entre le chastel de Ghynes et la Bastide » (7).

Grande fut la déconvenue du pape qui, croyant à la bonne tournure des événements, avait escompté beaucoup trop des conciliabules présidés par son légat. Aussi, il témoigna au roi Jean le Bon son vif déplaisir et le conjura d'écouter les conseils que lui présen-

(1) « Attendentes quod... Guido, episcopus Portuensis... super hujusmodi negocio pacis cum dilecto filio, nobili viro Henrico, duce Lancastrie, in ipso regno tuo tunc temporis commorante, cum beneplacito tuo sermonem habuerat... » *Reg. Vat.* 235, f. 129 v°; lettre au roi de France du 12 juillet 1353.

(2) Rymer, *Fœdera...*, t. III, pars 1a, p. 82.

(3) Déprez et Mirot, *Les ambassades anglaises pendant la guerre de Cent Ans*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX (1898), p. 573, nos CLVI à CLIX.

(4) Rymer, *ut supra*, p. 82.

(5) Rymer, *ibidem*.

(6) *Reg. Vat.* 235, f. 129 v° et les instructions données à Raimond Pélegri, p. 732, note 4.

(7) Rymer, *ut supra*, p. 82 et Froissart, *éd. Luce*, t. IV, p. 122 et 123.

Digitized by Google

terait de sa part son envoyé spécial, Raimond Pélegri, « personnage qui appartient aux familles de votre royaume les plus dévouées pour vous et qui brûle d'un zèle sincère pour votre gloire » (1). Auprès de la reine, du roi de Navarre, du chancelier Pierre de la Forêt, de Robert de Lorris, du comte Jean de Montfort, de Charles d'Espagne, de Simon de Bucy, il insiste pour que tous ils s'emploient à favoriser la mission du nonce (2).

Celui-ci (3) était porteur d'instructions précises, demeurées inédites jusqu'ici, qui indiquent clairement la marche des négociations. Le but de son ambassade consistait : 1° à se présenter à la cour du roi de France, puis à celle du roi d'Angleterre ; 2° à se conformer aux avis du cardinal-évêque de Porto ; 3° à obtenir la prorogation des trêves en vigueur — le pape en ignorait les termes précis — jusqu'à la Saint Jean 1354, si elles devaient durer jusqu'à la Saint-Martin 1353 ; que si elles expiraient à Pâques prochaines, il s'abstiendrait de toute réclamation, à moins que le cardinal n'en jugeât autrement ; 4° à s'informer si pour les futures tractatives de paix l'entremise de Gui de Boulogne serait agréée ou, en cas contraire, celle de nonces solennels ; à affirmer aux Anglais que le pape serait prêt à se plier à toutes leurs exigences sur ce point (4).

(1) *Reg. Vat.* 235, f. 129 v° ; lettre du 12 juillet 1353.

(2) *Ut supra*, f. 130 v°.

(3) Sur Raimond Pélegri on peut consulter E. Albe, *Maison d'Hébrard et maisons apparentées ou alliées*, p. 58-61. Cahors, 1905. — Quoique dès le 10 juin 1353 Innocent VI annonce sa venue à Gui de Boulogne (*Reg. Vat.* 235, f. 122 r°), il dut partir d'Avignon vers le 7 juillet, car à cette date un sauf-conduit lui est délivré et son salaire lui est fixé à raison de quatre florins par jour pendant son passage en France, de six florins lorsqu'il sera en terre anglaise (*Reg. Vat.* 235, f. 132 v°).

(4) *Reg. Vat.* 235, f. 131 r°-132 v°. — Les instructions données à Raimond Pélegri sont dépourvues de date. Toutefois, dans une lettre du 10 juin 1353 (*Reg. Vat.* 235, f. 122 r°) adressée à Gui de Boulogne, le pape annonce l'arrivée de son nonce qui est porteur de ces instructions rédigées sous forme de mémoire. D'autre part, ces instructions sont postérieures à la trêve du 10 mars précédent.

Memoriale magistri Raymundi Pelegrini, canonici Londoniensis, secundum quod promovebit negocium reformande pacis inter dominos Francie et Anglie reges commissum sibi per dominum nostrum papam.

—

In primis, cum erit in Francia, ante omnia adibit dominum Boloniensem cardinalem et juxta consilium suum in negotio memorato procedet.

Item, post hec, cum consilio dicti cardinalis, adibit dictum regem Francie et post debite salutationis ac benedictionis alloquium exponet sibi quomodo ipse dominus noster, ante promotionem suam ad apostolatus officium, habuit magnam affectionem ad pacem omnibus christifidelibus procurandam, sed

Digitized by Google

Raimond Pélegri ne réussit pas entièrement dans l'accomplissement de son mandat. Si le 10 juillet, le roi Édouard délivrait des lettres

ad pacem inter dictos Francie et Anglie reges non solum ipse sed sacrum collegium reverendorum patrum dominorum cardinalium tanto majorem, imo maximam, habuerunt et habent etiam voluntatem, quanto non solum Francie et Anglie regnorum populi, sed universa fere christianitas, peccatis exigentibus, ex discordia dictorum regum majora dispendia majoraque detrimenta senserunt.

Item quod, post assumptionem ipsius domini nostri ad idem apostolatus officium, dictus dominus noster considerans quod affectio et voluntas hujusmodi erant in necessitatis debitum commutata, cogitavit statim pro reformatione pacis hujusmodi solennes ad eosdem reges nuncios destinare, sed attendens quod idem dominus Boloniensis cardinalis, vir tanti consilii, tanti generis tanteque virtutis, qui tunc temporis erat, prout adhuc est, in Francia, quique ex speciali caritate quam ad honorem et statum dictorum regis et regni Francie et utilitatem publicam, que inde proventura speratur, habuit et habet, sicut omnibus notum est, de hujusmodi negocio colloquium habuerat de beneplacito dicti regis Francie cum duce Lancastrie et postea ab utroque dictorum regum obtinuerat quod nuncii eorum cum eodem cardinali pro hujusmodi negocio convenirent et sperans per ministerium cardinalis ipsius, divina gratia operationibus ejus prestante virtutem, quod dictum negocium desideratum habere deberet effectum, destitit a nunciorum hujusmodi missione.

Item, quod prefatus dominus noster audiens nuper, non sine displicentia multa et amaritudine gravi, quod licet idem cardinalis diligenter et solicite laboraverit cum eisdem nunciis pro ipsius negocii expeditione votiva, tamen negocium ipsum fuerat per dilationes et terminos hucusque deductum et quod nuncii dicti regis Anglie in ultimo termino et prorogationibus illius non venerant, imo se, ut dicitur, excusarant, transivit ut prefatum magistrum Raymundum ad eosdem reges pro negocio reformationis hujusmodi procurande.

Item, illud idem exponet memorato regi Anglie, tacito quod superius dicitur, videlicet quod nuncii dicti regis Anglie in ultimo termino seu illius prorogationibus non venerunt, sed se, ut dicitur, excusarunt, et dicatur generaliter quod nuncii dictorum regum in dictis terminis et prorogationibus minime convenerunt.

Procuret igitur idem magister Raymundus cum eisdem regibus et aliis de quibus viderit expedire quod dicti reges consentiant paci et concordiam amplexentur, et procuret indagare ac scire prudenter et caute si eisdem regibus gratum esset, quod idem dominus noster pro hujusmodi negocio eundem dominum Boloniensem vel alios solennes nuncios destinaret, aut quid vellent Anglici facturum super hoc dictum dominum nostrum papam, quia idem dominus noster nichil in mundo sibi possibile ommitteret si posset ad optatum finem pertingere negocii memorati.

Item, licet memorato domino nostro scriptum sit quod treuge inite inter reges eosdem sunt usque ad festum Beati Martini futurum proximo tantummodo durature; quia tamen quidam dicunt quod treuge hujusmodi usque ad festum Resurrectionis Dominice sunt recepte, procurabit idem magister

Digitized by Google

de commission aux négociateurs de la trêve du 10 mars précédent (1), le 26 juillet, à Paris, celle-ci n'était prorogée que jusqu'à la Saint-Martin, soleil couchant (2). La satisfaction donnée au pape était bien imparfaite. On en entrevoit facilement les raisons dans une lettre très importante d'Innocent, adressée à Gui de Boulogne le 2 août (3).

Raymundus, si treuge ipse sint, ut premittitur, usque ad idem festum Beati Martini durature, quod dicte treuge usque ad festum beati Johannis Baptiste futurum proximo prorogentur ut interim commodius et habilius de pace tractetur. Si autem dicte treuge usque ad dictum festum Resurrectionis Domini sunt recepte, de prorogatione hujusmodi non loquatur nisi dicto domino cardinali Boloniensi forsitan videatur.

(1) Rymer, *Fœdera...*, t. III, pars 1a, p. 85.

(2) Rymer, *ut supra*, p. 86.

(3) *Reg. Vat.* 235, f. 145 v°-146 v°.

Venerabili fratri Guidoni, episcopo Portuensi, salutem, etc. Post discessum dilecti filii magistri Raymundi Pelegrini, canonici Londoniensis, apostolice Sedis nuncii, quem, sicut memoria, ut credimus, tua tenet, ad carissimos in Christo filios nostros.. Francie et.. Anglie reges illustres et te pridie misimus pro negocio pacis inter ipsos reges auctore domino reformande, venit nuper ad nos dilectus filius.. archidiaconus Ottindonensis in ecclesia Lincolniensi, nuncius prefati regis Anglie, et pro parte illius a nobis petiit ut ad ea que confessor ejusdem regis, per eum ad nos diebus non longe preteritis destinatus, pro parte ipsius regis nobis exposuerat, verbo vel in scriptis obtulerat, daremus ei precise responsum. Nos autem respondimus ei quod licet statim post discessum confessoris ipsius dilectum filium Androinum, abbatem monasterii Cluniacensis, Matisconensis diocesis, ad prefatum regem Francie ac te, super hujusmodi expositis nobis per eundem confessorem cum litteris nostris de credentia misissemus, nondum tamen habueramus super eis a rege memorato responsum, et quod idem archidiaconus mirari non poterat nec debebat, nec nos etiam mirabamur si dictus rex Francie voluntati adversarii sui non condescenderet super illis que dictus confessor nobis exposuerat, ut prefertur, quodque nec mirabamur etiam si adhuc non responderat nobis idem rex Francie, cum a tempore discessus hujusmodi dicti confessoris, nondum tantum temporis effluxisset quod infra illud in tanto negocio prefatus rex Francie cum suo deliberato consilio potuisset etiam nobis per consequens respondere. Cumque post hec, super hujusmodi negocio reformande pacis cum eodem archidiacono exquirentes vias et modos utiles circa illud loqueremur et dixissemus ei qualiter prefatum magistrum Raymundum pro hujusmodi negocio duxeramus, ut premittitur, destinandum, idem archidiaconus, inter multa que locutus est, hoc quoque dixit — et nobis plane alias de Anglia scriptum fuit — quod prefatus rex Anglie, reputans predictum regem Francie tibi quam ipse sit sine comparatione aliqua cariorem, predictum negocium tractari coram te nullatenus pateretur, et licet nos, memorato archidiacono respondentes, diceremus ei quod in te, veluti viro tanti generis, tanti status tantarumque virtutum suspicio aliqua non cadebat, et quod, quanquam apud te prefati regis Francie preponderaret affectio, tamen hujusmodi negocium sola consideratione utilitatis publice assumpseras promovendum, et idem archidiaconus hoc etiam fateretur, tamen replicabat semper et dicebat quod idem rex Anglie sic habebat informatam conscientiam in hac

Digitized by Google

Après le départ de Pélegri d'Avignon, l'archidiacre d'Oddington, en l'église de Lincoln, s'était présenté à la cour pontificale. Il venait demander une réponse aux propositions qu'avait faites, peu aupara-

parte, quod nullis inductionibus mutaretur. Quibus auditis et in debitam considerationem adductis, et habita super eis cum nonnullis fratribus nostris sancte Romane Ecclesie cardinalibus et cum dilecto filio nobili viro Carolo de Ispania, comite Engolismensi, conestabulario Francie, qui tunc presentialiter aderat, deliberatione matura visum est expedire utilitati negocii quod ab eisdem regibus peteretur ut ipsi solennes nuncios huc mitterent pro hujusmodi negocii diutius expectata consumatione votiva, sicque nos, juxta deliberationem hujusmodi, eisdem regibus scripsimus, sicut videbis in interclusis presentibus cedulis contineri.

Cum ergo, frater, ex conversatione didiceris quam sint suspicabiles Anglici et quam difficile sub pallio quodam honoris ad conclusionem negocii trahi possint, pro reverentia Dei et ipsius publice utilitatis intuitu, ac nostre interventionis obtentu, apud eundem regem Francie instes, sicut profunda circumspectio tua expedire cognoverit, quod ipse in solennibus nunciis huc mittendis regium velit prestare consensum, et ubi hoc potueris, sicut de grátia divina et ministerio tuo plene confidimus impetrare, id et tempus quo iidem poterunt hic esse nuncii, per modum decentem honorem dicti Regis Francie, magistro Raymundo ac.. archidiacono antefatis seu dilecto filio nobili viro Henrico, duci Lancastrie, per.. latorem presentium, quem signanter propterea destinamus, significes ipsique magistro Raymundo litteras etiam nostras mittas, ut ab eodem rege Anglie similiter impetret quod ipse quoque solennes nuncios huc transmittat, ut, utrisque invicem convenientibus nunciis suis, eidem negocio et laboribus tuis quos pro illius consumatione solicite ac fideliter subiisti, prestante illo qui pacis actor est, imponatur. Ceterum, quia respectu habito ad qualitatem et quantitatem negocii quod, sicut nosti, antequam ad finalem decisionem et determinationem veniat, moras exiget longiores, tempus treugarum, inter eosdem reges tuo precipue studioso ministerio initarum, breve nimis esse videtur, visum est etiam quod, pro parte utriusque predictorum regum, circa Guinas et Calesium convenirent aliqui zelum timoris Dei ac pacis habentes, qui inter dictos reges treugas ad unum vel duos annos, a fine initarum jam treugarum hujusmodi computandos, iniant, ut commodius interim de pace tractetur, et quod treuge hujusmodi illis firmitatibus roborentur quod nullus eas presumat vel audeat violare; et ideo apud eundem regem Francie quod ipse hujusmodi treugis indicendis assentiat. Justa, sicut videris expedire, et quicquid egeris memorato magistro Raymundo festine significes ut ipse quoque, sicut nos expresse mandamus eidem, similiter ipsius Regis Anglie super hoc assensum habeat et mittendos ad hoc etiam nuncios oportune ac importune procuret. Super hiis autem tibi diffuse aliquantulum scripsimus, sed non sic tibi propter quod legem imponimus, quoniam tu qui in scola experientie positus, que sunt expedientia magis promotioni utili dicti negocii nosti, plenius ea juxta tue discretionis arbitrium prosequaris. Deinde copiam litterarum quas prefato magistro Raymundo transmittimus continet cedula nostris litteris interclusa. Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, IV nonas augusti anno primo.

Digitized by Google

vant, par écrit ou verbalement, le confesseur d'Édouard III. Quoique les bulles n'indiquent pas quelles étaient les instructions du frère prêcheur Jean de Woodrove, il est facile de déduire, du départ pour la France d'Androin de la Roche, abbé de Cluny, qu'elles concernaient ce pays. Elles devaient aussi être assez graves pour nécessiter de longs conciliabules de Jean le Bon avec son conseil, si bien que, le 2 août, l'envoyé du pape n'avait pas encore transmis de réponse.

En causant des moyens et des voies à suivre pour conclure la paix, l'archidiacre d'Oddington finit par avouer que le roi d'Angleterre suspectait l'impartialité de Gui de Boulogne à son égard et qu'il refusait d'engager des pourparlers sous sa présidence. Innocent VI eut beau représenter que les soupçons élevés contre la bonne foi de son légat étaient injustifiés (1); malgré que l'archidiacre en convînt ou feignît d'en convenir, il affirma nettement que son maître ne changerait pas de sentiment sur ce point. Après avoir consulté ses cardinaux et pris l'avis du connétable Charles d'Espagne, qui se trouvait en ce moment à la cour pontificale, le pape se résolut à demander aux deux rois de France et d'Angleterre l'envoi d'ambassadeurs solennels à Avignon, munis de pleins pouvoirs pour traiter, en sa présence, des conditions d'une paix définitive.

Il était épineux d'annoncer au cardinal de Boulogne une nouvelle qui était de nature à le froisser. Innocent y mit une grande délicatesse et montra qu'il n'accordait pas créance aux Anglais. Il lui donnait, d'ailleurs, un gage de confiance en le chargeant d'obtenir l'acquiescement de Jean le Bon au projet d'Avignon et de communiquer la réponse du roi à Raimond Pélegri qui, de son côté, pressentirait Édouard III.

En même temps que la lettre adressée au cardinal, partaient le même jour d'Avignon d'autres lettres à l'adresse des deux rois ennemis qui exposaient les conditions de l'accord projeté et les invitaient à commettre à des personnages dignes d'estime le soin de discuter entre Guines et Calais les clauses d'une trêve qui prorogerait pour un an ou deux ans celle en vigueur (2).

Édouard III mit le temps à se résoudre à un parti. Le 8 novembre,

(1) Quoi qu'en dise le pape, les apparences étaient grandement contraires au cardinal. Depuis le mariage de sa nièce Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, avec Jean le Bon, n'était-il pas devenu oncle du roi et ne prenait-il pas une part active aux actes du gouvernement? D'autre part, il n'aimait guère l'Anglais, ainsi que le prouve son attitude vis-a-vis du duc de Lancastre en 1354 (cf. Delachenal, *ut infra*).

(2) *Reg. Vat.* 235, f. 145 r° et 147 r° (2 août 1353).

Digitized by Google

dans une missive à Innocent VI (1), où perce la ruse, il fait étalage de ses sentiments d'obéissance et de filial respect à l'égard du Saint-Siège. Il ne désire rien tant que de conclure une bonne paix avec son adversaire. Déjà ses ambassadeurs (2) sont rendus au port, prêts à traverser la mer. D'ailleurs, Raimond Pélegri, qu'il a retenu à sa cour et qu'il prie d'excuser, témoignera de sa loyauté dans les négociations entamées avec la France.

Le reproche de dissimulation, dont Édouard III avait tant à cœur de se disculper, était pourtant quelque peu mérité. Tandis que sa lettre au pape parle de paix à conclure, les pouvoirs concédés à ses ambassadeurs sont strictement limités à la prorogation de la trêve qui allait bientôt expirer. La correspondance entrenue d'autre part, dès le début de janvier 1354, entre le duc de Lancastre et Charles le Mauvais ne permet-elle pas de supposer « que dans quelque circonstance antérieure, celui-ci avait déjà laissé entendre qu'il recourrait volontiers à l'alliance anglaise » et que les menées du roi de Navarre avaient trouvé bon accueil près du monarque anglais (3)?

Rien ne démontre mieux la duplicité d'Édouard III que la série des démarches qu'il tente près du pape de janvier à mai 1354. Pendant que, d'un côté, il noue des intrigues contre la France avec le roi de Navarre par l'intermédiaire de Lancastre, il sollicite, de l'autre, à diverses reprises, les dispenses nécessaires pour unir sa fille Marguerite et un de ses autres fils aux enfants de Blois; il insinue qu'il délivrera peut-être de prison le duc de Bretagne, Charles de Blois, si les mariages qu'il projette se contractent. Plus clairvoyant que le pape, Jean le Bon opposa de la résistance à ces projets de mariage. Lorsque son consentement eût été obtenu et que les dispenses eussent été expédiées (13 mai 1354), Édouard, infidèle à ses promesses, se garda soigneusement de libérer Charles de Blois de la geôle où il le détint longtemps encore prisonnier (4).

(1) Rymer, *ut supra*, p. 91.

(2) C'étaient l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Norwich, le duc de Lancastre, le comte d'Arundell, Gui de Bryan, Barthélemy de Burghersh, Michel de Northburg. Leurs lettres de commission sont du 6 novembre (Rymer, *ut supra*, p. 91). Leurs dépenses ont été indiquées par Mirot et Déprez, *art. cité*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX, p. 573 et 574, nos CLX à CLXIII.

(3) R. Delachenal, *Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais* (1354-1355) dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXI (1900), p. 253-282.

(4) *Reg. Vat.* 236, f. 3 vo, 8 ro, 94 vo, 95 ro, 99 ro; *Reg. Vat.* 237, f. 54 vo, 159 ro et vo, 160 ro.

Digitized by Google

Cependant une nouvelle trêve était signée le 13 décembre 1353 « jusqu'à la quinzeine de Pâque prochein (1) ».

Le meurtre du connétable Charles d'Espagne (6 janvier 1354) faillit réduire à néant tout l'effort de la diplomatie pontificale. En représailles des poursuites judiciaires entamées contre lui par la Cour des pairs, Charles le Mauvais s'était empressé de s'aboucher avec le duc de Lancastre et lui avait laissé entrevoir qu'il lui ouvrirait les portes de ses châteaux de Normandie. L'offre était trop avantageuse pour que le duc ne l'acceptât pas aussitôt.

Averti des sourdes menées du roi de Navarre, Jean le Bon s'émut et comprit le danger que courrait la France par suite de l'occupation de la Normandie par les armées anglaises. Il préféra se réconcilier avec son redoutable ennemi et ratifier l'humiliant traité de Mantes (22 février) (2).

Bien que le cardinal de Boulogne fût le principal instigateur du traité, il ne semble pas avoir agi au nom du Saint-Siège, ni avoir reçu d'instructions en cette circonstance. Pendant tout le cours de l'année 1354, Innocent VI se contente d'apaiser le ressentiment que nourrissent l'un contre l'autre Jean le Bon et Charles de Navarre (3).

L'échec cruel subi par la politique anglaise, dont se gaussa avec un peu trop de sans-gêne Gui de Boulogne, détermina sans doute Édouard III à désigner des plénipotentiaires qui signèrent bientôt des préliminaires de paix à Guines, le 6 avril (4). Les conditions étaient particulièrement dures pour la France : Édouard consentait à abandonner ses prétentions à la couronne de France, moyennant la cession complète des provinces de Guyenne, et des comtés d'Artois et de Guines. La ratification solennelle du traité aurait lieu en Avignon, ainsi que le portait expressément la clause suivante : « Et avons promis et accordé nous, messages desusnommez, tous, et chescun par soi, que nous, ou ceux que noz ditz Seignurs vodront à ce eslire et commettre, serrons à Avignon, dedeinz la feste de la Seint Michel, procheien venant, pur aler avant à cel jour, et as

(1) Rymer, *ut supra*, p. 96.

(2) Cfr. R. Delachenal, *art. cité* et A. Coville, *Les premiers Valois et la Guerre de Cent Ans*, t. IV, partie I, de l'*Histoire de France* d'E. Lavisse, p. 93-95.

(3) Sur les relations de Charles le Mauvais et d'Innocent VI voir Denifle, *op. cit.*, t. I, p. 98-104.

(4) Les lettres de créance des plénipotentiaires anglais sont du 30 mars 1354 (Rymer, *op. cit.*, p. 94); voir aussi Déprez et Mirot, *art. cité*, p. 573, n. CLXV.

Digitized by Google

autres ensuyantz, pleinement et en bone foie, par devant nostre Seint Piere le Pape, sur les Tretez, encommancez par devant le dit Monsieur le Cardinal de Boloigne » (1).

Satisfait des résultats acquis à Guines, Édouard III dépêcha au pape son confesseur et le Chevalier Richard de la Bire pour annoncer la venue d'une ambassade anglaise en Avignon, aux approches de l'hiver prochain (2). Innocent VI délivra un sauf-conduit pour une escorte de cinq cents cavaliers (10 juillet) (3) et remercia le roi de ses bonnes dispositions avec effusion et une joie profonde (16 juillet) (4).

Il avait été convenu à Guines que les représentants de la France et ceux de l'Angleterre se rendraient à la cour pontificale vers la Saint-Michel. Dès le 28 août, Édouard désigna les siens : c'étaient ceux dont il avait maintes fois expérimenté les talents, les évêques de Londres et de Norwich, le duc de Lancastre, le comte Richard d'Arundell, Barthélemy de Burghers, Gui de Bryan (5). Leurs lettres de créance, données à la même date à Westminster, sont curieuses à examiner. Édouard autorise ses ambassadeurs à conclure une paix définitive avec son adversaire en présence du pape, à la condition que celui-ci n'agisse pas comme juge du débat, mais comme personne privée, en un mot qu'il joue simplement le rôle d'arbitre et qu'il ne rende aucune sentence avec l'appareil judiciaire (6). On ne pouvait proclamer plus formellement son indépendance à l'égard du Saint-Siège. De plus, le roi permettait de transiger et de régler tous les débats, procès et différends, survenus entre lui et son adversaire, spécialement au sujet de son droit à la couronne et au royaume de France (7).

La rencontre des ambassadeurs anglais et français n'eut pas lieu au terme convenu. La cour pontificale ne se mit en grands frais pour les recevoir qu'à partir du 16 novembre 1354. Au roi de Navarre, qui ne se sentait pas en sûreté en France, on destina l'appartement occupé par le neveu du pape, Arnaud Aubert, évêque de Carcas-

(1) Rymer, *ut supra*, p. 95.

(2) Les comptes de Richard de la Bire vont du 20 mai au 12 août; cfr. Déprez et Mirot, *art. cité*, p. 574, n. CLXVI et CLXVII.

(3) *Reg. Vat.* 236, f. 112 v°.

(4) *Ibidem*, f. 118 v°.

(5) Rymer, *op. cit.*, p. 100.

(6) Rymer, *ut supra* : « coram papa... extra judicialiter, tanquam coram persona privata, non tanquam coram judice, nec in forma nec figura judicii ».

(7) Rymer, *ut supra*; cfr. p. 100 et 101, les procurations de l'épiscopat et de la noblesse d'Angleterre.

Digitized by Google

sonne, bientôt Camérier de l'Église. Une première chambre fut garnie de douze tentures de serge rouge qui coûtèrent quatre-vingt quinze florins. Le baldaquin fut tapissé de toile verte. Les murs furent ornés de quatre-vingts anneaux de fer et de grappins également en fer.

Charles le Mauvais avait encore à sa disposition une autre chambre, appelée secrète par les livres de comptes, dont le sol fut recouvert de deux tapis verts qui mesurèrent, l'un vingt palmes de long, l'autre quinze. Cinquante palmes d'étoffe verte furent nécessaires pour recouvrir les banquettes qui la meublaient.

A l'usage des ducs de Lancastre et de Bourbon on réserva l'appartement habité par un autre parent du pape, Audoin Aubert, dit le cardinal de Maguelonne. A partir du 7 décembre on le para, comme celui du roi de Navarre, à l'aide de tentures de serge rouge, de corde rouge, d'étoffe verte, de deux tapis rouges d'une longueur de quinze palmes chacun, de banchiers rouges. Le reste de l'ambassade logea au palais, car on acheta à cet effet une grande quantité de tapis, de banchiers, de serge, de toile, de nappes, de velours, de courtepointes, de draps... (1).

La réception, faite au duc de Lancastre le 24 décembre, fut magnifique. Plusieurs cardinaux et évêques se portèrent à sa rencontre à plus de deux milles d'Avignon et lui formèrent escorte jusqu'au palais pontifical. La foule était si dense sur le passage du cortège — Knighton estime à deux mille le nombre des cavaliers accourus de la cité — que de tierce jusqu'à vêpres il fut quasi impossible de traverser le fameux pont d'Avignon. A l'entrée de la ville, le duc de Lancastre remercia de leur accueil chaleureux tous ceux qui étaient venus à son devant. Parvenu hors de la porte du château des papes, il descendit de cheval, s'empressa d'aller saluer avec respect Innocent VI, puis se retira dans son hôtel. Tout le temps de son séjour, qui dura six semaines environ, il y eut table ouverte chez lui. Les Avignonais, qui avaient vu entrer cent tonneaux de vin dans ses celliers, étaient dans l'admiration d'un tel homme et disaient de lui à l'envi « qu'il n'avait pas son pareil dans tout l'univers » (2).

Le jour de Noël, le pape convia Henri de Lancastre à un banquet qui dut compter de nombreux invités, car durant deux jours et une nuit neuf hommes ne cessèrent de porter de l'eau aux cuisines ponti-

(1) Les comptes de dépenses de la Chambre Apostolique sont insérés dans les registres intitulés *Introitus et Exitus* 272, f. 124 r°, 126 v°, 141 v°, 167 r° à 168 v°; et 277, f. 138 r°, 164 r°.

(2) *Chronicon Henrici Knighton*, édition Lumby, Londres, 1895, t. II, p. 77-79; *Le Baker*, édition Giles, Londres, 1847, p. 224.

Digitized by Google

ficales. Aucun des repas donnés dans la suite — il y en eut deux offerts au duc de Bourbon, un second au duc de Lancastre, un autre aux deux princes réunis — ne fut aussi somptueux, à en juger par la durée de la corvée des porteurs d'eau (1).

Selon le Baker (2), les pourparlers entre les ambassadeurs anglais et français (3) se passèrent devant le pape et les cardinaux assemblés en consistoire. Les Anglais réclamèrent la confirmation pure et simple des conditions arrêtées à Guînes. Les Français répondirent que, malgré leur vif désir de conclure la paix, ils ne consentiraient pas à la cession de la Guyenne, ni à celle des comtés d'Artois et de Guînes, car ils avaient juré, eux et le roi, leur maître, de maintenir le royaume de France dans son intégrité. La seule concession à laquelle ils condescendraient, serait d'abandonner à Édouard III la suzeraineté en Guyenne, à la condition que le roi d'Angleterre se contentât des droits dont avaient joui auparavant ses prédécesseurs, c'est-à-dire qu'il prêtât l'hommage lige au suzerain de France. Les Anglais répliquèrent justement que c'était revenir à un état de choses qui avait provoqué des guerres entre les intéressés. Pour rétablir une paix durable, ils réclamèrent pour leur prince la suzeraineté complète, sans conditions aucunes. Vainement, le cardinal de Boulogne (4) certifia que le traité de Guînes avait bien stipulé la cession intégrale de la Guyenne et des comtés d'Artois et de Guînes et qu'il avait été officiellement confirmé. Il fut encore objecté aux Français que le pape les relèverait aisément, eux et leur roi, de leur serment. Le chroniqueur ne nous dit point qu'une telle démarche ait été tentée auprès d'Innocent VI. Avec quelque amertume, il se borne à se plaindre du pape qui, dans la circonstance, n'aurait fait aucune démarche sérieuse pour la paix. Walsingham, dont les sentiments pour la cour

(1) « Item in convivio Nativitatis Domini quo dux Lancastrie primo comedit cum domino nostro pro salario novem hominum qui portaverunt aquam per duos dies et unam noctem ad rationem quatuor solidorum pro quolibet homine, qualibet die et qualibet nocte, IV libras XVI solidos » *Introitus et Exitus* 272, f. 168 v°; cf. aussi *Introitus et Exitus* 277, f. 164 r°.

(2) *Loco citato.*

(3) Les ambassadeurs pour la France étaient le duc Pierre de Bourbon, l'archevêque de Rouen Pierre de la Forêt, le comte d'Armagnac. Ils partirent de Paris au mois de novembre et furent rejoints en janvier par Robert de Lorris, d'après les *Grandes chroniques*, éd. Paulin Paris, t. VI (1838), p. 14 et *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LI et 131-132.

(4) Le cardinal avait été rappelé par Innocent VI à quatre reprises le 15 et le 30 mai, le 6 juin, le 5 août (*Reg. Vat.* 236, f. 96 v°, 104 r°, 106 r°, 125 v°). D'après Secousse (*Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, Paris, 1758, p. 49) il quitta Paris au mois de septembre.

Digitized by Google

d'Avignon sont quelque peu suspects de partialité, accuse Innocent VI d'avoir été de connivence avec les plénipotentiaires français pour entraver tout moyen de conciliation (1). Plus véridique est le moine de Saint-Denis, quand il écrit « que ledit pape n'avoit peu trouvé voie de paix à laquelle les traicteurs qui estoient à Avignon, tant pour l'un comme pour l'autre roy, se voulsissent consentir » (2).

Toujours vantards, les Français proclamèrent bien haut qu'ils étaient prêts à soutenir leurs prétentions contre les Anglais chaque jour du siècle (3) ! Sur cette boutade, que bientôt les événements allaient démentir, l'on se sépara, après que toutefois le pape eût prorogé la trêve en cours jusqu'à la fête prochaine de saint Jean-Baptiste (4).

Certes, il est indéniable qu'aux pourparlers d'Avignon les Français faillirent gravement aux engagements solennels et précis qu'ils avaient contractés à Guînes, le 6 avril 1354. Dans une lettre adressée à l'archevêque de Cantorbéry (5), Édouard III était-il cependant en droit d'incriminer leur mauvaise foi, quand Henri de Lancastre jouait outrageusement double jeu à Avignon même, à l'insu du pape? Le roi de Navarre, en effet, feignant de sortir avec fracas de la cité, y rentrait secrètement et durant quinze nuits visitait Lancastre tant à l'hôtel du cardinal d'Arras, Pierre de Colombiers, qu'à celui du cardinal de Boulogne (6). C'est là que fut élaboré un projet de démembrement de la France, dont M. Delachenal a naguère retrouvé une copie de la main d'un des ambassadeurs anglais, l'évêque de Londres (7).

Après l'échec éclatant subi par la diplomatie pontificale, il était fort illusoire de tenter un nouveau rapprochement entre les rois de France et d'Angleterre. Innocent VI esquissa un dernier effort. Dès le 23 février 1355, il adressa de nombreuses lettres à la noblesse anglaise pour lui recommander ses deux nonces, l'évêque d'Elne,

(1) *Historia Anglicana*, éd. Riley, Londres, 1863, t. I, p. 277-278 et le *Chronicon Angliae*, éd. Thompson, Londres, 1874, p. 31.

(2) *Grandes chroniques*, *ut supra*, t. VI, p. 14.

(3) *Knighton*, éd. citée, t. II, p. 77.

(4) *Grandes chroniques*, *ut supra*.

(5) Rymer, *op. cit.*, p. 109.

(6) L'attitude du cardinal de Boulogne n'a pas de quoi surprendre ; à la suite du traité de Mantes, il avait encouru la disgrâce de Jean le Bon pour avoir trop favorisé les intérêts de Charles le Mauvais, cf. Secousse, *ut supra*, p. 49.

(7) *Article cité*, p. 280-282 et Denifle, *op. cit.*, t. I, p. 103. — Le roi de Navarre dîna deux fois avec le pape le 7 et le 9 décembre 1354 ; cf. *Introitus et Exitus* 272, f. 168 r°.

Digitized by Google

Jean Joffrévy, et Androin de la Roche, abbé de Cluny, chargés de porter un message à Édouard III (1). Ce fut peine perdue. Au parlement, tenu à Westminster après Pâques, la reprise de la guerre était décidée; et, quatre jours après, les deux nonces étaient congédiés (2).

Paris. G. MOLLAT.

(1) *Reg. Vat.* 237, f. 51 r°-53 v°.

(2) AVESBURY, *De gestis mirabilibus regis Eduardi III*, éd. THOMPSON. Londres, 1889, p. 423.

Digitized by Google

La réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège

SOUS MARIE TUDOR.

Légation du cardinal Polus en Angleterre

(1553-1554).

(Suite et fin) (1).

Ce contretemps ne découragea pas Polus : il est même permis de penser qu'il n'en aperçut pas toute la portée. Il avait fait adopter par le pape l'idée de poursuivre son voyage au moins jusqu'à Bruxelles ; pour le moment c'était à ses yeux l'essentiel. Plus confiant que Jules III, il prenait sa seconde légation au sérieux et non pas comme une simple démarche d'apparence, comme une sorte de cérémonie d'introduction (2).

On peut se demander si, pour le reste, il se conforma exactement à la lettre et à l'intention de l'instruction pontificale. Le pape lui faisait en effet un devoir de ne pas se mettre en chemin « avant d'avoir quelque lumière de la volonté de la reine ». Il avait reçu cette instruction le 27 (3), et le 29 au matin il quittait le lac de Garde : le 30 septembre il arrivait à Trente. Que savait-il des intentions de la reine ? (4)

Au cours du voyage il fut rejoint par un courrier, qui lui apportait une lettre de Henri Penning, du 19 septembre (5).

Henri Penning, nous l'avons dit, était le messager qui avait été chargé de porter à la reine la première lettre de Polus, du 13 août. Avant de passer en Angleterre, il avait attendu le retour de Commen-

(1) Voir RHE. 1909, t. X, pp. 521-536.

(2) Instruction citée du 20 septembre.

(3) Polus à Jules III, 28 septembre. (Rawdon Brown, V, p. 412.)

(4) Polus à Jules III, 30 septembre (Rawdon Brown, p. 413, datée par erreur du 1er octobre; voy. l'orig. *Inghilterra*, III, f. 8-9.)

(5) Même lettre.

Digitized by Google

donc et employé ses loisirs à visiter les réfugiés de Louvain et de Liège (1).

Il n'avait quitté Bruxelles que le 13 septembre, le 18 il arriva à Londres et le 19 il eut une audience de la reine : le jour même il envoya à Polus un récit détaillé de cette entrevue qui avait duré trois heures (2).

Il avait été charmé de la bonne grâce et de l'amabilité de la souveraine : « Exprimer la joie que vos lettres (3) et votre démarche lui ont causée, dépasse mon pouvoir » mandait-il à son maître. Elle lui avait répété que volontiers elle donnerait la moitié de son royaume pour avoir le légat auprès d'elle; mais avec beaucoup de tristesse elle avait constaté que l'audace des hérétiques lui inspirait les plus grandes craintes : comme des gens poussés par le désespoir ils étaient capables de tout. Précipiter les choses, prendre contre eux des mesures de rigueur lui paraissait extrêmement imprudent. Elle était donc résolue de rétablir un ordre normal peu à peu, en usant de modération : c'était le terme de ses aspirations d'hier, et d'aujourd'hui, et de toujours ; elle espérait bien y réussir.

On le voit, elle n'envisageait même pas la possibilité de la venue immédiate du légat.

Une autre question se posait. Elle avait déjà découvert à Commendone (4) les scrupules très graves qui l'agitaient au sujet des inter-

(1) C'est ce que précise une lettre des ambassadeurs de Charles-Quint à Londres. La reine, après avoir fait allusion à la venue de Commendone, leur avait dit « qu'il y avoit ung gentilhomme dud. cardinal Pol à Louvain qui attendoit la responce ». (Lettre du 7 septembre 1553 à Charles-Quint. — Bruxelles, *loc. cit*, f. 210). Or nous avons vu plus haut, d'après la correspondance de Dandino, que le gentilhomme en question était Henri Penning.

(2) Tous ces détails et ceux qui vont suivre sont empruntés à la lettre adressée par Penning a Polus le 19 septembre. La copie officielle de cette lettre, écrite de la main d'un secrétaire de Polus, et annoncée au pape le 30 septembre, est conservée dans *Inghilterra*, III, f. 66-67. En tête cette mention : *Copia della lettera di M. Henrico scritta di Londra alli 19 di settembre*.

(3) Il s'agit sûrement de la lettre de Polus à Marie, du 27 août (Rawdon Brown, V. pp. 395-399; voy. aussi celle à Gardiner du 28, p 399), et de celle du 13 août.

(4) A Commendone la reine avait recommandé sur cette question le plus strict secret, « essendo stato detto al Commendone non solo in segreto, ma in confessione », écrivait Jules III à Polus, dans son instruction du 20 septembre. Il faut entendre cette dernière expression dans le sens de secret semblable, assimilable au secret de la confession. Que l'usage de faire des confidences sous cette clause fût alors assez répandu, c'est que prouvent les manuels du temps à l'usage des confesseurs. Voy. par exemple dans la

Digitized by Google

dits et des censures qui pesaient sur le royaume. Elle désirait ardemment que le culte catholique et l'administration des sacrements pussent être exercés, d'une manière régulière et légitime, dès maintenant, sans attendre la réconciliation officielle et publique avec le Saint-Siège. Elle le désirait pour son peuple et pour la tranquillité de sa propre conscience (1). Le cas était tout particulièrement d'actualité puisque très prochainement devait avoir lieu son couronnement, dont les cérémonies — c'était sa ferme volonté — conserveraient leur traditionnel caractère religieux, ce qui supposait en particulier la célébration d'une messe solennelle. En prenant possession du gouvernement suprême d'un royaume qui s'était violemment détaché de l'Église, qui du schisme s'était laissé entraîner dans l'hérésie, n'allait-elle pas être chargée des peines canoniques qui avaient atteint son père et son frère ? C'était pour son âme délicate la cause de très grands troubles. Elle avait bien songé à retarder la date du couronnement, elle le désirait vivement, mais cette solution menaçait d'être l'occasion de graves désordres : impossible de s'y arrêter.

Penning fut le premier à le reconnaître. Il se portait garant de la loyauté et de la délicatesse de ses sentiments ; sa meilleure espérance, en acceptant la couronne, était de travailler efficacement « au plus grand bien du royaume. » Pour prévenir tous les doutes, elle avait tenu à s'expliquer sur le serment qu'il était d'usage de prêter. « Je me servirai de la formule employée jadis par mon père ; je suis certaine qu'elle est irrépréhensible. Celle-là même que prononça mon frère ne contient aucune allusion à la suprématie spirituelle. Quant à ce titre « de tête suprême » je n'en veux à aucun prix, dussé-je, en l'acceptant, gagner trois autres royaumes semblables (2).

Summa aurea armilla nuncupata du P. Barthélemy Fumo, éd. 1578, p. 247, le paragraphe intitulé : *Accepta sub sigillo confessionis non autem in confessione an celari debeant.* La reine, dans sa lettre à Polus du 28 octobre 1553 (Quirini, *op. cit.* t. IV, p. 120), revient sur cette confidence : elle dit positivement qu'elle s'est ouverte à lui « existimans ea quae ad absolutionem generalem censurarum ecclesiasticarum, quam petebamus a pontifice, pertinent, tuto sibi concredi posse... » — Tout permet de supposer d'ailleurs que Commendone n'était pas encore prêtre. Les prélats qui suivaient la carrière diplomatique n'entraient ordinairement dans les ordres que fort tard : c'était l'usage reçu. Lorsque Commendone fut créé évêque de Zanthe par Paul IV le 25 octobre 1555, il est qualifié simplement « clericus Venetianus ». (Arch. Vat. *Atti consist. Cancell.*, t. VI, f. 265v reg. orig.)

(1) Le sens de la demande de la reine est précisé dans une lettre des ambassadeurs de Charles Quint du 9 septembre 1553. (Bruxelles, *loc. cit.* f. 210.)

(2) Sur ce point particulier elle dut s'incliner devant les nécessités de la loi. Quelques jours après avoir reçu Penning, elle confie aux ambassadeurs

Digitized by Google

Ainsi j'espère que Dieu agrée et agréera les bonnes intentions de mon cœur. » Elle s'était déclarée résolue à obtenir la révocation des lois alors en vigueur, dont l'origine avait été l'attribution à la couronne de la primauté spirituelle, également de celles qui concernaient sa mère « de très heureuse mémoire ».

Penning était sorti de cette audience ravi, profondément ému : il avait pressé son maître de faire droit aux demandes de cette femme, qui démontrait à la fois tant d'énergie en présence d'une situation pleine de périls, et un désir si ardent de rester complètement fidèle à l'Église, de concilier son rôle de souveraine avec sa conscience de catholique.

En le congédiant elle lui avait recommandé la prudence : qu'il s'enveloppât dans son incognito, et pour cela qu'il sortît le moins possible « de la maison de Messer Bonvisi, où il passera pour un Italien. » Elle désirait qu'il prolongeât son séjour à Londres en attendant la réponse du légat.

Polus, aux premières ouvertures de Commendone sur ce sujet de l'absolution, avait trouvé la demande exorbitante, du moins en ce qui concernait l'absolution générale du royaume. Etait-il possible de rester fidèle au schisme extérieurement, et en même temps de jouir des biens assurés aux vrais enfants de l'Église (1)? Il exposa le cas au pape. Celui-ci répondit : « Quant à l'absolution et à la rémission des interdits et censures qui pèsent sur le royaume d'Angleterre et d'Irlande nous prendrons telle mesure (s'il plaît à Dieu) que la reine sera consolée et qu'on ne fera rien d'illicite. Dès que Commendone nous en a parlé, nous avons répondu que cette absolution rentrerait dans les attributions du légat, à condition qu'on vous adresse les suppliques convenables » (2). Ce qui revenait à dire que le légat pourrait accorder l'absolution pour des cas particuliers, quand il en serait prié. Aussitôt après avoir reçu la lettre de Penning, il s'em-

anglais « qu'elle faisoit grand scrupule sur le tiltre de chief de l'Esglise dont on l'a intitulée par escript et par les despesches qu'a esté incorporé par acte et statutz du Parlement ». (Les ambassadeurs à Charles-Quint, 23 septembre 1553. Bruxelles, *loc. cit.*, f. 236.) — Pendant les sessions du premier parlement elle est tourmentée par la crainte qu'on ne la mette en demeure d'accepter « le tiltre de chief suprême ». (Renard à Charles-Quint, 15 octobre. *Ibidem*, f. 290v). La question fut réglée, seulement lors du second parlement, dans le sens qu'elle désirait.

(1) Voy. sa lettre au maître du Sacré-Palais, Girolamo Muzzarelli, écrite après la première communication faite par Commendone, le 8 septembre. (Rawdon Brown, V, pp. 406-409).

(2) Instruction citée du 20 septembre.

Digitized by Google

pressa d'user de son pouvoir nouveau en faveur de la reine. C'était juste la veille du couronnement (1).

En même temps il lui écrivit une nouvelle lettre, qui dans son sens général renferme, sous une autre forme, les idées déjà exprimées dans les premières. Il lui rappelait que, pendant de longues années, elle avait été en Angleterre la seule vierge sage, portant bien haut sa lampe magnifique, alimentée de l'huile de la vraie religion, et répandant une lumière assez vive pour éclairer encore tout le royaume. Dieu n'avait pas cessé de l'assister; allait-elle maintenant douter de Lui ? Allait-elle acheter son huile « aux boutiques de la prudence humaine ? »

Et, plein de l'espérance de l'avoir convaincue, il la conjurait non seulement d'accepter l'idée de sa venue en Angleterre pour le premier parlement, mais encore d'unir ses efforts aux siens pour gagner l'esprit de l'Empereur à cette même idée, au moins pour obtenir l'approbation de son voyage jusqu'à Bruxelles (2).

En effet il lui fallait maintenant vaincre la volonté de l'Empereur. C'était une difficulté au moins comparable à celle qui avait été créée, dans le royaume même, par les progrès du schisme et de l'hérésie.

Charles Quint poursuivait toujours son rêve de monarchie universelle; suivant l'expression de Dandino « il croyait être né pour cela». Arrivé à la fin de sa carrière, il était en pleine possession de ces talents de politique avisé, clairvoyant, extraordinairement sensé que l'expérience avait mûris Son ambition, bien loin de se limiter ou de se ralentir, avait été vivement aiguillonnée par les échecs, par les humiliations d'Innsbruck, puis de Metz. La mort de Maurice de Saxe, coïncidant presque avec l'avènement de sa cousine Marie, avait transformé du tout au tout l'aspect de la scène politique. De nouveau la fortune lui souriait, de nouveau il pouvait raviver dans son cœur les ambitions qui avaient rempli sa vie. Dans la lutte engagée contre la France, il savait que l'Angleterre était un gros enjeu ; il savait également que ce pays désolé par les luttes religieuses, qui avaient rempli les deux derniers règnes, était une proie facile. Naturellement, maintenant que la reine d'Angleterre était sa pupille, l'espérance fondée se présentait à lui, sinon d'annexer ce royaume à son vaste empire, du moins de le faire entrer et de le maintenir dans le rayonnement immédiat de son influence (3).

(1) Polus à Jules III, 30 septembre (Rawdon Brown, V, pp. 413-414).

(2) Polus à Marie, 2 octobre. (*Ibid.*, pp. 418 423).

(3) Voyez sur ces questions James Gairdner, *Op. citat.*, pp. 328-329. — Et *The Cambridge modern history*, t. II, *The Reformation*, pp. 512 et ss. passim. — Cf. lettre des ambassadeurs de l'empereur à la reine Marie, premiers jours d'août. *Papiers de Granvelle*, IV, pp. 65-67.

Digitized by Google

Toutes ces espérances politiques eurent leur expression et leur réalisation dans le mariage du prince d'Espagne avec la reine. Dandino n'avait pas tardé, nous l'avons dit, à prévoir et à deviner ces projets de la politique espagnole.

Le négociateur de cette affaire délicate fut l'ambassadeur impérial à Londres, Simon Renard (1). A son zèle et à sa perspicacité le fin diplomate unit, dès le début, cette force de ne se faire aucune illusion sur les difficultés de sa tâche. Voici comment, le 3 octobre, il résumait la situation au principal intéressé, au fils de Charles-Quint : « Comme Dieu a guidé si avant les choses de la royne, l'on a mis en terme de marier ladicte royne, et faict-on plusieurs discours sur le personnaige qui pourra convenir pour ladicte alliance, soit estrangier ou dudict royaume d'Angleterre. » Le candidat national était Édouard Courtenay, comte de Devon, le fils malheureux du marquis d'Exeter décapité en 1539 par ordre de Henri VIII, et qui lui-même « a esté tousiours prisonnier dois son eaige de douze ans jusques a maintenant que la royne l'a mis en liberté. » Seul, avec Polus, il était de sang royal. Les Français « font tout ce que peuvent pour empescher que l'on ne fasse mariaige estrangier signantement [Vostre Altezze]... Et tient lon que sera difficile de traicter mariaige avec estrangier pour ce que naturelment ilz sont haiz par deça. Item que l'on ne tienne personnaige de la qualité requise qui soit (*sic* pour sache) le langaige, qui voulust demeurer ou rester continuelment au dict royaulme, ce que les subjectz desirent et veullent, et mesme qui soit de l'eaige de ladicte royne. Et craingnent ceulx du pays que ung prince estrangier ne voulust tirer les deniers hors du royaulme, changer les loix, entremectre estrangiers au gouvernement, et recompenser et merceder à ses serviteurs estrangiers du revenu et biens dudict royaulme, et que par ladicte alliance lon ne mecte le royaume en guerre et querelle » (2).

Telles étaient, dans leur série à peu près complète, les objections que l'on faisait en Angleterre au mariage étranger. Simon Renard toutefois ne les avait pas crues irréfutables (3). A peine un mois plus

(1) Par une dépêche du 14 septembre 1553 (Bruxelles, *loc. cit.*, f. 218-219), Charles-Quint avait désigné Renard comme son ambassadeur auprès de la reine : il l'avait chargé en particulier de négocier « le point du mariage sur lequel lad. Royne desireroit avoir nostre advis ». (*Ibidem.*)

(2) Simon Renard au prince d'Espaigne. Londres, 3 octobre 1553. (Simancas, loc. cit., 807, nos 2 et 3 orig.) Cf. *The Cambridge modern history, loc. cit.*, p. 523.

(3) Voy. son mémoire à la reine, du 11 octobre, dans lequel il s'applique à les réfuter l'une après l'autre, et à mettre en relief les avantages du mariage espagnol. (*Papiers d'État de Granvelle*, IV, pp. 128-131.)

Digitized by Google

tard, il avait réussi à gagner la reine en faveur du mariage avec le prince d'Espagne. On sait comment, le 29 octobre, dans son oratoire privé, devant le Saint-Sacrement exposé, Marie s'était engagée par une promesse (1).

Cette promesse était un grand triomphe pour la politique de Charles-Quint. Considérée au point de vue des intérêts religieux de l'Angleterre, c'était un acte néfaste, plein des conséquences les plus graves. Désormais le rétablissement de l'unité catholique et le mariage espagnol allaient apparaître comme deux faits corrélatifs, dépendant l'un de l'autre par des rapports étroits. Bien mieux, il ne manquera pas de gens pour vulgariser cette confusion malheureuse, et associer à l'idée de catholicisme l'idée d'une humiliation du sentiment national devant l'étranger. Sous Élisabeth, le retour au schisme sera représenté comme une revanche de l'indépendance nationale, et la constitution de l'Église anglicane comme une affirmation des droits méconnus du peuple anglais. On exploitera des passions politiques pour assurer le triomphe d'une révolution religieuse.

La résolution de Marie resta un secret pendant deux mois : à la fin de décembre seulement la nouvelle en fut communiquée officiellement. Le contrat de mariage fut signé le 12 janvier 1554 ; le 14 et le 15, le chancelier et le lord-maire en donnèrent publiquement connaissance à Londres.

Toutefois, même après la promesse de Marie, même après la proclamation officielle, Charles-Quint observa une attitude de défiance, comme s'il eût craint de voir s'évanouir ce succès inappréciable de sa politique savante. La diplomatie de Henri II travaillait, avec une ardeur désespérée, à l'échec du projet annoncé, qui était pour les intérêts français une défaite, dans la même mesure où il était pour l'Espagne une victoire (2). « D'après les nouvelles reçues d'Angle-

(1) Lettre de Simon Renard du 31 octobre. (Bruxelles, *loc. cit.*, f. 633v-637.)

(2) L'attitude hostile de la France à l'égard de Marie fut déterminée avant tout par la préoccupation du mariage espagnol. En matière religieuse, le cardinal de Saint-Georges définissait comme suit les intentions de Henri II dans une lettre du 27 août 1553 : « Quanto alle cose d'Inghilterra toccarà al Revmo de Imola a puntare et correre questa lancia poiché l'Imperatore ha tanta parte con la Regina. A costoro di qua bastarà conservarsela amica come faranno quanto potranno, et circa il resto non ne vorranno sapere più di quello ne vorrà sapere ella... Et si questo re se rescaldasse et facesse instantia adesso per la reduttione di quel regno, sarebbe preso in sinistra parte... massime che mons. di Arras si è lasciato uscire di bocca che la Regina fece errore a far celebrare la messa al vescovo di Vincestre nell' essequie del re morto... di modo che questa è negotiatione che bisogna che scaturisca da Dio et dalla bontà di quella Regina solamente. » (*Fiandra*, I, f. 314 deciferato.)

Digitized by Google

terre, écrit le 14 décembre le nonce Prospero Santa Croce, le bruit du mariage de la reine avec le prince d'Espagne prend de plus en plus de consistance. D'ici on dirige contre ce projet toutes les contremines imaginables.... La Reine Très-Chrétienne avait pris ses mesures pour envoyer à cette reine un très beau et très riche présent; déjà Messer Luigi Alemani était sur le point de se mettre en route pour le lui porter. Mais, tant que ne sera pas éclaircie la question de son mariage, le roi s'est opposé à toute démonstration d'amitié. Dans le cas où elle épouserait le prince d'Espagne, sa résolution arrêtée est de se déclarer ouvertement comme son ennemi, d'entretenir la révolte autant qu'il le pourra parmi ces nobles et le peuple » (1).

C'était une première conséquence du mariage espagnol de raviver l'ancienne inimitié de la France, de rejeter celle-ci dans les bras des ennemis de Marie, c'est-à-dire, au point de vue religieux, des partisans du schisme et de l'hérésie (2).

Or Polus, en sa qualité de légat pour le rétablissement de la paix, s'était mis en relations avec Henri II dès son arrivée à Trente, au début d'octobre (3). Il n'en fallait pas davantage pour exciter les soupçons de Charles-Quint. Le légat n'allait-il pas devenir pour son rival un auxiliaire inattendu, mais très utile? Il avait le grand tort d'être anglais, de représenter lui aussi les légitimes aspirations du sentiment national anglais (4). Que l'on imagine si le voyage de Polus en Angleterre, qui, en septembre, paraissait déjà à Charles-Quint fort inopportun, pouvait être envisagé même comme une simple possibilité au moment où Simon Renard négociait à Londres. « Et pour maintenant, écrivait l'empereur à ce dernier le 21 novembre, nous

(1) Prospero Santa Croce à Del Monte, 14 décembre. (*Francia*, III. f. 247.)

(2) Point digne d'être noté : à la mort d'Édouard VI les réalités de la politique unissaient Henri II à la cause de la protestante Jeanne Grey et Charles-Quint à celle de la catholique Marie Tudor. A la mort de cette dernière c'était tout le contraire : Philippe II devenait le protecteur de la protestante Élisabeth, et Henri II de la catholique Marie Stuart.

(3) Voy. lettre de Polus à Henri II, du 2 octobre (Rawdon Brown, V, 415), et le rapport de Vincenzo Parpaglia sur sa mission en France, 2 novembre. (*Ibid.*, pp. 441-442).

(4) On répète ordinairement que Polus étant de sang royal et n'ayant pas encore été ordonné prêtre, fut, comme Courtenay, placé parmi les prétendants à la main de Marie. Dans les documents on ne trouve aucune indication qui permette de justifier en quelque manière cette assertion. Tout au contraire laisse supposer que Polus n'eut pas alors une semblable pensée. Charles-Quint lui-même en était convaincu, « ayant le cardinal Pol si expressement declairé qu'il n'a nul désir de soy marier... » Lettre du 20 septembre à Renard (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 109).

Digitized by Google

semble que, comme qu'il soit, il est mieulx où il est que plus près, tant pour la jalousie que aucuns d'Angleterre pourroient prendre de son approchement, que pour ce qu'il est vraysemblable qu'il s'essayerait de traverser quelque chose en la négociation du [mariage] » (1).

Tout l'effort de Charles-Quint, à ce moment, consista à rallier le pape à ses vues, à obtenir qu'il lui donnât raison contre le légat. Il lui était toujours aisé de présenter la légation anglaise comme une démarche prématurée et imprudente. On pouvait prévoir qu'aux théories *a priori* du légat, Jules III préférerait les arguments de Charles-Quint et ses exposés pleins de faits.

Au reste les circonstances allaient aider l'empereur. En réponse à sa lettre du 30 septembre et à la communication de celle d'Henri Penning, Polus reçut du pape un nouveau témoignage de vive satisfaction. Ils pouvaient se faire cette illusion d'être encore pleinement d'accord. Mais, vers la fin d'octobre, nous voyons apparaître aux côtés de Jules III un personnage dont l'influence et les conseils devaient au moins contribuer à faire prévaloir ce que Polus appelait les vues de la prudence humaine : nous voulons dire le cardinal Hieronimo Dandino.

Dandino, rappelé à Rome, avait été reçu en audience de congé par Charles-Quint le 5 octobre (2). Après avoir résumé le résultat de ses négociations relatives à la paix, il avait abordé la question d'Angleterre. Il avait représenté à l'empereur que les circonstances permettaient de considérer comme très réalisable le rétablissement de l'autorité pontificale dans ce royaume. Il avait fait allusion à la légation de Polus et rappelé avec insistance au monarque que, pour l'heureuse conclusion de cette grande œuvre, le cardinal anglais était naturellement désigné comme un instrument principal. Charles-Quint avait répondu qu'à son avis la reine avait fait tout son devoir et plus que son devoir. En termes très nets, il s'était déclaré contraire au voyage de Polus. Son frère n'avait-il pas failli être la victime d'un complot ourdi par Courtenay (3) ? Que serait-ce si le légat passait en Angleterre ? Il fournirait tout simplement aux esprits inquiets de ce

(1) Charles-Quint à Renard (*op. cit.*, p. 156).

(2) Tout le récit qui va suivre de l'audience accordée le 5 octobre à Dandino est emprunté à une instruction adressée par Charles-Quint le 11 octobre à son ambassadeur à Rome. A tergo on lit cette mention : A don Juan Manrrique, de Brusselas a XI de octubre 1553. (SIMANCAS, *loc. cit.*, 505, n° 238 min.)

(3) Sur cette affaire voy. lettre des ambassadeurs à Charles-Quint du 19 septembre (Bruxelles, *loc. citat.*, f. 225v).

Digitized by Google

royaume, aux turbulents qui ont en horreur l'autorité du Saint-Siège un prétexte pour compromettre davantage les intérêts religieux (*para dañar a lo de la religion*). Il trouvait tout naturel que la reine pût retenir le titre de « tête suprême de l'Église anglicane », qu'elle prît l'initiative de créér des évêques comme avaient fait son père et son frère. Ses intentions n'étaient elles pas absolument pures? Ne se soumettait-elle pas de cœur à l'autorité du Saint-Siège? Tous ses efforts tendaient à préparer peu à peu, par un progrès bien mesuré, un avenir meilleur. Pour tout dire, avec elle il était plus nécessaire d'user du frein que de l'éperon. Elle avait parfois été si loin qu'elle s'était exposée à mettre en péril la sécurité de son trône. Car elle avait à lutter contre les intrigues et les artifices des Français qui, au besoin, pour exciter des mouvements insurrectionnels, soulevaient les passions religieuses et donnaient leur appui aux hérétiques. Il était donc indispensable de ne pas se presser. Quand les choses seraient mieux assises, que la reine aurait été couronnée et que le parlement aurait manifesté ses tendances en matière de religion, alors il serait temps de prendre des résolutions, de définir la marche à suivre pour aboutir à la restauration de l'autorité du Siège Apostolique, ce qui était le but principal de la reine (1).

Telles étaient les vues de Charles-Quint. Sans doute il ne se dissimulait pas que ces arguments dont il se faisait fort contre la venue de Polus, Polus aurait pu, au moins avec autant de raison, les élever contre le mariage du prince d'Espagne. Mais ce sont là de ces contradictions qui ne valent pas devant la raison d'État. Ce qui est certain c'est qu'il put se flatter d'avoir gagné à ses idées le cardinal Dandino. L'ambassadeur impérial à Rome, Jean Manrrique, fut exactement informé afin de pouvoir, de concert avec le cardinal, convaincre Jules III.

Fort à propos pour Charles-Quint, les nouvelles venues d'Angleterre accusaient une réelle effervescence religieuse.

Quelques jours avant son départ, Dandino avait prié un de ses compatriotes, un certain Francesco Vimercato (2), de profiter d'un voyage qu'il devait faire à Londres, pour recueillir des informations. Il n'était chargé d'aucune négociation : on lui avait seulement recommandé de tenir sa curiosité éveillée, de noter tout ce qu'il verrait et de rapporter un récit vivant (3).

(1) Instruction à l'ambassadeur Jean Manrrique, du 6 octobre 1553. (Simancas, *loc. citat.*, min.)

(2) Peut-être le lecteur royal nommé en 1542 par François Ier à la chaire de philosophie grecque et latine. (Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 160 et 212. Paris, 1893).

(3) Voici certains passages de sa lettre du 13 octobre qui renseignent sur

Digitized by Google

Le 24 septembre il était à Calais où l'on venait de célébrer la première messe. Retenu par des vents contraires, il ne put arriver à Londres que le 29. Il assista aux fêtes du couronnement dont il donne un récit très détaillé : admis, comme Commendone, parmi les personnes de la suite de l'ambassadeur vénitien, il fut présenté à la reine qui, à son grand étonnement, lui adressa quelques paroles en un latin fort élégant. Le 5 octobre il avait encore assisté aux cérémonies qui précédaient l'ouverture du parlement. Le soir du même jour il avait quitté Londres, et le 12 il était de retour à Bruxelles. Il n'y retrouva plus Dandino ; mais il écrivit, le 13 et le 14, de longues relations à son frère, Giovan Andrea Vimercato (1), le priant de les communiquer au cardinal.

A propos du parlement, qui venait de s'ouvrir, il résume les prévisions des personnes les plus autorisées.

On y proposera d'abord l'annulation de la sentence prononcée par Cranmer contre le mariage de Catherine d'Aragon. « Cet article, remarquait-il, est d'une importance capitale ; on peut espérer qu'il ne rencontrera pas d'opposition. Et du moment que cette reine sera déclarée légitime et née d'un mariage légitime, on sera amené, comme par une conséquence nécessaire, à reconnaître l'autorité du pape, laquelle, autant que j'ai pu le comprendre, est en horreur auprès du plus grand nombre. »

La seconde proposition concernait la religion. C'était l'évêque de Winchester qui se présenterait comme le défenseur de la vraie doctrine. On jugeait que son zèle dépassait peut-être la juste mesure, il fallait s'attendre à de vives contradictions, « la majeure partie des nobles, de ceux qui exercent l'influence étant intéressés dans cette matière en tant que possesseurs des biens ecclésiastiques. »

Enfin on prévoyait, comme troisième problème, la question du mariage de la reine ; on croyait qu'elle aurait à cœur de donner satisfaction à ses sujets en n'épousant pas un étranger. Si sur ce point elle faisait des concessions, il était permis de penser que, dans les deux autres questions, elle obtiendrait assez facilement une solution conforme à ses désirs.

le caractère de sa mission. Il regrette de n'avoir pas trouvé à Bruxelles le cardinal d'Imola « per poter dar relatione di tutte quelle cose notabili che ho visto in quel regno, si come haveva promesso a S. S. R^ma^... » Plus loin il s'excuse d'entrer dans les détails : « ho scritto questa particolarita, perchè S. S. R^ma^ mi comandò che tornassi ben informato di tutte queste minutie. » (Arch. Vat., *Miscell.* IV, t. 45, f. 589 orig.)

(1) Giovan Andrea Vimercato était alors attaché au service de Jules III. En mai 1553, il s'acquitte d'une mission à Sienne et à Florence. (Pieper, *Die päpstlichen Legaten und Nuntien*... p. 47.)

Digitized by Google

« Il me reste à dire, ajoutait Vimercato, que ces jours derniers le bruit s'est répandu de la nomination du Rév^me^ Polus comme légat dans ce royaume. Cette nouvelle a provoqué chez beaucoup une très vive irritation. Ce sont des hommes qu'il faut prendre par la main droite. Pourquoi vouloir cueillir les fruits avant maturité alors que, avec la grâce de Dieu, ils pourront mûrir ? .. Le démon a acquis dans ce royaume une telle puissance, il l'a engagé si à fond dans l'hérésie que finalement beaucoup en étaient arrivés à ne plus croire à l'immortalité de l'âme, ne connaissaient plus Dieu et ne lui rendaient plus aucun culte. » Et il considérait comme un miracle de voir la messe rétablie à peu près partout (1).

Dans la lettre du 14 octobre il résumait ainsi son impression : « D'après ce que j'ai vu et entendu, j'estime que la venue du Rév^me^ Polus sera, pour le bien de la religion, plutôt dommageable qu'utile. Car dans ce royaume il y a deux choses qu'on redoute par-dessus tout : la première que la reine épouse un étranger, l'autre qu'elle entretienne l'intention de se soumettre au Siège Apostolique » (2).

Des informations de ce genre devaient forcément être prises en grande considération à Rome. Décidément les représentations de Charles-Quint avaient chance de s'imposer comme l'expression de la prudence la plus élémentaire.

Polus s'était arrêté seulement quelques jours à Trente, où il avait été l'hôte du cardinal Madruzzi (3). Sans attendre de nouvelles instructions du pape, ni les informations espérées de Bruxelles et de Londres, il avait poursuivi son voyage : le 15 ou le 16 octobre il était à Dilingen où l'attendait également l'un de ses collègues, le cardinal d'Augsbourg (4). Celui-ci lui fit les honneurs de l'université de Dilingen tout récemment fondée, qui comptait parmi ses professeurs le dominicain Pierre Soto.

A peine arrivé, Polus eut la bonne fortune de rencontrer Hieronimo Dandino, qui retournait à Rome (5). On ne connaît pas, d'après les documents, les détails de cette entrevue ; mais on en sait assez sur les tendances de l'évêque d'Imola pour supposer, avec quelque

(1) Arch. Vat., *Miscell*, IV, t. 45 f. 589-594 orig.

(2) *Ibid*, f. 595.

(3) Bref de remerciement du pape au cardinal de Trente « super hospitalitate d° Car^li^ Polo prestita in dicto itinere » 18 décembre. (Arch. Vat., arm, 41. t. 69 n° 797 min.)

(4) Bref semblable au card. d'Augsbourg, même date (*Ibid.*, n° 798 min.). Et lettres de Polus au pape et au cardinal Del Monte. 21 octobre. (Rawdon Brown, V, p. 428 et 427).

(5) Lettres citées au pape et à Dandino.

Digitized by Google

sûreté, qu'il s'efforça de développer chez son collègue le sens des réalités. Sans doute on retrouve un écho de leurs conversations dans les réflexions mélancoliques, que le légat adressait à Jules III le 21 octobre : « Plus j'avance dans mon voyage vers l'Angleterre, plus je vois clairement à quelle mer agitée, à quelle tempête je m'expose. Jusqu'à présent j'ai marché en quelque sorte comme en terre ferme, au milieu d'amis ; aujourd'hui j'entre dans la région habitée par les luthériens... En supposant qu'avec la grâce de Dieu je surmonte ces obstacles, il me reste la cour impériale, sorte de bras de mer d'où souffle jusqu'à présent, semble-t-il, un vent très contraire. Et je ne dis rien des difficultés qui m'attendent dans l'île même, quand il plaira à Dieu que j'y puisse arriver » (1).

Cette même lettre devait servir de billet d'introduction pour Henri Penning, qui était arrivé la veille à Dilingen, venant directement d'Angleterre. Il apportait au légat une lettre de la reine, datée du 8 octobre : c'était la première. Ce document ne nous apprend rien de nouveau : écrit au lendemain de l'ouverture du parlement, il ne pouvait en constater les résultats. La reine s'y démontrait telle que nous la connaissons : absolument dévouée à la cause de la restauration catholique, confessant en même temps sa douloureuse impuissance à modifier, du jour au lendemain, une situation trop gravement compromise (2). Elle ne se prononçait pas sur l'opportunité du voyage du légat, pas même sur la question de savoir s'il était à propos qu'il s'avançât jusqu'à Bruxelles. Mais, dans ses instructions orales à Penning, elle avait approuvé l'idée d'un voyage à petites étapes qui conduirait lentement le légat jusqu'à la cour impériale. Une fois arrivé là, on verrait.

Polus ordonna à Penning de continuer jusqu'à Rome pour fournir au pape toutes les explications nécessaires. Le mémoire qui les résume n'est, dans sa majeure partie, qu'une répétition de la lettre du 19 septembre, que nous avons déjà analysée. Bien qu'il représente un point de vue plutôt optimiste, qu'il relève par exemple l'importance du discours très catholique prononcé par Gardiner à l'ouverture du parlement, il ne différait guère essentiellement des relations antérieures. Somme toute la reine exigeait le plus strict secret et, si elle approuvait le voyage de Polus jusqu'à Bruxelles, c'était presque à son corps défendant (3).

(1) Lettre citée du 21 octobre au pape.

(2) Marie à Polus. 8 octobre. (Rawdon Brown, V, pp. 425-426, Raynaldi, *Annales... loc. cit.*, p. 472.)

(3) *Ibid.*, pp. 429-432. Les craintes de la reine étaient telles qu'elle ne remit pas à Penning lui-même la lettre destinée à Polus ; elle la fit transmettre à Bruxelles par l'intermédiaire de l'ambassadeur impérial.

Digitized by Google

Le 22 octobre, ayant reçu ses sauf-conduits, Polus se remit en route. Le 24 il se trouvait à Hayndenhayn (1). Dans ce village l'attendait une cruelle déception. L'un des principaux personnages de la cour impériale, Juan de Mendoça, l'y rencontra et lui fit savoir que Charles-Quint l'invitait à suspendre son voyage. Ayant appris que le but véritable du légat était de ramener l'Angleterre à l'obéissance du Siège Apostolique, l'empereur s'était cru obligé d'intervenir. Actuellement la venue du légat dans le pays de Flandre exciterait les soupçons des Anglais, leur fournirait un prétexte à la révolte et aux agitations. Il y avait lieu d'espérer que prochainement la situation deviendrait meilleure ; alors il pourrait remplir heureusement sa mission. Pour le moment qu'il attendît au moins les instructions du pape. Celui-ci était averti de l'initiative prise par l'empereur. On saurait bientôt s'il l'approuvait.

Polus, après avoir résisté et multiplié les objections, s'était résigné. Dans une longue lettre à Jules III, il avait déposé toute la douleur, toute la déception de son cœur. Et cependant le parlement était réuni, il délibérait ; si la question religieuse n'était pas résolue, tout serait compromis (2).

Dans une lettre du 29 octobre à Charles-Quint il développait ces mêmes idées avec une précision particulière. « Selon vous, le moment n'est pas encore venu de traiter et de décider ce chapitre de l'obéissance à l'Église. Quant à moi je suis au contraire convaincu que ces délais nuisent grandement à la cause de la reine... Sur quel principe en effet reposent ses droits à la couronne ? N'est-ce pas sur la légitimité du mariage de la reine sa mère, sur la valeur de la dispense du pape ? Il en résulte qu'en refusant de reconnaître l'autorité du pape, on refuse du même coup de reconnaître les droits de la reine. Les délais dans la restauration de l'autorité apostolique en Angleterre sont autant de délais dans le rétablissement des droits de la reine à la couronne. Et ainsi, au premier jour de l'ouverture du parlement, la discussion du rétablissement de l'obéissance à l'Église était mûre. Bien mieux, si la désobéissance n'avait pas été sanctionnée par acte du parlement, le moment convenable pour la restauration eût été, non pas seulement avant le parlement, mais avant le couronnement » (3).

(1) Polus à Charles-Quint, lettre du 24 octobre datée de Hayndenhayn (Simancas, *loc. cit.*, 506 n° 153 orig.).

(2) Voyez le long exposé du légat à Jules III, 27 octobre (Rawdon Brown, V, p. 434-438).

(3) Polus à Charles-Quint, 29 octobre (Rawdon-Brown, V, pp. 439-440, avec la date inexacte du 28 octobre ; voyez l'original aux archives de Simancas, *loc. cit.* 506 n° 154).

Digitized by Google

C'était la manière de Polus de réfuter le principal argument de Charles-Quint, l'argument de la *maturità del tempo*. Et il se faisait cette illusion de croire qu'en ces matières la logique seule suffit.

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il avait pénétré le principal mobile de la démarche de Charles-Quint C'est la première fois que nous rencontrons dans sa correspondance une allusion au mariage espagnol.

« Plus d'une fois, écrit-il le 27 octobre au pape, Juan de Mendoça laissa échapper, comme par accident, quelque allusion au mariage de la reine, disant qu'à son avis ce mariage était la condition préliminaire de toute autre négociation, qu'il y aurait lieu ensuite de procéder à la réforme de la justice civile, puis finalement de régler la question religieuse. » A quoi Polus avait répondu que, quant à lui, il proposait l'ordre tout inverse. « Et comme il ajoutait, continue-t-il, que la reine en épousant un Anglais plutôt qu'un étranger s'exposait à provoquer des mécontentements dans la noblesse, je me permis de lui faire remarquer que ces questions-là méritaient d'être examinées avec la plus grande considération. Il en resta là avec moi, mais, dans certains propos qu'il a tenus à des personnes de ma suite, il a laissé clairement entendre que l'empereur se proposait de faire épouser le prince son fils à la reine et qu'il espérait réussir. » Polus terminait en constatant que la seule cause de l'arrêt forcé qu'on lui imposait était cette affaire du mariage. Il exprimait sa conviction qu'aussi longtemps qu'elle ne serait pas réglée, Charles-Quint persisterait dans son attitude, « ne pouvant se persuader que je l'aiderais à placer mon pays entre les mains d'un étranger. » (1)

Dès ce moment plus que jamais Polus, professa pour le mariage espagnol une indifférence que trop de motifs justifiaient : on affectait de le lui cacher; il affecta de l'ignorer. « Quant à la négociation du mariage de la reine avec le prince d'Espagne, écrivait Parpaglia le 29 décembre, on n'en a jamais soufflé mot à Monseigneur Révérendissime, et de son côté Sa Seigneurie ne s'est pas mise en peine d'en apprendre plus long : ce n'est pas une matière qui concerne la religion ou l'obéissance au pape » (2).

(1) Lettre citée du 27 octobre (Rawdon Brown, V, p 437).

Simon Renard, dans une lettre à Charles-Quint, du 8 décembre, constatait de son côté : « Et semble que, par l'article contenu en l'instruction dud. Sotto, led. Sr cardinal (Polo) s'est bien apperceu que lad. alliance se traictoit et qu'il estoit retenu pour celà ». (Bruxelles, *loc. citat.*, t. 384 f. 451.)

(2) En décembre 1553 le cardinal Farnèse avait envoyé son secrétaire, Francesco Gherardini, à Dilingen pour offrir ses services au légat. Celui-ci remercia et chargea l'abbé de San Saluto de rédiger un rapport sur les inci-

Digitized by Google

Dès le 28 octobre, avant d'avoir reçu le message de Polus, Jules III lui faisait parvenir les nouvelles instructions qu'avait sollicitées Charles-Quint. « Le Très Invincible Empereur, écrivait le secrétaire d'État, a averti Sa Béatitude de la démarche qu'il a faite pour vous prier de suspendre votre voyage. Sa Majesté en effet s'aperçoit combien, à se précipiter les yeux fermés, on risque de compromettre le succès de cette entreprise, de même qu'en temp-o risant, en marchant les yeux bien ouverts, on a chance d'en assurer l'heureuse issue. Sa Majesté n'est pas encore convaincue que le titre de la légation de la paix soit suffisant, chacun l'interprétant comme un pur prétexte destiné à dissimuler l'autre légation. C'est donc son désir que vous suspendiez votre voyage jusqu'à ce qu'on ait plus de lumière. Il y a deux extrémités auxquelles, par-dessus tout, Elle redoute d'être acculée : ou de vous laisser aller de l'avant avec danger de perdre tous les résultats acquis jusqu'à présent, ou de vous retenir sans vous donner audience, ce qui fournirait aux gens mal intentionnés une occasion de calomnier Sa Majesté, de répandre le bruit qu'Elle ne veut ni rétablir la paix, ni rendre ce royaume à l'antique religion » (1).

L'instruction commençait par une exhortation à ne pas causer des embarras à la reine sous prétexte de l'aider. Elle se terminait par une déclaration de confiance absolue dans la sincérité de l'empereur : en adoptant et en suivant ses conseils on avait chance de ne pas faire fausse route.

Le même jour la reine écrivait à son cousin dans le même sens : de Londres aussi bien que de Rome il recevait le même mot d'ordre qui sonnait à ses oreilles comme une défaite, comme une renonciation à des droits certains et qu'il importait de faire valoir au plus tôt.

« Votre légation publique, lui écrivait Marie, est tellement suspecte, tellement odieuse à nos sujets qu'en hâtant votre venue vous

dents qui avaient motivé son arrêt à Dilingen : c'était à la fin de décembre ; il pouvait donc en même temps annoncer la permission donnée au légat de continuer sa route.

Le document porte en tête ce titre : A dì 29 di dicembre 1553 in Telinga fu data al mag^co M. Francesco Gherardini l'infrascritta informatione per me Vincentio Parpaglia abbate di San Solutore. (Archives de Naples. *Carteggio farnesiano*, fasc. 723 orig.)

Dans la suite Parpaglia entretint une correspondance suivie avec Gherardini : elle est conservée dans le *carteggio farnesiano*, soit à Parme, soit à Naples.

(1) Instruction à Polus, 28 octobre. (*Borghese*, I, t. 6 f. 111 reg. orig.) publiée par QUIRINI, *op. citat.*, t. IV, pp. 115-116.

Digitized by Google

feriez plus de mal que de bien... A mesure que se déroulent les discussions du parlement, nous nous rendons fort bien compte que la reconnaissance de l'autorité du Saint-Siège souffre infiniment plus de difficultés que le rétablissement du culte catholique, tellement on a réussi à enraciner les fausses préventions contre le pontife. » Elle notait qu'à la Chambre des Lords on l'eût peut-être suivie dans sa tentative pour obtenir la révocation des lois schismatiques ; mais ces propositions, à peine suggérées, avaient réveillé à la Chambre des Communes, toutes les passions anti-romaines. Les membres de cette assemblée ne se faisaient pas à l'idée que la Couronne pût être dépouillée du titre de « Tête Suprême de l'Église ». La reine était bien décidée à ne jamais accepter ce titre. Mais que faire si les membres du parlement ne se laissaient pas convaincre par ses arguments et le lui imposaient ? C'était pour elle le sujet d'un doute angoissant, et elle demandait les conseils du légat (1).

Quinze jours plus tard elle lui répétait que sa venue en Angleterre dans les circonstances actuelles était absolument inopportune ; il n'y trouverait même pas pour sa personne la sécurité indispensable. Mais cette fois elle ajoutait une note d'espérance. Les résultats obtenus dans le parlement lui donnaient la confiance que ce qui était encore prématuré serait sans doute réalisable dans trois ou quatre mois. L'abolition de toutes les lois anti-catholiques votées durant le règne d'Édouard et la reconnaissance du mariage de la reine Catherine, n'était-ce pas là un véritable succès ? Elle soulignait, elle aussi, l'importance de cette seconde décision : c'était en réalité une reconnaissance tacite de l'autorité du Siège Apostolique, « puisque c'est en vertu de sa dispense que le mariage a été contracté ».

Enfin elle espérait que le légat pourrait prochainement se rendre à Bruxelles, sous le couvert de la mission pacificatrice : elle se réjouissait par avance de penser que, devenus voisins, ils pourraient s'écrire plus fréquemment (2).

Cette lettre, à beaucoup d'égards, était très consolante. Néanmoins elle constituait une condamnation de la théorie de Polus ; elle donnait raison à Charles-Quint. Celui-ci avait réussi à convaincre le pape, il avait écarté Polus de la scène politique et neutralisé son action pendant que se traitait le mariage espagnol. Sur toute la ligne il avait gain de cause.

Le légat arrêté à Dilingen par Charles-Quint, par Jules III et par

(1) Marie à Polus, 28 octobre. Quirini, *op. cit.*, t. IV, pp. 119-121.
(2) Idem, 15 novembre. *Ibid.*, pp. 121-123.

Digitized by Google

Marie avait subi un échec, qui était en même temps pour son âme sensible la plus amère des humiliations.

* * *

Polus avait hâte de mettre un terme à cette situation inacceptable pour lui et pour le Saint-Siège, essentiellement contraire, pensait-il, aux intérêts religieux qu'il avait mission de défendre.

Pour vaincre la volonté de Charles Quint, il eut recours aux bons offices de l'ancien confesseur de l'empereur, Pierre Soto. Celui-ci partit le 18 novembre pour la cour impériale, muni d'une lettre du légat qui était un simple billet d'introduction. Le sens de ses instructions nous est indiqué par Vincenzo Parpaglia : « Il devait faire entendre à Sa Majesté l'offense commise envers Dieu et l'injure qu'en recevait la religion chrétienne, exposer nettement devant sa conscience toute la gravité de ses responsabilités en cette affaire » (1).

Le 1er décembre le légat écrivit également à la reine, lui laissant suffisamment comprendre, à travers les obscurités de son langage symbolique, que ses deux dernières lettres, même celle du 15 novembre, avaient été pour lui une déception. Au milieu de l'orage, Dieu lui avait fait la grâce incomparable de rester dans la barque de Pierre. Maintenant c'était pour elle un devoir impérieux d'y faire rentrer ses frères, de les sauver (2).

Le 10 décembre, Pierre Soto envoya une première information : l'empereur estimait que le voyage du légat était encore inopportun, qu'il convenait d'attendre la clôture du Parlement. Il désapprouvait également toute initiative tendant à provoquer dans cette assemblée une discussion sur la question de l'obéissance au pape. Le Parlement était à son terme : que le légat patientât seulement quelques jours encore (3).

La vraie cause de ces délais était bien différente : avant de rendre à Polus quelque importance politique, Charles-Quint attendait la conclusion définitive et officielle du mariage du prince d'Espagne avec la reine. Le 22 décembre il écrivait à Rome pour annoncer

(1) Rapport déjà cité de Parpaglia, donné le 29 décembre à Gherardini. (Naples, *Carteg. farnes.*) — Et lettre de Polus à Charles-Quint, du 18 novembre. (Rawdon Brown, V, p. 445).

(2) Polus à Marie. 1er décembre. (Rawdon Brown, V, p. 446-448). — Simon Renard blâme vertement ces instances du légat (voy. sa lettre du du 11 décembre à Charles-Quint. — Bruxelles, *loc. cit.*, t. 384, f. 454v).

(3) Rapport cité de Parpaglia.

Digitized by Google

cette union et demander certaines dispenses (1); le même jour il écrivait au légat pour l'engager à continuer sa route (2).

Polus reçut cette lettre le 28 décembre (3) : trois jours après il reprenait son voyage, et le 25 janvier il faisait en grande solennité son entrée à Bruxelles (4).

Désormais Charles-Quint semblait pouvoir se flatter d'avoir gagné la partie. A Rome, la nouvelle du prochain mariage fut accueillie avec des démonstrations de très vive satisfaction. Évidemment Jules III n'aperçut pas, ou feignit de ne pas voir les inconvénients de cette politique qui établissait une confusion dangereuse entre des intérêts humains et de très graves intérêts religieux, qui supposait une atteinte portée à l'indépendance nationale d'accord avec l'Église et à son grand profit. Jules III n'écouta que les raisons du cardinal Morone qui en cette circonstance s'était fait le très chaud avocat de la cause espagnole (5). Sur cette question il semble avoir évité, de propos délibéré, de connaître les vues du légat. Le 1er janvier 1554, il adressa à Charles-Quint un bref de félicitations, dans lequel à l'expression de sa joie il ajoutait l'espoir que ce mariage faciliterait la restauration de l'unité catholique. « Croyez bien, écrivait le 6 jan-

(1) Voyez instruction a don Juan Manrrique de Lara. De Brussellas a 22 de deziembre 1553. (Simancas, *loc. cit.* 505, n° 275 min.). Sur ces dispenses voy. lettre de Charles Quint du 1er février 1554. (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 202).

(2) Al cardenal de Inglaterra. De Brusselas a 22 de deziembre 1553. (*Ibid.*, n° 289 min).

(3) Rapport cité de Parpaglia.

(4) Polus à Jules III, 28 janvier 1554. (Rawdon Brown, V, 454), et Charles-Quint à ses ambassadeurs en Angleterre, 31 janvier 1554 (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 199).

(5) Sur le rôle du cardinal Morone et sur son dévouement à la cause espagnole, voyez témoignage de l'ambassadeur Jean Manrrique : lettres du 31 décembre 1553 et du 11 janvier 1554 à Charles-Quint. (Simancas, *loc. citat.*, 879 et 881 orig.)

Le 11 janvier il écrit en particulier : « S. Sad ha mandado al cardenal Moron, que es con quien ha comunicado siempre mas intrinsecamente que con otro todo lo que ha havido en este negocio de Inglaterra, que scrivia de su parte al Rmo Polo que las cosas de Inglaterra las tracte como parescera a V. Mad y a la Reina... »

De fait Morone joua a cette époque un rôle tout particulier dans les affaires d'Angleterre : celui d'un conseiller secret dont l'avis était décisif. Consacrant cette autorité, Jules III adressa le 20 décembre 1553 un bref à Polus « ut fidem habeat litteris cardinalis Moroni. » (Arch. Vat., arm. 41, t. 69, n° 804 min.)

Ainsi s'explique que dans les papiers de Morone conservés au Vatican tout un volume (arm. 64, t 28) est composé de documents officiels relatifs aux affaires d'Angleterre.

Digitized by Google

vier Manrrique au prince d'Espagne, que le contentement du pape a égalé celui qu'il a pu éprouver lors de son élection, qu'il a même été plus vif; cela en considération de Votre Altesse qu'il tient en très grande estime » (1).

En même temps Jules III envoyait comme nonce à Bruxelles le dominicain Hieronimo Muzzarelli, archevêque de Consa, dont les sympathies espagnoles étaient bien connues (2) : au moins officiellement Jules III semblait bien décidé à chercher son point d'appui en Charles-Quint.

Arrivé à Bruxelles le légat s'efforça visiblement d'oublier les mauvais souvenirs que lui avait laissés l'arrêt forcé de Dilingen. Tout en formulant ses espérances d'un prompt rétablissement de l'unité catholique en Angleterre, tout en exprimant sa confiance dans le progrès réalisé dans ce sens par le mariage espagnol, il s'incline devant la décision de l'empereur, lequel déclare que la solution de la question religieuse n'est pas encore mûre. Il affecte de tourner toutes ses pensées et tous ses efforts vers la question de la paix. La paix est désormais l'objet presque unique de ses conversations avec l'évêque d'Arras et Charles-Quint. Il est permis d'en conclure que l'expérience lui avait enfin ouvert les yeux sur les difficultés de sa première légation, que surtout il avait apprécié la place occupée dans cette affaire par le mariage de la reine. Évidemment tant que le prince d'Espagne n'aurait pas mis le pied sur le sol anglais, lui-même n'y serait pas admis (3).

La révolte de Wyatt, connue à Bruxelles dans les premiers jours de février, était un autre avertissement, une raison d'être prudent (4).

Il n'entre pas dans notre sujet d'insister sur les négociations que Polus poursuivit d'abord à Bruxelles durant le mois de février, puis à la cour de Henri II, en mars et durant une partie d'avril. Elles eurent avant tout un caractère politique; elles étaient d'ailleurs

(1) Simancas, *loc. cit.*, 880. Voyez le bref de Jules III dans *Annales ecclesiastici*, t. XXXIII, p. 493.

(2) Voy. lettre citée de Jean Manrrique du 11 janvier 1554.

(3) Lettres de Polus à Jules III du 28 janvier (Rawdon Brown, V, p. 454-456), au cardinal del Monte du 8 février. (*Ibid.*, p. 456-458 : avec date erronée du 5 février ; voy. l'original *Inghilterra*, III, f. 21. De plus le destinataire est le cardinal Innocenzo del Monte, non Cristoforo). — et des ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, 31 janvier 1554. (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 199.)

(4) Voy. lettres à Del Monte des 8, 9 et 10 février (Rawdon-Brown, V, 459, 461, 463) et du 12 février. (Gachard, *op. citat.*, p. 126.)

Digitized by Google

frappées de stérilité par avance (1). Si dans les mois précédents les cardinaux Dandino et de Saint-Georges avaient vu leurs efforts échouer misérablement, pouvait-on espérer que Polus serait plus heureux, à ce moment où le mariage espagnol venait d'ajouter un motif très grave à l'hostilité de la France? Henri II, il est vrai, ne répondit pas par un refus *a priori* aux propositions du légat ; au contraire il s'ingénia à le combler de prévenances. Mais cette attitude était dictée par son intérêt. Polus lui apparaissait comme le représentant le plus illustre du parti national anglais : l'honorer c'était le compromettre dans l'esprit de Charles-Quint, attiser en Angleterre les mécontentements qu'avait révélés la révolte de Wyatt et, en la provoquant, présenter au monde, sous son jour le plus fâcheux, la politique ambitieuse de Charles-Quint. Déjà le 7 février 1554, l'ambassadeur anglais Wotton, recueillant les bruits qui circulaient à la cour, écrivait à la reine que Polus était censé « avoir practiqué contre le mariage de son Altesse » (2).

Bientôt on comprit à la cour impériale le parti que la France pourrait tirer de la démarche du légat et on s'en irrita (3). Polus accrut lui-même les soupçons en ne donnant pas de ses nouvelles. L'archevêque de Consa, arrivé à Bruxelles le 15 mars (4), devint le confident des plaintes multipliées qui s'élevaient contre lui. On ne comprenait rien « à son silence ». On l'aurait voulu « plus expérimenté dans les choses de ce monde » (5). Quand il reparut à la cour, le 19 avril, et qu'il eut rendu compte à l'empereur et à ses ministres des résultats de sa mission, ce fut une tempête.

En un clin d'œil s'étaient ravivées contre le légat toutes les préventions qui avaient motivé son arrêt forcé à Dilingen. On remarquait que, s'il avait loué le mariage espagnol, c'était avec une extrême réserve; il n'y faisait même pas allusion dans sa correspondance avec la reine, dont Charles-Quint venait de recevoir une copie (6). Certaines personnes mal intentionnées prenaient occasion de

(1) Pour juger des dispositions dans lesquelles Polus abordait ces négociations, les illusions que pouvait lui laisser sa bonne foi mais aussi sa simplicité, qu'on lise son « *Discorso di pace* » (*Inghilterra*, III, f. 36, impression orig.) composé durant son voyage de Bruxelles à la cour de France.

(2) Simon Renard à Charles-Quint, 13 février 1554. (Bruxelles, *loc. cit.*, f. 564.)

(3) Granvelle à Renard, 5 mars 1554. (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 219).

(4) Consa à Del Monte, 16 mars 1554. (*Fiandra*, II, f. 26v orig).

(5) *Fiandra*, II, f. 39.

(6) Lettre du 31 mars. *Ibid.*, f. 36 deciferato. — Cf. lettre de Renard et de d'Egmont à Charles-Quint, du 8 mars. (Bruxelles, *loc. cit.*, f. 596v).

Digitized by Google

son affection pour Courtenay (1), et de l'équipée de son neveu Thomas Stafford pour insinuer qu'il n'était pas resté étranger à la révolte de Wyatt. La réelle influence, qu'il exerçait sur la reine, le rendait plus dangereux et plus suspect encore (2).

Ce qui mit le comble à tous ces sujets de mécontentement ce fut le résultat de ses négociations : non seulement Henri II refusait de se soumettre aux conditions proposées par Charles-Quint, mais il prétendait lui imposer les siennes, avant tout la restitution de Milan. Le 21 avril, reçu en audience par l'empereur, Polus avait rendu compte de sa mission avec un optimisme qui ne pouvait avoir aucune prise sur le vieux politique. Celui-ci, comme toute réponse, lui avait déclaré qu'il aurait mieux fait de ne pas reparaître à la cour. Et comme Polus objectait qu'il n'avait d'autre but que le bien public, qu'il avait quitté la France pour ne pas donner occasion à des manifestations anglaises, l'empereur sans s'émouvoir avait répété qu'il aurait mieux fait d'aller ailleurs (3).

On trouve un long exposé des griefs impériaux dans une instruction adressée, le 24 avril, par l'évêque d'Arras à l'ambassadeur Manrrique (4).

De son voyage en France Polus n'avait rapporté somme toute que « des réponses générales » et l'expression de nouvelles prétentions. Pour faire figure de légat, il en avait été réduit « à s'étendre dans ses considérations générales d'exhortation à la paix ». L'empereur ne pouvait attacher aucune valeur à de semblables propositions, à des procédés si peu sérieux. Mais il en avait éprouvé un très vif mécontentement. Le légat avait commis une première erreur en se rendant à la cour impériale avant de passer en France ; c'était donner matière à des interprétations très fâcheuses et risquer de compromettre la réputation de l'empereur dans l'esprit d'une foule de bons chrétiens : on ne manquerait pas de dire que, si la paix n'était pas conclue, c'est qu'il y mettait des conditions trop dures.

(1) Le 14 mars Renard écrit à Charles-Quint : « Il est certain qu'il (le chancelier) a intelligence avec le cardinal Polo, lequel a sceu les troubles et tumultes passez avant qu'ilz advinssent, et sceu que c'estoit en faveur de Cortenai son parent... » (Bruxelles, *loc. cit.*, t. 384, f. 599 v). — Et encore le 22 avril : « L'on a faict courir un bruict par-deça que le card. Polo se soit appellé Duc de Jourck et qu'il prétend droit à la corone. » (*Ibid.*, f. 646). Aucun document n'établit l'exactitude de ces insinuations.

(2) Consa à del Monte, 21 avril. (*Fiandra*, II, f. 57 decif).

(3) Voy. lettre citée de Consa du 21 avril ; et celle de Polus à Jules III du 22 (Rawdon Brown, V, 484-85).

(4) Simancas, *loc. cit.*, 508, nos 121 et 122 min.

Digitized by Google

Et tout l'odieux de cette attitude, qui n'était pas la sienne tant s'en faut, retomberait sur lui. Mais voilà que maintenant le légat commettait une seconde erreur, plus grave que la première, en revenant de France à Bruxelles après des négociations ridiculement infructueuses. Les soupçons, qu'avait pu éveiller sa première démarche, seraient désormais confirmés, fortifiés, ramenés tout près de la vraisemblance. On s'imaginerait que l'empereur se faisait décidément bien dur aux essais de conciliation puisqu'il fallait revenir si souvent à la charge. Voilà certes une bonne fortune pour les Français, ils ne se feront pas faute de l'exploiter. Les manifestations anglaises dont le légat avait été l'occasion, pendant son séjour en France, avaient mis en plein jour le faux de sa position. Il avait avoué à l'empereur que ces démonstrations l'avaient décidé à hâter son départ ; et l'empereur n'avait pu s'empêcher de l'en féliciter en ajoutant toutefois qu'en un tel cas il n'y avait pour lui qu'un parti à prendre : s'en aller tout droit de France à Rome pour rendre compte au pape. Il ne l'avait pas compris ; c'était excessivement fâcheux.

« Le nonce, concluait Granvelle, a pris sur lui d'envoyer à Sa Sainteté une relation détaillée de ce qui s'est passé, et je crois qu'il s'en acquittera mieux que ledit Rév^me^ Légat. Car, pour le dire entre nous, celui-ci est à la vérité un prélat instruit, très vertueux et de sainte vie ; mais il n'entend rien aux négociations (*no es bueno para negocios*). Je soupçonne qu'il serait heureux de rester ici pour s'occuper des affaires d'Angleterre qu'il ne connaît guère et dans lesquelles il peut beaucoup moins encore. Et ainsi, avec tout le bon zèle qu'il pourrait déployer, loin d'améliorer la situation, il la compromettrait plutôt » (1).

Ce qu'on avait pu prévoir se réalisait : pour avoir tenté de remplir sa mission politique, Polus avait ajouté de grandes difficultés au bon succès de sa mission religieuse.

Il ne pouvait se le dissimuler, il était tombé auprès de l'empereur en pleine disgrâce. Après l'arrêt forcé de Dilingen, il ne s'était pas fait faute de protester, de représenter à Charles-Quint la gravité de

(1) Pour donner un exemple de l'inexpérience du légat, Granvelle raconte à la fin de son instruction : « Agora en este punto que acabo esta me viene a dezir el nuncio de su parte que se le havia olvidado de dezir que los franceses le havian dado una scriptura que el dicho nuncio acaba de darme, con la qual responden a la domanda que por parte de S. M^ad^ les hizo Imola, alcunque por dezir la verdad hiziera mejor de no darla de todo, porque es tan impudente y fuera de toda razon que bastarà ella sola para romper toda negociacion de paz alcunque estuviera ya muy encaminada. » — *Loco citato.*

Digitized by Google

ses responsabilités. Maintenant il se renfermait dans le silence, démonstration extrême d'un découragement provisoirement sans remède. Quelques jours plus tard, ayant perdu l'autorité indispensable pour continuer sa mission à Bruxelles, il se retira au monastère de Dilighem, à une lieue de la ville (1).

Le 24 avril il avait dépêché à Rome son auditeur Nicoló Ormanetto pour rendre compte au pape de cette situation nouvelle (2). Il attendait des instructions, ou plutôt la réponse que donnerait Jules III aux plaintes exprimées par l'empereur et supposant, comme sanction pratique, le rappel du légat.

La réponse du pape lui fut communiquée par Morone qui, dans toutes ces affaires, continuait à jouer le rôle d'un cardinal protecteur. Il écrivait sous l'impression des premières nouvelles transmises par le nonce dans sa lettre du 21 avril, non d'après la relation d'Ormanetto. Ces nouvelles avaient causé au pontife une déception d'autant plus vive que les informations antérieures semblaient autoriser les meilleures espérances. De la France, Polus avait dépêché le 8 avril le Dr Chizzola pour rendre compte à Jules III du résultat de ses négociations et des plus récentes nouvelles reçues d'Angleterre (3). Cette relation était conçue dans le sens le plus optimiste, si bien que le pape, dans sa joie, n'avait pu résister au désir d'en donner communication aux cardinaux en consistoire. Et voilà que la lettre du nonce le replaçait « dans une incertitude pleine d'angoisses ». Personne ne mettait en doute la bonne foi du légat : on se refusait à croire qu'à l'occasion du mariage de la reine il eût donné à l'empereur de justes motifs de plaintes. Le pape néanmoins ne pouvait s'empêcher d'être très péniblement impressionné par cet incident si regrettable. Il désirait au plus tôt un supplément d'information.

En attendant Morone se permettait de donner à son ami quelques conseils de prudence.

Il le pressait d'expliquer à l'empereur les raisons de son attitude dans l'affaire du mariage, de lui dire que, si dans le principe il n'avait pas témoigné publiquement de s'en réjouir, c'était pour éviter les susceptibilités que ces démonstrations auraient pu exciter en France. Qu'il découvre ingénument la vérité ; alors tout malentendu se dissipera. Son retour à Rome dans de pareilles circonstances serait un mal irréparable ; il faut à tout prix éviter ce scandale, qui

(1) Consa à Del Monte, 6 mai (*Fiandra*, II, f. 74).

(2) Polus à Jules III (Rawdon Brown, V, p. 485), et à Del Monte, 24 avril (*Inghilterra*, III, f. 38).

(3) Polus à Jules III, 8 avril. (Rawdon Brown, V, p. 483).

Digitized by Google

atteindrait d'ailleurs la réputation de l'empereur lui-même. Et dans des lignes, dont le sens ne pouvait échapper à Polus, il constatait que la conduite de Charles-Quint était à peine répréhensible, qu'elle se justifiait naturellement. Comment aurait-il pu ne pas s'étonner, ne pas s'irriter en voyant que, dans sa correspondance suivie avec Marie, le légat ne faisait aucune allusion au mariage avec le prince d'Espagne? On garde le silence d'ordinaire sur les choses qu'on n'approuve pas. Entre ce silence, qui apparaissait comme une désapprobation tacite, et les manifestations de Thomas Stafford l'empereur a sans doute été amené à voir un rapport. Les envieux et les ennemis du cardinal auront fait le reste (1).

Ainsi, encore une fois, le légat publiquement humilié par l'empereur recevait du pape une sorte de désaveu. Très clairement on lui reprochait des imprudences ; bien mieux on insinuait qu'il ne s'était pas suffisamment dégagé de certaines préoccupations étroites d'intérêt national.

Polus répondit à Morone le 25 mai. Dans une très longue lettre il s'efforçait de se justifier des accusations portées contre lui (2). Il protestait en particulier que son attitude dans l'affaire du mariage avait été très inexactement interprétée. Depuis qu'il était à Bruxelles il n'avait jamais manqué d'en exprimer hautement sa satisfaction, en particulier avec les ambassadeurs de la reine. Avant son arrivée à la cour impériale, et en particulier durant son séjour à Dilingen, il avait pensé que son devoir lui imposait à cet égard la plus grande réserve. D'autre part son attitude envers son neveu Thomas Stafford, sévère jusqu'à la dureté, ne pouvait laisser subsister aucun doute sur son loyalisme (3).

Il ne croyait donc pas avoir mérité ces reproches. Mais ce qui était certain c'est que l'empereur était très vivement irrité contre lui, qu'il ne lui pardonnait pas l'insuccès de sa démarche en France. Que faire? L'irritation impériale n'atteignait que sa personne. Devait-on, pour des considérations de personne, mettre en danger des intérêts généraux ? Il ne le pensait pas ; et avec beaucoup d'humilité et de résignation il demandait à être remplacé par quelqu'un qui serait davantage à la hauteur de cette tâche difficile.

Dans une autre lettre, écrite le 28 (4), il annonçait à Morone que,

(1) Morone à Polus, 6 mai 1554. (Arch. Vat., arm. 64, t. 32, f. 199-200 orig. entièrement de la main de Morone.)

(2) Polus à Morone, 25 mai. (Rawdon Brown. V, p. 487-495.)

(3) Voy. lettre de Renard à Charles-Quint, du 7 avril : il y rapporte les détails fournis par Wotton sur cet incident. (Bruxelles, *loc. cit.*, f. 636.)

(4) *Ibid.*, pp. 497-500.

Digitized by Google

convaincu de son impuissance, il avait résolu de suspendre ses négociations à la cour impériale et de reprendre, dans la solitude, la vie d'études qui lui était si chère.

De fait, pendant trois mois, il disparaît presque de la scène, cherchant à se faire oublier, n'entretenant de relations qu'avec la reine Marie, attendant le moment propice pour la réalisation de la grande espérance qui le dominait et le soutenait toujours : la réconciliation de son pays avec le Saint-Siège.

A Bruxelles c'est l'archevêque de Consa qui est l'unique intermédiaire entre les deux cours, qui ménage peu à peu une réconciliation avec l'empereur (1) et prévient à force d'habileté cette extrémité qu'à Rome on redoute par-dessus tout : le rappel forcé de Polus (2).

La retraite du légat et le tact de l'archevêque de Consa aidèrent certainement à faire oublier l'incident du 21 avril. Ce qui vint aplanir toutes les difficultés ce fut la célébration du mariage du prince d'Espagne, le 25 juillet. A cette occasion Polus se souvint des conseils de Morone : il chargea spécialement un de ses agents de présenter au roi et à la reine ses lettres de félicitations (3). Un peu tardivement il se mettait à l'unisson du pape, exprimant l'espérance que ce mariage serait le prélude de la réconciliation avec le Saint-Siège.

Déjà le 10 juin l'archevêque de Consa qui, un mois plus tôt, avait formé sur la situation générale un pronostic si pessimiste, se reprenait à espérer. « Sa Majesté, écrivait-il à cette date au cardinal Del Monte, ne s'opposera pas au voyage de l'Ill^me^ Légat et à l'accomplissement de sa légation d'Angleterre » (4).

Aussitôt après la célébration du mariage à Winchester, Polus se risqua à rompre son silence, à reparaître sur la scène : pour la première fois sans doute depuis le mois d'avril, il écrivit à Charles-Quint pour se féliciter avec lui de l'heureux événement qui marquait

(1) Voy. la correspondance de Consa, *passim*. Ce serait une injustice de croire qu'il ait aspiré, dans des vues ambitieuses, à supplanter le légat. Lui aussi il croit que le rappel de Polus à Rome serait un mal irréparable : « Temo che il suo retornare in Roma agghiacci più il negotio », écrit-il le 5 mai. (*Fiandra*, II, f. 73). A maintes reprises il revient sur cette idée que seul Polus a qualité pour réaliser la réconciliation de l'Angleterre.

(2) Le 27 mai, Del Monte écrit à Consa que le pape ne peut se résigner à voir Polus revenir à Rome, sans avoir rempli sa mission en Angleterre. Autrement ce serait « con gran carico della Sede Apostolica et di S. M^tà^ Cesarea. » (Arch. Vat., *Varia politic.*, t. 79, f. 12 reg. orig).

(3) Polus au prince d'Espagne, 11 juillet (Rawdon Brown, V, p. 520), et à Morone, 10 juin. (*Ibid.*, p. 507).

(4) *Fiandra*, II, f. 101 orig.

Digitized by Google

une date nouvelle dans l'histoire de sa maison. Il s'en réjouissait « dans la ferme espérance que l'union de ces deux princes si catholiques et si pieux aurait pour conséquence, moyennant la grâce de Dieu, l'établissement de la sainte religion et de tout bien dans ce royaume » (1).

Charles-Quint était alors à la tête de son armée, dirigeant les opérations militaires de la courte campagne de 1554. Comme pour lui porter sa lettre, Polus lui dépêcha son auditeur Nicolò Ormanetto qui revenait de Rome (2). Le 5 août Ormanetto était de retour à Bruxelles; il avait eu des entrevues avec l'empereur, il avait négocié avec l'évêque d'Arras : auprès de l'un et de l'autre il avait plaidé avec chaleur et, sans doute au nom du pape, la cause des intérêts religieux de l'Angleterre, demandant pour Polus la permission de remplir sa mission.

On avait répondu que nulle affaire ne tenait plus à cœur à Sa Majesté; jusqu'à présent Elle avait voulu prévenir les inconvénients certains qui résulteraient d'une démarche prématurée, qui pourraient aller jusqu'à enlever toute espérance certaine d'une restauration catholique. Le moment favorable était-il enfin venu? L'empereur n'en savait rien. Tenant compte des instances présentées par Ormanetto il avait dépêché un courrier au roi et à la reine d'Angleterre : il lui fallait de nouvelles informations et il tenait à les obtenir des personnes qui étaient sur place. Il s'en remettrait à leur jugement (3).

Mais Charles-Quint restait fidèle à lui-même : il était encore le premier à recommander la prudence à son fils. Qu'on procure le remède de la religion c'est parfait, « mais que ce soit en saison et par termes qui ne causent effect contraire au bien que en cecy l'on prétend » (4).

Une seconde fois, au mois d'octobre suivant, Ormanetto fut chargé de renouveler les mêmes instances, comme si Polus n'eût pas encore osé intervenir en personne. La réponse fut négative. Malgré son ardent désir de hâter la solution, Charles-Quint constatait que le voyage du légat était encore prématuré. Il promettait d'ailleurs, une

(1) Simancas, *loc. cit.*, 507, n° 171 orig.

(2) Polus à del Monte, 29 juillet : « in questa hora è giunto l'Ormanetto... » (*Inghilterra*, III, f. 40 orig.) — Il avait été expédié de Rome le 12 juillet. Voy. Del Monte à Consa. (*Var. politic.*, t. 79, f. 15v reg. orig.)

(3) Consa à Del Monte, 5 août. (*Fiandra*, II, f. 156v orig.)

(4) Charles-Quint à ses ambasssadeurs en Angleterre, 3 août 1554 (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 284). Et la réponse des ambassadeurs du 6 août. (*Ibid.*, p. 287).

Digitized by Google

fois de retour à Bruxelles, de fournir à Polus des explications détaillées (1).

Si cette réponse n'était pas faite pour donner satisfaction à l'impatience du légat, elle témoignait du moins que l'incident d'avril était oublié. Bientôt une nouvelle période allait s'ouvrir dans l'histoire de la légation, la période des actes décisifs.

* * *

Plus d'une année s'était écoulée depuis l'avènement de Marie et la restauration de l'unité catholique restait encore un problème. Il s'en faut de beaucoup toutefois que ce temps ait été perdu. La reine avait été fidèle à son programme des premiers jours : agir sur les esprits par la persuasion plutôt que par la violence, les ramener peu à peu, insensiblement à la religion traditionnelle.

Les premières mesures avaient été avant tout des mesures de réparation : des évêques opposés aux nouveautés d'Édouard VI avaient été injustement privés de leurs sièges ; elle les rétablit après avoir déposé les créatures de Cranmer. Le mouvement hérétique, qui dans les dernières années s'était superposé à l'œuvre schismatique de Henri VIII, était resté assez superficiel ; elle se sentit assez forte pour restituer, de sa propre initiative et par degrés, l'organisation ecclésiastique dans la forme où elle était à la mort de Henri VIII, puis pour faire ratifier ces efforts isolés par le premier parlement. Le 24 août on célébra pour la première fois la messe à Londres en public ; à partir du 21 décembre suivant elle était rétablie dans toute l'Angleterre, officiellement, en vertu de la loi (2).

Les nombreux hérétiques venus de l'étranger furent mis en demeure de regagner leur patrie, d'abandonner les chaires que plusieurs d'entre eux occupaient à Oxford et à Cambridge (3).

(1) « ... E' ritornato con risolutione che essa Maestà ha molto a cuore la religione d'Inghilterra, ma che gli era anchor qualche immaturità per la gita dell' Illmo Legato, la quale si levarà per Dio gratia... » — Consa à Del Monte, 6 octobre (*Ibid.*, f. 211^v).

(2) Sur ces points voy. James Gairdner, *Op. citat.*, chap. XVI. Cf. lettre d'Antonio Fiordibello au card. Morone du 23 septembre 1553. (Arch. Vat., arm. 64, t. 28, f. 122-123 orig.)

(3) Pour apprécier l'importance de cette mesure, et comprendre en même temps comment Londres comptait, beaucoup plus que les autres villes de l'Angleterre, des éléments d'opposition irréductible et passionnée à une réconciliation avec Rome, qu'il suffise de prendre en considération ce témoignage non suspect de Bullinger : « Londinensis ecclesia peregrinorum

Digitized by Google

Enfin Cranmer, le grand pontife de l'Église anglicane d'Édouard VI, fut emprisonné et obligé de rendre compte de sa foi. On sait que son procès devait aboutir à sa déposition, puis à une condamnation capitale.

La reine pouvait lui opposer des hommes que distinguait un alent indiscutable, et que de pénibles expériences avaient ramenés de leurs illusions d'antan. Parmi eux, au premier rang, apparaissait Étienne Gardiner qui fut créé chancelier. Nul ne seconda la souveraine avec plus de courage et de fidélité dans son œuvre de restauration religieuse.

Mais la première catholique d'Angleterre, celle dont l'exemple était la plus éloquente des prédications, c'était la reine elle-même. Sa chapelle privée, qui pendant le règne d'Édouard VI avait été le seul sanctuaire catholique toléré, devint maintenant le centre d'où l'ancien culte se propagea et rayonna sur toute l'Angleterre (1).

En somme à la fin de 1553, après le premier parlement, l'Angleterre n'était plus officiellement hérétique; elle était encore schismatique, mais sa reine, plusieurs évêques, des personnages importants s'étaient, à titre individuel et en secret, pleinement réconciliés avec le Siège Apostolique (2). Situation bizarre assurément, que le droit canonique n'avait guère prévue et qui ne pouvait être réglée que par l'intervention de l'autorité suprême du pape lui-même, à coups d'indults!

Il importe d'ailleurs de le remarquer, les préventions contre

habet plus minus 15000. » Bullingerus Calvino. Tiguri 26 augusti 1553. (Joannis Calvini Opera, Edit. Baum, Cunitz, Reuss, t. XIV, p. 598). Cf. lettre des ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, du 16 août 1553. (Bruxelles, *loc. cit.*, t. 383, f. 170v-171). Ils ont représenté à la reine « que sans le Parlement il estoit malaisé remédier lad. Religion, mesmes où il y abonde tant d'estrangiers des pays de France, de la Germanye et des pays de V. Mté bannis et dechassez pour heresie et autres delitz, et craignans ilz ne soient contrains eulx retirer si la religion est restauree, ne cherchans sinon occasion de tumultuer et troubler le regne de lad. Royne. »

(1) «... Les funerailles (dud. feu roy Edouard) se firent à la mode du pays et selon la religion en laquelle il estoit mort. Mais aud. chasteau la royne feist dire messe par l'evesque de Vincestre qui avoit este detenu prisonnier cinq ans entiers pour lad. religion... Et se continue la messe en la cour de la royne sans forcer personne d'y assister, et a cest exemple la messe fust aussy remise en ce lieu de Londres, et y celebre ton ordinairement messe et chante ton les matines et vespres en latin, et peu a peu se reformera la religion ». — Simon Renard à Monsieur le prince d'Espaigne, 5 septembre 1553. (Simancas, *loc. cit*, 506, n° 157 orig.)

(2) Nous avons rendu compte des pouvoirs spéciaux donnés dans ce but au légat.

Digitized by Google

l'Église romaine, les haines schismatiques, dont la persistance avait frappé des observateurs comme Commendone et Vimercato, n'étaient pas l'expression des sentiments du peuple anglais pris dans son ensemble. Le bloc hostile à Rome était constitué par des gens, qui s'étant enrichis des dépouilles de l'Église avaient intérêt à perpétuer le régime établi depuis la révolution de Henri VIII, et par une minorité de doctrinaires, presque tous des étrangers. Ceux-ci faisaient appel dans les grandes villes aux passions de la populace : et c'est ce qui explique l'effervescence qui régnait à Londres plus que partout ailleurs. Pour entretenir et surexciter les préjugés populaires, tous les moyens étaient bons. A titre d'exemple, qu'on en juge par ce trait que rapporte Renard : « Achevant les présentes, écrit-il le 14 mars 1554, j'ai sceu comme les héréticques de ce lieu ont apporté en une maison de Londres une femme et un homme pour mutiner le peuple leur aiant fait dire que l'on oyoit une voix contre un paroy qu'estoit voix angelicque, et que quand on luy disoit : Dieu garde et saulfve la Royne Marie, l'autre ne respondoit ; et que quand il disoit : Dieu garde madame Elisabeth, l'autre respondoit : ainsi soit-il. Puis lui interroguoit que c'estoit de la messe, l'autre respondoit que c'estoit idolâtrie. Et sur ceste invention se sont assemblez plus de six mille hommes à l'entour de la maison à onze heures du matin, où le conseil a envoyé l'admiral et Paget avec le capitaine de la garde, et a-t-on prins l'homme et la femme pour entendre d'où venoit ceste invention, que chacun juge avoir este apposte pour favoriser les prisonniers, mesme lad. Elisabeth qui est arrestee en la Tour, eslever le peuple contre la Royne, conciter les héréticques et troubler le royaulme de nouveau » (1).

A côté des meneurs et de la populace, il y a le peuple moyen. Celui-là est pour la légalité : s'il ne veut pas de la messe, c'est qu'elle a été abolie par le Parlement. Quand elle est rétablie officiellement comme acte du culte, il l'accepte presque sans résistance. « Bien que l'on ait arraché les placcartz en plusieurs lieux, écrivent les ambassadeurs impériaux à propos de la publication des réformes religieuses du premier parlement, et que aucuns héréticques se soient assemblés en l'église S. Matthieu pour conférer de ses articles, si est-ce comme l'on en a saisi dix ou douze et pendu deux, il n'y a apparence de contradiction telle que l'on pensoit quant à ceste ville » (2).

Dans les populations des petites villes et des campagnes persistait

(1) Simon Renard à Charles-Quint, 14 mars 1554. (Bruxelles, *loc. cit.*, t. 384, f 602).

(2) Le même au même, 20 décembre 1553. (*Ibidem*, f. 469v).

Digitized by Google

l'attachement à l'ancienne foi, qui s'était si souvent affirmé quand Henri VIII et Édouard VI avaient violemment imposé leurs nouveautés : « Le peuple de Londres est perfide, obstiné dans l'hérésie; mais dans le reste du royaume ce n'est pas au même point. » C'est une constatation de la première heure, que Dandino emprunte à une lettre reçue de Londres, du 12 août 1553 (1).

La tactique suivie par Wyatt pour soulever les gens du Kent est à cet égard tout à fait suggestive. « Ne mettez pas en avant le prétexte de religion, recommandait-il à ses partisans; cela éloignerait de nous les cœurs de bien des gens. Vous devez faire valoir comme votre unique grief l'invasion des étrangers. Et néanmoins, pour vous le dire confidentiellement entre amis, nous n'avons pas d'autre but que le rétablissement de la parole de Dieu » (2).

Voilà qui révèle assurément dans l'âme du peuple une répugnance invincible pour le schisme, et qui condamne une fois de plus l'œuvre de Henri VIII et de son fils. Si le mariage espagnol était universellement impopulaire, il n'en était pas de même, tant s'en faut, du rétablissement de l'unité romaine.

Le triomphe de la reine sur Wyatt avait une fois de plus affermi son trône. Elle reprit, avec plus d'ardeur que jamais, l'œuvre de restauration lente, qui dans son esprit devait conduire nécessairement à la réconciliation avec Rome.

En mai 1554, les résultats obtenus étaient déjà considérables et, si l'on ne savait quelle place tenait dans cette négociation l'affaire du mariage espagnol, on pourrait s'étonner que la réconciliation définitive ait tant tardé. L'ambassadeur anglais à Bruxelles ramenait ces résultats à quatre points essentiels, que la reine avait fait admettre comme des principes fondamentaux et indiscutables :

1. Que dans toutes les églises d'Angleterre on observe les cérémonies et le culte suivant les règles admises il y a quarante ans.

2. Que la reine a renoncé au titre de « Chef Suprême de l'Église anglicane. »

3. Que les évêques, dans leurs ordonnances, n'emploient plus la formule jusque-là obligatoire : *suffulti auctoritate regia.*

(1) Dandino à Del Monte, 20 août 1553 (*Fiandra*, I, f. 159). — Dans une relation, d'ailleurs inspirée par la passion, adressée à Calvin le 17 décembre, d'après le récit d'un réfugié protestant, un certain Dodmerus fait cet aveu : « Plerique nobiles favent evangelio missamque reiciunt. Multi tamen dissimulant rusticorum metu, qui adeo obstinate papismo adhærent, suis præcipue divitiis freti, ut vix nobiles publice quidquam mutare audeant, sed in privatis ædibus evangelium retinent. » Dodmerus Calvino, 17 decembris (1553) Lausannæ. (Calvini Opera, *loc. cit.*, p. 706).

(2) Cité par J. Gairdner, *Op. cit.*, p. 330.

Digitized by Google

4. Que les mêmes évêques, dans leur serment, omettent la formule par laquelle ils s'engageaient à ne pas reconnaître comme chef le pontife romain.

L'ambassadeur, en donnant à l'archevêque de Consa ces informations si pleines de promesses, avait ajouté qu'aussitôt après la venue du prince d'Espagne la reine passerait à la conclusion de la réconciliation avec Rome, mais il avait remarqué que désormais le principal obstacle à cette réconciliation c'était « l'intérêt des biens ecclésiastiques » (1).

Parmi les questions à l'ordre du jour il n'y en aura pas de plus importante que celle-là, durant les mois qui précédèrent le passage du légat en Angleterre.

Auparavant, dès le début de 1554, Polus fut sollicité de trancher une autre question qui était en soi d'une plus grande importance encore : la nomination de nouveaux évêques.

La reine se préoccupait sans doute de placer à la tête des diocèses des hommes animés d'un bon zèle, disposés à seconder ses intentions, et de cœur favorables à l'unité romaine, bien plus tout prêts à une réconciliation provisoire et individuelle dont le légat pouvait être l'instrument. Mais elle se souciait encore davantage de faire entrer au Parlement des avocats convaincus de la cause dont elle voulait le triomphe.

C'est ainsi que dans le courant de février elle écrivit à Polus, lui proposant une liste de dix évêques. Elle avait convoqué le Parlement pour le 2 avril ; elle demandait donc une prompte réponse (2).

Le légat reçut cette lettre en France. Il dépêcha aussitôt Henri Penning pour traiter directement l'affaire avec la reine et en même temps il informa le pape (3). En réalité ses facultés ne prévoyaient pas le cas qu'on lui soumettait. Qui aurait supposé, en août 1553, qu'il pourrait être question de nommer des évêques catholiques avant la réconciliation avec le Saint-Siège ?

Il répondit à la reine que, usant de l'autorité du pape, il lui donnerait satisfaction, mais qu'il était de toute nécessité que les nouveaux évêques fissent au préalable une démarche pour protester de leur union au Saint-Siège et obtenir de lui leur confirmation. Une demande qui serait présentée par la reine seule ne suffisait pas. Et

(1) Consa à Del Monte, 15 mai 1554. (*Fiandra*, II, f. 81).

(2) Marie à Polus, 24 février 1554. (Rawdon Brown, V, p. 471.) Le texte anglais mentionne une liste de 12 évêques. Je soupçonne que c'est une erreur, les autres documents, en particulier les lettres de Consa, ne faisant allusion qu'à dix.

(3) Polus à Jules III, 2 mars. (*Ibid.*, p. 473).

Digitized by Google

il proposait trois procédés pour remplir cette formalité : ou ils s'adresseraient au légat directement chacun pour soi, ou ils enverraient un procureur chargé de faire la demande au nom de tous, ou il leur enverrait lui-même un délégué autorisé à recevoir leur soumission (1).

C'était là une réponse positive. Polus s'excusait auprès du pape de l'avoir donnée, sans connaître exactement ses intentions. Mais il faisait valoir l'urgence : la reine avait spécifié que des retards pourraient avoir des conséquences fâcheuses. Il signalait de plus l'importance de cette démarche ; ce n'était rien moins que le commencement d'un recours à l'autorité du pape et du Siège Apostolique, un véritable acte de soumission (2).

Le pape agréa sans peine ces excuses : il fit répondre immédiatement par Morone (3) et envoya au légat un nouveau bref, daté du 8 mars, qui complétait ses facultés dans le sens désiré.

Morone rapportait que le pape avait éprouvé une vive joie en lisant la lettre de la reine, en recevant ce nouveau témoignage de ses bonnes dispositions. Ils avaient examiné ensemble comment on pourrait lui donner satisfaction : c'était une matière difficile qui méritait un examen approfondi. « Néanmoins, ajoutait-il en chiffres, comme cette question aurait pu soulever beaucoup d'opposition, si on l'avait soumise à une discussion commune, Sa Sainteté s'est résolue à ne pas provoquer d'examen de ce genre, mais de s'en rapporter en tout à la bonté et à la prudence de Votre Seigneurie Ill^me^. On vous envoie donc un bref conçu en des termes si larges, contenant des facultés si étendues que la reine en restera certainement très consolée. » Ce bref avait été remis à l'agent de Polus, Jean François Stella (4). Il conférait en particulier au légat la faculté de nommer

(1) Consa a Del Monte, 16 mars. (*Fiandra*, II, f. 26v).

(2) Lettre citée du 2 mars.

(3) Morone à Polus, 9 mars. (Arch. Vat. arm. 64, t. 32, f. 209 orig. en partie chiffrée avec deciferato). Cette lettre est conçue en termes généraux et obscurs à dessein. Pour en comprendre les allusions il faut connaître et la demande de la reine du 24 février, et la lettre de Polus au pape du 2 mars, et le bref du 8 mars.

(4) Ce bref a été publié, à la suite de celui du 5 août, dans une collection qui porte le titre : *Documenta ad legationem cardinalis Poli spectantia*. Cette collection fut l'un des résultats des travaux poursuivis par la commission, à laquelle Léon XIII avait donné le soin d'étudier la validité des ordinations anglicanes. Le Rév^me^ Père Dom Gasquet, l'un des membres de cette commission, a eu la grande amabilité de m'en donner communication. Le bref a été également publié par Wilkins (*op. cit*, IV, p. 91-93). Le document est conservé aux arch. du Vat. (arm. 41, t. 70, n° 135 min. de la main du secrétaire Jean Barengo.)

Digitized by Google

aux églises métropolitaines et cathédrales, même des personnages qui avaient accepté ces dignités de la main des laïques et des schismatiques et en particulier « du roi Henri et de son fils Édouard », même dans le cas où ils seraient tombés dans l'hérésie. Il devait seulement recevoir au préalable leur acte de soumission « et les avoir réintégrés dans l'unité de la Sainte Mère l'Église. » Il lui appartiendrait dans l'avenir de pourvoir, d'accord avec la reine et suivant l'usage ancien, aux divers sièges à mesure que des vacances se produiraient.

Polus reçut certainement ce bref avant la consécration des nouveaux évêques qui fut célébrée le 1er avril par Gardiner assisté de Bonner et de Tunstall (1). Il pouvait donc avoir la conscience tranquille. Néanmoins il voulut, pour un acte aussi grave, accompli dans des conditions si peu ordinaires, obtenir la confirmation solennelle du pape. Dans le consistoire du vendredi 6 juillet Jules III ratifia les nominations et les réconciliations faites par le légat : cinq nouveaux évêques, avaient été nommés (2), un sixième, créature de Henri VIII, avait été transféré de Saint-Asaph à l'évêché d'Hereford (3)

La reine avait tenu à remercier le pape des nouvelles facultés accordées au légat. Jules III lui adressa le 10 juillet un bref dans lequel il lui exprimait sa joie et sa confiance, la félicitant de son zèle intelligent. En s'entourant de prélats honnêtes, pieux et savants, en

(1) James Gairdner, *Opus citat.*, pp. 336-37.

(2) Arch. Vat., *Arch. consist. atti cancell.*, t. VI, f. 198, reg. orig. Procès verbal du consistoire du vendredi 6 juillet : sur la proposition du pape lui-même confirmation des nouveaux évêques de Lincoln, Bath, S. David, Glocester, Chester et Rochester.

A noter la formule : Cum Rmus D. Reginaldus Ste Marie in Cosmedin Diaconus Cardinalis Polus nuncupatus, Sedis apostolice in Regno Angliæ de latere legatus, cui antea idem Smus ut quibusvis cathedralibus etiam metropolitanis ipsius regni ecclesiis quovismodo pro tempore vacantibus de personis idoneis, pro quibus Serma domina Maria Angliæ Regina Illustris, iuxta dicti regni consuetudinem, sibi supplicasset apostolica auctoritate providere ipsasque personas eisdem ecclesiis in Episcopos et Archiepiscopos preficere posset plenam et liberam facultatem concesserat... (suivent les noms...) providisset... Cf. *Annales ecclesiastici*, t XXXIII, p. 494.

(3) Même consistoire du 6 juillet. (*Ibid.*, f. 199.) Ici la formule précédente comporte une addition : Rmus Reginaldus cardinalis Legatus, cui etiam S. Stas ut de personis quorumcunque archiepiscoporum vel episcoporum qui metropolitanas aut alias cathedrales dicti regni ecclesias de manu laicorum etiam sciismaticorum, et præsertim quondam Henrici Regis et Edoardi eius nati, recepissent et illarum regimini et administrationi se iniecissent... postquam eos rehabilitandos esse censuisset, si tibi alias digni et ydonei viderentur, eisdem metropolitanis... providere... plenam et liberam facultatem concesserat... Cf. *Annales ecclesiastici*, t. XXXIII, p. 495.

Digitized by Google

soumettant leur nomination au Siège Apostolique, « suivant la coutume solennelle et catholique », elle avait grandement contribué au triomphe de la cause de Dieu. Aussi c'était avec un bonheur immense qu'en consistoire il avait ratifié les actes du légat (1).

Restait « l'intérêt des biens ecclésiastiques ». Sur ce thème on allait discuter beaucoup : le dernier mot ne devait être dit qu'à la veille de la réconciliation officielle.

Dans le second parlement, inauguré le 2 avril, l'attention avait été retenue surtout par la question du mariage espagnol. En matière ecclésiastique on s'était borné à édicter certaines peines contre les hérétiques convaincus, et surtout contre les sacramentaires. A la Chambre basse, des manifestations anti-romaines s'étaient encore produites, mais loin d'être inspirées par des préoccupations de doctrine, elles semblaient avoir avant tout pour objet de sauvegarder des intérêts matériels : on avait proposé un *bill*, que la Chambre des Lords avait rejeté, interdisant à tout évêque, mais surtout à l'évêque de Rome, d'exiger la restitution des biens ayant appartenu à l'Église (2).

Cette manifestation était digne de considération parce qu'elle révélait un état d'esprit dominant. Toutes les classes de la société se trouvaient intéressées, à des degrés divers, dans cette affaire : le menu peuple parce qu'il payait la dîme (3), la noblesse parce qu'elle avait accru sa richesse dans des proportions énormes lors de l'opération financière de Henri VIII, la Couronne enfin, une grande partie de la propriété ecclésiastique lui ayant été attribuée (4).

(1) Bref de Jules III à Marie du 10 juillet 1554. (Arch. Vat., arm. 41, t. 71, n° 416 min. Publié dans les *Annales ecclesiastici*, t. XXXIII, p. 495.) Ce bref fut rapporté par Ormanetto avec plusieurs autres :

a. du 26 juin « quod possit uti (Polus) ubicumque fuerit facultatibus sibi concessis. » (*Ibid.*, n° 392).

b. du 28 juin « facultas (à Polus) concordandi cum possessoribus bonorum ecclesiasticorum dicti regni ». (*Ibid.*, n° 396. Voyez *Annales ecclesiastici*, p. 496.

c. du 10 juillet « extensio sue legationis ad reginam Mariam et Philippum principem Hispaniarum eius coniugem. » (*Ibid.*, n° 415).

d. du 10 juillet « Principi Hispaniarum... super eius adventu in Anglia. » (*Ibid.*, n° 417).

(2) Consa à Del Monte, 7 mai. (*Fiandra*, II, f. 77).

(3) D'une conversation de Don Diego de Mendoça avec Dandino ; Mendoça lui a dit « ... che, oltra li gentilhomini, etiam il populo più minuto era interessato nelli beni delle chiese per causa delle decime che già pagava... » Dandino à Del Monte, 15 août 1553. (*Fiandra*, I, f. 155).

(4) Consa à Del Monte, 5 mai. (*Ibid.*, II, f. 74.) Voy. sur la confiscation des biens des monastères l'ouvrage désormais classique de F. A. Gasquet, *Henry VIII and the english monasteries*, 2 vol. Londres 1888.

Digitized by Google

Dans le bref de facultés octroyé à Polus au début de sa légation, le 5 août 1553, cette question était abordée : « Nous vous donnons faculté de faire des accords et des transactions avec les possesseurs de biens ecclésiastiques — après avoir exigé au préalable, si cela vous paraît convenable, la restitution des biens immeubles détenus par eux indûment — sur les fruits mal perçus et sur les biens meubles consumés ; vous pourrez les dispenser de la restitution et les libérer de tout scrupule » (1).

Maintenant cette clause paraissait absolument insuffisante.

Nicolò Ormanetto, nous l'avons vu, avait été dépêché à Rome le 24 avril. Parmi les affaires, qu'il était chargé de traiter, figurait en première ligne l'ampliation des facultés du légat touchant ce point particulier.

Quelques jours après, le 4 mai, Polus envoyait en Angleterre, pour traiter cette question auprès de la reine, Henri Penning (2), qui, le mois précédent, avait déjà été son intermédiaire dans l'affaire de la nomination des évêques. Les préoccupations de Marie se trahissaient par son impatience à connaître la solution. Quelle était la décision du légat (3) ? Quelle serait la réponse du pape (4)? C'était la première question qu'elle adressait à Penning, quand il se présentait. Elle témoignait assez qu'à son avis de cette solution dépendait désormais la réconciliation si ardemment désirée.

A cette époque le légat professait une manière de voir plutôt rigoureuse. Il estimait que le retour à l'unité de l'Église devait s'effectuer en dehors de toute condition, de toute convention touchant la conservation des biens ecclésiastiques; il fallait d'abord reconnaître l'autorité du pape, puis s'en remettre sur cette question à sa bonté et à sa clémence (5).

(1) ... Cum possessoribus bonorum ecclesiasticorum (restitutis prius, si tibi expedire videretur, immobilibus per eos indebite detentis) super fructibus male perceptis ac bonis mobilibus consumptis concordandi et transigendi, ac eos desuper liberandi et quietandi... » (Bref du 5 août 1553 publié dans la collection citée *Documenta ad legationem cardinalis Poli*... p. 6).

(2) Consa à Del Monte, 5 mai 1554. (*Fiandra*. II, f. 74).

(3) « Il Rev^mo card. Polo mandò M. Henrico suo familiar a S. Altezza per le cause già scritte, et nella prima udienza, che essa gli diede gratissima, subite domandò a detto M. Henrico che risolutione havea fatto il cardinale sovra li beni ecclesiastici... » — Consa à Del Monte, 19 mai 1554. (*Fiandra*, II, f. 83^v).

(4) *Copia della lettera di M. Enrico, di Londra di 2 di giugno, tradotta d'inglese*, parmi les papiers du cardinal Morone. (Arch. Vat., arm. 64, t. 28, f. 87 cop. off).

(5) Consa à Del Monte, lettre citée du 19 mai. (*Fiandra*, II, f. 84.)

Digitized by Google

L'archevêque de Consa, plus souple par tempérament, plus prompt à comprendre les nécessités du moment et à s'y adapter, ne pouvait s'empêcher de faire des réserves. « Assurément, écrivait-il à Del Monte, cette résolution est très sainte. A mon avis toutefois il sera nécessaire, je le crains fort, non pas de faire des conventions, mais que Sa Sainteté prenne l'initiative de proposer Elle-même la solution, et même, si cela lui paraît à propos, de donner quelque espérance à la fragilité des Anglais » (1).

Quant à la reine elle préconisait une solution tout à fait radicale, et se trouvait sur ce point en pleine divergence avec le légat. Elle demandait la reconnaissance pure et simple, sans conditions, de l'état de choses actuel : *qui possidet possideat.* « Preuve, remarquait l'archevêque de Consa, qu'elle s'est laissée persuader par des conseils qui peut-être ne sont pas selon la volonté de Dieu » (2).

Penning transmettait à Polus les instances de la reine, et Polus en faisait parvenir l'expression à Rome au cardinal Morone (3).

Enfin le 12 juillet le cardinal Del Monte annonçait à l'archevêque de Consa qu'Ormanetto retournait à Bruxelles « avec les brefs et les provisions relatifs à la légation d'Angleterre » (4).

Parmi ces documents se trouvait le bref tant désiré qui élargissait les facultés du légat. Il était daté du 28 juin Après avoir rappelé la portée des pouvoirs accordés l'année précédente, le pape constatait que le zèle de la reine et la prudence du légat permettaient d'espérer comme prochaine la restauration de l'unité catholique. L'un des obstacles principaux à cette restauration était l'affaire des biens ecclésiastiques. Mais il ne serait pas dit que, sur le point de retrouver une nation qui lui était si chère, de procurer le salut de tant d'âmes rachetées par le sang précieux du Christ, il se laisserait arrêter par la considération d'intérêts humains. En conséquence il donnait pouvoir au légat « de dispenser, de traiter, de faire des accords, de transiger, de recourir à des compositions, par arbitrage ou de sa propre autorité, avec tous les possesseurs ou détenteurs de biens ecclésiastiques, à condition qu'ils lui soient recommandés par le roi ou la reine ; de conclure en un mot et de faire avec eux

(1) Même lettre du 19 mai.

(2) Consa à Del Monte, 15 juin. (*Fiandra*, II, f. 106, deciferato).

(3) Polus à Morone, 10 juin. (Arch. Vat., arm. 64, t. 28, f. 88 orig.) Il espere qu'Ormanetto rapportera une résolution du pape « in materia de i beni ecclesiastici, del che la regina ha domandato all' agente mio ogni volta che ha parlato co' lui... »

(4) Del Monte à Consa, 12 juillet. (Arch. Vat., *Varia politic.*, t. 79, f. 15v reg. orig).

Digitized by Google

tous les actes qui seront censés nécessaires et opportuns. De telle façon qu'ils puissent retenir dans l'avenir sans aucun scrupule lesdits biens soit meubles, soit immeubles. » Il faisait une exception pour les cas où, « en raison de l'importance et de la gravité des intérêts engagés, ce Saint-Siège semblerait à juste titre devoir être consulté. » Dans ces cas l'assentiment et la confirmation du pape seraient nécessaires (1).

Ormanetto arriva à Bruxelles le 29 juillet. Aussitôt Polus accusa réception au cardinal Del Monte. Il le chargeait de transmettre ses remerciements au pape pour les résolutions prises ; « c'était ce qu'on pouvait attendre de sa bonté dans une affaire si importante » (2).

A ce moment le mariage espagnol était célébré, la question des biens ecclésiastiques ne semblait plus comporter de difficultés. On comprend que Polus ait pu se faire cette illusion que son voyage en Angleterre était désormais la plus simple et la plus naturelle des éventualités. C'est dans cette conviction qu'il s'était risqué à écrire à Charles-Quint et à lui envoyer Ormanetto.

Nous avons dit quelle avait été la réponse de l'empereur. Au commencement d'octobre, Polus attendait encore dans sa solitude de Dilighem le *placet* impérial.

Se sentant impuissant à agir sur la volonté de Charles-Quint, il se tourna vers son fils. Il lui écrivit le 21 septembre une lettre bien connue, dans laquelle, sous une forme imagée à son ordinaire, il

(1) Arch. Vat., arm. 41, t. 71, n° 396. — Voici le passage essentiel, à comparer avec celui, que nous avons cité, du bref du 5 août : « Tibi... cum quibuscunque bonorum ecclesiasticorum tam mobilium quam immobilium in predicto regno possessoribus seu detentoribus, pro quibus Ser. Angliæ reges seu eorum alter intercesserit, de bonis per eos indebite detentis, arbitrio tuo auctoritate nostra tractandi, concordandi, transigendi, componendi, et cum eis ut prefata sine ullo scrupulo in posterum retinere possint dispensandi, omniaque et singula alia, quæ in his et circa ea quomodolibet necessaria et opportuna fuerint, concludendi et faciendi, salvo tamen in his in quibus propter rerum magnitudinem et gravitatem hæc Sancta Sedes merito tibi videretur consulenda, nostro et predictæ Sedis beneplacito et confirmatione, plenam et liberam, apostolica auctoritate, tenore presentium et ex certa scientia, concedimus facultatem. » Ce bref a été publié par WILKINS, *Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, t. IV, p. 102-103 et par WEISS, *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 264. Il en existe un commentaire écrit par Ormanetto lui-même. Il y exprime le sens et la portée des expressions principales dans la pensée du pape. Ce document, du 7 octobre 1554, était adressé à M. Seth, agent de Polus en Angleterre, comme une reponse à des objections faites par le Père Miranda. (*Inghilterra*, III, f. 51-53 cop. auth).

(2) Polus à Del Monte, 29 juillet (*Inghilterra*, III, f. 40.)

Digitized by Google

laisse échapper les doléances et l'amertume, dont tant d'échecs et d'humiliations avaient rempli son âme (1).

Il y a un an, disait-il, qu'il frappe à la porte de ce palais et on ne lui a pas encore ouvert. Qui frappe ainsi ? demandera peut-être le roi. Il serait tenté de répondre simplement : « Celui qui, pour conserver à votre épouse ses droits de succession au trône d'Angleterre, a été chassé de sa maison et de son pays, se soumettant pendant vingt ans aux tristesses de l'exil. » Mais non, il ne parle pas en son nom personnel. Il parle au nom de Pierre dont il représente le successeur. C'est Pierre en réalité qui, depuis si longtemps, frappe à la porte. Bien différent avait été l'accueil fait à l'apôtre par les fidèles de Jérusalem après sa délivrance de la prison d'Hérode!

Il sait que la reine s'est réjouie grandement de sa venue. Il sait aussi qu'elle a cédé à la peur : voilà pourquoi elle ne lui a pas ouvert. Maintenant qu'elle peut s'appuyer sur son mari, il n'y a plus aucune raison de prolonger cette situation humiliante pour le Saint-Siège, et contraire aux véritables intérêts de la reine, puisque sa légitimité repose avant tout sur la reconnaissance du pape. Que Philippe n'oublie pas qu'en sa qualité de roi d'Angleterre il a hérité du titre de « défenseur de la foi ».

Quelques jours après, dans un style beaucoup plus officiel, Polus se hasardait à confier à Charles-Quint les mêmes pensées et les mêmes impatiences (2).

Philippe II ne pouvait rester insensible aux exhortations du légat : l'intérêt politique lui conseillait de ramener la paix et l'unité religieuse dans son royaume ; c'était déjà bien assez d'une Allemagne déchirée et bouleversée par les dissensions intestines. L'influence de la reine agit certainement dans le même sens. Elle était dominée avant tout par un sentiment très vif de son devoir de catholique, et considérait la réconciliation avec Rome, bien plus encore comme une obligation de conscience très urgente que comme une affaire de convenance politique. Le 28 septembre elle écrivit au légat pour lui répéter avec quelle ardeur elle et son mari formaient des vœux pour sa prompte arrivée en Angleterre, « afin que par votre intermédiaire nous soyons libérés le plus tôt possible des scrupules qui troublent nos consciences, de nous et de plusieurs personnes spécialement attachées à notre service, à l'occasion des censures dont

(1) Polus à Philippe II, 21 septembre. (Rawdon Brown, V, 573). Publiée également par Weiss (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 308) dans le texte latin, avec la date du 24 septembre.

(2) Polus à Charles-Quint, 28 septembre (*Ibid.*, p. 575

Digitized by Google

ce royaume a été frappé au temps du schisme et de l'hérésie » (1).

Et elle n'en restait pas aux paroles : prévoyant qu'on était à la veille de la restauration différée depuis si longtemps, elle s'employait, avec un zèle plus ardent et plus ingénieux que jamais, à y incliner les esprits, comme pour frapper un dernier coup décisif. Elle se servait des religieux espagnols qui avaient accompagné Philippe II, deux dominicains et deux franciscains, parmi lesquels le P. Miranda et le P. Alfonso de Castro. Ils avaient conservé leur costume : dans le principe ils eurent à essuyer plus d'un outrage. Mais peu à peu on s'était habitué à eux ; ils prêchaient et, par leur savoir, ils avaient imposé le respect. Ils profitaient largement de leur influence pour faire avancer la cause de l'union. *Movent omnem lapidem*, écrivait l'archevêque de Consa)2).

Gardiner, de son côté, se dépensait sans mesure. Le 30 septembre il prêcha sur la place Saint-Paul, devant une foule considérable, un sermon qui eut un grand retentissement. Il avait reconnu qu'en travaillant au schisme, sous Henri VIII, il avait commis une faute grave, que son emprisonnement, sous Édouard VI, avait été le juste châtiment de cette erreur.

« Ce discours, écrivait Polus au cardinal del Monte en lui communiquant les *avvisi* officiels reçus de Londres, a été écouté avec une grande attention. D'après ce qu'on écrit, il a rallié les suffrages même de quelques-uns de ces grands seigneurs, dont on connaît les préventions contre l'Église catholique et contre Monseigneur de Winchester (3). »

* * *

(1) Marie à Polus, 28 septembre. (*Inghilterra*, III, f. 63 cop. off.) Dans cette même lettre elle lui exposait ses scrupules sur les censures, « concernendo la pollutione et prophanatione anchora de tali luoghi santi, alli quali noi et li nostri vorriano volentieri andar. » Voy. le mémoire composé à ce sujet par Ormanetto et envoyé à un agent de Polus en Angleterre, M. Seth, le 11 octobre. (*Ibid.*, f. 54 cop. auth.)

(2) Consa à Del Monte, lettres du 14 août (*Fiandra*, II, f. 164v), du 10 et du 13 septembre. (*Ibid.*, f. 196 et 198v).

Le 30 septembre il écrit qu'on annonce la réunion du parlement pour le mois d'octobre, « ivi si trattaranno gli ordini della religione, alla quale attendeno quelle Maestà con ogni diligenza, et già nel giorno della Madonna di settembre et di santo Mattheo fecero predicar publicamente a quelli padri che il Re ha condutti di Spagna. Li popoli stanno quieti et restano ogni dì più sodisfatti di esso re. » (*Ibid.*, f. 209).

Voy., pleine de détails dans le même sens, la lettre du 28 octobre 1554. (*Ibid.*, f. 244).

(3) Polus à Del Monte, 14 octobre, (*Inghilterra*, III, f. 49 orig.); et Consa à Del Monte. (*Fiandra*, II, f. 220).

Digitized by Google

Sur ces entrefaites Charles-Quint était revenu à Bruxelles; fidèle à la promesse donnée à Ormanetto, dès le 11 octobre il accorda audience au légat. Celui-ci, sans revenir sur un passé douloureux, avait déclaré qu'il croyait à la droiture des intentions de l'empereur, à son zèle pour la religion. Il avait constaté que deux obstacles pouvaient encore contrarier l'heureuse conclusion de la réconciliation officielle de l'Angleterre avec le Saint-Siège : les erreurs doctrinales et la question des biens ecclésiastiques. Sur le premier chapitre, cela allait de soi, le pape ne pouvait pas transiger. Dans le second cas au contraire son autorité lui permettait de faciliter, à force de condescendance, la solution d'une question au premier abord inextricable; et il était disposé à en user largement. Ainsi il était décidé à lever les censures et autres peines canoniques encourues par les détenteurs de biens ecclésiastiques. Il les dispensait de plus de la restitution des fruits. Enfin seule l'Église d'Angleterre serait appelée à bénéficier des restitutions et des compensations que supposait le règlement de cette situation (1). On le voit, il s'en tenait aux termes de ses premiers pouvoirs du 5 août 1553 (2).

L'empereur répondit que cette question de la restitution des biens ecclésiastiques était en effet la question principale : il en avait fait l'expérience en Allemagne. Quant aux erreurs doctrinales, il n'y avait pas lieu de s'en inquiéter, ces gens-là n'ayant pas de convictions bien définies.

Finalement il avait laissé entendre que les concessions du pape ne seraient pas sans doute suffisantes. Avant de prendre une autre décision il jugeait nécessaire d'attendre le retour de son secrétaire

(1) Polus à Jules III, 14 octobre. (Rawdon Brown, V, 578-581, avec date inexacte du 13 octobre, voy. l'original *Inghilterra*, III, f. 46-48).

(2) Ormanetto résume les différentes phases de cette négociation dans une lettre à Francesco Stella, du 27 janvier 1555. « Il ponto della maggiore difficultà era sopra la materia delli beni ecclesiastici, nella quale monsignore è passato per questi gradi : primo con mostrarsi disposto a condonare solamente i frutti indebitamente percetti. Dipoi contentando anco di lasciar i beni mobili consonti (sic), restituendosi quelli che restano et i beni imobili... Ma, vedendo che questo non era riuscibile, si condusse in fine a dire che sarebbe condescesso a lasciar etiandio i beni imobili con queste conditioni... » suivent certaines conditions. (Arch. Vat., arm. 64, t. 28, f. 146 cop. auth.) Pour expliquer cette attitude du légat, voy. le commentaire déjà cité d'Ormanetto au bref du 28 juin. Il faut agir prudemment en cette affaire, dit-il, « per infiniti rispetti, ma per questo principalmente per non dar animo ad altri con un malo essempio di far del resto nelle altre chiese, con aspettarne poi ... la remissione del papa. » (*Inghilterra*, III, f. 51-53.) Il fallait procéder de telle sorte « que le reste de la chrestiente n'en print mauvais exemple. »

Digitized by Google

Erasso, qu'il avait envoyé en Angleterre et qui rapporterait l'avis motivé du roi et de la reine sur la situation (1).

L'empereur aurait voulu voir le texte de facultés du légat; Polus répondit qu'il en avait donné communication à Granvelle. La correspondance de l'archevêque de Consa révèle qu'il était poursuivi, alors comme en mai, par la préoccupation d'enlever à cette grande œuvre de la réconciliation de l'Angleterre tout caractère de marché. Communiquer par écrit, ainsi qu'on le lui demandait, les concessions dont le pape l'avait laissé le juge, c'était selon lui un acte de faiblesse. Le nonce ne partageait nullement ces scrupules. « Il ne s'agit pas là, écrivait-il, d'établir des conventions, de poser avec eux les conditions d'une vente, lesquelles une fois admises ils se soumettraient à l'obéissance de l'Eglise; non, le but est de fournir au roi et à la reine des éléments d'information, d'après lesquels ils puissent s'orienter, choisir le moyen le plus facile, le plus indiqué pour réaliser cette sainte unité, cette obéissance à Notre-Seigneur, et de plus d'en finir avec les soupçons. » Et dans un billet à part, rédigé en chiffres, il s'expliquait encore plus clairement : « J'apprends de source très sûre que certains familiers du Rev^me^ Légat, dans leurs négociations avec ces ministres au sujet des biens ecclésiastiques, n'ont pas usé de la prudence convenable : il en serait résulté qu'ici, à cette cour et en Angleterre, on n'est pas très rassuré sur la sincérité de la bienveillance de Sa Sainteté, sur le sens de ses concessions. On en est venu à soupçonner que le pape veut en premier lieu obtenir l'obéissance, et puis exiger la restitution de ces biens en usant de dureté et de rigueur (2). »

Ces bruits étaient-ils répandus à dessein par les gens intéressés, ou bien étaient-ils l'expression de craintes sincères? On ne saurait le dire. Toujours est-il que Charles-Quint les accueillit comme fondés, comme méritant d'être pris en grande considération. De nouveau la conclusion de la réconciliation fut remise en question.

Le 19 octobre, Charles-Quint n'avait pas encore reçu les informations qu'il attendait d'Angleterre. Il jugea que désormais les délais pouvaient avoir de graves inconvénients, l'ouverture du parlement étant fixée au 12 novembre. Il se décida, d'accord avec le légat, à faire une démarche à Rome pour obtenir l'insertion dans les facultés des modifications jugées nécessaires. Pendant qu'il confiait la négociation de cette affaire à son ambassadeur (3), Polus s'adressait directement au pape.

(1) Lettre citée de Polus au pape, du 14 octobre.

(2) Consa à Del Monte, 14 octobre. (*Fiandra*, II, f. 222 et 223).

(3) Simancas, *loc. cit.*, 508 n° 213 min. — A tergo : Bruselas. Al clavero don Juan Manrrique de Lara. De Brusselas a XVIIII de octubre 1554.

Digitized by Google

Dans son instruction à Jean Manrrique, Charles-Quint rendait compte des échanges de vues que, depuis le mois d'août, il avait eues avec son fils et la reine. Ils s'étaient trouvés d'accord pour reconnaître que les facultés, accordées par le pape dans son dernier bref du 28 juin, étaient encore insuffisantes ou du moins exigeaient certaines modifications. Ils avaient donc décidé d'envoyer à Rome un agent spécial pour régler avec le pape cette question. Sur ces entrefaites avait eu lieu l'audience du légat, dont il rendait compte. Comme l'agent spécial annoncé par le roi d'Angleterre ne venait pas, Charles-Quint se décidait à confier toute cette négociation délicate et urgente à Manrrique lui-même. Il devait représenter au pape d'une part la zèle du roi et de la reine d'Angleterre, et d'autre part les difficultés auxquelles ils allaient se heurter, dans le cas où l'on ne ferait pas de nouvelles concessions aux gens intéressés dans la question des biens ecclésiastiques. Qu'on ne l'oubliât pas, ils prennent davantage en considération ces intérêts matériels que l'intérêt de leurs âmes (1), ils sont en très grand nombre, et, dans la crainte de perdre leurs biens, ils feront des efforts désespérés pour séduire le peuple, pour l'éloigner par des tromperies et de fausses chimères de ce que conseillent la raison et le devoir.

Les modifications devaient porter sur deux points : l'un concernant l'aliénation des biens immeubles, l'autre le recours au pape On demandait de plus que le bref fût muni d'une date postérieur. à la consommation du mariage de la reine.

La lettre de Polus au pape précise les *desiderata* de Charles-Quint et de son fils. Au sujet des biens immeubles, aux paroles « *componendi et transigendi* », ils demandaient cette addition, « *alienandi, cedendi et remittendi* (2). » Ils insistaient pour la suppression pure et simple de la clause relative au recours à Rome « *in arduis et gravibus.* »

Ce même jour un courrier, envoyé par Philippe II directement à Rome, emporta l'instruction destinée à Jean Manrrique et la lettre de Polus. On pouvait dire que désormais la réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège dépendait de la réponse du pape : Charles-Quint ne faisait plus d'objection au voyage du légat, Philippe II et la reine le désiraient vivement, dans le royaume le mouvement favorable à Rome allait toujours en progressant.

(1) « ... y las difficultades que alla se hallan no alargando la mano con los que son interessados en los bienes ecclesiasticos, que como personas que tienen mas cuenta con esto que con sus almas... seduzen a los pueblos... »

(2) Polus à Jules III, 19 octobre. (Rawdon Brown, V, p. 581). Le traducteur a omis le mot *alienandi*. (Voy. l'original *Inghilterra*, III, f. 55).

Digitized by Google

Les circonstances allaient d'ailleurs seconder le souhait universel et permettre à Polus de hâter son départ sans attendre la réponse de Jules III.

Le 20 octobre arriva à Bruxelles l'ambassadeur Simon Renard : c'était le personnage que Charles-Quint avait annoncé comme devant venir rendre compte de la situation au nom du roi et de la reine. Le 22 octobre il eut une longue conversation avec Polus, en présence de l'archevêque de Consa. Il avait d'abord exposé les obstacles que la réconciliation pourrait rencontrer : elle avait pour adversaires trois catégories de personnes :

Ceux pour qui liberté religieuse voulait dire liberté de la chair.

Ceux qui s'étaient enrichis des biens ecclésiastiques.

Enfin les ambitieux qui avaient intérêt à entretenir dans le royaume l'agitation et la révolte.

Mais les excellentes dispositions des souverains auraient certainement raison de ces divers opposants : pour leur enlever un prétexte de popularité il fallait seulement obtenir l'ampliation des brefs.

L'ambassadeur avait fait l'éloge de la fermeté de la reine : pour restaurer l'unité catholique dans le royaume elle était prête à affronter le martyre. Elle le disait tout haut.

Il posa ensuite trois questions à Polus : voulait-il entrer en Angleterre comme légat avec ses insignes, ou attendre pour s'en revêtir son arrivée à Londres? Avait-il l'intention d'user de ses facultés sans consulter les souverains, ou d'accord avec eux? Enfin prévoyait-il que le pape donnerait les satisfactions désirées touchant l'ampliation de ses pouvoirs? Si sur ces trois points les vues du légat étaient les mêmes que celles du roi et de la reine, il pourrait remplir sa mission.

Polus déclara d'abord qu'il fallait en finir pour tout de bon avec les délais. Il ne faisait aucune difficulté d'oublier sa qualité de légat, lors de son arrivée en Angleterre : Charles-Quint lui avait déjà dit que, de l'autre côté du détroit, on tenait en horreur l'obéissance à l'Église, et le chapeau rouge, et le froc des moines (1). Il ne voyait pas non plus d'inconvénient à consulter Leurs Majestés chaque fois qu'il aurait à user de ses facultés. Enfin il ne doutait pas de la condescendance du pape dans la concession des privilèges qui lui avaient été demandés. Ce qui importait désormais c'était de hâter le départ. Simon Renard avait répondu qu'il allait rendre compte le plus tôt possible des résultats de sa mission,et que très certaine-

(1) Lettre citée de Polus du 14 octobre.

Digitized by Google

ment le légat serait bientôt appelé à se mettre en route. C'était comme « chose faite (1). »

La seule question qui laissait planer encore quelque incertitude sur le succès final, c'était toujours la question des biens ecclésiastiques. Polus avait dit à Renard (2) qu'une œuvre aussi noble et aussi sainte devait être négociée et conclue d'une manière noble, d'une manière sainte. Comment pourrait-il en être ainsi si l'abandon de la propriété ecclésiastique était consenti comme le prix du retour à l'unité? Ce serait un vil marché : il aurait toujours une extrême répugnance à s'y prêter.

Renard était tombé d'accord avec le légat, seulement il avait repris pour son compte l'argument du nonce : il ne s'agissait pas d'établir les conditions de la réconciliation, mais de prévenir les malentendus, de dissiper par avance les soupçons qui ne pourraient que trop être exploités par les gens mal intentionnés.

Ils avaient échangé ces idées dans une seconde visite que Renard était venu faire au légat le 25 octobre, la veille de son retour pour l'Angleterre. Avant de le quitter, Polus, pour lui témoigner des dispositions conciliantes du pape, lui avait mis sous les yeux un bref particulier, en vertu duquel Jules III promettait « *bona fide et verbo Pontificis* » d'approuver et de ratifier tout ce que le légat ferait (3). Renard en avait exprimé sa très vive satisfaction disant que ce document, si on l'avait connu, aurait dispensé de la dernière démarche faite auprès du pape. Il avait conseillé de le montrer à l'empereur. Celui-ci n'avait pu retenir l'expression de son contentement et en même temps de sa surprise. Au nonce qui le lui présentait, il avait dit : « Si le cardinal n'est pas encore en Angleterre qu'il s'en prenne à lui-même ; c'est un grand homme de bien, mais il a dans sa maison certains ministres qui lui font commettre de ces erreurs (4). »

(1) Sur cette première entrevue de Polus avec Simon Renard, voy. la lettre de Polus à Jules III du 23 octobre (Rawdon Brown, V, 582-584), et celle de Consa à Del Monte du 22 octobre. (*Fiandra*, II, f. 233-234).

(2) Ceci fut dit dans la seconde entrevue qui eut lieu le 25 octobre. Polus en rend compte au pape dans une lettre du 26. (Rawdon Brown, V, 584-586).

Le texte anglais comporte plusieurs erreurs, en particulier « in verba Pontificis ». (Voy. l'original *Inghilterra*, III, f. 60v)

(3) Le bref auquel on fait ici allusion, est du 5 août 1553 : il a été publié par Weiss (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 70). C'était évidemment un pouvoir supplémentaire et secret, donné en plus du bref ordinaire, en cas de besoin.

(4) Consa à Del Monte, 25 8bre. (*Fiandra*, II, 239v-240.) « Per commissione di Mons. Illmo Legato esposi a S. Mtà la forma d'un amplissimo breve, concesso da N. Sre per li negotii d'Inghilterra secondo la necessità presente, del qual breve prima io non havea inteso cosa alcuna. »

Digitized by Google

Ainsi, le moment était venu pour le légat de recueillir le fruit de ses épreuves, d'assister, bien mieux de présider au triomphe de la cause qui avait inspiré toute sa vie. « Son allégresse est incroyable », écrivait le nonce (1).

Cette allégresse trouve son expression dans ses lettres du 27 octobre à la reine et à Philippe II, qui leur furent portées par Simon Renard (2). Les communications, que lui avait transmises l'ambassadeur, ne l'avaient pas peu réconforté. Maintenant sa confiance était parfaite. Dans une longue lettre écrite le lendemain à Morone (3), il révélait de la même façon l'état de son âme. Le seul point noir c'était la question des biens ecclésiastiques; il se résignait facilement aux sacrifices matériels qu'elle imposait, mais il craignait toujours qu'on attribuât aux concessions du pape une signification vulgaire, indigne d'une si grande œuvre, ou qu'après la réconciliation le règlement de cette question ne donnât lieu à de graves difficultés.

Les résultats de la mission de Simon Renard ne se firent pas attendre longtemps. Le 6 novembre un des agents du légat, Messer Seth, lui apporta une lettre de la reine. Elle lui faisait savoir que, le samedi précédent, en sa présence et en la présence du roi, avait eu lieu une réunion solennelle de son conseil. Elle avait déclaré qu'à son avis le moment était venu d'appeler le légat en Angleterre et de conclure la réconciliation du royaume avec le Saint-Siège : qu'en pensaient les membres du conseil? Tous « comme s'ils eussent été mûs par le Saint-Esprit », approuvèrent d'un accord unanime l'intention de la reine. Et sur le champ, deux d'entre eux parmi les plus nobles et les plus influents, Lord Paget et Lord Edward Hastings, avaient reçu la mission de se rendre à Bruxelles, d'annoncer au légat la décision du conseil royal et de l'accompagner solennellement en Angleterre (4).

Le 8 novembre l'ambassadeur anglais à Bruxelles, sir John Mason, notifia officiellement cette décision à Charles-Quint, qui donna aussitôt son approbation (5). Le 9 Granvelle vint annoncer au légat que l'empereur l'envoyait en Angleterre : c'était enfin la parole attendue depuis si longtemps. Polus, dans son bonheur et sa joie, trouvait des compensations qui lui faisaient oublier les humiliations et les découragements des derniers mois (6).

(1) Consa à Del Monte, 28 octobre. (*Ibid.*, f. 244.)
(2) Rawdon Brown, V, pp. 586 et 587.
(3) *Ibid.*, pp. 588-590.
(4) Consa à Del Monte, 7 novembre. (*Fiandra*, II, f. 249.)
(5) Polus à Jules III, 11 novembre. (Rawdon Brown, V, p. 590.)
(6) Même lettre, p. 591.

Digitized by Google

Les deux envoyés des souverains anglais arrivèrent à Bruxelles le 11 novembre (1) : le soir du même jour ils présentèrent au légat leurs lettres de créance : tout était prêt désormais, assurèrent-ils, pour la reconnaissance solennelle de l'autorité du Saint-Siège; seule la question des biens ecclésiastiques pourrait être l'occasion de difficultés, dans le cas où le pape n'accueillerait pas la demande qui lui avait été faite en dernier lieu. Mais Polus les avait rassurés (2).

Le 12 novembre il fut reçu par l'empereur en audience de congé. Charles-Quint, toujours prudent, lui fit deux recommandations : la première de se montrer également bienveillant envers tous, l'autre de ne rien traiter en dehors du roi et de la reine, et de faire de la modération la règle de sa conduite.

Un peu piqué, Polus avait répondu qu'il espérait rencontrer chez les autres cette même modération. Et, sans doute encore avec quelque pointe d'ironie, qui perçait sous la politesse des formules, il avait dit en se levant « qu'il lui semblait arriver maintenant auprès de Sa Majesté, non pas la quitter. » A quoi Charles-Quint s'était contenté de sourire; il l'avait ensuite congédié avec des paroles bienveillantes (3).

Le 13 novembre Polus se mit en route : son voyage jusqu'à Londres devait être une suite de triomphes (4). Le 19 il arrive à Calais : « le maréchal à la tête de la cavalerie formant la garnison, le lieutenant royal et les autres ministres publics vinrent le saluer à la frontière de la possession anglaise. » Le peuple tout entier était en fête.

Le lendemain, après une traversée qui dure seulement trois heures et demie, il débarque à Douvres : il y rencontre Sir Montague et l'évêque d'Ely, envoyés par le roi et la reine pour le féliciter

(1) A noter dans Rawdon Brown (p. 591) cette inexactitude : « as they were to depart postwise on the 26th instant, expected to arrive at Brussels on the 30th. »

Dans l'original (*Inghilterra*, III, f. 64) on lit : « i quali dovendo partirsi alli 6 di questo in poste pensavano di arrivar qui alli 10. »

Un peu plus bas, l'ouverture du parlement est annoncée pour le 11 ; il faut lire le 12.

(2) Même lettre de Polus. (*Ibid.*, p. 592.)

(3) Polus à Jules III, 13 novembre (*Inghilterra*,, III, f. 68 orig). Cette lettre intéressante n'a été publiée ni par Rawdon Brown ni par Gachard.

(4) Charles-Quint à Renard, 15 novembre. (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 333.) Tout le récit du voyage de Polus jusqu'à son arrivée au palais royal est emprunté à une lettre qu'il adressa au cardinal Del Monte, le 25 novembre, le lendemain de son arrivée. Ce document est également inédit. (*Inghilterra*, III, f. 69-70 orig.)

Digitized by Google

au moment où il pose le pied sur le sol anglais. Ils sont accompagnés d'une foule de gentilhommes, et parmi eux l'archidiacre de Cantorbéry avec quelques chanoines. On lui propose de revêtir dès maintenant ses insignes de légat ; mais par discrétion, pour rester fidèle aux conventions, il refuse.

Le cortège a grossi considérablement : quand, le jour suivant il fait son entrée à Cantorbéry c'est au milieu d'une foule qui laisse éclater sa sympathie. De là, il dépêche au roi et à la reine l'évêque de Worcester, Richard Pate, pour les informer de son arrivée, les remercier de leur ambassade et leur demander où et quand il pourra les rencontrer.

Deux jours après il reprend son voyage : à Gravesend deux membres du Parlement, le comte de Shrewsbury « l'un des plus grands et des plus riches seigneurs de ce royaume » et l'évêque de Durham, viennent lui apprendre au nom de Leurs Majestés que la loi d'ostracisme, portée contre lui au temps du roi Henri, vient d'être abrogée aux applaudissements de tous. Le roi et la reine, contre l'usage observé ordinairement, avaient tenu à venir en personne au parlement ratifier ce décret. En lui présentant ce document scellé du grand sceau du royaume, les deux députés ajoutèrent que le roi et la reine voulaient le recevoir comme légat (1).

Le lendemain 24, précédé de la croix de la légation, il avait poursuivi son voyage par la Tamise. Son embarcation, qui avait été envoyée par la reine, était escortée d'une multitude d'autres barques où avaient pris place les seigneurs venus à sa rencontre.

Arrivé au palais royal il fut reçu d'abord par le chancelier Gardiner, il se rencontra ensuite avec le roi, et celui-ci le conduisit et le présenta à la reine. Leur accueil, témoigne-t-il, « fut plein d'humanité ». Il avait remis ses brefs, ajoutant qu'il se présentait à Leurs Majestés non seulement comme leur vassal, mais comme ministre du Vicaire de Dieu, qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer comme une grâce de la bonté divine d'avoir été choisi pour rendre à sa patrie ce service grand entre tous. Cette première entrevue avait eu tout le caractère d'une cérémonie officielle. Après avoir pris congé des souverains, il fut conduit au palais de Lambeth, qui avait été préparé pour son logement.

Dans la soirée il avait reçu de nombreuses visites, en particulier d'ecclésiastiques. Il était ravi de constater la sympathie dont on

(1) Voy. la proclamation des souverains anglais annonçant l'arrivée de Polus et les pouvoirs dont il dispose, comme légat. (WILKINS, *op. cit.*, IV, p. 109.)

Digitized by Google

l'entourait, les démonstrations loyales que tous faisaient en faveur de l'unité.

Le 25 novembre Gardiner était venu le trouver, et ensemble ils avaient pris quelques accords touchant l'ordre qui serait suivi pour son intervention au parlement.

Le lendemain il s'était de nouveau rendu auprès du roi et de la reine pour régler ces mêmes questions. Pendant cette conférence, on lui remit un paquet qui venait de Rome : c'était la bulle du pape accordant tout ce qu'on avait demandé touchant l'ampliation des facultés (1). S'il existait un dernier obstacle à la réconciliation, il avait désormais disparu. L'arrivée si opportune de la bulle papale, dans laquelle Polus et ses deux interlocuteurs virent l'intervention de la Providence, facilitait singulièrement les choses.

Le 27 novembre, après une conférence avec Gardiner, l'évêque d'Ely et lord Paget, le légat pouvait faire connaître à Rome les résolutions auxquelles on s'était arrêté et l'ordre qui serait observé dans l'acte de la réconciliation. Le lendemain les membres du parlement devaient se réunir au palais royal. Le légat se présenterait alors et prononcerait un discours pour exposer le motif de sa venue en Angleterre. Le jour suivant nouvelle réunion au palais royal : les membres du parlement, convaincus, comme on l'espérait, de la nécessité de la réconciliation avec Rome, demanderaient au roi et à la reine d'être leurs intermédiaires auprès du légat et d'implorer, pour eux et pour tout le royaume, l'absolution du schisme et de leurs erreurs passées, le relèvement des censures et de toutes les peines qu'ils avaient encourues, enfin la confirmation des privilèges dont ils jouissaient avant le schisme.

(1) Nous croyons avoir retrouvé aux Archives du Vatican (*Reg. Vat.*, 1795, f. 247.) le texte de cette bulle. Elle porte, il est vrai, la date du 1er août 1554 ; mais cette anomalie s'explique facilement. Qu'on se rappelle que Charles-Quint avait demandé que le document portât une date de peu postérieure à la consommation du mariage de son fils : de cette façon la concession du pape apparaîtrait comme une conséquence heureuse du mariage. Au reste le contenu de la bulle correspond exactement à ce qu'on pouvait supposer; les considérations préliminaires sont les mêmes à peu près que celles du bref du 28 juin, mais la partie dispositive est beaucoup plus ample. Pas d'allusion à un recours au Saint-Siège. Le pape approuve, dès à présent et sans restriction, tout ce que le légat aura décidé, réglé et fait. En plus des expressions « tractandi, concordandi et transigendi », il ajoute celles-ci « donandi, cedendi, remittendi et alienandi », c'est-à-dire expressément ce que réclamaient Charles-Quint et son fils. Si l'on n'admet pas notre hypothèse, nous demanderons : quelle est la raison d'être de cette bulle du 1er août qui élargissait ainsi les facultés du légat ?

Digitized by Google

Enfin en une troisième séance Polus apparaîtrait de nouveau et remplirait son rôle de réconciliateur : au nom du pape il accorderait l'absolution générale demandée. Et il ajoutait avec une satisfaction non dissimulée : « Après celà seulement on abordera la matière des biens ecclésiastiques ; comme je l'ai toujours dit et répété, il ne me paraît convenable en aucune façon qu'on s'en occupe auparavant. » Il se félicitait hautement de cette résolution qui rentrait dans ses vœux les plus chers (1).

Ce programme fut suivi à la lettre.

Le 28 novembre Polus fut solennellement introduit devant le Parlement dont les deux Chambres s'étaient réunies, pour la circonstance, au palais royal. Il fut invité à expliquer l'objet de sa mission. « J'étais privé, dit-il, de ma patrie, de mes biens, de mes titres de noblesse... vous m'avez restitué tout cela... Moi à mon tour je viens vous restituer les titres de noblesse, dont — il faut bien que je le dise — vous vous étiez privés par votre faute. »

Et alors dans une courte mais éloquente digression il avait rappelé les grandeurs de l'Église d'Angleterre. Non seulement elle s'était toujours distinguée par son attachement au Christ et à la Chaire de saint Pierre, mais elle avait connu les gloires de l'apostolat : saint Boniface personnifiait l'effort accompli par elle pour répandre et faire rayonner dans les pays voisins la doctrine de l'Évangile. N'était-ce pas là une noblesse singulière ?

Et cependant ils y ont renoncé parce que le Saint-Siège ne voulait pas approuver les passions d'une sensualité criminelle, dont la victime était une femme admirable et exemplaire. Tout à l'opposé de leurs aïeux, ils sont allés chez les étrangers s'initier aux abominations, aux doctrines perverses dont les autres nations cherchent à se libérer. Insister davantage serait cruel.

Ne se trouvait-il pas d'ailleurs maintenant en présence d'une situation nouvelle? Et ici il avait fait l'éloge de la reine, suscitée de Dieu pour tirer son peuple de la servitude. A son aide étaient venues les deux suprêmes puissances d'ici-bas: le pape et l'empereur. Le roi qui représentait l'empereur s'était présenté en Angleterre, « non comme Saul homme de sang et de trahison, mais comme David homme de paix et de sincérité : il rétablirait la paix temporelle. » Le légat, qui représentait le pape, y arrivait pour restaurer la paix spirituelle.

« Je ne suis pas venu, avait-il ajouté, pour lancer contre vous des menaces et des interdits, mais pour vous donner l'accolade de l'amour et de la charité. »

(1) Polus à Del Monte, 27 novembre. (*Inghilterra*, III, f. 74 orig.)

Digitized by Google

Cette réconciliation supposait seulement deux conditions : l'humble confession de leur faute, l'abrogation des lois contraires à l'autorité du Saint-Siège (1).

Après ce discours le légat s'était retiré dans un appartement voisin, laissant aux députés la liberté de délibérer sur la réponse qu'ils feraient (2).

Alors le chancelier Gardiner prit la parole : il remercia Dieu d'avoir suscité dans leur propre nation comme un prophète, qui avait été réservé, pour leur montrer la voie du salut. Il les avait exhortés à retourner à l'unité : ses paroles furent accueillies par une approbation unanime et chaleureuse.

Le lendemain, 29 novembre, cette volonté unanime fut ratifiée par un vote régulier, et la supplique d'absolution rédigée dans le sens indiqué par le légat fut approuvée de tous.

Le jour de Saint-André allait devenir une date chère à l'Angleterre catholique. Le Parlement s'était de nouveau réuni dans la grande salle du palais royal. Sur un trône élevé se tenait la reine ayant à sa droite le légat, à sa gauche Philippe II; en bas, tout autour de la salle, des sièges avaient été préparés pour les membres du Parlement. Le chancelier s'avança le premier et lut un procès-verbal des résolutions prises la veille. Il pria ensuite Leurs Majestés d'être les interprètes des représentants de toute la nation et, en leur nom, d'intercéder auprès du légat pour obtenir l'absolution du schisme, et des erreurs qu'ils avaient commises contre le Siège apostolique. En même temps il présentait la supplique, où, dans les termes les plus humbles et les plus sincères, ils donnaient les gages de leur obéissance future (3). Il la lut, et à peine eut-il fini que tous les députés, d'une seule voix, s'écrièrent que telle était leur volonté. A ce moment, le roi et la reine s'étant levés remirent au légat la supplique du Parlement et le prièrent d'user de ses facultés pour accorder solennellement à toute la nation une absolution générale du schisme et des erreurs passées.

Polus, pour faire connaître à tous l'étendue de ses pouvoirs,

(1) Voy. une copie authentique du discours de Polus, envoyée à Rome dans *Inghilterra*, III, f. 75-77.

(2) Le récit qui suit, des diverses séances du parlement est emprunté à une relation adressée au cardinal Farnèse de Londres, le 5 décembre, par Vincenzo Parpaglia. Le premier feuillet de cette lettre, dans lequel il rendait compte de l'ouverture de la séance et du discours du légat a été égaré; c'est un cas qui se présente quelquefois dans le *Carteggio farnesiano*. — (Naples, *Arch de l'État. Carteggio farnesiano*, fasc. 710 orig.)

(3) Voy. une copie officielle de cette supplique dans *Inghilterra*, III, f. 79.

Digitized by Google

ordonna de donner lecture de la bulle de ses facultés, puis, en un bref discours prononcé en anglais, il remercia Dieu de les avoir ramenés, par le repentir, à la vraie voie du salut, il trouva des accents qui émurent les cœurs. « Quand il eut fini, tous y compris le roi et la reine se jetèrent à genoux et avec beaucoup d'humilité demandèrent pardon et absolution pour eux et pour tous les Anglais. Le cardinal invoqua l'infinie miséricorde de Dieu, et prononça qu'en qualité de légat de son Vicaire sur terre, en vertu de ses facultés spéciales, il les absolvait au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » (1).

« Cette cérémonie fut accomplie avec une grande dignité et non pas sans larmes : il y en avait beaucoup qui pleuraient d'émotion. La scène fut d'autant plus impressionnante qu'après l'absolution le roi et la reine restèrent un bon moment à genoux et que, la nuit étant venue, tout se passait à la lueur des torches. Après le chant d'un *Te Deum* dans la chapelle du roi, tous s'en retournèrent pleins d'allégresse et de contentement. »

Le jour suivant, qui était un samedi, les principaux magistrats de Londres vinrent trouver le légat pour le prier de faire officiellement son entrée dans la ville. Cette cérémonie devait être le complément naturel de celle de la veille, et fournir au peuple une occasion de ratifier la décision qui avait été prise par ses représentants.

Le matin de bonne heure une barque de gala avait amené le légat à l'église Saint-Paul. Une foule immense l'attendait sur la rive, au premier rang le maire, les principaux magistrats de la cité et un grand nombre de seigneurs. A la porte de l'église se tenaient le chancelier et l'évêque de Londres. Au milieu de l'enthousiasme général, Polus avait été accompagné sous un baldaquin jusqu'au maître-autel. On avait chanté un *Te Deum*. Puis le roi à son tour avait fait son entrée. Il avait pris place dans le chœur en face du cardinal qui occupait le côté de l'évangile. L'évêque de Londres chanta la messe du Saint-Esprit. « Les cérémonies de la messe, remarque Parpaglia, se firent assez médiocrement ; car ils en avaient comme oublié la pratique. »

Après la bénédiction du légat, Gardiner avait prononcé sur la place qui précède l'église un de ces sermons où, plus d'une fois depuis un an, il avait franchement et éloquemment exprimé son désir de la réconciliation. Ses vœux étaient maintenant remplis. *Jam tempus est de somno exurgere* avait-il pris comme thème, s'inspirant des paroles de l'épître de saint Paul qu'on lit en ce jour. « Il

(1) Voy. la formule d'absolution dans WILKINS. (*Op. citat.*, IV. p. 111.)

Digitized by Google

a dit des choses si belles, rapporte Parpaglia, si bien appropriées à la situation de ce royaume que Monseigneur Révérendissime m'a avoué n'avoir jamais entendu un sermon qui lui ait plu davantage. » L'auditoire, au dire de Parpaglia, comprenait vingt-cinq mille personnes. « Le cardinal retourna à son palais en compagnie du roi; il donnait sa bénédiction au peuple qui accourait par les rues; et il y en avait un si grand que jamais je n'aurais cru, confesse ingénument Parpaglia, que cette ville comptât une pareille population » (1).

Une cérémonie du même genre devait avoir lieu le jour de la conversion de saint Paul (2). Le peuple de Londres, si discuté et si redouté un an auparavant, n'avait pas marchandé son adhésion à l'œuvre de la restauration romaine. Et cette spontanéité de l'âme populaire, son attachement si vivace à la religion traditionnelle est l'une des plus rigoureuses condamnations de la révolution de Henri VIII. La fidélité du peuple avait résisté à vingt années de schisme officiel et obligatoire.

Dès le 30 novembre Polus avait annoncé à Jules III ce grand triomphe de la cause catholique (3). Toutefois ce fut une lettre de Philippe II qui en apporta à Rome la première nouvelle, le 14 décembre (4). La lettre avait été apportée par « Firmin, secrétaire de l'ambassadeur Jean Manrrique. »

« Le pape, rapporte l'ambassadeur florentin, avec toute sa cour en a éprouvé une bien grande joie : Sa Sainteté fit lire publiquement devant beaucoup de cardinaux et de prélats qui se trouvèrent présents la lettre du roi. Et aussitôt il se rendit à Saint-Pierre accompagné de la majeure partie des cardinaux pour assister à une messe qui fut dite dans la chapelle de Saint André. C'est en effet, paraît-il, au jour de la fête de ce saint que la réconciliation a eu lieu. » La cérémonie s'était terminée par le chant du *Te Deum*. Puis le pape

(1) Tout ce récit est emprunté à la lettre déjà citée de Parpaglia du 5 décembre, et à une relation envoyée à l'archevêque de Consa, sans doute par Priuli, le plus intime confident de Polus. *A tergo* cette mention : *1554. Londra VI X^bre del priuli.* Et plus bas de la main de Consa : *Successi dopoi la prima reconciliatione alla Sta Sede.* (*Inghilterra*, III, f. 72-73 cop. auth.)

(2) Voy. relation du 28 janvier 1555 également adressée à l'archevêque de Consa (*Inghilterra*, III. f. 85.)

(3) Rawdon Brown, V, p. 592, et *Annales ecclesiastici*, t. XXXIII, p. 499.

(4) Voy. la lettre originale de Manrrique — qui se trouvait alors à Florence — transmettant à Jules III la lettre de Philippe II « a XII di dicembre a 24 oras » dans *Inghilterra*, III, f. 80.

Digitized by Google

en congrégation des cardinaux avait ordonné des prières publiques pour remercier Dieu de cette grande victoire (1).

Plus tard une ambassade solennelle fut envoyée à Rome pour faire ratifier par le pape l'absolution qui avait été donnée à Londres par Polus. Cette cérémonie eut lieu dans le consistoire public du 21 juin 1555 (2). Il était réservé à Paul IV de prendre part, par ce dernier acte, à cette œuvre qui avait été peut-être l'événement le plus heureux du pontificat de son prédécesseur.

Le retour de l'Angleterre à l'unité était un fait accompli ; et ainsi nous sommes arrivé au terme de notre étude. Le règlement de la fameuse question de « l'intérêt des biens ecclésiastiques » appartient à l'histoire de la restauration religieuse que Polus poursuivit jusqu'à sa mort avec un zèle inlassable (3). Il nous suffit d'avoir déterminé le rôle joué par le Saint-Siège dans ces événements qui l'intéressaient à un si haut point. Ce rôle consista surtout à vaincre des difficultés. On a vu si elles étaient nombreuses : difficultés au dedans occasionnées par l'opposition du parti protestant et schismatique, difficultés au dehors provoquées par les ambitions politiques de Charles-Quint. L'effervescence anti-romaine était plus apparente que réelle, plus tapageuse que profonde : à Londres, où elle avait son centre principal, elle était surtout entretenue par des hérétiques venus de l'étranger. Dans le reste du royaume elle se confondait avec une question d'intérêt, dans laquelle les préoccupations de doctrine n'avaient rien à voir.

Le mariage espagnol fut la cause principale des déboires et des humiliations du légat, le fait qui explique comment la réconciliation exigea une longue année d'efforts. Placée entre Charles-Quint qui, dans ses froids calculs de politique ambitieux, aperçoit surtout les difficultés, et Polus, dont le zèle d'apôtre imprégné d'optimisme mystique, veut à tout prix les ignorer, également inclinée, pour des raisons diverses, à voir en eux des conseillers respectés et aimés, la

(1) Averardo Serristori — ambassadeur de Florence à Rome — au duc de Florence, 15 décembre 1554. (Florence, *Mediceo*, 3273, f. 647v orig.) — Et lettre de Del Monte à Consa, 21 décembre 1554. (Arch. Vat., *Var. politic.*, t. 79, f. 51 reg. orig.) Sur la congrégation générale du 14 décembre voy. Arch. Vat., *Atti consist. Cancell.*, t. VI, f. 218v. orig.

(2) *Atti consist. eod. loc.* f. 245. — Voy. aussi lettres de Philippe II et de Marie renouvelant leur soumission au Saint-Siége, du 6 juin 1556. (*Ibid.*, *Cast. S. Angelo*, arm. XIV, caps. II, n° 51 orig.)

(3) Il faut en dire autant de la question de la validité des ordinations anglicanes : pendant la période que nous venons d'étudier elle ne fut pas agitée.

Digitized by Google

reine Marie montre dans ces circonstances difficiles une singulière fermeté de caractère unie à un parfait bon sens. Elle a le courage de rejeter nettement, en matière religieuse, les conseils de timidité de l'empereur ; et elle est assez clairvoyante pour ne pas prendre en considération les théories absolues du légat. Son erreur, comme celle du pape Jules III, fut d'accueillir contre le vœu général de la nation, le mariage espagnol, de n'avoir pas prévu les conséquences déplorables de cet acte pour l'avenir du catholicisme en Angleterre.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il serait difficile d'exagérer l'importance de la restauration catholique de Marie Tudor. Durant cette courte période de cinq années, l'Église d'Angleterre, surprise presque au dépourvu par la révolution d'Henri VIII, se ressaisit. Des évêques qui avaient accepté le schisme presque sans résistance reprirent, avec la conscience de leurs devoirs, un tel sentiment de l'unité catholique qu'ils furent capables d'affronter toutes les persécutions d'Élisabeth. En mai 1559, lorsque le schisme était de nouveau consommé en fait et officiellement, Philippe II pouvait écrire à Paul IV à propos des lois schismatiques et hérétiques votées récemment au Parlement : « Les évêques, qui sont tous catholiques, et beaucoup d'autres sont restés si fermes, si fidèles à l'orthodoxie que ni les promesses ni les menaces n'ont pu les amener à approuver, en quoi que ce fût, les mesures qui ont été prises. Ils se sont montrés animés d'un grand courage, déterminés, s'il le faut, à mourir pour la vérité. Ces vrais catholiques sont si nombreux et si bons que, seulement à la majorité de trois voix, la reine a pu obtenir le vote des lois ordonnant la suppression de la messe et la récitation de l'office en langue vulgaire. Il n'en fut pas ainsi au temps de Henri VIII, alors que tous, à l'exception de l'évêque de Rochester et de Thomas Morus, approuvèrent le schisme » (1).

Depuis ce temps l'Église d'Angleterre a gémi sous les coups d'une persécution odieuse qui a duré près de trois siècles. Mais le flambeau, qu'avaient allumé en 1554 Marie et Polus, ne s'est pas éteint. De génération en génération, en dépit d'épreuves incroyables, on se l'est transmis. Et, quand s'est levée une ère de liberté vraie, il a brillé avec un éclat nouveau : de la main de Polus il a passé en celle de Newman.

Rome. D. René Ancel, O. S. B.

(1) Philippe II à Paul IV. *A tergo* : A Su Santitad de Brusselas a XXII de mayo 1559 sobre las cosas de Inglaterra. (Simancas, *loc. cit.*, 885 min.)

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Justin, *Dialogue avec Tryphon*, texte grec, traduction française, introduction, notes et index, par GEORGES ARCHAMBAULT. T. I. (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, éd. HEMMER et LEJAY.) Paris, Picard, 1909. In-12, c-362 p. F. 4.

La collection de *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, publiée par MM. Hemmer et Lejay, qui nous a déjà donné quelques éditions excellentes, comme la *Doctrine des apôtres* par M. Hemmer, le traité *De la prescription* de Tertullien par M. de Labriolle, le *Discours catéchétique* de saint Grégoire de Nysse par M. Méridier, nous donne la première partie du *Dialogue avec Tryphon* de saint Justin par M. Archambault.

Cette édition comprend le texte grec, une traduction française en regard, une annotation, une introduction critique. Le texte grec a été revisé sur le seul manuscrit dont on ait à tenir compte, le *Parisinus gr. 450*, dont M. Archambault a fait une collation nouvelle. Après l'édition d'Otto, on ne pouvait espérer d'observations sensationnelles : M. Archambault déclare (p. XII) n'avoir relevé que quelques erreurs assez souvent insignifiantes en elles mêmes. Ce texte ne pouvait être amélioré que par des conjectures, que M. Archambault paraît s'être interdites par principe. La traduction française nous a semblé exellente d'exactitude et d'aisance. Peut-être aurait-il été avantageux d'imprimer en italique les passages cités de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'annotation donne les variantes ou plus exactement les mauvaises graphies du manuscrit, rapporte et discute les corrections d'Otto et de Maran. Elle comporte aussi des éclaircissements sur la doctrine de Justin, éclaircissements que nous aurions préféré voir réunis en un exposé didactique joint à l'Introduction. Mais on dirait que M. Archambault a hésité à aborder ces questions d'histoire des doctrines : il aime mieux à leur occasion citer Schürer, ou Harnack, ou Goldfahn, ou Tixeront, ou la *Realencyklopädie* de Hauck..... on le lui a reproché un peu sévèrement déjà, comme aussi de n'avoir pas connu le livre de Feder sur saint Justin, bornons-nous à regretter que l'histoire des doctrines soit moins que la philologie de la compétence de M. Archambault et qu'il ne l'aborde que de seconde main. En somme son édition du *Dialogue avec Tryphon* est surtout philologique.

Digitized by Google

L'Introduction, qui est très développée, énumère les éditions antérieures, puis institue une étude critique du manuscrit de Paris, et une comparaison de ce manuscrit avec celui de Cheltenham, qui n'est qu'une copie (XVIe siècle) du premier. Même après l'étude fondamentale de Harnack (1882) sur la tradition manuscrite des Apologistes grecs, on lira avec profit cette étude soignée de M. Archambault, comme aussi, à la suite, son étude sur l'utilisation du *Dialogue* dans l'ancienne littérature chrétienne, sur son intégrité, sur sa composition. Cette Introduction marque un notable enrichissement de l'histoire littéraire de Justin.

Page 215, sur *Dialog.* XLVIII, 4, M. Archambault nous confirme la leçon véritable du manuscrit : « Il en est de *votre* race, qui reconnaissent qu'Il est le Christ tout en déclarant qu'Il fut homme entre les hommes : je ne suis pas de leur avis, et un très grand nombre qui pense comme moi ne consentirait pas à le dire, car ce n'est pas à des enseignements humains que le Christ lui-même nous a ordonné d'obéir, mais à ceux que les bienheureux prophètes ont annoncés, et qu'Il nous a appris. » Otto, au lieu de ὑμετέρου, avait cru lire dans le manuscrit, ἡμέτερον, Harnack lut ὑμέτερον, Il s'agit là des chrétiens qui sont de la même race que Tryphon, donc des chrétiens de sang juif, Justin n'étant pas de sang juif. Je n'aime pas beaucoup la traduction *un très grand nombre* (οὐδ' ἂν πλεῖστοι ταὐτά μοι δοξάσαντες) : Justin ne peut pas dire que la plupart de ceux qui pensent la même chose que lui ne sont pas adoptianistes, cela n'est pas cohérent : je croirais plutôt que Justin désigne par πλεῖστοι (qui s'oppose aux « quelques uns de votre race ») le plus grand nombre des chrétiens de race juive.

Page 38, sur *Dialog* VII. 3 (εὔχου δέ σοι πρὸ πάντων φωτὸς ἀνοιχθῆναι πύλας), l'expression « portes de la lumière » est très remarquable (1). Aristide appelle la doctrine chrétienne « la porte de la lumière ». Justin dit : *les portes*. Je me demande s'il n'y a pas là un écho de l'expression *des portes de l'enfer*.

Page 196, sur *Dialog*, XLIV, 4, Justin exprime que, une fois reçu le bain du baptême pour la rémission des péchés, le chrétien doit vivre désormais ἀναμαρτήτως, sans péché. Est-il vrai qu'il n'y avait pas au temps de Justin de « pénitence avec réconciliation ecclésiastique officielle » ? En toute hypothèse, M. Archambault a eu raison de rappeler sur ce point important le cas signalé par Justin lui-même (XLVII, 4) du chrétien né juif, qui, ayant d'abord professé que Jésus est le Christ, en vient ensuite à nier qu'il soit le Christ. De pareils chrétiens Justin écrit : « S'ils ne se repentent pas avant de mourir, je déclare qu'ils ne seront pas sauvés. » Il y a donc lieu pour le chrétien à repentance avant de mourir, repentance sans laquelle il ne serait pas sauvé. Il convient donc d'entendre le ἀναμαρτήτως sans rigueur.

Que M. Archambault me permette d'appeler son attention sur quel

(1) Même page, même note, corriger « Cyrille d'Alexandrie » en « Cyrille de Jérusalem ».

Digitized by Google

ques compléments que nous aimerions le voir nous donner dans son second volume. — Premièrement, pourquoi Justin a-t-il adopté la forme du dialogue ? Quels modèles suivait-il en cela ? Pourquoi M. Archambault ne nous dit il rien (sauf un rappel insuffisant, p. XCVI) de la *Dispute de Jason et de Papiscus* d'Ariston de Pella ? — Secondement, quelle conception avait-on, dans l'apologétique des deux premiers siècles, de la dispute avec les Juifs ? Quels autres spécimens en avons-nous ? Quelle tradition s'en est conservée ? M. Harnack a jadis abordé ces questions à propos d'Ariston de Pella, et je m'étonne que M. Archambault ne les ait pas abordées à son tour. Troisièmement M. Archambault ne s'est pas enquis des sources possibles du *dialogue avec Tryphon*. Dans une note intéressante, p. 85, sur *Dialog.* XIX, 3-4, il touche un mot de ce qu'il appelle justement un « lieu commun de l'ancienne apologétique ». Il s'agit là de la non-circoncision des patriarches antérieurs à Abraham : si ces patriarches ont été des justes sans être des circoncis, c'est donc que la circoncision est une ordonnance relative et provisoire. Cet argument, le même exactement, se retrouve chez Irénée, chez Tertullien, chez Cyprien, chez Lactance, dans nos *Tractatus Origenis*, ailleurs encore : a-t-il été une création de Justin ? Ce que je dis de cette considération sur la circoncision, je le dirais de la considération sur le sabbat (*Dialog.* XIX, 5), qui a une tradition semblable, sans avoir l'apparence d'être une création de Justin. Plus loin (p. 179), M. Archambault signale un autre lieu commun du même genre, c'est celui qui consiste à faire de l'agneau pascal le « type » du Christ immolé (*Dialog.* XL, 1-3). Ce « type » a une histoire littéraire que M. Archambault n'a pas cru nécessaire de noter, mais ce « type » non plus n'est pas une création de Justin. Si je signale ces points, et je pourrais les multiplier, c'est que je crois que l'histoire critique de ces lieux communs et de cette typologie, qui n'a pas été faite, mériterait hautement d'être entreprise (un peu à la façon dont Resch a étudié les textes parallèles aux Évangiles), et que cette étude serait très profitable à la connaissance de la plus ancienne pensée chrétienne.

PIERRE BATIFFOL.

ÉM. DE STOOP. *Essai sur la diffusion du Manichéisme dans l'empire romain.* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fasc. 38.) Gand, E. Van-Goethem, 1909. In-8, 150 p.

Les découvertes de Tourfan ont ramené l'attention sur le Manichéisme. Aussi faut-il louer M. De Stoop de nous avoir retracé brièvement son histoire : il dit les causes de son expansion (ch. I), ses rapports avec la doctrine chrétienne (chap. II), avec l'empire et la société romaines (chap. III), sa diffusion en Orient (chap. IV) et en Occident

Digitized by Google

(chap. V). A ce propos, il étudie le mémoire que j'écrivais il y a une dizaine d'années : j'ai exagéré, pense-t-il, l'influence de la religion proscrite dans les provinces occidentales. — Le travail de M. De Stoop se lit avec intérêt ; le récit est clair, simple, en général exact. J'aurais préféré, je l'avoue, — et cette question de méthode a pour moi grande importance, — que le chapitre premier terminât le travail au lieu de l'ouvrir : *est-il juste d'analyser les causes d'un phénomène dont on n'a pas, d'abord, décrit les caractères ?* A suivre l'autre méthode, ne risque-t-on pas de compromettre l'étude des causes que l'on entreprend; ne risque-t-on pas d'avoir moins clairement saisi le phénomène dans sa complexité *avant* de l'avoir méthodiquement décrit qu'*après* avoir mené à bien cette enquête ? — La discussion de mes idées par M. de Stoop m'a vivement intéressé. Il m'eût intéressé davantage si son travail de recherche eût été plus poussé : il est incroyable, mais pourtant exact, qu'il ne dit mot de Künstle ; *il ignore le libellus de Pastor, il ignore les sermons de Césaire, il ignore la formule pseudo-augustinienne d'abjuration*, et combien d'autres textes encore ! Les thèses que je soutenais il y a dix ans sont beaucoup mieux fondées que je ne pensais : j'ai trouvé depuis nombre de textes qui les soutiennent ; et sans doute en découvrira-t-on d'autres encore. Il y a avantage à parler la langue des textes que l'on étudie : du ve au xe siècle, les Chrétiens d'Occident ont cru que des *Manichaei* se cachaient parmi eux ; après le Manichéisme primitif, purement païen, une religion est apparue où les influences chrétiennes et les influences babyloniennes, etc. se sont combinées, et que j'appelle le Néo-Manichéisme le dualisme oriental persistait, mais il s'enveloppait d'un vêtemen biblique (1). Et, parce que les *Néo-Manichéens*, pour pouvoir tirer parti de la Bible, recouraient nécessairement aux apocryphes, l'histoire du Néo-Manichéisme a nécessairement réagi sur l'histoire littéraire des apocryphes latins. — Ce qui n'empêche pas que d'autres facteurs ont contribué à susciter ceux-ci. Et je serais enchanté qu'on les mît en lumière.

ALBERT DUFOURCQ.

CHARLES JOSEPH HEFELE. *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*. Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par Dom H. LECLERCQ, bénédictin de l'abbaye de Farnborough. T. III, 1re partie. Paris, Letouzey et Ané, 1909. In-8 de VII-600 p. F. 7,50.

Dom Leclercq poursuit avec activité la nouvelle traduction du savant ouvrage de Mgr Hefele. La première partie du tome III nous

(1) D'où les controverses touchant la Bible entre Catholiques et Manichéens ; les itions, les commentaires, etc.

Digitized by Google

mène jusqu'en 725 : elle contient de nombreuses questions intéressantes, spécialement la discussion sur les Trois-Chapitres, l'affaire de Vigile et le cinquième concile œcuménique, le monothélisme et le sixième concile œcuménique ; une attention particulière est réservée à la question d'Honorius autrefois si passionnément débattue et nous entrevoyons la figure de saint Boniface, ainsi que son œuvre de conversion et de civilisation. Ce volume ne s'offre pas à nous avec le même apparat de vaste érudition que les précédents : les notes étendues sont moins nombreuses. Le savant traducteur en donne lui-même la raison : « La matière traitée ne comporte plus que raremen les long exposés dogmatiques, mais seulement des considérations d'ordre disciplinaire, à l'occasion desquelles on ne pouvait entrer dans des développements, qui eussent empiété sur l'histoire des institutions. » Restreinte au strict nécessaire pour les autres questions, elle reste cependant très fournie pour la bibliographie sur la discussion des Trois-Chapitres et l'affaire d'Honorius, dans l'exposé du monothélisme, quand s'imposent des discussions critiques sur les canons conciliaires ou que le sujet se rapporte à l'Église d'Afrique. A maintes reprises, Dom Leclercq fait appel aux spécialistes et suivant un choix d'ailleurs très heureux, il reproduit en notes de longs extraits de leurs travaux sur les questions traitées.

Dom Leclercq a laissé dans ce volume un peu moins de son empreinte personnelle que dans les précédents. Nous en profitons pour nous arrêter sur l'œuvre même d'Hefele. Nous l'avons déjà fait remarquer, l'*Histoire des Conciles* a le singulier privilège de resiser jeune, alors que les publications historiques d'il y a vingt-cinq ans sont marquées des rides de la vieillesse, si elles ne sont pas ensevelies dans la tombe de l'oubli. Doué d'une rare droiture d'esprit, Hefele avait à sa disposition un grand sens critique et un jugement sûr, à tel point que les conclusions, qu'il a posées, ont, en grand nombre, résité aux assauts des modernes. On connaît la manière, dont il procède. Il ne se contente pas d'une histoire plus ou moins documentée des conciles ; il les place dans le cadre qui leur appartient, et comme les conciles sont la grande source et les plus fécondes manifestations de la vitalité de l'Église, son ouvrage est devenu une véritable histoire ecclésiastique. Toujours il pose la question d'authenticité des documents qu'il rapporte ; parfois il la discute ; il cite soit en résumé, soit *in-extenso* les actes ou lettres qui forment la base de son exposé ; quand c'est requis, il en fait passer le texte au crible de la critique ; il relate les controverses, au milieu desquelles il se fixe avec une calme sécurité et une admirable largeur de vue. Si, nous reportant au temps où ce livre fut composé, nous relisons, par exemple, la question d'Honorius, nous ne ménagerons pas notre admiration à l'auteur, qui a su, au milieu de tant d'écrits tendancieux, asseoir une conclusion, admise depuis lors intégralement par les historiens.

On a souvent reproché à Hefele de n'avoir pu se dégager, dans la forme,

Digitized by Google

de la lourdeur, caractéristique de certaines publications allemandes; que la lecture est en conséquence assez difficile. Nous ne nous inscrirons pas en faux contre ce reproche et la traduction, que nous annonçons, a nécessairement conservé quelque chose de cette lourdeur. Mais, hâtons-nous de le dire, les subdivisions multiples en paragraphes et en titres, ainsi que la table alphabétique des matières corrigent beaucoup ce désavantage et permettent l'utilisation rapide de ces renseignements abondants.

Cet ouvrage n'a donc rien de démodé et il peut contribuer beaucoup à la culture critique de ses lecteurs ; le désir général des spécialistes de voir paraître au plus tôt les tomes suivants en est d'ailleurs la preuve la plus éloquente.

P. Demeuldre

Louis Saltet. *Les Réordinations. Étude sur le sacrement de l'Ordre.* (Études d'histoires des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) Paris, J. Gabalda et Cie, 1907, In-8, 419 p. F. 6.

Qu'advient-il en particulier de la transmission du pouvoir de l'ordre, si le ministre, dont Dieu se sert pour communiquer aux hommes ces réalités surnaturelles, se met par rapport à Dieu et à son Église dans un état de désobéissance ou d'hostilité ? Les diverses réponses, qui au cours des siècles furent faites à cette grave difficulté constituent l'objet du présent travail de M. Saltet. Son livre étudie l'histoire des ordinations qui ont été considérées comme nulles pour tout autre motif que par défaut de la forme ou de l'intention prescrites et qui ont été réitérées (p. 8). Nous allons résumer brièvement les principales solutions.

Dans une première partie (pp. 8-83), le savant professeur de Toulouse examine les situations qui furent faites aux diverses solutions des théologies grecque et romaine sur la validité des sacrements jusqu'à l'époque de saint Grégoire Ier. Avant le IIIe siècle la question des réordinations ne s'est pas posée, écartée qu'elle était par une objection préalable ; on considère les schismatiques et les hérétiques revenant, indignes du ministère de l'autel.

De fait, à Rome, les papes Callix teet saint Étienne laissaient aux hérétiques une certaine participation aux sacrements. Baptisés et confirmés dans l'hérésie, ils ne doivent recevoir, pour entrer dans la communion des fidèles, que l'imposition des mains, c'est-à-dire le sacrement de la Confirmation. Dans la suite cette doctrine de la validité des sacrements administrés en dehors de l'Église s'affirma chez les Occidentaux, et s'étendit de même au sacrement de l'Ordre. Enfin saint Augustin vint lui prêter son appui décisif ; il formula à peu près définitivement les conditions de validité du Baptême et de l'Ordre, et réduisit

Digitized by Google

en même temps cette imposition des mains à une simple cérémonie de réconciliation.

Néanmoins il devait s'écouler encore bien du temps avant que même en Occident, on appliquât sans hésitation les principes, qui venaient d'être posés. Saint Grégoire encore eut de la peine à maintenir à Rome et en Lombardie la doctrine de la non-réitération. De plus, nombre de déclarations de cette époque, entre autres celles d'Innocent Ier et de Pélage Ier et la légende d'Anastase II, seront exploitées par le moyen âge contre la thèse augustinienne.

En Orient, pour saint Cyprien et saint Firmillien légitimité et validité sont deux idées inséparables. Il est vrai que, au concile de Nicée, l'Église grecque reconnut le principe des Occidentaux, et que le concile d'Alexandrie (362) accepta même les ordinations des Ariens. Malheureusement on ne s'est pas tenu à ces déclarations. Au même concile de Nicée les Paulianistes devaient être réordonnés parce que leur foi en la Sainte-Trinité n'était pas orthodoxe, c'est aussi la doctrine des *Canons des Apôtres*, et aux Méléciens on prescrit un rite de réconciliation, que l'on voit au cours de l'histoire aboutir souvent à une véritable réordination. Au IVe siècle encore les ordinations des Quartodécimans furent considérées comme nulles. Entretemps les Ariens s'étaient constitués en groupes séparés et réitéraient eux-mêmes les sacrements des catholiques. Ainsi l'Église de Constantinople fut amenée au Ve siècle à rejeter de fait les ordinations de tous les hérétiques (p. 41). Aux Monophysites pourtant, dont les principaux chefs avaient défendu la vraie doctrine en cette matière, Jean le Scholastique ne sut plus appliquer cette pratique à la fin du VIe siècle et au concile de Constantinople in Trullo (692) les réordinations ne furent plus admises.

Dans la seconde partie (pp. 85-171), l'auteur passe à la période des conflits ecclésiastiques et politiques. L'Église anglosaxonne voit vers 670 ses ordinations déclarées invalides comme l'avaient été celles des Quartodécimans chez les Grecs ; le concile romain (769) considère comme nuls tous les actes du pape Constant, excepté le Baptême, parce qu'il avait usurpé le trône pontifical et avait été promu aux divers ordres sans garder les intervalles prescrits ; enfin en France les ordinations faites par les chorévêques sans l'autorisation de l'évêque furent invalidées par le concile de Meaux (845). Hincmar de Reims, au contraire, n'admet aucune partie de la liturgie, qui puisse être réitérée, mais pour lui il appartient à l'Église de déposer « in perpetuum » les clercs ordonnés illicitement ou de les réintégrer. Chez les Grecs aussi les diverses décisions que prirent successivement plusieurs papes et le neuvième concile œcuménique par rapport aux ordinations de Photius vinrent un moment obscurcir dans bien des esprits la nature et les conditions du pouvoir de l'Ordre. Notons surtout que jusqu'au XIe siècle l'avis de Serge III (844-847), partagé par Rathier de Vérone et Jean XII, d'après lesquels une condamnation de l'Église ou une grave irrégularité de promotion privait tout clerc ou évêque de son

Digitized by Google

pouvoir d'ordre, trouvera de plus en plus de crédit par suite de l'abandon où se trouvaient les études théologiques. Cette pratique était bien officielle, mais elle n'avait pas l'assentiment général. Aussi, lorsqu'on rétablira la pure doctrine, on n'imaginera pas de meilleures expressions que celles créées au début du xe siècle par Vulgarius et Auxilius.

Pendant la réforme de l'Église les discussions devinrent particulièrement vives ; elles se trouvent exposées dans la troisième partie de cette étude (pp. 173-287). Au terme du mouvement contre les simoniaques, on proclama la nullité de leurs ordinations ; la lettre de Gui d'Arezzo entre 1023 et 1033, dont on ne saurait exagérer l'influence, soutint définitivement que les simoniaques ne peuvent validement conférer les sacrements puisqu'ils sont hérétiques et hors de l'Église. Le pape Léon IX, à l'exemple de plusieurs évêques, réitéra les ordinations simoniaques malgré l'opposition d'une partie de son entourage. En réalité, il se forma bientôt deux camps adverses au sein même de la curie romaine. P. Damien et avec lui Atto, Anselme de Lucques et plus tard Bernold de Constance soutinrent la validité : leur théorie eut même un moment gain de cause. Mais Humbert, avec plusieurs autres, défendit la nullité de ces ordinations et fut suivi au concile de Girone (1078) et de Quedlinburg (1085). Urbain II, tout en admettant que les sacrements administrés en dehors de l'Église sont valides, prétendit qu'ils sont incomplets : ils donnent non pas la « virtus sacramenti » mais seulement la « forma sacramenti », qui empêchera la réitération de l'onction. En pratique le concile de Plaisance (1095), se basant en cela sur les mesures prises par Urbain II, n'admettait à l'exercice de leurs ordres qu'une certaine catégorie de clercs dont la culpabilité était moindre et refusait en tout cas les simoniaques. La réintégration se faisait par l'imposition des mains, imitant ainsi l'usage de l'antiquité chrétienne pour la validation du Baptême. Au commencement du xiie siècle ces décisions furent encore appliquées; cependant la manière de voir de P. Damien eut également ses défenseurs.

Le *Décret de Gratien*, composé en vue de concilier les diverses autorités, contient déjà dans un assemblage incohérent des deux théories opposées, qui allaient diviser les esprits dans l'école de Bologne. M. Saltet les expose dans la quatrième partie (pp. 289-360). Le principe admis par Roland (plus tard Alexandre III), Rufin de Bologne, Jean de Faenza, qui va dominer la théologie de cette école jusqu'à la fin du xiie siècle et sera repris plus tard par M. Morin, consistait à exiger pour la collation valide du sacrement de l'Ordre la « licentia prosequendi ordinis ». Le pouvoir d'ordre d'un ministre peut être rendu inactif par une décision ecclésiastique ou, comme le dit Rufin, par le seul fait que ce ministre est consacré en dehors de l'Église (p. 314). Mais l'inconséquence de ne pas appliquer cette théorie aux évêques ordonnés dans l'Église catholique, se retourna contre eux dans une objection décisive. Gandulphe s'en empara : d'après lui le pouvoir

Digitized by Google

d'Ordre ne saurait être lié, l'efficacité objective des sacrements ne requiert pas même l'intention du ministre ni du sujet. Rome, au dire du cardinal Laborans (1182), n'avait pas de décision ferme à cette époque ; d'ailleurs les habitudes de l'école étaient trop enracinées et l'exagération de Gandulphe trop ouverte pour permettre le succès immédiat des vrais principes.

L'opinion de Gandulphe ne triompha que par la *Summa Decreti* de son disciple, Huggucio de Pise et c'est Raymond de Pennafort qui porta le dernier coup à la théorie bolonaise au commencement du XIIIe siècle. Comme reste de la doctrine « de licentia », on réservait au pape la faculté de lier d'une manière complète, mais seulement par une intervention spéciale, jusqu'au pouvoir que détient tout homme de baptiser. A Paris, quelques docteurs avaient été partisans de l'école de Bologne, d'autres prétendirent que la dégradation enlève le sacrement. Mais avec Alexandre de Halès, l'accord est fait sur tous les points essentiels et tous les grands scolastiques y sont restés fidèles. Le dégradé comme l'hérétique a le pouvoir de consacrer mais non le droit d'exercer le pouvoir, car comme on ne le peut pas priver du caractère sacramentel, ainsi on ne le peut du pouvoir de consacrer.

L'auteur nous donne ensuite les diverses opinions des historiens et met en regard ses propres conclusions sous forme de résumé. Il termine par quelques considérations sur le traité d'Hincmar *De Concordantia Canonum* et des notes sur le sacrement de la Confirmation.

Quant aux longues variations, que nous venons d'esquisser, M. Saltet croit avec Hergenröther que l'infaillibilité pontificale n'y est absolument pas engagée. Mais comme d'autre part la théologie n'a pas toujours été très explicite sur les conditions de validité des sacrements, on en est venu souvent à exagérer en cette matière la subordination du ministre à l'Église, poussé qu'on était par la nécessité pratique de resserrer les liens de son unité (p. 7). De là ces évolutions successives, ces progrès et ces reculs dans la tradition. De là aussi chez les Grecs des premiers siècles une plus grande opposition à la validité, puisque chez eux la hiérarchie ecclésiastique était moins bien organisée et les hérésies plus nombreuses (p. 35).

Remarquons en terminant que M. Saltet a négligé à tort la doctrine du caractère sacramentel. Certes le plan dont il s'est inspiré, à savoir de se limiter aux réordinations faites parce que la première ordination était considérée comme nulle, explique aisément ce point de vue. Si l'on doit admettre que la plupart des textes cités supposent qu'une ordination valide ne peut être réitérée, on aurait pourtant tort de méconnaître que la doctrine du caractère sacramentel a joué un rôle prépondérant dans les controverses du XIe et du XIIe siècle ; nous avons constaté plus haut que cette doctrine est à la base de la théologie définitive. L'étude de M. Saltet, à être moins exclusive, aurait gagné en clarté, surtout dans la première partie. Notons aussi que les nombreuses citations de textes latins et le raisonnement serré rendent souvent la suite logique des idées difficile à saisir.

Digitized by Google

Il reste que ce travail sera toujours consulté avec profit. On y trouvera la plupart des textes discutés des premiers siècles, placés dans leur milieu historique et d'autant plus sainement interprétés, et un exposé détaillé et souvent très neuf des luttes théologiques du moyen âge.

V. MANNAERT.

L. ZOEPF. *Das Heiligenleben im X. Jahrhundert.* (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, éd. W. GOETZ. Fasc. 1.) Leipzig et Berlin, B. G. Teubner, 1909 In-8, VI-250 p. M. 8.

Voici un excellent travail, qui rendra de grands services aux hagiographes et aux historiens de la civilisation médiévale. M. Zoepf a étudié dans leur ensemble les vies de saints qui furent rédigées en Allemagne au Xe siècle et s'est servi d'une méthode qui mérite, à cause de sa nouveauté, beaucoup d'attention.

Le but principal de l'auteur est de montrer que, dans l'hagiographie relevant des territoires allemands au Xe siècle, on ne rencontre pas cette vie, cette pensée, cette conception, ces expressions « typiques », stéréotypées, dépourvues de sens et lamentablement monotones, que quelques historiens se sont plu à représenter comme la caractéristique du « siècle de fer ». Cette littérature offre au contraire des témoignages de vie bien particulière, personnelle. Le saint y apparaît non comme une figure hiératique, rappelant les poses figées des mosaïques byzantines, mais comme un homme vivant, pensant et agissant d'une manière individuelle ; d'autre part, les hagiographes eux-mêmes ont su, tout en se conformant aux habitudes du genre, trouver des expressions personnelles pour rendre la figure de leur héros. C'est ce que M. Zoepf a réussi à montrer dans son travail. Mais en même temps il nous a livré un modèle d'étude systématique d'ensemble sur l'hagiographie d'une époque et d'un pays déterminés. C'est pourquoi nous croyons faire œuvre utile d'analyser ici son livre et d'en signaler la très recommandable méthode.

Nous pouvons distinguer deux grandes parties dans l'étude de M. Zoepf : la première, qui traite de la biographie de saint comme genre littéraire, de la production comme telle ; la seconde, qui examine la *vie* comme expression des idées et des sentiments de l'époque et comme source historique.

L'auteur nous montre d'abord, par une esquisse sommaire des conditions politiques, sociales et religieuses à l'aurore du Xe siècle, que la *vie* de saint répond alors aux besoins et aux aspirations de l'époque. Les calamités nombreuses qui frappent le pays, la décadence de la discipline religieuse et des institutions monastiques, la situation politique confiée aux frêles mains de Louis l'Enfant, ont mis le saint en

Digitized by Google

honneur. Il est resté le seul puissant, le seul protecteur auquel clercs et laïcs peuvent recourir en ces temps d'angoisse. Comme la vie politique se réfugia dans les diverses peuplades allemandes, la vie religieuse se synthétisa presque entièrement dans les monastères. C'est dans ceux-ci que les quelques restes de vie intellectuelle, qui subsistèrent après les désastres politiques et les invasions du IXe siècle, se retrouvent. Cette occupation intellectuelle est cependant avant tout littéraire, et, plus particulièrement encore, se restreint au domaine de l'hagiographie. La réaction du pouvoir ecclésiastique contre les études classiques ne fit que favoriser l'éclosion de nombreuses vies de saints.

L'auteur, après ces considérations sur les rapports entre les circonstances de l'époque et l'efflorescence de la littérature hagiographique, classe ensuite les *vies* de saints en quatre catégories, d'après *le but* que les hagiographes poursuivent respectivement.

Si tous les hagiographes ont en vue l'édification du lecteur, il y en a qui ajoutent à cette tendance commune un but bien particulier. C'est d'abord la *préoccupation littéraire*. On corrige au point de vue de la forme les anciennes biographies, on remplace les expressions barbares par d'autres plus élégantes, on bannit les fautes de syntaxe et de grammaire. Il est intéressant de constater que, à la même époque, ces tendances se font jour aussi dans l'hagiographie orientale : il suffit de citer Siméon Métaphraste. Toutefois les remanieurs ne se contentent pas toujours de simples exercices littéraires : ils ajoutent parfois des faits aux anciennes biographies, ajoutes dont quelques-unes montrent le plaisir particulier que l'on prend alors à la spéculation théologique et morale. Le remaniement littéraire accuse souvent l'influence de lectures classiques : citations et discours sont à ce sujet instructifs. On aime à étaler dans les œuvres hagiographiques des preuves de son érudition et de l'étendue de ses lectures. « Sans doute, » ajoute avec raison M. Zoepf, « l'hagiographie des siècles antérieurs connaît aussi ces remaniements purement littéraires, mais le Xe siècle produisit une telle abondance d'exercices stylistiques que les hagiographes postérieurs n'eurent plus de peine à composer des *vitae* très longues avec peu de matériaux ou à imaginer d'une pièce une vie de saint » (p. 12). L'hagiographe se propose aussi quelquefois un *but matériel*. Il s'agit de démontrer l'antiquité d'un monastère ou d'un siège épiscopal, de mettre les possessions de l'abbaye en rapport avec le saint fondateur et de leur donner ainsi un fondement de droit qui, vu l'absence de valeur juridique des documents privés, ne leur manque que trop souvent. De là, la tendance à supposer l'existence de vieux manuscrits, de vieilles biographies, disparues ou détruites par les Normands ou les Hongrois. De là aussi l'insistance à faire remonter aux rois et aux empereurs la donation des biens du monastère ; Dagobert, le roi sur lequel on rapporte tout le bien fait par les Mérovingiens, joue ici un grand rôle. L'auteur signale ensuite l'objectif *théologique* et *politique* de certaines vies de saints. On tend à représenter les désirs du présent

Digitized by Google

comme accomplis dans le futur, on veut représenter au clergé l'idéal qu'il doit réaliser, on veut combattre l'amour de nouveautés ou les réformes, on condamne sévèrement rois et princes. De là aux préoccupations politiques, il n'y a qu'un pas : la *Vita* devient l'expression et défend les idées d'un parti. Enfin, lorsqu'il s'agit de biographies contemporaines, l'hagiographe entend parfois élever un monument d'amitié ou de reconnaissance.

Avant de continuer l'étude de l'hagiographie au xe siècle, l'auteur divise ses matériaux en trois classes : 1) la *biographie*, 2) la *vita*, 3) la *légende*. Les critères qui justifient pour lui cette division sont : la contemporanéité de l'auteur et du saint, l'intelligence que possède l'hagiographe de l'époque et de la personnalité du saint, la position de l'auteur vis-à-vis du schéma ou des formes stéréotypées du genre hagiographique et vis-à-vis du merveilleux.

C'est ainsi que l'auteur entend par *biographie (Heiligen-Biographie)*, » la description de la vie d'un saint d'après les dates et les faits dans son développement externe et interne » ; le merveilleux n'y apparaît point pendant la vie du saint, pas plus que l'intervention directe de puissances surnaturelles. Il faut de plus que le biographe ait eu des relations personnelles avec le saint. Par *Vita (Heiligen-Vita)* on peut entendre deux choses : 1) description de la vie d'un saint (comme plus haut) ; apparition du merveilleux pendant la vie ; parfois intervention directe des puissances surnaturelles ; l'auteur est contemporain du saint ; 2) description de la vie d'un saint, où l'hagiographe se permet le recours aux matériaux, provenant de pure fantaisie ou de la croyance au merveilleux ; l'hagiographe n'est pas contemporain du saint. Par *légende (Heiligen-Legende)*, M. Zoepf entend la description de la vie d'un saint où l'auteur ne tient pas compte de la réalité historique ou de la représentation individuelle : le plus souvent, il y a exubérance de merveilleux.

On ne peut s'empêcher de trouver ces divisions assez arbitraires et de nature à engendrer des confusions.

L'auteur a indiqué plus haut le but des hagiographes : il s'occupe maintenant de leur méthode de travail *(Arbeitsweise)*.

En étudiant de près la *Vita* de saint Liboire et les légendes de Chrodegang de Metz et de Remacle de Stavelot, il établit que ces biographies contiennent plusieurs traits communs, qui ne s'expliquent que par l'existence d'un schéma universellement connu et appliqué.

M. Zoepf étudie ce schéma hagiographique, qui fournit des thèmes, c'est-à-dire des traits universellement applicables, pour le prologue, a naissance du saint, son enfance, sa jeunesse. Pour le reste de la carrière du héros, cette trame diffère selon que ce dernier est missionnaire, abbé ou évêque, et elle est spéciale aussi pour les vierges et les veuves.

L'auteur a bien montré que l'hagiographe dépend du schéma préexistant, qui est une caractéristique du genre hagiographique lui-même. Toutefois, il faut déterminer la mesure dans laquelle le rédacteur d'une

Digitized by Google

biographie y a eu recours et s'est laissé influencer par lui, d'après chaque cas particulier. Parfois, l'hagiographe n'emprunte le schéma que dans sa forme générale : parfois, il y voit l'unique moyen pour retracer la carrière d'un saint dont l'histoire est inconnue. Dans ce dernier cas, ce n'est pas tel saint en particulier, mais « le » saint qui nous apparaît. En rapport avec la question des thèmes hagiographiques, est celle des copies, du plagiat, et des lieux communs. Ici, l'on constate que, même dans les copies, les hagiographes s'éloignent parfois de leur modèle pour introduire une note bien individuelle et que souvent ils ne veulent point décrire le personnage ou les circonstances d'une manière personnelle, mais simplement composer un « miroir de vertus » comme dans la prédication. Ici encore, il faut les juger d'après chaque cas particulier.

M. Zoepf reprend ensuite les diverses subdivisions du schéma qu'il a indiqué plus haut et nous montre que, si nous rencontrons fréquemment l'emploi du stéréotypé comme tel, il ne manque pas moins de multiples exceptions où l'individuel se fait jour. Il parcourt ainsi les thèmes du prologue, de la naissance du saint, de la condition sociale des parents, de la jeunesse et de la mort du saint.

La conclusion de cet examen est à retenir. « L'hagiographe se sert d'un schéma, qui contient des thèmes hagiographiques ou données stéréotypées pour toutes les parties importantes de la vie d'un saint : très souvent ces éléments se retrouvent jusque dans le détail. Il y a cependant bien des exceptions, qui augmentent quantitativement et qualitativement d'après que l'auteur de la biographie est plus ou moins contemporain du saint.» Ainsi les *légendes* et les *vitae* non contemporaines ignorent à peu près toute déviation du plan et des détails stéréotypés : les vies contemporaines au contraire s'en éloignent et parfois les méprisent catégoriquement. De là deux conséquences : 1) Les traits stéréotypés, tant pour ceux qui « vivent » une vie de saint que pour ceux qui l'écrivent, ne sont pas la caractéristique du xe siècle ; 2) La question de savoir si l'hagiographe possède la capacité de reproduire une personnalité d'une manière individuelle ne peut se résoudre que par l'examen des travaux contemporains : *biographie* et *vita* (1).

Avant de procéder à cet examen, l'auteur déblaie le terrain en étudiant à part la *légende* ; il prend comme spécimen celle de sainte Ursule et celle de saint Magnus. Il interroge ensuite, pour savoir si l'hagiographe peut dépeindre d'une manière individuelle un saint personnage, la *vita* et la *biographie* du xe siècle. Il établit d'abord que certains hagiographes ont incontestablement cherché à rendre la personnalité du saint dans ce qu'elle a d'individuel et il le démontre par leurs propres assertions. Il le prouve ensuite en examinant de près la *vita* de saint Ulric d'Augsbourg et les *biographies* des saints Brunon de Cologne, Jean de Gorze et Adalbert de Prague.

(1) Dans le sens qu'y attache l'auteur et que nous avons exposé plus haut.

Digitized by Google

Voici sa conclusion : « Une double constatation nous est fournie par ces exemples. D'abord la représentation de saints contemporains ne part pas d'une type idéal, mais repose sur les caractéristiques personnelles de l'individu lui-même. Ensuite, s'il faut nier l'existence d'une idée stéréotypée inhérente à l'époque, on ne peut se refuser à reconnaître que la biographie contemporaine subit l'influence des courants mêmes de cette l'époque. » Et c'est ainsi que dans les paragraphes suivants l'auteur étudie ces courants et l'expression qu'on en trouve dans les vies de saints : l'idéal du Christ, modèle de la vie ; la faveur dont jouissent ermites et reclus ; le mouvement ascétique poussé jusqu'à l'extrême et conséquemment le prestige et la soif du martyre.

A cette place, l'auteur a eu l'excellente idée d'examiner ce qui appartient en propre à l'hagiographie du xe siècle, ce qu'elle a hérité et repris de l'époque antérieure et ce qu'elle a légué à l'époque suivante. D'après M. Zoepf, l'hagiographie du xe siècle a repris à l'époque antérieure la trame schématique et l'imitation de la Bible. Ce qui lui appartient en propre, c'est la manière dont elle a appliqué ces éléments héréditaires. Ce qui constitue l'individualité propre de l'hagiographie du xe siècle, c'est l'apparition de l'idée de l'ascétisme poussé à l'extrême et la considération dont on entoure le martyre.

L'auteur se demande ensuite si elle constitue un progrès en comparaison des siècles antérieurs et postérieurs. Il répond que, au point de vue de l'hagiographie considérée dans son développement général, celle du xe siècle constitue un progrès au point de vue de la forme littéraire et au point de vue de la perfection de l'élément *légendaire* ou du schéma, dont toutes les lignes sont alors définitivement fixées. Au point de vue de l'hagiographie comme telle, comme genre, celle du xe siècle marque le point culminant. En effet, l'hagiographe domine alors sa matière : une idée maitresse traverse l'œuvre et en constitue l'unité. Ensuite, l'écrivain ne place point la sainteté dans le miracle, mais dans la vie parfaite au point de vue éthique. Et, encore une fois, le fait que l'hagiographe mesure la sainteté d'un homme au genre de sa vie elle-même, prouve que nous n'avons point affaire à une représentation typique, stéréotypée du saint à cette époque.

Ici finit la première partie du travail : sous le titre de *Gesamt-Ergebnis*, l'auteur résume très clairement les principales conclusions.

Dans la seconde partie, M. Zoepf étudie non plus la *vie* de saint comme produit de genre, mais il examine ce que les biographies et les *vitae* apportent à l'histoire, et en particulier à l'histoire de la civilisation (*Kultur- und Geistesgeschichte*) au xe siècle.

Ici, nous serons moins long dans notre analyse. L'auteur envisage d'abord la vie de saint comme source historique : il étudie la position des hagiographiques vis-à-vis de la critique historique, signale leur respect pour la tradition, examine leur désir de vérité, traite de leur chronologie, des anachronismes que leurs œuvres présentent fréquemment et relève ce que les vies contiennent de précieux pour

Digitized by Google

l'histoire des coutumes, des idées et des mœurs. Il consacre un chapitre à étudier la conception de l'autre vie (visions, le ciel et l'enfer) que contiennent les *vies* de saints et un autre à examiner le merveilleux tel qu'il apparait dans les biographies. Ce dernier chapitre est particulièrement intéressant. L'auteur montre très bien que les hagiographes durent sacrifier beaucoup sur ce terrain aux exigences de la masse. Il présente aussi un essai de classification des divers *motifs* de merveilleux. Le chapitre VIII retrace, en majorité d'après les *vies* elles-mêmes, le culte des saints au xe siècle : esquisse qui, par sa restriction et à un territoire une époque à déterminés, offre une précision remarquable L'auteur indique aussi les raisons de l'extraordinaire efflorescence du culte des saints au xe siècle. Le chapitre suivant étudie le sentiment de la nature dans l'hagiographie. Enfin, un dernier chapitre traite de l'exposé et de l'élément anecdotique dans les *vies* de saints. Signalons ici que M. Zoepf reconnait dans plusieurs *vitae* une adaptation de légendes ou contes populaires et qu'il l'explique par l'influence des *joculatores*, des jongleurs. Il montre d'ailleurs que dans certains cas bien particuliers on peut constater un échange de matière entre hagiographes et *joculatores*

Le travail finit par une « tabelle » des *vies* de saints étudiées ou utilisées par M. Zoepf, qui contient le nom du saint, son état ou profession, éventuellement le nom et en tous cas la personnalité du biographe, l'époque de composition ; une dernière colonne indique les éditions des biographies. Une table alphabétique facilite les recherches de détail.

L'auteur a voulu réhabiliter l'hagiographie du xe siècle et il y a pleinement réussi. Le mérite de son travail consiste aussi dans la conception qui a présidé à la classification des matériaux. Sans doute, cette conception n'est pas si neuve que l'auteur semble bien le croire : il suffit de rappeler les *Légendes hagiographiques* du R. P. Delehaye, le travail de M. Bernoulli intitulé *Die Heiligen der Merowinger* (Tubingue. 1900) et nous nous permettons de renvoyer aussi à l'introduction de notre *Étude critique et littéraire sur les vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* (Louvain, 1907). Cependant M. Zoepf peut revendiquer le mérite d'avoir traduit cette conception dans un plan très logique et de l'avoir appliquée avec beaucoup de sagacité à une époque précise et à un pays particulier.

Les matériaux qui sont à la base de son étude sont bien choisis Si l'œuvre de M. Zoepf veut offrir des conclusions solides, toutes les biographies utilisées par lui doivent dater en réalité du xe siècle ou le dépasser de peu. Or, en parcourant la tabelle des vies de saints annexée au travail, on ne peut que relever deux biographies, qui sont d'une époque trop tardive pour pouvoir offrir des arguments à M. Zoepf. C'est d'abord la *Vita Berlendis*. Il est vrai que M. Zoepf la place vers l'an 1000, mais il est plus probable que c'est une biographie de la seconde moitié du xie siècle (cfr. notre *Etude critique* citée, p. 309 et suiv.).

Digitized by Google

L'auteur l'attribue encore à Hériger : c'est une opinion depuis longtemps réfutée (1). C'est ensuite la *Vita Livini*. Or, M. Zoepf emploie assez fréquemment ces deux biographies. De plus, M. Zoepf n'a quelquefois pas eu recours aux éditions les plus récentes ou les meilleures. Par exemple, pour la *Vita Willibrordi*, il avait à sa disposition l'édition de Jaffé ; pour la vieille *Vita Lamberti* l'édition de Demarteau était à consulter.

Il nous semble aussi que l'auteur a négligé un peu trop les auteurs modernes pour se cantonner quasi exclusivement dans l'étude des sources. C'est ce qui lui a fait donner une date trop ancienne à la *Vita Berlendis* et attribuer encore la vieille biographie de saint Lambert au fabuleux Godescalc, dont on a fait depuis longtemps bonne justice. Nous comprenons difficilement que M. Zoepf n'ait pas employé les *Heiligen der Merowinger* de M. Bernoulli, dont le plan présente plusieurs analogies remarquables avec celui qu'il a adopté.

L'ordonnance du travail de M. Zoepf n'est pas toujours exempte de reproches : l'indication des grandes divisions au cours du travail aurait été la bienvenue ; la suppression de sous-titres ne correspondant pas au programme de la table des matières n'aurait pas nui à la clarté. L'auteur rachète toutefois ces petits défauts par l'insertion, au cours de l'exposé, de plusieurs vues d'ensemble et de conclusions, qui sont rédigées avec une grande précision. Enfin, la seconde partie du travail aurait gagné à une étude et une division plus systématiques de la matière. M. Zoepf aurait pu tenir plus de compte de la distinction qu'il a établie entre *vitae* contemporaines et non-contemporaines, et étudier : 1) La valeur des vies de saints au point de vue de l'époque du *saint* (*a*) histoire générale, *b*) histoire spéciale ; 2) La valeur des vies de saints au point de vue de l'époque de *leur composition* (*a*) histoire générale, *b*) histoire spéciale (2).

Dans sa conclusion, l'auteur déclare qu'il s'attend à ce que plusieurs caractéristiques, données par lui comme appartenant au xe siècle, seront revendiquées comme bien commun des temps antérieurs et postérieurs. Nous sommes dès lors dispensé d'insister sur ce point.

Il n'en reste pas moins que M. Zoepf a excellement caractérisé l'hagiographie du xe siècle en Allemagne Il a le mérite d'avoir, le premier, traduit une conception excellente dans un plan qui peut être présenté en grande partie comme modèle ; et il a clairement montré que, si l'hagiographe travaille d'après un schéma, il ne faut cependant pas lui refuser une liberté d'allure, qui donne une indiscutable valeur à ses productions. M. Zoepf a aussi mis en lumière tout le parti que

(1) Nous devons toutefois signaler que *dans la tabelle*, qui finit le livre, l'auteur accompagne le nom d'Hériger d'un point d'interrogation. Par contre, celui-ci aurait pu être hardiment supprimé à côté du nom d'Hériger pour la vie de saint Hadelin.

(2) Pour les *biographies* au sens de M. Zoepf les deux questions se confondent naturellement, mais il n'en est pas de même pour les *vitae*.

Digitized by Google

l'on peut tirer de l'hagiographie au point de vue de l'histoire de la civilisation médiévale. Enfin, il n'est pas sans importance de relever ici que, si le P. Delehaye, dans ses *Légendes hagiographiques*, et M. Gunther, dans ses *Legendenstudien* (Cologne, 1906), ont appliqué la conception suivie par M. Zoepf aux légendes proprement dites, ce dernier l'a appliquée aux biographies où l'histoire n'est pas encore réduite à la portion congrue. La comparaison des résultats est des plus instructives pour l'étude de la littérature hagiographique en général. Il faut remercier M. Zoepf d'y avoir donné occasion par la publication de son remarquable travail.

L. VAN DER ESSEN.

J. HALKIN et C.-G. ROLAND. *Recueil des Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*. T. I. (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire.) Bruxelles, P. Imbreghs, 1909. In-4, LXXVI-648 p. F. 12.

De l'avis de tous, les chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy renferment — pour le haut moyen âge — la source diplomatique la plus importante pour l'histoire de la Belgique orientale. Au XVIIIe siècle, Martène et Durand, à notre époque, Gachard, en ont signalé l'importance. De fait, plusieurs savants, tels que Pardessus, Pertz, Löwenfeld, Böhmer et Mühlbacher, les ont étudiées ; mais, jusque maintenant, nous ne possédions aucun recueil complet des chartes de la célèbre abbaye bénédictine, et les historiens n'avaient, pour se guider, que les travaux imparfaits de Martène et Durand, Ritz et K. Pertz. La Commission royale d'histoire de Belgique a donc rendu un réel service à la science en chargeant deux érudits distingués de préparer une édition des chartes de Stavelot-Malmédy aussi complète que possible et conforme aux exigences de la critique moderne. Le premier volume de l'œuvre de MM. Halkin et Roland vient de paraitre et mérite une attention particulière.

I. L'introduction (pp. I-LXII) mise par les éditeurs en tête de leur ouvrage, quoique un peu confuse, est faite sérieusement : rapprochée des documents publiés dans le *Recueil*, elle nous permet d'assister aux origines et aux développements de l'abbaye jusqu'à la fin du XIIe siècle. La date précise de la fondation de Stavelot-Malmédy nous est inconnue, « et les sources narratives, loin de nous apporter une solution, ne font que rendre la question plus complexe. » (*Introd.*, p. XVIII). Il nous faut donc recourir aux documents diplomatiques. Or, cet examen nous permet de conclure que très probablement saint Remacle a fondé Stavelot et Malmédy avant sa consécration épiscopale, par conséquent avant 650 (*Introd.*, pp. XX-XXII). — Natif d'Aquitaine, disciple de

Digitized by Google

saint Sulpice II, archevêque de Bourges (624-644), saint Remacle fut moine de Luxeuil et reçut, en 632, de saint Éloi, la direction du monastère de Solignac. Ses vertus lui méritèrent le siège épiscopal de Tongres (*Introd.*, pp. XVII-XVIII), et il est à peu près certain qu'avant de recueillir la succession de saint Amand, Remacle fut évêque régionnaire. Tel est du moins le témoignage du *Vita Remacli*, témoignage qui n'est pas sans fondement (*Introd.*, p. XXII). Mais quant à déterminer l'intervalle précis qui s'écoula entre sa consécration épiscopale et sa nomination à l'évêché de Tongres, c'est un problème chronologique impossible à résoudre, faute de données positives (*Introd.*, pp. XXIII-XXIV). — Autre question : lequel des deux monastères de Stavelot et de Malmédy fut construit le premier ? Il est probable que, si leur fondation n'a pas été simultanée, elle a dû s'exécuter à un intervalle très rapproché (*Introd.*, pp. XXIV-XXV). — Difficile aussi de préciser quand saint Remacle abdiqua le siège de Tongres : la date approximative de 660 n'est pas dénuée de probabilité. En tout cas, le diplôme de 670 (n° 6) montre clairement que le fondateur de Stavelot n'était plus alors évêque de Tongres, puisqu'il y est fait mention de l'évêque Théodard, son successeur. — On ne sait l'année de la mort de saint Remacle : le même diplôme n° 6 prouve qu'il n'est pas mort avant le 3 septembre 671, et nous savons d'autre part qu'il ne vivait plus le 1er mai 677 ; car, à cette date, l'abbé de Stavelot-Malmédy est Goduin (n° 9 ; *Introd.*, pp. XXV-XXVI ; *Recueil*, p. 23).

Le roi Sigebert III (n° 2) avait doté les monastères naissants d'un territoire de douze milles de circuit, postérieurement réduit de moitié, par Childéric II, du côté d'Amel, de Chérain et de Lierneux (n° 6). Cette dotation première reçut bientôt des accroissements successifs (nos 3, 4, 7, 14, etc.), et l'abbaye de saint Remacle ne tarda pas à se former un vaste domaine, principalement dans le diocèse de Liége, et à étendre ses possessions jusque sur les rives du Rhin et de la Moselle (*Introd.*, p. II). Parmi les bienfaiteurs de Stavelot, on remarque, dans les premiers siècles surtout, les rois et les maires du palais (nos 1, 2, 4, 6-12, 16, 25, 26, 36-39, 41, 44, 47 ; 3, 14, 15, 17, 18). — Les contrats de précaire, employés au Xe siècle, contribuèrent beaucoup à l'agrandissement du domaine de l'abbaye (nos 13, 53-58, 63-65, 68, 69, 77, 80), dont on peut se faire une idée en jetant un coup d'œil sur la carte géographique que MM. Halkin et Roland ont jointe à leur publication : on y trouve les noms de près de 300 localités, où Stavelot-Malmédy possédait des droits avant l'an 1200, et la liste n'est pas complète ! De si grandes richesses excitèrent les convoitises. Le 13 avril 862 (n° 34), le roi Lothaire II déclare qu'il est contraint, vu l'exiguité de son royaume, de distribuer en bénéfices à ses fidèles une partie des biens du monastère de Stavelot. — Avec le comte Adélard commence la série des abbés laïcs (n° 33), et les moines, malgré la règle de saint Benoît, malgré leurs immunités, plusieurs fois reconnues (nos 11 et 16), ne peuvent plus élire leur abbé commun : mais l'abbaye est cédée en bénéfice à

Digitized by Google

quelque favori du souverain. Les résultats de cette situation anormale furent le relâchement dans la discipline et la scission entre les deux monastères (n° 73, p. 168). Enfin, en 938, saint Odilon († 954), religieux de Gorze, obtient le siège abbatial de Stavelot-Malmédy et entreprend la réforme. Ses efforts sont couronnés de succès : Otton Ier accorde la libre élection de l'abbé (n° 73) et décrète que les deux abbayes ne pourront plus être cédées en bénéfice (n° 81). Ces décisions furent confirmées par les empereurs Otton III (n° 87) ; Henri III (n° 102) ; Henri IV (nos 113, 126) ; Lothaire III (nos 115, 160, 163) ; Conrad III (nos 164, 170); Frédéric Ier (n° 238). — La protection papale ne fait pas défaut : la série des bulles authentiques commence avec le pape Grégoire V (n° 89), le 2 juin 996, et se développe surtout au XIIe siècle (nos 177-179, 182, 199, 236, 248, 255, 256, 260, 261, 263). — Sous les abbés laïcs (n° 73), se firent jour les premières manifestations d'une déplorable rivalité entre Stavelot et Malmédy, rivalité qui ne devait prendre fin qu'à la suppression de l'abbaye. Comme les religieux d'Hastière prétendaient s'émanciper de la tutelle de Waulsort, ainsi ceux de Malmédy voulaient l'autonomie sous la direction d'un abbé indépendant de Stavelot. Le *Recueil* renferme plusieurs documents sur cette querelle, dont nous retrouvons de nombreux échos dans les sources littéraires (voir surtout le n° 85). — Les invasions normandes du IXe siècle portèrent un coup funeste à l'abbaye de saint Remacle (*Introd.*, pp. V, VI, XLIV ; et p. 89 du *Recueil*). — Dès l'avènement de Louis l'Enfant au trône de Lotharingie (900), Stavelot eut ses avoués (n° 49), qui oublièrent trop souvent leur rôle de protecteurs (nos, 151, 163, 286 ; *Introd.*, pp. VI-IX). MM. Halkin et Roland donnent la liste des avoués, connus par les chartes (*Introd.*, pp. VI et suivv.). Après Godefroid le Bossu, duc de Basse-Lotharingie, l'avouerie de Saint-Remacle fut désormais attachée héréditairement au comté de Laroche (*Introd.*, p. VII). — De bonne heure aussi, le monastère fut pourvu d'une chancellerie. On y rédigea non seulement les documents émanés de l'abbaye, mais encore parfois ceux octroyés en sa faveur. Les chartes, qui émanent des abbés de 755 à 968, ne portent pas de souscription, sauf celle du n° 51. Le chancelier contresigne tantôt avec le titre de *scriptor*, tantôt avec celui de *notarius*, tantôt avec celui de *cancellarius* (Cfr nos 20 et 145, 28, 27, etc.). Pp. XIII-XIV de l'*Introduction* se trouve la liste des chanceliers de Stavelot, qui nous ont transmis leur nom dans les formules de souscription. — Il ne manque pas de listes, tant manuscrites qu'imprimées, des abbés de Stavelot-Malmédy ; mais de notables divergences existent entre elles. Les éditeurs du *Recueil*, reprenant les travaux de leurs devanciers, établissent, preuves à l'appui, une bonne chronologie des abbés de notre monastère jusqu'au XIIIe siècle. Nous avons pp. XXVIII-XL de l'*Introduction* les résultats de leurs recherches.

II. Malgré les vicissitudes traversées par l'abbaye de Stavelot, la collection des documents qui nous ont été légués est encore bien riche.

Digitized by Google

Il suffit en effet de parcourir le *Recueil* de MM. Halkin et Roland pour s'en convaincre. Nous avons là, dans ce premier volume, 289 documents publiés ou mentionnés, qui vont jusque 1140 Parmi ces documents, on remarque quarante originaux (1), dont les plus anciens sont les diplômes du 13 avril 862 (n° 34), du 8 juin 935 (n° 62), du 3 mars 975 (n° 84) et du 4 juin 980 (n° 85). Il ne reste donc plus qu'une pièce originale du IXe siècle et trois du Xe (*Introd.*, p. XLIV). Il y a aussi trente-six documents non publiés jusqu'à ce jour (2), avec dix pièces mentionnées, dont les originaux et les copies ont disparu (3), et huit documents, dont le texte manuscrit n'a pas été retrouvé, mais qui furent édités autrefois (4). Remarque confirmative de plusieurs observations : lorsque la minuscule caroline fut employée à Stavelot et qu'un latin plus correct fut en usage pour la rédaction des actes diplomatiques, on crut nécessaire de reproduire les chartes mérovingiennes dans la nouvelle écriture, et dans un latin plus intelligible (*Introd.*, p. XLIV) — Pour conserver leurs biens, pour mieux défendre sans doute leurs droits et leurs immunités, les moines de Stavelot se décidèrent à produire des bulles fausses ou altérées. Nous avons ainsi cinq bulles apocryphes, fabriquées à deux époques différentes. Les bulles de Grégoire V (n° 90) et de Léon IX (n° 111), qui ne sont que des bulles interpolées, remontent à la fin du XIe siècle (vers 1080), comme l'a démontré tout récemment Hans Schubert (*Introd.*, p. X). Les trois autres bulles apocryphes, de Vitalien, septembre 660 (n° 5), de Léon III, 28 février 803 (n° 24), et d'Innocent II, 3 mai 1140 (n° 171), ont été fabriquées de toutes pièces, peut-être au XIIIe siècle (*Introd.*, p. XII). MM. Halkin et Roland considèrent comme apocryphe l'acte du 30 août 1067, par lequel Frédéric, duc de Lotharingie, cède à l'abbaye de Stavelot l'alleu de Sprimont (n° 115). Les nos 35, 91, 105, 126 sont d'une authenticité douteuse. — Enfin, le *Recueil* contient également la correspondance de Wibald, la gloire de Stavelot ; mais les éditeurs, pour ne pas sortir du cadre qui leur était tracé, nous donnent de cette correspondance ce qui intéresse seulement l'abbaye. Ils s'écartent à peine une fois ou deux du texte de Jaffé (Cfr *Introd.* pp. LVI-LVII ; *Table méthodique*, pp. 558 et sv.).

III. Je ne décrirai point les nombreuses sources d'archives compulsées pour la confection du *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy* ; on trouvera tous les renseignements désirables sur ce sujet aux pp. XLIV-LVII de l'*Introd.* Il suffira de noter qu'à la Biblio-

(1) Nos 34, 62, 84, 85, 90, 102, 110, 111, 113, 114, 123, 124, 126, 147, 149, 154, 163, 164, 166, 170, 172, 173, 177-179, 182, 238, 248, 252, 254, 257, 258, 260, 261, 263-266, 272, 276.

(2) Nos 31, 35, 71, 116, 120, 121, 128, 141, 142, 146, 149, 150-152, 154, 176, 240, 252, 259, 262, 266-268, 270, 271, 273, 274, 276, 278, 279, 282, 283, 286, 287, 289.

(3) Nos 7, 13, 14, 33, 99, 100, 101, 158, 167, 285.

(4) Nos 103 (en partie), 184, 185, 186, 255, 256, 269, 281.

Digitized by Google

hèque vaticane se trouve le *Codex Malmundariensis*, coté lat. 8565. I est mentionné par Martène et Durand et renferme différents écrits hagiographiques, puis six diplômes (nos 1, 2, 6, 10, 12, 25). MM. Halkin et Roland n'ont eu malheureusement connaissance de ce manuscrit qu'après l'impression des diplômes susdits ; nous avons les variantes des nos 1, 2, 6, 25 dans l'*Introd.*, p. XLVII-XLVIII. — A la Bibliothèque de M. Ed. Crahay, professeur à l'Université de Liège, existe un autre manuscrit de Stavelot, inconnu des érudits. C'est un in-4 sur parchemin de cent et seize feuillets non paginés, du XIIe-XIIIe siècle. Il contient une copie du *Triumphus sancti Remacli* et les deux livres des *Miracula sancti Remacli*. Les éditeurs en ont tiré, pour leur *Recueil*, sept documents diplomatiques du XIIe siècle, non trouvés ailleurs ; ce sont les nos 240, 268, 270, 271, 274, 279, 289. — A l'abbaye d'Averbode, sur le premier et le dernier feuillet, demeurés en blanc, du *Cassiodorus, 1a Pars in Psalmos*, un in-folio en belle écriture carolingienne, différentes mains du XIIe-XIIIe siècle ont transcrit les nos 117, 282, 286, 287 et un cinquième document du XIIIe siècle. — MM. Halkin et Roland ont augmenté leur collection en puisant dans les archives de plusieurs établissements religieux avec lesquels les monastères de Stavelot et de Malmédy eurent des relations, tels que les abbayes de Remiremont, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Michel-en-Thiérache, d'Averbode, de Saint-Maur-des-Fossés, de Solignac, du Val-Saint-Lambert, de Bernardfagne, de la collégiale de Notre-Dame-aux-Degrés de Cologne (*Introd.*, p. XLIII).

IV. Quant aux procédés d'édition, MM. Halkin et Roland ont suivi en général, avec d'heureux changements, les règles tracées par la CRH. — Pour la numérotation des documents, on a substitué les chiffres arabes, plus commodes à lire, aux chiffres romains. — Des analyses soignées portent en tête le personnage ou l'établissement qui émet la charte. — Les documents faux ou apocryphes, les mentions ou analyses des documents perdus sont écrits en caractère moyen ; les passages d'une charte empruntés à une autre sont imprimés en petits caractères. A ce propos, on nous permettra une observation. Certes, les documents faux ne sont pas dénués de valeur ; mais, en réalité, ils ne comptent que pour l'époque qui les a vus naître. Or cette époque n'est pas toujours facile à déterminer. Dès lors, ne serait-il pas plus logique de reléguer les documents faux ou apocryphes à la fin du volume, dans un appendice spécial ? — Avant de donner le texte du document, un paragraphe spécial est parfois consacré à l'étude de l'acte, soit au point de vue de son authenticité, soit au sujet de sa date, de son objet, etc. — C'est dans ce paragraphe que les éditeurs du *Recueil de Stavelot* ont, avec beaucoup d'érudition, corrigé les fautes chronologiques des documents nos 74, 76, 79, 112, 128, et essayé, souvent avec succès, de dater près de cent pièces (1). — Sont aussi mentionnées les

(1) Voici quelques observations : pour la date du diplôme no 1, on peut suivre l'opinion de MM. Halkin et Roland, non à cause des raisons de Pardessus, invoquées page 2

Digitized by Google

analyses que l'on trouve dans les recueils spéciaux. Deux additions à faire sur ce point seront fournies par le t. XI (Première partie) de la *Table chronologique des Chartes et Diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique* par S. Bormans et J. Halkin. (Bruxelles, 1907.) Voir dans le *Recueil des Chartes de Stavelot* les nos 4, 129, et *Table chronologique*, t. XI, pp. 4, 91. — Reprenant les travaux de Ch. Grandgagnage et de Arsène Nouë, les éditeurs du *Recueil* ont soigné, d'une manière toute spéciale, l'identification des noms de lieux. M. Roland était, par ses travaux antérieurs (1), tout particulièrement préparé à cette difficile besogne, et ses recherches consciencieuses ont abouti à des résultats merveilleux (voir surtout les nos 6, 17, 21, 23, 34, 36, 150-154, etc.) ; aussi cette partie de l'œuvre, complétée par une excellente carte des localités mentionnées dans les chartes antérieures au XIIIe siècle, apportera-t-elle une contribution des plus appréciables à l'étude de la géographie historique des régions, où l'abbaye de Stavelot-Malmédy avait des possessions. — Pp. 537-544, se trouve un *Glossaire*, revu par un homme compétent, feu L. Vanderkindere, professeur à l'Université de Bruxelles. Ce glossaire indique les termes les moins usités ou ceux dont la signification peut s'éclaircir par les documents. Les mots qui manquent dans Ducange-Favre sont précédés d'un astérisque (*Introd.*, p. LXI ; *Recueil*, p. 537). — La *Table méthodique* (pp. 545-573) suit l'ordre diplomatique, c'est-à-dire que les documents sont groupés par catégories de même provenance et de même nature. En outre, l'ordre diplomatique a été combiné avec l'ordre chronologique et la *Table méthodique* est en même temps analytique. — Quant à la *Table onomastique*, elle est bien conçue ; mais elle aurait dû comprendre tout le travail : Introduction (où il y a maintes corrections) et annotations aussi bien que le texte des documents. Comparez par ex. : p. XI, note 2, et p. 16 ; p. XLV, note 2, et pp. 1, 10, 18, 29, 63 ; p. VII et n° 115 ; etc. Parfois cependant les éditeurs englobent les notes dans leur Table onomastique : voyez le mot *Caldina*. Encore une légère remarque : pourquoi MM. Halkin et Roland ne se sont-ils pas servi

Recueil, mais en s'appuyant sur ce qui est dit dans l'*Introd.*, p. XVII. Cfr *Ibid.*, XXIV. — Dans l'étude chronologique de certains documents, les éditeurs considèrent comme étant la date *certaine* de l'élévation de Remacle à l'épiscopat ; cependant, n'est là qu'une conjecture (cfr *Introd.*, pp. XXIII-XXIV). J'aimerais autant, par emple, la date 647, pour le diplôme n° 4, que celle de 652-653, que l'on propose. — l'époque de la mort de saint Remacle, le raisonnement donné p. XXVI de l'*Introd.* ne peut être que l'effet d'une distraction, cfr n° 7, p. 23. — Pour la date [vers 650] du n° 3, les raisons données p. 9 sont réellement de peu de valeur, cfr *Introd.*, p. XXVI, note 3. — Au n° 99, il aurait fallu citer E. SACKUR, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, t. II, p. 241, n. 2. Halle, 1894. — Ce n'est pas le document n° 127, mais le n° 125 (p. 257) qui fait de Thierry le successeur immédiat de Poppon, etc.

(1) Son œuvre magistrale est la *Toponymie Namuroise*, t. I, paru dans le t. XXIII des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

Digitized by Google

d'un système fixe d'abréviations, lorsqu'ils citent les grandes collections de textes et les ouvrages d'érudition dont l'usage est courant? C'est ainsi que le tome II de l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand est cité tout au long plus de 150 fois! Même remarque pour la *Patrologia latina* de Migne, les *Acta Sanctorum*, et les *Monumenta* de Pertz. — La table d'*Errata*, qui clôture le volume, n'embrasse pas, semble-t-il, l'œuvre tout entière; elle pourrait être assez bien augmentée. C'est ainsi qu'au cours d'un travail personnel, que nous venons d'entreprendre sur les *Premiers siècles de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, nous avons relevé plus de 30 corrections à faire rien que pour la *Table méthodique* (pp. 545-573).

Le compte rendu assez long, que nous avons consacré au travail si érudit de MM. Halkin et Roland, prouve en quelle haute estime nous le tenons. Il figure avec honneur parmi les publications de la CRH de Belgique. Avec le *Cartulaire d'Orval* publié par le R. P. Goffinet, celui de *Saint-Hubert* de M. Godefroid Kurth, et celui de *Saint-Lambert* par MM. Bormans et Schoolmeesters, il offre une source de premier ordre pour retracer l'histoire religieuse de la Belgique orientale et pour apprendre bien des choses sur l'histoire de l'Ordre bénédictin et de ses relations avec l'Empire et la société médiévale.

F. Baix.

J. Warichez. *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoire générale et spéciale*, avec la collaboration de Désiré Van Bleyenberghe. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie. Fasc. 24.) Tournai, Casterman; Louvain, Bureaux du Recueil; Paris, Alph. Picard, 1909. In-8, xxxii-360 p. F. 5.

La monographie que M. Warichez vient de consacrer à la célèbre abbaye de Lobbes me parait digne de prendre place parmi les meilleurs travaux de ce genre. Recherche diligente des sources, critique ferme, heureuse division du sujet, rédaction intéressante, rien ne manque de ce qui concourt à former une œuvre historique de valeur.

Le sujet n'était pas complètement neuf. M. Vos avait jadis écrit une histoire de *Lobbes, son abbaye et son chapitre* (1865); elle manquait d'ordre et de critique. Plus récemment, M. D. Van Bleyenberghe en avait fait le thème de sa dissertation doctorale, mais distrait par d'autres occupations, il laissait une rédaction inachevée. M. Warichez s'est servi de ses notes, les complétant, les remaniant de telle sorte qu'il présente une œuvre vraiment personnelle.

Il a eu la bonne fortune de découvrir plusieurs pièces encore inutilisées, particulièrement importantes pour sa documentation : un car-

Digitized by Google

tulaire contenant nombre de titres du XIIe et du XIIIe siècles, un répertoire de titres auquel sont annexées d'autres pièces : une liste des abbés jusqu'à Folcuin (965-990), un catalogue de la bibliothèque monastique au Xe siècle, une seconde version du polyptique de Lothaire II, « moins détaillée, mais de forme plus archaïque », une fragmentaire *Descriptio villarum* de la même époque, riche en renseignements « sur l'étendue et la composition des propriétés, le mode d'exploitation, le nombre et la condition des tenanciers ».

Une introduction est consacrée à la critique des sources. Il faut y remarquer notamment la partie ayant trait aux bulles pontificales et aux diplômes impériaux, dont l'authenticité est discutée avec soin.

L'histoire de l'abbaye comprend deux parties : histoire générale, et histoire spéciale ou des institutions. La première se divise elle-même en périodes déterminées par des événements ayant une influence notable sur la vie du monastère. Elles forment autant de chapitres. — 1. *La légende du fondateur*. Pour divers motifs, les chroniqueurs de Lobbes avaient fait passer au premier plan la figure de saint Ursmer, au détriment de saint Landelin. M. Warichez rend à celui-ci le titre de fondateur qui lui revient. — 2. *Les abbés-évêques*. « Avec saint Ursmer commence l'histoire positive de l'abbaye de Lobbes. » Avec lui aussi s'ouvre la série des abbés-évêques. On en compte trois : saint Ursmer, évêque *ad praedicandum*, son successeur saint Ermin, évêque de monastère, et un peu plus tard Théodulphe qui fut le dernier. — 3. *Époque carolingienne*. De l'abbaye de Lobbes au IXe siècle on sait peu de choses; ce qui apparaît, à part quelques exceptions comme l'abbatiat de Harbert, dénonce une époque troublée. Le fameux Hubert, frère de Theutberge la femme du roi Lothaire II, s'en rend maître par un coup de main, s'y établit et l'exploite à son profit. Après lui, Lobbes devient un fief aux mains des laïques; dans les deux cas, c'est la ruine de la discipline et la dissipation du temporel. — 4. *Le régime des évêques de Liège*. En 889, un diplôme de l'empereur Arnoul de Carinthie céda l'abbaye à l'évêque de Liège. En conséquence, durant soixante-dix ans (889-960), elle demeura sous l'autorité directe du prélat liégeois qui garde le titre et les pouvoirs d'abbé. Ce régime fut désastreux pour Lobbes. — 5. *La période de splendeur*. Elle commença avec l'autonomie rendue à l'abbaye par l'évêque Éracle, lorsqu'en 960 il institua comme abbé Aletran. Celui-ci, puis Folcuin et Hériger travaillèrent avec succès au relèvement de Lobbes, aux divers points de vue religieux, intellectuel et économique. L'action de Richard de Verdun s'y fit également sentir et y porta ses fruits — 6. *Réforme et Décadence*. La réforme clunisienne s'introduisit difficilement à Lobbes. Léonius, nommé comme abbé pour la faire prévaloir, représentait les tendances cisterciennes. Son abbatiat marque la fin de la période de grandeur; après lui, c'est la ruine matérielle due, pour une large part, à des causes économiques d'ordre général. — Un dernier chapitre est consacré aux maisons dépendantes, à des titres

Digitized by Google

divers, de l'abbaye : les prieurés d'Aulne, de Moustier, d'Herly, d'Afflighem, les chapitres de Segelsem, d'Antoing, de Saint-Ursmer à Lobbes.

L'histoire spéciale comprend l'organisation constitutionnelle, la situation juridique et économique, la seigneurie domaniale, l'activité littéraire et artistique. — 1. *Organisation constitutionnelle.* La règle suivie à Lobbes fut, dès l'origine, celle de saint Benoît. La preuve faite sur ce point par M. Warichez, pp. 28-29, m'eût paru mieux à sa place ici. Elle fut complétée, à différentes époques, par des coutumes venues d'ailleurs. Suivent des détails sur l'abbé, son élection, ses pouvoirs; sur les officiers de l'abbaye — à signaler l'origine du sous-prieur —; sur les moines eux-mêmes. M. Warichez parlant de la profession, conséquence de l'oblation faite par les parents, ajoute que cette pratique persévéra « malgré les protestations de l'Eglise » Cette dernière affirmation est peut-être contestable, du moins pour le IXe siècle. On sait que les conciles de Mayence (829), de Worms (868) la maintiennent et le pape Nicolas Ier (867) la suppose. — 2 *La situation juridique.* Lobbes dépend à la fois de l'évêque de Cambrai, dans le diocèse duquel elle se trouve, et de celui de Liège, son suzerain féodal. Mais « l'abbaye, même envisagée comme communauté religieuse, a beaucoup plus d'attaches avec l'évêché de Liège qu'avec celui de Cambrai ». Des papes elle reçut divers privilèges et finalement le plus ambitionné de tous, l'exemption (1194). Au point de vue monastique, jamais Lobbes ne fit partie d'une congrégation, jamais l'abbé de Cluny, par exemple, n'eut autorité sur ce monastère On lira avec intérêt, dans ce chapitre, la note consacrée à la curieuse institution des bancroix, offrande faite à l'occasion de certaines processions. — 3. *La vitalité économique.* L'étude de M Warichez sur le temporel de l'abbaye s'ouvre par une liste des possessions d'après le polyptique de Lobbes. On trouvera là les renseignements les plus précieux pour la toponymie de la région. D'ailleurs tout ce chapitre est excellent, l'auteur ayant su tirer parti des renseignements épars dans les sources sur l'organisation du domaine, son exploitation, ses ressources et leur destination. On pratiquait à Lobbes la spécialisation des revenus, c'est-à-dire « l'attribution immuable de telle partie du temporel à tel besoin bien déterminé ». — 4. *La seigneurie domaniale.* Le domaine de Lobbes comportait une seigneurie L'abbé occupait un rang politique dans la hiérarchie féodale en Austrasie. Placée sous la sauvegarde immédiate du souverain, l'abbaye obtint l'immunité vis-à-vis des fonctionnaires royaux, du moins pour elle et sa banlieue. Ces privilèges attirèrent les populations qui formèrent l'agglomération lobbaine; elles devaient acquitter diverses redevances. Membre de la féodalité, l'abbé, de ce chef, avait à remplir des devoirs incompatibles avec son caractère ecclésiastique. D'où la nécessité pour lui d'un avoué (advocatus) laïque, qui le remplaçait dans ces fonctions. L'avoué général de Lobbes est le seigneur de Thuin, il y a d'autres avoués locaux. Leur

Digitized by Google

rôle à tous est surtout connu par les exactions et les violences dont ils se rendirent coupables. — 5. *L'activité littéraire.* De bonne heure Lobbes fut un centre intellectuel et prit une part importante dans l'éveil scientifique qui se manifesta au pays de Liège. Ses écoles, sa bibliothèque en témoignent autant que les productions littéraires parvenues jusqu'à nous. Le catalogue de la bibliothèque rédigé par Folcuin (972-990), et découvert par M. Warichez, mentionne cinquante-deux volumes, sans compter les ouvrages liturgiques, ce qui est énorme pour l'époque. Hagiographie, poésie, histoire, théologie et droit canon, aucun de ces genres n'est étranger aux moines de Lobbes. Les autres abbayes viennent y chercher des maîtres et les noms de Rathier, de Folcuin, d'Hériger suffiraient à eux seuls à témoigner d'une vitalité intense dans le domaine de la pensée — 6. *La culture artistique* Celle-ci ne fut pas inférieure, pour autant qu'on en peut juger; mais en dehors de l'enluminure rien n'a survécu. On est réduit pour s'en faire une idée à recourir aux sources littéraires qui, par leurs descriptions, en laissent une image amoindrie. Du *scriptorium* sortirent des œuvres remarquables telles que la bible conservée au Grand Séminaire de Tournai, une transcription des œuvres de Josèphe, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et la bible de Stavelot, au British Museum.

La rédaction de cet ouvrage n'a rien de la sécheresse d'une chronique, ou de notes d'érudition ; la lecture en est facile et attrayante ; on peut regretter cependant l'emploi de quelques expressions moins correctes (1) ou tombées en désuétude. Une liste bibliographique très complète, une table alphabétique soignée terminent heureusement cette importante monographie.

M. Jacquin, O. P.

Dr Anton Scharnagl. *Der Begriff der Investitur in den Quellen und der Litteratur des Investiturstreites.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. Dr Ulrich Stutz. Fasc. 56.) Stuttgart, F. Enke, 1908. In-8, xiv-141 p. M. 5,60.

Il importe, si l'on veut comprendre l'origine et saisir la portée du grand conflit qui, au xie et xiie siècles, divisa la papauté et l'empire, de se rendre un compte exact de ce qu'était l'investiture.

Tandis qu'aujourd'hui les actes principaux que comporte la nomination à une charge ecclésiastique sont : 1) la *designatio personae* qui

(1) « Renseigner », p. 35, l. 22, p. 189, n. 3, pour *mentionner, énumérer* ; « exonération », p. 45, l. 8, pour *charge* ; « d'hobereaux », p. 100, l. 4, pour *de hobereaux* ; « soudoyers », p. 117, l. 6, pour *mercenaires* ; « nonante », p. 199, l. 14, pour *quatre-vingt-dix*.

Digitized by Google

donne le *jus ad rem* ; 2) l'*institutio canonica* qui confère le *jus in re* ; 3) l'*installatio*, *intronisatio* ou *investitura* n'ayant plus qu'une importance secondaire, autrefois, au contraire, c'était par l'investiture que se faisait la *collatio* d'un office et que s'acquérait le *jus in re*. Depuis le IXe siècle, les églises inférieures étaient sous le régime de la propriété privée ; souvent les laïcs les avaient bâties, héritées, dotées et s'en considéraient comme les maîtres ainsi que des biens et revenus y afférents. Le patron devait faire célébrer le culte divin, et pour cela contractait avec un clerc ; cet acte avait la nature juridique du prêt bénéficial et se passait sous la forme de l'investiture symbolique, son objet était la fonction elle-même. Les inconvénients du système apparaissent au premier coup d'œil. Aussi ce droit absolu de nomination ne fut-il jamais reconnu par l'Église : d'abord elle se contenta d'exiger le consentement de l'évêque ; mais dès le Xe-XIe siècle elle inclina à transformer ce consentement en coopération.

Pour les abbayes et les évêchés, les mêmes pratiques étaient en vigueur. En Allemagne la plupart des abbayes sont la propriété d'un laïc ou de l'empereur qui pourvoient aux nominations : les évêchés sont aussi en grand nombre enrichis par le souverain qui en est le maître absolu ; il en donne l'investiture par la crosse et l'anneau, prétend conférer par là la *cura pastoralis*, reçoit par contre l'*hominium* et la *fidelitatem* ; il n'est pas rare de voir des évêques administrer leur diocèse durant un temps notable en vertu de cette seule investiture impériale et sans consécration préalable.

Telle était la situation à la veille de l'ouverture des hostilités. Ce n'était pas une pure formalité qui en était l'enjeu mais un véritable système incompatible avec les principes fondamentaux du droit public de l'Église.

L'auteur examine ensuite quelles étaient alors sur l'investiture les idées en cours, quelle fut leur évolution ; à cette fin il parcourt ce qui nous est resté des sources officielles et des écrits des publicistes et cela durant quatre chapitres : 1) Du synode de Reims à la mort d'Alexandre II (1049-1073) ; 2) De l'avènement de Grégoire VII au synode de Clermont (1073-1095) ; 3) Du synode de Clermont au Concordat de Worms (1095-1122) ; 4) Un dernier chapitre est consacré à la fin de la lutte en France et dans les pays d'empire.

Le synode de Reims en 1049 se borne pour les nominations épiscopales à exiger une élection préalable, mais bientôt en 1058 une tendance plus sévère apparaît avec le cardinal Humbert de Blanche-Selve : il relève les antinomies existant entre la pratique et le droit et développe ce principe que l'investiture est un acte tout spirituel, c'est la partie essentielle de la consécration épiscopale, la crosse et l'anneau de leur nature donnent, dit-il, une puissance spirituelle ; celle-ci entraîne comme corollaire la possession des biens ecclésiastiques. Cette conception théologique est donc directement opposée à l'investiture alors en usage et basée sur le dominium laïc. L'influence de Humbert s'accrut

Digitized by Google

par l'avènement de Nicolas II et se fait sentir au concile de Latran de 1059 qui, renchérissant sur celui de Reims, défend aux clercs de recevoir des églises des laïques et ne laisse à ces derniers qu'un simple droit de « consensus ». Deux synodes français de 1060 reprennent à peu près les thèses plus modérées du synode de Bourges de 1031 : ils requièrent l'approbation de l'évêque qui donne la « curam animarum » mais d'autre part, ils n'excluent pas absolument l'investiture laïque ; Pierre Damien, quoiqu'il y fut opposé en principe, s'y résignait facilement, mais il réclamait surtout l'élection canonique.

Grégoire VII lui aussi déclarait celle-ci à la fois nécessaire et suffisante. Mais comme Henri IV prétendait garder ses anciennes prérogatives, le pape cherche à les supprimer par son décret du synode de 1075, qui défend à l'empereur de pourvoir aux vacances des évêchés et d'y nommer même un clerc canoniquement élu. Il enlève aussi aux laïcs l'investiture sur les *églises*. Toutefois ce n'était là qu'une mesure de guerre que le pape eût volontiers mitigée, si l'empereur eût consenti à traiter. Il est à remarquer que ces prohibitions n'enlèvent pas aux laïcs tout droit d'intervention mais les autorise encore, comme on peut notamment en juger d'après la conduite de Rodolphe de Souabe, à conférer les droits de suzeraineté et *quidquid regii juris fuerit in procurandis bonis ecclesiasticis*. Voici donc dans son essence ce que devait comporter la nomination épiscopale que réclamait Grégoire VII : 1) l'élection canonique; 2) la consécration; 3) l'investiture spirituelle par la crosse et l'anneau ; 4) l'investiture royale *in regalia* avec le serment de fidélité et l'hommage.

Les synodes de Rome de 1078 et de 1080 déclarent invalides les investitures d'abbayes et d'évêchés faites par des laïcs, il faut ici éviter une confusion dans laquelle sont tombés Héfélé et Santi-Leitner qui ne remarquent pas que c'est seulement l'investiture des fonctions ecclésiastiques que vise Grégoire VII. Celui-ci s'efforce d'introduire la distinction et de réserver au métropolitain, avec la consécration, l'investiture des fonctions et des biens spécifiquement ecclésiastiques comme les dîmes, sans toutefois empêcher une investiture laïque ultérieure des droits régaliens accompagnée du serment de fidélité et de l'hommage au prince.

Urbain II en 1095 défend à tous les clercs la *commendatio* sans aller pour l'investiture stricte au delà des prescriptions de Grégoire VII.

C'est vers cette époque que la querelle éclate en Angleterre à cause du refus de saint Anselme de Cantorbéry de faire hommage au roi Henri Ier. Pascal II intervient pour soutenir Anselme, fait un nouveau pas en avant et, en mars 1102, défend aux clercs de recevoir d'un laïc des *biens ecclésiastiques*. C'était la première prohibition de toute investiture laïque et le pape se rapprochait ainsi des idées du cardinal Humbert. Le conflit anglais se termine bientôt par le concordat de 1107 ; le roi y renonçait à toute investiture et conservait l'*homagium*. Toutefois la liberté des élections laissait encore à désirer.

Digitized by Google

En Allemagne, le pape Pascal II avait commencé par refuser aux laïques le droit de conférer par la crosse et l'anneau non seulement l'office mais aussi les biens ecclésiastiques ; l'usage de ces symboles devait être réservé aux seuls supérieurs ecclésiastiques. Henri V en 1105 maintient ses prétentions à la réception du serment de vassalité et à l'investiture par la crosse et l'anneau d'une partie des *temporalia* qu'il accepte de ne conférer qu'*après* la consécration. Les prédécesseurs de Pascal II n'avaient rien demandé de plus, cependant le pape repousse ces conditions. Le pacte de Sutri conclu sur ces entrefaites aboutit, comme il fallait s'y attendre, à un échec ; Pascal fait prisonnier concède son fameux privilège accordant au roi l'investiture des regalia par la crosse et l'anneau avant la consécration et en plus l'intervention du roi dans les élections ; mais bientôt, sous la pression deson ancien parti qui en voulait surtout aux symboles, le 23 mars 1112, il revient sur sa concession qu'il retire bientôt explicitement. Dans la défense portée au concile de Reims l'investiture des *regalia* par le prince n'est plus prohibée au moins ouvertement, on approche de la solution. On l'avait déjà trouvée en France, car depuis 1104 les nominations royales s'y font de plus en plus rares et dès Louis VI, on peut dire que le roi y renonce tacitement. Le chapitre élit le futur évêque, le roi confirme l'élection, puis a lieu la consécration par le métropolitain et de même l'investiture fait bientôt place à la *concessio* au sens d'Yves de Chartres, qui n'était guère qu'une promesse de protection royale, sans l'emploi des symboles, mais accompagnée d'un simple serment de fidélité, non de vassalité.

En Allemagne, l'accord fut moins aisé, car Henri V continuait à réclamer l'investiture des *regalia* par la crosse et l'anneau. Enfin, en 1122, se conclut le concordat de Worms dont les clauses sont bien connues ; l'empereur notamment renonce à l'investiture par les symboles pour les évêchés et les abbayes et permet l'élection canonique ; le pape de son côté l'autorise à assister en Allemagne aux élections et à donner par le *sceptre* l'investiture des *regalia*.

On restait cependant toujours divisé sur la nature juridique de ces *regalia*. Enfin, au XIIIe siècle, les évêques et les abbés prennent place parmi les grands vassaux et leurs biens sont considérés comme de véritables fiefs appartenant à l'empire.

Entretemps toute une littérature polémique avait vu le jour qui n'avait pas peu contribué à préciser les idées et à préparer l'entente. Mentionnons les écrits de Wenric de Trèves, Manegold, Anselme de Lucques, Guidon de Ferrare dans son « De schismate Hildebrandi », malgré son peur de logique et le manque de rigueur de ses déductions, Guidon fut le premier dans le camp impérialiste à distinguer la fonction spirituelle des droits temporels, ses principes furent repris plus tard par Hugues de Fleury. Yves de Chartres en 1097 distingue trois investitures : 1) l'nvestiture qui est censée donner « sacramentum vel rem sacramenti in datione et acceptione virgae », et conférant à la fois la

Digitized by Google

puissance spirituelle et temporelle, ce n'était pas à l'en croire ce que demandaient les rois ; 2) l'investiture *corporalis* ou *manualis*, qui se borne de fait à la transmission des *regalia* et s'accompagne de l'*homagium* ; enfin 3) La *concessio* qui n'est plus qu'une confirmation. Signalons aussi Ranger de Lucques et Placide de Nonantole. On remarque facilement la grande influence exercée dans le parti grégorien par les thèses du cardinal Humbert. Les écrivains impérialistes sont unanimes à réclamer l'investiture royale conférée avant la consécration et s'étendant à tous les biens d'église ; le parti de la réforme est au moins d'accord sur ce point qu'il faut enlever complètement aux laïcs la collation des fonctions spirituelles et donner au métropolitain l'investiture spirituelle.

Il y a cependant certains publicistes que l'auteur n'a pas analysés ; leurs écrits eurent, je le veux bien, moins de retentissement, mais plusieurs méritaient au moins une brève mention. Citons, par exemple, Bonizon, Bernold ; nous n'avons rencontré nulle part le *Codex epistolaris* d'Udalric de Bamberg. On se demande pourquoi l'auteur n'a pas adopté pour la bibliographie la division en *sources* et *travaux* modernes, qui s'imposait surtout dans une étude de ce genre. Çà et là certains textes ont été un peu sollicités. M. Thomas dans son ouvrage : *Le Droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge* (cf. RHE. 1908, t. IX, p. 552) avait mis en relief l'interdépendance du *jus patronatus* et du *dominium* des laïques ; le Dr Scharnagl établit à son tour que grégoriens et antigrégoriens se rendaient tous compte que c'était ce principe de la propriété privée des églises qui dominait toute la querelle des investitures. Son travail est excellent, témoigne d'une vaste information et d'une sagacité dans les analyses qui se démentent rarement ; on sent qu'il domine son sujet, aussi l'expose-t-il avec une rare clarté ; cette monographie devra désormais être largement utilisée dans les travaux sur la querelle des Investitures.

L. Dieu.

Th. Heitz. *Essai historique sur les rapports entre la philosophie et la foi, de Bérenger de Tours à saint Thomas d'Aquin.* Paris, Lecoffre-Gabalda, 1909. In-8, xvi-176 p. F. 3,50.

L'Université de Fribourg (Suisse), qui a déjà si bien mérité de l'histoire des doctrines au moyen âge, vient de nous fournir, par la plume d'un de ses élèves, cette nouvelle étude sur l'histoire des idées philosophiques du XIIe et du XIIIe siècle. L'auteur, le Dr Th. Heitz, divise en deux périodes, de durée inégale, l'intervalle qui s'étend entre Bérenger et saint Thomas ; la ligne de partage est commandée par le grand événement qui met tous les esprits en émoi au début du XIIIe siècle :

Digitized by Google

l'introduction de l'œuvre complète d'Aristote en Occident. Les principaux représentants de la pensée philosophique ou théologique, dans la première période, sont divisés en dialecticiens (Bérenger, Abélard, etc.) et en mystiques (Pierre Damien, Anselme, etc.) ; les groupes de la seconde période se différencient d'après leur attitude vis-à-vis de l'œuvre aristotélicienne ; on y rencontre les augustiniens, les augustiniens empiristes, les averroïstes, les aristotéliciens chrétiens. Avec l'enseignement théorique de chacun des auteurs passés en revue, M. Heitz examine l'application qui en est faite à l'exposé de la doctrine trinitaire : excellente méthode qui permet de compléter, ou même de corriger, la théorie par la pratique.

Ce rapide exposé nous montre l'importance et l'intérêt de l'ouvrage : c'est un exposé consciencieux, fait sur les pièces, des divers essais de solution apportés au problème. L'enquête personnelle de l'auteur a porté sur un grand nombre de matériaux ; il y intercale d'excellentes réflexions qui font de son essai historique un livre fort suggestif en plusieurs de ses pages. Parmi celles-ci, nous tenons à signaler celles qui traitent — un peu brièvement, malheureusement — de l'illumination subjective de l'intelligence dans le processus de la simple connaissance rationnelle. L'auteur y revient plusieurs fois, et avec raison : cette doctrine qui, chez beaucoup de théologiens, survit même à l'introduction des œuvres d'Aristote, se fait sentir évidemment dans tous les systèmes qui s'occupent des rapports entre la raison et la foi : chez les uns, comme Jean Scot ou Bérenger, elle exige un examen fort délicat avant qu'on puisse taxer de rationalisme la position adoptée ; chez d'autres, elle s'allie à de singuliers compromis avec la psychologie aristotélicienne ; chez d'autres encore, nous pouvons l'ajouter ici, elle appelle une étude approfondie, en raison de la répercussion qu'elle exerce sur l'idée même du développement dogmatique (1). Qu'il nous suffise pour le moment d'avoir relevé le mérite de M. Heitz qui, à la suite de M. Brunhes pour la période carolingienne, a indiqué les attaches de cette doctrine avec le domaine théologique.

Les qualités du travail ne doivent pas nous faire fermer les yeux sur ses lacunes. Il y aurait lieu de motiver davantage la distinction entre mystiques et dialecticiens qui sert de principe de division au livre Ier. Par endroits, l'on assiste à un défilé d'unités ; l'on n'a pas

(1) Ne serait-ce pas à la lumière de cette théorie qu'il faudrait chercher le vrai sens d'un certain nombre de formules de Pères ou de docteurs scolastiques, dont plusieurs ont attiré l'attention des historiens du dogme en ces dernières années ? Citons avec saint Benoit et saint Grégoire, Abélard, Albert le Grand, Durand de Saint Pourçain, etc.; d'autres assertions sur l'intelligence des dogmes, etc., comme chez saint Bonaventure et Mathieu d'Aquasparta, sont visiblement dictées par cette doctrine psychologique. Les limites de ce compte rendu ne nous permettent pas de nous étendre ici sur la matière ; une monographie spéciale sur la question rendrait un réel service à l'histoire du dogme et de la théologie médiévale.

Digitized by Google

sous les yeux un développement historique qui expose, dans un cadre compréhensif, les influences réciproques, les sources de la doctrine, les réactions, les infiltrations, etc. Plus d'une appréciation se serait modifiée par la mise en leur milieu des auteurs et de leurs opinions : le rôle d'Abélard, la place exacte de Hugues, puis de Richard de Saint-Victor, les grands coups d'aile de saint Anselme, le couronnement provisoire des essais antérieurs dans la compilation du Lombard, etc., tout cela y aurait gagné en lumière. Les cinquante dernières années du XIIe siècle, mémorables de bien des points de vue dans le dogme et dans la théologie, ne sont que faiblement représentées, si nous en exceptons le chapitre sur Richard de Saint-Victor et quelques lignes sur Alain de Lille. Peut-être faut-il en attribuer la cause à l'étendue même des matériaux déjà interrogés. Des études ultérieures permettront sans doute à l'auteur d'éviter quelques tâtonnements et d'étendre aussi son enquête aux textes inédits, indispensables pour l'histoire des idées au moyen âge et pour l'intelligence exacte de la genèse et de la formation des grands systèmes classiqes (1). C'est à cette même abondance des matériaux et des questions complexes qu'ils soulevaient, que nous devons attribuer sans doute certaine impression de vague et d'indéfini dont il est difficile de se défendre à la lecture de quelques pages de l'ouvrage. Le sujet lui-même s'y prêtait : les rapports entre la raison et la foi, entre la philosophie et la théologie (cf. p. XIII), peuvent être envisagés de bien des points de vue ; que de problèmes déjà rentrent sous ces deux seules rubriques, pour n'en pas citer d'autres : les préliminaires rationnels de la foi et le travail de la raison sur les données révélées dans la seule systématisation théologique ! L'auteur a-t-il toujours procédé avec l'ordre et la clarté désirables ? Nous ne le pensons pas. Une difficulté spéciale venait s'ajouter ici à la complexité du sujet Les problèmes vaguement perçus par la théologie débutante du XIe ou du XIIe siècle, ne se prêtent pas facilement à un énoncé net et clair. De plus, l'on ne peut pas oublier — et le livre de M. Heitz ne le fait pas assez remarquer — que pour beaucoup des esprits de cette époque le problème de la crédibilité revêt une allure particulière. Il s'agissait beaucoup plus de la défense rationnelle, de la démonstrabilité de

(1) Relevons, au courant de la plume, quelques points de détail : le sermon qui mentionne pour la première fois la transsubstantiation (p 4, n. 3) est, non pas d'Hildebert, mais de Pierre Comestor ; l'étude sur Bérenger (p.3-4) est bien brève et se contented quelques lignes classiques du *de Sacra Cœna* ; Guillaume de Conches (p. 41-42) Pierre Damien (p. 51-52) ne sont guère mieux partagés ; l'on voudrait plus de nett dans l'exposé du fidéisme de Pierre Damien (p. 52) ou de Gilbert de la Poree (p. 39-40 la *Summa Sententiarum* ne peut pas être attribuée à Hugues de Saint-Victor et, tout cas, le prologue du *de Sacramentis* ne suffit pas pour reprocher à l'aut d'anciennes attaches abélardiennes (p. 70) ; pourquoi ne pas parler de Rupert de De parmi les mystiques ? la formule *Credere Deo, Deum, in Deum* (p. 154) est déjà dan Pierre Lombard, dans Gandulphe, etc., etc.

Digitized by Google

chaque dogme, des mystères principalement — que l'on croyait trop facilement accessibles à la raison ou démontrables par le syllogisme, — que de l'apologétique de la foi ou de la religion en général. Nous en avons comme preuves les indications que nous fournissent Pierre Damien, Manegold de Lautenbach, Othlon de Saint-Emmeran, Abélard ensuite et, beaucoup plus tard, Alexandre Neckam, sur la résurrection, la naissance virginale du Sauveur, ou d'autres mystères. C'est ainsi aussi que s'expliquent, avec le trouble des esprits au moment où la raison prend son éveil, les efforts tentés par le courant dialecticien pour donner à chacun de nos dogmes sa défense rationnelle. Ces tentatives, parfois audacieuses, dont Anselme lui-même nous donne un exemple, ne sont pas une des phases les moins intéressantes dans l'histoire des rapports entre la philosophie et la foi. Un rapprochement fort suggestif pouvait se faire ici ; l'auteur nous parle, à la suite du P. Jacquin, de Roger Bacon et des points de contact qu'il présente avec les apologistes du IIe siècle. Une étude, non moins intéressante, pouvait s'attaquer à l'œuvre d'Abélard et d'autres de ses contemporains : l'on y trouve des développements curieux sur la Trinité, sur les connaissances religieuses des païens, etc., qui rappellent des pages de saint Justin, de Clément d'Alexandrie ou d'Origène. En dépit de ces lacunes que les qualités mêmes de l'ouvrage nous engageaient à relever, la contribution qu'apporte M. Heitz à l'étude des doctrines du moyen âge, ne peut que lui mériter les éloges de tous ceux qui s'intéressent à la littérature philosophique ou théologique de cette époque.

J. DE GHELLINCK, S. J.

JOHANNES JOERGENSEN. *Der heilige Franz von Assisi. Eine Lebensbeschreibung. Autorisierte Uebersetzung aus dem Dänischen von* HENRIETTE GRAEFIN HOLSTEIN LEDREBORG. Kempten et Munich, Kösel, 1908. In-12, XVIII-676 p.

LE MÊME. *Saint François d'Assise, sa vie et son œuvre. Traduit du danois avec l'autorisation de l'auteur par* TEODOR DE WYZEWA. Paris, Perrin, 1909. In-12, CII-536 p. Fr. 5.

Le livre de M. Joergensen est une des biographies les plus attrayantes de saint François d'Assise que je connaisse. Étant poète avant d'être historien, l'auteur a voulu faire œuvre d'art et de littérature autant que de science et d'histoire. Les subdivisions même de son travail en font foi. Saint François nous est présenté successivement, en quatre parties distinctes, comme bâtisseur d'églises, évangéliste, chanteur de Dieu et solitaire. Sous chacune de ces quatre rubriques viennent se ranger non seulement la narration des faits historiques

Digitized by Google

avérés, mais encore les récits légendaires les plus variés de la grande épopée franciscaine. Il y a dans l'ouvrage un souffle continu et vivant qui rappelle celui des Fioretti et je comparerais volontiers l'auteur danois aux compilateurs naïfs de la fin du XIIIe siècle, s'il ne montrait à chaque pas qu'il est conscient de ses tendances poétiques. Il y a de nombreuses pages d'ailleurs où l'illustre converti contemporain a saisi sur le vif la psychologie parfois étrange du pénitent médiéval et l'introduction critique sur les sources, qui ouvre le volume, témoigne d'un effort remarquable dans l'étude des controverses franciscaines si compliquées de ces dernières années (1). Nos vues ne sont pas toujours ceux de M. Joergensen, et il nous semble qu'il se laisse par trop dominer par les théories sabatériennes ; mais nous aurions tort de lui en faire un grief, en présence des recherches consciencieuses que dénote son travail. Nous le répétons, le livre de M. Joergensen mérite les éloges les plus sincères au point de vue du fond comme au point de vue de la forme, et c'est à bon droit qu'il a fait l'objet des traductions que nous avons le plaisir de présenter aux lecteurs de la *Revue* (2).

A. FIERENS.

FELICE TOCCO. *Studii francescani.* (Nuova biblioteca di letteratura, storia ed arte, diretta da Francesco Torraca, t. III.) Naples, Perrella, 1909. In-12, VI-558 p.

M. Tocco n'a pas donné dans son livre tout ce que j'en attendais. J'avais espéré y trouver des études nouvelles du savant franciscanisant italien ; au lieu de cela, je n'y rencontre que la réédition d'une quinzaine de publications anciennes à peine mises à jour par l'une ou l'autre addition brève et succincte. Quelques-uns de ces travaux ont perdu en quelque sorte leur actualité ; d'autres ont conservé tout l'intérêt du premier moment : c'est à cause de ces derniers que nous cherchons volontiers aux *Studii francescani* une place en vue dans notre bibliothèque.

Donnons ici le titre des différentes études contenues dans le livre de M. Tocco : *Lo Specchio di perfezione. — La Leggenda dei tre compagni. — Le fonti più antiche della leggenda Francescana. — Intorno a frate Elia. — La vita di S. Francesco secondo Paolo Sabatier. — L'ideale Francescano. — I primordi Francescani. — L'Evan-*

(1) A noter que dans un appendice de l'édition française M. Joergensen déclare avoir changé d'avis concernant les origines de la célèbre indulgence de la Portioncule : il la rattache désormais à saint François en personne.

(2) Une traduction néerlandaise, due aux soins du R. P. STANISLAS VANDE VELDE, O. F. M., sort actuellement des presses (Tongres, Moreau, 1909. In-8, XCII-392 p.).

Digitized by Google

gelo eterno. — Due opuscoli inediti di Arnaldo da Villanova. — Due documenti intorno ai Beghini d'Italia. — I Fraticelli o poveri eremiti di Celestino secondo i nuovi documenti. — Nuovi documenti sui dissidii francescani. — Un processo contre Luigi di Durazzo. — Nuove pubblicazioni del P. Franz Ehrle sul movimento francescano nel secolo XIV. — L'eresia dei Fraticelli e una lettera inedita del beato Giovanni dalle Celle.

A. FIERENS.

P. M. BAUMGARTEN. *Von der apostolischen Kanzlei. Untersuchungen über die päpstlichen Tabellionen und die Vizekanzler der heiligen römischen Kirche im XIII., XIV. und XV. Jahrhundert.* Cologne, J. P. Bachem. 1908. In-8, 186 p. M. 4.

Mgr Baumgarten continue à nous faire profiter de l'ample provision de notes qu'il a recueillies aux Archives Vaticanes. Son nouvel ouvrage — il nous en promet un autre sur les vicaires du pape à Rome — se partage en deux parties dont l'une concerne les notaires apostoliques du XIIIe au XVe siècle et l'autre les vice-chanceliers de l'Église romaine aux mêmes époques.

Les notaires apostoliques jouirent d'une grande vogue du XIIIe au XVe siècle et supplantèrent quasi totalement les notaires impériaux, à mesure d'ailleurs que peu à peu disparaissait l'hégémonie européenne de l'Empire.

Le candidat au tabellionage devait réaliser diverses conditions préalables : être enfant légitime ou sinon produire une dispense ; avoir vingt-cinq ans ; n'avoir pas été marié deux fois, s'il était laïque ; ne pas avoir contracté mariage et n'avoir pas reçu d'ordres, s'il était clerc ; posséder un bon bagage littéraire et juridique, tel que l'indiquaient les manuels de notariat usités, et surtout celui de Jean de Bologne.

Ces conditions remplies, le futur notaire adressait au Saint-Siège une supplique où il étalait ses titres à l'obtention de la faveur sollicitée. D'autres fois, c'était un prince séculier ou un haut prélat qui demandaient l'autorisation de créer des tabellions. A ce sujet, il est curieux de noter combien était grand et répandu le manque de notaires en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, en Scandinavie.

Lorsque la supplique avait été munie du *fiat*, le candidat était admis à subir un examen fort sévère. Au XIIIe siècle, le vice-chancelier n'est qu'exceptionnellement examinateur, à partir de Clément V le contraire se produit. Cependant, à côté du vice-chancelier, les documents mentionnent comme examinateurs des cardinaux, et même des curiaux, par exception. Pour les employés de la Chambre apostolique qui briguent

Digitized by Google

le notariat, l'examinateur de droit est le Camérier. Par une rare faveur, il arrivait que le pape, connaissant de longue date les mérites du solliciteur, le dispensât d'examen. Quand le pape autorisait un prélat ou un prince séculier à créer des tabellions hors de la cour, l'examen était passé d'ordinaire devant l'évêque ou l'official du lieu; jamais un laïque n'en était chargé.

Si le candidat avait subi avec succès l'examen, l'examinateur lui délivrait une cédule qui notifiait ce résultat; après quoi ce dernier recevait le serment de fidélité du postulant. Il ne restait plus au futur notaire qu'à être investi solennellement de sa charge et à obtenir l'expédition de la bulle qui relatait l'accomplissement de toutes les formalités requises et la nomination même. Le formulaire des bulles varia peu; Mgr Baumgarten a indiqué divers changements qui y furent introduits du XIIIe au XVe siècle.

La seconde partie du travail de Mgr P. M. Baumgarten contient une liste critique des vice-chanceliers de l'Église romaine et de leurs suppléants, d'Honorius III jusqu'à Eugène IV (1216-1447). D'Honorius III à Célestin V, l'auteur a reproduit la série chronologique donnée par Bresslau dans son *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien* (Leipzig, 1889, t I, p. 207), en y ajoutant toutefois maints détails biographiques pris de ci de là, aux Archives Nationales de Paris, aux Archives du Vatican, ou aux registres des papes publiés jusqu'ici. A partir de Boniface VIII il réunit, à propos de chaque vice-chancelier, de nombreux renseignements biographiques ainsi que des remarques précieuses pour la diplomatique pontificale. J'aurais aimé n'avoir qu'à louer le travail très neuf de Mgr Baumgarten; malheureusement, en négligeant systématiquement la bibliographie de son sujet, l'auteur s'est condamné à répéter d'anciennes erreurs qui ne sont plus de mise aujourd'hui dans le domaine scientifique. Ainsi, M. Albe (1) a prouvé bien avant l'auteur que Jean XXII avait été cardinal-prêtre de titre de Saint-Vital; détail historique qu'avait connu en partie Platina. Baluze (2) avait établi que Gaucelme de Jean n'était point neveu de Jean XXII; par conséquent, il est inexact d'ajouter à son nom celui de d'Euse qu'il n'a jamais porté. Gaucelme a été vice-chancelier bien avant le 15 septembre 1316; sa nomination eut lieu aussitôt après l'élection de Jean XXII (3). Pourquoi encore répéter que Bertrand du Pouget fut neveu de Jean XXII après les travaux de M. Albe (4) et de Mlle L. Ciaccio (5)? Pierre *Textoris* est Pierre Tissandier. *Johannes Darpadola*, que Mgr Baumgarten n'a pu identifier à

(1) *Autour de Jean XXII. Les familles du Quercy*, t. II, p. 84. Rome, 1904.

(2) *Vitae Paparum Avenionensium*, t. I, col. 720. Paris, 1693, et ALBE, *op. cit.*, t. I, p. 112-124.

(3) *Historiens de France*, t. XXI, p. 819-820.

(4) *Op. cit.*, t. I, p. 168-182.

(5) *Il cardinal legato Bertrando del Poggetto*. Bologne, 1905-1906.

Digitized by Google

a suite de Finke, est Jean d'Arpadelle; les documents concernant sa mission à Paris près du roi de France existent dans Denifle (1), Coulon (2), Guérard (3) et Fayen (4). Ce n'est pas le 25 mai 1323 que le cardinal Pierre des Prez de Montpezat (et non de Montpenzat?) fu nommé archevêque de Palestrina; il l'était déjà le 10 mai 1322 (5). Det plus, l'auteur eût dû consulter l'excellente biographie qu'a écrite à ce sujet M. Albe (6). Le nom du cardinal Pierre de Monteruc, bien connu, est changé en celui de Monturac; le P. Berlière (7) s'est pourtant donné la peine de lui consacrer une notice. P. 112, il faut lire non pas Puma, mais Pinna, car il s'agit du monastère de San Juan de Peña dont l'abbé joua un rôle assez important sous Benoît XIII. Faute de ne pas avoir consulté l'excellente biographie de G. Pérouse sur *Le Cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle et la fin du Grand Schisme* (Paris, 1904), l'auteur ne peut fixer la date de nomination de Louis Aleman comme vice-chancelier du concile de Bâle. Elle eut lieu le 29 avril 1435 Enfin le cardinal de Brogny ne mourut pas le 16 février (p. 127 et 138), mais le 15 février de l'an 1426. Il ne faudrait pas se méprendre sur la portée de ces critiques : le travail de Mgr Baumgarten, nous l'avons dit, est neuf et instructif.

G. MOLLAT.

OLIVIER MARTIN. *L'assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences. Étude sur les conflits entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique au XIVe siècle.* Paris, Picard, 1909. In-8, XVII-432 p. F. 10.

Dans une courte étude insérée dans les *Mélanges Renier*, dès 1887, M. Roy avait appelé l'attention sur l'assemblée de Vincennes de 1329 et sur ses conséquences; cette étude M. Martin l'a reprise, en lui donnant l'ampleur qui convenait. Pour indiquer exactement l'importance de l'assemblée, l'auteur s'est rendu compte qu'il était nécessaire d'exposer l'histoire des conflits de juridiction qui la précédèrent ou qui

(1) *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 277, 279, 295, 297, 370 et 386. Paris, 1889.

(2) *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII*, t. II, n. 1372-1375, 1409, 1411, 1426-1430, 1433-1434, 1465, 1475, 1489, 1491, 1492, 1513, 1575, 1620, 1649. Paris, 1906.

(3) *Documents pontificaux sur la Gascogne*, t. II, n. 171, 182, 192, 225, 226, 234. Paris, 1903.

(4) *Lettres de Jean XXII*, t. I, n. 1324, 1448. Rome, 1908.

(5) G. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, t. IV, n. 15414.

(6) *Maison d'Hébrard*, p. 165-168. Cahors, 1905.

(7) *Les archidiacres de Liège*, p. 71-73. Bruxelles, 1907.

Digitized by Google

la suivirent; il a été ainsi amené à parcourir tout le XIVe siècle. Son livre se divise en trois parties : l'introduction contient un résumé succinct, d'après les travaux publiés jusqu'ici, de tout ce qui a trait à la juridiction ecclésiastique avant le règne de Philippe de Valois; la seconde partie concerne l'assemblée même; la troisième retrace par le menu les conflits de juridiction qui se produisirent depuis Philippe de Valois jusqu'à la fin du siècle.

L'introduction peut se résumer comme suit. Au XIIIe siècle, la juridiction ecclésiastique est à son apogée; elle a un domaine quasi indéfini; elle invoque les motifs les plus spécieux pour connaître de toutes sortes de causes qui par leur nature ne lui ressortissent pas. Les laïcs recourent avec empressement et plus volontiers aux cours d'église parce que leur procédure, empruntée en partie au droit romain, est mieux définie, tandis que les jugements des cours séculières sont basés sur une coutume assez imprécise qui, en tout cas, laisse une trop large part à l'arbitraire. Cette supériorité incontestable de la juridiction ecclésiastique lui valut la jalousie des pouvoirs laïques, surtout celle des barons frustrés des bénéfices que procurait l'exercice de la justice. De nombreux conflits surgirent au XIIIe siècle, tel celui de Pierre Mauclerc avec l'épiscopat breton, pour ne citer que le plus célèbre. L'attitude des rois de France est à cette époque celle de médiateurs. Au XIVe siècle, un grand fait se produit — M. Martin n'a pas su le dégager suffisamment — c'est le développement du pouvoir centralisateur de l'État, l'organisation régulière du parlement de Paris. Pour que ce développement ait lieu, il faut que méthodiquement la justice royale empiète sur toutes ses concurrentes tant sur la juridiction seigneuriale que sur la juridiction ecclésiastique; or, comme cette dernière est mieux organisée, plus puissante, plus empiétante, le conflit avec elle sera plus aigu.

La position des partis s'exprimera nettement à l'assemblée de Vincennes. Celle-ci ne fut ni un concile, ni un parlement; elle fut la réunion par le roi de son conseil féodal, de ses barons et de ses prélats, qu'il invite à exposer leurs griefs réciproques et dont il requiert les avis, tout en réservant de statuer par lui-même. Quoique connue sous le nom d'assemblée de Vincennes, cette réunion eut plutôt lieu à Paris. Les assemblées sont dominées par trois grandes figures : maître Pierre de Cugnières qui expose les doléances des barons, les évêques Pierre Roger, le futur Clément VI, et Pierre Bertrand, qui y répondent au nom du clergé, l'un au point de vue dogmatique et éloquemment, l'autre en manière de discussion juridique très serrée. C'est grâce à Pierre Bertrand que nous possédons le compte rendu assez complet des séances tenues devant le roi. Son *Libellus* qui n'a rien d'un traité dogmatique, encore moins d'un compte-rendu officiel, est un recueil partiel des actes de l'assemblée parmi lesquels figurent au premier rang les 70 articles proposés par Pierre de Cugnières, le discours *in-extenso* de Pierre Roger, la réponse abrégée de Pierre Bertrand.

Digitized by Google

Toutes ces pièces sont revisées, analysées avec un soin minutieux par M. Martin, qui, par surcroît, a réuni un bon nombre de détails biographiques (1) sur les trois personnages précités.

Le but poursuivi par Pierre de Cugnières est de délimiter de façon concrète le domaine des deux juridictions, temporelle et spirituelle. Pour y arriver, il développe la thèse de la distinction absolue des deux pouvoirs, d'où il conclut que la temporalité et la spiritualité ne peuvent être détenues par les mêmes mains, qu'il y a entre elles incompatibilité de nature telle qu'aucune coutume ne parvient à la détruire. D'ailleurs, les droits de la couronne sont imprescriptibles. Le clergé, au lieu d'entrer dans la voie des concessions, soutint hardiment l'argument de possession et la subordination théorique du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Au point de vue des griefs communs aux deux pouvoirs, l'opposition des adversaires resta irréductible. Le clergé promit seulement de réprimer les abus dûment constatés.

Quelle issue eut l'assemblée de Vincennes? Aucune ordonnance ne fut promulguée. Le roi, en des termes très vagues, se contenta de promettre qu'il n'innoverait en rien contre l'Église et invita les évêques à corriger les abus dont eux-mêmes avaient reconnu l'existence. Ce n'est pas la solution que prônèrent plus tard les écrivains ecclésiastiques. D'après eux, la victoire serait restée à l'Église; Pierre de Cugnières aurait mérité par son échec l'affront de voir baptiser de son nom une figure grotesque sculptée sur un pilier du chœur de Notre Dame. M. Martin montre que cette figure a été appelée du nom de maître Pierre du Cugnet, non pas parce qu'elle fut destinée à jeter la dérision sur Pierre de Cugnières, mais parce qu'elle se trouvait au coin du jubé. D'autre part, l'opinion gallicane, d'après laquelle Pierre de Cugnières aurait inventé l'appel comme d'abus, n'est pas plus fondée. L'assemblée de Vincennes n'est même pas le point de départ d'une action immédiate contre la juridiction ecclésiastique; elle marque seulement une étape de la lutte lente et sournoise que mène contre elle le parlement de Paris. J'ajouterais que M. Martin a une tendance à lui attribuer des suites qu'elle n'eut pas. S'il avait étendu plus largement son enquête à la période qui précéda l'année 1329, il aurait rencontré un grand nombre de conflits de juridiction. Il n'avait qu'à feuilleter courageusement les registres des Papes publiés par l'École française de Rome ou ceux de Clément V, pour constater que dès avant 1329 le parlement de Paris connut de causes purement spiri-

(1) L'auteur (p. 95) s'étonne de ce que Pierre Bertrand ait été archidiacre de Billom, comme l'avait avancé M. Lehugeur. C'est à tort; cf. mes *Lettres communes de Jean XXII*, t. III, n. 10751, 10758 et 10759. Il eût pu ajouter quelques détails à sa biographie, s'il avait consulté les nos 11005, 11010, 11020, 11103, 11780, 11965 et t. I, no 336, etc. Pierre Bertrand ne fut pas promu évêque de Nevers le 11 février 1320, mais le 28 janvier (Mollat, t. III, n. 10945), ni évêque d'Autun en juillet 1322, mais le 19 mai (Mollat, t. IV, n. 13441). — P. 56, il faut lire non pas *Chanoco*, mais *Chanaco*, en français Chanac.

Digitized by Google

tuelles, telles que les causes bénéficiales. Bien souvent les papes témoignent dans leurs bulles que leurs candidats ne réussissent pas à entrer en possession des bénéfices qu'ils leur confèrent, parce que le pouvoir civil donne la prédominance au candidat du collateur ordinaire. Sous Jean XXII la justice royale entrave pendant près de dix ans le règlement de la succession de l'évêque de Carcassonne, Pierre de Durfort. Le pape gourmande assez souvent Philippe V ou Charles IV des attentats de leurs officiers contre les libertés de l'Église, en particulier dans la partie française de la province de Tours. Fait plus curieux encore, il réprime les empiétements des officialités sur les cours séculières...

L'insuffisance de l'information de M. Martin est encore plus sensible dans la troisième partie, pourtant très méritoire, de son ouvrage où il retrace minutieusement les empiétements du parlement de Paris dans toutes les causes concernant la juridiction ecclésiastique. Je renonce à l'analyser, tant elle est consciencieusement fouillée. Il a laissé entièrement de côté ce qui concerne la juridiction de la cour d'Avignon qui s'exerça en France sans grandes entraves, on peut dire souverainement, à partir de Jean XXII. L'auditeur des causes du palais apostolique, l'auditeur des lettres contredites, l'auditeur des causes fiscales de la Chambre Apostolique prononcent un bien plus grand nombre de sentences que le parlement de Paris, dont la sphère d'influence est réduite aux contrées soumises directement à la couronne et ne dépasse qu'exceptionnellement le cours de la Loire. Si la justice royale avait efficacemment entravé l'action de l'Église en matière de succession, comment expliquer que les papes exercèrent avec tant d'ampleur le droit de dépouilles. Je n'ai relevé la trace de conflits que dans les provinces de Reims, de Sens, la partie française de la province de Tours, les diocèses voisins de la Loire, et encore presque uniquement à l'époque du Grand Schisme. C'est, en effet, au temps du Schisme que le parlement de Paris et le roi de France étendent leur influence, battent en brèche la juridiction ecclésiastique et s'intronisent dans les choses d'Église ; c'est alors que le gallicanisme prend naissance (1).

Faute d'avoir trop restreint son champ d'investigations, M. Martin risque de voir contester bon nombre de ses conclusions. S'il avait intitulé son travail « étude sur les conflits entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique au XIVe siècle *d'après les actes du parlement de Paris* », j'aurais eu l'agréable tâche de le louer sans restrictions aucunes. En effet, délimité ainsi, le travail est très attachant et très neuf.

G. MOLLAT.

(1) L'auteur n'a pas consulté J. HALLER, *Papsttum und Kirchenreform*. Berlin, 1903, ni mon livre sur la *fiscalité pontificale*, ni suffisamment l'ouvrage de N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*. Paris, 1896-1902, ni celui de ROCQUAIN, *La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*. Paris, 1893-1897.

Digitized by Google

G. Doutrepont. *La Littérature française à la cour des Ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire.* (Bibliothèque du xve siècle, VIII.) Paris, Champion, 1909. In-8, LXVIII-544 p. F. 12.

L'histoire des ducs de Bourgogne a, sous bien des rapports déjà, donné matière aux recherches des érudits ; mais c'est plus particulièrement le côté politique de cette histoire qui a retenu leur attention ; la question de littérature n'a pas exercé sur eux la même attraction. D'habitude, en effet, lorsqu'on évoque l'influence littéraire de la cour de Bourgogne, c'est pour la rendre responsable de tous les défauts qui entachent la littérature de cette époque : style prétentieux, emphase, pédantisme, versification laborieuse... L'on considère d'ailleurs qu'une littérature qui se fait l'humble servante de ses maîtres ne peut pas s'élever très haut sur l'échelle de l'art. Cependant, cette littérature n'a pas été complètement négligée : sur la question, deux études nous sont venues d'Allemagne, l'une qui date de 1882, s'intitule *Die französische Literatur am Hofe des Herzöge von Burgund* (par P. Richter-Halle), et esquisse, en quelques pages, le mouvement littéraire à la cour des ducs ; l'autre, plus récente, due à M. G. Gröber (*Grundriss der romanischen Philologie*, II B. 1e Abt. p. 1126-1159, *Burgund*. Strasbourg, 1902) précieuse surtout par la richesse de sa documentation mais où les lacunes sont encore nombreuses et qui ne peut nous donner une idée suffisante de la vie intellectuelle de cette cour de Bourgogne brillante et fastueuse entre toutes. Il était réservé à M. Doutrepont de rechercher, et de rassembler en ce magnifique ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, ce que la littérature de Bourgogne fournit d'indications à retenir sur le tour d'esprit, les préoccupations politiques, l'être moral des princes dont elle a été la respectueuse vassale et parfois l'inspiratrice ou la directrice. Œuvres qui naissent dans l'entourage des ducs, sont expressément composées pour eux et célèbrent l'éclat et le faste de leur famille ; œuvres qui renaissent à cette époque, sont rajeunies et modernisées parce qu'elles conservent à la cour de fervents admirateurs, livres qui, vieux ou jeunes, sont entrés dans la bibliothèque des ducs par voie d'héritage, à la suite d'une donation ou de quelque autre façon, tout a été minutieusement inventorié et, aussi minutieusement étudié, tout même les ouvrages d'une faible valeur littéraire mais qui paraissent mieux exprimer l'esprit du milieu où elles sont nées et où elles se sont répandues Et l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en ce brillant travail, ou la sûreté d'une information qui puise ses renseignements aux sources les plus diverses, ou l'art avec lequel l'auteur les réunit en un vaste tableau d'ensemble, en une magnifique synthèse.

La matière de l'ouvrage est distribuée en dix chapitres ; le neuvième récapitule les précédents et le dixième forme la conclusion du tout. Les huit premiers relatent l'histoire des différents genres littéraires qui

Digitized by Google

se sont manifestés à la cour (épopées et romans d'inspiration médiévale, romans antiques, littérature religieuse et didactique, fabliaux et nouvelles, théâtre, poésie lyrique, œuvres historiques...) et ils la relatent conformément au plan suivant : dans chacun de ces chapitres, sont examinés successivement les quatre règnes avec le contingent d'œuvres qui se rattachent à chacun d'eux. Bien qu'elle présente de légers inconvénients, cette division me paraît la plus logique car elle résulte du point de vue que l'auteur a adopté et du but qu'il s'est assigné. M. Doutrepont a d'ailleurs paré à ces inconvénients en rassemblant dans son neuvième chapitre les détails les plus importants sur les activités littéraires qui se sont produites pendant les différents règnes.

Nous ne nous proposons pas d'analyser en détail cette œuvre de maître ; nous nous bornerons à l'un des chapitres, le plus important peut-être par le grand nombre d'œuvres qui y sont signalées et celui qui se rattache le plus intimement à l'histoire ecclésiastique, le chapitre concernant la littérature religieuse et didactique (p. 187-330).

La littérature du moyen âge, et particulièrement celle du xve siècle, est très riche en œuvres religieuses, morales et didactiques. A la cour de Bourgogne, elle comprend des ouvrages très variés : « elle débute par les prières, les histoires, les légendes de l'Église : elle est un Psautier, un Missel, un Livre d'Heures, une Bible, un recueil d'oraisons et de chants liturgiques, elle est la Vie des Saints, la Vie des Pères ; elle continue avec les écrits des Pères, les traités d'ascétisme, les manuels de piété, tantôt strictement exigeante, tantôt moins rigoureuse : elle s'adresse d'un côté aux religieux, aux cloitrés, aux prêtres, de l'autre à des croyants également bons, mais qui n'ont pas renoncé au siècle. . » ; ou bien elle vise un public qui, en même temps que des lectures pieuses désire en posséder d'autres par où il parviendra à se conduire « honnestement » en la vie ; ou encore — mais nous pourrons négliger cet aspect de la littérature moralisante — elle a en vue, la formation non plus religieuse, mais courtoise et mondaine de l'homme. Cette littérature nous renseigne sur la psychologie des ducs, sur leur piété, sur l'état religieux de la société au xve siècle et sur bien d'autres questions dont se préoccupa la cour de Bourgogne, surtout sur cette croisade turque qui a provoqué un ensemble d'œuvres d'espèces très différentes mais où se développe une inspiration unique, toujours identique à elle même.

La bibliothèque des ducs nous fait connaître l'esprit de dévotion qui devait régner à la cour : presque tous les achats de livres de Philippe le Hardi ont trait à des livres de piété ; sous Jean sans Peur, la *chapelle* s'augmente d'une série notable d'ouvrages religieux ; elle s'enrichit surtout sous Philippe le Bon : nombreuses, en effet, sont les voies qui lui amènent des livres de dévotion, et les bibliothèques de l'étranger, bibliothèques de communautés religieuses ou de particuliers, s'ouvrent pour lui céder des manuscrits d'ascétisme et d'hagio-

Digitized by Google

graphie. On sait d'ailleurs que Philippe aimait et craignait Dieu, avait le culte de la Vierge, observait les jeûnes, donnait d'abondantes aumônes..., mais sa religion ne fut pas exempte de tout reproche et pour s'en convaincre, il suffit d'écouter Chastellain, son familier : celui-ci dénonce l'immoralité du duc et celle de la noblesse ; il fait des réserves toutefois en faveur de Charles le Téméraire dont les mœurs étaient plus pures. La même contradiction qui apparaît dans la conduite du Grand Duc d'Occident, on la trouve dans sa Bibliothèque où voisinent les ouvrages de piété et les contes drolatiques ou grivois, on la trouve d'ailleurs dans l'ensemble du monument intellectuel bourguignon, « image d'un siècle à moitié pieux, à moitié émancipé, mêlant l'érudition au mysticisme et interrompant de graves considérations morales, de dévotes inclinations... par un propos salé, une culbute ou une grimace ».

Une partie de ce chapitre est consacrée à la croisade turque et aux productions littéraires dont l'objet est d'inciter les esprits à la lutte contre l'Orient et de leur indiquer au prix de quels sacrifices matériels et moraux la victoire est possible. Philippe le Bon est le « principal esmouveur » de la croisade et c'est sous son règne que paraissent les *Voyages et Ambassades* de Ghillebert de Lannoy, l'*Adviz sur la conquête de la Grèce*, le *Desbat du chrestien et du sarrazin*, le *Liber de virtutibus*, le *Voyage* de Bertrandon de La Broquière, l'*Epistre faite en la contemplacion du saint voyage de Turquie*, et bien d'autres œuvres encore concernant l'expédition en Terre-Sainte. Cependant, n'est-il pas permis de croire que, de la part de Philippe le Bon, il entrait en cette affaire peu de sincérité, d'ardeur religieuse et de compassion chrétienne ? M. Doutrepont ne le pense pas : il ne peut refuser toute noblesse et toute générosité à l'intervention du duc dans les affaires d'Orient : la librairie de Bourgogne le prouve comme elle prouve aussi que la croisade a préoccupé toute la dynastie. Les œuvres que la préoccupation de la croisade produisit, sont en effet assez variées et assez expressives pour que l'on ne puisse douter des intentions sérieuses de Philippe et des siens ; sans doute, il faut faire des réserves sur l'enthousiasme plutôt factice que l'on vit paraître au banquet des vœux à Lille mais le duc de Bourgogne était plus qu'un croisé de théâtre ou de banquet, et il faut lui prêter avec une certaine bonne volonté et le désir réel d'aboutir — désir généreux que les difficultés sans cesse renaissantes l'empêchèrent de réaliser — plus de sincérité et de zèle pour la religion qu'on ne lui en suppose communément.

Je n'ai fait qu'effleurer le sujet d'un des chapitres de *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (1) et mon analyse ne peut donner qu'une faible idée de cette œuvre réellement marquante, monument élevé à la gloire d'un siècle où les lettres françaises prirent en Belgique un développement qui leur était inconnu jusqu'alors.

(1) Cf. encore les belles pages (223 et s.) consacrées à l'hagiographie bourguignonne.

Digitized by Google

Je m'arrête cependant, et je terminerai cette notice en reproduisant la phrase où M. Doutrepont caractérise les tendances de cette littérature bourguignonne qu'il a étudiée sous ces aspects les plus divers : « La littérature de Bourgogne, considérée dans ses grandes lignes, dessine une courbe analogue à celle de la politique. Plus elle progresse, plus elle se donne une physionomie spéciale. De française et de parisienne qu'elle est à ses débuts, elle tend à devenir régionale et particulariste. Commencée par les Christine de Pisan et les Eustache Deschamps qui sont de France, elle s'achève dans l'œuvre des Olivier de la Marche et des Georges Chastellain qui sont de Belgique »

C. Liégeois.

Hergenroether. *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte*, 4e Auflage, neu bearbeitet von Dr J. P. Kirsch, T. III. *Die Kirche nach dem Zusammenbruch der religiösen Einheit im Abendland und die Ausbreitung des Christentums in den aussereuropäischen Weltteilen.* 1e section. *Vom Anfang des 16. bis zur mitte des 17. Jahrhunderts.* Fribourg en Br., Herder, 1907. In-8, viii-434 p. M. 6.

La refonte de l'histoire générale de l'Église par le cardinal Hergenroether se poursuit régulièrement grâce à l'intelligente activité de Mgr Kirsch. Après les deux volumes consacrés aux antiquités et au moyen âge voici la première partie du tome III qui s'occupe des Temps Modernes. Ce nouveau volume réunit, à notre avis, les avantages qu'offraient ses devanciers : distribution plus méthodique et plus serrée des matières, retouches de détail, bibliographie soigneusement remise à jour. Les diverses questions sont groupées en deux sections : la première examine les origines et la diffusion du protestantisme et les débuts de la Réforme catholique, elle s'arrête à la conclusion du concile de Trente. Partant de cette date (1564), la seconde section s'étend jusqu'aux traités de Westphalie.

La période traitée dans ce volume a fait l'objet, depuis l'édition d'Hergenroether, de bien des études de premier rang. De ci, de là une phrase nouvelle intercalée dans le texte, un jugement plus ou moins revisé, une énonciation plus nette témoignent du souci qu'éprouvait l'éditeur de faire bénéficier son ouvrage des résultats fournis par les travaux plus récents La genèse des idées de Luther et les premiers développements du luthéranisme furent l'objet d'un examen pénétrant de la part des PP. Denifle et Grisar ; mainte monographie aborda le problème de la prédication des indulgences, la personnalité de Tetzel. Après ces recherches, Mgr Kirsch affirme catégoriquement qu'avant 1515 Luther goûta le bonheur dans la vie religieuse ; il détermine avec précision la place qu'occupe le commentaire sur l'épître aux Romains

Digitized by Google

dans la transformation des doctrines du novateur ; il relève l'opinion courante parmi les théologiens du XVIe siècle au sujet de l'application des indulgences pour les défunts.

Les actes romains concernant le divorce d'Henri VIII édités par Mgr Ehses, les *letters and papers of the reign of Henry VIII*, plusieurs travaux historiques, dont ceux de Graindner, ont apporté à l'histoire religieuse de l'Angleterre des contributions précieuses. La rédaction des chapitres traitant de la défection des îles britanniques n'en a guère été modifiée. Signalons cependant le développement donné à l'examen de la validité des ordinations anglicanes, provoqué sans doute par la bulle *Apostolicae curae* et la littérature historique qui s'y rattache. En ce qui concerne Marie Stuart, Mgr Kirsch fait remarquer que les derniers travaux réfutent complètement l'accusation de connivence entre la reine et Bothwell, qui aurait amené la mort de Darnley.

Concluons en exprimant le souhait de pouvoir applaudir au plus tôt l'heureux achèvement de l'œuvre à laquelle se dévoue le savant professeur de Fribourg. A. KEMPENEER.

P. S. Au moment où ce compte rendu était sous presse nous avons reçu la 2e partie du t. III, sur laquelle nous reviendrons dans un prochain numéro.

HENRY BIAUDET. *Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde moitié du XVIe siècle. Études politiques. I. Origines et époque des relations non officielles.* 1570-1576. Paris, Plon, 1907, In-8, XII-580 p. F. 8.

Nous avons ici la première partie du travail de M. Biaudet, qui comprendra en tout la période, des règnes de Jean III et Charles IX. Cette période a été peu étudiée jusqu'ici parce qu'on la croyait importante seulement pour l'histoire particulière de la Suède, mais elle précède immédiatement l'époque de la grande politique internationale de Gustave-Adolphe et elle contient les germes, les antécédents de ce développement postérieur. Ainsi c'est pendant cette période que nait, inconsciemment il est vrai, la tendance vers le *dominium maris Baltici*. On croyait jusqu'ici que cette tendance avait inspiré Gustave-Adolphe dans son intervention dans la guerre de Trente ans, mais l'auteur n'accepte pas que ce fût là le motif de l'intervention suédoise. « Ce ne furent ni un enthousiasme religieux digne des Croisés, ni une ambition politique démesurée qui jouèrent ici le rôle important, mais bien simple bon sens et nécessité politique. » Le roi savait que si les protestants d'Allemagne étaient vaincus, l'empereur s'allierait à la Pologne pour s'emparer de la Suède. Ce plan de conquête, à l'origine plan d'alliance, remontait plus haut. Ce fut le rapprochement de Jean III vers le ca-

Digitized by Google

tholicisme et surtout ses relations avec Rome, qui firent naître dans les sphères de la diplomatie pontificale l'idée de se servir de la Suède pour reconquérir les pays protestants au catholicisme : une fois l'union refaite, l'Occident se retournerait contre les Turcs. Ce fut un agent du roi de Suède en Pologne, Anders Lorichs, qui suggéra à Grégoire XIII le plan d'une ligue entre l'Espagne, l'Empire, la Pologne et la Suède. Cette dernière s'emparerait par surprise de Copenhague, enverrait alors sa flotte au secours de Philippe II contre les Pays-Bas révoltés, et, ceux-ci réduits, aiderait le roi catholique à remettre Marie Stuart sur le trône d'Angleterre Ce plan gigantesque, où la Suède devait jouer un si grand rôle, échoua sous Jean III par suite du caractère faible et indécis de celui-ci. Il fut repris à l'avènement de Sigismond Vasa déjà roi de Pologne. Mais celui-ci ne put reconquérir le trône de son père contre son oncle Charles de Södermannland, et la Suède resta hors de la ligue.

Gustave-Adolphe connaissait ce plan ; il voyait les progrès des impériaux pendant la première phase de la guerre de Trente ans, et sentait qu'une fois les protestants d'Allemagne écrasés, l'empereur s'allierait à la Pologne pour reconquérir le trône de Suède en faveur de Sigismond.

C'est pour éviter ce danger que le roi se décida à entrer lui-même dans la lutte, c'est pour ne pas être attaqué qu'il attaqua lui-même. Cette thèse jette à coup sûr une forte lumière sur l'intervention suédoise dans la guerre de Trente ans : toutefois, nous ne pouvons pas encore juger de sa valeur par le présent volume de M. Biaudet.

Celui-ci ne contient que l'histoire des origines de cette ligue, imaginée par Anders Lorichs, mais l'attitude de Rome et de la Suède vis-à-vis de ce plan nous sera exposée plus tard. D'ailleurs, l'existence de ce plan n'impliquerait pas encore que Gustave-Adolphe ne fût pas entraîné par la tendance de conquérir le *dominium maris Baltici*.

Pour en venir au présent volume, voici le plan de l'auteur. Il divise son étude en cinq parties ; à chaque partie correspondra un volume de documents et un volume d'études, ce dernier appuyé en grande partie sur le volume de documents. Ces cinq parties sont : I. Celle des origines et des relations non officielles (1570-1576) ; II. celle des relations officielles (ambassade de Pontus de la Gardie, d'Antonio Possevino, de Francesco Erasco et autres (1576-1583) ; III. celle de la rupture des relations (1583-1593) ; IV. celle de la crise, c'est-à-dire des tentatives de Sigismond Vasa pour reconquérir le trône paternel et réintroduire le catholicisme en Suède (1593-1599) ; V. celle des préliminaires de la guerre de Trente ans dans le Nord Baltique (règne de Charles IX en Suède).

La première partie, dont nous nous occupons ici, contient, outre une introduction qui comprend un peu plus qu'un quart du volume, un appendice sur l'héritage Sforza qui joua un grand rôle dans la politique de Jean III. En effet, Bona Sforza était la femme de Sigismond Ier

Digitized by Google

de Pologne, mère de Sigismond II Auguste, de Anna Jagellon et de Catherine de Suède ; elle possédait une fortune énorme, qu'elle avait emportée en Italie. Par suite de la contestation de la validité de son testament par Sigismond II, une infinité de procès naquirent qui traînèrent l'affaire en longueur. Après la mort de Sigismond, Anna reprit la politique de son frère. Jean III de son côté, toujours à court d'argent, tâchait d'arriver le plus vite possible à une solution : ce fut un des motifs pour rechercher l'appui du Saint-Siège.

Quant à l'introduction, l'auteur y traite des dernières années de Gustave Vasa, le règne d'Éric XIV, et le commencement du règne de Jean III. Signalons ici qu'à l'encontre de l'opinion généralement reçue, il défend la mémoire d'Éric XIV, et nous expose au long que les malheurs de son règne ne lui sont pas trop imputables. Elles trouvent leur cause dans la politique imprévoyante de Gustave dans ses dernières années, qui favorisait trop son fils Jean et jeta la Suède dans une politique d'aventures par sa lutte contre Moscou, et dans les menées ambitieuses de Jean, duc de Finlande, frère utérin du roi, qui convoitait le trône. Notons aussi pour Jean son mariage avec Catherine Jagellon, princesse polonaise catholique, par lequel se fera le premier pas du rapprochement entre le monde catholique et la protestante Suède.

Nous arrivons au corps même du sujet, l'exposé des tentatives de rapprochement entre le Saint-Siège et la Suède.

Le premier essai pour renouer les relations avec la Suède fut fait par Vincentio Portico, alors nonce en Pologne. Aidé par Anna Jagellon en 1570-71, il s'efforça d'abord d'affermir la reine Catherine dans la foi et en outre, en lui envoyant des prêtres, de commencer la conversion du peuple. Ce fut un échec complet : la cour de Rome refusa de le soutenir. On avait encore trop à faire pour conserver la foi dans les pays catholiques, notamment en Pologne. En Suède aussi le moment n'était pas propice : aucun motif n'existait pour induire Jean III à se rapprocher politiquement de Rome.

Après la mort de Sigismond II Auguste en 1572 l'intérêt que Jean III eut alors dans l'élection de Pologne et dans l'héritage Sforza, le décida à tenter un rapprochement avec le Saint-Siège. Il n'aboutit pas ; Rome voulait une déclaration nette, l'envoi d'un ambassadeur officiel. Cependant cet essai attira l'attention de Grégoire XIII sur la Suède et l'envoi d'une mission populaire dans ce pays fut décidée en principe ; la direction en fut confiée au cardinal Hosius. Mais celui-ci était polonais : il ne put réussir en Suède. Le rapprochement allait trouver une base plus solide dans l'élection de Pologne en 1573. Jean III, malgré sa situation favorable, échoua par suite de sa politique lente, inhabile, incertaine, et le duc d'Anjou fut élu. Cette élection montra plus clairement encore au roi de Suède l'importance et l'influence du Saint-Siège. Aussi, après cette élection, nous voyons naître des deux côtés un courant de rapprochement. Grégoire XIII, échouant dans sa ligue contre

Digitized by Google

les Turcs, poussa plus activement l'action catholique vers le Nord et songea même à envoyer en Suède le Jésuite Warszewicki. Toutefoi la situation en Pologne ne permit pas encore de se passer d'un tes auxiliaire et Grégoire revint sur sa décision. Du côté de la Suède, deux questions engagèrent Jean III à se rapprocher du Saint-Siège, les affaires de Pologne et l'héritage Sforsa. Il venait de constater l'influence du Saint-Siège dans ces questions. Il envoya donc une première fois Ferrari à Rome, sans toutefois le revêtir d'une mission officielle; Jean III avait peur de ses sujets protestants. Cette mission eut lieu en 1574, elle n'eut non plus des résultats directs, car le Saint-Siège exigeait un ambassadeur officiel, mais Ferrari réussit cependant à bien disposer le pape envers le roi de Suède. Aussi Grégoire XIII s'évertua-t-il à rendre Philippe II d'Espagne favorable à Jean III, surtout dans l'héritage Sforza.

Une fausse manœuvre politique de Jean III anéantit tous ses efforts, Philippe II avait consenti à entrer en relations avec lui pour l'achat de quelques vaisseaux de guerre, mais Jean III posa des conditions tellement exorbitantes que dès ce moment Philippe II ne voulut plus entendre parler du roi de Suède.

Avec Rome cependant les relations continuaient et Jean III s'efforça de les améliorer encore, surtout après la fuite d'Henri III de Pologne en 1574. Ce fut alors que Anders Lorichs, agent du roi de Suède en Pologne, communiqua au Saint-Siège un projet de ligue grandiose contre les pays protestants, entre l'Espagne, l'Empire, la Pologne et la Suède. Ce fut ce projet de ligue qui contribua fortement à attirer le Saint-Siège vers la Suède : d'après le plan proposé, celle-ci, en effet, devait en quelque sorte ouvrir les hostilités. Au chapitre VI, l'auteur nous donne quelques détails sur l'héritage Sforza, qni exerça une grande influence sur la politique de Jean III. Toujours à court d'argent, ce dernier espérait trouver dans la fortune énorme de sa belle-mère, un moyen pour sortir de ses embarras financiers. L'auteur nous montre encore la politique des différents États européens au sujet de cette question. Le Saint-Siège s'en tenait le plus possible éloigné, l'Espagne qui avait à décider suivait les injonctions de l'empereur et aussi ceux de Rome quand il en arrivait, en Pologne Anna Jagellon s'en servit un instant pour se rendre plus importante, par là plus attrayante à épouser.

L'ambassade de Petrus Rosinus en Italie en 1574 est importante sans doute, mais moins connue. Les instructions de cet ambassadeur semblent perdues. Rome continue à se montrer favorable aux intérêts suédois, mais Jean III, par ses inhabiletés, ses changements brusques détruit presque tout le succès de son ambassadeur En 1575 il se rapproche d'abord de la France. Catherine de Médicis essaie de l'amener à une alliance, mais voit ses efforts échouer par suite de l'inhabileté d'Henri III. De plus, l'élection de Pologne ramène de nouveau la politique du roi vers le Saint-Siège : il n'eut pas plus de succès. Cependant, l'établissement de relations officielles n'allait pas tarder : l'occasion en fut la tournure prise par l'affaire Sforza.

Digitized by Google

C'est ainsi que, dans le dernier chapitre de son livre, M. Biaudet nous montre comment, faisant taire ses scrupules de protestant et ceux de ses sujets, Jean III se décide enfin à envoyer à Rome une ambassade officielle, renouant ainsi les relations rompues depuis Gustave Vasa. L'histoire de ces relations officielles sera l'objet du second volume de cette étude. Dans la partie que nous avons présentée ici, on constate que le travail est fortement documenté. Chaque assertion est pour ainsi dire prouvée par un document. Les sources sont pour la plupart des lettres, des instructions d'ambassadeurs officielles et secrètes. Ce qu'on pourrait peut-être reprocher au travail de M. Biaudet, c'est d'être trop long. L'auteur possède un grand nombre de documents qui ne se rapportent pas au sujet proprement dit et il a voulu les utiliser quand même. Ainsi déjà dans l'introduction pourquoi s'étendre si longuement sur la politique livonnienne de Jean III, le règne d'Éric XIV, la question polonaise ? Sans doute, toutes ces questions nous montrent mieux le caractère de Jean III, la politique livonnienne amène la politique polonaise, mais celle-ci, en tant qu'aidant au rapprochement du roi avec le Saint-Siège, n'exigeait pas un tel développement ; c'est surtout l'affaire Sforza qui poussa le roi vers la cour pontificale. Cependant c'est précisément l'élection de Pologne qui est la mieux exposée et la plus documentée. On le comprend, en se rappelant que c'est sur ce point que l'auteur a trouvé le plus de renseignements aux archives vaticanes ; pour d'autres questions, par exemple pour l'ambassade de Rosinus à Rome, les documents sont en grande partie retournés en Suède, où, à en croire une note, l'auteur n'a pas pu les retrouver. On s'explique ainsi qu'un épisode de première importance pour le sujet est moins bien exposé et moins documenté que des épisodes accessoires. Une autre conséquence du fait que l'auteur n'a pas eu entre les mains les documents suédois, c'est qu'il expose plutôt le côté romain de la question et laisse le côté suédois dans l'ombre. Nous admettons que l'organisation des archives suédoises n'est pas précisément de nature à faciliter les recherches, mais à certains endroits on voit percer une certaine antipathie de l'auteur pour les Suédois. Sa thèse pour expliquer l'intervention de Gustave-Adolphe dans la guerre de Trente ans n'est pas précisément neuve. Déjà Geier E. G. (*Geschichte Swedens*, t. III, ch. III. *Der Deutsche Krieg*, Hambourg, 1836) indique comme une des causes d'intervention, les progrès des impériaux en Allemagne surtout après la défaite du Danemark et le siège de Stralsund dont la conquête aurait donné aux impériaux accès à la Baltique et mis la Suède en danger. De plus, l'idée de cette ligue s'évanouit avec la guerre de prétendant de Sigismond Vasa, dit l'auteur p. 336 ; en restait-il encore de traces vers 1630 ? Gustave-Adolphe ne fut-il pas poussé plutôt par la politique du *dominium maris Baltici* ? n'était-ce pas pour conserver ses possessions polonaises qu'il attaqua l'empire ? Le caractère de Gustave-Adolphe et les évènements subséquents font incliner vers l'affirmative.

Digitized by Google

On nous permettra encore de faire quelques remarques de détail. Ainsi l'auteur ne calcule pas toujours bien la valeur de ses termes et leur disposition dans la phrase, ce qui cause parfois des obscurités : une fois, il se laisse entraîner à donner une notice biographique trop longue dans le texte même, p. 391, sur Camillo Capilupi, qui aurait mieux figuré dans une note.

Sans insister sur ces péchés mignons, remarquons que l'on est quelque peu surpris de voir qualifier le Taciturne de « duc » d'Orange, et le cardinal de Granvelle, de « ex-commendador mayor des Pays-Bas ».

Malgré ces quelques imperfections, le travail de M. Biaudet nous donne une idée claire et précise sur la politique du Saint-Siège vis-à-vis de la Suède et de Jean III vis-à vis de Rome.

Nous n'avons ici que l'origine, l'introduction en quelque sorte à la politique romaine de Jean III ; aussi est-ce avec impatience que nous attendons la suite de ce travail très remarquable, consacré à une période assez peu étudiée jusqu'ici et certainement elle ne l'a pas été avec la critique sérieuse que M. Biaudet y a appliquée.

L. Bril.

Hjalmar Holmquist. *De svenska domkapitlens förändring till lärarekapitel 1571-1687.* Ett bidrag till kyrkoorganisations och kyrkolagstiftningens historia i sverige. (Diss.) Upsala, Akademiska Bokhandeln, 1908. In-8, viii, 174 et 40 p.

Cet ouvrage se compose de deux parties ; la première contient l'exposé des changements qu'ont subi les chapitres cathédraux suédois de 1571 à 1687, la seconde comprend quelques documents et notamment les « constitutiones » des évêques à ce sujet. Ces documents sont édités avec soin, mais l'auteur aurait peut-être dû ajouter quelques notes explicatives ou du moins rappeler les passages de son livre qui s'appuient sur ces sources, et ne pas se contenter d'un renvoi général à l'exposé qui les précède. L'étude historique même traite, comme le titre l'indique, de la transformation des chapitres de prélats en chapitres de professeurs.

Cette transformation ne se fit pas en une fois ni par voie de décrets. L'auteur distingue trois périodes dans cette transformation : 1° de 1571 à 1604, 2° de 1604 à 1620-30 environ, 3° de 1620-30 à 1687. Parcourons rapidement cette histoire.

L'introduction du protestantisme avait sapé les bases des chapitres en leur enlevant leurs fonctions propres, aussi, tombèrent-ils dans presque tous les pays protestants. En Suède ils changèrent d'objet. Amoindris considérablement par Gustave Vasa qui en convoitait les biens, négligés par Erik XIV, calviniste, les chapitres recouvrent

Digitized by Google

quelque vitalité sous Jean III, aux tendances catholiques, qui voulut rétablir entièrement les anciens chapitres de prélats. Il ne réussit qu'à donner au chapitre de prélats le caractère de chapitre de prêtres, réduction du synode diocésain. Cette réduction cependant ne fut pas également accentuée partout. Ainsi, à Upsala, le chapitre métropolitain s'ouvre déjà sous Jean III à l'enseignement en faisant entrer dans son sein les professeurs de l'Université et en obligeant les chanoines à donner des leçons et à surveiller l'enseignement et les livres de classe.

La seconde époque, qui comprend surtout le règne de Charles IX et le commencement du règne de Gustave Adolphe, forme comme une période de transition.

Charles IX favorisa la tendance des chapitres à s'organiser en vue de l'enseignement, il fit entrer partout les professeurs des écoles cathédrales dans le chapitre. Avec Gustave Adolphe le chapitre s'imprègne d'influence allemande et commence à former des consistoires, mais ce fut l'élément professoral qui se prit à dominer.

La troisième époque, qui va de 1620-1630 à 1687, marque la transformation définitive des chapitres.

Ce fut l'érection des gymnases, le premier à Vesteraas en 1623, qui accentua le plus le caractère enseignant de ces institutions. Car, dans l'acte de fondation, les professeurs sont nommés de droit membres du chapitre. Désormais c'est le professorat lui-même qui donne droit d'y entrer.

Cependant l'ancien chapitre n'avait pas disparu entièrement. Ainsi pendant tout ce laps de temps il y eut un représentant du clergé : le prévot ; même s'ils n'étaient pas sacrés prêtres, les professeurs étaient considérés comme ecclésiastiques ; les anciennes fonctions de prélat ne disparurent que peu à peu.

L'auteur consacre un chapitre spécial au chapitre métropolitain d'Upsala. Celui-ci comprenait déjà les professeurs de l'université avant 1620, mais pendant cette période l'archevêque Paulinus Gothus essaya de refaire un chapitre de prêtres ; il y réussit pour quelque emps, mais cette réforme tomba bientôt et l'organisation ecclésiastique de 1687 confirma définitivement l'institution d'un chapitre de professeurs.

Le travail de M. Hjalmar Holmquist est bien documenté ; il s'appuie principalement sur les protocoles des chapitres. Cependant l'abondance de détails donnés dans l'exposé même nuit considérablement à la clarté de cet exposé. Dans cette succession de noms on perd parfois le fil du récit. Il en résulte que le développement de la transformation du chapitre ne nous apparaît pas toujours assez clairement et, comme l'auteur oublie parfois de nous rappeler les idées maîtresses, il est assez difficile de se faire une idée exacte de la marche de cette transformation. Ajoutons que l'auteur avoue dans sa préface n'avoir pas consulté toutes les sources et n'avoir eu pour but que de donner un aperçu général, une préparation à un travail ultérieur.

Digitized by Google

Venons en à quelques remarques de détails. M. Hjalmar Holmquist indique comme une influence du luthéranisme l'introduction de l'enseignement dans les charges du chapitre. Cependant, sous le régime du catholicisme, chaque chapitre avait un écolâtre, chargé du soin des écoles. C'est pour ainsi dire cette seule charge qui a permis au chapitre suédois de se maintenir. Le protestantisme avait tout détruit, le chapitre, sans raison d'existence, allait sombrer en Suède comme ailleurs, lorsque par l'importance donnée à l'élément professoral il changea d'objet principal et devint un chapitre de professeurs. Ce n'est donc que le développement d'une fonction qui existait déjà sous le catholicisme qui amène cette transformation. Celle-ci, nous semble plutôt relever de l'histoire de l'enseignement. En effet ce n'est qu'à la condition que le chapitre soit composé de professeurs que Charles IX le tolère. C'est pour donner plus de considération, plus de stabilité et aussi une meilleure rétribution aux professeurs qu'il les fait entrer au chapitre. Quant à l'exercice de leurs fonctions de chanoines, ils ne s'en occupent que fort peu.

Une autre remarque : Quelle est la différence entre école triviale, cathédrale et le gymnase ? La fondation du gymnase établit-elle une nouvelle institution ou bien ne fait-elle qu'élever la trivialskole à un degré supérieur ? L'auteur semble dire que depuis l'érection du gymnase il y a deux écoles mais une note de l'année 1627, date de la fondation du gymnase de Linköping, dit *mutata est schola Lincopensis in forma gymnasii*, et il semble en être de même des autres chapitres. Si tel est le cas, rien d'étonnant à ce que les professeurs du gymnase qui remplacent ceux de l'école triviale, prennent leur place au chapitre. Ajoutez-y que les autres professeurs, qui n'en faisaient point partie, peuvent y entrer plus facilement maintenant et qu'ainsi l'élément professoral gagne une plus grande importance au point de vue de l'institution.

Ce n'est pas seulement la différence entre ces écoles que l'auteur aurait dû nous expliquer mais ausssi celle qui existe entre un gymnase et une académie ; faute de quoi, on ne comprend pas l'histoire du chapitre de Aabo. J'admets que ces différences sont connues d'ailleurs, mais une note pour rafraîchir la mémoire au moment de la lecture ou le renvoi à un auteur qui a traité ce sujet auraient certes été de mise.

Nous aurions aussi voulu trouver à côté de chaque nom d'évêque la date de son avènement au siège épiscopal et la date de sa mort ; la précision de l'exposé y gagnerait beaucoup

Pourquoi l'auteur parle t-il du chapitre de Cuprimontanus qui n'a existé que quelque temps et n'a jamais été composé que de prêtres, alors que dans sa préface il a dit ne s'occuper que des chapitres qui ont été transformés ?

Pour finir, remarquons que l'auteur ne justifie pas suffisamment le choix de l'année 1687 comme limite chronologique. En d'autres mots, il aurait dû nous donner au moins la caractéristique dominante de la nouvelle législation.

Digitized by Google

Malgré ces quelques imperfections, résultant en grande partie de la nature même du sujet, très vaste et très difficile, l'œuvre du savant suédois est appelée à attirer l'attention des historiens. M. Hjalmar Holmquist est bien outillé pour reprendre le sujet sur un plan plus vaste et à l'aide du plus grand nombre de sources possible : il nous a fait entrevoir l'intérêt d'un sujet attachant de la grande période de l'histoire de Suède. Nous souhaitons qu'il nous livre bientôt le résultat d'une étude complète et approfondie.

L. BRIL.

LEO MERGENTHEIM. *Die Quinquennalfakultäten pro foro externo. Ihre Entstehung und Einführung in deutschen Bistümern.* T. I et II. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 52-53; 54-55.) Stuttgart, F. Enke, 1908. 2 vol. in-8, xx-306 et viii-336 p. Les 2 vol. M. 23.

Les facultés quinquennales, on le sait, sont des pouvoirs que certaines congrégations romaines délèguent aux ordinaires, pour une durée de cinq ans. Elles s'exercent soit au for interne soit au for externe.

M. Mergentheim veut examiner l'origine des facultés quinquennales *pro foro externo* et déterminer comment ces facultés furent introduites en Allemagne et quel était leur caractère.

La principale opinion concernant cette matière était celle d'Otto Mejer (1). D'après lui les quinquennales du XVIIe siècle proviennent des facultés des nonces ; et les facultés qui ont été ajoutées aux quinquennales du XVIIIe siècle, dérivent de concessions antérieurement faites aux ordres religieux. En outre les évêques en étaient bien souvent réduits depuis le traité de Westphalie à n'être plus que de simples supérieurs de missions et c'est en cette qualité qu'ils recevaient les facultés quinquennales, destinées à favoriser la propagation de la foi.

Quelle est la valeur de cette hypothèse ? La réponse à cette question fait l'objet de cette étude.

Au chapitre Ier, nous trouvons l'indication des sources. Plusieurs documents originaux des quinquennales nous sont conservés pour Mayence, Cologne et Eichstaett. D'autres données nous sont fournies par une lettre que Pacca, nonce de Cologne, adressa en 1786 aux prêtres ayant charge d'âmes des trois archevêchés rhénans. A la demande des évêques, le Saint-Siège leur avait délégué les facultés

(1) MEJER, *Die Propaganda, ihre Provinzen und ihr Recht.* 2 vol. Göttingue, 1852-1853.

Digitized by Google

quinquennales. On peut en outre conclure de cet écrit que les premières quinquennales de l'archevêque de Cologne ont été concédées en 1640 (1). Les écrits fébroniens du parti épiscopaliste, rejetant tous l'explication de Pacca concernant l'origine des quinquennales, ne s'accordent pas sur la détermination des circonstances qui ont occasionné l'expédition de ces facultés. Les autres sources qui peuvent être utiles à cette étude sont les archives des évêchés et de la cour romaine (2).

Les chapitres II, III et IV sont consacrés à l'étude des facultés concédées par le Saint-Siège, antérieurement aux quinquennales, aux évêques, aux nonces et aux ordres religieux.

Parmi ces facultés il y en a qui sont purement juridictionnelles, ne tendent qu'à étendre le pouvoir de ceux qui les obtenaient. Pour d'autres la concession se faisait et se renouvelait pour mettre fin aux usurpations des archevêques de Cologne, qui n'hésitaient pas à poser des actes dépassant les limites de leur juridiction. D'autres encore ont pour but soit de favoriser la réforme catholique de l'Église, soit de pourvoir à la défense du Catholicisme contre le Protestantisme. Tels sont les fondements des quinquennales.

Ces facultés antérieures furent concédées et aux évêques et aux nonces et aux ordres religieux. Les articles des quinquennales se retrouvent, non dans l'une ou l'autre de ses trois catégories prise isolément, mais dans l'ensemble de ces concessions. Cependant il n'y a pas connexion immédiate entre ces facultés et les quinquennales. Le texte de celles-ci ne correspond pas à celui des facultés antérieures, si on excepte les nos 1, 2 et 10 (3), qui dans une certaine mesure ont été rédigés d'après un document de 1624, contenant les facultés de l'archevêque de Trêves.

L'expédition de ces facultés antérieures se faisait d'après certaines formules, dont le nombre devint très considérable. Pour remédier à cet inconvénient et pour mieux adapter les concessions de facultés aux nécessités de l'époque, Urbain VIII, en 1633, chargea une congrégation de la revision de ces facultés. De ce travail résultèrent dix nouvelles formules. C'est d'après la formule X que furent expédiées les quinquennales du XVIIe siècle et les facultés des nonces déléguées par l'Inquisition. Telle est donc l'origine du texte des quinquennales. Mejer a négligé l'histoire de cette origine. Au XVIIIe siècle, les quinquennales contenaient plusieurs nouvelles concessions. Le changement provient de ce qu'au XVIIIe siècle la formule III était devenue le type d'après lequel les quinquennales étaient composées. Contrairement donc à l'affirmation de Mejer, ces nouvelles facultés n'avaient pas été prises parmi celles des religieux, où on ne peut les retrouver toutes.

(1) Mejer ne fait remonter cette première concession qu'à l'année 1645.

(2) Plusieurs documents sont publiés au tome II, p. 171 ss.

(3) Ils concernent le pouvoir d'absoudre des crimes d'hérésies d'apostasie et de schisme (no 1); la faculté de retenir et de lire certains livres prohibés (no 2), d'absoudre de tous les cas réservés (no 10).

Digitized by Google

Il est une autre question. Comment les quinquennales ont-elles été introduites en Allemagne? Mejer les fait dériver des facultés des nonces

La formule X et les quinquennales ne proviennent pas uniquement des facultés antérieures des nonces. Elles s'appuient aussi sur celles des évêques et des religieux. La sentence de Mejer se réduit donc à dire que la formule X, destinée d'abord aux nonces, a été aussi concédée dans la suite aux évêques, jaloux de la puissance des nonces. C'est ce qu'il faut examiner.

La formule X destinée par la congrégation de revision aux nonces, il est vrai, devait revenir cependant en premier lieu à ceux qui s'occupaient de la propagation de la foi parmi les hérétiques Tel en était le but. De plus on y rencontre la stipulation suivante : « In dispensationibus declaretur expresse, illas concedi tamquam a Sedis Apostolicae delegato. » La dépendance des nonces vis à-vis du Saint-Siège était évidente. Il ne fallait pas en faire mention. La congrégation de revision avait donc eu en vue les évêques, et avant tout les archevêques, qui voulaient accorder des dispenses *jure proprio*, comme cela se pratiquait dans les régions rhénanes. La sentence de Mejer n'est donc pas probable.

On ne connaît pas les circonstances des premières concessions des quinquennales en 1640. D'après les Fébroniens, ces facultés avaient simplement été transmises aux archevêques rhénans, qui ne s'en étaient plus occupés. Cette explication est inadmissible. Car au XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, les évêques et archevêques allemands demandaient eux-mêmes des facultés. Il n'en aura pas été autrement des quinquennales.

Les tendances épiscopaliennes de ces archevêques n'y auront pas été étrangères. Les archevêques rhénans, et en particulier celui de Cologne, voulaient depuis la fin du XVIe siècle usurper le pouvoir de dispenser. La congrégation de revision y obvia. D'après le n° 7 de la formule X, ceux qui obtiendraient des facultés de dispenser devraient déclarer qu'ils dispensaient en vertu d'un pouvoir délégué du Saint-Siège. La formule X date de 1637. Les premières quinquennales pour Cologne s'y rattachent non seulement par leur portée, mais encore par le temps de leur apparition, qui remonte à 1640. L'épiscopalisme n'aura donc pas été sans influence non plus sur la concession des quinquennales, dont la curie romaine s'est servie pour calmer les aspirations des archevêques.

La première concession de quinquennales pour Mayence, en 1653, semble avoir été faite à la suite des réclamations des archevêques contre les nonces, en 1653. En outre l'archevêque de Mayence, comme celui de Cologne, dispensait en vertu de son droit propre.

En 1654, l'archevêque de Salzbourg et, en 1662, celui de Trêves obtinrent les quinquennales. L'archevêque de Trêves en fut gratifié le dernier, parce que son opposition au pape avait été moins vive.

Digitized by Google

Les archevêques pouvaient communiquer ces facultés à leurs évêques suffragants. Les quinquennales devinrent des facultés des évêques. Vers le même temps d'autres évêques encore obtinrent ces Indults, tel l'évêque d'Eichstaett en 1649. Pour ceux-ci, la concessionn 'avait pas été favorisée par le mouvement épiscopalien, mais était requise par les circonstances.

Que dire du caractère des quinquennales? Dans la rédaction de la formule X, la congrégation de revision a tenu compte des nécessités des divers pays. Partant, de même que les facultés antérieures, les quinquennales, destinées aux évêques d'Allemagne, devaient favorises l'opposition à la réforme et, comme nous l'avons vu, calmer les aspirations des épiscopaliens.

Peut-on admettre l'opinion que Mejer a émise sur ce point? Les quinquennales sont-elles des facultés de mission, tendant à la propagation de la foi parmi les protestants? La formule X est le type d'une *Ketzermissionsfakultät*. Faut-il voir ce même caractère dans le quinquennales? Mejer tient l'affirmative, se basant sur le texte de ces facultés et sur une considération d'ordre historique. D'après lui, les facultés ont fait leur apparition en 1645. Le traité de Westphalie, qui fit des évêques de simples chefs de mission, fut conclu en 1648. Or en 1645, on parla déjà de la paix et, à cette époque, Rome pouvait prévoir la situation qui serait faite à l'Église d'Allemagne et y adapter les délégations à faire aux évêques.

On ne peut pas conclure des dispositions des quinquennales que les évêques étaient de simples supérieurs de missions. Le texte seul ne suffit même pas à établir que ces facultés tendaient à favoriser la propagation de la foi car, exception faite pour le n° 10, elles conviennent aux évêques aussi bien qu'aux supérieurs de missions. La formule X fut composée en 1637 et destinée dès lors aux évêques allemands. A cette époque, Rome ne pouvait prévoir le résultat de la guerre de Trente ans. Cette considération n'a pas même pu exercer une influence sur le caractère des quinquennales, dont l'origine date de 1640. Les arguments de Mejer sont insuffisants. Cependant son opinion sur ce point est la vraie. En effet, d'une part, l'évêque n'aura pas exercé lui-même toutes les facultés des quinquennales; d'autre part le n° 12, en restreignait la délégation aux contrées où l'exercice de la religion catholique était défendu. Toutefois les évêques ne furent pas de simples chefs de mission. Cette restriction ne se rencontre pas dans les quinquennales des archevêques de l'Ouest de l'Allemagne. Chez ceux-ci les quinquennales n'étaient pas des facultés de mission.

Pour résoudre le problème qui se posait, l'auteur n'avait que peu de documents à sa disposition. La Congrégation de la Propagande lui en a fourni quelques-uns. Il s'est avant tout livré à un raisonnement basé sur le travail de la congrégation de revision. Ainsi l'auteur est parvenu à rejeter l'opinion de Mejer et à lui substituer une théorie nouvelle. La question est traitée judicieusement. L'on admet facile-

Digitized by Google

ment l'explication fournie pour les quinquennales des évêques de l'Ouest de l'Allemagne et de leurs subordonnés. L'auteur insiste moins sur l'introduction des quinquennales dans les autres diocèses.

IS. SOENEN.

EUGÈNE HUBERT. *Les Églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle. Étude d'histoire politique et religieuse.* (Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. Nouv. sér., collection in-4, t. IV, 1908.) Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1908. In-4, 388 p.

Il y a quatre ans M. Hubert, professeur à Liège, publia une étude sur la protection accordée par les États-Généraux des Provinces-Unies aux Protestants limbourgeois pendant la guerre de la succession d'Espagne (1). Ce n'était qu'un fragment détaché du grand travail qui vient de paraître et qui contient l'histoire des réformés du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle.

M. Hubert a divisé son étude en cinq chapitres.

Le premier (p. 17-25) décrit la province de Limbourg au XVIIIe siècle telle qu'elle était constituée par les traités de 1661 et de 1785 et énumère les localités qui étaient habitées par des réformés en 1785. Ces localités étaient au nombre de sept : Limbourg, Eupen (Néau), Fauquemont (2), Dalhem, Bleigny, Olne et Bombaye.

Le chapitre II (p. 26-104) est consacré à l'histoire des communautés protestantes depuis leur origine jusqu'aux traités d'Utrecht, (1713) et de Rastadt (1714). Nous y voyons que la religion réformée, introduite au XVIe siècle, mais bientôt réprimée par les Espagnols, fut rétablie jusqu'à deux fois à la suite de l'occupation du Limbourg par les Hollandais en 1632 et 1703. Lorsque la dernière occupation prit fin en 1714, les Hollandais ne réussirent pas à maintenir la liberté du culte pour les Protestants. L'unique concession obtenue à force d'instances et même de menaces fut que le gouvernement de Bruxelles fermerait les yeux sur la présence des pasteurs calvinistes, à condition que ceux-ci ne se livreraient à aucun étalage de leurs croyances.

Dans le chapitre III (p. 105-194) M. Hubert nous retrace l'histoire des communautés protestantes jusqu'au traité de Fontainebleau de

(1) EUGÈNE HUBERT. *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies et les Protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la succession d'Espagne.* Bruxelles, Hayez, 1904. In-4 de 28 pp. Cf. RHE. 1905, t. VI, p. 407-408.

(2) Un « lapsus calami » pour Hodimont. Fauquemont à cette époque ne faisait plus partie de la province.

Digitized by Google

1785 Il nous explique comment malgré l'hostilité ouverte de la population, les réclamations des États provinciaux et des autorités ecclésiastiques, ces communautés ont pu se maintenir jusqu'à la publication de l'édit de tolérance en 1781 Cette conservation était due surtout aux démarches incessantes des États-Généraux des Provinces-Unies, qui, tout en recommandant aux pasteurs d'adopter une ligne de conduite très prudente et très réservée, leur accordaient une protection vigilante et efficace. Nous voyons ensuite y contribuer encore la crainte de représailles de la part des Hollandais contre les catholiques dans les pays de généralité, des considérations d'ordre économique chez les gouvernants et enfin le changement des idées dans les classes éclairées.

Le chapitre IV (p 195-234) achève l'histoire des églises protestantes depuis le traité de Fontainebleau jusqu'à la fin de l'ancien régime. Le traité du 8 novembre 1785 avait annexé à la province plusieurs villages où le culte réformé avait été introduit par les Hollandais. Mais ces villages étaient restés foncièrement catholiques et la religion protestante s'y trouvait bientôt dans une situation peu brillante malgré la protection des États-Généraux et malgré le maintien de l'édit de tolérance. même aux jours de la révolution brabançonne Une seule communauté, celle d'Eupen, montra quelque vitalité à l'époque de l'occupation française.

Un dernier chapitre (p, 235 281) traite de l'organisation et de la vie intérieure des communautés protestantes du Limbourg.

Les annexes (p 282-350) contiennent des pièces justificatives au nombre de treize, parmi lesquelles nous signalons la liste des pasteurs qui ont desservi les églises protestantes du duché de Limbourg (p. 348-350)

Une table de matières très détaillée (p. 350-361) et un index alphabétique bien soigné (p. 363-388) complètent ce beau travail, qui est très facile à manier.

La nouvelle étude que M. Hubert vient d'ajouter à ses nombreuses publications concernant l'histoire politique et religieuse des Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe siècle a été le résultat de recherches laborieuses. Il s'est donné la peine de consulter un grand nombre d'archives belges et néerlandaises, dont il donne la liste dans son introduction (p. 1-9) Quant à l'exposition elle est nette, claire et méthodique. Le savant professeur de Liège fait surtout parler les documents qu'il s'efforce d'interpréter avec une grande impartialité. Rarement on rencontre une étude aussi bien documenté et après avoir parcouru cette histoire des Églises protestantes du duché de Limbourg, on n'est pas loin de dire : voilà un sujet épuisé.

G. GOOSSENS.

Digitized by Google

P. Thureau Dangin. *Le catholicisme en Angleterre.* Paris, Bloud, 1909. In-12, 257 p.

J'ai, en divers articles, insérés dans la RHE (t. I, 1900, pp. 137-141; t. IV, 1903, pp. 771-775; t. VIII, 1907, pp. 388-394), analysé, au moment de leur publication, les trois tomes qui composent *la Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle*, un des plus beaux ouvrages d'histoire religieuse écrits depuis longtemps. Il me suffira donc de signaler, en quelques lignes, le présent livre, dans lequel M. Thureau-Dangin résume son grand travail.

Ce qui a donné naissance à ce résumé, ce sont des conférences dites, en 1908, à l'Institut catholique de Paris par cet historien, conférences dans lesquelles il avait été appelé à traiter le même sujet que celui développé avec un remarquable talent d'écrivain, une haute compréhension des questions religieuses contemporaines et une rare sérénité de jugement dans les volumes connus de nos lecteurs.

Le succès obtenu par ces causeries firent insister près de M. Thureau-Dangin pour qu'il les publiât. On fit valoir « qu'il pouvait être utile de présenter ainsi les événements sous une forme plus concentrée et plus rapide, » et que l'auteur y gagnerait « de faire pénétrer plus avant dans le public la connaissance d'une histoire à la fois instructive et consolante. » Ces raisons étaient bonnes. En s'y rendant, l'historien a mis à la portée d'un public très étendu une œuvre réservée nécessairement jusque-là, par son étendue, à une élite un peu restreinte.

Pour bien caractériser le livre nouveau, il est nécessaire de dire qu'il contient une partie neuve Cette partie comprend les pages du chapitre premier consacrées à exposer la situation du catholicisme en Allemagne et aux États-Unis L'histoirien y trace un tableau synthétique que chacun lira avec plaisir et que beaucoup liront avec profit.

A. De Ridder.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Dans le cinquième fascicule du dictionnaire de PREUSCHEN (*Griekisch-Deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments*, κυριεύω *bis* ὁμολογία, Töpelmann, Giessen, 1909. In-4, col. 641-800. M. 1,80), nous signalons, en nous plaçant surtout au point de vue de la Théologie du Nouveau Testament, les articles consacrés aux mots suivants : κύριος, λόγος, μισθός, μυστήριον, νόμος, νοῦς.

Parmi les ouvrages traitant de la doctrine de Philon d'Alexandrie (au mot λόγος) nous nous étonnons de ne pas rencontrer le bel ouvrage de M. BRÉHIER sur *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, Paris, Picard, 1908 : cette étude est de loin supérieure à toutes celles qui ont été publiées sur la question (cfr. RHE. X, 216-217). — En retraçant les différents sens du mot μυστήριον, l'auteur aurait dû nous dire en quoi consistait ce mystère dont parle si souvent saint Paul dans les épîtres de la captivité. — Il aurait dû spécifier aussi et ne pas se contenter d'indiquer la différence que met saint Paul entre νοῦς et πνεῦμα. — La νόμος dont il est question dans Rom. 7, 23 : ὁ νόμος τῆς ἁμαρτίας ὁ ἐν τοῖς μέλεσιν μοῦ, ce n'est pas d'une façon abstraite la tendance qui nous pousse au mal, mais c'est concrètement la Loi mosaïque. — Dans Matth. 10, 5 εἰς ὁδὸν ἐθνῶν μὴ ἀπέλθητε, il n'est pas nécessaire de prendre ὁδός dans le sens figuré, on peut très bien maintenir l'acception propre : « Ne vous en allez pas en route de païens », c'est-à-dire, n'allez pas en voyage chez des païens, cette défense faisant pendant à celle qui suit : « N'entrez pas dans une ville de Samaritains ». Les instructions données aux apôtres lors de leur première mission auraient ainsi enfermé géographiquement leur activité dans le territoire galiléen. É. T.

— A chaque pas dans leurs études les professionnels de l'histoire rencontrent de multiples difficultés pour trouver l'équivalent moderne des anciens noms propres géographiques latins. Sous ce rapport, l'ouvrage de GRAESSE (*Orbis latinus oder Verzeichniss der lateinischen Benennungen der bekanntesten Städte etc., Meere, Seen, Berge und Flüsse in allen Theilen der Erde nebst einem deutsch-lateinischen Register derselben*), paru à Dresde en 1861, a rendu de précieux services, bien que dans nombre de cas particuliers il fallût recourir à bien d'autres ressources spéciales pour identifier

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, LOUVAIN) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* CHRONIQUE, *soit dans la* BIBLIOGRAPHIE *de la* REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Digitized by Google

les anciens noms de lieux. Il constituait un instrument de travail riche en renseignements et commode à manier. Aussi on sera reconnaissant à M. le Dr Fr. Benedict d'en avoir donné une nouvelle édition sous le titre *Orbis latinus oder Verzeichnis der wichtigsten lateinischen Orts- und Ländernamen. Ein Supplement zu jedem lateinischen und geographischen Wörterbuch. 2e Auflage mit besonderer Berücksichtigung der mittelalterlichen und neueren Latinität neu bearbeitet* (Berlin, C. Schmidt, 1909. In-8, 348 p. M. 10.). Il a élagué les noms qui appartiennent à l'ancienne littérature latine pour s'appliquer plus spécialement, comme le titre l'indique, à la latinité médiévale et moderne Dans ce domaine il a ajouté un grand nombre de noms en se basant sur les travaux d'Oesterley et les *Indices* des MGH.

La 2e partie de la 1re édition, c'est-à-dire la traduction des noms allemands-latins, était devenue assez inutile puisque presque plus personne n'écrit en latin des livres d'histoire ou de géographie : elle a été supprimée. Et cependant cette nouvelle édition comprend 348 pages, alors que la 1re n'en comprenait que 290. On saisit du coup combien l'œuvre a été augmentée et améliorée.

— Nous avons reçu les deux premiers fascicules de l'excellent répertoire, qu'est le *Theologischer Jahresbericht*, pour l'année 1908 (*Theologischer Jahresbericht*, t. XXVIII. I. *Vorderorientalische Literatur und ausserbiblische Religionsgeschichte*. II. *Das Alte Testament*. Leipzig, Heinsius, succ., 1909. In-8, 84 et 91 p. M. 3,60 et 3,90). Le premier fascicule intéresse plus particulièrement cette *Revue* : il est dû aux soins de MM. Gressmann et Segerstedt. On remarquera que M. W. Koehler, qui depuis longtemps éditait le répertoire de concert avec M. G. Krüger, a abandonné la rédaction pour remplacer, à l'Université de Zurich, M. E. Egli, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique, mort à la fin de 1908. A sa place, M. Krüger s'est adjoint M. G. Schian, professeur à l'Université de Giessen, auquel doivent être adressées désormais toutes les correspondances intéressant la rédaction (Ludwigstrasse, 42, Giessen).

— A signaler dans la collection *Wissenschaft und Bildung*, éditée par le Dr Paul Herre, un volume intéressant dû à la plume du Dr A. W. Hunzinger, *Das Christentum im Weltanschauungskampf der Gegenwart*. (Leipzig, 1909. In-12, 154 p. M. 1.) L'auteur reproduit une série de conférences données l'hiver dernier à l'Université populaire de Leipzig. Elles ne se rapportent pas à vrai dire directement à l'histoire ecclésiastique. Elles ont en effet pour but de faire connaître les causes historiques du conflit aigu qui existe entre le christianisme d'une part, la religion et la philosophie d'autre part (toutefois cet exposé historique, par trop synthétique, pèche en certains endroits par des exagérations, qui auraient besoin d'être adoucies) et en même temps de fournir au chrétien croyant un essai de solution entre des exigences intellectuelles apparemment légitimes, qui se disputent l'adhésion de son esprit. Nous connaissons ces préoccupations ; l'auteur y répond par des considérations qui ne nous sont pas étrangères, tout en gardant une note personnelle, qui trahit un esprit averti et pénétrant ; des

Digitized by Google

réserves cependant seraient à faire en certains endroits. Ce n'est pas de la littérature française et surtout catholique, nous devons le dire, qu'il s'est inspiré ; il les ignore à peu près complètement. J. FLAMION.

— L'ouvrage magistral de HANS Freiherr VON SODEN sur le Nouveau Testament latin d'Afrique à l'époque de saint Cyprien (*Das lateinische Neue Testament in Afrika zur Zeit Cyprians nach Bibelhandschriften und Väterzeugnissen*, Leipzig, Hinrichs, 1909. In-8, VI 663 p. M. 22 ; dans la collection *Texte und Untersuchungen...*, t. XXXIII) mériterait certes un compte rendu détaillé et approfondi. Cependant nous avons préféré le faire connaître immédiatement, en en donnant ici une analyse très sommaire et en insistant sur les conclusions principales qui se dégagent de ce travail à une première lecture attentive.

M. Hans von Soden est le fils de Heinrich Freiherr von Soden, professeur à Berlin, dont les travaux de critique textuelle du Nouveau Testament sont aujourd'hui si célèbres et si discutés et dont on attend avec impatience la grande édition critique du Nouveau Testament. Associé comme tant de jeunes savants aux travaux du professeur von Soden, le fils reçut la mission de collationner les témoins de l'ancienne version latine du Nouveau Testament, spécialement les textes dits africains. La multiplicité des problèmes qu'il rencontra sur son chemin, la nécessité de choisir dans ce fouillis inextricable de variantes et l'impossibilité de justifier, dans une édition du Nouveau Testament ou dans une histoire générale du texte, les leçons préférées, déterminèrent M. Hans von Soden à publier un travail d'ensemble sur la Bible latine d'Afrique vers le milieu du IIIe siècle.

L'auteur étudie dans la première partie les témoins du texte africain du Nouveau Testament à cette époque. Et d'abord les citations de saint Cyprien qui sont très importantes. L'évêque de Carthage cite en effet, dans les divers écrits qui nous sont conservés, environ la neuvième partie du Nouveau Testament, voire la huitième, si l'on tient compte de certaines épîtres qui manquaient dans le canon du Nouveau Testament qu'il reconnaissait, exactement 886 versets. Les allusions à d'autres textes sont également assez fréquentes. De plus, plusieurs de ces citations reviennent deux, trois et jusque six fois. La répétition fréquente de certaines citations, les explications dont elles sont quelquefois entourées permettent de contrôler la fidélité de la tradition manuscrite qui ne semble pas pouvoir être révoquée en doute. Malheureusement les éditeurs des œuvres de saint Cyprien, spécialement Hartel dans le *Corpus* de Vienne, ont donné la préférence à des manuscrits qui la méritaient le moins. von Soden a donc été obligé de recommencer la collation de toutes les citations et l'examen comparatif de ces variantes constitue un des chapitres les plus intéressants de cet ouvrage.

La Bible latine de saint Cyprien nous est encore connue par certains manuscrits de l'ancienne version latine qu'on savait renfermer un texte identique ou très voisin de celui de saint Cyprien : pour les Évangiles le *Bobbiensis* (k) et le *Palatinus* (e), pour les Actes, certaines Épîtres catholiques et l'Apocalypse le *Floriacensis* (h). Malheureusement ces manuscrits sont fragmentaires.

Digitized by Google

Enfin certaines parties de la Bible africaine se rencontrent dans les *Sententiae LXXXVII Episcoporum* et dans les traités pseudo-cypriens *de duobus montibus Sina et Sion*, le *computus de Pascha*, le *de judaica incredulitate* (dont les citations bibliques sont corrigées d'après la Bible de saint Cyprien) et le *liber de de rebaptismate*, et, pour l'Apocalypse, le commentaire de l'évêque africain Primasius. Les différences les plus minimes entre le texte biblique de ces divers témoins sont très soigneusement relevées et longuement étudiées (p. 11-322). De tout cet examen se dégage la conclusion que le texte de la Bible africaine du IIIe siècle s'est relativement bien conservé et qu'on peut encore déterminer ses principaux caractères. Toutefois, sur l'origine de cette version latine et sur le texte grec qui est à sa base M. von Soden est assez sobre de détails.

La seconde partie contient l'édition de la Bible africaine d'après les témoins indiqués plus haut, à l'exception du texte de l'Apocalypse de Primasius. Cette édition est très soignée. Elle aurait pu gagner encore en précision si l'auteur avait donné en deux colonnes parallèles les textes pas trop fréquents attestés à la fois par les citations et les manuscrits, ou par plusieurs manuscrits.

Les tables qui terminent l'ouvrage de M. von Soden permettent de retrouver aisément les textes bibliques cités dans les œuvres de saint Cyprien et les traités pseudo-cypriens et renseignent sur les mots grecs et latins étudiés dans ce volume. A ce dernier point de vue, qu'on nous permette de signaler le travail de M. von Soden à l'attention des philologues : ils y trouveront quantité de remarques importantes sur le latin d'Afrique. H. C.

M. F. Spitta vient de reprendre la question, si débattue depuis quelques années dans les milieux protestants d'Allemagne, de l'attitude de Jésus à l'égard des païens (*Jesus und die Heidenmission*, Giessen, Töpelmann, 1909. In-8, VI-116 p. M. 3,50). Jésus a-t-il conçu son Évangile comme ayant une destination universelle? a-t-il ordonné à ses Apôtres de le prêcher à toutes les nations?

La RHE. a renseigné ses lecteurs sur les principaux ouvrages se rapportant à cette controverse, notamment le livre de M. Harnack (*Die Mission und Ausbreitung des Christentums*... voir RHE., t V, 1904, p. 76-85) et l'étude d'un prêtre catholique, M. Meinertz (*Jesus und die Heidenmission*.,. voir RHE., t. IX, 1908, p. 828-829). M. Harnack nie que Jésus ait jamais explicitement ordonné de prêcher l'Évangile aux païens. Tout au plus y avait-il un certain universalisme dans les principes fondamentaux de l'Évangile. Le beau livre de M. Meinertz réfute cette opinion et défend victorieusement l'opinion traditionnelle d'après laquelle Jésus aurait proclamé la destination universelle de l'Évangile et donné à ses Apôtres la mission de le prêcher partout. L'originalité bien connue de M. Spitta le conduit cette fois encore hors des sentiers battus. S'il rejette nettement l'opinion de Harnack, s'il se rapproche sensiblement des conclusions de Meinertz, il le fait en grande partie pour des raisons qui lui sont entièrement propres et il ne manque pas de rejeter presque tous les arguments que Meinertz considère comme les plus solides en faveur de la thèse traditionnelle.

Digitized by Google

Dans un premier chapitre (*Die Heidenmission in den Synoptikern als Ausdruck jüngerer Ueberlieferung*, p. 1-40, M. Spitta combat résolument l'authenticité des principaux textes où Jésus proclame la destination universelle de l'Évangile, en ce sens que ces assertions sont considérées comme le reflet de la tradition postérieure qui voulait mettre dans la bouche de Jésus le précepte de la prédication de l'Évangile à toutes les nations. C'est le cas pour *Marc* XIII, 9-10 ; *Matth.* XXIV, 14 ; *Matth.* XXV, 31-34 ; VIII, 10-12 ; des paraboles du grand festin (*Matth.* XXII, 1-14 serait secondaire par rapport à *Luc* XIV, 16-24, où la mission aux païens ne serait pas exprimée) ; des mauvais vignerons (*Matth.* XXI, 43), etc. Il serait trop long de poursuivre ces exemples ; finalement il ne resterait presqu'aucun texte où la prédication ou la destination de l'Évangile aux païens soit considérée comme primitive.

Le second chapitre (*Scheinbarer Ausschluss der Heidenmission in der Synoptischen Ueberlieferung*, p. 41-60) étudie les principaux textes où selon Harnack la destination de l'Évangile aux païens serait exclue : ces textes ou bien n'ont pas de valeur (*Matth.* X, 5-6 ; XV, 24 seraient secondaires), ou bien sont mal interprétés par le professeur de Berlin.

Enfin le grand précepte de la prédication de l'Évangile (*Jesu Missionsbefehl beim Scheiden von seinen Jüngern*, p. 61-71) *Matth.* XXVIII, 18-20 est également écarté comme n'appartenant pas aux couches les plus anciennes et les plus autorisées de la tradition synoptique.

On le voit, M. Spitta se laisse guider par la critique la plus radicale. Les textes sont impitoyablement écartés et aucun effort n'est fait pour concilier, par voie d'interprétation, les passages d'un même Évangile qui paraissent être opposés. Pas n'est besoin d'ajouter que cette méthode nous paraît être beaucoup trop radicale et que M. Spitta minimise à l'excès le contenu de l'ancienne tradition synoptique. D'ailleurs la valeur des textes est contestée pour des motifs absolument insuffisants. Ainsi M. Spitta rejette *Luc* XXIV, 47 pour le motif que les vv. 46 et 48 sont intimement liés. Il suffit de lire ce passage pour voir que rien ne légitime la suspicion jetée sur le v. 47. Il est entendu que le témoignage des Apôtres (v. 48) se rapporte à la passion et à la résurrection du Christ, mais si le v. 47 interrompt le récit, il ne l'interrompt pas d'une manière qui permettrait de révoquer en doute son authenticité. D'autre part, l'idée qu'il contient prépare le livre des Actes dont elle forme en quelque sorte le plan (cfr. *Act.* I, 8 ; il est vrai que Spitta rejette également ce verset).

Malgré ces procédés radicaux, M. Spitta maintient que Jésus a conçu son Évangile comme ayant une destination universelle. Et il le prouve, au chapitre quatrième, par la pratique même de Jésus (*Die Praxis Jesu*, p. 72-86). Cette partie est certainement la meilleure du livre. M. Spitta fait justement remarquer que Jésus n'a jamais condamné le prosélytisme juif, mais seulemant le prosélytisme pharisien qui n'aboutissait en définitive qu'à rendre les convertis « fils de géhenne deux fois plus » que les Pharisiens eux-mêmes (*Matth.* XXIII, 15). Jésus a répandu ses bienfaits et prêché sa doctrine dans des contrées peuplées en bonne partie de païens, la Galilée et la Décapole. Il s'est engagé jusque dans le pays de Tyr et de Sidon. Dans son enseigne-

Digitized by Google

ment il citait souvent les textes universalistes des prophètes et il ne manque pas de récits de guérisons accordées à des malades qui n'étaient pas de nationalité juive. De toutes ces considérations et de bien d'autres M. Spitta conclut à bon droit qu'il est inconcevable que Jésus n'ait pas considéré sa prédication comme destinée à toute l'humanité, son Évangile comme universel.

C'est encore à juste titre que M. Spitta, contrairement à l'usage des critiques libéraux, interroge l'Évangile de saint Jean pour s'éclairer sur l'attitude de Jésus à l'égard des païens. Mais dans ce nouveau chapitre (*Die Johanneische Ueberlieferung*, p. 87-108) apparaissent les mêmes conclusions radicales des premiers chapitres. Les passages les plus explicites sur la mission aux païens comme *Jean*, IV, 31-38 n'appartiendraient pas à la source autorisée qui serait à la base du quatrième Évangile, mais à une rédaction postérieure et sans valeur historique.

M. Spitta résume ses conclusions dans un dernier chapitre (*Abschluss und praktische Folgerungen*, p. 109-116). Il faut regretter, à côté des réserves formelles qu'il convient de faire et que nous avons faites plus haut sur la critique des passages évangéliques telle que l'exerce M. Spitta, que l'auteur n'ait pas examiné l'attitude de la première génération chrétienne touchant le problème de la prédication de l'Évangile aux païens. C'est une lacune, d'autant plus que cet examen aurait fourni un nouvel et solide appui à la thèse qui est défendue dans ce livre. H. C.

— Dans les *Bonner Jahrbücher* de 1909 (Fasc. 118, p. 34-53). M. W. Levison a traité une question hagiographique du plus vif intérêt, sous le titre *Die Entwicklung der Legende Severins von Köln*. Saint Séverin, troisième évêque connu de Cologne, apparaît pour la première fois chez Grégoire de Tours, dans le livre des miracles de saint Martin. Les données de Grégoire se réduisent à une anecdote qui ne nous apprend pas beaucoup sur les faits et gestes de saint Séverin. Nous devons attendre jusqu'au IXe-Xe siècle pour trouver une *Vita Severini* proprement dite. Celle-ci fut rédigée à Cologne. Alors que pour la vie de saint Séverin elle est maigre en renseignements, elle raconte avec assez de précision la fin de sa carrière. Séverin de Cologne serait mort à Bordeaux : plus tard, on aurait transféré ses restes mortels à Cologne. Ces données légendaires d'où viennent-elles ? M. W. Levison démontre à toute évidence qu'elles ont été inventées par le biographe, qui s'est inspiré de la Vie de saint Seurin de Bordeaux, due à Venance Fortunat. Chose intéressante, les hagiographes postérieurs de saint Seurin de Bordeaux se sont bien gardés de reprendre pour leur compte le récit légendaire introduit dans la vie de saint Séverin de Cologne, et pour cause. Tandis qu'à Cologne, les biographies successives de saint Séverin développent la légende de la vita du IXe-Xe siècle, à Bordeaux, on s'en tient à paraphraser la *Vita Severini* de Venance Fortunat. La légende de Séverin de Cologne ne se contenta toutefois pas de l'emprunt fait au saint homonyme de Bordeaux. L'hagiographe qui rédigea la *Vita*² *Severini* rattache son héros au faux concile de 346. C'est que, dans

Digitized by Google

les actes de celui-ci, on rencontre le nom d'un évêque Séverin de Sens. Et c'est ainsi que la légende se développe au point de représenter Séverin de Cologne comme ayant été évêque de Sens, qui, devenu ensuite évêque de Cologne, serait mort à Bordeaux et aurait été transféré après sa mort à Cologne !

C'est un exemple typique du développement des légendes hagiographiques. M. Levison a traité la question avec sa compétence bien connue : il est intéressant aussi de signaler qu'il restitue à Fortunat de Poitiers la *vita* de saint Seurin de Bordeaux en confirmant et renforçant les preuves données jadis par Dom Quentin dans les *Mélanges Léonce Couture* (1902).

A propos du pseudo-concile de Cologne de 346, M. Levison fait remarquer que les preuves apportées jadis contre l'authenticité des actes de ce concile ont perdu quelque peu de leur force par le fait qu'on doit changer la date du concile de Sardique de 347 en 342-343. Cependant, étant donné le silence des sources du IVe siècle à propos du prétendu concile de Cologne, M. Levison rejette l'authenticité des actes. Que pense-t-il de l'opinion de Mgr Duchesne dans la seconde édition des *Fastes Episcopaux*, qu'il cite ? Pour M. Levison, on n'a pas encore montré l'occasion et le but de la fabrication de ces actes : il conseille d'étudier à ce sujet la *Vita Servatii*, qui a des rapports indiscutables avec leur tradition.

Cependant, on ne peut oublier que les travaux récents de Mgr Duchesne et de M. l'abbé G. Rasneur ont contribué à répandre la lumière tant sur les sources des actes apocryphes que sur le but et les circonstances de cette falsification.

A propos du livre de M. K. H. Schäfer, *Die Kanonissenstifter im deutschen Mittelalter* (Stuttgart, 1907) a paru un compte rendu, de la plume du même M. Levison dans le *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, (t. XVII, 1909, p. 491-512) que nous ne pouvons omettre de signaler ici tant à raison de son étendue que de l'intérêt qu'il présente. M. Levison combat la thèse de M. Schäfer concernant l'origine des chanoinesses. Il admet en général que celles-ci ne font que perpétuer à certains points de vue, à l'époque franque et à l'époque postérieure, l'institution des sanctimoniales de l'antiquité chrétienne. Mais il se refuse à admettre la continuité du *nom*, du terme *canonica* au sens de sanctimoniale, avant le VIIIe siècle, en Occident. Pour lui, il est assez disposé à admettre que c'est aux Anglo-Saxons qu'il faut attribuer d'avoir remis en honneur au VIIIe siècle ce concept du IVe. Mais il montre d'autre part que, pour ce qui concerne l'institution elle-même, il n'a pas existé de chapitres de chanoinesses avant le milieu du VIIIe siècle. Et ici, M. W. Levison fournit un excellent exemple de critique d'interprétation, en démontrant que M. Schäfer a mal interprété les textes qu'il apporte pour prouver sa thèse. Cet article est à lire par tous ceux qui s'occupent de l'intéressante question de l'origine des chapitres de chanoinesses. Retenons la conclusion : Les sanctimoniales qui vivent pendant la période mérovingienne en dehors des monastères continuent directement les *deo sacratae* de l'antiquité chrétienne et donnent plus ou moins directement naissance aux chanoinesses de l'époque carolingienne.

Digitized by Google

Mais avant cette dernière période les chapitres de chanoinesses n'existent pas dans le royaume franc, pas plus que le nom de chanoinesse lui-même.

En signalant dans une précédente chronique le congrès international des sciences historiques tenu à Berlin au mois d'août 1908, la RHE (t. IX (1908), p 826) a déjà noté la conférence de M. R. Fester intitulée *Die Saekularisation der Historie*. Cette conférence vient d'être publiée dans l'*Historische Vierteljahrschrift* (Extr. 19 p. Leipzig et Berlin, Teubner, 1909). Par « sécularisation » l'auteur entend exprimer la position qu'ont prise les historiens vis-à-vis des faits de l'histoire : alors que, avant la « sécularisation », l'histoire religieuse était le pivôt central de la science et de l'enseignement historiques, actuellement les savants « envisagent les choses de ce monde d'une façon profane ». Cette sécularisation, que l'auteur estime beaucoup et dont il tend à démontrer la première origine, le développement et le progrès, se traduit entre autres par les lacunes de l'enseignement qui ne parle guère de l'Orient ni de l'antiquité chrétienne.

Il est difficile d'admettre que ce soit là un progrès et de nier que la « sécularisation » ait introduit de regrettables lacunes. L'article de M. Fester fournit sans doute des vues originales sur le développement de la conception historique et de l'historiographie, mais était-il nécessaire d'étaler tant de philosophie assez indigeste pour montrer que de nos jours, on tient, autant que possible, compte de tous les facteurs historiques ? L'auteur a néanmoins le mérite d'exposer d'une façon très personnelle la genèse de cette conception. L. V. D. E.

— Parmi les communications du récent Congrès des sciences historiques tenu à Berlin au mois d'août 1908, figurait le projet de publication, sous le nom de *Germania sacra*, d'un vaste recueil des principaux documents, groupés par diocèse, relatifs à l'histoire de l'organisation religieuse en Allemagne. La nouvelle entreprise fut chaleureusement défendue par M. Kehr directeur de l'Institut prussien à Rome, ainsi que par M. A. Brackmann, professeur à l'Université de Marbourg. Ce dernier a publié dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, sous le titre de *Vorschläge für eine Germania sacra* (1909, t. XXX, p. 1-27) un programme de ce que devrait comprendre, en fait de matériaux historiques, un recueil de ce genre. Il rappelle incidemment les efforts déployés au XVIe siècle par Brusch (en 1549), puis au XVIIIe siècle par le P. Hansig, S. J., en 1729 et par le diplomatiste Gatterer en 1752, pour mettre sur pied le projet actuel La cause de l'échec résidait dans le manque d'entente scientifique entre les savants allemands et dans les difficultés d'exécution créées par la Révolution. En prenant comme exemple l'évêché de Freising, l'auteur indique les divisions du plan qu'il voudrait voir adopter : *A. Bibliographie* : sources narratives et diplomatiques, avec indication des archives et bibliothèques ecclésiastiques; *B. Histoire du diocèse*, comprenant une liste critique des évêques, le tableau des possessions domaniales, les limites et les circonscriptions diocésaines ; *C. Histoire du chapitre cathédral*, consacrée à l'école capitulaire, à la vie intellectuelle, ainsi qu'aux *viri illustres* du diocèse ; cette rubrique ren-

Digitized by Google

fermerait également un aperçu historique et archéologique de la cathédrale. L'histoire des diocèses, des abbayes (en dehors des abbayes impériales) et des paroisses allemandes est si peu connue pour qu'il ne faille souhaiter que la *Germania sacra* voie bientôt le jour et recrute, pour son élaboration, les sympathies de nombreux collaborateurs expérimentés. H. N.

— Dans la dernière semaine de juillet, l'université de Leipzig a fêté solennellement le 500e anniversaire de sa fondation Elle doit en effet son origine à une scission entre étudiants de la « vénérable Prague », en 1409. De splendides solennités, comprenant des cortèges officiels, des cavalcades historiques, des manifestations d'étudiants, etc. ont rehaussé l'éclat de ces fêtes. Le roi Frédéric-Auguste de Saxe a fait don de sa statue à l'université jubilaire. Lors de la séance d'inauguration, le 30 juillet, le psychologue bien connu, M. Wundt, a fait un discours sur l'activité scientifique de l'université. Les fêtes ont donné lieu à une intéressante publication intitulée *Festschrift zur Feier des 500. jährigen Bestehens der Universität Leipzig*, comprenant quatre volumes. Signalons ici la partie due à M. O. Kirn, *Die Leipziger theologische Fakultät in fünf Jahrhunderte* (Leipzig, Hirzel, 1909. In-4, 232 p.) et le tome IV du *Festschrift : Die Institute und Seminare der philosophischen Fakultät an der Universität Leipzig*. I. *Die philologische und die philosophische-historische Sektion* (Leipzig, Hirzel, 1909. In-4, 246 p.). A l'occasion des fêtes, un grand nombre de savants d'Allemagne et de l'étranger ont été proclamés docteur *honoris causa*.

— Le 15 mai dernier, le professeur Karl Lamprecht a ouvert un Institut pour l'histoire de la civilisation et l'histoire universelle *(Institut für Kultur- und Universalgeschichte)* à l'université de Leipzig.

— Les 22 et 23 mai a eu lieu la 53e session de la Commission historique pour la province de Saxe et le duché de Anhalt, le 19 juin, la réunion annuelle de la Commission historique de Hessen et Waldeck, et du 2 au 4 juin se réunit la Commission historique de l'Académie royale des Sciences de Bavière. On trouvera dans l'*Historische Vierteljahrschrift* (1909, t. XII, p. 474-480) un aperçu instructif de l'activité déployée par ces commissions sur le terrain historique et le plan de leurs occupations futures.

— La réunion plénière de Görresgesellschaft s'est tenue à la Ratisbonne, du 4 au 6 octobre. Le plan d'ériger un institut archéologique à Jérusalem est près de se réaliser : MM. l'abbé P. Karge et K. Lübeck ont été en effet envoyés à Jérusalem pour y étudier les conditions et les modalités de l'organisation.

— Le prix de la Mevissen-Stiftung, de la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde* de Cologne, a été attribué à M. H. Oidtmann pour son étude *Die Glasmalereien in den Rheinlanden vom 13. bis zum Anfang des 16. Jahrhunderts*.

— *Nominations*. — M. Max Meinertz, professeur à l'Hosianum à Braunsberg, est nommé professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Munster.

Digitized by Google

M. W. Hunziger, professeur extraordinaire à l'université de Leipzig, devient professeur ordinaire de dogmatique à l'université de Erlangen.

M. J. Leipel est nommé professeur de théologie morale à la faculté de théologie de Strasbourg.

M. J. Leipoldt, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique à l'université de Halle, remplace M. F. Mühlan, qui prend sa retraite, comme professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Kiel.

M. A. Doren, *privatdozent* d'histoire à Leipzig, a été nommé professeur extraordinaire.

Sont nommés *privatdozent*, à Kiel, M. F. Kern, pour l'histoire du moyen âge; à Munich, M. H. Kehrer, pour l'histoire de l'art; à Graz, M. Otto Freiherr von Dungern, pour l'histoire des institutions; à Leipzig, M. Schmeidler, pour l'histoire du moyen âge et de l'époque moderne; à Halle, M. M. Wackernagel pour l'histoire de l'art.

M. A. von Weilen, professeur extraordinaire d'histoire de la littérature allemande, a été promu à l'ordinariat.

M. F. Bock, *privatdozent* d'histoire de l'art, est nommé professeur.

M. H. Planitz est nommé *privatdozent* de l'histoire du droit allemand à Leipzig.

M. F. Liebermann, professeur à Berlin, a été nommé membre correspondant de la British Academy of London.

M. F. Knorr devient directeur du musée des antiquités nationales de Schleswig-Holstein à Kiel.

M. G. Wolfram est nommé directeur de la bibliothèque universitaire de Strasbourg.

— *Décès.* — M. B. Nieheus, professeur émérite d'histoire à l'université de Munster.

M. K. H. Lohmeyer, professeur d'histoire à l'université de Königsberg, auteur d'ouvrages fort estimés : *Geschichte von Ost- und West Preussen* et *Herzog Albrecht von Preussen.*

M. G. M. Dreves, l'auteur bien connu des *Analecta Hymnica.*

M. G. von Laubmann, directeur de la Hof- und Staatsbibliothek de Munich.

M. J. Nepomuk, professeur émérite d'histoire à l'université de Munich.

M. J. Karpeles, qui s'occupa d'histoire littéraire.

M. O. Mertins, professeur au gymnase de Breslau, auteur d'ouvrages d'histoire et d'archéologie relatifs à la Silésie.

M. R. Muther, professeur à l'université de Breslau, historien de l'art.

M. E. Bohn, musicologue allemand. Il publia notamment *Die musikalischen Handschriften der XVI und XVII Jahrhunderten in der Stadtbibliothek zu Breslau* (Breslau, 1890).

M. A. Hausrath, ancien professeur d'histoire de l'Église à l'université de Heidelberg. On lui doit *Arnold von Brescia* (Leipzig, 1891); *Peter Abälard. Ein Lebensbild* (1893); *Martin Luthers Romfahrt* (Berlin, 1894).

M. A. Kamphausen, professeur de théologie protestante à l'université de Bonn. Citons de lui *Die berichtigte Lutherbibel* (1894).

M. K. Baumann, directeur du musée des antiquités de Mannheim.

Digitized by Google

M. S. M. Deutsch, professeur d'histoire ecclésiastique à Berlin. Ses principaux ouvrages sont *Drei Aktenstücke zur Geschichte des Donatismus* (1875); *Die Synode von Sens 1141 und die Verurtheilung Abälards. Eine Kirchengeschichtliche Untersuchung* (1880).

M. A. Schultz, professeur d'histoire de l'art et de la civilisation à Munich.

M. R. Mahrenholz, historien et romaniste.

M. P. von Stälen, ancien directeur des archives de l'État à Stuttgart.

M. A. Mau, l'auteur bien connu de diverses publications sur Pompéi. Il publia aussi le catalogue de la bibliothèque de l'Institut archéologique prussien à Rome.

M. E. Aus'm Werth, ancien directeur du musée provincial rhénan. On lui doit la belle publication *Kunstdenkmäler des christlichen Mittelalters in den Rheinlanden* (1857-1880, 5 vol.)

M. F. K. Wittichen, historien de valeur, auteur des ouvrages *Preussen und England in der europäischen Politik 1785-1788* (Heidelberg, 1902); *Preussen und die Revolutionen in Belgiën und Lüttich 1789-1790* (Gottingue, 1905).

Angleterre, Écosse, Irlande. — Nous avons plus d'une fois rendu compte ici des volumes de la collection *The Antiquary's Books* publiée par l'éditeur Methuen, de Londres. Le dernier volume paru, *English Costume from prehistoric times to the end of the eighteenth century* (1909, xxii-295 p. 7 sh., 6 pence) est, comme les précédents, fort recommandable. Son auteur, M. Georges Clinch, est bien informé ; il a illustré avec intelligence et profusion son ouvrage. Après avoir étudié le développement chronologique des vêtements laïcs, l'auteur consacre divers chapitres de la fin aux costumes des corps, corporations, ordres, etc. Le Ch. XII est réservé au costume ecclésiastique, et dans les suivants on trouve des renseignements sur celui des moines et des religieuses.

En annonçant la mort du Dr H. A. Redpath (cf. RHE, t. X, p. 201) nous souhaitions que quelque savant reprît la préparation commencée par lui du *Lexique de grec patristique* Ceux qui prenaient intérêt à cette œuvre seront heureux d'apprendre que le Rév. Herbert Moore, de Keble College, Oxford, maintenant *vicar* d'Acton, Nantwich, s'est offert pour renouer les relations avec les nombreux collaborateurs et activer les dépouillements. Cette entreprise est une œuvre collective. Un comité de savants résidant à Oxford et à Cambridge aidera et éclairera M Moore, comme celui-ci l'annonce dans une circulaire adressée à tous ceux qu'il sait d'après la correspondance de feu le Dr Redpath favorables à l'entreprise.

Nous devons au Rév. Edward Craig Trenholme, de la congrégation anglicane de Saint Jean l'Évangéliste, de Cowley, *The Story of Iona* (Édimbourg, 1909. In-8, xv-137 p.), ouvrage qui repose sur une documentation livresque abondante et qui a été écrit après une sérieuse enquête, menée sur place, des monuments et des traditions de la célèbre île monastique. Nous regrettons cependant que l'auteur n'ait pas connu les théories

Digitized by Google

de M. Alfred Anscombe sur la chronologie de saint Columba, soit pour les admettre, soit du moins pour les discuter, car elles en valent la peine. Les deux ouvrages suivants de Whitley Stokes : *Three middle Irish Homilies* (Calcutta, 1877) et *Lives of saints from the Book of Lismore* (Oxford, 1890) auraient dû aussi trouver place dans la bibliographie. D'autre part M. Trenholme est trop porté (p. 28 sq.) à identifier la liturgie monastique d'Iona avec celle de Bangor, et il aurait pu se montrer plus sceptique sur le savoir hébraïque et même hellénique d'Adamnan (Cf. RHE. t. IX, 1908, p. 261-262). Mais ce sont là petits détails qui ne tirent pas à conséquence. L'ouvrage est en somme de bon aloi ; il est rempli de vues photographiques, de dessins et de cartes qui en augmentent encore la valeur documentaire.

Nul n'a plus contribué, dans ces dernières années, à porter à l caonnaissance du public savant l'étrange latinité des *Hisperica famina* que M. Roger, l'auteur de *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin* (Paris, 1905). Plus d'un lecteur en jetant les yeux dans la patrologie latine (t. XC, col. 1185-1196) sur ces textes artificiels et prétentieux découverts par Angelo Maï aura fermé le livre déconcerté. Il s'est pourtant rencontré des savants, celtistes pour la plupart, qui ont recherché le sens, la provenance et la valeur philologique de ce jargon à la mode dans certains cloîtres des îles Britanniques du VIIIe au XIe siècle. M. F. J. H. JENKINSON vient de donner un *corpus hispericum* (*The Hisperica Famina*, Cambridge, 1908, XL-95 p.) qui facilitera singulièrement la poursuite de cette exégèse difficile. A la suite d'une longue introduction il publie le texte des *Hisperica famina* proprement dits d'après les manuscrits du Vatican, de Luxembourg et de Paris, avec un facsimilé de chacun de ces trois manuscrits, puis d'autres textes d'une latinité analogue, savoir : 1° la *lorica* dite de Gildas (p. 51-54), 2° *Rubisca*, d'après le Cod Gg. 5.35 de l'université de Cambridge, 3° l'hymne *Adelphus adelpha*, d'après le même codex et le manuscrit 666 de Saint-Omer. L'auteur, qui signale dans sa bibliographie les éditions de cette pièce dues à Bethmann et à Stowasser, aurait dû mentionner celle plus accessible de R. Thurneysen (*Revue celtique*, 1890, t. XI, p. 86-89). D'autre part une autre pièce de *latinitas hysperica* devait tout naturellement, semble-t-il, trouver place dans ce recueil, nous voulons parler de la *Lorica de Leyde* éditée par W. H Friedel dans la *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. II, p. 64-65. La partie de l'œuvre de M. Jenkinson qui rendra les services les plus signalés sera, à coup sûr, *l'index verborum* de 30 pages à double colonne qui la couronne.

Le *Journal of the Royal Asiatic Society*, (janv. 1909) et l'*Athenaeum*, 19 juin 1909, p. 136, ont rendu compte des découvertes faites à Turfan ou Turpan, dans le Turkestan chinois, par le professeur A. VON LECOQ de manuscrits, d'une fresque et d'autres objets très précieux pour l'histoire du manichéisme. Ces restes remonteraient au IXe siècle de notre ère.

M. Charles Plummer, l'éditeur bien connu de l'*Historia ecclesiastica* de Bède, a publié en 1892 le texte original de la *Chronique Anglo-Saxonne*.

Digitized by Google

Tous ceux qui avaient à se servir de ce texte, sans être familiarisés avec le vieil anglais, devaient se reporter à une traduction insuffisante et d'ailleurs peu accessible donnée en 1861 dans la collection des *Rerum britannicorum medii aevi scriptores* par Benjamin Thorpe. M. E. E. C. Gomme vient d'en publier une traduction nouvelle : *The Anglo-Saxon Chronicle newly translated* (Londres, 1909, 332 p. 6 Sh.). Jusqu'à l'année 1070 il traduit d'après le manuscrit Parker ; à partir de cette date, où s'arrête le manuscrit, il traduit d'après la chronique de Peterborough.

Nous avons à signaler deux récents ouvrages d'introduction à l'étude des sources de l'histoire d'Angleterre dus à M. Hubert Hall. Le premier, *Studies in English Official Historical Documents* (Cambridge, 1909, 12 sh.), traite de la paléographie et de la diplomatique des archives nationales. Le second, intitulé *A Formula Book of English Official Historical Documents* (Cambridge, 1909, 9 sh.), donne dans sa première partie, des spécimens de documents d'archives anglais choisis et transcrits par huit étudiantes du séminaire de la *London School of Economics*. Une seconde partie, accompagnée, nous l'espérons, d'un index général, contiendra des formules d'enquêtes, de procès verbaux, d'actes judiciaires, etc.

Le but que s'est proposé M. W. H. Hutton en entreprenant la publication de la collection *Makers of National History* est de faire sortir de l'obscurité ou de la mésestime où ils sont souvent tombés, certains ouvriers de la grandeur nationale en confiant à des écrivains compétents le soin de rappeler leurs mérites. Le Rév. Lewis Bostock Radford s'est chargé de raviver la mémoire du cardinal Henry Beaufort (1375-1447) dans *Henry Beaufort, bishop, chancellor, cardinal* (Londres, 1908, xiv-311 p , 3 sh., 6 p.). Bien que l'auteur témoigne dans sa préface de beaucoup de modestie, il a néanmoins décrit avec critique et talent la carrière du cardinal de Winchester. Il a travaillé lentement, loin des grandes bibliothèques, mais d'après les sources originales habilement utilisées. L. G.

— On sait qu'en Angleterre existe une société historique dénommée *Alcuin Club* (cfr. RHE, 1907, t. VIII, p. 861), dont l'activité a pour objet de promouvoir l'étude de l'histoire et de l'usage du *Book of Common Prayer* et dont les membres ou associés doivent être en communion avec l'Église d'Angleterre. La société publie des *Tracts* et des *Collections*. Dans la première série ont déjà paru *Ornaments of the Rubric*, par J. T. Mickleth-waite ; *Consolidation* par W. C. E. Newbolt ; *Liturgical interpolations* par T. A. Lacey ; *The Parish Clerk and his right to read the Liturgical Epistle*, par E. G. Cuthbert F. Atchley ; *A Frist English ordo : a celebration of the Lord's supper with one Minister, described and discussed by some members of the Alcuine Club ; The People's Prayers* par E. G. Cuthbert F. Atchley ; *The Sign of the Cross in the Western Liturgies*, par E. Beresford Cook.

De cette collection de *tracts*, nous avons récemment reçu le tome VIII, intitulé *The « interpretations » of the Bishops and their Influence on Eliza-*

Digitized by Google

bethan Policy, dû à W. M Kennedy (Londres, Longmans, Green et Cie, 1908. In 8, 43 p. Sh. 1,6). C'est l'édition d'un acte des évêques anglicans, vers 1561, pour « interpréter » les injonctions royales concernant certaines coutumes, relatifs à la prédication, les funérailles, le mariage, la collation des bénéfices, l'usage des vêtements comme le surplis, etc. M. Kennedy publie deux versions différentes de cet acte, réglant la discipline de l'Église anglicane, l'un d'après les *Petyt manuscripts*, l'autre d'après les textes du Corpus Christi College de Cambridge, et les fait précéder d'une intéressante introduction, étudiant les origines et l'importance historique de ce code de liturgie et de discipline.

Dans la série des *Collections* ont paru d'importantes contributions. Citons *English Altars* par W. H St John Hope; *Exposition de la Messe*, traité publié par W. Howard Frere: *Pontifical services*, vol I et II, par le même; *Dat Boexken van der Missen*, publié par P Dearmer; *The Edwardian inventories for Bedfordshire*, édités par F. S. A. Scot; *The Edwardian inventories for Huntindonshire*, publiés par S. C. Lomas; *Pontifical services*, vol. III, publié par F. S. Eeles

Les fascicules IX et X de ces *Collections* nous sont également parvenus. Le premier constitue le volume IV des *Pontifical services* (*Pontifical services*, vol. IV, illustrated from Woodcuts of the xvi^th^ century, with descriptive notes by Athelstan Riley. In-8, viii-149 p. Londres, Longmans et Cie, 1908. 1 l. 1 sh.). Des volumes précédents de *Pontifical services*, la société en avait consacré deux à illustrer les rites ecclésiastiques d'après des pontificaux du moyen âge anglais, datant de 1402 à 1547. Dans le troisième et le quatrième on a tâché de donner une idée des services du pontifical romain vers l'époque de la réforme, en reproduisant les gravures sur bois des premières éditions, imprimées à Venise en 1520 et 1572. Ces reproductions sont donc antérieures à la réforme du pontifical romain par Clément VIII. Le volume IV des *Pontifical services* contient cent trente-quatre gravures, représentant les actes successifs de la consécration d'une église et d'un cimetière, le vêtements liturgiques, etc., les offices de la Semaine Sainte, et diverses autres cérémonies, dans l'ordre des matières traitées par le pontifical romain. A propos de chaque cérémonie sont données les gravures des éditions respectives de 1520 et de 1572, avec, en regard, une explication de la scène présentée. Ce volume est magnifiquement imprimé et rendra de très grands services aux liturgistes et aux historiens de l'Église

Enfin, le volume X des *Collections* est intitulé *The Edwardian inventories for Bukinghamshire, edited by* F. C. Eeles, *from transcripts by the* Rev. J. Brown. (Londres, Longmans, Green et Cie, 1908. In-8, lii-157 p. L. 1, sh. 1.) Ce volume est, en raison du sujet, d'une grande importance. On sait que, lors du schisme, Henri VIII confisqua les biens des monastères anglais, pour ruiner ces précieux auxiliaires de la papauté et disposer de cadeaux pour acheter la noblesse du royaume. Dès 1547, cette mesure fut étendue aux églises paroissiales. En 1553, le grand acte d'iniquité fut consommé par la saisie de tous les biens : les richesses en métal furent déposées en partie dans la Tour de Londres, les vêtements et les objets en-

Digitized by Google

métal de peu de valeur vendus sur place et le linge fut distribué aux pauvres. Lors de ces opérations sacrilèges, des inventaires des biens saisis furent soigneusement dressés. Ils vont de 1536 à 1553 et présentent une grande importance au point de vue du droit, de l'histoire et de la liturgie.

Aussi convient-il de féliciter l'*Alcuin Club* qui en a entrepris la publication. Nous avons déjà mentionné plus haut les volumes contenant les inventaires du Bedfordshire et du Huntindonshire : le livre dont nous nous occupons ici fournit ceux du comté de Buckingham. Les textes proviennent en majorité du British Museum. Ils sont précédés d'une excellente introduction, qui retrace l'histoire de ces inventaires et étudie les renseignements qu'ils fournissent concernant les objets du culte et la liturgie. La publication du texte même est faite avec grand soin. Une table onomastique termine le volume. Grâce à ces excellentes publications, il sera désormais possible d'écrire l'histoire détaillée de la spoliation des monastères et des églises par Henri VIII et Edouard VI et des fournitures et ornements ecclésiastiques en Angleterre au XVIe siècle

De tout ce qui précède, il ressort que l'*Alcuin Club* rend de grands services à l'histoire ecclésiastique. Il faut lui rendre hommage, de même qu'à la loyauté et à la sérénité scientifique que présentent les introductions historiques des publications signalées Enfin, l'exécution matérielle fait grand honneur aux éditeurs de la collection. L. V. D. E.

— L' « Académie britannique » a fait paraître une intéressante brochure, due à M. C. H. Firth, et intitulée *Milton as an Historian* (Londres, Frowde, 1909. 30 p. Sh. 1). L'auteur signale à l'attention des historiens un travail oublié du grand poète anglais, l'*Histoire de Bretagne*, publiée en 1670.

Les conférences données au clergé anglican annoncées ici en avril (cf. RHE. t. X, p. 424) ont eu lieu à Cambridge à la fin de juillet. Le *Guardian* du 4 août en rend compte, page 1239 Il annonce en outre que le *Summer meeting* de l'an prochain se tiendra à Exeter, du 17 au 29 juillet.

Le vingtième congrès des sociétés archéologiques de Londres s'est tenu le 8 juillet à Burlington House sous la présidence du Dr C. H. Read. Les éditeurs de l'*Annual Index of Archaeological Papers* ayant déclaré ne pouvoir continuer aux mêmes conditions la publication de cette bibliographie périodique, les sociétés se sont décidées à s'en charger elles-mêmes

On sait de quel secours est la *London library* au public studieux ou simplement lettré des îles Britanniques. Elle se dispose à publier à la fin de l'année un *Subject Catalogue* (catalogue par ordre de matières) des livres possédés au 31 décembre 1908, à l'exclusion des romans et des ouvrages de poésie. Ce catalogue nouveau sera un instrument de travail très appréciable pour les souscripteurs et même pour les non-souscripteurs Après le 1er octobre les premiers pourront l'acquérir au prix de 25 shillings, les autres devront débourser 31 shillings et 6 pence. Il ne contiendra pas moins de 1400 pages in-4° à trois colonnes.

Digitized by Google

Le vaste atelier de reliure de l'*University Press* d'Oxford sis dans Aldersgate street à Londres a été détruit par un inexplicable incendie dans la matinée du 7 mai dernier. Les pertes sont évaluées à £ 35,000. Les fac-similés des manuscrits irlandais de la Bodléienne préparés par les soins du Dr Kuno Meyer, qui allaient paraître, ont notamment péri dans cette catastrophe.

L'*Athenaeum* du 7 août annonce, page 156, que la direction du British Museum vient de confier à M. Thomas O'Maille, expert en philologie irlandaise, le classement des manuscrits écrits en irlandais ancien, moyen et moderne de cette bibliothèque.

— *Nominations.* — Le savant paléographe anglais, Dr F. G. Kenyon, auteur de *Our Bible and the Ancient Manuscripts*, (1895) *Fascimiles of Biblical Manuscripts in the British Museum* (1900), *Handbook to the Textual Criticism of the New Testament* (1901), *The Gospels in the Early Church* et autres ouvrages de valeur, succède à Sir E. Maunde Thompson comme directeur du British Museum. Celui-ci était dans ce poste depuis 1888.

Au commencement de juin, M. J. Kendel Harris a été élu *fellow* honoraire de Clare College, à Oxford.

Le Rév. T. K. Cheyne, *emeritus Oriel professor* d'interprétation de l'Écriture, a reçu la même distinction à Worcester College.

Le Rév. C. W. H. Johns, qui enseignait l'assyriologie à Queen's College, a été pourvu d'un *fellowship* à Jesus College.

Le Dr Bellamy, qui occupait la présidence de Saint John's College, à Oxford, depuis 1871, ayant donné sa démission le 24 juin, le Dr James, *head master* de Rugby, a été élu son successeur le 28 juillet.

— *Décès.* — Le 11 août, en Suisse, où il prenait ses vacances, le doyen de Norwich, Dr William Lefroy. Il était né à Dublin en 1836 et laisse une œuvre variée parmi laquelle nous signalerons *The Cristian Ministry* (1890), et *The History of Norwich Cathedral* (1897). L. G

Sir Theodore Martin, mort le 18 août, auteur du livre bien connu *Life of the Prince Consort* (Londres, 1874-1880. 5 vol.)

Autriche-Hongrie. — Dans le courant de 1908 a paru à Prague le tome II de la 4e partie de la *Bibliographie de l'histoire de Bohême (Bibliografie ceské historie)* publié par M. V. Zibrt. Le nouveau volume comprend tous les travaux historiques relatifs à la guerre de Trente ans, depuis le mois d'août 1618 jusqu'en février 1621 (nos 4188 à 8073). Les livres catalogués sont classés par ordre chronologique des événements, de manière à être mieux renseigné sur ceux-ci ; de plus, l'auteur fait figurer dans son vaste répertoire les travaux de nature littéraire auxquels les troubles causés par la guerre ont donné naissance dès leur apparition (pamphlets, satires, mémoires justificatifs, lettres tombées du ciel, etc.). Il serait superflu d'ajouter que la Bibliographie élaborée par M. Zibrt est un instrument de premier ordre pour l'histoire du protestantisme et du catholicisme en Bohême. H. N.

Digitized by Google

— En 1906, dans l'*Archiv für slavische Philologie* (t. XXVIII), M. Brucker, professeur de philologie slave à l'Université de Berlin, publiait ses *Thesen zur Cyrillo-Methodianischen Frage*, où il diffamait la mémoire des saints Cyrille et Méthode. L'auteur y soutenait que les deux saints apôtres des Slaves étaient photiens ; qu'ils haïssaient Rome, surtout Methodius ; que celui-ci, maudit même la foi romaine. Ces étranges accusations ont été vigoureusement réfutées par le Dr F. Snopek, de Kremsier, dans un érudit volume redigé en tchèque, et intitulé : *Konstantin-Cyrill a Methodej, slovansti apostole* (Olmoutz, Imp. Hölzla, 1908, In-8, 154 p.). L'auteur y traite surtout des relations entre les deux saints et Rome et de la doctrine de saint Méthode sur le *Filioque*. L'auteur a puisé ses renseignements aux meilleures sources, et ses arguments sont péremptoires. Son volume paraîtra bientôt en allemand, avec des additions.

Depuis trois ans, les professeurs du séminaire diocésain de Weidenhau (diocèse de Breslau) dans la Silésie autrichienne, font paraître, chaque année, un volume d'études de théologie, d'exégèse ou d'histoire ecclésiastique sous le titre général de *Weidenhauer Studien*. Le troisième volume de ce recueil, édité à Vienne (Opitz succ., 1909) contient plusieurs travaux des professeurs Nickel, Miketta, Fischer, et une belle dissertation du père A. Bukowski, S. J. : *Die Genugtuungsidee in der russisch-orthodoxen Theologie* (p. 183-251). L'auteur y examine la doctrine de la satisfaction d'après les livres symboliques et les manuels de théologie russe, et la compare avec la doctrine catholique. L'auteur est très versé dans la connaissance de la théologie russe.

P. Palmieri, O. S. A.

— Ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire politique, religieuse ou littéraire du milieu du xve siècle sauront gré à M. Rudolf Wolkan de publier, dans la collection *Fontes Rerum Austriacarum, Oesterreichische Geschichts-Quellen*, une édition critique de la correspondance d'Aeneas Silvio Piccolomini, le futur pape Pie II (*Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini, herausgegeben von Rudolf Wolkan. I Abteilung : Briefe aus der Laienzeit (1431-1445) I Band : Privatbriefe*. Vienne, Alfred Holder, 1909. In-8, xxviii, 595 p.). L'éditeur divise cette intéressante correspondance en deux grandes séries, dont la première contiendra les lettres écrites par Silvio Piccolomini avant son entrée dans les ordres, tandis que la seconde comprendra la correspondance ecclésiastique. C'est le premier volume de la première série qui vient de paraître. Il embrasse les lettres particulières que l'humaniste siennois a écrites de 1431 à 1445, et sera suivi d'un second volume comprenant les épîtres officielles composées, pendant la même période, par ordre du roi ou du chancelier Schlick.

Comme il nous l'apprend dans l'introduction, consacrée presque exclusivement à la discussion de la valeur respective des différents manuscrits, M. R. Wolkan a spécialement utilisé pour son travail quelques lettres inédites des archives du Vatican, de celles de Sienne et du couvent de Capistrano, un codex de la Bibliothèque de Sienne, le codex de la Bibliothèque Lobkowitz à Prague, celui de la collection Chigi à Rome et surtout

Digitized by Google

celui de la Bibliothèque de Munich. On sait que dans son ouvrage *Die Briefe des Æneas Silvius* (Archiv fur österr. Geschichte, XVI) M. Georges Voigt considère comme le meilleur texte celui du codex Chigi reproduit dans les plus anciennes éditions imprimées. M. Wolkan n'a pas de peine à démontrer que M. Voigt a fait ici une erreur, d'ailleurs facilement explicable, mais grosse en conséquences En effet, l'étude comparative des documents démontre à l'évidence que le futur pape a soumis ses lettres à des corrections successives très importantes. Or, si les premières modifications, opérées par Silvio en 1447, après son entrée dans les ordres, laissèrent généralement intacte la substance de sa correspondance, il n'en fut pas de même quand, probablement déjà cardinal, il entreprit une seconde rédaction de ses épîtres. Trop épris de leur beauté littéraire pour soustraire ses lettres à l'admiration de la postérité, regrettant d'autre part certains passages devenus compromettants, il supprima tout ce qui rappelait trop ouvertement ses écarts de jeunesse ou des opinions politiques ou religieuses trop indépendantes. Ce qui plus est, 45 lettres furent simplement retranchées du Codex Chigi, qui, ainsi modifié, devint comme le texte officiel de la correspondance de Piccolomini. M. Wolkan lui préfère à bon droit le codex de la bibliothèque de Munich, formé de 1443 à 1446, à Vienne, sous les yeux de Piccolomini lui-même, par Louis Scheyter, scribe de la chancellerie. Il le prend régulièrement comme base de son édition et tâche de reconstituer autant que possible le texte authentique. — Voigt avait accepté sans méfiance la chronologie de la collection Chigi. Aussi se félicitait-il de posséder ainsi pas moins de 90 lettres dûment datées. Mais voici que M. Wolkan nous apprend que c'est Silvio lui-même qui a redaté de mémoire ces lettres et qu'il s'est trompé bien souvent. La besogne était donc entièrement à refaire et l'éditeur l'a menée à bonne fin, puisqu'il est parvenu à retrouver la date exacte ou approximative de la plupart des épîtres de son recueil. — Enfin, sur 203 lettres de ce premier volume, 84 et non des moins intéressantes, sont inédites.

Si ces lettres particulières contiennent des détails curieux sur la vie et les mœurs, les événements politiques et religieux de l'époque, particulièrement sur le concile de Bâle et sur la guerre contre les Turcs, c'est surtout la personnalité d'Énéa Silvio Piccolomini qu'elles nous font connaître.

Dans les rapports qu'il envoie à la république de Sienne sur le concile de Bâle, dans les lettres familières qu'il écrit à ses parents et à ceux qu'il daigne honorer de son amitié, dans ses dissertations sur les sujets les plus divers, dans les descriptions poétiques de Bâle, Vienne, Gênes, dans les épîtres adressées aux personnages les plus en vue de son temps pour les tenir au courant des événements, se recommander à eux ou solliciter leurs faveurs pour lui et pour ses amis, on reconnaît aisément le psychologue subtil, l'esprit observateur et attentif au courant des situations religieuses et politiques, l'humaniste enthousiaste et sentimental, à l'amour ardent des belles lettres, au style agréable et châtié mais parfois trop libre, ne cachant pas son mépris pour les sciences juridiques et son indifférence pour la

Digitized by Google

théologie, le bon vivant, quelquefois à court d'argent, toujours en quête de bénéfices ecclésiastiques pour lui-même ou pour les autres, trop indulgent pour les faiblesses de la chair, cédant parfois aux plaisirs coupables. Sous ce dernier rapport il tenait sans doute la note juste quand il écrivait, en juillet 1445, à Frédéric de Mercatellis : « satis lusi, satis puer et juvenis fui, satis mundo servivi, imo nimis. » Mais on aurait tort de ne pas relever en même temps son désir sincère de commencer une vie nouvelle : « jam hora me admonet, redeundum est in viam. faciam nisi fallor. » (p. 523).

L'édition est faite avec tout le soin désirable : en tête de chaque lettre l'indication, en allemand, du destinataire et de la date, avec un résumé de l'épître ; en bas des pages l'annotation munitieuse des variantes et des notes bio-bibliographiques sobres, mais suffisantes pour les spécialistes, concernant les principaux personnages dont il est fait mention dans le texte. On regrettera seulement l'absence de toute table, de tout index, qui permette au lecteur de se retrouver dans ce recueil ; il est vrai que l'éditeur promet d'ajouter une table alphabétique des noms de lieux et de personnes à la fin du second volume. Il se propose également de publier un catalogue complet des éditions diverses de la correspondance de Piccolomini ainsi qu'un ouvrage sur l'humanisme à Sienne. AUG. BRUYNSEELS.

— L'histoire du protestantisme et des diverses sectes religieuses dans les provinces autrichiennes a donné lieu en 1908 à plusieurs travaux intéressants dignes d'être signalés ici. Mentionnons d'abord le livre du comte CH. KUEFSTEIN : *Studien zur Familiengeschichte. I. Bis zum Jahre 1525* (Vienne, in-8 de XXXIX-365 p.), dans lequel il étudie le rôle considérable joué par Hans Georges, vice-chancelier des empereurs Maximilien II et Rodolphe II, dans le mouvement évangélique de l'Autriche. La place éminente qu'il occupait à la cour, autant que ses relations de famille, lui fournirent vers la fin du XVIe siècle le moyen d'exercer avec succès cette influence et d'imprimer une direction antiromaine aux aspirations des protestants.

Dans un travail paru dans le *Zeitschrift für Brüdergeschichte*, t. II, p. 44 et suiv. *(Bruder Lukas von Prag und die « Anweisungen für Priester vom Jahre 1527 »)*, M. G. SKALSKY examine l'activité littéraire déployée par une personnalité importante, le frère Luc de Prague, dans les luttes théologiques du commencement du XVIe siècle. Frère Luc est l'auteur d'un manuel, très répandu à son époque, les « *Priesteranweisungen* » où sont condensés, à l'usage des prêtres, les principaux points de dogmatique et de morale catholiques ainsi que les questions essentielles du droit canon.

M. MACHACEK a examiné à nouveau dans la *Revue historique tchèque* (t. XIV, p. 197-211 ; 297-311 ; 436-451), la « Défenestration » de Prague de 1618, en mettant en meilleure lumière les agissements et les conciliabules tenus par les protestants au mois de mars de cette année en vue de faire aboutir l'acte de violence de Prague.

L'activité littéraire provoquée au XVIe et au XVIIe siècle par la secte polonaise connue sous le nom d'« *Arianisme* » a fait l'objet d'une étude étendue de M. T. GRABOWSKI : *La littérature ancienne en Pologne de 1550*

Digitized by Google

à 1650 (Cracovie, 1908, in-8 de 498 p.). L'auteur essaie de démêler les différents courants religieux, en apparence contradictoires, qui ont aidé à l'éclosion et à la diffusion de la secte : idées rationalistes, anabaptistes, communistes et mystiques. L'arianisme polonais dut sa fortune à l'appui qu'il trouva en toute occasion auprès de la noblesse du pays. Sa vitalité fut telle qu'il donna naissance à un grand nombre d'écrits de caractère religieux : sermons, prières, poésies, dissertations théologiques, etc. M. Grabowski classe et caractérise chacun de ces genres de production littéraire en mettant en relief le rôle qu'elles jouèrent dans la propagande des idées protestantes du XVIe et XVIIe siècle. H. N.

— Du 31 juillet au 3 août s'est tenu à Velehrad (Moravie) le second congrès de l'Union des Églises. Y ont pris part les théologiens catholiques les plus versés dans la connaissance des Églises orientales, et le fameux liturgiste russe orthodoxe, l'archiprêtre A. MALTZEV. S. Ex. le comte ANDRÉ SCEPTYCKI, métropolite de l'Église ruthène uniate de Galicie, avait accepté la présidence honoraire. Mentionnons, parmi les membres du congrès, le P. FRANCO, scriptor de la Bibliothèque Vaticane, les Pères JUGIE et SALAVILLE, assomptionistes de Constantinople, l'abbé GRACIEUX, correspondant de l'*Univers*, les Pères SPALDAK, STRAUB, URBAN, BUCHOWSKI, S. J., le Dr GRIVEC, le Dr FR. SNOPEK, le Dr RITTIG, et un grand nombre de professeurs des séminaires polonais, croates, tchèques, ruthènes, slovènes, etc. Le congrès a eu des séances très intéressantes. Parmi les communications les plus importantes, signalons celle de l'archiprêtre MALTZEV, sur les *Traces de l'Epiclèse dans l'oraison du Missel Romain, Jube haec perferri ;* du P. JUGIE sur l'*Immaculée Conception d'après les écrivain byzantins du Xe au XVe siècle*, où l'auteur a mis en lumière des textes presque ignorés ; du P. STRAUB, sur le *Principe essentiel de l'unité de l'Église du Christ* ; de l'abbé GRACIEUX, sur l'*Élément moral dans la théologie de Chomiakov* ; de l'abbé SNOPEK, sur les *Relations entre Rome et les disciples de saint Méthode ;* du professeur RITTIG, sur les *Relations entre Vladimir Solovev et les Croates*; du P. SALAVILLE, sur la *Doctrine de la Primauté romaine d'après saint Théodore Stoudite*, etc. La direction du Congrès a proposé la fondation d'une Académie à Velehrad, dont le but serait de développer en Autriche l'étude des Églises Orientales. Cette Académie donnerait un nouvel essor aux *Slavorum Litterae Theologicae*, l'exellente revue de Prague ; elle publierait le *Nomenclator litterarius theologiae graeco-russicae* du P. PALMIERI, et fonderait une bibliothèque théologique orientale à Véléhrad. Le Congrès a discuté avec beaucoup d'ampleur plusieurs questions relatives aux méthodes de polémique théologique avec les orthodoxes et aux rits orientaux

Ces quelques détails suffisent à montrer l'importance scientifique du Congrès de Velehrad, qui travaille uniquement à unir les efforts des rares spécialistes dans l'étude des Églises orientales, et à développer de bonnes relations littéraires entre l'Orient et l'Occident. La publication des travaux du Congrès, qui seront édités par la rédaction des *Slavorum Litterae theologicae*, sera la meilleure réponse aux insinuations de certains journaux, et

Digitized by Google

fera ressortir la louable initiative des organisateurs du Congrès, qui travaillent à répandre les idées catholiques au milieu des orthodoxes et à révéler à l'Occident le véritable état des Eglises orientales.

A. PALMIERI, O. S. A.

— *Nominations.* — MM. A. DORPS, professeur d'histoire, R. VON SCHNEIDER, professeur d'archéologie, H. VON VOLTELLINI, professeur d'histoire de l'Autriche, à Vienne, ont été nommés membres correspondants de l'Académie royale des sciences de Vienne, M. ARPAD V. KAROLYI est nommé directeur des archives de l'État à Vienne, en remplacement de M. G. Winter, qui prend sa retraite ; M. HAUS SCHLITTER devient sous-directeur, M. ARPAD GYÖRY V. NADUDVAR, chef de section.

— *Décès.* — M. F. WICKHOFF, professeur ordinaire d'histoire de l'art à l'Université de Vienne.

M. K. THEODOR VON INAMA-STERNEEG, professeur à l'Université de Vienne, célèbre par ses études de statistique et d'histoire économique. Son travail le plus connu est la *Deutsche Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters* (1879-1901, 3 vol.)

Belgique. — La publication du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, rédigé par le R. P. J. VAN DEN GHEYN, se poursuit avec une régularité qu'on ne saurait assez apprécier. Nous avons reçu le tome VIII, consacré à l'*histoire particulière de Belgique, et plus spécialement à l'histoire des provinces d'Anvers et de Brabant* (Bruxelles, H. Lamertin, 1908. In-8, x-524 p.)

On connaît la méthode suivie : elle a été décrite en signalant antérieurement l'apparition des précédents volumes. La description minutieuse des manuscrits relatifs à l'histoire de la province d'Anvers comprend 156 pages : l'histoire du Brabant occupe le reste du volume. On trouvera renseignés dans ce catalogue nombre de documents intéressant l'histoire des villes d'Anvers, de Lierre, de Malines, de Bruxelles, de Louvain, de Nivelles, et de plusieurs localités de moindre importance.

L'histoire ecclésiastique peut glaner dans les documents catalogués d'utiles renseignements. Signalons, par exemple, les descriptions des tableaux qui ornent les églises d'Anvers et d'autres localités (nos 5268, 5272, 5273, 5274), une foule d'ordonnances et de coutumes intéressant la vie religieuse, les écoles (p. ex. n° 5319), le rôle joué par les religieux dans le vote des aides et subsides, un grand nombre de chroniques locales contenant fréquemment de précieuses gravures et des dessins de l'époque. Notons, pour Anvers, les documents concernant l'évêque Wellens (n° 5388), les pièces concernant la révolution religieuse du XVIe siècle, des inventaires des archives de la ville, qui peuvent rendre de grands services, étant donné l'absence regrettable d'inventaires modernes aux archives municipales (nos 5298-5300). Pour Bruxelles, notons par exemple les documents relatifs à la *Confrérie des esclaves du Saint-Sacrement* (n° 5806) et à l'époque de la

Digitized by Google

révolution française; pour Louvain, la collection des actes de baptême de l'église Saint-Pierre, etc.

Il nous reste en terminant à adresser à ce nouveau volume du *Catalogue* tous les éloges qui ont été déjà décernés à ses aînés. L. V. D. E.

— M. DD. Brouwers fait paraître l'*Inventaire sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur* (s. l. n. d. In-4, 54 p.). Nous saisissons cette occasion pour dire que depuis une dizaine d'années, à la suite d'un vœu de la Commission royale d'histoire, les archivistes de l'État publient sous la direction du savant et dévoué archiviste général M. A. Gaillard, une série d'*Inventaires sommaires*, très soignés, et paraissant en fascicules détachés, des divers fonds des archives générales de l'État à Bruxelles et dans les diverses provinces. La plupart intéressent l'histoire religieuse et quelques-uns sont exclusivement affectés aux archives ecclésiastiques. C'est ainsi que jadis M. A. d'Hoop a édité l'*Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*. T. I. *Églises collégiales* (Bruxelles, E. Guyot, 1905. In-4, 294 p.) Jusqu'en ces derniers temps ces inventaires étaient hors commerce.

— M. E. Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, vient de publier la cinquième série de notices biographiques et bibliographiques consacrées aux membres de ce corps savant, membres, correspondants et associés habitant la Belgique (*Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés 1907-1909*, 5e éd. Bruxelles, Hayez, 1909. In-8°, VIII-1124 p.).

— La place de l'*Octavius* de Minucius Felix, le plus classique des auteurs chrétiens d'expression latine, était tout indiquée dans la *Collection des classiques latins comparés* (*auteurs chrétiens et païens*) publiés sous la direction de M. le chanoine L. Guillaume. Et aussi nul n'était plus autorisé que M. Waltzing pour donner aux élèves de nos établissements d'instruction moyenne une édition réalisant toutes les exigences nouvelles. L'ouvrage est intitulé *Octavius de Minucius Felix* (Bruges, Desclée-de Brouwer, 1909, éd. A, *Introduction, texte entièrement revu et commentaire historique et grammatical*. In-12, XXXII-198 p., f. 3; éd B, *Introduction et texte*. In-12, XXXII-44 p., f. 1,25). L'auteur dans son texte a suivi le manuscrit « le plus possible, écartant les innombrables conjectures de (ses) devanciers et préférant expliquer plutôt que corriger »; il a fourni ailleurs les raisons de cette attitude et nous ne pouvons du reste que l'en féliciter. Le commentaire abondant, trop abondant même à mon humble avis, en renseignements historiques et grammaticaux est complété encore par une étude philologique de la langue et du style de Minucius Felix, véritable résumé, ainsi que le commentaire, des travaux que le savant professeur a publiés ou suscités dans ces dernières années.

L'introduction largement développée — on sent vraiment que Minucius Felix tient tant à cœur à l'auteur, qu'il a peur de ne pas nous en parler assez longuement — renferme les renseignements désirables sur Minucius

Digitized by Google

Felix et son œuvre : sa vie, l'objet, le plan, le but de l'ouvrage, ses modèles et ses sources, la date, le tout écrit avec la compétence acquise par M. Waltzing en la matière par ses nombreux travaux. Cependant je regrette d'y retrouver cette idée d'une prétendue volte-face, d'une attitude peu logique de la part de Cécilius. Son scepticisme philosophique et son dogmatisme moral ou plutôt politico-religieux ne sont nullement à opposer l'un à l'autre ; d'autre part, c'est se tromper que de le croire « atomiste », ou même penchant vers l'atomisme. Toute sa discussion à ce sujet, par la façon dont elle est introduite et terminée, n'est pas autre chose qu'une argumentation exemplative, estinée à montrer que toutes les opinions, même celles-là qui répugent le plus à ses auditeurs, ont leurs raisons et peuvent se soutenir (comparez encore ch. 13, 51.). La comparaison de l'*Octavius* avec les autres apologies chrétiennes du IIe siècle, p. xx, me parait plutôt faible ; elle renferme des appréciations, semble-t-il, quelque peu inexactes. Enfin la longue discussion sur la date de l'ouvrage, avec des arguments aussi minces, témoigne sans doute de la sagacité de l'auteur et de son attachement à une opinion à laquelle il a rendu un poids considérable. mais je ne crois pas qu'elle soit de nature à intéresser beaucoup ceux-là mêmes pour qui l'édition présente est faite. Souhaitons qu'ils profitent de l'excellent instrument de travail que M. Waltzing met entre leurs mains, pour apprendre à connaître de mieux en mieux ce charmant petit livre qu'est l'*Octavius*.

J. Flamion.

— M. l'abbé J. Paquay a récemment publié une série de textes et d'études relatives à l'histoire religieuse de Tongres, dont il s'est fait une spécialité. Nous devons ici nous borner à les signaler d'une manière spéciale : *Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres* (Tongres, Collée, 1909 In-8, 148 p) ; *Inventaire des archives de l'église primaire Notre-Dame et de l'église paroissiale Saint-Jean à Tongres* (Tongres, Collée, 1909. In 8, 104 p.) ; *Cartulaire de la collégiale Notre-Dame à Tongres jusqu'au XVe siècle* (Tongres, Collée, 1909. In-8, 665 p) ; *Les paroisses de l'ancien concile de Tongres y compris les conciles de Hasselt et de Villers-l'Evêque démembrés du même concile* (Liège, D. Cormaux, 1909. In-8, 312 p.).

A cette énumération ajoutons le *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497* (Tongres, Collée, 1908. In-8, 168 p.). Toutes ces publications ont demandé à l'auteur beaucoup de recherches et elles ont été faites avec beaucoup de soin et de sagacité.

— La *Fédération archéologique et historique de Belgique* a tenu sa vingt-et-unième session à Liège, du 31 juillet au 5 août dernier, sous la présidence de MM. J. Fraipont et G. Kurth.

La réception à l'hôtel-de-ville et au palais provincial, l'inauguration du musée archéologique à la maison Curtius et de l'exposition des œuvres du sculpteur Jean Del Cour, de même que les autres fêtes et les excursions organisées en l'honneur des congressistes ont donné à ce congrès un éclat extérieur extraordinaire. La partie scientifique n'a pas eu à enregistrer un succès moindre. S'inspirant de l'exemple si fructueux du congrès précédent

Digitized by Google

tenu à Gand, les organisateurs ont fait paraître dès avant l'ouverture du congrès, les tirages provisoires des mémoires et rapports. Le 31 juillet avaient aussi paru le tome Ier des *Annales du Congrès* contenant les documents, l'horaire et le programme de la session, ainsi que des notices sommaires sur Liège, Huy, Theux, Franchimont, Maestricht, Warfusée, etc, et le 1er fascicule du tome II (*Rapports et mémoires*), renfermant le tirage définitif des études et rapports présentés.

Nous ne pouvons relever ici le titre de tous ces mémoires. Disons toutefois que le comité organisateur a eu l'excellente idée de provoquer surtout la discussion des rapports qui avaient un caractère d'intérêt général ou une portée pratique, de sorte que les nombreuses études d'ordre plus spéculatif, dont la présence au programme ne répond pas très bien au concept d'un congrès, passèrent au second plan lors des séances des sections.

Celles-ci furent particulièrement bien suivies à Liège, par une assistance nombreuse. A la section d'archéologie, la question des *Fonds baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liége* a fait l'objet de savants rapports et de discussions animées de la part de MM. S. Balau, H. Rousseau, J. Halkin, G. Kurth. La question de savoir s'il faut restaurer ou non les fresques anciennes découvertes dans nos églises a provoqué d'intéressants échanges de vue entre le chan. G. Van den Gheyn, S. Balau, etc., M. le chanoine A. Duclos présentait un mémoire sur *Les traces d'influence rhénane dans l'architecture romane de Bruges*. A la section d'histoire, la question des *Petites archives*, en l'absence de M. Dony, qui avait présenté un rapport à ce sujet, fut développée par M. Cuvelier. Celui-ci proposa diverses mesures d'ordre pratique, en vue de réaliser au plus vite les urgentes mesures qui s'imposent. Une intéressante discussion, à laquelle prirent part MM. A. Cauchie, E. Matthieu, N. De Pauw, etc. suivit ce rapport. D'autres questions donnèrent lieu à d'utiles échanges de vue : il en fut ainsi du *Rapport sur l'état de nos connaissances relatives à l'histoire du mouvement intellectuel au pays de Liège*, par M. S Balau, des *Pouillés de l'ancien diocèse de Liége* par M. J. Brassine, de l'étude de M. Simenon sur *Les droits des princes-évêques de Liége sur l'abbaye de Saint-Trond*, etc.

D'autre part, l'importance des *Archives particulières de l'étranger au point de vue de l'histoire des anciens Pays-Bas* a été mise en lumière par MM. A. Cauchie et L. Van der Essen ; l'utilité qu'il y aurait de publier le texte des *Délibérations des trois États liégeois* fut démontrée par M. J. Closon ; M. V. Brants appela l'attention des historiens sur la richesse que présente l'histoire de notre ancien droit belgique, en traitant du *Mémoire politique sur le gouvernement des Pays-Bas de Ch. d'Hovyne, chef-président du conseil privé* (*1653-1671*).

Bien d'autres questions de méthode, de sigillographie, de linguistique, d'historiographie, de toponymie, d'histoire locale, économique, artistique, furent traitées par MM. Laurent, H. Lonchay, J. P. Waltzing, J. E. Demarteau, E. Krueger, A. Hansay, V. Van der Haeghen, E. Fairon, E. Matthieu, J. Feller, L. Cloquet, V. Fris, E. Poncelet, A. Tiberghien, V. Tahon, D. D. Brouwers, etc. Nous devons nous borner ici à renvoyer au volume des *Mémoires et Rapports*, publié par MM. J. Brassinne et L. Renard-

Digitized by Google

GRENSON, secrétaires généraux du congrès. Nous ne résistons toutefois pas au plaisir de citer plus particulièrement le *Plan d'une étude de l'histoire économique au pays de Liége* que développa, avec sa compétence et sa vivacité ordinaires, M. H. PIRENNE. Enfin M. G. KURTH parla à la séance plénière du 4 août du *Programme des sociétés d'histoire et d'archéologie et des congrès de la Fédération.*

La publication du second fascicule du tome II des *Annales* fournira bientôt le compte rendu détaillé du congrès, qui a eu à tous les points de vue un grand succès.

— *Nominations.* — M. le chanoine P. LADEUZE a été nommé Recteur de l'Université catholique de Louvain, en remplacement de Mgr A. HEBBELYNCK, qui a résigné ses fonctions pour des motifs de santé. A cette occasion, l'épiscopat belge a adressé au dévoué et bien aimé Recteur honoraire un témoignage public de reconnaissance, dont nous aimons à reproduire le passage suivant : « Les regrets que votre retraite a provoqués dans le corps professoral et chez tous les amis de l'Université, nous avons été les premiers, Monseigneur, à les éprouver quand, dans notre réunion du mois de juillet dernier, vous vintes nous déclarer que les médecins vous prescrivaient des ménagements et un repos incompatibles, à vos yeux, avec les charges toujours plus lourdes du rectorat. Difficilement nous nous serions résignés à nous priver de vos talents et de votre concours si nous n'avions pu vous donner comme successeur celui qui fut votre élève de prédilection, dont la nomination était dans vos vœux, et qui continuera, nous en avons la confiance, à diriger sûrement l'Université dans les chemins du travail et de l'honneur où vous l'avez glorieusement conduite. » C.

M. H PIRENNE a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Leipzig.

— *Décès.* — Le 10 août, à Leffe, M. le chanoine GUILLAUME, ancien doyen de Beauraing. On se rappellera la campagne qu'il soutient en faveur de la réforme des humanités classiques et de l'introduction des auteurs chrétiens dans les humanités. Il créa une collection d'auteurs classiques et chrétiens comparés, à laquelle collaborèrent MM. Baelde, Sterpin, etc. et dans laquelle parut récemment l'*Octavius* de Minucius Felix publié par M. Waltzing.

Le 3 septembre, M. JEAN STECHER (1820-1909), professeur émérite de l'histoire des littératures classiques et des littératures modernes, à l'Université de Liège.

Le 12 septembre, à Liége, M. le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, à l'âge de soixante-quinze ans. Il était membre de l'Académie de Belgique et d'un grand nombre de sociétés savantes. Sont particulièrement connues sur son *Histoire de la maison de La Marck* et sa *Numismatique liégeoise.*

M. CHARLES DUVIVIER, professeur honoraire de l'université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique. Outre plusieurs articles dans diverses revues, il publia les deux importants ouvrages *Recherches sur le Hainaut ancien du VIIe au XIIe siècle* (1865) et *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257)*, dont le dernier lui valut le premier prix du concours quinquennal d'histoire (1894). On lui doit la fondation d'un prix Charles Duvivier.

Digitized by Google

Espagne. — Un livre à qui les tristes événements de juillet dernier à Barcelone donnent un regain d'actualité et un surcroît d'intérêt, c'est celui du Chanoine C. Barraquer y Roviralta sur les communautés religieuses d'hommes en Catalogne pendant le premier tiers du xixe siècle (*Las Casas de Religiosos en Cataluña durante el primer tercio del siglo XIX*. 2 vol. Barcelone, Subirana, 1906-1908. In-12, 580 et 626 p. avec plans photographiques et phototypies). Ces deux volumes constituent le commencement de la première partie d'un travail très documenté. Ils contiennent notamment la description des monastères et des couvents ainsi que des renseignements détaillés sur leurs bibliothèques et leurs archives.

De la *Coleccion de Documentos para el estudio de la Historia de Aragon*, qui se publie à Saragosse, ont paru les tomes IV et V. (In-8. 10 pesetas le tome). Ils comprennent les *Ordinaciones* de la ville de Saragosse pendant le moyen âge, c'est-à-dire les ordonnances de Jaime II (1311); de Juan I (1391); de Fernando I (1413); d'Alfonso V (1415) et de Doña Maria (1412).

Sous le nom d'*Institut d'Estudis Catalans* vient de se créer une œuvre de folklore catalan, dont le but est de développer l'étude de l'archéologie, de l'histoire, de la législation, de la jurisprudence et des beaux-arts en Catalogne. L'Institut accueille tous ceux qui pourraient collaborer à son œuvre soit en Espagne, soit dans les autres pays. Chaque année il publiera les résultats les plus remarquables de ses études.

La *Real Academia de Historia* a décerné le prix annuel de la fondation D. Fermin Caballero à D. Andrés Jiménez Soler pour son livre intitulé *La Corona de Aragon y Granada*.

Le prix triennal de la fondation du Duc de Loubat a été donné à D. Manuel Serrano y Sanz pour sa publication de sept volumes de la *Coleccion de Libros y Documentos referentes a la Historia de America*.

La Real Academia Española a fait éditer à ses frais un livre de M. Enrique Redel, consacré à la biographie d'Ambrosio de Morales, l'un des premiers professeurs de l'Université d'Alcala. Ce travail est intitulé *Ambrosio de Morales, estudio biografico* (Cordoue, Imprenta de El Dario, 1908. In-4, 575 p. 10 pesetas).

— *Nominations.* — D. Juan Pérez de Guzman y Boza et D. Antonio Blazquez y Delgado Aguilera ont été élus membres de la Real Academia de Historia; le R. P. Fidel Fita, S. J. a été nommé « antiquaire » de la même Académie. Ont été élus membres correspondants : D. Pedro Riano de la Iglesia, directeur de la bibliothèque et du musée archéologique de Cadix; D. Francisco Vergara y Velasco, pour la Colombie; D. Francisco Tosta Garcia, pour le Venezuela; D. Epiphane de los Santos Cristóbol, pour les Philippines; M. Pierre Paris, directeur de l'école des Hautes-Études hispaniques à Madrid.

— *Décès.* — Le 30 janvier le R. P. Julio Furgus, S. J., mort au cours d'une excursion scientifique. Il était âgé de 53 ans. Il avait dirigé des fouilles

Digitized by Google

archéologiques. On lui doit la création à Orihuela d'un intéressant musée archéologique formé par les objets exhumés dans les diverses explorations qu'il avait pratiquées dans les provinces de Valence, d'Alicante, de Cadix et d'Aragon. Il a publié de nombreux articles dans *Razon y Fe*. Il collaborait au *Boletin de la Sociedad Aragonesa de Ciencias Naturales* et au *Bulletin de la Société archéologique de Belgique*.

A Cordoue, D. Teodomiro Ramirez de Arellano, correspondant de l'Académie d'Histoire, et auteur d'une œuvre d'archéologie musulmane, *Paseos por Cordoba*. Les hébraïsants lui doivent l'accès de la synagogue de Cordoue.

Le 9 mars, le général D. Julian Suarez Inclan, membre de l'Academia de Historia, président de la Société de Géographie. Il laisse divers ouvrages d'histoire et de géographie dont le plus notable est *La Guerra de la anexion en Portugal durante el reino de Filippe II*. Madrid, 1897-98, 2 vol. in-4.

Le 6 mai, D. Antonio Elias de Molins, directeur du Musée archéologique de Barcelone. On lui doit le Catalogue du Musée dont il fut directeur. Il fut à la tête, durant quelque temps, de la *Revista critica de Historia y Literatura Españolas, Portuguesas e Hispano-Americanas*. Il écrivit dans diverses revues des articles de paléographie et d'histoire, notamment une étude sur *Galceran Albanell, Arzobispo de Granada y maestro de Felipe IV*. Il faisait partie de l'Académie de *Buenas Letras* de Barcelone et était membre correspondant de la Real Academia de Historia. P. Sicart.

États-Unis d'Amérique ; Canada. — L'étude comparée des religions est une branche spéciale de l'histoire religieuse, singulièrement délicate : dans les classifications auxquelles elle aboutit, et plus encore, dans l'usage des concepts philosophiques et religieux qu'il s'agit de comparer, elle s'inspire trop facilement d'un système philosophique préconçu, au grand détriment de la vérité historique. C'est le défaut de la plupart des travaux d'histoire religieuse comparée que que nous possédions.

Il est d'autant plus heureux qu'un historien de profession, M. Jevons, ait bien voulu nous donner la portée précise, la détermination exacte des principales manifestations du sentiment religieux, et des rapports qui les rattachent les unes aux autres. Le livre qu'il vient de publier sous le titre : *Introduction to the studie of comparative religion* (New-York, 1908. In-12, 283 pp) traite successivement de l'immortalité, de la magie, du fétichisme, de la prière et du sacrifice (p. 34-211) ; et enfin de la place qui revient au christanisme dans l'histoire religieuse générale (p. 239 sv.).

Ce petit manuel, très clair et méthodique, peut rendre de grands services.

C. V. C.

— En 1908, le *Committee on Departement Methods* constitua une commission, dont la tâche était de préparer un projet de réorganisation systématique des méthodes de publication de documents historiques, entreprise par le Gouvernement. Au mois de novembre, cette commission adressa au président du *Committee* un intéressant rapport, communiquant les conclusions

Digitized by Google

de son enquête. Ce rapport, comprenant 41 pages, passe d'abord en revue l'activité déployée jusque là par le gouvernement en matière de publications documentaires, les frais qu'elles ont entraînés, en critique la méthode et montre que le moment est favorable pour introduire une réforme. Les auteurs parcourent ensuite l'histoire des États-Unis, signalent les publications faites dans chacune des sections de cette histoire et indiquent les lacunes à combler. On doit regretter de ne pas y voir mentionnée l'histoire ecclésiastique. Les conclusions de ce rapport, qui passe aussi en revue la méthode suivie par les gouvernements des divers pays de l'Europe, tendent à la création d'un commission permanente de publications historiques nationales et au dépôt d'un projet de loi instituant cette commission. Cette initiative est à applaudir et produira d'excellents résultats.

Nous avons signalé dans une précédente chronique (RHE, t. IX, 1908, p. 849) que le *Departement of Historical Research* de la *Carnegie Institution of Washington* avait décidé de préparer un plan uniforme pour les publications futures du gouvernement et de le soumettre au congrès. On voit par ce qui précède que cette initiative a eu son écho. La société continue par ailleurs de déployer sa louable activité scientifique. Le rapport annuel de son directeur, M. Franklin Jameson, nous renseigne sur ce sujet (*Department of historical Research of the Carnegie Institution of Washington. Annual Report of the Director, 1908.* In-8, 10 p.).

Parmi les inventaires d'archives publiés par le *Department*, signalons celui de M. Ch. M. Andrews et Miss Frances G. Davenport, intitulé *Guide to the manuscript materials for the history of the United States to 1783 in the British Museum, in minor London archives and in the librairies of Oxford and Cambridge* (Washington, 1908. In-8, IX-499 p.). Ce gros volume est conçu sur le même plan que les inventaires des archives de Cuba et d'Espagne, antérieurement publiés par la *Carnegie Institution*, et dont nous avons parlé dans les précédentes chroniques (RHE, t. IX, 1908, pp. 192-193 ; 420-421). L'inventaire des documents du British Museum, du Privy Council Office, du War Office Library et des collections d'Oxford et de Cambridge a été fait par M. Andrews ; la part de Miss Davenport est représentée par le catalogue des documents des archives privées de Londres, comme, par exemple, la Lambeth Palace Library, les collections de la *Company for the Propagation of the Gospel in New-England*, de la *Society for promoting Christian Knowledge*, les archives du diocèse de Westminster, de la province anglaise des Jésuites, etc.

La méthode suivie est la même que dans l'inventaire de Simancas et dans celui des archives d'Espagne par M. Shepherd. On donne d'abord la description matérielle des archives, leur division, leur contenu, et on signale soigneusement les inventaires imprimés ou manuscrits des diverses sections. Suit alors l'inventaire sommaire des documents intéressant l'Amérique, pièce par pièce.

Comme nous le faisions prévoir (RHE, t. IX, 1908, p. 849), cet inventaire est très riche en documents d'histoire ecclésiastique. Signalons les

Digitized by Google

Briefs or Church Briefs du British Museum (pp. 71-72), les documents du Lambeth Palace (pp. 287-301), de Fulham Palace (pp. 303-329), des diverses sociétés de propagande religieuse (pp. 330-335). Particulièrement important est l'inventaire des documents du Sion College, des archives du diocèse catholique de Westminster (relations de la Propagande), de la Congregational Library. Une excellente table alphabétique termine ce beau volume, imprimé sur papier fort avec un luxe digne de son contenu.

Les inventaires des documents du Public Record Office par M. ANDREWS et des archives et bibliothèques de Paris par M. WALDO G. LELAND ne tarderont pas à paraître. Il en est de même du travail entrepris par M. BOLTON dans les archives et bibliothèques du Mexique. Ce dernier a inventorié aussi les documents reposant aux archives du secrétariat de l'archevêché, ceux de la congrégation de Saint Philippe de Neri et du collège de Santo Domingo, de même que les archives ecclésiastiques de la capitale et des provinces. M. CARL RUSSEL FISH est en mission à Rome. Au cours de son voyage, il a examiné les archives des Jésuites à Stonyhurst et les copies de Rome déposées au Public Record Office. Il a travaillé à Paris dans les copies romaines de la Bibliothèque nationale et les inventaires napoléoniens des archives romaines. Le *Department* ne désespère pas de le voir entrer à Rome aux archives de la congrégation de la Propagande. Enfin, M. ALLISON prépare la publication d'un inventaire de documents manuscrits protestants pour l'histoire religieuse des États-Unis.

Ces entreprises nous promettent une riche moisson pour l'histoire ecclésiastique ; elles constituent un sérieux correctif à la négligence que nous avons signalée plus haut dans le plan gouvernemental.

Nous ne parlerons pas ici des autres entreprises du *Department* en différents domaines de l'histoire : elles n'intéressent guère l'histoire ecclésiastique. Le rapport de M. FRANKLIN JAMESON signale aussi un plan d'activité future : nous en reparlerons lorsqu'il sera réalisé.

L'intensité du mouvement historique se manifeste aussi sur d'autres terrains. Nous ne pouvons omettre de signaler les développements qu'a pris la revue si avantageusement connue *The American Historical Review*. En dehors des articles et des comptes rendus — ceux-ci faits d'ordinaire avec compétence et dans un grand esprit d'équité — la revue publie dans son dernier numéro une chronique, sous le titre de *Notes and News*. On y trouve des renseignements sur le mouvement historique en général en Angleterre, Irlande, France, Espagne, Italie, Allemagne, Autriche, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Pays Scandinaves et une bonne chronique d'Amérique. Mais, ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est que cette dernière nous permet de suivre de plus près divers aspects du mouvement, des études d'histoire religieuse aux États-Unis et nous fournit plus d'un renseignement utile à communiquer à nos lecteurs.

En fait de répertoires bibliographiques, Miss GRACE G. GRIFFIN a publié *Writings on American history* pour l'année 1907 (New York, Macmillan Company. In-8, XVI-162 p.). Ce répertoire de bibliographie périodique,

Digitized by Google

cataloguant les livres et les articles concernant l'histoire des États-Unis et du Canada, contient cette fois 3073 numéros. De même le treizième volume de bibliographie de MM. WRONG et LANGTON, *Review of Historical Publications relating to Canada* pour l'année 1908 (Toronto, Morang et Cie, 1909. In-8, XII-198 p.) vient de paraître. Nous avons déjà eu l'occasion de juger la méthode suivie (RHE, t. IX, 1908, pp. 849-850).

L'apparition du second volume de documents de l'importante *History of the Society of Jesus in North America* du R. P. TH. HUGHES est annoncée pour l'automne.

Un mot enfin des congrès historiques. L'assemblée annuelle de l'*American Historical Association* (1) a eu lieu en décembre 1908 à Washington et à Richmond. Dans les séances des sections, on a entendu des rapports sur la valeur des journaux et des dépêches de la presse associée comme sources historiques, par MM. W. NELSON, JAMES FORD RHODES, TALCOTT WILLIAMS et MELVILLE E. STONE. M. HASKINS s'est occupé de la Normandie sous Guillaume le Conquérant. Comme intéressant plus spécialement l'histoire ecclésiastique, la conférence de M OLIVER H. RICHARDSON, intitulée *Religious Toleration in Brandenberg-Prussia under the Great Elector and its material rewards*, mérite d'être signalée. Le congrès a aussi traité diverses autres questions de bibliographie, de méthodologie et d'histoire, qui ne rentrent pas dans le cadre de cette *Revue*.

Le 27 avril a eu lieu à New-York l'assemblée annuelle de l'*Alumni Association of the Catholic University of America*. Signalons ici le fait que deux jours plus tard, le Rév. NICOLAS A. WEBER, du séminaire des Maristes, a présenté son doctorat en théologie avec une dissertation, intitulée *A History of Simony in the Early Church from the beginning to the death of Charlemagne (814)*, dont la RHE donnera un compte rendu.

— *Nominations*. — A l'Université de Chicago M. FERD. SCHEVILL a été nommé professeur d'histoire ; M. W. E. DODD, ci-devant professeur au Randolph Macon College, a été nommé professeur d'histoire d'Amérique ; M. J. P. WARREN devient professeur-assistant.

M. W. STEARNS DAVIS, professeur à l'Oberlin College, devient professeur d'histoire ancienne à l'Université de Minnesota.

M. W. E. LINGELBACH est promu au rang de professeur d'histoire de l'Europe à l'Université de Pennsylvania.

Le professeur OLIVER H. RICHARDSON passe de la Yale University à celle de Washington où il enseignera l'histoire de l'Europe

M. EMERSON D. FITE est nommé professeur-assistant d'histoire à la Yale University ; M. CLARENCE PERKINS est nommé au même titre à la Ohio State University.

(1) Signalons à ce propos le tome II de l'*Annual Report of the American Historical Association* de 1905 (Washington, 1907), qui contient la liste de toutes les sociétés historiques fédérées avec une bibliographie très détaillée et très précieuse de leurs publications depuis la fondation.

Digitized by Google

M. Payson J. Treat devient professeur assistant d'histoire et de sciences politiques à la Leland Stanford University.

M. A. Bushnell Hart a été élu président de l'*American Historical Association* pour 1909.

M. Charles G. Herbermann a été élu au même titre à l'*United States Catholic Historical Society*.

Notre collaborateur, le T. R. Dr Shahan, a été nommé recteur de l'Université catholique de Washington.

— *Décès.* — Le Rév. Ch. Warren Stoddard, professeur de littérature anglaise à l'Université catholique de Washington, mort le 23 avril à Monterey (Californie).

M. Ch. W. Mann, professeur au Lewis Institute, mort à Chicago le 1er mai. L'édition du *Diary of James K. Polk*, qu'il n'a pu achever, sera continuée par M. M. Quaife.

M. St. Murray Hamilton, attaché au Bureau of Rolls et à la bibliothèque du State Department, mort le 10 mai à Washington. On lui doit, entre autres, les éditions des *Writings of James Monroe* et des *Letters to Washington*.

M. Selah Merrill, palestinologue, mort à Fruitvale (Californie), à l'âge de 71 ans. Il se livra à l'exploration scientifique de la Palestine de 1874 à 1876. Nommé consul des États-Unis à Jérusalem, il continua ses recherches. On lui doit les publications : *East of the Jordan* (1881-1883) ; *Galilee in the time of Christ* (1881) ; *Ancient Jerusalem* (1908). Il collabora au *Palestine Exploration Fund Quarterly Statement* et au *Dictionary of the Bible* du Dr Hastings.

M E Evarett Hale, chapelain du Sénat, auteur de *Franklin in France* (1886) ; *J. Russell Lowell and his friends* (1899) ; *Memories of a hundred Years* (1902).

L. Van der Essen.

France.— L'administration de la Bibliothèque nationale a apporté depuis le 1er janvier une heureuse innovation au *Bulletin mensuel des récentes publications françaises*. Au lieu d'être classés, comme par le passé, par ordre *alphabétique* de nom d'auteurs ou de titres pour les anonymes, les ouvrages édités en France, entrés mensuellement à la Bibliothèque, sont catalogués d'après un ordre *méthodique*, sous un des 12 titres suivants : *encyclopédie, littérature religieuse, droit, géographie et hist. gén. ; hist. de France, hist. étrangère, philosophie et sc. sociales, sc. naturelles, médecine, commerce, beaux-arts, littérature*. Les notices des ouvrages antérieurs au XIXe siècle, de même que les titres des cartes et plans de la section de géographie forment des listes particulières. Les précieux recueils de fac-similés de manuscrits et de chartes sont classés dans la série des livres entrés. A la fin de l'année sera publiée une table des 12 fascicules mensuels. L'abonnement annuel est de 10 fr. pour la France et de 12 fr. pour l'étranger.

H. N.

— M. Hildenfinger a publié le *Catalogue des ouvrages de M. Léopold Delisle conservés au département des imprimés de la Bibliothèque nationale*

Digitized by Google

(Extrait du t. XXXVII du *Catalogue général*. Paris, Impr. nationale, 1909). Cette liste bibliographique complète avantageusement la ***Bibliographie des travaux de M Léopold Delisle***, dressée et éditée par M. P. Lacombe en 1902.

— C'est un travail remarquable à tous égards que M. DE LA VALLÉE-POUSSIN, professeur à l'université de Gand, vient de publier sous le titre : ***Bouddhisme; Opinions sur l'histoire de la Dogmatique. Leçons faites à l'Institut catholique de Paris en 1908.*** (Paris, Beauchesne, 1909). In-8 p. 417. F. 4.) Un chapitre d'introduction (p. 1-27) cherche à définir les conditions dans lesquelles l'étude de Bouddhisme se présente à l'historien. L'intérêt qui s'attache à la religion de Çakya ne réside pas dans sa valeur transcendante; et, comme l'a dit M. Barth, il serait fou d'échanger le pain de la pensée occidentale contre le narcotique des Bhiksus, les moines mendiants à robe jaune. Encore moins le Bouddhisme peut-il se réclamer d'une influence qu'il aurait exercée sur le christianisme naissant. L'auteur estime qu'il serait puéril d'établir la plus modeste conjecture au sujet d'emprunts faits par le christianisme à la légende de Bouddha. On peut relever, néanmoins, en dehors de toute possibilité d'emprunt, de frappants parallélismes entre la religion de Bouddha et la nôtre, entre les confréries bouddhiques et les ordres religieux d'Europe. Pour ce motif, la mentalité et les spéculations de Çakya valent par elles-mêmes d'être connues.

Mais si intéressante qu'elle soit, l'étude du Bouddhisme se présente, au point de vue historique, sous un aspect singulièrement défavorable. Non seulement Çakya ne nous a point laissé d'écrit, mais de plus, aucune instruction religieuse, aucune stance ne nous a été conservée dans le dialecte (maghadi) dont le Bouddha a dû se servir. D'autre part, la tradition ne présente guère de garanties d'historicité. Des trois espèces de Bouddhisme, c'est-à-dire des trois moyens de salut qui prétendent réaliser la délivrance de la transmigration, et qui sont connus sous le nom de Véhicule inférieur, grand Véhicule, et Véhicule tantrique, seul le premier est resté fidèle à l'idéal préconisé par le fondateur. Or, la question de l'authenticité des sources du petit Véhicule, et plus spécialement du canon pâli, constitue un écheveau mêlé à plaisir. Il n'est pas douteux d'ailleurs que les recherches plus récentes entreprises pour résoudre cette question, aient diminué la confiance de l'historien du Bouddhisme à l'égard de ses sources. L'on ne croit plus aux « volumes oraux reliés », conservés indéfiniment par les récitateurs officiels de la communauté bouddhique. En outre, la formule stéréotypée qui introduit les discours du Bouddha ou Sutras : « c'est ainsi que j'ai entendu » désigne, semble-t-il, non l'audition première de la parole sacrée, mais sa transmission ; partant, elle n'indique pas que le témoin narrateur soit un disciple immédiat. Enfin, il est bien établi que les Écritures pâlies sont d'âge divers ; que les morceaux rythmés, par exemple, sont plus archaïques que la prose, et que les plus anciens documents présentent déjà des éléments légendaires

Malgré cela, M. de la Vallée-Poussin tient à se montrer optimiste, et à revendiquer à la tradition le bénéfice de la possession ; il conclut avec

Digitized by Google

M. Senart (*Origines bouddhiques*, p. 5) : « On ne peut guère douter que le Bouddha n'ait enseigné vers la fin du vi^e siècle avant notre ère; on ne peut douter davantage que, dans toutes leurs lignes maîtresses, sa doctrine et sa légende n'aient rapidement achevé de se fixer telles qu'elles nous sont accessibles » (p. 47).

Après cette déclaration, l'auteur s'attache à reconstituer la légende et la doctrine de Bouddha (p. 53 sq.), les systèmes métaphysiques et religieux du Bouddhisme (p. 129 sq.), la carrière du futur Bouddha (p 275 sq.) et enfin le tantrisme (p. 378 sq.)

Les travailleurs, ceux-là même à qui les études sur l'histoire des religions seraient moins familières, pourront, en lisant la belle monographie de M. de la Vallée-Poussin s'initier, en peu de temps, aux secrets du sentiment religieux de l'Inde. C. V. C.

— Le volume de M. Bréhier (*Philon, Commentaire allégorique des saintes Lois. Texte grec, Traduction française, Introduction et Index*. Paris, Picard, 1909, frs. 3,50), est le neuvième paru de la collection des « *Textes et Documents* » publiés sous la direction de MM. Hemmer et Lejay. M. Bréhier, dont la belle étude sur les *Idées philosophiques et religieuses de Philon* a été si remarquée, était tout désigné pour nous donner cette édition d'un des ouvrages les plus importants du grand philosophe d'Alexandrie. Aussi, l'introduction qui ouvre le volume est-elle particulièrement instructive et intéressante. Après nous avoir rappelé, d'après les renseignements les plus sûrs, les quelques rares données qui nous ont été conservées touchant la vie de Philon, l'auteur examine la place qui revient dans le classement des œuvres de Philon aux trois livres du « Commentaire allégorique des saintes Lois » ; il reproduit d'une façon développée la trame parfois difficile à saisir du récit (viii-xxx), fait ressortir le procédé de composition de Philon, met en lumière un certain nombre d'images qui reviennent avec insistance sous sa plume, ainsi que les thèmes philosophiques principaux auxquels il puise son inspiration dans ces trois traités. Le grand commentaire allégorique de la Genèse, dont les *Allégories des Lois* constituent les trois premiers traités, se distingue des autres groupes d'écrits philoniens, par l'emploi presque exclusif de la méthode allégorique dans l'interprétation de la Bible, et par l'ampleur des développements. Massebiau en a bien saisi la véritable portée et la signification, en faisant voir qu'il contenait une histoire morale de l'âme humaine depuis son origine céleste jusqu'à sa purification morale complète. Les traités dont on donne ici la traduction (ils expliquent la Genèse depuis 2,1 jusqu'à 3,19 inclusivement, avec une seule interruption entre le IIe et le IIIe livre qui va de 3,2 à 3,8) contiennent un fragment de cette histoire : la création de l'âme terrestre avec l'intelligence, la sensation et les passions ; puis, sa séduction par le plaisir et les conséquences qui s'en suivent Mais ces thèmes, séparés par des digressions de différentes espèces, constituent moins un traité, qu'une suite de méditations et même parfois de prédications. — L'inspiration en est généralement stoïcienne, d'autres influences pourtant, parfois même contradictoires, viennent se croiser avec celles-là.

Digitized by Google

Avons-nous dans les *Allégories des Lois* le début du commentaire allégorique sur la Genèse, comme le prétend Schürer, ou bien, forment-elles la suite d'un ou de plusieurs autres traités perdus dans lesquels Philon aurait interprété allégoriquement l'œuvre des six jours, suivant l'opinion de Massebiau ? M. Bréhier ne tranche pas la question, mais il démontre que la suite du commentaire allégorique implique une certaine interprétation du chapitre Ier de la Genèse, certainement différente de celle que nous fait connaître le traité de *la Création*.

Le texte reproduit, à quelques détails près, celui de l'édition Cohn (*Philonis Alexandrini opera quae supersunt* ed. Leopoldus Cohn, Berolini 1896, vol. I, p. 61-169). La traduction est suivie d'un index des mots comprenant les noms propres, les mots rares, les expressions particulières à la langue philosophique et d'un index des citations de la Bible. Nous aurions aimé y rencontrer aussi une liste des principales éditions et des travaux les plus importants relatifs à Philon. É. T.

— Voici une bien intéressante étude de M. F. Martroye, ***Saint Augustin et le droit d'héritage des églises et des monastères. Étude sur les origines du droit des communautés religieuses à la succession des clercs et des moines.*** (Extrait des Mémoires de la Soc. Nat. des Antiq. de France, t. LXVIII. In-8 de 33 p. Paris, 1909). Par deux fois au cours de son épiscopat (396-430), saint Augustin fut appelé à se prononcer en des litiges relatifs à la succesion de personnes consacrées à Dieu. Le premier cas visait un prêtre décédé sans laisser d'héritiers légaux de son bien, et deux communautés ecclésiastiques s'en disputaient la propriété. Le second, plus délicat, concernait un moine qui, au lieu de disposer de son patrimoine entier au moment de sa profession, avait conservé sous un titre supposé une certaine somme d'argent dont, à la mort, il fit donation à l'Église d'Hippone, au préjudice de ses héritiers naturels. En quelques pages d'une analyse pénétrante, M. Martroye démontre avec une clarté remarquable que la double décision de saint Augustin était conforme à l'esprit des canons conciliaires d'Afrique, et que c'est par le moyen de la législation impériale relative aux corporations que les principes mis en avant par le grand docteur, dans cette question particulière, furent admis dans la jurisprudence et dès lors firent autorité.

D. J. S.

— Dans la RHR. (t. LIX (1909), pp. 299-317), M. Jean Maspero vient de publier une intéressante contribution à l'histoire du monophysisme en Nubie. C'est une courte biographie d'un obscur évêque monophysite : ***Théodore de Philae***. Né vraisemblablement à Philae même, vers 490-495, Théodore en devient évêque vers 525-526 et meurt entre 578 et 584. Très peu connu, il acquiert une célébrité grâce à deux circonstances : d'abord l'expédition du général romain Narsès à Philae, pour enlever aux Blemmyes le droit d'exercice du culte païen dans l'île vers 535 ; ensuite l'évangélisation de la Nubie par le monophysite Julien. Ce Julien était envoyé en Nubie par l'impératrice de Constantinople, Théodora et le patriarche Théodore. Après un séjour de deux ans en Nubie, il vient à Philae où par

Digitized by Google

son intervention l'évêque Theodore accepte de continuer l'œuvre de conversion des Nobades au monophysisme. Théodore de Philae reste six ans en Nubie (— 551). Rentré dans son diocèse il continue à surveiller sa mission par l'intermédiaire de vicaires, jusqu'au moment où le patriarche Théodore, près de mourir, lui donne un successeur en la personne de l'évêque Longin Cette biographie de Théodore de Philae est écrite en prenant comme base différents textes de l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Ephèse se rapportant à ce personnage. A. P.

— M. le chanoine J. Fonssagrives a publié à Paris, chez Vve Ch. Poussielgue, un livre intéressant, intitulé *Saint Gildas de Ruis et la société bretonne au VIe siècle (493-570)* (Paris, 1908. In-8, 420 p., avec 6 gravures et deux cartes. F. 3 50). Il y retrace l'histoire mouvementée du fameux Gildas le Sage, qui évangélisa d'abord ses compatriotes bretons de la Grande-Bretagne et de l'Irlande pour passer ensuite en Armorique, où il fonda le monastère de Ruis. L'auteur montre une connaissance étendue de la bibliographie de son sujet, une compétence réelle dans les choses celtiques et son œuvre témoigne d'une aptitude critique indéniable. Cependant, le travail trahit encore une certaine inexpérience et l'on aurait aimé voir serrer de plus près certaines légendes. Toutefois, l'auteur avertit fréquemment le lecteur du caractère légendaire de certains épisodes qu'il relate. Le plus grave reproche que l'on puisse faire à son travail, c'est qu'il se réfère trop souvent aux *Moines d'Occident* de Montalembert. Il en cite trop fréquemment de longs extraits textuels, de même que de l'*Histoire de Bretagne* de M. de La Borderie, qui lui a d'ailleurs été d'un grand secours. Trop de digressions et de discussions inutiles encombrent le récit et la figure captivante du grand saint breton est parfois noyée dans cet amas de détails. Nous devons toutefois rappeler qu'on trouvera dans ce livre un grand nombre de bons renseignements sur Gildas et la société bretonne tant insulaire que péninsulaire et rendre hommage aux recherches fort étendues de l'auteur. Les nombreuses pièces justificatives et les notes en sont un témoignage.

Dans la nouvelle série de la collection *Science et Religion*, consacrée aux Vies des Saints, vient de paraître *La vie et la légende de saint Gwennolé, texte publié par* P. Allier (Paris, Bloud et Cie, 1909. In-12, 62 p.). On sait que, dans cette série, il n'est pas question d'édition critique ni d'histoire. Les éditeurs n'ont en vue que de mettre à la portée de tout le monde les chefs-d'œuvre de la littérature hagiographique. A ce point de vue, la légende est magistralement contée par M. Allier, mais les mots du titre « texte publié par... » sont de nature à engendrer des méprises. Il s'agit en effet d'un récit moderne, composé par M. Allier d'après la *Vita Winwaloei* du IXe siècle. Et à ce propos, la publication de récits légendaires du moyen âge ou de l'antiquité chrétienne, racontés par un auteur moderne, trouve-t-elle bien sa place dans une collection qui s'intitule « *Science* et Religion » ?

L. V. D. E.

— La *Chronique de Morigny (1095-1152)* éditée par M. L. Mirot Paris, Picard, 1909. In-8, XIX-99 p. F. 3,15. Fasc. 41 de la *Collection de*

Digitized by Google

textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire) est une des sources les plus importantes pour les règnes de Louis VI et de Louis VII. Elle se compose de trois parties dont les trois auteurs, quoique de tempérament très divers, ont eu pour but de retracer le rôle que joua l'abbaye de Morigny dans les événements de leur temps. Le premier livre est l'œuvre d'un préchantre de l'abbaye, du nom de Thiou, qui écrivit entre le 4 août 1106 et le 29 ou le 30 juillet 1108 ; le second est dû non pas à l'abbé Thomas, comme l'a cru M. Hampe, mais à un ami de ce prélat, qui rédigea son récit d'un seul jet, vraisemblablement vers 1132 ; l'auteur du troisième est un inconnu, moine à Morigny, qui se mit à la tâche et termina entre 1149 et 1151. Ces trois livres ne nous sont parvenus [illegible] e dans une seule copie de la fin du XIIe siècle et dans une sorte de r[illegible] très incomplet maladroitement agencé. Le texte en avait déjà été imprimé par André Duchesne et Migne.

Le fascicule 42 de la même collection est intitulé *Guillaume du Breuil. Stilus curie Parlamenti, nouvelle édition critique publiée avec une introduction et des notes par* FÉLIX AUBERT (Paris, Picard, 1909. In 8, LXXX-258 p. F. 7,50). Le célèbre ouvrage, tant de fois réimprimé jusqu'au XVIIe siècle, est, comme on sait, une excellente compilation de la procédure judiciaire du parlement de Paris composée par l'un des plus habiles avocats du temps pendant la suspension de ses fonctions qui lui fut infligée pour complicité avérée avec Robert d'Artois (1329). La rédaction en fut achevée après le mois de juin 1330 et avant le 9 mai 1332. Le *Stilus* est très précieux pour l'histoire du vieux droit français ; il rapporte les conflits de juridiction si multiples entre les cours d'église et les cours séculières, les contestations de propriété et de droits féodaux entre évêques et abbayes ou chapitres, etc. Jusqu'ici nous n'en avions pas une bonne édition ; les avocats et les magistrats, dont le *Stilus* était devenu le *vade-mecum* indispensable, ayant surchargé leurs exemplaires d'annotations provoquées par de nouvelles décisions de la cour, il s'en suivit que très souvent les copistes firent passer de la marge dans le texte ces annotations et que la rédaction primitive se trouva fort altérée. M Aubert s'est servi, pour son édition, d'un manuscrit exécuté sous le règne de Charles VI, après 1366, d'après un autre manuscrit antérieur au mois de décembre 1344. L'introduction contient un abrégé de la biographie de Guillaume du Breuil et une bonne étude sur les nombreux manuscrits que M. Aubert a dû consulter et qu'il a classés en quatre familles principales.

G. M.

— A la riche *Collection des Saints* Mgr DEMIDUID vient d'ajouter la vie de *Saint Thomas Becket 1117-1170*. (Paris, Lecoffre, 1909, 205 p. F. 2). Il a mis, à la composer, le charme d'un style élégant et facile, une admiration toujours justifiée pour un héros admirable, et la science d'un historien sagace et bien informé. Sa besogne, il est vrai, se trouvait singulièrement simplifiée par les deux solides volumes de Dom L'Huillier, consacrés au même saint (Paris, 1891). Mgr Demiduid n'eut qu'à prélever là les éléments dont il avait besoin pour leur donner ensuite sa forme. Personne ne le blâmera d'avoir mis à large contribution le travail du bénédictin de Solesmes, du

Digitized by Google

moment qu'il tenait à nous servir une biographie sûre autant qu'édifiante. Pour l'utilité du lecteur, il me semble que Mgr Demiduid eût bien fait d'exposer de façon moins sommaire la doctrine catholique sur les immunités ecclésiastiques. La constitution laïque et laïcisante à outrance des États modernes a fini par oblitérer même chez les catholiques le sens des exemptions et privilèges dont jouissait l'Église au moyen âge. En est-il beaucoup aujourd'hui qui soient, en effet, capables de s'expliquer la raison fondée des résistances, exil et martyre y compris, de saint Thomas Becket en face de la conduite d'Henri II ? D. J. S.

— Dans deux brochures *Les Papes Limousins* (Paris, J. Schemit, 1907. In-8, 145 p. F. 4) et *Les Cardinaux Limousins* (Paris, J. Schemit. In-8, 54 p. F. 1), M. Victor Forot a eu pour louable dessein de faire connaître le passé de sa petite patrie à ses compatriotes qui n'ont ni les loisirs ni le goût de feuilleter les gros in-folios. Ses biographies de l'anti-pape Grégoire VIII (Maurice Bourdin), de Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, ainsi que ses courtes notices sur quarante-huit cardinaux limousins dénotent de nombreuses lectures. Malheureusement l'auteur n'a guère lu que des ouvrages démodés et ne fait pas preuve d'esprit critique, de telle sorte qu'il réédite les vieilles fables accréditées par les chroniqueurs italiens et autres, fort désobligeantes pour la mémoire des papes d'Avignon et dépourvues de toute autorité historique. Seul, le chapitre IV de la biographie de Clément VI a été emprunté à des travaux plus récents signés de Faucon, Müntz et de Digonnet; encore faut-il remarquer que la pleine créance accordée à l'ouvrage de ce dernier, qui ne mérite en aucune façon le qualificatif de « remarquable », est loin d'être justifiée. G. M.

— Sous les titres suivants : *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais 1639-1662* publiées par A. Rébelliau (Paris, Champion, 1908. In-8, 129 p.) et *Une société secrète au XVIIe siècle. La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille. Documents* publiés par Raoul Allier (Paris, Champion, 1909. In-8, xx-492 p. F. 6), deux érudits des plus compétents apportent une nouvelle lumière à l'histoire si importante, mais restée longtemps si inconnue, de ladite Compagnie du Saint-Sacrement. Cette institution était bien mentionnée çà et là dans quelques sources et dans de rares travaux, son existence à Grenoble et à Limoges avait même été étudiée avec soin dans l'*Histoire de Grenoble* publiée par M. Prudhomme en 1882 et dans diverses œuvres éditées en 1886, 1887 et 1897 par M. Leroux, archiviste à Limoges : mais ce qui a surtout attiré l'attention, c'est la découverte par le P. Le Lasseur, S. J., des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* par le Comte René de Voyer d'Argenson (ms 14.489 du fonds français de la Bibliothèque nationale) ou plutôt une étude de Dom Beauchet-Filleau en 1884, une série d'articles du P. Clair, S. J., en 1888 et 1889, plus encore un article de Fr. Rabbe en 1899, la publication même des Annales par Dom H. Beauchet-Filleau en 1900, divers articles encore, mais enfin et surtout un travail de M. R. Allier, *La Cabale des dévots, 1626-1666*, publié

Digitized by Google

à Paris en 1902, ainsi qu'une série d'articles de M. A. Rébelliau dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1903, sans compter nombre d'écrits parus depuis lors jusqu'à l'apparition des deux récentes publications signalées plus haut. On sait aujourd'hui que, depuis les environs de 1630 jusque vers 1665, la Compagnie du Saint-Sacrement fut l'âme des œuvres de renaissance et d'expansion catholique aussi bien que de la lutte contre le protestantisme en France; on connaît ses origines, son programme qui était « d'entreprendre tout le bien possible et d'éloigner tout le mal possible, en tous temps, en tous lieux et à l'égard de toutes les personnes », on n'ignore plus son organisation, et l'on sait que « la première des voies qui forment l'esprit de la Compagnie et qui lui est essentielle, c'est le secret »; enfin on est édifié sur la nature et le rayonnement de son action dans le domaine des œuvres pies et charitables comme dans la lutte contre le jansénisme et le protestantisme et dans l'organisation des missions catholiques.

Mais il s'en faut que tous ces points et bien d'autres soient également éclairés; il s'en faut surtout que l'on possède l'histoire des sections provinciales et celle de leurs relations avec la Compagnie de Paris. C'est surtout à ce dernier point de vue que sont précieux les nouveaux documents publiés par MM. Rébelliau et Allier. Ces deux publications se complètent mutuellement pour confirmer, éclairer et préciser les renseignements fournis par les *Annales* du comte René II de Voyer d'Argenson aussi bien que pour représenter l'histoire d'une Compagnie provinciale — et d'une Compagnie des plus importantes — la section marseillaise. Les textes sont d'ailleurs de provenance et de nature différentes. Comme l'indique le sous-titre, M. Rébelliau publie exclusivement des *Lettres du groupe parisien au groupe marseillais* de 1639 à 1662, d'après un ms récemment acquis par la Bibliothèque nationale (nouv. acq. franç., ms 21,091); au contraire M. Allier met au jour une série de documents bien plus variés d'après des registres et autres mss faisant partie des riches collections de M. Arbaud à Aix : 1) un « grand livre » officiel, dont il a classé les pièces sous les rubriques : La Fondation (1639), Communications de la Compagnie de Paris (1644-1660), Actes de Marseille (1640-1685), Élection des officiers (1639-1697); 2) un registre ou livre servant pour les assemblées particulières qui se font une fois le mois des officiers (1643-1681); 3) divers mémoires et un dossier de lettres complété par quelques autres heureuses trouvailles (1639-1674); 4) deux recueils des procès-verbaux de la Compagnie, de 1684 à 1688 et de 1685 à 1702.

On le voit, M. Allier a classé ses textes autant que possible par ordre chronologique, de plus il accompagne leur édition de titres, de sous-titres et de notes très sobres mais précieuses pour la connaissance des personnes et l'intelligence des faits : ce qui rend plus facile encore l'utilisation des renseignements fournis par ces documents, c'est un *Index* final relevant successivement par ordre alphabétique les membres de la Compagnie, les autres personnages, les localités, paroisses, églises, etc., la vie et les œuvres de la Compagnie, autant de sous-titres auxquels s'ajoute, à une place assez arbitraire, la liste des ouvrages et manuscrits cités. Dans le même

Digitized by Google

ordre d'idées, pour faciliter et provoquer les recherches, M. Rébelliau a terminé sa publication par un *Index* des noms de personnes et de lieux.

Aussi ces deux œuvres fournissent, sur une institution capitale de l'ancienne France catholique, des textes aussi nombreux que neufs et instructifs, et un moyen commode de les consulter. Il n'est pas douteux que bientôt d'autres œuvres du même genre n'éclairent diverses autres sections provinciales de la Compagnie du Saint-Sacrement et plusieurs points de son histoire générale; mais déjà, quelle que soit la diversité des appréciations sur le rôle de la Compagnie du Saint-Sacrement, l'on s'aperçoit clairement que, de concert avec les efforts des apôtres de la restauration religieuse, tels saint Vincent de Paul et M. Olier, son action a été l'un des plus puissants et l'un des plus efficaces facteurs, sinon la plus grande force collective de la Renaissance catholique au XVIIe siècle.

— La période révolutionnaire est toujours l'objet de travaux intéresants de la part de nos chercheurs de province. A signaler : « *Avignon révolutionnaire*, par LAWIS (Cavaillon, Mistral, in-12, avec une étude sur le palais des papes) et *Documents sur la Révolution dans la Vaucluse*, par JOUVE et MENGIN, (Nîmes, Debroas, In-8) qui renferment la correspondance du conventionnel Rovère avec Goupilleau de Montaigu. L. et H. V.

— Au sortir de la grande Révolution, la Providence suscita des âmes généreuses, à qui elle confia la mission de restaurer la société chrétienne et les œuvres qui constituent son action fécondante. Parmi elles brille *La Vénérable Anne-Marie Javouhey (1779-1851)*, fondatrice de l'ordre de Saint-Joseph de Cluny. M. le chanoine V. CAILLARD nous en retrace la vie dans un volume de la collection *Les Saints* (Paris, Lecoffre, 1909, II-223 p. F. 2). L'auteur a puisé ses renseignements aux sources les plus autorisées, où ont été « mis largement à contribution les paroles et les écrits de la Vénérée Mère elle-même ». Cette biographie est d'autant plus intéressante, que l'œuvre apostolique de l'illustre fondatrice ne s'est pas limitée à la France; nous sommes transportés sur le théâtre toujours captivant des colonies, où elle exerça une action particulièrement efficace. P. D.

— La bibliothèque de la ville de Lyon a pris l'heureuse initiative de la publication d'une *Bibliographie iconographique du Lyonnais*. Le tome I *Portraits* (Rey, 1909. In 8, VIII-215 p.) vient de paraître. L'ouvrage comprendra quatre parties; la deuxième sera consacrée aux vues générales du département du Rhône, la troisième aux monuments civils, la quatrième aux monuments religieux. Le travail de M. AUDIN, qui a assumé la patiente rédaction du premier volume, nous fait bien augurer de l'œuvre totale.

L. et H. V.

— La *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* du P. Carlos Sommervogel n'était pas munie d'index. Le P. PIERRE BLIARD a dressé une table méthodique des neuf volumes parus (Paris, Picard, 1909. In-4, 2090 col. F. 40). Les biographes apprécieront l'instrument de travail qui leur est fourni, car tous les sujets traités par les Jésuites sont classés dans un ordre méthodique et chaque auteur a sa bibliographie particulière.

Digitized by Google

Le premier fascicule de la nouvelle collection intitulée *Bibliothèque d'histoire de Paris* concerne *Paris sous les premiers Capétiens (987-1223). Étude de topographie historique* (Paris, Leroux, 1909) et est l'œuvre de M. Louis Halphen.

La direction de la *Revue des Bibliothèques* a décidé la création de suppléments destinés à recueillir des travaux bibliographiques trop étendus pour trouver place dans une revue. Le premier supplément est intitulé *Gallia typographica ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution* par Georges Lepreux, t. I (Flandre, Artois, Picardie). (Paris, H. Champion. In-8, 316 p. F. 10).

M. Jean Tissier publie chez l'éditeur Hachette une table analytique du *Journal des Savants* de 1859 à 1908.

La librairie Letouzey et Ané annonce la réimpression de l'ouvrage devenu rare d'Étienne Baluze, *Vitae Paparum Avenionensium*. Le texte des Vies sera établi de façon critique d'après les meilleurs manuscrits connus. Les notes seront mises au courant des résultats acquis par la science moderne.

On annonce la prochaine réappariton de la revue de folklore *Mélusine*. Le tome XI est en préparation.

Sous le titre *Musée de Toulouse*, l'éditeur E. Privat de Toulouse a entrepris la publication d'une série de plaquettes contenant des descriptions et des reproductions photographiques des richesses du musée de Toulouse. Deux volumes ont déjà paru; ce sont : *Les statues de la chapelle de Rieux et de la basilique de Saint-Servin* et *Description des douze primitifs* par M A. Couzi (Toulouse, 1909).

L'*Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé* (Hautes-Pyrénées), qui a publié tant de documents concernant l'histoire ecclésiastique, continue à paraître sous un nouveau titre : *Annuaire de l'institution secondaire libre de Saint-Pé.*

Le numéro du 1er juillet 1909 de la *Revue des Questions historiques* présente un certain nombre d'innovations dans la disposition des articles. C'est ainsi que l'on inaugure des comptes rendus critiques. De plus la couverture porte associés les noms de M. P. Allard et de M. Jean Guiraud, le distingué professeur de l'Université de Besançon, comme directeurs.

A partir du 1er juillet 1909, en vertu d'un décret du ministre des Affaires étrangères, communication est donnée au public des documents des archives diplomatiques depuis le 31 juillet 1830 jusqu'au 24 février 1848 et des fonds des archives consulaires antérieurement à 1789.

La *Revue latine*, dont M. Faguet était le fondateur et le directeur, a cessé de paraître.

Digitized by Google

Chez l'éditeur Galland, à Valence, une nouvelle revue mensuelle historique et littéraire vient de paraître sous le titre de ***Revue du Dauphiné et du Vivarais.*** G. M.

— On lit avec beaucoup d'intérêt l'opuscule de Mgr Baudrillart, le savant recteur de l'Institut catholique de Paris, sur ***Les universités catholiques de France et de l'étranger*** (Paris, Poussielgue, 1909. In-12, 120 p.). L'œuvre a pour but de faire apprécier les bienfaits et la nécessité du haut enseignement catholique. Parmi les faits exposés à cet effet, l'auteur insiste particulièrement sur l'histoire de l'université de Louvain. Nous tenons à le remercier des paroles si aimables qu'il a écrites, à cette occasion, à l'adresse du Séminaire historique et de la ***Revue d'histoire ecclésiastique.***

— Il s'est constitué un ***Comité pour défendre à l'étranger la politique religieuse de la France*** auquel se font un mérite d'appartenir plusieurs universitaires de Sorbonne, connus pour leur peu de sympathie pour l'Église romaine. M. A. Mater inaugure la série des publications du comité par un libelle intitulé : ***La politique religieuse de la France*** (Paris, É. Noury, 1909) et par un recueil de textes très précieux : ***Les textes de la politique française en matière ecclésiastique*** (Ibid.).

Les sociétés savantes du Sud-Ouest de la France se sont unies entre elles et ont formé une ***Union historique et archéologique du Sud-Ouest de la France.*** Espérons que l'essai de décentralisation qui est tenté réussisse. L'***Union***, dont le secrétaire général est M. Paul Courteault, publie un bulletin trimestriel depuis le 1er juillet dernier.

A Saint-Brieuc, à la librairie Prudhomme, s'est fondé un comité pour provoquer et préparer la publication des monuments originaux du procès de canonisation du duc de Bretagne, Charles de Blois. Le texte latin de l'enquête de 1371 sera accompagné d'une traduction française et de nombreuses annotations. Le prix de la cotisation a été fixé à trente francs.

La Société des Études historiques a mis au concours le prix Raymond (1800 fr.) qui sera décerné à la meilleure « étude destinée à éclairer par des documents inédits la biographie d'un personnage historique du moyen âge ou des temps modernes, y compris le XIXe siècle. » Les études devront être déposées le 1er avril 1911.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Le 7 mai, le comte Durrieu continue la lecture de son étude sur l'exemplaire du Décaméron de la Bibliothèque vaticane (RHE. 1909, t. X, p. 655). Les cent miniatures qui l'ornent seraient dues au plus ancien traducteur français de Boccace, Laurent de Premierfait, dont le nom se lit à la fin du codex en manière de signature.

Le 14 mai, lecture est donnée d'une lettre de M. Ch. Diel relative aux mosaïques de l'ancienne église de Saint-Démétrius de Salonique. — M. P. Fournier parle de la collection canonique irlandaise dite ***Liber ex lege Moysi.*** Répandue dès le VIIIe siècle en Occident, elle est un garant de

Digitized by Google

l'importance que les Irlandais attachaient à la Bible, car elle emprunte à celle-ci des prescriptions sur les aliments purs et impurs, la dîme, la valeur des témoignages. L'influence du recueil irlandais se fit sentir sur le droit canonique de l'époque carolingienne, mais sans grand succès.

Le 21 mai, le comte DURRIEU montre plusieurs photographies de feuillets du manuscrit du Décaméron de la Bibliothèque vaticane.

Le 28 mai, M. PAUL VIOLLET lit un mémoire sur les interrogatoires subis par le grand-maître des Templiers, Jacques de Molay, et s'efforce d'établir que sa condamnation fut due à un pieux mensonge suggéré par Bérenger de Frédol qui aurait fabriqué des pièces pour le sauver.

Le 4 juin, M. P. VIOLLET achève la lecture de son mémoire. — M. HOMOLLE lit une lettre de M. Le Tourneau annonçant que l'on vient d'enlever l'enduit qui recouvrait les mosaïques existant sur cinq arcades de Saint-Démétrius à Salonique. Dans la basilique d'Eski-Djouma on a trouvé de belles mosaïques décoratives à fond d'or du ve siècle sur la courbe des arcades de la galerie inférieure.

Le 11 juin, M. PH. BERGER donne des détails sur les fouilles entreprises par MM. F. Scheurer et Lablotier dans le cimetière mérovingien de Bourogne (Haut-Rhin).

Le 25 juin, M. DE MÉLY parle du manuscrit de la bibliothèque nationale qui contient les heures d'Anne de Bretagne. Barbey de Jouy admettait que ces heures étaient l'œuvre, en ce qui concernait les vingt-trois premières miniatures, de Jean Poyet de Tours et de son atelier (1497); quant aux autres miniatures, elles seraient postérieures au mariage de la duchesse avec Louis XII. Cependant un mandement de 1507 ordonne le paiement de 600 écus d'or à Jean Bourdichon pour l'enluminure de Grandes Heures. M. de Mély fait remarquer que les termes de grandes ou petites heures n'ont rien de commun avec le format du livre d'heures, mais qu'ils sont empruntés au vocabulaire liturgique. De plus, on avait attribué le manuscrit de Paris à Jean Bourdichon par suite d'un rapprochement avec les Heures d'Aragon signées IB : on doit plutôt lire IR. Quant aux heures d'Anne de Bretagne, elles portent au premier feuillet la signature IP, et plus loin DEMERSAV. La question soulevée par leur date de composition est donc entièrement à reprendre.

A l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres les prix suivants ont été décernés :

CONCOURS DES ANTIQUITÉS NATIONALES DE LA FRANCE : 1re médaille, M. PARISOT, *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale* (1500 fr.); 2e médaille, M. LABANDE, *Avignon au XIIIe siècle* (1000 fr.); 2e mention, M JOSEPH GIRARD, *Les États du Comté Venaissin depuis leur origine jusqu'à la fin du seizième siècle ;* 4e mention, M. URSEAU, *Le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*; 6e mention, M. l'abbé PETEL, pour une série de mémoires relatifs surtout aux Templiers et aux Hospitaliers dans le diocèse de Troyes ; 7e mention, M. MÉTAIS, *L'Église de Notre-Dame de Josaphat.*

Digitized by Google

Prix Gobert : 1er, M. R. Delachenal, *Histoire de Charles V* (9000 fr.).

Prix Prost (1200 fr.) : M. l'abbé Dorvaux, *Les anciens pouillés du diocèse de Metz.*

Prix La Grange (1000 fr.) : M. H. Chatelain, *Le mistère de Saint-Quentin.*

— *Nominations.* — M. M. Marion, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Adolf Tobler, professeur de langues romanes à l'Université de Berlin, a été élu associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au titre étranger.

M. Jeanroy, professeur de langues et de littératures méridionales à la faculté des lettres de Toulouse, a été nommé professeur de langues et de littératures de l'Europe méridionale à la faculté des lettres de Paris.

A la Bibliothèque nationale de Paris ont été nommés M. de la Roncière, conservateur du département de géographie ; MM. d'Auriac, Godin, Laloy et Ledos de Beaufort, conservateurs adjoints au département des imprimés.

G. M.

— *Décès.* — M. Philibert Garcin, bibliothécaire-adjoint du palais des Arts à Lyon.

M. R. Biville, professeur de droit à l'Université de Caen, auteur de : *La Participation des femmes aux élections paroissiales dans l'Église Réformée de France* (Vals-les-Bains, 1896) ; *Le Chrétien et les ligues morales et sociales* (Vals-les-Bains, 1901).

M. A. Robat, graveur, qui écrivit un livre sur *L'Œuvre complète d'Eugène Delacroix. Peintures, dessins, gravures, lithographies* (Paris, 1885).

M. Champoiseau, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

M. l'abbé Huguenot, curé de Brion, secrétaire général de la Société académique du Centre.

M. Olivier Joubin, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers.

M. Paulin Teste, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, auquel on doit un *Catalogue des manuscrits russes et slavons de la bibliothèque nationale* et un *Répertoire du Cabinet historique* et de la *Gazette des Beaux-Arts.*

M. G. A. Vaissier, conservateur du musée archéologique de Besançon.

Mgr Augustin Lemann, professeur d'hébreu et d'Ecriture-Sainte aux facultés libres de Lyon, auteur de divers travaux : *Aux Israélites et aux chrétiens. La question du Messie et le concile du Vatican* (Paris, 1869) ; *Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ* (Paris, 1877) ; *La police autour de la personne de Jésus-Christ* (Paris, 1895) ; *Jésus-Christ sur le trône de David* (Paris, 1896).

M. Edmond Cabié, ancien élève à l'École des Chartes, auteur de travaux estimés : *Cartulaire et divers actes des Alaman, des de Lautrec et des de Lévis* (XIIIe-XIVe siècles) (Paris, 1883) ; *Cartulaire des Templiers de Vaour (Tarn)*

Digitized by Google

(Paris, 1894); *Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590* (Paris, 1906).

M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, dont il était membre de 1878, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces dans le cabinet Dufaure (1877). Sa principale œuvre fut une *Histoire des États généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*. Elle lui valut le prix Gobert.

M. le chanoine Martin, professeur honoraire aux facultés libres d'Angers, auteur d'un certain nombre de manuels classiques d'histoire.

M. Jules Adeline, érudit et aquafortiste rouennais, auteur d'ouvrages d'archéologie et d'érudition artistique, tels que : *Rouen à travers les âges, Rouen tel qu'il aurait dû être*, etc. G. M.

M. E. Rolland, folkloriste de valeur, co-fondateur, avec M. H. Gaidoz, de la revue *Mélusine, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages*.

M. H. Fays, président honoraire de la Société achéologique de Touraine.

M. le chanoine L. J. Joly, auteur de l'ouvrage *Le christianisme et l'Extrême-Orient* (Paris, 1907, 2 vol).

M Léonce de Castelnau de Curières, jurisconsulte, mort à Paris, le 30 mars. Il publia *L'ancien régime et la Bourgeoisie ; Les libertés publiques et l'ancienne Monarchie ; Les livres de raison d'une famille noble de l'an 1200 jusqu'en 1789*.

M l'abbé P. G. Deydon, qui écrivit le volume *Bernard-Louis Beaulieu, prêtre de la Société des missions étrangères, mort pour la foi en Corée, le 8 mars 1866. Vie et correspondance* (Bordeaux, 1894).

Grèce. - Un grec du Caire, M. Nicolas Parka, a publié en 1908 une brochure Περὶ τῆς ἑλληνικῆς τοῦ Ἰησοῦ ἐκπαιδεύσεως, où il soutient que Jésus-Christ a reçu une éducation grecque, et que son enseignement a été puisé dans les œuvres des poètes et des philosophes grecs. L'archimandrite Chrysanthe Macry s'est chargé de réfuter ces étranges assertions dans une brochure intitulée : Ἔλεγχος καὶ ἀνασκευὴ τῆς ὑπο τοῦ κ. Ν. Πάρκα δημοσιευθείσης πραγματείας Περὶ τῆς ἑλληνικῆς τοῦ Ἰησοῦ ἐκπαιδεύσεως. (Athènes, 1908. In-8, 115 p.). Il y défend d'abord l'authenticité des quatre évangiles contre les négations de Parka, qui donne plus d'autorité aux évangiles apocryphes, traite ensuite des relations entre la philosophie et le christianisme, et montre que la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres n'a rien de commun avec la sagesse humaine. L'ouvrage est dédié à M. Scalzouni, le plus célèbre des apologistes grecs modernes.

Le professeur Démétrius Doukakes a édité, en deux volumes, une histoire de la Messénie depuis les temps les plus anciens jusqu'à la première moitié du XIXe siècle : Μεσσηνιακὰ καὶ ἰδιᾳ περὶ Φαρῶν καὶ Καλαμάτας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων τοῦ Καποδιστρίου (Athènes, 1906-1908, 2 vol.

Digitized by Google

in-8, 79 et 168 p.). Le second volume rentre surtout dans le cadre de cette revue parce que l'auteur y parle de deux saints néo-grecs de Camalata, Élie Ardounes (1686), et Hiérothée (1686), et dresse la liste des métropolites de Monembasie.

Le Ξενοφάνης, l'organe du syllogue grec de l'Asie Mineure, annonce, dans son numéro de juin, qu'on a découvert dans l'île de Lesbos, à Aghiason, huit manuscrits Ils contiennent des sermons de saint Jean Chrysostome, des recueils des sentences des Pères, des œuvres de Théophile Korydalevs, et des prières liturgiques.

La Σιών est une revue grecque fondée en 1880 par l'archimandrite Denis Latas. Elle a cessé de paraître en 1889, mais la collection est utile à consulter soit pour l'histoire de l'Église grecque contemporaine, soit pour les articles d'histoire ecclésiastique et de liturgie. Nous savons donc gré à l'archim. Ézéchiel Vélanidiotès d'avoir édité la Table des matières de la collection, et d'y avoir ajouté une étude biographique et littéraire sur son fondateur : Σιών· Εὑρετήριον μετὰ προλεγομένων καὶ σημειώσεων (Athènes, Imp. Sakellarios, 1909. In-8, 112 p.).

On vient de fonder à Athènes une société d'études byzantines : Βυζαντινολογικὴ Ἑταιρεία, qui a déjà publié ses statuts : Καταστατικὸν τῆς ἐν Ἀθήναις Βυζαντιολογικῆς Ἑταιρείας, (Athènes, 1909). Le but de la Société est de centraliser en Grèce les efforts de tous ceux qui s'occupent d'études byzantines. Le président de la nouvelle société est M. K. Zisios ; le secrétaire M. Nicos Bév.

Elle publie aussi une revue appelée Βυζαντίς, dont le premier fascicule a paru le 15 juin dernier. Le besoin de cette publication se faisait sentir, parce que la Grèce était dépourvue jusqu'ici d'une revue qui se rapporte à l'histoire de son passé historique, tandis que les Allemands et les Russes, moins intéressés à ces études, avaient la *Byzantinische Zeitschrift* et les *Chroniques byzantines*. Cette première livraison, de presque 200 pages, contient des travaux importants de Papadopoulo-Keramevs, sur les métropolites de Naupacte ; de Grégoire, sur l'évêché cappadocien d'Aragina, de Zisios, sur les inscriptions chrétiennes de la Grèce, etc. Cette nouvelle entreprise est donc appelée à rendre d'utiles services aux historiens de l'Église grecque.

Décès. — On annonce la mort de Constantios Doukakes, moine grec du monastère de Velanidia, qui s'est rendu méritoire dans le domaine de l'hagiographie par l'édition du Μέγας Συναξαριστής, ou vies des Saints, en 14 volumes.

A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — En recherchant l'an dernier une inscription qu'on disait exister derrière l'autel du Crucifix de l'église Saint-Marcel de Rome, les RR. PP. Servites trouvèrent par hasard un cippe antique qui supportait la table de l'autel. Ce cippe païen aujourd'hui complètement dégagé a été reconnu par le comm. Marucchi comme un monument unique dans son genre à Rome. Orné de

Digitized by Google

sculptures de l'époque impériale, il sert de base à l'autel chrétien et dut servir de sépulcre pour les reliques. Par-dessus on remarque une petite plaque de marbre carrée un peu plus large qui fut la table de l'autel chrétien primitif. Elle est recouverte à son tour d'une autre plaque de grande dimension qui est mobile et ressemble aux autels à deux faces, dits *autels du pape*. Quelques-uns voudraient voir dans ce cippe avec sa petite table le premier autel consacré par saint Marcel lui-même après la persécution de Dioclétien dans le palais de la matrone Lucina, *Via Lata*. (cf. *Liber pont.* Ed. Duchesne. I p. 164, IV.)

On a commencé il y a quelques semaines la restauration du pavé de l'abside de la Basilique Vaticane, restauration qui, dit-on, coûtera plus de 400,000 francs. Au cours des travaux, on s'est aperçu que nombre de ces larges dalles de marbre avaient appartenu à des monuments anciens aujourd'hui détruits; la face antérieure conservait des inscriptions ou des bas-reliefs. On a découvert entre autres une inscription sépulcrale rappellant le nom d'un capitaine de l'armée pontificale mort en 1525, deux ans avant le sac de la cité, un autre marbre conservait un beau bas-relief ayant appartenu à un autel très ancien. L'occasion est plus favorable que jamais pour étudier le sous sol de la basilique actuelle, et, puisque déjà on s'est rendu compte que les Grottes Vaticanes ne s'étendent pas sous l'abside, les archéologues voudraient que l'on cherchât à retrouver les traces des anciens oratoires érigés par les premiers siècles chrétiens autour de la tombe de l'apôtre saint Pierre. Espérons que ce désir scientifique pourra être réalisé.

Très prochainement doit paraître à la librairie Bretschneider un important travail sur l'Église Sainte Marie Antique et sur l'art chrétien du haut moyen âge L'auteur, le professeur W. DE GRUNEISEN, un savant et un érudit, étudie depuis dix ans l'antique diaconie chrétienne du Forum exhumée des ruines de Sainte Marie Libératrice en 1899. Sa profonde connaissance de l'art appelé byzantin, sa rare compétence en tout ce qui concerne le costume et les institutions chrétiennes de cette époque feront de son travail une œuvre unique, non seulement pour l'Église Sainte Marie Antique, mais encore pour l'histoire et l'évolution de la peinture chrétienne du VIe au XIIe siècle. L'ouvrage, croyons-nous, comprendra trois volumes imprimés avec un grand luxe et ornés de planches et d'illustrations dont un bon nombre sont inédites ou devenues introuvables.

Le 12 juillet 1904 l'architecte SACCONI découvrait dans une des chapelles du Panthéon un tableau de l'Annonciation et l'attribuait à Antoniazzo Romano. L'attribution admise, on ne s'occupa plus de la fresque. Mais voici quelques jours le ministère entreprit de la découvrir entièrement, Les érudits de l'histoire de l'art se mirent à l'étudier à loisir et le directeur de la Galerie Borghèse GIULIO CANTALAMESSA put, au caractère de l'ange, la reconnaître pour un chef d'œuvre de Melezzo da Forli. La splendide fresque sera reproduite et étudiée dans le prochain fascicule du *Bulletin d'art*.

La démolition très prochaine du *Palazetto di Venezia* pour l'élargissement de la *Piazza Venezia*, devenue le centre de Rome, a appelé

Digitized by Google

l'attention sur le grand palais de Saint-Marc construit de 1441 à 1471 par le cardinal Pierre Barbo et par son neveu le pape Paul II. Cette splendide demeure seigneuriale qui fut le séjour favori de plusieurs Papes, en particulier de Paul II, Paul III, Jules III, Paul IV, qui abrita dans ses murs crénelés les empereurs Fréderic III et Charles-Quint aussi bien que le roi de France Charles VIII, fut cédée par Pie IV à la république de Venise en 1564, et dès lors elle fut le siège des ambassadeurs de la puissante république des Doges. La Vénetie ayant été cédée à l'Autriche, à Campoformio, en 1797, le palais de Saint-Marc passa aussi aux Autrichiens aujourd'hui encore qui y entretiennent leur ambassadeur près du Saint Siège.

Afin de conserver à l'histoire les riches souvenirs liés à ce palais historique, l'empereur François-Joseph en a fait faire une splendide monographie par plusieurs historiens : Hermann Egger fut chargé d'illustrer la construction du palais, Maximilien Dvorak sa décoration intérieure et celle de la basilique Saint-Marc, et à Philippe Dengel fut confiée l'histoire même du palais Leur œuvre commune est maintenant achevée et digne du palais qu'ils ont voulu faire connaître (*Der Palazzo di Venezia in Roma* par Philippe Dengel, Max Dvorath et Hermann Egger. In-8, de 176 p. avec gravures, Vienne, 1909).

Venise est après Florence et Rome le plus important centre artistique de la péninsule. Elle le fut autrefois et elle le veut demeurer aujourd'hui. C'est pourquoi elle a organisé une exposition permanente de la peinture internationale contemporaine. Cette exposition, installée dans les jardins publics et ouverte chaque année durant la saison estivale, peut constituer une sorte de salon italien et avoir un intérêt pour l'étude des progrès annuels de la peinture italienne, mais jusqu'ici les œuvres étrangères sont trop peu nombreuses pour réaliser une exposition internationale de peinture et pour permettre des comparaisons entre les artistes des différents pays. D'ailleurs dans l'exposition de cette année les œuvres d'une valeur réelle sont très rares. Les sujets religieux eux-mêmes sont trop souvent gâtés par l'abus fâcheux de l'impressionisme et d'un naturalisme de mauvais aloi.

La peinture vénitienne de jadis valait mieux que celle d'aujourd'hui On peut s'en rendre compte déjà en lisant le premier volume de l'histoire de la peinture vénitienne de Laudedeo-Testi (*Storia della pittura Veneziana.* 1re partie : *Le origini* Bergame, Inst. d'arti grafiche, 1909. In-8, 500 pages et 100 gravures). L'auteur traite surtout des mosaïques et des premiers peintres antérieurs au milieu du Quattrocento. Le dernier chapitre est consacré à l'école de Padoue et à André Mantegna, le contemporain des deux Bellini, qui seront étudiés dans le volume suivant. On peut bien présager de la suite de l'œuvre, car ce premier volume est écrit avec un grand sens historique et artistique en même temps qu'avec une méthode simple et très claire qui en rend l'usage facile. Il place d'abord l'artiste dans son cadre et donne une notice historique sur sa vie. L'auteur étudie ensuite dans le détail les œuvres certaines, décrit les œuvres perdues en s'appuyant sur les descriptions anciennes, et s'occupe enfin des œuvres attribuées à l'artiste sans preuves certaines.

Digitized by Google

Puisque nous sommes à Venise, n'oublions pas la belle découverte récemment faite par l'ingénieur Louis Marangoni, chargé des travaux de restauration de la basilique Saint-Marc et du fameux Campanile, qui bientôt sera achevé. Dans un grenier de l'église Saint-Julien il a trouvé plusieurs œuvres précieuses de grands maîtres italiens : un Christ au Calvaire du *Tintoret*; la résurrection et un Ecce Homo de *Palma le Jeune*; la flagellation, le Christ devant Caïphe, le couronnement d'épines, la prière au jardin et le lavement des pieds, de maîtres flamands, des panneaux provenant d'une porte d'orgue et représentant saint Jean et saint Théodore, d'André de Vicence, et trois cartons pour mosaïques de Aliense.

La société archéologique de Viterbe, constituée en 1906 sous la présidence du duc Lante della Rovere a entrepris de faire réapparaître les édifices romains de l'antique cité de Ferento. Cette année en explorant l'édifice des *Thermes* on a trouvé bon nombre de statues, de fragments de colonnes, des épigraphes précieuses du premier siècle de l'Empire. En même temps la surintendance de Florence a pratiqué des fouilles importantes dans le théâtre romain, contigu aux Thermes, si connu au temps de Vitruve. Ces derniers travaux se continuent sous la direction du professeur Galli.

— Le P. Savio revient (*Nuovi Studi sulla Questione di Papa Liberio* Rome, Pustet, 1909. In-16 128 p.) sur la question du Pape Libère (cf. RHE., 1908, t. IX, p. 754-755). La majeure partie de sa brochure est employée à combattre les arguments apportés récemment par Mgr Duchesne en faveur de l'authenticité des lettres qu'on avait coutume de nommer « pseudo-libériennes » ; l'auteur maintient vigoureusement son opinion, en insistant sur les raisons développées déjà pour la plupart dans son premier livre. Dans le dernier chapitre, il s'efforce de prouver que l'inscription sépulcrale *Quam Domino* fait l'éloge du Pape Libère. Une seule observation : dans notre compte rendu, nous n'avons nullement prétendu que l'attribution de l'inscription à Libere est imprudente, comme on s'en plaint (p. 107); nous avons dit et nous maintenons que, vu les difficultés que rencontre cette thèse (difficultés dont on ne disait mot), il n'est pas prudent de baser sur l'éloge métrique la réhabilitation du Pape. Tout le monde saisira la nuance. G R.

— A la librairie Pustet de Rome a paru il y a quelque temps une importante étude sur la *Storia di San Gregorio Magno et del suo tempo* par Francesco Tarducci. Cette histoire est faite surtout d'après les écrits de saint Grégoire, dont quelques-uns n'ont pas encore été exploités, et d'après les écrits de ses contemporains (gros volume in-8, de 500 p. 6 fr.).

Le R. P. Cyrille Charon a entrepris un travail d'histoire religieuse très important, c'est-à-dire l'histoire des patriarchats melkites d'Alexandrie, Antioche et Jérusalem, du vi^e siècle à nos jours L'ouvrage entier formera trois volumes in-8 de 800 pages chacun en souscription à 25 fr. (Rome, Forzani, Via della Dogana Vecchia, 27). Déjà nous avons sous les yeux un fasci-

Digitized by Google

cule de 300 pages étudiant les institutions et l'organisation du rite melkite. Un second fascicule doit paraître en novembre 1909. Nous avons le droit d'espérer que cet ouvrage, le premier de ce genre, sera lu avec intérêt par le clergé catholique d'Occident, si ignorant en général de tout ce qui concerne les Églises orientales. Par là il contribuera certainement à l'œuvre si désirable de l'union des Églises.

On a célébré très solennellement cette année à Aoste et en Angleterre le 8e centenaire de la mort de saint Anselme d'Aoste, archevêque de Cantorbéry (1109-1909). A cette occasion la *Rivista storica benedittina*, rédigée par les religieux de Sainte-Françoise Romaine, a fait paraître un fascicule spécial en l'honneur du grand bénédictin du XIe siècle (*Sant' Anselmo d'Aosta, arcivescovo di Canterbury, 1033-1109*). Ce fascicule de 200 pages, outre de superbes planches très artistiques, a recueilli diverses études historiques ou philosophiques sur le moine d'Aoste, œuvres de plusieurs savants de valeur. Signalons en particulier : *Sant' Anselmo e il monachismo benedettino della congregazione Beccense*, par Dom Lugano (pp. 27-48) ; *La procession du Saint-Esprit d'après saint Anselme*, par D. P. Maréchaux (pp. 59-66) ; *La prova ontologica dell' esistenza di Dio e sant' Anselmo*, par le R. P. Lepidi (pp. 119-128) ; *Sant' Anselmo di Aosta e la sua missione in Inghilterra*, par le R. P. E. Rosa, etc. Nous ne pouvons que louer grandement cette heureuse initiative de la revue du R. P. Lugano. Elle sera très agréable aux érudits de l'histoire bénédictine

Du même saint Anselme se sont occupés les Pères de la *Civiltà Cattolica* pour étudier sa mission en Angleterre (n° 1418, p. 159-174) en son action comme éducateur (n° 1421, p. 529-553).

L'antique mausolée d'Adrien converti par les Papes dans le château Saint-Ange est un des monuments les plus remarquables de la Rome païenne et chrétienne.

Le docteur P. Pagliucchi a entrepris d'écrire l'histoire documentée des maîtres du château d'après les manuscrits de la Vaticane et des autres dépôts de Rome. En 1906, paraissait la première partie du volume premier, aujourd'hui l'auteur nous présente la seconde partie (*I castellani del castel S. Angelo di Roma con documenti inediti relativi alla storia della mole Adriana*, tolti dall' archivio segreto Vaticano ed altri archivi. Vol. I, parte secunda : *I castellani Vescovi* (1464-1566, Roma, Polizzi, 1909. In-8, de 184 p. Pr. L. 5). Après les châtelains militaires de 1367 à 1464, voici les châtelains évêques en attendant les cardinaux neveux.

L'auteur, qui a étudié d'après des documents de première main et connait fort bien sa matière, corrige nombre d'assertions fausses des précédents historiens, cite quatorze documents pontificaux en entier et termine ce premier volume par un index très précieux des noms et des matières.

L'église et le couvent franciscain de Saint-Nicolas de Sulmona furent fondés vers 1443 par les habitants de cette ville en souvenir de Jean de Capistran qui avait rendu la paix à la cité. Après diverses vicissitudes et diverses transformations, soit à l'occasion du tremblement de terre de 1706.

Digitized by Google

soit après les guerres civiles du premier Empire, le couvent fut fermé en 1866 Depuis lors les Franciscains y sont revenus et y ont rétabli une province de l'ordre. C'est l'histoire de ce couvent et des religieux qui y ont vécu et y habitent encore que vient d'écrire le R. P. JOSEPH CIAVATTONI, lecteur général du couvent de Sulmona (*Il convento di S. Nicola di Sulmona dalle sue origini ai giorni nostri*. Lanciano, Marciangelo, 1909. In-8, de 343 pages, 1 f. 20.

Les érudits du Quattrocento connaissent au moins de nom le fameux humaniste Jules Pomponio Leto (1428-1498); dans sa ferveur farouche pour l'antiquité classique, il se fit presque païen de religion et de vie et avec ses amis et disciples réunis dans une « academia romana » il fut accusé de vouloir substituer au gouvernement ecclésiastique de Rome une république sur le modèle antique. C'est cet humaniste original que le professeur VLADIMIR ZABNGHIN a étudié et critiqué dans un ouvrage intéressant dont le premier volume vient de paraître (*Giulio Pomponio Leto*. Saggio critico, vol. 1. Roma, éd. della Vita Letteraria, 1909. Pr. L 10). L'auteur, s'appuyant sur une méthode rigoureusement scientifique et sur des documents sérieux, affirme que dans toute l'œuvre de Pomponio il n'y a pas de traces de paganisme, d'épicurisme et d'immoralité comme on l'en avait accusé.

Le R. P. TACCHI VENTURI a présenté récemment au Saint Père le premier volume de son histoire de la Compagnie de Jésus en Italie, que nous avons annoncé dans une précédente chronique et dont la RHE. donnera prochainement un compte rendu détaillé. Cette œuvre importante avait été assignée au R. P. Tacchi il y a une douzaine d'années par l'ancien général de la Compagnie. Le premier volume s'occupe surtout de la fondation des maisons de Rome et des premiers développements de la Compagnie en Italie. L'auteur, qui est très au courant de l'histoire religieuse, décrit d'une façon fort intéressante la Cour de Paul III, les mœurs du clergé séculier et régulier et le mouvement religieux intellectuel de cette époque (*Storia della compagnia di Gesu in Italia*, con fonti inedite par P. PIETRO TACCHI VENTURI, S. J. I : *la vita religiosa in Italia durante la prima [edà dell' ordine*. Rome, Milan, Società editrice Dante Alighieri. In-8, gr. de 720 p. F. 15).

— Sous le titre *I primordi del seminario d'Imola* (Imola, G. Ungania, 1909. In-12, 48 p.). MM. G. BENNI et FIGNA livrent à la publicité des renseignements puisés aux sources originales et des plus instructifs non pas seulement pour l'histoire des Romagnes, mais aussi pour celle de la renaissance catholique à la suite du Concile de Trente. On connaissait l'œuvre de saint Charles Borromée : désormais la figure de Francesco Guerrini, évêque d'Imola (1561-1569) et fondateur de Séminaire de ce diocèse (1567), occupera une place honorable près de celle du saint archevêque de Milan.

— La librairie Formiggini de Modène a inauguré assez récemment une bibliothèque de philosophie et de pédagogie. Le second volume de cette collection, qui vient de paraître, intéresse l'histoire de la Rome pontificale au XIXe siècle (E. FORMIGGINI-SANTAMARIA. *L'istruzione populare nello stato*

Digitized by Google

pontificio (1824-1870) avec préface du professeur MONTICOLO, Modène, 1909. In-8 de 288 p. Pr. L. 6) L'auteur a compulsé avec soin tous les documents d'archives de Rome et des cités de l'État pontifical ; il a examiné les actes de la Congrégation des Études, les journaux et les livres scolaires de l'époque. Les résultats de son enquête, assez impartiale, constituent un travail de premier ordre pour l'histoire sociale des États du Pape au XIXe siècle.

En cette année du cinquantenaire de Solferino, le *Risorgimento italiano* s'est naturellement développé de façon extraordinaire. Voici que le comité exécutif de la société pour la *Storia del Risorgimento*, présidé par le sénateur Finali, a nommé une commission d'études pour l'établissement d'une bibliographie des publications et manuscrits se rapportant au *Risorgimento*. Cette commission, présidée par le colonel Pais Serra, ne manquera pas de travail car les études sur le sujet se multiplient

La *Rivista di Roma* a donné un numéro extraordinaire à l'occasion du cinquantenaire de 1859 (10 juin 1909 avec 19 illustrations et portraits. Prix : 2 L.). Il suffit de signaler ce fait, car les articles consacrés à cette année historique ne rentrent guère dans le cadre de RHE.

Contentons-nous de signaler de même d'une façon sommaire le numéro jubilaire de la revue *Il risorgimento italiano* (1909, 2e fascicule), les publications de circonstance de la société éditrice l'*Etruria* de Florence, de la ligue franco-italienne de Turin, les conférences éditées par l'éditeur Barbera de Florence, les relations sur la campagne de 1848 publiées par la *Rivista d'Italia* (1909, p. 270 296), les éditions documentaires du bureau historique de l'État-major de l'armée, de même que les monographies de MM. RICARDO PIERANTONI (*Storia dei Fratelli Bandiera e loro compagni in Calabria*. Milan, Cogliati, 1909) et ALESSANDRO LUZIO (*I martiri di Belfiore e loro processo*. Milan, Cogliati, 1909).

Rappelons aussi que le comte ANTONIO GAMBERINI a donné à la bibliothèque d'Imola 700 autographes émanant des plus hautes personnalités du mouvement du *Risorgimento* en 1859.

Dans ce même but de commémorer les souvenirs de l'Indépendance, la commune de Venise organise un concours pour la publication d'une histoire documentée de la révolution et de la défense de Venise durant les années 1848-1849 Tous les écrivains italiens sont admis à déposer leur travail avant le 31 mai 1911. Le prix accordé sera de 8000 fr. et la commission d'examen comptera cinq membres choisis par la *Giunta* et les sociétés littéraires ou industrielles de Venise.

Parmi les nouveautés de la librairie Pustet, notons un *Manuale di propedeutica storica* par le P. BRUNO ALBERS, destiné surtout à l'usage des étudiants ecclésiastiques (in-8, 300 p. Prix : L. 4).

Le savant professeur NICOLAS BARONE a donné tout récemment deux excellentes contributions aux études paléographiques. La première de ces

Digitized by Google

brochures fait revivre *Giovanni Crisostomo Trombelli e il suo lavoro didascalico di paleografia* (Naples, Giannini, 1909. In-4, de 26 pages). Il raconte la Vie du chanoine de Bologne (1697-1784) et étudie son œuvre maîtresse l'*Arte di conoscere l'età dei codici latini et italiani.*

La seconde brochure du professeur Barone est un *Contributo allo studio della tachigrafia curialesca napolitana* (Naples, Cummarecta, 1909 In-fol, de 16 pages). C'est une étude sur l'écriture curiale des anciens notaires napolitains du XIIe siècle, écriture que l'auteur fait dériver de la cursive lombarde et de la cursive romaine.

Depuis plusieurs années la presse romaine menait campagne en faveur d'une meilleure conservation des archives paroissiales de Rome. Pour répondre à ces justes désirs le Vicariat a ordonné un inventaire exact de toutes les archives des paroisses de Rome avec l'indication de leur provenance et des passages successifs de paroisse en paroisse. A la tête de cette œuvre si nécessaire est placé Mgr Jasoni, archiviste de Saint-Jean de Latran, qui a une réelle compétence en la matière. Dès que ce premier travail sera terminé, l'inventaire sera mis à la disposition des historiens et on donnera des instructions précises aux curés pour faciliter la consultation et aussi la conservation de ces manuscrits importants pour l'histoire religieuse de la Ville des Papes Nous ne pouvons qu'applaudir à cette utile innovation qui montre le vrai libéralisme de l'administration ecclésiastique romaine.

Il est à regretter toutefois qu'une bonne partie de ces archives paroissiales — spécialement celles qui concernent les églises monastiques, — ait été confisquée par le gouvernement italien après 1870 et dorme sous une poussière impénétrable dans les greniers de l'Archivio di Stato.

A Saint-Pierre même on a commencé cet été sous la direction du R. P. Ehrle, préfet de la Vaticane, le classement et l'inventaire des manuscrits capitulaires se rapportant à la construction de la basilique des Papes.

A Assise on a retrouvé dans les archives du municipe un précieux codex sur parchemin du XIIIe siècle, contenant des renseignements importants inédits sur saint François et sur Pérouse.

A l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de saint Charles-Borromée, une commission constituée à Bergame se propose de publier les quarante volumes de manuscrits, conservés aux archives épiscopales de Milan et encore inexplorés, qui contiennent les actes originaux des visites de saint Charles à Bergame. L'édition, faite avec une critique scientifique rigoureuse, comprendra trois gros volumes publiés au prix de 10 francs l'un. Elle offrira un grand intérêt pour les érudits de la Réforme, du concile de Trente, et pour tous ceux qui étudient les institutions religieuses lombardes. (Les souscriptions sont ouvertes chez le professeur Roncalli, episcopio, Bergame, et chez le Rév. Locatelli, Bibliotheca civica, Bergamo.)

Le professeur Louis Savorini vient de commencer l'inventaire des manuscrits abruzzes de la bibliothèque de Téramo. Le fonds principal est

Digitized by Google

fourni par les manuscrits de Nicolas Palma, auxquels on vient d'ajouter ceux de Pancrazio Palma et de Francesco Brunetti, que l'intelligence des familles Palma et Brunetti a offert au lycée de Téramo. Il serait désirable que cette libéralité fut imitée souvent, car on sait avec quelle négligence coupable sont tenues les archives des familles privées d'Italie, si importantes pourtant pour l'histoire civile et ecclésiastique de l'Italie et de toute la chrétienté.

La famille Ricasoli-Foridolfi a fait d'une façon pratique cataloguer les papiers historiques du baron Ricasoli conservés au château de Brolio. C'est une source importante pour l'histoire du Risorgimento.

L'année dernière l'Académie des lettres, sciences et arts de Padoue avait fondé un prix de 1600 fr. pour le meilleur *Guide historico-artistique* de Padoue et de ses environs avec une étude sur la vie économique et industrielle de la ville. Sans doute les Paduans, s'ils sont artistes, ne sont pas historiens, car le concours n'a pu se faire en 1908 et l'Académie l'ouvre de nouveau jusqu'au 31 décembre 1910.

Afin de promouvoir les travaux sur l'histoire de leur cité, plusieurs érudits de Vercelli proposèrent l'an dernier la formation d'une société vercellienne d'histoire et d'art. Sous les auspices de l'administration communale cette société s'est définitivement constituée et a commencé ses travaux par la publication d'un bulletin, *Archivio della società Vercellese di storia et arte*.

La Société se propose en outre de faire éditer à ses frais les *Storici Vercellesi inediti*, qui présentent un intérêt local et parfois plus général.

A Palerme le conseil communal a décidé la fondation d'un musée d'ethnographie sicilienne qui devra représenter l'histoire de la Sicile à travers les siècles et dans les diverses régions qui constituent l'île de la Grande-Grèce.

Le ministre de l'Instruction publique a acquis au profit de la « Calcografia Reale » pour vingt-cinq mille francs la collection entière des dessins du célèbre architecte de la première moitié du XIXe siècle, Louis Rossini. Cette collection comprend 600 reproductions de monuments et d'antiquités romaines ou italiennes de la plus grande valeur.

Le *Bulletino della publica istruzione* de juillet 1909 contient le décret royal instituant l'École italienne d'Athènes dont nous avions annoncé la prochaine organisation. Le but est de promouvoir la haute culture archéologique et de fournir aux lauréats des écoles supérieures historiques romaines le moyen de se perfectionner dans l'étude des antiquités grecques. De plus la nouvelle école sera un centre pour les archéologues italiens qui viendront travailler en Grèce en même temps qu'un lien pour favoriser les rapports scientifiques entre deux nations qui ont les mêmes traditions classiques.

Continuant ses réformes dans l'administration des Palais apostoliques, S. S. Pie X a commencé la réorganisation de la Typographie vaticane. Il y

Digitized by Google

a d'abord réuni l'ancienne typographie de la Propagande, si importante parce qu'elle possède des caractères pour toutes les langues écrites connues. Voici qu'il sépare plus complètement la typographie secrète, à laquelle sont réservés les Encycliques, les travaux pour la codification du droit canonique et tous les documents secrets, de la typographie ordinaire. A la première seront réservés les anciens locaux de l'imprimerie vaticane et pour la seconde on prépare deux vastes étages près de la porte Sainte-Anne.

P. SEVESTRE.

— *Nominations.* — M. L. PERNIER est nommé directeur de la nouvelle école italienne d'Athènes dont nous venons de parler. Il avait participé aux récentes fouilles faites en Crète sous les auspices du gouvernement italien.

Palestine. — « L'impératrice Eudocie, veuve de Théodose II, engagée depuis quelques années dans le schisme monophysite, rentra vers 456, dans la communion catholique. Elle demanda alors à S. Euthyme un de ses moines pour lui confier le gouvernement de l'église de Saint-Étienne qui se trouvait au nord de Jérusalem... La basilique eudocienne du premier martyr fut détruite vraisemblablement, en 614, par les Perses ou par les Juifs... Plus de douze siècles après, des dominicains français l'ont relevée de ses ruines, et à son ombre, ils ont construit un couvent qui est devenu un asile pour l'étude et la prière » (pp. IX-X). C'est un sentiment de gratitude qui a inspiré au R. P. RAYMOND GÉNIER, du couvent dominicain de Jérusalem, l'idée d'inaugurer la nouvelle collection « *Études palestiniennes et orientales* » par la *Vie de saint Euthyme le Grand* (377-473). *Les moines et l'Église en Palestine au Ve siècle* (Paris, 1909. In-12, XXXII-305 pp. F. 4). Le sous-titre a été ajouté à essein; l'auteur en effet ne s'est pas restreint à la biographie du saint, il l'a élargie considérablement par une introduction qui nous donne le cadre de sa vie, le désert monastique de Jérusalem; nous assistons à l'épanouissement de la vie érémitique, originale en quelques points, qui se produisit en ces lieux aux IVe et Ve siècles, histoire relativement peu connue, alors que nous sommes documentés sur les fondations monastiques voisines de l'Égypte. Ce n'est pas que le R. P. ait épuisé le sujet; son premier chapitre le plus intéressant du livre, sera un bon guide pour les travailleurs qui voudront reprendre le sujet. Une bonne carte permet de suivre ses pérégrinations dans le désert.

Quant à la biographie même de son héros, l'auteur s'en est rapporté à son premier historien, Cyrille de Scythopolis, qui écrivit vers le milieu du VIe siècle la vie des principales illustrations monastiques, ses prédécesseurs et maîtres dans la vie religieuse. Le R. P. tout en visant « avant tout à l'édification des âmes » (p. 52) a voulu faire œuvre d'historien. On doit cependant lui reprocher d'avoir été d'une indulgence quelque peu large à l'égard de son garant; et aussi d'avoir appuyé son récit sur une critique faite en bloc et une fois pour toutes de son œuvre; le procédé n'est pas justifiable, quand même il aurait pour lui dans le cas présent l'approbation apparente de Tillemont. Du reste, le résultat est là pour le montrer. Je

Digitized by Google

doute que l'on accepte aussi complaisamment que le R P. certains récits de Cyrille, conservés par la tradition monastique, et que l'on se serve à son exemple des discours que le biographe a placés dans la bouche du saint, pour montrer la science théologique de celui-ci (pp. 174, 193), alors qu'ils plaident plutôt pour celui-là. Cette réserve principale faite, reconnaissons tout le charme et l'intérêt de l'ouvrage, relevé encore par les photographies nombreuses y annexées, en même temps que la science et l'érudition de l'auteur en géographie et archéologie palestiniennes. J. Flamion.

Pays-Bas. — La firme A. W. Sijthoff de Leyde se propose de publier un nouveau dictionnaire de biographie néerlandaise (*Nederlandsch Biographisch Woordenboek*). La publication de ce dictionnaire, qui comprendra environ 20 volumes, sera dirigée par le Dr P. C. Molhuysen avec l'assistance du professeur P. J. Blok ; elle ne sera achevée que dans douze ou quinze ans. Les éditeurs suivront un nouveau système : chaque volume comprendra les articles qui sont prêts suivant l'ordre alphabétique de A à Z. Des tables provisoires, suivies plus tard d'une table finale en rendront le maniement facile. G. G.

— Au dernier *Nederlandsch Taal- en Letterkundig Kongres* tenu à Leyde au mois d'août 1908, M. Schoengen a lu un rapport sur les sources intéressant l'histoire des Pays-Bas, qui sont conservées danc les archives et les bibliothèques belges. L'auteur vient de le publier dans le troisième fascicule du *Nederlandsch Archievenblad* de 1909 sous le titre *Nederlandica in Belgische Archieven* (Extr., 50 p. Groningue, 1909). M. Schoengen ne s'est pas restreint aux archives provenant de l'ancien diocèse d'Utrecht, mais par le mot *Nederlandica* il comprend aussi les documents qui intéressent tous les territoires du royaume des Pays-Bas actuels et qui, par suite de circonstances diverses, reposent dans les dépôts belges. Il retrace le résultat global des recherches faites dans les divers dépôts (archives, bibliothèques publiques et privées) de Liège, Hasselt, Namur, Mons, Bruxelles, Malines, Gand, Bruges, Anvers, et dans les bibliothèques des abbayes de Maredsous, Bornhem, Averbode, Parc. M. Schoengen a dû se borner à donner, sur la foi de renseignements fournis par les conservateurs des divers dépôts ou d'après son expérience personnelle, des indications très sommaires. Parfois il a inséré, au hasard des circonstances, des listes de documents que lui ont fournies des archivistes obligeants.

Ce rapport est parsemé de fort utiles remarques et fournit souvent de bonnes indications bibliographiques sur les collections visitées. Signalons, dans la seconde partie, de curieux renseignements sur la concentration de documents d'histoire ecclésiastique des Pays-Bas du nord qu'opérèrent des collectionneurs et des érudits comme Grammaye, Miraeus et le P. Rosweyde à l'époque d'Albert et d'Isabelle.

On connait assez l'expérience archivistique de M. Schoengen : on en appréciera d'autant plus les passages de son rapport où il réfute les erreurs courantes concernant le prétendu obscurantisme des moines et leur

Digitized by Google

oi-disant souci de cacher et de détruire une partie de leurs archives au cours de la grande révolution du XVIe siècle. Nous nous plaisons à enregistrer les éloges que M. Schoengen décerne aux autorités ecclésiastiques belges en matière de communication des archives.

Ce rapport témoigne une fois de plus de la remarquable activité que déploient les érudits hollandais à rechercher les sources de leur histoire à l'étranger. Nul doute que la science historique, et l'histoire ecclésiastique en particulier, ne profite largement de ces investigations méthodiques.

Disons en terminant que les documents concernant l'église wallonne de Namur, dont M. Schoengen a signalé l'existence dans le dépôt des archives de l'État de cette ville, ont été utilisés par M. Hubert dans un article intitulé *Notice sur l'Église wallonne de Namur au XVIIIe siècle* publié dans le *Bulletin de la Commission pour l'histoire des Églises wallonnes*, 1909, 2e sér., t. IV, p. 309-354. L. V. D. E.

— En 1905, le Dr Gisbert Brom, directeur de l'Institut historique néerlandais, à Rome, et le Prof. P. J. Blok élaboraient, de concert, un plan de recherches dans les dépôts d'archives d'Italie, en vue de répertoriser les sources diplomatiques de l'histoire des Pays-Bas. Ce plan fut approuvé par la « *Commissie van Advies voor 's Rijks Geschiedkundige Publicatiën* ». Il comporte la réalisation d'un catalogue détaillé des différents dépôts italiens. Ces publications porteront le titre : « *Archivalia in Italië, belangrijk voor de Geschiedenis van Nederland* ». Le Dr G. Brom vient d'en publier les deux premiers volumes consacrés aux Archives du Vatican : 1re partie, Rome : *Vaticaansch Archief*. T. I. La Haye, M. Nyhoff, 1908. In-8, xxx-464 p. T. II. La Haye, M. Nyhoff, 1908. In-8, 552 p. Le premier volume compte 1295 numéros extraits 1) de l'*Archivio Segreto* (Regesta Vaticana; Registre de copies; Tridentina et diversa Germaniae; Varia Miscellanea, Instrumenta Miscellanea); 2) des *Archives d'Avignon* (Regesta Avinionensia); 3) des Archives de la *Chambre apostolique* (Introitus et Exitus; Obligationes et Solutiones, Collectoriae, Diversa Cameralia) (1); 4) Les Archives du *Château Saint-Ange*.

Le second volume avec 1354 numéros (2) termine la série des Archives Vaticanes. Ils sont pris dans les fonds suivants : 1) Archives de la *Daterie* (Registres des Suppliques; Registres du Latran); 2) Archives *Consistoriales*; 3) Archives de la *Secrétairerie d'État* (Nunziature e Legationi; Lettere di Cardinali; Lettere di Vescovi et Prelati; Lettere di Principi e Titolati; Lettere di particolari; Lettere di Soldati); 4) Les collections séparées (*collezioni diverse*), c'est-à-dire : Bibliotteca Pio, Bibliotteca carpegna; Archivio Borghese; Bibliotteca Bolognetti; Bibliotteca di Clemente XI; Bibliotteca

(1) Les Introitus et Exitus, les Diversa Cameralia *en fait* sont incorporés à l'Archivio Segreto, mais par *leur objet* se rattachent à la Chambre Apostolique. C'est pourquoi le Dr Brom en fait, à juste titre, l'inventaire sous la rubrique : Chambre Apostolique.

(2) Les n°s 2624-2650, en annexe, ont trait plus spécialement aux fondations hospitières nationales à Rome : *Santa Maria dell' Anima*, le *Campo Santo dei Fiamminghi et Tedesci*, *Saint-Michel au Borgo*.

Digitized by Google

Rangoni; Carte del Cardinale Garampi; Manoscritti di G. B. Gonfalonieri; Archivio Dandini; De Caritate S. Sedis Apostolicae erga Gallos; Avvisi; Bibliotheca Spada (1).

Chacun des fonds inventoriés est précédé d'une notice substantielle en décrivant le contenu et les *Indices* qui s'y rapportent. Il serait à souhaiter que le Dr Brom réunît en volume ces différentes introductions : il comblerait une lacune et ferait profiter le monde des travailleurs aux Archives Vaticanes, d'une solide expérience acquise dans le maniement quotidien des Archives

Le second volume se termine par une liste des curialistes néerlandais dont les noms se rencontrent dans les Inventaires des différents fonds analysés par le Dr Brom. Viennent ensuite les tables de personnes et de lieux pour les 2650 numéros des deux volumes.

La simple nomenclature des fonds d'Archives inventoriés montre l'importance du travail du Dr Brom. Pour le réaliser il s'est servi simplement des *Indices* des Archives. Ceux qui ont travaillé aux Archives du Vatican connaissent, par expérience, l'insuffisance de ces *Indices* : un inventaire uniquement basé sur leurs indications est nécessairement incomplet. C'est le plus grave reproche que l'on puisse faire au travail du Dr Brom. Disons cependant, à sa décharge, qu'il s'est rendu compte (cfr *Introd.*, p. XIV) de l'imperfection de son travail ; il ferait accueil à la bonne volonté de celui qui entreprendrait un dépouillement systématique des différents fonds.

Le travail n'en fait pas moins honneur au jeune Institut Néerlandais et à l'endurance de son sympathique directeur. Disons également qu'il y a grand intérêt à consulter ces deux volumes pour l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas méridionaux, au XVIe et XVIIe siècles. A. PASTURE.

— Les rapports annuels des archivistes de l'État pour l'année 1908 viennent de paraître (*Verslagen omtrent 's Rijks oude archieven*, t. XXXI, 1908. La Haye, Mart. Nijhoff. 1909. In-8. 649 p. Fl. 5). Comme toujours ils renseignent minutieusement sur tout ce qui concerne l'état, l'organisation, les acquisitions, les pertes et l'utilisation des archives de l'État. Le volume contient en outre des rapports d'un autre genre. Le premier (p. 624-631) provient de la Commission royale d'histoire (*Jaarverslag van de Commissie van advies voor 's Rijks geschiedkundige publicatiën*) et donne des renseignements sur l'état des travaux, notamment sur les progrès de la grande œuvre entreprise par le Dr H. F. COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*. Le t. V (1806-1810) est déjà sous presse, tandis que le t. VI (1810-1813) le sera bientôt. On pourra s'attendre également à la publication prochaine des relations des ambassadeurs de Venise concernant la Hollande (*Venetiaansche Relazioni*). Elles ont été préparées pour l'édition par l'éminent historien, le professeur P. J. BLOK. Le t. II des *Acta der particuliere Synoden van Zuid-Holland* par le Dr W. P C. KNUTTEL (Cf. RHE.

(1) De ces collections séparées, l'inventaire traite seulement des Bibliothèques : Pio, Carpegna Archivio Borghese et Carte Farnesiane.

Digitized by Google

t. X (1909), p. 462-463) dont le rapport annonce l'apparition prochaine, vient en effet de sortir de presse ; il comprend les années 1634-1645. Les deux autres rapports sont l'œuvre, l'un du directeur et l'autre d'un assistant de l'Institut historique néerlandais à Rome. Le Dr Gisb. Brom communique (p. 632-645) les résultats de ses recherches dans les archives et bibliothèques de l'Italie concernant les documents relatifs à l'histoire des Pays Bas et le Dr J. A. F. Orbaan, p. 646-649, rend compte de ses investigations dans les mêmes dépôts au sujet d'artistes et de savants néerlandais

Le rapport de la Commission centrale pour les cartes historico-statistiques dans les pays-Bas pour l'année 1908) *Jaarverslag van de centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten van Nederland over 1908.* — BMHG, 1909, t. XXX, p. lxviii-lxxxi, ann. E.) nous renseigne sur l'état des travaux en vue de dresser des cartes de toutes les communes des Pays Bas avec leurs divisions en quartiers. Ce rapport mentionne aussi le subside de 4000 florins, accordé par le gouvernement pour la confection d'un nouvel atlas historique des Pays-Bas (Cf. RHE. 1908, t. IX, p. 879).

Le 8 juin dernier, dans une réunion de la commission d'histoire et d'archéologie (section de la *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*), M. J. A Feith, archiviste de l'État à Groningue, fit une communication relative à *Abel Eppens* et sa chronique. Celle-ci contient nombre de données précieuses sur l'histoire, les mœurs et l'état social de la seconde moitié du xvie siècle. Elle n'est conservée que dans un seul manuscrit, l'autographe de l'auteur. Celui-ci sera édité en 1910 par M. Feith et le Dr H Brugmans, professeur d'histoire à l'Université d'Amsterdam. Abel Eppens était d'origine rurale, des environs d'Appingedam (Groningue) ; il se distingua par son goût de l'étude et visita les universités de Cologne, de Louvain et enfin celle de Wittenberg, où il devint un disciple et ami de Mélanchton. G. G.

— Le dernier fascicule du *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises wallonnes* (IIe série, t. IV, 4e livraison), contient un avis annonçant que la publication cesse de paraître. Le comité ajoute : « Cela ne signifie en aucune manière que la Commission de l'histoire des Églises wallonnes cesse de fonctionnner. Au contraire, elle poursuit l'œuvre de rassemblement des matériaux de notre histoire en vue de laquelle on l'a fondée et elle se tient à la disposition des personnes qui désirent correspondre avec elle. »

— *Nominations.* — M. J. M. H. Eversen est nommé « commies » aux archives de l'État à Maestricht.

Le Dr O Oppermann, « lector » à l'université d'Utrecht, est promu professeur extraordinaire d'histoire du moyen âge, de diplomatique, de paléographie et des autres sciences auxiliaires de l'histoire.

— *Décès.* — Le Dr W. J. A. de Witt Huberts, ancien archiviste de Zutphen et de Zwolle, le 4 juin 1909 à Amsterdam. Il est l'auteur d'un grand nombre de travaux historiques.

M. D. Bartstra, archiviste communal de Bolsward, le 16 juillet 1909, à l'âge de 80 ans.

Digitized by Google

— Le 26 septembre, le professeur P. J. Blok a été l'objet d'une manifestation de sympathie à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans la carrière universitaire, comme professeur à Groningue. G. G.

Pays Scandinaves : Suède. — M. H. Lundström a commencé la seconde série de sa publication des actes synodaux suédois depuis le commencement du xvie siècle ; cette nouvelle série contiendra ceux du diocèse de Strängnäs. Le premier fascicule en a paru récemment (*Svenska Synodalakter efter 1500-talets ingang*. Andra Serien : Strängnäs Stift. Fasc. 1. Upsala, Akademiska Bokförlaget, 1909. In-8, p. 1-80. 2 Kr.). Le plus ancien document reproduit dans cette livraison remonte à l'année 1582 ; le plus récent date de 1618 ; toutes les pièces se suivent dans l'ordre chronologique. C. L.

Roumanie. — La collection *Hurmuzaki* des Documents touchant l'histoire des Roumains (*Documente privitoare la Istoria Ramânilor*) s'est enrichie d'un nouveau et important volume, édité par le savant byzantiniste A. Papadapoulo-Kéramevs. Il est intitulé : *Texte greçesti privitoare la istoria romaneasca* et forme le tome XIII de la série. (Bucharest, Göbl, 1909. xlix-619 p.). Cette publication fait honneur à l'Académie roumaine, dont on ne peut que louer l'activité littéraire. Parmi les nombreux matériaux, qui y sont contenus, nous nous bornons à mentionner ceux qui rentrent dans le domaine de l'histoire ecclésiastique. Tout d'abord M. Kéramev y publie le XIIe livre des chroniques ecclésiastiques et politiques, des Grecs, composées par Athanase Commène Hypsilantes (xviiie siècle), et éditées par Germain Aphthonides, archimandrite du Sinaï, à Constantinople, en 1870. Celui n'avait pas eu entre ses mains un codex complet de cette Chronique, qui est connue sous le nom de Τὰ μετὰ τὴν ἅλωσιν. M. Kéramevs a découvert un autre codex, qui comble les lacunes de l'édition d'Aphthonides. Il se trouve dans la bibliothèque du monastère τῆς Θεοτόκου à Halki, aujourd'hui école commerciale. Ce volume contient aussi plusieurs sermons de Sevastos Kymenites, célèbre théologien grec, mort en 1702. Ces sermons ne sont pas importants, mais dans la préface, M. Keramevs esquisse la biographie peu connue de ce personnage et dresse la liste complète de ses écrits, la plupart inédits (107 titres). Par cette biographie, le savant éditeur a écrit une nouvelle page de l'histoire de la littérature néo-grecque. Non moins intéressant est l'itinéraire poétique de Césaire Dapontes, l'inépuisable versificateur grec mort en 1789, à travers les églises et les monastères grecs dédiés à la Très Sainte Vierge : Ἀπαρίθμησις τῶν ὀνομαστῶν ναῶν καὶ μονῶν τῆς Παναγίας. Dapontes ne se borne pas à la sèche énumération de ces sanctuaires vénérés. A plusieurs reprises, avec une admirable simplicité de style, il raconte les légendes des images miraculeuses de la Sainte Vierge, ou les miracles accomplis en faveur de ceux qui les vénéraient. Une autre pièce du même auteur raconte les péripéties de l'Académie grecque, fondée au Mont Athos par le patriarche Cyrille V en 1750, et illustrée par l'enseignement d'Eugène Boulgaris. Ce récit fournit de nouveaux

Digitized by Google

détails sur cette brillante, mais éphémère institution. Les trente-deux lettres de Mélèce Pighas, insérées dans ce recueil et datées des années 1597-1598, touchent à l'histoire de l'Église orthodoxe en Roumanie, en Transylvanie, et en Pologne. Quelques-unes d'entre-elles sont adressées à Cyrille Lucar, que Mélèce Pighas envoya comme représentant du patriarcat d'Alexandrie auprès du Roi de Pologne, et à Nicéphore, protosyncelle de la grande Église, qu'après le concile de Brest, les Polonais firent mourir de faim dans la forteresse de Marienbourg. A ces lettres, il faut en ajouter d'autres de Dosithé, Patriarche de Jérusalem († 1707), de Germain, métropolite de Nysse (XVIIe siècle), et d'autres personnages ecclésiastiques, et plusieurs sceaux ou lettres synodales des patriarches de Constantinople.

Dans une savante préface, M. Kéramevs fait ressortir la valeur des pièces qu'il publie et y ajoute des notes explicatives, et parfois de notes biographiques sur les auteurs qui lui ont fourni les matériaux de son recueil. Ces notes sont très importantes pour l'histoire littéraire de l'Église grecque. On est donc heureux de trouver dans ce volume tant de pièces ignorées, qui mettent en lumière l'action religieuse et politique de l'hellénisme dans les principautés roumaines au XVIIe et XVIIIe siècles.

MM. Jean Bianu et Nerva Hodos, bibliothécaires de l'Académie roumaine, ont fait paraître la 4e livraison du tome II de la *Bibliografia romîneasca veche* (Bucharest, typ. Socec, 1909, pp. 289-384), qui comprend la liste les livres édités en pays roumain de 1784 à 1796 Par la beauté de l'édition, la richesse et l'exactitude de ses renseignements, cette bibliographie est une des œuvres les mieux réussies que l'Académie roumaine ait entreprises. Signalons, dans cette livraison, la description de beaucoup d'ouvrages publiés par les Roumains uniates de l'Autriche.

A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — La typographie du Saint-Synode éditera bientôt une édition du Nouveau Testament en grec, paléoslave, russe et latin. C'est le premier essai de ce genre, parce que jusqu'à ce jour, on n'avait édité que l'Apocalypse dans les langues ci-dessus mentionnées. Cette édition comprendra 10 fascicules Pour le texte grec, on se servira des anciennes éditions synodales (1821, 1854, 1861, 1866) et du texte de la *Polyglotten-Bibel* de 1875. Le texte slave sera conforme aux éditions synodales de Moscou et de Saint-Pétersbourg, et il en est de même du texte russe. Le texte latin sera celui de la Vulgate. Chaque livraison sera suivie d'un supplément, qui contiendra les variantes des textes du Nouveau Testament renfermées dans les livres liturgiques.

Au XVIe siècle, dans la Russie moscovite, on a longtemps agité la question de savoir si les monastères avaient le droit d'acquérir des biens immeubles. Les uns se sont prononcés pour l'affirmative, les autres l'ont nié. Parmi les adversaires de ce droit, on cite l'auteur d'une *Besieda* ou Conférence, éditée par la *Commission archéographique de Saint-Pétersbourg*. Elle a été tout d'abord attribuée au prince moine Bassien Patrikéev Kosoï, exilé en 1531 dans le monastère de Valaam. Mais le savant canoniste russe Pavlov a

Digitized by Google

démontré que cette opinion n'est pas fondée. Dans l'édition de la Commission archéographique, cette pièce est attribuée aux bienheureux Serge et Germain, moines du monastère de Valaam. Quoi qu'il en soit de son auteur, elle est très intéressante pour l'étude de polémique russe au XVIe siècle, et l'on doit savoir gré à M. S. AVALIANI de l'avoir analysée et annotée dans un savant article du *Bogoslovsky Viestnik* (1909, t. I, p. 368-383), intitulé *Besieda prepodobnykh Serghiia i Germana valaamskikh tchudotvortzev, kak istoritcheskii istotchnik* (Sermon ou entretien des bienheureux Serge et Germain, thaumaturge du monastère de Valaam, considéré comme source historique).

Sous le titre de *Matériaux pour l'histoire de l'archevêché grec du mont Sinaï*, la Société impériale orthodoxe de Palestine a édité, par les soins de M. A. PAPADOPOULO-KÉRAMEVS un nouveau recueil de textes grecs du XVIe-XVIIIe siècles : *Materialy dlia istorii arkhiepiscopii Sinaiskoi gory* (Saint-Pétersbourg, Imp. Kirschbaum, 1909. In-8, xx-284-xxx-493 p.). Tout d'abord le recueil contient l'histoire de l'archevêché du Sinaï par Dosithé, patriarche de Jérusalem (1641-1707). Le texte grec de cet ouvrage jusqu'ici inédit a été tiré du Cod. CXLI de la Bibliothèque patriarcale de Jérusalem. Dosithé y raconte les origines de cet archevêché, mais il s'étend en particulier sur les luttes entre les patriarches de Jérusalem et les archevêques du Sinaï au XVIIe siècle. Dosithé y prit une part très active, et réfréna l'indiscipline des archevêques du Sinaï, qui voulaient se soustraire complètement à la juridiction du patriarcat de Jérusalem. Le second texte est une chronique, racontant les différends entre Joannice, patriarche d'Alexandrie (1643-1653), et l'archevêque Josaphat. Ce dernier s'arrogeait le droit pour lui-même et pour ses moines de célébrer les offices divins dans le *métochion* du Caire, sans demander au préalable l'autorisation des patriarches d'Alexandrie. Suivent plusieurs documents, entre autres 11 lettres de Mélèce Pighas écrites en 1591-1601, tirées du codex 524 de la bibliothèque patriarcale de Jérusalem, et touchant les tristes conditions des églises orthodoxes grecques en Syrie et en Palestine; quatre lettres de Joannice II, patriarche grec de Constantinople (XVIIe siècle), et de Néophyte VI (XVIIIe siècle), et une lettre de Cosmas, métropolite de Pisidie, ayant trait à l'histoire des Églises d'Antioche et de Jérusalem. M. B. LATYCHEV a ajouté à ce volume la version grecque des pièces qu'il contient.

La revue déjà citée, le *Bogoslovsky Viestnik*, qui est l'organe de l'Académie ecclésiastique de Moscou, consacre (1909, t. I, p. 152-163; 312-336) deux articles à la soutenance de la thèse présentée par D. KONOVALOV, sur l'extase religieuse dans les sectes mystiques russes : *Relighiozny ekstaz v russkom mistitcheskom sektanstvie* (Serghievo, 1908). Ce premier volume d'une monographie très soignée ne traite que des phénomènes physiques qui précèdent et accompagnent ces extases. M. Konovalov avait été nommé docens de la chaire d'histoire des sectes russes, instituée en 1904 dans l'Académie ecclésiastique de Moscou. Sa thèse a été très discutée dans la presse russe. Un rédacteur fanatique du *Missionerskoe Obozrienie* de Saint-

Digitized by Google

Pétersbourg, l'a même vivement blâmée comme entachée d'hérésie. L'organe de l'Académie a pris la défense du savant historien, et le compte rendu de la soutenance de thèse de Konovalov met en relief l'importance de son travail pour l'étude des égarements mystiques des sectes russes. Ajoutons que le Saint-Synode, après avoir fait examiner par Mgr Antoine de Volhynie, la thèse de Konovalov, a cassé la décision du conseil de l'Académie de Moscou, qui conférait à celui-ci le diplôme de *magister theologiae*.

Le 19 mai (1er juin), A. P. Diakonov, *docens* de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a présenté la défense de sa thèse sur Jean d'Éphèse (VIe siècle) et ses travaux d'histoire ecclésiastique : *Ioann Efesskii i ego tzerkovno-istoritcheskie trudy* (Saint-Pétersbourg, 1908). Le conseil académique lui a conféré le diplôme de *magister theologiae*.

La commission chargée d'étudier le plan des réformes à introduire dans les académies ecclésiastiques russes a commencé ses travaux sous la présidence de Mgr Dimitri, archevêque de Chersone. A propos de la question préliminaire, concernant le but et la mission de l'Académie, les membres de la commission se sont divisés en deux partis. Les uns désirent que les Académies servent uniquement à former des pasteurs des âmes, des prédicateurs et des missionnaires, et que, par conséquent, on écarte de ses programmes d'enseignement tout ce qui ne répond pas à ce but. Ils estiment que les professeurs, même ceux des séminaires, ne doivent pas se former au sein des académies, et l'on doit fonder pour eux de nouvelles écoles supérieures. D'autres, au contraire, soutiennent que les académies doivent viser à l'enseignement supérieur de la théologie, et à la formation de bons professeurs pour les écoles ecclésiastiques Nous sommes donc en présence d'une divergence d'idées entre les partisans du caractère clérical des académies, et les partisans du caractère laïc. Jusqu'ici les académies ecclésiastiques russes ont gardé le premier caractère, et il est difficile qu'elles y renoncent, puisque le clergé russe n'a pas dans ses rangs de quoi remplacer, au point de vue scientifique, les professeurs laïcs.

Le 4 juillet a été inauguré le IVe congrès historique et archéologique de la province de Kostroma. A cette occasion, on a décidé d'organiser dans le monastère de Saint-Hypace, dans la même ville, une exposition d'art sacré russe des XVIIe et XVIIIe siècles, comprenant des icones, des livres liturgiques, des vases et des ornements sacrés.

— *Décès.* — Le 8 février, Dimitri Timotheevitch Mégorsky, archiprêtre de la cathédrale de Notre-Dame de Kazan à Saint-Pétersbourg, né en 1841. Il a laissé une monographie (inédite) sur l'état du raskol russe depuis la mort de Pierre le Grand jusqu'à Catherine II, et plusieurs écrits de liturgie.

En 1903 il avait dirigé le *Pravoslavnoe russkoe Slovo* (La Parole russe orthodoxe), périodique qui a cessé d'exister.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

Suisse. — Les 7, 8 et 9 juillet ont eu lieu à Genève les fêtes du 350me anniversaire de la fondation de l'Université. L'Académie de Genève, fondée par Calvin en 1559, avec Th. de Bèze comme premier recteur, fut érigée en Université en 1873. Les délégués des Universités étrangères, extraordinairement nombreux, ont reçu comme souvenir le second volume du beau travail de M. Ch. Borgeaud sur l'Université. Des diplômes de docteur *honoris causa* ont été remis à environ trois cents savants de la Suisse et de l'étranger. Signalons qu'à l'occasion du jubilé, M. G. Monod a présenté, au nom de l'École des Hautes Études de Paris, une réimpression de la première édition de l'Institution chrétienne (1546) de Calvin.

Ces fêtes coïncidaient avec le quatrième centenaire de la naissance de Calvin, qui a été solennellement commémorée du 2 au 11 juillet, à Genève. Un grand nombre de publications, dont on trouvera les titres dans la bibliographie, étudiant la personne de Calvin, l'Académie et l'Église fondées par lui, ont paru à l'occasion de ce jubilé. Le 6 juillet a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du monument de la réformation : un grand nombre de délégués des églises protestantes étrangères y ont assisté.

Les professeurs MM. Baumgartner, Meyer von Knonau, Oechsli et Tobler viennent de fonder un nouveau recueil historique *Schwiezer Studien zur Geschichtswissenschaft.*

L'Académie de Neuchâtel, qui a fêté en 1908 le vingt-cinquième anniversaire de sa réorganisation, sera prochainement transformée en Université.

Le R. P. Montagne, O. P , professeur ordinaire de philosophie à l'Université de Fribourg, a remplacé le P. Coconnier, décédé, comme directeur de la *Revue Thomiste.*

— *Nominations.* — M. W. Köhler, qui dirigeait le *Theologischer Jahresbericht* de Giessen, de concert avec M. Krüger, a été nommé professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'Université de Zurich, en remplacement de M. Egli, décédé.

M. E. Pfuhl, *privatdozent* pour l'archéologie à l'Université de Goettingue, a été nommé professeur extraordinaire à l'Université de Bâle.

M. J. Fränkel a été nommé *privatdozent* pour l'histoire littéraire à l'Université de Berne.

Le R. P. B. Allo, O. P., professeur extraordinaire d'introduction biblique et d'exégèse du Nouveau Testament à l'Université de Fribourg, a été promu professeur ordinaire.

— *Décès.* — Le 31 décembre 1908 est mort à Zurich M. E. Egli, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'Université de Zurich. Impossible d'énumérer ici tous les travaux dus à sa plume féconde. Citons : ***Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*** (1893) ; ***Die christlichen Inschriften der Schweiz vom 4.-9. Jahrhundert*** (1895); ***Zurich am Vorabend der Reformation*** (1896) ; ***Die Züricher Wiedertäufer zur Reformationszeit*** (1878) ; ***Aktensammlung zur Geschichte der zürcher Reformation in den Jahren 1519-1533*** (1879). La personne de Zwingle avait surtout arrêté l'at-

Digitized by Google

tention de M Egli Celui-ci s'était chargé, avec M. G. Finsler, d'une nouvelle édition, dans le *Corpus Reformatorum*, des œuvres du réformateur : deux volumes en ont paru. M. Egli a aussi édité en 1904 le *Diarium* de Bullinger et publié en 1899 et 1901 deux volumes d'*Analecta Reformatoria*.

M. K. Furrer, professeur ordinaire de théologie à l'Université de Zurich. Son principal ouvrage est *Die Bedeutung der allgemeinen Religionsgeschichte für die religiöse Bildung* (1883). Il était membre du Deutsche Palästinaverein et collaborateur à la *Zeitschrift* publié par ce corps savant.

Le 28 mai, M. E. Naville, à Genève, à l'âge de 93 ans. Professeur de philosophie et d'apologétique, il s'occupa aussi d'histoire de la philosophie. Citons *Maine de Biran, sa vie et ses pensées* (1857) ; *Œuvres inédites de Maine de Biran*, 3 vol. (1859) ; *La Physique moderne. Études historiques et philosophiques* (1883).

M. J. Gourd, professeur de philosophie à l'Université de Genève. Il publia notamment un mémoire *Du progrès dans l'histoire de la philosophie* (1900).

Syrie. — Nous recevons enfin le 2e fascicule du t. III des *Mélanges de la Faculté orientale* de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Syrie). Il forme à lui seul un fort volume de près de 450 pages, et il mérite d'être signalé à l'attention des spécialistes.

Le P. H. Lammens (pp. 481-492) étudie des *Inscriptions arabes du Mont Tabor*. L'article porte à la fois sur des textes déjà publiés par M. Van Berchem, en 1903, et sur quelques textes nouveaux. Le P. Mouterde (*Notes épigraphiques*, pp. 535-555) communique des notes d'épigraphie syrienne. — Deux missions archéologiques américaines explorèrent, en 1899-1900 et en 1904-1905, les régions si intéressantes de la Syrie. Elles apportèrent à l'épigraphie gréco-romaine de cette contrée deux contributions importantes que le P Jalabert. (*Deux missions archéologiques américaines en Syrie*, pp. 713-753) analyse et complète. Il s'agit en premier lieu du volume *Greek and Latin Inscriptions*, publié par W. Kelly Prentice (New-York, 1908). Le R. P. ne ménage pas ses éloges au talent de l'auteur et à la solidité de l'ouvrage ; toutefois, il croit devoir exprimer quelques réserves au sujet d'une thèse formulée par M. Prentice, à savoir que la plupart des inscriptions chrétiennes, relevées en particulier sur le linteau des portes et sur les fenêtres, ne sont pas simplement religieuses, mais ont un but et une valeur magiques. La deuxième partie de l'article renferme des remarques touchant les publications (géographie et épigraphie) faites par MM. Butler, Prentice et Littmann, grâce aux matériaux recueillis dans la seconde expédition dont l'Université de Princeton a généreusement couvert les frais. — Les *Notes et Études d'archéologie orientale* du P. Ronzevalle (pp. 753-804) ont surtout trait à l'antiquité syrienne. L'auteur y discute avec M. Clermont-Ganneau au sujet du « trône d'Astarté », actuellement au Louvre, et qu'il a déjà étudié dans une communication à l'Académie des Inscriptions (1907,) et dans la revue *Al-Machriq* (1908). — Grâce à la serviabilité du Dr De Goeje, dont les orientalistes déplorent la perte récente (RHE, 1909, p. 673), le P. Cheikho avait pris copie, à Leyde, de l'unique ms. (s. xv) de la *Hamâsa*

Digitized by Google

de Buhturî. Il commence la publication des 174 chapitres qu'elle renferme (pp. 556-712). Cette anthologie d'un des meilleurs poètes arabes de la période de transition (IXe s.) est appelée à rendre de réels services aux arabisants. Le R. P. promet de faire suivre sa publication d'un Appendice consacré aux variantes, et de bonnes tables. Dès maintenant on aura soin d'utiliser, pour le texte, les *Corrigenda* des pages 814 et suiv. — La connaissance de la mystérieuse doctrine unitaire des Druses profitera de l'*Épître à Constantin*, publiée et traduite par les PP. Kahlil et Ronzevalle (pp. 493-534). Signalons encore la notice historique et critique consacrée par le R. P. Peeters à saint Barlaam du Mont Casius (pp. 805-813). Le savant bollandiste a consulté deux textes arabes et un texte géorgien de la vie de ce saint, moins authentique que son homonyme d'Antioche, que le P. Delehaye défendit, en 1903, contre une boutade d'hypercritique. Félicitons enfin la Rédaction du soin apporté à la bibliographie; plusieurs comptes-rendus prennent le caractère de véritables et précieuses études. — On le voit : le contenu du présent fascicule est très varié ; il intéressera sûrement toutes les catégories d'orientalistes. L'archéologie, l'épigraphie, la littérature, l'hagiographie des pays orientaux, et jusqu'à l'histoire des religions, y glaneront avec profit. J. L.

Digitized by Google

I. Table particulière de la Chronique.

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 180-195, 408-423, 620-628, 858-868.
Angleterre-Écosse-Irlande, 195-201, 423-426, 628-633, 868-873.
Autriche-Hongrie, 201-204, 426-429, 633-637, 873-878.
Belgique, 204-208, 429-436, 637-642, 878-882.
Égypte, 642.
Espagne, 209-210, 883-884.
États-Unis. Amérique, 210-212, 436, 884-888.
France, 212-226, 436-446, 642-660, 888-901.
Grèce, 446-449, 901-902.
Italie, 226-233, 449-457, 660-671, 902-911.
Palestine, 911-912.
Pays-Bas, 233-236, 457-464, 672-673, 912-916.
Pays Scandinaves : Danemark, Suède, 209, 673-674, 916-917.
Péninsule des Balkans : Bulgarie, Roumanie, 236-237, 674-675.
Russie, 237-244, 464-467, 675-686. 917-919.
Suisse, 244, 468, 920-921.
Syrie, 921-922.
Turquie, 244.

2. Sociétés savantes (1). — **Congrès.**

Gesellschaft für christliche Kunst, 192.
Académie des sciences de Berlin, (communicat.), 193.
Königl. Gesellschaft der Wiss. zu Göttingen (Abhandlungen), 414; (Nachrichten), 626.
Académie royale des sciences de Prusse (classe de philosophie et d'histoire), 422, 626.
Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde (publ.), 625, 866.
Verein für Geschichte und Altertumskunde, 626.
Verein für das historische Museum, 626.
Numismatische Gesellschaft, 626.
Commission historique pour la province de Saxe et le duché de Anhalt, 866.
Commission historique de Hessen et Waldeck, 866.
Commission historique de l'Académie royale des sciences de Bavière, 866.
Görresgesellschaft (Réunion plénière), 866.
Le troisième congrès international de philosophie (Heidelberg), 193.

——

Société des études bibliques de l'université de Liverpool (conférences), 196.
Catholic Truth Society, 196.
Bibliographical Society (de Londres), (meeting), 197 (transactions), 630.
Plainsong and mediaeval music society (de Londres), 197.
Henry Bradshaw society, 198, 424.
British society of franciscan studies 199.

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des Sociétés savantes sont renseignées sous ce nº 2, et non sous les rubriques « Revues » ou « Collections » (nºs 4 et 5).

Digitized by Google

Society of sacred study, 423.
Royal Commission on ecclesiastical discipline (Report), 628.
Royal asiatic society (Journal), 869.
Alcuin Club (Tracts-Collections), 870.
Académie britannique, 872.
Congrès de l'histoire des religions (Oxford), 199.
Congrès des sociétés archéologiques de Londres, 872.

——

Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen, 427, 428, 634.
Académie impériale de Vienne, 428.
Deutsche Verein für die Geschichte Mährens und Schlesiens, 633.
Société ruthène des Sciences de Lemberg (dite Société Chevtchenko) (Zapiski), 634.
Académie des sciences de Cracovie, 682.
Congrès de l'Union des Églises tenu à Velehrad (Moravie), (second congrès), 877.

——

Commission royale d'histoire (de Belgique), (publications), 204.
Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 206; (Bulletin), 431; (prix Godefroid Kurth), 639.
Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc Bull.), 433.
Fédération archéologique et historique de Belgique, 435, 639, 880.
Académie royale de Belgique (questions pour le concours annuel de 1911), 435; (prix décennal pour la période 1898-1907 en Belgique), 639; (cinquième série de notices biographiques), 878.
Cercle verviétois de Bruxelles (concours d'histoire liégeoise), 435.
Société d'archéologie de Bruxelles (Annales), 638.
Commission pour la conservation et le classement des petites archives, 639.
Association des anciens membres du Séminaire historique, 640.
Congrès archéologique et historique tenu à Liège, 880.

——

Deuxième congrès international d'archéologie au Caire, 642.

——

Institut d'estudis catalans, 883.
Real academia de historia (prix), 883.
Real academia espanolo, 883
Centenaire de la naissance de Balmes (Vich), 210.
Congrès international de philosophie (à Vich), 210.

——

American historical association, 210, 887.
American catholic historical society of Philadelphia (records), 436.
Committee on departement methods, (rapport), 884.
Carnegie Institution of Washington (departement of historical research.), 885.
Centenaire de Québec, 212.

——

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 821, 441; (nouvelle collection), 650, 654; (prix), 658, 898, 899.
Académie des sciences morales et politiques, 222.
Société nationale des antiquaires de France, 222, 441, 655; (mémoires), 891.
Société de reproductions des dessins de maîtres, 440.
Société d'études catalanes, 441.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (mémoires, 1908), 437.
Société française de bibliographie, 651.
Le Bugey (Bulletin de la société), 654.
Académie française (prix), 657.

Digitized by Google

Comité pour défendre à l'étranger la politique religieuse de la France, 898

Union historique et archéologique du Sud-Ouest de la France (bulletin trimestriel), 898.

Comité pour provoquer et préparer la publication des monuments originaux du procès de canonisation du duc de Bretagne, Charles de Blois, 898

Société des études historiques (concours), 898.

——

Βυζαντινολυγική Εταιρεία, 902.

——

Storia ed arte, 229.

Commission gouvernementale pour les études pour les explorations d'Herculanum, 231.

R. Academia di archeologia di Napoli, 231.

Academia di religione cattolica, 454.

Comité romain des fêtes du centenaire de saint Jean Chrysostome, 660.

Collège héraldique de Rome, 661.

Commission archéologique communale de Rome (Bulletin), 664.

Société archéologique de Viterbe, 905.

Società per la storia del Risorgimento, 908.

Académie des lettres, sciences et arts de Padoue (prix), 910.

Società vercellese di storia et arte, 910.

Société bibliographique italienne (huitième congrès national à Bologne), 228.

Société italienne pour le progrès des sciences (Congrès en souvenir du troisième centenaire de Torricelli), 228.

——

Nuyens-fonds, 235, 672.

Maatschappij der nederlandsche letterkunde de Leyde (Handel. en mededeel.), 235, 915; (Levensberichten), 236.

Société historique de Groningue (vingtième anniversaire), 457.

Société apologétique « Sanctus Petrus Canisius », 459, 672.

Commission royale d'histoire des Pays-Bas, (petite série des publications), 461.

Société théologique de Teyler, 463.

Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas (rapport), 672.

Wetenschappelijke vereeniging onder de katholieken, 672.

Commissie van advies voor 's rijks geschiedkundige publicatiën, 913.

Commission centrale pour les cartes historico-statistiques, 915.

Commission de l'histoire des Églises wallonnes (Bulletin), 915.

Nederlandsch taal- en letterkundig kongres, 912.

——

Académie roumaine (Inventaire des manuscrits), 674.

——

Société d'archéologie et d'histoire ecclésiastique de Kazan (recueil : XVe centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome), 238.

Société impériale d'histoire et antiquités russes (Tchtenüa), 240.

Société impériale russe de Palestine (Soobchtchenüa), 243.

Comité d'histoire et d'archéologie ecclésiastique de Voronéje, 464.

Société archéologique de Saint-Pétersbourg, 465.

Vilenskaia komissiia dlia razbora drevnikh Aktov (actes), 683.

Comité d'histoire et d'archéologie ecclésiastique de Poltava (Trudy), 685.

Académie ecclésiastique de Kiev (Utcheno [Essais]), 685.

Commission archéographique de Saint-Pétersbourg, 917.

Digitized by Google

Commission chargée d'étudier le plan des réformes à introduire dans les académies ecclésiastiques russes, 919.
Sociétés archéologiques de Saint-Pétersbourg (1846) et de Moscou (1864), (congrès archéologique), 466.
Congrès historique et archéologique de la province de Kostroma, 919.

3. Universités et instituts d'enseignement supérieur (1). — Bibliothèques. — Dépôts d'archives. — Musées.

Université d'Iéna (350e anniversaire de sa fondation), 193.
Facultés de théologie catholiques ou évangéliques d'Allemagne (grades), 193.
Université de Munich (L. Traube, Vorles. und Abhandlungen), 621.
Université de Giessen (diss.), 624,
Université de Leipzig (Jubilé), 866.
Institut für Kultur und Universalgeschichte, 866.
Dépôt à Berlin des archives des communautés juives d'Allemagne, 422.

——

Université de Londres (conférences), 197; (London school of economics), 870.
Université de Cambridge (conférences données au clergé anglican), 424, 872; (Mélanges John Willis Clark), 631.
Université d'Oxford (Summer School de théologie), 424 ; (Réformes), 631.
École pour étude des archives et de l'histoire de Liverpool, 426.
Saint Andrews University (publications), 629.
British Museum. 198, 630; (classement des manuscrits écrits en irlandais), 873.
Bibliothèque du doyen et du chapitre de Westminster Abbey (collection de manuscrits), 630.
London library (subject catalogue), 872.

——

Séminaire diocésain de Weidenhau, 874.
Bibliothèque impériale de Vienne, 634.
Archives de la province de Moravie à Brünn (guide), 634.

——

Concours universitaire pour 1908-1910 (questions), 208.
Bourses de voyage (en faveur des gradués académiques), 208.
Concours de bourses de voyages pour les docteurs en philosophie et lettres, 435.
Université de Louvain (Annuaire), 434 ; (Séminaire historique), 434; (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, fasc. 23), 456 ; (jubilé), 640 ; (histoire), 640 ; (dissert.), 640 ; (association des anciens membres du séminaire historique), 640.
Université de Bruxelles (en mémoire de L. Vanderkindere), 433.
Collége américain de Louvain, 639.
Bibliothèque royale de Bruxelles (reproduction de mss.), 639 ; (Catalogue des manuscrits), 874.
Petites archives, 639.
Archives ecclésiastiques de la province de Namur (inventaire sommaire), 878.

——

Université égyptienne, 642.

——

Académie universitaire catholique à Madrid, 210.

(1) Les collections proprement universitaires sont renseignées sous ce n° 3, et non pas sous la rubrique « Collections » (n° 5).

Digitized by Google

Université d'Alcala de Henares (quatrième centenaire de sa fondation), 210.
Université de Madrid, 221, 443.
Universités d'Oviedo, de Saragosse, de Valladolid, etc. (conférences), 221.

——

Séminaire épiscopal de Rocheter, N.Y. 211.
Catholic university of America (Alumni association), 887.
Bibliothèque de M. J. Pierpont Morgan à New-York, 626.

——

Université de Bordeaux (conférences), 221.
Société de l'École des Chartes (Bibliographie des travaux publiés par les anciens élèves de l'École des Chartes), 221 ; (thèse), 443.
Institut français d'archéologie orientale au Caire, 443.
Faculté des lettres de Lyon (cours), 653.
Commission supérieure des bibliothèques, 444.
Bibliothèque de la ville de Lyon (acquisition de manuscrits), 653, 896.
Bibliothèque nationale, 888.
Archives de la préfecture des Basses-Pyrénées, 221.
Commission supérieure des Archives (répertoire numérique de tous les fonds anciens des archives départementales), 444.
Archives départementales (documents politiques antérieurs à 1855), 444.
Archives consulaires, 897.
Archives diplomatiques, 897.

——

Université d'Athènes, 448 (prix Soulinés), 448 ; (faculté théologique), 449.

——

École italienne d'archéologie à Athènes, 230.
Université grégorienne (nouveaux cours), 232.
Collége Saint-Anselme à Rome, 232.
Institut historique belge à Rome (conférences historiques), 455, 456.
Saint Julien des Belges, 456.
Université de Turin, 661.
Faculté des lettres de Florence (don), 662.
Institut biblique pontifical, 668.
Bibliothèque estense de Modène, 227.
Bibliothèques en Italie (conseil supérieur et projets de loi), 229.
Bibliothèque de la Chambre des députés italienne (catalogue), 229.
Biblioteca civica di Rovereto (manuscrits), 663.
Bibliothèque d'Imola, 908.
Bibliothèque de Téramo (inventaire des manuscrits), 909.
Milan (archives du dôme), 227 ; (archives milanaises), 661 ; (inventaire des archives d'État de Milan), 663 ; (archives épiscopales de Milan), 909.
Archives Gonzague de Mantoue, 661.
Conseil supérieur des archives du royaume de l'Italie, 663.
Archives paroissiales de Rome, 909.
Archives de Saint-Pierre à Rome (classement et inventaire des manuscrits), 909.
Archives de la ville d'Assise, 909.
Musée historique de Turin, 226.
Musée égyptien de Turin, 226.
Raccolta Vinciana de Milan, 227.
Musée du Vatican, 229.
Musée d'art et d'antiquités de Trapani, 461.
Pinacothèque vaticane, 667.
Caleografia reale, 910.
Musée d'ethnographie sicilienne, 910.

——

École biblique et archéologique de Jérusalem, 650.

——

Fondation de Goeje, 463.

Digitized by Google

Université de Leyde (cours), 673; (manifestation P. J. Blok), 916.
Archives de la province de Drente (inventaire), 672.

——

École des pères de l'Assomption de Constantinople, 650.
Académie roumaine, 674

——

Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (25e anniversaire de la carrière professorale des professeurs N. Gloubokovsky et A. Bronzov), 466; (premier centenaire), 467; (jubilé, compte rendu), 681.
Académie ecclésiastique de Kiev (compte rendu), 467.
Bibliothèque de l'Académie impériale des sciences (notice sur les manuscrits), 240.
Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg (codex), 683.
Bibliothèques et archives de Saint-Pétersbourg, 684.
Archives du Très Saint-Synode, 241.
Commission scientifique des Archives de Viatka (Trudy), 464.
Musée de Pskov, 467.
Musée public de Roumiantzov à Moscou (compte rendu), 686.

——

Université de Neufchâtel, 468, 920.
Université de Genève (anniversaire), 920; (quatrième centenaire de la naissance de Calvin), 920.

——

Université Saint-Joseph de Beyrouth (Mélanges de la Faculté orientale), 921.

4. Revues. — Périodiques.

Orientalischer Literaturbericht, 181.
Neue kirchliche Zeitschrift, 181, 417.
Neues Archiv, 190, 191.
Der Pionier, 192.
Zentralblatt für Bibliothekwesen, 192.
Annalen des historischen Vereins für Niederrhein, 202.
Byzantinische Zeitschrift, 422.
Mitteilungen des Gesamtvereins der deutschen Juden, 422.
Historisches Jahrbuch, 428.
Theologischer Jahresbericht, 622, 859.
Die Philosophie der Gegenwart. Eine internationale Jahresübersicht, 625.
Kirchenmusikalisches Jahrbuch, 625.
Alt- Frankfurt. Vierteljahrschrift für seine Geschichte und Kunst, 626.
Bonner Jahrbücher, 863.
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 864.
Zeitschrift für Kirchengeschichte, 865.
Historische Vierteljahrschrift, 865.

——

Guardian, 197, 423, 872.
Athenaeum, 630, 873.
Journal of the Royal Asiatic Society, 869.
Annual index of archaeological papers, 872,

——

Archiv für Oesterreichische Geschichte, 203.
Mitteilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen, 427, 634.
Mitteilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, 633
Zeitschrift des deutschen Vereines für die Geschichte Mährens und Schlesiens, 633.
Przeglad Powszechny [Revue universelle], 635.
Anthropos, 636.
Pamietnik literacki [Mémoires littéraires] de Lemberg, 636.
Archiv für slavische Philologie, 874.
Revue historique tchèque, 876.
Zeitschrift für Brüdergeschichte, 876.

——

Analectes des Prémontrés, 205.
Biekorf, 430.

Digitized by Google

Archives belges (bibliographie), 433.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 638.
Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, 638.

——

Revue de l'université égyptienne, 642.

——

Ciudad de Dios, 209.

——

American historical Review, 211, 886.

——

Annuaire des bibliothèques et archives de France, 221.
Le moyen âge, 437.
Feuilles d'histoire du dix-septième au vingtième siècle, 440.
La critique du libéralisme religieux, politique, social, 440.
Journal des savants, 440; (table analytique de 1859 à 1908), 897.
Revue du Dauphiné et du Vivarais, 441, 898.
Revue Catalane, 441.
Revue de l'histoire des religions, 642, 653, 891.
Échos d'Orient, 650.
Atlantis, 680.
Bulletin de la société « Le Bugey », 654.
Bibliographie des sciences économiques, politiques et sociales, 654.
Bulletin mensuel des récentes publications françaises, 888.
Revue des bibliothèques, 897.
Melusine, 897.
Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé, 897.
Annuaire de l'institution secondaire libre de Saint-Pé, 897.
Revue des questions historiques, 455, 897.
Revue latine, 897.
Revue thomiste, 920.

——

Εκκλησιαστικὸς Φάρος, 446.
Νέα Σιών, 447.
Νέος Ελληνομνήμων, 448.
Βυζαντις, 902.
Σιών, 902.
Ξενοφάνης, 902.

——

Archivio storico per le provincie napolitane, 231, 666.
Rivista storica benedittina, 232, 906.
Vita d'arte, 451.
Nuovo bulletino di archeologia cristiana, 452.
Archivio storico per la Sicilia orientale, 453.
Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, 455.
Rivista di filosofia neo-scolastica, 456.
Ateneo Veneto, 456.
Rivista del Collegio araldico, 662.
Archivio storico italiano, 662.
Archivio storico lombardo, 663.
Civiltà cattolica, 906.
Il risorgimento italiano, 908.
Rivista di Roma, 908.
Archivio della società vercellese di storia ed arte, 910.
Bulletino della publica istruzione, 910.

——

Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom van Haarlem, 235.
Annuarium der apologetische vereeniging « Petrus Canisius », 672.
Het jaarboekje van Jos. Alb. Alberdingk-Thym, 672.
Verslagen omtrent 's rijks oude archieven, 914.
Bulletin de la Commission de l'histoire des Églises wallones, 915.

——

Kyrkohistorisk arsskrift, 673.

——

Tzerkovnyia Viedomosti [Nouvelles ecclésiastiques], 236.

Digitized by Google

Journal du Ministère de l'Instruction publique, 240.
Bogoslovsky Viestnik [Le messager théologique], 242, 678, 918.
Missionerskoe Obozrienie [Revue des missions], 242.
Strannik [Le voyageur], 242, 675.
Golos, 242.
Maryawita, 243.
Duchepoleznoe Tchtenie [Lecture édifiante], 466.
Tzerkovny Viestnik [Messager ecclésiastique], 466.
Khristianskoe Tchtenie [Lecture chrétienne], 678.
Pravoslavny Sobesiednik [L'interlocuteur ecclésiastique], 678, 685.
Przeglad katolicki [Revue catholique], 679

——

Mélanges de la Faculté orientale, 921.

——

5. Collections. — Encyclopédies et Dictionnaires. — Entreprises scientifiques.

Orbis antiquitatem. Religions- und Kulturgeschichtliche Quellenschriften im Urtext, Umschrift und Uebersetzung, 180.
Religions Urkunden der Völker, 181.
Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 188, 189.
Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, 191, 419.
Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, 410.
Biblische Zeitfragen, 412.
Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende, éd. G. Krüger, 412.
Unsere religiosen Erzieher. Eine Geschichte des Christentums in Lebensbildern, 413.
Strassburger theologische Studien, 413.
Sammlung vulgärlateinische Texte, 414.
Neue Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche, 414, 415.
Geschichte der europaïsche Staaten, 418.
Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes, 420.
Reformationsgeschichtliche Studien und Texte, 421.
Mitteilungen der k. preussischen Archiverwaltung, 421.
Kirchengeschichtliche Abhandlungen (de Sdralek), 622.
Anfänge der reformatorischer Bibelauslegung, 625.
Wissenschaft und Bildung, 859.
Texte und Untersuchungen, 860.
Vollständiges griechisch-deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur, 183, 620, 859.
Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche (t. XXI), 408.
Kirchliches Handlexikon, 621.
Theologische Studien Theodor Zahn zum 10. Oktober 1908 dargebracht, 182.
Philotina. Paul Kleinert zum LXX. Geburtstag dargebracht, 182.
Notitae episcopatuum Ecclesiae orientalis, 193.
Germania sacra, 865.

——

Cambridge biblical essays, 195.
The world's epoch-makers, 198.
Handbook of english Church history, 629.
Notes and documents relating to Wesmister abbey, 630.
The antiquary's Books, 868.
Rerum britannicorum medii aevi scriptores, 870.
Makers of national history, 870.
Dictionary of the Bible (J. Hastings), 195, 628.

Digitized by Google

Encyclopedia of religion and ethics, 195.
Lexique de grec patristique, 868.

——

Städte und Urkundenbücher, 428.
Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, 633.
Bibliothèque Anthropos. 636.
Weidenhauer Studien, 874.
Fontes Rerum Austriacarum (Oesterreichische Geschichts-Quellen),874,

——

Collection de classiques latins comparés (auteurs chrétiens et païens), 879.
Mélanges Godefroid Kurth, 206.
Le mouvement scientifique en Belgique 1830-1905, 207.

——

Colleccion de documentos para el estudio de la historia de Aragon, 883.

——

Questions de théologie, 217.
Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, 217.
Science et religion, 217, 219, 650, 892.
Les martyrs, 218.
Andegaviana, 219.
Les grands écrivains de la France, 438.
Collection d'ouvrages historiques consacrés à la Révolution française, 440.
Études palestiniennes et orientales, 650, 911.
Corpus scriptorum christianorum orientalium (scriptores arabici),650.
Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, 650.
Manuels de bibliographie historique, 652.
Collection de mémoires et documents relatifs au XVIIIe et XIXe siècles, 653.
Collection de textes et documents pour servir à l'enseignement et à l'étude de l'histoire des origines au XVIIe siècle, 653, 893.
Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 890.
Les saints, 893, 896.
Bibliothèque d'histoire de Paris, 897.
Musée de Toulouse, 897.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, 212.
Dictionnaire de théologie catholique, 214, 642.
Dictionnaire apologétique de la foi catholique, 437.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, 644.
Bibliothèque de la Compagnie de Jésus (Index), 896.

——

Corpus inscriptionum italicarum medii aevi, 662.
Corpus inscriptionum latinarum, 662.
Bibliothèque de philosophie et de pédagogie, 907.
Commune de Venise (concours), 908.
Fouilles à Rome, 449, 664, 902.
Fouilles en Sardaigne, 449.
Fouilles à Herculanum, 450.
Fouilles à Pompéi, 450.
Messine et Reggio (trésors artistiques perdus), 450.
Scritti di storia di filologia e d'arte. Nozze Fidele-de Fabritiis, 661.
Exposition artistique de Venise, 667.
Exposition de dessins et peintures à Florence, 667.
Typographie vaticane, 910.

——

Nederlandsche historische bibliotheek, 457.
Bibliotheca reformatoria neerlandica, 459.
Oud-nederlandsche steden in haar ontstaan, groei en ontwikkeling, 672.

Digitized by Google

Nederlandsch biographisch woordenboek, 912.
Sertum Nabericum collectum a philologis batavis ad celebrandum diem festum XVIum mensis Julii anni MCMVIII, 235.

——

Svenska synodalakter efter 1500 talets ingang, 675.

——

Hurmuzaki, 916.
Documente privitoare la istoria ramânilor, 916.

——

Encyclopédie théologique orthodoxe, 675.
Édition du nouveau Testament par le Saint-Synode, 917.

——

Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft, 920.

6. Notices bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques précédentes. Quant aux autres notices il est superflu de les signaler ici. En effet pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la Revue d'histoire ecclésiastique, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui renvoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue; conséquemment pour celles qui paraissent dans la chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

D. Racconti di storia napoletana, 231.
Jubileinyi ´sbornik statei, posviachtchennykh blajennoi pamiati sviatogo Joanna Zlatousta. [Recueil jubilaire d'articles, consacrés à la mémoire bienheureuse de saint Jean Chrysostome], 238.
Mariavity oproverjenie lojnyk sluchov o mariavitakh. [Les mariavites : réfutations des faux bruits répandus sur le compte des mariavites], 243.
Transactions of the third international congress for the history of religions, 423.
Ἐπιστημονική ἐπετηρίς. T. III, 448.
Wsprawie sw. Stanislawa [La question de S. Stanislas], 635.
Scritti di storia, di filologio e d'arte, 661.
Utcheno-bogoslovskie i tserkovno-propoviednitcheskie opyty studentov [Essais scientifiques, théologiques et d'éloquence sacrée], 685.
La cérémonie de l'ablution et l'autel papal à S. Pierre au Vatican, 869.

——

7. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages 194, 200-201, 204, 208, 222-223, 232-233, 422-423, 429, 444-445, 457, 626-627, 631, 637, 641, 658-659, 673, 866-867, 878, 882, 883, 887-888, 900, 911, 915, 920.

8. Notices nécrologiques.

Adeline, J. 901.
Aksakov, N. P. 686.
Andrews, W. 201, 426.
Appleton, R. 631.
Arenaprima, G. 669.
Aubertin, M. 225.
Auguier, Ph. 223.
Aus'm Weerth, E. 588, 627.
Bain, R. Nisbet 633.
Bartska, D. 915.

Digitized by Google

Baumann. K. 867.
Biville, R. 900.
Blampignon, E. A. 224.
Bohl, J. 464.
Bohn, E. 867.
Bournon, F. 445.
Buchwald, 628.
Bush, Robert Wheler 201.
Buvignier-Clouët, Mlle 445.
Cabié, Ed. 900,
Caird, E. 201.
Casabianca, 659.
Champoiseau, M. 900.
Chapotin, R. P. 445.
Charaux, Ch. 225.
Christen, Mgr Bernard 468.
Clement-Simon, G. 659.
Cons, H. 445.
Costa de Beauregard, 446.
Davari, St. 669
de Castelnau de Curières, L. 901.
de Chestret de Haneffe, Baron 882.
de Croze-Lemercier, P. 445.
de Franclieu, Mme Aimée-Marie, 223.
de Goeje, M. J. 673.
de Molins, D. Antonio Elias 884.
de Palys, Cte 225.
de Robillard de Beaurepaire, Ch. 223.
de Rougemont, J. 244.
de Tardy, L. 659.
Deutsch, S. M. 868.
De Witt Huberts, W. J. A. 915.
Deydon, P. P. 901.
Diakonov, Elie Danilovitch 243.
Dimock, Nathaniel 632.
Dods, M. 633.
Doukakes, C. 902.
Dreves, G. M. 627, 867.
Droyssen, G. 423.
Duvivier, Ch. 882.
Egli, E. 920.
Ehlers, R. 194.
Estreicher, Ch. 204.
Fays, H. 901.
Fell, W. 423.
Fétis, E. 641.
Fichera, F. 669.
Finot, J. 223.
Furgus, J. 883.
Furrer, K. 921.
Garcin, Ph. 900.
Gavoyère, A. 445.
Gevaert, A. 208.
Gisi, M. 244.
Gourd, J. 921.
Guillaume, chanoine 882.
Hale, E. Evarett 888.
Hamilton, St. Murray 888.
Hamy, E. 225
Hanauer, A. 194.
Hausrath, A. 867.
Hezenmans, L. Ch. 464.
Hilton, F. G. 633.
Huguenot, 900.
Inama-Sternegg, Th. von 429, 878.
Ivan de Cronstadt, P. 467.
Joubin, O. 659, 900.
Kamphausen, A. 867.
Karpeles, J. 867.
Kelle, J. von 637.
Keller, É. 659.
Keller, K. 194.
Kirk, R. E. G. 201.
Kratirov, Mgr J. 467.
Lantoine, H. 224.
Laubmann, G. von 628, 867.
Lefray, W. 873.
Lémann, A. 660, 900.
Le Monnier, 226.
Letort, Ch. 445.
Liégeois, J. 223.
Lodi, G. 233, 457,
Lohmeyer, K. 627, 867.
Loviaghine, E. I. 686.
Luchaire, A. 224.
Luckock, Herbert Mortimer 632.
Mahrenholz, R. 627, 868.
Mandalari, M. 668.
Mann, Ch. W. 888.
Marcel, G. 445.
Martin, 901.
Martin, Sir Th. 873.
Mathieu, S. É. le Cardinal, 224.
Mau, A. 457, 868.

Digitized by Google

May, Frédéric Schiller 633.
Mazon, 223.
Mégorsky, D. T. 919.
Mérat, A. 445.
Merrill, Selah 888.
Mertins, O. 867.
Michel, F. É. 660.
Muther, R. 867.
Naville, E. 921.
Nepomuk, J. 867.
Niehues, B. 627, 867.
Nimal, H. 641.
Oxenham, Fr Nutcombe 426.
Pagis, Mgr 225.
Palmieri, D. 669.
Petit, J. 223.
Picot, G. 901.
Pieper, A. 423.
Pleithner, F.-X. 194.
Portalié, E. 660.
Predelli, R. 669.
Ramirez de Arellano, D. Teodomiro 884.
Récsey, V. 204.
Redpath, Henry Adeney 201.
Rezek, A. 637.
Robat, A. 900.
Rolland, E. 901.
Schaarschmidt, K. 423.
Schneuwly, J. 244.
Schulte, E. 423.
Schultz, A. 627, 868.
Schwalm, M. B. 446.
Sepp, J. 628.
Staelin, P. von 627, 868.
Stapfer, E. 226.
Stecher, J. 882.
Stoddard, Ch. Warren 888.
Stokes, Whitley 632.
Strazzulla, V. 668.
Suarez Inelan, D. Julian 884.
Swolfs, 641.
Sylvestre, Mgr 243.
Taylor, Ch. 201.
Teste, P. 900.
Tyrrell, 633.
Vaissier, A. 900.
Verlaque, 659.
Vincent, Mme 225.
Vitalis, Al. 659.
Vollers, K. 423.
Wenzel, Mgr P. 699.
Wickhoff, F. 637, 878.
Wittichen, F. K. 868.
Wittmec, G. 457.
Wœlfflin, E. 194.
Wolf, K. 194.
Wright, Charles Henry Hamilton 632.
Zabièline, J. Egorovitch 686.

Digitized by Google

II. — Table générale des matières.

1. ARTICLES.

Pages.

R. ANCEL, O. S. B. La réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège sous Marie Tudor. Légation du cardinal Polus en Angleterre (1553-1554). 521-536 ; 744-798

J. BOIS. L'Église catholique en Russie sous Catherine II. La création d'un évêché de Blanche-Russie et le maintien des Jésuites. Appendices . 65-79 ; 308-335

F. CAVALLERA. L'interprétation du chapitre VI de saint Jean. Une controverse exégétique au Concile de Trente 687-709

P. CLAEYS-BOUUAERT, S. J. La Summa Sententiarum appartient-elle a Hugues de Saint-Victor ? . . 278-289 ; 710-719

J. DE GHELLINCK, S. J. Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques : ses sources, ses copistes . . . . . 290-302 ; 720-728

A. FIERENS. La question franciscaine. Le manuscrit II. 2326 de la Bibliothèque royale de Belgique. 41-64 ; 303-307

XXIII. De castitate 41-44
XXIV. Dicta patris 44-49
XXV. Miraculum 49
XXVI. De monte Alverne 50
XXVII. Miracula sancti 50
XXVIII. De transitu mortis ipsius 50-52
XXIX. Sequitur de miraculis ejusdem . . . 53-54
XXX. Hec undecim mirabilia que sequuntur fuerunt revelata per beatum Franciscum dum adhuc dictus pater viveret sociis suis · scilicet · fratri Leoni egidio et · Bernardo · de quintavalle | et nonnullis aliis prout habuerat a Christo dum esset in monte Alverne 54-58
XXXI. Nam multipliciter assimilatur Jacob et (137va) figuratu Adam et domino Jesu Christo. . . 59-61
XXXII. Investigacio sacrorum stigmatum beati Francisci per revelacionem facta 61
XXXIII. Quomodo fuerunt sacra stigmata cuidam fratri revelata 62-63
XXXIV. 63-64
Table des citations 303-307

Voir RHE. t. VIII (1907), pp. 57-89 ; 286-304 ; 514-532 ; t. IX (1908), pp. 38-47 ; 703-727.

Digitized by Google

Pages.

J. FLAMION. LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE. II. DOCTRINE DES ACTES DE PIERRE . . . . . 5-29 ; 245-277
Voir RHE. t. IX (1908), pp. 233-254 ; 465-490

J. MAHÉ, S. J. LA SANCTIFICATION D'APRÈS SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. . . . . 30-40 ; 469-492

G. MOLLAT. INNOCENT VI ET LES TENTATIVES DE PAIX ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE (1353-1355) . . . 729-743

J.-M. VIDAL. UN RECUEIL MANUSCRIT DE SERMONS PRONONCÉS AUX CONCILES DE CONSTANCE ET DE BALE . . 493-520

2. COMPTES RENDUS.

Br. Albers, O. S. B. Consuetudines monasticae. T. III. Antiquiora monumenta maxime Consuetudines Casinenses inde ab anno 716-817 illustrantia continens. (Dom L. GUILLOREAU, O. S. B.). 564

P. Allard. La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église. 3e édition, revue et augmentée. (J. FLAMION.) 344

G. Archambault. Justin, Dialogue avec Tryphon, texte grec, traduction française, introduction, notes et index. T. I. (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, éd. Hemmer et Lejay.) (PIERRE BATIFFOL). . . 799

P. M. Baumgarten. Von der apostolischen Kanzlei. Untersuchungen über die päpstlichen Tabellionen und die Vizekanzler der heiligen römischen Kirche im XIII., XIV. und XV. Jahrhundert. (G. MOLLAT.). 833

U. Berlière, O. S. B. Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. Notes de Henry Wilhelm. T. I. A.-L. (Documents pour servir à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles.) (C. LIÉGEOIS) 157

H. Biaudet. Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde moitié du XVIe siècle. Études politiques. I. Origines et époque des relations non officielles. 1570-1576. (L. BRIL.). - 843

R. G. Bindschedler. Kirchliches Asylrecht (Immunitas ecclesiarum localis) und Freistätten in der Schweiz. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 32-33.) (P. REMY DE SMEDT, O. C.). 585

H. Boehmer. Chronica fratris Jordani edidit, notis et commentariis illustravit. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge, t. VI.) (A. FIERENS.) 131

M. Bondois. La translation des saints Marcellin et Pierre. Étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 160.) (L. VAN DER ESSEN.) 114

C. Boutard. Lammenais, sa vie et ses doctrines. II. Le catholicisme libéral (1828-1834.) (P. TÉRIOND.). 612

H. Brewer, S. J. Kommodian von Gaza, ein Arelatensischer Laiendichter aus der Mitte der fünften Jahrhunderts. (Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte, éd. A. Ehrhard et J. P. Kirsch, t. VI, fasc. 1-2.) (J. LEBON.) 110

G. Brière, voir **J. Vitry.**

E. Buonaiuti. Lo Gnosticismo. (A. BROHÉE.) 90

H. Cabane. Histoire du clergé de France pendant la Révolution de 1848. (CH. TERLINDEN.) 615

G. Calenzio. La vita e gli scritti del cardinale Cesare Baronio della Congregazione dell'Oratorio, bibliotecario di Santa Romana Chiesa. (A. PASTURE.) 148

G. Carotti. Corso elementare di

Digitized by Google

storia dell' arte. T. II. L'arte nel medio evo. (G. Mollat.) 120
J. Charrier. Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, député à l'Assemblée législative et à la Convention (1744-1793). (R. N. Sauvage.) 400
P. De Labriolle. Saint Ambroise. (La Pensée chrétienne. Textes et études.) (Chr. Baur, O. S. B.) . . 346
A. Delplanque. Fénelon et la doctrine de l'amour pur, d'après sa correspondance avec ses principaux amis. Essai sur Fénelon dans l'intimité d'après ses lettres et celles de ses amis. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille. Fasc. 5.) (A. Leman.) 153
Le même. Fénelon et la doctrine de l'amour pur d'après sa correspondance avec ses principaux amis. Appendice. Contribution à une édition critique de la correspondance de Fénelon et lettres et documents inédits. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille.) (A. Leman.) 153
E. de Moreau, S. J. L'abbaye de Villers-en-Brabant aux xiie et xiiie siècles. Étude d'histoire religieuse et économique, suivie d'une notice archéologique par le chanoine R. Maere. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 21.) (J. Warichez.) 591
F. Desmons. L'épiscopat de Gilbert de Choiseul (1671-1689). Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. (Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. sér., t. XI.) (B. Heurtebize, O. S. B.) 397
Ém. De Stoop. Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain. (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fasc. 38.) (Albert Dufourcq.) . . 801
L. Deubner. Kosmas und Damian. Texte und Einleitung. (Albert Dufourcq.) 348
T. de Wyzewa, voir **J. Joergensen**.
G. Doutrepont. La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire. (Bibliothèque du xve siècle. T. VIII.) (C. Liégeois.) . . 839
L. Duchesne. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. T. I. Provinces du Sud-Est. 2me édition. (L. Van der Essen.) 100
Ph.-H. Dunand. Études critiques d'après les textes sur l'histoire de Jeanne d'Arc. 3e série : La Société de l'histoire de France. Jules Quicherat et Jeanne d'Arc. (J. Mahieu.) 372
Le même La Vie de Jeanne d'Arc de M. Anatole France et les documents. (J. Mahieu.) 372
L. du Sommerard. Deux princesses d'Orient au xiie siècle. Anne Comnène et Agnès de France. (J. Simon, O. S. B.) 125
A. Eekhof. De questierders van den aflaat in de Noorderlijke Nederlanden. Met onuitgegeven bijlagen. (Diss.). (H. De Jongh.) 592
J. Endres. Honorius Augustodunensis. Beitrag zur Geschichte des geistigen Lebens im 12. Jahrhundert. (J. de Ghellinck, S. J.) . . 588
A. Fayen. Lettres de Jean XXII (1316-1334). Textes et analyses. (Analecta Vaticano-Belgica publiés par l'Institut historique belge de Rome, t. II.) (H. Nelis.) . . . 133
H. Finke. Papsttum und Untergang der Templerordens. I. Darstellung. II. Quellen. (Vorreformationsgeschichtliche Forschungen. T. IV et V.) (A. Kempeneer.) 357
H. Finke. Acta Aragonensia. Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II (1291-1327). (A. Kempeneer.) 357
L. K. Goetz. Staat und Kirche

Digitized by Google

in Altrussland, Kievier Periode, 988-1240. (A. PALMIERI, O. S. A.). 569
A. Gottlob. Kreuzablass und Almosenablass. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 30-31.) (PAUL FOURNIER.) . . . 575
Le même. Ablassentwicklung und Ablassinhalt im 11. Jahrhundert. (PAUL FOURNIER.) 575
G. Goyau. Moehler. (La Pensée chrétienne. Textes et études.) (C. VAN CROMBRUGGHE.) 401
Th. Granderath, S. J. Geschichte des vatikanischen Konzils von seiner ersten Ankündigung bis zu seiner Vertagung, nach den authentischen Dokumenten dargestellt, hrsg. v. K. Kirch, S. J. T. III (fin). Vom Schlusse der dritten öffentlichen Sitzung bis zur Vertagung des Konzils. Die Aufnahme der Konzilsentscheidungen. (Die päpstliche Unfehlbarkeit.) (J. FORGET.) 159
G. Gruetzmacher. Hieronymus. Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte. T. II. Sein Leben und seine Schriften von 400 bis 420. (J. FLAMION.) 346
Else Gütschow. Innocenz III. und England. (Historische Bibliothek. T. XVIII.) (M. LEGRAND, O. C.). . 130
J. Halkin et C.-G. Roland. Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy. T. I (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire.) (F. BAIX.). . . 815
L. Halphen. Études sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252). (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 166.) (M. VAES.) 566
The Chronicle of the english Augustinian canonesses regular of the Lateran, at St. Monica's in Louvain (now at St. Augustine's priory, Newton Abbot, Devon), a continuation, 1625 to 1644, edited with notes and additions, by Dom **Adam Hamilton** O. S. B. (L. WILLAERT, S. J.) 612
Isabel Florence Hapgood. Service book of the holy orthodox catholic apostolic (greco-russian) Church, translated from the old church-slavonic service books of the russian Church. (P. DE PUNIET, O. S. B.) 402
J. M. Heer. Die Versio latina des Barnabasbriefes und ihr Verhältnis zur altlateinischen Bibel erstmals untersucht, nebst Ausgabe und Glossar des griechischen und lateinischen Textes. (H. COPPIETERS.) . 560
Ch. J. Hefele. Histoire des Conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction par Dom H. Leclercq. T. II, 1re et 2e parties. (P. DEMEULDRE.) 103
Ch. J. Hefele. Histoire des Conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française par Dom H. Leclercq, O. S. B. T. III, 1re partie. (P. DEMEULDRE.) . . . 802
Th. Heitz. Essai historique sur les rapports entre la philosophie et la foi, de Bérenger de Tours à saint Thomas d'Aquin. (J. DE GHELLINCK, S. J.). 828
Hergenroether. Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte, 4e Auflage, neu bearbeitet von Dr J. P. Kirsch. T. III. Die Kirche nach dem Zusammenbruch der religiösen Einheit im Abendland und die Ausbreitung des Christentums in den aussereuropäischen Weltteilen. 1re section. Vom Anfang des 16. bis zur mitte 17. Jahrhunderts. (A. KEMPENEER.). 842
P. Herre. Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II. (L. VAN DER ESSEN.). 387
P. Hinneberg, voir **J. Wellhausen.**
H. Holmquist. De svenska domkapitlens förandring till lärarekapitel 1571-1687 Ett bidrag till kyrkoorganisations och kyrkolagstiftningens historia i Sverige. (Diss.) (L. BRIL.) 848
Gräfin Holstein Ledreborg, voir **J. Joergensen.**
E. Hubert. Les Églises protes-

Digitized by Google

tantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle. Étude d'histoire politique et religieuse. (Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. Nouv. sér., collection in-4, t. IV, 1908.) (G. GOOSSENS.) . 855

E. Jacquier. Histoire des livres du Nouveau Testament. T. III-IV. (G. RASNEUR.) 336

J. Joergensen. Der heilige Franz von Assisi. Eine Lebensbeschreibung. Autorisierte Uebersetzung aus dem Dänischen von Henriette Graefin Holstein Ledreborg. (A. FIERENS.) 831

Le même. Saint François d'Assise, sa vie et son œuvre. Traduit du danois avec l'autorisation de l'auteur par T. de Wyzewa. (A. FIERENS.) 831

L. Joly. Le christianisme en Extrême-Orient. T. I et II. Missions catholiques de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Chine et de la Corée. Mission catholique du Japon. (J. VERRETH.) 178

K. Kirch, S. J. voir **Th. Granderath.**

J. P. Kirsch, voir **J. Hergenröther.**

M. Koeniger. Burchard I. von Worms und die deutsche Kirche seiner Zeit (1000-1025). Ein kirchen- und sittengeschichtliches Zeitbild. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 2e sér., fasc. 6.) (PAUL FOURNIER.) 572

Fr.-X. Kraus. Geschichte der christlichen Kunst. T. II : Die Kunst des Mittelalters und der italienischen Renaissance, IIe (Schluss-) Abth. Italienische Renaissance, IIe Halfte, éd. J Sauer. (R. MAERE.). 377

H. Ch. Lea. The Moriscos of Spain. Their conversion and expulsion. (R. DE SCHEPPER.). 138

Le même. A history of the Inquisition of Spain. Tomes I, II, III et IV. (R. DE SCHEPPER.) 138

St. Leathes, voir **A. W. Ward.**

H. Leclercq, O. S. B., voir **Ch. J. Hefele.**

A. Lerosey. Loudun. Histoire civile et religieuse. (B. HEURTEBIZE, O. S. B.) 356

A. Luchaire. Innocent III. Rome et Italie. 2e éd. (M. LEGRAND, O. C.) 127

Le même Innocent III. La croisade des Albigeois. (M. LEGRAND, O. C.) 127

Le même. Innocent III. La Papauté et l'Empire. (M. LEGRAND, O. C.) . 127

Le même. Innocent III. La question d'Orient. (M. LEGRAND, O. C.) . . 127

Le même. Innocent III. Les royautés vassales du Saint-Siège. (M. LEGRAND, O. C.) 127

Le même. Innocent III. Le concile de Latran et la réforme de l'Église. (M. LEGRAND, O. C.) 127

O. Martin. L'assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences. Étude sur les conflits entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique au XIVe siècle. (G. MOLLAT.) 835

L. Mergentheim. Die Quinquennalfakultäten pro foro externo. Ihre Entstehung und Einführung in deutschen Bistümern. T I et II. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 52-53; 54-55.) (IS. SOENEN.) 851

A. Mertens, C. S. S. R. De hierarchie in de eerste eeuw des Christendoms. (A. DE COENE.) 552

B. Messing. Papst Gregors VII. Verhältnis zu den Klöstern. (Diss.) (M. JACQUIN, O. P.) 124

P. Parthenius Minges. Ist Duns Scot Indeterminist? (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, éd. Dr Cl. Beaumker et Dr G. Freih. von Hertling, t. V, fasc. 4.) (M. JACQUIN, O. P.) . 118

Le même. Die Gnadenlehre des Duns Scotus auf ihren angeblichen Pelagianismus und Semipelagianismus geprüft. (M. JACQUIN, O. P.). 118

E. Neubert. Marie dans l'Église anténicéenne. (É. TOBAC.) . . . 563

Digitized by Google

OEuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, docteur de l'Église. Édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, etc. T. XV (Lettres, t. V). (J. Warichez.) 610

E. Palandri, O. F. M. Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme Ier et de Catherine de Médicis (1544-1580) d'après les documents des archives de l'État à Florence et à Paris. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, fasc. 22.) (L. Van der Essen.) 381

A. Palmieri, O. S. A. La Chiesa russa, le sue odierne condizioni e il suo riformismo dottrinale. (A. De Ridder.). 404

C. H. C. Pirie-Gordon. Innocent the Great. An essay on his life and times. (M. Legrand, O. C.) . . . 129

P. Pisani. L'Église de Paris et la Révolution. T. I. (1789-1792). (Bibliothèque d'histoire religieuse. T. II.) (P. Demeulbre.) 399

J. H. Pollen, S. J. Unpublished documents relating to the english martyrs. T. I, 1584-1603. (Publications of the Catholic Record Society. T. V.) (L. Willaert, S. J.). . 608

F. Prat, S. J. La théologie de saint Paul. (Bibliothèque de théologie historique.) (É. Tobac.) . . 81

G. W. Prothero, voir **A. W. Ward**.

M Richter. Desiderius Erasmus u. seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften. Mit dem Fksm. e. Briefes v. Erasmus. (Quellen u. Darstellungen aus der Geschichte des Reformations Jahrhunderts, éd. G. Berbig. T. III.) (A. Dumortier.) 145

Il. Rinieri. S. Pietro in Roma ed i primi papi secondo i più vetusti cataloghi della Chiesa romana. (J. Flamion.) 342

Erratum. — P. Ilario Rinieri. S. Pietro in Roma ed i primi papi secondo i più vetusti cataloghi della Chiesa romana. (J. F.) 619

G. T. Rivoira. Le origini della architettura lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'oltr'Alpe. T. II. (R. Maere.) . . 121

A. Rocchi. L'epitafio di S. Abercio vescovo di Gerapoli in Frigia. (Atti della pontificia Accademia romana di archeologia, t. IX. Extrait.) (A. Fierens.) 97

C.-G. Roland, voir **C. Halkin.**

Louis Saltet. Les réordinations. Étude sur le sacrement de l'Ordre. (Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) (V. Mannaert.) 804

J. Sauer, voir **Fr -X. Kraus**.

E. Schäfer. Beiträge zur Geschichte des spanischen Protestantismus und der Inquisition in 16. Jahrhundert, nach den Originalakten in Madrid und Simancas bearbeitet. (R. De Schepper.) 138

A. Scharnagl. Der Begriff der Investitur in den Quellen und der Litteratur des Investiturstreites. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 56.) (L. Dieu.) . 824

J. Schmidlin. Geschichte der deutschen Nationalkirche S. Maria dell' Anima in Rom. (M Vaes.). . 599

G. Schnürer et D. Ulivi. Das Fragmentum Fantuzzianum. (Études historiques de Fribourg, publiées par Alb. Buchi, J. P. Kirsch, P. Mandonnet, H. Reinhardt, G. Schnürer, F. Steffens et J. Zeiller, fasc. 2.) (M. Vaes.) 568

E Schröder. Das Mainzer Fragment vom Weltgericht. (C. Mohlberg, O. S. B.). 375

H. von Schubert. Der sogenannte Praedestinatus. Ein Beitrag zur Geschichte des Pelagianismus (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der Altchristlichen Literatur, éd. O. von Gebhardt et A. Harnack, nouv. sér., t. IX, fasc. 4.) (M. Jacquin, O. P.) 108

Digitized by Google

A. Steinhuber. Geschichte des Kollegiums Germanikum hungarikum in Rom. 2e édition. (M. Vaes.) 604
Fortunat Strowski. Saint François de Sales. (La pensée chrétienne.) (J. Warichez.) 610
J. Susta. Die Römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV. Actenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient. T. II. (R. De Schepper.) 605
J. Thibaut, O. S. A. Origine byzantine de la notation neumatique de l'Église latine. 1re partie. (Bibliothèque musicologique. III.) (Dom G. M. Beyssac, O. S. B.) . . . 349
P. Thureau-Dangin. Le catholicisme en Angleterre. (A. De Ridder.). 857
É. Tobac. Le problème de la justification dans saint Paul. (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in facultate theologica consequendum conscriptae. 2e sér., t. III.) (A. Lemonnyer, O. P.) 557
F. Tocco. Studii francescani. (Nuova biblioteca di letteratura, storia ed arte, éd. F. Torraca. T. III.) (A. Fierens.) 832
L. Traube. Nomina sacra. Versuch einer Geschichte des christlichen Kürzung. (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, éd. L. Traube, t. II.) (J. Lebon.) 351
A. Tronnier. Die Missaldrucke Peter Schöffers und seines sohnes Johann. (C. Mohlberg, O. S. B) . 375
J. Turmel Histoire du dogme de la Papauté des origines à la fin du IVe siècle. (Bibliothèque d'histoire religieuse, I.) (J. Flamion.) . . . 98
D. Ulivi, voir **G Schnürer.**
H. Usener. Der heilige Tychon. (Sonderbare Heilige. Texte und Untersuchungen. T. I.) (J. Lebon.) 105
J. Van Beek. Athenagoras' Geschrift De resurrectione mortuorum. (Diss.) (E. Tobac.). . . . 562
D. Van Bleyenberghe, voir **J. Warichez**
E.-R. Vaucelle. Catalogue des lettres de Nicolas V concernant la province ecclésiastique de Tours d'après les registres des archives vaticanes. (G. Mollat.) 373
B. Verelst, O. F. M. Zumarraga O. F. M., eerste bisschop, aartsbisschop van Mexico : of eenige bladzijden uit de geschiedenis van Nieuw Spanje. (L. Smet.) . . . 147
Veröffentlichungen der Gutenberg-Gesellschaft, V-VI-VII. (C. Mohlberg, O. S. B.) 375
P. Vitry et G. Brière. L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux. Notice historique et archéologique. (J. Warichez.) . . 355
W. Velke. Zu den Bücheranzeigen Peter Schöffers. (C. Mohlberg, O. S B.) 375
A. W Ward, G. W. Prothero et St. Leathes. The Cambridge modern history. T. IV. The thirty years' war. (L. Willaert, S. J.) . 394
J. Warichez. L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoire générale et spéciale, avec la collaboration de Désiré Van Bleyenberghe. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 24.) (M. Jacquin, O. P.). 821
Ant Weiss. Historia ecclesiastica. T. I. (P. Demeuldre.) 80
J. Wellhausen, A. Jülicher, A. Harnack, N. Bonwetsch, K. Müller, F. X. Funk, E. Troeltsch, J. Pohle, J. Mausbach, C. Krieg, W. Hermann, R. Seeberg, W. Faber, H. J. Holtzmann. Die christliche Religion mit Einschluss der israelitisch-judischen Religion. (Die Kultur der Gegenwart, ihre Entwicklung und ihre Ziele, éd. P. Hinneberg. 1re partie, 4e section.) (G. Denteneer.) . 537
H. Wilhelm, voir **U. Berlière.**
G. Zelder. Die 42 zeilige Bibeltype im Schöfferschen Missale Mogunti-

Digitized by Google

num von 1493. (C. Mohlberg, O. S. B.). 375
L. Zoepf. Das Heiligenleben im x. Jahrhundert. (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, éd. W. Goetz. Fasc. 1.) (L. Van der Essen.) . . 808

3. Chronique.

(Voir pages 923-934 la *Table particulière de la chronique).*

4. Tables.

I. Table particulière de la chronique 923
II. Table générale des matières 935

(BIBLIOGRAPHIE).

(La Bibliographie ayant une pagination spéciale, forme un volume à part de 611* pages).

On y trouvera à la fin trois tables :

I. Table onomastique 555*
II. Revues dépouillées. Sigles 604*
III. Table générale de la bibliographie 610*

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE :

1er FASCICULE : A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Épuisé.)*

2me FASCICULE : A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.

3me FASCICULE : A. DE RIDDER, **Les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50.

4me FASCICULE : A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai.** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.

5me FASCICULE : C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.

6me FASCICULE : H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Prix : fr 1,50.

7me FASCICULE : H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50

DEUXIÈME SÉRIE :

8me FASCICULE : J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1753). Prix : fr. 5.00.

9me FASCICULE : C. LECLÈRE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.

10me FASCICULE : J. WARICHEZ, **Les origines de l'église de Tournai.** Prix : fr. 4,00

11me FASCICULE : C. LIÉGEOIS, **Gilles de Chin** : l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.

12me FASCICULE : A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.

13me FASCICULE : C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint Siège. Prix : fr. 5,00.

14me FASCICULE : ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans St Cyprien.** Prix : fr. 3,50.

15me FASCICULE : R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant. T. I. L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.

16me FASCICULE : H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut-Empire. Prix : fr. 7,50.

17me FASCICULE : L. VANDER ESSEN, **Étude critique et litteraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.

18me FASCICULE : DOM CHR. BAUR, O. S B. **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00

19me FASCICULE : C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.

20me FASCICULE : J.-B. GOETSTOUWERS, S. J. **Les métiers de Namur.** Prix : fr. 4,50.

21me FASCICULE : E. DE MOREAU, S. J. **L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle.** Étude d'histoire religieuse et économique. Prix : fr. 5,00.

22e FASCICULE : E. PALANDRI, O. F. M. **Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France (1544-1580).** Prix : fr. 6 50.

23me FASCICULE : TH. SIMAR, **Étude sur Erycius Puteanus** (1564-1646). Prix : fr. 7,50.

24me FASCICULE : J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, **L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.** Prix : fr. 5,00.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

La *Revue d'histoire ecclésiastique*, publiée par MM. A. Cauchie et P. Ladeuze, professeurs à la Faculté de théologie, paraît tous les trois mois depuis 1900.

Elle a pour programme l'histoire de tous les peuples chrétiens depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours ; elle renseigne sur toutes les manifestations de la vie externe et interne de l'Église.

Chaque livraison de la *Revue* contient : 1° des articles de fond sur les diverses questions d'histoire ecclésiastique ; 2° l'analyse et la critique des publications les plus importantes d'histoire ecclésiastique ; 3° des nouvelles de tout genre sur le mouvement des études et des travaux dans ce domaine ; 4° une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages et des articles relatifs au passé de l'Église avec l'indication des principaux comptes rendus dont ces ouvrages et ces articles ont été l'objet.

Dès son apparition, la *Revue d'histoire ecclésiastique* a reçu l'accueil le plus honorable dans les divers milieux scientifiques.

La *Revue* forme par an deux volumes : le premier contient les articles de fond, les comptes rendus et la chronique ; le second comprend la bibliographie systématique de l'histoire ecclésiastique.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 frs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 francs, le port en sus. — L'abonnement court indéfiniment. —

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain**, (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le **mode de paiement** le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **A. et R. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google